This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

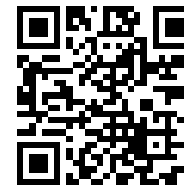

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

208

Per. 3977 d. 121/15

Per. 3977 d. 121/18

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE;

Rédigé par :

MM. Aug. **BONNETTY**, l'un des directeurs de l'Université, membre de l'Académie de la Religion catholique de Rome et de la Société Asiatique de Paris. — Eug. **BORÉ**, membre correspondant de l'Institut. — Léon **BORÉ**, professeur de philosophie au collége d'Angers. — L'abbé E. de **CAZALÈS**. — Charles **AUDLEY**, professeur d'histoire à Juilly. — Alex. **COMBEGUILLE**. — Baron de **CONDÉ**. — **COR**, de la Société Asiatique de Paris, interprète des langues orientales à Constantinople. — Ch. de **COUX**, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain. — F. **DANIÉLO**. — L. **DESDOUITS**, professeur de physique. — Ed. **DUMONT**, professeur d'histoire au collége Saint-Louis. — Théoph. **FOISSET**, juge au tribunal de Beaune. — Jules de **FRANCHEVILLE**. — L'abbé de **GENOUDE**. — L'abbé **GERBET**, vicaire-général du diocèse de Meaux, un des directeurs de l'Université. — Eug. de **LA GOURNERIE**. — A. **GUIRAUD**, de l'Académie française. — **JOURDAIN**. — **JACOMY**, ingénieur civil. — F. **LALLIER**. — Paul **LAMACHE**. — Melch. de **L'HERMITE**, professeur de mathématiques spéciales. — H. **MARGERIN**. — Comte de **MONTALEMBERT**, pair de France. — **MOREAU**. — Ern. de **MOY**, professeur de droit à l'Université de Munich. — Joseph d'**ORTIGUE**. — A.-F. **OZANAM**, professeur de littérature étrangère à la Sorbonne. — R. de **BELLEVAL**. — Ch. de **RIANCEY**. — Henri de **RIANCEY**. — A. **RIO**. — Cypr. **ROBERT**. — Louis **ROUSSEAU**. — Alex. de **SAINT-CHÉRON**. — L'abbé de **SALINIS**, un des directeurs de l'Université. — L'abbé de **SCORBIAC**, un des directeurs de l'Université. — **STEINMETZ**, de Bruges. — Raymond **THOMASSY**. — Vicomte Alb. de **VILLENEUVE**.

TOME DIX-HUITIÈME.

Paris,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, N° 24. (FAUB. S.-G.)

M DCCC XLIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

(Voir la *Table des matières* à la fin du volume.)

103e *livraison.* — *Juillet* 1844.

Cours d'Histoire de France (32e leçon); par M. E. Dumont. 7

Cours de Philosophie. — Chap. 3e : du Doute méthodique. — Chap. 4e : des Vérités premières; par M. A. D. 21

Cours d'Histoire Ecclésiastique de M. l'abbé Jager, recueilli par M. l'abbé Marcel (10e et 11e leçon). — Suite des ordres monastiques. 31

Revue. — Esquisse de Rome chrétienne, par M. l'abbé Ph. Gerbet (1er article), par M. Comberguille. 46

Saint Anselme. — Fragment de l'introduction à l'histoire de saint Bernard, par M. le comte de Montalembert. 59

104e *livraison.* — *Août.*

Cours de Droit criminel (2e leçon); — des lois criminelles de l'empire romain au 4e siècle, dans leur rapport avec la juridiction ecclésiastique, par M. Albert Du Boys, ancien magistrat. 85

Cours de Philosophie. — De la Méthode. — Suite du chapitre 4, par M. A. D. 94

Cours d'Histoire Ecclésiastique de M. l'abbé Jager, recueilli par M. l'abbé Marcel (12e leçon). — Suite des ordres monastiques. 100

Revue. — Esquisse de Rome chrétienne, par M. l'abbé Ph. Gerbet. — Tome Ier. — Suite et fin, par M. A. Comberguille. 105

Saint Anselme. — Fragment de l'introduction à l'histoire de saint Bernard (2e article). — Suite et fin, par M. le comte de Montalembert. 117

Histoire de saint Pie V, pape, de l'ordre des Frères Prêcheurs, par le vicomte de Falloux. 133

Le Cartésianisme, par M. Bordas-Dumoulin, précédé d'une introduction par M. Huet, ouvrage couronné par l'Institut; par M. Joseph Vaisse. 136

Histoire du Moyen Age, par M. Pé-de-Arros, professeur de rhétorique au collége de Pamiers; par M. Dinaumare. 140

Histoire de l'abbaye de Pontigny, ordre de Cîteaux, de M. V. B. Henry; par M. l'abbé André. 147

Du Mariage au point de vue chrétien, par madame de Gasparin; par M. Amédée de Beaufort. 151

Bulletins Bibliographiques. — Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, par A. Thomassy. 162

105e *livraison.* — *Septembre.*

Cours sur l'Histoire de la Philosophie. — Philosophie de l'Inde. — Première partie. — Doctrines théologico-philosophiques (suite). — (7e leçon), par M. l'abbé J.-B. Bourgeat, professeur de philosophie. 165

Cours de Philosophie. — Chapitre 6e : Comment la connaissance des vérités premières parvient-elle à l'homme? — Chapitre 7e : du Sens intime. — Chapitre 8e : de la Mémoire. — Chapitre 9e : des Sens; par M. A. D. 179

Cours d'Histoire Ecclésiastique de M. l'abbé Jager, recueilli par M. l'abbé Marcel (13e leçon). 187

Revue. — Lettres de Rome sur l'histoire des Jésuites; par M. E. d'Ault-Dumesnil. 194

Le Patronage appliqué aux jeunes libérés du département de la Seine; par G. W. 199

Itinéraire de Voreppe à la Grande-Chartreuse. — Vue générale du désert. — Course aux chapelles de Saint-Bruno et de Notre-Dame de *Casalibus.* — Excursion au Grand-Son; par M. Albert Du Boys. 208

Histoire de Fra Hieronimo Savonarola, par P.-J. Carle; par M. R. de Belleval. 218

Du mouvement religieux en Angleterre, ou les progrès du catholicisme et le retour de l'Église anglicane à l'unité; par M. de Bazelaire. 228

Mémoires de M. l'abbé Liautard, fondateur du Collége Stanislas, ou fragments inédits politiques et religieux recueillis et mis en ordre par l'abbé Denys, précédés d'un Essai biographique sur l'auteur; par M. le comte de J. 233

Encyclopédie du 19e siècle. 240

Digitized by Google

Bulletins Bibliographiques. — Les Docteurs du jour devant la famille, par M. Brucker (Michel-Raymond); par M. A. B. 244

106e *livraison.* — *Octobre.*

Cours sur l'histoire des Croisades (8e leçon); par M. R. Thomassy. 245

Cours de Philosophie. — De la Méthode. — Chapitre 10 : du Témoignage des hommes. — Chapitre 11 : de l'Entendement et des Idées. — Chapitre 12 : de l'Ame; par M. A. D. 254

Cours d'Histoire Ecclésiastique, de M. l'abbé Jager (14e leçon). — Abbaye de Cluny. — Camaldules. 261

Revue. — Études sur les Femmes chrétiennes. — Les Femmes mariées; par M. A. A. 266

Colonisation de l'Algérie, par Enfantin; par M. Albert Du Boys. 280

Considérations sur les Doctrines religieuses de M. Victor Cousin, par M. V. Gioberti; traduites de l'italien par M. l'abbé V. Tourneur, prêtre du diocèse de Reims, et précédées d'un exposé méthodique du système de M. V. Cousin; examen du panthéisme de M. Cousin; par M. D. De M. 290

Du Meurtre politico-religieux, et de la Polémique protestante sur cette matière; par M. le comte d'Horrer. 305

De la Vie de Mgr de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, par le baron Henrion; par M. Léopold de Montvert. 309

Comment la question de la liberté d'enseignement en France est jugée en Allemagne, par le comte d'Horrer. 318

Description historique de l'église et de la chapelle de Saint-Germer de Flay; — Mémoire liturgique sur les ciboires du moyen âge, et Notice sur le prétendu temple romain de Saint-Georges-les-Roye, par M. l'abbé Corblet, membre de plusieurs sociétés savantes; par M. le comte De J. 321

Bulletins Bibliographiques. — Visites au saint Sacrement et à la sainte Vierge pour demander la conversion des pécheurs, par M. l'abbé Arnault. — Nouveau Code des Chasses. 323

107e *livraison.* — *Novembre.*

Cours d'Histoire de France (35e leçon), par M. Édouard Dumont. 325

Cours d'Histoire Ecclésiastique, de M. l'abbé Jager, recueilli par M. Léopold de Montvert (15e, 16e et 17e leçons). 339

Revue. — De la Certitude dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel, par M. D.; par M. R. 364

La Vie, les Travaux et la Conversion de Frédéric Hurter, ancien président du consistoire de Schaffhouse, par Alex. de Saint-Chéron; par M. de M. 371

Extraits des Enquêtes faites en Angleterre par le Parlement, depuis 1825 jusqu'à ce jour, par M. Mounier; avec des remarques par M. Rubichon (2e article). — De l'agriculture dans la Grande-Bretagne. 375

Le Protestantisme comparé au Catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne; par M. l'abbé Jacques Balmes; par M. A. Combeguille. 386

Essai historique et descriptif sur les Émailleurs et les Argentiers de Limoges, par M. l'abbé Texier, curé d'Auriat; par M. le comte de J. 397

La Chute de Rome et les Invasions du 5e siècle, par M. Rollet de Bellerue; par M. B. R. 460

Bulletins Bibliographiques. — Histoire de la Société domestique chez tous les peuples anciens et modernes, ou Influence du Christianisme sur la famille, par M. l'abbé Gaume. — Essai sur la science du langage, par M. Clément. 402

108e *livraison.* — *Décembre.*

Cours sur l'Histoire de la Philosophie. — Philosophie de l'Inde; 2e partie. — Systèmes philosophiques (8e leçon), par M. l'abbé J.-B. Bourgeat. 405

Cours de Philosophie. — De la Méthode. — Ch. 13 : Quel est le fondement des vérités premières. — Ch. 14 : Systèmes de philosophie sur l'origine des premières vérités. 419

Cours d'Histoire Ecclésiastique, de M. l'abbé Jager, recueilli par M. Léopold de Montvert (18, 19e et 20e leçons). La Papauté au 11e siècle. — Suite du Pontificat de Léon IX. 426

Revue. — Lettres sur Rome (4e lettre), par M. A. C. 454

Du Philosophisme rationaliste et anthropolâtre de la Prusse, et de son introduction dans l'enseignement public en France, par M. le comte d'Horrer. 464

Compte rendu aux Abonnés de l'Université. 473

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

T. XVIII. — N° 103. 1844.

Digitized by Google

Imprimerie de E.-J. Bailly, place Sorbonne, 2.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 103. — JUILLET 1844.

Sciences Historiques.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

TRENTE-DEUXIÈME LEÇON [1].

Condition d'existence de la religion dans la société; deuxième conséquence : faire respecter le culte public et la croyance. — Pourquoi une loi de sacrilége n'est pas possible aujourd'hui? — Troisième conséquence : dignité du sacerdoce; distinction du *pouvoir spirituel* et du *pouvoir temporel*. — Que signifie cette parole : *mon royaume n'est pas de ce monde?* — La *théocratie* abolie par le catholicisme; — Quatrième conséquence : indépendance du sacerdoce; ses droits imprescriptibles : 1° primauté d'honneur, 2° spécialité de juridiction, 3° droit de propriété.

Maintenir le culte public, y prendre part, ce n'est pas assez pour ceux qui commandent et qui dirigent; ils doivent encore le faire respecter et ne rien permettre au dehors qui blesse la croyance ni qui s'écarte de l'hommage dû à Dieu. — Pourquoi, en effet, ne rendrait-on pas à la majesté suprême et véritable ce qu'on exige pour une majesté d'emprunt, caduque et mortelle? Pourquoi serait-il licite d'insulter Dieu et sa religion, lorsqu'on punit, et avec raison, la moindre démonstration offensante envers les chefs de l'Etat? O hommes, qui faites un si grand bruit de votre honneur, souvent bien misérable et bien honteux si on le voyait à nu, vous qui ne permettez pas que nul entre vos semblables le mette en doute, qui en demandez raison et justice, selon votre fière expression, comment osez-vous souffrir que celui-là seul soit impunément blasphémé sans lequel il n'y a ni justice, ni raison, ni honneur?

Mais, que dis-je? un sourire de colérique ironie ne va-t-il pas me renvoyer à ma leçon précédente, en m'objectant l'abandon approuvé d'une loi de sacrilége, et l'impossibilité d'y revenir jamais? — Je ne l'ai point oublié, et je répète que je ne la regrette ni ne la défends. Je pourrais soutenir qu'une religion étant déclarée *religion de l'Etat*, ou mieux encore *religion de la majorité*, cette majorité aurait le droit de ne pas plus souffrir d'insulte à son culte et à sa croyance qu'à son drapeau. Elle l'aurait très-certainement, ne fût-ce qu'en vertu de l'axiome moderne, qui défère la supériorité au plus grand nombre de volontés. Et cet argument, auquel il semble qu'on n'a pas songé dans le temps, n'eût pas peu embarrassé les contradicteurs. Cela eût peu servi néanmoins, car les eût-on fait taire ainsi, on n'eût pas changé la situation; c'est pourquoi j'ai abandonné un retranchement miné d'avance. Je sais trop bien que cette majorité proclamée n'est aujourd'hui, comme elle n'était alors, qu'une fiction officielle qui

[1] Voir la XXXI^e^ leçon au n° 101, t. XVII, p. 344.

Digitized by Google

ne peut avoir d'autre but que de ménager au pouvoir un droit apparent d'intervenir dans la religion de la majorité, de la réglementer sous prétexte d'adhésion, et même de faveur, c'est-à-dire d'enchaîner celle-là seule qui devrait au moins avoir le plus de liberté. Je connais trop bien aussi l'esprit du siècle présent pour vouloir, comme disent nos histoires populaires, « le ramener au temps de saint Louis. » Je ne ferai pas cette inconvenante bévue. Je sais trop bien qu'il ne faut à notre élégante civilisation ni princes dévots, comme Louis IX, qui voulait qu'on marquât d'un fer rouge les lèvres du blasphémateur; qui « eût volontiers subi lui-« même cette peine pour abolir le blas-« phème dans son royaume [1], » ou, comme son cousin, le roi de Castille, Ferdinand III, qui refusait de charger le peuple d'impôts, « redoutant plus « les malédictions d'une pauvre femme « que tout une armée de Maures; » ni mères fanatiques, comme la reine Blanche, qui « eût mieux aimé voir son fils « mort que coupable d'un péché mor-« tel; » ni superstitieux batailleurs, comme ce Josserant de Brabançon, qui s'escrimant à défendre une église du pillage, priait ensuite, prosterné devant les autels, afin de mourir en combattant les ennemis du Sauveur, et qui mourut en effet de ses blessures à Mansourah, après avoir remporté le prix d'armes en trentes-ix combats. Nous serions plus choqués encore de voir tout une armée se confesser et communier avant une bataille, ce qui n'était pas rare alors parmi les nations chrétiennes, témoin cette armée polonaise avec tous les princes, ses chefs, et à leur tête Henri-le-Pieux, duc de Silésie, qui, tous, succombèrent si glorieusement à Liegnitz (1241), en résistant aux Mongols. Notre stoïque habitude des aventures dramatiques aurait peine à s'empêcher de rire d'une belle reine assiégée, suppliant le vieux guerrier commis à sa défense, de lui couper la tête plutôt que de la laisser tomber vivante entre les mains des voluptueux Musulmans; et ce vieux chevalier, qui méditait au même moment dans son cœur de lui rendre ce service, nous paraîtrait un peu brutal. Nos variétés littéraires, si soigneuses de développer en nous la liberté naturelle de nos penchants, nous feraient trouver bien fade aujourd'hui la rigidité ascétique du jeune Thibaut de Montmorenci-Marli au milieu des tournois et des fêtes les plus brillantes, qu'il quitta pour un froc à Vaux-Cernai; nous raillerions la pudibonde innocence de deux autres jeunes seigneurs contemporains, Thomas d'Aquin et Gonçalez, assez simples pour s'effrayer à la vue d'une séduisante beauté, et pour se défendre de ses attaques avec des charbons ardents. De jeunes servantes qui prétendraient, comme une Zitta, à une semblable pruderie, révolteraient notre système d'égalité sans façons. Nous avons moins de goût que jamais pour cette antiquité sentimentale de paradis terrestre, pour cette hypocondrie mystique de servitude conjugale, qui captivait les battements de deux cœurs humains dans la sensation monotone d'un amour réglé comme l'échappement d'un balancier. Nous serions assurément fort peu touchés par les exemples de scrupuleuse tendresse que le 13e siècle, ce siècle si arriéré, béatifiait dans sainte Elisabeth de Hongrie et Louis de Thuringe, Henri de Silésie et sainte Edwige, Boleslas V, roi de Pologne, et sainte Cunégonde, Louis VIII et Blanche de Castille, Bérengère et Alfonse IX de Léon, saint Ferdinand et Béatrix de Souabe, saint Louis et Marguerite de Provence, sans compter beaucoup d'autres unions semblables parmi les gens de cour et les classes inférieures. Enfin notre supériorité artistique, nos puissantes ressources d'économie politique et notre large intelligence de l'humanité nous ont convaincus que s'abstenir, se dépouiller pour les indigents, les appeler jusque dans un palais, et les servir, quelquefois à genoux, comme on l'a vu pratiquer même par des grandeurs royales de ce temps-là, est un procédé beaucoup moins naturel, d'une application bien moins générale que de danser et de se divertir pour le soulagement du pro-

[1] Laurière, *Ordonn. des Rois de France*, Guill. de Nangis.

Digitized by Google

chain, comme cela se pratique à présent [1].

On conçoit qu'une nation, si pénétrée de sa perfection naturelle et acquise [2], répugne à une loi religieuse qui suppose les hommes si peu instruits de leur mérite et de leurs droits; et c'est en cela que sérieusement la loi de sacrilége était absurde, parce qu'elle proposait un acte et une promulgation de foi pratique à une immense majorité qui n'avait plus de foi, avec la résolution de n'en plus avoir. Seulement, pour être conséquente à elle-même, cette majorité aurait dû abjurer aussi toute religion extérieure; car il y a une absurdité égale, sinon une sorte d'hypocrisie, à retenir un culte officiel sans lui garder ni foi, ni respect, ni observance. Je dirai un peu plus loin pourquoi on a procédé ainsi, et ce sera peut-être un complément assez curieux de la thèse présente. Si donc il paraît rationnel de ne point punir la profanation chez un peuple qui ne croit aucune chose sainte, il l'est au moins autant de la punir chez un peuple qui en a la croyance. La pénalité la plus sévère en ce genre ne peut même nuire à personne, ni contraindre les dissidents, rien n'étant plus facile que de s'abstenir de toute agression pareille envers le culte dominant. Certes, les chrétiens se seraient estimés fort à l'aise, aux trois premiers siècles, s'ils n'avaient eu qu'à rester à l'écart, sans rien entreprendre contre les fêtes ni contre les objets consacrés du paganisme. Ils ont donné le premier exemple de cette patiente réserve à l'égard de la religion de l'Etat, si méprisable qu'elle fût. On sait que l'Eglise n'a jamais regardé que comme des exceptions et n'a jamais autorisé les hardiesses contraires d'un zèle qui sortait de la commune conduite. Les reproches même et les railleries des apologistes n'ont été qu'une tardive et trop légitime récrimination. Tout chrétien d'ailleurs que l'ardeur de sa foi emportait jusqu'à rompre ces ménagements de prudence, et à braver publiquement le culte national, consentait d'avance à périr; loin de défendre sa vie ou de la regretter, son plus grand désir était de la perdre. J'ajoute que c'était dès lors son devoir de subir le martyre et de témoigner sa conviction par ce dévoûment. Quiconque sent en soi une conviction, comprend cela; et jusqu'à ce que les philosophes se décident à nous montrer une conviction quelconque et à mourir pour leurs doctrines, de quoi on les défie, ils doivent se taire sur un si grand sujet. N'ayant pas fait leurs preuves, ils n'ont pas le droit de discuter là-dessus, ni de donner leur avis.

Tout n'est pas dit ici sur un si grave sujet. Plus tard, l'occasion se présentera de traiter plus à fond les priviléges qui appartiennent à une religion domi-

[1] L'abnégation était autrefois l'unique ressource de charité qu'enseignât le catholicisme; moyen étroit, qui laissait trop à l'arbitraire. Il est admirable par quelle ingénieuse invention l'on a su améliorer en quelques années, pour parler le langage du jour, cette branche importante d'économie sociale, qu'on appelle *bienfaisance*. Depuis l'hiver de 1835, on emploie, avec autant de succès que de convenance, au profit des misères humaines, les concerts, les spectacles, les bals. En éveillant ainsi la sensibilité par le plaisir, en alliant la jouissance au bienfait, on multiplie l'un par l'autre; on préserve le bienfaiteur de l'orgueil et l'obligé des embarras de la reconnaissance. Il n'y a plus désormais d'infortune qui ne soit *assurée* contre le désespoir. On va rire en loge ou s'enivrer d'harmonie pour les réfugiés de Pologne et d'Espagne; savourer toutes les industries gastronomiques pour les malheureux qui sont sans pain. Et combien la *polka* est consolante quand on la saute pour les pensionnaires de la liste civile! Un journal de province, rendant compte d'un bal d'humanité en 1813, apostrophait ainsi les danseuses : « Ces épaules nues n'ont été « découvertes, au risque de prendre un rhume, « que pour vêtir les pauvres. » En prolongeant cette figure de rhétorique, dont on ne donne ici qu'un seul trait, on voit qu'il est facile d'aller loin. L'orgie même aurait son utilité *humanitaire*, et l'on ne saurait dire jusqu'où ce siècle pourrait imaginer de porter les voluptés de la bienfaisance avec une civilisation aussi réjouissante que la nôtre.

Taida è . . . . . che rispose
Al drudo suo, quando disse : ho io grazie
Grandi appo te : — anzi maravigliose,
E quindi sien le nostre viste sazie.

DANTE, *Inferno*, canto 18.

[2] Un citoyen, devenu personnage il y a plusieurs années, en donnait lui-même cette explication naïve pour réponse aux compliments de ses nouveaux subordonnés : « Je ne m'en défends pas, je suis un homme de bien. » Il aurait pu ajouter : Je suis sûr que vous pensez tous comme moi, et qu'à ma place vous vous rendriez la même justice.

Digitized by Google

nante ; il vaut mieux, en ce moment, ne pas s'y arrêter davantage pour ne pas détourner l'attention de la connexion des idées.

S'il y a une autre vie, la vie mortelle n'est donnée que pour nous y préparer; tout doit tendre vers cet avenir. La religion est la règle de cette préparation, le sacerdoce est le dépositaire et le guide de cette règle; il est, en un mot, la religion vivante, qui ne subsiste qu'en lui et par lui. Ou il n'y a pas de vérité, ou la religion est la loi divine et le sacerdoce une mission divine. La dignité répond à l'utilité. Cette mission confère à celui qui la porte, comme au représentant de Dieu, le caractère le plus élevé, indépendamment de tout mérite personnel; de même que l'ambassadeur d'un souverain reçoit de la puissance qu'il représente, à ce titre seul, indépendamment de sa condition et de ses qualités privées, une aptitude, un privilége à part, qui n'a rien d'égal parmi toutes les fonctions sociales. De là ces anciennes castes sacerdotales qui s'attribuaient une nature supérieure au reste de leur nation, et ces *théocraties* que nous apercevons partout à l'origine des anciens empires; double usurpation, qui n'a pu s'établir par la force, mais uniquement par ce sentiment naturel que la mission céleste exige un choix, suppose ou communique une distinction extraordinaire, et que les interprètes du ciel, les seuls instruits des desseins divins, doivent être aussi les plus capables de diriger la société humaine, l'action commune comme les actions individuelles [1]. En y regardant de près, ce ne fut pas peut-être le pire despotisme. Toutefois ces théocraties, outre le principal vice du despotisme, celui d'écraser l'existence du plus grand nombre sous l'impitoyable satisfaction de quelques privilégiés, avaient encore toute l'ignorance de l'erreur, toute la faiblesse de l'humanité. Comme elles ne pouvaient se passer des moyens humains, en attachant presque entièrement la religion à l'Etat, aux pays, aux usages, elles la rendaient arrogamment exclusive, grossièrement matérielle, et en même temps sujette à toutes les variations terrestres, aux révolutions intérieures, à l'invasion de l'étranger. Toute religion nationale succombe avec sa nation; et nulle religion d'Etat n'a été séparée de l'Etat sans que la décadence de l'une et de l'autre n'ait commencé.

La vérité est une et universelle, et par conséquent, elle doit convenir à tous les hommes, à tous les temps, à tous les climats, à tous les Etats. La religion, qui ne peut être que la vérité suprême, doit donc avoir en soi une indépendance entière des hommes, de leurs intérêts temporels, de leurs systèmes variables. Et quelle autre que la religion catholique a jamais apparu avec ce titre et ce caractère d'universalité, avec cette souveraine indépendance d'origine et de durée, puisque seule elle s'est constituée d'elle-même en dehors de toutes les puissances humaines, malgré toutes ces puissances, supérieurement à toutes ces puissances? Quelle autre a survécu comme elle à tous les désastres des empires? quelle autre a su conquérir comme elle en ne répandant que son propre sang? et quel sacerdoce oserait-on comparer au sacerdoce catholique, dont la seule idée, tout effectuée que nous la voyons depuis dix-huit cents ans, surpasse infini-

[1] « Chose admirable, dit Montesquieu, *Esprit des Lois*, XXIV, 3, la religion chrétienne, qui « ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre « vie, fait encore notre bonheur en celle-ci. » On aurait pu répondre à cette naïveté de compliment, recueillie et citée tant de fois comme une concession très-avantageuse, qu'il n'y a rien de plus simple; que la religion véritable doit avoir cet effet naturel. Et pour lui expliquer cette singularité qui l'étonnait, il eût suffi d'ajouter ceci : « Bayle.... ose avancer « que de véritables chrétiens ne formeraient pas un « état qui pût subsister. Pourquoi non? ce seraient « des citoyens *infiniment éclairés* sur leurs devoirs, « et qui auraient un très-grand zèle pour les rem- « plir. Ils sentiraient très-bien les droits de la dé- « fense naturelle; plus ils croiraient devoir à la re- « ligion, plus ils penseraient devoir à la patrie. Les « *principes du christianisme*, bien gravés dans le « cœur, seraient *infiniment plus forts* que ce *faux* « *honneur* des monarchies, ces *vertus humaines* des « républiques, et cette *crainte* servile des Etats « despotiques. » *Ibid.*, XXIV, 6. Alors Montesquieu eût pu s'admirer lui-même de s'être répondu si promptement et si à propos sans le savoir.

Digitized by Google

ment nos conceptions les plus sublimes? Il faut que nos esprits-forts l'avouent; et quand, de leurs cinq pieds de haut, ils appellent cette dignité imaginaire, on peut les défier du moins de nous produire une imagination pareille. C'est cette idée si grande qui explique, autant que les vertus de nos apôtres, le succès de la prédication évangélique jusque chez les peuplades les plus sauvages; prodige non d'un jour, mais de tous les temps [1], de notre temps même, et que les simples *Annales de la Propagation de la Foi* nous remettent en quelque sorte sous les yeux, comme pour laisser l'incrédulité sans excuse.

Enfin, et ce n'est pas une moindre certitude, où trouver ailleurs le vrai pouvoir religieux? ce pouvoir, fait pour diriger les âmes; pouvoir que l'Église appelle, à cause de cela, *spirituel*, et qu'elle a consacré par ce nom inconnu avant elle, pour le distinguer du pouvoir terrestre, et signaler, à ne jamais nous y méprendre, son domaine propre et son action supérieure. Ce sont tous ces caractères de vérité, cette unité, cette universalité, cette dignité ou sainteté, et cette autorité surnaturelle, que résume, comme n'appartenant qu'à elle, ce mot admirable, qui ne peut être que d'un Dieu : *Mon royaume n'est pas de ce monde* [2]. Voilà le sens exact de cette *déclaration* divine, qu'une captieuse interprétation voudrait fausser depuis longtemps, avec une vue aussi étroite qu'intéressée. Il faut l'entendre en ce sens, et non autrement. Non, l'Église n'est pas de ce monde, parce qu'elle ne tient ni aux lieux, ni aux temps, ni aux hommes, ni à leurs inventions politiques; parce que les choses du ciel ne se règlent pas sur les choses de la terre: *Vos de deorsum estis, ego de supernis sum; vos de mundo hoc estis, ego non sum de hoc mundo* [3]; parce qu'elle n'a pas besoin du pouvoir terrestre et qu'il a besoin d'elle. Peuples et potentats, vous le savez; si elle accepte vos lois, c'est pour les fortifier. Elle veut toujours qu'on *rende à César ce qui appartient à César*. Jamais enseignement humain, ni législation humaine n'ont autant qu'elle recommandé le pouvoir temporel, procuré la tranquillité des États. Que voulez-vous de plus? Elle ne se retire jamais la première; si vous la quittez, ce n'est pas elle, c'est vous que vous mettez en péril. Si vous la persécutez, alors que vous pensez l'anéantir, elle dit comme son divin Maître : *O mort, où est ton aiguillon? où est ta victoire* [4]? Contre elle seule vous ne pouvez rien, et elle peut tout pour vous. Encore une fois, *son royaume n'est pas de ce monde*, comprenez-le bien. Sa puissance fait sa patience. Sa domination est trop haute pour redouter ou préférer la vôtre; elle ne s'y oppose donc pas; elle la souffre ou la protége par la même et intime vertu de souveraine indépendance [5].

Mais voici l'artifice, voici l'inepte volontaire, et c'est en deux mots toute la querelle des deux glaives, toute l'opposition de l'empire au sacerdoce. Parce qu'on a vu, parce qu'on a éprouvé l'insurmontable patience de l'Église, on prétend ne lui en tenir aucun compte et lui en faire une obligation perpétuelle. Le petit orgueil du pouvoir humain, celui des légistes ses pédagogues, et avec eux la présomptueuse ignorance de la multitude flattée, se sont offusqués de cet autre pouvoir, sans forces visibles, de sa loi inflexible, où il n'est pas permis à la raison de rien changer, ni de rien choisir. On va jusqu'à s'alarmer de cette infaillible spiritualité, qui sonde la conscience, qui commande au cœur, et qui aspire à s'étendre sur la race entière des hommes. Alarmes simulées! hypocrite scandale! qui objectent ce qui les confond! Il

[1] Voyez le beau sermon de Fénelon sur l'*Épiphanie*.

[2] Joan., 18-36.

[3] Joan., 8-23.

[4] Matth., 22-21; Marc, 12-17; Luc, 20-25; Fénelon, *Sermon pour le Sacre de l'archevêque de Cologne*.

[5] Osée, 13-14; Paul, 1 Cor., 15-54.

[6] S. August., *Expositions on Psalms*; *Joan. Tractat.*, 115: Audite ergo, Judæi et gentes, non imperio dominationem vestram in hoc mundo. Regnum meum non est de hoc mundo; quid vultis amplius? Venite ad regnum; quod non est de hoc mundo; venite credendo et nolite timere metuendo.

[7] Cette puissance merveilleuse de la religion ca-

Digitized by Google

faudrait s'étonner plutôt que cette doctrine évangélique, si unanimement admirée, ne fût pas immuable, et que l'Église, qui l'enseigne, ne fût pas infaillible. La vérité ne doit ni fléchir, ni se réformer. En exiger un amendement de doctrine ou de constitution, c'est une honteuse impertinence. Il n'y a qu'une chose plus absurde et plus vile encore, c'est une religion qui y consente, et c'est aussi ce que l'Église seule ne fait pas.

Si, de même, elle s'incorporait à un État pour adopter des intérêts et des préjugés nationaux, ou si elle se partageait entre tous, fractionnant sa hiérarchie et son autorité spirituelle, elle se mettrait par ce fait, d'ailleurs impossible, au niveau du pouvoir terrestre; ce serait s'abdiquer pour s'anéantir à la fin dans la lente agonie d'une influence inefficace. Il faut cette autorité absolue, comme Dieu, pour exiger qu'on *rende à Dieu ce qui appartient à Dieu* [1], sans quoi elle ne pourrait bientôt plus faire rendre à César, ni à personne autre, ce qui appartient à chacun. Il faut cette autorité sans erreurs et sans bornes pour apprendre à tout homme quels sont les biens réels et durables, pour y fixer nos volontés à travers les biens de passage [2], pour relever enfin ou épurer toute cette vie mortelle et l'empêcher de croupir dans la matière.

Nous avons fort bien compris, diront les légistes; sous ces considérations de sermon, quoique nous en ayons perdu depuis longtemps l'intelligence et le goût, une pensée se décèle, qui nous a toujours inspiré une aversion incurable; c'est la supériorité du pouvoir spirituel sur le temporel. Ainsi, ce royaume, qui n'est pas de ce monde, n'en aurait pas moins l'empire du monde? — Sans aucun doute. Pour que les peuples soient soumis à leurs chefs, pour que les chefs gouvernent justement les peuples, les uns et les autres doivent avant tout être soumis à Dieu, et la loi humaine, pour être sage, utile, doit suivre la loi divine, il n'y a pas de milieu. N'étant pas possible, comme on l'a précédemment montré, de séparer l'homme en deux, âme et corps, intérieur et extérieur [1], durant la vie, il n'y a pas d'acte motivé, volontaire ici-bas, qui n'ait directement ou indirectement rapport à sa nature morale, et pas un instant de la vie, conséquemment, qui ne puisse être du domaine de la religion. Aussi, saint Augustin a-t-il très-sensément remarqué que l'Église, pour n'être pas de ce monde, n'est pas moins dans ce monde [2]. Et où voudrait-on qu'elle fût? Il est à dire de plus, sans hésiter, pour compléter l'explication de saint Augustin, qui n'avait pas vu encore l'indépendance temporelle du Saint-Siége, que le monde ne pouvait devenir chrétien, qu'une nation ne peut être chrétienne, sans que l'Église soit de ce monde, c'est-à-dire sans qu'elle entre en part de l'existence temporelle : corollaire inséparable, qu'on affecte de ne pas voir dans l'Évangile, et que l'Évangile contient expressément [3].

Ce n'est pas l'Église qui a mis quelque ambiguité dans cette déclaration;

tholique sur le cœur humain fut la raison décisive de conversion pour l'empereur Napoléon, comme le prouve un curieux entretien de lui, fragment très-remarquable des mémoires non encore publiés du général Bertrand.

[1] Matth., 22-21; Marc, 12-17; Luc, 20-25.

[2] Ut inter mundanas varietates ibi nostra fixa sint corda, ubi vera sunt gaudia. *Collecte du 4e dimanche après Pâques.*

[1] Voyez ch. LXXIV et LXXV du traité *sur l'Immutabilité du gouvernement de l'Eglise*, par D. Mauro Capellari, aujourd'hui N. S. P. le pape Grégoire XVI.

[2] S. Aug., *Exposit. in Evang. Joan. Tract.*, 115 : Non ait : nunc autem regnum meum non est *hic*, sed non est *hinc*. Hic est enim regnum ejus usque in finem sæculi, habens inter se commixta zizania usque ad messem..., quando messores venient, id est, angeli, et colligent de regno ejus omnia scandala. Quod utique non fieret si regnum ejus non esset hic.

[3] Joan., 18-36 : Regnum meum non est de hoc mundo. Si ex hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent ut non traderer Judæis : *nunc* autem, regnum meum non est hinc. 37 : Dixit itaque ei Pilatus : Ergo rex es tu? Respondit Jesus : Tu dicis *quia rex sum ego*. — Comment le Roi des rois ne règnerait-il aucunement sur la terre? — Le texte grec porte de même : νῦν δὲ, qui n'est point conjonction, mais adverbe, et quand on voudrait chicaner sur l'accent, la traduction par *nunc*, à une époque où les deux langues se parlaient également, ne permet aucun doute.

Digitized by Google

on ne la convaincra pas d'avoir jamais par là, d'intention ni de fait, porté le moindre préjudice aux princes, puisqu'elle a consolidé leurs trônes, ni aux peuples, puisqu'elle les a délivrés de l'esclavage, et constamment défendu leur cause contre les tendances arbitraires du pouvoir politique. Elle a toujours montré assez clairement comment elle entendait son intervention dans les choses temporelles, pour que nul n'en pût raisonnablement prendre ombrage. Certes, s'il eût été dans l'esprit et la destination de l'Église de réunir la domination temporelle à la domination spirituelle, pour peu qu'on ait étudié le cœur humain et la suite des événements, on conviendra que les papes eussent été beaucoup plus promptement et plus puissants souverains qu'ils ne sont. Ils auraient tenté, au plus tard, sous la féodalité, au premier mouvement des croisades, de prendre le bouclier et l'épée, au moins pour s'emparer de l'Italie, tandis qu'ils n'ont jamais tenté de s'attribuer directement ni indirectement le gouvernement des États qui se plaçaient sous leur protection, pas même du royaume de Naples, qui se forma sous leur suzeraineté; et il a fallu l'intolérable turbulence du peuple et des barons romains pour décider le Saint-Siége à prendre définitivement l'administration publique de Rome vers la fin du moyen âge. On aurait vu aussi partout, à la faveur de la foi, le clergé s'approprier les fonctions civiles, tandis que le plus grand nombre de beaucoup est toujours resté exclusivement appliqué aux fonctions religieuses, dans les temps même les plus commodes pour l'ambition.

Si le divin Fils de l'immaculée Vierge eût accepté l'Hosannah, qui tant de fois lui offrit la royauté politique, non seulement les Juifs n'eussent pas hésité à le reconnaître pour le Messie, ils auraient encore soutenu, entrepris, avec l'espoir d'une glorieuse prospérité, les guerres les plus difficiles. Cet espoir, fermement contredit, se tourna en fureur; et parce que le Fils éternel du Très-Haut refusait de reprendre au César le trône de David, ils l'accusèrent de conspirer contre César, calomnie où la mauvaise foi crevait de stupidité. Si pareillement l'Église avait voulu, si elle voulait aujourd'hui même, toute faible, abattue et mourante qu'on le dit, se faire puissance politique, jamais on n'aurait vu une domination aussi formidable. Elle soulèverait les multitudes, comme le vent soulève la poussière; ses plus insolents détracteurs, convertis à sa gloire, écraseraient devant elle toute résistance. Mais, parce que, venue du ciel et retournant au ciel, elle ne veut pas du royaume de ce monde, on l'accuse d'y prétendre. L'incrédulité est la même dans tous les temps; et il en sera de nos jours aussi comme des jours passés. La sainte victime s'est sacrée elle-même d'une majesté inaccessible dans ses douloureuses humiliations. Les épines de la dérision ont empreint sur son front le plus radieux des diadèmes; et, par un admirable jeu de la Providence, ce fut l'officier de César, le représentant du pouvoir politique, celui-là même auquel le Sauveur a dit : *Je suis roi*, qui, en le livrant à la cruauté des calomniateurs, confessa le premier, sans le vouloir, et inscrivit, en dépit d'eux, sur le gibet prophétique, la royauté de ce divin condamné [1]. Et les rois sont venus à leur tour la reconnaître et l'adorer. A la fin, ils se sont lassés de régner *par la grâce de Dieu;* ils ont voulu traiter d'égal avec la royauté éternelle, et bientôt lui fixer ses limites, la remettre sous leur dépendance. Ils ont contesté ses droits; on conteste maintenant les leurs; et après avoir crié : Dieu n'est plus, on crie : Les rois s'en vont.

Quant à l'inhabileté qu'il plaît à quelques capables de prétexter contre le clergé, je ne sais s'il vaut la peine d'y répondre [2]. La vie du sacerdoce, les

[1] Joan., 18-37; 19-19 à 22.

[2] L'objection n'est pourtant pas nouvelle; on la rencontre aux 8e et 10e chants des *Lusiades* de Camoens. Ce guerrier poëte, qui éprouva tant de disgrâces, et un peu par sa faute, de l'ambitieux orgueil des grands, et qui ne reçut guère de consolation que de deux dominicains, le P. Foreiro et le célèbre S. Louis de Grenade, se plaint de l'ambition monastique et cléricale, en ajoutant naïvement que les hommes saintement dévoués à la vie religieuse, ont trop de droiture et pas assez d'art pour

Digitized by Google

faudrait s'étonner plutôt que cette doctrine évangélique, si unanimement admirée, ne fût pas immuable, et que l'Église, qui l'enseigne, ne fût pas infaillible. La vérité ne doit ni fléchir, ni se réformer. En exiger un amendement de doctrine ou de constitution, c'est une honteuse impertinence. Il n'y a qu'une chose plus absurde et plus vile encore, c'est une religion qui y consente, et c'est aussi ce que l'Église seule ne fait pas.

Si, de même, elle s'incorporait à un État pour adopter des intérêts et des préjugés nationaux, ou si elle se partageait entre tous, fractionnant sa hiérarchie et son autorité spirituelle, elle se mettrait par ce fait, d'ailleurs impossible, au niveau du pouvoir terrestre; ce serait s'abdiquer pour s'anéantir à la fin dans la lente agonie d'une influence inefficace. Il faut cette autorité absolue, comme Dieu, pour exiger qu'on *rende à Dieu ce qui appartient à Dieu* [1], sans quoi elle ne pourrait bientôt plus faire rendre à César, ni à personne autre, ce qui appartient à chacun. Il faut cette autorité sans erreurs et sans bornes pour apprendre à tout homme quels sont les biens réels et durables, pour y fixer nos volontés à travers les biens de passage [2], pour relever enfin ou épurer toute cette vie mortelle et l'empêcher de croupir dans la matière.

Nous avons fort bien compris, diront les légistes; sous ces considérations de sermon, quoique nous en ayons perdu depuis longtemps l'intelligence et le goût, une pensée se décèle, qui nous a toujours inspiré une aversion incurable; c'est la supériorité du pouvoir spirituel sur le temporel. Ainsi, ce royaume, qui n'est pas de ce monde, n'en aurait pas moins l'empire du monde? — Sans aucun doute. Pour que les peuples soient soumis à leurs chefs, pour que les chefs gouvernent justement les peuples, les uns et les autres doivent avant tout être soumis à Dieu, et la loi humaine, pour être sage, utile, doit suivre la loi divine, il n'y a pas de milieu. N'étant pas possible, comme on l'a précédemment montré, de séparer l'homme en deux, âme et corps, intérieur et extérieur [1], durant la vie, il n'y a pas d'acte motivé, volontaire ici-bas, qui n'ait directement ou indirectement rapport à sa nature morale, et pas un instant de la vie, conséquemment, qui ne puisse être du domaine de la religion. Aussi, saint Augustin a-t-il très-sensément remarqué que l'Église, pour n'être pas de ce monde, n'est pas moins dans ce monde [2]. Et où voudrait-on qu'elle fût? Il est à dire de plus, sans hésiter, pour compléter l'explication de saint Augustin, qui n'avait pas vu encore l'indépendance temporelle du Saint-Siége, que le monde ne pouvait devenir chrétien, qu'une nation ne peut être chrétienne, sans que l'Église soit de ce monde, c'est-à-dire sans qu'elle entre en part de l'existence temporelle: corollaire inséparable, qu'on affecte de ne pas voir dans l'Évangile, et que l'Évangile contient expressément [3].

Ce n'est pas l'Église qui a mis quelque ambiguité dans cette déclaration;

tholique sur le cœur humain fut la raison décisive de conversion pour l'empereur Napoléon, comme le prouve un curieux entretien de lui, fragment très-remarquable des mémoires non encore publiés du général Bertrand.

[1] Matth., 22-21; Marc, 12-17; Luc, 20-25.

[2] *Ut inter mundanas varietates ibi nostra fixa sint corda, ubi vera sunt gaudia. Collecte du 4e dimanche après Pâques.*

[1] Voyez ch. LXXIV et LXXV du traité *sur l'Immutabilité du gouvernement de l'Eglise*, par D. Mauro Capellari, aujourd'hui N. S. P. le pape Grégoire XVI.

[2] S. Aug., *Exposit. in Evang. Joan. Tract.*, 118: Non ait: nunc autem regnum meum non est *hic*, sed non est *hinc*. Hic est enim regnum ejus usque in finem sæculi, habens inter se commixta zizania usque ad messem..., quando messores venient, id est, angeli, et colligent de regno ejus omnia scandala. Quod utique non fieret si regnum ejus non esset hic.

[3] Joan., 18-36: Regnum meum non est de hoc mundo. Si ex hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent ut non traderer Judæis: *nunc* autem, regnum meum non est hinc. 37: Dixit itaque ei Pilatus: Ergo rex es tu? Respondit Jesus: Tu dicis *quia rex sum ego*. — Comment le Roi des rois ne règnerait-il aucunement sur la terre? — Le texte grec porte de même: νῦν δὲ, qui n'est point conjonction, mais adverbe, et quand on voudrait chicaner sur l'accent, la traduction par *nunc*, à une époque où les deux langues se parlaient également, ne permet aucun doute.

Digitized by Google

on ne la convaincra pas d'avoir jamais par là, d'intention ni de fait, porté le moindre préjudice aux princes, puisqu'elle a consolidé leurs trônes, ni aux peuples, puisqu'elle les a délivrés de l'esclavage, et constamment défendu leur cause contre les tendances arbitraires du pouvoir politique. Elle a toujours montré assez clairement comment elle entendait son intervention dans les choses temporelles, pour que nul n'en pût raisonnablement prendre ombrage. Certes, s'il eût été dans l'esprit et la destination de l'Église de réunir la domination temporelle à la domination spirituelle, pour peu qu'on ait étudié le cœur humain et la suite des événements, on conviendra que les papes eussent été beaucoup plus promptement et plus puissants souverains qu'ils ne sont. Ils auraient tenté, au plus tard, sous la féodalité, au premier mouvement des croisades, de prendre le bouclier et l'épée, au moins pour s'emparer de l'Italie, tandis qu'ils n'ont jamais tenté de s'attribuer directement ni indirectement le gouvernement des États qui se plaçaient sous leur protection, pas même du royaume de Naples, qui se forma sous leur suzeraineté; et il a fallu l'intolérable turbulence du peuple et des barons romains pour décider le Saint-Siége à prendre définitivement l'administration publique de Rome vers la fin du moyen âge. On aurait vu aussi partout, à la faveur de la foi, le clergé s'approprier les fonctions civiles, tandis que le plus grand nombre de beaucoup est toujours resté exclusivement appliqué aux fonctions religieuses, dans les temps même les plus commodes pour l'ambition.

Si le divin Fils de l'immaculée Vierge eût accepté l'Hosannah, qui tant de fois lui offrit la royauté politique, non-seulement les Juifs n'eussent pas hésité à le reconnaître pour le Messie, ils auraient encore soutenu, entrepris, avec l'espoir d'une glorieuse prospérité, les guerres les plus difficiles. Cet espoir, fermement contredit, se tourna en fureur; et parce que le Fils éternel du Très-Haut refusait de reprendre au César le trône de David, ils l'accusèrent de conspirer contre César, calomnie où la mauvaise foi crevait de stupidité. Si pareillement l'Église avait voulu, si elle voulait aujourd'hui même, toute faible, abattue et mourante qu'on le dit, se faire puissance politique, jamais on n'aurait vu une domination aussi formidable. Elle soulèverait les multitudes, comme le vent soulève la poussière; ses plus insolents détracteurs, convertis à sa gloire, écraseraient devant elle toute résistance. Mais, parce que, venue du ciel et retournant au ciel, elle ne veut pas du royaume de ce monde, on l'accuse d'y prétendre. L'incrédulité est la même dans tous les temps; et il en sera de nos jours aussi comme des jours passés. La sainte victime s'est sacrée elle-même d'une majesté inaccessible dans ses douloureuses humiliations. Les épines de la dérision ont empreint sur son front le plus radieux des diadèmes; et, par un admirable jeu de la Providence, ce fut l'officier de César, le représentant du pouvoir politique, celui-là même auquel le Sauveur a dit : *Je suis roi*, qui, en le livrant à la cruauté des calomniateurs, confessa le premier, sans le vouloir, et inscrivit, en dépit d'eux, sur le gibet prophétique, la royauté de ce divin condamné [1]. Et les rois sont venus à leur tour la reconnaître et l'adorer. A la fin, ils se sont lassés de régner *par la grâce de Dieu;* ils ont voulu traiter d'égal avec la royauté éternelle, et bientôt lui fixer ses limites, la remettre sous leur dépendance. Ils ont contesté ses droits; on conteste maintenant les leurs; et après avoir crié : Dieu n'est plus, on crie : Les rois s'en vont.

Quant à l'inhabileté qu'il plaît à quelques capables de prétexter contre le clergé, je ne sais s'il vaut la peine d'y répondre [2]. La vie du sacerdoce, les

[1] Joan., 18-37; 19-19 à 22.

[2] L'objection n'est pourtant pas nouvelle; on la rencontre aux 8e et 10e chants des *Lusiades* de Camoens. Ce guerrier poëte, qui éprouva tant de disgrâces, et un peu par sa faute, de l'ambitieux orgueil des grands, et qui ne reçut guère de consolation que de deux dominicains, le P. Foreiro et le célèbre S. Louis de Grenade, se plaint de l'ambition monastique et cléricale, en ajoutant naïvement que les hommes saintement dévoués à la vie religieuse, ont trop de droiture et pas assez d'art pour

Digitized by Google

dispositions et les obligations qu'elle prescrit, loin de le rendre *mathabile* aux affaires temporelles, sont une cause de supériorité. La théologie [1], qui domine toutes les autres sciences par l'étendue, la profondeur, la précision, mais encore, et surtout, l'habitude de la méditation et de la règle, développant au plus haut point, dans le sacerdoce catholique, tout ce que l'homme peut avoir d'intelligence et de volonté, produisent sur la médiocrité même des effets remarquables, doublent la force des facultés naturelles, et leur donnent une habileté qu'on n'eût pas quelquefois soupçonnée. Les preuves abondent, s'il était à propos d'entrer dans le détail [2]; et quand l'Église descend aux soins temporels, les choses n'en vont pas pis. L'inconvénient est bien moins alors pour ceux qui sont gouvernés, que pour elle qui gouverne. C'est pourquoi elle préfère n'y pas être engagée, de peur que les soins temporels ne détournent le sacerdoce des œuvres spirituelles. Toutes les déclamations contre l'ambition ecclésiastique ne feront pas que ce ne soit là le principe invariablement promulgué par l'Église, et n'égaleront jamais les leçons qu'elle s'en fait à elle-même.

Étrange contradiction, qui en renferme bien d'autres! On reproche la théocratie à l'unique religion qui ait aboli la théocratie. On s'en prend à elle des abus, qui lui viennent des hommes et de leurs passions mauvaises, comme si le pouvoir humain en était exempt, sans considérer avec quelle incorruptible persévérance elle condamne toutes ces passions mauvaises, n'admettant de prescription pour aucun abus, offrant sans cesse des moyens certains de tout prévenir, et, ce qui est plus difficile, de tout réparer; garantie qui manque absolument au pouvoir humain, et que la science moderne cherche en vain, après l'antiquité, dans une forme politique. On se félicite d'avoir exclu définitivement le clergé de toute participation aux affaires du siècle, et l'on justifie cette exclusion par la néces-

comprendre et démêler les intérêts humains. Il n'a pas plus de confiance dans les savants; il préfère les guerriers, comme gens d'expérience. Je laisse aux savants et aux guerriers ce procès entre eux à débattre. Je me contenterai de noter que les adversaires de la religion, sur cette question comme sur les autres, adoptent alternativement les deux décisions contradictoires, décriant le clergé tantôt comme inhabile, tantôt comme trop habile.

[1] Le plus fameux diplomate de ce siècle, cet homme que la supériorité d'esprit la moins contestée avait élevé et soutenu jusqu'à la fin, dans la position la plus fausse, au niveau des puissances de la terre, s'est plu à reconnaître, dans une occasion solennelle, la haute compréhension des études théologiques, révélant ainsi, non sans dessein, quoique pour la première fois peut-être il ne mesurât pas toute la portée de ses paroles, le sentiment vrai qui lui était resté de ces études à travers toutes les témérités de l'ambition et les égarements les plus déplorables. Voyez l'éloge de M. Reinhart, par le prince de Talleyrand, qui voulut le lire lui-même à l'Académie; ce fut le dernier acte public de cet illustre fourvoyé, et le premier indice de sa conversion, aussi certaine qu'inattendue. On peut dire que le prince de Talleyrand n'est pas encore connu. Nul n'a été plus sévèrement jugé; son indifférence à ce sujet même n'y a pas peu contribué. Ce ne sera pas cependant le trait le moins saillant de cette nature extraordinaire et des méprises de l'opinion. Qui se douterait, par exemple, que ce fin diplomate, cet évêque sécularisé, aimât avec admiration la prière *Salve, Regina?*

[2] Sans parler des papes, dont la liste à elle seule contient plus de grandes et vertueuses capacités que la liste de tous les souverains ensemble, on aurait une multitude d'exemples à citer parmi le clergé régulier et séculier. Quelques noms, pris au hasard, les premiers qui se présenteront en diront assez. Qui opposerait-on avec avantage dans la conduite des choses de ce monde, à saint Ambroise, saint Grégoire de Tours, saint Arnulf? à la plupart des évêques de Charlemagne; à saint Agobard, à saint Dunstan, à Hincmar, à Brunon, archevêque de Cologne? à saint Hugues, saint Bernard, Suger, Guillaume d'Auvergne, Jacques de Vitri? aux cardinaux Talleyrand et Albornoz? à Las Casas, à Pedro de la Gasca, homme admirable et trop peu connu? aux cardinaux d'Estouteville, Tolet, d'Ossat, du Perron; au merveilleux Ximenez, à saint Vincent de Paul, à Fénelon, aux cardinaux de Polignac, Consalvi, Pacca? Les uns nés dans les plus hauts rangs, les autres dans la condition la plus obscure, et tous uniquement célèbres par leur mérite personnel. Car il n'y a que l'Église qui sache reconnaître, exercer et honorer le talent. En prescrivant le désintéressement et l'humilité, loin d'éteindre l'émulation, elle l'anime. — Beaucoup de grands caractères ont dû rester cachés; cela est inévitable ici-bas. Mais quelle autre société a jamais offert aux talents autant de moyens de paraître, autant d'équité à les apprécier, autant d'empressement à les exalter?

Digitized by Google

sité d'arrêter désormais les anciens empiétements de la religion sur l'État. Quand il serait vrai ; quand l'Église, au contraire, n'aurait pas eu le plus souvent à se plaindre de spoliations, à se défendre des empiétements séculiers, que nous importerait encore à nous autre peuple, homme de métiers, d'arts et même d'étude, majorité toujours immense et laborieuse, qui devons passer nos jours dans une médiocrité uniforme ; que nous importerait de voir à la direction de l'État les faiseurs de phrases, de chiffres et de légalités plutôt que le clergé? Que gagnerions-nous franchement à l'ambition laïque expropriant l'ambition sacerdotale? Celle-ci ferait toujours plus large part au peuple, chez lequel le clergé se recrute constamment, choisissant de préférence les capables, sans fermer d'avance l'accès à personne [1] par une altière démarcation. Au lieu que l'ambition laïque est avare et jalouse, soit qu'elle se confédère en aristocratie compacte, comme une armée d'occupation en pays conquis, soit qu'elle se ramasse à l'aventure en oligarchie toujours incertaine, comme les corps mercenaires, qui pillent même ce qu'ils défendent, elle se réserve soigneusement le butin et n'admet point au partage quiconque n'a pas mis la main au pillage. Lors donc que par la plus vile des agressions, celle qui tue pour dépouiller, on a pris à l'Église tout ce qu'on pouvait lui prendre, des philosophâtres, qui se croient hommes d'État pour s'être emparés de l'État, s'estiment sages entre les habiles, parce que, sans approuver le sang versé, ils acceptent l'héritage du sang ; parce que, justifiant la cause dans le résultat, ils déclarent légitimes l'indigence et l'interdiction civile de la religion, on sent, dans leurs accusations pharisaïques, toute l'inquiétude d'une envieuse rivalité et d'une impuissante usurpation.

Cette inquiétude, ils la sentent eux-mêmes ; ils ne peuvent s'en défaire ; sans cela, ils laisseraient du moins à cette religion, qu'ils se vantent d'avoir vaincue, la dernière liberté du malheur, celle de pourvoir à sa propre existence. Ils s'obstinent à la protéger, pour la retenir forcément dans l'humiliation, et pour l'empêcher légalement de se plaindre ; lui concédant, comme par grâce, la contemplation oisive de son dogme, ils revendiquent le *droit de veiller avec empire sur sa discipline* [1], qui n'est que l'exercice, l'action du dogme. C'est assez pour le peu qu'on lui demande, qui est de persuader au peuple d'obéir au pouvoir qu'il a fait, comme s'il ne l'avait pas fait. Et afin que l'Église s'acquitte sûrement de cet office et maintienne le peuple dans le devoir, n'est-il pas naturel qu'elle y soit

[1] Ce n'est pas un des moindres dangers de la prospérité temporelle pour l'Eglise que son extrême popularité. Tous ceux qui sont nés avant 1795, ont vu ou entendu dire combien de vocations ecclésiastiques ont été uniquement décidées par la vanité de jeunes villageois, qui trouvaient plus agréable de faire des études et des prônes que de labourer la terre, ou par le sordide calcul de leurs parents, qui voyaient pour leur vieillesse la perspective d'un repos commode et certain dans la retraite d'un presbytère. Combien n'a-t-on pas censuré, raillé la fainéantise des moines? Ces reproches n'ont eu malheureusement que trop de fondement au 18e siècle ; mais le malheureux peuple qui les répétait et s'en scandalisait, n'a pas senti que ces reproches retombaient directement sur lui ; qu'il était seul coupable de ces fausses vocations ; et au lieu d'écouter les préceptes évangéliques qui les réprouve, et de réformer sa propre cupidité, il a mieux aimé écouter les sophistes qui l'excitaient à faire cesser des abus pour les détruire. Comme l'Avare de la fable, il a tué la poule aux œufs d'or, sans même en retirer le moindre profit. Les prêcheurs d'égalité ont pris à peu près tout, et lui ont laissé sa misère en lui ôtant la ressource du travail et de l'aumône, que lui fournissaient nécessairement les possessions ecclésiastiques.

[1] Manuel du Droit public, *Ecclésiastique-Français*, préf., p. 38. Sur ce titre, on croirait que ce livre est de ci-devant fondateur de la défunte *Eglise française*. A la lecture de l'épigraphe : « Conservons « ces fortes maximes de nos pères, que l'Eglise « gallicane a trouvées dans la tradition de l'*Eglise* « *universelle*, » ce faux air de sentence en perruque à trois marteaux indiquerait le labeur exhumé de quelque présidence à mortier, qui aurait voulu se couvrir du grand nom de Bossuet, sans songer que le plus beau génie ne peut pas donner un sens à des *maximes* nationales, *trouvées par nos pères* dans la tradition de l'Eglise universelle, c'est-à-dire des maximes généralement particulières. A ces incohérences d'une étourderie obstinée, on reconnaît Me Dupin, célèbre entre les avocats pour avoir découvert la conspiration du *monogramme*, *bâclé* une charte, et *sauvé* la patrie plusieurs autres fois encore, à peu près de la même manière.

Digitized by Google

maintenue la première? Ainsi l'entendent nos puissants raisonneurs. Pensent-ils donc qu'il ne reste plus hors d'eux personne qui sache raisonner? S'ils jugent l'Église inutile, pourquoi veulent-ils la payer? S'ils la jugent utile, pourquoi veulent-ils la contraindre? et alors que peut-elle?

Toutefois, on aura beau faire; cette piaffante résolution à décider ce qu'on ne comprend pas, à réglementer ce qu'on a déclaré le plus libre au monde, à tout réduire en police, ne changera pas l'œuvre de Dieu et les décrets de sa volonté. La religion, la puissance spirituelle ne doit pas plus dépendre du mécanisme politique et du commandement humain, que l'âme ne doit dépendre du corps. Elle est la première majesté; c'est elle qui consacre la seconde; son abnégation volontaire envers celle-ci ne peut jamais devenir une sujétion. Malheur aux peuples et aux rois qui l'oublient [1]!

De toute cette démonstration, il résulte que le sacerdoce porte aussi en lui-même des droits imprescriptibles. Ce sont la primauté d'honneur, une juridiction spéciale, et le droit de subsistance, c'est-à-dire de propriété; rien n'est plus juste et pertinent. 1° On se glorifie aujourd'hui d'avoir aboli les priviléges; on crut même un moment avoir égalé tous les rangs, nivelé toute la vie humaine. Cela est aussi impossible que d'assigner à tous les hommes une identique parité de stature, de force, de facultés, de travail. La nature n'est que variété; la société n'est que l'alliance des aptitudes diverses, ce qui rend utile autant qu'inévitable l'inégalité des rangs, qui ne consiste que dans les priviléges ou distinctions lucratives et honorifiques. La dénomination et le mode peuvent changer, la chose demeure. Certains priviléges furent autrefois des abus; certains abus aujourd'hui ne sont pas moins des priviléges: et il y a aujourd'hui comme autrefois des priviléges légitimes. Qu'est-ce, par exemple, que cette immunité des deux chambres législatives, qui ne permet de poursuivre ni pour opinion politique, ni pour affaires personnelles, pas même pour dettes, aucun de leurs membres durant une session? Qu'est-ce que cette inamovibilité de certaines fonctions, et ces hautes paies, assez souvent en proportion inverse du travail et de la fatigue? Qu'est-ce que tout cela, sinon des priviléges? Et ce ne sont pas les seuls. Si on ne manque pas de raisons pour les défendre, quelles plaintes, d'autre part, ne retentissent pas journellement sur les accumulations de fonctions incompatibles, sur des offices multipliés au-delà du besoin, ou retribués au-delà de leur utilité; enfin, sur les offices inutiles, appelés vulgairement *sinécures* pour cette cause? Et dans cette légère esquisse ne figure pas tout ce qui est uniquement donné à la vanité [1].

Puisque tous les priviléges ne sont point abusifs, puisque les distinctions et les avantages de plusieurs sont convenables et profitables à l'ordre général, quoi de plus légitime et de plus utile que de faire particulièrement honneur au sacerdoce, aux hommes que la foi nous désigne comme les médiateurs entre Dieu et nous? Et qui pourrait sensément refuser ou disputer le premier rang de dignité extérieure à la seule dignité réelle, comme la seule

[1] Ceux qui refuseraient d'écouter les catholiques refuseront-ils d'écouter Luther, le grand promoteur de l'émancipation humaine, selon nos rhéteurs d'Etat? « Les souverains temporels, dit-il, prétendent « toujours, au nom du diable, enseigner à Jésus-« Christ comment il doit se conduire et gouverner « son Eglise; » et il se plaint fort de cette prétention. (Luther, *Propos de Table.*) Et le protestant Marheineke, cité par De Maistre, *du Pape*, liv. III, ch. III, avoue avec chagrin qu'un des résultats les plus fâcheux du protestantisme a été de faire de la religion « la servante de l'Etat, » qui n'a pas le droit cependant « de gouverner la Religion. »

[1] Quand on a supprimé le costume pour les législateurs, pourquoi conserve-t-on celui des académiciens? pourquoi même celui des juges? pourquoi ce titre aristocratique: *Cours royales*, qui distingue superbement des *tribunaux de première instance*, les *tribunaux d'appel*, comme on les nommait il y a quarante ans? Pourquoi ces *inspecteurs généraux* de l'Université, qui n'ont qu'à se promener en France trois mois de l'année aux frais de l'Etat? Cette dernière création de Napoléon répondait à une idée, que je l'ai entendu exprimer lui-même, et que je dirai quelque jour. L'idée était bonne. On peut contester le moyen, surtout aujourd'hui que l'idée du grand homme paraît tout à fait perdue.

Digitized by Google

ineffaçable? D'où vient que partout, jusque chez les nations qui ont le plus honoré les armes, on en a toujours écarté avec soin les ministres de la religion, non par interdiction ou condescendance, mais par une respectueuse réserve. Et partout où une noblesse s'est formée, le sacerdoce en a été la sommité. Maintenant encore on considère les ministres de la religion comme ne devant pas être compris dans le service militaire; et la plus noble idée que les plus hautes, les plus utiles fonctions prétendent donner d'elles-mêmes, cela s'entend tous les jours, c'est de se comparer au sacerdoce. Peut-on mieux justifier les anciennes prérogatives du clergé que par cette apologie involontaire? Nous jugerons, au reste, dans leur usage, ces prérogatives et immunités tant décriées par la prévention.

2° Comment nier, après de si claires notions, la convenance de la juridiction spéciale pour le clergé? Un des deux corps législatifs n'a-t-il pas la sienne? En quoi donc, je vous prie, la dignité d'une pairie quelconque importerait-elle plus à l'État que celle du sacerdoce? Si l'on estime irrévérent pour les *nobles* pairs, ainsi que ces messieurs veulent bien s'appeler, malgré la Charte de 1830, qui a biffé l'hérédité et dédaigné toute *noblesse*, si l'on estime irrévérent pour eux de comparaître devant les tribunaux ordinaires, c'est-à-dire devant des hommes comme eux, aussi honorables qu'eux, qui ne leur sont point subordonnés, et parmi lesquels siégent des membres de la même pairie, n'est-il pas incomparablement plus irrévérent d'y citer un prêtre, revêtu d'un caractère sacré; et que, peut-être demain, frappé d'un symptôme mortel, celui qui l'aura interrogé, jugé, condamné, appellera avec angoisse pour lui faire l'aveu de ses péchés et lui demander le pardon du ciel? Il y a un parallèle bien plus choquant encore. On a doublé la sauve-garde pour l'honneur militaire, en ajoutant à la juridiction spéciale du conseil de guerre une pénalité spéciale; et cela n'est point blâmable, cela est bien. Ainsi le dernier des citoyens, que dis-je? un enfant que la loi n'a point encore fait citoyen, un mercenaire, un vagabond, que le recrutement aura mis sous la discipline du clairon ou du tambour, dès qu'une fois couvert du bonnet de police, il balaiera le pavé d'une caserne ou pansera un cheval à chabraque, il est affranchi de la justice ordinaire; il paraîtra devant ses chefs et ses égaux sur un siége honnête. S'il n'a point commis un délit capital, on prendra la précaution de le dégrader avant de le livrer au châtiment commun. Et s'il a mérité la mort, il ne la subira pas par le coup vulgaire comme un simple citoyen, ni même comme un magistrat ou un pair qui auraient conspiré; il tombera noblement sous le feu de ces mêmes armes qui ont défendu la patrie; tandis qu'on obligera le prêtre de paraître, comme prêtre, à la place occupée chaque jour par les meurtriers, les larrons et les courtisanes. Et si malheureusement une condamnation est prononcée, et je la suppose juste, elle exposera au public opprobre la dignité sacrée que porte le condamné, et dont la seule autorité, qui la lui a conférée, peut du moins le dégrader, sinon en effacer le caractère. Encore autrefois abandonnait-on très-rarement le prêtre coupable à la vindicte séculière. Toute nation, tout gouvernement, qui admettent officiellement une religion et qui ne respectent pas officiellement ses ministres, l'avilissent et l'annulent, autant qu'il est en eux. Tout autre que le sacerdoce catholique succomberait à cette indécence légale [1]. Il vaudrait beaucoup

[1] Peut-être objecterait-on le respect du peuple pour la religion dans certains pays où les ministres du culte national vivent dans une sujétion entière à l'égard du pouvoir temporel, comme en Russie et en Angleterre. Mais alors le culte et la croyance n'étant pas exclusivement spirituels, et le pouvoir religieux appartenant au pouvoir politique, on ne voit que ses officiers dans les ministres du culte, comme dans toutes les autres parties de l'administration, et le respect religieux partant toujours de lui pour remonter à lui, ne s'altère point par la sujétion ou l'humiliation des inférieurs, qui n'ont point d'ailleurs de caractère propre. La sujétion et l'humiliation sont dans l'ordre et manifestent l'autorité principale, loin de la diminuer; et il est remarquable que tous les souverains qui ont rejeté l'autorité du pape n'ont pu y suppléer autrement, pour conser-

Digitized by Google

mieux ne pas reconnaître une religion que de ne pas lui rendre, dans ses ministres, tous les égards qu'elle a droit de demander. On éviterait ainsi deux dangers au lieu d'un.

Car il n'y a pas de moyen plus certain de ruiner l'autorité judiciaire que de la mettre aux prises avec la religion. La judicature a contre la religion une passion innée de rivalité. Pour peu qu'elle trouve jour à s'ingérer dans les affaires religieuses et jusque dans les questions de conscience, elle s'y porte hardiment pour tout attirer sous son examen et sa décision. Ce fut son unique grief contre l'inquisition, à laquelle elle ne pardonnera jamais d'avoir arrêté autrefois cette manie d'envahir et de soumettre à ses idées et à ses formes les lois spirituelles [1]. Quelque cause qui amène devant la justice séculière le ministre d'un culte, un prêtre surtout, elle ne résistera pas au secret plaisir d'en triompher. Et malheur à elle, si les circonstances, si l'opinion la favorisent; elle se complaira dans le succès; elle croira diriger les applaudissements d'un siècle impie; et elle en sera maîtrisée. Elle sortira insensiblement de la voie droite; elle sophistiquera la vengeance; elle s'enivrera d'orgueil et d'iniquité, jusqu'à ce que, perdant toute pudeur et toute raison, elle subisse méprisée la complicité de toutes les factions qui, pour dernière ignominie, la mettront au service du bourreau [1].

La preuve en est assez récente. Que si, oubliant une telle leçon, elle continuait à écouter les maximes et les flatteries qui l'ont réduite à ce honteux abaissement, elle se confiait dans la jactance de ses modernes légistes, dans l'appui d'un vulgaire ignorant, toujours prêt à *jurer, sur l'honneur et sur la conscience*, qu'un prêtre doit être coupable [2], qu'elle considère un peu plus attentivement combien peu elle a recouvré d'influence et de force depuis ce temps, et combien faibles sont ses espérances. Les légistes, troupe légère, aujourd'hui plus mobile et plus leste que la vieille phalange parlementaire, pesamment armée de coutume et de pédanterie, a aussi bien moins de consistance; ils sont publiquement inférieurs aux folliculaires. En vain la judicature s'efforce de morigéner et de contenir ceux-ci par ses arrêts; ils lui échappent par mille faux-fuyants; et elle restera esclave de la presse au lieu de la museler. Elle n'ignore pas que c'est aussi la presse qui inspire et mène le vulgaire. Toute prévention s'use, et rien n'est plus changeant que les préventions du vulgaire. Il peut arriver, par le moindre caprice, par le piquant même de la contradiction, qu'elle voie approuver contre elle un intérêt religieux, précisément parce qu'elle le condamnera. Une telle vicissitude, fût-elle sans vraisemblance, on se dédommage largement sur d'autres points. Où est maintenant le respect pour la chose jugée? pour la présence des juges? Où est la majesté de la justice humaine? Les plus hideux coupables la bravent journellement de leurs regards et de leurs paroles; c'est maintenant un spectacle pour le public, qui leur en sait gré, qui s'amuse d'une lutte entre

ver quelque religion chez eux, que de se faire papes eux-mêmes. Seulement, comme ils sont papes *autocrates*, usurpant la juridiction sans oser usurper le sacerdoce, les fonctions saintes, cette suprématie bâtarde a produit ce phénomène, inconnu avant le 16e siècle, de réunir à la fois toute la stupidité et toute l'insolence de l'orgueil. Les empereurs romains et le kalife Hakem-Bamrillah, en se faisant dieux, étaient plus conséquents;

Leur orgueil me semble, en un mot,
Beaucoup plus fou, mais pas si sot.

[1] Dans ce cours, qui sera une *Théorie politique de l'Histoire de France*, se présentera, sans hésiter, à son époque, cette fameuse inquisition dont le nom mystérieux pénètre les plus incrédules esprits d'une béate épouvante. Voyez, en attendant, l'opuscule *de l'Inquisition*, par Muzzarelli, et les *Lettres sur l'Inquisition*, par le comte De Maistre. Ces deux habiles hommes n'ont pas tout dit, et il reste après eux à prouver encore que l'inquisition a empêché tout ensemble le despotisme des légistes et adouci la justice criminelle au moyen âge. On sera un peu surpris en comparant même la procédure de l'inquisition avec notre procédure moderne, de voir que l'inquisition était beaucoup plus douce que nos cours d'assises.

[1] Triste chute, que le fameux Pasquier ne prévoyait guère quand il affirmait sérieusement, à la fin du 16e siècle, que « Dieu était au milieu des juges « pour les inspirer. »

[2] Historique.

Digitized by Google

l'habileté du mensonge et celle de l'interrogatoire, entre la fraude et le bon droit, entre l'élégante effronterie du crime et la faiblesse des lois, entre la célébrité du vice et l'importance personnelle de quelques hommes portant une toge. Que sera-ce si, dans un procès d'opinion, le déshonneur que doit infliger la sentence est silencieusement renvoyé au sentiment [1] qui l'a dictée, par la conscience qui la repousse? Bien insensée la pauvre justice humaine, si elle ne sent pas qu'elle n'a de force et de grandeur qu'en se mettant à couvert sous la justice divine, et qu'elle doit respecter la religion pour obtenir elle-même le respect.

3° La pauvreté n'est pas moins un danger que l'abondance [2]. La pauvreté évangélique est de conseil, non de commandement. « Qui fait jamais, dit « saint Paul, le service de guerre à ses « frais? Qui plante une vigne et ne « mange point du fruit?... Ne savez-« vous pas que ceux qui travaillent dans « le sanctuaire mangent de ce qui est au « sanctuaire, et que ceux qui vaquent « à l'autel, ont part à l'autel? Ainsi le « Seigneur a ordonné à ceux qui an-« noncent l'Évangile de vivre de l'Évan-« gile [3]. » C'est un droit naturel qu'on n'a pas besoin de prouver. Mais comment doit-il y être pourvu? Sera-ce avec un salaire fixé et fourni par l'État? Jamais, que je sache, pareille chose ne s'était vue avant le protestantisme, qui a inventé l'idée de transformer les ministres de la religion en *fonctionnaires publics*. Que des légistes adoptent aujourd'hui cette invention comme une règle fondamentale, rien de plus simple pour des légistes; ce n'est qu'une absurdité de plus, dont nous leur sommes obligés. Toutefois, ils auraient pu y mettre un peu plus d'adresse; il y a une malice trop grossière à nous signifier qu'ils veulent par ce moyen tenir le clergé dans une entière dépendance de l'État. Cela ajoute à l'absurdité une injure, qui ne tombe sur le clergé qu'en passant auparavant sur tous les fonctionnaires publics. Car voici le raisonnement : l'État alloue une rétribution à toutes les fonctions publiques; or, les ministres sont censés répondre de l'État; et de fait, ils rendent leurs comptes tous les cinq ou six cents ans, quand il survient de ces cas graves, qu'on appelle des révolutions, à moins qu'ils n'aient eu la prévoyance ou le bonheur de s'en retirer d'avance; donc les ministres étant censés répondre de l'État, tous les fonctionnaires de l'État doivent absolument suivre la volonté des ministres. Ainsi, d'après ce syllogisme constitutionnel, les fonctionnaires publics seraient à la disposition des sept ou huit dépositaires du budget, comme une meute à la chaîne, qui ne connaît que la voix de son maître et la main accoutumée à tenir le fouet, à distribuer la pâture. Il était réservé au siècle de la liberté d'entendre soutenir une telle doctrine et de la voir appliquer [1].

La saine politique devrait, ce semble, raisonner tout différemment, et ne rien négliger pour persuader aux fonctionnaires que l'émolument affecté à leurs services n'en est qu'une juste rétribution, que la conscience est partout inamovible, et le devoir la première condition de la subsistance comme de l'honneur. La faible humanité n'a que

[1] Lorsque, sous le faible Louis XV, le parlement assuré par l'infaillibilité de Pasquier, et même d'Arnaud, qu'il était *inspiré de Dieu*, commença de prendre la haute-main sur la religion, il condamna, pour refus de sacrement à un janséniste, un prêtre de Paris à l'exposition publique. L'archevêque, M. de Beaumont, écrivit alors au procureur-général que si la sentence était exécutée, il irait avec son clergé, la croix en tête, assister son prêtre, et se tiendrait auprès de lui pendant toute la durée de la peine. On connaissait la fermeté de M. de Beaumont, et on n'osa pas s'y risquer; on sentait bien que sa présence innocenterait le supplicié, et que la honte retomberait avec la dérision sur la justice séculière et les juges.

[2] Prov., 30-8; Ecclesiastic., 27-1.

[3] Paul, I Cor., 9-7 à 14. Voyez l'opuscule de Muratelli, *des Richesses du Clergé*, où le sujet est traité avec la netteté ordinaire à ce judicieux auteur.

[1] Il faut dire aussi que les grands fonctionnaires qui ont fait la doctrine ne croient pas y être soumis, et font sonner haut le mérite de leur indépendance. Ils s'indigneraient qu'on les confondît avec la plébéienne des petits émoluments. Mais les grands airs sont assez faciles à prendre dans les grands rôles, et ne constitueront pas plus une aristocratie de conscience qu'une aristocratie de talent.

Digitized by Google

trop de pente à dépendre de sa subsistance, à y attacher ses affections et ses jugements; elle ne s'élèverait jamais au-dessus de ce misérable instinct sans la religion catholique, et encore n'y parvient-elle point sans effort. En y faisant forcément redescendre le sacerdoce, on veut donc tout avilir et tout perdre. Malgré la force intime du catholicisme, qui résiste à une si rude épreuve depuis quarante ans, cette détestable idée, qui commence à prévaloir dans le vulgaire, que les prêtres sont des fonctionnaires publics, ruine secrètement leur influence. On oublie, on ne sait plus que la somme annuellement votée pour le clergé n'est qu'une pauvre indemnité des biens qu'on lui a pris; et, au lieu d'admirer sa patiente résignation, le peuple et les classes même qu'on appelle éclairées, ne voient plus dans le saint ministère qu'un emploi *salarié*, comme tant d'autres, qu'une sorte de service civil, avec obligation et dépendance complète. Quand il n'y aurait pas d'autres raisons, celle-là serait plus que suffisante pour délivrer la religion de toute forme de salaire. Ce serait un devoir de convenance indispensable.

Mais il y a un autre raison moins arbitraire, une raison péremptoire, irréfragable. L'État institue tous les fonctionnaires, comme il institue les fonctions; l'État n'institue pas le sacerdoce. Il peut faire un maire, un juge, un général, un préfet, et nul que l'État n'a pouvoir pour cela; mais il ne peut faire un *prêtre*, un *trappiste*, une sœur de charité, pas même un acolyte, pas même un sacristain. Il n'a pas d'emplois à leur assigner, rien à leur commander, et conséquemment il n'a pas la faculté de leur donner un salaire. Le clergé catholique n'en a jamais reçu et n'en recevra jamais. Cependant il faut que le clergé vive, et comme l'avoue Fleury, cet historien estimé si judicieux, quand il fournit quelque apparence d'argument contre la vraie tradition, « il est nécessaire qu'il y ait des fonds destinés « aux dépenses communes de la religion chrétienne, *comme dans toute « autre société*, pour la subsistance des « clercs occupés au service des églises, « pour les constructions et réparations, « pour pourvoir aux ornements, et principalement pour le soulagement des « pauvres [1]. » Il faut que le sort du pasteur ne soit pas à la merci de ceux qui doivent recevoir de lui l'instruction et les sacrements; que sa pénurie ne l'expose pas au dédain du mendiant, et que le dernier petit propriétaire de village ne puisse pas se croire plus important que son curé. Il faut, en un mot, que l'Église, que le clergé soient propriétaires. Les anciennes possessions ecclésiastiques sont perdues sans retour? Soit: l'Église ne les redemandera jamais; qu'on lui laisse du moins la liberté d'acquérir et de disposer.

De deux choses l'une: ou que le sacerdoce, légalement reconnu, jouisse de tous les avantages dus au sacerdoce; ou qu'on cesse de le reconnaître légalement. Législateurs, vous dites que l'homme est libre; Dieu veut l'être aussi; il lui est bien permis, je pense. Le droit commun, il n'en demande pas davantage; est-ce trop? La religion étant faite pour l'homme, il paraît assez raisonnable que l'homme aussi fasse quelque chose pour la religion. Dieu n'accepte donc pas seulement le concours humain, il l'exige, mais pourvu que l'offrande en soit sincère et humble; autrement, il rejette une concession orgueilleuse et intéressée; il n'entre point en marché avec une nation. Si vous êtes si convaincus que son Église, comme toutes les autres religions, ne peut se soutenir sans l'intervention de l'État, essayez de nouveau. Que risquez-vous, si vous n'y tenez plus? Ne craindriez-vous pas plutôt, malgré toutes vos forfanteries, que, laissée à elle-même, elle ne pût aisément se passer de vous?

Au reste, il en sera ainsi tôt ou tard. Quand le moment décisif sera venu, et il vient; quand il sera bien constaté qu'on se joue de sa patience, et qu'on veut enchaîner la religion par un ignoble salaire, elle le refusera, et on verra si elle en sera plus pauvre et plus faible.

La thèse étant démontrée et invinciblement démontrée, la leçon prochaine en montrera la constante tradition dans les rapports de l'Église avec la nation

[1] 3e *Disc. sur l'Hist. Eccléc.*

Digitized by Google

et le gouvernement des Francks; sujet que les développements présents, malgré leur concision, ne permettent pas d'entamer ici. Remonter aux principes pour expliquer les faits, appeler ensuite les faits pour vérifier les principes, telle est la méthode invariablement suivie dans ce cours.

ÉDOUARD DUMONT.

Sciences Religieuses et Philosophiques.

COURS DE PHILOSOPHIE.

CHAPITRE TROISIÈME [1].

Du doute méthodique.

Le philosophe doit-il commencer par ôter de sa créance toutes les opinions qu'il a reçues jusqu'alors, doit-il rejeter tous les principes qu'il s'est laissé persuader sans jamais avoir examiné s'ils étaient vrais [2]? telle est la thèse que je trouve posée dans un ouvrage élémentaire destiné à la jeunesse; elle est résolue affirmativement. Cette méthode est, dit-on, d'un grand secours pour extirper les préjugés et pour acquérir les connaissances philosophiques.

Ainsi voilà le doute méthodique proposé et conseillé à tous les jeunes gens, sans distinction, qui viennent s'asseoir sur les bancs des écoles.

Les disciples n'ont-ils pas été plus loin que le maître? ont-ils imité la sage réserve avec laquelle il proposait sa méthode? ont-ils suivi les conseils qu'il donnait? Entendons-le.

« La seule résolution de se défaire de toutes les opinions qu'on a reçues auparavant en sa créance n'est pas un exemple que chacun doive suivre; et le monde n'est quasi composé que de deux sortes d'esprits auxquels il ne convient aucunement, à savoir : de ceux qui se croyant plus habiles qu'ils ne sont, ne se peuvent empêcher de précipiter leurs jugements, ni avoir assez de patience pour conduire par ordre toutes leurs pensées; d'où vient que s'ils avaient une fois pris la liberté de douter des principes qu'ils ont reçus, et de s'écarter du chemin commun, jamais ils ne pourraient tenir le sentier qu'il faut prendre pour aller plus droit, et demeureraient égarés toute leur vie; puis de ceux qui ayant assez de raison ou de modestie pour juger qu'ils sont moins capables de distinguer le vrai d'avec le faux que quelques autres, par lesquels ils peuvent être instruits, doivent plutôt se contenter de suivre les opinions de ces autres, qu'en chercher eux-mêmes de meilleures [1].

Ainsi, de l'aveu même de Descartes, sa méthode ne convient aucunement à ces deux sortes d'esprits dont le monde est quasi composé; elle ne convient qu'à ce petit nombre d'esprits qui sortent du commun, qui font exception. C'est la méthode de l'homme de génie.

Descartes pouvait être assuré que sa méthode deviendrait celle du grand nombre et de tous ceux à qui elle ne convenait pas. Quel est l'homme qui ne s'abuse pas sur l'étendue de son esprit? quel est celui qui ne se croit pas plus habile qu'il n'est? combien à cet égard l'illusion est facile? combien elle est commune?

Pour être capable de faire usage de la méthode, il faut, 1° ne pas se croire plus habile qu'on n'est; 2° ne pas précipiter ses jugements; 3° avoir assez de patience pour conduire par ordre toutes ses pensées. Il faut se rendre le témoignage qu'on réunit toutes ces qualités.

[1] Voir le chap. II au numéro précédent, t. XVII, p. 421.

[2] Descartes, *Méthode*, 2e part., p. 9.

[1] Descartes, *Méthode*, 2e part., p. 9.

Digitized by Google

Certes, voilà une assurance qui suppose une assez bonne opinion de ses talents : l'emploi de la méthode cartésienne n'est pas un acte d'humilité ; on se range par là dans la classe des intelligences d'élite.

Jusqu'à Descartes, on avait cru que la défiance de ses propres lumières est une disposition indispensable pour ne pas s'égarer. Ce philosophe nous apprend que pour être capable de distinguer le vrai d'avec le faux, il faut n'avoir pas assez de raison ou de modestie pour juger qu'on est moins capable de faire ce discernement que ses maîtres, et que le genre humain tout entier.

Sa méthode ne tend-elle pas à inspirer à chacun une confiance exagérée dans son propre jugement ?

Abordons la question franchement. Le doute méthodique est-il une condition indispensable, utile même, pour discerner le vrai d'avec le faux ?

Etendu à toutes les connaissances humaines sans exception, ce doute rend impossible toute recherche philosophique.

Dans tous les systèmes on est obligé de partir d'un premier principe, d'un fait incontestable : d'idée en idée, il faut bien arriver à une vérité qu'on sent, qu'on voit plutôt qu'on ne la démontre, et l'on serait dans l'impossibilité de rien prouver si l'on ne s'appuyait enfin sur un principe, sur un fait qui n'a pas pas besoin de preuve [1].

Il faut donc croire à la faculté qui nous donne ce principe ou ce fait sans avoir vérifié sa véracité. Il y a pour le philosophe impossibilité de démontrer, ou même de prouver la certitude du motif qui le porte à adhérer à ce principe ou à ce fait.

Cette impuissance est commune à tous les systèmes, et reconnue aujourd'hui par tous les philosophes. Voilà donc la faculté dans laquelle le philosophe prend son point de départ et d'appui, forcément exceptée du doute.

On restreindra sans doute ce privilége à cette seule faculté ; ce sera le sens intime, ou l'entendement, ou les sens, selon le système qu'on adopte. Toutes les autres facultés resteront sous l'empire du doute et soumises à la nécessité d'une vérification.

Pourquoi cette distinction ? d'où vient cette préférence ?

Je ne puis douter des faits de conscience, répond l'égoïste ; les premiers principes ont une évidence qui force l'assentiment, dit l'idéaliste ; comment ne pas croire à l'existence des corps sur le témoignage des sens ? s'écrie le sensualiste.

Vous ne pouvez douter des faits de conscience sur le témoignage du sens intime, répondrai-je au premier ; mais, de bonne foi, pouvez-vous douter des premiers principes sur l'autorité de votre entendement, de l'existence des corps et des faits extérieurs sur le rapport de vos sens ? Pourquoi cette confiance exclusive dans le sens intime ? vous n'êtes pas conséquent.

Les premiers principes ont une évidence qui force l'assentiment, dirai-je au second ; je suis loin de le nier. Mais les corps que vous voyez de vos yeux, que vous palpez de vos mains, n'ont-ils pas aussi une évidence qui entraîne irrésistiblement votre adhésion ? Pourquoi cette foi exclusive aux premiers principes sur l'autorité de l'entendement ? vous êtes inconséquent.

Je conçois qu'il vous est impossible de ne pas croire à l'existence des corps et des faits sur le rapport de vos sens, dirai-je au partisan outré de Locke et de Condillac ; vous est-il plus possible de douter des premiers principes ? Non. Soyez donc conséquent.

Il nous est impossible de vérifier nos facultés naturelles ; il nous est tout aussi impossible de ne pas ajouter foi à leur rapport. Leur certitude repose sur le même fondement : un mouvement de la nature moralement irrésistible.

Vous n'admettez cette autorité qu'à l'égard d'une seule de nos facultés ; vous la rejetez pour toutes les autres. Vous la détruisez ainsi, même relativement à la faculté à laquelle vous empruntez votre point d'appui ; vous sapez le fondement de la certitude humaine. Logiquement, vous tombez dans un scepticisme complet.

Je n'insiste pas davantage sur cette

[1] Frayssinous, *Conférences sur la Vérité.*

Digitized by Google

conséquence; elle sera développée dans le cours de l'ouvrage.

Appliqué aux vérités religieuses communes à la raison et à la révélation, comme l'existence de Dieu, le doute méthodique est en opposition avec les préceptes du catholicisme, qui permet l'examen, mais défend le doute; ce doute met l'homme en contradiction avec lui-même. Comme philosophe, il doit douter; comme catholique, il doit croire.

Dans cet ordre de vérités, le doute méthodique peut avoir les conséquences les plus déplorables. A l'égard des connaissances profanes, et surtout de celles qui touchent à notre bonheur matériel, le scepticisme est peu à redouter. Le pyrrhonien le plus décidé abandonne ses théories pour suivre le sens commun toutes les fois qu'il s'agit de ses intérêts. Il n'en est pas de même à l'égard des vérités qui n'ont de rapport direct qu'à notre félicité éternelle. Il est à craindre que l'homme, après s'être défait une fois de ses croyances, n'y revienne jamais. Trop souvent le doute méthodique devient un doute effectif et pratique.

Il n'y a pas de système, si absurde qu'il soit, qui ne paraisse plausible dès qu'il peut aider les passions à se débarrasser du frein des croyances religieuses et morales.

Le doute méthodique est d'un grand secours, disent les partisans de cette méthode, pour extirper les préjugés.

Pour arriver à ce but, il n'est pas nécessaire de douter de tout, même de ce qu'il y a de plus certain : appliqué à tout sans distinction, ce doute est un remède violent qui emporte même les vérités fondamentales de la religion et de la société. En poussant le doute aussi loin, Descartes a dépassé le but qu'il se proposait. Les motifs qui l'ont porté à recourir à cette méthode s'appliquent-ils également à toutes les opinions? Ne conduisent-ils pas, au contraire, à faire, à cet égard, une distinction importante? Descartes nous apprend qu'il a été porté à se défier de toutes ses opinions par la diversité de sentiments qu'il a remarqués entre les savants, et même entre des peuples entiers, et par le changement des opinions d'un siècle à un autre.

Cette variété s'étend-elle donc à tout généralement? N'existe-t-il pas des principes et des faits tenus pour vrais par tous les hommes, sans distinction de temps et de lieux? Les conséquences déduites immédiatement de ces vérités premières n'ont-elles pas une évidence qui a forcé l'assentiment de tous les hommes? Convient-il de placer sur la même ligne les croyances antiques, universelles et constantes de l'humanité, et les opinions particulières à un peuple, à un siècle, et surtout les systèmes d'une école?

Que le philosophe refuse de soumettre son intelligence aux opinions d'un homme, fût-il même le chef d'une école nombreuse, rien de plus raisonnable : on admirera toujours le courage de Descartes; on applaudira aux efforts qu'il a faits pour secouer l'autorité d'Aristote.

Que l'on se défie des opinions qui règnent dans un pays, dans un siècle, Loin de blâmer cette défiance, on la conseillera; on encouragera l'homme à s'affranchir de l'empire de ces autorités locales et par conséquent humaines.

Ce respect, qui interdit le doute, on ne le réclame que pour les croyances antiques, universelles et constantes du genre humain, quelle que soit leur source.

Le philosophe peut vérifier leurs titres à sa soumission, remonter à leur origine, rechercher le fondement de leur certitude.

Mais provisoirement il ne doit pas suspendre son assentiment, en attendant que cette vérification soit faite, et pour la faire, qu'il se garde de douter même méthodiquement de ces vérités : ce doute serait quelquefois une faute grave et toujours une inconséquence.

Ce serait une faute grave, s'il avait pour objet les vérités de la religion.

Ce serait toujours une inconséquence.

Le philosophe cherche à distinguer le vrai d'avec le faux. Et il commencerait par supposer que tous les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux, sur les mêmes points, ont pu être trompés par leurs facultés naturelles.

Digitized by Google

Et lui, qui n'est qu'un homme comme eux, se flatterait d'échapper à une erreur que personne avant lui n'a pu éviter.

Quel orgueil! quelle démence!

Ce doute, a-t-on dit encore, présente les plus grands avantages pour l'acquisition des connaissances philosophiques. Par connaissances vraiment philosophiques, on entend celles qui se déduisent des premiers principes. La première condition pour les acquérir est de découvrir les premiers principes, qui sont tellement évidents par eux-mêmes qu'ils n'ont pas besoin de preuves ultérieures : rien de plus propre pour remonter à ces principes que le doute méthodique. Lorsqu'on suit cette méthode, on suspend son assentiment à l'égard de toutes les propositions, tant qu'elles ont besoin de preuve ultérieure. Comme la série des démonstrations ne saurait être infinie, on arrive nécessairement à des propositions qui sont premières dans leur genre, et qui par conséquent n'ont pas besoin de preuve : ces propositions sont les premiers principes.

. Voici la réponse. Il ne faut pas confondre le doute méthodique, la méthode particulière à Descartes et à son école, avec la méthode qui consiste à décomposer toutes les parties de la science, à remonter de conséquences en conséquences jusqu'aux vérités premières, puis des vérités premières à redescendre jusqu'aux corollaires les plus éloignés, et à vérifier, par cette double opération, l'enchaînement de toutes les propositions qui composent la science avec les vérités premières. Cette méthode est commune à tous les philosophes : c'est la marche que doit suivre tout homme qui veut distinguer le vrai d'avec le faux, et vérifier l'origine des connaissances humaines dans l'ordre de la nature : c'est la méthode philosophique; la première, au contraire, est de l'invention de Descartes et particulière à son école.

Trois choses la distinguent et la caractérisent :

1re. Descartes et son école prennent leur point de départ exclusivement dans l'entendement et dans les principes rationnels. La certitude des sens, et par suite celle des faits, a besoin de démonstration. Aux yeux du cartésien, le rapport des sens, les faits et l'existence des corps, ne sont pas des vérités premières.

2e. Cette école ne voit pas de plus haut degré de certitude pour les premiers principes que l'assentiment individuel : le consentement général du genre humain ne leur imprime pas un caractère plus imposant de vérité et de certitude.

3e caractère, qui est la conséquence du second. Dans ce système, l'intelligence individuelle est constituée juge souveraine, juge en dernier ressort de la convenance des conséquences avec les premiers principes, et par suite de la vérité. Ce n'est pas le sens commun qui contrôle et réforme le sens privé : c'est le sens privé qui contrôle et réforme le sens commun.

Le philosophe peut, de son autorité privée, décider qu'une connaissance, qui jusqu'alors a été reçue comme vérité par tout le genre humain, n'est qu'un préjugé.

Deux philosophes peuvent travailler à la vérification des connaissances humaines, employer le même procédé, et ne pas appartenir à la même école.

On se borne pour le moment à signaler ces différences; elles seront développées et appréciées dans la suite. On ajoutera une seule observation : les disciples de Descartes confondent ou affectent de confondre la méthode de leur maître avec la méthode philosophique, avec le raisonnement, la raison : ils prétendent que condamner le cartésianisme, c'est condamner ce procédé qui consiste à remonter des conséquences jusqu'aux vérités premières, puis à redescendre de celles-ci aux corollaires les plus éloignés, et mettre ainsi dans tout son jour l'enchaînement des connaissances humaines. Ils soutiennent que réprouver le cartésianisme, c'est méconnaître les droits de la raison : c'est une erreur. On a fait voir que la méthode particulière à Descartes est distincte de la méthode philosophique par trois caractères qui lui sont particuliers : voilà ce que l'on

Digitized by Google

critique sous le nom général de *cartésianisme*. On peut très-bien rejeter ce système sans nier les droits imprescriptibles de la raison.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Des vérités premières.

Comme il n'y a pas de série infinie dans les déductions et dans les moyens qu'elles emploient, le philosophe, en remontant de conséquences en conséquences, arrive à des principes et à des faits qui n'ont pas été déduits de principes ou de faits connus antérieurement, mais dont les hommes ont une connaissance immédiate : il a découvert les premiers principes et les faits primitifs [1].

« Il est impossible, dit Pascal, de tout définir et de tout prouver ; il est évident que les premiers termes qu'on voudrait définir en supposeraient de précédents pour servir à leur explication ; les premières propositions qu'on voudrait prouver en supposeraient d'autres qui les précédassent, et ainsi il est clair qu'on n'arriverait jamais aux premières. Aussi, en poussant les recherches de plus en plus, on arrive nécessairement à des mots primitifs qu'on ne peut plus définir, et à des principes si clairs qu'on n'en trouve plus qui le soient davantage pour servir à leur preuve [2]. »

Pascal considère cette impossibilité de tout définir et de tout prouver comme une imperfection, car il ajoute : « d'où il paraît que les hommes sont dans une impuissance naturelle et immuable de traiter quelque science que ce soit dans un ordre absolument accompli [3]. »

Ainsi, selon Pascal, l'ordre parfait consisterait à tout définir et à tout prouver.

Le vrai philosophe ne peut partager ce sentiment.

Bien loin que l'impuissance de tout démontrer soit une imperfection, c'est, au contraire, la nécessité de prouver et de raisonner qui est une imperfection ; elle trahit la faiblesse de l'esprit humain. L'intelligence infinie ne raisonne pas : pour connaître la vérité d'une idée, elle n'a pas besoin de la rapprocher de deux autres : elle voit tout d'une vue simple et immédiate. Quant à l'intelligence finie, elle ne connaît ainsi qu'un petit nombre de vérités : pour juger les autres, elle est obligée d'employer le raisonnement. Par la faculté qu'elle a de connaître quelques vérités d'une vue simple et immédiate, elle participe en quelque sorte à la nature divine. Le plus haut degré de connaissance est lorsque l'esprit aperçoit, d'une vue simple et immédiate, le rapport ou l'opposition de quelques idées. Cette connaissance immédiate a une force irrésistible. Semblable à l'éclat d'un beau soleil, elle se fait voir immédiatement dès que l'esprit y tourne la vue : c'est d'elle que dépendent la certitude et la clarté de toutes nos autres connaissances [1].

Il est difficile, impossible, peut-être, de donner une énumération complète et exacte de toutes les vérités premières ; on peut citer les plus importantes, surtout celles qui sont communes à toutes les sciences, et la base de toutes les connaissances humaines.

1. Je sens, je pense, j'existe.

Explication.

On a une connaissance immédiate de sa propre existence : il est tellement certain qu'on existe qu'il n'est pas nécessaire de le prouver, et même on ne saurait le faire. Je pense, je raisonne, je sens du plaisir : aucune de ces choses peut-elle être plus assurée que mon existence ? Nous avons donc une connaissance immédiate, une perception intérieure, mais infaillible, de notre existence. Chaque acte de sensation, de pensée et de raisonnement, nous assure de notre existence. Ici donc nous par-

[1] Aristote, *Analyt. posit.*, I, ch. I. — *Histoire comparée des Systèmes de Philosophie*, t. II, p. 306.

[2] *Pensées*, art. 2.

[3] Ibidem.

[1] Locke, *Essai sur l'Entendement humain*, t. IV, ch. II, p. 179, de l'Abrégé de Bosset.

Digitized by Google

venons au plus haut degré de certitude possible [1].

La certitude de l'existence ne repose pas sur un raisonnement dont la mineure serait cette proposition : je pense, et la majeure cette autre proposition exprimée ou sous-entendue : tout ce qui pense existe. La pensée et l'existence sont des faits primitifs dont la certitude est égale et repose sur le même fondement. C'est par la même perception de notre âme que nous éprouvons le sentiment intime de notre pensée et de notre existence; si Descartes a prétendu prouver par ce raisonnement notre existence et nous en donner une nouvelle conviction, il aurait pris un soin fort inutile, pour ne pas dire puéril; il est vrai que j'existe est une conséquence de la proposition je pense, puisqu'on ne peut penser sans exister; mais la conséquence est ici jointe à son principe si immédiatement, que, loin de pouvoir s'y méprendre, il faut de la subtilité pour apercevoir que l'un n'est pas l'autre : ainsi cette fameuse conséquence : je pense, donc je suis, est dans le fond vraie et légitime; mais, dans le fond aussi, elle ne mériterait pas trop la peine d'être faite, et mériterait encore moins qu'on la fît valoir comme une découverte. Voilà le jugement que porte le père Buffier du fameux raisonnement de Descartes [2], s'il a voulu faire un syllogisme.

Un philosophe moderne, et non suspect de partialité, en a fait une critique plus sévère.

« Ceux qui font du *cogito ergo sum*, un raisonnement, un syllogisme, dit M. Cousin, ont dû procéder ainsi : tout ce qui pense existe : or, je pense, donc j'existe. Il y a deux vices dans ce raisonnement : 1° il renferme un cercle vicieux. En effet, la difficulté est de conclure de la pensée à l'être; car ce sont choses différentes en elles-mêmes. Or, cette conclusion d'une chose différente à une chose différente ne devient pas légitime, quand, sans autre preuve, au lieu de particulariser on généralise, pour finir par particulariser: la majeure, la proposition générale : tout ce qui pense existe, renferme bien la conclusion particulière, mais elle ne la légitime pas : car elle-même a besoin d'être légitimée. Le lien qui unit la pensée à l'être dans la majeure est précisément le nœud de la question : la majeure la contient, elle ne la résout pas. On est donc, après le raisonnement, au même point où l'on était auparavant; et c'est avec raison qu'on a comparé cet argument à celui-ci : *lucet : atqui lucet : ergo lucet*. 2° Non-seulement ce syllogisme est un cercle vicieux, il a, de plus, l'immense inconvénient, s'il était légitime, de donner à l'existence personnelle un caractère logique. En effet, la majeure, étant purement générale et abstraite, ne peut donner qu'une conséquence qui participe de sa nature : alors même que la mineure contiendrait un élément particulier. Au nom du principe abstrait : tout ce qui pense existe; à la rigueur ma pensée aurait bien un sujet, une substance, puisque toute pensée suppose une substance; mais cette substance, donnée par le raisonnement et non par la conscience, serait une substance en général, une substance indéterminée, une sorte d'entité logique : voilà où aboutit le raisonnement en forme de syllogisme [1]. »

2. Les pensées dont j'ai la conscience sont les pensées d'un être que j'appelle mon esprit, ma personne, moi.

Explication.

« Si l'on me demande la preuve de ce que j'avance, je confesse que je n'en puis donner aucune; mais il y a dans la proposition même une évidence irrésistible. Croirai-je que la pensée peut exister par elle-même, isolée d'un être pensant, ou que des idées peuvent sentir du plaisir ou de la peine? La nature me dit que cela est impossible [2]. »

Dans ces observations, Reid fait allusion au système de Hume, qui avait avancé que ce que nous appelons corps n'est qu'une collection de sensations;

[1] Locke, partie IV, ch. IV, p.
[2] *Traité des premières Vérités*, part. Ire, ch. I.

[1] *Leçons sur la Philosophie de l'âme*, p. 242.
[2] Reid, *Essai*, VI, ch. V, t. V, p. 101.

Digitized by Google

que ce que nous appelons esprit n'est qu'une collection de pensées, de passions et d'émotions sans substance, et nié par conséquence l'existence du sujet sentant et pensant.

3. Les choses que la mémoire me rappelle distinctement sont réellement arrivées.

Explication.

« Aucun principe n'a de marques d'originalité plus frappantes; personne n'a prétendu le prouver, et personne cependant ne l'a jamais mis en question. Le témoignage de la mémoire est immédiat comme celui de la conscience; il n'a pas d'autre autorité que la nature[1]. »

4. Je suis certain de mon identité personnelle et de la continuité de mon existence depuis l'époque la plus reculée que ma mémoire puisse atteindre.

Explication.

Cette certitude est immédiate et ne dérive pas du raisonnement; elle fait partie du témoignage de la mémoire. Tous les événements que celle-ci me retrace impliquent que j'existais au temps où ils se sont passés, et il n'y a pas d'absurdité plus palpable que de supposer un homme qui se ressouviendrait de ce qui s'est passé avant qu'il existât; à moins que sa mémoire ne le trompe, sa propre existence a précédé tout ce qu'elle lui rappelle[2].

5. Il se trouve en moi quelque chose que j'appelle intelligence, et quelque chose qui n'est pas cette intelligence et que j'appelle corps, et l'un a des propriétés différentes de l'autre.

Explication.

Tous les hommes conçoivent par intelligence et volonté autre chose que des particules de matière, quelque subtiles qu'elles puissent être et de quelque figure et mouvement qu'on puisse les imaginer, en sorte qu'avec tous nos efforts nous ne pouvons jamais nous persuader qu'un grain de sable, une goutte d'eau, ou rien de matériel puisse jamais devenir ce que nous appelons sentiment de notre volonté ou pensée de notre intelligence; d'où il paraît évident à quiconque veut agir de bonne foi que ce qu'on entend par esprit n'est rien de ce qu'on entend par corps, et que l'un n'est pas l'autre, quelque puisse être d'ailleurs leur constitution particulière et leur nature intime, laquelle ne nous est pas connue[1].

6. Nous exerçons quelque degré de pouvoir sur nos actions et sur les déterminations de notre volonté; nous sommes libres.

Explication.

Tous les hommes ont de très-bonne heure la conviction qu'ils possèdent quelque degré de pouvoir sur eux ou de liberté. Cette conviction est nécessairement impliquée dans plusieurs opérations de l'esprit qui sont familières à tout le monde, et qui, seules, peuvent faire de l'homme un être responsable.

Chaque acte de la volonté suppose la conscience du pouvoir de faire la chose voulue; la délibération implique la même conviction. Personne ne délibère s'il fera ou ne fera pas ce qu'il n'est pas en son pouvoir de faire. La résolution suppose la même conviction. Personne ne forme sérieusement la résolution de faire la plus petite chose qui soit hors de son pouvoir.

D'autres opérations non moins communes impliquent la même persuasion à l'égard des autres.

Quand nous imputons à quelqu'un une action ou une omission comme sujet de louange ou de blâme, nous pensons assurément qu'il était en son pouvoir de faire autrement. La même croyance est empreinte dans les avis, les exhortations, dans les commandements, dans les prières. Toutes les fois que nous prenons confiance dans la fidélité de quelqu'un à remplir ses engagements ou à exécuter une commission dont nous le chargeons, cette conviction existe au fond de notre pensée[2].

[1] Reid, *Essai*, II, ch. XII, t. III, p. 219.
[2] Idem, *Essai*, VI, ch. V, t. V, p. 106.
[3] Reid, *ibidem*, p. 106.

[1] Buffier, *Eléments de Métaphysique*, p. 302.
[2] Reid, *ibidem*, p. 110.

Digitized by Google

L'homme a donc l'intime persuasion qu'il est libre.

Jamais croyance n'a été si universelle dans le genre humain ; n'est-ce pas également ce que les plus habiles docteurs enseignent dans les chaires, ce que les plus simples bergers publient dans les campagnes, ce qui se répète et se suppose dans toutes les conjonctures de la vie?

Le petit nombre de ceux qui, par affectation de singularité ou par des réflexions outrées, ont voulu dire ou imaginer le contraire, ne montrent-ils pas eux-mêmes par leur conduite la fausseté de leurs discours, puisqu'ils ne peuvent avoir pour la perfidie la même estime que pour la fidélité. Néanmoins ces qualités ne seraient au fond ni estimables ni méprisables si elles ne partaient pas d'une volonté libre, mais d'un principe nécessaire. Nous pourrions aimer la vertu et la probité comme nous étant commodes; jamais nous ne pourrions les juger dignes de récompense et d'estime [1].

7. Il existe quelque chose hors de moi, et ce qui existe hors de moi est autre que moi.

Explication.

Chacun de nous juge nécessairement qu'il existe quelque chose hors de soi. Ce sentiment est aussi fortement imprimé dans l'esprit de tous les hommes que celui de sa propre existence. Le doute est aussi impossible à l'égard de l'un que de l'autre; la démonstration est aussi impossible relativement au second que pour le premier [2].

8. Il existe des corps, un soleil, un monde matériel.

Explication.

Quelle proposition peut-on imaginer pour attaquer cette proposition : il y a des corps, qui soit plus certaine et plus claire? Sera-ce celle-ci : nous ne sommes évidemment certains que du sentiment intime de notre propre perception? Cette proposition conduit au fanatisme, puisqu'en l'admettant dans toute son étendue, chacun de nous pourrait douter raisonnablement s'il n'est pas l'être unique qui existe. Sera-ce donc cette autre proposition : je pourrais absolument éprouver tout ce que j'éprouve sans qu'il y eût des corps? Il s'en faut bien que cette proposition ne soit plus certaine et plus claire, car je n'ai ni clarté ni certitude de ce que je pourrais ou ne pourrais pas dans une disposition de choses toute contraire à celle que j'éprouve actuellement. Cette prétendue possibilité que je me figure, n'est donc point un sentiment naturel, mais la pensée de certains esprits spéculatifs qui poussent leur spéculation au-delà des bornes. Si une pareille possibilité était fondée sur le sens commun, on pourrait juger sensément que tout ce qu'actuellement nous éprouvons ne suppose point des corps, et par conséquent douter sensément s'il en existe, et agir sensément en conformant à ce doute la conduite de notre vie ; or, je demande si c'est un titre de sens commun que de pouvoir être arrêté dans la conduite de la vie par l'incertitude s'il y a des corps? Cette incertitude étant une folie manifeste, la certitude contraire est donc une sagesse jointe à la vérité. Voilà où il faut s'en tenir pour ne pas confondre les idées les plus fixes de l'esprit humain, et pour ne pas substituer de vains raffinements à la vraie philosophie.

Mais dans le sommeil et dans le délire n'éprouve-t-on pas à peu près les mêmes impressions que nous éprouvons ordinairement au moyen des corps? Peut-être sont-elles à peu près les mêmes; mais très-certainement elles ne sont pas les mêmes ; et si quelqu'un, pendant la veille, ne se trouvait pas tout autrement affecté que quand il rêve, il ne mériterait pas plus que l'on s'amusât à raisonner avec lui que s'il était actuellement dans le délire ou dans le sommeil. En outre, si, dans ces deux états, on ressent des impressions approchantes de celles que font sur nous ordinairement les corps, c'est parce qu'on a reçu auparavant des corps mêmes des impres-

[1] Buffier, *Traité des premières Vérités*, 1re part., ch. VIII, p. 27.

[2] Buffier, *Elémens de Métaphysique*, 8e entretien, p. 291. — Idem, *Traité des premières Vérités*, 1re part., ch. VII.

Digitized by Google

sions qui se renouvellent alors par l'agitation des esprits. Ces deux états supposent donc nécessairement des corps, et ils en montrent l'existence, loin de montrer que je pourrais éprouver tout ce que j'éprouve sans qu'il y ait des corps ; car, s'il n'y avait pas de corps, qu'éprouverais-je et que pourrais-je éprouver? Je n'en sais rien et n'en puis rien savoir, n'en ayant pas l'expérience. Or, ne pouvant, indépendamment d'elle, pénétrer dans la nature des esprits, ceux qui croiraient pénétrer plus avant ne pénétreraient que dans des chimères. Aucune proposition contraire n'est donc plus certaine ni plus claire que celle-ci : il y a des corps. Elle est donc une vérité première, dictée à notre esprit par la nature et par le sens commun, puisque, pour la prouver ou pour la détruire, on ne peut indiquer une proposition plus claire ni plus évidente.

Ajoutez que cette vérité a été si universellement reçue parmi les hommes, dans tous les temps et dans tous les pays, que ceux qui attaqueraient la certitude évidente de l'existence des corps ne se trouveraient pas un contre mille, et même contre cent mille; car tous les hommes étant philosophes à l'égard des premières vérités de sentiment, sur cent mille philosophes, il ne s'en trouvera assurément pas un qui juge sérieusement qu'il n'est pas évidemment certain s'il y a des corps en ce monde, et si tous les objets qu'il a devant les yeux ne sont pas des spectres ou de purs fantômes de l'imagination.

Il s'en trouvera encore moins qui, dans la pratique, n'agissent pas comme évidemment certains de la chose qu'on supposerait pouvoir révoquer en doute. Ainsi quand un contemplatif prétendra qu'à force de réflexions il a découvert que nous n'avons aucune certitude évidente des corps, il prouvera seulement qu'à force de réflexions il a perdu le sens commun, méconnaissant une première vérité dictée par le sentiment de la nature [1].

[1] Buffier, *Traité des premières Vérités*, part. I, ch. VII, p. 25.

9. Nos semblables sont des créatures vivantes et intelligentes comme nous.

Explication.

Dès que l'enfant est capable d'interroger et de répondre, dès qu'il donne quelque signe d'amour, d'aversion, ou de quelque autre affection, il faut, de toute nécessité, qu'il soit convaincu que les êtres auxquels il s'adresse, et qui sont l'objet de ces sentiments, soient doués d'intelligence. Il est de fait que cette espèce de société devance de beaucoup le développement de l'intelligence ; il y a un véritable commerce entre l'enfant et la nourrice quelques mois après la naissance. Bien avant l'âge d'un an, on dit beaucoup de choses à l'enfant, et il les comprend en grande partie ; il demande et il refuse ; il menace et il supplie ; il cherche un asile contre ses frayeurs dans les bras de sa nourrice ; il entre en partage de sa joie et de sa douleur ; il jouit de ses caresses et s'attriste de sa sévérité. Tout cela suppose dans l'enfant la persuasion que sa nourrice est un être intelligent.

Mais comment l'enfant acquiert-il cette persuasion avant l'âge d'un an? Ce n'est pas par le raisonnement : les enfants ne raisonnent pas à cet âge; ce n'est pas par les sens : la vie et l'intelligence ne sont pas des choses qui tombent sous les sens.

Il n'est pas aisé de trouver la route par laquelle la nature transmet à l'enfant une instruction si importante. A cette époque de la vie, nous ne réfléchissons pas sur ce qui se passe en nous, et quand nous commençons à réfléchir, il nous est impossible de nous rappeler comment, en quelle occasion, sur quel fondement nous avons commencé à croire que nous étions entourés d'êtres intelligents ; toutes les traces de l'origine de cette grande découverte sont effacées. Nous observons la même croyance, nous l'observons aussi prompte, aussi fermée dans l'aveuglené, dans le sourd-né. La nature ne l'a donc liée ni aux objets de la vue, ni à ceux de l'ouïe. Plus tard, lorsque nous avons atteint l'âge de raison et de réflexion, cette croyance persiste. Personne ne songe à se demander pourquoi

Digitized by Google

il se persuade que son voisin est une créature vivante ; une question aussi absurde ne surprendrait pas médiocrement celui à qui elle serait adressée ; et peut-être que la seule réponse qu'il saurait y faire serait tout aussi propre à prouver qu'une montre et une maison sont des créatures vivantes ; mais on aurait beau lui faire voir la faiblesse de ses raisons, on n'ébranlerait pas sa croyance ; elle repose sur une autre base que le raisonnement, et de là vient que, soit que nous trouvions ou ne trouvions pas de bonnes raisons en sa faveur, il n'est pas en notre pouvoir de nous en dépouiller.

En mettant à part la conviction naturelle, je crois que la seule preuve que nous puissions donner de la réalité de la vie et de l'intelligence de nos semblables, c'est que leurs paroles et leurs actions sont les signes des mêmes facultés intelligentes que la conscience découvre en nous. Le même raisonnement appliqué aux œuvres de la nature démontre l'intelligence de leur auteur, et comme ce raisonnement n'est pas moins concluant dans le second cas que dans le premier, comme il ne se présente pas moins naturellement, on peut présumer très-légitimement que les hommes, par le seul exercice de leur faculté de raisonnement, découvriraient l'existence de Dieu d'aussi bonne heure et avec non moins de certitude que l'intelligence de leurs semblables [1], si c'était par le raisonnement que ce dernier fait leur est révélé.

Mais cette dernière découverte ne pouvait être ajournée à une époque si reculée ; elle était indispensable pour nous disposer à recevoir les leçons de l'instruction et de l'exemple, sans lesquels il y a tout lieu de croire que la faculté du raisonnement ne se développerait point en nous. Elle devait donc précéder le raisonnement et être un fait primitif [2].

[1] Si leur attention était tournée vers cette grande vérité ; mais au lieu d'être portée vers cet objet, elle est détournée par les sens et mille autres distractions.

[2] Reid, *Essai*, VI, ch. V, t. V, p. 113.

10. Les qualités sensibles qui sont l'objet de nos perceptions ont un sujet qui s'appelle corps, et les pensées dont nous avons conscience ont un sujet que nous appelons esprit.

Explication.

Nous distinguons dans un corps l'étendue, l'impénétrabilité, la mobilité. Mais l'étendue n'est pas le corps, l'impénétrabilité n'est pas le corps, la mobilité n'est pas le corps ; ces trois choses ensemble ne sont pas le corps ou la matière ; la matière est quelque chose d'étendu, de mobile, d'impénétrable ; ce quelque chose, voilà ce qu'on appelle le sujet des qualités sensibles, l'essence de la matière : l'étendue, l'impénétrabilité, la mobilité supposent un sujet, une substance ; voilà ce que nous enseigne la nature, ce que croit le genre humain. Toutes les langues déposent de l'universalité de cette croyance ; toutes expriment les qualités sensibles par des adjectifs, et dans toutes l'adjectif suppose un substantif exprimé ou sous-entendu. Or, cette relation est précisément celle des qualités sensibles au sujet ou à la substance.

C'est par la pensée que se manifeste l'existence de l'esprit ; mais la pensée n'est pas l'esprit. L'esprit est quelque chose qui peut penser, qui pense. La pensée suppose l'existence du sujet qui pense, d'une substance spirituelle. Voilà encore ce que nous enseigne la nature, ce que pensent tous les hommes.

Qu'opposent les sceptiques à la croyance du genre humain ?

1° Qu'on nous démontre, disent-ils, que les qualités sensibles supposent une substance, que la pensée implique un sujet, et nous admettons la réalité de la matière des corps et des esprits.

Ils demandent l'impossible, et les dogmatiques ont eu le tort d'en entreprendre la démonstration, et se sont fait illusion en prétendant l'avoir donnée. Il fallait répondre ingénument : Pour moi, je l'avoue, il me semble absurde de soutenir qu'il y a de l'étendue et rien d'étendu, du mouvement et rien qui soit mu, des pensées et rien qui pense ; cependant je ne saurais quelle preuve alléguer en faveur de mon opi-

Digitized by Google

nion. Tout ce que je puis dire, c'est qu'elle me paraît évidente par elle-même et l'inspiration immédiate de ma nature.

2° Il n'existe pas de corps, a soutenu Berkeley. Ces qualités sensibles que l'on dit exister dans les corps n'existent qu'en nous; n'est-il pas reconnu que les sensations n'existent pas dans les corps, mais en nous?

Pure équivoque. La sensation, le sentiment de chaleur, de douceur, d'amertume n'existe pas dans les corps, il existe en nous; mais les qualités qui produisent ce sentiment ou la sensation existent dans les corps.

3° Ces qualités ne produisent-elles pas des sensations différentes dans les différents individus, et même dans la même personne, selon la disposition de ses organes; ces qualités n'ont donc rien d'absolu, elles sont purement relatives.

S'il est certain que les sensations produites par les qualités des corps varient selon les individus, et même la disposition de nos organes, il est également incontestable qu'elles produisent les mêmes sensations sur le commun des hommes. Elles existent donc; elles sont en rapport avec la disposition commune habituelle des organes de l'espèce. S'il y a des exceptions dans les effets qu'elles produisent, c'est qu'il y a des exceptions et des variations dans la disposition de nos organes.

Quelle est la nature, l'essence de ce quelque chose que l'on appelle matière, de ce quelque chose qu'on appelle esprit? Peut-on être certain de l'existence d'une chose dont on ne connaît pas la nature et l'essence? disent encore les sceptiques.

4° Quelle est la nature, l'essence de ce quelque chose que l'on appelle matière, esprit. Nous avouerons encore ingénument que nous l'ignorons; tout ce que nous en savons, c'est que la matière a les qualités que nos sens aperçoivent; que l'esprit a la faculté de penser, et qu'il pense.

Comment pouvons-nous être certains de l'existence d'une chose dont nous ne connaissons pas l'essence?

Parce que des qualités ne peuvent pas exister hors d'un sujet, la pensée sans une substance pensante [1].

Comment le savons-nous?

C'est une vérité évidente par elle-même; le contraire est absurde.

A. D.

[1] Reid, t. V, p. 134, *Essai*, VI, ch. VI. — Ibid., *Essai*, II, ch. XIX, t. IV, p. 1 et 2. — Buffier, p. 280.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ MARCEL,

DIXIÈME LEÇON [1].

Suite des ordres monastiques.

Récapitulation. — Saint Basile et saint Ignace d'accord sur la nature de l'obéissance monastique. — Saint Basile, premier fondateur des ordres monastiques. — Monastères de femmes. — Sainte Euphrasie. — Sainte Macrine. — Services rendus par les monastères d'hommes. — Nature des premiers engagements. — Justification de la vie cénobitique sous le rapport de la soumission aux lois, sous celui de l'utilité publique. — Parallèle entre les moines et leurs adversaires. — Opinion des Pères et des empereurs chrétiens. — Haines et persécutions des hérétiques et des schismatiques contre les moines. — Déclamations des philosophes. — Haines populaires. — Réaction favorable.

[1] Voir la IXe leçon au numéro précédent, t. XVII, p. 430.

Vous avez vu, Messieurs, les transformations successives de la vie religieuse,

Digitized by Google

et vous avez pu remarquer que chacune de ces transformations était un nouveau pas vers la perfection. Les *ascètes* d'abord s'*exercent* à la pratique des conseils évangéliques sans quitter leurs demeures, sans s'éloigner des villes, sans renoncer au doux commerce de leurs parents et de leurs amis, et aux plaisirs simples et innocents qui charment le foyer de la famille chrétienne. On voit bientôt les *anachorètes* renoncer aux douceurs de la famille et de l'amitié, et se *retirer* dans le désert pour y vivre seuls avec Dieu. Ils quittent les douceurs de la société sans en déserter les devoirs, et ils se font une loi d'y rentrer si quelqu'un des leurs a besoin de leur appui. Témoin saint Grégoire de Nazianze qui renonce à l'air pur de la solitude où son âme respirait à l'aise et se rafraîchissait avec délices pour revenir apporter des soins et des consolations à ses vieux parents. Les anachorètes n'ont entre eux rien de commun que les exercices religieux, et chacun d'eux reste dans le domaine de sa liberté. Mais les *cénobites* en entrant dans la *vie commune* sacrifient leur liberté sur l'autel de l'obéissance, et de l'obéissance la plus absolue; ils dépouillent leur individualité pour se revêtir des assujettissements d'une règle générale qui gouverne tous leurs mouvements et les fond tous ensemble dans un seul moule; ils abdiquent ce que l'homme a de plus précieux, leur volonté propre; ils l'enchaînent étroitement et mettent le bout de cette chaîne dans la main du supérieur interprète de la règle. Le supérieur conduira ces nobles esclaves où il voudra; il en fera son *outil*, il en fera sa *cognée* suivant l'expression de saint Basile; il en fera son *bâton* suivant l'expression analogue et bien évidemment imitée de saint Ignace. Je n'entre pas encore ici dans la discussion du mérite et de la valeur de cette obéissance appelée *suprême* par le même saint Basile, je n'essaie pas encore de répondre aux attaques étourdies, ignorantes ou sournoises qu'ont dirigées contre l'obéissance *suprême* ou *absolue* des hommes qui ne comprennent pas plus la liberté que la religion, et qui ne veulent d'ailleurs pas plus de l'une que de l'autre. Ce n'est plus, vous le voyez bien, au chevalier Loyola qu'ils seront obligés de s'en prendre, ce sera à un des premiers et des plus illustres Pères de l'Église; il leur faudra dresser leurs clabauderies contre les doctrines et les inspirations des premiers siècles du christianisme. Mais je ne pense pas que cette extrémité les arrête; ils accusent de fanatisme et de despotisme un saint qui reçoit un culte de l'univers catholique; ils accuseront, s'il le faut à leur cause, de despotisme et de fanatisme et le corps épiscopal, et l'ensemble des Pères, et le collége des apôtres, et Jésus-Christ lui-même avec son Évangile.

Le grand fondateur des ordres monastiques, c'est saint Basile; il a mis à cette tâche sa grande âme et son brillant génie. Avant lui on avait pratiqué la vie ascétique; lui, en a donné les règles; il a fait marcher de front la théorie et la pratique; il a réduit en méthodes ce qu'il avait vu pratiquer en Syrie et en Égypte; il a donné la raison des vertus et des exercices ascétiques, et cette raison il l'a puisée dans l'exposition des Écritures, dans l'explication de la nature humaine.

Ainsi fondés sur une règle commune, les monastères devinrent un des plus beaux ornements de l'Église; ils répandirent chacun, dans une large circonférence, le vif éclat des plus sublimes vertus; ils attirèrent les regards et l'admiration de tous les peuples, et se multiplièrent ensuite avec une rapidité prodigieuse. Je ne puis entrer ici dans le détail de toutes les formes qui les différenciaient; cette innumérable description me conduirait trop loin; mais je ne puis me dispenser de vous parler d'une manière toute particulière des monastères de femmes.

Il y a dans la nature de la femme quelque chose de plus intime que dans celle de l'homme; il y a une profondeur de sentiments, il y a des mystères de sensibilité d'où sortent des prodiges de courage, de dévouement, de sacrifices dont la source inépuisable reste inconnue; son cœur est plus tendre et plus aimant que le nôtre, sa piété est plus affectueuse, ses contemplations plus vives,

Digitized by Google

ses résolutions plus soudaines et plus fortes, ses vertus plus ineffables et plus célestes, elle est naturellement plus voisine de la perfection monastique, et elle en supporte plus facilement les rigueurs, surtout les rigueurs morales. La vie érémitique offre trop de dangers pour les femmes, aussi les exemples que nous en donne l'histoire ecclésiastique sont-ils rares et vraiment exceptionnels; la vie religieuse commença pour elles avec les monastères; mais dès que les monastères parurent, elles ne se firent pas attendre : les monastères d'hommes et les monastères de femmes sont de la même époque. Nous apprenons de saint Athanase que la sœur de saint Antoine, déjà avancée en âge, vint trouver son frère, dans la solitude, pour embrasser le même genre de vie que lui. Elle avait déjà réuni plusieurs vierges qui vivaient sous sa conduite. Saint Antoine fut rempli de joie en apprenant qu'elle avait conservé sa virginité et qu'elle protégeait celle de plusieurs compagnes. Saint Pacôme, imitateur, et selon quelques-uns disciple de saint Antoine, construisit au-delà du Nil, pour elle et pour sa propre sœur, un monastère peu éloigné du sien. Là se réunirent de saintes femmes qui pratiquèrent les mêmes vertus et se livrèrent aux mêmes austérités, cherchant en tout l'accomplissement des conseils évangéliques dans un haut degré de perfection [1]. Quatre cents vierges furent bientôt réunies dans ce monastère, et suivant le modèle de celui-ci, plusieurs autres se formèrent rapidement.

L'établissement des monastères de femmes reçut une grande impulsion de l'exemple que donnèrent deux femmes d'une naissance illustre, sainte Euphrasie et sainte Macrine. Euphrasie était mariée au sénateur Antigone, gouverneur de la Lycie; tous deux appartenaient à la famille impériale et jouissaient d'une grande considération, d'abord par leurs richesses, par leur naissance et par leur haute position, mais autant ensuite par leur mérite personnel, par leur piété, par leurs immenses largesses envers les malheureuses, et par leur zèle à encourager toutes les œuvres de charité en s'y associant. Antigone, enlevé par une mort prématurée, laissa une fille nommée Euphrasie comme sa mère. Celle-ci, fatiguée des obsessions dont on la poursuivait, pour la faire consentir à un second mariage qui lui répugnait, quitta tout à coup son pays et se retira en Égypte, bientôt dans la haute Thébaïde, où elle avait une terre. Là, elle s'adonna à la vie ascétique, et se mit en rapport avec les saintes femmes d'un monastère voisin, où se pratiquaient les plus grandes austérités. « On n'y mangeait point de viande, on ne buvait point de vin, on s'interdisait même l'usage des fruits. On n'y voyait d'autres lits que des cilices étendus sur la terre; plusieurs passaient deux ou trois jours sans manger; la clôture était complète, et nulle ne sortait du monastère [1]. » Frappée de leur pauvreté, Euphrasie leur offrit des secours; elles l'en remercièrent, en répondant qu'il ne leur manquait rien. Elle y conduisit un jour sa jeune fille : celle-ci, comme entraînée par une divine inspiration, résolut de se consacrer à Dieu, et obtint le consentement de sa mère. Son biographe parle d'un crucifix devant lequel elle prononça son vœu. Cette jeune et délicate fille ne se laissa point effrayer par les austérités qu'on pratiquait dans le monastère, elle-même en devint le modèle; elle marcha d'un pas ferme dans la voie difficile où elle était entrée, et se trouva heureuse à la mort de sa mère de renouveler au monde son dernier adieu en distribuant aux pauvres tous les biens dont elle héritait. Cet exemple, en particulier, produisit un tel effet que dans l'Égypte seulement le nombre des religieuses s'élevait, vers la fin du 4e siècle, à plus de 20,000, et celui des religieux jusqu'à 76,000 [2].

L'autre femme, dont l'exemple répandit son influence dans une autre

[1] Thomassin, part. I, liv. III, c. XLIV, t. I, p. 786. — Fleury, t. V, p. 26.

[1] Fleury, t. V, p. 26.

[2] Fleury, t. V, p. 28, 29. — Histoire Monastique d'Orient, p. 105.

Digitized by Google

partie de l'Orient, fut sainte Macrine, sœur de saint Basile. C'était une femme d'un mérite fort distingué : le fonds naturel que lui avait départi le Créateur avait été cultivé par une éducation peu ordinaire ; l'aînée d'une nombreuse famille, elle en avait pris le gouvernement, et était devenue le guide et en quelque sorte l'institutrice de ses frères, surtout de Pierre, le dixième enfant de la famille, et le plus jeune de ses frères ; elle l'avait élevé et l'avait conduit jusqu'à l'épiscopat. C'est elle qui avait combattu l'orgueilleuse présomption qu'à son retour d'Athènes son frère Basile avait conçue de lui-même et de son éloquence. Elle lui avait inspiré le mépris de la gloire humaine, et lui avait donné les premières leçons d'une philosophie plus sublime que celle qu'il avait apprise dans l'école ; elle avait, en un mot, été le promoteur de sa conversion.

Lorsque toute la famille fut placée et put se passer de ses soins, elle se retira avec sa mère dans une propriété qu'elles possédaient au milieu des déserts du Pont ; elle y construisit un monastère dont saint Grégoire de Nysse, un autre de ses frères, a décrit la règle en ces termes : « Elles vivaient toutes dans une parfaite égalité, sans distinction de dignité ou de rang : même table, lits pareils, toutes choses communes entre elles : leurs délices étaient l'abstinence ; leur gloire, d'être inconnues ; leur richesse, la pauvreté et le mépris de tous les biens matériels et sensibles ; toute leur occupation était la méditation des choses divines, la prière, la psalmodie nuit et jour ; le travail était leur repos : elles s'avançaient dans la perfection de jour en jour. » A la mort de sa mère, sainte Macrine, comme sainte Euphrasie, distribua aux pauvres le prix de tous ses biens, afin de se réduire à la condition commune et naturelle, celle de vivre de son travail [1]. Les monastères de femmes étaient donc fondés sur la même base que les monastères d'hommes ; partout le but de l'institution était l'observation de tous les conseils évangéliques, non-seulement de ceux qui conviennent à tous les chrétiens, mais encore de ceux qui ne s'adressent qu'à certaines âmes privilégiées, comme la pauvreté, la continence et l'obéissance absolue. Le but ultérieur et définitif est donc la pratique des vertus chrétiennes dans leur plus haut degré de perfection. Avant saint Basile, surtout, on trouvera des nuances dans les règles, des formes différentes dans l'application des moyens ; mais on marche toujours vers la vie intérieure, la vie spirituelle, la vie ascétique.

Les monastères, tant d'hommes que de femmes, prirent un développement proportionné à leur multiplication. Saint Antoine avait commencé par cultiver un petit coin de terre ; saint Basile donna l'exemple de grands défrichements, et saint Grégoire de Nazianze, son ami, nous raconte comment il l'aidait dans les travaux rustiques en s'attelant avec lui à un traîneau. A la fin du 4e siècle, les moines avaient déjà défriché des parties considérables des déserts. Voilà un premier service rendu à la société générale ; en voici un autre. Dans les intervalles de ses prières et de ses méditations, saint Antoine s'était livré à l'étude de l'Écriture ; dans la suite, les moines, outre la lecture des saints Livres, s'occupèrent à méditer, à copier et à répandre les monuments de l'histoire et de la tradition ; les monastères devinrent de savantes écoles de théologie d'où sortaient de grands évêques et d'illustres docteurs ; il en sortait de terribles champions pour combattre toutes les hérésies naissantes : on n'a pas agité dans l'Église une question importante qu'ils ne prissent part à la discussion. Un troisième service était l'éducation qu'ils donnaient à la jeunesse. Le grand Chrysostome, homme sans doute bien compétent dans les matières, soit d'instruction, soit d'éducation proprement dite, établit un parallèle entre l'éducation des écoles des moines et l'éducation, soit de la famille, soit des écoles ordinaires, et il ne craint pas, sous tous les rapports, d'accorder la préférence aux institutions monastiques. Il montre ailleurs des maîtres négligents ; ici, des maîtres zélés, assidus et consciencieux ; ail-

[1] Fleury, t. III, p. 541.

Digitized by Google

leurs, la corruption ravageant la jeunesse; ici, de jeunes hommes, soutenus dans le bien, surveillés avec sollicitude et conservés dans l'innocence; d'un côté, des parents détournés des soins qu'ils doivent à leurs enfants, tantôt par leurs affaires, tantôt par leur indolente indifférence; de l'autre, une application de tous les instants dans la culture de l'esprit et du cœur. Sous ce rapport, les monastères de femmes remplissaient aussi dignement leur difficile et noble tâche. Nous apprenons de saint Jérôme que plusieurs avaient des pensionnats nombreux dans lesquels les jeunes personnes recevaient l'instruction qui convenait à leur sexe et à leur naissance, en même temps qu'on formait leur caractère et qu'on les exerçait à la piété [1].

On a demandé si, dans les premiers temps, il y avait des engagements perpétuels. Certains auteurs ont prétendu qu'il n'en existait pas, qu'on sortait et qu'on rentrait à volonté. Cette réponse, dans sa généralité, est inexacte; elle a besoin d'explications et de restrictions. On n'était point attaché au monastère par un lien indissoluble. Saint Basile le suppose évidemment lorsque, dans l'article 33 de ses *Constitutions monastiques*, il prescrit de renvoyer ceux qui, après plusieurs avertissements, ne se corrigent pas, et défend de recevoir dans une autre communauté les moines chassés ou déserteurs. On pouvait donc renvoyer les moines, et ils pouvaient se retirer volontairement; mais lorsqu'ils étaient sortis, ils n'étaient plus reçus qu'à la condition de se soumettre à la pénitence, et de donner des signes évidents de vocation, en passant par différentes épreuves [2]. Si donc il n'y avait pas de vœu de clôture et d'obéissance, on ne peut pas dire qu'il n'y avait aucune espèce d'engagement; on n'était admis que sur la promesse de persévérer. De là, nous voyons saint Basile écrire à un moine relaps, et lui reprocher d'avoir violé le pacte fait avec Dieu devant plusieurs témoins [3]. Expressions qui semblent même indiquer plus qu'une promesse ordinaire, et qui donneraient à supposer que plusieurs du moins étaient admis à prononcer des vœux. Saint Chrysostome emploie toute son éloquence à ramener Théodose de Mopsueste, qui avait renoncé à la vie monastique. Il en faut dire autant des religieuses [4]. Ajoutons qu'on faisait vœu de chasteté, et qu'il fallait ensuite dispense pour contracter un mariage; d'où l'expression d'adultère que les Pères appliquent aux vierges qui se marient après avoir renoncé à la vie monastique. Quant à la contrainte de la loi civile qui viendra plus tard en Occident s'adjoindre au vœu, elle n'a jamais existé en Orient.

Après vous avoir expliqué l'origine et la nature des institutions monastiques, nous pouvons les juger; il est temps d'aborder la question continuellement renouvelée et maintenant si brûlante de l'utilité sociale des monastères; pour beaucoup d'hommes, cette question est décidée; ils ont prononcé leur jugement, mais il n'ont pas instruit la cause. Demandez-leur si les congrégations religieuses sont utiles; sans balancer ils vous répondront qu'elles sont funestes; demandez-leur le pourquoi de leur assertion, la plupart répondront par des déclamations et par des injures; les plus modérés prétendront que ce sont des citoyens inutiles, sinon des citoyens dangereux. Voyons. La dernière accusation est grave; elle doit s'appuyer sur des faits; or je porte solennellement le défi de trouver dans l'histoire que jamais les moines aient apporté obstacle aux gouvernements qui sont restés dans les limites de leurs droits. L'obéissance aux pouvoirs établis a toujours été leur première loi; on ne voit nulle part qu'ils se soient le moins du monde immiscés dans les choses politiques; on les a vus résister aux puissances qui altéraient la foi ou envahissaient l'Église; ils ont même résisté jusqu'au sang, mais je voudrais bien qu'on me démontrât qu'ils n'étaient pas dans leurs droits, qu'ils n'accomplissaient pas le plus sacré des devoirs

[1] Thomassin, part. I, liv. III, ch. XLIV, t. I, p. 787.

[2] Id., t. II, p. 30.

[3] Id., t. III, p. 198.

[4] Thomassin, t. II, p. 30.

Digitized by Google

du citoyen et du chrétien. Ennemis acharnés des moines, je vous comprends parfaitement, et la pensée que vous déguisez sous tous les voiles, je vais l'exprimer nettement et clairement. Quelles que soient les couleurs de votre drapeau, vous voulez tout régir, tout régler; vous ne voulez pas que l'Église soit libre; vous voulez l'absorber dans l'État : la liberté de conscience que d'une main vous écrivez en beaux caractères dans vos constitutions et dans vos lois, de l'autre main vous l'escamotez et la mettez dans votre poche; vous n'avez des yeux et des oreilles que pour les intérêts matériels; de principes religieux libres, vivaces et profonds, qui s'élèvent et qui règnent sur tout le monde avec l'intrépidité qu'ils ont en sortant de la conscience, vous n'en voulez pas; cette légitime et inévitable domination de l'âme sur le corps, de l'esprit sur la matière vous effraie, vous révolte; vous ne voulez pas de l'association des consciences; vous ne voulez pas d'Église, et vous ne voulez du moins qu'une Église esclave : attaquez les moines, vous êtes conséquents. Ces hommes sont dégagés des intérêts de la terre; ils n'ont rien à perdre, ce sont de rudes adversaires; ces hommes vivent dans un monde invisible et tiennent leurs regards incessamment fixés sur les choses futures; ils se passionnent, ils combattent, ils souffrent et ils meurent pour l'indépendance de l'Église, pour la pureté de sa morale, pour la virginité de sa foi; ils ne cèderont jamais, calomniez-les, persécutez-les, chassez-les, puisque vous n'osez les tuer, encore un coup vous êtes conséquents.

Donc, Messieurs, je puis déjà dire que les congrégations religieuses ne sont pas inutiles. Si elles l'étaient, croyez bien qu'on ne leur ferait pas une guerre si acharnée; on les laisserait tranquillement descendre le cours du temps, sans du tout s'inquiéter de ce que charrie leur barque. Il y a par le monde des milliers et des milliers d'oisifs dont tout l'emploi est de jouir et de consommer, de vivre des sueurs et de l'inanition, quelquefois du sang du peuple. Voyez-vous qu'on leur fasse une si terrible guerre? Non, certes, on ne s'avise guère de les troubler dans leur repos; certains philosophes les tiennent même pour d'excellents citoyens, et les décorent du nom de consommateurs. Et pourquoi leur laisse-t-on de si doux loisirs? C'est qu'ils ne contrarient point les desseins tyranniques des oppresseurs de la conscience. Tel est le mot de l'énigme. Philosophes de toutes les tailles et de tous les acolytes, vous attaquez les moines avec fureur : donc ils sont utiles; ils sont les défenseurs les plus dévoués de l'Église; pour vous, c'est un crime, je le conçois; mais pour nous, qui prenons au sérieux les belles déclarations que vous écrivez dans vos chartes sur la liberté de conscience; pour nous, c'est une recommandation; pour nous, ces hommes ont une valeur. Entre eux et vous, qui vous portez pour si bons citoyens, établissons, s'il vous plaît, un parallèle. Que faites-vous, pour la plupart, et qu'avez-vous fait? apportez-moi l'inventaire de vos œuvres? Cette question, je le vois, vous embarrasse; je vais répondre pour vous; vous avez débité beaucoup de beaux discours et publié beaucoup de livres. Oh! quand il s'agit de payer de paroles, vous excellez. C'est bien. Les moines, eux, ont défriché plus de terres incultes que jamais vous et les vôtres n'en avez ensemencé. Vous avez, je le reconnais, détruit des abus, mais cette destruction a coûté bien cher, mais elle n'a endommagé ni votre fortune, ni votre santé; c'est un service qu'on vous a payé cher; vous avez ruiné quelques abus, mais en même temps vous avez tout abattu, et la religion, et les mœurs, et les croyances, et les lois; vous avez semé l'anarchie et l'égoïsme; vous avez relâché, vous avez brisé en même temps la plupart des liens sociaux; en un mot, vous avez fait des ruines, rien que des ruines; et maintenant, que vous avez tout mis à bas, vous regardez les bras pendants, incapables de rien relever de solide; car, lois et constitutions, tout ce que vous dressez n'obtient que la durée d'une mauvaise masure. Vous n'avez rien fait, vous ne faites rien, vous ne ferez rien, parce que vous n'avez ni

Digitized by Google

doctrines, ni dévoûment. Les moines ont défriché les déserts; ils nourrissaient les pauvres, non des miettes qui tombaient d'une table somptueuse ou des bribes d'une immense fortune héritée, mais avec leur travail, avec leurs sueurs, avec leurs privations; les moines rompaient leur pain et partageaient leur couche avec le voyageur, je dis mal, ils donnaient à leurs hôtes du pain, et se nourrissaient eux-mêmes de racines; ils étendaient des tapis sur les membres du pauvre voyageur fatigué, et eux-mêmes couchaient sur la terre nue; quand la société respirait dans l'aisance et nageait dans la prospérité, ils se tenaient retirés dans les cavernes du désert; quand il éclatait un fléau, ils apparaissaient tout à coup pour apporter des consolations et des soulagements; les moines cultivaient les sciences et les arts; les moines copiaient les livres, et, sans eux, ingrats, vous seriez des barbares. Les moines tenaient école, ce qui est un peu plus difficile que de rêver étendu sur son canapé; les moines priaient beaucoup, mais leurs journées étaient longues, et ils trouvaient du temps pour le travail, et somme toute, ils produisaient trois et quatre fois plus qu'ils ne consommaient; les moines, avec leur douce figure et leurs exemples sévères, se dressaient en face d'une société corrompue et la forçaient à rougir; ils apportaient les rigides principes qu'ils avaient eux-mêmes éprouvés et forçaient le monde à les reconnaître. Ces hommes de fer et non de chair parlaient, on le conçoit, avec une autorité surhumaine : c'étaient des morts qui sortaient de leurs tombeaux. Cet enseignement de leur exemple était si frappant, que les Pères de l'Eglise et saint Chrysostome en particulier en ont tiré leurs plus beaux mouvements d'éloquence. Saint Siméon stylite à lui seul a converti des milliers d'infidèles et de pécheurs. Les moines, je le répète, étaient les plus fermes remparts de la foi, les plus terribles adversaires des hérésies. Ainsi le saint solitaire Aphraate sort de sa retraite pour aller à la cour de Valens, défendre la consubstantialité du Verbe; et combien de fois de semblables démarches ne se renouvelèrent-elles pas? Les moines étaient les défenseurs-nés des malheureux devant les grands. Ainsi l'anachorète macédonien, à la nouvelle de la cruelle sentence de Théodose contre les habitants d'Antioche qui avaient renversé la statue impériale, descend de sa montagne pour implorer leur grâce et pour rappeler à l'empereur ses destinées éternelles [1]. Ce fait est loin d'être un fait isolé. C'était l'habitude des moines de venir intercéder pour les coupables et de sauver les condamnés du supplice; ils ont même en ce point excédé les règles du bon ordre, je me fais un devoir de le reconnaître; ils ont été jusqu'à employer la violence pour arrêter la vindicte publique, et ils ont rendu nécessaire la loi de l'empereur Arcade, qui leur défend de revendiquer les condamnés à mort, le droit d'intercéder et d'appeler en leur faveur [2]. Je pourrais citer plusieurs autres services des moines. Quant aux ordres religieux de notre temps, ne faut-il pas reconnaître que d'eux sortent presque toutes les œuvres de miséricorde, toutes les œuvres qui supposent une patience héroïque, une charité à toute épreuve. Qui instruit les enfants, qui soigne les infirmes et les malades? Sur qui pèse la réparation des vices, des injustices et des malheurs de la société? Et, pour répéter la belle expression de M. de Chateaubriand, qui a posé partout des vedettes pour expier toutes les douleurs et pour leur porter remède ou soulagement? ce sont partout les congrégations religieuses. Que leurs détracteurs se mettent à l'ouvrage d'abord; quand ils auront reproduit une faible partie de leurs services et de loin imité leur exemple; quand ils auront comme elles servi l'humanité au prix de tous les genres de sacrifices, nous les écouterons. Jusque-là, qu'ils nous laissent admirer et qu'ils se taisent.

Après avoir cité des faits, je citerai des autorités. Tous les Pères de l'Église sont unanimes dans l'approbation qu'ils ont donnée à la vie monastique; ils la connaissaient, ils la voyaient, ils l'ont

[1] Biblioth. des Pères, Guillon, t. XXVII, p. 547.
[2] Cod. Theod., t. III, p. 357.

Digitized by Google

jugée; leur jugement est irréformable [1]. Celui des empereurs chrétiens de Constantinople a été le même; ils ont reconnu les services que l'État tirait des monastères; ils les ont encouragés par leurs lois; ils les ont souvent visités de leur personne; ils en ont fondé souvent eux-mêmes. Témoin, en particulier, Justinien, qui a célébré leurs louanges et réglé par ses lois leurs rapports avec la société extérieure [2]. Voilà des autorités qui valent bien, je pense, celles qu'on nous oppose, quelques vieux parlementaires jansénistes, quelques avocats encroûtés, la tourbe haineuse, ignorante et prévenue des journalistes irréligieux.

Au fait, ces attaques et ces haines ne doivent pas nous surprendre; elles sont anciennes en date; les moines ont toujours eu trois sortes d'ennemis, l'hérésie et le schisme, la morale mondaine ennemie de la sévère morale évangélique; enfin, l'ignorance et les préjugés populaires. Les hérétiques, trouvant toujours des moines sur leur passage, et trouvant en eux des hommes versés dans l'Écriture et la tradition, d'habiles dialecticiens, de savants théologiens qui hachaient leurs assertions à mesure qu'ils les avançaient, ont poussé leur haine contre eux jusqu'à la fureur, jusqu'à l'extermination. Saint Athanase, persécuté, s'était réfugié dans les déserts de la Thébaïde, près des religieux qui y vivaient; les ariens l'y poursuivirent, et, n'ayant pu le découvrir, ils exercèrent mille cruautés contre ceux qui lui avaient donné asile. Plus tard, Lucius, patriarche hérétique et schismatique d'Alexandrie, suscita aux moines d'Égypte une terrible persécution pour se venger de leur résistance à ses doctrines; il envoya contre eux des troupes de soldats qui ravagèrent les monastères et y mirent le feu. Alors, suivant la narration que l'historien Rufin nous a laissée de ces horribles poursuites, on vit un spectacle digne des premiers chrétiens; tandis que l'hérésie déchaînait ses fureurs, attisait l'incendie et multipliait les massacres, on voyait ces pieux serviteurs de Dieu, simples et doux comme des agneaux, présenter leur tête au glaive avec une angélique résignation [1].

La persécution prit ensuite un nouveau caractère, celui de l'hypocrisie. Un édit de Valens, sans doute sollicité par les ariens, sous prétexte de réprimer l'oisiveté de quelques faux moines en les faisant rentrer dans la société civile pour leur en faire partager les charges [2], fournit aux hérétiques les moyens d'attaquer tous les moines et d'exercer sur eux d'horribles cruautés. Partout dans l'histoire vous les voyez poursuivis par l'hérésie et le schisme. Sévère, faux patriarche d'Antioche, en fait massacrer jusqu'à trois cents; Photius les chasse du mont Olympe et fait mettre le feu à leurs cellules. Ainsi, hérétiques et schismatiques sont les premiers ennemis des moines; leur haine est tout à fait rationnelle, et jamais elle ne manquera de se reproduire.

Celle des mauvais chrétiens s'explique aussi facilement. Des hommes qui prennent au sérieux les maximes du christianisme, qui savent couper leur main droite et arracher leur œil droit, qui condamnent, non-seulement la dissolution, mais le relâchement des mœurs par la sévérité de leurs exemples, doivent soulever bien des colères. Pour échapper à cette censure, le parti le plus court est de décocher contre eux les traits du ridicule. C'est ce qu'ont fait dès le commencement les philosophes, moitié chrétiens, moitié païens, qui ont vu s'élever les premiers monastères. Ils raillaient saint Antoine, ces grands cœurs; quelques-uns avaient la curiosité d'aller le visiter et de s'entretenir avec lui; saint Athanase nous a même conservé quelques-unes de ces conversations; mais la solide et simple philosophie de l'anachorète mettait en pièces leurs objections : les uns se retiraient confondus; les autres étaient convertis [3]. Les philosophes de nos jours ne sont pas la plupart si curieux;

[1] Fleury, t. VII, p. 373.
[2] Novell., 133 et 5.

[1] Hist. Monast. de l'Or., p. 174.
[2] Cod. Theod., leg. 63, de Decurionibus, t. IV p. 453.
[3] Athanas., Op. Vit. Anton., t. II, p. 492 et seq. — Fleury, t. III, p. 200.

Digitized by Google

ils ne vont guère visiter les monastères; ils ne veulent pas se convertir; ils ne veulent pas se laisser confondre; c'est à eux sagesse de s'abstenir. Cependant ils continuent à parler, les uns sur la foi des autres, de ce qu'ils n'ont pas vu, de ce qu'ils ne connaissent pas; ce parti est bien plus commode. Saint Chrysostome a répondu d'avance à leurs fougueuses déclamations en prenant la défense des moines de son temps contre les dignes philosophes qui ameutaient le peuple contre eux et lui faisaient commettre des violences. Prenons patience, Messieurs, vous allez voir que tous nos rédacteurs de journaux et déclamateurs de tribune vont, dès qu'ils en seront avisés, chercher cet excellent traité dans les œuvres de saint Jean Chrysostome, afin de se former une opinion consciencieuse. Le croyez-vous?

Les préjugés répandus contre les moines par les philosophes beaux parleurs acquirent un grand crédit et devinrent populaires en Occident, où l'on ne pouvait vérifier les faits merveilleux qui se passaient en Orient. Saint Athanase fut l'instrument employé par la Providence pour affaiblir, dans cette partie de la chrétienté, les préventions semées par la mauvaise foi et accueillies par l'ignorance. Dans le voyage à Rome, que nécessita son appel au Saint-Siége de la condamnation prononcée contre lui par les ariens, il se fit accompagner de plusieurs moines, et il en prit occasion de révéler, au centre de la catholicité, les glorieuses vertus des cénobites. Son témoignage, appuyé des exemples vivants qui l'entouraient, produisit à Rome une impression profonde. Plusieurs femmes pieuses quittèrent aussitôt le monde et se retirèrent dans les environs de la ville pour se consacrer à la vie cénobitique. Elles furent ensuite imitées dans leur résolution par saint Pommaque et par d'autres fervents chrétiens qui vinrent se ranger sous sa discipline. Bientôt, dit saint Jérôme, l'Orient sembla transporté en Occident. Mais ces nouveaux monastères eurent beaucoup à souffrir des préjugés populaires; leurs saints habitants étaient pour la foule des objets de mépris et de colère. En 384, aux funérailles de Blasilla, morte, disait-on, par excès de jeûne, le peuple criait : « Quand chassera-t-on de la ville cette détestable race de moines? Pourquoi ne les lapide-t-on pas? Pourquoi ne les jette-t-on pas dans la rivière [1]? » Salvien nous apprend que la disposition des esprits était la même en Afrique. « Dans les cités d'Afrique, dit-il, et surtout dans les murs de Carthage, dès qu'il paraissait un homme en manteau pâle et la tête rase, ce peuple, aussi malheureux qu'infidèle, ne pouvait le voir sans l'accabler de malédictions et d'injures; et si quelque serviteur de Dieu, venu des monastères d'Égypte ou des lieux saints de Jérusalem, ou des vénérables retraites de quelque ermitage, se rendait dans cette ville pour s'acquitter de quelque œuvre pieuse, le peuple le poursuivait de ses outrages, d'odieux éclats de rire et d'ignominieux sifflets [2]. » Ces haines populaires étaient l'œuvre des philosophes; c'était le résultat de leurs hargneuses déclamations. Vous serez curieux, peut-être, d'en entendre un. C'est un poëte gaulois, qui est allé à Rome en observateur, et y a fait un long séjour. Il nous a laissé un poëme sur son retour dans sa patrie. En passant près de l'île Gorgone, il y a visité, dans un monastère, un de ses anciens compagnons, et voici en quels termes il décrit et censure sa vie : « Je déteste ces écueils, théâtre d'un récent naufrage. Là s'est perdu un de mes concitoyens, descendu vivant au tombeau. Il était des nôtres naguère; issu de nobles aïeux, en possession d'une noble fortune, heureux par un noble mariage; mais, poussé par les furies, il a abandonné les hommes et les dieux, et maintenant, crédule exilé, il se complaît dans une sale retraite. Malheureux, qui croit, au sein de la malpropreté, se repaître de biens célestes, et se tourmente lui-même, plus cruel pour lui que les dieux offensés! Cette secte est-elle donc, je vous le demande, plus fatale que les poisons de Circé? Circé changeait les corps, maintenant ce sont

[1] Guizot, t. I, p. 403. — Thomassin, t. I, p. 804.
[2] Guizot, ib.

Digitized by Google

les esprits qui sont changés [1]. » Ce passage est de Rutilius Numatianus, philosophe et poëte païen.

Cette perversion des idées sur l'état monastique dura longtemps même parmi les populations chrétiennes; mais le mensonge n'a qu'un temps; quelque résistance qu'il fasse, il est continuellement miné par les attaques de la vérité qui toujours à la longue parvient à établir son empire. Une heureuse réaction se fit dans l'esprit du peuple, qu'on peut égarer, mais dont on ne parvient pas à corrompre le sens droit et les vues pures. Il se laissa éclairer par l'éclat des solides vertus de ces pieux et humbles serviteurs de Dieu; il se laissa toucher par leurs œuvres miséricordieuses, et jugea de l'arbre par ses fruits. Les faux philosophes continuèrent à déblatérer contre les moines, mais le peuple leur tourna le dos et se fit avec enthousiasme l'écho des célèbres et chaleureux défenseurs que les moines trouvèrent dans les plus grands, les plus saints et les plus éloquents évêques. Saint Ambroise, à Milan; saint Martin, à Tours; saint Augustin, en Afrique, célébrèrent comme à l'envi la sainteté de la vie cénobitique, et fondèrent eux-mêmes des monastères. Les monastères se multiplièrent dans l'Occident comme dans l'Orient, et devinrent, comme nous le verrons, une source intarissable de bienfaits pour les peuples, un foyer de lumière où furent élaborés les éléments de notre civilisation.

ONZIÈME LEÇON.

Suite des Ordres monastiques.

Impulsion de l'Occident vers la vie monastique. — Cassien. — Exagération de zèle. — Wulfilaüh le stylite. — Reclus. — Mérite de la vie monastique. — Abus et mauvais moines, — prévus par saint Basile, censurés par saint Jérôme et par saint Augustin. — Imprudence, hypocrisie, vagabondage. — Mauvaise foi des censeurs modernes. — Sarabaïtes et Cyrovagues. — Saint Benoît. — Sa règle comparée à celle de saint Basile. — Gloire et services des Bénédictins.

Une fois que l'Occident eut reçu de l'Orient l'impulsion vers la vie monastique, il s'y fit de rapides progrès. On recevait avec avidité les nouvelles qui arrivaient du nouveau monde qu'on venait de découvrir; on se racontait les actes de dévoûment, les vertus et les austérités de ses saints habitants, on se les proposait pour modèles, et on brûlait de les imiter en tout. Plusieurs hommes distingués se résolurent à aller eux-mêmes sur les lieux pour étudier la vie des moines, pour recueillir leurs règles et se mettre à les copier. Rufin fit le voyage d'Orient; Cassien, né au milieu du 4e siècle, alla, accompagné de son ami Germain, jusque dans la haute Thébaïde, où il resta sept ans, travaillant sans relâche à atteindre cette haute perfection dont il avait les types sous les yeux. A son retour, il fut retenu à Constantinople par saint Chrysostome, qui l'ordonna diacre et l'agrégea au clergé de son église. Après l'exil du saint patriarche, il fut envoyé en mission à Rome par le clergé de Constantinople pour présenter au pape la défense de l'illustre exilé. Il y resta jusqu'en 414 ou 415, époque où il se retira à Marseille, sa patrie, et y fonda deux monastères, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Le premier où il réunit jusqu'à 5000 moines est le monastère de Saint-Victor, devenu si célèbre. Ces monastères étaient établis sur le modèle de ceux de l'Orient; les mêmes traditions sont également reproduites dans les deux écrits de Cassien, dans ses *Institutions monastiques*, et surtout dans ses vingt-quatre *Conférences*, où il ne s'arrête pas, comme dans les *Institutions*, à décrire la vie extérieure du monastère, mais où il règle la vie intérieure, d'après les principes de saint Basile, traçant la voie pour arriver à la sublimité de la vie contemplative par l'accomplissement de tous les conseils évangéliques.

Cette brillante copie des monastères orientaux excita de toutes parts une émulation extraordinaire, pour imiter toutes les austérités des moines de l'Orient, celles-là même que la différence du climat rendait inimitables. Il y eut des anachorètes, il y eut des moines, il y eut des cénobites, et malgré l'inclémente variation de nos températures, et la du-

[1] Guizot, t. I, p. 404.

Digitized by Google

reté de nos hivers, il y eut des stylites. C'était tenter l'impossible; il y eut néanmoins en ce genre des tentatives réelles et sincères. Wulfilaüh essaya d'exécuter ce dessein dans le territoire de Trèves, et y eût réussi s'il eût pu parvenir à endurcir son corps comme il avait raidi sa volonté. Ce trait nous est rapporté par Grégoire de Tours avec les détails que Wulfilaüh lui-même lui avait racontés; il cite sa propre narration, et je la trouve assez piquante pour n'en rien omettre.

« Je me rendis, dit Wulfilaüh, dans le territoire de Trèves; j'y construisis de mes propres mains, sur cette montagne, la petite demeure que vous voyez. J'y trouvai une idole de Diane que les gens du lieu, encore infidèles, adoraient comme une divinité. J'y élevai une colonne sur laquelle je me tenais avec de grandes souffrances, sans aucune espèce de chaussures; et lorsqu'arrivait le temps de l'hiver, j'étais tellement brûlé des rigueurs de la gelée, que bien souvent elles ont fait tomber les ongles de mes pieds, et l'eau glacée pendait à ma barbe en forme de chandelles; car cette contrée passe pour avoir des hivers très-froids. » Nous lui demandâmes avec instance, dit Grégoire, de nous dire quelles étaient sa nourriture et sa boisson, et comment il avait renversé l'idole de la montagne; il nous dit : « Ma nourriture était un peu de pain et d'herbe et une petite quantité d'eau. Mais il commença à accourir vers moi une grande foule de gens des villages voisins. Je leur répétais continuellement que Diane n'existait pas, que la statue et les autres objets auxquels ils pensaient devoir adresser un culte n'étaient absolument rien. Je leur disais aussi que ces cantiques qu'ils avaient coutume de chanter en buvant et au milieu de leurs débauches, étaient indignes de la Divinité, et qu'il valait mieux offrir le sacrifice de leurs louanges au Dieu tout-puissant qui a fait le ciel et la terre. Je priais aussi bien souvent le Seigneur qu'il daignât renverser l'idole et arracher ces peuples à leurs erreurs. La miséricorde du Seigneur fléchit ces esprits grossiers et les disposa, en prêtant l'oreille à mes paroles, à quitter leurs idoles et à suivre le Seigneur. J'assemblai quelques-uns d'entre eux afin de pouvoir, avec leurs secours, renverser cette statue immense que je ne pouvais détruire par ma seule force. J'avais déjà brisé les autres simulacres, ce qui était plus facile. Une foule se rassembla autour de la statue de Diane, elle y jeta des cordes et commença à tirer; mais tous ses efforts ne pouvaient parvenir à l'ébranler. Alors je me rendis à la basilique, je me prosternai à terre et suppliai avec larmes la miséricorde divine de détruire, par la puissance du ciel, ce que l'effort terrestre ne pouvait suffire à renverser. Après mon oraison, je sortis de la basilique et vins retrouver les ouvriers; je pris la corde, et aussitôt que nous eûmes recommencé à tirer, dès le premier coup l'idole tomba à terre; on la brisa ensuite, et avec des maillets on la réduisit en poudre... Je me disposais à reprendre ma vie ordinaire, mais les évêques, qui auraient dû me fortifier, afin que je pusse continuer plus parfaitement l'ouvrage que j'avais commencé, survinrent et me dirent : « La voie que tu as choisie n'est pas la voie droite, et toi, indigne, tu ne saurais t'égaler à Siméon d'Antioche qui vécut sur sa colonne. La situation du lieu ne permet pas d'ailleurs de supporter une pareille souffrance; descends plutôt et habite avec les frères que tu as rassemblés. » A ces paroles, pour n'être point accusé du crime de désobéissance envers les évêques, je descendis, j'allai avec eux et pris aussi avec eux le repos. Un jour, l'évêque m'ayant fait venir loin du village, y envoya des ouvriers avec des haches, des ciseaux et des marteaux, et fit renverser la colonne sur laquelle j'avais coutume de me tenir. Quand je revins le lendemain, je trouvai tout détruit; je pleurai amèrement, mais je ne voulus pas rétablir ce qu'on avait détruit, de peur qu'on ne m'accusât d'aller contre les ordres des évêques, et depuis ce temps je demeure ici, et me contente d'habiter avec mes frères [1]. »

Il est remarquable, Messieurs, que même dans cet exemple d'une pénitence

[1] Greg. Tur., t. I, p. 440. — Guizot, t. I, p. 411.

Digitized by Google

extraordinaire, qu'on peut même qualifier d'excentrique, le mobile n'est ni l'orgueil, puisque le solitaire se soumet à l'obéissance et quitte la voie qu'il a choisie dès que l'autorité la condamne, ni une aveugle exaltation de l'imagination, puisque lui-même explique ses motifs. Comme Siméon, il a voulu frapper d'étonnement les populations environnantes, afin de les attirer autour de lui, de s'assurer un ascendant sur elles et de les convertir; et en effet, comme son modèle, il est parvenu à ses fins.

De l'imitation, l'Occident passa à l'invention; il ne pouvait avoir ses stylites, vers la fin du 6e siècle il eut ses reclus. Les reclus s'enfermaient ordinairement près d'un monastère, entre quatre murs d'où par une petite ouverture ils pouvaient entendre la messe. Ils n'étaient admis à ce genre de pénitence qu'après une année d'épreuves dans le monastère et avec la permission de l'évêque[1], qui faisait lui-même la réclusion avec solennité. Cette vie si dure avait été imaginée pour remédier à un abus: les moines *cyrovagues* qui parcouraient les villes et les campagnes sans se fixer nulle part, avaient décrié la vie solitaire; pour échapper au reproche de vagabondage, les reclus s'enfermèrent de manière à ne pouvoir sortir. Saint Senoch de nation barbare et récemment converti au christianisme donna le premier, en 573, l'exemple de la réclusion près la ville de Tours. Sa réclusion n'était pourtant pas continuelle, elle se bornait au temps de l'avent et du carême[2]; mais son régime de vie était d'une épouvantable austérité: toute sa nourriture consistait en une livre de pain et une livre d'eau par jour; il marchait nu-pieds, même l'hiver, et portait une chaîne de fer aux pieds, aux mains et au cou. Ses imitateurs poussèrent la rigueur plus loin, ils s'enfermèrent pour toute leur vie, en se privant de la possibilité de sortir.

Je puis, Messieurs, résumer en bien peu de mots toutes les observations que j'ai faites et toutes celles qu'on peut faire sur le mérite de la vie monastique. On a de tout temps admiré un homme qui sait commander à ses passions, soumettre sa volonté, réduire l'instinct du plaisir sous la loi du devoir, étouffer l'égoïsme par l'expansion de sa charité; le vrai philosophe appelle cet homme l'homme parfait, il le place beaucoup plus haut dans son estime que l'homme illustre et l'homme puissant. Eh bien! les monastères étaient les écoles où de tels hommes se formaient.

Mais la pratique de tous les conseils évangéliques n'est pas conseillée à tous; il est une perfection qui ne peut être atteinte que par certaines âmes privilégiées, celles à qui il est donné par exception de parcourir tout le cercle de la morale évangélique, comme la suprême hauteur de la science n'est accessible qu'à certaines intelligences supérieures. Quand donc on comptait les moines par milliers, tous n'étaient pas des Antoines; la connaissance de la nature humaine et l'observation des merveilles de la grâce nous en avertissent suffisamment. Tous les habitants du même monastère n'étaient pas vertueux au même degré; il s'en trouvait qui ne l'étaient pas: on corrigeait les uns, on excluait les autres; saint Basile en écrivant sa Règle n'a pas manqué de la compléter par une sorte de code pénal. Après être entrés sans vocation, il y avait des moines qui violaient leurs promesses et rentraient dans le siècle; on voit les Pères de l'Église travaillant à les ramener par leurs exhortations; saint Augustin, saint Basile et saint Chrysostome nous ont même laissé plusieurs écrits composés dans ce but. Les uns n'avaient pas cherché la perfection dans ces retraites, ils n'y avaient vu qu'un abri contre les orages de la société, qu'une vie plus calme, un séjour plus tranquille. La lâcheté les y avait conduits, la lâcheté les y avait suivis. D'autres n'avaient pas assez consulté leurs forces physiques ou les avaient excédées par des imprudences. Ainsi saint Chrysostome lui-même, d'abord entraîné par son goût pour la solitude, fut obligé d'y renoncer. Après avoir passé trois ans dans une espèce de caverne, il devint malade et on le transporta à Antioche à demi-mort. Saint

[1] Fleury, t. XI, p. 894.
[2] Id., t. VII, p. 585.

Digitized by Google

Jérôme mentionne d'autres faits à peu près semblables. « Il est des moines, dit-il, qui par suite de l'humidité des cellules, de jeûnes immodérés, de l'ennui de la solitude, de l'excès des lectures..., tombent dans la mélancolie et ont plutôt besoin des remèdes d'Hippocrate que de nos avis... J'ai vu des personnes de l'un et de l'autre sexe en qui le cerveau avait été altéré par trop d'abstinence, surtout parmi celles qui habitaient dans des cellules froides et humides ; elles ne savaient plus ce qu'elles faisaient, elles ne pouvaient plus se conduire, elles ne distinguaient plus ce qu'il fallait dire de ce qu'il fallait taire[1]. »

Il n'y avait que faiblesse ou tout au plus imprudence ou présomption dans le fait de celles-ci ; mais il y en a d'autres que les évêques ont poursuivies de toute leur ardeur comme de tout leur pouvoir, ce sont les moines hypocrites. L'hypocrisie n'est que la contrefaçon de la vertu ; par conséquent elle la prouve. A côté de tant d'hommes sincèrement et courageusement dévoués aux austérités de la vie ascétique, et dont l'éclatante vertu attirait le respect et l'admiration des peuples, il ne pouvait manquer de se produire de faux anachorètes sous un costume si vénéré. A la peinture qu'en fait saint Jérôme, vous allez voir qu'il ne les ménageait pas. « J'ai vu des hommes qui, renonçant au siècle seulement d'habit et de nom, mais point de fait, n'ont rien changé à leur ancienne façon de vivre ; leur fortune s'est plutôt accrue qu'elle n'a diminuée, ils ont autour d'eux les mêmes troupes d'esclaves et la même pompe dans leurs banquets ; c'est de l'or qu'ils mangent sur de misérables plats d'argile, et au milieu d'essaims de serviteurs, ils se font appeler solitaires[2]. Et puis, ces hommes, dit-il ailleurs, chargés de chaînes, avec une barbe de bouc, un manteau noir, et les pieds nus en dépit du froid..., entrent dans les maisons des nobles, trompent de misérables et faibles femmes couvertes de péchés ; ils apprennent toujours et ils n'arrivent jamais à la connaissance de la vérité ; ils feignent la tristesse, et livrés en apparence à de longs jeûnes, ils s'en dédommagent la nuit dans des repas furtifs[3]. »

Ailleurs, le même saint Jérôme parle encore de moines qui, pour sauver leur indépendance et pour éviter de se soumettre à la règle d'un monastère, se réunissent deux ou trois, mangent à une même table, et vendent des objets d'industrie à un prix supérieur à celui du cours ordinaire, comme si l'ouvrage tirait sa valeur de la vie et non de l'art de l'ouvrier[4]. Cette classe de religieux se produisit aussi en Afrique, en ajoutant le vagabondage à l'esprit d'indépendance. Saint Augustin ne les ménage pas plus que saint Jérôme. « Le curé, ennemi des moines, dit-il, a dispersé partout des hypocrites sous un costume de moines ; ils parcourent les provinces sans avoir mission de personne, errant en tous sens, ne s'établissant ni ne s'arrêtant nulle part. Les uns vendent çà et là des reliques de martyrs, si tant est que ce soit des martyrs ; les autres étalent leurs robes et leurs phylactères[5]. » Au commencement du 5e siècle, saint Nil déplore aussi le dérèglement de quelques moines vagabonds qui étaient à charge au public, ou qui se rendaient solliciteurs d'affaires pour autrui, et dont la conduite déshonorait la profession religieuse ; il ajoute que des séculiers en prennent occasion de mépriser la vie religieuse, attribuant à tout le corps ce qui ne convient qu'à quelques particuliers ; traitant de trompeurs et d'hypocrites ceux qui vivent avec une exacte régularité[6]. Plusieurs auteurs modernes tombent dans le même paralogisme ; mais il ne faut pas les accuser d'ignorance et de simplicité, leur mauvaise foi est trop évidente. Ils rapportent les textes que je viens de citer ou d'analogues, et s'appuyant de l'autorité des grands docteurs qui frappent la vue partout où ils le rencontrent, ils se mettent à crier contre la démence, con-

[1] Epist. 98, alit. 4, ad Rusticum ; Epist. 97, alit. 8.
[2] Epist. 98, alit. 4, ad Rusticum.
[1] Epist. 18, alit. 22, ad Eustochium.
[2] Hier., Op., t. IX, p. 188 ; Regul. Monach.
[3] De Opere Monach., c. XVIII.
[4] Lib. III, 99, 77.

Digitized by Google

tre l'orgueil et contre l'hypocrisie des moines. Eh! les honnêtes gens! Pourquoi donc à côté de ces reproches ne veulent-ils pas lire, ou ne prennent-ils pas la peine de transcrire les magnifiques éloges que les mêmes Pères donnent à la vie religieuse et à l'immense majorité de ceux qui la professent? Il y a longtemps qu'on a fait ces déclamations, long-temps aussi qu'on en a fait justice [1].

Les mêmes abus suivirent les mêmes institutions en Italie et dans d'autres pays occidentaux, comme en Orient et en Afrique. De prétendus moines se réunissaient en petit nombre pour s'occuper plutôt de leurs intérêts que de leur salut : on les appelait *Sarabaïtes*. D'autres, plus mauvais encore, erraient de lieux en lieux, cédant à tous leurs penchants et se livrant aux excès de l'intempérance; on les nommait *Cyrovagues* [2]. Ces criants abus et le relâchement qui s'était introduit dans bien des monastères, appelait une réforme. Le réformateur ne se fit pas attendre longtemps; saint Benoît naquit en 480 dans une famille illustre du duché de Spolette. Sa fortune et sa naissance lui offraient un bel avenir; les brillants succès qu'il avait obtenus à Rome dans ses études, achevaient de lui ouvrir une brillante carrière; mais quelque chose de plus noble et de plus grand que l'ambition humaine remuait dans le cœur de ce jeune homme. Il disparaît tout à coup de la maison paternelle; il gravit une haute montagne, et va s'enfermer pendant trois ans dans une caverne connue seulement d'un moine voisin, qui lui apporte sa nourriture. Inutile de vous dire quelle y est son occupation. Il y est bientôt découvert par des pasteurs qu'il convertit; sa réputation s'étend, et la foule l'environne plus nombreuse. En 510, des moines d'un lieu voisin, nommé Vicovaro, prient saint Benoît de remplacer leur abbé qui vient de mourir. Il leur répond qu'il entreprendrait la réforme du monastère et qu'il les soumettrait à une règle très-dure; ils insistent, il accepte et tient sa parole; mais il leur est bientôt devenu incommode et ils tentent de l'empoisonner. Il se retire dans sa première caverne où affluent aussitôt de nouveaux visiteurs, auxquels il adresse la parole du salut. Un grand nombre lui demandent de vivre et de mourir avec lui; il bâtit douze monastères dans lesquels il les distribue par douzaine, sous la conduite d'un supérieur, et après avoir organisé ces petites communautés, à l'exemple de saint Antoine, il pousse plus loin dans le désert, il s'avance avec quelques disciples, entre autres saint Maur et Placide, jusqu'aux frontières des Abruzzes et de la Terre de Labour, où le paganisme vivait encore. Il a bientôt converti bon nombre des habitants du pays, et avec leur secours il renverse sur le mont Cassin une statue d'Apollon, et change en un oratoire le temple qui la contenait. Encore là de nombreux disciples l'environnent, et il est obligé d'élever un monastère pour les recueillir. Les grands hommes ne sont que des instruments de la Providence, et souvent il ne leur est pas donné de prévoir tous les résultats de leur œuvre. Saint Benoît avait-il la conscience de tout le bien qu'il allait produire? C'est fort douteux. Quoi qu'il en soit, il sortira de cette maison une lumière civilisatrice qui se reflétera sur toute l'Europe; elle sera le siége du grand réformateur; c'est là qu'il passera le reste de ses jours; là, qu'il écrira la Règle qui deviendra générale et presque unique dans tout l'Occident.

La Règle de saint Benoît renferme 73 chapitres; elle est plus développée que celle de saint Basile; elle a quelques formes nouvelles; mais le but primitif de l'institution est le même, c'est l'accomplissement des conseils évangéliques, la vie de l'esprit, la marche incessante vers la perfection; les moyens généraux ne sont pas non plus différents, c'est le sacrifice et l'abnégation du moi humain; c'est l'humilité, c'est la pauvreté, c'est l'obéissance, c'est la continence. Plusieurs historiens ont cru découvrir une pensée neuve et originale; ils se sont laissé tromper par la forme, le fond n'a pas changé; ce n'est pas un nouvel arbre, c'est une greffe

[1] Hist. Monast. de l'Orient, p. 229.
[2] Guizot, préface de la règle de saint Benoît.

Digitized by Google

entée sur un tronc de la même espèce, et qui produit les mêmes fruits. M. Guizot, en particulier, a cru remarquer dans la Règle de saint Benoît une différence pour les vœux, pour le noviciat, pour le renoncement à toute volonté comme à toute propriété personnelle : s'il avait collationné la Règle de saint Benoît avec celle de saint Basile, il aurait reconnu son erreur.

Au temps de saint Basile, déjà on faisait comme je vous l'ai démontré, la promesse de ne pas quitter le monastère dans lequel on entrait, et on la faisait devant plusieurs témoins. Ici la règle est la même. Saint Benoît, comme saint Basile, exclut le moine incorrigible; comme lui aussi, il n'emploie pas la contrainte pour retenir celui qui renonce à ses vœux. Saint Benoît établit un noviciat d'un an ; saint Basile n'a pas écrit cette disposition dans sa Règle; mais la plupart de ceux qui se présentaient s'étaient déjà éprouvés dans la solitude ; et qui pourrait supposer qu'on admettait tout venant sans épreuves? Loin de là, si nous en croyons Thomassin qui n'affirme pas à la légère, la coutume portait à trois ans ce temps de probation [1]. Une preuve suffisante de cette assertion, c'est que Justinien, qui n'a rien innové, qui partout ne fait que reproduire dans ses lois, les canons, les règles et les coutumes en vigueur, demande une épreuve de trois ans [2].

Le renoncement à toute propriété n'a pas plus été introduit par saint Benoît, seulement il a donné plus d'étendue et de développement à cette Règle, en disant : « Il faut surtout extirper du monastère, *et jusqu'à la racine*, ce vice que quelqu'un possède quelque chose en propre. Que personne n'ose donc rien donner, ni rien recevoir sans l'ordre de l'abbé, ni rien avoir en propre, rien absolument, ni un livre, ni des tablettes, ni un stylet, ni quoi que ce soit; car il n'est pas même permis d'avoir en sa propre puissance son corps et sa volonté [3]. »

[1] Disciplin., part. I, liv. III, c. XVI, n° 9, t. I, p. 677.

[2] Thomassin, part. I, liv. III, ch. 48, n° 8, t. I, p. 800.

[3] Cap. XXXIII.

L'obéissance est aussi la même; elle ne pouvait être portée plus loin que par saint Basile qui déclare qu'elle doit être parfaite, complète, absolue, *summa*, dit-il, et qui ne considère le moine que comme un *outil* dans la main de l'ouvrier, une *cognée* dans celle du bûcheron. Saint Benoît dit-il quelque chose de plus, lorsqu'il décide qu'on doit obéir quand même l'exécution de l'ordre paraîtrait impossible? Non, sans doute, car l'outil et la cognée ne raisonnent point. Mais saint Benoît explique, s'il n'affaiblit point, cette décision apparemment exorbitante, en ajoutant que l'inférieur pourra humblement exposer ses difficultés à son supérieur. L'exemple de cette obéissance éminemment rationnelle, quoi qu'en disent des étourdis qui déclament sans réfléchir, n'a pas peu influé, comme le reconnaît M. Guizot, sur l'ordre de la société civile, où l'on trouve plus de soumission dans les temps anciens que dans les temps modernes. Du reste, suivant l'une et l'autre Règle, le supérieur devait l'exemple à la communauté, et ne devait rien prescrire hors des limites de la constitution monastique. Suivant l'une et l'autre Règle également, il était choisi par la communauté, savoir par les principaux fonctionnaires, d'après saint Basile; par tous les moines, d'après saint Benoît. S'il y a ici une différence, ce n'est pas une aggravation comme on voit.

Saint Benoît, averti par l'expérience, a donné plus d'attention à certains points ; ainsi, il a donné davantage au travail des mains et à la culture de l'esprit ; je ne crois pas que notre siècle soit disposé à lui en faire un reproche ; les résultats d'ailleurs ont complétement justifié cette innovation. Les moines bénédictins ont été des savants et des agriculteurs ; ils quittaient la pioche pour prendre la plume; ils défrichaient les landes, desséchaient les marais, fertilisaient les terres et trouvaient encore du temps pour étudier, pour copier et pour enseigner. Quand on parle d'une œuvre scientifique qui demande du temps, du courage et de la patience, on a coutume de dire, c'est une œuvre de Bénédictins. Ce mot dit beaucoup. Les moines bénédictins ont conservé les monuments de

Digitized by Google

la tradition et le dépôt de la littérature ancienne; ils nous ont transmis les trésors de l'antiquité qui, mille fois pour une, auraient péri sans eux dans ces temps de guerre et de barbarie.

Cette modification à la Règle de saint Basile en a amené une autre. En mettant dans la journée plus d'heures de travail, il fallait diminuer la longueur des offices; en fatigant davantage le corps et lui causant plus de déperdition, il fallait adoucir la rigueur des jeûnes et des abstinences, il fallait apporter une nourriture plus substantielle. Le corps est moins macéré par le jeûne, il l'est plus par le travail; la compensation est exacte, et il n'est pas juste de dire que la Règle de saint Benoît est plus douce que celle de saint Basile; il serait plus exact de dire qu'elle est moins contemplative et plus sociale. Le travail d'ailleurs était consacré ou par l'objet, lorsqu'il était littéraire, ou par l'accompagnement de la prière, de la psalmodie et d'un silence méditatif, lorsqu'il était manuel. Le règlement de la journée est différent, la vie intérieure est la même.

Je termine, Messieurs, par un résumé qui appellera votre attention. L'ordre de saint Benoît a donné à l'Église 40 papes, 200 cardinaux, 50 patriarches, 1,600 archevêques, 4,600 évêques et 3,600 religieux inscrits au catalogue des saints[1]. Les statistiques ont de notre temps passé en mode; on a même tant fait, qu'elles sont presque passées de mode; celle que je viens de vous soumettre en vaut bien une autre, ce me semble.

L'abbé MARCEL.

[1] Hurter, t. IV, p. 95.

REVUE.

ESQUISSE DE ROME CHRÉTIENNE,

PAR L'ABBÉ PH. GERBET. — TOME I[1].

> Invisibilia enim ipsius... per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur.
>
> *Epist. ad Rom.*, 1, 20.

Le livre que nous venons de relire avec tant de charme, et dont nous voudrions donner au moins quelque idée, n'est pas un ouvrage facile à définir et à caractériser en peu de mots, par la raison qu'il n'appartient pas à un ordre de composition spécial et tranché. Ce n'est pas un livre qu'on peut classer dans un genre déterminé, mais plutôt un travail où l'auteur s'est mis tout entier, auquel il a apporté sa foi, ses inspirations, ses connaissances acquises, sa pensée philosophique la plus intime et la plus haute, son imagination et, par-dessus tout, son cœur, son cœur toujours plein d'onction et de la plus douce flamme du sentiment religieux.

Le principal et, selon nous, le meilleur caractère de l'ouvrage est d'être un livre de piété. Il est difficile, en effet, d'élever davantage l'esprit du lecteur et de lui mieux montrer la voie qui communique du monde visible au monde invisible; il est difficile d'inspirer plus d'amour de Dieu, plus de dévouement pour notre sainte religion, d'en faire mieux goûter les croyances, le culte et toute l'économie; de mieux réveiller ces sentiments de vénération profonde et d'attachement filial à la sainte Eglise romaine, qui, dans tous

[1] Au Bureau de l'*Université Catholique*; prix : 7 fr. 50.

Digitized by Google

les temps, ont été le signe éminent de la catholicité. Sans être en aucune manière un livre ascétique, il en est peu qui nous semblent plus propres à initier à cette grande et forte dévotion qui trouve son principe dans les plus solides fondements de la foi, et ses modèles dans les plus grands saints et les plus nobles intelligences du christianisme.

L'*Esquisse* n'est pas non plus un livre dogmatique, et pourtant on ne saurait lui refuser une place parmi les belles apologies. Presque tous les dogmes de notre foi y sont rappelés, appuyés sur des preuves d'un ordre particulier, quelquefois éclairés d'une nouvelle lumière. Il y a aussi de la philosophie, de la haute philosophie chrétienne. Elle seule a pu coordonner tant d'éléments divers autour d'une idée première, et les ranger en un ordre si harmonieux, dont l'ensemble d'ailleurs et le développement ne pourront être complétement saisis qu'après la publication de l'ouvrage tout entier.

Les lecteurs qui connaissent la manière de M. Gerbet ne s'étonneront pas de nous entendre dire que son livre est encore une œuvre de belle et religieuse poésie. Nous n'avons pas à rappeler ici l'inclination poétique de sa pensée, mais nous croyons qu'il ne l'a jamais produite en un style plus chaud et plus correct. Il y a longtemps que M. l'abbé Gerbet est peintre. On dirait que le séjour de Rome aussi bien que la maturité du talent ont achevé de lui donner ce faire des grands maîtres, cette riche sobriété de couleur qui ajoute un nouveau mérite aux productions d'un pinceau déjà si brillant.

Nous en demandons pardon à l'auteur, dont nous n'avons pas du reste l'honneur d'être connu, et qui pourra nous taxer d'exagération, mais nous tenons avant tout à nous expliquer franchement sur son ouvrage. Un dernier caractère de l'*Esquisse* est de communiquer une nouvelle impulsion à la critique historique en ce qui touche l'histoire de l'Eglise, et de la replacer sur son véritable terrain.

On a souvent dit que l'histoire a été faussée, mais on ne remarque peut-être pas encore assez généralement jusqu'à quel excès s'est portée la critique moderne appliquée aux faits des premiers siècles du christianisme. Cette critique née du protestantisme a pris pour base la protestation et la négation. Son grand instrument a été l'*argument négatif*. Sous prétexte de remonter aux sources, elle a effacé d'un trait de plume les travaux du moyen âge, qui avait et devait avoir mille fois plus de lumières que nous sur des époques dont il se trouvait plus rapproché. Arrivant ainsi aux temps les plus reculés, elle a trouvé encore le moyen d'élaguer avec une sévérité, ou plutôt avec une fureur et un aveuglement vraiment incompréhensibles. Il suffisait qu'un livre ou un document offrît une authenticité douteuse, qu'on n'en pût nommer l'auteur, comme nous nommons les auteurs et éditeurs des brochures contemporaines, pour être irrévocablement rejeté. Vainement présentait-il des signes évidents d'antiquité, dès lors qu'on y apercevait quelques altérations, on se croyait en droit de conclure que tout était faux et controuvé. On en vint à ne plus accepter que trois ou quatre annalistes, qui seuls firent autorité. En dehors de ces oracles des temps anciens, nulle certitude historique, tout devient ténèbres et confusion. Les relations, documents et recherches des siècles subséquents furent rigoureusement collationnés avec ces prototypes, et tout ce qui se trouva en opposition avec eux, que dis-je? tout ce qui ne se trouva pas calqué sur leur texte dut être écarté comme dépourvu de preuve et provenant d'une imagination superstitieuse. Quant aux ressources si précieuses que fournissait encore la tradition orale et monumentale, on sut y mettre ordre en rompant net avec la tradition historique, comme on avait déjà rompu avec la tradition dogmatique, et en rejetant tout ce qui n'était pas attesté par l'*Ecriture*. Que si les monuments d'un autre ordre protestaient contre un pareil vandalisme, si les pierres posées ou sculptées par la main des premiers chrétiens élevaient la voix et venaient déposer après tant de siècles, on leur imposa bientôt silence en affirmant hautement et sans preuve

Digitized by Google

qu'il n'existait aucun monument chrétien des trois premiers siècles de l'Eglise. C'est en procédant de la sorte que l'histoire des origines catholiques fut réduite aux plus maigres proportions. En place d'un corps vivant, on n'eut plus qu'un cadavre décharné, un vrai squelette; à part les Actes des martyrs, qui n'échappèrent pourtant pas, tant s'en faut, au système de réduction générale, on eût dit que le christianisme s'était établi clandestinement et sans que personne y prît garde. Ce fut certes un grand triomphe pour l'hérésie que d'avoir conduit jusque là des écrivains catholiques d'une science et d'une vertu incontestables, mais entièrement dominés par l'esprit de l'époque.

L'ouvrage de M. l'abbé Gerbet est une forte réaction contre les tendances d'une école dont les fondateurs étaient Erasme, Casaubon et autres érudits de même trempe, école qui avait fini par envahir l'Allemagne, l'Angleterre, la France, qui s'était introduite en Italie et y comptait de nombreux disciples, même dans Rome. L'auteur de l'*Esquisse*, en faisant passer sous nos yeux les traditions et les monuments de l'Eglise romaine, relève en quelque sorte un édifice dont un grand nombre d'hommes instruits étaient loin de soupçonner les proportions. La primitive Eglise nous apparaît avec ses mœurs, ses usages, sa discipline, sa hiérarchie; nous sommes initiés à des détails d'intérieur du plus touchant intérêt. Nous vivons réellement avec ces hommes que saint Paul appelle *les saints*, et qui sont nos pères dans la foi; nous les suivons aux catacombes, au forum, au sénat, devant les tribunaux, au pied des autels, dans les temples, que la rage des persécuteurs ne pouvait les empêcher d'élever au vrai Dieu. Nous prenons part à leurs funérailles; nous voyons naître, comme un produit nécessaire du dogme chrétien, le culte des martyrs et des images, la respectueuse conservation des reliques; nous foulons les traces des saints apôtres, nous vénérons leurs chaires pontificales, celle-là surtout où s'est assis le chef du collége apostolique, et qu'il a transmise sans interruption à ses derniers successeurs. C'est tout une société vivante et agissante, entourée de ses affections et de ses souvenirs, dirigée par ses guides naturels (le souverain pontife et les évêques), qui conquiert sa place dans le monde par la puissance de sa foi et de sa vertu, en attendant qu'elle fasse la conquête du monde par l'ardent prosélytisme de sa charité. Le livre dont nous allons nous occuper fera comprendre sans doute qu'il est impossible de connaître les premiers siècles sans tenir compte des monuments et des traditions, et que tout écrivain voulant retracer la vie de l'Eglise, doit commencer par étudier Rome qui en est le centre, les monuments qui en sont les témoins et les produits, ainsi que les grands ouvrages où ces monuments ont été si doctement expliqués.

Ces réflexions nous ont paru nécessaires pour bien caractériser l'ouvrage de M. Gerbet, et pour n'avoir plus à nous séparer de lui dans l'analyse que nous allons essayer.

La préface de l'Esquisse a déjà été mise sous les yeux des lecteurs de l'*Université*. Nous nous bornerons à rappeler quelques passages qui nous ont paru les plus propres à indiquer le but et le plan général de l'auteur :

« Les livres sur Rome chrétienne font « défaut pour la classe moyenne des « lecteurs qui n'est ni docte ni ignorante, mais intelligente et cultivée.

« Elle est aujourd'hui très-nombreuse « en France. Grâce à la diffusion plus « générale de certaines connaissances « qui servent plus à ouvrir l'esprit qu'à « l'enrichir, il y a une foule d'hommes « qui, sans être ni théologiens, ni archéologues, ni artistes, sont prédisposés à comprendre le caractère de « cette ville sublime. Cette classe de « lecteurs se compose, du reste, d'éléments très-divers, de catholiques « d'abord, qui savent qu'il y a des trésors de piété, d'instruction et de « poésie dans les monuments sacrés « dont Rome est le principal foyer; de « protestants, qui n'en sont plus à voir « en elle Babylone, quoiqu'ils n'y voient « pas encore Jérusalem; d'hommes enfin « qui, n'étant plus assez chrétiens pour « reconnaître tout ce qui est divin, le

Digitized by Google

« sont encore assez pour être attirés « vers ce qui l'exprime. L'attraction « qu'elle exerce, sous ce rapport, a été « favorisée par les circonstances. Depuis « que cette ville est devenue, par la facilité des voyages, le rendez-vous de « l'Europe, on parle beaucoup d'elle « dans les livres de tout genre, dans les « salons, qui sont des journaux vivants, « et dans les journaux, qui sont des « salons bruyants de l'opinion. Il s'est « formé ainsi pour elle un public plus « nombreux, plus attentif, qui la regarde de près ou de loin, et qui semble « attendre des ouvrages faits exprès « pour lui.....

« Le réveil des sentiments religieux, « la tristesse des âmes sans foi, les « goûts plus sérieux qui se développent « dans les époques mûries par la souffrance, font aussi que notre siècle est « plus porté à chercher dans les monuments du monde invisible les vérités « qu'ils contiennent, qu'à se borner à « une simple admiration de leurs formes, « qui est l'amusement des peuples enfants et des siècles heureux. Écrivains « catholiques du dix-neuvième siècle, « nous devons tenir compte de toutes « ces choses, si nous voulons faciliter, « autant que cela dépend de nous, l'intelligence de Rome chrétienne au nouveau public préparé à la recevoir.

« Tel est le but, telle est du moins « l'intention de cet écrit. En essayant « de la mettre à exécution, j'ai cru devoir me tracer un plan tout à fait différent de ceux qui ont été suivis jusqu'à présent dans des ouvrages du « même genre. On y a toujours classé « les monuments d'une ville, soit dans « un ordre topographique, selon les « quartiers où ils étaient situés, soit « dans un ordre chronologique qui représente la suite de leur histoire, soit « enfin dans un ordre en quelque sorte « pratique, en faisant diverses catégories, selon les usages auxquels ils « étaient destinés, en traitant séparément, par exemple, des églises, des « palais, des musées, des cimetières. « Aucun de ces trois plans ne m'a paru « suffire aux exigences de mon sujet, « sous le point de vue où je m'étais « placé. La pensée fondamentale de ce « livre est de recueillir dans les réalités « visibles de Rome chrétienne, l'empreinte et, pour ainsi dire, le portrait « de son essence spirituelle. Je devais, « en conséquence, m'attacher à faire « ressortir les caractères et les attributs « qui constituent le centre divin du « Christianisme. De là résultait la nécessité de ranger les monuments ou « les parties de monuments dans un « ordre déterminé par leurs rapports « avec un ensemble de vérités appartenant à une région supérieure aux « ouvrages des hommes. J'ai regardé la « cité matérielle par un certain endroit, « où, pour employer une expression de « Bossuet, les lignes se ramassent de « manière à produire une apparition de « la cité intelligible. Chacun des matériaux de mon livre, du moins des « principaux, se trouve mis à la place où « il m'a semblé qu'il devait être, pour « concourir à former la grande figure « que je désirais esquisser : j'ai fait, en « un mot, de la mosaïque intellectuelle.

« Où voit, d'après tout ce que je viens « de dire, que cet écrit n'est point « un nouveau travail d'archéologie sur « Rome chrétienne. Il n'a pas la prétention de rien apprendre à ceux qui ont « déjà fait des recherches sérieuses sur « le même sujet, il n'aspire à mettre au « jour aucune découverte. Je n'écris « point pour l'Académie des Inscriptions « et Belles-Lettres. Le public auquel je « m'adresse m'impose d'autres devoirs. « J'ai dû choisir, parmi les innombrables « produits de la science, les résultats « qui répondent, non aux goûts favoris « des antiquaires, mais à la raison et à « l'âme du chrétien et de l'homme. Mon « livre a dû chercher à saisir les choses « dans le vif plutôt que dans le profond, « à les considérer bien moins par le côté « qui conduit aux arcanes de l'érudition « que par celui qui permet de mettre « en relief, sous des formes que d'autres « écrivains auraient pu rendre belles, « les vérités enveloppées dans les monuments de Rome[1].

« J'aurais fait autrement mon livre si « je n'avais écrit que pour la satisfaction « des âmes pieuses; je l'aurais fait autre-

[1] *Préface*, p. III, V.

Digitized by Google

« ment aussi, si je m'étais seulement « proposé de combattre des idées fausses « dans les esprits plus ou moins éloi- « gnés de la foi et de la vérité. Mais, « dans la France actuelle, il faut, du « moins de temps en temps, des livres « qui puissent atteindre simultanément « ces deux classes de lecteurs, et cette « direction double produit des difficul- « tés de rédaction plus grandes qu'on « ne peut le croire lorsqu'on ne les a « pas éprouvées. Un auteur chrétien « doit s'y résigner de bonne grâce, « puisqu'il gagne, par cette gêne, l'es- « pérance de semer quelques germes de « bien dans un champ plus vaste. »

Nous citerons encore ces dernières lignes de la *Préface* de M. Gerbet, qui font à la fois aimer l'auteur et l'ouvrage, tout en donnant un avant-goût des charmes que le séjour de Rome procure aux âmes profondément religieuses :

« Je ne sais pas si ce livre aura fait « lui-même un peu de bien à quelques « personnes : tout ce que je sais, c'est « qu'il m'en a fait beaucoup. Je l'ai « commencé avec amour et je le termi- « nerai avec reconnaissance. Les re- « cherches auxquelles j'ai dû me livrer « m'ont ouvert des réservoirs de science « presque inconnus parmi nous, dans « lesquels j'ai puisé quelque chose qui « me servira, si Dieu le veut, pour « d'autres œuvres. L'étude de Rome « dans Rome fait pénétrer jusqu'aux « sources vives du Christianisme. Elle « rafraîchit tous les bons sentiments « du cœur, et, dans ce siècle de tem- « pêtes, elle répand une merveilleuse « sérénité dans l'âme. Il ne faut pas « sans doute attacher trop d'importance « au charme que nous trouvons dans « certains travaux : les livres faits avec « plus de goût courent risque d'être « faits avec moins de charité. Nous n'en « devons pas moins remercier la bonté « divine, lorsqu'elle nous compose des « plaisirs avec nos devoirs. Je n'ou- « blierai jamais que je dois à mes études « et à mon séjour de Rome deux ou trois « années plus remplies, que je ne puis « le dire, d'une douceur sérieuse qui « se renouvelait chaque jour et qu'il est « rare de conserver d'une manière aussi « fixe, parmi les meilleures occupations « de cette vie. »

C'est avec cette foi vive, cet amour de fils respectueux et dévoué, c'est avec cette plénitude de *bons sentiments du cœur* et cette *sérénité dans l'âme* que Rome doit être étudiée. Ne nous étonnons point qu'au milieu de ce vieux panorama de Rome, de nouveaux horizons aient été ouverts au pieux écrivain. L'*esquisse* nous a donné le mot d'une énigme dont nous avions été plus d'une fois préoccupés, en parcourant la capitale du monde chrétien. Bien souvent nous nous étions demandés comment il pouvait se faire qu'entre tant de beaux génies, tant d'esprits éminents et de nature si diverse qui ont visité Rome, en ces derniers temps, nul n'eût saisi l'ensemble des harmonies religieuses qui forment cependant son caractère le plus frappant et qui d'ailleurs s'offrent à chaque pas dans son enceinte, aussi nombreuses et aussi variées que ses monuments et ses perspectives? C'est qu'il y a un ordre d'idées placées en dehors, pour ne pas dire au-dessus, de l'étendue des conceptions et de la hauteur du génie, dont la porte est close à la poésie et à la philosophie humaines, qui demandent une disposition particulière et auxquelles on n'arrive, pour me servir d'une expression biblique heureusement traduite par le comte de Maistre, qu'avec l'esprit de son cœur...; choses que Dieu seul peut découvrir aux âmes pures, qu'il se plaît à révéler quelquefois aux petits et aux humbles, mais qu'il tient rigoureusement voilées aux yeux de l'orgueil.

Dans son premier chapitre, qui sert d'*introduction*, M. l'abbé Gerbet développe quelques observations préliminaires propres à faire ressortir la physionomie générale de Rome. Il arrête d'abord sa vue sur la campagne romaine, et montre combien la situation de la ville sainte est en harmonie avec son caractère propre.

« Lorsqu'en contemplant Rome des « hauteurs de Frascati ou d'Albano, on « se demande quelle est la situation « physique qui correspondrait le mieux « à sa destination spirituelle, on est « toujours ramené, ce semble, à rêver

Digitized by Google

« pour elle à peu près ce qui est, du « moins quant aux traits fondamentaux « de cette situation même. Si Rome « était placée sur le sommet d'un ro- « cher, cette position de citadelle con- « viendrait-elle bien à la capitale du « pacifique empire de la foi et de la « charité? Dans l'intérieur d'une vallée, « son horizon physique serait étroit, « tandis que son horizon moral em- « brasse le monde. Une plaine immense, « uniforme, sans encadrement, sans li- « mite pour le regard, aurait quelque « chose de trop effacé et de trop vague « pour une ville dont le caractère est si « saillant, si tranché. Si, au contraire, « cette plaine se trouvait entrecoupée « par des champs fleuris, des bosquets, « ou d'autres accidents qui ne seraient « que gracieux, l'austère et majes- « tueuse cité aurait une ceinture trop « riante. Il est difficile enfin de se figu- « rer Rome clouée à un port de mer : ce « voisinage, criard et agité, serait tout « à fait en désaccord avec le calme dont « elle a besoin.

« Sa situation laisserait donc beau- « coup à désirer, si elle était caracté- « risée, d'une manière prédominante, « par la proximité de la mer, par une « plaine ou par des montagnes. Mais une « participation à ces principaux aspects « de la nature forme une combinaison « heureuse, qui s'harmonise admirable- « ment avec la mission providentielle « de cette ville. Dans les temps primi- « tifs, les races guerrières se retran- « chaient dans les rochers, les races « agricoles s'établissaient dans les plai- « nes, les races commerçantes sui- « vaient de préférence les bords de la « mer. La ville, qui travaille à réunir « tous les peuples dans l'unité de la « foi, touche à ces trois foyers primitifs « de la division des peuples. De la plaine « où elle repose sur un lit de collines, « Rome voit se déployer, à l'Orient, un « amphithéâtre de montagnes magnifi- « ques, dont les extrémités se prolon- « gent à l'Occident vers la mer, et, du « haut de ses dômes, elle voit aussi « briller à l'horizon cette belle Médi- « terranée, comme la barrière argen- « tée de ce grand cirque.

« De pareilles observations intéres- « sent peu les géomètres et les érudits, « mais elles préoccupent les artistes, « et, puisque Rome chrétienne s'est tou- « jours fait gloire de protéger les arts, « il n'est pas indifférent que sa situa- « tion même fournisse à ceux qui les « cultivent des tableaux qui font pen- « ser (p. 4). »

La campagne romaine, d'ailleurs peuplée de débris, vaste pâturage chaud et silencieux, coupé de vallons où de longues haies de roseaux indiquent à peine le cours de quelque filet d'eau, semble plus convenir à la cité des ruines et de la prière, qu'un entourage de mouvement et de bruit.

« Il est de fait que nulle capitale n'a « des alentours aussi éminemment favo- « rables à la méditation, à la prière, « aux pensées graves et solennelles, et « il est bon que Rome se distingue, à « cet égard aussi, des capitales mon- « daines. Cette banlieue en repos, « qui a la majesté du désert sans en « avoir l'âpreté, et dans laquelle on ne « rencontre guère que des troupeaux, « des aigles et des tombeaux, ce cime- « tière, mélancolique et nu, des agita- « tions et des pompes de l'ancienne « Rome, cette solitude de prairies qui, « en interceptant les bruits du monde « autour de la ville sainte, enveloppe, « comme il convient, de silence et de « paix, ce grand cloître de la chré- « tienté, sont aimés de tous ceux qui « viennent séjourner à Rome avec le « désir et le bon goût de mettre leurs « pensées, leurs sentiments et leur « genre de vie en rapport avec le ca- « ractère d'une ville qui est éminem- « ment la cité de l'âme. Ils regretteraient « que la campagne romaine vînt à subir « des transformations qui finiraient, « après un temps plus ou moins long, « par en faire une arène de manufac- « tures ; ce qui doit arriver, d'après la « tendance de la civilisation moderne « dans sa partie matérielle, aux alen- « tours d'une capitale, lorsque les tra- « vaux de l'agriculture y entretiennent « une population nombreuse et toujours « croissante. Il ne faut pas raisonner « de Rome comme d'une autre ville : « ses convenances sont d'un ordre tout « à fait à part. La ville théologique a

Digitized by Google

« besoin, comme un monastère, d'avoir « autour d'elle un enclos paisible : la « ville hospitalière, qui tient à offrir à « toutes les grandes infortunes, à celles « du cœur comme à celles du trône, « une retraite pleine de majesté et de « tendresse, la ville des ruines, qui n'a « pas seulement des musées, mais qui « elle-même est un musée gigantesque, « serait très-mal à l'aise, très-sottement « assise dans l'atmosphère enfumée et « bruyante de Birmingham et de Man- « chester. L'entourage des villes, com- « me celui des personnes, a une impor- « tance morale qu'on ne saurait méconnaître : il y a désordre, s'il n'est pas « en harmonie avec leur caractère. Cela « est vrai, surtout de Rome, qui est « bien moins la capitale d'un État que « la métropole d'une société religieuse « répandue par toute la terre. Si ses « alentours ont physiquement quelque « chose d'exceptionnel, c'est qu'elle est « elle-même une exception morale en- « tre toutes les villes du monde. Il ne « faut pas tout mesurer à la mesure de « l'utile matériel, même dans l'empire « de la matière : on n'a pas écouté ceux « qui proposaient de supprimer le parc « de Versailles pour y planter des pom- « mes de terre. L'industrie, qui a le « globe devant elle, pourra bien se pas- « ser de bouleverser, d'une manière ir- « réparable, le parc de Rome. Le monde « est grand et Rome est unique (p. 9). »

Avant de quitter la campagne romaine, M. l'abbé Gerbet retrace avec un grand charme quelques-uns des souvenirs chrétiens dont l'histoire et la tradition l'ont toute parsemée. Il cherche d'abord les premières traces qu'y ont laissées les pas des saints apôtres Pierre et Paul, frères par la foi et la charité, fondateurs de Rome chrétienne, à plus juste titre que les deux frères Romulus et Rémus ne sont les fondateurs de Rome païenne. L'itinéraire suivi par saint Pierre, lorsqu'il vint d'Orient à la ville des Césars, a été conservé par d'antiques traditions, qui sont loin toutefois de présenter un degré de certitude comparable aux circonstances relatives à l'arrivée de saint Paul. Ce dernier ayant traversé, d'après un texte formel des *Actes des Apôtres*, le Forum d'Appius et les trois Tavernes [1], a dû suivre la voie Appienne et entrer dans Rome par la porte Capène. — On voit encore, dit M. Gerbet, non loin de l'église de Saint-Sébastien, hors les murs, quelques restes de ces vieux pavés de la voie Appienne, que le pied de saint Paul a touchés. Ceux qui visitent ces lieux feront bien de ne pas oublier ces pierres.

Deux autres lieux consacrent un touchant souvenir des deux saints apôtres, aux portes de Rome : le petit oratoire désigné sous le nom de *Domine quò vadis?* où saint Pierre, forcé par les chrétiens de se soustraire aux poursuites de Néron, rencontra le Seigneur Jésus et lui demanda : *Maître, où allez-vous?* — Et un modeste monument érigé sur la voie d'Ostie, là où l'on croit que saint Pierre et saint Paul se sont séparés lorsqu'on les menait au martyre. Les autres nombreuses mémoires des deux apôtres trouveront leur place plus tard dans le cours de l'ouvrage. Les volumes suivants renfermeront, sans aucun doute, une mention spéciale et étendue des *Trois fontaines, aux eaux salviennes*, que le martyre de saint Paul et les prodiges dont il fut accompagné ont à jamais consacrées.

L'auteur continue son pélerinage à travers la campagne romaine, et signale les lieux devenus célèbres durant les trois premiers siècles de l'Église, par les souffrances et la mort des principaux martyrs : Porto, où se voit encore le puits dans lequel fut précipité l'évêque saint Hippolyte; Tibur, moins illustre aux yeux des chrétiens, par les vers d'Horace, les cascatelles et la villa de Mécène, que par le martyre de sainte Symphorose et de ses sept enfants; Ostie, Albano, etc. Sous le règne de Constantin, le triomphe du christianisme est rappelé par le mont Marius, au-dessus duquel l'empereur aperçut la croix victorieuse du *Labarum*, et par le mont Soracte, d'où descendit le pape saint Sylvestre pour entrer en possession du palais impérial de Latran. Au 5e siècle, Ostie nous montre sainte Monique mourant entre les bras de ses fils, dans cette

[1] *Act. Apost.*, c. XXVIII, v. 14 et 15.

Digitized by Google

même chambre où naguère le successeur de saint Augustin recueillait de précieux souvenirs du grand évêque d'Hippone.

Bientôt les diverses tribus barbares viennent fondre sur Rome et l'enveloppent comme d'un filet. L'*Agro romano* et toute l'Italie portent des traces visibles de leur passage. Alaric arrive par le nord, Genseric du côté du sud, Ricimer de l'ouest et de l'Italie supérieure, Vitigès vient de l'est. Totila suivit à peu près la même route par laquelle était venu saint Paul. Au milieu de cet affreux ravage, les monts de Subiaco nous présentent un spectacle de calme et de paix. Le jeune Benoît, fuyant les agitations du siècle, y dépose, sous l'œil de Dieu et des anges, les germes des ordres religieux de l'Occident, au fond de cette *grotte sacrée* où un jeune prêtre français venait, il y a peu d'années, rallumer le flambleau de la vie monastique. Dans quelques siècles l'histoire de l'Église mentionnera que cette résurrection de la congrégation française des Bénédictins, par l'intronisation de son premier abbé, eut lieu le 30 juillet de l'an 1837 dans le monastère de Saint-Benoît à Subiaco.

La situation de Rome, après les dévastations des Barbares a été dignement retracée par l'immortel génie de saint Grégoire-le-Grand. « Si nous regardons « autour de nous, disait le saint pontife « dans une de ces homélies qu'il adressait au clergé et au peuple du haut de « la chaire apostolique, nous ne voyons « partout que le deuil; si nous prêtons « l'oreille, nous entendons des gémissements de toutes parts. Les villes sont « détruites, les châteaux abattus, les « champs dépeuplés : la terre est devenue une solitude. Il n'y a plus d'habitants dans les campagnes, il n'y en « a presque plus dans les villes, et cependant les restes du genre humain « sont frappés encore, et chaque jour « et sans relâche; les uns sont traînés « en captivité, d'autres subissent la « peine capitale, d'autres sont massacrés : voilà le spectacle que nous avons « sous les yeux. Qu'y a-t-il donc, mes « frères, qui puisse encore nous charmer en cette vie? Si nous continuons « de chérir le monde tel qu'il est, ce ne « sont plus des plaisirs, ce sont des « plaies que nous aimons. Rome elle-même, qui semblait être autrefois la « reine du monde, nous voyons ce qui « en reste : la voilà écrasée de plusieurs « manières sous des douleurs immenses, « par la désolation des citoyens, par les « marques de dévastation que les ennemis ont imprimées sur elle, par la « fréquence des ruines. Où est le sénat? « où est le peuple? En les perdant elle « a senti la moelle de ses os se dessécher, ses chairs se consumer, et tout « l'éclat des dignités séculières, qu'elle « étalait comme une parure, s'est évanoui. Et nous qui avons survécu en si « petit nombre, nous vivons encore sous « le glaive, d'innombrables tribulations « nous accablent, les douleurs, les gémissements se multiplient chaque « jour : Rome est vide, et l'incendie « est dans ce désert. Après que les hommes ont manqué, les édifices tombent. « Encore une fois, où sont ceux qui se « réjouissaient parmi les monuments de « sa gloire? où est leur pompe? où est « leur orgueil? Où sont les plaisirs effrénés qui se renouvelaient continuellement dans son enceinte? Il lui est « arrivé ce que le prophète a dit de la « Judée : *Tu seras chauve comme l'aigle.* « Dépouillée de son peuple, et de ces « hommes puissants au moyen desquels « elle s'élançait sur sa proie, Rome ressemble à un vieil aigle tout chauve, « qui n'a plus ni ailes ni plumes. Ce que « nous disons de la désolation de la « ville de Rome, nous savons que cela « s'est accompli dans toutes les autres « villes. Méprisons donc de tout notre « cœur ce siècle comme un flambeau « désormais éteint, et ensevelissons du « moins nos désirs mondains dans la « mort du monde lui-même (p. 45). »

« Je ne crois pas, ajoute M. l'abbé Gerbet après avoir cité ces magnifiques « paroles, que l'éloquence chrétienne « se soit jamais élevée, lorsqu'elle a eu « à parler des malheurs terrestres, à une « tristesse plus sublime que celle qui « respire dans ce passage. Que sont nos « oraisons funèbres d'un roi ou d'un « général, prononcées par un orateur « tranquille devant un tranquille audi-

Digitized by Google

« toire, dans une église drapée, en face « d'un cercueil recouvert de velours, « que sont-elles à côté de cette oraison « funèbre de Rome, faite au milieu des « ruines qui lui formaient un tombeau, « devant ce qui restait de son peuple, « décimé depuis longtemps par les guer- « res, les siéges, les maladies, les fa- « mines : assemblée de ruines vivantes, « auxquelles parlait un homme qui por- « tait dans son âme, et ses auditeurs le « savaient, toutes les douleurs de son « temps? Quel orateur, quel auditoire, « quelle chaire, quel sujet de discours! « Rome est tombée, les nations tombent « avec elle, et la terre s'en va : jamais « peut-être son titre de ville éternelle « n'a eu plus d'éclat, jamais son image « ne s'est montrée plus grande que dans « ce discours qui n'annonçait sa fin « qu'en annonçant la fin de tout. De pa- « reilles pensées se présentaient alors « assez naturellement, bien moins aux « esprits bornés, absorbés dans le senti- « ment de leurs malheurs particuliers, « qu'aux âmes supérieures, qui interro- « geaient l'état inouï du genre humain, « et se demandaient si tout ne marchait « pas rapidement à la dernière destruc- « tion. Saint Grégoire devait être parti- « culièrement frappé de ce spectacle. « Dans la position élevée qu'il occupait « comme chef de l'Église, il ressemblait « à un homme qui est debout sur un « rocher au bord de la mer, pendant « une effroyable tempête, et qui est « d'autant plus consterné, qu'il décou- « vre mieux que tout autre le boulever- « sement infini des flots. Quelques cir- « constances locales n'étaient pas sans « influence pour attrister ses regards et « ses pensées. Son monastère, dans le- « quel il n'est pas douteux qu'il n'aimât « à se retirer, lorsqu'il le pouvait, pour « vaquer à la méditation et à l'étude, « était situé sur le mont Cœlius, dans « les environs duquel se trouvaient les « principaux monuments de Rome, et « alors les principales ruines. Il ne pou- « vait ouvrir sa fenêtre sans les voir; « plus loin, des images lugubres dans « la campagne, dont une partie se dé- « couvre de cette colline, et plus loin « encore, de tous les points de l'hori- « zon, la nouvelle de quelque incendie « lointain, le bruit d'une ville, d'un « royaume qui tombait, lui arrivaient « dans le silence de la cellule. Mais, tan- « dis que sa tristesse parlait de ce monde « comme s'il eût été sur le point de finir, « sa charité s'en occupait comme s'il eût « dû toujours durer. Ayant appris un jour « que, malgré sa vigilance sur les besoins « des indigents, on avait trouvé, dans les « étroits détours des Andrones, le corps « d'un pauvre qui pouvait être mort de « faim, il s'abstint pendant plusieurs « jours de dire la messe, comme s'il l'eût « tué de sa propre main, et il pleura « sur le mendiant plus amèrement que « sur Rome elle-même (p. 47). »

Aux 7e et 8e siècles, les Lombards vinrent mettre le comble aux dévastations précédentes, et ce n'est qu'à l'apparition de Charlemagne, que Rome, comparée par saint Grégoire à un *aigle chauve*, sentit sa jeunesse renaître, et ses ailes s'étendre de nouveau. M. Gerbet indique rapidement les nombreux souvenirs historiques qui se rattachent aux alentours de Rome depuis Charlemagne jusqu'à Grégoire VII. On est étonné que la ville pontificale ait à peine conservé quelques souvenirs monumentaux de ce grand pape. Pour nous, nous n'en connaissons point d'autres que la table de marbre qui contient un fragment de la donation de la comtesse Mathilde, et le bas-relief représentant l'absolution donnée à l'empereur Henri VI par saint Grégoire VII. Il est vrai que l'Eglise lui a érigé un monument plus durable que l'airain et le porphyre, en lui décernant le titre de *saint*, et en le plaçant sur ses autels.

L'auteur termine son excursion dans l'*Agro romano*, à l'antique pont Milvius, aujourd'hui *ponte Molle*, par le tableau d'une belle cérémonie religieuse du 15e siècle, lorsque le pape Pie II vint recevoir en ce lieu la tête de l'apôtre saint André que lui envoyait Thomas Paléologue, roi du Péloponèse. Il reproduit l'admirable discours prononcé en cette circonstance par le souverain pontife, discours que nous espérons mettre prochainement sous les yeux de nos lecteurs. Nous empruntons aux dernières pages de l'*introduction* quelques considérations qui nous sem-

Digitized by Google

blent propres à faire connaître la manière dont l'auteur envisage son sujet.

« Il me semble que les observations « préliminaires que je viens d'indiquer « ne sont pas tout à fait inutiles pour « bien goûter, à la première vue, le caractère général de Rome. Du reste, il « saute aux yeux. C'est celui d'un dualisme profond, mais ramené à l'unité, « puisque les monuments païens y sont « visiblement coordonnés, de plusieurs « manières, à des pensées chrétiennes. « Ce caractère, qui fournit de si grands « sujets de méditation, ne saurait avoir « nulle part ailleurs une signification « aussi étendue et aussi élevée, la Providence ayant voulu que la ville qui, « comme centre du christianisme, a « produit les monuments du christianisme en plus grand nombre qu'aucune autre, ait conservé, en plus « grand nombre aussi, les monuments « du paganisme, dont elle avait été le « principal foyer.

« Certaines circonstances physiques « contribuent à mettre en relief ce caractère de Rome. Les inégalités du « sol, qui donnent des aspects si pittoresques à toutes les villes assises sur « des monticules, et dans lesquelles il « y a des espaces vides, produisent à « Rome un effet tout particulier. C'est « dans la partie la plus montueuse, sur « le Capitole, le Palatin, le Célius, le « Viminal, le Quirinal, que les constructions païennes et chrétiennes sont le « plus entremêlées. A chaque détour du « chemin, et quelquefois presque à chaque instant, on passe brusquement de « la vue d'une ruine qui attriste, quand « ce ne serait que comme ruine, à la « visite d'un monument de piété et d'espérance. Pendant que les points de « vue physiques varient continuellement, à mesure que le corps monte « et descend ces collines, la subite variation des points de vue moraux « donne à l'âme un mouvement du même « genre. Remuée, cahotée par des impressions si contrastantes, qui l'abaissent et l'élèvent, elle aussi ne fait, « pour ainsi dire, que descendre et « monter. Je crois que quelques personnes trouveront ce rapprochement « bien subtil, et je l'aurais peut-être « ainsi jugé moi-même, si, en analysant « mes propres impressions, je n'avais « reconnu que cette singulière concordance entre la marche de l'âme et « celle du corps n'est pas étrangère à « ce qu'il y a de plus intime dans le « charme que ces lieux font éprouver, « du moins selon ma manière de sentir.

« Les ruines païennes et les édifices « chrétiens se rendent des services réciproques pour l'effet qu'ils doivent « produire. En parcourant l'espace qui « s'étend du Capitole des Tarquins au « Colysée des Césars et dans leurs alentours, il est impossible de ne pas remarquer que l'aspect de ces lieux, où « les plus beaux débris de l'ancienne « Rome se trouvent rassemblés, serait « entièrement gâté, si des maisons élégantes ou de triviales boutiques venaient à s'y accumuler. Heureusement « il y a de distance en distance des couvents et des églises dont le calme « austère ne dérange rien. En outre, « chaque monastère a des enclos, des « dépendances, qui défendent les espaces vides contre l'envahissement des « maisons, des rues et du bruit. Si quelques fils des généraux de notre époque fixaient leur résidence, avec tout « l'attirail du confortable moderne, « parmi ces débris de la plus grande « puissance guerrière qui ait existé, « le spectacle qu'ils fournissent aux « yeux et à l'âme perdrait beaucoup. « De pauvres couvents sont de meilleurs « gardiens de ces ruines triomphales : « leur magnifique tristesse est mieux « protégée par des capucins qu'elle ne « le serait par les descendants des soldats d'Austerlitz et des Pyramides.

« D'un autre côté, les souvenirs et les « débris de l'ancienne Rome répandent « sur les monuments chrétiens, et particulièrement sur ceux de la charité, « un intérêt qui provient de rapprochements et de contrastes. L'île du Tibre, « par exemple, où s'élevait le temple « d'Esculape, possède un hospice, situé « à peu près à la même place. Un autre « hôpital, où l'on guérit les plaies du « corps, et un hôpital d'un autre genre, « un monastère de converties, où se « guérissent celles de l'âme, sont situés

Digitized by Google

« près du mausolée d'Auguste. Des frè-
« res Ignorantins français dirigent des
« ateliers et font la classe dans les
« Thermes de Dioclétien. La colonne
« Trajane et le Colysée étendent leur
« ombre sur des conservatoires de pau-
« vres; et l'hospice de Sainte-Marie de
« la Consolation, particulièrement con-
« sacré au traitement des fractures et
« blessures, est au pied de cette roche
« Tarpéïenne, d'où l'inexorable loi ro-
« maine précipitait ses victimes. Le voi-
« sinage de ces monuments fameux fait
« ressortir, à certains égards, le carac-
« tère des établissements chrétiens, tout
« en semblant l'effacer. L'imagination
« de la plupart des visiteurs étant parti-
« culièrement préoccupée des souvenirs
« brillants qui se rattachent aux restes
« de la Rome antique, les humbles créa-
« tions de la charité, voilées par cette
« gloire, se trouvent ainsi placées dans
« une espèce de demi-jour qui sied très-
« bien à la modestie des œuvres évan-
« géliques (p. 69). »

Si nous nous sommes arrêtés si longuement à l'*introduction*, et si nous continuons à multiplier les citations, c'est qu'il nous semble difficile de donner autrement une idée d'un livre dont le charme ne consiste pas moins dans les détails que dans l'ensemble général, et de plus les pensées si touchantes et si originales de M. l'abbé Gerbet, ne peuvent que perdre beaucoup à être dépouillées de son style. Nous laisserons donc encore l'auteur nous exposer lui-même le plan et la division de l'*Esquisse*.

« Son plan fondamental peut être in-
« diqué en peu de mots. Rome y est
« considérée comme étant le résumé du
« catholicisme. Les caractères de l'E-
« glise, son organisation, son action,
« enfin les réalités du monde invisible
« dont l'Eglise terrestre nous offre les
« figures, sont représentés à Rome sous
« les formes les plus imposantes par les
« faits matériels dont se compose ce
« qu'on pourrait appeler son système
« monumental.

« 1° Nous distinguerons d'abord une
« classe de monuments dans lesquels on
« peut étudier, d'une manière spéciale,
« les signes de l'unité, de la perpétuité,
« de l'universalité religieuse, qui sont
« des caractères de l'Eglise catholique.

« 2° L'organisation de l'Eglise ren-
« ferme une puissance ou paternité spi-
« rituelle, chargée de gouverner la cité
« de Dieu, une tradition de lumière qui
« s'annonce comme perpétuant les clar-
« tés primitives de la révélation évan-
« gélique, une source d'amour qui s'est
« ouverte au pied de la croix pour se
« répandre de siècle en siècle. Ces trois
« principes de vie, qui sont des signes
« de la sainteté de l'Eglise, se réfléchis-
« sent aussi, à plusieurs égards, dans
« les monuments de Rome.

« 3° L'action de l'Eglise, qui a pour
« but d'appliquer aux hommes l'expia-
« tion et la réhabilitation opérées par le
« Christ, a aussi spécialement son ex-
« pression monumentale. Les grands
« débris du paganisme ne sont pas seu-
« lement le mémorial d'événements tran-
« sitoires, depuis longtemps accomplis,
« mais encore la représentation de faits
« permanents, car en se prosternant de-
« vant ses passions, l'homme se rend à
« lui-même un culte idolâtrique, et de-
« vient persécuteur de la vérité. En ce
« sens, les temples des faux dieux, les
« palais des Césars sont, à toutes les épo-
« ques, les emblèmes de l'humanité dé-
« chue, comme leur purification chré-
« tienne est aussi l'emblème perpétuel
« de l'humanité régénérée.

« 4° Enfin l'Eglise, qui travaille à éle-
« ver, par le moyen des choses sensibles,
« l'esprit et le cœur vers les invisibles
« réalités, en multiplie autour de nous
« les figures, surtout dans son culte et
« dans ses édifices sacrés. Sous ce rap-
« port nous aurons à traiter particuliè-
« rement du symbolisme chrétien, tel
« qu'il se produit dans Rome.

« Tels sont les quatre aspects princi-
« paux sous lesquels nous l'envisage-
« rons. Mais, dans quelque point de vue
« qu'on se place, deux pensées, qui
« s'offrent continuellement et de tous
« côtés, semblent envelopper toutes les
« autres. Rome est, par ses ruines sou-
« veraines, le simulacre le plus expres-
« sif de la caducité des choses terrestres,
« et, par ses monuments chrétiens, la
« meilleure ombre des réalités immor-
« telles. Elle est la ville qui tout à la fois

Digitized by Google

« tient le plus du temps et de l'éternité « (p. 79).

Quelques esprits accoutumés aux lectures plus frivoles trouveront peut-être ce plan un peu entaché de *mysticisme*, et difficile à saisir au premier coup d'œil. A ceux-là nous n'avons qu'une réponse à faire : Lisez l'ouvrage de M. Gerbet, et dites-nous s'il est possible de montrer la vérité sous un jour plus net et plus resplendissant, d'exposer d'une manière plus poétique et plus philosophique les grands enseignements religieux que la ville sainte proclame de toutes parts, et, pour ainsi parler, par chacune de ses pierres.

C'est donc la philosophie et la poétique de Rome chrétienne que M. l'abbé Gerbet nous donne sous un titre modeste. A côté de la cité matérielle dont la beauté l'a si profondément saisi, il a su voir une beauté mille fois plus resplendissante, celle de la cité intellectuelle, qui en est comme l'archétype. C'est leur union constante qui fait le principal objet et le caractère le plus distinctif de son livre, où les monuments bâtis de la main des hommes nous apparaissent toujours en relation avec les idées éternelles qui les ont élevés et groupés sur un point de l'espace, selon un plan et dans un ordre qui échappent trop souvent à l'œil de l'observateur.

Le premier volume de l'*Esquisse* est destiné à la revue des monuments qui rappellent d'une manière plus directe l'unité, la perpétuité et l'universalité religieuses, et dont la réunion nous présente Rome comme étant nécessairement le centre du christianisme. L'auteur s'arrête d'abord à trois classes de monuments auxquelles vient se rattacher toute l'économie de la vie chrétienne : — les tombeaux des martyrs, qui proclament si haut le dogme pour lequel tant de héros ont versé leur sang ; — les temples, asiles naturels de la prière et de tout ce qui a rapport au culte ; — les chaires pastorales, emblèmes de la hiérarchie ecclésiastique, du gouvernement spirituel et de la législation qui en émane.

Le culte des tombeaux a son principe, moins encore dans l'affection et le respect pour les derniers restes d'une personne chérie, que dans la foi à l'immortalité de l'âme et à une résurrection future, dont la tradition générale a conservé partout des traces plus ou moins sensibles. Les idées chrétiennes sur la mort, donnant à ces deux dogmes une certitude plus forte et de nouveaux développements, durent recevoir au dehors une expression plus claire et plus marquée. Dès le principe, elles se produisirent dans le langage des premiers chrétiens. La mort devint *une naissance* pour l'âme et *un sommeil* pour le corps. Voilà, sans doute, pourquoi les lieux de sépulture, désignés auparavant par des noms funèbres ou profanes, reçurent celui de *cimetière* (cœmeterium), qui signifie proprement *un dortoir*. Pendant que l'âme s'éveillait à la vie de la gloire et passait du rêve de l'existence temporelle aux célestes réalités, le corps allait, de son côté, prendre un peu de repos et subir une purification passagère au sein de la terre d'où il était sorti, jusqu'au jour peu éloigné où il devait être réveillé par les anges et transporté dans les cieux au devant du souverain juge. Le texte sacré nous offre plus d'une fois cette dénomination de *sommeil*, appliquée si justement à l'état du corps séparé de l'âme, mais nulle part peut-être sous une forme plus touchante que dans cette parole du Sauveur, lors de la résurrection d'une jeune fille : *cette enfant n'est pas morte, elle dort ; — non est mortua puella, sed dormit* (Matt., IX, 24).

De cette manière de considérer la mort découlèrent tout naturellement le respect et l'honneur tout particuliers dont les fidèles environnaient les dépouilles mortelles de leurs frères. Elles étaient toujours les temples du Saint-Esprit, sanctifiés par la grâce divine, consacrés par les sacrements dont la mort n'avait pu effacer le caractère. Cet honneur et cette révérence devaient s'accroître bien davantage à l'égard des corps des saints martyrs : il ne faut pas moins que les motifs fournis par l'énergie de la foi et de la charité chrétienne des premiers siècles pour expliquer la vénération, disons mieux, le culte qui leur fut décerné. Quelques-

Digitized by Google

unes de ces reliques furent toujours placées sous l'autel où s'immolait chaque jour la céleste victime. On vit des femmes du rang le plus élevé, des filles de consuls et de sénateurs, chercher elles-mêmes les corps des martyrs, éponger leur sang, rassembler leurs membres épars sur le lieu du supplice et les confier secrètement à la terre, comme un dépôt qu'elle devait se tenir prête à restituer au jour du réveil. Elles croyaient entrer ainsi en participation de mérites et de récompenses avec ces généreux soldats du Christ, et elles n'ont point été trompées; car beaucoup d'entre elles obtinrent à leur tour la palme du martyre, et plusieurs autres, sans avoir part à la lutte sanglante, sont cependant honorées avec les glorieux vainqueurs, objet de leur pieuse sollicitude. M. l'abbé Gerbet donne sur les antiques funérailles chrétiennes des détails d'un grand intérêt, que nul catholique ne devrait ignorer, rien n'étant plus propre à faire aimer cette Église dont les innombrables enfants, unis, dans tous les temps et dans tous les lieux, par une étroite affinité spirituelle, le sont encore, à la rigueur de la lettre, par les *liens du sang*.

Il ne nous est pas permis de suivre l'auteur dans sa visite aux catacombes, qui deviendra le guide de tout voyageur chrétien. Après avoir rapidement exposé l'abondance des corps saints que Rome possède au fond de ses immenses souterrains, trésors inappréciables qui lui appartiennent, comme étant, en quelque sorte, les produits de son sol, et qui suffiraient pour faire de cette ville un reliquaire universel, nous la voyons s'enrichir encore des reliques des saints étrangers, arrivant de toutes les parties du monde, sous l'influence d'une force attractive et centrale. Cette pensée devient pour M. Gerbet le sujet d'un tableau que nous voulons mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« Presque tous les saints connus dans « les trois premiers siècles sont morts « martyrs, ou du moins ont souffert « pour la foi, et il n'y a pas de siècle « chrétien qui n'ait continué à son tour, « avec la tradition de la vérité, celle du « sang versé pour elle. Lorsque d'autres « saints ont paru, semblables en tout « aux martyrs, excepté la mort, la piété « des fidèles a mis le même empressement à soigner leurs tombeaux. Leurs « corps ont été la partie la plus précieuse du trésor de chaque église, « une espèce de majorat pieux substitué « de génération en génération, qui ne « devait changer de lieu que pour des « raisons graves, et, dans ce cas, les « précautions prises pour la translation « des reliques, la solennité qu'on lui « donnait lorsque cela était possible, « perpétuaient les garanties de leur authenticité. Deux causes ont principalement concouru à ces translations, « la guerre et la charité. Tantôt on a « transporté des corps saints dans des « pays moins exposés aux ravages de la « guerre civile ou étrangère : Rome en « a reçu un certain nombre, soit par les « Orientaux et les Grecs qui cherchèrent dans l'Occident un abri contre « les persécutions des Vandales et des « iconoclastes, soit par les chrétiens « qui s'enfuirent de la Syrie et de l'Égypte envahies par les Sarrasins, soit « par divers évêques et abbés de monastères, qui, dans les troubles du moyen « âge, se réfugiaient sous la protection « du tombeau de saint Pierre. Tantôt « l'esprit de charité, qui fait que les diverses églises s'aiment comme des « sœurs, les a engagées à se céder réciproquement quelques parties de ces « propriétés saintes. Ces donations durent être plus nombreuses envers l'Église romaine, qui n'est pas seulement la sœur, qui est surtout la mère « des autres Églises. Toutes les parties « de la chrétienté se sont fait un devoir « d'offrir à la métropole universelle une « espèce de dîme de ces richesses de la « tombe, qui sont, aux yeux de la foi, « des semences d'immortalité et des « fruits de vie, comme les rameaux « d'un village suspendent aux piliers de « leur église paroissiale quelques grappes de leurs vendanges.

« Il est résulté de tous ces faits que « Rome est l'ossuaire sacré du christianisme le plus complet qui existe. Ce « que les caveaux de Saint-Denis furent « pour les races royales de la France, « les temples de Rome le sont pour une

Digitized by Google

« grande partie de cette dynastie de « saints qui se sont transmis, de siècle « en siècle, la couronne d'épines et de « charité du Fils de l'homme. Le lundi « de Pâques on montre au peuple, du « haut d'une tribune intérieure de Saint-« Pierre, les reliques des saints que les « sacristies de cette église renferment, « avec d'autres reliques encore plus au-« gustes dont je ne parle pas en ce mo-« ment. C'est une heureuse idée que « d'avoir fixé au lendemain de la fête « de la résurrection du Sauveur, cette « espèce d'ovation décernée aux restes « de ceux qui ont été les membres *du* « *premier né d'entre les morts.* Pendant « qu'un prélat présente successivement « ces reliques à la vénération des fidè-« les, un chantre, debout à côté de lui, « proclame, sur un ton de récitatif « d'une simplicité antique, les noms des « saints auxquels elles appartiennent. « Cette litanie de la résurrection future « est longue, et elle peut se continuer, « en nombreux versets, de basilique en « basilique. Si vous allez dans des tem-« ples moins considérables, à Saint-« Marc, par exemple, le jour où sont « exposées, au milieu d'une illumina-« tion symbolique, les reliquaires de « cette seule église, vous serez ébloui « de ce luxe mortuaire. Chaque sanc-« tuaire de Rome, si peu apparent qu'il « soit, recèle une collection souvent « très-variée de reliques anciennes et « modernes, soit indigènes, soit appor-« tées de divers pays. On dirait que de « presque toutes les régions où l'Évan-« gile a été prêché, des montagnes de « l'Arménie jusqu'aux forêts de l'Amé-« rique, des grèves de l'Angleterre jus-« qu'aux cavernes du Japon, la plupart « de ces hommes qui ont été martyrs « par le sang ou par la charité, ont « voulu que quelque chose d'eux-mêmes « allât rejoindre le grand *concile* des « catacombes. J'ai fait un relevé des « pays et des villes qui ont été le ber-« ceau, la résidence ou la tombe des « saints dont il y a des reliques à Rome; « ce tableau géographique est en quel-« que sorte la mappemonde funèbre de « l'univers chrétien. Quel vaste champ « de méditations! Que de secrets divins « cette poussière nous révélerait, si « nous pouvions la sonder d'un regard! « On se plaît quelquefois à rêver sur « les ruines d'un temple antique ou d'un « amphithéâtre de gladiateurs; il sem-« ble que, toute idée de culte mise à « part, l'imagination et le cœur de-« vraient être bien plus vivement frap-« pés à la vue de cet immense amas de « débris, qui furent autrefois les tem-« ples vivants de l'amour divin et les « théâtres des plus beaux triomphes « de l'âme : ruines prophétiques qui, « au rebours de toutes les autres, font « penser surtout à l'avenir, et qui par-« lent bien moins du néant de l'homme « que de son immortalité (p. 93). »

A. COMBÉGUILLE.

(*La suite au prochain numéro.*)

SAINT ANSELME.

FRAGMENT DE L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE SAINT BERNARD.

Nous sommes heureux de pouvoir communiquer à nos lecteurs un extrait de l'ouvrage de M. le comte de Montalembert sur *saint Bernard et son siècle*. Cet extrait comprend *la vie et la philosophie de saint Anselme*. Plusieurs fois nos abonnés nous avaient témoigné leur désir d'avoir quelque nouvelle de ce grand et important travail. Ils verront par cet extrait que le noble auteur n'a point abandonné ses études. Au contraire, on ne pourra que s'étonner qu'il puisse suffire à tant de travaux, et, sous ce rapport, il offre un exemple qui devrait être imité par beaucoup de catholiques de nos amis. Les abonnés de l'*Université Catholique* voient par cette communication que M. le comte de Montalembert ne les a pas oubliés, et ne peuvent que le remercier qu'il ait bien voulu ne pas les priver plus longtemps du plaisir d'entendre une voix qui leur est chère et bien connue.

... Tandis qu'un moine[1] occupait si di-

[1] Urbain II.

Digitized by Google

gnement le siége de saint Pierre, tandis qu'un autre moine [1] devançait en Orient l'élite de la chevalerie européenne ébranlée par sa voix, il y en avait un troisième qui, luttant en Angleterre contre tous les abus et toutes les ruses du pouvoir temporel, se préparait une gloire encore plus consolante et plus pure : tant étaient riches alors en hommes de cœur et de génie le monde chrétien, l'Église, et l'ordre monastique en particulier.

Né, en 1033, d'une famille patricienne et riche [2], à Aoste, en Piémont, Anselme avait passé de bonne heure par les épreuves domestiques, où se forment souvent les grandes âmes. Il vit fort jeune mourir sa mère, et, comme nous le dit l'ami [3] qui a écrit sa vie dans le plus grand détail, le vaisseau de son cœur perdit son ancre : il demeura presque abîmé dans les flots du siècle [4]. Son père le prit en aversion. Il dut fuir sa patrie, et se réfugia en France; la renommée de Lanfranc l'attira au Bec : il se livra, avec un zèle infatigable, à l'étude. L'amour de l'étude le conduisit peu à peu à l'amour de la solitude et de la pénitence monastique. Après quelques efforts, il vint à bout de dompter la passion de la gloire littéraire qui l'éloignait des lieux où la réputation de Lanfranc semblait rendre toute rivalité impossible [1]. Il triompha plus facilement des tentations de la grande fortune dont la mort de son père le laissa maître, et il se fit moine au Bec même, à l'âge de vingt-sept ans. Il y remplaça bientôt [2] Lanfranc comme prieur; et, quinze ans plus tard [3], à la mort du vénérable Herluin, fondateur du monastère, il fut élu abbé, malgré sa vive résistance, par les cent trente-six moines de la communauté. Il se jeta tout en larmes à leurs genoux pour les supplier de lui faire grâce de cette charge; mais eux aussitôt se prosternèrent tous devant lui, et le supplièrent d'avoir pitié d'eux et de leur maison [4]. Il vécut ainsi trente ans au Bec, tant comme religieux que comme supérieur, partageant ses jours entre la pratique exacte des austérités monastiques [5] et la continuation de ses chères études. Il s'appliquait surtout à approfondir les problèmes les plus délicats et les plus difficiles de la métaphysique; et, guidé par les lumières de la foi et de l'humilité, il ne craignit pas d'aborder des questions regardées jusque là comme insolubles [6]. « Je crois, mais je

[1] Pierre l'Ermite.

[2] Juxta seculi dignitatem nobiliter nati, nobiliter sunt in Augusta conversati.... ambo divitiis non ignobiles. Eadm., *Vita Anselmi*, p. 2.; Id. Gerberon I.

[3] Eadmer, moine de Cantorbéry et plus tard archevêque de Saint-André, en Écosse, fut le compagnon de voyage et d'exil de saint Anselme, qui s'astreignit envers lui à un vœu d'obéissance spéciale, d'après l'autorisation du pape Urbain. Il a raconté, *inconcussa veritate*, dit-il, la vie de son ami dans les deux ouvrages intitulés : *De Vita S. Anselm.*, et *Historia novorum*; dans l'un se trouvent les détails de la vie monastique et intime du saint, dans l'autre les événements de sa lutte avec les rois d'Angleterre. D. Gerberon les a publiés, avec des notes du savant Selden, à la suite de son édition des *OEuvres de saint Anselme*, 1721, in-folio. Eadmer raconte qu'Anselme avait découvert un jour le travail dont il s'occupait, et, après l'avoir d'abord examiné et corrigé, il lui avait prescrit de détruire ce qu'il en avait déjà transcrit de ses tablettes de cire sur parchemin; mais Eadmer n'obéit qu'après en avoir fait secrètement une autre copie. *Supplem.*, c. LXVIII, p. 215. Il est, du reste, parfaitement d'accord avec Guillaume de Malmesbury, historien si favorable à la dynastie normande. Parmi les modernes, nul n'a mieux raconté la vie d'Anselme que l'auteur anonyme de deux articles insérés dans les nos 64 et 67 du *British Critic*, recueil de la nouvelle secte anglo-catholique.

[4] Defuncta vero illa, illico navis cordis ejus, quasi anchora perdita, in fluctus seculi pene tota dilapsa est. *De Vita S. Ans.*, p. 2.

[1] Ecce monachus fiam, sed ubi?... Becci superemminens prudentia Lanfranci, qui illic monachus est, me aut nulli prodesse, aut nihil valere comprobabit... Necdum eram edomitus, necdum in me vigebat mundi contemptus... Eadm., p. 3.

[2] En 1063.

[3] En 1078.

[4] At illi omnes, e contra in terram prostrati, orant ut ipse potius loci illius et eorum misereatur. Eadm., p. 9. L'archevêque de Rouen lui avait imposé l'obligation d'obéir au choix dont il serait l'objet.

[5] Quid de illius jejunio dicerem, cum ab initio prioratus sui tanta corpus suum inedia maceravit... Imo de vigiliis... Eadm., p. 4.

[6] Soli Deo cœlestibusque disciplinis jugiter occupatus, in tantum speculationis Divinæ culmen ascenderet, ub obscurissimas et ante suum tempus insolitas de Divinitate Dei et nostra fide questiones, Deo

Digitized by Google

désire comprendre [1], » disait-il quelque part, et ces efforts pour arriver à cette intelligence des vérités imposées par la religion nous ont valu ces traités magnifiques, où, se constituant le disciple et le successeur de saint Augustin [2], il a donné, sur l'essence divine, sur l'existence de Dieu, sur la Trinité, sur l'Incarnation, la création, l'accord du libre arbitre et de la grâce, des solutions et des démonstrations qui ont conservé jusqu'à nos jours une si haute valeur aux yeux de la raison et de la foi [3].

Il a mérité d'être regardé par plusieurs comme le père et le fondateur de la philosophie chrétienne du moyen âge, et l'ardente sincérité avec laquelle il soumettait tous les résultats de la pensée et de la science aux règles de la foi, à l'autorité de l'Église [4], creuse un abîme entre sa tendance et celle des métaphysiciens modernes. Il semble avoir défini d'avance cette infranchissable distance lorsque, parlant des rationalistes de son temps, il dit : « Ils cherchent la raison parce qu'ils ne croient pas, et nous la cherchons parce que nous croyons [5]. » Écoutons encore ce docteur de la vérité : « Je ne cherche pas à comprendre afin de croire, mais je crois afin de comprendre [6]... Si l'autorité de l'Écriture sainte répugne à notre sens, quelque inexpugnable que nous semble notre raison, il faut la croire en cela dépouillée de toute vérité [7]. Nul chrétien ne doit disputer sur le fait même de l'existence des choses que l'Église catholique croit et confesse ; mais seulement, en conservant cette foi sans atteinte, en l'aimant et en y conformant sa vie, chercher humblement le mode de cette existence. S'il peut la comprendre, qu'il en rende grâces à Dieu ; sinon, qu'il ne dresse pas la tête pour s'escrimer contre la vérité, mais qu'il la courbe pour adorer [8]... Il y a des faux savants qui, avant de s'être munis des ailes de la foi, dirigent leur vol vers les questions souve-

reserante, perspiceret, ac perspectas enodaret, apertisque rationibus quæ dicebat rata et catholica esse probaret. Eadm., p. 3.

[1] Credo, sed intelligere desidero. — Et il donna pour second titre à son *Proslogion* : Fides quærens intellectum. *Proœm.*

[2] *Proœm. Monologii.*

[3] Ses traités les plus fameux, le *Monologium*, où se trouve la démonstration de Dieu par l'idée que nous avons de la perfection infinie ; le *Proslogion*, le *Liber apologeticus*, les dialogues *de Veritate, de Libero Arbitrio, de Casu diaboli*, etc., ont été composés pendant les quinze années de son priorat, selon D. Gerberon. Pour se faire une idée juste de la véritable nature des tendances philosophiques de saint Anselme, il faut lire l'essai sur sa théologie scolastique qui se trouve dans les *Gesammelte schriften und Aufsaetze* de l'admirable Moelher, auteur de la *Symbolique*, publiés depuis sa mort par le professeur Doellinger. En dehors du point de vue orthodoxe, on peut consulter avec fruit la préface de la traduction du *Monologium* et du *Proslogium*, publiée en 1841 par M. Bouchitté, professeur à Versailles, sous le titre, du reste fort inexact, de *Rationalisme chrétien*. En 1842, un protestant, M. Franck, a publié à Tubingen un *Essai sur saint Anselme*, où il expose, pour les réfuter dans le sens rationaliste, la plupart des démonstrations du saint, tout en rendant justice à sa vie morale et publique. Il reconnaît en lui un *moine parfait*, dont toute la vie a eu pour base une vraie et profonde piété, un fils fidèle de l'Église. Mais, ajoute ce philosophe, Anselme partageait beaucoup des faiblesses de sa mère, et il lui manquait notamment la liberté subjective de l'esprit : *Die subjective Geistesfreiheit*. Avec cela tout est dit, et on a démontré sans beaucoup de peine l'infériorité du moine, fils de l'Église, comparé avec les docteurs du 19e siècle. L'Église, du reste, s'est prononcée sur la valeur des écrits d'Anselme en ces termes : « Famam non solum miraculorum et sanctitatis « assecutus, sed etiam doctrinæ quam ad defensio- « nem Christianæ religionis, animarum profectum, « et omnium theologorum, qui sacras litteras scho- « lastico methodo tradiderunt, normam cœlitus « hausisse ex ejus libris omnino apparet. *Breviar. Roman.*, office de saint Anselme, au 21 avril, « leç. VI. »

[4] Voyez, entre autres, les humbles lettres par lesquelles il soumet ses traités au jugement de Lanfranc, déjà archevêque. *Ep.* I, 63, 68 ; IV, 103.

[5] Illi ideo rationem quærunt quia non credunt, nos vero quia credimus. *Cur Deus homo*, l. I, c. II.

[6] Neque enim quæro intelligere ut credam, sed credo ut intelligam. *Proslog.*, c. I.

[7] Atsi ipsa nostro sensui indubitanter repugnat, quamvis nobis nostra ratio videatur inexpugnabilis, nulla tamen veritate fulciri credenda est. *De Concord. grat. et Lib. arb.*, quæst. III, c. VI.

[8] Nullus quippe christianus debet disputare quomodo quod catholica Ecclesia certe credit... non sit, sed... quærere rationem quomodo sit. Si potest intelligere, Deo gratias agat ; si non potest, non immittat cornua ad ventilandum, sed submittat caput ad venerandum. *De fide Trinitatis*, c. II.

Digitized by Google

raines..... Ne pouvant comprendre ce qu'ils croient, ils disputent contre la vérité de la foi que les Pères ont confirmée, pareils aux hiboux et aux chauves-souris, qui, ne voyant le ciel que de nuit, traient argumenter sur la lumière du jour contre les aigles, qui contemplent d'un œil intrépide le soleil lui-même [1].» Il ne se bornait pas à ces travaux métaphysiques, il écrivait en outre des méditations et des oraisons où brillent tous les trésors de la piété ascétique [2], du plus tendre amour envers Dieu et ses saints, surtout envers Marie [3], la mère de Celui qu'il ne craignait pas d'appeler le Frère aîné des chrétiens [4]. C'était la nuit qu'il consacrait principalement à ces travaux, comme à la transcription et à la correction des manuscrits [5]. Ses journées étaient absorbées par la direction spirituelle de tous ceux qui avaient recours à lui [6], par l'indulgente éducation de la jeunesse [7], par le soin assidu des malades. Les uns l'aimaient comme leur père, les autres comme une mère, tant il savait gagner la confiance et consoler la douleur [8]. Un vieux moine, paralysé par l'âge et les souffrances, l'avait pour serviteur : c'était Anselme qui lui mettait les morceaux dans la bouche [9]. Il eût voulu ensevelir toute sa vie dans cette sainte obscurité, ne se croyant encore moine que par l'habit [10]. Lorsqu'on l'exhortait à faire connaître ses ouvrages, en lui reprochant de tenir la lumière cachée sous le boisseau, en lui citant la gloire de Lanfranc et de Guitmond, moines comme lui, et dans la même province, il répondait : « Il y a bien des fleurs qui nous trompent en étalant les mêmes couleurs que la rose, mais qui n'ont pas son parfum [11]. » Peu à peu cependant sa renommée se fit jour : ses Traités et ses Méditations passèrent de main en main et excitèrent une admiration universelle en France, en Flandre et en Angleterre. Du fond de l'Auvergne, les moines de la Chaise-Dieu lui écrivaient qu'à la seule lecture de ses écrits ils croyaient voir couler les larmes de sa contrition et de sa piété, et sentaient leurs âmes comme inondées par la douce rosée de vivantes et silencieuses bénédictions qui débordait de son cœur [12].

Il eut bientôt autant d'amis dans le siècle que dans les cloîtres. Il y avait en lui un charme qui maîtrisait les âmes. Les chevaliers normands l'entouraient de la plus vive affection, l'accablaient de leurs donations, le recevaient avec avec bonheur dans leurs châteaux, lui confiaient leurs enfants, l'adoptaient comme le premier né d'entre eux [13]. En Angleterre, où le conduisaient souvent

[1] Velut si vespertiliones et noctuæ, non nisi in nocte cœlum videntes, de meridianis solis radiis decipient contra aquilas, solem ipsum irreverberato visu intuentes. *Ibid.* — Conçoit-on qu'on ait osé représenter l'homme qui a écrit ces magnifiques paroles comme un *rationaliste* chrétien!

[2] In rationibus autem quas ipse juxta desiderium et petitionem amicorum suorum scriptas edidit, qua sollicitudine, quo timore, qua spe, quo amore Deum et sanctos ejus interpellaverit... satis est et me tacente videre. Eadm., p. 4.

[3] V. ses *Oraisons* 45 à 60, et sa *Lettre à Gondulphe*. *Ep.* I, 20.

[4] Magne Domine, tu noster major frater; magna Domina, tu nostra melior mater. *Orat.* 51.

[5] Præterea libros, qui ante id temporis nimis corrupti ubique terrarum erant, nocte corrigebat. Eadm., p. 7.

[6] Totus dies in dandis consiliis sæpissime non sufficiebat... *Ib.*

[7] Eadm., p. 5 et 8. V. la leçon qu'il donne à un abbé coupable d'une sévérité exagérée envers ses élèves.

[8] Sicque sanis pater et infirmis mater erat... quidquid secreti apud se quivis illorum habebat non secus quam dulcissimæ matri ille revelare satagebat. *Ib.*

[9] Quod tu, reverende decrepite senex, in te ipso percepisti quando gravatus... ita ut nihil tui corporis præter linguam haberes in tua potestate, per manus illius patris, et vino de racemis per uvam in aliam ejus manum expresso, de ejus ipse manu bibens et refocillatus. *Ib.*

[10] Il s'intitulait : Pater Anselmus, vita peccator, habitu monachus.

[11] Quid vero quæritis cur fama Lanfranci atque Guitmondi plus mea per orbem volet? Utique quia non quilibet flos pari rosæ fragrat odore, etiamsi non dispari fallat rubore. *Ep.* I, 16.

[12] Plus præstant nobis lacrymas tuas legere, nostras edere; ita ut utrumque miremur et in corde tuo redundare tantæ rorem benedictionis, et sine susurro descendere inde vivum in cordibus nostris. *Ep.* I, 61.

[13] Eadm., p. 8 et 33. Dominus iste... de Normannorum nobilissimis... cum matre et patribus suis et sorore primogeniti mihi dignitatem concesserunt. *Epist.* I, 18. V. aussi 67 et passim.

Digitized by Google

les affaires de son monastère, sa popularité était aussi grande qu'en Normandie ; le pays tout entier lui était dévoué, et il n'y avait pas de comte, ni de comtesse, qui ne crût avoir perdu tous ses mérites devant Dieu si l'abbé du Bec n'avait pas reçu de sa part quelque preuve de dévoûment[1]. Il usait de cet ascendant pour prêcher aux riches et aux nobles des deux sexes la mortification et l'humilité : sa volumineuse correspondance[2] porte partout l'empreinte de cette préoccupation ; et lorsque la position de ceux à qui il s'adressait le permettait, il redoublait d'efforts pour les exhorter à embrasser la vie monastique. Il fit parmi eux de nombreuses et précieuses conquêtes[3] : il y employait l'abondante charité qui l'animait, et qui rendait son éloquence invincible[4]. « Ames bien-aimées de mon âme, » écrivait-il à deux de ses très-proches parents qu'il voulait attirer au Bec, « mes yeux désirent ardemment vous contempler ; mes bras s'étendent pour vous embrasser ; mes lèvres soupirent après vos baisers ; tout ce qu'il me reste de vie se consume à vous attendre... J'espère en priant, et je prie en espérant... Venez goûter combien le Seigneur est doux : vous ne pouvez le savoir tant que vous trouverez de la douceur dans le monde... Je ne saurais vous tromper, d'abord parce que je vous aime, ensuite parce que j'ai l'expérience de ce que je dis. Soyons donc moines ensemble, afin que dès à présent, et pour toujours, nous ne fassions plus qu'une chair, qu'un sang et qu'une âme... Mon âme est soudée aux deux vôtres ; vous pouvez la déchirer, mais non la séparer de vous ; vous ne pouvez pas non plus l'entraîner dans le siècle. Il vous faut donc ou vivre ici avec elle, ou la briser ; mais Dieu vous préserve de faire tant de mal à une pauvre âme qui ne vous en a jamais fait, et qui vous aime. Oh ! comme mon amour me consume ! comme il s'efforce de faire éruption dans mes paroles ! mais aucune parole ne le satisfait. Que de choses il voudrait écrire ! mais ni le papier ni le temps ne lui suffisent. Parle-leur, ô bon Jésus, parle à leur cœur, toi qui peux seul les faire comprendre. Dis-leur de tout quitter et de te suivre. Ne sépare pas de moi ceux à qui tu m'as enchaîné par tous les liens du sang et du cœur. Sois mon témoin, Seigneur, toi et ces larmes qui coulent pendant que j'écris[1]. » Comme on l'a toujours vu dans la vie monastique, le cœur d'Anselme, loin d'être desséché par l'étude ou les macérations de la pénitence, débordait de tendresse. Parmi les moines du Bec, il y en avait plusieurs qu'il aimait de l'affection la plus passionnée : d'abord le jeune Maurice, dont la santé lui inspirait une infatigable anxiété[2] ; et puis Lanfranc, neveu de l'archevêque[3], à qui il écrivait : « Ne croyez pas, comme le

[1] Non fuit comes in Anglia seu comitissa, vel alia persona potens, quæ non judicaret se sua coram Deo merita perdidisse, ac... familiaris et dehinc Anglia facta est... Eadm., p. 2.

[2] Il nous reste de lui 450 épîtres où il faut chercher la véritable clef de son caractère et de son histoire. Nous dirons pour cette correspondance, comme pour celle de saint Grégoire VII, qu'en la republiant sous une forme portative, et en y ajoutant la biographie du saint par Eadmer, on rendrait à l'histoire et à la vérité religieuse un service essentiel.

[3] Tels que le trésorier de Beauvais, *adolescens delicatus et pulcherrimus valde, dives et nobilissimus*, dont il parle, Ep. II, 19 ; puis les trois nobles dames, Basile de Gourpay, Eufrède, sa mère, et Ève de Crespin. *Chr. Bec.* MS. cité par Selden, ap. Gerberon, p. 559.

[4] Entre autres : *Ep.* II, 25, 29, 30, Lamberto nobili viro ; 40, à Ermengarde, dont le mari voulait se faire moine, mais qui ne voulait pas de son côté se faire religieuse.

[1] Animæ dilectissimæ animæ meæ... concupiscunt oculi mei vultus vestros, extendunt se brachia mea ad amplexus vestros ; anhelat ad oscula vestra os meum... utique non falso quia amicus sum, certe nec falle quia expertus sum... consolidatis animam meam animabus vestris. Scindi potest, secerni jam non potest... O quomodo inter præcordia mea fervet amor meus ! Quomodo laborat toties erumpere simul affectus meus ! Dic tu, o bone Jesu, cordibus eorum... promitte illis... nec separes me quibus me tanto carnis et spiritus affectu junxisti... Domine, tu testis es interius, et lacrymæ quæ, me hoc scribente, fluunt, testes sunt exterius, etc. *Ep.* II, 28.

[2] Voir les cinq *lettres*, 21 à 28, du l. I, sur le mal de tête qu'avait Maurice, et les lettres 52 et 54 sur son rétablissement.

[3] Celui-ci aussi souffrait d'une maladie analogue à celle de Maurice, et dont saint Anselme donne une description détaillée et curieuse. *Ep.* I, 31.

Digitized by Google

dit le vulgaire, que celui qui est loin des yeux est loin du cœur; s'il en était ainsi, plus vous resteriez éloigné de moi, et plus mon amour pour vous s'attiédirait, tandis qu'au contraire moins je puis jouir de vous, et plus le désir de cette douceur brûle dans l'âme de votre ami[1]. » Puis Gondulphe, destiné, comme lui-même, à servir l'Église au sein des orages, et avec qui il contracte, dans la paix du cloître, la plus intime union. « A Gondulfe, Anselme, lui écrivait-il : je ne mets pas d'autres salutations plus longues en tête de ma lettre, parce que je ne puis rien dire de plus à celui que j'aime. Quand on connaît Gondulfe et Anselme, on sait bien ce que cela veut dire, et tout ce qu'il y a d'amour sous-entendu dans ces deux noms[2]. » Et ailleurs : « Comment pourrais-je t'oublier? oublie-t-on celui qu'on a posé comme un sceau sur son cœur? Dans ton silence je sais que tu m'aimes; et toi aussi, quand je me tais, tu sais que je t'aime. Non-seulement je ne doute pas de toi, mais je te réponds que toi aussi tu es sûr de moi[3]. Que t'apprendra ma lettre que tu ne saches déjà, toi qui es ma seconde âme? Entre dans le secret de ton cœur, regardes-y ton amour pour moi, et tu y verras le mien pour toi[4]. » A un autre de ses amis, Gislebert[5], éloigné du Bec, il disait : « Tu savais combien je t'aimais, mais moi je ne le savais pas. Celui qui nous a séparés m'a seul appris combien tu m'étais cher... Non, je ne savais pas, avant d'avoir l'expérience de ton absence, combien il m'était doux de t'avoir, combien il m'est amer de ne t'avoir pas. Tu as pour te consoler un autre ami, que tu aimes autant et plus que moi; mais moi je ne t'ai plus, toi, toi! entends-tu? et nul ne te remplace. Tu as tes consolateurs; moi je n'ai que ma blessure. Ils s'offenseront peut-être de ce que je dis là, ceux qui se réjouissent de te posséder. Eh! qu'ils se contentent donc de leur joie, et qu'ils me laissent pleurer celui que j'aime toujours[1]. » La mort, pas plus que l'absence, ne pouvait éteindre dans le cœur du moine ces flammes d'un saint amour. Quand Anselme avait été élu prieur, un jeune religieux, nommé Osbern, jaloux, comme plusieurs autres, de cette promotion, se prit à le haïr[2], et à lui témoigner cette haine avec rage. Anselme s'attacha à lui, le gagna peu à peu par son indulgence[3], lui traça le chemin des austérités, en fit un saint, le soigna nuit et jour pendant sa dernière maladie, et reçut son dernier soupir. Puis il se mit à aimer l'âme de celui qui avait été son ennemi, et, non content de dire la messe pour elle tous les jours pendant un an, il courait partout pour en solliciter d'autres à cette intention. « Je vous demande, disait-il à Gondulphe, à vous et à tous mes amis, de toutes les forces de mon affection, de prier pour Osbern : son âme est mon âme. J'accepterai tout ce que vous ferez pour lui pendant ma vie comme vous le feriez pour moi après ma mort, et quand je mourrai vous me laisserez là... Je vous en conjure par trois fois, souvenez-vous de moi, et n'oubliez pas l'âme de mon bien-aimé Osbern. Et si je vous suis trop à charge, alors oubliez-moi, et souvenez-vous de lui[4]... Tous ceux qui m'entourent et qui

[1] Non sicut vulgo dici solet, quia quod longe est ab oculis longe est a corde... Quanto minus illa frui pro voto possum, tanto magis desiderium ejus in vere dilectoris vestri mente fervescet. *Ep.* I, 66.

[2] Quiquis enim bene novit Gondulfum et Anselmum, cum legit : Gondulfo Anselmus, non ignorat quid subaudiatur, vel quantus subintelligatur affectus. *Ep.* I, 7.

[3] Qualiter namque obliviscar tui? Te silente ego novi quia diligis me et me tacente scis quia amo te. Tu mihi conscius es quia ego non dubito de te; et ego tibi testis sum quia tu certus es de me. *Ep.* I, 4.

[4] Sed quid te docebit epistola mea quod ignores, o tu altera anima? Intra in cubiculum cordis tui... *Ep.* I, 14. Voyez aussi Ep. I, 33.

[5] C'est peut-être Gislebert, de la maison de Crespin, si illustre par ses largesses monastiques; après avoir été moine au Bec, il fut fait abbé de Westminster en 1084.

[1] Et quidem tu sciebas erga te dilectionem meam; sed utique ego ipse nesciebam eam. Qui nos scidit ab invicem, ille me docuit quantum te diligerem... Tu habes... præsentem alterum quem non minus aut certe plus amas : mihi vero tu, tu, inquam, es ablatus, et nullus pro te oblatus, etc. *Ep.* I, 75.

[2] More canino. Eadm., p. 4.

[3] Cœpit quadam sancta calliditate, pils blandimentis delinire. *Ib.*

[4] Anima ejus anima mea est. Accipiam igitur in

Digitized by Google

t'aiment comme moi veulent entrer dans cette chambre secrète de ta mémoire, où je suis toujours ; placez-les là autour de moi, je le veux bien ; mais l'âme de mon Osbern, ah ! je t'en supplie, ne lui donne pas d'autre place que dans mon sein [1]. »

Tel était le moine qui, après avoir vécu trente-trois ans de cette sorte, à soixante ans, à l'âge du déclin et de la retraite, fut arraché par la main de Dieu aux profondeurs du cloître, pour livrer aux abus de la force temporelle une des batailles les plus inégales et les plus glorieuses de l'histoire catholique.

Peu de temps après le pape Grégoire VII, Guillaume-le-Conquérant était mort [2], en professant un humble repentir des violences de sa conquête, en rappelant, à titre d'expiation, ses nombreuses fondations monastiques, et en se recommandant à sa dame, Marie, la sainte mère de Dieu [3]. La couronne d'Angleterre échut en partage à son fils puîné, Guillaume-le-Roux, au détriment de l'aîné, Robert, qui n'eut que le duché de Normandie. Pour se faire reconnaître roi, Guillaume jura, entre les mains de l'archevêque Lanfranc, de garder la justice et la miséricorde, et de défendre la paix et la liberté de l'Église envers et contre tous [4]. Mais Lanfranc lui-même mourut bientôt [5], et le second Guillaume, affranchi de tout frein, se livra à tous les mauvais penchants de sa nature dépravée. L'Église et le peuple d'Angleterre eurent également à gémir sous son joug. Le zèle du Conquérant pour la régularité ecclésiastique et sa haine pour la simonie ne l'avaient pas empêché d'introduire dans son nouveau royaume des innovations abusives [1] et profondément incompatibles avec la liberté de l'Église comme avec sa mission sociale. Il avait prétendu faire dépendre de son approbation la reconnaissance du pontife romain, examiner préalablement toutes les lettres pontificales adressées en Angleterre, soumettre à sa censure les décrets des conciles nationaux, enfin interdire aux évêques de fulminer sans sa permission des peines ecclésiastiques contre les barons ou les officiers royaux, coupables même des plus grands crimes [2]. Il avait en outre rigoureusement maintenu l'usage invétéré en Angleterre de forcer les évêques et abbés à recevoir l'investiture, par la crosse, de la main du roi, et à lui rendre hommage [3]. Le roi Roux [4] alla plus loin encore ; non-seulement il empêcha l'Église anglaise de se prononcer entre le pape légitime et l'antipape, pendant que toute l'Europe, excepté les partisans de l'empereur, reconnaissait Urbain [5] ; mais, à la différence de son père, il scandalisa tout le pays par ses débauches, remit en honneur la simonie, que le Conquérant, sur son lit de mort, s'était vanté d'avoir abolie, et fit de l'Église la victime de sa rapacité. Un fils de prêtre, Renouf, dit Flambard, qui avait été valet de pied à la cour normande [6], et qui devait son surnom

Ille vivus quicquid ab amicitia poteram sperare defunctus, ut sint otiosi, me defuncto... Precor et precor et precor, memento mei et ne obliviscaris animæ Osberni dilecti mei. Quod si te nimis videar onerare, mei obliviscere et illius memorare. *Ep.* I, 4.

[1] Eos interiori cubiculo memoriæ tuæ ibi, ubi ego assiduus assiduo... colloca mecum in circuitu meo : sed animam Osberni mei, rogo, chare mi, illam non nisi in sinu meo. *Ep.* I, 7.

[2] 9 septembre 1087.

[3] Orderic Vital, I, VIII, p. 689-661. Dominæ meæ S. Dei genitricis Mariæ me commendo.

[4] Eadm. *Hist. nov.*, I, p. 33.

[5] Le 27 mai 1089. L'un des derniers actes de cet illustre moine, qui s'intitulait « Lanfranc, pécheur et indigne archevêque de la sainte Église de Cantorbéry, » fut d'écrire à deux rois d'Irlande, pour leur recommander de veiller à l'inviolabilité des mariages dans leur pays. Il leur renvoyait l'évêque Patrice, « monastici institutionibus a pueritia enutritum, » qui était venu se faire sacrer par lui. Baron. Ann., an. 1089.

[1] Quædam de eis quæ nova per Angliam servari constituit, ponam. Eadm., p. 29.

[2] *Ibid.*

[3] Per dationem virgæ pastoralis. Id. in *præf. Hist. nov.* Eadmer soutient que l'investiture par la crosse ne datait que de la conquête ; mais Selden, in Eadm. *not.*, p. 104, cite plusieurs autorités qui prouvent qu'elle était plus ancienne.

[4] In curia Rufi regis. Order. Vit., VIII, p. 682.

[5] Simeon Dunelmensis, an. 1091 ; Pagi *crit.* ad. 1089.

[6] Cujusdam plebeii presbyteri de pago Baiocensi

Digitized by Google

à la brutale ardeur de ses extorsions [1], avait toute la confiance du jeune roi, et le guidait dans ses rapines. Dès qu'il mourait un prélat, les agents du fisc royal se précipitaient sur le diocèse ou sur l'abbaye qui vaquait, s'en constituaient les administrateurs souverains, bouleversaient l'ordre et la discipline, réduisaient les moines à la condition de salariés, et entassaient dans les coffres de leur maître tous les revenus des biens que la piété des anciens rois avait assurés à l'Église [2]. Tous les domaines étaient mis successivement à l'enchère, et le dernier enchérisseur n'était jamais sûr de ne pas voir ses offres dépassées par quelque nouveau venu à qui le roi passait aussitôt le marché [3]. On se figure la honte de l'Église et la misère du pauvre peuple [4], lorsque cette cupide et ignoble oppression vint tout à coup se substituer au poids léger de la crosse. Le roi maintenait cet état indéfiniment, et quand enfin il lui prenait fantaisie de pourvoir aux vacances, il vendait abbayes et évêchés à des clercs mercenaires qui suivaient sa cour [5]. L'infâme Flambard devint ainsi évêque de Durham. L'Angleterre descendait au niveau de l'Allemagne sous la jeunesse de Henri IV. Il fallait un nouveau Grégoire VII pour la sauver.

Lorsque l'archevêque de Cantorbéry mourut, Guillaume n'eut garde de laisser échapper une aussi précieuse occasion de s'enrichir aux dépens de Dieu et des pauvres; il prolongea la vacance de ce siége pendant près de quatre années, en livrant cette Église primatiale de son royaume, alors la plus importante de la chrétienté, après celle de Rome, à des exactions et à des désordres tels que plus de trente paroisses virent leurs cimetières transformés en pâturages [1]. Aucune Église ne devait lui échapper. Il avait déclaré qu'il voulait tenir une fois ou l'autre toutes les crosses épiscopales ou abbatiales de l'Angleterre entre ses mains [2]; il prenait goût au métier, et disait en riant : « Le pain du Christ est un pain qui engraisse [3]. »

Sur ces entrefaites, Hugues-le-Loup, comte de Chester, l'un des barons les plus belliqueux et les plus puissants de la noblesse anglo-normande, écrivit à Anselme, pour lui annoncer que son intention était de fonder un monastère dans son comté, et pour lui demander de venir y conduire une colonie de moines du Bec. Hugues-le-Loup avait passé sa vie à guerroyer contre les Gallois, qui n'avaient pas encore subi le joug normand : c'était un homme très-riche et très-prodigue, aimant le luxe et la bonne chère, traînant partout avec lui une armée de serviteurs, de chiens et de bouffons, adonné aux femmes et à toutes sortes d'excès [4]. Mais le bien re-

filius... Inter pediseoquos curiales cum vilibus parasitis educatus. Order., l. c. Il fut fait, par Guillaume, évêque de Durham.

[1] Flamma quippe ardens... intulit genti novos ritus, quibus crudeliter oppressit populorum cœtus, et Ecclesiæ cantus temporales mutavit in planctus... Supplices regiæ fidelitati plebes indecenter oppressit. *Ibid.* Saint Anselme dit de lui : Publicanorum princeps infamissimus... propter crudelitatem similem flammæ comburenti pronomine Flambardus. *Ep.*, IV, 2.

[2] Videres insuper quotidie, spreta servorum Dei religione, quosque nefandissimos hominum regias pecunias exigentes, per claustra monasterii torvo et minaci vultu procedere, hinc inde præcipere, nunas interclare, etc. Eadm., l. c. Ecclesias... cuilibet satellitum suorum subegit... Suo infert ærario largas opes quas Ecclesiæ Dei gratanter et devote dederunt antiqui Anglorum reges. Order., p. 679. Monachis victum ac vestitum cum parcitate erogabant, cætera vero regiis thesauris ingerebant. *Id.*, p. 765.

[3] Eadm., l. c.

[4] Quid de hominibus Ecclesiæ dicam, qui tam vasta miseria... sunt aruti. *Ib.*

[5] Quasi stipendia mercenariis, curialibus clericis seu monachis honores ecclesiasticos porrigebat. Order., p. 765.

[1] *Vit. Ans.*, ex M. Victorin., in edit. Gerber.

[2] Se velle omnes baculos pastorales per totam Angliam in potestate sua habere. Wil. Thorn., p. 1904. Ap. Mabill., *Annal. Benedict.*

[3] Panis Christi panis pinguis est. *Ms. Viet.*, l. c. Au moyen âge, quoi qu'en aient dit les protestants, tout le monde était familiarisé avec les textes de l'Écriture sainte; le roi faisait probablement allusion à la prophétie de Jacob sur son fils Aser : *Panis pinguis ejus et præbebit delicias regibus.* Gen., XLIX, 20.

[4] In militia promptus, in dando nimis prodigus, gaudens ludis et luxibus; nimis equis et canibus... Non familiam secum, sed exercitum semper ducebat... Ventris ingluvie serviebat... E pelicibus pu-

Digitized by Google

prenait quelquefois le dessus dans son cœur. Il avait pour chapelain un saint prêtre d'Avranches qui le prêchait et le grondait sans cesse [1], qui lui racontait les histoires des saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, lesquels avaient été de preux chevaliers tout en sauvant leurs âmes, tels que saint Georges, saint Démétrius, Maurice, Sébastien, et surtout Guillaume, le fameux duc, qui avait fini par se faire moine. Il était en outre depuis longtemps lié d'amitié avec Anselme [2], et il est probable qu'au milieu de la douleur que faisait ressentir à toute l'Angleterre la vacance prolongée du siége de Cantorbéry, il crut que l'abbé du Bec était un candidat convenable au rang de primat, que Lanfranc, également moine du Bec, avait si noblement occupé. Déjà en Normandie on commençait à dire que, si Anselme passait la mer, il serait à coup sûr nommé archevêque [3], et cependant rien n'était moins probable. Comment le roi, qui maintenait les investitures et refusait de reconnaître Urbain II, pouvait-il songer à Anselme? L'abbé du Bec avait non-seulement comme toute la France reconnu Urbain, mais il avait encore obtenu de lui l'exemption de son abbaye [4]; il avait approuvé en toute occasion les efforts de Grégoire VII contre les investitures, la simonie, le concubinage, et il avait reçu de ce saint pontife, si odieux aux princes de l'espèce du roi Roux, un éloge ainsi conçu : « Le parfum de tes vertus est venu jusqu'à nous : nous en rendons grâces à Dieu; nous t'embrassons de cœur dans l'amour du Christ; nous tenons pour sûr que tes exemples servent l'Église, et que tes prières peuvent, par la miséricorde de Dieu, l'arracher aux périls qui la menacent [5]. » Malgré ces incompatibilités flagrantes, l'opinion le désignait comme successeur de Lanfranc. Effrayé de ce présage, il refusa de se rendre au vœu du comte Hugues. Celui-ci tomba gravement malade, et renouvela son invitation, en jurant à Anselme qu'il n'était pas question de l'archevêché, mais seulement du bien de sa pauvre âme. Anselme refusa encore. Le comte lui écrivit une troisième fois, en disant : « Si tu ne viens pas, sache bien que, pendant toute l'éternité, tu auras à t'en repentir [1]. » Anselme céda alors. Il alla fonder l'abbaye du comte malade, et passa cinq mois en Angleterre, occupé à différentes affaires. Comme on ne lui disait rien de l'archevêché, il se rassura complétement.

Cependant, à Noël 1092, les barons du royaume, réunis pour la fête autour du roi, se plaignirent vivement entre eux de l'oppression inouïe et du veuvage sans fin où gémissait la mère commune du royaume, ainsi qu'ils appelaient l'Église de Cantorbéry [2]. Pour mieux exprimer leur mécontentement, ils demandèrent au roi l'autorisation de faire prier dans toutes les églises d'Angleterre pour que le Seigneur lui inspirât le choix d'un digne évêque [3]. Guillaume, fort irrité, leur dit : « Faites prier tant « que vous voudrez; mais soyez sûrs « d'une chose : c'est que toutes vos prières ne m'empêcheront pas d'en agir « à ma guise [4]. » On le prit au mot, et les évêques, que la chose regardait plus spécialement, chargèrent l'abbé Anselme, bien malgré lui, de disposer et de rédiger les prières voulues. Il le fit de manière à exciter les applaudissements de toute la noblesse [5], et toutes les églises retentirent bientôt de ces

rimam sobolem genuit. Order. Vit., IV, 522, et VI, 598.

[1] Order., l. c.

[2] Certe amicus meus familiaris ab antiquo comes Cestrensis Hugo fecit. Eadm., p. 34.

[3] Jam eum quodam quasi presagio mentes quorumdam tangebantur. *Ibid.*

[4] *Ep.* II, 52, 53.

[5] Quoniam fructuum tuorum bonus odor ad nos usque redoluit... *Ep.* Ans., II, 51, et Colett. *concil.*, XII, 692.

[1] Si non veneris, revera noveris quia nunquam in vita æterna in tanta requie eris, quem perpetuo doleas te ad me non venisse. *Ibid.*

[2] Omnes regni primores... optimi quique uno consensu de communi matre regni quererentur. Eadm., p. 34.

[3] Quod posteris mirum dictu fortasse videbitur, ajoute Eadmer.

[4] Dicens quod quicquid Ecclesia peteret, ipse sine dubio pro nullo dimitteret quin faceret omne quod vellet. *Ibid.*

[5] Modum orandi cunctis audientibus edidit, et

Digitized by Google

supplications solennelles. A ce propos il arriva un jour qu'un haut baron, causant familièrement avec le roi, lui dit : « Nous n'avons jamais connu d'homme « aussi saint que cet Anselme, abbé du « Bec. Il n'aime que Dieu; il ne désire « rien en ce monde. — Vraiment! répondit le roi en raillant, pas même « l'archevêché de Cantorbéry? — Non, « surtout pas l'archevêché de Cantorbéry, répliqua le seigneur; c'est du « moins mon opinion et celle de beaucoup d'autres. — Et moi, dit le roi, « je vous réponds qu'il s'y prendrait « des pieds et des mains s'il voyait quelque chance de l'obtenir; mais par le « saint Voult de Lucques, ni lui ni autre « ne le sera, et il n'y aura de mon temps « pas d'autre archevêque que moi [1]. » A peine eut-il ainsi parlé qu'il tomba malade et malade à mort [2]. Dieu allait prendre sa revanche. Les évêques, les abbés, les barons s'assemblent autour du lit du moribond à Glocester pour recevoir son dernier soupir [3]. On envoie chercher Anselme; on le fait entrer auprès du roi, et on lui demande ce qu'il y a à faire pour le salut de cette âme [4]. Anselme exige d'abord du roi une confession complète de ses péchés, puis la promesse solennelle et publique de se corriger, et l'exécution immédiate de mesures réparatrices que les évêques lui avaient déjà suggérées. Guillaume consent à tout et fait déposer sa promesse sur l'autel. Un édit est aussitôt dressé et revêtu du sceau royal, qui prescrit la délivrance de tous les prisonniers du roi, la remise de toutes ses créances, l'annulation de toutes les poursuites, et qui promet à tout le peuple anglais de bonnes et saintes lois, une exacte administration de la justice [1]. On ne s'arrête pas là. Tout ce qu'il y avait là d'honnêtes gens rappellent au roi le veuvage de l'Église primatiale. Il déclare qu'il veut y mettre fin. On lui demande sur qui se porte son choix. Lui-même, lui qui venait de jurer qu'Anselme ne serait jamais archevêque, désigne Anselme, et d'unanimes acclamations répondent qu'Anselme en effet est le plus digne [2]. A ce bruit l'abbé du Bec pâlit et refuse absolument [3]. Les évêques le prennent à part : « Que fais-« tu? lui disent-ils; ne vois-tu pas qu'il « n'y a presque plus de chrétiens en « Angleterre? que la confusion et l'abomination sont partout? que nos églises « et nous-mêmes sommes en danger de « mort éternelle par la tyrannie de cet « homme? Et toi, qui peux nous sauver, « tu ne daignes pas le faire! A quoi pen-« ses-tu donc, ô homme étrange? L'Eglise « de Cantorbéry t'appelle, t'attend, te « demande la liberté, et toi, rejetant le « fardeau des épreuves de tes frères [4], « tu ne veux pour toi qu'un oisif repos! » A tout cela Anselme répond : « Mais « voyez, je vous en prie, comme je suis « déjà vieux et incapable de tout tra-« vail... D'ailleurs je suis moine; j'ai « toujours détesté les affaires séculières. « — Nous t'aiderons, dirent les évêques. « Occupe-toi de nous auprès de Dieu, « et nous nous occuperons de toutes les

laudato sensu et perspicacia animi ejus, tota quæ convenerat nobilitas regni... in sua discessit. *Ibid.*

[1] Unus de principibus terræ cum rege familiariter agens... ita quod rex subsannans: « Non, in-« quit, nec archiepiscopatum Cantuariensem? — « Nec illum quidem maxime, sicut mea multorum-« que fert opinio. » Obtestatus est rex quod manibus et pedibus plaudens in amplexum ejus accurreret, si, etc... « Sed, per sanctum Vultum de Luca, « nec ipse nec hoc tempore nec alius quis archie-« piscopus erit, me excepto. » Eadm., p. 58. Le saint Voult de Lucques était un crucifix très-ancien, attribué au pinceau de Nicodème, et amené miraculeusement de Palestine à Lucques, où on le vénère encore sous le nom de *Volto santo*.

[2] Hæc illum dicentem e vestigio valida infirmitas corripuit et lecto deposuit... ferme usque ad exhalationem spiritus regis. *Ib.*

[3] Nihil præter mortem ejus præstolantes.

[4] Ingreditur ad regem, rogatur quid consilii salubrius morientis animæ judicet.

[1] Scribitur edictum, regioque sigillo firmatur quatenus quicunque captivi in omni dominatione sua relaxentur... promittuntur insuper toto populo bonæ et sanctæ leges...

[2] Prænuntiavit ipse, et concordi voce subsequitur acclamatio omnium, abbatem Anselmum tali honore dignissimum.

[3] Expavit Anselmus ad hanc vocem, et expalluit... toto conanime restitit.

[4] Quid agis, quid intendis?... Vides... Ecclesias Dei in periculum mortis æternæ per tyrannidem istius hominis decidisse... Quid, o mirabilis homo, cogitas?...

Digitized by Google

« séculières pour toi [1]. — Non, non, « c'est impossible! reprit-il. Je suis « abbé d'un monastère étranger; je dois « obéissance à mon archevêque, sou- « mission à mon prince [2], secours et « conseils à mes moines. Je ne puis « rompre tous ces liens. — Tout cela « n'est rien, » répliquent les évêques; et ils l'entraînent au lit du roi, à qui ils racontent son refus obstiné [3]. « Anselme, « lui dit le malade, pourquoi voulez- « vous me livrer aux peines éternelles? « Mon père et ma mère vous ont tou- « jours beaucoup aimé, et vous voulez « laisser périr l'âme et le corps de leur « fils; car je sais que je suis perdu si « je meurs avec l'archevêché entre mes « mains [4]. » Les assistants s'indignaient contre Anselme, et lui criaient que tous les crimes, toutes les oppressions qui pèseraient désormais sur l'Angleterre seraient imputés à son obstination. Dans son angoisse [5] il se retourna vers les deux moines qui l'accompagnaient en leur disant: « Ah! mes frères, pourquoi « ne m'aidez-vous pas? » L'un d'eux répondit en sanglotant [6]: « Si telle est la « volonté de Dieu, qui sommes-nous « pour lui résister? — Hélas! dit An- « selme, tu es bientôt rendu [7]. » Les évêques, voyant que tout était inutile, se reprochèrent leur propre mollesse; ils s'écrièrent: « Une crosse! une « crosse [8]! » et, lui saisissant le bras droit, ils l'approchèrent du lit, d'où le roi voulut lui mettre en main la crosse; mais, comme il tenait ses doigts serrés de toute sa force, les évêques s'efforcèrent de les lui ouvrir avec tant de violence qu'ils le firent crier de douleur, et enfin ils lui tinrent la crosse contre la main fermée pendant que tout le monde criait: « *Vive l'évêque!* » et que le *Te Deum* fut entonné [1]. On le porte ensuite dans une église voisine pour y faire les cérémonies accoutumées. Il protestait toujours que tout ce qu'ils faisaient était nul [2]. Sa douleur le rendait comme insensé. Ses pleurs, ses cris, ses hurlements même finirent par inquiéter les assistants. Pour le calmer ils lui jetèrent de l'eau bénite et lui en firent même boire [3]. De retour auprès du roi, il lui annonça qu'il ne mourrait pas de cette maladie, et qu'en revanche il aurait à revenir sur ce qui venait d'être fait contre le gré de lui, Anselme, et en dépit de ses protestations [4]. Comme il se retirait accompagné par les évêques et toute la noblesse, il se retourna vers eux et leur dit: « Savez-vous ce que « vous voulez faire? Vous voulez atteler « sous le même joug un taureau in- « dompté et une pauvre vieille brebis. « Et qu'en arrivera-t-il? Le taureau fu- « rieux traînera la brebis à travers les « ronces et les broussailles, et la mettra « en pièces sans qu'elle ait été utile à « rien. L'Apôtre vous a dit que vous « étiez les laboureurs de Dieu. L'Église « est donc une charrue; et cette char- « rue est conduite en Angleterre par

[1] Tu Deo pro nobis instante, et nos sæcularia tua disponemus pro te.

[2] Archiepiscopum cui obedientiam... principem cui subjectionem... Il parlait de l'archevêque de Rouen et du duc de Normandie.

[3] Rapiunt igitur hominem ad regem et pervicaciam ejus exponunt.

[4] O Anselme, quid agis? cur me pœnis æternis cruciandum tradis? Recordare, quæso, fidelis amicitiæ, etc... Certus sum enim quod peribo si archiep. in meo dominio tenens vitam finiero. Succurre igitur mihi, Domine pater...

[5] Il est dit plus tard, en rappelant cette scène, que dans ce moment la mort lui eût semblé mille fois plus douce que l'épiscopat. Eadm., p. 36.

[6] Quæ verba lacrymæ, et lacrymas sanguis ubertim mox e naribus illius profluens secutus...

[7] Væ! quam cito baculus tuus confractus est. Nous avons traduit comme Fleury.

[8] Virgam huic pastoralem, virgam, clamitant, pastoralem.

[1] Episcopi vero digitos ejus strictim valde infixos erigere conati sunt... ipse pro sua læsione verba dolentis ederet; tandem... clausæ manui ejus baculus appositus est, et episcoporum manibus cum eadem manu compressus atque retentus, acclamante autem multitudine: *Vivat episcopus, vivat!* Tous ces détails, donnés par Eadmer, p. 35, 36, sont confirmés par la *lettre d'Osbern*, moine de Cantorbéry, à Anselme. *Ep.* III, 2.

[2] Nihil est quod facitis, nihil est quod facitis. Eadm.

[3] Instantur lacrymæ meæ et voces, et rugitus a gemitu cordis mei, quales nunquam de ore ullo dolore memini exiisse... Aqua benedicta me aspergentes, eam mihi potandam porrexerunt. Ans. *Ep.* III, 1.

[4] Pro hoc volo noveris quam bene corrigere poteris quod de me nunc actum est, quia nec concessi, nec concedo ut ratum sit. Eadm., l. c.

Digitized by Google

« deux grands bœufs, le roi et l'archevêque de Cantorbéry ; par la justice et « la puissance séculière de l'un, par la « doctrine et la discipline de l'autre. « L'un des deux, Lanfranc, est mort ; il « ne reste que l'indomptable taureau « auquel vous voulez m'accoler. Si vous « n'y renoncez pas, votre joie d'aujourd'hui sera changée en tristesse ; vous « verrez l'Église retomber dans sa viduité, même du vivant de son pasteur, « et comme aucun de vous n'osera lui « résister après moi, le roi vous foulera « tous aux pieds comme il lui plaira [1]. » Guillaume le fit aussitôt investir de tous les domaines de l'archevêché, et l'y fit demeurer jusqu'à ce que les réponses demandées en Normandie fussent arrivées. Elles ne tardèrent pas. L'archevêque de Rouen lui ordonnait de se rendre, au nom de Dieu et de saint Pierre [2]. Les moines du Bec eurent beaucoup plus de peine à consentir au sacrifice qui leur était demandé. C'était eux surtout que regrettait Anselme. Il n'aimait rien au monde comme son abbaye [3] ; il pleurait ces jeunes moines, ces nourrissons qui allaient être trop tôt sevrés du lait de son amour [4]. Eux, de leur côté, qui presque tous avaient été attirés au Bec par la pensée d'y vivre avec lui [5], ne lui rendirent sa liberté qu'après de très-vives discussions et à une très-faible majorité [1]. Pour rendre son épreuve plus complète, et parce qu'il n'est rien de si pur dans un cœur chrétien que la bassesse jalouse ne puisse calomnier, on commença à répandre en France que sa résistance n'avait été que feinte, et qu'au fond il avait désiré, tout comme un autre, l'épiscopat. Anselme retrouva des forces pour combattre avec énergie cette imputation [2], regardant comme un devoir envers les faibles de sauver l'honneur d'un homme appelé à servir d'exemple au prochain [3]. Il conservait, du reste, encore l'espoir d'être délivré du fardeau. Le roi s'était rétabli, et, violant aussitôt toutes ses promesses, avait fait ressaisir tous les captifs et accusés qui étaient restés à sa portée, et recommencer tous les procès, toutes les oppressions antérieures avec un redoublement de cruauté [4]. En vain Gondulphe, moine du Bec, l'ami d'Anselme, devenu évêque de Rochester, l'exhortait à être plus fidèle envers Dieu. « Par le saint Voult « de Lucques ! lui répondit Guillaume, « Dieu m'a fait trop de mal pour que « jamais il ait lieu d'être content de « moi [5] ! »

Anselme alla le trouver à Douvres et exigea de lui, comme conditions indispensables de son acceptation, la restitution immédiate de tous les biens du siége de Cantorbéry, possédés par Lanfranc ou même réclamés par lui ; l'intervention souveraine de son autorité archiépiscopale dans toutes les affaires religieuses [6] ; enfin, la liberté de ses relations avec le pape Urbain, qu'il avait

[1] Intelligitis quid molimini ? Indomitum taurum, et vetustam ac debilem ovem in aratro conjungere sub uno jugo... Et quid inde proveniet ? Aratrum Ecclesiam perpendite juxta Apostolum dicentem : Dei agricultura estis (I Cor. 3). Hoc aratrum in Anglia duo boves... trahunt et trahendo regunt ; rex et archiepiscopus ; iste seculari justitia et imperio, ille divina doctrina et magisterio. Horum bourn manus, scilicet Lanfrancus, etc. Vos quoque precor dubio pro libitu suo non dubitabit concutere.—Cette scène, si importante pour faire juger du caractère d'Anselme et de cette époque, se passa le 5 mars 1093.

[2] Voyez sa *lettre* dans Eadm., p. 56. Elle se termine ainsi : *Valete, viscera mea.*

[3] Quia nihil in hoc mundo purius dilexi nec diligo. *Ep.* III, 9.

[4] Dulcissimos filios ante tempus sibi natos (meos adolescentes dico).... *Ep.* III, 21. Voyez encore *Ep.* III, 22, et la charmante lettre adressée à ces jeunes gens. *Ep.* III, 17.

[5] Multi propter me et fere omnes Beccum venistis. *Ep.* III, 7.

[1] D'après leur lettre, *Ep.* III, 8, il n'est pas même sûr que cette majorité ait été acquise.

[2] *Ep.* III, 1, 7, 9, 40 et 11.

[3] Multum enim nocet infirmis in Ecclesia Dei opinio alicujus vitii, sive vera, sive falsa sit, de aliquo homine, et maxime de eo qui sic est in Ecclesia catholica constitutus, ut et verbo et exemplo vitæ aliis debeat et possit prodesse. *Ep.* III, 48.

[4] Eadm., p. 37.

[5] Scis, o episcope, quod, per sanctum Vultum de Luca, nunquam me Deus bonum habebit pro malo quod mihi intulerit. *Ibid.*

[6] Volo ut in iis quæ ad Deum et christianitatem pertinent te meo præ ceteris concilio credas, et sicut ego te volo terrenum habere dominum et defensorem, ita et tu me spiritualem habeas patrem et animæ tuæ provisorem.

Digitized by Google

reconnu, et à qui il voulait témoigner en tout son obéissance [1]. Le roi ne lui ayant fait qu'une réponse incomplète et équivoque, Anselme crut qu'il allait être délivré du fardeau qu'il redoutait; et, comme il avait déjà renvoyé sa crosse abbatiale au Bec, en demandant qu'on lui donnât aussitôt un successeur [2], il se flatta de pouvoir passer le reste de ses jours dans la pauvreté et l'obéissance monastique, sans aucune charge d'âmes et à l'abri des dangers spirituels contre lesquels il ne se croyait pas la force de lutter [3]. Mais, après six mois de ces luttes et de ces incertitudes, le roi, poussé à bout par les clameurs de tous les bons catholiques [4], lui fit enfin les promesses nécessaires, Anselme céda de son côté, fit hommage au roi, à l'exemple de son prédécesseur, et prit possession de son siége [5]. Sa douleur n'en persévérait pas moins : longtemps encore il intitulait ses lettres : « Frère Anselme, moine du Bec par le cœur, archevêque de Cantorbéry par la force [6]. » « Quand vous m'écrirez pour moi seul, mandait-il à ses anciens confrères, que votre écriture soit aussi grosse que possible, car j'ai tant pleuré le jour et la nuit que mes yeux peuvent à peine lire [1]. »

Mais déjà il ne s'agit plus de lire ni de pleurer; il faut combattre, et on va voir comment ce vieillard larmoyant s'en acquitte.

En vain avait-il essayé de reprendre ses chères études métaphysiques, et entrepris de défendre la réputation de Lanfranc et la sienne propre contre les imputations du sophiste Roscelin, qui prétendait les rendre tous deux comptables de ses propres erreurs sur la Trinité [2]. L'orage, qu'il avait trop bien prévu, ne tarda pas à éclater. Guillaume avait besoin d'argent pour faire la guerre à son frère Robert. Anselme, malgré la misère et le désordre où il avait trouvé tous les biens de son Église, lui offrit un présent de 500 livres d'argent. Des courtisans rapaces firent entendre au roi que la somme était trop faible, et que le premier prélat du royaume devait au moins donner 1,000 ou 2,000 livres, et que, pour l'effrayer et lui faire honte, il fallait lui renvoyer son argent : ce qui fut fait. Anselme alla trouver le roi et lui dit qu'il valait mieux avoir ce peu d'argent de bonne volonté que d'en extorquer beaucoup plus par la violence, et il ajouta : « Par « l'affection et la liberté, vous m'aurez « toujours à votre disposition, mais « vous n'aurez ni ma personne ni mes « biens à titre d'esclave [3]. — Garde ton « argent et tes leçons, et va-t'en [4], » lui répondit le roi. Anselme se retira en disant : « Béni soit Dieu qui a sauvé ma « réputation. Si le roi avait pris mon « argent, on aurait dit que je lui payais « ainsi le prix de l'épiscopat. » Et il distribua aussitôt les 500 livres aux pau-

[1] De Urbano pontifice, quem hucusque non recepisti, et ego jam recepi atque recipio, eique debitam obedientiam et subjectionem exhibere volo, cautum te facio ne quòd scandalum inde oriatur in futuro. Eadm., l. c. Voyez aussi la *Lettre* d'Anselme au légat Hugues. *Ep.* III, 24.

[2] Ce successeur fut Guillaume, de la maison des seigneurs de Montfort-sur-Risle, et neveu du comte Roger de Beaumont.

[3] Libentius eligerem sub abbate in monachica paupertate et humilitate obedire... quam regnare specialiter.., aut archiepiscopatum... vel abbatiam, aut hominibus quibuslibet præesse ad animarum gubernationem... Quod ego ipse non imputo mihi tantum ad virtutem, quantum ad hoc; quia talem me scio tam parum fortem, parum strenuum... ut potius mihi congruat... servire quam dominari. *Ep.* III, 11.

[4] Cum... clamorem omnium, de ecclesiarum destructione conquerentium, vix amplius ferre nequiret. Eadm., l. c.

[5] Le 25 septembre 1093. Il fut sacré le 4 décembre de la même année.

[6] *Ep.* III, 26, 39. Professione et corde Beccensis... voluntate Beccensis monachus, necessitate vocatus Cant. archiep.

[1] Non nimis gracilis sit scriptura... Multæ diurnæ et nocturnæ lacrymæ. *Ep.* III, 15.

[2] Voyez son *Liber de fide Trinitatis et de Incarnatione Verbi contra blasphemias Ruzelini*, cap. 1. Cf. *Ep.* II, 33, 41. Il commença aussi alors son traité *Cur Deus homo*.

[3] Amica nempe libertate me et omnia mea ad utilitatem tuam habere poteris, servili autem conditione nec me nec mea habebis. Eadm., p. 58.

[4] Sint cum jurgio tua tibi; sufficient mea mihi. Vade.

Digitized by Google

vres, à l'intention de l'âme du roi [1].

Le vieux moine Wulstan, le dernier des évêques saxons, vivait encore [2] : ce saint prélat, que nous avons vu si noblement tenir tête à Guillaume-le-Conquérant, devait comprendre et apprécier Anselme. « Votre Sainteté, lui écrivait-il, est placée au sommet de la citadelle pour défendre la sainte Église contre l'oppression de ceux dont le devoir serait de la protéger. Ne craignez donc rien : qu'aucune puissance séculière ne vous humilie par la crainte, ni ne vous gagne par la faveur; commencez vigoureusement et achevez avec l'aide de Dieu ce que vous aurez commencé, en réprimant les oppresseurs et en sauvant notre sainte Mère de leurs mains [3]. »

Peu de temps après, le roi devant s'embarquer à Hastings, tous les évêques s'y rendirent pour bénir son voyage. Le vent était contraire, et le roi y fut retenu pendant un mois. Anselme profita de l'occasion pour lui remontrer qu'avant d'aller conquérir la Normandie, il ferait bien de rétablir dans son royaume la religion qui y périssait, en ordonnant le rétablissement des conciles, suspendus depuis son avénement. « Je m'occuperai de cela quand cela me « plaira, à mon gré, et non au tien, » répondit le roi; et il ajouta en raillant : « D'ailleurs de quoi y parleras-tu, dans « ces conciles [4] ? » Anselme répondit qu'il s'occuperait de réprimer les mariages incestueux et les débauches sans nom qui menaçaient de faire de l'Angleterre une autre Sodome [5]. « Et qu'est-« ce que cela te rapportera? » reprit le roi. « A moi, rien, dit l'archevêque; « mais à Dieu et à vous, beaucoup. — « Cela suffit, dit le roi, ne m'en parle « plus [6]. » Anselme changea alors de sujet, et lui rappela combien il y avait d'abbayes vacantes où le désordre gagnait les moines, et combien il courait risque d'être damné s'il n'y mettait pas des abbés. Alors le roi ne put plus se contenir et lui dit en colère : « Que « t'importe? Ces abbayes ne sont-elles « pas à moi? Hein! tu fais bien ce que « tu veux de tes domaines, et je ne ferais « pas ce que je veux de mes abbayes? « — Elles sont à vous, répliqua An-« selme, pour que vous les gardiez et « défendiez comme leur avoué, et non « pour les envahir et les ruiner. Elles « sont à Dieu pour que ses ministres en « vivent et non pour défrayer vos guer-« res. Vous avez assez de domaines et « de revenus pour subvenir à tous vos « besoins. Rendez, s'il vous plait, à l'É-« glise ce qui est à elle [1]. — Jamais, dit « le roi, ton prédécesseur n'aurait osé « parler ainsi à mon père. » Anselme se retira; puis, par amour de la paix, fit demander au roi par les évêques de lui rendre son amitié, ou au moins de lui dire pourquoi il la lui avait ôtée. Guillaume répondit : « Je ne lui reproche rien, mais je n'ai pas de raison pour lui accorder ma faveur [2]. » Les évêques conseillèrent alors à Anselme de l'apaiser en lui donnant sur-le-champ les 500 livres qu'il avait déjà offertes, et de lui en promettre autant à prélever sur les vassaux du siége archiépiscopal. « A Dieu ne plaise! répondit Anselme: « mes hommes ont déjà été assez dé-« pouillés depuis la mort de Lanfranc; « ils n'ont plus que la peau, je ne veux « pas la leur arracher. Eh quoi! je dois « foi et honneur à mon seigneur, et je « lui ferais la honte d'acheter sa faveur « comme j'achèterais un cheval où un « âne [3]! D'ailleurs, quant aux 500 livres

[1] Præsignatum munus pro redemptione animæ suæ pauperibus Christi dabo, non illi.

[2] Il mourut peu après, le 19 janvier 1095.

[3] Ne igitur dubites; non eam secularis potentiæ timor humiliet, non favor inclinet, sed... opprimentes reprimas, S. matrem nostram contra tales defendas. Eadm., l. c.

[4] Adjecit subsannans : « Tu vero in concilio unde loqueris? »

[5] Nefandissimum Sodomæ scelus... tota terra non multo post Sodoma fiet.

[6] Et in hac re quid fieret pro te?... — Si non pro me, spero fieret pro Deo et te... — Sufficit; nolo inde ultra loquaris.

[1] Quid ad te? Numquid abbatiæ non sunt meæ? Hem, tu quod vis agis de villis tuis, et ego non agam quod volo de abbatiis meis... — Dei scimus eas esse, ut sui ministri inde vivant, non quo expeditiones et bella tua inde fiant.

[2] De nulla re illum inculpo, nec tamen ei gratiam meam, quia non audio quare, indulgere volo.

[3] Absit... homines mei... deprædati sunt et spoliati, et ego... jam eos nudos spoliarem, imo spoliatos excoriarem... Fidem ei debeo et honorem, et

Digitized by Google

« je ne les ai plus; je les ai déjà données « aux pauvres. » On rapporta cette réponse au roi, qui ordonna qu'on allât lui répéter ces paroles : « Hier je le « haïssais beaucoup, aujourd'hui je le « hais plus encore, et demain et ensuite « je le haïrai de plus en plus [1]. »

Au retour du roi de son expédition, Anselme alla de nouveau le trouver, et lui annonça son intention d'aller demander le pallium au pape [2]. « A quel « pape [3]? » lui demanda le roi, faisant ainsi allusion à l'antipape Gerbert, qui s'appelait Clément III. Et comme Anselme répondit que c'était à Urbain, le roi dit aussitôt qu'il n'avait pas reconnu Urbain, et que vouloir reconnaître qui que ce fût pour pape dans son royaume, sans sa permission et avant sa propre décision, c'était vouloir lui enlever sa couronne. Anselme eut beau rappeler les conditions auxquelles il avait accepté l'archevêché, le roi, de plus en plus irrité, lui dit qu'il ne pouvait à la fois être son fidèle, et rester malgré lui dans l'obéissance du Saint-Siége [4]. Anselme demanda à soumettre cette question aux évêques, aux abbés, et à tous les barons du royaume, réunis en parlement. L'assemblée fut convoquée au château de Rockingham [5]. Anselme exposa l'état des choses aux prélats et aux pairs laïcs, hors de la présence du roi, mais devant un peuple nombreux de moines et de laïcs [6]. Il leur raconta tout ce qui s'était passé entre le roi et lui, et demanda spécialement aux évêques de lui indiquer le parti qu'il avait à prendre pour ne manquer à son devoir ni envers le pape, ni envers le roi. Après quelques hésitations, ces évêques répondirent à deux reprises qu'il serait mieux de se soumettre purement et simplement à la volonté royale, et qu'il ne devait compter en aucune façon sur eux s'il voulait résister au roi [1]. Cela dit, ils baissèrent honteusement la tête comme pour l'écouter. A la vue d'une telle lâcheté, les yeux d'Anselme étincelèrent; il les leva vers le ciel, et dit d'une voix solennelle [2] : « Puisque vous, « les pasteurs de la chrétienté, et vous, « les princes de ce peuple, vous ne vou- « lez pas me conseiller, moi, votre chef, « si ce n'est au gré d'un seul homme, « j'aurai recours à l'ange du grand con- « seil, au pasteur et au prince de tous « les hommes, et je suivrai le conseil « qu'il me donnera, dans une affaire qui « est la sienne et celle de son Église. Il « a dit au bienheureux Pierre : *Tu es « Pierre, et sur cette pierre je bâtirai « mon Eglise; tout ce que tu lieras sur « la terre sera lié dans le ciel*, etc.; et à « tous les apôtres en commun : *Qui vous « écoute m'écoute, et qui vous méprise me « méprise.* Nous croyons tous qu'il a dit « cela en même temps au vicaire de « Pierre, et aux évêques, vicaires des « apôtres; et il ne l'a dit à aucun empe- « reur, roi, duc, ni comte. Il nous a « enseigné nos devoirs envers les puis- « sances terrestres en disant : « Rendez « à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce « qui est à César. » Ce sont là les pa- « roles et les conseils de Dieu, dont je « ne veux pas me départir. Sachez donc « tous qu'en tout ce qui est de Dieu je « rendrai obéissance au vicaire de saint « Pierre, et en tout ce qui est temporel, « je servirai fidèlement et de mon mieux « le roi mon seigneur [3]. » Ces paroles soulevèrent une grande confusion dans

ego illi hoc dedecus facerem, scilicet gratiam suam quasi equum vel asinum vilibus nummulis emerem.

[1] Heri magno, et hodie illum majori odio habeo, et sciat revera quod cras et deinceps acriori et acerbiori odio semper habebo.

[2] Il expose les motifs de cette résolution et de toute sa conduite dans sa lettre au légat, Hugues, archevêque de Lyon. *Ep.* III, 24.

[3] A quo papa illud requirere cupis? Eadm., p. 40.

[4] Protestatus est illum nequaquam fidem quam sibi debeat simul et apostolicæ Sedis obedientiam, contra suam voluntatem, posse servare.

[5] Le dimanche de la mi-carême, 11 mars 1195.

[6] Eos et assistentem monachorum, clericorum, laicorum numerosam multitudinem alloquitur.

[1] Si autem secundum Deum, quod ullatenus voluntati regis obviare possit, consilium a nobis expectas, frusta niteris, quia in hujusmodi nunquam tibi nos adminiculari videbis.

[2] Conticuerunt, et capita sua quasi ad ea quæ ipse illaturus erat dimiserunt... Anselmus, erectis in altum luminibus, vivido vultu...

[3] Cum vos qui christianæ plebis pastores... ego ad summum pastorem, et principem omnium, ego ad magni consilii Angelum curram, et in meo, scilicet in suo et Ecclesiæ suæ negotio, consilium quod sequar ab eo accipiam...

Digitized by Google

l'assemblée : personne n'osait aller les redire au roi. Anselme y alla lui-même, et les lui répéta. Le roi, furieux, passa la journée à délibérer avec ses partisans sur les moyens de le confondre; d'autres, divisés par petits groupes, cherchaient des moyens de transiger à la fois avec la colère du roi et la loi de Dieu. Anselme, rentré seul dans l'église, calme, fort de son innocence et de sa confiance en Dieu, mais fatigué par ces interminables débats, appuya sa tête contre le mur, et s'endormit doucement [1]. Les évêques et quelques barons le réveillèrent, en lui prêchant de nouveau la soumission. « Réfléchissez donc, « lui disaient-ils, et renoncez à l'obéis- « sance de cet Urbain, qui ne peut ni « vous servir, si le roi vous en veut, ni « vous nuire, si le roi vous est favora- « ble; secouez ce joug; demeurez libre « comme il convient à un archevêque « de Cantorbéry, et attendez les ordres « du seigneur roi [2]. » Guillaume, évêque de Durham, était le plus acharné de tous; il avait promis au roi qu'il réduirait Anselme, soit à se déshonorer par ses soumissions [3], soit à se démettre de sa dignité; il voulut forcer Anselme à répondre sur-le-champ, en le menaçant d'un châtiment immédiat, comme coupable de lèse-majesté [4]. L'archevêque répondit : « S'il y a quelqu'un qui « veuille prouver que j'ai violé mon « serment au roi temporel parce que je « ne veux pas renoncer à l'obéissance « du Pontife romain, qu'il se montre, et « il me trouvera prêt à répondre comme « je dois et où je dois. » Les évêques se regardèrent et se turent, car ils savaient bien que l'archevêque ne pouvait être jugé que par le pape. Cependant, à la vue de tant d'injures, les nombreux assistants commencèrent à murmurer et à se plaindre. Un chevalier sortit de la foule, se mit à genoux devant Anselme, et lui dit : « Monseigneur et mon père, « vos enfants vous supplient, par ma « bouche, de ne pas vous laisser trou- « bler par ce qui vient de vous être dit, « mais de vous souvenir du bienheureux « Job, qui, sur son fumier, a vaincu le « diable, et a vengé Adam, que le diable « avait vaincu dans le paradis [1]. » Anselme sourit. Ce noble cri, sorti du cœur d'un soldat, fut pour le saint confesseur une consolation inattendue et un gage de la sympathie populaire [2]. La nuit mit fin aux débats; le lendemain ils recommencèrent. Le roi était aussi exaspéré contre l'impuissance de ses évêques que contre Anselme. Guillaume de Durham proposa de le déposer par la force et de le chasser du royaume; mais les barons repoussèrent cette idée. Le roi dit alors : « Si cela ne « vous plaît pas, qu'est-ce qui vous « plaira donc? Tant que je vivrai, je ne « souffrirai pas d'égal dans mon royau- « me. Maintenant, délibérez entre vous « comme vous l'entendrez; mais, par la « face de Dieu, si vous ne le condamnez « pas à mon gré, moi je vous condamne- « rai [3]. » Un de ses favoris, nommé Robert, répliqua : « Que voulez-vous que « nous fassions avec un homme qui s'en- « dort tranquillement pendant que nous « discutons toute la journée, et qui tra- « verse d'une seule parole tout ce qu'on « lui objecte comme une toile d'arai- « gnée [4]? » Après de longues discussions,

[1] Rex vehementer iratus... Hic duo, ibi tres, illic quatuor in unum conciliabantur... Solus inter hæc Anselmus sedebat innocentia cordis sui, et in misericordia Dei fiduciam habens... Ipse ad parietem se reclinans leni somno quiescebat.

[2] Urbani illius, qui offenso domino rege nihil tibi prodesse, nec ipso placato obesse valet, obedientiam abjice... Liber, ut archiepiscopo Cantuariensi decet... domini regis jussionem expecta.

[3] Rex applaudebat sibi, sperans illum vel abjurato apostolico infamem remanere in regno suo.

[4] Jam nunc e vestigio ad domini nostri dicta responde, aut sententiam tuæ vindicem præsumptionis dubio procul in præsenti experiere; nec jocum existimes esse quod agitur...

[1] Miles unus de multitudine prodiens... Memor esto beati Job, vincentis diabolum in sterquilinio, et vindicantis Adam quem vicerat in Paradiso.

[2] Quæ verba dum pater comi vultu accepisset, intellexit animum populi in sua secum sententia esse. Gavisi ergo exinde sumus et animæquiores facti. — On voit que Eadmer, le narrateur de toutes ces scènes, en était témoin oculaire.

[3] Ite, ite, consiliamini, quia per vultum Dei, si vos illum ad meam voluntatem non damnaveritis, ego damnabo vos.

[4] Omni studio per totum diem inter nos illa conferimus... Dormit et prolata coram eo statim ullo labiorum suorum pulsu quasi telas aranearum rumpit.

Digitized by Google

où on reconnut l'impossibilité de juger le primat des îles Britanniques, le roi ordonna aux évêques de renoncer à toute obéissance envers Anselme et à toute relation avec lui, en déclarant que, de son côté, il lui refusait toute paix, sûreté, et toute obéissance [1]. Les évêques consentirent, et allèrent l'annoncer à leur métropolitain. Il leur répondit : « Vous faites mal, mais je ne « vous rendrai pas la pareille. Je vous « tiendrai toujours pour mes frères et « pour les enfants de l'Église de Cantor- « béry, et je m'efforcerai de vous rame- « ner au bien. Quant au roi, je lui pro- « mets toutes sortes de services et de « soins paternels, lorsqu'il voudra bien « le souffrir, tout en retenant la dignité « et l'autorité de mon épiscopat. » Puis le roi voulut exiger des pairs laïcs la même renonciation ; mais les barons refusèrent d'imiter la lâcheté des évêques. « Nous n'avons jamais été ses vas- « saux, dirent-ils, et nous n'avons point « à abjurer un serment que nous n'a- « vons pas fait ; mais il est notre arche- « vêque ; il lui appartient de gouverner « la chrétienté dans ce pays, et c'est « pourquoi nous, qui sommes chrétiens, « nous ne pouvous nous soustraire à « son autorité, d'autant plus qu'il n'y « a pas une tache dans sa conduite [2]. » Le roi n'osa irriter son baronage en insistant. Les évêques furent couverts de confusion par ce contraste de la conduite de la noblesse avec la leur : tout le monde les regardait avec indignation ; on les désignait chacun par quelque surnom injurieux : on appelait l'un Judas le traître, l'autre Pilate, un autre Hérode [3]. Toutes ces discussions n'ayant abouti à rien, on convint de part et d'autre de remettre jusqu'à la Pentecôte la décision finale, toutes choses restant en état.

Cet état n'était rien moins que consolant pour Anselme, qui retourna à Cantorbéry pour y voir infliger les plus odieux traitements aux vassaux de son église et pour entendre maudire sa résistance par ces malheureuses victimes [4]. Le roi fit expulser d'Angleterre le moine Baudouin, l'ami et le conseiller intime de l'archevêque, celui qu'il avait chargé de toutes les affaires séculières, dont le souci lui était insupportable. C'était le frapper à l'endroit le plus sensible de son âme [5] ; car, au milieu de ses épreuves, il ne trouvait d'appui et de consolation qu'auprès de ses amis du cloître. De tous les évêques anglais, depuis la mort du Saxon Wulstan, il n'y en avait qu'un seul qui ne l'avait pas lâchement trahi [6] : c'était Gondulphe, évêque de Rochester, celui-là même avec qui nous l'avons vu si tendrement lié pendant qu'ils étaient tous deux moines au Bec. Partout accompagné par des religieux, il ne respirait un peu que lorsqu'il pouvait s'enfermer dans le cloître des moines de Cantorbéry et présider à leurs exercices. « Je suis comme le hibou, « leur disait-il ; quand il est dans son « trou avec ses petits, il est heureux ; « mais quand il sort au milieu des cor- « beaux et des autres oiseaux, on lui « donne des coups de bec et on le pour- « suit, et il se trouve très-mal [7]. » Puis il

[1] En ego primum in imperio meo penitus ei omnem securitatem et fiduciam mei tollo, etc.

[2] Nos nunquam homines ejus fuimus... Archiepiscopus noster est ; christianitatem in hac terra gubernare habet, et ea re nos, qui christiani sumus, ejus magisterium, dum hic vivimus, declinare non possumus, præsertim, etc.

[3] « Audires hunc ab isto, hunc ab illo, istum vel « illum episcoporum aliquo cognomine cum inter- « jectione indignantis designari, videlicet Judæ « proditoris, etc. » Eadmer ajoute que le roi, ayant interrogé un à un ses évêques sur leur renonciation à l'autorité d'Anselme, il y en eut quelques-uns qui répondirent qu'ils n'y renonçaient pas absolument et sans réserve, mais en tant qu'il prétendait exercer cette autorité sur eux en vertu de sa soumission au pape. Ceux-ci furent disgraciés et obligés de racheter la faveur du roi à prix d'argent.

[4] Crudeles suorum hominum oppressiones quotidie auribus ejus insonantes. Eadm., 14... Passa est Ecclesia Cantuar. tam sævam tempestatem ut fere universi conclamarent melius sibi absque pastore jam olim fuisse quam nunc sub hujusmodi pastore esse. *Id.*, 45. Voyez encore p. 85.

[5] Rex Anselmum hoc facto atroci mœroris verbere perculit. *Ibid.*

[6] Eadmer le dit expressément : *Rofensi solo excepto*, p. 7 ; mais Guill. de Malmesbury, *de Gest. Pontif.*, II, p. 237, désigne encore l'évêque Raoul de Chester, qui *contultis sacerdotalis officii Willelmo in faciem pro Anselmo restitit.*

[7] Sicut bubo, dum in caverna cum pullis suis est, lætatur, et suo sibi modo bene est ; dum vero inter

Digitized by Google

pleurait en songeant au danger que courait son âme dans ses luttes continuelles, et s'écriait : « Ah ! que j'aimerais mieux « être maître d'école dans un monastère « que primat de la Grande-Bretagne ! » Aussi ses ennemis, et même ses meilleurs amis, lui reprochaient cet amour excessif de la retraite, et trouvaient qu'en effet il était mieux fait pour rester enfermé dans un monastère que pour être primat d'une grande nation [1]. Anselme ne disait pas autre chose [2] ; il se jugeait absolument comme ses propres critiques. Mais Dieu le jugeait aussi, et il s'était réservé ce moine amoureux de la solitude et de l'obscurité, pour en faire l'éclatant modèle des évêques, des docteurs et des champions de l'Eglise.

Cependant Guillaume avait envoyé secrètement deux clercs de sa chapelle à Rome pour voir quel était le pape qu'il fallait reconnaître, et pour l'engager à envoyer le pallium, non pas à Anselme directement, mais au roi, pour le remettre à un archevêque quelconque. Ces envoyés virent bien qu'Urbain était le vrai pape, et ils revinrent avec un légat, Gauthier, évêque d'Albano, qui apportait le pallium. La conduite de ce légat fut très-équivoque ; il traversa Cantorbéry sans voir Anselme et ne fit aucune démarche en faveur du prélat persécuté [3]. Le bruit se répandit qu'il avait promis au roi qu'à l'avenir aucun légat ne viendrait en Angleterre sans son ordre, et que nul ne pourrait y recevoir des lettres du pape à l'insu du roi [4]. On en murmura grandement, et on se disait : « Si Rome préfère l'or et « l'argent à la justice, que peuvent donc « en espérer les opprimés qui n'ont « rien à lui donner [5] ? » Toutefois le légat, après que le roi eut reconnu Urbain, refusa absolument de déposer Anselme, malgré les trésors que Guillaume s'engageait à payer s'il pouvait obtenir ce résultat [1]. La Pentecôte arrivait. Il essaya au moins d'extorquer à l'inflexible prélat quelque argent. Les évêques allèrent proposer à Anselme de payer au moins l'argent que lui aurait coûté son voyage à Rome pour chercher le pallium [2]. Il les repoussa avec indignation. Guillaume, poussé par l'avis des barons, vit bien qu'il fallait céder. Il consentit donc à reconnaître de nouveau Anselme pour archevêque et lui permit de prendre le pallium sur l'autel de l'église métropolitaine [3].

Cette paix ne pouvait être qu'une trêve. Anselme le sentait bien, et ce sentiment domine dans la lettre qu'il écrivit au pape pour le remercier du pallium et s'excuser de n'être pas encore allé à Rome. « Saint Père, lui dit-il, je regrette d'être ce que je suis et de n'être plus ce que j'ai été ; je regrette d'être évêque, parce que mes péchés ne me laissent pas en remplir tous les devoirs... Je succombe à mon fardeau, car je manque de force, de science, d'habileté, de tout. Je voudrais fuir ce poids insupportable ; la crainte de Dieu seule me retient... Nourrissez ma misère par l'aumône de vos prières. Je vous en conjure, si mon naufrage s'accomplit et si l'orage me force à me réfugier au sein de la Mère-Eglise, pour l'amour de Celui qui a donné son sang pour nous, faites que je trouve en vous un asile et une consolation [4]. »

Au bout de quelques mois la guerre

corvos... omnino quoque sibi male est ; ita et mihi. Eadm., 14.

[1] Pro ipsarum indiscreta, ceu nonnullis et mihi aliquando visum est, virtutum custodia sæpe reprehensus, et quod manachus claustralis quam primas tantæ gentis esse deberet. *Ib.*, 15.

[2] In loco humili aliquid agere videbar in sublimi positus, nec mihi fructum facio, nec utilis alicui existo. Lettre au Pape. *Ep.* III, 37.

[3] Voyez la lettre assez sévère d'Anselme au légat. *Ep.* III, 36.

[4] Mabill.. Ann. I, 69, n° 27.

[5] Papæ, inquiunt, quid dicemus? si aurum et argentum Roma præponit justitiæ... quid solaminis ibi deinceps in sua oppressione reperient, qui, etc. Eadm., 44.

[1] Spondens immensum pecuniæ pondus ei et Ecclesiæ Romanæ singulis annis daturum.

[2] Laudamus et consulimus ut saltem quod in via expenderes, si pro hoc Romam ires, regi des.

[3] Quelques jours avant cette cérémonie, les évêques de Salisbury et de Hereford vinrent lui demander pardon de l'avoir abandonné à Rockingham avec les autres prélats. Il leur donna l'absolution, *in quadam ecclesiola quæ se nobis obtulit ambulantibus proposita via.* Eadm., 45.

[4] Sancte pater, doleo me esse quod sum, doleo, me non esse quod fui... Oneri quidem succumbo, errabundus suspiro... In naufragio positus, si

Digitized by Google

éclata de nouveau. En 1096, Robert, voulant se rendre à la croisade, céda la jouissance de la Normandie à son frère Guillaume, pendant trois ans, moyennant dix mille marcs d'argent [1]. Pour lever cet argent, le roi, suivant son habitude, se mit à piller les églises d'Angleterre [2]. Anselme donna pour sa part deux cents marcs. Plus tard le roi entreprit une expédition contre les Gallois; Anselme y envoya les soldats qu'il devait. Le roi les trouva mal instruits et mal équipés, et lui fit dire qu'il le citerait en justice devant sa cour pour répondre de ce délit. C'était chaque jour quelque nouvelle vexation, quelque exigence contraire à la loi de Dieu [3]. La spoliation des églises et des abbayes, la corruption des mœurs désolaient de plus en plus le royaume. Anselme résolut d'aller trouver le pape, afin de le consulter sur ce qu'il avait à faire pour sauver son âme [4]. Il le fit dire au roi, qui tenait sa cour à Windsor, en lui demandant la permission de sortir du royaume. Guillaume refusa en disant : « Il n'a rien « fait pour avoir besoin de l'absolution « du pape, et il est bien plus capable « de donner des conseils au pape que « d'en recevoir de lui [5]. » Anselme s'en retournait, après avoir essuyé ce refus, de Windsor à un de ses domaines, lorsqu'un lièvre, poursuivi par des chasseurs, vint se réfugier entre les jambes de son cheval. L'archevêque arrête les chiens, et, comme tout le monde riait, il se mit à pleurer en disant : « Cette « pauvre bête ne rit point; c'est l'image « de l'âme chrétienne que les démons « poursuivent sans cesse pour la précipiter dans la mort éternelle... Pauvre « âme tourmentée qui cherche partout « avec un ineffable désir la main qui « la sauvera ! » Et aussitôt il fit lâcher et sauver la bête [1].

Il renouvela deux fois sa demande, la dernière fois dans une assemblée qui se tint à Winchester le 15 octobre 1097. Le roi, impatienté, déclara que, si Anselme allait à Rome, il réunirait tout l'archevêché à son domaine et ne le reconnaîtrait plus pour archevêque. Anselme répondit qu'il aimait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Il fit sortir du conseil du roi les quatre évêques qui s'y trouvaient [2], et il leur dit : « Mes frères, « vous êtes évêques et chefs de l'Église « de Dieu. Promettez-moi de consulter « dans mon intérêt les droits de Dieu et « sa justice, avec autant de soin et de « fidélité que vous en mettez à consulter « les droits et les coutumes d'un homme « mortel dans l'intérêt d'autrui. Alors « je vous exposerai, comme à des fils « et à des féaux de Dieu, quel est mon « but, et je suivrai les conseils que votre « confiance en Dieu me donnera [3]. » Ils se retirèrent à part pour conférer sur ce qu'ils devaient lui répondre, et envoyèrent deux d'entre eux pour demander au roi des instructions. Les ayant reçues, ils revinrent auprès de leur métropolitain et lui dirent : « Nous savons « que vous êtes un homme religieux et « saint, tout occupé de choses célestes; « mais nous, enchaînés au siècle par

quando procellis irruentibus... ad sinum matris Ecclesiæ confugero... *Ep.* III, 37.

[1] Guill. Gemeticensis, VIII, 7.

[2] Nihil ecclesiarum ornamentis indulsit, nihil sacris altarium vasis, nihil reliquiarum captis, nihil Evangeliorum libris, auro vel argento paratis. Eadm., 45.

[3] Lettre d'Anselme à Pascal II. *Ep.* III, 40.

[4] Ut inde consilium de anima mea et de officio mihi injuncto acciperem. *Ibid.*

[5] Magis illum sciamus apostolico quam apostolicum sibi in dando consilio posse succurrere.

[1] Solutus in lacrymis ait : « Ridetis? Et utique infelici huic nullus risus... Hoc planè est et animæ hominis... Nimis anxia huc illucque circumspicit, et qua tueatur manum sibi porrigi ineffabili desiderio concupiscit. Eadm., 17. Cette anecdote reproduit deux traits distinctifs du caractère d'Anselme : son excessive bonté, et son goût pour tirer des analogies spirituelles des incidents ordinaires. Eadmer raconte d'autres traits de la même nature, celui de l'oiseau attaché par un fil et retenu par un enfant, et celui de la sollicitude de l'archevêque pour ses convives qui mangeaient à leur aise pendant que lui les attendait patiemment. Affabili vultus jucunditate super eos aspiciebat, adgaudens levata medicum dextra benedicebat eis dicens : Benefaciat vobis. P. 15.

[2] Occurrit animo episcopos æquius esse in suo quod erat Dei quam in consilio regis terreni. C'étaient les évêques de Winchester, de Lincoln, de Salisbury et de Bath.

[3] Si ita fideliter et districte vultis in mea parte considerari atque tueri rectitudinem et justitiam Dei, sicut in parte alterius perpenditis atque tuemini jura et usus mortalis hominis...

Digitized by Google

pleurait en songeant a
rait son âme dans ses
et s'écriait : « Ah ! qu
« être maître d'écol
« que primat de la
Aussi ses ennemis,
leurs amis, lui repr
excessif de la ret
qu'en effet il était
enfermé dans un
être primat d'une
selme ne disait p
jugeait absolume
critiques. Mais D
il s'était réservé
la solitude et d
faire l'éclatant
docteurs et des

Cependant G
secrètement d
à Rome pour v
fallait reconn
envoyer le pa
directement,
mettre à un
Ces envoyés
le vrai pape
légat, Gau
apportait l
légat fut
Cantorbéry
aucune d
persécuté
avait pron
légat ne
son ordre
cevoir d
roi [4]. On
on se d
« l'arge
« en
« rien

corvos...
Eadm., 1
1 Pro
aliquan
prehens
mas tan
2 In
positus
existo.
3 Vo
Ep. I
4 M
5 Pa

Digitized by Google

ne passa de suite à Cantorbéry ; bla ses chers moines, chercha à soler de son départ par l'espé-ne son voyage serait utile à la future de l'Église [1], et leur fit un rs d'adieu où il comparait la vie euse à la chevalerie d'un roi tem-. Il leur donna à tous le baiser de prit ensuite le bourdon et la pa-e du pèlerin sur l'autel, et alla arquer à Douvres. Là une nouvelle l'attendait. Un clerc nommé Guil-l'arrêta sur le rivage, et, au nom, fit étaler et fouiller devant lui les malles de l'archevêque pour il n'emportait pas d'argent. On ne rien, et le fisc royal ne recueillit les malédictions de la foule indi-[2]. Le roi s'en dédommagea en sai-nt aussitôt tous les domaines de hevêché et en les exploitant à son .

peine l'archevêque eut-il mis le pied le sol de la France que l'enthou-ne populaire éclata. Ce fut la pre-re récompense de sa fidélité à Dieu l'Église ; c'est en même temps pour stoire une incontestable preuve de puissante sympathie qui animait rs tous les peuples chrétiens, et, lgré la publicité si restreinte de cette oque, les réunissait en un seul corps dès qu'il s'agissait de partager les joies ou les épreuves de leur mère commune la sainte Église. Hommes et femmes, riches et pauvres, se précipitaient au-devant du Pontife confesseur, exilé volontaire, que sa renommée avait devancé. Partout où il arrivait, il était reçu par le clergé, les moines, le peuple, bannières déployées, au bruit des cantiques et avec toutes les marques d'une joie excessive [1]. Il exerçait déjà tout l'ascendant de la sainteté : il séduisait les uns, il dominait les autres. Pendant qu'il passait en Bourgogne, le duc de ce pays, tenté par la riche proie que lui offrait un primat d'Angleterre se rendant à Rome, résolut d'intercepter le chemin des pèlerins pour les piller. Mais il y avait alors au fond de tous les cœurs, même les plus envahis par la cupidité et l'orgueil, une porte toujours ouverte aux lumières de la foi. Le duc, ayant atteint les voyageurs, arrivait au galop en criant : « Lequel de vous est l'archevêque? » Mais à peine eut-il regardé Anselme qu'il rougit, baissa les yeux, balbutia quelques mots et se tut. L'archevêque lui offrit le baiser de paix. Le duc l'accepta, se recommanda à ses prières, lui donna une escorte, et se retira en disant : « Ce n'est pas le visage « d'un homme, c'est celui d'un ange de « Dieu qui brille en lui [2]. » Cette âme égarée avait été traversée comme d'un trait enflammé de la grâce. Il se fit croisé, périt glorieusement en défendant le tombeau du Christ, et son corps, rapporté aux moines de Citeaux, fut enterré sous le porche de l'église, et foulé longtemps sous les pas de saint Bernard et de ses frères [3].

[1] Sperans in respectum misericordis Dei iter um libertati Ecclesiæ futuris temporibus non ni-profuturum. Eadm., p. 48.

[2] In littore detinuit... Allatæ ante illum bulgiæ et ticæ reseratæ, et tota supellex illius in diversa exquisita, ingenti plebis multitudine circum-ante ac nefarium opus pro sua novitate... exe-ante.

[3] Veut-on savoir comment les philosophes de nos jours jugent ces luttes? Qu'on écoute M. Franck qui, dans l'ouvrage ci-dessus cité, se croit obligé d'excuser Anselme de sa *révolte* contre le roi, car c'est là ce que les protestants et les rationalistes nomment *révolte*. Il dit que cette révolte était beaucoup moins la faute personnelle d'Anselme que celle de son époque, et que, comme toutes les *collisions tragiques* de ce genre, elle ne doit pas être jugée d'après les *lois de la moralité ordinaire*. *Die gewoehnliche moralische maasstab reicht nier nicktone.* P. 73. C'est toujours la même prétention chez ces docteurs de liberté et d'égalité, celle de créer pour les grands hommes et les grands événements une moralité exceptionnelle, prétention que confondent également et les doctrines et la conduite des grands hommes du catholicisme.

[1] Videres ergo viros et mulieres, magnos ac parvos e domibus ruere, certatimque currendo... Fama viri cælerius præcurrebat et multiplici populos voce replebat. Unde turbarum concursus, clericorum cœtus, monachorum exercitus... isti gaudio et exultatione concrepantes, illi vexillis et sonoris concentibus conjubilantes. Eadm., 19, 49.

[2] In equis ocior advolat, et clamore valido quis vel ubi esset archiepiscopus interrogat. Quem... intuitus, subito pudore percussus, erubuit demisso vultu, et quid diceret non invenit. Cui pater : Domine dux, si placet osculabor te... Nec enim hominis, sed vultus angeli Dei fulget in eo. Eadm., 49.

[3] Ce duc était Eudes, dit Borel, qui régna de

Digitized by Google

« nos parents que nous soutenons et par « beaucoup d'objets terrestres que nous « aimons, nous ne pouvons nous élever « à votre hauteur et nous moquer du « monde comme vous. Si vous voulez « vous mettre à notre niveau et marcher « dans la même voie que nous, nous nous « occuperons de tous vos intérêts comme « des nôtres; mais si vous ne voulez vous « en tenir qu'à Dieu comme par le passé, « vous resterez seul et sans nous comme « par le passé, car nous ne voulons pas « manquer à la fidélité que nous devons « au roi[1]. — C'est bien, leur répondit « Anselme, allez donc regagner votre « seigneur; moi, je m'en tiendrai à « Dieu[2]. » Il resta seul avec quelques moines, parmi lesquels Eadmer, qui nous a raconté tous ces détails. Il était écrit que, dans cette mémorable histoire, l'immortelle dignité de l'épiscopat serait à la fois élevée à sa plus haute puissance par Anselme et prostituée à la peur par ses confrères.

Les évêques revinrent bientôt et lui dirent : « Le roi vous fait savoir que « vous avez manqué au serment que vous « avez prêté de garder les lois et usages « du royaume, en menaçant d'aller à « Rome sans sa permission; il exige que « vous juriez de ne jamais en appeler, « pour quelque cause que ce soit, au « Saint-Siége, ou bien que vous sortiez « à l'instant de sa terre. » Anselme alla lui-même porter sa réponse au roi[3]. « Je « l'avoue, dit-il, j'ai juré de garder vos « us et coutumes, mais ceux-là seule- « ment qui sont selon Dieu et la justice. » Le roi et les barons lui objectèrent en jurant qu'il n'avait pas été question de Dieu ni de justice. « Comment, reprit « l'archevêque, et de quoi donc aurait- « il été question, sinon de Dieu et de la « justice[4]? A Dieu ne plaise qu'aucun « chrétien garde des lois ou des cou- « tumes contraires à Dieu et à la justice! « Vous dites qu'il est contre votre cou- « tume que j'aille consulter le vicaire « de saint Pierre pour le salut de mon « âme et le gouvernement de mon Église; « et moi je déclare que cette coutume « répugne à Dieu et à la justice, et que « tout serviteur de Dieu doit la mépri- « ser[1]... Toute foi humaine n'a pour « garantie que la foi due à Dieu[2]. Que « diriez-vous, seigneur, si un de vos « vassaux, riches et puissants, préten- « dait empêcher un des siens de vous « rendre le service qui vous est dû? — « Oh! oh! il prêche, interrompirent « alors le roi et le comte de Meulan; « c'est un sermon, un vrai sermon qu'il « nous fait; cela ne vaut pas la peine « d'être écouté[3]. » Les seigneurs cher- « chèrent à étouffer sa voix : il attendit, « sans s'émouvoir, qu'ils fussent fati- « gués de crier; puis il reprit : « Vous « voulez que je jure de ne plus en appe- « ler au vicaire de saint Pierre. Jurer « cela, ce serait abjurer saint Pierre; « abjurer saint Pierre, c'est abjurer le « Christ, et abjurer le Christ, par égard « pour vous, c'est un crime dont aucun « jugement de votre cour ne saurait « m'absoudre[4]. » Tant de calme et tant de courage finirent par l'emporter : le roi lui permit de partir. Anselme, avant de le quitter, lui dit : « Rien ne me fera « cesser d'aimer votre salut; comme un « père spirituel à son fils bien-aimé, « comme archevêque de Cantorbéry au « roi d'Angleterre, je veux vous donner « la bénédiction de Dieu et la mienne, « si vous ne la refusez pas. — Non, dit « le roi, je ne la refuse pas. » Et il baissa humblement la tête pour la recevoir[5].

[1] Fatemur; ad sublimitatem vitæ tuæ surgere nequimus, nec hoc mundo tecum illudere. Sed si volueris ad nos usque descendere... Si vero te ad Deum solummodo, tenere delegeris, solus, quantum nostra interest, in hoc, ut hactenus fuisti, et amodo eris.

[2] Bene dixistis. Ite ergo ad dominum vestrum; ego me tenebo ad Deum.

[3] Ad regem nobiscum sequentibus ingressus, dextram illius more assedit. Eadm., p. 48.

[4] Papæ! si nec Dei nec rectitudinis mentio est, dicitis, facta fuit cujus tunc?

[1] Et ideo ab omni servo Dei spernendam profiteor ac refutandam.

[2] Omnis fides quæ cuivis homini legaliter promittitur ex fide Dei roboratur. Sic enim spondet homo homini. Per fidem quam debeo Deo, fidelis tibi ero... Ergo... liquet quod eadem fides si quando contraria fidei Dei admittit, enervetur.

[3] O! o! prædicatio est; quod dicit prædicatio est. Non rei de qua agitur ulla, quæ recipienda sit e prudentibus ratio.

[4] Peccatum... judicio curiæ tuæ non segnis emendabo.

[5] Viri alacritatem rege cum suis admirante. Ead., p. 49.

Digitized by Google

Anselme passa de suite à Cantorbéry; il assembla ses chers moines, chercha à les consoler de son départ par l'espérance que son voyage serait utile à la liberté future de l'Église[1], et leur fit un discours d'adieu où il comparait la vie religieuse à la chevalerie d'un roi temporel. Il leur donna à tous le baiser de paix, prit ensuite le bourdon et la panetière du pèlerin sur l'autel, et alla s'embarquer à Douvres. Là une nouvelle injure l'attendait. Un clerc nommé Guillaume l'arrêta sur le rivage, et, au nom du roi, fit étaler et fouiller devant lui toutes les malles de l'archevêque pour voir s'il n'emportait pas d'argent. On ne trouva rien, et le fisc royal ne recueillit que les malédictions de la foule indignée[2]. Le roi s'en dédommagea en saisissant aussitôt tous les domaines de l'archevêché et en les exploitant à son gré[3].

A peine l'archevêque eut-il mis le pied sur le sol de la France que l'enthousiasme populaire éclata. Ce fut la première récompense de sa fidélité à Dieu et à l'Église; c'est en même temps pour l'histoire une incontestable preuve de la puissante sympathie qui animait alors tous les peuples chrétiens, et, malgré la publicité si restreinte de cette époque, les réunissait en un seul corps dès qu'il s'agissait de partager les joies ou les épreuves de leur mère commune la sainte Église. Hommes et femmes, riches et pauvres, se précipitaient au-devant du Pontife confesseur, exilé volontaire, que sa renommée avait devancé. Partout où il arrivait, il était reçu par le clergé, les moines, le peuple, bannières déployées, au bruit des cantiques et avec toutes les marques d'une joie excessive[1]. Il exerçait déjà tout l'ascendant de la sainteté : il séduisait les uns, il dominait les autres. Pendant qu'il passait en Bourgogne, le duc de ce pays, tenté par la riche proie que lui offrait un primat d'Angleterre se rendant à Rome, résolut d'intercepter le chemin des pèlerins pour les piller. Mais il y avait alors au fond de tous les cœurs, même les plus envahis par la cupidité et l'orgueil, une porte toujours ouverte aux lumières de la foi. Le duc, ayant atteint les voyageurs, arrivait au galop en criant : « Lequel de vous est l'archevêque? » Mais à peine eut-il regardé Anselme qu'il rougit, baissa les yeux, balbutia quelques mots et se tut. L'archevêque lui offrit le baiser de paix. Le duc l'accepta, se recommanda à ses prières, lui donna une escorte, et se retira en disant : « Ce n'est pas le visage « d'un homme, c'est celui d'un ange de « Dieu qui brille en lui[2]. » Cette âme égarée avait été traversée comme d'un trait enflammé de la grâce. Il se fit croisé, périt glorieusement en défendant le tombeau du Christ, et son corps, rapporté aux moines de Cîteaux, fut enterré sous le porche de l'église, et foulé longtemps sous les pas de saint Bernard et de ses frères[3].

[1] Sperans in respectum misericordis Dei iter meum libertati Ecclesiæ futuris temporibus nonnihil profuturum. Eadm., p. 18.

[2] In littore detinuit... Allatæ ante illum bulgiæ et manticæ reseratæ, et tota supellex illius subversa et exquisita, ingenti plebis multitudine circumstante ac nefarium opus pro sua novitate... execrante.

[3] Veut-on savoir comment les philosophes de nos jours jugent ces luttes? Qu'on écoute M. Franck qui, dans l'ouvrage ci-dessus cité, se croit obligé d'excuser Anselme de sa *révolte* contre le roi, car c'est là ce que les protestants et les rationalistes nomment *révolte*. Il dit que cette révolte était beaucoup moins la faute personnelle d'Anselme que celle de son époque, et que, comme toutes les *collisions tragiques* de ce genre, elle ne doit pas être jugée d'après les *lois de la moralité ordinaire*. *Die gewoehnliche moralische maasstab reicht nier nicktaus.* P. 73. C'est toujours la même prétention chez ces docteurs de liberté et d'égalité, celle de créer pour les grands hommes et les grands événements une moralité exceptionnelle, prétention que confondent également et les doctrines et la conduite des grands hommes du catholicisme.

[1] Videres ergo viros et mulieres, magnos ac parvos e domibus ruere, certatimque currendo... Fama viri celerius præcurrebat et multiplici populos voce replebat. Unde turbarum concursus, clericorum cœtus, monachorum exercitus... isti gaudio et exultatione concrepantes, illi vexillis et sonoris concentibus conjubilantes. Eadm., 19, 49.

[2] In equis ocior advolat, et clamore valido quis vel ubi esset archiepiscopus interrogat. Quem... intuitus, subito pudore percussus, erubuit demisso vultu, et quid diceret non invenit. Cui pater : Domine dux, si placet osculabor te... Nec enim hominis, sed vultus angeli Dei fulget in eo. Eadm., 49.

[3] Ce duc était Eudes, dit Borel, qui régna de

Digitized by Google

Anselme, poursuivant sa route, arriva à Cluni, où le saint abbé Hugues et son armée de moines [1] le reçurent avec bonheur : il y passa les fêtes de Noël 1097, et alla ensuite attendre à Lyon, chez son ami le cardinal-archevêque Hugues, la réponse de la lettre qu'il avait écrite au pape, afin de lui exposer l'incompatibilité de l'état de l'Angleterre avec l'exercice de la liberté épiscopale, et afin de lui demander le droit de s'affranchir de cette servitude pour sauver son âme [2]. Urbain lui commanda de venir le trouver sans délai. Il partit aussitôt malgré son état de maladie et malgré les dangers de la route [3]. Ces dangers étaient grands pour lui. La cause du roi Guillaume-le-Roux était aussi celle de l'empereur Henri IV, et tous les partisans italiens de celui-ci et de l'antipape attendaient au passage les évêques et les religieux qui allaient trouver le pape légitime, pour les piller, les outrager, et quelquefois les égorger [4]. Au bruit du voyage de l'archevêque de Cantorbéry, qu'ils supposaient chargé d'or et d'argent, leur cupidité schismatique redoubla d'ardeur, et ils firent guetter avec soin sa route. Anselme les déjoua en voyageant comme un simple moine, accompagné seulement de deux autres moines ses amis, Baudoiun et son biographe Eadmer. Il allait partout demander l'hospitalité dans les monastères qu'il trouvait sur sa route [5], sans se faire connaître. Souvent les moines ses hôtes lui parlaient de l'archevêque de Cantorbéry et de son voyage [1]; à Aspera on lui dit que cet archevêque avait été jusqu'à Plaisance, mais que là il avait prudemment rebroussé chemin. A Suse, l'abbé, ayant appris que les voyageurs étaient des moines du Bec, leur dit : « Frères, « je vous en prie, est-il encore vivant « cet Anselme que vous aviez autrefois « pour abbé, ce grand ami de Dieu et « des bonnes gens?—Oui, dit Baudouin, « il vit, mais il a été forcé de devenir « archevêque dans un autre pays. — Je « l'ai su, reprit l'abbé; mais comment « va-t-il maintenant? — On dit qu'il va « bien, répondit Baudouin. — Dieu le « garde, dit l'abbé; je prie pour lui. » Pendant ces dires, Anselme rabattait le capuchon de son froc sur sa tête et gardait le silence [2]. Mais ce regard doux et fort qui avait vaincu et converti le duc de Bourgogne trahissait aux étrangers l'homme de vie, et, dans les auberges italiennes, les gens du pays et leurs femmes, après avoir examiné ce moine, voyageur inconnu, se mettaient à genoux devant lui et lui demandaient sa bénédiction [3].

Arrivé à Rome, le pape le reçut au Latran, entouré de la noblesse romaine, l'embrassa et le félicita au milieu des acclamations de la cour pontificale [4]. Le pape prit alors la parole, fit un magnifique éloge d'Anselme, et déclara qu'il le regardait comme son maître par la science, et presque son égal par la dignité, en tant que patriarche et pape d'un autre monde [5]. Il ajouta que tout ce qu'il possédait était à la disposition de celui qui s'était exilé pour la justice

1078 à 1102, et contribua à la fondation de Cîteaux, en 1098, l'année après le passage d'Anselme par ses Etats.

[1] Toto illius monasterii monachorum agmine.

[2] Videbam enim multa mala in terra illa quæ nec tolerare debebam, nec episcopali libertate corrigere poteram... Ut animam meam de vinculo tantæ servitutis absolvatis, eique libertatem serviendi Deo in tranquillitate reddatis. *Ep.* III, 106.

[3] Viæ se periculos, mortem pro Deo non veritus, tradit. Eadm., 50. Le mardi avant les Rameaux, 16 mars 1098.

[4] Maxime homines Alemannici regis intendebant, ob dissensionem quæ fuerat illis diebus inter papam et ipsum.

[5] Visum patri est decentius inter monachos... quam inter villanos, nocte illa conversari, tum propter religionem monachici ordinis, tum propter officium immiuentis noctis atque diei.

[1] Voyez la conversation entre les voyageurs et les moines d'*Aspera*, à cinq journées de Lyon. Eadm., 51.

[2] Fratres, obsecro vos, vivit ille adhuc, ille Dei et omnium bonorum amicus Anselmus?... Et ut valeat, oro. Hæc de se Anselmus dici audiens, confestim, tecto cuculæ suæ capitio, capite demisso vultu sedebat. Eadm., 20.

[3] Ecce solus Anselmi aspectus in admirationem sui populos excitabat, eumque esse virum vitæ designabat... Viri cum mulieribus hospitium intrare, et ut hominem videre, etc.

[4] Mane confluit ad papam Romana nobilitas... Statim ab ipso erigitur ad osculum ejus... Acclamat curia dicto.

[5] Quasi comparem vel ut alterius orbis apostolicum et patriarcham jure venerandum. Eadm., 20.

Digitized by Google

et la fidélité due à saint Pierre [1]. Après avoir écouté le récit d'Anselme, il écrivit au roi d'Angleterre une lettre pour l'exhorter et lui commander de réparer ses fautes [2]. L'archevêque ne demeura que dix jours au Latran : le mauvais air de Rome le détermina à aller attendre la réponse de Guillaume dans une abbaye de l'Apulie, près de Télèse, que gouvernait un ancien moine du Bec [3]. Il y habita un domaine appelé Schlavia, situé sur le sommet d'une montagne. Dès qu'il eut entrevu cette retraite, il s'écria : Voici le lieu de mon repos [4]. Il y reprit aussitôt ses anciennes habitudes monastiques et ses anciens travaux, et acheva un traité profond sur les motifs de l'Incarnation divine [5]. Mais les Normands, dont il avait été si longtemps le compatriote au Bec, ne le laissèrent pas longtemps tranquille. Le duc Roger, venant assiéger Capoue, le fit conjurer de venir le trouver, pour l'aider à travailler au salut de son âme.

Il alla au-devant du prélat exilé avec tous ses chevaliers et l'embrassa tendrement; puis fit planter pour lui des tentes à l'écart du reste de l'armée, auprès d'une petite église, où il venait chaque jour s'entretenir avec lui [6]. Le pape Urbain vint bientôt rejoindre l'armée normande, et campa auprès d'Anselme. Tous ceux qui venaient rendre hommage à Urbain allaient en même temps trouver Anselme; et ceux même que leur humble condition tenait éloignés de la majesté pontificale se sentaient attirés par la douceur et l'humilité de l'archevêque [7]. Les Sarrasins, qui servaient en grand nombre sous le comte Roger de Sicile, oncle du duc, n'échappaient pas à la séduction de ses vertus : quand il passait dans leur camp, ils lui baisaient les mains à genoux, et appelaient les bénédictions d'en haut sur sa tête. Guillaume, loin de céder aux injonctions du pape, cherchait, par ses lettres et ses présents, à indisposer contre Anselme le pape, et surtout le duc Roger. Celui-ci n'en eut nul souci; il offrit, au contraire, au prélat la donation de tout ce qu'il possédait de mieux, tant en terres qu'en villes et châteaux, pour le déterminer à se fixer auprès de lui; mais Anselme ne rêvait que la paix de la solitude. Les dernières nouvelles d'Angleterre, en lui apprenant les nouvelles impiétés et les atroces cruautés du roi, redoublèrent son désir de renoncer à son siége et à ce pays, où personne, excepté quelques moines, ne voulait être gagné par lui au Seigneur [1]. Il en fit part au pape. Urbain ne l'accueillit pas. « O évêque! ô pasteur! lui « dit-il, tu n'as pas encore versé ton « sang, et tu veux déjà abandonner la « garde du troupeau chrétien! Le Christ « a éprouvé l'amour de saint Pierre pour « lui par la garde de ses brebis; et An« selme, ce saint Anselme, ce grand « Anselme, ne cherchant que le repos, « ne craint pas d'exposer les brebis du « Christ à la dent des loups! Non-seule« ment je ne te le permets pas, mais je « te le défends, de la part de Dieu et du « bienheureux Pierre. Si la tyrannie du « roi actuel t'empêche de retourner dans « ce pays, tu n'en es pas moins son ar« chevêque par le droit de la chrétienté, « et revêtu du pouvoir de lier et de dé« lier tant que tu vivras et partout où « tu seras. Et moi, qui ne veux pas être « accusé de négliger tes injures, je te

[1] Viri propter justitiam necne fidelitatem B. Petri exulantis. Eadm., 81.

[2] Movet, hortatur, imperat.

[3] Jean, abbé de San-Salvatore. Telesi est entre Bénévent et Capoue.

[4] Hæc requies mea, hic habitabo.

[5] C'est le traité intitulé : *Cur Deus homo*, qu'il avait commencé en Angleterre.

[6] Cupiens... per eum his quæ saluti suæ administulari poterant informari... Adhuc longe eramus : ecce dux ipse, copiosa militum multitudine septus, patri occurret ac in osculo ruens.... Ducem ipsum cum suis nobiscum singulis diebus in promptu habentes. Eadm., 81 et 21.

[7] Nec facile quivis declinaret ad Papam qui non diverteret ad Anselmum... Mira et quæ cunctos demulcebat pura cum simplicitate humilitas. Multi ergo quos timor prohibebat ad Papam accedere festinabant ad Anselmum venire, amore ducti, qui nescit timere.

[1] Quomodo nullus, exceptis aliquibus monachis, cum gratia fructificandi Deum audiret. Eadmer raconte plusieurs traits infâmes de Guillaume. M. Thierry en a reproduit un dans son *Histoire de la conquête des Normands*, t. III, p. 336, où il n'a d'ailleurs pas trouvé de place pour *un seul mot* sur les épreuves d'Anselme et de l'Église.

Digitized by Google

« convoque au concile que je veux tenir « à Paris, devant le corps de saint Nicolas, afin d'y entendre et d'y voir la « justice que j'ai résolu de faire du roi « anglais et de ses pareils, qui se sont « soulevés contre la liberté de l'Église « de Dieu [1]. »

Ce concile s'assembla le 1er octobre 1098 : cent quatre-vingt-cinq évêques y assistèrent en chape, sous la présidence du pape, seul revêtu de la chasuble et du pallium. Anselme, à qui le pape n'avait pas songé en prenant séance, se plaça, avec son humilité accoutumée, au hasard parmi les autres [2]. On commença par discuter avec les évêques grecs la question de la procession du Saint-Esprit. Comme la dispute s'échauffait et que la question devenait de plus en plus confuse, le pape, qui s'était déjà servi de quelques arguments du traité qu'Anselme lui avait envoyé sur l'Incarnation, fit faire silence et s'écria d'une voix retentissante : « Notre père « et notre maître Anselme, archevêque « des Anglais, où es-tu? » Anselme se leva et dit : « Me voici ! » Et le pape reprit : « C'est maintenant qu'il nous faut « ta science et ton éloquence : viens et « monte ici, viens défendre ta mère et « la nôtre contre les Grecs; c'est Dieu « qui t'a envoyé à son secours [3]. » Et, au milieu d'un grand bouleversement de places et de l'étonnement du concile, où tous demandaient qui il était et d'où il venait, le pape le fit asseoir aux pieds de son trône, et fit connaître à l'assemblée les vertus et les malheurs du docteur étranger [1]. Anselme traita ensuite la question d'une façon si claire et si victorieuse que les Grecs furent confondus, et l'anathème fut prononcé contre ceux qui repousseraient la vraie doctrine telle qu'il l'avait exposée [2].

On en vint ensuite à l'affaire du roi d'Angleterre. Anselme garda le silence ; mais les accusateurs ne manquaient point. Après le récit des attentats horribles de Guillaume contre Dieu et les hommes [3], le pape ajouta : « Voilà la vie « de ce tyran. En vain avons-nous cher- « ché à le ramener par la persuasion ; « la persécution et l'exil de ce grand « homme que vous voyez devant vous « montrent assez combien peu nous « avons réussi. Mes frères, que décidez- « vous? » Les évêques répondirent : « Si « vous l'avez averti trois fois sans qu'il « vous ait obéi, il ne reste qu'à le frap- « per du glaive de saint Pierre, afin qu'il « demeure sous le coup de l'anathème « mérité jusqu'à ce qu'il se corrige [4]. » Le pape allait fulminer l'excommunication quand Anselme se leva, et, s'agenouillant devant lui, le supplia de ne pas encore prononcer la redoutable sentence. La victime demandait la grâce du bourreau. A la vue d'une telle charité, le concile reconnut que la gloire véritable d'Anselme était encore au-dessus de sa renommée [5].

[1] O episcopum! o pastorem! nondum cædes, nondum vulnera perpessus es, et jam, et... Et Anselmus, Anselmus, inquam, ille sanctus, ille talis ac tantus vir, solummodo quiescere volens... Quod si propter tyrannidem principis, qui nunc ibi dominatur... jure tamen christianitatis semper illius archiepiscopus esto... Ego quoque, ne de his... videar non curare, eaque gladio sancti Petri nolle vindicare, moneo... ut quod de ipso rege Anglice quisque ex aut similibus, qui contra libertatem Ecclesiæ Dei se erexerunt, mediante æquitatis censura, me facturum disposui... percipias.

[2] Omnibus ergo suum locum ex antiquo vindicantibus, Anselmus, humilitate summus, quo poterat, assedit. Exciderat animo summi Pontificis, ingruente tumultu, ut ei locum delegaret. Guill. Malmesb., *De Gest. Pontif.*, I, 229.

[3] Pater et magister Anselme, Anglorum archiepiscope, ubi es? Sedebat pater in ordine cæterorum... et ego ad pedes ejus... Surrexit continuo et respondit : Domine pater, quid præcipis? Ecce me. Eadm., 83. Cf. Guill. Malm., l. c.

[1] Videres quosque perstrepere, sedes mutare, locum sedendi vero parare... concilio stupente ad hæc et percunctante quis esset et unde.

[2] Anselme a écrit lui-même toute cette discussion dans le traité intitulé *de Processione Spiritus Sancti*, dont il envoya des copies dans divers pays à la demande de ses amis. Cf. Hildeberti ep. Cenoman. *Ep.* 9, ed. Beaugendre, et Eadm., p. 53.

[3] Proferuntur in medium scelera dictu horrenda; adjicitur contemptui humano cœlestis injuria. Guill. Malmesb., l. c.

[4] Ecce vita illius tyranni... Restat ut gladio sancti Petri sub anathematis ictu percussus, quod meruit, sentiat, donec a sua pravitate discedat. Eadm.

[5] Quæ res ei non mediocrem apud cunctos videntes peperit gratiam, eo quod ostensione veræ sanctitatis vicisset famæ suæ gloriam. Guill. Malm., l. c.

Digitized by Google

Anselme retourna avec le pape à Rome, où arriva peu après, comme envoyé du roi d'Angleterre, ce même Guillaume qui avait fouillé les bagages du primat sur la plage de Douvres. Il annonce que son maître refusait la restitution prescrite par le pape, parce qu'il croyait l'archevêque coupable d'être sorti du royaume malgré lui. Urbain se montra d'abord irrité de cette prétention inouïe jusqu'alors, qui transformait en crime le voyage d'un primat à la mère Église[1], et répondit à l'envoyé que le roi serait irrévocablement excommunié dans le concile qui allait être tenu à Rome, après Pâques. Mais Guillaume réussit à fléchir le pape dans ses audiences secrètes, et en distribuant force présents et promesses à divers personnages qui pouvaient servir la cause de son maître[2]. Le pape lui accorda un nouveau délai jusqu'à la Saint-Michel de l'année prochaine. On était alors à Noël 1098. Anselme fut retenu à Rome, malgré lui, par Urbain, qui lui rendait toujours les plus grands honneurs [3]. Tout le monde le traitait comme la seconde personne de l'Église, et plutôt en saint qu'en prélat [4] : les Anglais qui venaient à Rome lui baisaient les pieds comme au pape. Les impérialistes, qui formaient la majorité du peuple romain, voulurent un jour l'enlever à main armée, comme il allait de Latran à Saint-Pierre ; mais la seule puissance de son regard les arrêta et les réduisit à lui demander sa bénédiction [5].

Au concile qui se tint dans l'église de Saint-Pierre, quinze jours après Pâques, 1099, cent cinquante évêques renouvelèrent les décrets de Plaisance et de Clermont contre les simoniaques et le mariage des prêtres. Anselme était assis à une place très-distinguée, par l'ordre spécial du pape. Comme Reinger, évêque de Lucques, proclamait les canons du concile d'une voix forte, pour dominer le tumulte de l'assemblée, il s'interrompit tout à coup, et, promenant sur ses confrères un regard indigné et douloureux [1], il s'écria : « Mais que faisons-« nous donc? Nous accablons de pré-« ceptes nos enfants dociles, et nous ne « faisons rien contre les crimes des ty-« rans. Tous les jours on vient se plain-« dre au Saint-Siége de leurs oppressions « et de leurs pillages ; mais avec quel « résultat? le monde le sait et en gémit! « Et voici un homme qui reste modeste-« ment et silencieusement assis parmi « nous, mais dont le silence crie, dont « la patience et l'humilité montent au « trône de Dieu et nous accusent. Voici « déjà la seconde année qu'il est venu « demander justice au Saint-Siége, et « qu'a-t-il obtenu? Si vous ne compre-« nez pas tous de qui je parle, sachez « que c'est d'Anselme, archevêque d'An-« gleterre [2]. » Et, en parlant ainsi, il frappa trois fois le pavé de l'église de sa crosse, en serrant les lèvres et les dents [3]. Le pape, qui se rappelait que le délai accordé à Guillaume avait encore six mois à courir, l'arrêta en disant : « Assez, frère Reinger, assez : il « y sera mis bon ordre [4]. — Il le faut « bien, reprit Reinger, sans quoi « la cause passera au tribunal de ce « Juge qui est toujours juste [5]. » Anselme, qui n'avait pas dit un mot de ses malheurs à l'évêque de Lucques, fut étonné de cette intervention, mais continua à se taire.

[1] Non papæ! ait, quis unquam audivit talia?... Vere et sine omni ambiguitate dicere possumus e sæculo tale quid non esse auditum. Et pro tali responso mirabilis homo huc te fatigasti? Eadm., 34.

[2] Munera quibus ea cordi esse animadvertebat dispertiendo et pollicendo.

[3] Ipse papa frequenter ad Anselmum veniebat, sæpe cum eo seu agendo et curiam faciendo ei.

[4] Semper et ubique a papa secundus erat.... Quasi proprio nomine sanctus vocabatur. Eadm., 21.

[5] Cives urbis, quorum ingens multitudo propter fidelitatem imperatoris ipsi papæ erat infesta... viso vultu ejus, projectis armis, etc.

[1] Subito, admirantibus cunctis... unde suorum luminum acie in circumsedentes directa vulneratæ mentis dolorem, etc., Eadm., p. 55.

[2] Sed væ! quid faciemus... Unus ecce inter nos modesta taciturnitate quiescens mitis residet, cujus silentium clamor magnus est, cujus humilitas, etc... Sed vel quid hucusque subventionis invenit? Eadm., l. c.; Cf. Guill. Malmesb., l. c.

[3] Virgam... tertio pavimento illisit, indignationem.... compressis exploso murmure labiis, et dentibus palam cunctis ostendens.

[4] Sufficit, frater Reinger, sufficit... Procurabitur huic rei correctio. Eadm., Guill. Malm.

[5] Et equidem expedit, nam aliter Eum qui justa judicat non transibit.

Digitized by Google

A la fin du concile, le pape, de l'avis unanime des prélats, fulmina l'excommunication contre tous ceux qui donneraient ou recevraient l'investiture laïque des biens ecclésiastiques, et en même temps contre tous ceux qui feraient hommage aux laïques pour les dignités de l'Église ; « car, disait-il, il est abominable que des mains élevées à cet honneur suprême, et refusé aux anges mêmes, de créer le Créateur et de l'offrir à son Père pour le salut du monde, soient réduits à l'ignominie de devenir les servantes de ces mains qui, jour et nuit, sont souillées d'attouchements impurs, de rapines et de sang. » Toute l'assemblée s'écria : « Ainsi soit-il [1]. »

Le lendemain de la clôture de l'assemblée, Anselme, convaincu qu'il n'obtiendrait pas justice de sitôt [2], s'en retourna à Lyon, auprès de son ami le cardinal Hugues, après s'être fait donner par le pape pour supérieur le moine Eadmer, son compagnon de voyage. Il se figurait ainsi être retourné à l'état d'obéissance monastique, et se montrait si minutieusement docile aux ordres de ce nouveau supérieur qu'il n'osait pas même se retourner dans son lit sans sa permission [1]. On reconnaît ainsi toujours en lui le moine, et on voit à quelle source il retrempait et son courage et son génie.

LE COMTE DE MONTALEMBERT.

[1] Execrabile videri manus quæ in tantam eminentiam excreverint ut... Deum cuncta creantem creent... ut ancillæ fient earum manuum quæ die ac nocte obscœnis contagiis inquinantur... His ab universis : Fiat, Fiat, acclamari audivimus. Eadm. Cf. Roger Hoved., ad 1099.

[2] Vane nos ibi consilium nihil auxilium operiri intelleximus... nihil judicii vel subventionis, præterquam quod diximus, per Romanum præsulem nacti. Eadm., 83. Guill. de Malmesbury accuse directement le pape de s'être laissé gagner par les présents du roi ; mais Eadmer, qui écrivait sur les lieux mêmes, et qui ne reculait devant aucune vérité, n'accuse que des individus de sa cour. Baronius et Moehler ont justifié victorieusement Urbain contre ces reproches.

[1] Guill. Malmesb., *de Gest. Pontif.*, I, 229. Anselme passa près de deux ans à Lyon, traité par l'archevêque, non pas en hôte, *sed sicut indigena et vere loci dominus.* Il y reprit ses travaux philosophiques et écrivit ses deux traités : *De Conceptu virginali* et *De humana Redemptione.* Eadm., 86 et 22.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

NUMÉRO 104. — AOUT 1844.

Sciences Sociales.

COURS DE DROIT CRIMINEL.

DEUXIÈME LEÇON.

Des lois criminelles [1] de l'Empire romain au 4e siècle dans leurs rapports avec la juridiction ecclésiastique.

Une secte fameuse qui possédait l'esprit de critique au plus haut degré, une association de puissantes intelligences qui s'épuisa en vain à vouloir créer un corps de doctrines en dehors de l'idée chrétienne, l'école *saint-simonienne* enfin, pour l'appeler par son nom, attaqua avec autant de force les bases du régime judiciaire adopté en France de nos jours, qu'elle exalta avec admiration le système de récompense, de pénalité et d'instruction criminelle usité au sein de la primitive Eglise. Voici à ce sujet quelques passages tirés de l'ouvrage qui devait être son livre de la loi.

« Et en effet, disent-ils, le jury n'est-il pas une conséquence de la défiance inspirée, soit par l'immoralité présumée de la loi, soit par la crainte de la corruption, ou du moins de l'ignorance dans la magistrature? On a voulu être jugé par ses pairs, aussitôt qu'en morale comme en politique on n'a plus reconnu de supérieur; on a voulu alors, par un heureux instinct dont l'homme ne se dépouille jamais entièrement, redonner aux paroles de la loi la puissance d'opinion qu'elles avaient perdue. Vains efforts; l'urne d'où sortent régulièrement quelques noms inconnus n'est pas la source pure d'où s'écoulent les eaux de la réconciliation, ni même celles de la réprobation sociale.

« Et cependant telle est la seule garantie réclamée aujourd'hui en faveur de l'ordre moral dans la législation. Peu d'esprits s'abusent assez pour ne pas reconnaître que de pareilles institutions sont bien pauvres, bien froides, bien décolorées, pour peu qu'on ait réfléchi un seul instant, ne fût-ce que pour les critiquer, aux jugements prononcés par l'Eglise chrétienne à l'époque de sa puissance, à cette *canonisation* qui recommandait à tous les fidèles, à toute la postérité les vertus du chrétien; à cette *excommunication* qui mettait le coupable, même pendant sa vie, dans un douloureux purgatoire; osons le dire, à ces indulgences. On ne saurait se défendre d'un sentiment de pitié pour la société qui ne craint pas de célébrer la destruction de ces grands moyens d'ordre, sans songer à les remplacer pour l'avenir, et l'on conçoit le

[1] Dans la leçon antérieure, l'auteur a montré les rapports des lois criminelles de Constantin, 1° avec la puissance paternelle et avec la famille romaine; 2° avec le pouvoir public ou social. Il lui restait à analyser les rapports de ces lois avec le pouvoir ecclésiastique. — Voir le n° 98, t. XVII, p. 100.

Digitized by Google

regard de mépris ou de désespoir que jettent sur elle les fortes intelligences de nos jours. »

Ce qui distingue en effet le système pénitentiaire né avec l'Eglise et le place fort au-dessus de tous les systèmes judiciaires créés par le rationalisme humain, c'est, 1° la compétence divine du juge pour apprécier non-seulement l'acte extérieur qui lui est déféré, mais la volonté intime qui l'a produit; 2° le caractère de la peine, qui ne punit pas seulement le crime, mais qui l'expie, le répare et l'efface; 3° enfin l'acquiescement du coupable à cette peine, quelle qu'elle soit.

Dans son essence, et telle qu'elle a été instituée par les apôtres, développée et maintenue par les évêques des premiers siècles, cette juridiction n'a rien de coërcitif : elle n'oblige que le chrétien qui veut bien s'y soumettre. Seulement, celui qui répudie la juridiction de l'Eglise sait qu'il répudie par là l'Eglise elle-même, et s'abonne à en être éternellement séparé.

Eh bien ! la crainte d'être retranché de cette Eglise de Dieu arrêtait sur le penchant du mal plus d'un pécheur que n'effrayaient ni les ongles de fer, ni les chevalets, ni les bûchers réservés aux confesseurs de la foi évangélique !

L'*excommunication* était la punition proprement dite; la *pénitence* était l'expiation et la réparation.

Dès que des églises particulières se fondent dans la chrétienté, nous voyons s'établir la peine du retranchement de la communion des fidèles, soit contre ceux qui offensaient la foi en la reniant par lâcheté ou en la dénaturant par l'hérésie, soit contre ceux qui violaient la morale de l'Evangile en donnant des scandales publics. Cette peine consistait à les priver non-seulement de la participation aux sacrements, mais encore de l'entrée de l'Eglise et de tout commerce avec les fidèles, si ce n'est avec les prélats et les prêtres qui devaient les exciter à se convertir. Saint Paul promulgue et explique cette loi pénale avec une admirable fermeté en écrivant aux Corinthiens : « N'ayez aucun commerce, dit-il, avec vos frères « tombés dans de honteuses passions; « ce que je n'entends pas des impudi« ques du monde (païen), non plus que « des avares, des ravisseurs du bien « d'autrui, ou des adorateurs d'idoles : « autrement il vous faudrait sortir du « monde. »

« Mais quand je vous ai écrit [1] que « vous n'eussiez point de commerce « avec ces sortes de personnes, j'ai en« tendu que si celui qui est au nombre « de vos frères dans la foi est en même « temps impudique, ou avare, ou ido« lâtre, ou médisant, ou sujet à l'ivresse, « *vous ne mangiez pas même avec lui.* »

« Aussi pourquoi entreprendrais-je de « juger ceux qui sont hors de l'Eglise? « N'est-ce pas à vous de juger ceux qui « sont dans votre Eglise?

« Dieu jugera ceux qui sont en de« hors; mais pour vous, n'attendez pas « ce jugement, et retranchez au plus « tôt ce méchant du milieu de vous [2]. »

Les limites et l'esprit de la juridiction ecclésiastique sont nettement tracés dans ce peu de paroles. On sépare de l'Eglise le membre corrompu qui pourrait infecter le corps entier de sa contagion morale. Ce principe est absolu et ne doit pas fléchir.

Mais comme dans le christianisme la douceur a toujours tempéré la justice, l'Eglise continue de prier pour ses membres prévaricateurs; il y a plus, elle leur fait voir dans le lointain les bras de sa miséricorde entr'ouverts; s'ils demandent la pénitence avec un cœur sincèrement contrit, l'apôtre ou l'évêque les reçoit en leur imposant des épreuves plus ou moins longues suivant la gravité des fautes et les besoins personnels du pécheur. « C'est l'évêque qui « jugeait, dit Fleury, si le pécheur de« vait être admis à la pénitence, com« bien elle devait durer, si elle devait « être secrète ou publique; car, régu« lièrement, elle ne devait être faite « qu'au prêtre en secret [3]. » Etc.

[1] Apparemment dans une lettre antérieure qui a été perdue.

[2] S. Paul, ad Corinth. I, v, 9-13. Il parle en finissant d'un impudique auquel il faisait allusion dans le commencement de sa lettre.

[3] Herm., lib. Pastor., mandat. IV. Origène dit la même chose, mais d'une manière moins absolue, *in gravioribus criminibus semel tantùm*, conceditur pœ-

Ainsi l'autorité religieuse qui avait rompu tout lien avec le pécheur, ne consentait à renouer ce lien qu'à de certaines conditions. L'étendue et la nature des pénitences étaient fixées par la discipline de chaque Eglise. Plus on remonte vers les premiers temps, plus on trouve de sévérité dans les canons. Il semble que l'on prît à tâche de lutter avec plus de force contre les habitudes et les vices de la vie païenne, en donnant de plus éclatantes sanctions aux règles de l'Evangile qui les proscrivaient. Dans les premiers siècles de l'Eglise, on n'accordait qu'une seule fois pour les péchés graves la pénitence publique et la réconciliation solennelle. « La pénitence n'est accordée qu'une « fois aux serviteurs de Dieu, » dit Hermas, disciple de saint Paul. Cette peine de l'excommunication absolue, dont le récidiviste ne pouvait être relevé, ne s'employa d'abord que pour réprimer les plus grands crimes, *gravissima crimina*. Voici donc quelle était la gradation des punitions usitées à l'égard des laïques pour les trois classes principales de péchés : 1° le retranchement complet de toute société avec les fidèles, en matière de religion; 2° pour les péchés moindres, la pénitence publique qui faisait exclure les pécheurs même des prières de la liturgie et de l'assistance au saint sacrifice; et, 3° enfin pour les fautes légères, la privation temporaire de la participation à l'Eucharistie. Quant aux clercs, ils pouvaient être, 1° suspendus, 2° déposés, 3° privés même de la communion laïque à laquelle on les avait réduits, 4° enfin entièrement excommuniés [1].

Dans le 4e siècle, on rédigea des lois pénitencielles très-étendues, qui reproduisirent les règles établies antérieurement dans l'Eglise. Saint Basile, qui a fait un recueil de ces lois, nous apprend [2] qu'on ordonnait de son temps deux ans de pénitence pour le larcin, sept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultère, vingt pour l'homicide, toute la vie pour l'apostasie.

Voici comment se pratiquait la pénitence publique. Les pécheurs à qui elle était infligée se présentaient à la porte de l'église avec toutes les marques du deuil, tel qu'il se portait dans l'antiquité; leurs habits étaient sales et déchirés, leurs cheveux négligés, leur barbe en désordre. Puis ils entraient dans l'église; l'évêque leur mettait des cendres sur la tête, et leur donnait des cilices pour s'en couvrir. Ils se prosternaient ensuite humblement pendant que les fidèles faisaient pour eux des prières publiques. L'évêque leur adressait une exhortation pathétique, et les avertissait en terminant qu'il allait les chasser pour un temps de l'église, comme Dieu chassa Adam du Paradis pour son péché. Alors on les conduisait hors de l'église, dont les portes étaient aussitôt refermées sur eux.

Ils passaient le temps de leur pénitence dans le jeûne, dans la prière et dans une séquestration à peu près absolue [1]. Les jours de fête ou de station, ils venaient se présenter à la porte de l'église, et restaient pendant l'office exposés aux injures de l'air. On les appelait pleurants, et quelquefois mendiants, parce qu'ils imploraient en gémissant les prières des fidèles qui entraient dans le lieu saint. Au bout d'un temps déterminé, on les admettait à pénétrer dans l'église pendant la lecture et les instructions, à la condition de sortir avant les prières. Plus tard, on leur permettait de prier avec les fidèles dans l'humble posture de la prosternation. Enfin, dans la quatrième et dernière période de leur pénitence, ils priaient debout comme les autres, mais ils étaient placés à gauche de l'église. On distinguait donc divers ordres de pénitents que l'on classait ainsi : les pleurants, les auditeurs, les prosternés et les consistants.

Voici comment étaient divisées les

nitentiæ contenditur locus. (*Homel.* XV, in cap. XXV Levitici.) La règle fléchit déjà et reconnaît des exceptions. Cependant dom Martène prétend (*de Antiq. Eccl. rit.*, t. II, lib. 1, cap. 2) que ces mots *vel raro* ont été interposés après coup.

[1] Dom Chardon, *Histoire des Sacrements*, t. III, p. 96 et suiv.

[2] *Epist ad Amphiloq.*

[1] Fleury, *Mœurs des Chrétiens.*

Digitized by Google

diverses périodes de la pénitence pour l'homicide volontaire :

Le chrétien coupable d'homicide était quatre ans entre les pleurants ; les cinq années suivantes, il était au nombre des auditeurs ; pendant sept autres années, il priait avec les fidèles, mais prosterné [1] ; puis il demeurait quatre ans assistant aux prières des fidèles et priant debout comme eux, mais sans participer à l'offrande ni communier. Enfin, après l'accomplissement des vingt ans de pénitence, il était admis à la participation des choses saintes.

L'Eglise considérait la dispensation de la pénitence comme une médecine spirituelle ; l'évêque pouvait donc abréger chaque période du régime pénitentiaire s'il jugeait l'état de son malade suffisamment amélioré. Ces exemptions d'une partie ou de la totalité de la pénitence étaient infiniment rares : on les appelait *indulgences*. Saint Paul en avait donné le premier exemple en pardonnant au pécheur dont nous avons parlé plus haut sur l'intercession des Corinthiens. « Ce que vous accordez à « quelqu'un [2] par indulgence, je l'ac- « corde aussi ; car j'use moi-même d'in- « dulgence ; j'en use à cause de vous, « au nom et en la personne de Jésus- « Christ. »

Pendant tout le temps de la pénitence, l'évêque visitait souvent les pénitents ou les faisait visiter par les saints prêtres [3]. Les exhortations morales étaient appropriées aux besoins de chacun en particulier. La séquestration du reclus volontaire n'était donc pas absolue ; la charité gardait la clef de sa cellule et savait fréquemment en ouvrir la porte.

C'était à la fin du carême que l'évêque ordinairement mettait un terme aux épreuves des pénitents. La cérémonie de leur réconciliation publique se faisait le jeudi-saint, au moins depuis le 4e siècle. Ici nous traduirons mot pour mot un extrait du Sacramentaire de Gélase [1], qui contient une description exacte de cette cérémonie.

« Le pénitent sort du lieu où il a « achevé d'accomplir sa pénitence, et « on le présente au milieu de l'assem- « blée des fidèles. Là, tandis qu'il se « prosterne humblement jusqu'à terre, « le diacre intercède pour lui en ces « termes : « Voici, ô vénérable pontife, « le temps favorable, les jours de pro- « pitiation et de salut pour le genre « humain, jours auxquels la mort est « détruite et la vie commence à naître, « jours où il faut préparer de telle sorte « la plantation des nouveaux ceps dans « la vigne du Seigneur, que tout vieux « ferment impur en soit extirpé avec « soin. Quoique Dieu répande en tout « temps les dons magnifiques de sa mi- « séricorde et de sa bonté, c'est en ce- « lui-ci qu'il est plus généreux encore « pour la rémission des péchés, et plus « prodigue encore de grâces pour ceux « qui renaissent à une vie nouvelle. « L'Eglise s'augmente par la régénéra- « tion des initiés au saint baptême, elle « s'accroît par les pécheurs qui revien- « nent à elle. Les uns sont lavés par « l'eau, les autres par leurs larmes. « D'un côté, nous nous félicitons de la « vocation des nouveaux élus ; de l'au- « tre, nous nous réjouissons de la ré- « conciliation des pénitents. C'est pour- « quoi votre troupeau choisi, tombé « dans tous les genres de crime, par le « mépris des bonnes mœurs et la viola- « tion de vos saints commandements, « se prosterne en suppliant à vos pieds « et s'écrie avec le prophète : — J'ai pé- « ché, j'ai commis l'impiété, ayez pitié « de moi, Seigneur. — C'est ainsi qu'il « se rend docile à la parole de l'Evan- « gile, qui nous apprend que ceux qui « pleurent seront consolés. Ce pénitent, « comme il est écrit, a mangé le pain « de sa douleur, il a arrosé son lit de « ses larmes, il a affligé son cœur par « la componction, son corps par les « jeûnes. Pour recouvrer la santé de

[1] C'était là proprement la peine expiatoire, la pénitence proprement dite. Les *prosternés* occupaient la place comprise entre la porte de la basilique et le jubé ou l'ambon. Ils se retiraient avant l'oblation et le commencement des prières eucharistiques. Chardon, *Histoire des Sacrements*, p. 294, 3e vol.

[2] S. Paul., *ad Corinth.*, ep. II, c. II, v. 6.

[3] Fleury, *Mœurs des Chrétiens.*

[1] Voir dans ce *Sacramentaire* la cinquième férie, jour de la cène du Seigneur, l'*ordo agentibus publicam pœnitentiam.*

Digitized by Google

« l'âme qu'il avait perdue, il a eu recours à l'unique refuge qui lui restait, « celui de la pénitence, qui lui profite « à lui en particulier, en même temps « qu'il peut être utile à tous en général. »

« Ainsi, pendant que le pécheur admis à la réconciliation est excité à la « pénitence par de grands exemples, et « qu'il est placé sous les yeux de l'Eglise, qui gémit en son nom, le vénérable pontife prend la parole à son « tour, et dit avec le prophète-roi : « Je « reconnais mes péchés, et ma faute « m'est toujours présente, etc... (*iniquitates meas ego cognosco et peccatum meum contrà me est semper*). »

« Après qu'il a prié de la sorte, et pendant qu'il implore avec un cœur contrit la miséricorde de Dieu, l'archidiacre continue et ajoute ce qui suit : « Réparez, pontife apostolique, ce qui « a été corrompu par les suggestions du « démon, rapprochez cet homme de « Dieu par la vertu de la grâce céleste, « afin que celui qui se déplaisait à lui-« même par la vue de ses iniquités, se « réjouisse de plaire à Dieu dans la ré-« gion des vivants, après avoir triom-« phé de celui qui lui avait donné la « mort. »

Après cela, l'évêque, du haut de l'ambon, adressait de saintes exhortations au pénitent, et l'avertissait solennellement de ne plus retomber, en péchant de nouveau, dans l'état d'où il venait de sortir. Ensuite il allait se prosterner avec ses ministres devant l'autel ; là, il chantait avec son clergé de longues litanies pour les pénitents, il faisait, d'après les anciens rituels, sept oraisons, dont nous citerons seulement la suivante :

« O Dieu très-bon, recevez en grâce, « après qu'il s'est corrigé, celui que « vous n'avez point abandonné dans ses « désordres. Que ses soupirs, mêlés de « larmes, émeuvent votre miséricorde. « Guérissez ses blessures ; tendez-lui, « dans son accablement, une main tu-« télaire, afin que votre Eglise ne soit « mutilée dans aucun de ses membres, « que votre troupeau ne souffre aucune « perte, et que celui qui a trouvé une « naissance nouvelle dans les eaux du « baptême ne devienne pas la proie « d'une seconde mort... Pardonnez à ce « pénitent qui s'accuse, et faites que « celui qui, par votre grâce, pleure ses « péchés pendant cette vie périssable, « échappe à l'arrêt de condamnation au « jour terrible du jugement ; qu'il ne « connaisse ni la terreur des ténèbres, « ni les tourments des bûchers éternels, « et qu'étant rentré dans la bonne « voie, il ne se fasse plus de nouvelles « blessures, mais qu'il conserve inviolablement ce que lui a concédé votre « grâce, ce qu'a réparé en lui votre miséricorde... »

Ces prières se faisaient pendant la messe solennelle, avant l'oblation des dons sacrés, ou l'offertoire ; ensuite l'évêque imposait les mains au pénitent, lui faisait lever la main en signe de promesse de changement de vie, puis l'avertissait ou le faisait avertir par son diacre de se préparer à la communion eucharistique. Il y était admis, en effet, avec les autres fidèles aussitôt qu'ils avaient fait leur offrande. Après toutes ces cérémonies, l'évêque achevait de célébrer le saint sacrifice [1].

Ainsi à la sombre solennité de l'excommunication d'un grand pécheur ou de son admission à la pénitence publique, succédait souvent dans l'Eglise la solennité plus douce et plus consolante de la réconciliation des pénitents. Quelle salutaire influence de tels spectacles devaient exercer sur les chrétiens dès les premiers temps, encore si fervents dans leur foi !

« On recouvre peu à peu, dit saint « Augustin, ce que l'on a perdu tout à « la fois : car si l'homme revenait aussi-« tôt à son premier bonheur, il regar-« derait comme un jeu la chute mortelle « du péché. » A quoi l'abbé Fleury ajoute : « L'éclat des pénitences faisait « son effet, non-seulement sur les pé-« nitents, mais sur les spectateurs. « L'exemple d'un seul empêchait plu-« sieurs péchés, et le respect humain « venait au secours de la foi [2]. »

[1] D. Chardon, *Histoire des Sacrements*, t. IV, p. 91 et suiv.

[2] Fleury, *Histoire Ecclésiastique*, t. VIII, in-12. *Discours préliminaire* sur les six premiers siècles de l'Eglise.

Digitized by Google

Si l'on cherche à se rendre bien compte de la nature et de l'étendue de cette juridiction ecclésiastique, on trouvera qu'elle n'était pas divisée, comme elle le fut depuis, en deux catégories [1], le for intérieur et le for extérieur. En d'autres termes, les évêques des premiers siècles étendirent constamment leur compétence à tous les crimes et péchés capitaux ou légers, cachés ou publics. Il n'y avait qu'un seul tribunal dans l'Eglise, soit qu'on usât d'une sorte de procédure juridique pour convaincre les coupables, soit qu'on ne les découvrît que par leur confession même.

Ce fut là la véritable origine de la juridiction ecclésiastique. Elle commença par une juridiction donnée par les criminels eux-mêmes, ou, pour parler le langage religieux, par les pécheurs. Cela se passa ainsi tant que l'Eglise fut non reconnue et même persécutée par le pouvoir temporel. Mais quand elle devint un corps dans l'Etat, il fallut bien que ce corps eût son gouvernement propre et sa juridiction, dont le pouvoir temporel dut protéger l'exercice, sans pourtant porter atteinte à la juridiction des juges ordinaires ou civils. Cette matière est fort délicate, et, en parcourant les lois des empereurs qui y ont rapport, on y trouve quelque obscurité. Il semble hors de doute qu'en se renfermant dans les limites de sa puissance, c'est-à-dire en infligeant des peines purement ecclésiastiques, l'Eglise pouvait réprimer les délits commis contre elle-même, soit par des clercs, soit même par des laïques. La principale peine qui pouvait être infligée contre des clercs pour un délit public était la privation de leurs fonctions par l'évêque. D'ailleurs, tout évêque convaincu de crime, non pas seulement contre l'Eglise, mais contre la République, était dégradé de sa dignité; la sainteté de l'épiscopat était incompatible avec toute espèce de souillure. Les peines infamantes contre la calomnie étaient appliquées avec sévérité contre ceux qui avaient faussement accusé un clerc [1]. Plus tard on se contenta de les bannir de la province [2]. Les formes observées aux audiences épiscopales étaient beaucoup plus simples que celles des jugements ordinaires. Il paraît qu'il n'y avait pas d'avocat, et que la procédure était fort simple.

On a beaucoup disputé sur le véritable sens dans lequel on devait entendre la loi XII du Code Théodosien, que promulgua l'empereur Constance, et dont voici la traduction :

« Notre mansuétude ne nous permet « pas de laisser juger les évêques de- « vant les tribunaux ordinaires, de peur « que dans l'espoir d'une impunité qui « serait l'effet de leur clémence, la ca- « lomnie ne multiplie contre eux ses « accusations furieuses. Si donc des « évêques donnent lieu à des plaintes, « qu'elles soient portées de préférence « devant les évêques réunis (en synodes « ou conciles provinciaux), afin que « chacun puisse obtenir, pour les expo- « ser et les développer, une audience « opportune et compétente [3]. »

Quelques auteurs [4] ont pensé que l'empereur Constance prétendait conférer par là à l'Église le droit exclusif de connaître de *tous les* crimes des évêques. Godefroy est de cet avis, mais il semble croire qu'elle a été créée pour des circonstances particulières, et qu'elle n'a été en vigueur que pendant un temps [5]. Platner [6] soutient au contraire que Con-

[1] D. Chardon, *Histoire des Sacrements*, t. II, p. 399, édition in-12 de 1745. Nous verrons par la suite que, sous Charlemagne et ses successeurs, la puissance séculière intervint pour contraindre les pénitents à observer les prescriptions que leur faisait l'Eglise.

[1] Cap. XLI, *de Episc. et Cler. Cod. Theod.*, et God., *ad hanc leg.*

[2] *Nov.* 125, c. 2.

[3] Constantius Severo.

Mansuetudinis nostræ lega prohibemus in judiciis episcopos accusari : ne, dùm adfutura, ipsorum beneficio, impunitas æstimatur libera sit, ad arguendos illos animis furialibus copia. Si quid est igitur quærelarum, quod quispiàm defert, apud alios potissimùm episcopos convenit explorari, ut opportuna atque commoda cunctorum quæstionibus audientia commodetur (ann. 355). *C. Theod.*, lib. XVI, tit. 2, *de Episc. et Cleric.*, c. XII, rec. Godefroy, t. VI, p. 41.

[4] Riffert, Bethmann, etc.

[5] Godefroy, *loco citato supra.*

[6] Platner, *Quæstiones*, etc., p. 276.

Digitized by Google

stance, en obligeant quiconque voulait accuser un évêque à s'adresser d'abord à un tribunal d'évêques, ne pouvait avoir d'autre but que de faire prononcer par l'autorité compétente une peine ecclésiastique, telle que la dégradation, par exemple, et qu'ensuite l'accusé devait être remis aux mains du juge ordinaire, pour que des peines de droit commun pussent être prononcées contre lui. Quant à nous, nous serions disposés à admettre que par cette loi le tribunal épiscopal, en outre et en dehors de sa juridiction ecclésiastique, se trouvait investi d'une juridiction qu'on pourrait assimiler à celle d'un jury d'accusation. S'il prononçait un acquittement, toute poursuite cessait contre le prévenu ; s'il reconnaissait des preuves ou de fortes présomptions de culpabilité, il fallait bien qu'il renvoyât l'accusé devant le magistrat ordinaire, surtout dans le cas de crimes sociaux ou politiques, tels que ceux d'assassinat, de sédition ou de lèse-majesté : car, autrement, il aurait fallu que la loi leur donnât expressément le droit de prononcer et de faire exécuter toute sorte de peines.

Une constitution de Gratien, Valens et Valentinien explique et restreint la loi qu'avait rendue Constance. Elle continue de faire à la juridiction ecclésiastique une large part, quoique mieux précisée et limitée. « Pour toutes les « contestations ou dissensions qui ont « rapport aux matières religieuses, ou « pour les délits légers commis par des « clercs, que les affaires se jugent sur « les lieux et par des synodes diocé- « sains. Il faudra en excepter les pour- « suites au grand criminel, dont la « connaissance doit être réservée aux « juges ordinaires et extraordinaires, « ou aux premiers magistrats [1]. »

Cette constitution ne distingue pas entre les clercs et les laïques, qui, pour les crimes non ecclésiastiques, paraissent également soumis à l'action criminelle devant les juges séculiers. Une loi d'Arcadius et d'Honorius, rapportée dans un autre titre du Code Théodosien, fixe d'une manière plus claire encore les deux compétences. Voici comment elle s'exprime :

« Toutes les fois qu'il s'agira de quel- « que chose qui concerne la religion, « il faudra recourir à la juridiction des « évêques ; pour les autres causes, il « faudra s'adresser à ceux qui doivent « en connaître d'après les lois ordi- « naires [1]. »

Une constitution [2] d'Honorius, adressée à son préfet du Prétoire, Mellitius, dans l'année 412, tout en renouvelant les prescriptions antérieures sur la compétence épiscopale et sur la peine à infliger aux calomniateurs, indique que les évêques, prêtres, diacres et autres clercs, contre qui des accusations criminelles seront prouvées, devront être dégradés de leurs titres et chassés du sein de l'Église. Or, cette dégradation enlevait aux clercs leur caractère privilégié et les rendait passibles de la justice ordinaire. Enfin, nous trouvons à la fin du titre sur les évêques et les clercs une constitution de Valentinien César (troisième fils de Placidie) qui établit les priviléges ecclésiastiques supprimés par Jean le tyran ou l'usurpateur, en déclarant sacriléges les magistrats ou autres qui les violeraient à l'avenir. La seconde partie de cette constitution porte expressément que les clercs, traînés indistinctement devant les tribunaux séculiers par l'usurpateur dont le règne avait précédé, doivent être réservés pour la juridiction épiscopale ; « car il n'est pas permis, « est-il ajouté, de soumettre au juge- « ment du pouvoir temporel les minis- « tres chargés de fonctions divines [3]. »

[1] Qui mos est causarum civilium, idem in negotiis ecclesiasticis obtinendi sunt : ut si qua sunt ex quibusdam dissensionibus, levibusque delictis ad religionis observantiam pertinentia, locis suis et à sum dioeceseos synodis audiantur. Exceptis quæ actio criminalis ab ordinariis extraordinariisque judicibus aut illustribus potestatibus audientia constituit (ann. 376). Tit. II, cap. XXIII, t. VI, *de Episcopis et Clericis*.

[1] Arcadius et Honorius, Apollodoro. Quoties de religione agitur, episcopos convenit judicare ; cæteras verò causas, quæ ad ordinarios cognitores, vel ad unum publici juris pertinent, legibus oportet audiri (ann. 399). *De Religione*, même livre, t. XI, t. VI, p. 604.

[2] Tit. II, 41. *Cod. Theod. de Episcop. et Cler.*

[3] *C. Theod.*, lib. XVI, tit. 47, ann. 428. Fas enim

Digitized by Google

Le commentateur Godefroy est frappé d'un langage aussi tranchant, et interprétant dans un sens absolu l'extension apparente donnée aux immunités des clercs, il tâche de l'expliquer par l'empire que les prêtres avaient dû prendre sur l'esprit de Placidie et de son jeune fils Valentinien. Il ne nous paraît pas résulter des derniers termes de cette constitution que Valentinien ait voulu rien innover aux principes posés par ses prédécesseurs. C'était toujours en matière religieuse ou ecclésiastique seulement qu'il entendait reconnaître l'incompétence des juges temporels à l'égard des clercs[1]. Car s'il avait établi cette incompétence d'une manière radicale et universelle, aurait-il été assez peu conséquent avec lui-même pour dire ailleurs, de la manière la plus formelle, que, dans les causes criminelles, les évêques comme les autres clercs devaient être jugés suivant les règles ordinaires, « attendu, ajoute-t-il, « que les évêques et les prêtres n'ont « point de juridiction légale et ne peu- « vent connaître que de ce qui con- « cerne la religion[2]. » Quelle qu'ait pu être d'ailleurs l'extension plus ou moins grande donnée à la juridiction épiscopale, toujours est-il que les empereurs chrétiens se sont accordés, comme on le voit, à reconnaître à l'Église un pouvoir qui ne relevait que d'elle-même : ils ont posé des limites au-delà desquelles ils ont proclamé leur propre incompétence comme représentants de la puissance temporelle. Les légères variations que purent éprouver ces limites ne portèrent aucune atteinte à la fixité même du principe de l'indépendance de l'Église, dans les choses qui sont de son domaine propre.

Ainsi triomphait la grande maxime de la distinction des deux pouvoirs sur les ruines des traditions unitaires de Rome païenne. Que si la juridiction forcée des évêques était ainsi renfermée dans des bornes assez précises, il n'en était pas de même de leur juridiction arbitrale qui était fort étendue. Cette dernière espèce de juridiction était née, pour ainsi dire, avec l'Église. Suivant les préceptes de l'Apôtre, les chrétiens fuyaient les discussions publiques et évitaient de paraître devant les tribunaux ordinaires, pour ne pas donner aux païens le spectacle de leurs divisions. Constantin revêtit cet état de choses du sceau de la légalité. On trouve en dehors et à la fin du Code Théodosien une réponse de cet empereur à Ablavius[1], préfet du Prétoire. Cette réponse fait allusion à un édit antérieur qui aurait décidé que l'on devait faire exécuter et regarder comme inviolables les sentences des évêques, de quelque nature qu'elles fussent, et quel que pût être l'âge de ceux à qui elles s'appliqueraient; de sorte que l'on tînt pour sacrée la décision par laquelle un évêque aurait terminé un procès. « Celui « donc, ajoute-t-il, soit demandeur, « soit défendeur, qui, ayant un procès, « aura, en tout état de cause, au com- « mencement de la contestation, ou « même lorsque le juge serait près de « rendre la sentence, choisi la juridic- « tion du prélat, ministre de la loi « sainte, doit être, sans aucun doute, « même quand la partie adverse n'y « consentirait pas, renvoyé au tribunal « de l'évêque, muni du sauf-conduit ou « de[2] l'ordonnance du magistrat qui « protège les plaideurs; car beaucoup « de choses qui pourraient rester em- « barrassées dans les ambages des pre- « scriptions et des chicanes sont tran- « chées par la sainte autorité de la re- « ligion. Ainsi donc, que, pour toutes

non est ut *divini muneris ministri temporalium potestatum subdatur arbitrio.*

[1] *Voir la* 12e *Novelle* de Valentinien, p. 26, vers la fin du dernier tome du *C. Theod.*, commenté par Godefroy. *Quam formam etiam*, dit Valentinien, *circa episcoporum personam observari oportere censemus.* D'après cette *novelle*, le demandeur laïque avait le choix d'intenter d'abord son action devant les tribunaux épiscopaux ou les tribunaux ordinaires.

[2] Quoniàm *constat episcopos et presbyteros forum legibus non habere*, nec de aliis causis *præter religionem* posse cognoscere. (*Ibid.*)

[1] *Extravagans* seu *subditilius* titulus de episcopali judicio. (A la suite du *Cod. Theod.*, comment. de Godefroy, liv. XVI, p. 339, ad finem.)

[2] *Ad episcopum cum sermone litigantium.* Le sens que j'ai adopté est celui adopté par le commentateur Godefroy.

Digitized by Google

« les causes qui dépendent du droit « prétorien ou du droit civil, les déci- « sions des évêques obtiennent force « exécutoire, et que l'on ne puisse pas « soumettre à des contestations nou- « velles les procès qu'ils auront termi- « nés. »

Au second chapitre du même édit, Constantin exprime la volonté que la déposition d'un seul évêque suffise, dans le cas même où celles de plusieurs témoins seraient requises par la loi, et même qu'on n'entende pas d'autre déposition, quand on aura reçu celle de l'évêque : « car, dit-il, la sainteté de son caractère garantit la véracité de son témoignage. » Il finit par déclarer que son intention a été, dans cet édit, de donner aux malheureux plaideurs, engagés dans les détours inextricables des procédures, un moyen de terminer plus vite leurs contestations [1].

Godefroy [2] et quelques autres commentateurs prétendent que cette loi a été interpolée dans les *Appendices* du Code Théodosien. Ils appuient cette opinion sur des motifs qui ne sont pas sans quelque poids. Cependant il faut se défier de Godefroy, qui, en sa qualité de calviniste, est disposé à contester tout ce qui lui paraît avoir quelque odeur de théocratie. L'une des raisons qu'il donne pour supposer apocryphe la lettre à Ablavius, c'est que les empereurs suivants ne la citent pas et ne paraissent pas y avoir égard en réglant la même matière. Cette considération, à elle toute seule, nous paraîtrait avoir peu de valeur. Les successeurs de Constantin, pour ne pas blâmer ou improuver un empereur si vénéré par les chrétiens, ont pu remplacer par de nouvelles constitutions celle qui leur paraissait accorder trop de priviléges aux évêques, sans avoir fait aucune allusion aux dispositions qu'ils abrogeaient. Au reste, si on examine bien cette lettre, objet de tant de controverses, on reconnaîtra qu'elle ne conférait pas aux évêques une véritable juridiction civile, puisqu'il fallait toujours que le magistrat laïque donnât force exécutoire à leurs arrêts. Valentinien régla d'une manière définitive, dans sa douzième Novelle, déjà citée, cette juridiction arbitrale des tribunaux épiscopaux. Là, il est dit qu'il faut le consentement de l'une et de l'autre partie pour pouvoir saisir le tribunal épiscopal de la connaissance du procès. Si l'une d'elles réclame la juridiction des juges ordinaires, c'est devant ces derniers que la cause doit s'instruire; cette règle s'applique aux affaires criminelles comme aux affaires civiles [1]. Enfin, pour suivre les progrès de cette juridiction, et des priviléges ou immunités accordés aux évêques, il faut lire la loi du Code Justinien [2], qui dispense les évêques de l'obligation de déposer en justice, soit au civil, soit au criminel. Le juge civil et militaire qui aurait violé ce privilége épiscopal était condamné à la perte de ses insignes et à vingt livres d'or d'amende envers l'Église du prélat qui aurait été ainsi enlevé à ses fonctions pour venir donner son témoignage sans un ordre exprès de l'empereur. Il faut étudier surtout la Novelle 86 du même Justinien, laquelle met, en quelque sorte, les présidents et magistrats des provinces sous la surveillance et la tutelle morale des évêques [3]. Elle autorise ces derniers, en cas de déni de justice du président, de le forcer à instruire les procès intentés devant lui; si l'une des parties a contre le magistrat des raisons de suspicion légitime, elle peut, d'après cette loi, réclamer l'assistance dans le tribunal du prélat diocésain, qui y aura voix délibérative. Enfin, si le juge se rend coupable d'injustice ou de prévarication au préjudice d'un malheureux plaideur, celui-ci est invité à

[1] Baronius, qui admet l'authenticité de cet édit, le place à la date de l'année 314.

[2] Voir le *Commentaire* de Godefroy, t. VI, p. 340, et parmi les Allemands, consulter Schilling, *de Origine jurisd. Eccles.*; et Haen, *de Constitution. quas edid. Jacob. Sirmius.*

[1] Sui petitor laïcus seu in civili, seu criminali causâ cujuslibet loci clericum adversarium suum si id magis eligat, per auctoritatem legitimam in publico judicio respondere compellat. (*Cod. Theod.*, ad fin., p. 26, rec. de Godefroy.) Le clerc était donc soumis alors à la juridiction de droit commun.

[2] Cod. J., *de Episcopis*, et *Nov.* 125, c. 10, *de Pœnis presbyterorum.*

[3] C. Justin., *Nov.* 86, ut differentes judices, etc.

Digitized by Google

porter sa plainte devant l'évêque, qui a le droit de condamner le juge à la réparation du dommage; et en cas de résistance, ce juge peut être condamné au dernier supplice.

Avec les idées de notre siècle, on sera sans doute choqué de cette autorité si considérable donnée aux évêques; on s'indignera de l'espèce d'inquisition qu'ils étaient appelés à exercer sur la conduite du magistrat laïque. Ces idées, qu'on émet tous les jours au nom du libéralisme et de la philanthropie modernes, sont-elles bien réfléchies de la part de ceux qui se prétendent les sincères amis du peuple? Croit-on que les provinces fussent beaucoup plus heureuses quand la tyrannie des Fonteïus et des Verrès y régnait sans contrepoids? D'ailleurs, au moment où l'empire était cerné de tout côté par les Barbares, n'appartenait-il pas à une sage politique de prévenir le mécontentement des peuples par une administration sage et paternelle, pour les rattacher plus fortement à la commune patrie? Et les magistrats eux-mêmes, qui, comme l'histoire de cette époque le prouve sans cesse, n'étaient pas plus à l'abri du soupçon sous le rapport de la fidélité que sous celui de la probité et de la justice, ne devaient-ils pas trouver, dans cette espèce de droit de censure donné aux évêques sur leurs actes, un motif de vigilance et d'exactitude dans l'accomplissement de leurs devoirs?

Les évêques furent revêtus souvent aussi par les empereurs chrétiens du titre de *défenseurs* des cités dont ils étaient les premiers pasteurs, espèce de patronage légal qui augmenta encore leur popularité et leur influence morale. Mais cette influence qu'ils surent conserver en partie dans la chrétienté au milieu des déchirements de l'empire, des invasions et des conquêtes des peuples du Nord, sauva les vaincus d'une entière oppression et le monde d'une complète barbarie. Ce fait, reconnu aujourd'hui par les Guizot et les Thierry, comme il l'avait été déjà par les écrivains ecclésiastiques, prouve d'une manière éclatante que, dans l'intérêt de l'humanité et de la civilisation, on ne saurait reprocher aux empereurs chrétiens d'avoir trop augmenté le pouvoir et les prérogatives de l'épiscopat.

Albert Dubois,
Ancien magistrat.

Sciences Religieuses et Philosophiques.

COURS DE PHILOSOPHIE.

SUITE DU CHAPITRE QUATRIÈME [1].

11. Tout ce qui a commencé d'exister a une cause; ou, en d'autres termes, point d'effet sans cause.

Explication.

Quelques philosophes, Hume entre autres, ont prétendu que ce principe était le résultat de l'expérience, et une induction des phénomènes qui tombent incessamment sous notre observation. Telle n'est pas l'origine de ce principe. La proposition que tout ce qui commence d'exister n'est pas contingente, mais nécessaire; on ne veut pas dire que dans le fait, ce qui commence d'exister a une cause, ni même que dans le fait, ce qui a commencé d'exister en a toujours eu, mais bien que ce qui commence d'exister a nécessairement une cause, et que rien ne commencerait d'exister sans cette condition.

Les propositions de ce genre ne se prouvent pas par induction. L'expé-

[1] Voir le commencement de ce chap. au n° 103 ci-dessus, p. 21.

Digitized by Google

rience nous découvre ce qui est et ce qui a été ; elle n'enseigne pas ce qui doit être nécessairement. Or une conclusion ne peut pas être d'une autre nature que ses prémisses.

C'est par cette raison qu'aucune vérité mathématique ne s'établit par l'induction. Quand l'expérience aurait constaté dans un millier de cas que la surface d'un triangle est la moitié de la surface d'un rectangle de même base et de même hauteur, il ne serait pas prouvé qu'il en sera nécessairement ainsi dans tous les cas et qu'il est impossible qu'il en soit autrement. Or c'est précisément là ce qu'affirme la géométrie.

De même, quand nous aurions la preuve expérimentale la plus complète que les choses qui jusqu'ici ont commencé d'exister avaient une cause, la nécessité de la cause ne serait pas démontrée : l'expérience peut nous apprendre quelles sont en fait les lois de la nature ; elle ne peut nous révéler les connexions nécessaires des choses.

Les maximes générales fondées sur l'expérience n'ont qu'un degré de probabilité proportionné à l'étendue de l'expérience ; elles ne sont jamais admises que sous la réserve de toutes les exceptions que l'observation pourra découvrir. La loi de la gravitation a en sa faveur les preuves les plus solides et les plus complètes que puissent fournir l'expérience et l'induction. Cependant s'il était constaté par une expérience positive qu'il y a quelque espèce de matière qui ne gravite point, la loi dont il s'agit serait limitée par cette exception.

Il est évident que jamais les hommes n'ont considéré le principe de la nécessité des causes comme une de ces vérités qui sont sujettes à des exceptions ou à des restrictions ; il n'est donc pas appuyé sur le même genre de preuves que ces vérités.

3° La causation n'est pas un objet des sens. La seule notion que nous en donne l'expérience, dérive de la conscience du pouvoir que nous exerçons sur nos pensées et sur nos actes ; mais à coup sûr cette expérience, qui n'embrasse qu'un seul fait, est trop limitée pour servir de base à la vérité universelle, que toutes les choses qui ont ou qui auront un commencement, impliquent nécessairement une cause.

Le principe de la nécessité des causes n'est donc pas le résultat de l'expérience et de l'induction.

D'un autre côté, il ne peut être démontré par le raisonnement.

Cette proposition est donc un premier principe ; elle est évidente par elle-même ; elle n'exige aucune preuve ; elle doit être reçue comme un axiome inaccessible à toute contradiction et à toute dispute.

C'est une vérité d'intuition. Son évidence a forcé l'assentiment de tous les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux ; philosophes et vulgaire sont ici parfaitement d'accord. Hume est le premier qui ait exprimé quelque doute sur la certitude de ce principe. Il est impossible de voir un consentement plus général [1].

12. Les marques évidentes de l'intelligence et du dessein dans l'effet prouvent un dessein et une intelligence dans la cause.

Explication.

Ce qui n'est point intelligence ne saurait produire tous les effets de l'intelligence, ni des parcelles de matière remuées au hasard former un ouvrage d'un ordre et d'un mouvement régulier, tel qu'une horloge. Ainsi tout homme sensé juge que le hasard ne saurait former un ouvrage tel que le monde en général, ou le corps humain en particulier, ou même une simple horloge qui marque régulièrement les heures.

Ce principe serait-il le produit du raisonnement ou de l'expérience ? Non. Il est commun au philosophe et au peuple, au savant et à l'ignorant ; il règne avec une égale autorité chez les sauvages [2] ; c'est un premier principe, une vérité d'intuition ; tout homme en a une vue immédiate [3].

[1] Reid, *Essai*, VI, ch. VI, t. V, p. 139. Kant pense aussi que ce principe n'est pas le résultat de l'induction, parce que l'expérience ne fournit pas de vérités nécessaires. *Critique de la Raison pure*, t. I, p. 159.

[2] Reid, *Essai*, VI, ch. VI, t. V, p. 146.

[3] Buffier, *Traité des Vérités premières*, p. 18.

Digitized by Google

13. Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît.

Explication.

Locke prétend que cette règle n'est pas une vérité première. « On croirait destitués de sens commun ceux qui demanderaient ou qui essaieraient de rendre raison pourquoi il est impossible qu'une chose soit et ne soit pas en même temps, dit ce philosophe ; cette proposition porte ses preuves avec elle, et si elle ne se fait pas recevoir par elle-même, rien n'est capable d'en convaincre. Mais si l'on proposait cette règle de morale, qui est le fondement de toutes les vertus qui regardent le prochain : ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît; si l'on proposait, dit-il, cette règle à une personne qui n'en aurait pas ouï parler, et qui serait néanmoins capable d'entendre ce qu'elle veut dire, ne pourrait-elle pas sans absurdité en demander la raison, et celui qui la proposerait ne serait-il pas obligé d'en faire voir la vérité? Il paraît par là que cette loi n'est pas innée avec nous, puisque si cela était, elle serait claire par elle-même. Ainsi la vérité des règles de la morale dépend de quelque autre vérité antérieure, d'où elle doit être tirée par la voie du raisonnement [1]. »

Que ce principe soit inné ou ne le soit pas, ce n'est pas ce dont il s'agit pour le moment. L'existence des vérités premières, leur évidence, leur universalité sont des faits indépendants de la théorie de l'origine des idées, et en particulier du système des idées innées. Quoi qu'il en soit de l'origine des premiers principes, et spécialement de celui qui nous occupe, toujours est-il qu'il est si clair, si évident, qu'il a une telle convenance avec notre nature, que dès qu'il nous est proposé nous l'approuvons; que dès que notre intelligence y tourne sa vue et en a l'intuition, sa clarté force irrésistiblement notre assentiment. Je plaindrais la personne qui demanderait qu'on le lui prouvât; loin de me croire obligé de répondre à sa demande, je déclare qu'il me serait impossible d'y satisfaire et de trouver deux propositions plus claires pour le prouver [1].

Si, par cette autre vérité antérieure, Locke entend l'idée de Dieu, je suis le premier à approuver son observation. Elle est juste, mais elle est commune à toutes les vérités premières, et notamment à tous les premiers principes : tous ont leur raison dernière en Dieu; ils n'en sont pas moins premiers, évidents par eux-mêmes, et ne comportent pas de preuve au moyen de propositions plus claires.

14. Dans l'ordre de la nature, ce qui arrivera ressemblera probablement à ce qui est arrivé dans des circonstances semblables.

Explication.

Nous avons cette conviction dès que nous sommes capables d'apprendre quelque chose par expérience, car l'expérience suppose la conviction que l'avenir ressemblera au passé. Supprimez ce principe, et l'expérience de mille siècles sera aussi stérile pour notre instruction que les événements qui ne sont point encore arrivés.

Ce principe est un de ceux que le raisonnement vient confirmer quand nous avons acquis la faculté d'observer avec réflexion le cours de la nature. Nous découvrons alors qu'elle est gouvernée par des lois invariables, et que s'il en était autrement, il n'existerait rien dans la conduite humaine de ce que l'on appelle prudence ; il n'y aurait ni fin possible à se proposer, ni moyens calculables d'y arriver. Ce qui aurait réussi dans une occasion, pourrait être un obstacle dans une occasion semblable; mais ce principe nous est nécessaire bien avant le temps où nous pouvons lui prêter l'autorité du raisonnement; et c'est pour cela qu'il fait partie de notre constitution intellectuelle, et qu'il agit en nous lorsque la faculté de raisonner n'est pas encore dévelop-

[1] Locke, *Essai sur l'Entendement*, livre I.

[1] Burlamaqui, *Principes du Droit naturel*, partie I, ch. V, t. I, p. 272. — Reid, *Essai*, V, ch. I, t. VI, p. 304.

Digitized by Google

pée. L'enfant de l'âge le plus tendre croit qu'un événement qu'il a observé se reproduira dans des circonstances semblables. Un enfant de six mois qui s'est brûlé le doigt à la flamme, ne s'en approchera plus; et si vous faites semblant de vouloir y porter ses doigts, vous verrez par les signes les plus manifestes qu'il s'attend à éprouver la même douleur.

Lorsque la faculté de raisonner se développe, elle trouve ce principe dans toute sa force; elle ne le détruit ni ne l'affaiblit; mais elle nous apprend à l'appliquer avec plus de circonspection. Nous observons avec plus d'attention les circonstances essentielles d'où dépendent les événements, et nous apprenons à les distinguer de celles qui ne leur sont associées qu'accidentellement.

Le principe dont nous nous occupons est l'unique base des sciences naturelles; avec lui elles s'écrouleraient toutes complétement: aussi Newton l'a-t-il posé comme un axiome ou comme une des règles de l'art de philosopher : *effectuum generalium ejusdem generis eædem sunt causæ*. Il n'y a personne qui n'adopte ce principe aussitôt qu'il le comprend, et personne non plus qui en demande la preuve: ce qui est le caractère d'un principe primitif [1].

15. Beaucoup d'événements qui dépendent de la volonté libre de nos semblables, ne laissent pas de pouvoir être prévus avec une probabilité plus ou moins grande.

Explication.

Il n'y a que les fous et les frénétiques dont les actions ne puissent être prévues en aucune manière : aussi juge-t-on convenable de les enfermer, afin de prévenir le mal qu'ils pourraient faire à eux-mêmes, ainsi qu'aux autres. On ne les considère pas comme des créatures raisonnables. Mais quant aux hommes dont les facultés sont saines, nous attendons d'eux une certaine régularité de conduite; et dans des milliers de cas nous pourrions hasarder de parier dix contre un qu'ils agiront de telle manière, et non de la manière contraire.

Si nous n'avions pas cette espèce de certitude relativement à la conduite de nos semblables, la société serait impossible ; car ce qui rend les hommes capables de vivre en société et de former des corps politiques, c'est l'assurance que leurs actions seront déterminées en grande partie par les principes communs de la nature humaine. On peut toujours compter qu'ils prendront quelque soin de leurs intérêts et de leur réputation, des intérêts et de la réputation de leurs proches et de leurs amis ; qu'ils ressentiront en quelque degré le bienfait et l'injure ; qu'ils auront quelque égard à la vérité et à la justice, ou du moins qu'ils ne s'en écarteront pas sans l'attrait d'une tentation puissante.

C'est sur des principes de cette nature qu'est appuyé le raisonnement politique; il n'est jamais démonstratif; mais il s'élève quelquefois au plus haut degré de probabilité dans l'application qu'on en fait à de nombreuses réunions d'hommes [1].

Je me borne à ces exemples. Ce n'est pas une nomenclature exacte des vérités premières que j'ai prétendu donner. Ainsi je n'ai pas parlé des axiomes de la géométrie : le tout est plus grand que la partie; du principe de contradiction : une chose ne peut pas être et n'être pas tout ensemble ; des principes relatifs aux nombres : deux et deux font quatre, etc.; ni de beaucoup d'autres propositions qui sont rangées au nombre des vérités premières par les auteurs qui ont traité ce sujet. Plusieurs trouveront leur place dans les chapitres suivants.

Au reste, je vais exposer les caractères des vérités premières.

Toute proposition qui les réunit peut et doit être rangée dans cette catégorie.

[1] Reid, *Essai*, VI, ch. V, t. V, p. 125; et *Essai*, III, p. 1, ch. III, t. II, p. 25.

[1] Reid, *Essai*, VI, ch. V, t. V, p. 124.

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIÈME.

Caractères des vérités premières.

Les caractères distinctifs des vérités premières sont la clarté, l'antiquité, l'universalité et l'immutabilité.

1. La clarté.

Les vérités premières brillent de leur propre clarté ; elles frappent l'esprit de leur éclat comme le soleil frappe l'œil de ses rayons ; leur évidence force l'assentiment : où est l'homme qui puisse résister au sentiment de sa propre existence et ne pas croire qu'il existe? Où est l'homme qui puisse ne pas croire à l'existence des corps sur le rapport de ses sens, etc.?

Ces vérités se refusent à toute espèce de preuves ; on les expose, on ne les démontre pas ; on ne les prouve même pas, faute de pouvoir partir d'un principe plus lumineux qu'elles-mêmes. Ainsi notre existence individuelle est si évidente qu'elle ne peut être prouvée par un principe ou par un fait plus évident ; il en est de même de l'existence des autres hommes, et de tous les faits dont nous devons la connaissance à nos sens. La même remarque s'applique aux principes dont notre entendement a la vue immédiate : point d'effet sans cause ; le tout est plus grand que la partie, etc.

On ne peut pas plus combattre ces vérités que les prouver ; on y est ramené par le penchant impérieux de la nature.

Voilà ce qui a fait dire à Pascal ces paroles énergiques : « Il est une force de vérité invincible à tout le scepticisme : il y a une impuissance de démontrer invincible à tout le dogmatisme [1]. »

2. L'antiquité.

On peut dire que toutes les vérités sont anciennes : car la vérité, considérée objectivement, est ce qui est : pour chaque espèce de vérité, son antiquité date de son existence. Ainsi la vérité par excellence, Dieu, n'est pas seulement ancienne, elle est éternelle. Quant aux choses créées, leur antiquité remonte au jour où le Tout-Puissant les a tirées du néant : auparavant, elles n'existaient que dans l'intelligence divine, comme le plan d'un ouvrage existe dans l'esprit de l'auteur. Sous ce rapport, l'antiquité appartient aux vérités de déduction comme aux vérités premières. Elles existaient avant d'être connues de l'homme. Mais il est une espèce d'antiquité qui est particulière aux vérités premières : c'est l'antiquité de connaissances. Si haut que vous remontiez, vous les trouvez répandues : dès qu'il a existé un homme, leur évidence a frappé son esprit et forcé son assentiment.

3. L'universalité.

Les vérités premières sont de tous les peuples et de tous les lieux : quelque part que l'homme se transporte, il se trouve en communauté d'idées et de sentiments avec ses semblables sur bien des choses, de manière à pouvoir se communiquer mutuellement ce qui se passe dans leur âme. Que les peuples soient divisés ou même opposés de lois, de mœurs, de coutumes, n'importe, ils s'entendent d'un bout du monde à l'autre sur certaines choses. Le partage des opinions ne commence qu'avec l'emploi qui est fait de ces éléments, et ne tombe que sur les connaissances déduites, qui sont l'ouvrage de chacun : sur les premiers principes et sur les faits primitifs, il y a assentiment unanime ; ces vérités sont à la portée de tous les esprits ; elles peuvent être comprises par les intelligences les plus bornées ; et dès qu'elles sont comprises, elles sont approuvées : sur ces matières, le savant peut s'entretenir avec l'ignorant, et, à cet égard, tous les hommes sont philosophes. Il ne s'agit pas de raisonner, mais de se rendre témoignage à soi-même d'un simple fait, savoir : de la nécessité qu'on éprouve naturellement de juger telle chose sur tel sujet. Pour ne pas être frappé de l'évidence des vérités premières, il faut être atteint de cécité intellectuelle ; il faut être idiot [1].

[1] Frayssinous, *Conférence sur la Vérité.* — Buffier, *Traité des premières Vérités*, 1re part., ch. VII.

[1] Frayssinous, *Conférence sur la Vérité.* — Buffier, *Traité des premières Vérités*, 1re part., ch. VII.

Digitized by Google

4. L'immutabilité.

On doit faire ici la même distinction qu'à l'égard de l'antiquité; l'immutabilité appartient en un sens à toutes les vérités, aux vérités de déduction comme aux vérités premières. Ainsi les lois qui gouvernent les corps célestes n'ont pas varié avec les systèmes successivement exposés par les astronomes. En un autre sens, l'immutabilité appartient exclusivement aux vérités premières : relativement aux connaissances de déduction, les opinions peuvent varier et varient, en effet, selon les temps. Des mêmes principes, des mêmes faits, on ne tire pas toujours les mêmes conséquences. Mais l'esprit humain ne peut varier et n'a point varié à l'égard des vérités premières : à toutes les époques, leur évidence a subjugué l'intelligence humaine. Ces vérités résistent à l'ignorance, aux préjugés, aux passions, et même aux subtilités des sophistes. En vain Hume a épuisé les ressources de la dialectique pour ébranler la certitude du principe de la causalité : l'espèce humaine est persuadée et sera toujours persuadée qu'il n'y a pas d'effet sans cause. Inutilement Kant a bâti tout un système pour prouver que ce principe n'a pas de valeur objective hors du domaine de l'expérience et de la sphère du monde sensible : sans pouvoir réfuter ni même comprendre les théories du philosophe de Kœnigsberg, le genre humain est convaincu que ce principe est une base solide sur laquelle on peut asseoir avec certitude la preuve de l'existence de Dieu.

J'ajouterai deux observations.

1. La clarté et l'universalité des vérités premières ne préjugent pas la question de l'origine des idées : on a confondu quelquefois ces deux choses; de ce qu'il y a des vérités si claires que nous ne pouvons leur refuser notre assentiment, de ce qu'elles sont universellement reçues, quelques philosophes ont conclu qu'elles sont gravées dans l'esprit. La conséquence n'est pas nécessaire. Les adversaires de ce système, Locke entre autres, ont contesté cette universalité aux vérités que l'on prétend être innées; c'est mal raisonner. On ne détruit pas un fait par un système; la clarté et l'universalité des premiers principes sont des faits. L'innéité des idées est une théorie tout aussi bien que le système opposé. Dans tout ce que l'on a dit des vérités premières, on s'est borné à constater deux faits : l'existence des vérités premières et leurs caractères; on a laissé de côté les théories et la question de l'origine des idées : on s'en occupera plus tard.

2. Toute vérité n'est pas première parce qu'elle réunit les caractères d'antiquité, d'universalité et d'immutabilité. Ce consentement peut être le résultat de la révélation primitive et de la tradition, ou d'une évidence médiate : ainsi l'attente d'un réparateur est une croyance antique, universelle; ce n'est pas une vérité première dans l'ordre de la nature; elle a sa source dans la révélation et la tradition. Les vérités qui se déduisent des éléments primitifs de nos connaissances sont aussi anciennes, aussi généralement répandues que les vérités premières; elles ne sont cependant que des vérités de déduction. Il est souvent fort difficile de distinguer nettement les vérités premières des conséquences qui s'en déduisent par un raisonnement simple : cette distinction est sans importance dans la pratique, puisque les unes et les autres ont le même degré de certitude.

Aussi nous n'examinerons cette question qu'à l'égard d'une seule vérité : l'existence de Dieu. Nous remettrons cet examen, parce qu'il suppose des explications qui ne seront données que successivement.

A. D.

— Zeller, cité dans l'*Histoire comparée des Systèmes de Philosophie*, t. III, p. 19.

Digitized by Google

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ MARCEL.

DOUZIÈME LEÇON [1].

Suite des ordres monastiques.

Empressement exagéré pour fonder partout des monastères. — Garanties exigées par l'Eglise. — Elle règle le zèle inconsidéré des évêques. — Les *prépositi*. — Les *hieromonachi*, ou prêtres moines. — Abus qui dérivent de cette institution. — Nouveau développement de la cléricature dans les monastères. — Régularisation du clergé séculier. — Succès des moines dans le ministère pastoral. — Monastères urbains. — Autorité de l'épiscopat sur les ordres monastiques. — Iniquité et absurdité de la guerre contre les congrégations religieuses.

Messieurs, les monastères s'étaient établis par un mouvement spontané, sans l'appui et sans l'intervention du clergé; mais bientôt, par les vertus qu'ils y virent briller, les plus grands, les plus saints évêques devinrent leurs admirateurs et leurs patrons. Vous avez remarqué l'unanimité des louanges qui leur furent décernées par saint Athanase, saint Chrysostome, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise; or, ces hommes n'étaient pas des admirateurs aveugles, et le discernement qu'ils ont su faire de la vertu réelle et de l'hypocrisie qui empruntait son manteau prouve assez qu'ils ne se laissaient pas emporter par un fol engouement. Il n'est pas étonnant qu'un tel concert d'applaudissements ait excité l'enthousiasme général. Une fois l'enthousiasme produit, il prit sa marche accoutumée; il se jeta tête baissée en avant, et partout on ne rêvait plus que monastères; ceux qui ne voulaient pas y entrer, voulaient du moins en bâtir : empereurs et rois, évêques et seigneurs, c'était à qui se rendrait fondateur. Construire les murs d'un monastère, ce n'était pas assez; il fallait avoir des moines pour le peupler, et, dans l'empressement qu'on mettait à réaliser son projet, on prenait souvent à la hâte les premiers manteaux noirs qu'on rencontrait. C'étaient quelquefois des religieux indisciplinés que l'amour de l'indépendance avait poussés hors d'une communauté, et qui allaient par le monde cherchant à se constituer ailleurs sous une règle de leur façon. L'Église ne voulait pas de tels fondateurs d'ordres, et le concile de Calcédoine, tenu en 451, pour supprimer cet abus, défendit d'établir, sans la permission de l'évêque, soit un nouveau monastère, soit un nouvel oratoire. Le concile motive ainsi lui-même sa décision. Cette sage mesure fut ensuite confirmée par le Code Justinien, dans sa cinquième Novelle; plus tard, en Occident, par le 58e canon du concile d'Agde, en 506, et par le 19e canon du concile d'Orléans, en 511.

Le zèle trop inconsidéré des évêques eux-mêmes eut besoin bientôt après de recevoir des bornes. Il s'en trouvait qui détournaient les revenus de leur église pour soutenir ou pour fonder des monastères, au détriment des droits de leur clergé et des besoins des pauvres. Le deuxième concile de Tolède ne permet à l'évêque de fonder qu'un seul monastère avec les revenus de son église, et il subordonne sa détermination au consentement de son clergé. Le 9e concile de Tolède fixe à la cinquantième partie des revenus ecclésiastiques la portion laissée disponible à l'évêque pour cet objet [1]. Les évêques

[1] Voir la 11e leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 40.

[1] Thomassin, part. I, liv. III, ch. 16, n. 2, 5, t. I, p. 676.

Digitized by Google

trouveront d'ailleurs à satisfaire leur pieuse libéralité en prenant sur leur patrimoine et sur leurs économies personnelles [1].

Les moines et les anachorètes, d'abord simples laïques, donnaient souvent des pasteurs à l'Église ; la vie ascétique était, en effet, une excellente préparation au ministère ecclésiastique, et beaucoup d'anciens moines l'honorèrent par leur science et par leurs vertus ; mais certains évêques, emportés par une prédilection trop exclusive, ne voulaient plus recruter leur clergé que dans les monastères. De là l'introduction dans le ministère pastoral de sujets qui n'étaient pas assez formés pour remplir cette nouvelle mission, ou dont les défauts de caractère, inaperçus dans la retraite, devenaient visibles dès qu'ils paraissaient dans le monde. Saint Chrysostome, ami des moines, et ancien moine lui-même, indique, dans son livre *Du Sacerdoce*, certaines précautions à prendre à l'égard de ces sujets, et ne balance pas à déclarer sa préférence pour les hommes qui vivent dans le monde avec les vertus des solitaires. Ces hommes lui inspirent plus de sécurité et lui paraissent offrir plus de garanties [2]. Saint Augustin reproche à l'évêque de Carthage d'avoir admis dans son clergé des moines déserteurs, et considère comme indignes du sacerdoce des hommes qui ont violé leurs premières promesses [3]. Il n'y a rien dans cette opinion qui doive surprendre ; mais, comme saint Chrysostome, il ne veut pas qu'on admette indistinctement dans les rangs du sacerdoce tous les moines qui vivent avec régularité ; car il ne s'ensuit pas qu'ils aient les qualités et la science nécessaires pour le ministère ecclésiastique [4]. Cet avis est fort sage et prouve combien il était en usage en Orient et en Afrique d'aller chercher des prêtres dans les monastères.

A cette époque, les habitants des monastères, encore laïques, étaient obligés de se rendre le dimanche dans les paroisses voisines pour assister au saint sacrifice, lorsqu'ils ne pouvaient avoir un prêtre pour le célébrer dans leur intérieur. Les sorties n'étaient pas sans inconvénient, surtout pour les religieuses. Pour y remédier, il fut réglé que les plus âgées d'entre elles se rendraient seules à la messe, en représentation de leur communauté, et que, cependant, les plus jeunes feraient leurs prières à la maison [1]. Cette mesure ne pouvait être que provisoire, et bientôt elles eurent leur aumônier ou leur *préposé*, suivant l'appellation du temps, pour entendre leurs confessions tous les mois et leur administrer la communion. Saint Jérôme décrit les qualités que doit avoir le préposé pour entrer dans ces maisons, et la conduite qu'il doit y tenir [2]. Des prêtres furent aussi appelés dans les monastères d'hommes pour la direction spirituelle et pour l'office divin ; mais il en résulta divers inconvénients : plusieurs abusaient de l'influence que leur donnait leur dignité pour s'immiscer dans l'intérieur des affaires, quelquefois pour satisfaire leur cupidité [3], et l'on voit saint Grégoire-le-Grand leur défendre d'excéder les limites de leurs fonctions [4]. D'autres apportaient dans ces maisons de retraite l'air du dehors, l'esprit séculier. Il arrivait aussi que d'anciens moines, admis au sacerdoce malgré leur désertion, se trouvaient chargés de la direction spirituelle des monastères, au grand scandale des moines fidèles qui refusaient d'assister à leur messe et de recevoir la communion de leurs mains. Le cas était même assez fréquent, car saint Cyrille d'Alexandrie reproche à plusieurs évêques de s'être laissé surprendre [5].

Ces abus déterminèrent les abbés à solliciter des évêques l'ordination de quel-

[1] Thomassin, part. I, liv. III, ch. XVI, n. 2, 5, t. I, 676.

[2] *Bibliothèque des Pères*, Guillon, t. XIV, p. 287, 288.

[3] Thomassin, part. I, liv. III, ch. XIII, n. 8, t. I, p. 668.

[4] *Ibidem.*

[1] Voyez saint Chrysostome.

[2] Hier., t. IX, p. 226; *Regul. Monach.*, c. XIX.

[3] Thomassin, part. I, liv. III, c. XIV, n. 6, t. I, p. 671.

[4] *Ibidem.*

[5] T. V, part. II, p. 211. — *Hist. Monast. de l'Orient*, p. 101.

Digitized by Google

ques moines pour leur confier les fonctions spirituelles ; on appela ces prêtres *hieromonachi*, *prêtres-moines*. Vous allez voir que leur introduction dans les monastères en va changer l'esprit et l'économie intérieurs. Chaque remède apporte son poison. Ces prêtres-moines, par considération pour l'honneur du sacerdoce, obtinrent la première place après l'abbé ; ils se trouvèrent placés au-dessus de leurs anciens supérieurs ; l'égalité entre les frères fut détruite, et l'institution monastique perdit quelque chose de son esprit primitif ; ensuite l'ambition des uns fut stimulée ; la jalousie des autres fut excitée ; l'union de tous les membres de la communauté ne fut plus la même. Bientôt des prêtres, venus du dehors, se présentèrent pour embrasser la vie monastique ; puisqu'elle était considérée comme la vie la plus parfaite, on ne pouvait mettre obstacle à leur résolution. Saint Grégoire-le-Grand réprimande un évêque des Gaules qui avait rappelé un diacre et l'avait obligé à sortir d'un monastère [1], et le concile de Tolède de 633 décide que « si des clercs, désirant suivre une meilleure vie, veulent embrasser la règle des moines, l'évêque leur donnera libre accès dans les monastères, et ne gênera en rien le dessein de ceux qui veulent se livrer à la contemplation [2]. » Voilà donc deux classes de moines bien distinctes l'une de l'autre, et supérieures l'une à l'autre, les moines ecclésiastiques et les moines laïques placés sous la même règle et sous le même toit ; on aperçoit tout de suite les inconvénients qui devaient résulter de cette inégalité de rangs dans la même position. Ils ne tardèrent pas à se manifester, et saint Benoît s'applique à y remédier. Voici ses instructions à ce sujet : « Si un abbé veut faire ordonner pour son monastère un prêtre ou un diacre, qu'il choisisse parmi les siens quelqu'un qui soit digne de s'acquitter des fonctions sacerdotales. Mais que celui qui sera ordonné se garde de tout orgueil, et qu'il n'entreprenne rien sans l'ordre de l'abbé ; qu'il se reconnaisse comme plus assujéti qu'un autre à la discipline régulière ; que le sacerdoce ne lui soit pas une occasion d'oublier l'obéissance et la règle ; mais que de plus en plus il s'avance en Dieu ; qu'il s'en tienne toujours à la fonction qui lui a été dévolue à son entrée dans le monastère, sauf les devoirs de l'autel, quand même, par le choix de la congrégation et la volonté de l'abbé, il serait, en considération de ses mérites, porté à un rang plus élevé. Qu'il sache qu'il doit observer la règle établie par les doyens et les prieurs ; s'il ose agir autrement, qu'il soit jugé, non comme prêtre, mais comme rebelle. Et si, après avoir été souvent averti, il ne se corrige pas, que l'évêque même soit appelé en témoignage ; s'il ne s'amende pas, et que ses fautes soient éclatantes, qu'il soit chassé du monastère, dans le cas cependant où sa révolte serait telle qu'il ne voudrait pas se soumettre ni obéir à la règle. » Ailleurs il ajoute : « Si quelqu'un de l'ordre des prêtres demande à être reçu dans le monastère, qu'on n'y consente pas sur-le-champ ; s'il persiste dans sa demande, qu'il apprenne qu'il sera assujéti à toute la discipline de la règle, et qu'il ne lui sera pas accordé d'adoucissements [1]. »

Ces précautions ne purent remédier au mal ; les prêtres-moines arrivaient à dominer leurs supérieurs. Ceux-ci, pour conserver leur ascendant sur eux, furent obligés d'entrer dans les ordres. Les évêques ne s'opposèrent pas à cette résolution ; car ils étendaient par là leur autorité sur les monastères et s'y créaient de puissants auxiliaires. Le nombre des clercs alla donc en augmentant : les monastères eurent des prêtres, des diacres, des sous-diacres, enfin, un clergé complet, comme celui des paroisses ; ils eurent même des évêques, car on récompensait quelquefois d'éminentes vertus par le caractère épiscopal, mais sans y attacher de juridiction diocésaine. Sozomène parle de trois moines qui avaient reçu cet honneur [2]. C'était, au surplus, de rares

[1] Lib. x, ep. 39 (Thomassin, part. I, liv. III, ch. XIV, n. 8).
[2] Can. 60.

[1] Can. 62, 60.
[2] Thomassin, part. I, l. III, c. XIII, n. 19 (t. I, p. 670).

Digitized by Google

exceptions. Ce nouvel ordre de choses, si différent de celui des temps primitifs, ne tarda pourtant pas beaucoup à s'introduire; mais il s'introduisit d'une manière si insensible qu'il serait difficile d'assigner l'époque précise de cette innovation. Nous voyons déjà figurer des archimandrites et des moines qui sont prêtres aux conciles de Constantinople et au concile d'Éphèse [1]. On peut reporter vaguement au 5e siècle la cléricature des abbés en Orient, et celle des moines de l'Occident à la fin du 7e siècle. Ils n'étaient pas tous prêtres, mais il y en avait beaucoup. On sait que les missionnaires envoyés en Angleterre par Grégoire-le-Grand étaient des prêtres-moines [2]. Un concile de Rome, en 827, règle bien que les abbés seront élevés à l'ordre de la prêtrise, mais ce canon ne fut pas mis en vigueur; un concile de Poitiers, en 1078, statue qu'ils seront ordonnés prêtres, sous peine d'être privés de leur dignité; par où l'on voit que, même au 11e siècle, plusieurs étaient encore laïques.

Comme on ne choisissait pour élever au sacerdoce que les sujets les plus recommandables, ils attirèrent de préférence au clergé séculier la confiance des fidèles, et cette tendance fut encouragée par les évêques qui, ne voyant que l'intérêt général, n'étaient pas blessés de cette heureuse invasion des moines dans le ministère pastoral. Elle donna même à quelques-uns l'idée de soumettre tout leur clergé à la règle monastique, afin de soutenir cette noble concurrence. L'évêque de Verceil en donna le premier exemple à l'Occident, en 354. Il réunit en communauté le clergé de la ville épiscopale, se mit à sa tête comme un abbé, et avec lui pratiqua les austérités de la vie ascétique; ce nouveau monastère devint une pépinière d'illustres évêques [3] au 8e siècle; cette institution fut renouvelée par saint Grodegand, évêque de Metz, et, confirmée par Charlemagne, sanctionnée par son fils, elle devint générale dans toute l'Europe.

[1] Thomassin, part. I, l. III, c. XIII, n. 2 (t. I, p. 667).
[2] *Ib.*, c. XV, n. 7 et 8 (t. I, p. 674).
[3] Fleury, t. III, p. 435 (liv. XIII, n. 44).

Des prêtres s'étaient faits moines, des évêques les imitèrent en se retirant dans des monastères pour y terminer leurs jours, et, vers la fin du 8e siècle, on trouve des évêques qui deviennent abbés [1].

Les monastères s'étaient en quelque sorte constitués en paroisses : une fois revêtus du caractère sacerdotal, les moines avaient exercé le ministère pastoral autour d'eux; ils avaient ouvert leurs oratoires; les habitants des environs y avaient accouru et avaient établi autour d'eux des bourgades et des villages; des pécheurs, des hérétiques et des idolâtres avaient été convertis par leurs exemples et leurs prédications. Témoins d'un zèle qui obtenait de tels succès, les évêques le dirigèrent vers des contrées plus lointaines, et les missions des moines commencèrent. Ces missions acquirent une grande célébrité à plusieurs monastères, à celui de Lérins en particulier [2].

Poussés par la considération des services qu'ils pouvaient tirer des monastères, les évêques travaillèrent en même temps à les rapprocher des villes et même à les y établir; quelquefois, dans cette vue, ils les y construisirent eux-mêmes. Saint Ambroise et saint Augustin adoptèrent ce moyen de transporter dans les villes les richesses spirituelles que les moines avaient amassées dans les déserts, et d'employer leur ministère dans la conduite des âmes. Théodose-le-Grand, on ne sait par quel motif, défendit aux moines de s'établir dans les villes, et les relégua dans les déserts. On peut présumer qu'il voulait par là les préserver de la contagion du monde et prévenir la dégénérescence de leurs brillantes vertus. Cependant, deux ans après, en 392, cette loi fut rapportée et les choses furent rétablies dans leur premier état [3]. Il y avait donc déjà des monastères urbains dès avant la fin du 4e siècle. Toutes ces innovations furent les conséquences plus ou moins immédiates de l'introduction de la cléricature dans les monastères.

[1] Fleury, t. IX, p. 498 (l. 44, n. 21).
[2] Thomassin, part. I, l. III, c. XV (t. I, p. 672).
[3] *Cod. Theod.*, Godefroy, t. VI, p. 106 et 108.

Digitized by Google

Nous avons étudié la vie intérieure des monastères, la transformation de leurs règles, les évolutions et les développements de leurs institutions. Je terminerai cette séance en vous disant quelques mots de l'autorité qui les domine. Les moines, comme simples fidèles d'abord, comme clercs ensuite, lorsqu'ils le devinrent, se trouvèrent naturellement placés sous la surveillance de l'évêque, sans aucune distinction de personnes ou de communautés. Ils se gouvernaient eux-mêmes d'après leur règle; ils administraient le temporel de leurs établissements; ils élisaient leur chef; mais la direction spirituelle appartenait tout entière à l'évêque : l'évêque ordonnait les prêtres et les diacres, leur conférait la juridiction et leur envoyait ses instructions; l'évêque surveillait les mœurs, les croyances et les pratiques religieuses; il était le guide des âmes; il était le pasteur. Vous avez vu consacrer son autorité par les lois ecclésiastiques et par les lois civiles pour l'autorisation des nouveaux monastères et des nouveaux oratoires; leur autorité fut étendue plus loin; leur permission devint nécessaire au moine qui voulait quitter la vie commune et se construire une cellule [1], et c'était une mesure de toute sagesse : la vie des solitaires et des reclus excitait au plus haut degré l'admiration des peuples; on ne pouvait laisser au caprice, à l'imprudence, à l'exaltation ou à l'hypocrisie du premier venu le pouvoir d'en compromettre la réputation, de la faire descendre, et peut-être de l'avilir. C'est par le même motif qu'on leur conféra le droit de surveillance sur l'intérieur des monastères et sur l'observation de la règle, dont il leur fut prescrit de prendre connaissance. Le concile d'Orléans, tenu en 554, veut « que le monastère et la discipline des moines soient sous l'autorité de l'évêque dans le territoire duquel ils habitent; qu'il ne soit pas permis aux abbés d'errer loin de leur monastère sans la permission de l'évêque; que, s'ils l'ont fait, ils soient corrigés régulièrement par leur évêque selon les anciens canons; que les évêques prennent soin des monastères de filles établis dans leur cité, et qu'il ne soit permis à aucune abbesse de rien faire contre la règle de son monastère [2]. » D'où il suit que l'autorité de l'évêque est suprême, et que, dans la soumission, l'abbé n'a pas plus de priviléges que le simple moine. C'est, du reste, ce qui est déclaré par un autre concile d'Orléans, tenu en 511, « que les abbés, selon l'humilité qui convient à la vie religieuse, soient soumis à la puissance des évêques, et, s'ils font quelque chose contre la règle, qu'ils soient repris par les évêques, et qu'étant convoqués, ils se réunissent une fois l'an dans le lieu que l'évêque aura choisi [3]. Un autre concile d'Orléans, de 553, décide que les abbés qui mépriseront les ordres des évêques ne seront point admis à sa communion, à moins qu'ils ne renoncent humblement à cette révolte [4].

L'empereur Justinien était allé encore plus loin; il voulait que les abbés des monastères fussent choisis par les évêques [5]. C'était porter un coup mortel à l'indépendance primitive des communautés, et abolir toutes les règles précédentes. Aussi cette loi ne dura-t-elle pas longtemps : il l'abolit lui-même, et rendit aux monastères la libre élection de leur chef [6]. Cependant, plus tard, les évêques exercèrent un droit de contrôle sur l'élection. Les évêques exerçaient donc une haute autorité sur les monastères : ils étaient juges de leur nombre, juges de leur règle tant qu'elle n'était point approuvée, juges de son observation.

Telle est, en dernière analyse, la véritable position de toutes les congrégations religieuses; elles sont placées sous les regards et dans la main de l'évêque, qui en fait ses instruments et les emploie comme il lui convient. Briser ces instruments dans sa main, c'est borner ses moyens, c'est attenter à l'autorité spirituelle; c'est borner le développe-

[1] *Concile d'Orléans*, en 511, can. 22.

[2] *Concil. Aurel.*, an 554, can. 1, 2, 5.

[3] Can. 19.

[4] Can. 22.

[5] *Nov.* 5, c. IV, V, VI, IX (Thomassin, t. I, p. 677).

[6] *Nov.* 122, c. XXXIV, XXXV (Thom., *ib.*)

Digitized by Google

ment du christianisme, qui, à côté de ses préceptes, propose l'observation de ses conseils; c'est en supprimer une partie, c'est entamer l'œuvre du divin législateur, et lui dire : Tu n'iras pas plus loin; c'est priver la société de secours qu'elle ne recevra pas d'ailleurs; car il est des entreprises qui sont au-dessus de la portée des encouragements humains, et que la charité, dans son héroïque élan, est seule capable d'atteindre et de réaliser; c'est mentir aux promesses solennelles qu'on a faites dans la constitution et fausser les serments qu'on a faits; c'est violer la liberté de conscience qu'on a proclamée. De quel droit, je vous le demande, l'état civil viendra-t-il me demander si j'ai fait vœu de pauvreté, vœu de continence, vœu d'obéissance, si je me suis engagé avec mes frères à l'accomplissement des plus parfaits conseils évangéliques. Ma conscience est à moi; personne n'a rien à y voir. Comment donc, je pourrai renoncer aux croyances de la majorité des citoyens; je pourrai me faire musulman, déiste, panthéiste, athée; je pourrai ainsi briser tous les liens moraux qui me rattachent à la société et auxquels elle rattache toute la confiance qu'elle accorde à un citoyen, et je ne pourrai pratiquer la perfection de ma religion; on pourra, moyennant certaines formalités, ouvrir des maisons de débauche, y attirer et y corrompre le jeune homme faible et passionné; et si l'on essaie d'ouvrir une maison de prière ou de pénitence pour le prémunir, le fortifier, le convertir, le sanctifier, le magistrat épouvanté se présentera, armé de je ne sais quelles lois absurdes et tyranniques, viendra fermer les portes, et chasser les paisibles chrétiens qui ne se réunissaient que pour bénir le Seigneur et servir leurs frères. Non, les siècles à venir ne pourront croire à une persécution si cruelle et si mesquine à la fois; ils ne la comprendront pas.

L'abbé MARCEL.

REVUE.

ESQUISSE DE ROME CHRÉTIENNE,

PAR L'ABBÉ PH. GERBET. — TOME I.

SUITE ET FIN [1].

M. l'abbé Gerbet continue ainsi de mettre sous les yeux de ses lecteurs le tableau qu'offre Rome comme réunion des reliques des principaux saints.

« Cette réunion universelle de reliques, rangées dans l'enceinte de Rome « comme dans un seul sanctuaire, y « réalise, dans les plus grandes proportions, cette image de Jésus-Christ, « que chaque saint, suivant le mot de « l'Apôtre, a portée dans son âme et « dans sa chair. Elle s'est réfléchie, « sous la forme la plus pure, dans la « créature privilégiée, qui est *bénie entre toutes les femmes*, et que l'Église « nomme le *miroir de justice*. Je parlerai ailleurs des pieuses traditions, suivant lesquelles il reste encore en ce « monde, notamment à Rome, quelque « chose de ce qui fut à elle. Au-dessous « de la Vierge, l'image du Christ, imprimée dans la personne des saints, « s'y diversifie. La charité, qui constitue « l'unité fondamentale de la sainteté, « produit sans doute dans tous les serviteurs de Dieu un même portrait du « Sauveur. Mais, dans cette unité même, « il existe divers ordres parmi les anges « de la terre, comme il y a divers chœurs « parmi les anges des cieux. Chacun de « ces ordres retrace, d'une manière plus « saillante, quelque caractère particulier de l'Homme-Dieu, de sorte que « leur réunion reproduit les traits du « divin modèle aussi vivement, aussi

[1] Voir le commencement au n° précéd., p. 46.

Digitized by Google

« complétement qu'ils peuvent l'être « dans des copies terrestres. Tous ces « différents ordres de saints figurent « dans le sanctuaire de Rome par leurs « chefs les plus vénérés. Les patriar- « ches qui ont salué d'avance le libé- « rateur promis, les prophètes qui « l'ont annoncé, sont représentés par « des reliques de celui en qui s'est « accompli la mission de tous ceux qui « avaient été, à quelque degré, des pré- « curseurs : la tête de saint Jean-Bap- « tiste est conservée dans une ancienne « église, dont le nom même rappelle « ce précieux dépôt. Le sénat apostoli- « que est présent : il y a les corps des « apôtres Pierre, Paul [1], Jacques-le-Mi- « neur [2], Philippe [3], Mathias [4], Barthé- « lemy [5], Simon et Jude [6], ainsi que des « reliques considérables de chacun des « autres, et des évangélistes saint Marc « et saint Luc [7]. La légende, d'après la- « quelle tous les apôtres se seraient « réunis pour assister aux derniers mo- « ments de la sainte Vierge, s'est véri- « fiée, à quelques égards, pour leurs « restes mortels autour du tombeau de « saint Pierre. Le premier concile de « Jérusalem semble y être en perma- « nence. Viennent ensuite ces trois or- « dres de saints que la théologie consi- « dère comme ayant une auréole parti- « culière, les martyrs, les docteurs, les « vierges. L'armée des martyrs, sans « parler ici des apôtres, y compte ses « héros les plus anciens ou les plus cé- « lèbres : quels noms que ceux de saint « Étienne, de saint Ignace d'Antioche, « de saint Sébastien, de saint Laurent, « de sainte Agnès! Le collége des doc- « teurs y figure par les corps de saint « Justin, de saint Jérôme, de saint Gré- « goire de Nazianze, de saint Chryso- « stome, de saint Léon, de saint Grégoire- « le-Grand, ainsi que par des reliques « de saint Augustin et de beaucoup d'au- « tres Pères. Dans la vieille église des « saints Nérée et Achillée, repose une « vierge du premier siècle qui appar- « tenait à la famille de l'empereur Do- « mitien, le continuateur de Néron, et « qui reçut du pape Clément, succes- « seur presque immédiat de saint Pierre, « le voile de religieuse, qu'elle portait « encore lorsqu'elle mourut pour la foi : « devenue ainsi le plus ancien modèle « connu de tant de femmes qui ont re- « noncé aux positions les plus brillantes « pour se consacrer à la prière et à la « charité. Domitille semble présider, à « Rome, un innombrable chœur de vier- « ges, sur les tombes desquelles le lis de « la pureté se trouve souvent uni, suivant « l'ancien langage, à la rose du martyre. « Parcourez ensuite le cercle des vertus « particulières qui vident le cœur de « l'homme du faux amour ou qui le rem- « plissent du bon ; recherchez dans les « annales du christianisme les noms qui « sont devenus les glorieux synonymes « de l'humilité, de la pauvreté volon- « taire, de la subjugation complète des « convoitises des sens, de la mansuétude « envers tous, même envers les maux de « la vie, du martyre de la charité, vous « trouverez ces noms inscrits en si grand « nombre sur les tombeaux ou sur les « châsses de Rome, que je ne puis pas « même songer à en effleurer l'énumé- « ration. Les arts, dont la charité sait « faire aussi des vertus, y vénèrent une « réunion d'artistes qui ont obtenu la « véritable couronne d'immortelles : la « peinture, saint Luc; la sculpture, les « martyrs Claude, Nicostrate, Sympho- « rien, Castorius et Simplicius; la musi- « que, sainte Cécile; la poésie, saint « Damase. Toutes les grandes fonctions, « toutes les principales situations de la « vie y sont représentées : qu'il suffise « d'indiquer pour les pontifes, saint « Léon et saint Grégoire ; pour les fon- « dateurs d'ordre, le corps de saint « Ignace; pour les missionnaires évan- « géliques, ce bras de saint François-Xa- « vier qui a baptisé des peuples; pour les « œuvres de bienfaisance, saint Philippe « de Néri, prédécesseur et modèle de « notre saint Vincent de Paul, et saint Jo-

[1] Dans leurs basiliques.
[2] Aux Saints-Apôtres.
[3] Ibid.
[4] A Sainte-Marie-Majeure.
[5] Dans sa basilique.
[6] A Saint-Pierre.
[7] A Saint-Pierre, à Saint-Paul, à Saint-Jean-de-Latran, à Sainte-Marie-Majeure, à Sainte-Croix-en-Jérusalem, aux Saints-Apôtres, à Saint-Sébastien, à Saint-Sylvestre *in capite*, à Sainte-Marie *in Transtevere*, à Sainte-Cécile, à Saint-Chrysogone, à Sainte-Pudentienne, à Saint-Marc, etc.

Digitized by Google

« seph de Calasanctius, fondateur de l'in-
« struction primaire gratuite dans le 16e
« siècle; pour les grands, sainte Hélène;
« pour les pauvres, saint Alexis; pour
« les veuves, sainte Monique; pour la
« jeunesse, saint Louis-de-Gonzague et
« saint Stanislas de Kotska. Quelles con-
« stellations de tombeaux! Un anti-
« quaire a très-bien dit qu'ils forment
« le ciel souterrain de Rome [1].

« J'ai dû me borner à indiquer quel-
« ques traits de ce tableau, mais ils
« peuvent suffire pour le montrer sous
« le point de vue très-beau et très-vrai
« que j'ai signalé tout-à-l'heure. Si, en
« effet, on rattache, par la pensée, aux
« diverses parties de ce reliquaire uni-
« versel, les vertus que chacune d'elles
« représente spécialement, et dont la
« réunion offre la copie la moins im-
« parfaite de la perfection de l'Homme-
« Dieu, on voit alors apparaître, au
« milieu de ce *campo santo* du monde
« chrétien, la plus sublime image du
« Sauveur qui puisse se rencontrer sur
« la terre, puisqu'elle est formée, non
« avec des couleurs ou des morceaux de
« marbre, mais avec les membres de
« ceux qui vécurent de la vie même de
« Jésus-Christ: espèce de mosaïque dou-
« blement sacrée et par l'objet qu'elle
« représente et par les matériaux dont
« elle est composée, et dans laquelle
« chaque pièce contribue à reproduire
« en grand l'image dont elle porte elle-
« même l'empreinte. Tous les siècles
« chrétiens ont travaillé à cette œuvre, et
« Rome est le sépulcre sur lequel cette
« figure mystérieuse restera couchée
« jusqu'au dernier jour.

« Abstraction faite des vues de la
« piété, cette universalité des reliques
« est un phénomène religieux qui a une
« signification importante aux yeux de
« la philosophie chrétienne. D'où vient
« qu'une attraction permanente a fait
« voler vers Rome, et concentré dans
« son sein cette poussière sacrée, dis-
« persée par toute la terre? S'il existait
« une ville qui fût parvenue successive-
« ment à posséder les corps de Dante,
« de Shakspeare, de Caldéron, de Cor-
« neille, une main du Pérugin et de Ra-
« phaël, le chef de Bossuet, le cœur de
« Fénelon, et quelques restes de pres-
« que tous leurs collègues en génie dans
« les différents siècles, ne serait-il pas na-
« turel de penser qu'il doit exister dans
« cette ville, un principe sublime, *mens*
« *divinior*, qui a perpétué en elle, à un
« degré suréminent, le culte du beau?
« Un fait analogue s'est réalisé dans
« l'ordre religieux: pourquoi ne serait-
« on pas porté à en tirer une conclusion
« analogue? (P. 97.) »

La multiplicité des églises de Rome, qui tient en grande partie à l'abondance des reliques, présente une signification non moins frappante que celle qui ressort de l'universalité des tombeaux. Leur nombre, selon un adage vulgaire, égale celui des jours de l'année : la piété, dit M. Gerbet, a autant de stations dans Rome que le soleil dans le ciel.

D'abord, sous le point de vue chronologique, elles établissent, par la date de leur construction, la succession non interrompue du sacerdoce et par conséquent la perpétuité du culte. Nous trouvons dès l'origine l'autel où l'apôtre saint Pierre aurait offert le sacrifice de la loi nouvelle, au fond des grottes vaticanes, ou, ce qui est plus probable, dans le palais du sénateur Pudens, l'un des premiers personnages qui embrassèrent le christianisme avec toute sa famille. Nous avons encore, au centre de Rome, l'église souterraine de *Santa-Maria in viâ Latâ*, si illustre dans les fastes de la tradition par le séjour et les travaux évangéliques de saint Paul, de saint Luc et de saint Marc. Au 2e siècle, l'église de Sainte-Pudentienne est érigée par le pape saint Pie Ier sur l'emplacement même de la maison de Pudens, que ses filles avaient transformée en un dépôt général de reliques des martyrs. « Au commencement du troisième siècle appartient Sainte-Marie au-delà du Tibre. Dédiée suivant son titre primitif à l'*enfantement de la Vierge*, elle eut par la place même qu'elle occupa une touchante analogie d'humilité avec la crèche du Sauveur. Il y avait eu en cet endroit un hospice de soldats invalides, qu'on avait abandonné et laissé tomber en

[1] **Ingredere, hospes, quid cunctaris? ad subterraneum Romæ cœlum tot sidera quod cadavera, quibus præfulget, invenies.** *Arringhi, Rom. subterr.*, t. I, p. 628.

Digitized by Google

ruines. Des cabaretiers d'une part, des chrétiens de l'autre, se disputaient ces masures : leur emploi restait indécis entre la table des ivrognes et le banquet de l'hostie sans tache. L'empereur Alexandre Sévère les adjugea aux chrétiens, disant qu'il valait mieux y laisser honorer Dieu d'une manière quelconque, que d'en faire un cabaret. La première église destinée à figurer spécialement le berceau du Seigneur fut construite sur l'emplacement d'une vile taverne, comme ce berceau lui-même avait été déposé dans une pauvre étable. Elle vit naître plusieurs autres églises du même siècle, celle de Saint-Urbain, aujourd'hui souterraine, celles qui ont reçu plus tard les noms de Saint-Sylvestre *in Capite* et de Sainte-Marie *in Cosmedin*, et en dernier lieu Sainte-Suzanne. Les papes Calixte Ier, Urbain Ier et Denis Ier furent les fondateurs de presque toutes ces églises. »

Il ne faut pas croire d'ailleurs que l'archéologie puisse donner un catalogue complet des édifices consacrés au culte durant le cours des trois premiers siècles. Suivant saint Optat de Milève, Rome possédait plus de quarante basiliques chrétiennes avant la persécution de Dioclétien. Les édits de cet empereur ayant ordonné de livrer aux flammes toutes les églises apparentes ou cachées qu'il était possible de découvrir, elles périrent presque toutes, et de là l'extrême rareté des édifices sacrés d'une date antérieure; rareté, pour le dire en passant, dont certains critiques ont voulu, bien mal à propos, conclure que les premiers chrétiens n'avaient ni temples, ni autels. Mais à la paix de l'Église on voit les constructions religieuses renaître de leurs cendres et peupler de nouveau la face de la terre, avec une rapidité et, pour employer une expression de M. Gerbet, une puissance de végétation jusque-là inouïe. Rome seule compte environ vingt-cinq églises fondées au 4e siècle, presque toutes dues à la foi et aux largesses de l'empereur Constantin.

L'auteur suit ainsi de siècle en siècle ce *mouvement de la population des églises de Rome*, et résumant les résultats de ses recherches, il trouve que les principales époques de l'érection des églises sont, pour la construction, le siècle de saint Sylvestre et de Constantin; pour la reconstruction, celui d'Adrien Ier et de Charlemagne; pour la construction et pour la reconstruction, ceux de Léon X et de Paul V. Il faut lire l'*Esquisse* pour concevoir le charme qui s'attache à cette étude statistique et l'intérêt avec lequel on suit cette filiation de monuments qui viennent successivement attester la foi de leur époque, comme autant de pierres miliaires marquant la ligne parcourue sans déviation par l'Église-Mère sur le chemin du temps à l'éternité. — « N'est-ce pas une chose admirable, dirons-nous ici avec l'auteur, que, de même qu'on remonte par une succession non interrompue, de Grégoire XVI jusqu'à saint Pierre, on puisse, en partant de la petite église gothique que l'on construit dans le quartier de la Lungara, en 1842, remonter, d'église en église, jusqu'à l'oratoire, fondé par l'Apôtre vers l'an 45, au pied du Viminal, de sorte que les deux extrémités des siècles chrétiens communiquent l'une avec l'autre par une double généalogie de pontifes et de temples? »

Un deuxième caractère de l'Église romaine mis en relief par l'ensemble des églises de Rome, c'est l'universalité. En effet : « Non-seulement chaque pays « y trouve une église où l'on vénère « quelque saint dont il a été la patrie de « naissance ou d'adoption, mais encore « chaque peuple y a construit ou acquis « un édifice sacré particulièrement des- « tiné à son service et lié à ses souvenirs. « Les Grecs y ont eu, à diverses épo- « ques, leurs monuments spéciaux . je « nomme ici seulement l'église de « Sainte-Marie, près la fontaine de Trévi, « église très-ancienne qui fut fondée ou « reconstruite au 6e siècle, par Béli- « saire; l'église de Saint-Sylvestre *in* « *Capite*, à laquelle Paul Ier, qui la re- « construisit vers le milieu du 8e siècle, « adjoignit un monastère de moines « grecs en leur ordonnant de conserver « avec soin le chant consacré par leur « liturgie[1]; l'église de Saint-Athanase

[1] Monachorum conjugationem constituens græca

Digitized by Google

« des Grecs, fondée dans le 16e siècle « sous Gregoire XIII, en même temps « que le collége des Grecs-Unis. Rome « a vu successivement bâtir des hôpi- « taux et des églises nationales pour « les Napolitains, les Florentins, les « Lombards, les Vénitiens, les Berga- « masques, les Lucquois, les Espagnols, « notamment les Aragonais, Catalans, « Valenciens, Majorquins et Sardes, les « Français, les Bourguignons, les Bre- « tons, les Anglais, les Écossais, les « Flamands, les Germains, les Hongrois, « les Bohémiens, les Goths, Suédois et « Vandales, les Slaves et Illyriens, les « Polonais, les Arméniens, les Abyssi- « niens et les Indiens. La métropole ca- « tholique touche, par la diversité de « ses églises, à tous les points de la « géographie du monde chrétien, comme « elle touche, par leur suite, à tous les « points de sa chronologie.

« Telles sont les observations que « suggère un premier coup-d'œil sur « l'ensemble de ces édifices sacrés. La « majesté de Rome, sous ce rapport, « reposant sur la triple base de la supé- « riorité numérique, de l'antiquité et de « l'universalité, n'a rien qui puisse lui « être comparé dans aucune autre ville « du monde chrétien. A ceux qui nous « demandent, qu'est-ce que la ville du « pape? les catholiques ont une belle « réponse à faire : C'est le plus grand « temple de Dieu. (P. 131.) »

Cette marque ineffaçable et unique au monde de l'unité au sein de l'universalité se retrouve encore dans les nombreuses liturgies dont la ville sainte offre l'imposant spectacle. Toutes les églises orthodoxes y ayant des résidences et des représentants, ont aussi des églises de leurs rites, expressément approuvés par les souverains pontifes. La fête de l'Épiphanie, célébrée au collége de la Propagande, offre, au même moment et en une enceinte assez étroite, le concert de toutes les langues humaines réunies pour adorer et bénir Dieu.

Avant d'aller plus loin, l'auteur semble éprouver le besoin de revenir sur ses pas. Après s'être borné aux considérations les plus générales, il entre dans le fond du sujet et donne de nouvelles considérations au sujet des deux classes de monuments dont il s'est déjà occupé, les tombeaux et les églises. Les deux chapitres suivants sont consacrés aux catacombes et aux basiliques constantiniennes.

Nous sommes forcés à regret de laisser de côté ces deux magnifiques morceaux qui, du reste, ont été publiés en entier dans *l'Université Catholique* ou dans d'autres recueils religieux. Pour ceux de nos lecteurs qui ne les connaîtraient pas encore, il serait difficile de leur donner un aperçu de la richesse des descriptions, de cette vue calme et perçante avec laquelle M. Gerbet embrasse la multiplicité des objets et saisit leurs rapports intimes, pénètre au fond des choses, va demander leur dernier mot aux hiéroglyphes cachés des catacombes, comme aux plus somptueuses décorations des basiliques, et dégageant toujours la cité intelligible des enveloppes de la cité matérielle, donne un sens et une vie nouvelle à des monuments trop souvent muets pour un grand nombre de voyageurs même chrétiens.

Sous ce rapport les deux derniers chapitres de ce volume sont dignes d'une attention particulière. L'auteur rassemble et met en perspective deux groupes d'édifices qui font de Rome le centre et le boulevard invincible de la foi à l'intérieur de l'Eglise, et le foyer le plus ardent de la propagation évangélique au dehors. Deux caractères desquels résulte comme un double mouvement de concentration et d'expansion, signes de vie, respiration puissante qui ne saurait avoir son siége que dans le cœur même du christianisme.

Au premier groupe appartiennent les monuments qui rappellent la condamnation des grandes hérésies et par conséquent la défense des principaux articles du symbole. De même que d'Agincourt a fait une belle histoire de l'art par le seul exposé de ses productions, M. l'abbé Gerbet a voulu esquisser une histoire du dogme chrétien par les monuments de Rome.

modulationis psalmodiam esse decrevit. *Anast. Bibl. vit. Paul. I.*

Digitized by Google

Dès le commencement du 3e siècle, il est intéressant d'entendre un apologiste opposer déjà aux hérétiques contemporains l'existence de monuments qui constatent aux yeux du monde la suprématie de l'Eglise romaine : « Je puis « vous faire voir clairement les trophées « des apôtres, disait le théologien Caïus « à Proclus, sectateur de Montan, dans « la dispute très-remarquable, au rap- « port de saint Jérôme, où il le convain- « quit de témérité et de nouveauté. Si « vous voulez venir au Vatican, ou vous « transporter sur le chemin d'Ostie, « vous y trouverez les trophées de ceux « qui ont établi cette église sur la base « ferme de leur enseignement et de leur « vertu. » Ce que disait Caïus aux sectaires de son temps, M. Gerbet semble le répéter à chaque page aux voyageurs croyants et incroyants qui accourent à Rome de tous les points de l'univers. Il déroule à leurs regards, en une brillante galerie de tableaux, la série des édifices que nous pourrions appeler *dogmatique* de la ville de Rome, puisque Rome semble faire par eux et par les souvenirs qui s'y rattachent *une profession de foi immanente.* Puis rapprochant les objets offerts en détail avec l'embellissement de la couleur historique et poétique, il se résume en ces termes :

« Nous voyons, en résumant ce qui « précède, que le dogme de la Trinité « divine dans l'unité de nature se rattache d'une manière spéciale à l'église « souterraine de Saint-Martin-des-Monts, « dans laquelle fut confirmé le concile « de Nicée;

« Que le dogme de la création se rattache à l'église de Saint-Pierre, qui « rappelle la condamnation des anciens « manichéens, et à celle de Latran, où « furent condamnées, dans le quatrième « concile général de ce nom, les doctrines panthéistes et manichéennes du « moyen âge;

« Que le dogme du péché originel et « celui de la grâce se rattache à l'église « de Saint-Clément, témoin de la condamnation du pélagianisme;

« Que le dogme de l'incarnation du « Verbe et de la rédemption, auquel se « rapportent les souvenirs de l'église « où fut confirmé le symbole de Nicée, « a aussi, quant à ses diverses parties, « ses monuments spéciaux dans d'autres « églises;

« Que la partie de ce dogme, qui est « opposée à l'erreur de Nestorius et qui « enseigne l'unité de personne dans le « Christ, se rattache à la mosaïque de « l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure;

« Que le dogme de la distinction des « deux natures divine et humaine dans « le Christ se rattache à la confession « de Saint-Pierre, devant laquelle saint « Léon condamne l'eutychianisme, et « aux églises de Sainte-Sabine et de « Sainte-Marie de Trévi, qui rappellent « aussi la fermeté des papes contre la « même hérésie;

« Que le dogme des deux volontés « dans le Christ, essentiellement lié à « celui de deux natures, se rattache aux « inscriptions funèbres qui honorent la « mémoire du pape Honorius;

« Que le dogme eucharistique se rattache à Saint-Jean-de-Latran, qui vit « la condamnation de Bérenger;

« Que les dogmes constituant la doctrine des sacrements se rattachent à la « grande porte de l'église vaticane, qui « rappelle la rentrée des Arméniens dans « l'Église et la correction de leurs erreurs par le pape Eugène IV;

« Que le culte des saints, la vénération des images se rattache aux vieilles « peintures citées dans la lettre d'Adrien Ier et dont plusieurs sont encore « subsistantes, ainsi qu'aux mosaïques « de cette époque, spécialement opposées à l'erreur des iconoclastes;

« Que l'union de la société spirituelle « et de la société temporelle est figurée, « sous des formes appropriées au moyen « âge, dans le Triclinium de Léon III;

« Que le dogme de l'unité de l'Église, « sous son chef visible, se rattache à la « grande porte de Saint-Pierre, qui retrace le concile de Florence.

« Mettons un instant de côté les dogmes « niés par le protestantisme : toujours « est-il que ces divers monuments attestent ou rappellent la constance avec « laquelle les papes ont défendu les vérités que la plupart des sectes chré-

Digitized by Google

« tiennes s'accordent à reconnaître « comme constituant la doctrine évan- « gélique. Ils attestent ou rappellent « que les papes ont été à la tête de l'É- « glise dans les luttes qu'elle a soute- « nues pour la défense de ces vérités, « particulièrement à partir du 4e siècle, « c'est-à-dire de l'époque où les préju- « gés ennemis les accusent d'avoir per- « verti la pure doctrine; de sorte qu'il « faudrait dire que les principaux cor- « rupteurs du christianisme ont été « précisément les principaux instru- « ments de la Providence pour mainte- « nir la foi aux grandes vérités sur les- « quelles le christianisme repose.

« Dans le point de vue qui vient de « fixer notre attention, du sein de la « cité monumentale s'élève comme une « cité intelligible et dogmatique, qui « exprime des actes de foi inhérents « aux édifices sacrés. Quoique Rome, « considérée de cette manière, parle « moins à l'imagination qu'elle ne le « fait sous d'autres rapports, on peut « toutefois lui trouver un terme de com- « paraison dans l'impression sensible « que produit de temps en temps la cité « matérielle elle-même. Lorsque, le « matin d'un jour de fête, monté sur « une de ses collines, vous écoutez ces « mille cloches s'éveillant à la fois, et « chassant le silence de la nuit au mo- « ment où les premiers rayons du jour « en chassent les ténèbres, votre oreille « distingue certains clochers qui ren- « dent des sons plus graves, plus so- « lennels, qu'on dirait être les notes « fondamentales de ce concert aérien. « Il en est à peu près ainsi de la cité « monumentale, lorsque vous la prenez « avec les souvenirs chrétiens dont elle « est entourée. Mille pensées reli- « gieuses, à la fois distinctes et unies, « s'en échappent de toutes parts; toute- « fois vous pouvez remarquer ce qui « forme en quelque sorte la base de « cette harmonie chrétienne, vous dis- « tinguez les mots que rendent certains « monuments, certains dômes, qui « semblent proclamer chacun quelque « dogme spécial, quelque article du « symbole, premier fondement de la « piété : leurs voix réunies composent « une grande profession de foi, comme « les voix des cloches semblent être une « grande prière. (P. 426.) »

Rome n'est pas seulement un asile inviolable où la foi s'est conservée pure et loin duquel l'erreur sous ses mille formes a toujours été repoussée; elle est encore le foyer d'une flamme ardente qui cherche à s'étendre et ne saurait être contenue en des limites déterminées. Cette flamme est le prosélytisme catholique. Toutes les autres Églises ont contribué à répandre l'Évangile avec plus ou moins de zèle et de succès; elles ont fait toutes de la propagande religieuse sur une échelle plus ou moins vaste, à des époques marquées par l'histoire. Rome est le centre d'un prosélytisme perpétuel et universel : autre fait incontestable et dont on peut s'assurer par ses yeux à chaque pas qu'on fait dans son enceinte. Nous indiquerons sommairement, d'après l'auteur, les principaux monuments qui proclament la propagation de la foi chez les diverses nations.

Les monuments apostoliques dont il a déjà été question rappellent les prédications des saints apôtres et les missions qu'ils ont envoyées en différents pays, particulièrement en Italie, où une multitude d'églises se font gloire de remonter jusqu'au 1er siècle; en Égypte, à Alexandrie, siége patriarchal de saint Marc, disciple de saint Pierre; dans les Gaules et les Espagnes.

La conversion de l'Irlande se rattache aux basiliques des saints martyrs, au pied desquels saint Patrice vint demander le succès de sa mission et recevoir la consécration épiscopale des mains du pape Célestin Ier.

Un souvenir plus marqué et plus significatif est resté de l'établissement de la foi catholique en Angleterre, au temps des Anglo-Saxons. C'est l'ancien monastère de Saint-André, aujourd'hui de Saint-Grégoire, sur le mont Cœlius. Saint Grégoire-le-Grand avait déjà transformé ce superbe palais de sa famille en un asile de la vie religieuse et il continuait à l'habiter comme simple moine, lorsque, traversant le forum, il rencontra les captifs anglais qu'il prit pour des anges (*non Angli, sed angeli*). Cette vue lui inspira, comme on sait, le désir de

Digitized by Google

conquérir au vrai Dieu une terre qui portait de si belles créatures. N'ayant pu réaliser son dessein, ce fut parmi les religieux de ce monastère qu'il choisit plus tard le moine saint Augustin, qu'il députa en sa place aux Anglo-Saxons, et qui devint l'apôtre de l'Angleterre.

La basilique de Saint-Pierre conserve la mémoire de la célèbre mission de saint Boniface en Allemagne. Elle lui fut conférée avec l'onction pontificale par le pape Grégoire II, devant la confession des saints apôtres.

La vocation de l'immense famille des peuples slaves est attestée par le tombeau de saint Cyrille, leur premier évêque, placé auprès celui de saint Clément, pape, martyr, dont il avait lui-même transféré les reliques de Chersonèse à Rome, dans l'antique basilique dédiée à ce saint pontife.

Le monastère de Saint-Boniface et de Saint-Alexis, sur le mont Aventin, a été, vers la fin du 10e siècle, une pépinière de missionnaires pour les pays du nord de l'Europe, la Bohême, la Prusse et la Russie.

Le grand prosélytisme des croisades a laissé dans Rome un bon nombre de souvenirs monumentaux, mais nuls ne sont plus remarquables que l'église et le palais de Latran, où les souverains pontifes conçurent, méditèrent longtemps et travaillèrent avec tant d'ardeur à l'exécution de ces expéditions mémorables. De cette résidence partirent tant de lettres d'exhortations, de proclamations qui soulevaient la chrétienté. C'est dans la basilique de Latran que se tint, sous Innocent III, ce concile, composé des quatre patriarches orientaux, présents en personne ou par leurs délégués, de soixante et onze primats et métropolitains, de quatre cent douze évêques, huit cents abbés et prieurs, sans compter les ambassadeurs des princes chrétiens; concile, dit M. Gerbet, qui fut, relativement à la croisade, comme une assemblée des états-généraux de la chrétienté.

La basilique de Sainte-Marie-Majeure renferme des monuments de la propagation de la foi au sein des contrées lointaines découvertes au 15e siècle, ou vers lesquelles la navigation s'ouvrit à cette époque de nouveaux et plus faciles chemins.

« Le magnifique plafond de la nef « principale a été doré avec le premier « or envoyé d'Amérique. L'Asie est « aussi représentée : dans un des bas-« reliefs de la chapelle Pauline de cette « église, on voit des ambassadeurs de « la Perse et du Japon, qui furent reçus « à Rome par Paul V. L'Afrique figure « également dans ce bas-relief par un « député du Congo envoyé au même « pontife. Il mourut au Vatican peu de « temps après son arrivée. Son tombeau « est placé dans la chapelle du baptis-« tère de Sainte-Marie-Majeure. Les nè-« gres qui viennent à Rome, s'arrêtent « pensifs et joyeux devant ce monu-« ment. Cette tête africaine, ce buste à « la face noire, qui se détache si bien « sur le marbre blanc du mausolée, « avec sa tunique du Congo, son ceintu-« ron et son carquois, cette longue épi-« taphe qu'ils comprennent du moins « comme une marque d'honneur, ce « tombeau d'un nègre, érigé à côté « des bustes de Clément XII et de Be-« noît XIV, dans une des plus brillantes « basiliques de Rome, remplie de tom-« beaux si illustres, tout cela leur en « dit plus que beaucoup de discours sur « l'égalité chrétienne. La tombe de cet « Antoine Nigrita est le symbole ex-« pressif de la réhabilitation de leur « race.

« C'est par un à-propos heureux que « les objets, dont il vient d'être ques-« tion, se trouvent réunis dans la basi-« lique de Sainte-Marie-Majeure. Cette « église est l'église de la Crèche, elle « en possède la relique, elle en porte « le nom. Comme autrefois les rois ma-« ges, les trois parties du monde, que « l'étoile de la prédication évangélique « amenait à la foi, ont offert leurs pré-« sents. L'Amérique a donné les pré-« mices de son or; les ambassadeurs de « la Perse et du Japon ont apporté, sui-« vant leur usage, les parfums de l'O-« rient; l'enfant de l'Afrique a laissé sa « dépouille mortelle. L'une de ces of-« frandes est rappelée par un monument « dans l'église de la Crèche; les deux « autres y sont présentes : *Obtulerunt*

Digitized by Google

« *aurum, thus et myrrham.* (P. 470.) »

Mais ce sont les ordres religieux qui ont surtout reçu la mission de continuer la vie apostolique, et d'aller porter la lumière aux peuples assis à l'ombre de la mort.

« L'universalité du prosélytisme catholique a aussi ses monuments dans « plusieurs des principaux monastères « de Rome. Les carmes sont toujours les « enfants de l'Orient : le Carmel les attire, le pays des palmiers, des tentes « et des grottes patriarcales leur semble être leur patrie. L'esprit du dominicain Las-Casas survit dans des « missionnaires qui portent le même « habit. Plusieurs d'entre eux viennent « d'ajouter de nouveaux noms à la liste « des martyrs de leur ordre. Beaucoup « d'enfants de saint François d'Assise, « épars et cachés dans les pays infidèles, y reçoivent les stigmates de « l'apostolat, et la Compagnie de Jésus, « qui a produit en naissant le plus « grand des missionnaires, est toujours « ambitieuse de répandre en tous lieux « son sang pour la foi. Dans l'intérieur « de ces couvents, et particulièrement « dans celui des Jésuites, on voit des « portraits de ces apôtres dont le monde « a oublié les noms. Tandis que vous « traversez les corridors en interrogeant, à droite et à gauche, ces têtes « qui vous regardent, votre pensée parcourt tous les pays où la charité a « porté la foi. Quelle maison royale aurait une galerie de portraits de famille aussi illustres, si la renommée « se mesurait toujours sur l'étendue du « dévouement? (P. 471.) »

Le Muséum fondé par le célèbre père Kircher, au Collége Romain, vaste dépôt dans lequel les missionnaires ont rassemblé successivement des objets et ustensiles appartenant à tous les peuples, est encore un témoin de cette charité catholique qui ne connaît pas plus de bornes dans le temps que dans l'espace.

« Il ne serait pas nécessaire d'avoir « les yeux d'un savant, d'un géographe, d'un naturaliste, il suffirait d'avoir un cœur d'homme pour passer en « revue, avec intérêt, ces petits monuments d'une grande œuvre, cette « gourde servant à puiser l'eau dans les « voyages en Asie-Mineure et en Syrie, « ces ustensiles en corne des Tartares de « la Crimée, ces carquois, ces flèches de « l'Arabie déserte, ces écritoires persans, ces vases indiens faits avec la « corne du rhinocéros, ce livre en langue malabare écrit sur des feuilles de « palmier, ces tapis de la côte de Mozambique et de l'île de Bornéo; cette « ceinture de Lettré chinois, avec beaucoup d'objets, papiers et peintures « venus du même pays, et ces beaux « vases du Japon. L'Afrique avait donné « une corne en ivoire avec figures, des « tapis d'Angola, des éventails et un « couvre-tête en feuilles de palmier artistement travaillées. La plupart des « objets provenant de l'Amérique ont « appartenu à des peuplades sauvages. « Nous rappellerons, parmi ceux qui « ont été fournis par le Canada, des « modèles d'habits pour hommes et « pour femmes, et de barques en écorce, « avec la ceinture d'un Huron. Les indices d'un état de société plus avancée « se laissaient distinguer dans les envois « du Pérou, dans ces tissus de filaments « d'arbre qui rivalisent avec notre laine, « et dans cette bourse faite d'une étoffe « exclusivement réservée au vêtement « des anciens rois, et dont les fils, aux « couleurs variées, représentent des « fleurs. Notons aussi les hamacs, les « tissus coloriés, les papiers hiéroglyphiques des Mexicains. Le Brésil y a « joint des échantillons de ses éventails « et tapis en plumes de diverses couleurs, de ses bonnets de feuilles, « d'ornements de femmes sauvages et de « sacs au moyen desquels elles portaient « des fardeaux, et une ceinture garnie « d'une rangée de dents humaines, farouche trophée de quelque chef, qui l'a « remis peut-être à nos missionnaires « comme un monument de sa pénitence. « Nous y trouvons aussi des flèches, « des bâtons, des massues pour briser « le crâne. Deux instruments meurtriers « se faisaient remarquer, une massue de « pierre, qui a fendu la tête de plusieurs « missionnaires jésuites, en Amérique, « et qui « leur a ouvert le ciel, » et un « glaive du Japon, dont un fourreau de « peau très-dure enveloppait la lame

Digitized by Google

« recourbée; il a aussi mis fin à l'apo-
« stolat d'autres missionnaires du même
« ordre, dans la persécution du roi
« Taïcosama. Quelques oiseaux étran-
« gers, entre autres des oiseaux de pa-
« radis, figuraient avec leur brillante
« et gracieuse parure, près de ces in-
« struments de torture et de mort; mais
« ils y formaient moins un contraste
« qu'une harmonie, si nous voyons en
« eux, suivant un symbolisme usité
« chez les premiers chrétiens, les em-
« blèmes de ces âmes que le martyre a
« transfigurées.

« Dans des circonstances malheureu-
« ses, une grande partie des objets dont
« il vient d'être question ont été enlevés
« de ce musée. Un certain nombre reste:
« ces débris sont des pierres d'attente,
« et déjà en effet cette collection com-
« mence à réparer ses pertes. Elle a
« reçu, l'année dernière, le casque,
« le manteau, les armes, l'équipement
« complet du cacique d'une tribu de
« sauvages de l'Amérique septentrio-
« nale, connus sous le nom de *Pieds*
« *Noirs*. Ces prémices ont été apportés
« par un missionnaire jésuite, qui est
« retourné dans cette partie du monde,
« et qui travaille, avec d'autres Pères
« de la même compagnie, à y renouve-
« ler, dans l'humble obscurité de leur
« apostolat, l'éclatante merveille du
« Paraguay. (P. 473.) »

Ainsi le musée s'accroît chaque jour. Le missionnaire arrive du bout du monde, portant dans son humble bagage les idoles de la mer du Sud ou l'armure des caciques, comme les triomphateurs d'autrefois traînaient au Capitole les dieux et les dépouilles des nations vaincues; il y a seulement ici un peu moins de faste et un peu plus d'héroïsme. Le destin de Rome n'a pas changé : *Tu regere imperio populos, Romane, memento.* C'était jadis la loi du plus fort et le joug d'un dur esclavage; c'est aujourd'hui la loi parfaite de liberté : il y a progrès.

Enfin, à tous ces témoignages si éloquents, mais pourtant inanimés, du prosélytisme romain, il en faut ajouter un dernier qui est vivant. Nous voulons parler du collége de la Propagande, établissement unique qui n'a point eu de modèle ni d'imitation, et dont la prospérité va toujours croissant. Il possède une bibliothèque riche surtout en manuscrits orientaux, répertoire inappréciable pour l'histoire religieuse d'une multitude de pays, un musée et une imprimerie qui ne cesse de mettre au jour, en toutes les langues parlées, une foule de livres savants ou populaires, utiles aux missions, opposant ainsi l'antidote aux poisons que ne cesse de répandre la propagande hérétique.

« Mais, ajoute l'auteur de l'*Esquisse*, « le plus beau livre, le plus beau monu-
« ment de la propagande est le cœur de
« ses élèves. Rien ne ressemble plus au
« cénacle que la chapelle où ils se pré-
« parent ensemble à se disperser, comme
« les apôtres, par toute la terre. La Pro-
« pagande offre le résumé d'une des
« visions des prophètes : « Regarde au-
« tour de toi, tous ces fils, qui, ve-
« nus de loin pour se réunir dans ton
« sein, » retournent ensuite chacun dans
« son pays natal, « comme des colombes
« qui s'envolent vers leur colombier. »
« Un signe sacré, qu'ils emportent avec
« eux, les unit à jamais par le lien de
« la fraternité la plus étroite, quelles
« que soient les distances qui doivent
« les séparer sur la terre. Avant de par-
« tir, ils ont prêté, conformément à la
« bulle d'institution, le serment de ver-
« ser, s'il le faut, leur sang. Tous ne
« meurent pas pour la foi, mais tous ont
« à souffrir pour elle. Ils sont tous
« dignes de ces paroles que le cardinal
« Baronius adressait à des jeunes lévites
« destinés à vivre dans un pays livré
« aux persécutions : « Vous m'inspirez,
« leur disait-il, une sainte jalousie,
« heureux candidats du martyre, déjà
« désignés pour cette noble pourpre.
« Quand je vous regarde, je ne puis
« m'empêcher de dire : Que mon âme
« meure de la mort des justes, et que
« mes derniers moments ressemblent
« aux leurs[1]. »

« Le collége de la Propagande est

[1] Macte animo..., juventus quæ tam illustri militiæ nomen dedisti, ac sacramento sanguinem spopondisti. Æmulor vos sanè Dei æmulatione, cùm vos martyrii candidatos, ac nobilissimæ purpuræ martyres designatos aspicio, compellor et dicere : Moriatur anima mea morte justorum, et fiant no-

Digitized by Google

« l'expression du plus grand et du plus « saint effort qui ait été fait, dans aucun « établissement humain, pour travailler « à la restauration de l'unité de la famille « humaine. La séparation des langues, « qui produit ou entretient l'isolement « des peuples, est un des signes du bri- « sement de cette unité. Le sauvage ne « sait que l'idiome de sa tribu. Les « vieilles nations de l'Inde et de la Chine, « emprisonnées dans leur civilisation « immobile, ne comptent qu'un petit « nombre d'hommes qui s'occupent de « langues étrangères, et encore ne con- « naissent-ils que celles des pays les « plus voisins. Quelques villes mahomé- « tanes, plus en contact avec l'Europe, « sont un peu plus avancées. La chré- « tienté seule est travaillée du besoin « de s'initier de plus en plus à ce genre « de connaissance, et, dans la chré- « tienté, le collége romain de la Propa- « gande est le foyer le plus général de « la communication des langues entre « elles. Tout gouvernement qui voudrait « dépenser pour cela l'argent néces- « saire, serait bien maître d'établir un « collége où toutes les langues seraient « représentées par des élèves de tous « les pays. Rome seule le fait, parce « qu'elle a seule un intérêt moral uni- « versel. Dans un collége fondé par un « gouvernement, on ne verrait figurer « que les langues utiles au commerce et « à la littérature, les idiomes aristocra- « tiques de la richesse et du génie. A la « Propagande, les plus pauvres, les plus « dédaignées sont accueillies avec res- « pect, car elles sont parlées, en quelque « coin obscur du globe, par des âmes « qu'il faut sauver. Les grossiers accents « du nègre s'y produisent à côté de la « langue harmonieuse de la Grèce. Le « latin y sert de truchement entre les « sentences de Confucius et les pro- « verbes des sauvages des îles Gambier. « Les langues, rassemblées dans un « collége temporel, pour un but d'utilité « terrestre, ne seraient pas l'expres- « sion des mêmes pensées sur Dieu et « sur l'homme. A la Propagande, une « même vie spirituelle circule indivi- « siblement dans ces organismes variés « de l'intelligence humaine. Les effets « de leur antique séparation se guéris- « sent par leur communion à la même « foi et au même dévoûment. Dans l'é- « criture chinoise, le signe qui repré- « sente une *tour* exprime l'idée de la « *dispersion*, par allusion sans doute à « un des plus anciens souvenirs du « genre humain. Si les peuples modernes « adoptaient une écriture en caractères « symboliques, le sceau du collége de « la Propagande mériterait d'être l'hié- « roglyphe de l'union. Cette maison est « aux antipodes de Babel. (P. 479.) »

Ici se termine le premier volume de l'*Esquisse de Rome chrétienne*. Nous re- produirons toutefois, avant de clore cette analyse, un dernier passage dans lequel l'auteur resserre et présente sous un point de vue plus rapproché les nombreux monuments déjà exposés en détail, en faisant ressortir l'idée géné- rale dont ils sont l'expression multiple et variée :

« Nous devons maintenant, avant de « terminer ce volume, réunir, dans un « cadre facile à embrasser, les résultats « généraux qui expriment la significa- « tion des détails sur lesquels la pensée « du lecteur s'est dispersée en parcou- « rant cet écrit. Nous ne faisons pas un « livre de description ou d'histoire, nous « ne passons à travers les monuments et « les faits que pour arriver aux vérités « dont ils sont la manifestation. Ce n'est « qu'à la fin de cet ouvrage que nous « pourrons produire, dans ce qu'elle « a de plus élevé, la signification de « Rome; mais il nous est déjà possible de « la caractériser en partie et à quelque « degré.

« Les tombeaux sacrés de Rome, qui « forment, ainsi que nous l'avons dit, « le reliquaire de la sainteté chrétienne, « le plus complet qui existe, nous ont « offert d'abord un signe qui mérite « beaucoup d'attention, lorsqu'on cher- « che ce qui doit caractériser le centre « du christianisme. Ce premier indice « est devenu plus significatif, lorsque « nous avons vu que la ville, qui est, par « les reliques qu'elle renferme, le plus « vaste sépulcre des saints, est en même « temps, par ses églises, le plus émi-

visima mea horum similia. *Not. ad martyrol.*, 29 décembre.

Digitized by Google

« nent des temples de Dieu. Puis nous « avons jeté un premier coup d'œil sur « les cérémonies sacrées qui s'accom- « plissent sur ces tombes et dans ces « églises; nous avons écouté les langues « dans lesquelles on y loue Dieu, et nous « avons reconnu, sur les marches de ces « autels, les divers représentants des « principaux et des plus anciens rits « chrétiens, réunis dans l'unité reli- « gieuse dont Rome est le centre, tandis « que hors de cette unité ils cessent « d'être unis entre eux. Ici, groupés, « comme des rejetons, autour du vieux « tronc du christianisme, ayant en lui « leurs racines, et nourris d'une même « sève, ailleurs, branches coupées, qui « n'ont plus de souche commune, qui « n'entrelacent pas même leurs feuilles. « Tels sont les indices que nous a fournis « de prime-abord, je ne dis pas l'étude, « mais le simple aspect de Rome chré- « tienne.

« Leur signification s'est développée « dans d'autres faits monumentaux qui « ont passé sous nos yeux. Mais ces faits, « outre leur rapport à l'unité religieuse, « servent particulièrement à mettre en « relief le caractère de perpétuité. Telles « sont les catacombes et les basiliques « constantiniennes, témoins des pre- « miers temps du christianisme perse- « cuté et du christianisme triomphant; « la chaire de saint Pierre, conservée « jusqu'à nos jours, les monuments que « renferme la basilique vaticane, et qui « correspondent à toute la durée de « l'ère chrétienne, la galerie de tous « les portraits des papes, commencée « au cinquième siècle, enfin cette série « d'églises qui remonte d'âge en âge « jusqu'aux oratoires fondés par les « apôtres.

« La perpétuité religieuse se réfléchit « aussi dans d'autres monuments qui « font spécialement ressortir le carac- « tère d'universalité. Celui-ci est mar- « qué d'abord par certains faits que « nous avons déjà considérés sous un « autre point de vue, tels que les di- « verses liturgies, les tombeaux et les « reliques de martyrs et de saints qui « appartiennent à tous les pays, les « églises qui correspondent aux diver- « sités nationales de la chrétienté. Mais, « indépendamment de ces indices, le « caractère d'universalité éclate dans « deux ordres de faits admirablement « significatifs. Nous avons vu, à Rome, « des monuments qui rappellent ce que « la papauté, à toutes les époques, a « fait pour maintenir l'intégrité de la « foi dans l'intérieur de la chrétienté, « quelles qu'aient été les contrées de « l'Orient et de l'Occident où les héré- « sies se sont élevées. Nous avons vu « aussi des monuments qui se lient aux « origines de la prédication chrétienne « chez tous les peuples, et qui rap- « pellent le prosélytisme universel de la « papauté.

« Avant de passer à d'autres considé- « rations, nous pouvons déjà concevoir, « quoiqu'imparfaitement, ce que nous « avons appelé *l'idée* de Rome. Dans le « spectacle que le monde des corps nous « fournit, il y a deux sources de pen- « sées, d'émotions, auxquelles nulle « âme humaine ne reste étrangère : nous « entrevoyons, avec un respect myste- « rieux, dans les chênes séculaires, « dans les constructions antiques, l'i- « mage de la perpétuité matérielle, « comme une ombre de ce qui durera « toujours, et, du haut d'une montagne, « notre âme semble grandir avec l'es- « pace que nous découvrons, parce « qu'elle aspire à ce qui est universel, « et que tout ce qui est moins borné lui « figure un peu ce qui est sans bornes. « Ces émotions, ces pensées, Rome nous « les inspire, en les transportant du « monde des corps au monde des esprits. « Elle nous offre l'image matérielle de « la perpétuité morale, de cette immu- « tabilité religieuse qui a bravé tous les « orages de la pensée et du temps. A « mesure que nous la contemplons, tous « les grands faits du christianisme, dont « elle retrace l'histoire, passent devant « nous : l'horizon du monde chrétien « s'ouvre au loin dans toutes les direc- « tions. Et toute cette variété d'événe- « ments, de peuples, d'époques, réflé- « chis dans les monuments de Rome, s'y « coordonne au sein de l'unité. Hors « d'elle, tous ces faits ne sont que des « matériaux désunis : en elle et par « elle, ils sont les parties d'un tout ra- « menées à un centre. Les lumières de

Digitized by Google

« l'histoire et de la philosophie suffisent « pour découvrir, sous ces divers rapports, la signification de Rome monumentale; mais la foi, la piété y recueillent quelque chose de plus haut « qu'une simple idée sublime. Les âmes « qui ont ce qu'il faut pour sentir ces « autres impressions n'ont pas besoin « qu'on les leur explique : ceux qui ne « sont pas disposés à les goûter ne les « comprendraient pas. (P. 489.) »

Après cette longue dissection d'une œuvre pleine de vie, nous éprouvons un double besoin : d'abord, de demander pardon à l'auteur d'avoir été contraint d'enlever à son livre, sa riche parure de style, le charme des détails, ces épisodes historiques et poétiques qui semblent quelquefois écarter du sujet et vous y rejettent plus profondément, pour étaler aux yeux un simple squelette. En second lieu, nous devons exhorter nos frères, les lecteurs catholiques ou ceux qui ne le sont pas, à se charger eux-mêmes de réparer notre outrage et de rétablir, par l'étude du livre de M. Gerbet, l'édifice entier dont nous n'avons fait qu'indiquer grossièrement la charpente. Nous oserons nous permettre une dernière observation en disant que le livre de l'*Esquisse* nous paraîtrait mieux intitulé : *Symbolique de Rome chrétienne*.

A. COMBEGUILLE.

SAINT ANSELME.

FRAGMENT DE L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE SAINT BERNARD [1].

DEUXIÈME ARTICLE. — (SUITE ET FIN [2].)

. . . . . Lorsque Guillaume apprit la mort d'Urbain II, qu'on accusait d'avoir été gagné par lui, il fit à la fois l'éloge et la justification du pontife en s'écriant : « Que la haine de Dieu tienne « celui qui s'en afflige. » « Mais, » ajouta-t-il aussitôt, « le nouveau pape com- « ment est-il? » Et comme on lui dit qu'il était sous plusieurs rapports semblable à Anselme. « Par la voult-Dieu, « dit-il, s'il est comme cela, il ne vaut « rien; peu importe, du reste, car je « jure bien que cette fois-ci sa papauté « ne me dominera plus. Me voilà libre, « et je ferai tout ce qu'il me plaira [3]. » En effet, il ne reconnut pas le nouveau pape, et continua à opprimer l'Église et ses peuples comme devant. Dans une expédition inique contre son vassal, Hélie de La Flèche, comte du Mans, prince aussi pieux et charitable que brave, et aussi aimé de ses sujets que le roi Roux en était redouté et haï [4], Guillaume, ayant pris et brûlé le Mans, avait traité comme un criminel l'évêque de cette ville. Cet évêque était l'un des plus illustres prélats de son temps, fort lié avec Yves de Chartres et Anselme de Cantorbéry, et digne en tout d'être l'ami de ces deux grandes lumières des Églises de France et d'Angleterre [5].

[1] Quelques personnes ont paru croire que ce travail avait été inspiré par les circonstance actuelles. Nous pouvons affirmer qu'il fait partie intégrante d'un ouvrage commencé il y a huit ans, qu'il a été écrit en entier à six cents lieues de la France, et qu'il n'y a pas eu *un seul mot* ajouté ou modifié depuis les discussions récentes. (*Note de l'auteur.*)

[2] Voir le numéro précédent ci-dessus, p. 89.

[3] Et Dei odium habeat qui inde curat. Ille vero qui modo est papa, cujusmodi est?... Per vultum Dei, si talis est, non valet... Ego interim libertate potitus agam quod libet. Eadm., *Hist. novorum*, l. I, p. 36.

[4] Order. Vit., l. x, p. 769 et 774. Orderic ajoute qu'il était *instar presbyteri bene tonsus*, ce qui indiquait la régularité des mœurs. V. *Opera* S. Anselmi, Yvonis Carnut. Orderici, etc., *passim*.

[5] Il avait été élève et admirateur de Bérenger, mais était revenu de bonne heure à l'orthodoxie. Hoël, évêque du Mans, l'avait placé à la tête des écoles de son diocèse. Dans sa jeunesse, on l'avait accusé de diverses irrégularités de mœurs, comme le prouve une lettre d'Yves de Chartres; mais Pagi et de Beaugendre, éditeurs de ses *œuvres* (in-folio,

Digitized by Google

Guillaume avait vu avec déplaisir le clergé, sans son aveu, faire élection d'Hildebert [1]. Le voyant en son pouvoir, il l'accusa de trahison, lui ordonna de détruire les tours de sa cathédrale qui dominaient le château royal, et sur son refus fit piller tous ses biens, sans lui laisser même une mitre. Lui, qui se moquait du jugement de Dieu par l'épreuve du fer chaud, lorsque cette épreuve tournait au profit des victimes de son oppression, disant que Dieu se laissait trop facilement gagner par les prières du premier venu [2], il voulut maintenant exiger que Hildebert se soumît à ce jugement, malgré les canons de l'Église, et pour l'y contraindre il le tint enfermé dans un cachot, les pieds et les mains enchaînés; et cela jusqu'à sa propre mort [3].

Ce dernier forfait combla la mesure; la justice de Dieu allait frapper; et déjà les peuples, consolés et éclairés par les mystérieuses lueurs de la foi, sentaient comme un frémissement prophétique, avant-coureur de leur délivrance. Un saint moine [4] de l'abbaye de Glocester vit en songe le Seigneur assis sur son trône de gloire, au milieu de la milice céleste; à ses pieds, prosternée devant lui, une vierge d'une éclatante beauté lui disait : « O toi, qui es mort sur la « croix pour le salut du genre humain, « regarde avec clémence ton peuple qui « gémit sous le joug de Guillaume! « O vengeur de tous les crimes, venge-« moi de Guillaume, et arrache-moi de « ces mains qui m'ont indignement « tourmentée et souillée! » Le Seigneur lui répondit : « Patience : encore un « peu et tu en auras une ample ven-« geance [1]. » A cette vision, le moine trembla : il comprit que cette vierge était la sainte Église, et que bientôt Dieu, exauçant sa prière, allait punir le roi de ses excès. Il confia ce qu'il avait vu à son abbé Serlon, qui écrivit aussitôt au roi pour l'avertir de ce présage sinistre [2].

Le mercredi 1er août 1100, fête de saint Pierre-aux-Liens, un autre moine, Foucher, abbé de Shrewsbury, monte en chaire, et, après avoir dépeint l'état désespéré de l'Angleterre, il prophétise un changement en ces termes : « Voici « une révolution subite qui approche. « Ces mignons ne règneront pas tou-« jours. Le Seigneur Dieu viendra juger « les ennemis de son épouse. Voici que « l'arc de la fureur divine est tendu « contre les méchants réprouvés; voici « la flèche rapide qui sort du carquois! « Elle part : elle va frapper [3]! »

Le lendemain même du jour où ce moine prêchait ainsi, une flèche inconnue frappa au cœur le roi Roux, pendant qu'il chassait dans cette forêt neuve que son père avait plantée en dépeuplant trente-six paroisses.

Le matin, un religieux de Glocester lui avait apporté une lettre de l'abbé Serlon, qui lui racontait la vision menaçante de son moine. En l'entendant, le roi, qui venait de faire un grand repas avec ses courtisans, rit aux éclats, et s'écria : « Je ne sais vraiment où ce « dom Serlon, que je croyais un bon et « sage abbé, a pu prendre cette idée de « me raconter ces songes, et de me les « envoyer de si loin et par écrit! Est-ce « qu'il me prend pour un de ces An-« glais qui remettent leurs voyages et « leurs affaires pour la première vieille « femme qui rêve ou qui éternue [4]? »

1708), ont réfuté ces reproches. On croit qu'il a été moine, ou du moins élève de Cluny.

[1] En 1097; le comte Hélie, au contraire, quoiqu'il eût désigné un autre candidat, respecta le choix d'Hildebert, *quia Deum timebat et ne lethale in membris Ecclesiæ schisma fieret.* Order. Vit., x, 770.

[2] Quid est hoc? Deus est justus judex? Pereat qui deinceps hoc crediderit. Quare per hoc et hoc meo judicio amodo respondebitur, non Dei, quod pro voto cujusque hinc inde plicatur. Eadm., p. 82.

[3] Yvo Carnut. Ep. 74. Baronius ad 1107. Pagi *crit. in eumd.*; Beaugendre, *Vita Hildeb.*, p. XIX.

[4] Bonæ famæ, sed melioris vitæ. Order. Vit., l. x, 781.

[1] Splendidissima virgo... Scelerum vindex omniumque judex justissime, de Guillelmo, precor, vindica me... Patienter tolera, paulisper exspecta. *Ibid.*

[2] Commonituros apices. *Ib.*

[3] En subitanea rerum instabit immutatio... non dein dominabuntur effeminati... Ecce arcus superni furoris contra reprobos intensus est, et sagitta velox ad vulnerandum de pharetra extracta est. Repente jam feriet... Order., l. c.

[4] Rex in cachinnum resolutus est... Miror unde domino meo Serloni talia narrandi voluntas exorta

Digitized by Google

Et il partit au galop pour sa chasse. Comme on débusquait une pièce de gibier, il cria à un de ses compagnons, Gauthier Tirrel : « Tire donc, de par le « diable ! » Ce fut sa dernière parole. Au même instant, une flèche, soit celle de Gauthier, soit une autre, vint lui traverser la poitrine [1]. Son corps, placé sur une voiture de charbonnier, d'où le sang dégouttait sur la route, fut transporté à Winchester ; mais les cloches des églises, qui saluaient les obsèques du dernier de ses sujets, du plus infime des chrétiens, ne sonnèrent point pour lui : et de tous les trésors qu'il avait amoncelés aux dépens de son pauvre peuple, nul ne tira une aumône pour son âme [2].

Lorsque cette justice du ciel arriva, Anselme parcourait divers monastères de la Bourgogne et de l'Auvergne. A Marcigny, le saint abbé Hugues de Cluny lui dit qu'il avait vu la nuit précédente le roi Guillaume comparaître comme accusé devant le tribunal de Dieu, et y être jugé et damné [3]. A La Chaise-Dieu, l'archevêque apprit la mort du roi ; il pleura beaucoup, et dit qu'il aurait mille fois préféré mourir lui-même que voir le roi mourir de cette façon [4].

Bientôt arrivèrent des messagers de la part du nouveau roi d'Angleterre, Henri, et de ses barons, qui suppliaient Anselme de revenir au plus vite, et lui déclaraient que toutes les affaires du royaume souffraient de son absence [1]. Henri, frère puîné de Guillaume, s'était emparé du trône au détriment de son aîné, Robert de Normandie ; mais, le jour de son sacre, il avait juré de garder les bonnes et saintes lois du roi Édouard, et de réparer toutes les iniquités de son prédécesseur ; il avait fait publier et répandre dans tout le royaume une charte à cet effet.

Anselme crut devoir se rendre au vœu de son peuple. Il retourna donc en Angleterre, mais non pour y trouver la paix : ce fut, au contraire, pour y continuer le combat sur un terrain plus difficile encore. Après avoir triomphé de la violence, il lui fallait lutter contre la ruse et remporter ainsi une double victoire. Au lieu des brutales colères d'un bandit couronné, il allait trouver, entre lui et le devoir, la politique artificieuse d'un roi modéré et habile, à qui sa finesse et sa science avaient valu le surnom de Clerc ou Beau-Clerc ; mais il revenait de ses trois années d'exil plus résolu que jamais, toujours armé de cette inaltérable douceur, grâce à laquelle il ne s'était jamais trouvé en colère qu'une seule fois dans sa vie depuis qu'il était moine [2], mais armé aussi de cette héroïque fermeté que donnent à un grand cœur l'humilité et la certitude du devoir [3].

Il avait prévenu le nouveau pape [4] et ses amis de ses intentions. « Je suis « sorti d'Angleterre, disait-il, pour l'a-

est... Ex nimia simplicitate mihi... somnia stertentium retulit... Num prosequi me ritum autumat Anglorum, qui pro sternutatione vel somnio vetularum... His dictis, celer surrexit, et cornipedem ascendens in sylvam festinavit. *Ibid.*

[1] Trahe, trahe arcum, ex parte diaboli. Henric. Knyghton, p. 2573, *ap. Thierry*, II, 340. L'abbé Suger déclare que Tyrrel, qui passait pour l'auteur de cette mort, lui avait souvent juré qu'il n'avait pas même vu le roi dans la forêt. *Vit. Lud. Cross.*, ap. Selden., *not. in Eadm.*, p. 190.

[2] Cruore undatim per totam viam stillante. Will. Chalm., p. 126, *ap. Thierry*. — Regem veluti ferocem aprum venabulis confossum detulerunt. Signa etiam pro illo in quibusdam ecclesiis non sonuerunt, quæ pro infimis, pauperibus et mulierculis crebro diutissime pulsata sunt. Order., l. c.

[3] Intulit testimonio veritatis proxime præterita nocte regem ante thronum Dei accusatum, judicatum, sententiamque damnationis in eum promulgatam. Eadm., 25.

[4] At ille, singulis verba ejus interrumpente, asserait quod multum magis eligeret se ipsum corpore, quam illum sicut erat, mortuum esse.

[1] Omnia negotia regni ad audientiam et dispositionem ipsius referens pendere dilata. Eadm., 37. Voyez, *in Epist.*, Ans. III, 41, la lettre du roi, où il s'excuse de s'être fait sacrer par d'autres évêques, vu l'absence du primat.

[2] Guill. Malmesb., op. cit. Il fit cette confidence sur son caractère à un de ses plus intimes amis.

[3] *Fortezza ed umiltate e largo core.* Voyez l'admirable article du recueil anglican, *the British Critic*, t. XXXIV, p. 101.

[4] Precor et obsecro, quanto possum affectu, ut nullo modo me in Angliam redire jubeatis, nisi ita ut legem et voluntatem Dei et decreta apostolica voluntati hominis licest mihi præferre, etc. *Ep.* IV, 40.

Digitized by Google

« mour et l'honneur de Dieu, et pour « celui de l'Église ; je n'y rentrerai ja- « mais que pour cette même cause [1]. » Dès son arrivée en Angleterre [2], et dès sa première entrevue avec Henri, il refusa à la fois l'investiture et l'hommage qu'il avait cependant prêté à Guillaume, et se justifia de son refus en communiquant au roi les décrets prohibitifs qu'avait rendus le concile de Rome en sa présence l'année précédente. « Si le seigneur roi, » disait-il, « ne les accepte pas, il n'y aura ni « avantage ni honneur pour moi à res- « ter en Angleterre ; je ne suis pas venu « pour le voir désobéir au pape ; je ne « pourrai être en communion ni avec « lui ni avec ceux qui prendront l'in- « vestiture de sa main. »

Henri crut devoir temporiser, et obtint d'Anselme un délai pour consulter le Saint-Siége. Il avait besoin de mettre de son côté l'autorité et l'ascendant moral du primat pour deux objets importants : pour approuver son mariage avec Mathilde, fille de sainte Marguerite d'Écosse, et issue de la race des anciens rois anglo-saxons [3], et pour défendre sa royauté nouvelle contre son frère aîné, Robert, qui, revenu de la croisade, réclamait la couronne. Mathilde s'était réfugiée dans un monastère pour se mettre à l'abri des violences de la conquête normande, et y avait reçu le voile noir des mains de sa tante, l'abbesse; mais elle affirma que cela avait été contre sa volonté formelle. Après avoir pris l'avis d'un concile d'évêques, de seigneurs et de moines, Anselme jugea que Mathilde était libre, bénit son mariage, et la couronna comme reine, mais non sans prendre de solennelles précautions pour faire apprécier la validité de ses motifs [4]. Il n'en fut pas moins accusé de complaisance coupable pour le roi [1]. Puis, comme le duc Robert allait débarquer en Angleterre [2], Anselme, comme représentant de la noblesse et du peuple d'Angleterre, reçut les serments de Henri [5], qui jura de nouveau de gouverner toujours selon de justes et saintes lois, et qui promit en particulier à l'archevêque de lui laisser pleine liberté d'exercer tous les droits de l'Église et d'obéir au pape. Anselme, non-seulement se joignit à l'armée royale de sa personne avec ses vassaux, mais il fit tant par son influence et ses exhortations aux principaux seigneurs, que Robert, se voyant sans appui, dut renoncer à ses prétentions [4].

Le danger passé, Henri oublia ses serments, et recommença la lutte contre l'Église : Anselme dut repasser par toute la fatigante série d'épreuves qu'il semblait avoir déjà épuisée sous Guillaume, sans trouver plus de courage et de fidélité qu'alors parmi ses collègues dans l'épiscopat. Le roi, qui avait restitué au siége de Cantorbéry les biens usurpés par Guillaume, se plaignait amèrement de l'innovation qu'il trouvait dans la prohibition des investitures et de l'hommage. C'en était une, en effet [5], ou plutôt c'était un retour indispensable à la dignité primitive de l'É-

[1] Sicut propter timorem et amorem Dei, et honorem ejus et Ecclesiæ ejus, egressus sum de Anglia, ita nunquam ingrediar in illam nisi propter et secundum eamdem causam. *Suppl.*, Ep. II. Cette lettre est intitulée : *Anselmus, Dei gratia archiepiscopus Cantuariensis, exul.*

[2] Il débarqua à Douvres le 25 septembre 1100.

[3] Voyez dans Thierry, *Histoire de la Conquête des Normands*, t. II, p. 345, l'importance politique de cette alliance pour le roi normand.

[4] Pater ipse totam regni nobilitatem populumque minorem pro hoc circumfluentem,... Sublimius cæteris stans, in commune edocuit quo ordine causa virginis quam fama vulgarat, per episcopos, etc., determinata fuit. Eadm., 89.

[1] Anselmum in hoc a rectitudine deviasse nonnulla pars hominum, ut ipsi audivimus, blasphemavit. Eadm., 88.

[2] On voit par la lettre du pape Pascal II à Anselme, *Ep.* III, 42, que le pontife favorisait assez Robert, en sa qualité de croisé.

[3] Tota regni nobilitas cum populi numerositate Anselmum inter se et regem medium fecerunt, quatenus ei vice sui manu in manum porrecta promitteret justis et sanctis legibus totum regnum, quoad viveret, in cunctis administratorum. Eadm.

[4] Si post gratiam Dei fidelitas et industria non intercessisset Anselmi, Henricus rex ea tempestate perdidisset jus Anglici regni. *Ib.*

[5] Divers passages d'Orderic Vital, surtout liv. III, p. 126, éd. Le Prévost; et liv. VIII, p. 698, éd. Duchesne, prouvent que l'investiture par la crosse fut pratiquée en Normandie comme en Angleterre pendant tout le 11e siècle.

Digitized by Google

glise, trop longtemps méconnue, surtout en Angleterre, où la prépondérance abusive de la royauté avait acquis force de loi depuis un temps immémorial. Anselme avait pour mission de consommer pour l'Église d'Angleterre l'œuvre entreprise pour l'Église universelle par saint Grégoire VII. La réponse du pape Pascal à la première consultation du roi, après le retour de l'archevêque, avait été décisive et énergique. Il lui mandait : « Le Seigneur a dit : C'est moi qui suis la porte, *ego sum ostium*, et celui qui entrera par moi sera sauvé ; mais si les rois prétendent être la porte de l'Église, ceux qui entreront par eux dans l'Église ne seront pas des pasteurs, mais des voleurs. » Et après lui avoir cité la résistance de saint Ambroise à l'empereur, il ajoutait : « La sainte Église romaine a vigoureusement résisté, en la personne de nos prédécesseurs, à l'usurpation royale et à cette abominable investiture, malgré les cruelles persécutions des tyrans : et nous avons confiance dans le Seigneur que Pierre ne perdra pas sa force en notre personne... Ne croyez pas que vous affaiblirez votre puissance en renonçant à cette usurpation profane. Tout au contraire, votre autorité n'en aura que plus de force et de gloire lorsque l'autorité de Dieu régnera dans votre royaume [1]. » Mais le roi n'en persistait pas moins à obliger Anselme, soit à lui prêter hommage et à consacrer des évêques investis par lui, soit à sortir du royaume. « Que m'importe ce « qu'on dit à Rome, répondait-il aux « protestations d'Anselme ! Je ne veux « pas perdre les us de mes prédécesseurs, ni souffrir personne dans mon « royaume qui ne soit à moi [2]. »

Les évêques applaudissaient à l'envi aux intentions du roi [3]. Anselme déclara qu'il ne sortirait pas du royaume et qu'il attendrait dans son église qu'on lui fît violence.

Alors on convint d'envoyer une nouvelle ambassade, composée de personnages plus considérables, pour apprendre au pape que, s'il persistait, Anselme serait exilé, et l'Angleterre soustrait à l'obéissance pontificale. Anselme chargea deux de ses moines de le représenter, et le roi confia ses intérêts à trois évêques [1]. Un de ceux-ci put apprécier à ses dépens l'impression que le premier exil du primat avait laissée à l'étranger, même sur les moins dévots; car, en passant par le Lyonnais, il fut arrêté et dépouillé par un seigneur pillard, nommé Guy, qui ne le relâcha qu'après lui avoir fait jurer qu'il ne ferait rien à Rome contre l'honneur ou l'intérêt de son archevêque [2]. Le pape repoussa avec indignation les conseils des évêques, et la pensée de sacrifier les décrets des saints Pères aux menaces d'un homme [3]. Il répondit en ce sens au roi [4] et à l'archevêque. Il apprenait à celui-ci que, dans le concile qu'il venait de tenir au Latran, il avait renouvelé les anciens décrets contre l'investiture et les hommages, et il ajoutait : « Grâce à Dieu, l'autorité « épiscopale n'a pas failli en toi ; placé « au milieu des barbares, ni les vio- « lences des tyrans, ni la faveur des « puissants, ni le fer ni le feu n'ont pu « t'empêcher de proclamer la vérité. « Nous te conjurons de continuer à agir « et à parler comme tu le dois. Nous ne « te manquerons pas. L'esprit de nos « pères est encore le nôtre, et la pa- « role de Dieu n'est pas encore enchaî- « née [5]. »

Quand les envoyés furent de retour,

[1] Ecclesia Romana... regiæ usurpationi et investituræ abominabili obviare... et gravissimis persecutionibus per tyrannos affecta... non destitit... Tunc validius, tunc robustius, tunc honorabilius regnabis, cum in regno tuo divina regnabit auctoritas. Ap. Eadm., 60.

[2] Quid ad me? Usus antecessorum meorum nolo perdere, nec in regno meo qui meus non sit quemquam sustinere. Eadm., 60.

[3] Episcopis... in singulis regiæ voluntati parere certantibus, immo ne Romani pontifici subderetur summo opere insistentibus.

[1] L'archevêque d'York et les évêques de Norwich et de Chester.

[2] Guill. Malmesb., l. c.; Eadm., 61.

[3] Decreta, dicens indignando, et institutiones sanctorum Patrum, minis actus unius hominis dissiparem. Eadm.

[4] Voyez *sa lettre* au roi, ap. Eadm., 61.

[5] Deo autem gratias quia in te semper episcopalis auctoritas perseverat... Eumdem enim cum patribus nostris spiritum habentes credimus, propter

Digitized by Google

le roi convoqua son parlement à Londres, à la Saint-Michel de l'an 1102; il somma de nouveau Anselme de lui obéir ou de sortir du royaume. L'archevêque s'en référa aux lettres récemment arrivées de Rome. « Qu'il montre « les siennes, s'il veut, répondit le roi; « mais cette fois-ci on ne verra point les « miennes : il ne s'agit d'ailleurs pas de « lettres : qu'il dise s'il veut m'obéir ou « non [1]. » Anselme communiqua à l'assemblée les lettres qu'il avait reçues du pape [2]. Pour en détruire l'effet, les trois évêques, ambassadeurs du roi, déclarèrent, sur leur parole d'évêque, que le pape les avait chargés, de vive voix et en secret, de dire au roi que, tant qu'il vivrait en bon prince, il ne l'inquiéterait pas quant aux investitures; mais qu'il n'avait pu faire cette concession par écrit, de peur que les autres princes n'usurpassent aussitôt le même droit [3]. Le moine Baudouin, envoyé d'Anselme, toujours zélé et courageux [4], nia formellement que le pape eût pu parler autrement qu'il n'avait écrit. Les barons étaient partagés : les uns disaient qu'il fallait se fier aux lettres scellées du pape, d'accord avec la parole des moines; les autres soutenaient qu'il fallait bien plutôt en croire la parole de trois évêques que des parchemins noircis d'encre et scellés de plomb, et que le témoignage de ces moinillons était nul dans les affaires séculières, puisqu'ils avaient renoncé au siècle [5].

« Mais, dit Baudouin, il ne s'agit pas « ici d'une affaire séculière. » — « Vous « êtes un brave homme, lui répondit-« on, et un savant, mais la convenance « exige que nous en croyions plutôt « un archevêque et deux évêques que « vous. » — « Mais les lettres! » insistait Baudouin. — « Quoi! répliquèrent les « avocats de la royauté, nous repoussons « le témoignage des moines contre les « évêques, et nous nous rendrions à ce-« lui de ces parchemins, de ces peaux « de moutons! » — « Hélas! hélas! dirent « les moines qui écoutaient, l'Évangile « aussi est écrit sur des peaux de mou-« ton [1]. »

Anselme, redoutant le scandale, ne voulut pas démentir publiquement la version des trois évêques. Il se borna à demander une troisième ambassade à Rome pour éclaircir l'équivoque. Il écrivit au pape : « Je ne crains pas l'exil, ni la pauvreté, ni les tourments, ni la mort; mon cœur est prêt à endurer tout cela, avec le secours de Dieu, pour l'obéissance du siége apostolique et la liberté de ma Mère, l'Église du Christ. Je ne cherche que la certitude de mon devoir et de votre autorité. J'ai entendu, dans le concile de Rome, le seigneur Urbain, de vénérable mémoire, excommunier les rois et tous les laïcs qui donneraient l'investiture des églises et ceux qui la recevraient de leurs mains. Daigne Votre Sainteté dispenser l'Angleterre de cette excommunication, afin que je puisse y demeurer sans péril pour mon âme, ou bien me dire que vous voulez la maintenir, quoi qu'il m'en advienne [2]. »

En attendant la réponse, il tint, à Westminster, avec la permission du roi et le concours des prélats et des barons, un concile national, le premier depuis la mort de Lanfranc. Les principaux barons y assistèrent, à la prière d'Anselme. On y déposa six abbés convain-

quod et loquimur. Et verbum quidem Dei non est alligatum. Ans., *Ep.* III, 44, du 15 avril 1102.

[1] Si vult suæ videantur; meæ hac vice non videbuntur, etc.

[2] Outre la lettre dont nous venons de donner un passage, Anselme en montra une autre du 12 décembre 1101, également citée par Eadmer, où Pascal lui rappelait la condamnation des investitures au concile de Bari, auquel ils avaient l'un et l'autre assisté. Fleury, l. 65, n. 21.

[3] Contestati sunt in episcopali veritate papam ipsum regi verbis puris mandasse per se... se clam illis alia egisse, palam alia.

[4] Spiritu fervens et boni amans.

[5] Trium potius episcoporum assertionibus quam vervecum pellibus atramento denigratis plumbique massula oneratis fore credendum... abjecto monachellorum testimonio.

[1] Ast hoc negotium seculare non est... Et quidem te virum prudentem et strenuum scimus, sed ipse ordo expostulat... Væ! væ! Nonne et Evangelia pellibus ovinis inscribuntur?

[2] Non timeo exilium, non paupertatem... certitudinem tantum quæro... Audivi Romano concilio... excommunicari reges, etc. *Ep.* III, 73.

Digitized by Google

cus de simonie. On y rendit plusieurs décrets pour assurer le célibat du clergé et réprimer une foule de désordres. On y défendit de vendre les hommes comme des bêtes, ainsi qu'on avait osé le faire souvent en Angleterre [1]; et on y prononça l'anathème contre les débauches infâmes qui motivaient la prohibition de laisser croître les cheveux plus longs que l'oreille [2].

L'archevêque avait promis, pendant la trêve qui résultait de sa nouvelle mission à Rome, de ne pas excommunier ceux que le roi investirait des évêchés, mais aussi de ne pas les sacrer. Henri s'empressa de conférer l'épiscopat à son chancelier et à son lardier ou garde-vivres [3]. Sur le refus d'Anselme, il voulut les faire sacrer par l'archevêque d'York, en même temps que Guillaume Giffard, précédemment nommé à Winchester, et accepté par le clergé et le métropolitain. La cérémonie commençait lorsque Guillaume, touché par l'amour de la justice [4], déclara qu'il aimait mieux être dépouillé de tout que de se prêter à une telle profanation. La multitude qui remplissait l'église s'écria d'une seule voix que Guillaume avait raison, que les autres évêques n'étaient pas des évêques, mais des prévaricateurs [5]. Les évêques changèrent de couleur, et, tout confus, allèrent le dénoncer au roi [6]. Guillaume fut cité à comparaître devant lui. Debout, au milieu des menaces et des injures, il resta inébranlable : alors il fut dépouillé de tout son avoir et expulsé du royaume [7]. Anselme intercéda pour lui, mais en vain. Il ne le plaignait pas, du reste, car il écrivait à une abbesse du diocèse de Guillaume : « Il est plus glorieux pour lui, devant Dieu et les gens de bien, d'être ainsi spolié et exilé pour la justice, que d'être doté par l'iniquité de toutes les richesses de la terre. Que ses amis soient donc joyeux et fiers, puisqu'il est resté invinciblement attaché à la vérité [8]. » Il faisait d'avance son propre éloge, puisque bientôt il devait subir le même sort.

A la mi-carême de l'an 1103, la réponse du pape sur le dire des évêques était arrivée. Le roi refusait, selon son habitude, d'en prendre connaissance. « Qu'ai-« je à faire du pape pour ce qui est à « moi [9] ? » Anselme, de son côté, ne vou-

[1] Ne quis illud nefarium negotium, quo hactenus homines in Anglia solebant velut bruta animalia venundari, deinceps ullatenus facere præsumat.

[2] Hume, cet oracle de l'histoire philosophique d'Angleterre, et les autres écrivains de son bord, ont plaisanté sur l'importance attachée par Anselme, pendant toute sa vie, aux prohibitions contre les *criniti*, ou jeunes gens à longue chevelure; ils ont affecté de méconnaître la cause qui faisait alors de ce genre de coiffure le signe des excès les plus monstrueux. Voyez Order. Vit., liv. VIII, p. 682. Ceux qui ont été de nos jours en Orient savent à quoi s'en tenir. Plusieurs autres évêques illustres, sortis des rangs monastiques, se signalèrent comme Anselme par leur zèle contre les *criniti*. Godefroy, évêque d'Amiens, en célébrant la fête de Noël à Saint-Omer, et en rejetant les offrandes de ceux qui étaient *intonsi*, porta le comte de Flandre et ses chevaliers à se couper les cheveux avec leurs épées et leurs poignards, faute de ciseaux. Serlon, évêque de Séez, après avoir été abbé de Saint-Évroul, prêchant pour la fête de Pâques à Carentan, où le roi Henri Ier, *satis humiliter inter civitas rusticorum in imo loco sedebat*, tira tout à coup des ciseaux de son manteau, et coupa les cheveux du roi et des seigneurs qui l'accompagnaient. Son sermon, à ce sujet, est cité par Orderic Vit., l. XI, p. 816. Il en voulait encore plus à la barbe qu'aux cheveux. « *In barba* « *prolixa*, » disait-il des élégants de son temps, « *hircis assimilantur...; in nutrimento autem co-* « *marum mulierum sequaces æstimantur. Barbas* « *suas radere devitant, ne pili suas in oculis ami-* « *cas præcisi pungant.* »

[3] *Larderarius.* Ils s'appelaient tous deux Roger. Le lardier, nommé à Hereford, mourut incontinent après et fut remplacé par Reinelm, chancelier de la reine, qui, voyant qu'Anselme ne voulait pas le sacrer, renvoya sa crosse au roi, et mérita ainsi d'être chassé de la cour.

[4] Amore compunctus justitiæ mox inhorruit...

[5] Totius multitudinis... clamor insonuit, una voce Wilelmum recti amatorem, et episcopos non episcopos, sed justitiæ præcipitatores esse, concrepantes.

[6] At illi mentis suæ rancorem ex vultus immutatione pandentes...

[7] Ille stat, nec avelli potest a recto, et ideo suis omnibus expoliatus.

[8] Gaudeant igitur et exultent amici ejus, etc. *Ep.* III, 70. Voyez encore l'*Ep.* III, 105, à Guillaume, pour l'exhorter à persévérer dans la bonne voie. *Vos sectis quæ Dominus reprobat consilia principum; consilium autem Domini manet in æternum.*

[9] Quid mihi de meis cum papa? — Hæc si quis mihi auferre voluerit, quod inimicus meus sit, omnis qui me diligit certissime noverit. Anselme

Digitized by Google

lait pas ouvrir les lettres sans le concours du roi, pour que celui-ci ne l'accusât pas de les avoir altérées. Tous deux en devinaient d'avance le contenu. La difficulté semblait inextricable. Les discussions reprenaient avec une nouvelle chaleur. On voyait pleurer jusqu'aux hauts barons, principaux conseillers du roi, à la pensée des maux de l'avenir. Les gens pieux priaient de leur mieux. Tout à coup le roi proposa à Anselme d'aller lui-même à Rome négocier en sa faveur; tout le parlement applaudit à cette idée. Anselme vit bien que c'était un détour pour le faire sortir du royaume [1]. Il accepta, malgré sa faiblesse et son âge (il avait alors soixante et dix ans). « Mais, leur dit-il, sachez « bien que, si je puis arriver jusqu'au « pape, je ne lui conseillerai rien de « contraire à mon honneur ni à la li- « berté des Églises [2]. » Il s'embarqua le 27 avril 1103, et vint d'abord à sa chère abbaye du Bec, où il ouvrit les lettres du pape, et y trouva, comme il s'y attendait, le désaveu foudroyant du mensonge des trois évêques et la sentence d'excommunication contre les parjures [3]. Les chaleurs de l'été passées, il s'achemina vers Rome, où il fut logé par Pascal, comme il l'avait été par Urbain, au palais de Latran, mais où il trouva, comme sous Urbain, ce même Guillaume Warelwast [4], qui avait été l'agent de Guillaume-le-Roux, et qui venait maintenant, évêque nommé d'Exeter par Henri Ier, plaider la cause de celui-ci. Ce Warelwast savait mêler les menaces aux arguments [1], et, comme autrefois, il gagna les suffrages de plusieurs dans la cour romaine, qui disaient tout haut, après avoir écouté son plaidoyer solennel, qu'il fallait se rendre aux vœux d'un aussi grand prince que le roi d'Angleterre. Anselme ne disait rien, ni le pape non plus. Encouragé par leur silence, Guillaume finit en s'écriant : « Quoi qu'on en dise, je « veux que tous les assistants sachent « bien que monseigneur le roi des An- « glais ne consentira jamais à perdre « les investitures, dût-il lui en coûter « son royaume. » — « Et moi, » dit aussitôt le pape, « je déclare devant Dieu « que le pape Pascal ne permettra ja- « mais à ton roi de les garder impuné- « ment, dût-il lui en coûter la tête [2]. » Les Romains applaudirent à ce discours. Cependant le pape, tout en persévérant dans son refus, répondit au roi par une lettre très-conciliante, et l'exempta de l'excommunication personnelle qu'il avait encourue, tout en la maintenant contre les évêques investis par lui [3]. Anselme partit alors, muni de lettres pontificales qui confirmaient tous les droits de

répondait : Nihil eorum quæ ipsius esse scio ipsi tollo aut tollere volo. Verumtamen noverit quod nec pro redemptione capitis mei consentiam ei de iis quæ præsens audivi in Romano concilio prohiberi, nisi ab eadem sede, etc. Eadm., 65.

[1] L'écrivain anglican du *British Critic* croit, avec raison, ce semble, que Henri craignait l'influence croissante d'Anselme sur le reste de l'épiscopat, et que cette crainte était justifiée par la noble conduite des deux évêques démissionnaires, Reinelm et Guillaume. Il voulait donc le faire sortir du royaume, mais non le laisser arriver jusqu'à Rome. Cf. *Epist.* III, 86.

[2] Noveritis quod ipse nihil quod Ecclesiarum libertati, vel meæ possit obviare honestati, meo faciet... consilio.

[3] Episcopos qui veritatem in mendacio invocarunt, ipsa veritate, quæ Deus est, in medium introducta, a B. Petri gratia et nostra societate excludimus, donec Romanæ Ecclesiæ satisfaciant, et reatus sui pondus agnoscant.

[4] Notus jam Romæ. Guill. Malmesb.

[1] Il était d'ailleurs chargé d'une lettre très-menaçante de Henri, où il disait au pape que jamais, de son vivant, la dignité de la couronne d'Angleterre ne serait amoindrie; que, s'il y consentait lui-même, les barons et le peuple ne le souffriraient pas; qu'il ne fallait donc pas le forcer malgré lui à sortir de l'obédience du pape. Brompton, ap. Twysden. *Hist. Anglic. script.*, I, p. 999.

[2] Erupit et ait... nec pro amissione regni sui passurum se perdere investituras, Ecclesiarum... Si... rex tuus... scias, ecce coram Dei dico quia nec pro redemptione sui capitis eas illi aliquando Paschalis papa impune permittet habere.

[3] Ap. Eadm., 67. Il lui disait, entre autres arguments : Dices itaque : Mei hoc juris est. Non, utique; non est imperatorium, non est regium, sed divinum. Solius illius est qui dicit : *Ego sum ostium.* Unde pro ipso rogo te, cujus hoc munus est, ut ipsi hoc reddas. Ipsi dimittas cujus amori etiam quæ tua sunt debes. Nos autem cur tuæ obniteremur voluntati, cur obsisteremus gratiæ, nisi Dei in hujus negotii consensu sciremus voluntati obviare, gratiam amittere... Revoca pastorem tuum, revoca patrem tuum, etc.

Digitized by Google

sa primatie. La grande comtesse Mathilde, qui l'avait chaleureusement recommandé au pape, et qu'on retrouvait toujours lorsqu'il s'agissait de rendre service à l'Église, l'escorta à travers les Apennins [1]. Arrivé à Lyon vers Noël, Warelwast, qui l'avait rejoint en route, lui communiqua le message dont le roi l'avait chargé pour lui, dans le cas où le pape n'aurait rien accordé. « Le roi, « lui dit-il, verra très-volontiers votre « retour en Angleterre, si vous voulez « vivre avec lui comme vos prédécesseurs ont vécu avec les siens. — Est-ce « là tout? dit Anselme. — Je parle à un « homme intelligent, reprit Guillaume. « Je comprends, dit Anselme [2]. » Et aussitôt il prit le parti de rester à Lyon, où son ancien ami, l'archevêque Hugues, lui offrait de nouveau le plus honorable asile [3].

Il y resta seize mois [4]. Le roi saisit aussitôt et employa à son profit tous les revenus du siége de Cantorbéry, et renouvela par écrit à Anselme la défense de rentrer dans le royaume jusqu'à ce qu'il eût promis d'observer les anciennes coutumes. Ce nouvel exil du primat fut le signal d'un nouveau débordement de maux en Angleterre. Les rapines, les sacriléges, l'oppression des pauvres par les barons, la violation des asiles, le rapt de vierges, les mariages incestueux, surtout le concubinat des prêtres, tous les désordres reprirent un libre cours et désolèrent ce malheureux pays [5]. Les bons catholiques s'en prenaient à Anselme; des gens religieux et zélés lui écrivaient en foule pour lui reprocher d'avoir abandonné son troupeau, d'avoir lâché pied devant la parole de ce Guillaume [1], en laissant ses brebis sous la dent des loups. On cherchait à lui faire peur et honte du jugement dernier; on lui rappelait avec ironie l'exemple d'Ambroise résistant à l'empereur Théodose [2]; on cherchait à le rendre responsable de la ruine et du déshonneur de l'Église d'Angleterre qu'il sacrifiait à des riens [3]. Ses propres moines de Cantorbéry étaient les plus ardents à se plaindre. Aucune épreuve ne devait lui manquer, et peut-être n'en connut-il pas de plus cruelle que cette injustice des honnêtes gens.

Il lui était facile de se justifier : il le fit avec soin et avec énergie [4]. « Il y a des gens, » écrivait-il à un de ses moines, » qui disent que c'est moi qui interdis les investitures au roi, que c'est moi qui laisse les églises en proie à des clercs pervers sans leur résister. Dites-leur qu'ils mentent; ce n'est pas moi qui ai inventé cette prohibition; mais j'ai entendu le pape excommunier en plein concile ceux qui donneraient et ceux qui recevraient l'investiture; or, je ne veux pas, en communiquant avec eux, devenir excommunié moi-même. J'ai si bien résisté aux mauvais clercs que c'est pour cela que je suis exilé et dépouillé de tout [5]. » Du sein de son exil il veillait du reste avec une tendre et active sollicitude sur les intérêts de son diocèse et de ses moines, sur l'éducation des jeunes élèves du cloître, sur les pauvres qu'il avait coutume de soulager [6]. Il se reposait principalement pour ces soins divers sur Gondulphe de Rochester, l'évêque le plus voisin de la

[1] Nos, ductu gloriosæ comitissæ per Alpes euntes. Eadm., 67. Ans. *Epist.* IV, 442. Voyez l'*Ep.* IV, 37, où il la remercie de ce service et lui envoie ses *Méditations*.

[2] Nec amplius dices? — Prudenti loquor... — Scio quid dicas et intelligo.

[3] Ibi ut pater et dominus loci ab omnibus habitus.

[4] Décembre 1103, — avril 1105.

[5] Damna Ecclesiarum, ita ut locus corporis et sanguinis Domini libertatem amittat... Quodque omnium primum malum est, ad dedecus honestatis nostræ, sacerdotes uxores ducere. Eadm., *Hist. nov.*, l. IV, p. 79. Cf. p. 71.

[1]. Pro uno verbo cujusdam Willelmi.

[2] Tunc fortassis fugisse pudebit, cum videres ante tribunal Christi ducentes choros animarum illos fortissimos gregis divini arietes, quibus nec lupus nocuit, nec alicujus terror in fugam vertit. Quam beata erit tunc memoria... Ambrosii, etc.

[3] Totius Anglorum Ecclesiæ ac legis christianæ quotidiana diminutio et summa destructio... Quando vos, qui talibus obviare constituti estis, pro nihilo... abestis.

[4] *Ep.* III, 89, 90, 91, 100, 101.

[5] Dic eis quia mentiuntur. *Ep.* III, 100.

[6] De pauperibus quos apud Cantuariam pascere debeo, rogo multum ne ullam patiantur inopiam. *Ep.* IV, 33. Voir sa correspondance très-active sur ces sujets avec le prieur Arnulphe de Cantorbéry, et Gondulphe, lib. III et IV, passim.

Digitized by Google

métropole, et qui n'avait jamais trahi leur vieille amitié du Bec. Il traçait en outre à ce fidèle ami, le seul des évêques anglais qui n'eût point failli, la ligne où il fallait persévérer. « Que nulle menace, nulle promesse, nulle ruse ne vous arrache ni hommage, ni serment quelconque. Quand on vous y contraindra, répondez : « *Je suis chrétien, je suis moine, je suis évêque, et je ne veux garder ma foi que selon mon devoir.* Rien de plus, rien de moins [1]. » Et sur lui-même il ajoutait : « Sachez bien que j'espère et que je veux ne rien faire jamais contre mon honneur épiscopal pour rentrer en Angleterre; j'aime bien mieux rester brouillé avec les hommes que me brouiller avec Dieu en me raccommodant avec eux [2]. »

D'un autre côté, on pressait aussi Henri de fléchir et de rétablir l'ordre en rappelant Anselme. La reine Mathilde, cette princesse pieuse et très-instruite [3], que le peuple appelait *la bonne reine* [4], se montra pleine de zèle pour amener un rapprochement. Elle aimait tendrement Anselme, qui l'avait mariée et couronnée; elle admirait cet athlète de Dieu, ce vainqueur de la nature [5]. Naguère elle avait tremblé pour sa vie, en le voyant s'épuiser par des jeûnes quotidiens [6]. « Il vous faut manger et boire, » lui écrivait-elle à ce sujet, » parce que vous avez encore un grand chemin à faire, une grande moisson à rentrer dans les greniers du Seigneur, et très-peu d'ouvriers pour vous aider. Souvenez-vous que vous tenez la place de Jean, l'apôtre chéri du Seigneur, qui dut lui survivre pour prendre soin de la Vierge Mère. Vous avez à prendre soin de notre Mère l'Église, où périclitent chaque jour les frères et les sœurs du Christ, qu'il a rachetés de son sang et qu'il vous confie [7]. » Ce n'était pas par des complaisances serviles qu'Anselme avait ainsi gagné son cœur; il répondait à ses lettres caressantes par des exhortations où le devoir de la royauté était clairement exposé. « Vous êtes reine, non par moi, mais par le Christ. Voulez-vous le remercier dignement de ce don? Alors considérez quelle est cette reine qu'il s'est choisie dans ce monde pour épouse, et qu'il a aimée jusqu'à donner sa vie pour elle. Voyez-la, exilée, voyageuse et presque veuve : comme elle soupire, avec ses enfants légitimes, après le retour de son époux, qui reviendra un jour de son lointain royaume et qui rendra à chacun le bien et le mal qui aura été fait à sa bien-aimée! Qui l'aura honorée sera honoré avec elle, et qui l'aura foulée aux pieds sera foulé aux pieds loin d'elle; qui l'aura exaltée sera exalté avec les anges, et qui l'aura opprimée sera opprimé avec les démons [8]. »

Pénétrée de ces enseignements, Mathilde ne se consolait pas de l'exil d'Anselme; elle écrivait au pape pour le supplier de rendre à l'Angleterre son père et son consolateur [9]; elle écrivait surtout à Anselme, avec toute l'effusion et la simplicité d'une tendre fille. « Mon bon seigneur, mon pieux père, laisse-toi donc fléchir; fais ployer ce cœur que j'ose appeler un cœur de fer; viens visiter ton peuple, et, entre tous, ta servante, qui soupire après toi. J'ai trouvé un moyen par lequel ni tes droits de pasteur suprême, ni ceux de la majesté royale ne seront sacrifiés. Quand même ils ne pourraient s'accorder,

[1] Hæc sit vestra responsio : Christianus sum, monachus sum, episcopus sum; et ideo omnibus volo fidem servare secundum quod unicuique debeo... His verbis nec addatis quidquam, nec minuatis. *Ep.* III, 92.

[2] Hoc autem scitote... contra episcopalem honestatem... Malo hominibus non concordare quam, illis concordando, a Deo discordare.

[3] Guill. Gemmetic., VIII, 10; Guill. Malmesb., *de Gest. reg.*, l. I; Selden, *not. in Ans.*, 876.

[4] *Mold the god queen.* Rob. of Glocester, Rob. of Brunne, ap. Thierry.

[5] Tanto patri cujus sum beneficiis obligatâ; tam forti Dei athletæ et humanæ naturæ victori. *Ep.* III, 88.

[6] *Ibid.* Elle voyait avec peine sa voix s'affaiblir : *vox spiritualium ædificatrix raucescat et quæ canorum et dulce Dei verbum*, etc. On ne pouvait déjà plus l'entendre de loin quand il prêchait.

[7] Comedendum est vobis et bibendum, quoniam... grandis messis seminanda, sarculanda ac metenda in horreo... De quo quotidie periclitabuntur fratres et sorores Christi. *Ibid.*

[8] Qui hanc honorant cum illa honorabuntur; qui hanc conculcant... qui hanc deprimunt, cum dæmonibus deprimentur. *Ep.* III, 87.

[9] *Ep.* III, 99.

Digitized by Google

qu'il vienne du moins, ce père à sa fille, ce maître à sa servante, et qu'il lui apprenne ce qu'elle doit faire. Oui, viens avant que je ne meure ! Ce que je vais dire est bien mal ; mais vraiment si je meurs sans te voir, je sens que même dans le ciel je serai sans joie. C'est toi qui est ma joie, mon espérance, mon refuge. Mon âme, sans toi, est une terre sans eau ; c'est pourquoi j'étends vers toi mes mains suppliantes, pour que tu daignes la ranimer par la douce rosée de ton cœur [1]. »

La réponse d'Anselme, quoique négative [2], procura la plus vive joie à la reine. « Vos paroles, lui écrivit-elle, ont chassé le nuage de tristesse qui m'entourait, comme les rayons du matin chassent la nuit. Je baise cette lettre de mon père, je la serre autant que je puis contre mon cœur ; je relis et je médite sans cesse cette chère écriture qui me parle en secret et qui promet le retour du père à la fille, du seigneur à la servante, du berger à la brebis [3]. » Le pontife septuagénaire recevait aussi des lettres du roi, mais d'une teneur moins tendre, et qui n'obtinrent que la réponse suivante : « Votre Altesse m'envoie son amitié, et me dit que, si je voulais être avec vous comme Lanfranc était avec votre père, vous m'auriez plus volontiers que tout autre mortel dans votre royaume. Pour ce qui est de votre amitié, je vous en rends grâces ; pour ce qui est de votre père et de Lanfranc, je réponds que ni dans mon baptême, ni dans aucune de mes ordinations, je n'ai promis d'obéir aux lois de Lanfranc ou de votre père, mais bien à la loi de Dieu et des sacrements que j'ai reçus. Moi aussi j'aimerais mieux vous servir qu'aucun autre prince mortel, mais à aucun prix je ne veux renier la loi de Dieu. Et de plus je n'ose ni ne dois vous taire que Dieu vous demandera compte, non-seulement de la royauté, mais encore de la primatie d'Angleterre. Ce double fardeau vous écrasera. Il n'y a pas d'homme au monde à qui il convienne plus qu'à un roi d'obéir à la loi de Dieu, car il n'y en a pas qui coure plus de danger à s'y dérober. Ce n'est pas moi, c'est l'Écriture sainte qui dit : *Potentes potenter tormenta patientur, et fortioribus fortior instat cruciatus.* Je ne vois dans votre lettre qu'une temporisation qui ne convient ni à votre âme, ni à l'Église de Dieu. Si vous différez encore, moi, qui défends non ma cause, mais celle que Dieu m'a confiée, je n'oserai plus différer d'en appeler à Dieu. Ne me forcez pas à dire, malgré moi, à Dieu : Lève-toi, et juge ta cause [4]. »

C'était la première fois que le patient Anselme parlait ainsi. On était en avril 1105. Le pape n'avait encore rien fait que d'excommunier le comte de Meulan, principal ministre du roi [5]. Anselme vit bien qu'il n'avait pas à espérer des mesures plus vigoureuses de ce

[1] Veni, domine, et visita servam tuam ; veni... lacrymas absterge... Flecte, bone domine, pie pater... et ferreum pace tua dixerim pectus emolli... Invenî viam quâ nec tu pastor... nec regiæ majestatis jura solvantur... Veniat ad filiam pater, ad ancillam dominus... Improbe loquar ? timeo ne mihi etiam in illa terra viventium et lætandum omnis exultandi præcidatur occasio. *Ep.* III, 93.

[2] Je pense que cette réponse est l'*Epître* CVII du liv. III.

[3] Tristitiæ nebulis expulsis... tanquam novæ lucis radius. Certum... loco patris amplector, sinu foveo, cordi quoad possum propius admoveo. Ea namque frequenter secretoque consulens, spondet filiæ reditum patris, ancillæ domini, ovi pastoris. *Ep.* III, 96. Elle ajoute que son mari est moins irrité qu'on ne le dit, et qu'on fera de son mieux pour l'adoucir encore. Anselme lui répond que Dieu ne rend pas la femme responsable des iniquités de son mari. *Ep.* III, 97. Voyez encore des lettres également tendres de la reine. *Ep.* III, 119 ; IV, 74, 76.

[4] De amicitiâ et de bonâ voluntate gratias ago... Respondeo quod neque in baptismo, neque in aliquâ ordinatione mea promisi me servaturum legem vel consuetudinem patris vestri vel Lanfranci, sed legem Dei et omnium ordinum quos suscepi... Nulli homini magis expedit quam regi se subdere legi Dei, et nullus periculosius se subtrahit a lege ejus... Exurge, Deus, judica causam tuam. *Ep.* III, 95. Les *Lois de Lanfranc !* c'est ainsi qu'on dit de nos jours les *doctrines de Bossuet*. Comme on le voit, les ennemis de l'Église ne changent guère de système : les conquérants normands cherchaient, comme les légistes gallicans, à s'armer de l'autorité individuelle d'un docteur contre l'autorité générale et perpétuelle du chef de l'Église. Anselme ne s'y trompait pas, et les vrais pontifes ne s'y tromperont jamais.

[5] Au concile de Latran. Voy. sa *lettre* à Anselme, du 26 mars.

Digitized by Google

côté [1]. Les rois de France, Philippe et Louis, l'archevêque de Reims, Manasses, l'invitaient de la façon la plus affectueuse à venir en France [2]. Il partit de Lyon pour se rendre à Reims. Arrivé à la Charité-sur-Loire, il apprit la maladie grave d'Adèle, comtesse de Blois [3], sœur du roi Henri, qui l'avait toujours secouru pendant son exil. Il crut devoir se détourner pour la consoler, et la trouva presque guérie ; il ne lui dissimula pas que son projet était d'excommunier le roi son frère. Le bruit de ce projet se répandit bientôt, et réjouit beaucoup les nombreux ennemis de Henri [4], qui était justement alors occupé à conquérir la Normandie sur son frère aîné, Robert. Les rois de France surtout n'eussent pas manqué de profiter de cette occasion d'affaiblissement pour leur redoutable rival. Henri fut alarmé, et demanda à sa sœur de servir de médiatrice. Une entrevue eut lieu à l'Aigle le 22 juillet 1105. Le roi se montra plein de prévenance et d'humilité envers Anselme [5] ; il convint de rendre à l'archevêque ses bonnes grâces et les revenus du siége primatial ; mais Anselme ne voulut pas rentrer en Angleterre avant qu'une dernière ambassade n'eût été, de part et d'autre, à Rome, pour y obtenir le règlement définitif des points en litige.

Il y eut encore bien des retards causés par la mauvaise foi de Henri, qui, rassuré par cette réconciliation publique avec Anselme, ne craignait plus l'excommunication, et comptait réduire l'archevêque à communiquer avec les évêques qui avaient reçu l'investiture royale [1]. En outre, il lui fallait de l'argent pour sa guerre en Normandie ; il eut recours aux extorsions habituelles à sa race pour s'en procurer. Après avoir arraché au peuple, par les moyens les plus cruels, tout ce qu'il pouvait en tirer, il s'avisa de transformer en ressource de fiscalité le canon du dernier concile de Londres, promulgué par Anselme contre l'incontinence des prêtres. Il frappa de grosses amendes tous les prêtres qui avaient repris leurs concubines en l'absence d'Anselme. Les innocents furent bientôt confondus avec les coupables ; on finit par taxer tous les curés, et par emprisonner et torturer ceux qui ne payaient point. Cela faisait grande pitié à voir [2]. Deux cents prêtres, en aube et en étole, allèrent pieds nus implorer la miséricorde du roi ; mais il les fit chasser de sa présence.

Le mal en vint au point que les évêques eux-mêmes, eux qui avaient toujours livré la liberté de l'Église au roi, ne trouvèrent plus d'autre ressource que dans Anselme [3]. Après avoir subi tous les genres d'épreuves, il lui était réservé de connaître tous les genres de réparations. Six évêques, parmi lesquels ces trois prévaricateurs qui avaient si odieusement falsifié le résultat de leur ambassade à Rome, lui écrivirent pour implorer son secours. « Il n'y a plus de paix pour nous... Lève-toi comme le vieux Mathathias... Tes enfants combattront avec toi. Nous sommes prêts, non-seulement à te suivre, mais à te précéder si tu le commandes... Maintenant, dans cette cause, nous ne consultons que les intérêts de Dieu, et non les nôtres [4]. » Anselme leur répondit : « Je vous plains de vos souffrances, et je vous félicite de la constance épiscopale

[1] Eadm., 70.

[2] *Ibid.*, *Epist.* IV, 80, 81.

[3] Cette pieuse princesse, fille du Conquérant, et tige de la célèbre race des comtes de Champagne, se fit, plus tard, religieuse à Marcigny, que saint Hugues de Cluny avait fondé pour y recevoir les femmes de la haute noblesse.

[4] Jam enim in multis locis per Angliam, Franciam et Normanniam fama vulgaverat regem proxime excommunicandum, et idcirco ei ut pote potestati non adeo amatæ multa mala struebantur, quæ illi a tanto viro excommunicato facilius inferenda putabantur. Eadm., 71.

[5] Quotiens erat aliquid inter illos agendum, semper ipsum ire ad Anselmum.

[1] Eadmer, p. 72, rapporte la lettre par laquelle Henri cherche à faire excuser ses délais, et les réclamations énergiques d'Anselme tant auprès du roi que du comte de Meulan.

[2] Erat ergo miseriam videre.

[3] Ipsi episcopi qui semper libertatem Ecclesiæ et Anselmum... cum principe deprimere nisi sunt... Eadm., 73.

[4] Sustinuimus pacem, et ipsa longe recessit... Exurge ut olim senex ille Mathathias... Nos enim jam in hac causa non quæ nostra, sed quæ Dei sunt, quærimus. *Ep.* III, 121.

Digitized by Google

que vous me promettez. Vous voyez enfin à quoi vous a réduits votre patience, pour ne rien dire de plus [1]. Mais je ne puis encore vous rejoindre jusqu'au retour des envoyés de Rome, car le roi ne veut pas de moi en Angleterre, si ce n'est comme violateur des décrets apostoliques. » Il écrivit cependant à Henri pour lui représenter qu'il était inouï qu'un prince voulût prendre sur lui le droit des évêques, en punissant par des peines temporelles les crimes des prêtres contre les lois de l'Église; que la connaissance de cette cause lui appartenait principalement; qu'il ne suffisait pas de lui avoir rendu ses revenus, parce qu'il se regardait bien plus comme évêque par sa juridiction spirituelle que par ses possessions territoriales [2]. Henri lui promit satisfaction, tout en prétendant qu'il n'avait agi de la sorte que dans l'intérêt d'Anselme lui-même.

Les envoyés de Rome revinrent enfin au printemps de 1106. C'étaient toujours Guillaume de Warelwast pour le roi, et pour Anselme le même Baudouin, qui étaient allés débattre ce procès entre la royauté et la liberté de l'Église [3]. Ils apportaient le jugement du pape adressé à Anselme. Pascal disait qu'il voulait répondre à la soumission du roi d'Angleterre par sa condescendance. « Celui qui tend la main à un homme couché ne peut le soulever qu'en s'inclinant; mais quelque bas qu'il s'incline, il ne perd pas pour cela sa droiture naturelle [4]. » Tout en maintenant la prohibition des investitures, il permettait à Anselme d'absoudre et d'ordonner ceux qui feraient hommage au roi, jusqu'à ce que l'archevêque eût pu lui persuader de renoncer à cette prétention [1]. Anselme, qui ne demandait qu'à obéir, mais à obéir au droit, ne voulut pas résister à cette concession provisoire, quoique cette formalité eût été interdite, en même temps que l'investiture, aux conciles de Clermont et de Rome par Urbain II [2]. Le roi alla le trouver au Bec : ils y fêtèrent ensemble l'Assomption, et y scellèrent leur réconciliation. Le roi renonça à sa taxe arbitraire sur les curés, aux revenus des églises vacantes, au cens que Guillaume-le-Roux avait imposé à toutes les autres. Anselme retourna ensuite en Angleterre, après un second exil de plus de trois années.

Il fut reçu au milieu des transports de la joie générale : la reine Mathilde, qui voyait enfin ses vœux exaucés, allait au devant de lui et lui préparait ses logements. Les agents du fisc disparurent aussitôt des églises. Henri était resté en Normandie; il y gagna peu après la victoire éclatante de Tinchebray, qui le rendit maître du duché et de la personne de son frère. La voix publique attribua cette victoire à sa réconciliation avec le primat [3]. Au concile de Londres (1er août 1107), le traité fut solennellement débattu entre le roi, les évêques, les abbés et les barons. Il y avait encore bien des gens qui poussaient le roi à donner les investitures comme son père et son frère l'avaient toujours fait; mais les dispositions de ses principaux ministres avaient subi un heureux changement. Warelwast lui-même était revenu de son dernier voyage à Rome tout dévoué à la liberté de l'Église [4]; le comte de Meulan, utilement humilié par son excommunica-

[1] Bonum est et gratum mihi quia tandem cognoscitis ad quid vos perduxit, ut mitius dicam, vestra patientia. *Ep.* III, 122.

[2] Quod hactenus inauditum et inusitatum est in Ecclesia Dei de ullo rege et de aliquo principe... Plus sum episcopus spiritali cura quam terrena possessione. *Ep.* III, 109.

[3] Pro causa quæ inter regem Anglorum et me, imo inter illum et libertatem Ecclesiæ, pro qua sum exul... et spoliatus. *Ep.* IV, 48.

[4] Qui enim stans jacenti ad sublevandum manum porrigit, nunquam jacentem eriget nisi et ipse curvetur... statum tamen rectitudinis non amittit.

[1] Donec per Omnipotentis gratiam ad hoc omittendum cor regium tuæ prædicationis imbribus molliatur. Cette lettre est du 23 mars 1106.

[2] Le roi tenait surtout à l'hommage. Voyez la *lettre* d'Anselme à Hugues de Lyon, *Ep.* III, 125, sur ce sujet, et la réponse de Hugues.

[3] Igitur ob pacem quam rex fecerat cum Anselmo hac victoria eum potitum multi testati sunt. Eadm., 76. Robert ne valait guère mieux que Henri en ce qui touchait aux droits de l'Église, d'après les plaintes d'Yves de Chartres contre lui.

[4] Erat enim tunc jam ad libertatem Ecclesiæ Dei cor habens. Eadm., 78.

Digitized by Google

tion, et éclairé par les remontrances vigoureuses d'Yves de Chartres [1], s'était rapproché du pape et d'Anselme, et avait obtenu de rentrer dans la communion des fidèles, à condition qu'il porterait le roi à obéir au pape [2]. Il tint parole, et se montra depuis, dans le conseil du roi, le zélé défenseur des libertés ecclésiastiques [3]. Déterminé par ses avis et ceux de Raoul de Rivers [4], le roi proclama, devant Anselme et le peuple transporté de joie [5], qu'à l'avenir personne en Angleterre ne recevrait l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye, par la crosse et l'anneau, de la main du roi ou de quelque laïque que ce fût [6], et Anselme déclara de son côté qu'on ne refuserait la consécration à aucun prélat pour avoir fait hommage au roi [7], comme il l'avait fait lui-même à Guillaume. Le roi pourvut ensuite, et d'après ces règlements, en prenant l'avis d'Anselme et des barons, aux églises d'Angleterre qui étaient presque toutes vacantes, et à plusieurs de celles de Normandie. Anselme sacra cinq évêques en un jour, et parmi eux Guillaume de Winchester et Reinelm de Héreford, qui avaient subi, comme lui et à cause de lui, la disgrâce et l'exil, pour avoir résisté aux volontés injustes du roi [8].

Ainsi donc le vieux moine avait vaincu. La vieille brebis, comme il le disait de lui-même [1], avait fini par l'emporter sur les taureaux indomptés qui étaient attelés avec lui à la charrue du gouvernement de l'Angleterre. Le roi Roux et le roi Beau-Clerc avaient en vain dressé contre lui toutes les batteries de la violence et de la politique. Le vieux moine, sans reculer d'un pas, avait survécu à l'un et amené l'autre à composition. Belliqueux barons, clercs rusés, plaideurs infatigables, évêques serviles et prévaricateurs, tous avaient échoué, comme les rois dont ils étaient les instruments. Il avait fallu finir par rendre les armes de Guillaume-le-Conquérant au moine étranger qui, jeune encore, imposait au Conquérant par sa seule présence [2].

Quatorze années de luttes, de persécutions, d'exil, de spoliations, d'intrigues, de mensonges, de bassesses et de cruautés ne l'avaient pas épuisé; il avait tout enduré, peu soutenu à Rome, trahi par ses collègues dans l'épiscopat, sans qu'une seule épée ait été tirée pour sa défense, et, en apparence, pour une question de forme que la sagesse moderne a regardée comme une puérilité inintelligible. Au dernier jour de la bataille, il disait encore, tout comme au premier choc : « J'aime mieux mourir, et, tant que je vivrai, croupir dans l'exil et la misère, que de voir violer l'honneur de l'Église de Dieu à cause de moi ou à mon instar [3]. » La victoire arriva enfin, comme c'était justice, non pas complète, mais du moins éclatante, considérable [4] et populaire.

[1] Illius es liber qui pro te servum se fecit, ut libertas tua nihil se debere intelligat alicui, qui divinam offendat majestatem et Ecclesiæ minuat libertatem... Non enim ad hoc instituuntur reges ut leges frangant. S. Ivon., *Epist.* 134, ed. Juret.

[2] *Ep.* III, 140; IV, 75.

[3] Eadm., 76. Vers cette même époque il introduisit à Meulan des moines du Bec. Mabill., *Ann.* l. 70, c. 9.

[4] *De Reduceris?* Anselme, dans la lettre à Pascal, leur rend à tous deux le même témoignage.

[5] Astante multitudine. Eadm., 76. Petr. Bles. *in contin. Ingulphi*, p. 126.

[6] Ut ab eo tempore in reliquum nunquam per dationem baculi pastoralis vel annuli quisquam episcopatus vel abbatia per regem vel quamlibet laicam manum investiretur in Anglia. Eadm., 76.

[7] On voit par plusieurs exemples (Eadm., 79) que les nouveaux évêques prêtaient hommage au primat comme au roi.

[8] Voyez plus haut, p. 123, not. 3, et 124, n. 1.

[1] Voyez ci-dessus, p. 69, numéro de juillet.

[2] Rex ipse... quamvis cunctis fere videretur rigidus ac formidabilis Anselmo tamen ita erat inclinis et affabilis ut ipso præsente omnino quam esse solebat stupentibus aliis fieret alius. Eadm., p. 11.

[3] Malo mori, et, quandiu vivam, omni penuria in exilio gravari, quam ut videam honestatem Ecclesiæ Dei, causa mei aut meo exemplo, ullo modo violari. Recommandation donnée à son agent à Rome, en 1106. *Ep.* IV, 48.

[4] Telle était du moins l'opinion d'Eadmer, esprit très-peu porté à la concession (*victoriam de libertate Ecclesiæ, pro qua diu laboraverat, Anselmus adeptus est*. p. 25), et du cardinal Hugues de Lyon, le plus zélé champion de l'Eglise et l'instrument dévoué de saint Grégoire VII : *Comperio quod illud propter quod assequendum tantopere hactenus laborastis... per Dei gratiam jam tandem ex magna*

Digitized by Google

Le fait seul d'une pareille lutte et sa durée étaient pour l'Église la plus heureuse des victoires. Elle triomphait, non pas seulement parce que ce traité de Londres était le premier exemple d'une concession faite par un adversaire vaincu depuis que saint Grégoire VII eut commencé la guerre ; non pas seulement parce que le plus puissant des rois de l'Europe abandonnait les symboles usurpés ailleurs par l'empereur d'Allemagne ; non pas seulement parce que les évêques prévaricateurs étaient réduits à implorer l'absolution, et les évêques fidèles admis à recevoir la consécration, l'une et l'autre, des mains du champion fidèle de Dieu ; elle triomphait surtout par la leçon que donnaient au monde contemporain et que léguaient à la postérité catholique l'héroïque patience, l'inflexible douceur et l'indomptable énergie de ce moine italien, qui, abbé en Normandie et archevêque en Angleterre, avait rempli tout l'Occident de sa gloire et de son courage.

Sans doute, l'influence de la couronne sur les élections resta prépondérante, même après l'abandon des investitures ; mais il était impossible que cet abandon même ne rendît à la fois et aux chapitres et aux monastères le sentiment de leur droit, et aux rois la conscience de leur terrible responsabilité [1].

Anselme ne survécut que peu de temps au concile de Londres. Il consacra le reste de sa vie à guérir les plaies faites au pays pendant la lutte de l'Église et de la couronne. Il s'associa aux mesures prises par le roi pour réprimer les faux monnayeurs ainsi que les odieuses oppressions dont les serviteurs royaux accablaient le peuple, et le roi l'appuya énergiquement dans ses résolutions pour la réforme de la discipline, le rétablissement du célibat et le maintien des droits de la primatie de Cantorbéry sur la métropole d'York [1]. Pendant ses absences d'Angleterre, Henri confiait à Anselme le gouvernement du royaume et de sa famille [2]. Par une de ses dernières lettres, l'archevêque prévenait le pape Pascal que Henri se plaignait de ne pas le voir excommunier le roi d'Allemagne au sujet des investitures encore maintenues dans l'empire, et l'exhortait à ne pas détruire d'un côté ce qu'il avait édifié de l'autre [3]. Son fidèle ami, Gondulphe de Rochester, le précéda dans la tombe ; Anselme célébra ses obsèques [4]. Atteint depuis plusieurs années par des maladies fréquentes et très-rudes, mais n'en persévérant pas moins dans la pratique de l'oraison et de ses anciennes austérités, il tomba graduellement dans un affaissement complet, et au commencement de la semaine sainte de l'an 1109 il fut à toute extrémité. Les rois du moyen âge avaient coutume de tenir cour plénière à Pâques, et d'y présider la couronne en tête. Le matin du jour des Rameaux un moine lui dit : « Père, il nous semble que vous allez quitter le siècle « pour aller à la cour de Pâques de votre « Seigneur [5]. — Je le veux bien, dit-il ; « cependant je serais reconnaissant s'il « voulait bien me laisser encore parmi « vous assez longtemps pour terminer « un travail que je roule dans mon esprit sur l'origine de l'âme [6]. » Lorsque

parte executi estis. Ad Ans. *Ep.* III, 124. Il le supplie de ne pas tenir ferme sur la question de l'hommage.

[1] « *In personis eligendis nullatenus propria utitur voluntate, sed religiosorum se penitus committit consilio,* » écrivait Anselme au pape, en 1103. *Ep.* III, 131. *Rex, antecessorum suorum usu relicto, nec personas quas in regimen Ecclesiarum sumebantur per se elegit, nec,* etc. Eadm., *Vit. Ans.*, 25. *Electiones prælatorum omnibus collegiis libere concessit.* Petr. Blesens., *in contin. Ingulphi*, p. 126. M. Franck et même le docteur Lingard prétendent qu'il n'y eut aucun changement essentiel ; le *British Critic* a victorieusement réfuté cette assertion, t. XXXII, p. 122-126. Nous renvoyons une dernière fois à ce recueil puseyiste comme à la meilleure appréciation que nous connaissions des résultats de cette lutte.

[1] Eadm., 78 à 84.

[2] *Ep.* IV, 95.

[3] Ideo minatur sine dubio se resumpturum suas investituras quoniam ille suas tenet in pace... Rex enim noster diligenter inquirit quod de illo rege facitis. *Ep.* III, 132.

[4] Ut monachus, non ut episcopus mori cupiens, in domum infirmorum se deferri jussit, ut inter monachorum manus spiritum redderet. Mabillon, l. LXXI, c. 69.

[5] Domine pater... ad paschalem Domini tui curiam, relicto sæculo, vadis. Eadm., 25.

[6] Verum si mallet me adhuc inter vos saltem tam

Digitized by Google

l'agonie vint, on l'enveloppa d'un cilice et on le coucha sur la cendre. Il rendit le dernier soupir au milieu de ses moines, le mercredi saint, 21 avril 1109, à l'âge de soixante-seize ans.

Ce dernier vœu, ce regret de ne pouvoir finir une étude philosophique, achève de peindre cette grande et sainte âme. On ne voit pas dans l'histoire un autre exemple d'un homme mêlé à des luttes aussi terribles, et en même temps aussi fidèlement dévoué à des spéculations métaphysiques, qui semblent exiger le repos et l'uniformité de la vie extérieure [1]. Mais, au milieu de ses combats, il menait de front ses recherches de théologie et de philosophie avec des relations de correspondance immensément étendues. La droiture et la simplicité de son âme doublaient les forces de son intelligence. Sa pensée était aussi vaste que son génie. Sa sollicitude pour le bien des âmes individuelles ne le cédait en rien à son zèle pour les grands intérêts de l'Église entière. Au plus fort de ses tribulations, il dirigeait avec une attention scrupuleuse la conduite de sa sœur, de son beau-frère, de son neveu, qu'il eut le bonheur de gagner à la vie religieuse [2]. Mais, avec cette fraternité véritable dont son époque possédait si bien le secret, il ne se renfermait ni dans la sphère de sa famille ni dans celle de son Église particulière. Il gouvernait la conscience de beaucoup de femmes pieuses, de moines, d'étrangers [3]. Il écrivait tantôt à l'archevêque de Lund, en Danemarck, pour l'éclairer sur des points de discipline [4]; tantôt à l'évêque de Saint-Jacques en Galice, pour lui promettre ses prières contre les Sarrasins [1]; tantôt à l'évêque de Naumbourg en Allemagne, pour lui reprocher de suivre, contre le Saint-Siége, le parti du successeur de Néron et de Julien-l'Apostat [2]. Il intervenait auprès des rois d'Irlande et d'Écosse dans l'intérêt du droit et des mœurs [3]. D'un côté, il envoyait à la grande comtesse Mathilde des oraisons et des méditations [4]; de l'autre, il guidait les pas de la comtesse Ida de Boulogne dans la voie de la sainteté, et la contemplait chaque jour dans sa mémoire [5]. Au nord, il recommandait au comte des îles Orcades le soin des âmes de ses sujets [6]; au midi, il prêchait au marquis Humbert le respect des droits maternels de l'Église [7]. Il félicitait le comte Robert de Flandre d'avoir renoncé spontanément aux investitures, et de s'être ainsi mis à part de ceux qui, désobéissant au vicaire de Pierre, ne pouvaient compter dans le troupeau que Dieu lui avait confié. « Que ceux-là cherchent, dit-il, quelque autre porte du ciel; car ils n'entreront certainement pas par celle dont saint Pierre tient les clefs [8]. » Puis, saluant de loin la nouvelle royauté chrétienne qui s'élevait près du saint Sépulcre affranchi, sa prévoyante franchise portait, à travers les mers, au roi Baudoin de Jérusalem, ces immortels enseignements : « DIEU N'AIME RIEN PLUS AU MONDE QUE LA LIBERTÉ DE SON ÉGLISE. IL NE VEUT PAS D'UNE SERVANTE POUR ÉPOUSE [9]. » C'était

diu manere, donec quæstionem quam de animæ origine mente revolvo absolvere possem, gratiosus acciperem, eo quod nescio utrum aliquis eam, me defuncto, sit absoluturus.

[1] Depuis son retour d'exil, il avait composé son traité *sur l'Accord du libre Arbitre avec la grâce, la Prescience divine et la Prédestination.*

[2] Voir ses *lettres* touchantes à sa famille. *Ep.* III, 65, 66, 67, etc.

[3] Voyez *Epist.* passim, surtout liv. III, 133, 137, 138. Dans cette dernière on trouve cette belle pensée : *Vita præsens via est. Nam quamdiu homo vivit, non facit nisi ire; semper enim aut ascendit aut descendit : aut ascendit in cœlum, aut descendit in infernum.*

[4] *Ep.* IV, 90, et *suppl.*, *Ep.* X, ed. Gerberon.

[1] *Ep.* IV, 19.

[2] *Ep.* III, 134, en lui envoyant une consultation sur les différences entre l'Eglise romaine et l'Eglise grecque. Cet évêque de Naumbourg est le même Valeran dont nous avons vu, au chapitre précédent, le plaidoyer impérialiste adressé au comte Louis de Thuringe. Il se convertit et devint secrétaire du collége des cardinaux; il en fit part à Anselme, qui le félicita en lui envoyant un second opuscule.

[3] *Ep.* III, 132, 142, 147.

[4] *Ep.* IV, 37.

[5] Charissima, vos salutat mea epistola, sed quotidie vos aspicit mea memoria. *Ep.* III, 86. Voyez en outre liv. II, 24-27; liv. III, 18, 86.

[6] *Ep.* IV, 92.

[7] *Ep.* III, 65.

[8] Quærat igitur ille alias regni cœlorum portas, quia per illas non intrabit quarum claves Petrus apostolus portat. *Ep.* IV, 13.

[9] Nihil magis diligit Deus in hoc mundo quam li-

Digitized by Google

là comme la devise de celui qui fut regardé, pendant sa vie, comme la fleur des honnêtes gens et le héros de Dieu [1].

Tel fut Anselme, archevêque de Cantorbéry au commencement du 12e siècle. Soixante ans après, ce fut le tour de saint Thomas le Martyr.

LE COMTE DE MONTALEMBERT.

[1] bertatem Ecclesiæ suæ... Liberam vult esse Deus sponsam suam, non ancillam. *Ep.* IV, 9.

[1] Flos bonorum... heros sacer. Ord. Vit., l. XI, 839.

HISTOIRE DE SAINT PIE V, PAPE,

De l'Ordre des Frères-Prêcheurs,

PAR LE VICOMTE DE FALLOUX [1].

La biographie qui groupe les faits secondaires autour d'un personnage principal, nous paraît, de toutes les formes historiques, la plus utile comme la plus intéressante. Et cela surtout est vrai de la biographie des saints, à raison des fruits d'édification et de salut qu'elle apporte. M. de Montalembert a le premier, de nos jours, rouvert cette carrière, et chacun sait avec quel éclat. D'autres l'y ont suivi, le R. P. Lacordaire entre autres. A son tour, M. le vicomte de Falloux vient d'y entrer, après nous avoir donné les prémices d'un talent distingué dans son noble et touchant Louis XVI. Mais l'histoire de saint Pie V est une œuvre d'une portée bien plus grande, d'une véritable valeur historique, et qui occupera une belle place parmi les productions les plus remarquables de ce temps-ci. Ecrit sous une inspiration profondément catholique, ce livre se distingue par le charme d'un style pur, élégant, vif, riche en expressions heureuses, par des aperçus et des rapprochements ingénieux, enfin par un mouvement de narration très-animé.

Il y a un quart de siècle, un homme du monde et jeune se serait-il avisé d'offrir au public, sans ombre de respect humain, la vie d'un pape austère et fort maltraité par la philosophie, d'un pape non pas seulement dominicain, mais inquisiteur, et cependant canonisé?

Qu'il y ait un certain degré d'audace dans son entreprise, l'auteur semble le croire; car dans une belle et ingénieuse introduction, qui expose le but et la pensée du livre, il croit devoir en justifier le sujet et l'opportunité. Cette introduction fait passer une grande variété d'objets sous les yeux du lecteur. L'époque actuelle en regard de l'époque décrite, le mouvement catholique dans l'histoire, la philosophie et les événements, les croisades, le caractère du pouvoir pontifical au moyen âge, et depuis, l'action de l'Eglise avant et après le protestantisme, le protestantisme dans sa phase présente, la question en apparence si délicate du châtiment des hérétiques au double point de vue d'alors et d'aujourd'hui; — nous appelons toute l'attention du lecteur sur cet endroit; — enfin l'appréciation de l'état des peuples qui ont plus immédiatement éprouvé l'influence de l'Eglise, en réponse à une objection assez banalement répandue; tout cela se déroule, s'enchaîne, se déduit avec infiniment de logique, de pénétration et de netteté.

Après avoir exposé l'action de l'Eglise sur la société européenne au moyen âge, M. de Falloux montre la constante tendance de la papauté à pousser l'Occident contre l'Orient, à partir des croisades jusqu'à leur dernier reflet, la bataille de Lépante. M. de Falloux affirme avec beaucoup de raison que, si lors

[1] Paris, Sagnier et Bray, éditeurs, rue des Saints-Pères, 64. 2 vol. in 8°.

Digitized by Google

des croisades les papes avaient été plus écoutés, l'Égypte et la Grèce seraient aujourd'hui des provinces chrétiennes; Constantinople rivaliserait avec Londres, et Jérusalem consolée se réjouirait avec Rome. L'impuissante barbarie des Turcs de nos jours laisse difficilement comprendre de quels formidables dangers l'Europe fut par eux menacée à partir de la chute de l'empire grec. Sentinelles vigilantes, les papes, fait remarquer M. de Falloux, furent seuls à apercevoir ces périls et à les signaler. A saint Pie V appartient la gloire d'avoir fait évanouir à Lépante le prestige de l'invincibilité musulmane. Ce n'est pas tout. Après la levée du siége de Malte par les Turcs, l'illustre Lavalette, épuisé par sa victoire même, et désespérant de pouvoir résister à une nouvelle attaque qu'un prince du caractère de Soliman II rendait probable, songeait à se retirer sur le continent avec tout l'Ordre. Pie V l'en empêche et rend ainsi un service immense et permanent à la chrétienté. Que devenait, en effet, la sécurité de la Sicile, de l'Italie, de l'Espagne, de toute l'Europe catholique par contre-coup, Malte une fois au pouvoir des Turcs d'alors?

Entrons dans la narration sur laquelle nous venons d'anticiper.

M. de Falloux a été merveilleusement inspiré dans le choix de son sujet. Non renfermé dans le domaine exclusivement mystique, le pontificat de saint Pie V, court mais plein, est fécond en édification et en enseignements. On y voit comment les saints, en Dieu et pour Dieu, savent intervenir dans les mouvements d'une époque compliquée et traiter avec les princes d'ici-bas.

Né à Bosco, en Piémont (1504), d'une famille originaire de Bologne, et d'où les troubles civils du 15e siècle l'avaient expulsée presque mendiante, Michel Ghislieri entra, très-jeune encore, dans l'ordre de Saint-Dominique. En religion, il fut appelé, non pas Michel de Bosco, comme cela aurait dû être, mais Michel Alexandrin, parce que Bosco, lieu peu connu, est aux environs d'Alexandrie. Ses rares vertus, son zèle et sa science lui firent confier diverses charges dans son ordre. L'hérésie cherchant à pénétrer en Italie par le Milanais, le frère Alexandrin fut nommé inquisiteur à Côme. Sa sainte inflexibilité lui attira des ennemis. En 1550, il se rendit à Rome pour en appeler de leurs injustices et de leurs violences. Là, il fut compris par le fondateur des Théatins, le cardinal Caraffa, depuis pape sous le nom de Paul IV. Approuvé par ses supérieurs, Ghislieri retourna en Lombardie et y reprit ses austères fonctions avec une grande charité, mais aussi avec la vigueur inébranlable que réclamait la gravité des circonstances. Caraffa, qui ne l'avait pas perdu de vue, le fixa à Rome dès 1551, en lui faisant donner l'importante charge, devenue vacante, de commissaire-général du saint-office.

Arrivé à la papauté, Caraffa éleva son ami à l'épiscopat, puis au cardinalat (1557), et enfin il le nomma inquisiteur souverain de la chrétienté, office immense dans lequel il n'a pas eu de successeur. Après une apparence de disgrâce dans les derniers jours de Pie IV, Michel Ghislieri, c'est-à-dire le cardinal Alexandrin, remplaça ce pape sur le trône de saint Pierre (1566).

Cette première partie de la vie de saint Pie V captive l'intérêt et l'attention du lecteur. Sans parler d'une rapide et exacte esquisse de la papauté depuis Jules II, M. de Falloux y a fait entrer nombre de détails attachants sur lesquels nous avons regret de ne pouvoir nous arrêter.

Les circonstances n'ont pas prise sur le caractère des saints; seulement leurs vertus et leurs facultés s'adaptent à la diversité des situations. Tel est Ghislieri, simple religieux, prêtre, évêque, cardinal, pape. Comme il a su obéir, ainsi il sait commander. Un même caractère se manifeste magnifiquement dans tout le cours de son histoire : ardeur dans la foi, gravité et austérité dans la vie, invincible fermeté et calme dans la poursuite de ce que prescrit le devoir, loyauté dans les relations, clémence et facilité dès qu'elles sont possibles, enfin, toujours et partout, charité. *Quand Dieu veut favoriser un pontificat*, dit M. de Falloux, *il lui envoie de grands ministres et de grands capitaines dans l'ordre spirituel, c'est-à-dire des*

Digitized by Google

saints. En effet, saint Pie V fut grandement favorisé sous ce rapport. L'auteur esquisse avec autant de vérité que de charme les traits des principaux saints contemporains de saint Pie V. L'école chrétienne de nos jours, pour le faire remarquer en passant, n'a peut-être pas assez glorifié le 16e siècle, si fécond en grands saints et en grands hommes.

Saint Pie V fut inquisiteur, titre peu fait pour lui concilier la faveur de nombre de gens par le temps qui court encore. Sans entrer dans la question des abus de l'inquisition, en Espagne surtout, où elle était une institution royale, nous affirmons hardiment qu'elle rendit à l'Espagne, au Portugal et à l'Italie l'inappréciable service de les préserver du fléau de l'hérésie. Dans l'introduction, M. de Falloux établit à merveille que le châtiment corporel des hérétiques, légitime autrefois, ne serait aujourd'hui qu'un contre-sens ; qu'aujourd'hui, à raison des brouillards qui offusquent toutes les vérités, le degré de culpabilité ne serait plus le même ; qu'enfin, le point de départ seul est changé, puisque les sociétés modernes emploient à leur préservation des moyens analogues à ceux des sociétés d'autrefois. Cette argumentation, pour sagace et victorieuse qu'elle soit, ne nous paraît pas cependant complète. N'eût-il pas fallu ajouter que le point de départ d'autrefois était juste et vrai en principe? Car l'attaque dirigée contre la source de toute autorité, c'est-à-dire contre Dieu et les vérités par lui confiées à l'Église, constitue le plus énorme des crimes. L'homme ne peut punir son semblable qu'en vertu d'une délégation divine ; cette délégation niée, la pénalité humaine manque de sanction. Le premier soin de Ghislieri, devenu pape, fut d'extirper des États pontificaux le brigandage et les mauvaises mœurs publiques. Quant au dehors, son infatigable et constante sollicitude eut simultanément pour objet de propager la vraie foi et d'en maintenir la pureté, d'appliquer à toutes les parties de l'Église les décrets du saint concile de Trente, de la protéger contre les envahissements de l'hérésie, de briser la prépondérance protestante, enfin, non-seulement de défendre la république chrétienne contre le Turc, mais même de renverser le Turc. Qu'admirable est le détail des immenses travaux de saint Pie V, par la politique, par les armes, par les exhortations, par la sainteté des exemples, en Italie, en Allemagne, en Pologne, en Écosse, en France, en Corse, en Portugal, en Espagne! Judicieusement classée, cette grande variété de faits se déroule, dans le livre de M. de Falloux, avec une extrême précision. La sainte figure du grand pape domine les illustrations contemporaines. Les événements et les personnages accessoires, toujours dégagés des nuages modernes, sont suffisamment développés pour que le lecteur puisse se faire une juste idée de l'ensemble. Beaucoup d'anecdotes et de détails peu connus ajoutent infiniment à l'intérêt de la narration; par exemple, pour citer presque au hasard, le tableau de Rome, au début du pontificat de saint Pie V, par un seigneur allemand, et une lettre du célèbre P. Campion, Jésuite, sur la persécution des catholiques en Angleterre, sous Élisabeth. Il faut surtout savoir gré à M. de Falloux d'avoir donné bon nombre de lettres et de brefs de saint Pie V. C'est là que, dans un merveilleux équilibre d'ineffable douceur et de sage énergie, resplendit l'un des plus beaux caractères de l'Église.

Ce livre, qui se recommande par la lucidité, l'impartialité et la justesse d'appréciation, est riche en portraits et en tableaux animés. Ici, il nous faut faire une petite querelle à M. de Falloux. Le conclave qu'il décrit ne se rapporterait-il pas plutôt à notre temps qu'au 16e siècle? Parmi les portraits, celui de Philippe II, entre autres, nous semble tracé avec une grande vérité. Les relations de saint Pie V avec ce prince, si jaloux de son autorité, doivent fixer l'attention du lecteur. Qu'il est beau de voir le pape s'interposer en faveur des peuples d'Amérique, et arracher Carranza, archevêque de Tolède, à l'inquisition espagnole! L'histoire de don Carlos est présentée sous son véritable jour.

Il est vraiment malaisé de recommander telle partie de l'ouvrage plutôt que

Digitized by Google

telle autre. Cependant, l'intervention du saint pape dans les guerres civiles de notre pays doit plus particulièrement intéresser les lecteurs français. Les historiens modernes ont glissé sur cette intervention, et beaucoup de gens savent à peine que saint Pie V envoya, à ses frais, 4,500 fantassins et 1,500 cavaliers, armée considérable pour ce temps-là, au secours des catholiques. Combien la fermeté et la prévoyante droiture du chef de l'Église ne contrastent-elles pas avec la débilité de Charles IX, avec la duplicité à courte vue de Catherine de Médicis? On a dit que le mariage de Marguerite de Valois et de Henri de Bourbon, depuis Henri IV, avait été médité dans le dessein de faire tomber les huguenots dans un piége. La vérité est que saint Pie avait voulu marier Maguerite à don Sébastien, roi de Portugal, et que, sur le refus de Charles IX, il refusa à son tour les dispenses pour l'autre alliance, laquelle, en effet, eut lieu seulement sous le pontificat de Grégoire XIII, en août 1572.

L'affaire toute théologique de Baïus, le précurseur du jansénisme, est traitée avec clarté et dans des proportions suffisantes; ce qui n'était pas facile. Rien de plus touchant que les tentatives du saint pontife en faveur de Marie Stuart. Ses laborieuses négociations pour former la ligue qui triompha à Lépante, et ses plans pour assurer un résultat décisif à cette mémorable journée, offrent un autre genre d'intérêt, mais non moins vif.

Pie V ne fut pas seulement un grand pape; il fut, avant tout, un grand saint. C'est donc à la source de sa grandeur qu'il importait de le considérer, dans sa vie si prodigieusement humble et pénitente, dans le gouvernement intérieur de l'Église. M. de Falloux l'a fait avec un rare bonheur. On se sent saisi d'un profond attendrissement quand, sous ce rapport, on contemple saint Pie V du premier jour de son pontificat à sa bienheureuse mort. Tous les besoins de l'Église et de l'humanité ont part à sa sollicitude : les hôpitaux, les nécessités des pauvres, l'éducation religieuse du peuple, les arts mécaniques et libéraux, la science ecclésiastique, la liturgie, les séminaires, la musique religieuse, la réforme du calendrier qu'acheva son successeur. Un magnifique établissement, fondé par lui à Pavie, porte encore aujourd'hui le titre de collége Ghislieri. Et tout cela en six années!

Ce livre, d'une lecture infiniment attrayante, contient beaucoup d'autres choses remarquables que nous aurions aimé à faire ressortir. Mais il faut finir. M. de Falloux a rendu un service réel à la littérature catholique. Cependant, par cela même qu'un ouvrage de cette valeur est destiné à vivre, nous espérons le voir perfectionné dans une prochaine édition. On est en droit d'exiger beaucoup d'un homme tel que M. de Falloux. Certains aperçus un peu vagues demanderaient à être précisés. En général, nous désirerions plus de fermeté, moins de facilité, moins d'abondance. Que M. de Falloux excuse ces observations en faveur de l'intérêt que sa personne et son talent sont si bien faits pour inspirer.

La vie de saint Pie V est non-seulement une œuvre de talent, elle est encore une œuvre de foi et de charité. Le produit de la vente de ce remarquable ouvrage est destiné aux Dominicains de France. N.

LE CARTÉSIANISME, PAR M. BORDAS-DUMOULIN;

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION PAR M. HUET;

Ouvrage couronné par l'Institut. — 2 vol. in-8°.

Parmi les misères sans nombre dont l'homme est pétri, il en est une jusqu'à ce jour incurable, et qui depuis soixante ans tourmente la tête humaine; c'est ce besoin de connaître, et de savoir, et d'élever jusqu'au ciel la tour de la

Digitized by Google

science infinie, et cette impuissance à rien fonder que le temps n'abatte, ne renverse, n'en disperse les orgueilleux débris. De nouvelles générations se lèvent, de nouveaux architectes rassemblent les ruines, ajoutent de nouvelles pierres, élèvent un autre monument; l'orgueil les pousse; ils montent, montent, brûlant de s'élever jusqu'à l'infini, mais soudain tout l'édifice craque et la terre s'ouvre jusqu'aux abîmes. Comme une mer orageuse, les opinions humaines s'agitent dans un flux perpétuel; le navigateur le plus hardi se perd dans cet océan sans fond et sans rivage; l'homme, dit Pascal, a la capacité de connaître la vérité et le bonheur, mais il ne possède aucune vérité ni constante, ni satisfaisante; ne serait-ce pas que cette marque de l'infini dont nous portons le caractère nous a été laissée pour nous faire souvenir d'un état plus heureux d'où nous sommes tombés par notre faute? Comment expliquer autrement cette soif de vérité et de bonheur qui emporte l'homme à la recherche de toutes les sciences et de tous les plaisirs, sans pouvoir y trouver aucun objet qui le remplisse et qui puisse combler le vide de son âme? C'est de cet état désolant qu'est née la philosophie. A son premier état, l'homme, créé dans la lumière, ayant reçu pure et intacte l'image de Dieu, dut voir à travers les mondes briller le flambeau divin; soleil intellectuel qui lui révélait le monde invisible, il dut connaître toutes les merveilles de la création, l'harmonie de ses lois, la beauté pure des idées divines, la création temporelle des mondes; Dieu et la vérité essentielle lui avaient été révélés par une parole divine. Mais l'ombre mortelle du péché vint obscurcir cette parole. Alors le doute, la misère, la mort, furent introduits dans le monde, et la philosophie commença. Dès ce jour, plus de repos; le pain de l'intelligence, comme le pain du corps, dut être gagné à la sueur du front; la pensée se déploie, elle développe lentement sur Dieu, sur l'univers et sur elle-même, ses plis et ses replis, sans pouvoir saisir et rattacher nulle part le lien des existences.

De Thalès et de Pythagore, les deux sources mères de la philosophie grecque, procèdent les traditions philosophiques; le premier forma la secte ionique, le second fut le chef de la secte italique; de là sortent ces grands philosophes, Héraclite, Démocrite, Empédocle, Parménide, Anaxagore, qui fait voir le monde construit par un esprit éternel; Socrate, ami de la philosophie morale; Platon, chef de l'Académie; Aristote, précepteur d'Alexandre; Zénon, chef de l'école stoïque, qui fait de l'homme un dieu, et Épicure, fondateur des épicuriens, qui fait de l'homme une brute et qui définit la vertu par le plaisir. Cependant, malgré tant de beaux génies, l'esclavage, la prostitution, le polythéisme règnent partout; à mesure que l'homme descend de plus en plus cette rampe obscure de la déchéance, toutes ses lumières s'éteignent, il s'enfonce dans des ténèbres impénétrables. C'est alors que le Christ paraît sur la terre rapportant aux hommes les vérités oubliées et redonnant au monde la lumière qu'il avait perdue; la philosophie s'élève à lui sur les ailes de la foi, les Augustin, les Athanase, les Bernard et toute la légion glorieuse des Pères de l'Église brillent dans le ciel des intelligences et font pâlir les étoiles de la Grèce; la scolastique, cette féodalité de la science, s'organise avec le moyen âge et tombe comme lui; Bacon lui porte les premiers coups, Descartes l'achève; tous deux font de l'âme humaine une table rase rongée par le doute. Là commence le 17e siècle : l'audacieux Descartes paraît derrière les portes de la révolution, précurseur du génie moderne. Que de luttes, que d'assauts marquent ce 17e siècle, tout ébranlé du génie de Descartes! Pascal, Bossuet, Malebranche, Fénelon, Leibnitz, Gassendi, Hobbes, Spinosa, Locke, Huyghens, Bernouilli, Newton, etc., furent les athlètes; le champ de bataille fut l'âme humaine; la victoire resta à l'Église; Pascal et Bossuet firent taire Descartes.

De nos jours, par une tentative à rebours du siècle, on cherche à faire revivre Descartes; l'Institut vient de décerner un prix à M. Bordas-Dumoulin, auteur du *Cartésianisme*. Puisque le savant interprète du 17e siècle s'annonce

Digitized by Google

comme le rénovateur de la philosophie, qu'il nous soit permis d'examiner ses titres. Jamais époque ne fut plus riche que la nôtre en promesses et plus pauvre en résultats; chaque jour voit naître et mourir un système; impuissante à saisir la réalité, la philosophie actuelle est un squelette qui se dessèche dans d'obscures et vides contemplations, dans l'éternel tête-à-tête de lui-même; la plus vagabonde anarchie règne dans les cerveaux; la belle unité du christianisme rompue, tout défaille, tout périt dans la science; le problème des sociétés, de Dieu, de l'univers, se complique de toutes les combinaisons rationnelles que chaque individu lui apporte comme éléments de solution. De là une profusion, une cascade journalière, qu'on nous permette le mot, de systèmes, de doctrines, de théories, de promesses pompeuses aboutissant à des rêves, à des illusions que remplacent d'autres rêves, d'autres illusions. M. Bordas-Dumoulin s'est proposé de tenter une épreuve plus décisive; il essaie, dans l'exposé d'un siècle, de remettre debout les grands hommes qui l'ont rempli de gloire; au milieu d'eux tous il élève, sur un piédestal d'admiration le fameux Descartes. Les premières lignes de M. Bordas-Dumoulin donnent l'inscription et la devise de son drapeau. Son début est un anathème, un coup de foudre universitaire sur la scolastique. « La scolastique, dit-il, loin d'ouvrir la « voie à la philosophie, n'est propre « qu'à la lui fermer, puisqu'elle jette la « pensée hors de soi et l'enchaîne dans « les mots, tandis que l'objet de la philosophie est de la rappeler à elle-« même. » — « On invoque comme « éloge les paroles de Lebnitz : *Aurum « latere in stercore illo scholastico barbarici*, et on ne voit pas qu'elles forment la plus sanglante critique; qu'est « pour lui la scolastique? du fumier, de « la boue, *stercus*. » — « Sans doute elle « est une tentative de philosophes, mais « une tentative à rebours, qui tourne le « dos à la raison et à la vérité. » Il est vraiment malheureux que M. Bordas-Dumoulin, qui s'est élevé aux plus hautes sources, qui a pu considérer tant de points de vue divers de la science, n'ait pas vu d'un sommet assez pur le riche caractère et la grandeur imposante de la scolastique. Pour s'en faire une juste notion, pour découvrir à travers ses formes bizarres le germe qui en détermine la conception première, le point primitif et radical d'où elle tire sa naissance, sa forme typique et sa vie, il faut considérer trois choses : le dogme de la foi révélée, la raison pure et les phénomènes du monde sensible; l'union de ces trois choses en un accord parfait et produisant une science infinie sur trois fondements immuables : la foi, l'évidence, la certitude, telle est l'alliance majestueuse que la scolastique a poursuivie durant sept siècles; parallèle à la féodalité, la scolastique accomplit dans l'ordre intellectuel les mêmes résultats que celle-ci dans l'ordre moral. Elle jette l'homme dans les vastes solitudes de la pensée, fortifiant sa tête par la contemplation rationnelle de l'infini; la féodalité multiplie sa grandeur morale, l'exalte à ses propres yeux et lui remplit le cœur de sentiments d'héroïsme. Telle est la féodalité, l'arc de triomphe de l'énergie individuelle. La scolastique et la féodalité impriment à l'homme ce cachet profond et solitaire qui marque la grandeur; en résumé, le moyen âge fut pour les sciences comme de hautes sources qui s'emplirent pendant des siècles pour déborder plus tard et féconder les âges suivants. Mais venons à Descartes et à M. Bordas-Dumoulin.

On sait que la philosophie de Descartes se réduit au sentiment propre de l'existence, et qu'elle consiste en ces deux mots : *je pense, donc je suis;* le philosophe français, après avoir déploré ses erreurs, ses doutes, ses incertitudes, ses fatigues, ses études vaines sur les livres, sur les hommes, sur le monde, saisi d'un doute universel, foule aux pieds la science, repousse le témoignage des hommes, n'admet plus qu'un seul témoin de la vérité, sa propre raison. Sa raison! Mais, qu'est-ce sa raison? qu'est-ce que l'être? existe-t-il quelque chose? lui-même existe-t-il, ou n'est-il qu'une illusion, qu'un songe? Arrivé au doute de sa propre existence, il s'arrête; c'est de là qu'il

Digitized by Google

essaie de remonter à la certitude, à la vérité, à la connaissance de Dieu et de l'homme, et des rapports qui lient les fugitifs phénomènes aux idées éternelles qui ont leur fondement dans l'Être immuable. Il cherche enfin par la raison pure la solution du grand problème de l'union du fini et de l'infini. M. Bordas-Dumoulin le suit pas à pas dans l'exposition de ses théories philosophiques, mathématiques, physiques; le plan de son ouvrage représente une étude critique et très-laborieuse, un magasin comblé des richesses intellectuelles du 17e siècle; un étalage admirable de tout ce que la métaphysique a de plus spécieux. On y voit figurer dans les évolutions les plus brillantes les belles têtes du 17e siècle; parfois la scène s'anime; on entend retentir les luttes opiniâtres de ces grands génies; M. Bordas-Dumoulin, armé de l'autorité que donne l'avantage de deux siècles, se mêle dans la lice, à la fois juge et combattant; telle est, en un mot, l'impression que nous avons reçue en lisant le *Cartésianisme;* cette prétendue rénovation des sciences est simplement un souvenir des luttes métaphysiques qu'engendra Descartes. Jusque-là point d'originalité, point de système, rien qui donne à M. Bordas-Dumoulin la taille d'un homme de génie; aucun sceau créateur ne le distingue et frappe ses conceptions comme des modèles rénovateurs; nous espérions au moins trouver un dédommagement dans ses deux théories de la substance et de l'infini, par quoi il termine personnellement l'ouvrage du *Cartésianisme.* Même abondance et même pauvreté; toutes les pages affluent d'érudition, de citations, de textes, de comparaisons, et au milieu de ce gouffre de science, l'auteur se montre à peine, tout couvert des flots d'une érudition qui le dérobe aux yeux du lecteur. Enfin, il est impossible d'imaginer une montagne d'érudition et un travail plus considérable que l'œuvre du *Cartésianisme.* Le seul reproche que nous adresserons à M. Bordas-Dumoulin, c'est d'avoir pris trop au sérieux les spéculations métaphysiques de Descartes; la philosophie à laquelle notre âge aspire est une science de faits et non de raisonnements. Le moyen âge est tombé dans les subtilités de la scolastique; le 17e siècle s'est perdu dans le vague des abstractions; le 18e, se jetant dans l'autre extrême, s'est endurci dans le matérialisme le plus lourd; l'époque actuelle, lasse de produire des systèmes, des portraits de genre sociaux, des feuilletons-romans humanitaires, soupire après une réalité; la révolution a creusé un abîme qui nous détache du passé; de l'autre côté la foi, de ce côté la raison; il faut qu'une philosophie vraiment digne de ce nom jette un pont d'or sur cet abîme; il faut que la chaîne des siècles soit renouée, que les traditions se raniment, que la foi revive par la raison et reçoive d'elle une autorité nouvelle. Voyons là-dessus les méprises de M. Huet, qui s'est fait l'introducteur et l'apologiste de M. Bordas-Dumoulin. « Pourquoi, dit-il, en « s'adressant aux prêtres, ces frayeurs « de l'esprit nouveau, ces colères con« tre un siècle où commence l'ordre « véritable sur la terre, et qui restera « si grand malgré ses erreurs et ses ex« cès? Sans doute, il faut veiller sur le « sacré dépôt commis à votre garde, « vengez donc la foi et la pudeur ou« tragées; mais quand on proclame la « tolérance, la fraternité; quand on « ouvre à tous la carrière de l'instruc« tion et du bien-être qui est la voie « commune de la moralité; quand on « proclame les droits naturels en bri« sant le despotisme social, aussi ancien « que l'existence des lois humaines, « applaudissez, ministres du libérateur « du monde, et reconnaissez que c'est « l'esprit chrétien qui parle, fût-ce par « la bouche de Voltaire et de Rousseau, « fût-ce par celle de Mirabeau et de Ro« bespierre! » A cette exagération de vaines paroles, s'il nous était permis de répondre au nom du clergé, par la modération et par la justice, et par un pressentiment plus pur de l'avenir, nous dirions à M. Huet, qui se pose en face de l'Église avec de si profondes défiances: Non, nous n'avons point de frayeur, nous n'avons point de colère, nous avons pleine confiance dans l'esprit nouveau; encore quelques jours, et tous ces petits hommes qui veulent faire marcher la France à petits pas, qui veulent

Digitized by Google

lui fermer les sublimes voies du christianisme, pour l'enfermer dans d'obscurs systèmes; encore quelques jours, et ces hommes seront rejetés par l'explosion de l'esprit nouveau. Alors la science ne sera plus fondée sur des rêves, un mirage de fantômes qui fond à vue d'œil, mais une vision splendide et réelle de la vérité qui nous ravira l'âme de bonheur; l'Église l'appelle de ses vœux cette vision bienheureuse, cette harmonie pure de la raison et de la foi, concert divin qui fera cesser les troubles de l'esprit; alors on verra les colonnes de l'Église briller d'un nouvel éclat, la France aujourd'hui réduite en poussière d'individu, sans union, sans force, sans grandeur, nuit et jour travaillée par le double dissolvant du rationalisme intellectuel et de l'égoïsme moral, se rallier encore à la foi de ses pères, s'élancer d'un essor nouveau à ses merveilles futures; les peuples relever la tête frappés de la lumière du Christ, et former, dans une grande et pacifique union, la grande Église sociale, sur le modèle de l'Église chrétienne. C'est ainsi que le sang du Christ, réparateur de nos misères, rachètera les peuples de la corruption et de l'esclavage des sophistes et de l'erreur; les voûtes de l'Église se dilateront comme les voûtes du ciel, et toutes les nations entreront peu à peu dans ce cercle divin de la vérité et du bonheur. Voilà ce que nous avions besoin de dire à M. Huet et à M. Bordas-Dumoulin, dont nous savons, au reste, quelles que soient leurs tendances, reconnaître les hautes études et la bonne foi.

Joseph VAISSE.

HISTOIRE DU MOYEN AGE,

PAR M. PÉ-DE-ARROS,

Professeur de rhétorique au Collége de Pamiers [1].

Au milieu de toutes les réformes littéraires qui ont eu lieu durant les 50 dernières années, une des plus utiles, celle qui a produit des résultats si grands et si complets qu'elle pourrait s'appeler une création nouvelle, révolution même dans les habitudes invétérées du passé, c'est sans contredit la manière large et profonde, savante et vraie, de comprendre, d'écrire et d'enseigner l'histoire.

Cette observation peut s'appliquer surtout à la période la plus remarquable de la transformation de la race humaine au moyen âge. Nous ne voulons pas, certes, nous ériger en champions exclusifs de cette époque : loin de nous ce travers. Il n'en est pas moins vrai cependant que nous autres, gens du 19e siècle, sommes les seuls qui l'ayons bien connue, bien sentie, et qui nous nous en soyons fait une idée exacte et juste.

Avant nous, non-seulement on ne connaissait pas le moyen âge, mais nous pourrions encore dire qu'on ne le soupçonnait même pas. L'imparfaite école du 17e et du 18e siècle en était à une distance vraiment effrayante. Les historiens de ce temps souriaient de pitié et levaient les épaules quand on leur en parlait. Voltaire l'appelait dédaigneusement une époque de barbarie et d'*impolitesse*. Il l'a tronquée, défigurée, ridiculisée au dernier degré dans son *Essai sur les Mœurs*. Il semblerait que son but seul a été d'en tirer tout ce qui pouvait lui servir à jeter à pleines mains de l'odieux sur la religion chrétienne et ses ministres.

Les travaux de quelques savants de nos jours, à la tête desquels on peut mettre MM. A. Thierry, Guizot, Michelet, etc., etc., nous ont sortis de cet absurde et injuste préjugé. Grâce à eux,

[1] Volume de 672 pages. A Toulouse, chez Puya; prix : 6 fr.

Digitized by Google

nous avons vu le moyen âge tel qu'il était, c'est-à-dire naïf, original, profond, sublime même, et, faut-il le dire, grotesque sans être ridicule! Grâce à eux, nous avons compris cette merveilleuse époque, qu'on est contraint d'aimer, comme on le fait des enfants, fussent-ils un peu méchants. Nous ne pourrions sans ingratitude faire autrement : nos pères ont souffert, et pour qui, si ce n'est pour nous? Ne repoussons donc pas leur courageux labeur, et remercions-les, au contraire, de leur constance et de leurs pieux efforts. Ils ont travaillé pour nous, que cela nous serve d'exemple : travaillons pour nos enfants, et estimons-nous bien heureux si nous pouvons leur laisser la millième partie de la foi ardente, de la confiance en Dieu et en l'avenir, du respect pour *certaines choses* que le moyen âge nous a léguées.

Comme il arrive dans toutes les réactions, bonnes ou mauvaises, quelques-uns de nous sont tombés dans l'extrême. Ceux qu'on appelait il y a quelque temps *romantiques*, se sont épris d'un amour ardent, passionné, *exclusif* pour cette époque. Vous vous rappelez la prodigieuse fortune qu'elle eut alors, et quel engouement succéda à l'injurieux dédain de Voltaire. Combien d'esprits sérieux et solides se repentent aujourd'hui d'être tombés dans cette ornière! Cependant les hommes sages et modérés ont fini par triompher. Ils ont reconnu, ils ont proclamé, des premiers même, toute l'importance, tout le prix, tout le mérite de la réaction, mais avec calme, et surtout avec impartialité. Longtemps ils ont prêché dans le désert; mais enfin leur voix a été entendue, et ils s'occupent aujourd'hui à concilier les deux partis, à les amener à une fusion que nous pouvons presque considérer comme finie maintenant dans les lettres et dans les arts.

Un de ceux-là, M. Pé-de-Arros, vient de faire paraître, sous le titre modeste de *Précis de l'Histoire du moyen âge*, un livre qui, entre autres choses excellentes qu'il renferme, annonce hautement cette intention conciliante. Il a un autre mérite bien plus grand et bien plus utile. La plupart des admirateurs du moyen âge, tout en parlant de sa foi et de son enthousiasme religieux, n'ont pas vu, ou plutôt n'ont pas voulu voir une chose que l'auteur fait parfaitement ressortir : l'action incessante, immédiate, continue du christianisme. Nous ne saurions trop appeler l'attention du lecteur sur ce plan, qui du reste a été exposé franchement dans ces quelques lignes : « Déjà les divers systèmes philosophiques s'accordent à reconnaître « l'heureuse influence de la foi sur la « civilisation du moyen âge. Les Guizot « et les Michelet ont payé de magnifiques tributs à l'esprit d'investigation « impartiale qui distingue notre siècle, « et dans l'Allemagne protestante les « Voigt et les Hurter ont élevé d'impérissables monuments à la gloire du « catholicisme. Toutefois plus d'une erreur se mêle encore à d'honorables « aveux, et des spéculations prestigieuses annoncent au monde de brillantes destinées, au nom d'un autre « évangile que celui qui l'a déjà sauvé « de la corruption païenne et des ténèbres de la barbarie. . . . . .

. . . . . .

« L'auteur de ces éléments d'histoire « générale s'est d'abord proposé de réunir les plus remarquables aveux des « historiens protestants ou philosophes « aux traits les plus saillants des apologistes du christianisme..... Il a tâché « de présenter dans un cadre restreint « le tableau complet des éléments sociaux. »

M. Pé-de-Arros divise l'histoire du moyen âge en quatre grandes périodes.

1° De 395 à 768. Invasion des Barbares à Charlemagne. Agonie de la civilisation romaine.

2° De 768 à 1073. De Charlemagne à Grégoire VII. Éducation première des Barbares sous l'influence chrétienne.

3° 1073 à 1303. De Grégoire VII à Boniface VIII. Apogée du moyen âge; époque théocratique.

4° 1303 à 1453. De Boniface VIII à la prise de Constantinople par Mahomet II. Déclin du moyen âge; efforts d'émancipation de la société politique.

Voilà de bonnes divisions, lucides, caractéristiques, et faciles à retenir. N'oublions pas que l'ouvrage est destiné

Digitized by Google

aux jeunes gens de troisième, et qu'il doit être *élémentaire*. Nous allons suivre chacune des périodes, et l'analyser d'une manière succincte.

Un reproche que nous pourrons faire à la première partie du livre de M. Pé-de-Arros, c'est la manière courte et trop peu explicative avec laquelle il traite certaines époques. L'invasion des Barbares, par exemple, nous semble abordée trop en courant. Cependant ce fait est d'une immense importance ; il faut qu'il soit bien compris et possédé à fond, si on veut voir clair dans le chaos du moyen âge. Cela est fâcheux, car l'auteur a parfaitement saisi l'aspect général des invasions, et les a divisées en deux périodes bien tranchées. D'abord celles du 4e et du 5e siècle, puis celles du 9e et du 10e, les Sarrasins, les Normands, les Slaves et les Hongrois. C'est avec peine aussi que nous voyons, dans cette première partie, l'auteur faire trop souvent un chapitre entier rien que de citations, sans presque un mot de lui-même. Je sais bien qu'il dit dans sa préface : « Je n'ai fait sans doute « qu'une mosaïque ; » mais n'est-ce point là ce qu'il faut éviter ? Et puis, pourquoi ne pas aller seul, comme dans les périodes suivantes? Nous signalons surtout cette tache, car M. Pé-de-Arros nous a prouvé, dans la suite de son œuvre, qu'il était capable de voler de ses propres ailes et de faire de bonnes et solides choses. Prenons tout de suite pour exemple cette note sur Pepin-le-Bref, note qui en peu de mots nous fait parfaitement connaître la royauté des premières races, et qui prouve que l'auteur a là-dessus des idées saines et justes [1].

« On a longtemps traité Pepin d'usur-« pateur, et c'est à tort. Que devons-« nous voir dans la famille des rois « francs? Une famille plus honorée, sans « doute, que les autres, où la nation a « coutume de choisir ses chefs; mais « de telle manière cependant, que tous « les membres qui la composent peuvent « prétendre à l'être. Quels sont ceux « qui élèvent ces rois ? D'une part, les « seigneurs, libres propriétaires, qui « ne leur ont jamais engagé leur foi ; de « l'autre, des vassaux, que la mort de « leur suzerain a dégagés de tout engage-« ment ; car le vasselage était personnel. « Qu'exigeaient-ils de ces rois ? qu'ils « fussent capables de les commander, « de les défendre ; et ils étaient jugés « indignes du trône, lorsqu'ils étaient « inutiles à la nation. Que devait-il ré-« sulter de droits établis sur des con-« ditions aussi rigoureuses d'une part, « et sur des obligations aussi légères de « l'autre? que la race entière serait né-« cessairement rejetée dès qu'elle aurait « dégénéré au point de ne plus offrir « que des princes incapables, imbé-« ciles. »

A la fin de chaque période, l'auteur nous offre un excellent résumé de l'histoire religieuse, philosophique, littéraire et artistique des siècles dont il vient de retracer l'histoire politique. L'Église y est traitée à fond, quoique sous une forme abrégée. Il ne suffit pas seulement de connaître l'année de l'avénement d'un roi, de la mort de tel autre, d'une bataille, etc., etc., il faut encore, et cela est bien plus important, pénétrer dans la constitution sociale, dans l'esprit, les mœurs, les conditions des classes diverses, en un mot savoir *la philosophie de l'histoire*. M. Pé-de-Arros, qui veut avec raison que ses élèves apprennent l'histoire d'une manière complète, a, dans cette première période, effleuré trop rapidement cette partie.

Du 5e au 10e siècle, les divers éléments de la société incomplète du moyen âge vivent dans une lutte continuelle ; les peuples font, pour ainsi dire, l'apprentissage de la stabilité et de la régularité de leur vie intérieure. De là, bouleversements incessants, naissance d'une multitude de petites sociétés à l'esprit étroit et local, mesquin et borné, et qui produisent, chacune dans ses limites, un gouvernement de la même dimension.

Charlemagne arrêta un instant ce désordre. Il avait tenté de grouper autour de lui toutes ces dissidences de peuples, d'absorber dans sa gigantesque individualité toutes ces petites souverainetés puériles et chancelantes. Il y réussit un moment. Tant qu'il vécut, la société eut

[1] Page 85.

Digitized by Google

l'air de commencer en France; mais après sa mort, le gouvernement et le peuple allèrent se démembrant, se dissolvant de plus en plus; chaque propriétaire libre et fort se fit souverain dans ses domaines; chaque comte, chaque marquis, chaque duc, dans le district où il avait représenté le souverain. En un mot, le désordre recommença. Puis, quand cette grande fermentation des diverses conditions sociales et des divers pouvoirs qui couvraient la France se fut accomplie, quand ces petites sociétés eurent pris une forme un peu régulière et déterminée, tant bien que mal, les relations hiérarchiques qui les unissaient, ce résultat de la conquête et de la civilisation renaissante prit le nom de régime féodal. Mais, pendant toutes ces luttes, tous ces désordres, qu'était le peuple, ou plutôt ce que nous appellerons (imparfaitement il est vrai) la société? Comment vivait-elle? dans quelle condition, quelle attitude, quel cercle, quelles garanties? Quelle était sa vie privée, la vie de l'intérieur, du foyer domestique? Voilà ce que nous reprochons à M. Pé-de-Arros de ne pas nous apprendre. M. Guizot a pourtant fait un livre remarquable où il traite longuement de l'état des terres et *surtout de l'état des personnes* du 5e au 10e siècle. Dans les périodes suivantes, l'auteur rachète, et de beaucoup, ces petites taches. Le règne de Charlemagne est bien posé et parfaitement apprécié. Le chapitre qui concerne la féodalité est fait de telle sorte qu'il ne sert qu'à confirmer le regret que nous éprouvions tout à l'heure, que M. Pé-de-Arros ne marche pas plus seul. La constitution féodale est présentée d'une manière serrée et claire. Dans un ouvrage élémentaire, il faut à la fois être court et complet. Ce chapitre réunit ces deux qualités.

Grégoire VII, le glorieux pontife (encore une conquête de l'école moderne!), offrait une occasion d'écrire quelques belles pages. Elle n'a pas été négligée. Plus nous avançons, plus, je crois, l'auteur va méritant des éloges. Les croisades sont très-bien racontées, et sous un point saisissant, naturel et complet. Cela s'aperçoit surtout dans l'énoncé de leurs résultats. Voilà au moins de la vraie philosophie de l'histoire. Nous en citerons à nos lecteurs un passage qui pourra leur donner une idée du style et du ton louable de l'auteur [1].

« Quelques auteurs du dernier siècle, « qui n'ont dans le nôtre que peu d'é- « chos, ont prétendu que les croisades « favorisèrent la superstition et le fana- « tisme intolérant. Nous n'entrerons pas « dans la question théologique des mi- « racles; sans discuter s'il n'est pas « raisonnable que le Créateur des lois « naturelles les suspende quelquefois « pour assurer le triomphe des lois bien « autrement élevées de l'ordre moral et « religieux, sans examiner combien « l'humilité et le dévouement de quel- « ques âmes d'élite, joints à la foi sim- « ple et ardente du peuple du moyen « âge, justifiait l'intervention de la « toute-puissance divine, nous nous « bornerons à quelques observations « générales.

« La magie, superstition du temps, « ne suivit pas les chrétiens dans les « guerres saintes. L'histoire contempo- « raine ne parle jamais de l'apparition « du démon parmi les pèlerins de Jésus. « Dans les périls de la guerre, souvent « ils croyaient voir les saints et les anges « descendre du ciel et se mêler dans « leurs rangs pour combattre les enne- « mis de Jésus-Christ. Il est vrai qu'un « tremblement de terre, une aurore « boréale, une comète chevelue, une « éclipse de lune ou de soleil étaient, « aux yeux des chrétiens, des avertisse- « ments du ciel; mais ce pieux préjugé « n'avait rien que de grand et de noble; « il est vrai aussi que ce fut à l'époque « des croisades que s'accréditèrent « parmi nous les traditions poétiques « des peuples du Nord, les fables in- « génieuses de l'Orient et celles de l'Ar- « morique, dont le mélange forme une « mythologie nouvelle.

« La haine des croisés contre les mu- « sulmans, et le sentiment des maux « qu'ils avaient soufferts, ensanglantè- « rent quelquefois le triomphe des chré- « tiens; mais on ne les vit jamais, le « glaive à la main, exiger la conversion

[1] Page 387.

Digitized by Google

« des infidèles ; les cruautés, après la « victoire, furent sévèrement réprouvées « par plusieurs chefs, et l'époque des « fêtes de l'Église inspira souvent des « sentiments généreux aux soldats de « la croix. Les croisades purent fami- « liariser les chrétiens avec l'idée d'em- « ployer la force des armes pour chan- « ger les cœurs et les opinions. Cepen- « dant n'oublions pas une observation « générale et très-judicieuse de l'illustre « auteur des croisades. Au milieu de la « civilisation naissante de l'Europe, la « religion chrétienne se trouvait con- « fondue avec tous les intérêts des peu- « ples ; elle était en quelque sorte le « fondement de toute société ; elle était « la société elle-même. On ne doit donc « pas s'étonner que les hommes fussent « passionnés pour sa défense. Alors tous « ceux qui rejetaient la loi de l'Église « cessaient par là de reconnaître les lois « de la patrie. C'est sous ce point de vue « qu'il faut considérer les croisades des « Albigeois et des Prussiens, qui étaient « moins des guerres religieuses que des « guerres sociales [1]. »

A mesure que les temps modernes approchent, la tâche de M. Pé-de-Arros devenait plus difficile. Nous sommes jetés au milieu des passions brûlantes, des haines ardentes et des ressentiments fanatiques qui ensanglantent tant d'années malheureuses. Ceci peut surtout s'appliquer à la guerre des Albigeois. Que n'a-t-on pas dit sur cette déplorable période ! Sans parler des écrivains du dernier siècle, combien d'hommes sérieux et élevés se sont, de nos jours, laissé passionner à l'endroit de cette triste guerre des Albigeois !...

Notre auteur, lui, nous fait lire une appréciation d'une modération et d'une impartialité rares. Il ne cache rien, il ne repousse rien ; il prend tous les faits prouvés, les raconte, les discute avec calme, et en tire des conclusions tout à fait justes et exactes. Les esprits religieux et tolérants éprouvent une vraie et profonde satisfaction quand ils voient le christianisme rétabli sous son véritable jour, et lavé non-seulement des imputations, mais encore des apparences qui pourraient s'élever contre lui. C'est pour ceux-là qu'est écrite la croisade contre les Albigeois.

« Il est de fait que la croisade contre « les Albigeois arrêta la France, et l'Eu- « rope avec elle, au bord de l'abîme « entr'ouvert d'une seconde corruption « païenne. « Cette Judée de la France, « comme on appelle le Languedoc, ne « rappelait pas l'autre seulement par ses « bitumes et ses oliviers, elle avait aussi « Sodome et Gomorrhe (Michelet). » « Avouons néanmoins qu'on ne put re- « courir à la force contre l'erreur sans « altérer dans les esprits le pouvoir mo- « ral, dont la décadence se fit sentir dès « la fin du 13e siècle. Quant aux cruautés « qui souillèrent cette guerre, on doit « les imputer à l'énergie barbare des « hommes de ce temps, et non à l'esprit « de l'Église et de son chef, Innocent III. « Dominique, qui figura dans ce malheu- « reux épisode du moyen âge, et que le « catholicisme a rangé au nombre des « saints, n'opposa jamais à l'hérésie « d'autres armes que la prière, le bon « exemple et l'instruction ; c'est l'aveu « des auteurs non suspects du rapport « sur le tribunal de l'Inquisition, pré- « senté aux cortès espagnoles de 1812 « (dans l'île de Léon), et du protestant « Philippe Limborch dans son *Histoire* « *de l'Inquisition*. Les apologistes du « christianisme avouent que quelques « membres du haut clergé de cette épo- « que n'imitèrent pas la sainte modéra- « tion de Dominique ; entre autres, Foul- « ques, évêque de Toulouse, qui deux « fois livra par de faux serments le peu- « ple de son diocèse ; mais ils justifient « Innocent III par des monuments histo- « riques récemment explorés. « La ligue « des hérétiques ne peut être dissoute « que par le véritable exercice du mi- « nistère évangélique. Dieu ne veut pas « la mort du pécheur, mais qu'il se con- « vertisse et qu'il vive. Les plus grands « docteurs de l'Église ont soutenu que « l'homme peut être amené à croire par « la persuasion, mais non y être contra- « rié par la force [2]. »

« Voilà quelles furent les maximes

[1] Michaud, t. III, p. 816.

[1] Page 425.

[2] Voyez les *Lettres* d'Innocent III.

Digitized by Google

« d'Innocent III, accusé par M. de Sismondi de n'avoir connu d'autre moyen de convertir les hérétiques que le fer et la flamme. Pourquoi donc ce pontife ordonna-t-il la croisade contre les Albigeois ? Nous l'avons déjà dit : d'abord pour réprimer les violences et les profanations des Albigeois, ensuite pour prévenir, par un remède héroïque, la destruction du corps entier de l'Église. « L'Orient, la Grèce bysantine envahissaient définitivement l'Église occidentale (Michelet). » Mais « les passions violentes du moyen âge précipitèrent un affreux dénouement, qui sans doute n'était pas dans la première intention du pontife [1]. » »

La troisième période, c'est-à-dire la partie comprise entre 1073 et 1303, que l'auteur caractérise parfaitement en l'appelant l'apogée du moyen âge, voit la puissance théocratique arriver à son plus haut point de splendeur. Aussi fallait-il que l'histoire de l'Église, durant ces 230 années, fût plus étendue et plus détaillée. Il en est de même, par contre-coup, pour la littérature, les arts et la philosophie ; car l'Église se trouve mêlée à tout, et donne à tout une impulsion remarquablement grave et sévère. Tout s'agite alors ; les plus grands problèmes de la science moderne sont mis en question ; les plus étonnantes découvertes de nos jours sont soupçonnées. L'enfant grandit : il est presque homme. Il veut se dépouiller de ses langes et marcher, courir à l'air et au soleil ; il fait des efforts inouïs ; il se secoue dans ses liens et retombe épuisé à la période suivante pour prendre de nouvelles forces et pousser enfin son cri de victoire (victoire, hélas ! bien petite, bien imparfaite). A l'ère glorieuse de la renaissance, l'art surtout se dégage peu à peu, sans bruit, sans secousse violente, mais d'un pas ferme et sûr, de sa lourde et obscure enveloppe [2].

« L'architecture ecclésiastique perfectionna le genre gothique. Dans les vitraux dont le 13e siècle décora la maison de Dieu, l'artiste moderne admire des feuillets de la Bible et de l'Évangile, commentés par une imagination poétique, et se mêlant à la féerique histoire de la chevalerie et aux récits de la tradition locale. Les héros de la patrie y figurent à côté des martyrs de la foi : le temple était alors le panthéon des hommes illustres. En même temps que leurs statues, inclinées, les mains jointes, sur le marbre sépulcral, demandaient au chrétien une prière pour les faiblesses inexpiées, leurs armoiries resplendissantes sur les vitraux semblaient encore défendre le sanctuaire. L'artisan et le pauvre trouvaient aussi leur blason dans ces belles verreries : l'un y voyait les corporations d'ouvriers, chacune avec les attributs de son métier et l'image du saint patron ; l'autre y lisait la glorification de l'indigence, du travail, de la douleur, dans la personne du petit enfant qui a froid et pleure sous le toit de Bethléem, du fils du charpentier gagnant son pain à la sueur de son front, du Sauveur expirant entre deux esclaves. Mais la figure la plus fréquemment reproduite, celle qui porte la plus glorieuse empreinte de l'âme religieuse et naïve de ce temps de foi, c'est la figure de la Vierge Marie. Souvent sa beauté calme et céleste ressort davantage encore par le contraste de Satan, qui s'enfuit en grinçant des dents à l'aspect de la Mère de Dieu.

« Quelques traits de Satan se reproduisent dans les mille formes fantastiques, évoquées par l'imagination de l'artiste, pour représenter les génies malfaisants qui jouaient un si grand rôle dans les croyances de l'époque. Le long des murs grisâtres de la vieille église rampent des scorpions, des chimères, des dragons ailés, près de quelque satyre païen aux pieds de bouc, de quelque singe à tête cornue, troupe infernale qui assiége l'enceinte sacrée et semble hurler de désespoir, comme si les paroles de l'exorcisme prononcé au jour de la consécration du saint lieu avaient frappé sa fureur d'impuissance ; et au milieu de ce monde démoniaque qui paraît s'agiter, de longues figures de saints, de

[1] Villemain, *Cours de Littérature du moyen âge*, 6e leçon.

[2] Page 512.

Digitized by Google

« rois et de guerriers se dressent immo-
« biles dans leurs niches de pierre; on
« dirait que, pour revenir au mouvement
« de la vie, ils attendent le signal de la
« trompette de l'archange. Les vitraux
« peints, ne laissant pénétrer dans le
« sanctuaire que des teintes adoucies,
« l'enveloppent d'un demi-jour mysté-
« rieux, bien approprié au séjour des
« tombeaux et de la prière. Tout à
« coup, au déclin du jour, un torrent
« de lumière jaillit de la rosace du grand
« autel; c'est une image du soleil vi-
« vant, c'est un reflet du Dieu de gloire. »

Dans la période suivante, 1033-1453, nous assistons au déclin du moyen âge, à son agonie, et enfin à la grande catastrophe de Constantinople [1].

« Mahomet entra à cheval dans l'église
« de Sainte-Sophie, pria sur l'autel, et
« donna ensuite ordre de l'abattre. L'é-
« glise fut transformée en mosquée, et
« les prisonniers furent affranchis pour
« repeupler la ville. Dès ce jour, Con-
« stantinople devint la capitale de l'em-
« pire ottoman. J'ai fini..... Ici finit
« l'histoire du moyen âge, de ces siècles
« de foi, d'imagination et de force. Le
« grand vice du moyen âge est le pen-
« chant à l'absolu et à l'extrême, d'où
« ces passions exclusives qui précipi-
« tent les hommes dans les grands cri-
« mes, et quelquefois la loi elle-même
« dans des moyens de procédure ou de
« peines barbares, comme la torture,
« la mutilation, la roue. L'esprit chré-
« tien seul tempérait ces bouillantes co-
« lères et cette rudesse de mœurs. Aussi
« le profond Schlegel remarque-t-il avec
« raison que tout ce qu'il y eut de beau
« dans cette période historique vient du
« christianisme [2]. »

L'auteur termine son esquisse religieuse, littéraire et philosophique de la 4e période, et en même temps son livre, par quelques réflexions que nous ne pouvons nous empêcher de citer [3].

« Nous terminerons, dit-il, nos aperçus
« sur l'état de la philosophie au moyen
« âge par quelques observations géné-
« rales. Le christianisme, en délivrant
« les esprits du panthéisme antique et
« de l'athéisme, ces deux pôles de l'er-
« reur, avait enraciné dans l'intelligence
« humaine les deux notions fondamen-
« tales de Dieu et de la créature. La phi-
« losophie du moyen âge s'occupa par-
« ticulièrement, comme l'a toujours fait
« la philosophie chrétienne, des rap-
« ports de ces deux termes.

« Sous le point de vue des facultés
« humaines, il est reconnu que la
« grande puissance logique qui distin-
« gue l'esprit moderne tient à l'éduca-
« tion qu'il a reçue dans le moyen âge.
« L'intuition fut aussi développée dans
« cette période, quoiqu'à un degré infé-
« rieur. Mais la méthode philosophique
« généralement usitée aux 14e et 15e
« siècles était affectée de vices radi-
« caux : on cherchait dans des spécula-
« tions purement logiques le principe
« d'explication des choses, tandis que
« ces conceptions ne pouvaient offrir
« que des moyens de classification et
« d'organisation scientifique.

« Les théories qui ont pour objet le
« monde physique se ressentirent sur-
« tout du vice de la méthode. Ces spé-
« culations, qui ne se rapportent pas à
« l'ordre des vérités nécessaires, ne
« peuvent s'élever que sur une large
« base fournie par l'observation. Les
« aperçus philosophiques qui concer-
« nent l'homme, et en particulier l'hom-
« me social, doivent s'appuyer aussi
« sur l'observation des faits historiques;
« or la connaissance de l'histoire était
« trop restreinte au moyen âge pour que
« cette partie de la philosophie ne pré-
« sentât pas des lacunes considérables.
« Toutes ces causes amenèrent la déca-
« dence et le discrédit de la philosophie
« scolastique. »

Que si maintenant il nous fallait formuler en deux mots notre pensée sur l'œuvre de M. Pé-de-Arros, nous dirions que c'est un livre bien et simplement fait, littérairement écrit, qui abonde en aperçus lumineux, en conclusions logiques et franches; où les faits sont présentés avec une liaison et un enchaînement précieux; où règnent d'un bout à l'autre une impartialité et un calme que notre époque n'observe pas souvent; enfin, que c'est un livre excellent

[1] Page 624.
[2] Voyez la *Philos. de l'Hist.*, leçon x.
[3] Page 668.

Digitized by Google

sous tous les rapports pour les jeunes esprits auxquels il est destiné.

Nous lisons dans la préface : « Si cet « essai reçoit un favorable accueil des « maîtres de la science catholique, je « publierai sur le même plan un précis « de l'histoire moderne, et un autre « plus développé de l'histoire de France, « qui réclame une étude à part. » Si notre suffrage pouvait être compté pour quelque chose à côté de celui des personnages haut placés qui ont approuvé M. Pé-de-Arros, nous l'encouragerions sincèrement à poursuivre, en lui rappelant toutefois nos observations du commencement.

Léon DINAUMARE.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE PONTIGNY,

ORDRE DE CITEAUX;

Par M. V.-B. HENRY, curé-doyen de Quarré-les-Tombes [1].

Jamais, peut-être, il n'a été tant écrit sur l'histoire que de nos jours. De toutes parts, d'érudits et laborieux écrivains font sortir de la poussière des bibliothèques, où ils gisaient ignorés, mille monuments authentiques, qui rendent à l'histoire la véracité que la plupart des historiens des siècles derniers lui avaient enlevée. De vieilles chartes, d'antiques manuscrits tout poudreux et rongés des vers, des pierres tumulaires à demi effacées, des ruines d'anciens édifices, des médailles, etc., tout est recherché, exploré, compulsé, déchiffré avec un soin, un travail, une patience qui rappelle les doctes et laborieux Bénédictins. L'histoire du moyen âge, si méconnue, si mal appréciée naguère encore, commence à occuper une place considérable dans les travaux des savants; et ces temps, que nos philosophes appelaient, avec tant d'orgueil et de morgue, des temps d'ignorance et de barbarie, la science historique nous les montre aujourd'hui tels qu'ils ont été, supérieurs, sous une infinité de rapports, à nos temps modernes. Qui ne connaît les consciencieux ouvrages de Voigt et d'Hurter, qui ont réhabilité, quoique ne partageant pas notre foi, ces grandes figures qui dominaient le moyen âge, ces illustres pontifes romains si odieusement calomniés, par lesquels cependant la tyrannie fut domptée, la liberté, tant prônée par les démagogues de nos jours, garantie aux peuples, l'esclavage aboli, et qui encouragèrent si puissamment les lettres, les sciences et les arts, que de toutes parts on vit alors surgir, comme par enchantement, une foule de chefs-d'œuvre en tout genre. Tant il est vrai, selon la judicieuse remarque de M. de Maistre, que, « depuis trois siècles, l'histoire est une conspiration permanente contre la vérité. » Mais la vérité commence enfin à se faire jour, et bientôt, nous l'espérons, elle éclairera de son divin flambeau quiconque voudra connaître les temps, les hommes, les institutions qui nous ont précédés.

L'histoire est à refaire : on est assez généralement d'accord aujourd'hui sur ce point. Mais comme les véritables annales de l'Europe, et de la France en particulier, sont renfermées dans les événements des provinces, et surtout dans ceux de certaines localités, ce n'est qu'à l'aide de ces histoires locales, appuyées de pièces justificatives, qu'une main habile, coordonnant ces divers matériaux, pourra ériger à la France un monument digne d'elle, en

[1] Un vol. in-8°; à Sens, chez Thomas Malvin. Prix : 4 fr.

Digitized by Google

écrivant son histoire que nous ne possédons pas encore ; car toutes celles que nous avons sont plus ou moins défectueuses. J'en dis autant de l'histoire de l'Église, à moins que celle que commence à publier le savant abbé Rohrbacher ne fasse oublier, par son mérite et son impartialité, les travaux de Fleury, Fabre, Bérault-Bercastel et autres.

L'histoire de l'abbaye de Pontigny, qui nous suggère ces réflexions, est comme une pierre que M. l'abbé Henry apporte à la construction de cet édifice historique dont nous parlons. On y trouvera des matériaux utiles à la confection, soit d'une histoire de France, soit d'une histoire de l'Église gallicane, soit surtout d'une histoire des ordres religieux actuellement si peu connus, dont la connaissance cependant est indispensable à tout historien, puisque ces ordres religieux ont eu une influence si grande sur la civilisation, surtout en France, en propageant l'agriculture, en adoucissant les mœurs barbares de l'Europe, particulièrement celles de nos aïeux, et en répandant au loin les arts et les sciences.

« Il existe sur divers points de l'Europe, dit un auteur, en parlant de l'abbaye du Mont-Cassin, certains asiles fortunés dont le nom seul, qu'on ne prononce qu'avec respect, réveille aussitôt dans l'âme les plus grands, les plus illustres souvenirs. » Ces paroles, qui conviennent si admirablement à ces lieux choisis et sanctifiés par le bienheureux patriarche dont la règle devait être suivie dans un si grand nombre de monastères en Occident, ne s'appliquent pas moins à la célèbre abbaye de Pontigny, qui suivait également la règle de saint Benoît. Fondée en 1114 par Hildebert, chanoine d'Auxerre, dans une magnifique et fertile plaine, sur les bords riants du Serein, elle a brillé d'un vif éclat pendant le cours de plusieurs siècles. Seconde fille de Cîteaux, elle eut pour premier abbé le B. Hugues de Mâcon, l'intime ami et la conquête de saint Bernard, dont il devint le parfait imitateur. Sous la conduite de ce saint abbé, qui fut ensuite placé sur le siége d'Auxerre, et de ses successeurs, dont la plupart méritèrent, par leurs sciences et leurs vertus, d'être revêtus de la pourpre romaine ou élevés à l'épiscopat, l'abbaye de Pontigny prit des accroissements considérables. Dans l'espace d'un siècle, elle fonda 45 abbayes, tant en France qu'en Italie et en Hongrie. (M. Henry donne à la fin de son ouvrage une notice chronologique et topographique de ces abbayes de la filiation de Pontigny.) Elle jouit surtout pendant trois siècles de la plus haute considération dans l'Église et de la vénération du monde entier. Les souverains pontifes écrivirent aux abbés plusieurs lettres très-flatteuses, et qui montrent la profonde estime qu'ils avaient pour ce monastère. Des princes, des princesses et quelques-uns de nos rois, Louis-le-Jeune, Philippe-Auguste, saint Louis, vinrent en pèlerinage à Pontigny, et accordèrent à cette abbaye divers priviléges. Elle fut aussi, comme chacun sait, l'asile des archevêques persécutés de Cantorbéry, de Thomas Becket, ce saint et illustre martyr, d'Étienne de Longthon, durant l'exil duquel fut composé ce distique qui peint si bien la charité de l'abbaye :

Est Pontiniacum pons exulis, hortus, asylum.
Hic graditur, spatiatur in hoc, requiescit in illo.

et de saint Edme, qui est en grande vénération, et dont le corps entier, cette relique si précieuse, est encore dans la basilique, placé dans un reliquaire au-dessus du grand autel. On sait que, tout récemment, le célèbre coadjuteur de l'évêque de Birmingham, Mgr Wiseman, avant de retourner en Angleterre, étant allé visiter le tombeau de saint Edme, fut frappé d'étonnement quand il aperçut en entier le corps du saint, dont il ne croyait trouver que des ossements. Les amis des arts et de la religion apprendront avec satisfaction que Mgr l'archevêque de Sens, dans le diocèse duquel se trouvent les restes de cette antique et vénérable abbaye, vient d'en faire l'acquisition, et qu'il se propose d'y former un établissement religieux. Déjà les habitants de Pontigny témoignent la joie la plus vive de revoir enfin ces lieux, autrefois le séjour de la piété et l'asile de l'infortune,

Digitized by Google

rentrer entre les mains du clergé. C'est avec juste raison, car la tradition, toujours vivante parmi eux, leur rappelle les services immenses que rendirent dans ces contrées les dignes enfants de saint Benoît. Leur science et leur sainteté leur avait acquis aussi partout une influence bien salutaire pour le bonheur des peuples. Mais laissons parler M. l'abbé Henry lui-même.

« L'abbaye de Pontigny, nous dit-il, fleurit 676 ans. Son histoire n'est pas sans nuages, parce que les abus sont inséparables de toutes les choses humaines. Cependant, quel tribut de reconnaissance ne mérite pas cette maison que la religion seule pouvait montrer à nos pays? Dès sa naissance, elle acquit cette prépondérance imposante que donnent l'indépendance temporelle, la noblesse des sentiments de la religion et la protection des rois. On l'a vue, investie de toute la confiance des grands, servir de pacificateur et d'arbitre entre eux et les peuples; on l'a vue chargée des présents qu'elle recevait des rois, des évêques, des seigneurs et des peuples. Dans les temps orageux du moyen âge, cette noble abbaye ne fut-elle pas le flambeau de la foi et de la civilisation? Ne s'éleva-t-elle pas contre l'anarchie qui dévorait nos contrées, alors que tout était barbare, excepté elle? Les abbés, l'Évangile à la main, condamnaient l'ambition des uns, l'orgueil des autres, les usurpations, les brigandages, l'esclavage enfin. Leur charité ingénieuse finit par gagner les seigneurs du pays. Ceux-ci, entraînés par l'ascendant de la vertu, mettent leurs enfants au nombre de ces religieux qu'ils vénèrent; bientôt ils veulent qu'on apporte leurs cendres dans l'abbaye. Cette sorte d'alliance, contractée avec les premières familles du pays, permet aux abbés de tout entreprendre pour le bien spirituel et temporel des peuples..... Que dirai-je encore de notre illustre abbaye? Elle s'est acquis une réputation européenne par l'observance parfaite des règlements de son ordre, par le nombre et la ferveur de ses frères; elle fut, pendant plusieurs siècles, le refuge spécial des pécheurs..... On a vu des évêques déposer le gouvernement de leur église et venir embrasser à Pontigny une vie plus douce et plus tranquille, aimant mieux obéir dans un cloître que de commander dans leur diocèse. Que d'hommes remplis de l'esprit de Dieu sont sortis de cette maison pour porter la bonne odeur de Jésus-Christ dans les différentes parties de l'Europe! S'il est permis à une province, à une ville de revendiquer les grands hommes qui sont nés dans son sein, que de savants et saints personnages, formés à la science et à la vertu dans l'école de Pontigny, ont illustré nos contrées qui les avaient vus naître! (P. 237.)»

On peut voir, par cette citation, que l'ouvrage de M. l'abbé Henry est écrit avec chaleur, avec éloquence. En en lisant les diverses périodes, on ressent les inspirations d'une piété aussi éclairée que sincère, on éprouve je ne sais quel charme qui entraîne et qui attache. Ceux même des lecteurs auxquels des occupations mondaines ne permettent pas de vivre dans une atmosphère aussi pure, y trouveront de l'intérêt, et reconnaîtront la vérité des pensées que renferme cet ouvrage. En le lisant, il nous semblait que nous étions témoin de toutes les actions des dignes et vénérables religieux dont M. Henry nous traçait l'histoire. Nous le remercions bien sincèrement ici de la vive satisfaction qu'il nous a causée. Cependant, comme la critique doit être impartiale, nous dirons que la narration est quelquefois un peu languissante, hérissée qu'elle est d'une foule de donations faites en divers temps à l'abbaye. Il serait plus agréable au lecteur de les trouver parmi les pièces justificatives ou en notes au bas des pages. Malgré ce défaut, si toutefois c'en est un, nous pouvons assurer que l'histoire de l'abbaye de Pontigny sera lue avec intérêt et édification de tout lecteur chrétien, et recherchée de tous ceux qui s'occupent d'études historiques. Nous ne saurions trop encourager la publication de ces histoires locales, qui ne peuvent être faites d'ailleurs avec exactitude que par des écrivains qui travaillent sur les lieux mêmes où se sont passés la plupart des événements qu'ils rapportent. Nous dirons aussi, après

Digitized by Google

M. Albert du Boys, dans ses *Etudes historiques sur l'église de Viviers,* publiées dans ce recueil, que, « au moment où l'on s'occupe de continuer et de compléter la grande collection connue sous le nom de *Gallia christiana,* il serait à propos de réunir et de coordonner les monuments de l'histoire particulière de chaque diocèse. » L'histoire de l'abbaye de Pontigny pourra donc offrir quelques matériaux aux savants religieux de Solesme pour la continuation de l'immense ouvrage dont nous parlons. On trouve dans cette histoire, parmi les pièces justificatives, plus de cinquante bulles de vingt papes, depuis Innocent II jusqu'à Pie IV, et des actes de donations et autres écrits dans la langue du temps, qu'on chercherait peut-être vainement ailleurs. Ces pièces justificatives sont précédées d'une notice historique assez succincte de quelques communes qui environnent Pontigny et qui ont eu autrefois des rapports avec l'abbaye. L'ouvrage est orné d'un beau plan de l'abbaye, levé en 1760, d'une vue des bâtiments tels qu'ils étaient à l'époque de leur destruction, en 1796, et d'une vue du tombeau de saint Edme, tel qu'il existe encore aujourd'hui.

M. l'abbé Henry a mis à la tête de son ouvrage une introduction qui renferme des considérations très-remarquables sur les ordres religieux. Il en est plusieurs qui sont pleines d'actualité. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer quelques-unes. « Depuis 50 ans, dit M. l'abbé Henry, il s'est fait une telle révolution dans les esprits, que nous sommes devenus aussi étrangers au genre de vie des cénobites qui étaient établis dans nos contrées, que nous le sommes à celui des solitaires de la Thébaïde; de sorte qu'ils ne peuvent plus nous être connus que par l'histoire. Au lieu d'admirer le généreux sacrifice des hommes qui quittaient tout pour Dieu, qui furent de sublimes ornements de la retraite, de saintes illustrations de la pénitence, on s'attache à relever quelques misères de l'humanité. De là viennent ces faux jugements que les hommes de notre époque portent sur les anciens religieux. On ne considère pas qu'un grand nombre de fidèles, entraînés dans le tourbillon du monde, auraient été victimes du dérèglement de leurs passions, s'ils n'avaient trouvé un asile assuré dans les monastères. Les uns y entraient poussés uniquement par le désir d'obtenir une couronne plus brillante dans les cieux, et y vivaient pour l'édification des hommes et des anges. Placés dans une région plus voisine du ciel que celle où nous rampons, ils secouaient ce qui est de l'homme pour se faire esprits. D'autres, après avoir fait naufrage dans le monde et être devenus à charge à la société et à eux-mêmes, trouvaient dans la solitude d'un monastère un refuge où la miséricorde de Dieu les consolait. S'ils cessaient de rendre des services à la société, l'exemple de leur pénitence n'en était pas moins propre à arrêter les méchants dans leurs désordres. Restés dans le monde, leur vie se fût éteinte dans l'opprobre, au lieu que, dans le cloître, leur âme flétrie se ravivait en prenant de nouvelles forces. Mais quoi! de nos jours encore, des souverains ont dans leurs États de ces maisons renfermant des familles spirituelles, où la matière est sacrifiée à l'esprit, où l'on surmonte les passions par la pensée de l'éternité, où l'on dompte la chair par la méditation, la prière et la pénitence, et ils retranchent un pareil exemple de la société! C'est un véritable suicide dans l'ordre moral. Je veux parler de la suppression récente des couvents de Portugal, d'Espagne, de Pologne, et d'une partie de la schismatique Russie...

« Le chrétien ne se rappellera pas, sans un regret amer, qu'elles ont cessé d'exister ces retraites salutaires et laborieuses, d'où sont sortis de saints et savants prélats, qui ont édifié et éclairé l'Église; tant de missionnaires intrépides, qui ont franchi la vaste étendue des mers, pour porter aux nations lointaines le flambeau de la foi et de la civilisation; tant de savants et d'artistes auxquels les peuples policés sont redevables des plus beaux monuments de l'antiquité, et des principes de toutes les connaissances dont nos contemporains sont si fiers. Sans les manuscrits précieux des moines, que nous reste-

Digitized by Google

rait-il des monuments de la religion, de l'histoire des sciences, des arts et des lettres? On pourrait même défier les contempteurs des ordres religieux de citer une science, ou un genre de littérature qui n'ait pris naissance, ou qui n'ait fleuri dans quelque couvent. Les philosophes du 18e siècle savaient que les cloîtres étaient, la plupart, comme des gymnases où les athlètes de la vérité se préparaient à combattre le mensonge et l'erreur; c'est pourquoi leur premier retour vers la barbarie fut la suppression des ordres religieux. L'Eglise ne se consolera de leur destruction que lorsque de nouveaux cénobites seront venus réjouir son cœur.

« Quel siècle aurait plus besoin de monastères que celui où nous vivons? On ne pourrait rien établir de plus vénérable, de plus consolant que ces saints asiles où l'on pût vivre, penser et mourir. Dans les siècles où la foi catholique était identifiée avec l'existence sociale, le cloître pouvait paraître comme une création sans motifs. Il n'en serait pas de même de nos jours où l'on voit des âmes si désolées, des douleurs si profondes, des joies si stériles, des cœurs si découragés, si oppressés du présent, si gros de regrets et de mécomptes: ici, des positions sociales déplacées par la cupidité et l'ambition; là, d'incroyables souffrances, surtout pour ceux qui ne rencontrent plus rien ici-bas de conforme à leur mélancolie, à leurs affections, à leur tendresse, à leur penchant pour l'infini. Quel remède pour ces cœurs souffrants et si nombreux dans un siècle comme le nôtre? Une demeure isolée où ils puissent vivre dans le recueillement et la prière: voilà l'arche de paix et de salut!..

« Les monastères ont duré près de 1400 ans dans nos pays; ils durent encore ailleurs: ce fait suffit pour qu'on accorde une grave attention aux institutions monastiques. Il faut quelque chose de surnaturel à un établissement pour qu'il compte autant de siècles. Qu'on cherche dans l'histoire des choses humaines des sociétés qui aient accompli une pareille destinée. Que sont devenues tant de dynasties royales? Combien dureront nos royaumes nouveaux? La pensée de l'écrivain, comme celle du lecteur, doit donc s'élever au-dessus des préjugés populaires qu'une éducation philosophiste et un immense intervalle moral sépare aujourd'hui des habitudes monastiques. »

Nous ne dirons rien ici de la magnifique basilique de Pontigny, ni des chefs-d'œuvre de sculpture qu'elle renferme; la notice publiée dans le tome XII de ce recueil, page 381, l'a suffisamment fait connaître au lecteur. Seulement nous dirons que le plan vient d'en être levé par ordre du ministère, et que nous espérons voir bientôt ce vénérable et si remarquable édifice placé au nombre des monuments historiques, ce qu'il mérite à tant de titres.

L'abbé ANDRÉ.

DU MARIAGE AU POINT DE VUE CHRÉTIEN;

PAR MADAME DE GASPARIN.

2 vol. in-8°.

C'est le propre d'un siècle éprouvé par les commotions politiques de chercher hors de leur milieu soit une diversion aux maux qu'elles enfantent, soit un abri contre les orages qu'elles font éclater. Alors, suivant qu'ils sont poussés par les événements ou les idées, les individus se perdent dans la matière, ou vont se retremper dans la solitude, loin des désordres de la civilisation. L'histoire du monde moderne est remplie de ces réactions soudaines qui font passer les peuples de l'extrême activité des révolutions au fanatisme

Digitized by Google

des jouissances matérielles, ou à la sévérité la plus extrême des mœurs. Mais malheur à eux quand le sentiment moral ne l'emporte pas sur les passions et les instincts ; malheur à eux, car de nouvelles perturbations politiques suivront de près la corruption. Quand la famille est attaquée, la patrie languit, la société est en péril ; car tout se suit et se coordonne dans la marche de l'humanité : les mœurs n'éprouvent pas un échec qu'il n'ait un profond retentissement dans les institutions.

Or quelle institution plus primordiale et plus vitale que celle du mariage ? il est la base de la famille qui contient la société ; et c'est par l'étude de la famille aux divers âges que l'on peut découvrir l'origine et les causes des diverses révolutions qui ont agité le monde. A ce titre, le mariage a toujours été le sujet le plus sérieux des méditations du moraliste et de l'historien.

Personne n'ignore aujourd'hui que le christianisme a fixé à la femme son véritable rang dans la société, qu'il a rendu au mariage toute sa sainteté primitive ; mais ce que l'on ne sait pas assez, c'est que toutes les fois que des mains sacriléges ont attenté à ce précieux héritage, l'édifice social a été ébranlé jusque dans ses fondements. Au nombre des révolutions qui ont agité le monde moderne, la Réforme est le fait qui, depuis l'ère chrétienne, a modifié le plus le mariage, et, selon nous, l'a éloigné le plus du principe chrétien. Arrêtons-nous-y un instant.

Ces réflexions précéderont naturellement l'examen d'un livre dû à une plume protestante. Dans un sujet si grave, et pour faire une juste appréciation de l'ouvrage qui s'en occupe, il importe de savoir d'où vient l'auteur et où il va.

Nous disons donc que la Réforme s'est éloignée des vrais principes du christianisme dans les modifications qu'elle a fait subir au mariage.

La morale catholique repose tout entière sur l'amour et le sacrifice, ou, pour parler plus dignement, sur cette divine charité qui, avant le Christ, était inconnue au monde. Ce double principe révèle la plus profonde connaissance de la nature humaine. L'homme, né de la femme, vit peu de jours et est rempli de beaucoup de misères, s'écrie Job ; et après lui, les générations, courbées sous le poids des mêmes maux, n'ont cessé de répéter ce cri de la douleur. Cependant, du cœur de l'homme s'échappent de continuelles aspirations vers le bonheur. Or, le bonheur, c'est la possession de l'infini et du vrai, que rien ne peut donner ici-bas, où tout est plus ou moins faux et fini. Aussi l'histoire de l'humanité tout entière se trouve-t-elle dans les efforts qu'elle a tentés pour satisfaire à ce besoin inné d'aimer et de connaître. La manière dont elle a réalisé ces efforts, là est le secret de sa grandeur et de ses misères ; plus elle a possédé de vérités, plus elle a été grande et heureuse ; plus elle a été courbée vers l'erreur, plus elle a été livrée aux misères de la terre. Donc, l'homme, pour être heureux, doit toujours tendre à s'élever vers Dieu, qui est l'éternelle charité, l'éternelle vérité.

Le premier acte de l'homme pour entrer dans cette voie salutaire, c'est de reconnaître son impuissance. L'orgueil conduit à l'égoïsme ; l'égoïsme est la plaie de plus en plus envahissante du monde moderne ; c'est pourquoi l'abnégation et le sacrifice, qui sont les pierres angulaires de l'édifice catholique, sont aussi les bases de la famille et du mariage. De là découlent toutes les vertus privées ; de là aussi les plus vitales conditions du bonheur sur cette terre.

La Réforme a précisément méconnu ce caractère fondamental du christianisme ; elle a proclamé le principe de l'individualité dans les croyances, et celui de l'égoïsme dans les mœurs. Voulez-vous savoir ce que c'est que le mariage chrétien : lisez l'Évangile et les pères de l'Eglise.

« L'Eglise, dit Tertullien, dresse le « contrat du mariage chrétien, l'oblation le confirme, la bénédiction en devient le sceau, les anges le rapportent au Père céleste, qui le ratifie. « Deux fidèles portent le même joug ; « ils ne sont qu'une chair, qu'un esprit ; « ils prient ensemble, ils jeûnent en-

Digitized by Google

« semble à l'Eglise et à la table de « Dieu, dans la persécution et dans la « paix [1]. »

Ecoutez maintenant l'apôtre fougueux de la Réforme ? A Dieu ne plaise que je reproduise ici les paroles cyniques qu'il ne craignait pas de jeter du haut d'une chaire chrétienne à une foule à demi pervertie, je noterai seulement les dissemblances radicales qui les séparent des enseignements du Christ.

Le christianisme avait émancipé la femme, il l'avait rendue l'égale et la compagne de l'homme, et non plus son esclave. Selon les préceptes du Christ, le mariage est l'union sainte de deux personnes qui veulent porter ensemble le poids de la vie et perpétuer la race humaine. Luther ne voit, lui, dans le mariage, que ce dernier mandat; et tout ce qui entoure cette institution d'une divine auréole, il le retranche impitoyablement. Croissez et multipliez, voilà tout le précepte. La femme devient *la chose* du mari, le mari devient *la chose* de la femme. « Le ma- « riage, ajoute-t-il, n'est qu'un con- « trat politique qu'on peut passer avec « tout individu infidèle, gentil, turc ou « juif, et c'est devant le magistrat civil « qu'on devrait porter toute cause ma- « trimoniale. »

Quelles différences dans le fond et aussi dans la forme ? Voyez comme les enseignements du Christ tendent à épurer la matière, et, pour ainsi dire, à la diviniser. L'homme et la femme se jurent éternelle fidélité; ils ne sont qu'une même chair et qu'un même esprit, dit le Père de l'Eglise. Quinze siècles se passent, et Luther s'écrie : « Croissez « et multipliez, voilà tout le précepte; « ce n'est pas ici un conseil, une option, « mais une nécessité. »

Une fois dans cette voie, la logique pousse Luther à des conséquences devant lesquelles il ne recule pas. Il sanctionne le divorce, il va même jusqu'à la polygamie, qui n'est plus pour lui qu'une question de convenance. « Je ne vois pas, « s'écrie-t-il, comment j'empêcherais la « polygamie : il n'y a pas dans les Actes « saints le plus petit mot contre ceux « qui prennent plusieurs femmes à la « fois; mais il y a beaucoup de choses « qui sont permises et qu'on ne saurait « pratiquer. » Et le cynique Carlstadt répond victorieusement : « Puisque tu « n'as pas trouvé de texte, ni moi non « plus, dans les livres saints contre la « bigamie, soyons bigames, trigames, « et ayons autant de femmes que nous « pourrons en nourrir. Croissez et mul- « tipliez; entends-tu ? Laissons donc ac- « complir l'ordre du ciel [1]. » Voilà ce que devint le mariage entre les mains de Luther. Restreint dans la sévérité de sa constitution, il livra l'Allemagne au débordement effréné des instincts matériels. L'Europe entière s'en ressentit, et la famille vit pénétrer dans son sein ce principe morbide qui a failli dissoudre la société. Des mœurs, la corruption passa bientôt dans les idées; et deux siècles après Luther, on put voir les effets de ce dissolvant rapide qu'il avait introduit dans la famille, et qui faillit emporter l'ordre social tout entier.

Nous sommes encore tout émus de cet immense ébranlement, et l'égoïsme est devenu la plaie la plus saignante de notre société. La préoccupation des choses matérielles absorbe tous les esprits, elle prend toutes sortes de formes. On fait deux parts dans les choses humaines; la première comprend les règles qui intéressent l'âme et la conscience, et l'on s'en inquiète peu; la seconde, celles qui intéressent la vie présente, et celle-ci est tout. Ainsi l'on sépare ce qui devrait rester uni; ainsi l'on n'a pour but que des résultats sans s'occuper des principes.

Cependant cette préoccupation même du bien-être matériel a jeté dans une voie nouvelle les vices de notre société; les intelligences se vouant tout entières au culte des intérêts positifs, ont obéi forcément à ces lois d'ordre et de régularité sans lesquelles on ne saurait ni acquérir, ni conserver. Il en est résulté une certaine modération dans les mœurs qu'on pourrait prendre au premier aspect pour la vertu. Que l'on ne s'y trompe pas, l'ordre est à la surface;

[1] Tertull., ad Ux., lib. II.

[1] Cité par M. Audin, *Histoire de Luther*, t. II.

Digitized by Google

pénétrez plus avant, et sous cette apparence menteuse, vous trouverez l'égoïsme d'autant plus vivace qu'il est protégé davantage et comme sanctionné par cette mercantile régularité. Les passions sont retranchées de la vie de l'égoïste, non point parce qu'elles blessent l'âme et Dieu, mais parce qu'elles troublent la vie présente. Le siècle est un vieillard qui se range, et non point un homme mûr qui se convertit. Tout trahit cette tendance à des yeux attentifs : les hommes d'Etat craignent les chocs violents et les élans virils des peuples; les hommes d'affaires les secondent dans leur stagnante immobilité. Mais comme il faut une issue à cette ardeur mal contenue par l'égoïsme, les hommes de pensée et de spéculation se jettent dans l'exagération opposée. Chose singulière et unique peut-être dans l'histoire des civilisations! pendant que la société se fait puritaine, les littérateurs et les artistes prodiguent les inventions les plus effrénées. D'un côté, l'ordre cache l'avarice, la ruse, l'ardeur d'acquérir par tous les moyens; de l'autre, la littérature et les arts se livrent au développement des passions les plus énergiques et les plus désordonnés!...

En présence de ces tendances, on comprend que la société actuelle se soit tournée vers le mariage. La famille est un refuge naturel dans une époque où l'on est sage par calcul autant que par tempérament. Mais comme l'intérêt est un poison subtil qui décompose tout ce qu'il touche, quand on a eu fait du mariage une sorte d'affaire, un établissement, comme on dit aujourd'hui, on a cru avoir obéi aux lois salutaires que Dieu a imposées à l'homme; on a cru toucher au bonheur. Vain espoir! trompeuse chimère! le bonheur n'est pas un fruit de cette terre, et qui le cherche ici-bas par des moyens humains est sûr de ne pas le trouver. Alors, au lieu de s'en prendre à soi-même de son erreur, on accuse l'institution elle-même. Le siècle passé la poursuivait de ses sarcasmes, le siècle présent la maudit; c'est l'égoïsme sous deux formes différentes; il se cachait d'abord sous le masque de la débauche élégante et polie; il s'abrite aujourd'hui sous les dehors d'une trompeuse austérité. Le résultat est différent, la plaie est la même.

Et maintenant que nous avons pris le mal dans sa racine, étudions-en les effets.

Les détails répondent parfaitement aux idées générales que nous venons d'énoncer. Plus l'idéal du mariage est sublime, plus il semble que l'homme ait désespéré de l'atteindre. Dans l'état actuel de la société, tout semble disposé pour rendre le bonheur conjugal impossible.

Le développement excessif de l'individualité établit dans toutes les classes un antagonisme terrible. Chacun ayant pris le *moi* pour but suprême de ses actes, n'admet que l'association des intérêts, presque jamais celle des sentiments et des idées. Il y a lutte de profession à profession, de famille à famille, d'individu à individu. Comme le côté positif de la vie domine tout, les relations sont difficiles, presque impossibles entre les deux sexes. Un mariage est un traité qui se conclut entre deux familles à l'occasion de l'union de deux individus, tandis que ce devrait être l'inverse; tout y est calculé d'avance, et ce calcul est tellement passé dans nos mœurs, qu'il est regardé comme l'acte le plus sage de la vie; et il en devait être ainsi, car les mœurs de l'individu ont fait un état social à son image.

Le bouleversement des révolutions, le morcellement des propriétés, le déclassement des personnes ont remué profondément la société présente. La portion la plus élevée de cette société est celle qui a le plus souffert de ces agitations; elle en a été atteinte dans son essence même, et pour ainsi dire dans sa vie propre. Un père de famille prévoyant doit penser avec la plus vive inquiétude à l'avenir des siens; quelque fortune qu'il possède, il ne peut espérer fonder une maison qui soutienne le rang qu'il occupe; que sera-ce s'il ne possède qu'une fortune médiocre? Jetés dans le monde presque sans ressource, avec des besoins dont la satisfaction leur est interdite, ses fils devront tourner

Digitized by Google

toute leur énergie vers la conquête de cette position que n'a pu leur assurer leur père. Ils entrent dans une carrière; mais les abords en sont difficiles; il faut beaucoup d'efforts pour y pénétrer et beaucoup de temps pour y conquérir une place honorable et indépendante. La jeunesse se passe dans cette lutte, les sentiments généreux s'affaiblissent, le cœur s'use dans de folles passions; enfin tout ce qu'il y a de grand et de sympathique dans notre nature diminue ou disparaît. Cependant l'âge mûr est venu, et l'on approche du but. Cette position conquise par tant d'efforts, il faut l'affermir, et le mariage est la conclusion de ces prémisses, une affaire au milieu d'autres affaires.

L'éducation de la femme ne prépare rien pour conjurer cet avenir. Lorsqu'elle entre dans le monde, elle en ignore toutes les réalités; le mariage lui apparaît comme le seul moyen de sortir de l'état d'esclavage où la retiennent nos mœurs. Hier enfant, femme demain; qu'attendre d'une aussi brusque transition? Ses rêves les plus chers se trouvent anéantis, ses espérances les plus douces brisées; elle se heurte à mille obstacles imprévus. Alors si ses sentiments religieux ne l'emportent pas, elle marche vers une chute inévitable.

Ainsi, pendant que l'homme arrive au mariage après une première existence déjà éprouvée et flétrie, la femme y apporte un cœur plein de sève, une tête remplie d'illusions. Voilà le désaccord fondamental : en descendant aux détails et aux catégories, on ferait facilement surgir de cette position tous les malheurs et tous les mécomptes qu'elle contient. Il nous suffit d'avoir indiqué le mal dans sa source.

Le mariage est donc en général mal compris, et au lieu de réaliser la somme de bonheur qu'il doit apporter à l'homme, il n'enfante que des désordres et des douleurs.

L'auteur *du Mariage au point de vue chrétien* a été frappé comme nous de ce vice radical; nous allons examiner avec lui les réformes qu'il propose pour changer cette situation.

Dès le début, nous reconnaissons les idées du protestantisme.

L'auteur s'est posé cette question : quelle est la puissance régénératrice du mariage? et il a répondu : « c'est Dieu; « c'est la Bible. Dieu s'est révélé à nous « par l'éclat extérieur de ses œuvres; il « s'est révélé à nous par ses Ecritures. « Là est la règle de la conscience. »

Et il ajoute :

« Oui! nous acceptons la Bible, toute « la Bible; nous croyons à la Bible, à « toute la Bible! Quoi! à la Bible, telle « que nous la lisons, nous! telle que « nous la comprenons, nous! Quoi! à « la Bible étudiée sans autre secours « que celui des instincts de notre cœur « et des lumières de notre raison? Quoi! « en nous prenant, nous, pour seuls « guides et pour seuls juges; en abor- « dant sans hésiter cette interprétation « mal saisie, qui met en contradiction « les théologiens les plus habiles; en « recevant dans toute leur obscurité, « pour les appliquer à notre vie, ces « passages qui, mal entendus, ont fa- « vorisé les crimes les plus odieux, ont « exalté, ont, en quelque sorte sanc- « tifié le déchaînement des passions « humaines? Quoi! orgueilleusement, « hardiment, avec une confiance sans « bornes en notre sens propre?... Oui! « et constamment oui! »

Tout le livre est écrit de ce ton affirmatif et emporté, qui cache une grande faiblesse de doctrines. Le point de vue y est toujours restreint et isolé; la pensée n'y embrasse que le détail et ne s'élève jamais à l'ensemble. Les contradictions y abondent et révèlent l'impuissance des conceptions. Ce qui distingue les sectes en général et le protestantisme en particulier, c'est l'absence des idées propres à généraliser. Le livre que nous examinons est singulièrement empreint de ce caractère. Ecrit par une femme, il porte ce cachet d'affirmation inconséquente qui fatigue l'esprit et ne le satisfait pas. Préoccupé de donner au mariage une base solide, l'auteur a naturellement cherché cette base dans les croyances religieuses; il veut, aidé de la seule raison, prendre l'objet de ces croyances dans la Bible. Cela est formel, précis : nous tournons quelques pages, et nous trouvons les lignes suivantes : « Ce qu'il importe de savoir, c'est qu'il

Digitized by Google

« faut une *conversion* (sic) pour arriver « à l'acceptation des vérités évangéli- « ques ; c'est que le développement « même le plus étendu et le plus par- « fait *du cœur naturel* (sic) n'y amènera « jamais ; c'est que cette conversion, « Dieu l'opère ; c'est que les supplica- « tions de la foi l'obtiennent. »

Ainsi d'une part la raison seule conduit à la foi, d'autre part elle ne peut l'enfanter.

Nous n'insistons sur ces contradictions que pour montrer la faiblesse du point de départ du livre ; de plus longs détails nous entraîneraient à la discussion des théories du protestantisme, ce qui ne saurait entrer dans le plan de cet article.

Certes, les convictions religieuses (et je me sers à dessein de ce mot vague pour éviter la controverse) sont la première base du bonheur dans le mariage; mais elles doivent l'être aussi de toutes les actions humaines. Le mariage n'est pas un état exceptionnel, mais au contraire normal pour l'homme ; c'est le grand fait qui engage toute sa vie. Il ne faut donc pas le considérer isolément et abstraction faite du milieu dans lequel il se produit, il faut tenir compte des difficultés sociales qui l'entourent, et y poursuivre des réalités pratiques plutôt qu'un idéal impossible à atteindre. Comme nous l'avons dit, l'état social a vicié, pour ainsi dire, dans son principe, cette grande institution, est-ce à dire qu'il faut attendre une réforme sociale pour que le mariage soit replacé à la hauteur dont il n'aurait pas dû descendre? Non sans doute, car pour que cette réforme soit possible, il faut qu'elle s'accomplisse de proche en proche chez les individus. Ici le mal est dans les mœurs, et non pas dans les lois. Réformez les mœurs ; montrez que l'égoïsme et le culte des intérêts matériels manquent le but qu'ils se proposent ; placez les convictions religieuses au début de la vie de l'homme, et elles feront comprendre la grandeur et la sainteté du mariage. Que si, vous, vous n'avez en vue que l'instant même où s'accomplit ce grand acte, vos conseils ne sauveront qu'un bien petit nombre, et le mal, s'aggravant de génération en génération, rendra impossible même la réforme partielle que vous essayerez. Ainsi, l'égoïsme de nos mœurs, le vice d'une éducation première, le mensonge établi dans les relations sociales, l'impossibilité de se connaître de famille à famille et d'individu à individu, voilà les véritables obstacles qui s'opposent au bonheur dans le mariage.

Ce n'est qu'après avoir étudié cet état de choses qu'on peut se poser ces questions : quelles sont les idées, quels sont les sentiments qu'il importe de faire partager à ceux qui abordent la vie conjugale?

Rien ne s'acquiert ici-bas que par un dur labeur, et la science de la vie est une conquête qu'il faut disputer tous les jours à l'organisation sociale, et plus encore aux penchants, aux habitudes, aux vices de notre nature. Or, ce travail est impossible, ou au moins stérile, si on ne l'accomplit pas avec l'idée de l'abnégation et du sacrifice. Nous avons déjà dit que ces principes sont la base fondamentale des enseignements du Christ, et qu'ils sont susceptibles d'une application particulière à l'état conjugal. C'est un point de vue faux et mesquin que de poursuivre dans le mariage la satisfaction de notre individualité. Il faut élever plus haut ses regards, et comprendre toute la grandeur de sa mission, qui est d'une part le perfectionnement réciproque de deux êtres; de l'autre, l'éducation de la famille. Ainsi la science du mariage repose sur l'étude des relations des époux entre eux.

C'est déjà un grand pas vers le bonheur que d'être convaincu des difficultés de la vie conjugale, des principes qui doivent la régir, du but qu'elle doit atteindre. Tout homme pénétré de ces idées ne se créera point, par un choix insensé, des difficultés insolubles pour l'avenir de sa vie ; et une fois qu'il aura accompli ce choix dans des conditions raisonnables, il n'aura plus qu'à se pénétrer de ses devoirs et de ses droits.

Nous supposons donc un mariage accompli dans des conditions à peu près normales. Il n'y a entre les époux aucune incompatibilité radicale, et il leur est possible de concevoir quelque espé-

Digitized by Google

rance de bonheur. Dans l'état actuel de nos mœurs, il est évident que la tâche la plus grande est réservée au mari; c'est de lui que dépend surtout l'avenir de son ménage. Or, son début dans la vie conjugale peut décider de cet avenir. Il ne faut pas qu'il oublie que si le mariage n'a été pour lui qu'un accident, il est l'événement capital de la vie de la femme. « Le premier effet du mariage, « dit celle qui a écrit le livre que nous « examinons, c'est d'ébranler tout notre « être; c'est de nous jeter hors de no- « tre assiette, c'est de nous décentrali- « ser. » Cet état tout nouveau est parfaitement vrai, et il importe que le mari en tienne compte. Il nous semble que dans ce moment important, il doit surveiller avec soin les sentiments et les idées qu'il va communiquer à cette âme jeune et naïve, qu'il a mission de guider dans la vie; cette étude est d'ailleurs une source de joies ineffables. Prendre par la main sa jeune compagne, la sauver des cruelles réalités de la vie, lui découvrir peu à peu ces horizons infinis où sa pensée, sans guide, viendrait se perdre; enfin poursuivre avec elle le culte du vrai, du bon, du beau, n'est-ce pas préparer cette communauté sublime de sentiments et de pensées qui est tout le bonheur et toute la science de la vie conjugale?

Le rôle de la femme n'est pas moins important, pour être plus secondaire; il faut qu'elle soutienne le mari dans ses efforts pour s'élever avec elle; il faut qu'elle le sépare du passé en entrant avec lui dans une sphère nouvelle où elle doit faire éclore la sympathie, cette fleur de la bienveillance, sans laquelle l'amour ne saurait exister; car l'écueil, le grand écueil des premiers jours du mariage, c'est la jouissance inintelligente du présent. Il arrive souvent que deux nouveaux époux gaspillent les dons précieux de l'âme, comme ces prodigues qui, riches par hasard, sèment sans prévoyance des biens qu'ils ne pourront plus reconquérir. L'homme sage se garde bien de vivre au jour le jour; il sait que rien de stable ne s'établit de soi, et qu'enfin, dans le mariage, l'abus des facultés du cœur énerve et tue l'amour au lieu de l'engendrer.

Mais ici il faut bien s'entendre sur ce mot *amour*, mot si grand et si profané. On a dit que l'amour, c'était de l'égoïsme à deux; cela ne saurait être vrai de l'amour dans le mariage, le seul vrai, le seul qui soit digne de ce nom. L'amour dans sa divine essence, c'est un penchant de l'âme vers ce qui est vrai, ce qui est bon, ce qui est beau; et c'est en ce sens que l'Évangile dit: *L'amour est toute la loi.* Appliqué au mariage, il prend de sublimes aspects. Il perd d'abord ce caractère effervescent et éphémère qui l'abaisse à l'égal des plus vils instincts. Il s'élève et s'épure, il se sanctifie par la famille; enfin il ne redoute rien du temps, car, seul, il peut se transformer.

L'amour, sentiment tout nouveau, créé par le christianisme, n'a été bien compris et défini que par lui. Y a-t-il quelque part, dans aucun monument écrit, rien d'aussi senti que les lignes suivantes du génie qui a écrit l'*Imitation*.

« C'est quelque chose de grand que l'amour, et un bien au-dessus de tous les biens. Seul, il rend léger ce qui est pesant, et fait qu'on supporte avec une âme égale toutes les vicissitudes de la vie.

« Il porte son fardeau sans en sentir le poids, et rend doux ce qu'il a de plus amer.

« Rien n'est plus doux que l'amour; rien n'est plus fort, plus élevé, plus étendu, plus délicieux; il n'est rien de plus parfait ni de meilleur au ciel et sur la terre, parce que l'amour est né de Dieu, et qu'il ne peut se reposer qu'en Dieu au-dessus de toutes les créatures.

« Celui qui aime, court, vole; il est dans la joie; il est libre, et rien ne l'arrête.

« Il donne tout pour posséder tout, et il possède tout en toutes choses, parce que au-dessus de toutes choses il se repose dans le seul être souverain, de qui tout bien procède et découle.

« Il ne regarde pas aux dons; mais il s'élève au-dessus de tous les biens jusqu'à celui qui les donne.

« L'amour souvent ne connaît point de mesure; mais comme l'eau qui bouillonne, il déborde de toutes parts.

Digitized by Google

« Rien ne lui pèse, rien ne lui coûte; il tente plus qu'il ne peut; jamais il ne prétexte l'impossibilité, parce qu'il se croit tout possible et tout permis.

« Et à cause de cela, il peut tout, et il accomplit beaucoup de choses qui fatiguent et qui épuisent vainement celui qui n'aime point.

« L'amour veille sans cesse, dans le sommeil même, et ne dort point.

« Aucune fatigue ne le lasse, aucuns liens ne l'appesantissent, aucunes frayeurs ne le troublent; mais tel qu'une flamme vive et pénétrante, il s'élance vers le ciel et s'ouvre un sûr passage à travers tous les obstacles [1]. »

Hé bien! cet amour si grand, si fécond, on l'a nié dans le mariage. Que dis-je? il y en a qui l'ont proscrit, et les plus modérés l'ont regardé comme inutile. Quoi! vous avez remué les idées de tous les siècles; vous avez approché vos lèvres de la coupe des plus brûlantes passions; et parce que la réalité vous étreint, parce que les orages des révolutions ont sillonné votre front, parce que vos cœurs sont las, parce qu'une sorte de nuit se fait dans vos intelligences, vous niez les biens que vous êtes inhabiles à conquérir! Ah! qu'il n'en soit pas ainsi; que cette civilisation conquise avec tant de labeur ne s'arrête pas au développement de la matière; retrempez-vous dans la famille, et laissez-lui ce magnifique sentiment qui éclaire et vivifie tout; ne vous arrêtez pas à l'union des corps, préparez celle des cœurs et des intelligences. Aimez, c'est toute la loi.

L'amour est le secret de l'action, dit l'auteur *du Mariage au point vue chrétien*. Ce mot est vrai. Après l'étude de leurs caractères et de leurs sentiments réciproques, après ce moment plein de charmes qui ouvre les premiers temps de leur union, les époux doivent sortir de la sphère spéculative. Jusqu'ici ils n'ont point eu encore à combattre d'une manière bien immédiate les difficultés de la vie; elles vont se présenter à chaque pas; la lutte va commencer, et avec elle l'action.

Quelque bien préparé qu'on soit au mariage, il faut s'attendre alors à un moment de désenchantement. Les jours se comptent par les illusions perdues, et le bonheur ne consiste pas à les retrancher de la vie, mais à les faire servir à une sage comparaison entre le possible et le réel. Il y a dans l'expérience quelque chose d'amer, mais de salutaire comme tout ce qui touche à la conquête du vrai; seulement il importe de prévenir le choc violent qui peut résulter pour l'âme des premières atteintes de la réalité, et il faut savoir l'heure où elle viendra nous frapper. Ce moment, qu'il serait si important de connaître, n'a rien de précis ni d'arrêté. C'est d'abord une lassitude morale peu accusée, qui se traduit par un besoin de distractions extérieures, puis vient la découverte des dissemblances de caractère et de sentiments. Le mari, enchaîné par l'attrait d'un bien nouveau, s'aperçoit que cette chaîne, pour si légère qu'elle soit, est une chaîne. Il s'est séparé pour un temps de ses amis, de ses affaires; il éprouve le besoin de se reprendre à la vie active; la femme souffre en silence de cette nuance, trop vague encore pour que la plainte soit possible; sa délicatesse se heurte aux aspérités de la nature de l'homme; et il se fait en son âme un étonnement infini qui dégénère bientôt en désenchantement. Alors un double fait s'accomplit dans le ménage: le mari revenu à la préoccupation des plaisirs ou des affaires, laisse pour ainsi dire l'âme de sa femme flotter irrésolue et se mouvoir sans appui dans un vide qui s'élargit tous les jours davantage autour d'elle; la femme n'épargne pas les tentatives maladroites pour le ramener; refoulée sur elle-même, elle se jette dans le tourbillon des plaisirs du monde, ou, ce qui est peut-être plus dangereux, elle s'enferme dans le regret de la perte de l'idéal qu'elle avait rêvé; en un mot, elle devient tout à fait frivole ou elle se complaît dans les tortures d'une imagination qui n'a pas d'aliment.

Cette première phase, dont nous venons de signaler les principaux caractères, est sans contredit la plus dangereuse de l'union conjugale. Elle a été étudiée avec soin par l'auteur *du Ma-*

[1] *Imitat. de Jésus-Christ*, trad. de La Mennais.

Digitized by Google

riage au point de vue chrétien. Mais comme ce livre, écrit par une femme, est particulièrement consacré au rôle de la femme dans le mariage, celui de l'homme n'y est pas indiqué suffisamment; or, il est bien difficile de les séparer.

Disons d'abord que du mari vient presque toujours cette situation fatale qui tue le bonheur. On a beaucoup crié dans ce siècle contre le côté prosaïque et matériel du mariage. Or, nous sommes convaincus que c'est pour avoir trop donné à la poésie impossible, que la réalité s'est montrée plus âpre et plus impitoyable. On a fait deux parts de l'existence dans les livres comme dans la vie; d'un côté, on a mis toutes les fleurs de l'imagination et du cœur, l'amour, l'enthousiasme, les arts; et de l'autre, les affaires, les intérêts, les devoirs. Rien n'a été épargné pour séparer cette double face de l'existence. Les poëtes ont créé un monde pâle, mélancolique et vaporeux, d'où ils ont proscrit toute saine et forte organisation. Ils ont fait de l'exaltation et de la rêverie un état charmant qu'ils ont présenté aux âmes souffrantes et désolées comme un abri contre la réalité. En poursuivant ainsi un idéal impossible, ils n'ont fait que revêtir d'une forme saisissante les plaintes qui s'échappent de toutes parts des cœurs blessés par la civilisation. Le moraliste ne doit pas s'abandonner au charme de leur langage. Les douleurs de l'isolement, le doute, l'ardeur des facultés inoccupées, ou leur impuissance après une excitation trop développée, les désenchantements inattendus, les passions folles, les désirs que la vie positive ne peut satisfaire, tels sont les maux contre lesquels il fallait lutter et dans lesquels le siècle s'est complu.

Les femmes naturellement portées à l'exagération par leur faiblesse, plus cruellement atteintes d'ailleurs à cause de la délicatesse de leurs organes et de leurs sentiments, accueillent volontiers ces dispositions maladives qui leur semblent une protestation contre cet état qui les blesse, le seul remède contre une situation qu'elles se croient impuissantes à changer. Les maris les laissent presque toujours sans défense contre ces premières impressions; on dirait même qu'ils ont hâte de les développer en elles, en les livrant aux plus triviales rivalités. Au lieu de leur montrer les limites naturelles de l'idéal, ils s'empressent de rompre l'équilibre entre l'esprit et la matière; et à des intelligences mal préparées, ils semblent donner raison en se laissant envahir eux-mêmes par tout ce que les intérêts matériels ont de plus repoussant.

Cet écueil doit être l'objet de leur attention la plus sérieuse et de leurs efforts les plus constants. Ici se révèle cette loi salutaire à laquelle il est aussi fou que coupable de se soustraire, la réciprocité des droits et des devoirs dans le mariage. La meilleure manière de faire revenir un esprit prévenu, mais droit, à une juste appréciation de la vérité, c'est de lui faire partager, dans la mesure de ses forces, le fardeau de la vie. Le mari, en montrant à sa femme la part qui lui revient dans le commun gouvernement de leurs affaires, laissera peu de place aux rêves et aux chimères. S'il a un but dans la vie, et tout homme doit en avoir un, il fera assister sa femme à cette lutte à laquelle nul ne peut échapper. En lui évitant le côté trop pénible de ce labeur, il lui laissera cependant pressentir le fardeau qui pèse sur lui. La femme a un sentiment très-développé des choses pratiques; elle s'intéressera à ces détails, et elle descendra d'un idéal impossible aux réalités que l'on ne peut fuir.

Mais en même temps, il faut que le mari ne se courbe pas tout entier vers la matière; il faut qu'il se laisse élever à la hauteur des choses de l'intelligence. En un mot, entre les deux époux il doit s'établir un commerce réciproque qui leur permette de ne pas se séparer ni dans la vie pratique, ni dans la vie intellectuelle.

L'auteur *du Mariage au point de vue chrétien* n'a point indiqué cette voie; il n'a été frappé que des dangers de l'imagination pour les femmes. Pourtant, il ne veut pas que l'imagination soit écrasée, mais gouvernée. Cette idée est très-salutaire, mais l'application en serait impossible, livrée aux seules forces

Digitized by Google

de la femme. Ce que nous venons de dire du rôle du mari, est tout à fait fondamental; il indique la voie où doit entrer la femme pour le suivre.

Au reste, les désordres de l'imagination, qui enfantent mille maux, n'appartiennent pas seulement à notre époque. Cette maladie se trouve à toutes celles que les révolutions ont violemment agitées, et le Christianisme, avec ce bon sens pratique qui le caractérise, a lutté contre elle dans les siècles primitifs, où le bouleversement de la société avait produit quelque chose d'analogue à ce malaise qui s'est emparé des intelligences de nos jours. Cassien a mis la tristesse au nombre des vices; et Alcuin, au 9e siècle, a écrit ces lignes remarquables : « Il y a deux « sortes de tristesses, l'une salutaire, « l'autre funeste. La tristesse est salu- « taire quand l'âme du pécheur s'af- « flige de ses péchés, et s'en afflige de « telle sorte qu'elle aspire à la confes- « sion et à la pénitence, et désire se « convertir à Dieu. Autre est la tristesse « du siècle, qui opère la mort de l'âme, « devenue incapable de rien accomplir « de bon; celle-ci trouble l'homme et « souvent le désole à ce point qu'il perd « l'espérance des biens éternels : de « cette tristesse naissent la malice, la « rancune, la pusillanimité, l'amer- « tume et le désespoir, souvent même « le dégoût de cette vie. Elle est vain- « cue par la joie spirituelle, l'espérance « des biens à venir, la consolation que « donnent les Écritures, et par de fra- « ternels entretiens animés par un en- « jouement spirituel [1]. »

Pour lutter contre ce dangereux état de l'âme et de l'intelligence, ne trouvons-nous pas dans ces lignes les remèdes les plus salutaires? La joie spirituelle est ce contentement intérieur qui naît du triomphe de notre volonté sur nous-mêmes. L'espérance des biens à venir détache de ceux de cette terre, dont le Christianisme ne cesse de prêcher le néant. Les Écritures nous fournissent cette nourriture forte qui élève l'âme, l'épure et la fortifie. Un commerce choisi de sentiments et d'idées avec le monde est enfin le dernier remède à cette maladie, d'autant plus terrible que le malade se plaît dans son mal. En un mot, occuper l'esprit, apprécier à leur valeur les choses de la terre, remplir sa vie, voilà le frein qu'il faut imposer aux écarts de l'imagination.

L'auteur *du Mariage au point de vue chrétien* n'a pas déduit de principes bien fixes les règles qu'il pose dans cette si importante situation. Il en résulte que quelques-uns sont faux ou puérils. Il conseille au mari une confession de sa vie passée à sa femme. Le simple énoncé de ce conseil suffit pour le réfuter; il n'est pas nécessaire d'en montrer tout le danger par rapport à une âme naïve que le mal ne doit pas même effleurer. Il veut que la femme ne reporte jamais sa pensée sur sa vie de jeune fille; il craint que la comparaison d'un passé naturellement rempli d'illusions ne fasse trouver la réalité trop amère. Il veut enfin que la femme s'arme d'un dogmatisme sévère à l'égard du mari qui n'est pas à la hauteur de ses idées ou de ses croyances. Si on veut le suivre dans le détail, sa pensée n'offre jamais rien de précis ni de bien arrêté. Parle-t-il de la foi, il veut que sa première conséquence soit un *exclusisme tolérant* (c'est lui qui invente cet affreux barbarisme). « L'ex- « clusisme tolérant et ferme qui pro- « vient de la force même des convic- « tions, rejette absolument les opinions « qui s'en séparent par la racine, tout « en souffrant les divergences qui s'é- « tablissent sur des questions secon- « daires. » Voilà une bien exacte définition, et l'auteur aurait bien dû expliquer ce qu'il entend par *questions secondaires;* c'est un mot élastique très-commode pour l'interprétation de chacun.

Nous en avons dit assez pour montrer que le *Mariage au point de vue chrétien* est un livre écrit au hasard d'une intelligence honnête, mais qu'il n'a aucun point d'appui solide : c'est un édifice bâti sur le sable; ce n'est pas même un édifice : c'est le commérage puritain et diffus d'une femme du monde qui n'a vu qu'à la surface et n'a rien appro-

[1] Alc. op., c. xxxiii.

Digitized by Google

fondi. Ces caractères en font, je crois, un livre dangereux, ou au moins stérile en résultats. En le lisant, l'âme se sent saisie d'une profonde tristesse. Quoi ! le mariage, si vanté par l'auteur, serait cet enfer où la vie se meut avec tant de peine, où l'on regrette incessamment le passé, où le présent est rempli d'angoisses, et l'avenir d'incertitudes ! On ferme le livre, et l'on reste avec cette impression pénible assez semblable à celle que l'on éprouve quand l'attention a été excitée sans être satisfaite, quand on a écouté un orateur qui a promis beaucoup et n'a rien tenu. Ces développements excessifs dans lesquels entre l'auteur, ce ton dogmatique et vague en même temps, ces restrictions continuelles à côté d'affirmations précises : non, tout cela ne vient pas du cœur. Je reconnais un faux zèle, inspiré par de fausses idées. La charité, la vérité, ne sont pas là. La vie ne doit point être si mathématiquement arrangée ; les principes qui doivent la guider n'ont pas besoin de si longs développements ; l'Évangile est court, il suffit à toutes les situations, et il a fondé un monde.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot, il fera comprendre le livre. Nous avons pris l'auteur partant du point de vue rationaliste, et le poursuivant dans tout le cours de son ouvrage. Voici comment il conclut :

« Ah ! nous aussi... nous sentons cette « lèpre du rationalisme ronger nos « croyances. Nous la retrouvons par- « tout ; elle souille jusqu'à nos actes « d'adoration, et c'est parce qu'elle « nous demeure étroitement attachée ; « c'est parce qu'elle empêche nos con- « victions de produire leurs conséquen- « ces ; c'est parce qu'elle nous fait « mentir à l'Évangile ; c'est parce qu'elle « nous retient dans les liens du vieil « homme ; c'est pour cela que nous la « détestons d'une implacable haine, que « nous la signalons comme la plaie de « notre époque. »

Que dire après cet aveu ? Il donne raison à nos idées et il condamne les théories qui sont le point de départ du livre que nous venons d'examiner. Donc, à côté des opinions flottantes de l'auteur, nous avons voulu établir quelques-uns des principes éternellement vrais de la morale catholique, et qui ont pour beaucoup d'esprits un air nouveau, tant le siècle a été livré aux vents de l'erreur et de la passion ! Ne pouvant qu'effleurer un si vaste sujet, nous avons dû nous borner aux points les plus saillants ; le détail nous a nécessairement échappé. Ainsi, après avoir exposé les idées qui doivent présider au mariage, le but qu'il se propose, les moyens qu'il doit employer pour atteindre ce but, il aurait fallu entrer dans le détail des devoirs qu'il entraîne, des rapports qu'il crée entre époux, des diverses situations qu'il amène, et enfin traiter de la constitution de la famille par l'éducation. Ne pouvant tout dire, nous avons craint de dire trop peu, et nous nous sommes arrêté quand il nous a semblé que nous avions esquissé suffisamment les principaux traits de cet immense tableau. Nous croyons néanmoins en avoir assez dit pour faire pressentir les idées qui doivent jaillir d'un pareil sujet, et ce que doit être le mariage dans notre société.

Nous ignorons ce que l'avenir réserve à cette société ; mais certes, si quelque chose peut la sauver de cette dissolution dont la menace l'égoïsme, c'est la famille. Reconstituez la famille, la société sera bientôt forte et vivace ; là seulement est un germe fécond. Que si, dans la famille, vous rapportez tout à l'individualité, l'égoïsme se saisira encore de vous sous une de ses mille formes. La grande loi qui préside au mariage, c'est donc celle que nous avons posée au commencement de cet article : l'abnégation et le sacrifice. Oui, tout le bonheur de cette vie consiste à se dévouer : dévouement pour la famille, pour la patrie, pour l'humanité ! et cet enchaînement de devoirs place l'homme au-dessus des atteintes du sort. Que peuvent les douleurs de la terre contre celui qui les mesure, les accepte, et les fait servir à son perfectionnement moral, au bonheur de ceux qui l'entourent ? C'est là véritablement l'homme juste, celui que les ruines de la terre frapperaient sans l'étonner ; *impavidum ferient ruinæ*. En s'élevant à cette hauteur,

Digitized by Google

comme les aspérités de la vie disparaissent, comme les nuages qui couvrent le vrai se dissipent, comme l'âme marche sûrement vers la possession de l'infini! Je ne sache rien de sublime et de salutaire comme cette fin poursuivie par l'homme à travers les affections de la terre. Entré dans cette voie, on comprend le bonheur et la nécessité de la lutte; et, chose admirable! cette doctrine, qui élève le culte pratique des devoirs à côté de l'idéal le plus élevé des affections, qui est enfin toute la science de la vie conjugale!... elle contient l'avenir du monde, le bonheur de l'humanité. AMÉDÉE DE BEAUFORT.

GERSON, CHANCELIER DE L'ÉGLISE ET DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS, par R. THOMASSY, in-18; chez Sagnier et Bray. Prix : 3 fr. 50.

L'occasion de la fête de saint Louis nous fait donner à nos lecteurs un fragment d'une Vie de Gerson où il est question de quatre panégyriques consacrés par le pieux chancelier à notre saint roi. On y verra comment l'Université de Paris appréciait ce grand monarque. Quant à la Vie même de Gerson, elle est due aux recherches consciencieuses de M. R. Thomassy, ancien élève de l'école des Chartes. Elle vient de paraître.

« Dès l'origine du schisme, en 1378, l'Université de Paris avait témoigné la plus vive répugnance à reconnaître Clément VII au détriment d'Urbain VI, élu à Rome, à la faveur des menaces populaires, mais pourtant dans une assemblée générale des cardinaux. La légitimité du pape d'Avignon, admise aussitôt et à l'unanimité par la cour et les prélats de Charles V, avait paru à l'Université, au contraire, la question la plus difficile comme la plus importante à résoudre. Aussi, dans sa première pensée, supplia-t-elle le roi de ne lui point demander de prompte décision sur ce fameux différend; mais cette demande fut repoussée par la politique qui triomphait alors. L'Université, où se reflétaient toutes les passions qui divisaient et la France et la chrétienté, fut encore obligée de prendre ses conclusions finales à la pluralité des suffrages et non à l'unanimité, comme elle le désirait. Elle trancha donc à son tour la question plutôt qu'elle ne la résolut; mais le désaccord intérieur et les votes divers des facultés et des nations qui la composaient, n'en révélèrent pas moins l'état des esprits sur ce champ de bataille de l'opinion et de la science ecclésiastique.

Ainsi les nations d'Angleterre et de Picardie, rendez-vous préféré des hommes du Nord, furent d'avis de ne reconnaître aucun des deux papes, jusqu'à ce qu'un concile général eût décidé lequel était légitime. La nation de Normandie suivit, au contraire, la nation de France dans l'obédience de Clément VII. Les facultés de médecine et de droit canon y furent unanimes dans le même sens; mais la faculté de théologie ne se décida qu'après de longs débats et seulement à la pluralité des suffrages. C'est au milieu de ces conflits que brilla Henri de Hesse, célèbre théologien allemand, d'une naissance obscure comme la plupart de ses collègues, et vice-chancelier de l'Université. Dans le *conseil de paix tenu pour l'union et la réforme de l'Église*, il se fit l'organe de l'opinion qui, dans le doute à l'égard du pape légitime, ne croyait qu'au principe de l'unité du Saint-Siége, et en appelait au concile général pour dissiper les scrupules des consciences en résolvant la question des personnes.

L'ouvrage où il montrait la sagesse de ce parti, fut à la fois le premier et le meilleur sur ces graves débats, et servit de point de départ à tous les travaux de Gerson sur le même sujet. Ce dernier, en effet, devenu plus tard chancelier de l'Université, ne fit guère que développer les principes de Henri de Hesse, en les modifiant selon les circonstances. De sorte que, grâce à ces deux savants docteurs, le schisme ne fut guéri, après quarante ans de vicissitudes, que par les moyens de guérison proposés à l'origine même du mal.

Malgré ces efforts des hommes les plus éminents dans la science, la cour de Charles V n'en triomphait pas moins avec la décision arrachée à l'Université. Elle sanctionna donc l'anarchie qui allait diviser toute la société chrétienne.

Et maintenant, pour se faire une idée immédiate de ce grand schisme d'Occident, il faut comprendre comment il brisa soudain le faisceau des forces catholiques. A l'unité succéda partout le dédoublement, et les abus déjà si nombreux se multiplièrent en proportion. Le clergé régulier se divisa en deux camps, de même que chaque ordre monastique en formait deux tout prêts à se faire la guerre au sujet du légitime successeur de saint Pierre. C'est alors que, pour continuer à vivre en paix et à faire le bien qui était encore possible, on fut le plus souvent obligé de ne parler d'aucun pape, de crainte d'envenimer le sujet de tant de discordes. De là, la notion du pouvoir et tous les principes du gouvernement de l'Église mis peu à peu en oubli ou dénaturés, et le christianisme déjà traité comme s'il n'était plus une société et un gouvernement.

Des principes nouveaux ou du moins des applications toutes nouvelles, que l'effervescence démocratique suscitait de tous côtés, particulièrement dans les ordres religieux, se produisirent aussitôt pour une circonstance aussi extraordinaire. Le trouble universel des consciences favorisait en même temps l'incessante fluctuation des esprits. Aucune délibération ne pouvait conserver le droit de la chose jugée; et toujours entre le bon et le mau-

Digitized by Google

vais parti, la société religieuse subissait les inconvénients de tous les systèmes.

L'Université elle-même, en 1381, revint sur sa première décision en faveur de Clément VII, dès qu'elle vit ce pontife envahir par des collecteurs, partis de la cour d'Avignon, tous les bénéfices réservés à ses propres membres. Indignés de ces exactions, plusieurs docteurs s'enfuirent à Rome vers Urbain VI. C'est alors que le recteur de l'Université, échappant aux violences du duc d'Anjou, complice de tous les actes arbitraires de Clément VII, entraîna à sa suite, avec une foule d'étudiants, Gilles-des-Champs, chantre de Notre-Dame, et le jeune Gerson, âgé seulement de dix-neuf ans [1]. Mais cette désertion n'eut aucune suite grave, et ne semble avoir servi qu'à confirmer Gerson dans ses doutes sur la légitimité des deux pontifes : aussi nous le retrouvons bientôt à Paris, et nous le voyons en outre entouré de la confiance de la nation de France, cette portion si importante de l'Université. Mais avant de le mettre en rapport avec la vie publique et générale de cette corporation, étudions-le une dernière fois dans le collége de Navarre pour y surprendre quelques nouvelles tendances de sa nature, y apprécier les influences qu'il a subies comme celles qu'il a exercées, pour le juger enfin, non à la mesure des opinions modernes, mais d'après les idées et la moralité de son temps.

Or, parmi les discours qu'il y prononça devant ses anciens maîtres et condisciples, il ne se fit jamais mieux voir face à face que dans ses quatre panégyriques du roi saint Louis. Soit, en effet, qu'on examine celui que Gerson prononça n'étant encore que simple bachelier en théologie [2], c'est-à-dire peu après son retour de Rome, ou bien les autres prêchés plus tard, jamais assurément l'homme que nous cherchons ne se révéla mieux que dans ces éloges de la France du 13e siècle, tous pleins d'allusions et de blâmes pour la France du 14e.

Et d'abord ce qu'il nous importe le plus d'y remarquer, c'est ce que Gerson remarque et loue lui-même dans la vie de son héros, car son appréciation de la politique chrétienne de saint Louis n'est que la traduction de ses propres pensées sur le meilleur gouvernement de l'Église et de l'État sous le règne du jeune Charles VI.

Après avoir vu dans les armes de France au champ d'azur un symbole de l'excellence religieuse du royaume très-chrétien, et dans ce royaume un jardin de délices arrosé par les sources pures de l'Université de Paris, dont les quatre facultés étaient autant de fleuves qui fécondaient toute la terre, Gerson vient à parler du saint Roi d'après la chronique et l'histoire bien connue de sa vie. « Qui ne sait, dit-il, qu'il fut le plus chrétien dans la défense de la religion catholique ? Il fut encore l'ardent destructeur des hérésies ; deux fois enflammé d'un saint zèle, il poursuivit les impies et infidèles barbares, et pour l'accroissement du culte de Dieu il construisit plusieurs monastères et en répara un plus grand nombre. Personne, au reste, ne peut nier l'intérêt qu'il mettait à s'informer du bien-être matériel de ses sujets;... lui-même entoura son peuple de la protection des meilleures lois, lui-même en surveillait l'exécution. Il défendit les duels, il punit les blasphémateurs, et peut-être aurait-il multiplié ses ordonnances, s'il n'avait craint que la multitude confuse des lois et des établissements ne tendît quelquefois bien moins à protéger qu'à bouleverser une nation [3]. »

Ce discours et les trois suivants surabondent, en outre, des plus belles maximes empruntées aux auteurs grecs et latins, ce qui nous permettra d'apprécier plus tard la renaissance littéraire de l'antiquité ; mais ce qu'il faut y remarquer dès à présent, c'est l'influence des études classiques sur l'opinion des lettrés du 14e siècle et sur le développement et l'application de leurs idées démocratiques. Gerson lui-même ne fut pas étranger à ce mouvement de fière liberté qu'excitaient les traditions de la république romaine. C'est ainsi qu'au souvenir des Manlius, des Torquatus ou des Brutus qui avaient sacrifié leurs propres fils à l'exécution de la loi et à l'accomplissement de la justice, il rappelle que saint Louis fut également inflexible dans ce devoir, de crainte que l'*injustice*, comme dit l'Ecclésiaste, *ne fît passer la royauté d'une famille à une autre*. Il le loue aussi d'avoir imité Charlemagne, que toute la postérité chrétienne a célébré pour ses guerres sans relâche contre les infidèles, et pour les insignes victoires dont il avait orné la chrétienté tout entière et particulièrement le royaume des Francs. « C'est à cet exemple, dit-« il alors, et à celui de son père Louis VIII, qui « avait chassé les hérétiques du comté de Toulouse « et de l'Albigeois, que notre roi très-glorieux « passa deux fois les mers pour briser la tyrannie « des infidèles, et souffrit avec constance la faim, « la soif, la prison et les maladies, faisant ainsi de « la cause de Dieu et de tous les chrétiens sa propre « affaire, au lieu de languir dans une inerte oisi-« veté et dans de lâches plaisirs. »

Ainsi la justice, comme la comprenait le jeune Gerson, c'était la défense ardente, infatigable au dedans comme au dehors, de tous les principes du christianisme et sans distinction aucune de l'hérétique ou du musulman ; car la loi chrétienne était pour lui la règle souveraine de la vie et de la discipline sociale, et il lui semblait aussi criminel de la violer dans le culte, la morale et le dogme, que de vouloir la détruire ou l'amoindrir politiquement [4].

[1] Voir Historia Univers. *Bulæus*, tom. IV, p. 385; — et *Meyer*, lib. XIII.

[2] Opera Gersonii, tom. III, col. 1467, où on lit : *Collatio facta,... per dominum cancellarium, dùm adhuc esset solum baccalarius in theologiâ.*

[3] Opera Gersonii, tom. III, col. 1452.

[4] Dans le second des discours pour la fête de saint Louis, il dit encore de ce prince : « Quod omnes sortilegos, aruspices, magos, cæterosque dæmonum invocatores potenter aut extrusit aut cremavit. Quod bina vice, cum immensis sumpti-

Digitized by Google

Nous pouvons donc pénétrer dès à présent dans la conscience même de Gerson; nous savons quel est pour lui le *criterium* du juste et du vrai, et il ne faudra pas nous étonner plus tard de le voir agir sous l'inspiration des mêmes pensées. C'est après avoir cité l'exemple des Brutus et des Charlemagne, que Gerson, poursuivant ses allusions à ce qui intéressait le plus son auditoire ecclésiastique, rappelle avec Aristote que le souverain d'un État n'en doit pas être le tyran, mais bien l'économe et l'administrateur. « Or, si les caractères de la tyrannie, dit-il, sont de rendre les sujets pauvres, méfiants entre eux et ignorants, saint Louis ne s'est jamais réjoui de la pauvreté de ses sujets, lui qui répandait à profusion ses aumônes; il n'a jamais souhaité la discorde des siens, lui qui, au moins deux fois par semaine, écoutait et jugeait leurs causes. Désirait-il enfin que les citoyens fussent des ignorants? personne n'a témoigné aux savants plus de respect; personne n'a mieux joui de leur société, ni mieux profité de leurs avis. C'est lui, en effet, qui a toujours favorisé l'Université de Paris, cette source la plus célèbre de la science, lui qui l'a dotée des grands priviléges qu'elle conserve encore; mais à leur tour, c'est par l'Université que règnent dignement les rois de France, c'est par elle qu'ils sont confirmés dans la vérité, et que de chrétiens ils sont devenus les *très-chrétiens* : de sorte que s'il existait un homme assez méchant et assez pervers pour en souhaiter ou en chercher la désolation, moi, je ne le déclarerai pas seulement tyran, mais bien le tyran le plus damnable et le plus scélérat [1]. »

Voilà donc Gerson livrant à son auditoire très-chrétien du collége royal de Navarre toutes les impressions de sa jeune âme, et les appropriant sans doute aux sympathies de ses maîtres et de ses condisciples, comme au mouvement de l'opinion générale de l'Université. Nous reviendrons encore sur ces discours pour en apprécier les vues littéraires. Contentons-nous d'en rappeler ici les conclusions morales et politiques les plus directes, et voyons surtout comment Gerson montrait dans saint Louis le modèle des souverains.

« Un roi catholique, disait-il, a trois devoirs principaux à remplir : protéger l'Église, rendre la justice et garantir ses sujets de toute injure. » De ces trois devoirs, c'est le premier qu'il nous importe le plus de caractériser d'après Gerson, car nous y voyons comment sa science, aussi bien que sa piété, entendait les rapports si importants de l'Église et de l'État, que le schisme avait entièrement intervertis et bouleversés. Or saint Louis, comme le prouvent et les instructions qu'il avait lui-même écrites pour son fils, et le modèle qu'il lui avait proposé dans son aïeul Philippe-Auguste, monarque si empressé et si respectueux auprès des clercs, apportait, dit Gerson, dans ses rapports avec ces derniers, non-seulement des égards, mais encore la plus grande condescendance, en échange de tous les avantages que lui et son royaume avaient dus à l'influence du clergé.

« Plût à Dieu, s'écrie-t-il alors, plût à Dieu que les princes modernes portassent de pareilles pensées envers l'Église; car elle ne serait pas restée abattue si longtemps sous un horrible schisme; ses droits et ses libertés ne seraient point violés chaque jour; enfin le nom jadis si vénéré du sacerdoce ne nous serait pas maintenant jeté par les pervers comme une insulte et un outrage! O bienheureux combattant du Christ, Louis, regarde, je t'en conjure, cette sainte Église que tu as tant aimée, protégée et exaltée [1]! »

Mais déjà les puissances temporelles, quand elles ne méprisaient point l'Église, n'avaient aucun souci de ses libertés. La confusion des pouvoirs politiques et religieux était à son comble, et dans cette mêlée le droit du plus fort était seul capable de se faire reconnaître. Aussi « les hommes d'armes, « continue Gerson, commenceront toujours à re- « chercher les biens ecclésiastiques pour en en- « lever tout ce qui peut servir. Quant à la popula- « tion inoffensive qui habite les campagnes et les « bourgs, elle n'est ni autant ni si souvent accablée « par les ennemis que par nos propres chevaliers ou « nos mercenaires; bétails et provisions, tout lui « est ravi dans sa demeure; bien d'autres violences « s'y commettent, que je rougirais de raconter. « De sorte que le pauvre peuple est à la fois op- « primé et dépouillé par l'ennemi, par nos armées, « et enfin par les impôts et toutes les exactions « croissantes qui les accompagnent..... »

[1] « Ego eum non tyrannum modo, sed damnabilissimum et sceleratissimum tyrannum judicarem. »

Voir le quatrième discours pour la fête de saint Louis. Opera Gersonii, tom. III, col. 1464 et 1468.

[1] Utinam moderni principes, utinam similem animum ad Ecclesiam gererent! non enim ipsa hoc horrendo schismate tandiu prostrata jacuisset, non ejus libertates quotidie violarentur, non denique venerandum olim sacerdotii nomen, nunc exprobationis loco et vituperii, ab improbis objiceretur. O beatissime pugil Christi, Ludovice, respice, obsecro, hanc quam tantopere amasti, protexisti atque exaltasti Ecclesiam sanctam. (Second sermon pour la fête de saint Louis, tom. III, col. 1445.)

Inutile de dire que dans aucun des quatre discours il ne peut être question le moins du monde, directement ou indirectement, de la prétendue pragmatique sanction attribuée à saint Louis. En effet, au 14e comme au 15e siècle, en quoi pouvaient donc consister les libertés de l'Église gallicane si gratuitement travesties de nos jours? Évidemment à être libre à l'égard des princes temporels, et nullement à l'égard de la papauté.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

NUMÉRO 105. — SEPTEMBRE 1844.

Sciences Religieuses et Philosophiques.

COURS SUR L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE.

PHILOSOPHIE DE L'INDE.

PREMIÈRE PARTIE. — DOCTRINES THÉOLOGICO-PHILOSOPHIQUES. — (SUITE.)

SEPTIEME LEÇON [1].

1. Suite de la morale, de l'ascétisme et du mysticisme. — 2. Doctrines secrètes des brahmanes : leur tolérance ; leur indifférentisme religieux, moral et philosophique.

§ 1. Pour obtenir la délivrance et atteindre au sommet de la perfection et du bonheur, le fidèle indien doit passer par quatre genres de vie successifs : 1° celui de *Brahmatchâri* (initié, novice, élève en théologie) ; 2° celui de *Gréhasthah* (maître de maison) ; 3° celui de *Vânaprastha* (habitant des forêts, anachorète) ; 4° celui de *Sanniasi* (qui a tout abandonné). Ce dernier genre de vie est le dernier degré du développement de la vie spirituelle, et par conséquent le plus parfait. La contemplation, l'union mystique de l'âme à Dieu, l'extase et l'absorption en Dieu le constituent essentiellement. Il n'est permis de l'embrasser qu'après avoir passé dans les trois précédents, et en avoir rempli fidèlement toutes les obligations.

« Ces obligations consistent en général dans les devoirs moraux (*Yamas*) et les devoirs pieux (*Niyamas*). Voici l'énumération qui a été faite des uns et des autres par *Yâdjnavalkya*, célèbre législateur cité par les deux commentateurs du *Manava-Dharma-Sastra*, *Koullôuka* et *Râghavânanda*. Les *Yamas*, au nombre de dix, sont : la chasteté, la compassion, la patience, la méditation, la véracité, la droiture, l'abstinence du mal, l'abstinence du vol, la douceur et la tempérance. Les *Niyamas* sont : les ablutions, le silence, le jeûne, le sacrifice, l'étude du *Véda*, la continence, l'obéissance au père spirituel, la pureté, l'impassibilité et l'exactitude [2]. »

Le *Manava-Dharma-Sâstra* [3] parle encore d'une triple dette que le disciple de la vie spirituelle doit avoir acquittée avant d'être admis au degré supérieur de la perfection : la dette envers les saints (*Maharchis*), en lisant l'écriture inspirée ; la dette envers les mânes, autrement dite la dette envers les ancêtres, en procréant au moins un fils ; la dette

[1] Voyez la VI[e] leçon au n° 102, t. XVII, p. 403.

[1] Cités par Loiseleur-Deslongchamp, sur la stance 204 du liv. IV du *Manava-Dharma-Sâstra*, note (1).

[2] Liv. IV, st. 237 ; liv. VI, st. 35, 36 ; liv. VII, st. 94, 95.

Digitized by Google

envers les dieux, en accomplissant les sacrifices. La première et la dernière sont évidemment contenues dans la catégorie précédente des *Niyamas* ou devoirs pieux; la seconde regarde la deuxième période de la vie, celle de *Gréhasthah*, c'est-à-dire d'homme marié et maître de maison, dont nous avons déjà parlé.

Enfin, après avoir préalablement rempli tous les devoirs de *Brahmatchâri* et de *Gréhasthah*, le *Dwidja*, tout fidèle indien initié et régénéré, voyant sa peau se rider et ses cheveux blanchir, doit renoncer à tous ses biens, à toute affection d'amour ou de haine, à toutes les superfluités de la vie; maîtriser ses organes des sens dans tout ce qu'ils ont de sensuel et de déréglé, au point qu'ils soient tout à fait insensibles en présence des objets qui ont coutume d'exciter leurs convoitises; se réduire au strict nécessaire pour le vêtement, le logement et la nourriture; se retirer dans une forêt pour se livrer à toutes sortes d'austérités et de privations douloureuses; mener enfin le genre de vie propre aux *Vânaprastha* [1].

Dans le principe, les *Vânaprastha* étaient sans aucun doute les mêmes que ces Brachmanes et ces Gymnosophistes dont plusieurs historiens de l'antiquité grecque et romaine nous ont retracé les mœurs, les dogmes et les connaissances philosophiques [2]. Ce sont ces philosophes qui donnèrent à la caste des Brahmanes sa plus grande illustration et peut-être aussi sa première origine: car de tout temps on les a révérés comme les instituteurs du genre humain, comme les premiers fondateurs de la société, comme les législateurs de la nation, comme les sages et les philosophes de l'antique Hindoustan. Non-seulement les peuples et les rois, mais encore les plus grands dieux eux-mêmes les respectaient et regardaient comme un très-grand honneur, comme une faveur insigne d'être admis en leur présence. Malgré les honneurs infinis dont ces illustres personnages comblaient les *Vânaprastha*, ceux-ci les traitaient souvent avec hauteur et insolence; et malheur à quiconque s'était attiré leurs malédictions par ses vices, ses crimes et son impénitence! Dieu ou homme, roi ou peuple, il ne manquait jamais d'éprouver les funestes effets du courroux des cieux. L'histoire des Indiens, leurs légendes mythologiques et leurs livres sacrés sont remplis de ces traits qui prouvent la haute considération dont les *Vânaprastha* jouissaient auprès des dieux et des hommes. Mais on ne sait rien de certain sur leur origine, l'histoire et les diverses transformations de cette corporation à la fois religieuse et philosophique, ni sur l'époque où leurs conceptions dégénérèrent en une métaphysique abstraite et subtile, en une morale vaine, en une dévotion superstitieuse, ni enfin sur l'époque où se séparant du reste de la nation, et formant un corps à part, les *Vânaprastha* donnèrent naissance au régime despotique des castes et à la domination des Brahmanes, ou seulement à une école philosophique d'où provinrent originairement tous les systèmes.

Quoi qu'il en soit, le genre de vie propre aux *Vânaprastha* n'est plus considéré depuis longtemps dans l'Inde que comme une troisième période de l'existence du fidèle indien des trois ou quatre premières castes, et particulièrement de celles des Brahmanes [1]. Il consiste essentiellement dans la vie solitaire et érémitique, dans une méditation et une contemplation plus soutenues, dans une étude plus approfondie de la science sacrée et des *Védas*, dans certaines pratiques plus nombreuses d'une dévotion et d'une morale plus austères, et enfin dans ce que nous appelons aujourd'hui ascétisme, mysti-

[1] *Manava-Dharma-Sâstra*, liv. VI, st. 1... Il serait nécessaire, pour se faire une idée exacte du genre de vie propre aux *Vânaprastha* et aux *Sannâsi*, de rapporter ici tout le livre VI; ce qui en est rapporté d'après l'histoire par l'abbé Dubois, *Mœurs, Institutions des Peuples de l'Inde*, t. II, p. 228-260; et par Daniélo, *Tableau de l'Univers*, t. II, passim; mais particulièrement chapitre III. Voyez aussi le *Bhâgavata Purâna*, traduct. franç., par M. Eug. Burnouf (dont le t. I est public), où il en est souvent parlé.

[2] Un grand nombre de leurs témoignages ont été recueillis par Daniélo, *Ibid.*

[1] Voyez le *Manava-Dharma-Sâstra*, liv. VI.

Digitized by Google

cisme, illuminisme et quiétisme. Ce genre de vie rappelle ces pénitents célèbres dès la plus haute antiquité, et qui, frappés du souvenir d'une faute immense, inexpiable, espéraient néanmoins fléchir le ciel épouvanté par la rigueur de leurs expiations et l'austérité de leurs vertus. Nous ne saurions, d'après cela, regarder comme les légitimes successeurs des antiques et vénérables *Vânaprastha*, ces solitaires et ces prétendus pénitents qui parcourent par troupes les villes et les bourgades de l'Inde, étalant à tous les regards le honteux et révoltant spectacle de leur nudité, de leurs macérations, de leurs excès en tout genre d'immoralité, de la plus noire hypocrisie et du plus dégoûtant cynisme[1] : ils n'en ont ni la sagesse, ni la piété, ni la vertu, ni la dignité, ni la science[2].

Tous les efforts du *Vânaprastha* tendent à le faire arriver à l'état le plus parfait, celui de *Sanniasi*, dont le but comme le terme final, quand on peut y atteindre, est la délivrance de tout péché ainsi que de tous les maux de la vie présente, et la complète et définitive identification avec *Brahm*. Telle est, à la vérité, la fin commune de tous les systèmes de religion, de morale et de philosophie dans l'Inde; mais d'après la croyance générale, la délivrance et l'absorption ne peuvent être obtenus que par l'accomplissement des devoirs et des pratiques propres aux *Sanniasi*.

Les règles des *Sanniasi* ne diffèrent pas essentiellement de celles des *Vânaprastha*, mais seulement par un degré de perfection plus élevé et par la prétention de conduire celui qui s'y soumet au terme désiré de la délivrance et de l'absorption. Par exemple, le *Vânaprastha*, quoique ayant renoncé au monde, y tient encore par sa femme et ses enfants, qu'il emmène avec lui, et par les soins domestiques qu'il leur doit; le *Sanniasi* y renonce tout à fait, et s'impose le pénible sacrifice d'abandonner sa femme et ses enfants : le premier se soumet à de rudes mortifications, à des privations continuelles; le *Sanniasi* fait de plus profession de pauvreté et se résigne à ne vivre désormais que d'aumônes. Un bâton, une peau de gazelle, une gourde, des socques de bois pour chaussures, un vêtement d'écorce ou de feuilles qui couvre à peine sa nudité, voilà toute la richesse du *Sanniasi* : il n'a ni feu, ni lieu; il ne peut se nourrir que des produits spontanés de la terre, des grains croissant d'eux-mêmes, d'herbes et de racines sauvages, de fruits produits par les arbres des forêts et autres choses semblables; mais jamais il ne doit se nourrir de ce qui a poussé dans un champ cultivé de main d'homme, quand même ce champ serait abandonné par le propriétaire. En un mot, le *Sanniasi* se rapproche le plus possible par son genre de vie de l'état de pure nature[1].

Cette tendance, ainsi que les maximes et les pratiques qui s'y rattachaient, furent également attribuées aux anciens Gymnosophistes ou *Vânaprastha* dont nous parlent plusieurs écrivains grecs et latins; nouvelle preuve que les *Vânaprastha* et les *Sanniasi* n'étaient pas, du moins à l'origine, ni deux sectes, ni deux classes d'hommes tout à fait distinctes et séparées, mais seulement deux degrés particuliers d'initiation aux mêmes pratiques et aux mêmes doctrines religieuses et philosophiques. Ce ne sont pas seulement les historiens qui passent de l'une à l'autre insensiblement quand ils parlent de ces deux classes d'hommes; les livres sacrés des Indiens favorisent eux-mêmes cette confusion, lorsque, parlant aux *Vânaprastha*, ils leurs di-

[1] Voyez l'abbé Dubois (*ibid.*). — Baldée, historien allemand, qui a voyagé dans l'Inde, cité par Anquetil-Duperron, *Oupnek'hat*, t. I, p. 643... — Daniélo (*ibid.*), p. 167... — D'après Abraham Roger, missionnaire protestant à Paliacatte, sur les côtes de Coromandel, et plusieurs voyageurs modernes dans l'Inde.

[2] Aussi l'abbé Dubois nous dit-il qu'il doute qu'il existe encore des *Vânaprastha* dans les pays qu'arrosent le Gange et l'Indus, où il paraît certain que cette secte de philosophes était jadis florissante et nombreuse, et qu'elle s'est entièrement éteinte dans la presqu'île de l'Inde. *Mœurs et Institutions... de l'Inde*, t. II, p. 228.

[1] L'expression ne paraîtra pas trop forte si l'on fait attention au genre de vie que menaient ces *Vânaprastha* ou Gymnosophistes, d'après leurs livres sacrés et les récits des anciens.

Digitized by Google

sent les devoirs par lesquels ils doivent s'élever à l'apogée de la perfection, et que d'autre part ils rappellent aux *Sanniasi* que, pour atteindre à cette perfection, il faut avant tout qu'ils remplissent rigoureusement et avec piété les devoirs propres au *Vânaprastha*, ou d'autres devoirs tout à fait analogues [1]. C'est pourquoi nous avons dû nous-même réunir ensemble les principes moraux, mystiques et philosophiques professés par ces deux classes de philosophes.

Le *Vânaprastha* et le *Sanniasi* doivent donc se préparer à recueillir prochainement le fruit désiré de tous leurs efforts, savoir : la réunion avec la divinité suprême, l'identification définitive avec Brahm, l'absorption dans le sein de l'Être infini et souverainement heureux, avec lequel étant un, on est délivré à tout jamais de tout mal, de tout désir, de toute affection mondaine, de la vie présente, de tout péché et de la possibilité même de pécher; dans cet état, on vit de la vie de Dieu même, on est heureux de son bonheur, on ést Dieu [2]. D'après les livres sacrés et les rituels, que nous suivons ici, ce bien suprême s'obtient par une méditation soutenue, par la complète abstraction de l'âme des choses de la vie présente, et par la contemplation de l'essence divine, qui produit la vraie science, la science libératrice, la grande science, la science de l'unification [3].

Pour bien comprendre ceci, il faut d'abord admettre en principe que la méditation pieuse et l'austère dévotion, certaines prières extraites des *Védas*, les cérémonies religieuses et la divine science sont d'une efficacité irrésistible et incontestable pour effacer toutes sortes de péchés, conférer à l'âme tous les biens spirituels dans ce monde et dans l'autre, et obtenir dès celui-ci l'identification avec l'Être suprême [1]. Aussi accompagnent-elles tous les moyens particuliers d'arriver au but suprême, qui sont au nombre de trois : 1° la répression des passions, savoir l'amour de l'or, de la terre et des femmes; 2° la contemplation, c'est-à-dire la prière, la méditation pieuse et l'extase; 3° la mortification du corps et des sens, ou l'entière abnégation de soi-même. Enfin la mort volontaire par le feu ou sous les roues du char sacré de *Siva* ou de *Vichnou*, ou de quelque autre grande divinité, hâtait la délivrance de l'âme et sa réunion définitive ou son absorption dans le sein de *Brahm*.

On pourrait croire que ces maximes rentrent dans la morale générale, qui a été l'objet de nos explications précédentes; mais il n'en est point ainsi : il faut les prendre dans leur acception la plus étendue et la plus rigoureuse.

Selon les philosophes dont nous parlons, tous les hommes naissent avec trois penchants principaux dont l'objet est l'or, la terre et les femmes, c'est-à-dire la richesse, l'ambition, la luxure [3].

[1] Voyez le *Manava-Dharma-Sâstra*, liv. VI. — L'*Oupnék'hat*, passim. — L'abbé Dubois, *ibid.*, p. 228-288. — Daniélo, *Tableau de l'Univers*, t. II, ch. III.

[2] *Manava-Dharma-Sâstra*, liv. VI, st. 85..., et alibi passim.

[3] *Manava-Dharma-Sâstra*, liv. VI. — *Oupnék'at*, passim. Voyez plus haut la V^e^ leçon.

[1] « La voie, pour être un avec l'Ame universelle (Dieu), est de la connaître, de renoncer aux plaisirs des sens, aux actions des sens relatives à la vie terrestre, à toute volonté et à tout désir. Ceux qui se sont purifiés de leurs passions et de leurs vices, qui connaissent le Vêda et le mettent en pratique, voient ici-bas même cette Ame universelle, qui est la lumière pure, l'Être suprême. La connaissance de Dieu comprend trois choses : la science et la pratique du Vêda, la mortification et la méditation sur Dieu. Qui réunit ces trois choses parvient au Créateur, se réunit avec Lui, s'identifie avec Celui qui remplit tout de son immensité, et devient un avec Lui. » Extraits textuels de l'*Oupnék'hat*, passim. L'*Oupnék'hat* est rempli de passages semblables.

[2] C'est une des doctrines les plus importantes de la religion des Indiens, comme de leur philosophie morale. Elle se trouve au fond de toutes les anciennes religions qui ont eu des dogmes tant soit peu explicites; et elle rappelle à l'esprit ce passage de l'apôtre saint Jean : « N'aimez point le monde, ni « ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le « monde, l'amour du Père n'est point en lui; car « tout ce qui est dans le monde est ou concupis- « cence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou « orgueil de la vie : ce qui ne vient point du Père, « mais du monde. Or le monde passe et sa concu- « piscence; mais celui qui fait la volonté de Dieu « demeure dans l'éternité. » I Joan., II, 15-17. Les

Digitized by Google

Par l'amour de l'or, ils entendaient non-seulement la cupidité et l'avarice, mais encore les honneurs et toutes les jouissances de luxe que l'on se procure avec ce précieux métal, comme les emplois lucratifs, les belles maisons, les riches vêtements, un genre de vie somptueux. Les *Sanniasi* et les *Vânaprastha* avaient un éloignement complet pour tous ces faux biens. Il les condamnaient absolument comme l'ambition elle-même et la luxure.

Par l'amour de la terre, ils entendaient les propriétés foncières, les héritages, tous les biens immeubles, sans en excepter la possession d'une principauté ou d'un royaume. Sous ce rapport, le *Vânaprastha* diffère du *Sanniasi* en ce qu'il a encore un ermitage, quelques vases de cuivre ou de terre, et même quelques vaches pour lui fournir le lait qui est le fond de sa nourriture, ce qui est considéré comme une grande richesse. Le *Sanniasi* ne possède rien de tout cela; il est errant et n'a point de demeure fixe, ni qui lui soit propre; des herbes ou des racines, des grains ou des fruits sauvages sont toute sa nourriture; il ne mange qu'une fois par jour : un plat de bois, sa gourde, un bâton, une peau de gazelle avec son chétif vêtement, sont toute sa richesse. Tout le reste est sévèrement proscrit comme superflu et comme un obstacle invincible à la sanctification de l'âme et à sa délivrance.

Enfin, par l'amour des femmes, les *Vânaprastha* entendaient tous les plaisirs sensuels qui ne sont pas légitimés par les liens sacrés du mariage, et les repoussaient avec une vive horreur; encore n'usaient-ils des droits conjugaux qu'avec une extrême retenue. Ils ne reconnaissaient dans l'union des sexes d'autre fin ni d'autre but que la multiplication du genre humain, la délivrance des âmes des liens de la métempsychose, l'accomplissement d'un devoir; et ils ne voyaient hors de là que dérèglement et fornication. Une seule faute d'incontinence suffit, selon eux, pour anéantir tous les mérites antérieurs et renverser de fond en comble la vertu la plus solidement établie. Le *Sanniasi* a de plus quitté pour toujours son épouse; il doit éviter avec soin la compagnie des femmes, et il ne peut pas même les regarder en face.

La répression des passions, la mortification du corps et des sens ont pour but de produire une complète insensibilité au chaud, au froid, à la douleur, au plaisir, à la colère, à la haine; l'oubli et le mépris de tous les préjugés et de tous les priviléges de classes ou de castes; l'impassibilité et l'apathie la plus parfaite, même en présence des objets qui ont coutume d'exalter le plus les sens et les passions; dispositions qui se résument dans un seul mot : l'entière abnégation de soi-même. Arrivé à cet état, le *Vânaprastha* et le *Sanniasi* sont morts à toutes les choses d'ici-bas; la vie présente n'est plus rien pour eux [1]. Alors seulement il est capable de cette contemplation sublime et abstraite de l'essence divine dans laquelle il peut obtenir la délivrance, la suprême béatitude, la réunion complète et définitive avec *Brahm* [2].

antiques traditions, comme le témoignage universel de la conscience humaine, s'accordent avec l'Eglise catholique pour reconnaître ce penchant au mal naturel ou inné dans l'homme, la déchéance des premiers ancêtres du genre humain, et la transmission de ses funestes effets à tous leurs descendants. Ni l'orgueil, ni les sophismes, ni même les passions, ne pourront effacer de notre âme le sentiment de ce triple penchant au mal et de la dégradation de notre nature. Ces trois convoitises ou mauvais penchants sont encore à présent désignés dans l'Inde par trois mots pour ainsi dire sacramentels : *locayetchanai*, *attayetchanai*, *poutrayetchanai*. L'explication qui va en être donnée est tirée du *Manava-Dharma-Sâstra*, des anciens rituels cités par l'abbé Dubois, *Mœurs, Institutions... de l'Inde*, t. II, 228-233, passim. — De l'Oupnék'hat, I, n° 20; V, n° 82-84. — Préface du traducteur persan, et alibi passim.

[1] Le *Manava-Dharma-Sâstra*, liv. VI. Tout ceci ne rappelle-t-il pas la mort philosophique de plusieurs sages de la Grèce; le *quotidie morior* de saint Paul, et le ... *qui utuntur hoc mundo tanquàm non utantur*. I Cor., VII, 29 31.

[2] « Méditant avec délice sur l'Ame suprême (c'est-à-dire Dieu), assis, n'ayant besoin d'aucune chose, inaccessible à tout désir sensuel, sans autre société que son âme, qu'il vive ici-bas dans l'attente de la béatitude éternelle. — En prenant peu de nourriture, en se retirant dans les lieux les plus écartés,

Digitized by Google

La contemplation comprend plusieurs degrés par lesquels l'âme se rapproche de plus en plus de la perfection absolue; ce sont : 1° la lecture et la méditation des Vêdas, surtout de la partie la plus mystique et la plus secrète, les *Oupanichadas* ou l'*Oupnék'hat;* 2° la prière, le sacrifice, les pratiques de dévotion, le recueillement, le silence des sens, la retraite, les invocations et la répétition fréquente de certaines formules sacramentelles d'une efficacité prodigieuse; 3° enfin la contemplation proprement dite, pratiquée surtout par le *Sanniasi*, et qui consiste dans la contemplation face à face de l'essence divine. Par le pouvoir de la contemplation, toute limite de temps et d'espace disparaît complétement; toute distinction, toute différence entre le Créateur et les créatures, entre Dieu et l'âme, s'abaisse et s'évanouit. Arrivée à ce point, l'âme parvient peu à peu à une parfaite ressemblance avec la divinité, participe à tous ses attributs, et s'unit enfin à elle d'une union parfaite et inséparable; elle s'identifie avec Dieu, elle est absorbée en Lui; elle ne fait plus qu'un avec Lui [1].

§ II. Telle est la vraie sagesse et la grande science, la science de l'unification (*Yoga* ou *Kian*). Ceux qui la professent plus particulièrement sont appelés *Yoghi* ou *Kiani*. Une secte de fanatiques très-nombreuse et très-vénérée a existé sous ce nom dans l'Inde dès les temps les plus anciens, et y a toujours joui d'une grande célébrité. Nous n'avons pas besoin de rapporter ici leurs extravagances pour faire la critique de la religion, de la morale et du mysticisme des Brahmanes. Leurs livres sacrés, leurs lois, leurs institutions, ainsi que la physionomie générale de leur civilisation suffiront pour les faire juger selon leurs mérites. Il est vrai qu'ils ont conservé un grand nombre de vérités traditionnelles et que par le travail de leur raison ils ont en outre découvert beaucoup de vérités de déduction; mais il ne l'est pas moins qu'ils ont retenu la vérité injustement captive, qu'ils ont altéré les vérités premières par une foule de conceptions erronées, et qu'enfin leur raison, incertaine d'elle-même, s'est évanouie dans ses propres pensées, et s'est depuis longtemps égarée pour jamais dans les sentiers ténébreux du panthéisme, de l'indifférentisme, de l'illuminisme et du scepticisme. Oui, le polythéisme et l'idolâtrie, la diversité des religions et l'indifférence religieuse, le visionnarisme et l'athéisme; en un mot tous les genres d'erreurs et de superstitions, les plus coupables relâchements de la morale, les systèmes de philosophie les plus opposés, tout peut trouver sa justification dans les livres sacrés, qui ont toujours été regardés comme l'ouvrage et la propriété des seuls Brahmanes, et peut s'expliquer par le panthéisme, qui est le fond de toutes leurs conceptions.

« La doctrine de l'*Oupnék'hat*, dit M. le comte Lanjuinais [1], offre toujours un « système étonnant de panthéisme, d'il- « luminisme, de quiétisme, enfin de spi- « ritualisme absolu (et même, comme on « peut le reconnaître aisément, de spino- « sisme). Ce sont entre Dieu et l'homme, « entre le ciel et la terre (entre les diffé- « rentes puissances créatrices de la na- « ture et les diverses parties de l'univers), « des correspondances infinies, vraies ou « chimériques, ingénieuses et piquantes, « puériles ou fades, souvent inintelligi- « bles : c'est une exposition sublime des « attributs de Dieu et de l'immortalité « des âmes, de leurs transmigrations et « de leur absorption en Dieu : ce sont

en maîtrisant les organes des sens naturellement entraînés par l'attrait de la sensualité; — en renonçant à toute espèce d'affection ou de haine, en évitant de faire mal aux créatures (même aux plus petits ou aux plus vils insectes), il se prépare l'immortalité. — En se livrant à une méditation profonde, le *Sanniasi* s'élève jusqu'à *Brahm*, qui existe de toute éternité; et lorsqu'il devient insensible à tous les plaisirs des sens, alors il obtient le bonheur en ce monde et, dans l'autre, la béatitude éternelle; il est absorbé pour toujours dans Brahm. Tout ce qui vient d'être déclaré s'obtient par la méditation de l'essence divine. » *Manava-Dharma-Sâstra*, liv. VI, st. 49, 59, 60, 79, 80, 81, 82.

[1] *Oupnék'hat*, V, n° 84 et les autres numéros cités à la marge par Anquetil-Duperron. *Oupnék'hat*, II, n° 44; IV, n° 82-84, et *alibi passim*.

[1] M. le comte Lanjuinais, pair de France. Analyse de l'*Oupnék'hat* publiée dans le *Journal asiatique de Paris*, 1823.

Digitized by Google

« de belles pensées morales, des idées « les plus ascétiques, des pratiques de « mortification les plus austères; c'est, « à beaucoup d'égards, la philosophie « de Pythagore, de Platon, des stoïciens « (et même des cyniques); c'est, en quel- « que sens, la charité purement désin- « téressée de Fénelon; c'est la vision de « tout en Dieu du père Malebranche; ce « sont des recherches cabalistiques iné- « puisables sur les mots, sur les lettres « mystiques du nom de Dieu; c'est la « mythologie indienne allégorisée; ce « sont de purés abstractions réalisées et « personnifiées; ce sont des vestiges re- « marquables de certaines traditions ou « doctrines importantes communes aux « juifs et aux chrétiens; tout cela par- « semé de quelques traits d'une morale « erronée ou même corruptrice et per- « verse; » tels que l'impeccabilité des parfaits mystiques, quelque crime qu'ils commettent; l'autorisation du mensonge, l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut, la faculté de pouvoir se livrer impunément à toutes sortes d'excès et de jouissances, promise comme récompense aux mystiques persévérants; la facilité tout à fait excessive avec laquelle on obtient le pardon de ses péchés et même des plus grands crimes, puisqu'il suffit pour cela de quelques simagrées de dévotion, de la récitation de quelque prière très-courte, de la prononciation d'un seul mot, *Para-Brahma*, sans autre condition. Ces expédients surannés peuvent même faire que les actions du dévot indien deviennent bonnes de mauvaises qu'elles étaient, et qu'il soit tout à fait impeccable et inaccessible à toute espèce de mal, soit physique, soit moral[1]. « L'ou- « vrage entier, continue M. Lanjuinais, « fourmille de redites inutiles et de lon- « gueurs fatigantes: on y aperçoit sou- « vent des contradictions, des incon- « séquences, et partout des défauts « choquants d'ordre, de justesse et de « précision, comme dans la plupart des « livres orientaux. » Les mêmes vices se font remarquer dans les autres livres sacrés de l'Inde: c'est un véritable chaos d'idées et de doctrines incohérentes.

Faut-il s'étonner maintenant que les Brahmanes aient cherché à légitimer tant d'opinions différentes, tant de doctrines opposées par un système universel que l'on décorera, si l'on veut, du beau nom de tolérance philosophique ou d'éclectisme, mais qui ne saurait être qu'un amalgame confus d'éléments hétérogènes tout à fait inconciliables, sans autre fondement dans l'esprit que l'incrédulité, sans autre principe d'unité que l'indifférence religieuse et le scepticisme. Le panthéisme était très-propre par ses vagues théories, aussi bien que par son système ontologique, à consacrer cette prétendue identité radicale du oui et du non, du bien et du mal, de la vertu et du vice, du vrai et du faux, tout en conservant extérieurement tout le respect dû à la religion et à la morale.

Dieu est tout et tout est Dieu! Quoi de plus religieux en apparence? Mais si Dieu est tout et si tout est Dieu, Dieu seul existe véritablement, seul substance et cause dans tous les phénomènes de l'univers; et les pensées et les actions des hommes ne sont, comme tout le reste, que les pensées et les actions de Dieu se modifiant lui-même, pensant et agissant en eux et par eux. Dès lors il n'y a plus au monde qu'une seule sorte de pensées, de sentiments, de volontés, d'actions, comme il n'y a qu'un seul Être; ce sont les pensées, les sentiments, les volontés et les actions de Dieu. Mais Dieu étant nécessairement saint et juste dans toutes ses œuvres, comme dans son essence et ses pensées divines et éternelles, il s'ensuit que tout arrive nécessairement dans le monde d'une manière conforme aux lois de cette nature infinie et souverainement parfaite qui est tout, que tout ce qui a été a dû être, et qu'il ne saurait, par conséquent, y avoir aucune différence essentielle entre la piété et l'irréligion, la vérité et l'erreur, le juste et l'injuste, la vertu et le vice, la vraie religion et les plus abominables superstitions, ni enfin entre les systèmes de philosophie les plus opposés. Tout est nécessairement vrai, bon, juste et

[1] Voyez plus haut la leçon v^e^, § 2. — *Oupnék'hat*, XIV, n° 112, p. 136; XI, n° 99, p. 43...; VII, n° 87, p. 3; XLII, n° 162, p. 356; IX, n° 91, p. 21-26. — Les légendes mythologiques.

Digitized by Google

parfait dans cette nature universelle, souverainement parfaite, unique : le mal n'est pas, il est impossible.

Ces conséquences ne se déduisent pas seulement du panthéisme indien par les lois de la logique ; elles en sont déduites par les Brahmanes eux-mêmes, qui les avouent formellement. Comme nous ne voulons accuser ici qu'en produisant les pièces de conviction, qu'on nous permette de rapporter simplement les faits et les enseignements textuels sur lesquels repose notre accusation. Il s'agit ici des doctrines secrètes des Brahmanes et de certains faits surprenants qu'elles servent à expliquer. L'histoire et les textes formels de leurs livres sacrés seront notre unique autorité.

Les Brahmanes veulent, à la vérité, conduire les hommes au terme de leur existence par la voie commune de la religion, de la morale et des divers devoirs imposés aux hommes vivant en société. Sous ce rapport ils suivent communément les traditions universelles du genre humain qui ont leur source dans la révélation et dans ces facultés naturelles dont Dieu a doué tous les hommes ; et nous aimons à reconnaître qu'ils en ont conservé un grand nombre de vérités très-précieuses. Mais il est aujourd'hui bien prouvé que, depuis un temps immémorial, les Brahmanes ont constamment professé deux religions et deux doctrines : l'une spéculative, secrète, dérobée aux regards du vulgaire, interdite aux profanes, et en rapport avec leurs théories philosophiques sur Dieu, l'univers et l'homme ; l'autre populaire, à laquelle ils ne croyaient pas, et qui comprenait surtout le culte extérieur, la mythologie, les sciences inférieures, les différentes sectes religieuses et le culte rendu aux diverses divinités. « Il ne faut, disent-ils, découvrir cette « doctrine (la première), qu'à ceux qui « ont foi aux *Védas*, qui les comprennent, qui en font les œuvres, qui « cherchent Dieu, et il ne faut pas la « communiquer à d'autres. » « Il faut « tenir cet état fort caché, savoir l'union « de l'âme à Dieu (par l'initiation à la « grande science du panthéisme, de « l'illuminisme et du quiétisme) ; » parce « que « l'âme ne peut redevenir Dieu « par la science de l'unification et sa « réabsorption dans l'Être infini que « dans les castes supérieures ou pures. » Ce sont tantôt les trois premières, les *Brahmanes*, les *Kchatriya*, les *Vaisyah* ou *Banians ;* tantôt les quatre castes fondamentales, c'est-à-dire toutes les castes pures, y compris les *Soudras*. On sait d'ailleurs que les Brahmanes se réservent exclusivement la connaissance des *Védas* et celle des *Oupanichadas* et des *Mantras*, qui en sont la quintessence ; qu'ils n'en donnent connaissance aux deux castes suivantes, les guerriers et celles des cultivateurs et des marchands : qu'avec une extrême réserve, généralement les *Soudras* (la quatrième caste fondamentale), mais toutes les autres castes sans exception en sont absolument exclues[1].

De plus, dans leur religion philosophique, si l'on peut se servir de cette expression, il faut encore distinguer soigneusement deux enseignements, l'un supérieur, l'autre inférieur. L'enseignement supérieur comprenait : 1° la *Gnanam*, d'où les *Gnani*, la Gnose ou connaissance parfaite, l'illuminisme, la science supérieure ; 2° l'*Youkiam*, d'où la *Yogha* et les *Yoghi*, l'unification ou l'union parfaite de l'homme à Dieu, sa transformation en Dieu, l'extase permanente, et enfin l'absorption complète et définitive de l'homme dans l'Être suprême. Telle est la grande science, la seule qui assure à l'âme la délivrance et le bonheur parfait. L'enseignement inférieur était destiné aux ignorants, aux âmes peu élevées ou peu cultivées, au commun des Brahmanes : car les âmes vulgaires sont toujours le plus grand nombre dans toutes les classes. Régulièrement parlant, on ne pouvait être initié à l'enseignement supérieur que graduellement et après bien des épreu-

[1] *Oupnek'hat*, IV, Brah. 83; III, 72; II, 24. Les Kabbalistes, chez les Juifs; les Gnostiques, dans les premiers siècles de l'Église; les Assassins, chez les Arabes; les Francs-Maçons, dans les temps modernes, avaient aussi divers degrés d'initiation, et l'initiation suprême dans laquelle l'unité absolue de l'Être et l'indifférence des religions étaient proclamées, tandis qu'elles demeuraient cachées à la multitude des adeptes, et à la foule qui n'avait obtenu aucun degré d'initiation.

Digitized by Google

ves dont l'ensemble constitue les divers degrés de la vie spirituelle et mystique[1].

Cette distinction d'une science inférieure et d'une science supérieure repose sur la révélation; c'est Dieu même qui l'a enseignée aux hommes et qui leur a appris ce qu'embrassent ces deux sciences. « La petite science, dit dans « l'Oupnék'hat un sage inspiré, com- « prend les quatre Vêdas.... et les autres « sciences qui y sont conformes, ou qui « sont nécessaires pour en avoir l'intel- « ligence et pour accomplir les devoirs « qui y sont prescrits; savoir, la gram- « maire, la prosodie, l'astronomie, « l'histoire, la logique, la rhétorique, « la jurisprudence, la morale, les *Iti- « hâsa*, les *Pourana*, etc., etc. La grande « science, la science suprême, est celle « qui embrasse cette nature impérissa- « ble, invisible, que l'on ne peut saisir « avec les sens externes, qui n'est pro- « duite par aucun être, qui est sans « couleur, sans yeux, sans oreilles, « sans pieds ni mains, et qui cependant « est toujours tout cela, pénètre toutes « choses et remplit tout : cette nature, « qui n'est autre que *Brahm*, divisée à « l'infini et cependant inaltérable en soi, « produit toutes sortes de substances, « et elle est contemplée par les sages « comme la source des êtres.

« De même que l'araignée file et tisse « sa toile en marchant et la tirant de sa « substance; de même que la terre pro- « duit d'elle-même les plantes qui crois- « sent à sa surface; de même que les « poils qui croissent sur le corps d'une « personne sont produits de sa sub- « stance : ainsi, par la contemplation, se « forme ce grand Être, et de ce grand « Être est produit l'univers. D'abord « est produit le corps ou la nourriture « (c'est-à-dire la matière), et de là suc- « cessivement la vie ou le souffle, l'es- « prit, les éléments, les mondes et l'im- « mortalité qui naît des bonnes actions. « La toute-science, la science supé- « rieure, est une contemplation plus « profonde, consistant à connaître CELUI « qui connaît tout et de qui procède le « Grand Être manifesté (c'est-à-dire le « Dieu-univers), aussi bien que les noms, « les formes, l'aliment (de tous les êtres « créés) : et CELUI-LA, c'est la Vérité[1]. »

Ainsi, nous ne pouvons plus douter que les Brahmanes aient deux doctrines, l'une théologique et inférieure qui repose sur la révélation des Vêdas; l'autre, philosophique et supérieure, qui repose sur la raison, et qui est seule la véritable sagesse et la vraie science : et nous commençons à savoir en quoi elles consistent. Mais ce n'est pas tout encore.

« Du Grand Être, Dieu, procèdent non- « seulement tous les autres êtres en gé- « néral, toutes les puissances de la na- « ture, en un mot, l'univers ou le monde, « qui n'est que sa forme ou sa figure, « mais encore la division et les classifi- « cations des hommes, des animaux, des « végétaux, des croyances, des religions, « des facultés humaines, des préceptes « et des défenses : IL est l'âme de tout, « l'âme des âmes; car il est la *Personne* « universelle, l'existence unique[2]. » On se souvient encore des autres passages cités dans la cinquième leçon, d'après lesquels l'adepte de la Grande Science reconnaît enfin qu'il n'est qu'un avec Dieu, que Dieu est tout, que LUI seul est l'âme universelle, l'auteur de tout ce qui se fait, du bien comme du mal, le sujet de tous les phénomènes de la nature, comme de toutes les sensations des êtres vivants et animés, sans en excepter celles que la conscience humaine aurait honte d'avouer. Le *Kiani*, l'adepte de la Grande Science, l'homme uni et identifié avec Dieu est lui-même l'âme de toutes choses, le Créateur, la substance universelle; il est heureux

[1] Cette distinction entre deux enseignements, l'un supérieur et secret, l'autre inférieur et pouvant être communiqué, quoique avec une extrême réserve, au public de certaines classes; cette distinction, dis-je, est reconnue par la plupart des savants, et il est impossible de lire l'*Oupnék'hat* sans s'apercevoir que les Brahmanes y attachaient la plus grande importance. Voyez le *Journal asiatique de Paris*, t. III, p. 88.

[1] *Oupnék'hat*, IV, n° 80. Ce passage, cité également par Colebrooke d'après le texte sanskrit, *Asiat. Research.*, t. VIII, p. 478, et par Daniélo, d'après Colebrooke, *Tableau de l'Univers*, t. III, p. 196, est conforme au texte latin d'Anquetil-Duperron.

[2] Précis très-abrégé et textuel de l'*Oupnék'hat*, t. IV, n° 82. Cet *Oupnék'hat*, IV, a pour titre : *Punctum essentiale et secretum antiquum.*

Digitized by Google

du bonheur de Dieu même et de toutes les créatures ; il est, comme Dieu, doué d'impeccabilité, d'immuabilité et d'immensité ; il est lui-même l'Être universel, unique. Dieu, l'univers et l'homme, c'est tout un [1].

Mais si Dieu est tout et si tout est Dieu; Dieu étant l'Être infiniment parfait, tout est pour le mieux : l'optimisme le plus absolu est une conséquence nécessaire du panthéisme ; le mal, c'est-à-dire l'ignorance, le péché, l'erreur, le mensonge, le crime, la superstition, etc., ne peuvent pas même être considérés comme l'imperfection naturelle des êtres créés émanés du sein de Dieu, puisque toute émanation et toute création n'est qu'apparente, et que les créatures ne font qu'un avec le Créateur. Il faut dire simplement que le mal n'est pas, et qu'il est impossible. Ce que l'on appelle de ce nom rentre dans la catégorie de ces phénomènes illusoires que l'on appelle l'univers, le monde, les êtres créés, et qui, en réalité, ne font qu'un avec Dieu, qui est l'Être suprême et infiniment parfait : car Dieu est tout et tout est Dieu ; « toute production bonne ou mauvaise « vient de Lui [2] », ou plutôt toute production ou tout phénomène n'est qu'illusion. C'est dans le système panthéiste la seule solution raisonnable à la question de l'origine et de l'existence du mal; c'est celle qui est donnée dans l'*Oupnék'hat* et le *Bhâgavata Pûrana* [3]. On ne saurait trouver un principe plus direct pour établir l'indifférence religieuse, morale et philosophique.

« Lorsque *Brahm*, l'Être unique, dit « encore l'*Oupnék'hat* [4], voulut paraître « multiple, et qu'il eut rendu le monde « apparent en se méditant lui-même, il « devint universel et particularisé, figuré et sans figure, subtil et grossier, « vérité et mensonge, car il fut tout... » « Qui a médité sur le Créateur, sait que « l'univers est sa figure, et que toutes les « voies conduisent à Lui [5]. » « L'homme, « disent les *Vêdas*, d'après le célèbre « Rammohun-Roy, peut arriver à la connaissance de Dieu, même sans observer les règles et les rites prescrits par « les *Vêdas* pour chaque caste [1]... ; » et l'*Oupnék'hat* enseigne formellement que « tous arrivent à Dieu par toutes les « voies [2]; » ce qui est tout à fait inévitable dans le système panthéiste de l'unité absolue de l'Être, soit que l'on regarde l'univers comme une pure illusion, soit que l'on admette avec la généralité des Indiens plusieurs créations et destructions périodiques et complètes de tous les êtres créés, par leur réabsorption dans le sein de l'Être infini d'où ils sont émanés.

Mais voilà qui est, s'il se peut, encore plus formel : « C'est Dieu qui agit par « nos sens ; il fait la volonté, il fait le « péché, il ressent la volupté, il cause « le désir, comme il fait toutes les autres « choses, et tous ces attributs appartiennent à la vraie science [3]: » « Quelque péché qu'il commette, quelque « mauvaise œuvre qu'il fasse, celui qui « connaît Dieu (comme étant l'Être unique et universel), ne devient point « pécheur et ne fait aucun mal: quand « vous tueriez père et mère ; quand vous « voleriez et même tueriez un Brahmane « instruit dans les Vêdas, quelque péché « que vous fassiez, si vous connaissez « Dieu, vous n'êtes point pécheur, parce « qu'il est l'âme universelle (qui fait « tout en tous [4]). » « Le désir de faire une « œuvre pure, la crainte de faire une « œuvre mauvaise, ne font point de peine « au savant; car il sait que l'œuvre pure « et l'œuvre mauvaise sont l'une et l'autre Dieu même (qui agit). Qui connaît « ainsi ce que c'est que l'œuvre pure et

[1] Voyez plus haut la v^e leçon, t. XVII, p. 171-177. *Oupnék'hat*, IV, n° 83.

[2] *Oupnék'hat*, III, n° 71, t. I, p. 336.

[3] *Oupnék'hat*, cité dans la v^e leçon, vers la fin. Voyez *Bhâgavata-Pûrana*, l. III, ch. VII, p. 185-186, de la traduction française par M. Eug. Burnouf.

[4] *Oupnék'hat*, XXXVIII, n° 138.

[5] *Oupnék'hat*, III, n° 66.

[1] Cité par Daniélo, *Tableau de l'Univers*, t. III, p. 282. Rammohun-Roy est un Brahmane célèbre, fort savant. Les Anglais prétendent l'avoir converti à la religion de l'Église anglicane; mais il demeura simplement déiste, c'est-à-dire qu'il ne croyait à aucune religion révélée. Voyez sa notice dans Daniélo, *ibid.*

[2] *Oupnék'hat*, XLIV, n° 164, p. 370. Selon d'autres passages, il n'y a d'autre voie pour arriver à Dieu que lui-même. La prédestination, la grâce, le destin, le libre arbitre, tout est mêlé, confondu dans le système indien.

[3] *Oupnék'hat*, XI, n° 104, p. 66.

[4] *Oupnék'hat*, XII, n° 108, p. 85, 91, 92.

Digitized by Google

« l'œuvre mauvaise, deviendra Dieu ; « tel est le secret qu'il faut cacher [1]. »

Aussi, de même que les Brahmanes président à toutes les religions de l'Inde, quelles que soient l'opposition, l'immoralité et l'absurdité de leurs doctrines, il est ordonné aux magistrats et aux chefs des États de les respecter toutes, et de protéger tous les cultes légalement établis. « Quelque province « que le chef de l'État réunisse ou « soumette à son autorité, après l'a- « voir conquise il rendra un culte au « Dieu de ce pays (quelle qu'ait été « auparavant et quelle que soit encore « la religion du conquérant) : » c'est ce qu'on lit dans les *Lois des Gentoux* [2] (Hindous). Les onze principaux Brahmanes qui ont travaillé à la rédaction de ce code, d'après vingt-deux auteurs et dix-huit ouvrages très-anciens, enseignent encore dans l'*introduction* doctrinale de cette œuvre législative, toujours en se conformant aux anciennes doctrines, que « *Brahm* créa d'abord *Brah-* « *ma* et le chef des quatre castes fonda- « mentales : il chargea ensuite *Brahma* « d'achever la création et lui confia le « gouvernement de tous les êtres (créés). « *Brahma*, suivant l'ordre qu'il en avait « reçu, produisit dans le monde (non- « seulement) le reste de l'espèce hu- « maine, la multitude infinie d'animaux, « de végétaux et d'êtres inanimés, (mais « encore) la piété et la morale, la jus- « tice et la continence, la concupis- « cence et la colère, l'avarice et la « folie, l'arrogance et l'ivrognerie, » quoique ces six dernières productions soient regardées dans cette même *intro- duction* et dans ce code comme les plus grands vices, comme les vices capitaux qui sont la source de tous les autres. De plus, bien que dans ce même code la loi divine révélée soit solennellement proclamée comme le fondement essentiel et nécessaire de la religion, de la morale et de tout l'ordre social, c'est, néanmoins, « un article de foi (philoso- « phique) que Dieu ne permettrait pas « un si grand nombre de religions s'il « n'avait du plaisir à contempler cette va- « riété. » C'est un fait attesté par tous les historiens modernes [1], et cette croyance est d'ailleurs un résultat nécessaire des constitutions sociales dans l'Inde, conforme aux doctrines secrètes des Brahmanes primitifs, qui enseignent dans l'*Oupnék'hat*, ainsi que nous l'avons déjà « vu, que c'est Dieu même (*Brahm*) qui « est l'auteur et la cause productrice des « différentes sortes d'êtres,..... des di- « verses espèces d'hommes, de croyan- « ces, de religions ; des sens et autres « facultés de l'âme humaine,..... en un « mot, de la création et de la dissolu- « tion du monde, qui n'est que sa forme « et sa figure [2]. » Ainsi, l'indifférence dogmatique en matière de religion et de morale, et le panthéisme ou système de l'unité absolue de l'Être, sont les seuls points fondamentaux sur lesquels les Brahmanes philosophes de la classe la plus élevée s'accordent réellement, et auxquels ils croient avec sincérité, depuis un très-grand nombre de siècles. En voici de nouvelles preuves.

Suivant le *Manava-Dharma-Sâstra* [3], « la grande âme, l'âme suprême, Dieu, « de la substance de laquelle s'échap- « pent (comme les étincelles du feu) « d'innombrables principes vitaux, qui « communiquent sans cesse l'être, le « mouvement et la vie aux créatures « des divers ordres, possède les trois « qualités, la *bonté*, la *passion*, l'*obscu- « rité*, dont la prédominance détermine « le caractère de ces créatures en y fai- « sant prévaloir respectivement, l'une, « la lumière, la vertu, la piété envers « Dieu ; l'autre, la cupidité, l'ambition, « l'amour de la richesse ; la troisième, « l'ignorance, le vice, l'athéisme ou « l'impiété, l'amour des plaisirs sen- « suels, toutes les choses honteuses. » Dans le *Çri-Bhagavata* et plusieurs *Pouranas*, les Brahmanes décrivent ainsi sous le nom de *Virata-Pouroucha* (Homme-Dieu, Dieu-Homme, symbole

[1] *Oupnék'hat*,, xxviii, n° 138, p. 337. Item, l, n° 177, p. 432.

[2] *Code des Lois des Gentoux*. Introd., p. 15 de la traduction française.

[1] Préface du traducteur des *Lois des Gentoux*, p. 35. — L'abbé Dubois, *Mœurs, institutions... de l'Inde*, t. I, p. 416.

[2] *Oupnék'hat*, iv, n° 82. Texte abrégé des pages 381-388.

[3] L. xii, st. 15-24..... Le texte est encore abrégé, mais exact quant au sens et aux expressions.

Digitized by Google

du Dieu-Univers) l'Être infini devenu univers, c'est-à-dire manifesté par la création : « L'univers entier est comme « le corps de la Divinité, qui en est « comme l'âme : la partie supérieure de « ses cuisses forme la terre; son nombril, le firmament;... les poils de son « corps sont les arbres, les gazons;... « ses pieds, la prière et la conservation; « son anus, la mort, l'injure, l'enfer; « son dos, la violence, l'injustice, l'ignorance; son côté gauche et son dédain, l'ignorance, l'irréligion;... son « esprit et son sourire, la religion..... « Tout ce qui compose ce visible univers « fait partie du *Virata-Pouroucha* (ou « Dieu-Univers). » — « Pour moi, dit « Brahma, poussé par le souverain Être, « la grande âme de l'univers, je crée ce « qui doit être créé. La *bonté*, la *passion*, les *ténèbres*, sont les trois qualités de cet Être, qui n'a réellement « pas de qualités, mais qui les revêt par « la puissance de sa *Maya* pour conserver, créer et détruire l'univers, c'est-« à-dire les formes multiples de l'existence qu'il revêtit par la seule force de « l'illusion, et auxquelles il s'unit par le « seul effet de sa volonté indépendante. « Ces formes sont premièrement le *temps*, « l'*acte* (ou l'activité), la *disposition naturelle;* d'où résultèrent respectivement, « du *temps*, l'action réciproque des qualités (bonté, passion, ténèbres); de la « *disposition naturelle*, le changement; « de l'acte (ou activité), la naissance « du principe *Mahat* (intelligence) : « tout cela sous la direction du même « Esprit. De la transformation du principe *Mahat*, développé par les deux « qualités, la *passion* et la *bonté*, résulta « le principe appelé *Ahankara* (personnalité), dans lequel dominent les *ténèbres* (troisième qualité), et dont la « matière, la connaissance, l'action, « sont la substance même. Ce principe « (*Ahankara*, moi), en se transformant, « se manifeste sous une triple apparence, comme participant des qualités « de la *bonté*, de la *passion*, des *ténèbres* (d'où proviennent toutes les qualités bonnes ou mauvaises des créatures), et fut ainsi distingué comme « possédant l'énergie productive de la « matière, de l'action et de la connaissance. La divinité, la spiritualité, la « matérialité, ces trois attributs sont « l'Être suprême [1]. »

Tel est le Dieu auquel, selon les Brahmanes, nous devons rendre nos adorations et nos hommages. Il n'y en a point d'autres que LUI, et IL est l'Être unique, universel, hors duquel il n'y a rien; et le souverain bonheur comme la suprême perfection consiste à reconnaître par toutes les facultés de l'âme cette grande vérité : BRAHM EST LE SEUL ÊTRE. « La « forme (qu'on lui attribue quand on le « représente) se livrant aux actes de la « création, de la conservation et de la « destruction de l'univers, on ne la lui « attribue que pour nier qu'il soit actif, « puisqu'elle est uniquement le produit « de *Mâyâ* (l'illusion). » « L'origine de l'univers n'est pas hors de là. » « La « vertu et le vice, l'ignorance et la « science, les biens et les maux de « l'existence présente, n'ont pas d'autre origine, puisque cet Être suprême, « universel, unique, est tout à fait sans « distinction, ni attribut, ni qualité, « quoiqu'il paraisse en avoir [2]. » Et la perfection comme le bonheur consistent pour l'homme à être dans la même indifférence que le Créateur, par rapport à toutes les choses de ce monde qui n'est qu'illusion [3]; car, « cet Être « (le Dieu nature et humanité), qui est « l'âme de l'univers, voit tout avec la « même indifférence, est affranchi de « la dualité (et de la multiplicité), de « l'égoïsme et de toute passion, (et) « remplit (néanmoins) ces divers rôles « sans que l'égalité de ses sentiments « en soit jamais altérée. » Pourvu qu'il continue de jouir des priviléges inhérents à sa caste, le Brahmane voit avec la même indifférence que l'Être suprême le polythéisme, la diversité des

[1] Traduction du *Bhâgavata-Purâna*, ch. v; vi, p. 119,... par M. Eugène Burnouf, t. I, in-4°. Comparer à cette description du Dieu-Univers, une autre description qui se trouve dans l'*Oupnék'hat*, III, n° 71, t. I, p. 329-339, et dont la conclusion, déjà citée, est : « Toute production, bonne ou mauvaise, vient de *Lui* (de l'Être suprême et unique). »

[2] *Bhâgavata-Purâna*, l. II, ch. x, p. 151 de la traduction française, par M. Eugène Burnouf, l. III, ch. VII-IX.

[3] *Bhâgavata-Purâna*, l. III, passim. *Oupnék'hat*, passim.

Digitized by Google

religions, la dépravation des mœurs, l'abrutissement des peuples soumis à sa domination, les divers systèmes de philosophie. La caste des Brahmanes préside à tous les cultes, même aux cultes polythéistes formellement condamnés par les *Védas ;* c'est dans son sein que se sont formées les diverses écoles philosophiques les plus opposées; les Brahmanes se trouvent même dans ces orgies affreuses, où l'égalité absolue de tous les hommes, quelle que soit leur caste, est proclamée et célébrée par les plus honteux excès de la débauche, pendant lesquels toutes les femmes sont communes [1]. En un mot, partagés sur tout le reste, les Brahmanes ne sont d'accord que sur un point, savoir le panthéisme et l'indifférentisme. Deux doctrines seulement n'ont pu trouver grâce à leurs yeux : 1° le Bouddhisme, parce qu'il nie l'institution divine de la caste des Brahmanes, et qu'il leur refuse le pouvoir exclusif qu'ils s'arrogent d'enseigner la science sacrée, pour attribuer ce droit à tout homme de quelque caste qu'il soit, pourvu qu'il en soit capable ; 2° l'athéisme, d'abord, parce qu'en ruinant la religion il ruinerait par là même tous leurs priviléges politiques ; ensuite, parce que ces sages superbes qui ne croient à rien, pensent néanmoins que la religion et la morale sont encore nécessaires pour le peuple. De sorte que pour les Brahmanes initiés à la haute science, la vie humaine ne saurait être qu'un calcul d'intérêts et de jouissances sagement combinées, et la politique qu'un équilibre de forces opposées personnifiées dans les individus, dans les corps de nation, dans les diverses classes de la société et dans les différents systèmes religieux et philosophiques.

Plus d'un lecteur, en lisant ces lignes, va, sans doute, se croire déjà en plein 17e, 18e et 19e siècle. Un rapprochement entre l'antique philosophie des Brahmanes et la philosophie moderne, telle qu'elle se développe en dehors du catholicisme, serait aussi curieux qu'instructif ; nous ne pouvons lui donner ici toute l'étendue convenable. Au fond, quelques propositions suffiront peut-être pour l'établir.

Spinosa enseigne le panthéisme le plus rigoureux. Selon lui, il n'y a qu'une seule substance, qui possède à la fois toutes les perfections de la nature divine, de l'esprit et de la matière : cette substance est la substance de tout ce qui existe, et elle s'appelle Dieu. Dieu étant l'être nécessaire, il n'y a rien de contingent dans la nature des êtres ; toutes choses sont au contraire déterminées par la nécessité de la nature divine, à exister et à agir d'une manière donnée, et ne peuvent exister ni agir d'une autre manière ni dans un autre ordre ; car Dieu qui produit tout de sa substance, n'agit pas en vertu d'une volonté libre, mais en vertu de la nécessité de sa nature. Mais comme Dieu est infiniment parfait, il s'ensuit que tout ce qui est ou a été a dû être et n'aurait pu être autrement ; que tout est divin et par conséquent pour le mieux, et que le bien et le mal, le mérite et le péché, la louange et le blâme, l'ordre et la confusion, la beauté et la laideur, la liberté et la contrainte, et autres choses semblables, sont des fruits de l'imagination et non de la raison, des préjugés dont il faut débarrasser l'esprit humain. L'âme et le corps, dont l'essence est la pensée et l'étendue, ne sont, comme tous les autres êtres, avec leurs affections et leurs modifications, que des idées divines, des formes particulières de l'Être absolu. Suivant cette théorie, nous n'agissons et nous ne pensons, quelles que soient nos actions et nos pensées, que par la volonté de Dieu, nous participons de la nature divine ; toutes choses résultent de l'éternel décret de Dieu avec une absolue nécessité ; l'âme n'est qu'un automate spirituel : les impies eux-mêmes expriment à leur manière la volonté et les pensées divines. Les bons et les méchants, formés de la substance divine, comme de la même masse d'argile on fait des vases purs et impurs, agissent également d'une manière conforme à l'ordre éternel des desseins de Dieu, et manifestent, à leur façon, les attributs

[1] Voyez l'abbé Dubois, *Mœurs, institutions... de l'Inde*, t. I, p. 396...

Digitized by Google

et les perfections divines. D'où il résulte : 1° que la loi de l'homme et son droit, c'est sa conservation à tout prix; qu'il a droit à tout ce qu'il peut embrasser, que ce droit il le tient de la nature, c'est-à-dire de Dieu même, et qu'en ce sens toute action, même la plus violente et la plus criminelle, est légitime; 2° que la religion, la morale, les doctrines sociales et philosophiques n'ont aucune valeur intrinsèque et absolue, et sont entièrement libres pour chaque individu et relatives à leur nature, à leur volonté, à leurs inclinations; 3° que tout cela est affaire de pratique, d'intérêt et d'utilité publique, que l'État doit régler souverainement, en vue de sa paix et de sa tranquillité propres, décrétant à son gré ce qu'on doit regarder comme sacré ou profane, juste ou injuste, religieux ou impie, bien ou mal, d'après ses principes philosophiques et l'intérêt de sa conservation; 4° que le pacte social et l'autorité du souverain ne peuvent être maintenus que par la force et le supplice; que cette autorité doit être absolue sur la religion, la morale, les affaires civiles, la vie et la liberté des citoyens; et que l'État doit regarder comme ennemis et envoyer à la mort, pour les causes les plus légères, ceux qui ne partagent pas sans restrictions ses sentiments [1].

Tout le monde sait que tels sont les principes que l'on cherche encore à faire prévaloir dans tous les gouvernements, et particulièrement en France. L'école dont nous voulons parler, ayant souvent fait l'éloge de Spinosa et de ses doctrines, n'ayant souvent fait que les répéter, quelques citations suffiront pour établir notre assertion.

D'abord, les prétentions de l'État à une autocratie absolue sur l'éducation, la religion, les mœurs, qu'il administre et salarie, au même titre et de la même manière que les bagnes, les hospices, les grands chemins et les théâtres, ne sont que trop bien connues de tout le monde. Ceci n'est pas un simple résultat de l'ambition, mais un produit direct du panthéisme, de l'indifférentisme, et du scepticisme, qui sont, du reste, les seules doctrines philosophiques sur lesquelles on soit un peu d'accord, dans l'école dont nous voulons parler. Selon M. Cousin, « Dieu crée : il tire le « monde non du néant, qui n'est pas, « mais de lui, qui est l'existence absolue..... La création est nécessaire « (éternelle...); il y a plus : Dieu crée « avec lui-même; donc il crée avec tous « les caractères que nous lui avons reconnus, et qui passent nécessairement dans ses créations. Car « Dieu « crée sans cesse et infiniment. » Donc « le Dieu de la conscience n'est pas « un Dieu abstrait,.... c'est un Dieu « à la fois vrai et réel, à la fois substance et cause,... c'est-à-dire étant « cause absolue, un et plusieurs, éternité et temps, espace et nombre, essence et vie, indivisibilité et totalité, « principe, fin et milieu, au sommet de « l'être et à son plus humble degré, infini « et fini tout ensemble, triple enfin, c'est-« à-dire à la fois Dieu, nature et humanité. » Et ailleurs, « Dieu est à la fois « infini et fini, et rapport du fini à l'infini. « En effet, si Dieu n'est pas tout cela, il « n'est rien [1]. » Il n'est pas étonnant que le *Manuel universitaire de philosophie*, approuvé par le conseil royal, enseigne que « les pratiques religieuses, sous quelque forme qu'elles apparaissent, « sont l'expression, plus ou « moins parfaite, mais toujours légitime, « d'un des besoins les plus impérieux « du cœur humain [2]. Notre âme n'est que « Dieu lui-même prenant conscience. « L'homme et le monde sont de même « souche, et Dieu, leur père commun, « n'a fait, en leur donnant l'être, que « mettre sous des formes diversifiées,

[1] Extraits textuels de Spinosa. Les efforts de ce philosophe pour déduire de ces principes une morale pure, ne sauraient en corriger le vice fondamental, et ne peuvent être qu'une suite de contradictions, puisque ces principes impliquent directement l'apothéose de toutes les religions, de toutes les erreurs et de tous les crimes, et qu'ils reposent eux-mêmes sur un principe supérieur, qui est la panthéification de toutes choses. — Le spinosisme rappelle naturellement à l'esprit le saint-simonisme et l'éclectisme : nous dirons seulement un mot de ce dernier.

[1] Cousin, *Histoire de la Philosophie*. Introduction, leçon v^e^. *Fragments philosophiques*. Préface.

[2] P. 137.

Digitized by Google

« son infinie activité [1]. Ni les hommes ni « les siècles ne sont pas plus coupables « de leurs opinions que de leurs er- « reurs; car, toute opinion est aussi « nécessairement fausse qu'elle est né- « cessairement vraie [2]. » Nous suspendons ici nos citations; mais nous sommes prêts à les reprendre si l'on a encore quelque doute sur les rapports de l'incrédulité moderne avec le spinosisme et le brahmanisme sous les divers points de vue que nous avons signalés. Tout le monde connaît d'ailleurs les vains efforts de M. Cousin et de l'Université pour se disculper des accusations de panthéisme et d'indifférentisme en matière de religion, de morale et même de doctrine philosophique, qui leur ont été souvent adressées depuis un certain nombre d'années.

[1] Damiron, *Cours de Philosophie*. Passim.
[2] Jouffroy, *Mélanges philosophiques*. Passim.

L'abbé J.-B. BOURGEAT,
Professeur de philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

CHAPITRE SIXIÈME [1].

Comment la connaissance des vérités premières parvient-elle à l'homme?

Avant de travailler sur les vérités premières, et de reconstruire sur cette base l'édifice des connaissances humaines, le philosophe se demande comment il a connu ces vérités, sur quel fondement repose leur certitude.

Un fait est évident pour lui : c'est qu'il ne doit pas ces matériaux au travail de son esprit, il les a reçus.

Comment lui ont-ils été donnés? Sont-ils du même genre?

Pour peu qu'il considère les vérités premières, il reconnaît aussitôt qu'elles ne sont pas toutes du même genre.

Les unes existent dans le sujet même qui pense, et sont internes ou subjectives.

Les autres existent hors de ce sujet, et sont externes ou objectives [2].

La première catégorie se compose de tout ce qui occupe l'esprit quand il pense.

Quelques auteurs, Locke, par exemple, désignent cette espèce de vérités par le nom générique d'idées [3]. Cette expression expose à confondre des choses qui doivent être distinguées. L'intelligence, servie par les organes corporels, reçoit les impressions des objets matériels qui frappent les sens.

Elle éprouve les sensations de douleur ou de plaisir produites par les organes des sens, par le contact des corps extérieurs, ou qu'une partie du corps peut produire sur l'autre partie.

A la suite des impressions produites par les objets matériels se forment des images ou représentations mentales conformes à ces objets; je vois un cheval, un arbre, une maison, même en l'absence de ces objets, je me représente ou me figure intérieurement le cheval, l'arbre ou la maison.

L'intelligence conçoit les idées d'objets intellectuels qui ne tombent pas sous les sens; par exemple, les idées d'ordre, de justice, de devoir, de cause, de pouvoir : c'est dans ce sens que nous prendrons le mot idée.

Enfin, l'intelligence compare les images des objets corporels, les idées des objets intellectuels; elle voit leur convenance ou leur opposition immédiatement sans le secours d'une troisième image ou idée, elle juge [1].

Telle est la nomenclature des connaissances internes ou subjectives.

Les connaissances externes ou objectives sont aussi de deux espèces.

Ce sont d'abord les objets qui ne tombent pas sous les sens, l'ordre, la

[1] Voir le ch. v au numéro précéd. ci-dess., p. 98.
[2] Reid, *Essai*, 1, ch. 1, t. III, p. 22.
[3] Locke, *Essai sur l'Entendement*.

[1] De Bonald, *Recherches*, t. I, p. 510.

Digitized by Google

justice, le devoir, la cause première, etc.

Ce sont ensuite les corps, les faits et événements présents ou passés.

Devons-nous à la même faculté ces différentes espèces de vérités, ou existe-t-il pour l'homme plusieurs moyens de connaître?

A chaque genre de vérités correspond une faculté ou moyen de connaître.

On appelle sens intime ou conscience la faculté au moyen de laquelle nous connaissons les vérités internes ou subjectives lorsqu'elles sont actuelles, et mémoire, la faculté qui se rapporte à ces mêmes vérités lorsqu'elles sont passées.

C'est au sens intime que nous devons la connaissance de nos sensations, des impressions que nous éprouvons, des images que nous nous formons des objets matériels, des idées que nous concevons des objets intellectuels, des jugements que nous portons.

Les sens extérieurs nous avertissent de l'existence des corps placés à la portée de nos organes et des faits qui se passent en notre présence.

Nous acquérons par le témoignage des hommes la connaissance des objets corporels placés hors de la portée de nos sens, et des faits qui ont eu lieu dans le temps passé ou loin de nous.

Quelque système qu'on adopte sur l'origine des idées, et en supposant que les sens ne soient pas étrangers à leur conception, toujours est-il que c'est l'entendement qui les conçoit, et dès lors on doit reconnaître que c'est à cette faculté que nous devons la connaissance des objets qui ne tombent pas sous les sens.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Du sens intime.

Le sens intime, qu'on appelle aussi conscience, est une faculté de l'intelligence, qui n'est pas susceptible d'une définition logique; elle a pour objet nos peines présentes, nos plaisirs, nos espérances, nos craintes, nos désirs, nos doutes, nos pensées de tout genre; en un mot, toutes les affections, toutes les opérations de l'âme au moment où elles se produisent : la mémoire peut nous les rappeler quand elles sont passées, mais le sens intime ne nous les fait connaître que quand elles sont présentes.

Celui qui a la conscience d'une douleur déterminée est certain de la réalité de cette douleur; celui à qui sa conscience atteste qu'il doute ou qu'il croit, est certain de l'existence de son doute ou de sa croyance. Mais l'irrésistible conviction qu'il a de la réalité de ces opérations n'est pas l'effet du raisonnement, elle est immédiate. La certitude du sens intime est un fait primitif. Si l'on me requiert de prouver que le sens intime ne peut pas me tromper, je ne puis administrer aucune preuve; je ne connais aucune vérité antérieure d'où cette vérité se déduise, ou à laquelle remonte son évidence. S'il se rencontrait un homme assez insensé pour nier la réalité de la pensée dont il aurait conscience, je pourrais m'étonner, je pourrais rire, je pourrais le prendre en pitié; mais je ne pourrais raisonner avec lui : nous serions dans l'impossibilité de nous entendre, parce que nous n'aurions pas de principes communs qui pussent servir de base à notre discussion.

L'infaillibilité du témoignage de la conscience est le seul de tous les motifs de certitude qui n'ait jamais été directement mis en question; il est tellement enraciné dans l'esprit des hommes qu'il a conservé quelque autorité sur les plus déterminés sceptiques. De même aussi aucun philosophe n'a hasardé d'hypothèse pour rendre raison du fait de la conscience de nos pensées et de la connaissance certaine de leur existence qui l'accompagne : par là, tous reconnaissent que le sens intime est une faculté à laquelle nous ne devons pas seulement des idées, mais des jugements primitifs, et la connaissance d'une existence réelle [1].

Comme dans l'ordre des connaissances, le sentiment qu'a chacun de nous de sa propre existence et de ce qu'il éprouve en lui-même est la base de toute vérité et de toute autre science

[1] Reid, *Essai*, VI, ch. V, t. V, p. 98.

Digitized by Google

humaine, le sens intime est le fondement des vérités et doit être le point d'appui du philosophe. Et celui qui nierait la certitude de cette faculté rendrait la certitude impossible pour l'homme.

D'un autre côté, le sens intime ne nous donne que des connaissances internes et subjectives; il ne nous apprend rien sur les choses externes ou objectives. En conséquence, celui qui n'admettrait que le témoignage de cette faculté, et nierait la véracité des autres moyens de connaître, n'aurait aucune certitude de toutes les choses qui existent hors de lui, pas même de son existence corporelle et de celle des corps et des autres hommes : il devrait, pour être conséquent avec lui-même, se considérer comme une créature placée au milieu d'un monde imaginaire, et comme le jouet d'illusions continuelles.

La compétence du sens intime ne s'étend même aux choses internes qu'autant qu'elles sont présentes; dès qu'elles sont passées, elles tombent dans le département d'une autre faculté, la mémoire.

CHAPITRE HUITIÈME.

De la Mémoire.

Je trouve en moi la conception distincte et la ferme conviction d'événements passés. Comment ce phénomène se produit-il en moi? je l'ignore; je l'appelle mémoire; mais le nom n'est pas la cause : en même temps que je me souviens, je crois à mon souvenir : d'où me vient cette foi donnée à ma mémoire? C'est Dieu qui me l'inspire, je n'en sais pas davantage.

Quand je crois à la vérité d'une proposition mathématique, je sais pourquoi; et quiconque la comprend le sait aussi : il y a une relation nécessaire entre le sujet et l'attribut de la proposition, et mon assentiment est déterminé par l'évidence. Mais quand je crois que je me suis promené ce matin, je ne vois rien de nécessaire dans la vérité de cette proposition : cela aurait pu être, ou ne pas être : c'est un événement que je pourrais concevoir sans y croire; d'où vient donc que j'y crois? C'est que je m'en souviens distinctement : je n'ai pas d'autre motif. Mais ce souvenir est un acte de mon esprit : cet acte aurait-il pu se produire, si l'événement n'avait pas eu lieu? J'avoue que je ne vois pas de connexion nécessaire entre les deux faits. Quand on aura démontré l'existence de cette connexion, alors, sans aucun doute, la conviction de la réalité passée, de l'événement, sera expliquée; mais jusque-là elle reste inexplicable, et tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle est le résultat de notre constitution. La certitude de la mémoire est un fait primitif [1].

C'est à la mémoire que nous devons la connaissance des événements passés; c'est encore à la mémoire que nous devons la conviction de notre identité personnelle. Abjurez la foi à la mémoire, suspendez seulement votre assentiment jusqu'à ce que ce fait soit expliqué et démontré, et le passé n'existe plus pour vous; vous vous trouvez placé devant un avenir que vous ne connaissez pas, que vous ne pouvez prévoir; vous êtes circonscrit et isolé dans cet instant fugitif qu'on appelle le présent.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Des Sens.

Les sens sont pour nous l'instrument infaillible de toutes les connaissances extérieures qu'exige notre condition présente; ils apprennent à tous les hommes ce qui leur est indispensablement nécessaire pour satisfaire aux besoins de la vie, et ils le leur apprennent immédiatement, sans le secours du raisonnement ni de la méditation. Les vérités immédiatement attestées par les sens sont les faits primitifs d'après lesquels nous raisonnons sur le monde matériel, et d'où nous déduisons toutes nos connaissances physiques.

La foi que nous ajoutons au rapport de nos sens est-elle l'œuvre de la réflexion ou du raisonnement? Non; elle précède de beaucoup l'âge où l'on est capable de réfléchir et de comparer ses idées : le paysan le plus ignorant a une

[1] Reid, *Essai*, III, ch. I, t. IV, p. 85.

Digitized by Google

perception aussi distincte des objets sensibles, et une croyance aussi ferme à leur existence que le philosophe. Mais il ne songe guère à s'informer d'où lui viennent, et cette perception, et la persuasion qui l'accompagne; au lieu que le philosophe veut savoir comment l'une et l'autre sont produites : parvient-il à contenter sa curiosité [1]?

Depuis plus de 3000 ans il n'est pas de conjectures que les philosophes n'aient faites, de systèmes qu'ils n'aient imaginés pour expliquer comment nous parvient la connaissance des objets sensibles.

D'après Aristote, les sens ne reçoivent pas la matière des objets extérieurs; ils n'en reçoivent que la forme, comme la cire reçoit l'empreinte du cachet.

Les disciples expliquèrent la pensée du maître; ils disaient que des espèces sensibles émanent des objets, viennent s'imprimer dans l'intellect passif au sein duquel l'intellect actif les perçoit. Tant que la philosophie péripatéticienne régna, cette opinion a été universellement admise dans l'école [2].

La doctrine d'Épicure est presque identique. Selon ce philosophe, des images imperceptibles se détachent de tous les objets, flottent dans l'atmosphère; ces simulacres subtils pénètrent aisément à travers le tissu grossier de nos organes, et l'impression qu'ils produisent dans l'esprit est la cause de la pensée et de l'imagination [3].

Descartes ne rejeta qu'une moitié de la théorie péripatéticienne de la perception et conserva l'autre. Cette théorie peut se diviser en deux parties : 1° les images, espèces ou formes des objets extérieurs, émanent de ces objets et pénètrent dans l'esprit par le canal des sens; 2° ce n'est pas l'objet extérieur lui-même qui est perçu, mais seulement son espèce ou image dans l'esprit. Descartes et son école ont rejeté et réfuté, par de solides arguments, la première partie; mais ils ont conservé la seconde, et sont demeurés convaincus que nous ne percevons pas l'objet extérieur lui-même, mais l'image qui le représente dans l'esprit. Cette image, que les péripatéticiens appelaient espèce, Descartes l'appelle idée [1].

Malebranche développa, exagéra même le système de son maître. Voici, en peu de mots, l'opinion du célèbre cartésien.

Toutes les choses que la vue aperçoit sont de deux sortes : ou elles sont dans l'âme, ou elles sont hors de l'âme. Celles qui sont dans l'âme sont : ses propres pensées, ses sensations, ses imaginations, ses conceptions; l'âme n'a pas besoin d'idées pour apercevoir ces choses; elle les connaît par le sentiment intérieur qu'elle a d'elle-même.

Quant aux choses qui sont hors de l'âme, elles sont ou spirituelles ou matérielles.

Pour les spirituelles, il y a quelque apparence qu'elles peuvent se découvrir à l'âme sans idées et par elles-mêmes. Quant aux choses matérielles, l'âme ne peut les connaître qu'au moyen des idées qui les représentent. D'où viennent ces idées? L'âme n'a pas la puissance de les produire : elles sont créées avec nous; elles sont innées. L'esprit ne voit ni l'essence ni l'excellence des objets en considérant ses propres perfections : il reste donc que nous voyons toutes choses en Dieu. Dieu a en lui-même les idées de tous les êtres qu'il a créés; autrement il n'aurait pas pu les produire; d'un autre côté Dieu est étroitement uni à nos âmes par sa présence. Ces deux choses étant supposées, il est certain que l'esprit peut voir ce qu'il y a dans Dieu qui représente les êtres créés, puisque cela est très-intelligible, supposé que Dieu veuille bien lui découvrir ce qu'il y a dans lui qui les représente [2].

Tel est le système de Malebranche sur la manière dont nous connaissons les objets matériels. Il faut bien le remarquer : selon ce philosophe, pour

[1] Reid, *Essai*, II, ch. XX, t. IV, p. 13.

[2] *Histoire comparée des Systèmes de Philosophie*, t. II, p. 337.

[3] *Ibid.*, p. 451. — Reid, t. II, p. 373.

[1] Reid, *Essai*, II, ch. VIII, t. III, p. 167.

[2] Malebranche, *Recherches sur la Vérité*, liv. III, 2e part., t. II, p. 46.

Digitized by Google

connaître les choses intellectuelles, nous n'avons pas besoin d'idées ; elles ne sont nécessaires que pour connaître les choses matérielles. Dans le langage de Malebranche, les idées sont les images de ces objets. Dans cet ouvrage, au contraire, on entend par idée les représentations mentales des choses intellectuelles.

Leibnitz reconnut comme Malebranche qu'il n'est pas possible que l'âme reçoive quelque chose par dehors, si ce n'est par la toute-puissance divine ; mais il n'admit pas comme lui que Dieu fasse naître des pensées dans l'âme à l'occasion des mouvements de la matière ; il fut ainsi conduit à dire que Dieu a créé d'abord l'âme, en sorte que tout naisse de son propre fond par une parfaite spontanéité à l'égard d'elle-même, et pourtant avec une parfaite conformité aux choses du dehors ; que les perceptions internes dans l'âme lui arrivent par sa propre constitution originale, et à point nommé en vertu de ses propres lois. De cette manière il y a un parfait accord entre les deux substances, et cette harmonie produit le même effet que si elles communiquaient ensemble par la transmission des espèces ou qualités que le vulgaire des philosophes imagine [1]. Locke, sans admettre les opinions de Leibnitz et de Malebranche, et tout en prenant un point de départ entièrement opposé à celui de Descartes, paraît encore s'accorder avec ce philosophe sur la manière dont nous connaissons les objets matériels.

« Il est évident, dit-il, que l'esprit ne connaît pas les choses immédiatement, mais seulement par l'entremise des idées qu'il en a, et par conséquent que notre connaissance n'est réelle qu'autant qu'il y a de la conformité entre nos idées et la réalité des choses [2]. »

Berkeley soutint qu'il n'y a point de matière dans l'univers, que le soleil et la lune, la terre et les mers, nos propres corps et ceux des autres hommes ne sont que des idées dans nos esprits, et n'existent que lorsque nous y pensons ; que tout cet univers ne comprend que deux classes d'êtres, des esprits et des idées.

Pour arriver à cette conclusion, l'évêque de Cloyne est parti du principe que nous ne voyons pas les objets matériels eux-mêmes, mais leurs idées. De là les efforts de Reid contre ce système, qui, selon lui, conduit à un résultat aussi absurde.

Le fondateur de l'école écossaise avoue que l'opinion qu'il combat est le sentiment à peu près général des philosophes.

A ce sentiment il oppose le sens commun. « Il paraît évident, dit-il, que les hommes, en suivant cet instinct de la nature, si aveugle, mais si puissant, supposent toujours que les images présentées par les sens sont les objets externes mêmes ; ils n'ont garde de soupçonner que ce ne sont que des représentations [1]. »

Voilà donc le genre humain partagé entre deux opinions contradictoires : d'un côté, le vulgaire étranger à la philosophie et guidé par les instincts primitifs de la nature ; de l'autre, tous les philosophes, tant anciens que modernes. Reid n'hésite pas à se ranger du côté du vulgaire. Les motifs qui le décident sont la faiblesse des preuves du système et l'absurdité des conséquences.

Il passe en revue tous les arguments produits en sa faveur ; il montre que l'on n'a pas donné de preuves directes, mais seulement des preuves indirectes, l'impossibilité que l'âme aperçoive les choses auxquelles elle n'est pas présente, et qu'une substance intellectuelle perçoive directement et immédiatement des choses corporelles.

Il aurait pu ajouter que ce système ne résout pas le problème ; car on ne démontre pas, on ne prouve même pas que les images correspondent nécessairement à des objets matériels existants hors de nous. Et cependant, dans le système des idées représentatives, la certitude des sens dépend de cette correspondance ; elle n'est pas démontrée ; il

[1] Leibnitz, t. I, p. 475.

[2] *Essai sur l'Entendement*, liv. IV, ch. IV, t. III. Voyez Reid, t. III, p. 172.

[1] Hume, *Essai*, III.

Digitized by Google

est impossible de le faire ; il faut y croire.

Sans cette croyance, ce système conduit aux conclusions de Berkeley et de Hume ; on ne peut les éviter qu'au moyen de cette croyance.

Au milieu de ce conflit de principes, de ces systèmes, le vrai philosophe prendra-t-il parti ? Non ; car toutes ces théories ne sont que des hypothèses ; elles ne sont pas impossibles, mais de la possibilité à la réalité il y a loin. Se creusera-t-il l'esprit pour inventer un nouveau système ? Il le pourrait certainement ; mais il se gardera bien de le faire : ce serait encore une hypothèse.

Il ne dit donc pas avec les philosophes que nous ne connaissons les objets extérieurs que médiatement ; il n'affirme pas que nous les connaissons immédiatement, il dit que nous les connaissons ; quant au comment, il confesse humblement son ignorance ; c'est un problème qui se rattache à la question plus générale de l'union de l'âme et du corps, dont le Créateur s'est réservé le secret.

Si le raisonnement est impuissant à prouver la certitude du rapport des sens, il est impuissant à la détruire.

La nature nous a constitués de manière que nous sommes obligés de recevoir le témoignage de nos sens, par la seule raison qu'il est le témoignage des sens. En vain les sceptiques s'efforcent-ils de détruire l'évidence des sens par des raisonnements métaphysiques ; quand nous serions incapables de répondre à leurs arguments, nous croirions encore à nos sens, et nous confierions encore à leur témoignage nos plus chers intérêts [1].

La certitude du rapport des sens est un fait primitif.

Le philosophe doit donc accepter le rapport de ses sens sans démonstration, sans preuve, comme le commun des hommes ; à cet égard la réflexion et l'observation ne le mettent pas au-dessus du vulgaire : sont-elles donc inutiles ? Non, sans doute ; elles servent à faire connaître en détail les conditions nécessaires à la perception des objets sensibles ; elles servent encore à fixer d'une manière précise la compétence du rapport des sens, et par là à réfuter les objections des sceptiques et des idéalistes [1].

1. Pour percevoir un objet, il faut qu'une impression ait été faite sur l'organe, ou par l'application immédiate de l'objet, ou par quelque milieu placé entre l'organe et l'objet. Dans deux de nos sens, le toucher et le goût, l'application immédiate de l'objet à l'organe est nécessaire ; dans les trois autres, l'objet est perçu à distance, mais au moyen d'un milieu qui fait impression sur l'organe. Les émanations des corps odorants, aspirés par nos narines, sont le milieu de l'odorat ; les vibrations de l'air sont le milieu de l'ouïe, et les rayons lumineux, renvoyés des objets à l'œil, celui de la vue.

2. Il faut que les impressions faites sur les organes des sens soient communiquées aux nerfs, et par les nerfs au cerveau. Quiconque sait un peu d'anatomie ne l'ignore pas. Plusieurs expériences ont prouvé que, l'organe d'un sens étant parfaitement sain et recevant une impression même très-vive, aucune perception n'en résulte, si le nerf de cet organe est coupé ou lié fortement ; il est également bien reconnu que les lésions du cerveau nous privent de la faculté de percevoir, quand le nerf et l'organe sont en parfaite santé.

3. L'impression produite sur l'organe, les nerfs et le cerveau, est suivie de la sensation.

La sensation est en nous ; mais cette sensation est causée par une qualité qui est dans l'objet. On demande si la chaleur, la couleur, l'odeur sont dans le corps ou dans l'homme. La réponse est facile : ces mots, chaleur, couleur, odeur, expriment deux choses : la sensation et la qualité qui la produit. Comme sensations, la chaleur, la couleur et l'odeur sont dans l'homme ; comme qualités, elles sont dans l'objet.

Une sensation peut se présenter à l'esprit sous trois formes différentes : on peut l'éprouver, on peut se la rappeler,

[1] Reid, t. VI, p. 184.

[1] Reid, t. II, p. 73, ch. CLVII. — Idem, *Essai*, II, ch. XVI, t. II, p. 261, 280.

Digitized by Google

on peut l'imaginer. Dans le premier cas, elle est accompagnée de la persuasion de son existence actuelle ; dans le second cas, elle est nécessairement accompagnée de la persuasion de son existence passée; enfin, dans le troisième cas, elle n'est accompagnée d'aucune croyance, d'aucune idée d'existence [1].

4. La sensation est suivie de la perception de l'objet.

Comme presque toutes nos perceptions sont accompagnées d'une sensation correspondante avec laquelle on les confond aisément, le langage commun ne distingue pas la sensation et la perception. Le philosophe sent le besoin de les distinguer.

On sent la douleur, on voit un arbre, on le perçoit. La sensation considérée en elle-même ne suppose qu'un être sentant, affecté d'une certaine manière; la perception suppose trois choses : 1° quelque conception de l'objet perçu, 2° une conviction irrésistible et une croyance ferme de son existence actuelle, 3° une conviction et une croyance immédiates, et qui ne sont pas le produit du raisonnement [2].

Il faut deux choses pour la perception, ou plutôt la perception suppose deux choses : l'objet extérieur à la présence duquel le sujet sentant est modifié, et le sujet qui reçoit cette modification. Supprimez l'une de ces deux choses, il n'existe plus de perception [3].

Voilà ce que la réflexion et l'observation apprennent au philosophe sur la perception, le principal anneau de cette chaîne qui unit le monde matériel au monde intellectuel. Il reste bien des choses inexplicables. Seules elles suffisent pour nous convaincre que nous ne connaissons qu'une bien faible partie de notre nature, et qu'une parfaite intelligence de nos facultés intellectuelles et de la manière dont elles opèrent est au-dessus de la portée de notre entendement.

[1] Reid, t. II, p. 44 et 303.

[2] Voyez Reid, t. II, p. 314. — *Essai*, II, ch. I, t. III, p. 89; ch. III, p. 94; ch. V, p. 125; ch. XVI, p. 262.

[3] Aristote, *Hist. comp.*, t. II, 337.

La philosophie ancienne et moderne retentit d'accusations contre la fidélité de nos sens. Si elles étaient fondées, il serait difficile d'expliquer la confiance que leur a donnée le genre humain depuis qu'il existe.

Les sens nous trompent sur le mouvement des corps. Si nous nous en rapportons à nos yeux, la terre est immobile et le soleil tourne. Ils nous trompent sur la grandeur et la distance des choses : d'après nos yeux, le soleil n'aurait qu'un mètre de circonférence ; si nous en croyons nos oreilles, nous portons des jugements très-faux sur la distance des corps sonnants; nos sens nous trompent encore sur la figure et la forme des corps : un bâton plongé en partie dans l'eau nous paraît brisé ; une tour carrée vue à distance nous paraît ronde. Voilà en peu de mots les lieux communs des idéalistes contre le rapport des sens.

On est étonné que ces difficultés aient si longtemps occupé des esprits graves. En supposant que ces erreurs dussent être imputées aux sens, elles prouveraient seulement que leur rapport nous fait connaître d'une manière inexacte les circonstances accessoires des objets. Toutes portent sur des détails de cette espèce, aucune sur l'existence même des corps.

Des observations mieux faites, des réflexions plus profondes ont appris qu'on ne doit en rien conclure contre la véracité du rapport des sens. Examinons les unes après les autres ces prétendues déceptions.

1. Les sens nous trompent sur le mouvement des corps; ainsi, d'après leur rapport, nous croyons que la terre est immobile et que le soleil tourne.

Cette prétendue déception des sens et les autres du même genre ne sont que des conséquences imprudemment tirées de leur témoignage : ce rapport est vrai, la conséquence seule est fausse. Les sens ne perçoivent que le mouvement relatif; c'est par le raisonnement que nous en inférons le mouvement réel.

Le mouvement relatif est le changement des corps relativement à d'autres corps ; le mouvement absolu ou réel est le changement dans l'espace illimité et

Digitized by Google

immobile. Nous ne percevons rien dans l'espace illimité d'après quoi nous puissions apprécier le mouvement absolu ; nous rapportons nécessairement tout mouvement à un point fixe ou supposé fixe ; dans l'ignorance où nous sommes, nous faisons de la terre le point fixe dont nous avons besoin pour estimer les mouvements que nous percevons : de là nous en inférons que le soleil tourne. Lorsque nous voyageons en voiture ou en bateau, la voiture ou le bateau sont le point supposé fixe auquel nous rapportons le mouvement ; c'est ainsi que les objets placés sur le rivage du fleuve ou le bord de la route nous paraissent se mouvoir. Dans tous ces cas, les sens nous font connaître le mouvement relatif ; leur rapport est exact : l'erreur est dans la conséquence. C'est au raisonnement et à la science de rectifier cette conclusion en comparant les mouvements relatifs et en déduisant les mouvements absolus qu'ils produisent [1].

2. Les sens nous trompent sur la grandeur et la distance des objets. Si nous nous en rapportons à nos yeux, le soleil n'a que quelques mètres de circonférence ; sur le témoignage de l'ouïe, nous jugeons quelquefois les corps plus rapprochés qu'ils ne sont, ou *vice versâ*.

Ici la cause de l'erreur vient de ce que nous demandons à la vue et à l'ouïe des connaissances que ces sens ne sont pas chargés de nous donner. Chacun de nos sens a son département : les couleurs sont l'objet spécial de la vue ; le son, celui de l'ouïe. Ce n'est que par accident que leurs fonctions s'étendent au discernement des grandeurs et des distances. C'est au toucher qu'il appartient proprement de juger la grandeur et la distance des choses ; ce sens est seul compétent en cette matière.

L'erreur sur la grandeur et la distance des objets doit-elle être imputée à la vue ou à l'ouïe ? Ne doit-on pas plutôt en accuser l'entendement qui, d'après les angles différents que font sur la rétine les rayons de la lumière, prend occasion de former un jugement de conjecture touchant la distance et la grandeur des objets, ou qui, selon la force ou la faiblesse des ondulations dont l'oreille est frappée, juge de la distance des corps sonores. Ces jugements ne sont pas plus du sens de la vue que de l'ouïe ; ils sont l'ouvrage de l'esprit : voilà la véritable cause de nos erreurs. Ces observations s'appliquent aux prétendues erreurs de la vue sur la forme et la figure des corps. On peut demander si ces méprises ne sont pas aussi l'erreur de l'esprit ; d'ailleurs, elles sont redressées par un autre sens, celui du toucher.

Les sens ne sont pas plus trompeurs que la faculté de raisonner ; la mémoire et les autres facultés intellectuelles, toutes nos facultés, sont limitées et imparfaites, mais adaptées à notre condition, à nos besoins, et aux usages auxquels elles sont destinées.

Et cependant on remarque dans les philosophes une prévention presque générale contre les sens, et en faveur du raisonnement ; peut-être est-ce à l'orgueil qu'on doit rapporter cette double prévention. La faculté de réfléchir et de raisonner est ce qui distingue les philosophes du reste des hommes, au lieu que les sens donnent les mêmes instructions aux philosophes et au vulgaire. Les sens ne méprisent personne, et de là vient qu'on est disposé à les mépriser ; mais nous leur devons la part la plus considérable et la plus utile de nos connaissances. La sage nature a éclairé tous les hommes du flambeau des sens, parce que leurs informations sont la plus précieuse de ses leçons : elle-même a imprimé le sceau de la certitude aux notions qu'ils nous donnent, et tous les sophismes de la philosophie n'ont pu ébranler la confiance qu'ils nous inspirent [1].

Les sens nous instruisent fidèlement de toutes les choses qu'ils ont été chargés de nous faire connaître ; ils nous ont été donnés pour nous avertir de tout ce qui est nécessaire ou utile à l'entretien, à la conservation de la vie, à nos besoins et à nos usages ; mais ils ne

[1] Reid, *Essai*, II, ch. XXII, t. III, p. 58. — Buffier, *Traité des premières Vérités*.

[1] Reid, *Essai*, II, ch. XXII, t. IV, p. 49.

Digitized by Google

sont pas destinés à contenter notre curiosité.

Ainsi, leur rapport est infaillible quand il nous avertit de l'existence des faits et des corps.

Il nous fait connaître avec autant de certitude les qualités des corps qu'on a appelés primaires, l'étendue, la divisibilité, la mobilité, la solidité, la dureté, la mollesse et la fluidité.

Le témoignage des sens s'étend même à ces autres qualités que l'on a appelées secondaires, telles que les couleurs, les tons, les odeurs, les saveurs, le chaud.

A ce point s'arrête leur compétence, parce que, là aussi, s'arrêtent nos besoins et commencent les recherches purement curieuses. Ainsi, ils ne nous disent pas en quoi consiste cette qualité qui produit la sensation, que nous appelons chaleur, odeur, couleur, pesanteur.

Bien moins encore nous font-ils connaître l'essence des corps en particulier, et celle de la matière en général.

A. D.

[1] Reid, *Essai*, ch. XVI, t. III, p. 275.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ MARCEL.

TREIZIÈME LEÇON [1].

Epuration continuelle des monastères primitifs. — Scandales donnés par les moines chassés ou déserteurs. — Danger du remède apporté au mal. — Enfants-moines. — Dispositions des Capitulaires de Charlemagne relatives aux moines déserteurs. — Abus introduits par les richesses des monastères. — Abbés commanditaires. — Abbés laïques. — Privilèges temporels des monastères. — Exemptions de la juridiction de l'ordinaire.

Vous vous rappelez, Messieurs, quelle était la position respective des moines et des communautés dans les premiers temps de l'institution. Les particuliers étaient consciencieusement retenus par des promesses ou par des vœux; mais alors la loi ne reconnaissait pas ces engagements, et aucun moyen de contrainte n'était mis aux mains des supérieurs pour les faire observer. Si un moine y devenait infidèle, il pouvait se retirer; s'il se montrait incorrigible, la communauté l'excluait. Telle était également la règle de saint Basile et celle de saint Benoît. Ces épurations étaient évidemment le moyen le plus simple et peut-être le seul efficace pour maintenir les congrégations religieuses dans la pureté de leur origine. Mais les moines déserteurs ou chassés, et ils étaient nombreux, se répandaient dans le monde, errant par les villes et les campagnes sans changer de costume, captant la confiance des simples et exploitant le respect qu'inspirait l'habit monastique; plusieurs même causaient du scandale par leur mauvaise conduite; d'autres, au mépris des promesses ou des vœux qui les liaient, contractaient des mariages; d'autres, enfin, entraient dans la milice ou dans l'administration civile. Sur les plaintes réitérées des évêques, les souverains défendirent également aux clercs et aux moines de contracter mariage et leur fermèrent, en outre, toute carrière civile et militaire. Telle est la loi de Justinien [1]. Les communautés religieuses, surtout en Orient, restèrent longtemps sous ce régime.

Exclus des emplois publics, les moines infidèles à leurs engagements n'en

[1] Voir la XIIe leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 109.

[1] Thomassin, part. II, lib. I, cap. XII (t. II, p. 31.)

Digitized by Google

continuèrent pas moins leurs courses vagabondes, ou plutôt s'y livrèrent en plus grand nombre. C'était la conséquence naturelle des exclusions qu'on prononçait contre eux. Le quatrième et le sixième concile de Tolède, sortes d'assemblées mixtes, tenues en 633 et 638, ordonnèrent d'interner dans les monastères dont ils seraient sortis les religieux ou religieuses qui se trouveraient dans ce cas [1]. C'était défendre la société extérieure aux dépens de la régularité monastique; dès lors elle fut profondément altérée. Sans doute, on soumettait à de longues pénitences, ainsi que l'ordonnent plusieurs conciles [2], ces sujets rebelles; on pouvait en corriger quelques-uns, mais pour un converti, combien y avait-il d'hypocrites et de réfractaires? C'était inoculer la corruption aux monastères, et tôt ou tard ce germe de corruption devait se développer.

Une autre cause de décadence vint à la même époque s'adjoindre à la première. On se mit à recevoir dans les monastères, soit des enfants trouvés, soit des enfants offerts par leurs parents avec quelques dons volontaires pour l'indemnité de leur entretien. On supposait charitablement que ces enfants étaient doués naturellement de la plus parfaite vocation; en conséquence on les vouait aux austérités du cloître sans les consulter; on les tonsurait, et la porte extérieure ne s'ouvrait plus pour eux. C'était d'ailleurs pour les princes un moyen aussi expéditif et aussi sûr, et apparemment moins cruel, de se débarrasser de leurs futurs rivaux. Au lieu de massacrer ou d'empoisonner un enfant, on en faisait une pieuse offrande à Dieu. L'Occident n'a pas eu seul le mérité de cette admirable invention; la même chose se pratiquait dans l'Orient [3]. Or, vous comprenez que tous ces pauvres innocents encapuchonnés dès leur berceau ne donnaient pas tous des Pauls et des Antoines.

Ce double coup de filet jeté sur les moines déserteurs et sur les enfants augmenta, mais ne purifia pas, on le conçoit, la population monastique. Durant le 7e et le 8e siècle, la décadence de la discipline marcha d'un bon pas, et dès le 9e siècle une réforme générale était déjà devenue nécessaire. Charlemagne l'a entreprise dans ses Capitulaires, d'après les canons et l'esprit de l'Église; mais, en cherchant à ramener les monastères à leur esprit primitif, il a laissé subsister ces deux causes de corruption. Les enfants restèrent admissibles et furent assujétis à la même règle [1]; les moines déserteurs et vagabonds, dont le nombre s'était prodigieusement augmenté, furent frappés par des lois fort sévères. Il n'est pas à supposer que ce grand esprit n'a pas vu ce qu'il y avait d'inique ou d'imprudent dans ces deux mesures; mais le génie le plus haut et le pouvoir le plus fort sont obligés d'obéir en quelque chose aux influences et aux nécessités de leur temps. Nous ne pouvons juger actuellement des obstacles; nous devons présumer qu'ils étaient infranchissables. Quoi qu'il en soit, dans plusieurs conciles ou plutôt assemblées mixtes tenues sous Charlemagne et sous ses successeurs, il fut enjoint aux évêques de rechercher les moines déserteurs, de les faire arrêter et reconduire dans leur monastère [2]. Il fut sévèrement défendu de sortir du monastère sans la permission de l'abbé, sous peine de punitions sévères, même de punitions corporelles. Ces sortes de défenses se trouvent souvent répétées dans les Capitulaires, ce qui indique que l'abus se corrigeait difficilement. Ainsi Gothescal fut fouetté en plein concile pour être sorti du monastère sans la permission de son supérieur. A ce sujet, on a accusé Hincmar de Reims de cruauté. Il fallait accuser la loi portée par l'autorité civile dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, en 817. Le clergé, qui vivait selon les institutions de saint Grodegand, c'est-à-dire qui avait été régularisé, était soumis à la même règle et sujet à la même répres-

[1] Thomassin, part. II, lib. I, cap. XII (t. II, p. 31). — Labb., t. V, p. 1744 et 1713.

[2] *Ibidem.*

[3] Thomassin, t. II, p. 70.

[1] *Capit.*, t. I, p. 884.

[2] Thomassin, p. II, l. I, c. XIII (t. I, p. 33).

Digitized by Google

sion. Cette loi fut ensuite introduite en Orient par l'empereur Léon, surnommé le Philosophe, celui qui a chassé Photius [1]; seulement il n'y est point question de punitions corporelles.

Les mêmes causes d'irrégularité et de relâchement continuent à subsister, les mêmes effets furent produits, et la réforme était devenue indispensable en France, surtout après les invasions des Normands. Plusieurs réformateurs se présentèrent; l'autorité civile leur prêta main-forte, car l'État était intéressé aussi bien que l'Église au maintien du bon ordre dans des corporations aussi vastes, aussi nombreuses et aussi influentes que l'étaient alors les ordres monastiques; les Capitulaires furent encore remis en vigueur; la réforme ne fut pas radicale et complète, elle n'eut pas de grands résultats.

Une autre cause de décadence des institutions monastiques, ce furent les richesses. Ne les demandons jamais, Messieurs, ni pour le clergé, ni pour les congrégations religieuses : c'est le poison le plus dissolvant de l'esprit ecclésiastique et de la régularité monastique; il n'est guère donné à l'homme de résister aux tentations qu'apporte l'opulence, de rester simple, humble, austère, dévoué, quand il a en main l'instrument du pouvoir et la clef de toutes les jouissances. Charlemagne n'a pas travaillé non plus à tarir cette source de corruption. Par le travail d'abord, ensuite par les dotations des rois, des seigneurs et des particuliers, les monastères étaient devenus extrêmement riches. Quand, plus tard, on reprocha ces richesses aux moines, car alors on n'y songeait pas, et sans doute il n'y avait que les forts penseurs de l'époque qui y voyaient clair, mais qui n'osaient parler; quand donc, aux siècles suivants, on reprocha aux moines de s'être ainsi éloignés de l'esprit de leur institut, ils ne manquaient pas de répondre que les vastes possessions de leur ordre ne préjudiciaient en rien à l'observation par chaque membre du vœu de pauvreté. Oui, c'est fort bien; mais, répliquait-on, vous êtes pauvres de telle manière que vous ne manquez de rien, et souvent les hommes du siècle, qui ne passent pas pour être pauvres, ne sont pas si bien traités que vous. Il est vrai néanmoins qu'avec de grandes richesses les moines n'avaient pas ordinairement ce que nous appelons le confortable, mais ils n'échappaient pas pour cela à tous les inconvénients des richesses. Ces riches monastères excitaient l'envie et la convoitise des puissants, qui faisaient effort pour les dépouiller. De là des attaques, des procès, des usurpations, et par conséquent des inquiétudes, des troubles, des discussions auxquelles tout le monde prenait part, et qui n'apportaient pas peu de distractions dans une enceinte qui eût dû rester livrée au silence, au travail, à la prière et à la méditation.

Ce n'est pas tout; si le simple moine n'avait pas la disposition des biens du monastère, il n'en était pas de même du supérieur, et celui-ci trouva bientôt dans sa position, tant ecclésiastique que politique, de bonnes et excellentes raisons pour ne pas vivre trop pauvrement. A partir du commencement du 9e siècle, souvent, comme nous l'avons vu, il était prêtre, quelquefois même il était évêque; s'il n'était pas évêque, il en portait souvent les insignes et en remplissait certaines fonctions; il n'était pas rare de trouver des abbés qui avaient le privilége de porter la crosse et la mitre, et, du consentement de l'évêque, de conférer les ordres mineurs [1]. Or, vous comprenez qu'un abbé prêtre, par respect pour son sacerdoce; qu'un abbé évêque, par respect pour son épiscopat; ou qu'un abbé, qui figurait avec la mitre en tête et le bâton pastoral à la main, par respect pour ces nobles insignes, se croyait obligé en conscience de se distinguer en tout du simple moine, d'avoir une bonne table, un logement magnifique, un somptueux ameublement et un brillant équipage; car véritablement c'eût été un scandale de le voir aller à pied ou dans une méchante voiture.

Aussi bien, ils étaient devenus seigneurs comme les évêques et par la

[1] Thomassin, t. II, p. 34.

[1] Thomassin, p. I, l. III, c. XVII (t. I, p. 679).

Digitized by Google

même raison. Les souverains, comme je l'ai dit naguère à propos des évêques, les avaient, par une habile politique, élevés à la hauteur de leurs barons pour contrebalancer le pouvoir inquiet et remuant de ceux-ci par la fidélité des princes de l'Église. Ils avaient, en même temps, seigneurisé les abbés, leur avaient conféré des honneurs et des dignités dans l'État, leur avaient ouvert l'entrée des assemblées publiques et de leurs conseils royaux. Les abbés étant seigneurs se mirent à vivre en seigneurs : au lieu d'aller chercher leurs modèles dans les grottes des saints et sévères anachorètes d'autrefois, ils regardaient dans les manoirs voisins comment se menait la vie seigneuriale, et ils la copiaient de leur mieux.

Les monastères, c'est-à-dire les abbés, étant seigneurs, avaient des vassaux; ils avaient des soldats; d'abord ils furent dispensés de les conduire à la guerre [1]; mais, plus tard, ils marchèrent à la tête de la colonne, la hache d'armes à la main, la cuirasse remplaçant le froc, et le casque mis à la place du capuce. Saint Antoine, qu'auriez-vous dit de cet accoutrement? Leur table, qui, d'après la règle, leur devait être commune avec celle des moines, fut maintenue commune jusqu'au concile d'Aix-la-Chapelle, en 817; mais plus tard elle fut séparée, ainsi que leur habitation [2]. Leur contact devint plus fréquent avec les gens du monde, avec les hommes de la cour; ils en prenaient souvent les idées; ils en adoptaient fréquemment les mœurs, et les mœurs des cours n'ont jamais eu réputation d'une terrible sévérité.

Ce ne furent pas là les seules conséquences de la richesse des monastères. Les élections ayant passé des communautés aux mains des évêques, ceux-ci se trouvèrent assiégés de recommandations, de sollicitations et d'adulations; des abbés séculiers obtenaient souvent ces bénéfices. Saint Pacôme, saint Basile et saint Benoît avaient décrit avec beaucoup de soin les qualités du supérieur, les obligations qui lui étaient imposées; ils avaient surtout insisté sur l'exemple qu'ils devaient à leur communauté, pour lui alléger le fardeau et lui inspirer le courage, en se portant comme les plus fidèles et les plus rigides observateurs de la règle, et ces supérieurs se trouvaient être fréquemment des sujets étrangers à l'institution monastique, des prêtres mondains, des intrigants, des flatteurs, des ambitieux. Les élections passèrent bientôt des évêques aux souverains, car il leur faut des récompenses pour stimuler le zèle envers leur personne, et les abbayes étaient de trop jolis joyaux à faire briller aux yeux des courtisans pour qu'ils ne missent pas la main dessus, afin de les distribuer eux-mêmes. Cet abus s'était déjà introduit avant le 9e siècle; il avait été un moment réprimé par les Capitulaires, mais il se releva, s'étendit et marcha tête levée, en France, sous les rois de la seconde race. Les abbayes et les prieurés devinrent le paiement à peu près régulier des bons et loyaux services rendus à la cour et à la guerre; on en donnait aux prêtres séculiers, on en donnait aux laïques; il y en avait pour les courtisans, il y en avait pour les guerriers. On les voyait descendre dans la cour de la maison abbatiale, avec leur femme, leurs enfants, leurs domestiques, leurs voitures et leurs chevaux, leurs meutes et leurs piqueurs; ils s'installaient là comme dans leur château, et menaient joyeuse vie [1]. Dans le cloître, à côté, où pénétraient quelquefois les chants de l'orgie et le tintamarre seigneurial, il était ordonné de garder le silence, de prier, de jeûner, de veiller, de se macérer, de soupirer vers le ciel. Les moines ne trouvaient pas toujours cette part de leur goût, et vous concevez ce que devait amener ce contraste.

Avec des moines-forçats, des enfants-moines, des abbés séculiers ambitieux ou scandaleux, la discipline monastique avait dû bien déchoir. Elle reçut le dernier coup des imprudents privilèges décernés aux monastères. La première origine en est pourtant bien pure.

[1] Thomassin, p. II, l. III, c. XII, n. 8.

[2] *Idem.*, p. III, l. III, c. XLVIII, n. 3 (t. III, p. 622).

[1] Fleury, t. XIII, disc., p. 15.

Digitized by Google

Les monastères d'hommes et de femmes, indifféremment, étaient primitivement placés, comme nous l'avons dit, sous la juridiction immédiate et naturelle de l'évêque. Mais au 7e et au 8e siècle déjà, comme au 10e, les évêques élevés par les influences princières n'étaient pas toujours ce qu'ils devaient être. Il n'était pas rare de les voir exploiter leur position et se prévaloir de leur autorité, pour s'ingérer dans l'administration intérieure, dans le gouvernement du temporel, afin de s'attribuer une partie des revenus et quelquefois d'usurper les biens, recevoir de l'argent ou des présents pour faire des ordinations; d'établir dans les premières dignités, leurs parents, leurs favoris, leurs créatures, et par leur moyen d'établir leur domination, et de parvenir à l'exécution de leurs desseins cupides ou ambitieux. Les moines, ainsi vexés, adressent d'abord leurs plaintes à celui qui les opprime, à leur évêque; il n'en tient compte; ils ont recours aux conciles provinciaux et nationaux, et les conciles travaillent effectivement à réprimer ces exactions par des prescriptions sévères. Ainsi, les conciles de Tolède de 633 et de 655 ont porté les décrets suivants : « Il a été dénoncé au présent concile, que les moines, par l'ordre des évêques, étaient assujettis à des travaux serviles, et que, contrairement aux instituts canoniques, les droits des monastères étaient usurpés avec une témérité illégitime, de telle sorte qu'un monastère devenait presque un domaine, et que cette illustre partie du corps de Jésus-Christ était presque réduite à l'ignominie et à la servitude. Nous avertissons donc les chefs des Églises de ne plus rien commettre de semblable, et les évêques de ne se permettre dans les monastères que ce qui est prescrit par les canons, c'est-à-dire d'exhorter les moines à une vie sainte, d'instituer les abbés et autres officiers, et de réformer les choses qui seraient contraires à la règle [1]. » « Il y a un abus déplorable que nous sommes forcés d'extirper par une censure sévère. Nous avons appris que certains évêques,... établissent injustement prélats dans des monastères,... leurs parents ou leurs favoris,... et leur procurent des avantages iniques afin de se faire ensuite livrer par eux, soit ce qui est en effet dû à l'évêque du diocèse, soit tout ce que peut ravir au monastère la violence de l'exacteur qu'ils ont envoyé [2]. » Il me serait facile de rapporter d'autres décrets du même genre portés dans les conciles de différents pays, et constatant de la même manière les injustices et les violences exercées par les évêques dans les monastères.

Les conciles décrétaient des ordonnances, mais les évêques ne se mettaient guère en peine de les exécuter. Les monastères et leurs fondateurs résolurent de s'adonner aux autorités permanentes placées au-dessus des évêques, aux métropolitains, aux primats, aux patriarches. Ces recours eurent lieu en Afrique et en Orient. Ainsi les patriarches d'Alexandrie, de Jérusalem et de Constantinople exercèrent le droit de protection sur tous les monastères de leur juridiction. Le primat de Carthage exerçait le même droit. Cependant, l'autorité épiscopale n'était ni entravée, ni entamée, elle restait tout entière, mais elle agissait sous la surveillance de l'autorité supérieure [3]. Lorsque l'évêque s'attribuait des droits qui ne lui appartenaient pas, il était repris et puni par son patriarche.

En France, d'autres usages s'établirent de bonne heure : les mauvais évêques n'y étaient pas les seuls ennemis des moines; il y avait en outre les seigneurs laïques toujours prêts à envahir leurs biens. Souvent appuyés par la partie la plus respectable de l'épiscopat, les monastères s'adressèrent de prime abord aux rois, et obtinrent d'eux des priviléges et des immunités qui les mettaient à l'abri des vexations des évêques et des seigneurs. Les généreux évêques accordèrent des chartes : ces chartes furent fréquentes sous la la première et sous la seconde race [4].

[1] An. 633, can. 31.

[2] An. 655, can. 5.

[3] Thomassin, p. I, l. III, c. XXXI (t. I, p. 731).

[4] Fleury, t. VIII, p. 566. — Thomass., p. I, l. III, c. XXII.

Digitized by Google

Nous en trouvons les formules dans Marculfe [1]. Elles se réduisaient à la libre élection de l'abbé et aux droits nécessaires pour la conservation des biens; elles laissaient la juridiction de l'évêque dans toute son intégrité, et le plaçaient seulement dans l'impossibilité d'attaquer les biens, de changer la règle, et d'entraver l'élection de l'abbé.

Il est difficile d'emprisonner le despotisme et la convoitise, ils trouvent toujours des issues pour s'échapper. Les chartes accordées par un évêque étaient contestées par ses successeurs; les priviléges conférés par les souverains n'étaient pas eux-mêmes toujours respectés; et puis quand une charte ou un privilége devenaient une insurmontable difficulté, l'évêque qui voulait envahir la tournait habilement, en profitant de la mort d'un abbé pour se faire élire à sa place. L'évêque étant devenu supérieur du monastère, il prenait les clefs du trésor, et l'on n'avait rien à lui dire. On remonte donc encore plus haut sur l'échelle de l'autorité pour aller chercher protection; on va jusqu'au pape. Déjà dès le commencement du 7e siècle des plaintes sont portées à Rome. Dans un concile tenu en cette ville, l'an 601, Grégoire-le-Grand règle les rapports de l'évêque avec les monastères : il lui défend de s'ingérer dans l'administration intérieure du monastère, laquelle doit rester aux mains de l'abbé, et, après la mort de celui-ci, de s'immiscer dans la discussion de l'inventaire. Pour lui ôter toute occasion de s'introduire dans le monastère, il lui défend d'y célébrer l'office, d'y faire des ordinations, d'y prendre des sujets pour son diocèse sans la permission de l'abbé. A sa mort, l'élection doit être libre, et l'évêque ne doit substituer personne à l'élu [2]. Mais la juridiction de l'évêque est toujours conservée intacte; le pape ne touche en rien à son droit sur le spirituel; il ne s'applique qu'à préserver le maintien de la règle monastique, et de prémunir contre la violence épiscopale les biens et les personnes des monastères.

[1] Liv. I, form. I.
[2] Labb., t. V, p. 1607.

Soixante-dix ans après, nous trouvons quelque chose de différent. Le pape Adéodat soustrait, en 670, le monastère de Saint-Martin de Tours à la juridiction de l'archevêque, et la réserve à l'abbé du monastère : le pontife lui-même le fait observer; c'était une exception inouïe dans les annales de l'Église [1]. Mais ce privilége extraordinaire fut accordé à la demande de l'archevêque lui-même et de plusieurs autres évêques des Gaules, et le pape hésita avant de se décider. Cependant l'archevêque ne reste pas tout à fait étranger au monastère : il consacre le saint chrême et confère les ordres aux sujets qu'on veut élever au sacerdoce : pour le gouvernement spirituel, il appartient tout entier à l'abbé du monastère.

En 751, apparaît un privilége tout nouveau. Saint Boniface, archevêque de Mayence et apôtre des Allemands, élève, à Fulde, une abbaye, et y introduit la règle de saint Benoît, mais en la rendant plus sévère; car il impose aux moines l'abstinence perpétuelle de la viande et du vin, et selon l'esprit primitif les réduit à une pauvreté extrême, en les obligeant à vivre du travail de leurs mains [2]. Il soustrait cette abbaye à sa propre juridiction pour la soumettre à celle du pape. Zacharie, qui occupait alors le Saint-Siége, accepte la juridiction et accorde le privilége demandé : aucun évêque ne pourra, sans la permission de l'abbé, ni célébrer la messe dans le monastère, ni y exercer aucunes fonctions spirituelles, ni même en obtenir l'entrée [3]. Pour donner plus de solidité à ce privilége, on le fit confirmer par Pepin-le-Bref [4]. Cet exemple se renouvellera fréquemment dans la suite. Déjà six ans après, l'an 757, Étienne II accorde à Fulrade, abbé de Saint-Denis, un privilége semblable pour son abbaye; il l'étend même à tous les monastères que Fulrade pourra former en France, et pour l'établissement desquels il n'aura pas besoin de la permission de l'évêque [5]. Il l'autorise à

[1] Labb., t. VI, p. 823.
[2] *Ib.*, p. 1551.
[3] *Ib.*, p. 1828. — Fleury, t. IX, p. 343.
[4] Thomassin, p. I, liv. III, c. XXX (t. I, p. 730).
[5] *Ib.*, t. VI, p. 1646.

Digitized by Google

choisir tel évêque qu'il lui conviendra pour faire les ordinations, et pour consacrer le saint-chrême; il autorise même l'institution d'un évêque qui sera choisi par l'abbé et les moines pour gouverner l'abbaye de Saint-Denis et toutes celles qu'il aura fondées. Toutes ces abbayes sont placées sous la protection immédiate du Saint-Siége [1]. Cette dernière partie du privilége fut sanctionnée par Adrien Ier [2]. Ce privilége si extraordinaire, non-seulement a bien plus d'étendue que celui qui avait été accordé à saint Boniface; mais, ce qui est insolite, il est établi sans prendre conseil des évêques; du moins on n'aperçoit pas leur intervention. On ne pourrait expliquer ce fait que par la haute influence de Fulrade qui était riche, puissant et archichapelain du roi Pepin. Il faut tout dire, l'authenticité de ce privilége est attaquée par plusieurs érudits, entre autres par Thomassin et par l'auteur de l'Histoire de l'Église gallicane [3], qui font remarquer qu'il n'en est plus ensuite question, et qu'on ne le voit nulle part, ni invoqué, ni appliqué; cependant l'occasion s'en présenta plusieurs fois. Quelques années après cette prétendue concession, le roi, à la demande de Landri, évêque de Paris, accorde au même monastère un privilége concernant la conservation des biens temporels, et il n'y est nullement question des exemptions spirituelles qui auraient été obtenues [4]. Charlemagne soumet aux évêques tous les monastères sans exception, et il ne s'élève, au sujet de celui-ci, aucune réclamation. En 816, le roi Louis fait réformer ce monastère par plusieurs évêques; cette réforme amène des troubles et suscite une grande opposition de la part des moines : c'était bien le cas pour eux de se retrancher derrière leur privilége, et ils ne l'invoquent pas [5].

Au reste, ce privilége exorbitant eût-il été accordé, il serait une exception dont on ne pourrait rien exciper contre l'ordre naturel et désirable de la juridiction de l'ordinaire. Le triste et déplorable état auquel l'épiscopat était descendu, choisi et asservi par l'autorité civile, l'épouvantable relâchement de mœurs des évêques à cette époque, les vexations et les avanies qu'ils faisaient souffrir aux monastères, étaient des motifs malheureusement bien suffisants pour s'écarter de la règle, en affranchissant les monastères de leur autorité. Ce qui achève de prouver que la véritable cause de ces priviléges doit être attribuée au peu de fond qu'on pouvait faire sur la surveillance des évêques, et à la crainte de leur oppression et de leur rapacité, c'est qu'il résulte du texte de certains diplômes, que l'évêque n'est privé de sa juridiction sur les monastères que lorsqu'il est simoniaque ou schismatique [1]. Cette explication s'applique également aux priviléges établis par les papes au 10e et au 11e siècle. Ce sont là des époques exceptionnelles où l'on prend des mesures extraordinaires qui ne tirent pas à conséquence pour les temps de calme, pour l'état normal de l'Église. Et en effet, dès que l'ordre fut rétabli, dès que l'épiscopat mieux choisi se fut réinstallé dans l'observation de ses devoirs et dans la dignité de sa charge, ces exemptions devinrent fort rares, du moins elles ne furent plus concédées qu'à la demande, sur l'avis, ou du consentement de l'évêque. Et cela doit être : personne n'est mieux placé que lui pour exercer la surveillance, et pour prévenir ou pour réprimer les abus; il est sur les lieux, il voit de près et souvent, il peut apporter le remède qui convient, et dès le principe du mal; tandis que le souverain-pontife dans l'éloignement où il se trouve et dans l'absorption des immenses affaires qui pèsent incessamment sur lui, n'est pas placé, pour chaque monastère, dans les conditions d'une surveillance aussi détaillée, aussi efficace. La justesse de cette observation a été vérifiée par une déplorable expérience : les exemptions de la juridiction ordinaire ont été, non-seule-

[1] Fleury, t. IX, p. 400.
[2] Labb., t. VI, p. 1776.
[3] T. IV, p. 347.
[4] Fleury, t. VIII, p. 366.
[5] *Hist. de l'Egl. gall.*, t. V, p. 213.

[1] Thomassin, p. I, l. III, c. XXXVII, n. 5.

Digitized by Google

ment la cause des plus fâcheuses discussions entre les évêques et les abbés, et une source ininterrompue de troubles dans l'Église, mais elles ont engendré une foule de scandales dans les monastères, et ont surtout contribué au dépérissement de la discipline monastique pour le maintien de laquelle elles avaient été introduites dans le principe. Les ordres religieux qui, à l'époque de 93, ont fourni le plus de renégats, sont précisément les ordres privilégiés. Il n'y a plus actuellement chez nous d'exceptions apportées à la juridiction de l'ordinaire; il n'est pas à désirer qu'on en établisse.

REVUE.

CORRESPONDANCE.

HISTOIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, PAR M. CHRÉTINEAU-JOLY.

Rome, le 28 juin 1844.

Un collaborateur de l'*Université catholique*, qu'un voyage doit retenir assez longtemps éloigné de Paris, a pensé que quelques lettres écrites des divers pays qu'il se propose de visiter seraient peut-être accueillies de nos lecteurs avec leur indulgence accoutumée. Ce ne sont pas, toutefois, ce que l'on a nommé des *impressions de voyage* que nous venons leur offrir. Nous savons que, dans leur esprit, les banalités de la vie matérielle d'un homme qui foule un autre sol que celui de la patrie n'acquièrent point pour cela une importance littéraire. Le récit des faits et gestes personnels d'un pèlerin, même à la confession de saint Pierre, serait avec raison une immodestie de mauvais goût à leurs yeux. Ce qui intéresse leur foi, ce qui touche aux arts et aux sciences dont elle est la plus sublime inspiratrice, ce que, sous un ciel étranger, les intelligences qu'elle rapproche le plus de la ressemblance de l'intelligence infinie pensent du grand combat de l'orgueil humain contre l'éternelle vérité dont la France est le champ de bataille le plus animé, voilà, ce nous semble, ce qui peut fournir la matière de quelques lettres dignes, par leur sujet au moins, de la publicité que les nôtres trouvent dans ces colonnes: c'est là aussi le programme auquel nous tâcherons de demeurer fidèle.

Depuis que l'apôtre du choix divin est venu poser à Rome la première pierre de la papauté, base de l'Église universelle, les passions des rois et des peuples ont habitué les vieux échos de la métropole du monde catholique à se réveiller, pour ainsi dire chaque matin, au bruit des erreurs des hommes. Aussi y apprécie-t-on à sa juste valeur ce soi-disant progrès indéfini de la raison se perfectionnant elle-même, qui date de la chute d'Adam, en dépit de certaines prétentions modernes et des rêves quelque peu germaniques de l'éclectisme qu'on veut, de par la loi, imposer à la jeunesse française; aussi y sait-on d'où procède et où tend cette déplorable maladie des esprits pour lesquels la révélation du Créateur est comme si elle n'était pas; cette philosophie, comme elle s'appelle d'une façon si dérisoire, qui affirme que la parole de Dieu est un *mythe* qu'elle se donne la mission d'expliquer et le ridicule en même temps de ne pas même comprendre. Lorsque le chrétien vient prier au tombeau de saint Pierre, il s'agenouille devant une rangée circulaire de lampes jetant une lumière calme et pure qui brille paisiblement sans éblouir; c'est l'image de la clarté, que le flambeau de la foi, ce soleil des âmes, entretient à Rome dans

Digitized by Google

les têtes et dans les cœurs; c'est à cette clarté sereine qu'on y évalue d'un œil sûr la portée réelle des questions que le mouvement des intelligences agite dans le monde des idées.

Le voyageur n'est point placé dans les conditions stationnaires que requiert l'exercice de la critique; mais si un livre, inspiré par l'amour sincère de la vérité, lui tombe dans les mains à Rome, il est peut-être mieux disposé qu'il ne le serait partout ailleurs à en recevoir une impression indépendante de toute considération secondaire, de tout respect humain, en deux mots. Telle a été notre situation par rapport à l'*Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, que publie M. Chrétineau-Joly. L'ouvrage formera quatre volumes in-8°, dont le premier seul a paru, ou au moins est parvenu jusqu'à nous. Après une lecture rapide de ce volume, nous ne nous croyons pas en mesure de porter un jugement définitif sur un ouvrage capital, où sont abordées les questions les plus ardues de la théologie, de la philosophie et de la politique. Notre opinion serait ici prématurée, si elle ne se bornait pas à dire que les vues de l'historien nous semblent généralement autant de traits de lumière qui éclaircissent un horizon que la malignité et les préjugés ont surchargé de nuages.

Au début de son ouvrage, l'auteur dit des Jésuites : « Je ne suis ni à eux, ni avec eux, ni pour eux, ni contre eux; » et, en effet, il est impossible de contester à M. Chrétineau-Joly le mérite fondamental, en une œuvre telle que celle qu'il a conçue, d'une impartialité sévère, toujours franchement véridique et tout à fait à la hauteur de l'histoire. Exempte des intentions qui ont semé de tant d'épines le terrain dont les difficultés ne l'ont point effrayée, sa plume va le défrichant en sillons fermes et profonds. Elle révèle à chaque page la grave conviction que, prétendre écrire l'histoire de la puissante fondation de saint Ignace, ce n'est rien moins que descendre, pour en pénétrer les mystères, dans les entrailles de la terre volcanisée par les passions terribles qui ont ébranlé le sol de l'Europe intellectuelle et morale durant les trois derniers siècles, et qui aujourd'hui même refont encore éruption. Le livre est écrit avec une trop grande maturité de réflexion pour que la critique ne soit pas en droit de le passer à la filière d'une attention scrupuleuse. Elle blâmera l'écrivain, et nous sommes persuadé que l'ordre entier des Jésuites sera d'accord avec elle pour le blâmer d'avoir avancé inconsidérément, il faut le dire, que *la Compagnie de Jésus a fourni à elle seule plus d'hommes distingués, a remporté plus de victoires, essuyé plus de défaites, enfanté ou accompli plus de choses extraordinaires que vingt ordres religieux ensemble.* Ici, la justice distributive de M. Chrétineau-Joly est évidemment en défaut, et les services rendus à la cause de la vérité dans la destruction de l'erreur ont été plus équitablement jugés par ce membre de la Compagnie même de Jésus, qui écrivait que l'ordre de saint Dominique avait mérité un éloge qu'on ne saurait faire encore de l'œuvre de saint Ignace, celui d'avoir extirpé complétement une hérésie. L'historien méconnaît aussi le caractère de cette œuvre toute religieuse, lorsqu'il annonce qu'il la montrera militant pour l'Église catholique et pour les monarchies. Il ressort, au contraire, de l'exposition même des faits, présentés avec tant de lucidité par l'auteur, que, fidèle à la pensée de son saint fondateur, l'institution de Loyola n'a jamais prétendu défendre que la cause sacrée de l'Église catholique, apostolique et romaine, dont M. Chrétineau-Joly fait observer justement qu'elle s'est improvisée le porte-drapeau et le bouclier aux jours de péril. Nous signalerons aussi comme une erreur l'assertion que les austérités volontaires auxquelles se livrent certains ordres religieux autres que celui de saint Ignace, énervent leurs corps, en épurant leurs âmes, et les placent ainsi dans l'impossibilité de rendre service à l'Église. Ces austérités sont plutôt un principe de force pour ces ordres si méritants. Une plume exacte n'aurait pas dû écrire non plus que l'Église ne comptait autour d'elle que des défections, lorsque l'ordre des Jésuites a été

Digitized by Google

fondé, et que de *chaque couvent* il sortait un ennemi pour la combattre. N'est-ce pas encore une étrange atteinte à la vérité, dans un livre qui la proclame d'ailleurs si haut, que de faire honneur aux lumières du 16e siècle d'avoir dissipé les ténèbres des temps précédents, et rendu aux lettres le culte que la *barbarie* des âges passés avait étouffé? Le siècle qui a produit Dante, par exemple, n'est pas moins illustre dans les lettres ni moins éclairé qu'aucun autre, et on ne croit plus guère aujourd'hui à la barbarie du moyen âge. Cette vigoureuse époque n'est point généralement appréciée par l'auteur avec une autorité intime des faits qui la caractérisent. En déclarant qu'il n'est pas *ultramontain*, il ajoute : « Nous n'accordons pas aux papes tous les pouvoirs temporels ou politiques dont certains partisans trop exaltés du Saint-Siége ont tâché de l'investir. Ils croyaient à la suprématie pontificale; ils étudiaient cette grande question plutôt avec les lumières d'une foi enthousiaste qu'avec celles de la raison. Sans doute, il était beau, dans les *siècles d'ignorance et de barbarie*, de donner aux princes, emportés par leurs passions, un contre-poids, un juge et presque un maître : c'était la seule garantie accordée aux peuples; mais les choses ne sont pas dans la même situation. » C'est précisément parce que la face politique du monde n'est plus la même qu'il faut se placer à un tout autre point de vue que celui où se pose l'école du 18e siècle pour juger le 11e. Ce qu'on doit reconnaître, c'est que, sans l'intervention légitime de l'Église entre le droit et la force, ce dernier siècle et ceux qui l'avoisinent auraient réellement mérité la qualification d'époque d'ignorance et de barbarie : car n'est-ce pas la suzeraineté spirituelle du Saint-Siége, base alors incontestée de la jurisprudence européenne, qui a maintenu ou fait rentrer dans son lit le fleuve des grossières et brutales passions qui menaçaient d'inonder la société, et qui l'eussent immanquablement couverte de leurs flots irrésistibles, si la chaire apostolique n'eût opposé à l'abus si fréquent de la puissance matérielle la digue inébranlable de la suprématie de l'esprit? C'est à la vue de cet incontestable fait historique que le grand de Maistre, et ce que l'on appelle les ultramontains, maintiennent que l'autorité pontificale, au moyen âge, a sauvé la vie à l'ordre social tout entier, en le couvrant de son impénétrable bouclier, l'infaillible souveraineté de la morale divine. L'historien nous étonne également lorsqu'il reproche en quelque sorte à l'Église d'avoir offert un asile aux sciences et aux arts renaissants. La seule religion qui satisfasse toutes les facultés de l'âme, parce qu'elle est la seule vraie, n'est-elle pas naturellement l'ange tutélaire de l'art? Chaque fois que M. Chrétineau-Joly parle du clergé ou de l'Église de France, il ne manque jamais de dire le clergé *gallican*, ou l'Église *gallicane*, expression qui choque, à juste titre, les oreilles catholiques. Comment ce manque de tact s'est-il trouvé sous la plume qui, mieux inspirée, a écrit que le gallicanisme est un hors-d'œuvre, bon tout au plus à entretenir dans de vieux préjugés des légistes et des universitaires? A propos de légistes, M. Dupin aîné est homme à réclamer, ses diatribes à la main, contre l'assertion de M. Chrétineau-Joly, prétendant que les passions qui agitaient les parlements ont disparu, emportées avec eux dans la tempête révolutionnaire. Car ces passions, M. Dupin ne se fait-il pas honneur à sa manière de s'en montrer, en toute occasion, l'héritier direct et le fougueux conservateur? Enfin, grande a été notre surprise d'entendre un esprit distingué, qui a vu Rome, et qui aurait dû comprendre autrement ce qui nous en semble l'essence même, cette prudente et sage manière dont on procède en toutes choses, d'entendre, disons-nous, M. Chrétineau-Joly porter de cette calme circonspection le jugement qu'on va lire, et le terminer par une épigramme indigne de la gravité de son œuvre. Il s'agit des membres du Sacré-Collége : « Ce sont, dit-il, autant d'images de ce Fabius Cunctator, qui, en temporisant, sauva la vieille Rome. Ils conservent avec un pieux respect l'usage des anciennes traditions; ils les font revivre dans leurs actes, dans

Digitized by Google

leurs cérémonies; ils s'immobilisent, croyant que tout doit s'immobiliser loin d'eux comme autour d'eux, et que le monde intellectuel ne gravite qu'entre le Quirinal et le Vatican. »

Nous le répétons, ce n'est ici qu'un aperçu de la critique qu'exige un livre sérieux, dont nous ne prétendons point évaluer le poids à la simple vue du premier volume. Cet ouvrage est d'ailleurs destiné à un succès qui permettra à l'auteur de faire disparaître de la seconde édition quelques taches qui ne tiennent point au fond même du sujet, et qui peuvent être effacées d'un trait de plume. Elle serait trop longue pour que nous pussions entreprendre ici l'énumération des éloges incontestablement dus à l'historien pour la richesse des faits qu'il a puisés aux sources les plus pures et exposés dans l'ordre le plus propre à en faire parfaitement comprendre la véritable nature. Nous ne pouvons pas résister cependant à dire qu'une idée suffisante est donnée du livre des *Exercices spirituels*, de ce livre qui, suivant une heureuse expression, a produit autant de saints qu'il a eu de lecteurs. Ceux de M. Chrétineau-Joly loueront l'examen qu'il a fait des points substantiels des *Constitutions* de la Compagnie, cette œuvre admirable écrite tout entière de la main d'Ignace de Loyola. L'auteur reproduit fidèlement toutes les objections qui n'ont point été épargnées à ces Constitutions, dès leur origine, aussi bien que celles qui sont encore formulées aujourd'hui. Il rapporte ensuite avec exactitude les réponses catégoriques et péremptoires qui ont été faites à ces diverses objections, et dont aucune ne subsistera dans les esprits impartiaux après la lecture de cette partie de son travail. On sait que le pape Paul III, ayant lu et médité le projet de ces Constitutions, s'est, dit-on, écrié : Le doigt de Dieu est là!

Après avoir cité une lettre écrite, le 15 janvier 1554, à Ignace de Loyola par Ferdinand, roi des Romains, M. Chrétineau-Joly ajoute : « A trois cents ans de distance, cette lettre témoigne avec quelles armes la vérité doit attaquer l'erreur : ces armes sont la presse et la publicité. » L'auteur met en pratique cette sage maxime à l'égard de la Compagnie de Jésus, et à toutes les calomnies accumulées par les mauvaises passions de trois siècles, il oppose le récit véridique et consciencieux des faits, tels que l'histoire qui se respecte doit les léguer à la postérité. Il s'est d'abord attaché à dessiner avec exactitude la grande et sublime figure de saint Ignace, dont il dit très-judicieusement que le panégyrique le plus vrai ressort de ses œuvres mêmes. Aussi, pour le peindre ressemblant, n'a-t-il fait que les exposer, et montrer cette tête *prodigieusement organisée*, selon sa juste expression, créant, outre le monument inimitable pour lequel il est glorifié dans le ciel et mérite d'être béni sur la terre, deux magnifiques institutions, le Collége Romain et le Collége Germanique, qui sont au nombre des merveilles de Rome. « A la fin du 18e siècle, lisons-nous dans M. Chrétineau-Joly, on comptait déjà vingt-quatre cardinaux et le pape Grégoire XV, six électeurs du Saint-Empire, dix-neuf princes, vingt et un archevêques et prélats, cent vingt et un évêques titulaires, cent évêques *in partibus infidelium*, quarante-six abbés ou généraux d'ordres, onze martyrs pour la foi, treize martyrs de la charité, qui s'étaient assis sur les bancs du Collége Germanique, et qui avaient été formés dans cette école dont Loyola avait laissé le germe. »

Il n'y avait qu'un moyen de rallumer aux yeux du lecteur le feu de la charité qui enflammait le cœur du fondateur de la Compagnie de Jésus, c'était de le laisser parler lui-même, et l'auteur transcrit les paroles que Loyola adressa à François Xavier partant pour la conquête évangélique des âmes. Écoutons cette allocution d'un grand saint à un autre grand saint : « Recevez l'emploi dont Sa Sainteté vous charge par ma bouche, comme si Jésus-Christ vous l'offrait lui-même, et réjouissez-vous d'y trouver de quoi satisfaire ce désir ardent que nous avions tous de porter la foi au-delà des mers. Ce n'est pas seulement ici la Palestine ou une province de l'Asie, ce sont des terres immenses et des royaumes innombrables. C'est un monde entier. Il n'y a qu'un

Digitized by Google

champ aussi vaste qui soit digne de votre courage. Allez, mon père, où la voix de Dieu vous appelle, où le Saint-Siége vous envoie, et embrasez tout du feu qui vous brûle. »

Les pages consacrées à la mission de l'apôtre de l'Inde sont palpitantes d'intérêt. Ce n'est pas que le style du narrateur se distingue par des qualités remarquables ; mais il est toujours animé du désir de rendre témoignage à la vérité. Aussi, après la lecture du volume de M. Chrétineau-Joly, tout homme qui a l'esprit droit et le cœur sain demeurera convaincu que les attaques inouïes dont la Compagnie de Jésus n'a, pour ainsi dire, jamais cessé d'être l'objet, depuis son origine, ont leur source tout entière dans les passions ennemies du catholicisme même, en autres termes, dans les passions révoltées contre l'ordre social voulu de Dieu et contre la civilisation chrétienne. Il n'a pas été articulé une calomnie contre les Jésuites qui ne soit l'écho des clameurs poussées d'abord par les hérétiques du 16e siècle. Pour se convaincre de cette vérité, il n'y a qu'à ouvrir les œuvres des sectaires de cette funeste époque. Entendez d'ailleurs le calviniste M. Guizot ; il vous dit dans son *Histoire générale de la Civilisation en Europe* : « Personne n'ignore que la principale puissance instituée pour lutter contre la révolution religieuse du 16e siècle a été l'ordre des Jésuites. » Un autre protestant, M. Macaulay, a écrit dans la *Revue d'Edimbourg*, avec l'indépendance d'esprit qui le distingue de M. Guizot, l'histoire de l'ordre de Jésus et celle de la grande réaction catholique. Les incrédules, les indifférents, le jansénisme, les parlements et les révolutionnaires engendrés par le philosophisme du 18e siècle, né lui-même du principe protestant, ont poursuivi l'œuvre de destruction. Mais ce sont les protestants qui ont enseigné les premiers à prendre à la lettre le conseil de fra Paolo Sarpi : « Il n'y a rien de plus essentiel que de ruiner le crédit des Jésuites ; en les ruinant on ruine Rome, et si Rome est perdue, la religion se réformera d'elle-même. » Vers 1561, un seul évêque, en France, s'opposa à la réception des Jésuites ; ce fut le cardinal de Châtillon, Odet de Coligny, évêque de Beauvais ; mais déjà, dit très-bien M. Chrétineau-Joly, ce prélat, huguenot dans le cœur, méditait son apostasie et son mariage.

Quant à l'opposition des universités, qui dure depuis trois siècles et qui se continue encore lorsque tout a changé, excepté les passions, suivant la sage remarque de l'historien, c'est comme rivales dans l'enseignement, et comme rivales qui semblent s'avouer impuissantes à soutenir la libre concurrence, que les universités se sont faites les adversaires intéressées de la Compagnie de Jésus. Aussi, tout en attaquant les Jésuites par jalousie de profession, l'ancienne université de Paris, qui, au reste, n'avait pas plus de similitude avec l'université actuelle qu'il n'y a de comparaison possible entre Rollin et M. Villemain, l'ancienne université de Paris ne pouvait s'empêcher de leur rendre justice dans une *Requête* au roi contre les Jésuites de Reims, dont M. Chrétineau-Joly cite le passage suivant : « Si l'on fait attention à l'admirable harmonie avec laquelle ce grand corps, répandu dans tout l'univers, se gouverne, au merveilleux concours de tous ses membres pour le bien général de la Société, et à toutes les différentes opérations qui auraient paru impossibles avant cet établissement, et qui passeraient pour fabuleuses dans la postérité si elles venaient à cesser et si cet Ordre disparaissait, on conviendra aisément que, ni la république romaine, si bien réglée et si bien pénétrée de l'amour de la patrie qu'elle ait été, ni aucune monarchie, dont les ministres ont été les plus habiles politiques, les plus fins négociateurs, n'ont jamais pu et ne pourront jamais opérer avec un pareil concert ni avec un pareil succès les entreprises que cette Société a formées dans toutes les parties du monde, qu'elle a conduites avec une adresse qui va jusqu'au prodige, dans lesquelles elle aurait infailliblement succombé et qu'elle n'aurait même osé tenter, si toutes les parties de son corps n'avaient été réunies au chef par des liens aussi forts, aussi sévères et aussi sacrés que ceux qui les y attachent. »

Digitized by Google

Cette énergique vitalité, qui caractérise l'institut de saint Ignace, et qu'une infatigable adversaire a été forcée ici de proclamer si hautement, est telle en effet, que, pour nous servir des paroles mêmes de l'historien, « tous les systèmes, toutes les hiérarchies, tous les pouvoirs, toutes les dynasties qui ont cru le tuer sont morts quelques années après sous les coups d'une révolution que leur incurie avait préparée. La tempête a englouti tout cela ; l'ordre des Jésuites a été plus fort que la tempête. »

Nous terminerons par une citation qui montrera aux lecteurs avec quelle justesse de coup d'œil et avec quelle franchise d'expression M. Chrétineau-Joly discerne le vrai du faux dans le débat entre les Jésuites et leurs ennemis. « Dans nos mœurs actuelles, écrit l'auteur, un intrigant, sans autre talent qu'une faconde d'avocat, pourra d'un saut escalader le pouvoir. Il s'y maintiendra par la corruption ; il gouvernera les rois en tutelle, sous prétexte qu'il a plu à quelques centaines d'avocats, ses prédécesseurs dans l'art de se servir de la parole, d'établir un pareil régime, et cette ambition ne sera pas un crime. Cet avocat, cet écrivain, ce professeur, cet intrigant, humilieront leur patrie dans son juste orgueil ; ils la ruineront dans ses finances ; ils l'agiteront dans son repos ; ils la déshonoreront en lui parlant de gloire ; ils l'égareront dans le dédale des lois qu'ils inventent pour s'entretenir la langue, et ils seront de grands citoyens.

« Mais la Compagnie de Jésus, dont le but est déterminé, qui l'a souvent atteint par des miracles de patience et de dévouement, elle sera coupable, elle, parce que chacun de ses membres reportant au centre la lumière qu'il projetait, il en est résulté une éclatante gerbe de feu qui a éclairé les nations en faisant le bonheur des particuliers. »

Oui, nous avons la conviction qu'elle sera partagée en France la sympathie que nous avons ressentie tout d'abord à Rome, pour un livre qui est vraiment une bonne action par le temps et les hommes qui courent.

Dans notre prochaine lettre nous tenterons de reproduire quelques-unes des impressions que nous avons éprouvées, sur les lieux et en présence des monuments mêmes, à la lecture de l'admirable volume, déjà bien connu de nos lecteurs, qu'avec sa modestie accoutumée et toujours excessive, M. l'abbé Gerbet a intitulé simplement *Esquisse de Rome chrétienne*.

E. D'AULT-DUMESNIL.

LE PATRONAGE APPLIQUÉ AUX JEUNES LIBÉRÉS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Dans un précédent article[1], nous avons parlé du patronage des libérés d'une manière générale et purement théorique; la question est aujourd'hui soumise à l'opinion publique; déjà effleurée dans les débats de la loi sur les prisons à la chambre des députés, elle va reparaître et s'agrandir devant celle des pairs ; il ne sera donc pas sans intérêt de l'étudier sous le point de vue pratique et par l'exposition des faits qui nous sont connus.

[1] Voir notre numéro 96, t. XVI, p. 451.

Pour les jeunes libérés de la Seine, le patronage est destiné à compléter l'éducation correctionnelle commencée dans la maison spéciale qui leur est destinée, et par conséquent l'histoire de cette institution doit embrasser deux ordres de faits : ceux de la détention et ceux de la vie libre. Parler de ce patronage, c'est donc parler du système pénitentiaire envisagé sous une de ses faces; car, de même que celui-ci ne saurait plus aujourd'hui se concevoir borné dans l'enceinte de la prison, de

Digitized by Google

même le patronage du libéré serait une entreprise stérile si, pendant la durée de la détention, un régime moralisateur ne disposait les sujets à se soumettre à l'influence protectrice qui leur est préparée.

La sollicitude du moraliste a dû naturellement se porter d'abord sur la prison, où se trouve le foyer du mal. Tant que celui-ci conserve son intensité, on ne peut songer au libéré. Il serait peu rationnel de s'occuper de le rendre à la vie sociale lorsque tout est combiné pour en faire un ennemi irréconciliable de la société. Et qui donc aujourd'hui voudrait tendre la main au forçat libéré, le recevoir sous son toit, lui confier sa fortune et sa vie? On sait pourtant bien que le repousser du commerce des gens de bien c'est le forcer de frayer avec les méchants, c'est prendre sur soi la responsabilité des crimes que cette répulsion lui fera commettre.

La classe des jeunes libérés nous inspirait, il y a vingt-cinq ou trente ans, les mêmes antipathies qu'aujourd'hui les forçats, et avec plus de raison peut-être; car si les crimes de ces derniers sont plus redoutables, au moins a-t-on grande chance de ne pas en être victime, puisque sur cent de ces hommes, soixante-dix ne retombent plus sous la main de la justice; tandis que tous les enfants, tous, presque sans exception, élevés dans le contact des criminels les plus endurcis, sortaient voleurs achevés ou apprentis meurtriers peut-être.

L'institution du patronage pour les petits délinquants, en améliorant leur état moral, a beaucoup affaibli la juste prévention que le public entretenait contre eux. C'est un fait qu'il nous paraît utile de constater. Trop longtemps les condamnés ont formé une sorte de caste de parias. En voyant ce qu'une surveillance paternelle et des soins vigilants ont opéré sur les jeunes libérés, peut-être concevra-t-on que de pareils moyens généralisés en faveur de tous les libérés pourraient bien aussi amener des résultats favorables. Puisse notre travail contribuer à fixer l'attention sur un objet qui, à notre sens, est une condition indispensable au succès du système pénitentiaire et sans laquelle toute réforme dans les prisons est illusoire.

Le compte que M. Bérenger de la Drôme a rendu des travaux de la Société du patronage à l'assemblée générale du 14 juillet dernier nous a suggéré ces réflexions, et nous allons puiser dans son intéressant travail la plupart des détails qui vont suivre sur cette institution.

En 1817, des hommes charitables conçurent le projet d'arracher à la contagion du vice quelques-unes des jeunes victimes renfermées dans les prisons de Paris, et une association fut constituée. La ville de Paris la seconda dans son entreprise. Elle lui fournit une maison et un mobilier dans la rue des Grès. Quarante jeunes gens parmi ceux qui offraient le plus d'espérances y furent admis, et de vénérables Frères de la doctrine chrétienne se chargèrent de leur direction. De 1817 à 1832, deux cent cinquante enfants y reçurent une éducation réparatrice avec le plus grand succès. Cependant l'autorité supérieure, éclairée par cet heureux essai, avait conçu la pensée de séparer des détenus adultes tous les jeunes délinquants renfermés dans les prisons de Paris; mais, croyant qu'il pourrait y avoir pour eux de l'avantage à se trouver en contact avec une classe d'autres prisonniers dont la probité n'était pas mise en question, elle les fit transporter auprès des détenus politiques, à Sainte-Pélagie. Elle s'était trompée. Ces jeunes têtes recevaient là des impressions d'un autre genre, mais tout aussi dangereuses; il fallut leur assigner un autre lieu de correction. Les femmes prisonnières furent transférées à Saint-Lazare, et la maison des Madelonnettes, d'où on les retirait, fut appropriée pour les enfants. Dès août 1831, il n'y eut plus de jeunes détenus qu'aux Madelonnettes, sauf huit ou dix qui restèrent encore rue des Grès jusqu'à l'année suivante.

Tous les éléments d'éducation correctionnelle, c'est-à-dire, ateliers de travail, règle du silence, dortoirs surveillés, instruction intellectuelle et religieuse, furent introduits dans le nouvel établissement, peuplé de cent soixante-

Digitized by Google

seize enfants; mais les difficultés du local ne permettaient pas le maintien d'une discipline satisfaisante.

L'administration d'ailleurs ne se dissimulait pas que son action devant s'arrêter à la porte du pénitencier, la réforme morale qu'elle travaillait à obtenir ne pouvait être durable. Jetés sur la voie publique à l'expiration de leur peine, ces enfants allaient se trouver dans les mêmes conditions qui les avaient portés au vagabondage et à d'autres écarts plus ou moins graves.

« A la voix d'un homme de bien qui « avait fait des prisons le sujet de ses « savantes études [1], une association se « forma. » Sa première réunion eut lieu le 7 mars 1833, et le 24 juin suivant, elle se constitua définitivement dans le but de venir en aide à l'administration « en « préservant des dangers de la récidive « et en rendant aux habitudes d'une vie « honnête et laborieuse les libérés de « la maison pénitentiaire des jeunes « détenus. »

Le 18 mai 1834, l'honorable président de la Société [2], qui, depuis l'origine, n'a jamais cessé de lui consacrer son temps et ses lumières, rendit compte des travaux de l'œuvre. Il fit connaître à l'assemblée générale que la population moyenne des jeunes détenus, jugés ou prévenus, s'était élevée à trois cent cinquante; que l'enseignement religieux, bien qu'imparfaitement organisé, puisque la maison n'avait pas d'aumônier résidant, offrait d'assez beaux résultats: trente enfants avaient fait leur première communion, un plus grand nombre se préparait à cet acte important, et Mgr l'archevêque de Paris, entré pour la première fois dans le pénitencier, y avait donné la confirmation. L'enseignement élémentaire et les produits industriels présentaient aussi d'heureux résultats. Mais ce qui surtout intéressa vivement l'assemblée, ce fut d'apprendre que parmi 70 libérés confiés au patronage depuis un an, 54 se conduisaient très-bien, 12 laissaient beaucoup à désirer, et 4 seulement étaient tombés en récidive, tandis que jusqu'alors les trois quarts des enfants de la même catégorie ne tardaient pas à mal tourner. Cependant trop peu de temps s'était écoulé pour que « ces résultats « pussent être considérés comme déci- « sifs. » Ce ne fut que deux années après, le 12 juin 1836, que le deuxième compte-rendu des travaux de la Société montra « ce qu'on pouvait réellement attendre « des efforts réunis de l'administration « de la prison et du patronage. »

Au pénitencier, le produit net du travail, qui avait été en 1834 de 28,877 fr. s'était élevé en 1835 à 30,060, indice d'amélioration dans les habitudes laborieuses et dans la conduite en général. Pour stimuler encore davantage les jeunes détenus, la Société « s'associant « en cela à l'œuvre de l'administration, » fit les fonds nécessaires pour accorder des gratifications de 50 fr., et plus tard de 75 fr., aux enfants qui avaient été les premiers à l'école et dans les ateliers.

« L'émulation était d'ailleurs entretenue par une distribution de grades accordés aux meilleurs sujets. A cet effet, « les détenus étaient embrigadés sous « des caporaux et des sergents, qui se « trouvaient honorés de cette distinc- « tion, et étaient les premiers à main- « tenir l'ordre et la discipline. » Enfin, un vêtement d'honneur confié à seize des mieux méritants, offrait un nouvel élément à une louable ambition.

« L'école élémentaire était aussi en « progrès; sur environ 390 détenus, « 331 élèves répartis en huit classes « suivaient les leçons de lecture et d'é- « criture. Six classes d'arithmétique ve- « naient d'être ajoutées à cet enseigne- « ment. »

« Le chant en commun ne produit « pas seulement l'effet de dilater la poi- « trine en développant l'organe de la « voix, mais il élève l'âme et dispose le « cœur aux affections bienveillantes et « douces. » On l'avait introduit à la demande de la Société, qui en fit les frais; mais par des motifs qui ne nous sont pas connus, pendant que toutes les autres branches de l'éducation se sont maintenues et perfectionnées, on a dû renon-

[1] M. Charles Lucas, inspecteur-général des prisons du royaume.

[2] M. Bérenger (*de la Drôme*), pair de France, conseiller à la Cour de cassation, membre de l'Institut, etc.

Digitized by Google

cer aujourd'hui à ce puissant moyen d'amélioration morale.

Un soin plus directement applicable à son institution occupait encore la Société de patronage.

« Deux ou trois mois avant le jour de « la libération, un commissaire-enquêteur, pris dans le sein de la Société, « compulsait les greffes pour y rechercher la cause de la condamnation du « futur patroné; il s'enquérait de la « moralité et des moyens de la famille « pour savoir jusqu'à quel point on « pouvait compter sur sa participation.

« Il s'informait auprès de l'administration de la conduite de l'enfant pendant sa détention, de son aptitude, « de ses penchants; puis il se mettait « en rapport avec lui; il étudiait son « caractère, ses goûts, et cherchait à « découvrir le genre de direction qu'il « convenait de lui donner. Le mois suivant le commissaire-enquêteur rendait compte au Comité de placement « du résultat de ses recherches; son « rapport présentait l'histoire complète « de la vie de l'enfant qui en était l'objet, et ordinairement aussi en abrégé « celle de sa famille.

« Ce rapport entendu, le Comité, qui « siégeait alors aux Madelonnettes, faisait venir le jeune détenu en sa présence; il lui retraçait sa conduite « passée, l'exhortait à changer, et lui « faisait envisager l'avenir qui l'attendait, si, rendu à la liberté, il n'entrait pas dans la voie de probité et « d'honneur qui lui était ouverte. » « Alors il était fait choix d'un patron. « Celui-ci recevait du commissaire-enquêteur le rapport qui allait lui servir de guide dans la direction de son « pupille. Il se mettait en relation avec « lui, il faisait ses diligences pour lui « procurer l'entrée d'un atelier et débattait avec le maître les conditions « de l'apprentissage.

« Un mois après, le patron rendait « compte au Comité du résultat de ses « démarches; il soumettait à son approbation le contrat passé avec le chef « d'atelier et indiquait la somme nécessaire à l'achat d'un trousseau et « aux dépenses de l'apprentissage. Cette « somme lui était immédiatement allouée.

« Le jour de la libération arrivé, « le patron se rendait au pénitencier « pour y recevoir son pupille des mains « du directeur; il lui faisait quitter l'habit de la maison et l'échangeait contre « des vêtements décents. » « Si la famille « de l'enfant avait conservé de l'affection pour lui et si on n'avait pas à « craindre que ses rapports avec elle « ne lui fussent pernicieux, le patron « lui conduisait son pupille. » Ce devoir rempli, il le reprenait et l'introduisait dans l'atelier dont il lui avait préparé l'entrée; il le confiait à une famille nouvelle, choisie avec discernement, qui, outre ses bons exemples, allait lui donner les soins affectueux que trop souvent la famille naturelle a refusés aux petits détenus.

Ce que les premiers patrons faisaient ainsi en préludant à l'œuvre qu'ils créaient est encore aujourd'hui ce que le règlement demande aux membres actifs de la Société; seulement le Comité ne siégeant plus au pénitencier, mais dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, le petit détenu ne lui est plus amené.

Une fois placé, le pupille ne cesse pas pour cela d'être sous la surveillance de son patron, qui le dirige dans sa vie nouvelle.

A l'époque dont nous parlons, 1816, la Société avait sous sa tutelle 269 libérés, dont les trois cinquièmes, condamnés pour simple vagabondage ou pour mendicité, n'avaient enfreint que les lois de police; la plupart des délits à la charge des deux cinquièmes n'avaient presque aucune importance; mais ces petits malheureux étaient sur la pente du crime, et comment y auraient-ils échappé? Sur ce nombre de 269, 139 appartenaient à des parents qui n'avaient pu les surveiller ou qui, vivant dans l'intempérance ou le concubinage, ne leur offraient que de funestes exemples; 51 étaient orphelins, et 32 enfants naturels; ainsi, pour près des cinq sixièmes, l'inconduite devait être attribuée à la fatalité de la naissance. Cette statistique morale est aujourd'hui ce qu'elle était alors; la Société lutte tou-

Digitized by Google

jours contre le même élément de désordre. Elle ne compta pourtant à cette époque que 19 p. 100 de récidives ; ce chiffre tomba l'année suivante à 17 p. 100, et puis, à mesure que les institutions du régime de la prison et du patronage se sont perfectionnées, on l'a vu diminuer graduellement et se fixer entre 8 et 10 dans les dernières années.

Nous avons dit que le local des Madelonnettes laissait beaucoup à désirer ; enfin, en septembre 1836, les jeunes détenus furent transférés à la maison de la Roquette, dont l'édification commencée en 1827 venait d'être achevée.

Cette maison est plus belle, plus spacieuse que celle des Madelonnetes ; mais elle est loin « d'offrir toutes les « conditions de salubrité désirable. » La grande élévation des bâtiments ne permet pas aux rayons du soleil de pénétrer suffisamment dans les cours et dans les étages inférieurs. Leur division en six corps de logis, dont l'ensemble forme une étoile à six rayons, aboutissant chacun à une tour de 50 pieds de diamètre, semble, il est vrai, favoriser la ventilation ; mais les hautes constructions qui, liant les tours entre elles, donnent à l'édifice la forme d'un vaste hexagone, contrarient le renouvellement de l'air ; et les courants, au lieu d'assainir le local, sont pernicieux dans toutes les saisons.

L'établissement, qui contient 522 cellules de sept pieds sur huit, dont les portes longent les deux côtés de chaque corridor, fut partagé en six quartiers : un pour les prévenus, un pour les détenus par correction paternelle et quatre pour les détenus jugés ; pendant le jour ces derniers étaient réunis dans des ateliers de travail situés au rez-de-chaussée.

En vertu d'une autorisation ministérielle du 3 décembre 1832, M. le préfet de police, président de la commission administrative des prisons, avait placé directement quelques enfants en apprentissage hors de la Roquette ; il reconnut l'avantage qu'il y aurait à charger de ce soin la Société de patronage. C'est alors, en 1817, que prit naissance cette phase de l'éducation correctionnelle appelée liberté provisoire, et qui, se développant très-lentement, n'a pas encore atteint le perfectionnement dont elle est susceptible.

Dans le principe les contrats devaient être passés avec les maîtres par M. le préfet ; il résultait de l'intervention d'une autorité étrangère au patronage des lenteurs fort préjudiciables au succès de la mesure. M. le ministre de l'intérieur décida, le 23 juin 1841, que désormais les contrats seraient passés directement par la Société, c'est-à-dire, par le patron que la Société désigne pour l'enfant. Il reconnut en même temps que le jeune détenu cessant d'être une charge pour l'État, il était juste de dédommager l'association du fardeau que le patronage lui imposait, dans la proportion de l'économie qui en résultait pour le gouvernement, et il fixa l'indemnité d'abord à 60 c. par jour, et puis à 80, outre le trousseau qui fut porté à 80 fr. une fois payés. Mais cette décision n'a pas reçu une application générale, car le dernier compte, rendu le 14 juillet 1844, établit que pour 45,064 journées de libérations provisoires de 1837 à 1844, la Société n'a reçu de subvention, et y compris les trousseaux, que 10,238 fr. ; ce qui donne une moyenne de 22 1/2 c. par journée, sans trousseau, au lieu de 80 c. et le trousseau. Cette différence provient de ce que, d'après les décisions de l'autorité, sur les 190 jeunes libérés provisoirement, il s'en est trouvé cent qui, pouvant être entretenus par leurs familles, ne devaient pas donner lieu à la subvention.

Cependant on comprit que la Société, chargée d'élever les enfants, devait choisir elle-même ceux qu'elle jugerait pouvoir être convenablement admis à l'éducation correctionnelle en liberté provisoire, et que la faculté donnée au patron de visiter son futur pupille trois mois avant sa sortie, n'était plus suffisante pour ce nouveau genre de libération. En conséquence « le ministre « autorisa la Société à déléguer à quel- « ques-uns de ses membres la mission « d'étudier dans la prison même le « caractère et les habitudes des jeunes « détenus, et M. le préfet de police fut « invité à donner des ordres pour que « ces délégués pussent remplir leur mis-

Digitized by Google

« sion sans obstacle. » « En suite de « cette décision, la Société désigna six « de ses membres qui, après s'être ré- « partis les six divisions du pénitencier, « se vouaient à la tâche délicate et la- « borieuse de visiter fréquemment les « jeunes détenus. Dernièrement un sep- « tième a été affecté aux Madelonnettes, « prison devenue succursale de la Ro- « quette. »

Les visites que ces Messieurs font aux jeunes détenus offrent divers avantages; et d'abord on conçoit tout le fruit que doivent retirer ces enfants du contact d'hommes vertueux et éclairés; mais ils apprennent en outre à connaître l'institution du patronage et à désirer d'y être admis; car, chose étrange! aujourd'hui encore quelques parents et quelques enfants ne peuvent pas comprendre qu'une association se soit formée pour venir à leur aide, si elle n'a rien à y gagner; à leur avis, c'est un marché qui doit nécessairement leur être onéreux puisqu'on les engage à le faire; et ce qui ne contribue pas peu à les affermir dans cette pensée, c'est que la masse de l'enfant est remise à la Société. Aussi, pour toucher eux-mêmes cette masse et pour la dissiper à leur gré, un grand nombre d'enfants (près du tiers des libérés) refusent le patronage, soit d'eux-mêmes, soit à l'instigation de leurs parents; vraie calamité pour eux et pour l'ordre public, puisque la moitié des jeunes libérés ainsi soustraits au patronage sont condamnés pour des délits plus ou moins graves, dans la première année de leur libération.

Les délégués font comprendre aux enfants, et ceux-ci l'apprennent à leurs parents, que la masse comptée à la Société doit être scrupuleusement employée à l'avantage du patroné; que cette masse est bientôt absorbée par la valeur du trousseau et des autres effets qu'on leur fournit; que si, à l'expiration du patronage, il se trouve un excédant de massse, chose extrêmement rare, la somme ne profite pas à la Société; qu'enfin, pécuniairement parlant, dans l'œuvre du patronage, la Société a tout à perdre et rien à gagner.

Il y a tout lieu de croire que si ces explications n'étaient pas données, il y aurait un bien plus grand nombre de refus de patronage; mais ce qui va sans doute contribuer puissamment à diminuer encore ces refus, c'est une sage mesure que le ministre de l'intérieur vient d'adopter, d'après laquelle les masses, considérées comme appartenant à l'État, ne sont remises ni au jeune libéré, ni à sa famille; elles peuvent seulement, par décision spéciale, être versées aux sociétés de patronage, à la charge de ne les employer qu'à l'entretien du jeune patroné, tout autant que la famille ne peut y pourvoir, et de rembourser à l'État ce qu'il pourrait se trouver d'excédant à l'expiration du patronage.

MM. les délégués, réunis en *comité d'enquête*, s'assemblent périodiquement deux fois par mois, et chaque membre propose ses candidats à la liberté anticipée. Si le comité adopte la proposition, il désigne parmi les patrons un commissaire qui lui fait un rapport à une des plus prochaines séances; il délibère alors, et si l'avis de la majorité des membres est favorable, le président de la Société est invité d'adresser la demande de mise en apprentissage au ministre de l'intérieur, par l'entremise de M. le préfet de police. La lettre est accompagnée d'une copie du rapport d'enquête, et de la délibération prise par le comité.

L'enfant, mis en liberté, est confié à un maître pour apprendre un état, sous la surveillance d'un membre de l'association. Quoique sorti de prison, il ne perd pas la qualité de *détenu*, et aussi longtemps que le terme de la sentence n'est pas arrivé, il peut, à la moindre faute, être réintégré administrativement sans nouvelle condamnation. On conçoit facilement quel empire cette circonstance donne au patron sur son pupille, qui achève dans la vie libre son éducation correctionnelle, et contracte l'habitude de la soumission, sans laquelle un jeune ouvrier ne peut guère avoir de l'ordre dans sa conduite ni de l'économie dans ses dépenses.

Cependant les tribunaux, pénétrés de l'avantage que les jeunes délinquants

Digitized by Google

retirent du nouveau système qui change la peine en une sorte d'éducation appelée, à juste titre, correctionnelle, se montrèrent plus disposés, non-seulement à ordonner ces détentions, mais encore à en prolonger la durée : aussi la population de la Roquette se trouva-t-elle augmenter sensiblement. Il fut constaté que cette population qui, avant l'établissement de la Société, n'avait pas excédé 300, s'était trouvée, au 1er juin 1836, de 390, au 1er juin 1837, de 468, et enfin, au moment du quatrième compte-rendu, le 22 juillet 1838, elle était de 600. Il y eut encombrement dans le pénitencier, et l'on fut obligé de séparer les prévenus des enfants jugés, et de transférer les premiers dans l'ancien local des Madelonnettes. Mais en 1843, on les a de nouveau transportés à la Roquette, où ils sont soumis au même régime que les enfants jugés; le trop plein, choisi parmi ces derniers, est déversé aux Madelonnettes.

La même progression avait eu lieu dans le quartier de la correction paternelle; de 14, le nombre était monté à 49. Il est aujourd'hui de 31. Les enfants de cette catégorie étaient bien séparés des autres détenus, mais ils vivaient en commun, et dès lors le secret de la correction paternelle ne pouvait plus être enseveli dans le sein de la famille. En janvier 1838, l'administration introduisit, à l'égard de ces enfants, dont la détention ne se prolonge pas plus de trois mois, le système de séparation complète. Chacun eut sa cellule; il perdit son nom en y entrant, et ne fut plus désigné que sous un numéro, afin de ne pas laisser de traces de son passage dans la maison. Il prit ses repas seul, travailla seul, et ne vit jamais ses compagnons de détention. « Précédemment, « les deux tiers de ces jeunes détenus « rentraient au même titre jusqu'à qua- « tre et cinq fois dans la maison, et de- « puis la séquestration isolée, il est « très-rare qu'ils se mettent dans le cas « d'être de nouveau soumis à cette cor- « rection. »

On a vu s'introduire des améliorations successives dans le système de l'emprisonnement; si l'on veut les apprécier à leur juste mérite, il ne faut pas comparer le système qu'on établit au début de la Roquette avec celui qui existe maintenant, mais avec celui des anciennes prisons. On comprend alors comment l'administration, malgré ses lumières et son grand tact, ait pu transporter dans la nouvelle organisation un grand nombre d'abus qui n'ont été réformés que plus tard; et comment ces abus, qui nous paraissent aujourd'hui énormes, passant autrefois inaperçus, au milieu d'autres beaucoup plus criants, n'éveillaient pas la sollicitude des inspecteurs. C'est ainsi que le denier de poche, qui excitait les enfants au jeu, à la gourmandise, et donnait lieu à une foule de petits larcins, subsista jusqu'en 1838, et que la cantine, qu'on s'étonne d'y trouver admise, survécut encore de quelques semaines au denier de poche.

Un des vœux que l'administration et la Société avaient le plus à cœur, fut réalisé en 1837. Un aumônier fut spécialement affecté à la maison [1]. Dès lors, les exercices religieux purent se faire d'une manière suivie, et dans le mois de septembre 1838, 208 enfants approchaient pour la première fois de la sainte table, et 175 recevaient, des mains de Mgr l'archevêque de Paris, le sacrement de la Confirmation. Quelque temps après, les Frères de la doctrine chrétienne ont été admis à seconder le zèle du digne aumônier, dans ses instructions religieuses, et même, dès 1843, ils visitent les jeunes malades dans le quartier de l'infirmerie, où ils leur prodiguent les soins les plus affectueux.

Pendant les derniers mois de 1839, un changement radical fut opéré dans le régime du pénitencier.

L'administration, frappée de l'heureux effet que l'isolement continu produisait sur les enfants détenus par correction paternelle, résolut de l'appliquer également aux enfants jugés, et dès les premiers jours de janvier 1840, 508 enfants, c'est-à-dire toute la jeune population de la Roquette, s'y trouvaient soumis.

[1] Un pasteur protestant se chargea en même temps de donner des soins à ses jeunes coréligionnaires.

Digitized by Google

De son côté, la Société de patronage avait éprouvé une modification importante dans son organisation.

Dans l'origine, les masses [1] de chaque enfant étaient directement comptées à leurs patrons respectifs, et nous avons vu que ceux-ci pourvoyaient par eux-mêmes à tous les besoins de leurs pupilles. Cette marche n'avait aucun inconvénient, lorsqu'un nombre encore très-restreint de libérés était confié à une petite association d'hommes entièrement dévoués à l'œuvre qu'ils venaient de créer, et qui, se réunissant fréquemment, s'entretenaient des détails de leurs opérations, et se consultaient sur la conduite à tenir à l'égard de leurs patronés; mais une fois que près de 400 enfants ont été à la charge de l'association, et que plus de 100 patrons s'en sont partagé les soins, les réunions ne pouvaient plus être complètes; les absences, les maladies, les affaires, devaient occasionner des intermissions dans une œuvre qui a besoin d'être incessante; il ne pouvait plus y avoir d'entente dans la mesure des dépenses; chaque patron, opérant isolément, ne savait s'il agissait dans les limites des ressources de la Société; les uns avaient pour leurs pupilles beaucoup trop d'indulgence, les autres pas assez, et la nécessité d'un centre d'action devenait de plus en plus urgente. D'un autre côté, les sorties des jeunes détenus avant l'expiration de leur peine donnèrent lieu à une nouvelle série de formalités et de démarches, par la fréquence des rapports que cette classe de patronés occasionne entre l'autorité supérieure et la Société, et les écritures se trouvèrent par là singulièrement compliquées; il fallut justifier rigoureusement des dépenses des enfants et de l'emploi de leurs masses; chaque patroné dut avoir, à cet effet, un compte ouvert, où les articles les plus minces, qui ne s'élèvent souvent qu'à 5 ou 10 centimes, figurent, appuyés de pièces comptables, dûment approuvées par le comité de placement, et mandatés sur le trésorier par le comité des finances, avec autant de régularité que s'il s'agissait de transactions majeures. Le versement à la Caisse d'épargne du cinquième de la masse, lorsque celle-ci atteint le chiffre de 50 francs, l'obtention du livret, au nom de l'enfant, les retraits occasionnels au moyen de procuration, exigèrent encore un nouvel ordre de travaux, et le conseil d'administration reconnut que la Société ne pouvait marcher plus longtemps sans la création d'une agence, où toutes les opérations se concentreraient, et qui serait chargée d'exécuter avec ensemble et régularité tout le détail des diverses opérations.

Maintenant, la tâche de l'homme de bien qui prend un jeune libéré sous sa tutelle bienveillante, le patronage proprement dit, est dégagé du détail matériel et administratif qui encombrait sa marche, et les patrons ont la facilité d'employer le temps dont ils peuvent disposer aux soins moraux et religieux que réclament leurs pupilles; ils le font aussi en toute liberté, les règlements de la Société ne les astreignant à aucune formalité à cet égard.

L'organisation de l'agence fut suivie de l'établissement d'un vestiaire. Les objets de literies, de vêtements, de chaussure, achetés à l'avance et confectionnés par des entrepreneurs choisis, reviennent à un prix fort avantageux; mais on doit peut-être moins se féliciter de l'économie que de l'ordre et de la régularité qui se trouvent naturellement apportés dans la distribution.

Le patron ne peut pas livrer lui-même l'objet en nature; mais sur sa demande son patroné reçoit un bon de l'agence, et celle-ci sachant, non-seulement ce qu'elle a déjà livré à cet enfant, mais aussi ce que les autres ont reçu, peut établir dans la distribution une règle dont elle s'écarte le moins possible.

Le compte-rendu en 1841 atteste déjà les bons effets du nouveau mode d'opérer, que pourtant l'on améliore chaque jour davantage. L'exactitude dans les écritures pour la partie des finances, les nombreux détails insérés aux registres,

[1] En langage de prison, on appelle *pécule* la rétribution accordée au travail du prisonnier; *masse*, la somme mise en réserve sur ce pécule, et *denier de poche*, ce qu'il est permis au détenu de dépenser.

Digitized by Google

aux dossiers, aux bulletins pour la partie morale, furent le résultat naturel de l'augmentation du nombre des employés. Par le moyen d'une inspection régulièrement faite au moins une fois chaque mois, on s'assure de la présence des patronés chez leurs maîtres, et ceux-ci se trouvent tous en rapports avec l'agence. On tient le patron au courant de ce qu'on apprend de remarquable, et le patron fait réciproquement des communications à l'agence, où viennent se réunir tous les renseignements obtenus sur les patronés. Mais c'est surtout dans le placement des jeunes libérés que se montre la grande utilité de ce centre d'action; peu de patrons auraient le loisir et la facilité de trouver des places convenables pour leurs pupilles; l'agence, comme un bureau de placement, leur indique des maîtres pour tous les états, et par son intermédiaire les conditions peuvent être uniformément déterminées pour les points essentiels [1].

Dans les premières années, les patrons éprouvaient de grandes difficultés à rencontrer des industriels qui voulussent bien se charger des apprentis qu'on leur offrait. Aujourd'hui, au lieu d'être obligés de frapper à vingt portes avant de trouver une place, la Société n'a plus qu'à choisir parmi les maîtres qui s'offrent d'eux-mêmes, tant la prévention contre ses pupilles est diminuée, tant l'esprit de bienveillance et de charité se développe en leur faveur!

Mais si la Société a de grands motifs de se féliciter sous le rapport de la facilité des placements, il se trouve cependant, à cet égard même, une lacune qui constitue un vice radical dans son organisation.

L'article 4 des Statuts de la Société, publiés à son origine en 1833, porte : « Elle fonde des lieux d'asile pour ceux « des jeunes libérés malades ou sans « ouvrage qui n'ont personne pour les « recueillir, ou qui ne peuvent être re- « çus dans les établissements publics. » Et cette fondation, dont on a, dès le principe, reconnu la nécessité, n'existe pas encore. La Société est dans l'impossibilité de donner un gîte convenable à une moyenne de six patronés par jour, qui, par des circonstances diverses, sont momentanément déplacés.

Pendant quelque temps, elle s'entendit avec l'administration de l'Asile pour *les prévenus acquittés*, rue des Anglaises; mais le mélange de cette classe avec celle des jeunes libérés donnait lieu à une foule d'inconvénients graves et irrémédiables; il fallut renoncer à cette combinaison. On n'a pas eu d'autres ressources que de choisir des logeurs où l'on envoie ces enfants, exposés, sans surveillance, à toutes sortes de séductions; fâcheux expédient auquel bien des patrons attribuent les mécomptes qui parfois viennent les affliger.

Une circonstance nouvelle paraît devoir favoriser l'accomplissement des vœux de la Société pour la fondation d'un lieu d'asile. Par ordonnance royale du 5 juin 1843, « la Société fondée à Pa- « ris pour le patronage des jeunes déte- « nus et des jeunes libérés auquels il « est fait application des articles 66, 67 « ou 69 du Code pénal, est reconnue « comme établissement d'utilité publi- « que. » Ainsi la Société peut aujourd'hui agir comme personne civile, et désormais elle peut recevoir et acquérir. Elle a donc lieu d'espérer que les preuves de sympathie qu'elle a constamment reçues dans sa marche progressive ne lui failliront pas, maintenant qu'il s'agit de compléter ses moyens d'action, et qu'elle peut le faire avec assurance de stabilité.

On ne verra pas sans intérêt quelles ont été les ressources de la Société, et à combien se sont élevées les dépenses pour l'entretien des 1065 enfants qui ont successivement passé trois années à la charge du patronage pendant la période décennale dont nous venons d'exposer les incidents.

[1] Voici les conditions fondamentales de chaque contrat d'apprentissage :

L'apprenti donne une ou plusieurs années de son temps. Le patron promet son influence pour maintenir son pupille dans le devoir; mais il ne se porte point garant de sa conduite.

Le maître s'engage à lui enseigner un état; il le loge, le nourrit et le blanchit, et dans aucun cas il ne peut retenir en dédommagement les effets ni les outils que la Société fournit à son pupille.

Digitized by Google

Le nombre des membres souscripteurs donateurs ou patrons, qui fut dès l'origine de 199, n'a jamais été au-dessous de 189 ni au-dessus de 217. Il est aujourd'hui de 211.

Pendant les dix années écoulées, les cotisations de ces membres ont produit 57,260 fr. « Du reste, dit le compte-« rendu de 1843, la Société a trouvé « dans la bienfaisance inépuisable du « Roi, de la Reine et de son auguste fa-« mille, dans les secours du Gouverne-« ment, dans ceux du Conseil municipal « de Paris, du Conseil général de la « Seine et de l'Administration des hos-« pices de la Seine, dans les sympathies « publiques, dans les collectes du jury, « qui seules ont produit 12,428 fr., mais « qui tendent à décroître pour nous en « se partageant, la Société, dis-je, a « trouvé des ressources qui se sont éle-« vées à 139,642 fr. » Ces deux sommes réunies donnent celle de. 196,902

Si l'on y ajoute le montant des masses. 80,647

On voit que la Société a encaissé une somme de. . . . 277,549 pendant le cours de son existence.

Sur cette recette elle a dépensé :

En achats d'effets d'habillement, de literie, ou d'outils pour les patronés. .	133,912	
Frais concernant les enfants, tels que asiles, prix, etc. .	25,483	212,608
Frais d'administrat. .	53,213	

Il y a donc un excédant de. 64,941

Si l'on en déduit les approvisionnements du vestiaire et les fonds pour dépenses urgentes et prochaines, il reste 52,000 fr., qui constituent le fonds de réserve, somme encore fort insuffisante pour que la Société se hasarde à créer le lieu d'asile qu'elle ambitionne tant de posséder.

Telle est la Société de patronage pour les jeunes libérés. Bien que les hommes éminents qui la président y aient constamment pris une part active, laborieuse, on peut, sans être taxé de flatterie, présenter comme modèle son organisation, parce que celle-ci est le fruit d'une longue pratique et des diverses modifications successivement amenées par l'expérience.

On y voit une administration dont les membres, par leur position sociale, se trouvent en contact avec les autorités supérieures et des patrons de tous les rangs qui viennent s'entendre avec les chefs d'ateliers pour l'intérêt des pupilles qu'ils leur confient. On sent l'action gouvernementale sur l'ensemble, tandis que chaque membre conserve une entière indépendance d'action; et cette indépendance tend chaque jour davantage à infiltrer dans l'association le principe religieux qui seul peut entretenir sa vigueur; enfin on trouve dans les rapports du patron avec son pupille d'une part, et avec la famille du maître d'apprentissage de l'autre, cette fusion des classes par la bienfaisance, c'est-à-dire, par la pratique de la charité, reconnue par l'économiste chrétien comme unique mais puissant moyen d'amener le bien-être social.

G. W.

ITINÉRAIRE DE VOREPPE A LA GRANDE-CHARTREUSE.

Le voyageur qui arrive de Lyon ou de Grenoble par Voreppe peut quitter la grande route à cet endroit, pour prendre le chemin qui conduit à Saint-Laurent-du-Pont. La vallée même de Voreppe, s'il n'a pas encore vu de pays de montagne, attirera ses regards et son attention. C'est un défilé d'une demi-lieue de largeur, commandé à son entrée par deux rochers escarpés. L'un de ces rochers, celui qui est au couchant, s'appelle la *dent* de Moirans, parce qu'il domine la plaine où est situé le village de ce nom; l'autre, qui

Digitized by Google

élève sa crête aiguë au-dessus même de Voreppe, se nomme le pic de Chalais. On remarque sur cette crête un petit pavillon ou belvédère ; c'est une dépendance du couvent de Notre-Dame de Chalais, autrefois appartenant aux Chartreux, et occupé maintenant par des Dominicains, ordre religieux que le père Lacordaire a depuis peu rétabli en France.

Le fond de l'étroite vallée de Voreppe est d'une admirable fertilité; le sol noir et profond y produit des peupliers et des noyers d'une végétation vigoureuse. Les ceps de vigne, serpentant d'un arbre à l'autre, forment des cascades parallèles de verdure, entre lesquelles croissent de belles moissons et du chanvre qui s'élève ordinairement à sept ou huit pieds de hauteur. L'Isère coule le long des rochers qui sont en face de Voreppe à l'autre bout de la vallée, et dessine par ses sinuosités les bases des montagnes de Sassenage et de Venrey.

Du pont de Voreppe, jeté sur un torrent rocailleux, on a un de ces tableaux où l'imagination de l'artiste n'a rien à ajouter à la nature. Le long des rives de ce torrent, des maisons et des chaumières diversement groupées sont surmontées par un clocher de village qui se marie harmonieusement aux cyprès et aux peupliers du cimetière qui le borde. A mesure qu'on s'éloigne de Voreppe, on perd de vue ce joli paysage; mais au second détour de la route, au-dessus d'une petite chapelle, on aperçoit au loin une portion de la vallée de Tullins, que M. de Chateaubriand met au-dessus des plus belles vallées des Pyrénées.

La végétation devient moins puissante à mesure qu'on s'élève; on a quitté la région des beaux noyers, et on n'est pas encore à celle des sapins. Cependant le vallon de *pommiers* que l'on traverse est rempli de nombreux vergers qui lui donnent un aspect frais et gracieux. Quelques hameaux y sont semés çà et là ; on aperçoit sur la droite des montagnes abruptes et couronnées de sapins, qui s'étendent de Chalais jusqu'aux portes du désert de la Grande-Chartreuse ; on monte jusqu'au col de la Placette, qui est à plus d'une lieue au-dessus de Voreppe, puis on redescend par un assez beau chemin au village de Saint-Joseph. Bientôt après on arrive au premier hameau de Saint-Laurent-du-Pont. Un peu au-dessous d'une cellule pyramidale, couverte de sapins et de hêtres, se présente l'église à une centaine de pas du chemin ; sous les murailles mêmes d'une petite terrasse, qui protège à la fois et le cimetière et la plate-forme qui entoure l'église, un petit torrent roule souvent des graviers et des débris dans ses crues subites ; il oppose quelquefois une barrière aux villageois qui se rendent à l'appel de la cloche, les dimanches ou autres jours de fête. Mais les dangers ne font que stimuler le zèle de l'homme religieux, et donner un attrait nouveau à l'accomplissement de ses devoirs.

C'est dans la partie de Saint-Laurent-du-Pont qui est du côté opposé à celui par lequel on arrive, que se trouvent les deux meilleures auberges ; c'est là aussi qu'on loue des guides et des mulets pour achever le voyage qui ne peut plus se continuer en voiture. Saint-Laurent-du-Pont est certainement un village d'une assez pauvre apparence ; mais le paysagiste aime les maisons à galeries de bois, percées de lucarnes, et leurs toits à pentes rapides, à angles aigus, recouverts d'ardoises ou de ces planches légères qui en imitent la forme et qu'on nomme *sandoles* dans le pays. Cela rappelle un peu l'aspect des villages de l'Oberland ou du canton de Lucerne.

L'ouverture des montagnes derrière Saint-Laurent indique assez clairement la direction qu'il faut prendre pour aller à la Grande-Chartreuse ; on ne voit pas que le désert puisse avoir d'autre issue.

Presque en sortant de Saint-Laurent, on cotoie le *Guiers-Mort*, torrent qui vient du désert et dont le lit est parsemé de brisants. Sur la droite du chemin, des coteaux s'élèvent étagés en pente douce, et présentent sur leurs flancs des ombrages touffus. Enfin, au bout de cette espèce de *vestibule* du désert, deux rochers fièrement dessinés semblent surgir du lit même du torrent. Leurs cimes altières dominent tout ce riant

Digitized by Google

vallon. Il semble que ce soient les bornes du monde. C'est là que le désert commence.

Une ferme, une scierie, de vastes usines sont construites aux pieds de ces rochers, au lieu appelé Fourvoirie. Il y a quelques années, on y voyait un haut fourneau, qui a été remplacé par une fabrique de clous. La scierie et la ferme dépendent de la Grande-Chartreuse. Le monastère possédait autrefois l'usine et tous les bâtiments de Fourvoirie. Ces bâtiments, quoique délabrés aujourd'hui, sont bâtis avec une solidité remarquable. Des murs épais, percés de petites fenêtres où sont scellées de fortes grilles en fer, annoncent de la part de ceux qui les ont bâtis, l'intention de se mettre à l'abri de ces coups de main, de ces pillages si fréquents à l'époque où [1] les guerres religieuses déchiraient le Dauphiné ou les provinces voisines.

Ces espèces de vieilles forteresses, ces fabriques variées, ombragées par des hêtres centenaires, les eaux fougueuses du torrent qui se révoltent en mugissant contre les barrières élevées par la main de l'homme pour détourner leur cours et les forcer à devenir les forces motrices d'une active industrie, ces portes colossales du désert, taillées de la main de Dieu même aux flancs de la montagne, tous ces aspects riants, austères ou grandioses, deviennent un sujet d'études variées pour le peintre, d'inspirations pour le poëte, d'admiration pour quiconque sait voir et sentir.

Un pavillon adossé au rocher qui s'élève sur la droite occupe l'étroite chaussée prise sur le lit du Guiers-Mort. Deux portes unies par une voûte peuvent fermer le désert comme on ferme une ville entourée d'une enceinte de remparts. Au-dessus de la voûte est un logement qu'on avait pratiqué pour le gardien de cette entrée du désert. Au-dessus du cintre de la porte se remarque, sculpté sur la pierre, un globe surmonté d'une croix [2]; c'est là le seuil qui sépare les tumultes des passions de la paix de la conscience, les soucis des affaires humaines du soin de l'unique affaire nécessaire, le monde enfin et ses pensées d'un jour de la religion et de ses pensées éternelles.

Le croyant qui franchit ce seuil y goûte une joie douce et calme; celui qui l'aborde, poussé par une vocation sincère pour la vie érémitique de la Chartreuse, y dit un dernier adieu à toutes les vanités comme à tous les biens terrestres dont il veut se détacher à jamais. L'indifférent lui-même, surtout s'il voyage seul et livré à ses propres réflexions, ne peut guère se défendre d'une vague émotion dont il craint de se rendre compte.

Au milieu de ces merveilles de la nature, ce fut une autre merveille pour le temps où elle fut construite, que cette route creusée dans le roc et portée de distance en distance sur plusieurs arceaux d'une assez grande élévation. Pendant plusieurs minutes le voyageur marche sous une espèce de demi-voûte que la roche nue forme au-dessus de sa tête. *Cette porte du désert,* réellement fermée de ce côté par la nature, a été ouverte par l'art; on en doit la création première à dom Pierre-le-Roux, trente-troisième supérieur-général des Chartreux, vers le commencement du 16e siècle; mais elle ne fut achevée qu'en 1700, de même que le chemin dont nous venons de parler, qui fut appelé *chemin des voûtes.*

Ce chemin tourne et suit les sinuosités de la montagne, sans cesser de côtoyer et de dominer le Guiers-Mort, dont on voit les eaux, tantôt se briser en grondant sur leur lit de roc et de graviers, tantôt, faisant trève à leurs combats, glisser paisiblement et se renouveler sans bruit.

On a pu comprendre, dès le commencement de cette avenue du désert, les difficultés que la nature présentait de ce côté au passage de l'homme. Ce n'est point par là que pénétra saint Bruno dans sa solitude; ce n'est point par là que ses disciples et ses imitateurs seraient venus peupler la Chartreuse, si

[1] On sait que la guerre des Camisards, qui menaça souvent de s'étendre des Cévennes jusque dans les Alpes, n'était pas encore éteinte au commencement du 18e siècle.

[2] C'était ce qu'on appelait *les armes de l'Ordre*, au-dessous desquelles on lisait cette devise : *Stat crux dum volvitur orbis.*

Digitized by Google

les cénobites eux-mêmes n'y avaient ouvert une voie par le fer et le feu. On serait tenté d'y voir comme une image de cette voie étroite et laborieuse que le chrétien doit se frayer aussi, le fer à la main, pour surmonter les obstacles que les passions et le génie du mal multiplient sous ses pas.

A mesure qu'on remonte le cours du Guiers-Mort, l'espace entre les montagnes s'élargit un peu; le chemin monte et n'est plus une conquête continue sur le rocher. On voit toujours la sombre et éternelle verdure des sapins former un agréable contraste avec les nuances plus douces et plus variées qu'offre le feuillage mobile du bouleau et celui de l'orme, du tilleul, du platane de montagne, et enfin du hêtre, appelé *fayart* dans le pays. Le sol, dans les endroits les plus épais du bois, est recouvert d'une mousse qui tapisse même les pierres, les rochers et les arbres. Dans certains endroits, les sapins, serrés les uns contre les autres, paraissent avoir élancé toute leur sève vers leurs sommets, en abandonnant la partie inférieure de leurs troncs, dépouillés de tout branchage. Ils ressemblent alors à de hautes colonnes jusqu'à la hauteur où les rameaux forment une espèce de voûte. Que si des rayons obliques du soleil pénètrent par quelques interstices sous cette voûte naturelle et obscure, il en résulte des effets magiques produits par ces mélanges d'ombre et de lumière.

Nulle part nous n'avons trouvé, en Suisse ni en Italie, des sapins[1] aussi gigantesques que ceux de ce désert. La végétation y rappelle, dit-on, par sa vigueur, celle des forêts vierges de l'Amérique. Le hêtre y atteint également des proportions inconnues partout ailleurs. Les fleurs elles-mêmes y prennent des dimensions et un éclat de coloris dont le botaniste s'étonne. Telles sont la brillante renoncule à tête d'or, le tussilage, la digitale à grandes fleurs, des orchis d'espèces variées, des trolles jaunes, dont le calice est renfermé par les pétales de manière à imiter une renoncule de jardin. Et en fait d'arbrisseaux, le cytise avec ses grappes d'or, le sureau avec ses disques ombellifères, le rosier à roses rouges, l'amélanchier balançant sur le précipice ses fleurs blanches que le vent emporte,

Neige odorante du printemps,

a dit un poëte.

C'est au milieu de ces productions intéressantes et variées de la végétation alpestre que le chemin, appuyé par intervalle sur des murs de terrassement, continue de longer le flanc de la montagne et de remonter le cours du Guiers-Mort.

Il traverse quelques clairières d'où l'on peut apercevoir les sommets des montagnes qui s'élèvent sur les deux rives. Leurs pentes sont coupées de distance en distance par des escarpements multipliés. Des sapins croissent le long de ces escarpements, et leurs cimes élancées atteignent ou dépassent tour à tour le niveau de la base des autres sapins, qui prennent leurs racines sur le banc des rochers supérieurs.

Mais bientôt la route peu à peu s'est élevée par une pente insensible, redescend légèrement pour aller chercher un pont d'une seule arche, jeté hardiment sur deux rochers à une assez grande hauteur au-dessus du lit du ruisseau. Ce pont est appelé Pont-Parant. Avant d'y arriver, on peut remarquer un pont plus curieux encore, formé par la nature. C'est un énorme rocher qui, en s'écroulant du haut de la montagne, est venu se placer à travers du torrent.

L'endroit où le Pont-Parant est placé est l'aboutissant d'une gorge étroite qui s'ouvre sur la droite du voyageur. On franchit ce pont, remarquable pour l'époque où il fut construit, et le chemin se transporte sur l'autre rive. Il commence seulement en cet endroit à offrir une pente rude et raboteuse. On s'élève alors péniblement beaucoup au-dessus du torrent, en côtoyant un rocher-mur d'une prodigieuse élévation.

Or, pendant que le précipice devient de plus en plus profond sur la droite du voyageur, un accident pittoresque

[1] Comme la cognée ne cesse d'abattre les plus beaux arbres de ces forêts, notre observation cessera probablement d'être vraie d'ici à quelques années.

Digitized by Google

se présente à ses regards. C'est un rocher pyramidal qui surgit tout à coup sur son chemin comme pour lui barrer le passage, et qui, du fond de la gorge, semble s'élancer dans les airs. On appelle ce rocher le rocher de l'Œillette ou de l'Aiguille. Des sapins et des hêtres ont crû jusque sur le haut de ce sommet inaccessible. Il y avait là autrefois, avant que l'art n'y eût mis la main, un défilé, non moins difficile à franchir que celui de Fourvoirie. Pour le rendre praticable, on a encore conquis du terrain sur l'abîme. Le chemin passe sous des voûtes élevées et solidement construites; puis il aboutit à une ancienne porte ruinée qui avait été bâtie entre le pic de l'Œillette et le rocher escarpé, qui continue toujours sur la gauche. Cette seconde porte du désert était adossée à un bâtiment qu'on avait fait fortifier en 1720 pour se mettre à l'abri des incursions du fameux Mandrin, qui menaçait, dit-on, de venir piller le monastère avec sa bande de contrebandiers. Il eût été facile de faire là un pont-levis qui se serait ouvert sur un précipice de quatre à cinq cents pieds. En effet le ruisseau, près de cet endroit, se trouve à une profondeur considérable au-dessous de la route. A peu de distance de l'ancien fort de l'Œillette, après avoir marché quelque temps sur une pente adoucie, on recommence à gravir une côte rampante et raboteuse. C'est la fin de la mauvaise partie du chemin. Encore un quart-d'heure et vous atteignez la *croix verte*, auprès de laquelle s'étend une espèce de plateforme. Là, vous êtes si éloigné et si fort au-dessus du Guiers-Mort, que son murmure même lointain cesse d'arriver jusqu'à vous. La gorge s'est élargie, et au-delà d'un petit ravin couvert de bois épais, vous apercevez à peu de distance, et comme sur le premier plan d'un vaste tableau, la Correrie, bâtiment aujourd'hui à moitié ruiné, et qui dépend du monastère. Au-dessus et sur le second plan, deux chaînes de rochers qui, à leur extrémité se rapprochant sans se joindre, laissent une étroite issue, qui est l'autre porte du désert, connue sous le nom de porte du Sapey. Enfin, sur le troisième plan, vous découvrez les cimes dentelées des montagnes qui séparent le vallon de Saint-Pierre de Chartreuse de la vallée de Graisivaudan. Arrivé au pied de la croix verte, le voyageur, qui, comme dit un auteur, *n'a pas eu besoin de mettre d'autres jambes au bout des siennes pour faire sa volonté*, s'assied, respire quelques moments, et recueille les impressions qu'il a éprouvées depuis son entrée dans le désert.

Si vous faites ce voyage vers la fin du mois de juin ou dans les autres mois d'été, vous pourrez trouver un certain mouvement au sein de ces forêts entre Fourvoirie et le monastère. Tantôt des couples de bœufs vous apparaîtront au tournant de la route, traînant des pièces de bois, qui, plus longues que certains détours du chemin, se portent alternativement sur chaque bord en le dépassant; tantôt vous verrez venir des files de mulets, chargés de planches ou de charbons, lesquels vont presque toujours suivant leur caprice, sans que leur conducteur les guide ni les précède. Alors si vous êtes à cheval, rangez-vous d'avance du côté opposé au précipice dans quelques recoins du rocher. Que si on fait retentir au-dessus de vos têtes les coups de la cognée destructive, soyez encore sur vos gardes. Bientôt, peut-être, vous entendrez le vieux patriarche des forêts rouler de rocher en rocher, et ses débris fracassés viendront même parfois joncher le chemin par où vous allez porter vos pas. Si vous montez à la Chartreuse aux environs de la Saint-Jean[1], vous pourrez aussi vous trouver attardé par un de ces troupeaux d'innombrables moutons que les bergers de province amènent de la Camargue dans les Alpes, avec ses mules, ses ânes et ses énormes chiens, véritables caravanes d'Orient, qui vont du désert au désert, en traversant nos villes et nos plaines populeuses. Quelquefois vous rencontrez une bande de chasseurs, qui sera allée relancer le chamois sur ses pics aigus, ou même attaquer l'ours dans sa tanière obscure. D'autres fois vous vous croiserez avec d'élégantes compagnies de promeneurs ou de pro-

[1] Vers le 24 ou le 25 juin.

Digitized by Google

meneuses qui seront venus d'Aix ou d'Uriage pour varier, par des sensations nouvelles, les plaisirs ordinaires de la vie des eaux. Vous verrez aussi des botanistes rapporter d'un air de contentement, dans la boîte de fer-blanc suspendue à leurs épaules, une riche collection de plantes alpines, cueillies sur les cimes d'Aliénard, de Chamechaude ou du Grand-Son [1]. Enfin, le long des rives du torrent, auprès de quelques cascades écumantes, vous apercevrez le dessinateur ou le peintre parisien, abrité sous le large parapluie à canne, tâcher de dérober à la nature ses effets les plus gracieux et ses accidents les plus variés.

Mais si vous avez choisi pour votre pèlerinage le mois de mars ou celui d'avril, pendant lesquels les beaux jours sont tout à fait exceptionnels sur ces hautes montagnes, beaucoup moins de bruit et de mouvement troublera la solitude des déserts. Alors quand vous aurez atteint la croix verte, le murmure du torrent aura cessé pour vous, et si c'est le soir, vous pourrez éprouver, comme nous l'avons éprouvé nous-mêmes, une indicible sensation de fraîcheur ou de silence. *C'est le silence qu'on entend*, comme dit Milton. Cependant, après un petit détour dans le bois, vous vous trouverez au pied même des bâtiments du monastère, qui, se présentant tout à coup à vos regards, semblera vous donner l'idée d'une petite ville. Mais, du reste, il n'y a que son aspect extérieur qui ait quelques rapports avec celui des demeures ordinaires des hommes. Il ne sort des cloîtres muets de la Chartreuse aucun de ces bruits, aucune de ces rumeurs qui annoncent les approches d'une enceinte habitée. Seulement, si vous arrivez à l'heure de l'angélus ou de la prière [2], les vibrations d'une cloche sonore frapperont tout à coup vos oreilles; et ce contraste saisissant vous apprendra que dans le monastère on ne parle tout haut qu'à Dieu seul. Enfin vous suivrez, par un chemin assez montueux, les contours du mur de clôture, et vous parviendrez devant la porte d'entrée du couvent, dont l'architecture noble et simple vous paraîtra en harmonie avec l'austérité du paysage. Là, vous apprendrez bientôt que dans ce séjour voué au silence, on sait pourtant y faire trêve pour accueillir le voyageur avec tous les soins de la plus attentive cordialité.

[1] Trois sommités qui dominent le couvent.

[2] La prière de la famille (des frères ou des domestiques); elle se dit à 7 heures du soir, et l'angélus à 6.

Vue générale du désert. — Course aux chapelles de Saint-Bruno et de Notre-Dame de *Casalibus*. — Excursion au Grand-Son.

Lorsque vous serez sorti du monastère et que vous serez monté dans la prairie qui le domine, regardez autour de vous pour vous rendre compte de la forme du désert au milieu duquel il est situé. Ce désert présente la forme d'un amphithéâtre oblong et irrégulièrement ovale. Le sol du côté du midi est beaucoup plus bas; il va ensuite s'élevant peu à peu et se termine par des mamelons étagés en quelque sorte les uns au-dessus des autres, jusqu'au lieu où se trouve placée la chapelle de Saint-Bruno. Un peu plus haut, le vallon est borné par des rochers escarpés qui l'entourent de toutes parts. C'est sur sa pente, au midi, à une demi-lieue au-dessous de la chapelle de Saint-Bruno, qu'a été construit le monastère actuel de la Grande-Chartreuse. Le fond même de la vallée est creusé sans cesse par le torrent du Guiers-Mort, qui la traverse dans toute sa longueur, depuis la porte du Sapey jusqu'à celle de Saint-Laurent-du-Pont. Ce torrent prend sa source dans les montagnes qui dominent Saint-Pierre-de-Chartreuse. On le nomme Guiers-Mort, dit-on, parce que, dans des années de très-grande chaleur, il est arrivé quelquefois que son lit est resté entièrement à sec.

L'extrémité du désert, du côté du nord, est limitée par une montagne appelée le Col, au sommet de laquelle s'étendent de belles prairies, émaillées, au mois de juin, de mille fleurs diverses. La montagne du Col est commandée sur la droite par le rocher de Bovine ou Bovinant, et sur la gauche par celui d'Aliénard. Du côté du levant, le

Digitized by Google

point culminant de ces chaînes dentelées, qui se dessinent sur l'azur du ciel, est occupé par le pic du Grand-Son, la plus élevée de toutes les montagnes du désert.

Du côté du midi, au delà du torrent, on aperçoit de loin la jolie bergerie de Vallombrey, placée au milieu de prairies en pente douce, qui s'étendent jusqu'au pied d'un rocher dentelé, appelé *Charmanson*.

La cime de ce rocher lui-même est occupée par de beaux pâturages. Enfin, vers le couchant, dans les replis du mamelon couvert de bois qui est en face du monastère, se cache un petit vallon où est la ferme de Chartreusette. On croit que c'est là que les premiers religieux de la Chartreuse placèrent leurs troupeaux et leur exploitation rurale. Il y a dans cet endroit de magnifiques pâturages et même des terres labourables. La Chartreusette est un but intéressant de promenade pour les voyageurs qui passent quelques jours à la Grande-Chartreuse.

Mais aussitôt après avoir vu ce couvent, le voyageur ne manque guère de monter aux chapelles de Notre-Dame de *Casalibus* (*Beatæ Mariæ à Casalibus*), et de Saint-Bruno, situées, comme nous l'avons dit, à une demi-lieue au-dessus du couvent.

Pour aller à ces deux chapelles, on peut remonter le ruisseau qui en descend, ou monter par l'un des deux chemins, à droite, au-dessus du bâtiment où l'on reçoit les femmes [1]. Si vous prenez celui de ces chemins qui est au milieu et dont la pente sera moins rapide, vous marcherez sous des ombrages épais, puis vous verrez de loin les rayons du jour pénétrer dans une sorte de clairière, et sur votre droite, vous apercevrez, au milieu d'une prairie, une chapelle au style simple et agreste : c'est un carré long, couvert d'un toit à double pente surmonté d'une petite croix. Sur la porte on lit : *Sacellum Beatæ Mariæ à Casalibus;* on y arrive par un perron de plusieurs marches recouvert d'un péristyle abrité par un avant-toit et soutenu par des colonnes : c'est une espèce de vestibule qui fait un effet assez gracieux [1]. La couleur blanche du petit édifice se détache heureusement sur la verdure sombre des sapins qui forment le fond du tableau. Cette chapelle est placée sur le lieu même où était l'église du premier monastère construit par les soins de saint Hugues, pour remplacer les huttes ou cabanes qu'avaient habitées en cet endroit saint Bruno et ses premiers disciples ; après le désastre qui ruina ce premier établissement, il jugea à propos, comme nous l'avons dit [2], de transporter le couvent dans le lieu où il est maintenant. Mais l'église de l'ancien couvent fut relevée et réparée. Elle a été reconstruite plus tard, en 1440, par François de Marême, un des généraux de l'ordre. Son nom de *Notre-Dame de Casalibus* ou des Cabanes est destiné à rappeler le premier établissement des religieux du désert.

L'intérieur de la chapelle n'a rien de différent de ce qui était avant la révolution. Sa voûte est peinte en azur, d'une manière très-vive, et parsemée du chiffre en or de la sainte patrone ; sur les parois des murailles on remarque deux rangs de cartouches, dont chacun renferme, en lettres dorées, un des versets de la litanie de la sainte Vierge. C'est une idée heureuse qui remplit ainsi des louanges consacrées par l'Église elle-même envers l'auguste Mère de Dieu le premier oratoire érigé en son honneur dans ces forêts. La boiserie est sculptée dans un goût gothique, et achève de donner du relief à ce sanctuaire.

Le tableau de l'autel représente les premiers disciples de Bruno prêts à quitter le désert [3], dans la douleur que leur cause son absence, et l'apparition

[1] Il y avait autrefois un hospice où il y avait huit lits destinés aux pauvres malades des environs ; c'est pourquoi on l'appelait l'infirmerie.

[1] Vis-à-vis de la chapelle est une maisonnette à cheminée, dont on peut demander la clef au monastère, et où les personnes délicates qui auront pris chaud à monter peuvent se faire faire du feu pour se sécher dans les jours de froid et d'humidité.

[2] Voir plus haut la description du monastère.

[3] Parce que Bruno était allé à Rome, sur l'ordre que lui en avait donné le pape Urbain II. Voir ci-dessus la vie de saint Bruno.

Digitized by Google

de l'apôtre saint Pierre, qui, leur montrant la sainte Vierge prête à les secourir, les invite à se mettre avec confiance sous sa protection et à renoncer à leur funeste dessein.

A deux cents pas environ au-dessus de la chapelle de Notre-Dame, celle de Saint-Bruno se présente sur la gauche, assise sur un rocher qui s'avance en forme de promontoire escarpé. Trois ou quatre sapins croissent dans ce rocher même et projettent leur ombre sur la façade. Un balcon en fer entoure la plate-forme qui conduit à la porte d'entrée. Cette chapelle, ayant pour base un rocher à pic et inaccessible de deux côtés, a souvent exercé le crayon ou le pinceau du paysagiste. Au pied du petit chemin tournant qui y monte, une fontaine attire l'attention par le murmure de ses eaux toujours abondantes. C'est la fontaine de saint Bruno, dont nous avons parlé dans notre notice sur ce saint.

Il paraît certain qu'il y avait là une espèce de grotte naturelle où saint Bruno avait placé son oratoire, et à laquelle il avait adossé sa cabane. On ne peut s'empêcher de regretter que la forme primitive des lieux ait été masquée par le petit édifice qui les couvre.

Nous avons vu dans les Apennins la caverne sacrée (*il sacro speco*) où saint Bruno passa plusieurs années dans une solitude complète avant de fonder ses divers monastères. On y montre le banc de rocher qui lui servait de prie-dieu et d'autel, la cavité plus reculée où il prenait son repos sur un lit de feuilles séchées. Tout est dans le même état qu'au temps où il en faisait sa demeure, et sa statue, en marbre blanc, sculptée par le Bernin, semble faire revivre le saint dans l'attitude d'une fervente prière, au lieu même où il appliquait son esprit et son cœur à Dieu par une oraison presque continuelle.

Ici on a recouvert l'autel même de saint Bruno, qui est en pierre, d'un autel en bois, de sorte que tout ce qui lui a servi est dérobé à votre vue. On l'avait, au reste, conservé intact ce monument de la naissance de l'ordre jusqu'en l'année 1640. Ce n'est qu'à cette époque qu'un religieux de la Chartreuse, qui avait été élevé au siége épiscopal de Toulon, Jacques de Merly, fit construire la chapelle actuelle ; elle fut réparée un peu moins de deux siècles après par les libéralités de la famille alors régnante. On lit sur le mur, à gauche, en entrant dans la chapelle, une inscription peinte à fresque, qui rappelle cette fondation et cette restauration. En voici le texte :

Hîc incipit ordo
Cartusiensis anno
Domini millesimo
Octogesimo
quarto.
R. D. D. Jacobus de Merly
Illustrissimus Tolonensium antistes
Ad ordinis Cartusiensis initia grata
Recordatione recolenda, antiqui sancti
Brunonis sacellum hîc constructum
Angustiore æde sacra circumplexus est
Circà annum MDCLXXX.
Altare prædicti sacelli, nuper exesi,
Huc usque ab initio ordinis immotum
Perseverasse creditur, instructuque
Ligneo ac picturato adornatum fuit
Anno Domini
MDCCCXX
Liberalitate principum qui hunc locum
Sicut et sacellum B. M. a Casalibus suis
Expensis instaurari voluerunt.

On peut le traduire ainsi : « Ici commença l'ordre des Chartreux, l'an de « grâce 1084. Le révérend dom Jacques « de Merly, évêque de Toulon, pour « consacrer par un acte de reconnais- « sance le berceau de l'ordre des Char- « treux, fit entourer l'antique chapelle « de saint Bruno, bâtie en ce lieu, d'une « autre chapelle plus étendue, en 1640. « L'autel de cette chapelle, ruinée de- « puis peu de temps, que l'on croit avoir « existé dès le commencement de l'or- « dre, a été revêtu de bois peint, et « orné, en 1820, par la libéralité des « princes qui voulurent rétablir, à leurs « frais, cette chapelle et celle de la « Vierge. »

M. Dupré-Deloire, auteur d'un voyage à la Grande-Chartreuse, que nous avons consulté souvent et avec beaucoup de fruits, critique, avec une juste sévérité, l'ornementation intérieure de la chapelle. « Quelques ouvriers sans goût, « dit-il, se sont chargés d'en barbouiller « les murailles intérieures; dans le fond

Digitized by Google

« ils ont peint à leur manière quelques « arbres, misérable parodie du désert « qui vous entoure, dont ils n'ont pas vu « les beautés : ils ont épuisé leur triste « palette jusque sur la statue du saint « qui ne méritait pas cet outrage, etc. »

Des deux côtés latéraux de la chapelle, on a voulu peindre les six compagnons de saint Bruno; les connaisseurs y relèvent de grandes fautes de dessin; mais le vulgaire admire dans ces peintures à fresque l'illusion produite par la magie du clair-obscur, qui est telle qu'on est tenté de prendre ces portraits en pied pour des statues placées dans leurs niches. Enfin, la voûte, construite par les soins de Jacques de Merly, d'après le procédé de Philibert Delorme, est à plein cintre, en bois, et on peut en admirer le lambris, qui est de fort bon goût.

Les Chartreux vont trois fois, dans le cours de l'été, chanter une messe conventuelle à Notre-Dame de Casalibus, et une fois à la chapelle de Saint-Bruno dans l'octave de la fête de leur saint patriarche. Nous les avons vus, un jour, monter à travers les bois dans le sentier tournant qui conduit à la porte de cette chapelle. Cette longue file d'habits blancs produisait un effet remarquable dans le paysage. Les visages de ces religieux ne semblaient pas porter l'empreinte des austérités de leur vie : on n'y lisait qu'une douce gaîté et la sérénité d'une conscience pure. Un groupe de trois ou quatre vieillards, attardés par l'âge, formait une espèce d'arrière-garde dans cette sainte milice. Derrière la chapelle de *Saint-Bruno* sont d'énormes quartiers de roc détachés sans doute des sommités voisines. Presque tous sont surmontés de sapins, qui ont enfoncé leurs racines dans les fentes qu'offraient les couches calcaires dont ils se composent. Des lichens, des fougères de diverses espèces tapissent leurs flancs. Tout annonce dans ce lieu un de ces grands désastres, tels que celui qui engloutit en Suisse le village de Goldaw, aux pieds du Righi. Mais ce désastre remonte aux époques les plus reculées. C'est un chaos informe, sur lequel la nature a jeté un manteau de verdure et de fleurs. Si vous aimez les courses de montagnes, que vous soyez favorisé par une de ces journées parfaitement pures et sereines, telles qu'il s'en rencontre quelquefois dans les montagnes, vers le milieu de l'été, profitez-en pour entreprendre l'ascension du Grand-Son [1]; tâchez d'y être de grand matin, afin que les vapeurs qui s'élèvent du sein des vallées, au lever du soleil, ne vous dérobent pas quelque partie du vaste panorama que vous allez embrasser. Le chemin qui y mène monte d'abord par une pente supportable jusqu'à un hangar que l'on voit au bout d'une clairière : là, il tourne à droite, et devient de plus en plus pénible et rocailleux. Enfin, après une bonne heure de marche, les arbres deviennent plus rares : la région des sapins cesse; on ne trouve plus que de petits arbustes et des pâturages semés de fleurs. On aperçoit, au haut du col, la bergerie de *Bovine* ou *Bovinant*. Cette bergerie, en dépit de l'étymologie de son nom, est occupée, dans l'été, non par des bœufs, mais par des moutons venus de Provence. Placée dans une espèce de défilé, entre les rochers d'Aliénard et ceux du Grand-Son, elle est gardée à cette époque par des sentinelles redoutables. Nous voulons parler de ces énormes chiens de la Camargue, qui ne craignent pas d'attaquer les loups, et qui se défendent même quelquefois contre les ours. Vous les verrez venir, en grondant, à votre rencontre. Mais bientôt la voix du pâtre les rappellera et vous ouvrira un libre passage pour traverser le défilé, et parvenir jusqu'à la croix qui domine le sommet du Grand-Son. Si la neige remplit encore le banc de rocher sur lequel est pratiqué le sentier qui y conduit, et si vous n'avez ni crampon, ni bâton ferré, ni un bon guide qui puisse suppléer à votre inexpérience personnelle, n'hésitez pas à revenir sur vos pas, vous braveriez inutilement de grands dangers pour aller plus loin. Dans les temps ordinaires, le sentier passe sur des précipices à pic, de plus de trois cents pieds de hauteur; mais quand la neige n'offre qu'une pente glissante entre le mur de

[1] Il serait bon de se munir à cet effet d'une lunette de longue vue.

Digitized by Google

rocher que vous côtoyez et l'abîme qui est sous vos pieds, le vertige [1] peut vous saisir, et un faux pas vous donner la mort.

Mais si vous avez choisi les mois d'août ou même la fin de juillet pour faire cette excursion, vous ne risquerez plus de trouver de la neige sur votre route, si ce n'est peut-être dans quelques creux de rocher, espèces de puits naturels, où elle se sera conservée à l'abri du soleil. Vous arriverez donc, sinon sans difficulté, au moins sans péril jusqu'au but de votre course, après avoir marché près d'une heure et demie dans les rochers, depuis la bergerie de *Bovinant*. Là, un magnifique spectacle se déploiera à vos regards du côté du couchant; c'est la plaine du Lyonnais, traversée par le Rhône; les montagnes du Forez et du Vivarais, et même celles de l'Auvergne, se perdant en lignes indécises dans le vague de l'horizon. Vers le nord, le lac du Bourget, qui étend aux pieds du mont du Chat son tapis d'un azur brillant, en contraste avec les teintes grisâtres des vallées d'alentour. Enfin, vers l'est et le sud-est, une de ces vues comparables pour la grandeur et la variété à celle du Righi, en Suisse, ou du col de Tende, en Piémont. Toute la chaîne de montagnes, depuis le mont Viso jusqu'au mont Blanc, se déroule en étages irréguliers, avec ses pics formidables et ses glaciers étincelants. Par-dessus *Taillefer*, Belledonne et le Grand-Charnier, qui dominent les Alpes du Graisivaudan, on aperçoit le Pelvoux [2], soulevant au loin sa tête chargée de neiges éternelles. Que de souvenirs s'attachent à ces montagnes qu'on embrasse ainsi d'un seul coup d'œil! Il semble qu'on lise, inscrits en caractères ineffaçables, quatre noms principaux : Annibal, César, Charlemagne et Napoléon. Le premier les franchit avec ses éléphants, le dernier, avec sa pesante artillerie, et, en empruntant à Bossuet une de ces images qui lui sont propres, on pourrait représenter les Alpes *comme étonnées de se voir traverser tant de fois et en des appareils si divers*.

Si dans ce moment, et plein de ces pensées, vous laissez tomber vos regards sur ce monastère qui vous apparaît alors, exactement comme un plan en relief, à plus de 1100 mètres [1] au-dessous de vos pieds, vous serez frappé du contraste que présente l'existence des solitaires qui l'habitent, avec celle de ces hommes qui firent tant de bruit dans le monde. Les uns mettent autant de soin à vivre ignorés que les autres se donnèrent de peine pour se faire un grand nom. Comment expliquer cette indifférence si complète pour le suffrage des hommes, cet amour de l'obscurité porté au point où il semble en quelque sorte anticiper le tombeau? Cette explication est facile. Regardez près de vous cette croix plantée sur le rocher. Ce signe de la loi de grâce contient la solution de bien des énigmes inexplicables, pour quiconque se renferme dans le cercle ordinaire des préjugés du monde.

La croix du Grand-Son, par la place qu'elle occupe, vous a fait naître aussi des idées d'un autre genre. Nous avons pensé à ce constant usage qu'ont les peuples d'élever sur les hauts lieux les objets de leur culte. Comme des villes conquises qui se plairaient à faire flotter sur leurs murs et sur leur citadelle le drapeau du vainqueur, il semble qu'ils s'enorgueillissent de l'hommage qu'ils rendent aux emblèmes de la religion à laquelle ils se sont soumis. Nous avons souvent rencontré des croix sur les sommets des montagnes. Les Apennins et les Pyrénées en ont comme les Alpes. Partout cet étendard de la rédemption nous a rappelé le triomphe et le règne du christianisme.

Albert du Boys.

[1] Si le vertige n'était pas si connu, nous aurions décrit ici ce singulier phénomène qui fait tourner et tourbillonner tous les objets aux yeux de celui qui l'éprouve, qui lui cause une complète défaillance dans les jambes, et l'attire vers le précipice comme par une sorte de fascination.

[2] Le Pelvoux est une montagne du Dauphiné, entre le Bourg-d'Oisans et Briançon; il a 4200 mètres de hauteur; environ 200 mètres de moins que le Mont-Blanc.

[1] Le Grand-Son est à 1659 toises au-dessus du niveau de la mer (6334 pieds), et à 586 au-dessus du monastère.

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRA HIERONIMO SAVONAROLA;

PAR P.-J. CARLE [1].

Le nom de Savonarola eut un immense retentissement pendant le 15e siècle; ce nom fut mêlé aux discordes politiques de Florence et aux agitations religieuses de l'époque. Mais le temps a marché; les générations ont succédé aux générations, et si les malheurs de Savonarola, si l'affreux supplice qui mit fin à ses jours ne sont ignorés de personne, les détails de sa vie publique et privée sont généralement peu connus. M. l'abbé Carle a entrepris d'écrire cette vie calomniée, et il l'a écrite avec conscience et talent. L'histoire de fra Hieronimo instruit et attache. On y désirerait par moments plus de simplicité, un style plus sobre, plus contenu, quelque chose de moins enthousiaste dans la forme; le livre de M. Carle ressemble souvent plutôt à un panégyrique qu'à une histoire, ce qui s'explique, du reste, par le sentiment d'admiration profonde que l'auteur a voué à son héros.

Savonarola fut-il favorisé de révélations? lui fut-il donné d'annoncer les secrets de l'avenir? c'est une question que nous n'avons pas le projet de discuter ici. Ce qu'il y a de certain, c'est que Savonarola joignit à une merveilleuse éloquence d'éminentes vertus, que, s'il eut quelques torts, ses intentions furent toujours droites et généreuses, qu'il désira ardemment le bien de Florence et plus ardemment encore le bien de l'Église, et que lorsqu'il mourut, ce fut de la mort des criminels, sur une place publique, au milieu des vociférations d'une populace ingrate et furieuse!

La famille de Savonarola était ancienne et distinguée; il naquit à Ferrare le 21 septembre 1452, et manifesta bientôt les inclinations les plus heureuses. A peine sorti de l'enfance, il suivit, par la volonté de son père, les enseignements publics, où l'abstruse science de la scholastique régnait alors. L'esprit grave et sérieux de Savonarola ne tarda pas à se fatiguer de disputes vides et interminables, et le jeune élève ne se crut pas obligé d'accepter aveuglément les oracles d'Aristote, souverain dominateur des universités; ce fut son premier acte d'indépendance. Un guide autrement sûr s'offrit à lui. Savonarola étudia les œuvres de saint Thomas d'Aquin, et se sentit saisi d'une vive admiration pour ce puissant génie, si justement surnommé l'*Ange de l'école*. Dès ce moment, ses pensées se tournèrent constamment vers l'ordre de saint Dominique; il résolut de quitter le monde et de prendre l'habit des Frères-Prêcheurs. Le 25 avril 1475, jour de la fête de saint Georges, patron de Ferrare, Savonarola abandonne furtivement la maison paternelle, et obtient son admission au grand couvent des Dominicains de Bologne; son nom de Hieronimo lui est conservé. « Dans l'année de son novi-« ciat, dit M. Carle, Savonarola se mon-« tra comme un géant qui veut courir « la carrière, libre de toute entrave. Il « émit les trois vœux solennels, comme « une homme mort au monde et à ce « siècle qui ne retenaient rien de son « cœur. »

On nous saura gré de citer quelques passages d'une lettre que Savonarola écrivit à son père, après son arrivée à Bologne : « .... Je voyais la vertu éteinte « et renversée entièrement, foulée aux « pieds, et les vices triompher. C'était « là la plus grande passion que je pusse « avoir dans ce monde. Aussi je priais « tous les jours Notre-Seigneur Jésus-« Christ qu'il voulût bien me retirer de « cette fange; et ainsi je faisais conti-« nuellement cette prière, priant Dieu « avec grande dévotion et disant : *No-« tam fac mihi viam in quâ ambulem, « quia ad te levavi animam meam.* Main-« tenant, quand il a plu à Dieu, il me

[1] Chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

Digitized by Google

« l'a montrée par son infinie miséri-
« corde..... Vous avez donc, mon très-
« cher père, bien plus sujet de remercier
« mon Seigneur Jésus que de pleurer. Il
« vous a donné un fils; ensuite vous l'a
« assez bien conservé jusqu'à l'âge de
« vingt-deux ans, et non-seulement cela,
« mais a daigné encore en faire son che-
« valier militant.... Sachez que ma dou-
« leur était si grande, ainsi que les
« déchirements de mon cœur, d'avoir
« à m'éloigner de vous, que si je vous
« l'avais manifestée, je crois vraiment
« qu'avant de m'arracher d'auprès de
« vous, mon cœur se serait brisé, et
« qu'il aurait changé mes pensées et
« mes résolutions. Ainsi donc ne soyez
« pas étonné si je ne vous en ai pas
« parlé. Il est vrai que je laissai quel-
« ques écrits derrière les livres qui sont
« appuyés contre la fenêtre, lesquels
« vous donnaient connaissance de mes
« actions. Je vous prie, mon très-cher
« père, de mettre fin à vos pleurs et de
« ne pas me donner plus de tristesse et
« de douleur que j'en éprouve, non pour
« ce que j'ai fait, parce que bien certai-
« nement je ne le révoquerais pas,
« quand bien même je croirais devenir
« plus grand que ne fut César Auguste,
« mais parce que encore moi je suis de
« chair comme vous, et la sensualité
« répugne à la raison..... Il ne me reste
« plus qu'à vous prier, homme fort, de
« consoler ma mère, et je la prie, et
« vous aussi, de me donner votre béné-
« diction; et moi, je prierai toujours
« avec ferveur pour votre âme. » Cette lettre fait autant d'honneur à la sensibilité de Savonarola qu'à sa fermeté et à son courage.

Savonarola passa plusieurs années dans le silence du cloître, et ces années furent consacrées à la pratique des vertus religieuses et à de profondes études. Puis, fra Hieronimo reçut de ses supérieurs l'ordre de prêcher dans l'église de Saint-Laurent de Florence. Mais, chose étrange! il fut loin de réaliser l'espoir qu'on avait fondé sur ses talents oratoires. Si l'on rendit justice à l'étendue de ses connaissances, « chacun, dit « M. Carle, fut rebuté de ses manières « peu cultivées, de sa voix rauque et « précipitée, de ses gestes disgracieux, « et bientôt il ne compta qu'un petit « nombre d'auditeurs, et encore les his-« toriens n'ont pas oublié de parler de « la grossièreté et de la misère de ceux « qui se firent la violence d'assister à « ses prédications. »

Plein d'humilité, fra Hieronimo fut sincèrement persuadé que la prédication n'était pas le champ où il était appelé à moissonner. Ses supérieurs l'envoyèrent en Lombardie professer dans les écoles, et il y obtint d'éclatants succès. On admira l'excellence de sa doctrine, sa dialectique puissante, son intelligence vraiment merveilleuse des saintes Écritures et des Pères; ses leçons, avidement suivies, formèrent un grand nombre de disciples éminents en sainteté et en savoir.

Une destination nouvelle lui ayant été donnée, Savonarola se rendit à Florence dans le couvent de Saint-Marc; il fut chargé de la théologie, et sa réputation ne tarda pas à franchir les limites du cloître. L'admiration publique alla trouver le modeste religieux qui ne la recherchait pas, et qui sanctifiait sa vie par la prière, les austérités et les macérations.

Fra Hieronimo, à qui il fut enjoint de prêcher à Brescia, remonta dans la chaire en 1484, et produisit la plus vive sensation; après quelques années passées en Lombardie, il fut rappelé à Florence. Ici, écoutons parler M. Carle: « Ses confrères de Saint-Marc le reçurent « avec tous les empressements de la joie « et de l'estime la plus profonde. De « suite ils le constituèrent d'une voix « unanime leur maître dans les scien-« ces et dans les voies du Seigneur. Leur « surprise fut grande parce que, plus « que la première fois encore, il leur « donna les plus hautes preuves de sa « vertu et de sa science. Mais quel dut « être l'étonnement de ceux qui, les an-« nées précédentes, ayant déploré ses « manières peu cultivées, remarquèrent « une faconde pleine de grâce, un geste « naturel, et entendirent une voix par-« faitement modulée. Chacun était sur-« pris de la force et de l'énergie de son « raisonnement, qui insinuait agréable-« ment dans les cœurs les vérités qu'il « annonçait. La ville tout entière sut

Digitized by Google

« bientôt les merveilles qu'on racontait « de fra Hieronimo, et chacun fut désireux d'assister aux leçons privées qu'il « tenait dans le couvent. Mais les salles « de Saint-Marc furent bientôt remplies « par le grand nombre de personnages « distingués qui venaient écouter le pauvre Frère ; et le savant, et le philosophe, et le politique restaient ravis d'étonnement. Bientot il fallut, pour « satisfaire l'avidité du public d'entendre fra Hieronimo, établir les leçons « dans le jardin du couvent où, de la « petite chapelle située dans le milieu, « il parlait à ses auditeurs comme du « haut d'une chaire. Mais, sur la demande des plus notables citoyens de « Florence et l'ordre de F. Dominique « de Ferrare, prieur du couvent de « Saint-Marc, il consentit à donner ses « leçons dans l'église. D'abord il resta « troublé comme s'il eût pressenti ce « qui devait en advenir; puis cependant, après s'être recueilli un peu, il « répondit : *Je prêcherai dans l'église « demain, et je continuerai ainsi pendant huit ans.* Ces paroles furent dites en 1489, et le 23 mai 1498 il fut mis « à mort. Le dimanche suivant la foule « qui se porta à Saint-Marc fut si nombreuse, que le père Burlamachi, témoin oculaire, raconte que plusieurs « grands personnages furent forcés, « pour entendre l'éloquent Savonarola, « de se tenir cramponnés à des barres « de fer dans le chœur. »

C'est à cette époque que Savonarola commença à parler des désastres qui menaçaient l'Italie, à faire entendre à son auditoire étonné les mots *liberté* et *droits des peuples*, à tonner enfin contre la corruption des mœurs publiques et privées et contre les scandales et les désordres qui s'étaient introduits dans l'Église, scandales et désordres dont, en style prophétique, il annonçait la punition redoutable. On comprend que de tels discours n'étaient pas de nature à plaire à tout le monde, et que, dès ce moment, Savonarola fut en butte à de sourdes inimitiés, qui devaient plus tard éclater d'une manière terrible.

Laurent de Médicis gouvernait alors la république de Florence, et tout pliait sous son autorité. Inquiet de l'effet que produisait la parole entraînante de Savonarola, il voulut rallier à sa cause l'éloquent religieux ou modérer son zèle par la crainte ; mais tout ce qu'il tenta dans ce double but fut inutile : avances, promesses, menaces d'une sévère répression, rien ne séduisit, rien n'intimida Savonarola. Ses travaux apostoliques continuèrent, et il alla prêcher le carême de 1493 à Bologne. Le terme de sa station arrivé, il finit son dernier sermon par ces mots : « Ce soir, avec ma « gourde et mon bâton, je prendrai le « chemin de Florence, et j'irai coucher « à Pianora. Si quelqu'un de mes auditeurs désirait quelque chose de moi, « qu'il se hâte de venir avant mon départ ; car ma mort ne doit pas se célébrer à Bologne, mais ailleurs. »

Savonarola avait été élu prieur du couvent de Saint-Marc de Florence. Il sentit qu'une réforme y était nécessaire et qu'il devait chercher à ramener sa communauté aux principes de la pauvreté et de l'humilité monastiques. Savonarola ne se dissimulait aucune des difficultés de ce pieux dessein ; mais, fort de sa confiance en Dieu, et pénétré de l'utilité de l'œuvre qu'il se proposait d'accomplir, il n'était pas homme à se laisser décourager ni abattre. Le mal provenait, en grande partie, de ce que, appartenant à divers pays, les religieux de Saint-Marc apportaient dans la vie commune une fâcheuse diversité de mœurs et d'habitudes. Savonarola choisit deux frères également remarquables par leur piété et par leurs lumières, et les envoya supplier le pape Alexandre VI de permettre à quelques couvents, notamment à celui de Saint-Marc, de s'ériger en congrégations de nationaux, afin de suivre, dans leur pureté ancienne, les règles et les observances de saint Dominique, laissant à la province de Lombardie les autres couvents de cet ordre. Avant de réussir, Savonarola eut à surmonter d'immenses obstacles. M. Carle raconte en détail les négociations qui durèrent six mois, et auxquelles prirent part le roi de Naples et plusieurs princes, qui appuyaient les réclamations du provincial de Lombardie. Savonarola, de son côté, avait des soutiens et des amis puissants, et

Digitized by Google

dut principalement son succès au cardinal Olivier Caraffa, alors protecteur de l'ordre de saint Dominique. Enfin le bref de séparation fut signé par le pape et envoyé à Florence.

Heureux de ce bref si impatiemment attendu, Savonarola se mit à l'œuvre. Son attention se porta tour à tour sur la vie intérieure des religieux, sur leurs relations avec le dehors, sur la nature et la direction de leurs études, et tout fut réglé avec une extrême sagesse. « Les fruits si édifiants que produisait « la réforme de la congrégation de Saint-« Marc, dit M. Carle, excitèrent bientôt « le zèle de plusieurs couvents de l'or-« dre, qui furent désireux d'ajouter à « leur gloire celle d'imiter une vie si « sainte et si utile. Le couvent de Fie-« sole, celui de Pise, de Prato, de « Sainte-Marie del Sasso dans le Casen-« tino, du Saint-Esprit de Sienne, s'en-« rôlèrent sous les étendards du nou-« veau vicaire-général de la congréga-« tion, le P. Savonarola, qui, dans le « premier chapitre général tenu cette « même année à Florence, avait été « revêtu de cette dignité d'un consente-« ment unanime..... » L'auteur ajoute que le nombre des personnes qui voulurent, elles aussi, servir Dieu sous l'habit de saint Dominique, devint tellement considérable que la communauté de Saint-Marc fut obligée de s'agrandir; la république de Florence lui accorda des bâtiments à cet effet.

Cependant les prédications de Savonarola suivaient leur cours, et elles ne cessaient de réunir un immense auditoire. A Brescia, à Florence, l'ardent orateur avait maintes fois répété que *Dieu prendrait un prince au-delà des monts et le conduirait par la main en Italie*, pour la châtier et la punir. En 1494, il annonça avec plus d'énergie et de conviction encore les justices d'en haut. Les livres saints lui fournissaient de merveilleuses et terribles applications. C'est ainsi que, traçant un effrayant tableau du déluge, on le vit s'arrêter tout à coup, et se jeter au milieu des événements présents pour s'écrier : « Hommes justes, montez dans « l'arche..... Voici, voici le jour de la « vengeance du Seigneur ! » Il est facile de concevoir l'impression que produisaient de telles paroles. M. Carle cite à ce propos le passage suivant de l'historien Guicciardini, qui ne se montre pas en général très-favorable à Savonarola : « Hieronimo Savonarola de Ferrare, « de l'ordre des Frères-Prêcheurs, ayant « annoncé publiquement pendant plu-« sieurs années la parole de Dieu dans « Florence, et joignant une singulière « réputation de sainteté à beaucoup de « doctrine, s'était attiré de la plus « grande partie du peuple le nom de « prophète et un crédit immense, parce « que lorsqu'il n'apparaissait aucun « signe dans l'Italie, jouissant d'une « profonde tranquillité, il avait prédit « plusieurs fois dans ses prédications « l'arrivée en Italie d'armées étrangères « formidables par leur force et leur « nombre, qui renverseraient les mu-« railles, anéantiraient les armées, in-« cendieraient les villes..... »

Les hommes corrompus, dont les vices étaient l'opprobre de la cour romaine, cherchèrent à rendre Savonarola suspect à Alexandre VI, et ils y réussirent aisément. La première pensée de ce pontife, que les décrets impénétrables de la Providence avaient placé sur la chaire de saint Pierre, fut de faire publier des réponses et des réfutations, et d'essayer de neutraliser ainsi l'influence de Savonarola. Mais on ne tarda pas à reconnaître les difficultés d'une pareille entreprise, et un autre conseil prévalut. On crut pouvoir gagner Savonarola et triompher de sa constance par l'appât des promesses et des faveurs. Un dominicain, le P. Louis de Ferrare, fut envoyé à Florence, avec mission d'enjoindre au prieur de Saint-Marc de changer de langage et d'employer des termes plus généraux et moins vifs dans l'exercice de son apostolat, de multiplier les instances pour le déterminer, et enfin, comme dernier moyen, si tout le reste avait été inutile, de lui offrir la pourpre romaine. Savonarola fut inébranlable. Ce jour-là même, il prêcha; et jamais peut-être il ne s'était élevé avec autant d'énergie contre les vices du temps et la corruption des mœurs. En terminant, il s'écria : « Je ne veux « pas d'autre chapeau rouge que celui

Digitized by Google

« du martyre ; rougi de mon propre « sang !... » Quand Alexandre VI apprit le résultat des démarches tentées auprès de Savonarola, il dit qu'il fallait que cet homme fût un grand serviteur de Dieu, et il déclara qu'il entendait qu'on ne lui en parlât plus à l'avenir ni en bien ni en mal ; heureux s'il eût toujours persisté dans cette résolution !

Au nombre des ennemis de Savonarola on devait assurément compter Laurent de Médicis, dit le *Magnifique* ; celui-ci néanmoins ne pouvait s'empêcher d'estimer le zélé religieux. Pendant sa dernière maladie, il manifesta le désir de voir Savonarola, qui s'empressa de se rendre auprès de lui. M. Carle rapporte, d'après les auteurs les plus dignes de foi, la courte conversation qui eut lieu entre ces deux hommes, et que quelques écrivains ont odieusement défigurée. Le fait est que Savonarola, ayant engagé Laurent de Médicis, dans l'intérêt de son âme, à déposer le pouvoir qu'il avait usurpé, Laurent refusa de l'entendre davantage.

Nous touchons au moment où Savonarola devint un personnage politique. Les circonstances étaient bien graves pour l'Italie ; Charles VIII, roi de France, s'avançait avec une armée formidable. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette expédition ; nous ne suivrons pas non plus M. Carle dans le récit des événements qui se passèrent à Florence, événements à la suite desquels Pierre de Médicis, faible successeur de Laurent-le-Magnifique, fut obligé, ainsi que ses deux frères, de prendre la fuite. Qu'il nous suffise de dire qu'au milieu de cette crise, Savonarola usa de tout son ascendant afin de maintenir le peuple tranquille et d'épargner au pays de plus grands maux.

Le roi de France était à Pise ; la seigneurie de Florence lui envoya des ambassadeurs et mit à leur tête Savonarola. Ce fut ce dernier qui porta la parole, et son discours, à la fois respectueux et ferme, inspira des idées de modération et de douceur à Charles VIII, qui fit, quelques jours après, à Florence une entrée pacifique et triomphale. Les sentiments de clémence que montra un vainqueur naguère irrité, furent regardés comme l'heureux fruit de la mission du prieur de Saint-Marc.

En plusieurs autres occasions, les Florentins eurent recours à l'éloquence persuasive de Savonarola et au crédit qu'elle lui avait valu auprès de Charles VIII. Ainsi, il paraît que ce prince, par suite de vifs mécontentements, conçut la funeste pensée d'ordonner le sac de Florence ; toujours est-il du moins que le bruit de cette résolution terrible se répandit. Le peuple effrayé pria Savonarola d'intervenir, et le religieux se rendit au palais Médicis qu'habitait le roi. Voici comment il raconte ce fait dans un de ses sermons : « Une autre « fois, Florence, c'était un vendredi, « pendant que le roi de France était « dans la ville, tu te souviens des dan- « gers que tu eus à courir, et je me « souviens, et mes religieux en sont les « témoins, que je leur dis à table : je « crains qu'un grand fléau n'afflige au- « jourd'hui cette ville. Je leur dis à tous « de faire oraison jusqu'à mon retour, « parce que je voulais aller auprès de « Sa Majesté le roi de France, et je m'y « rendis, et mes frères restèrent pro- « sternés dans l'église jusqu'à mon re- « tour. Je me transportai donc auprès « du roi ; mais, arrivé à la porte, je fus « repoussé avec ces paroles : *on ne veut « pas que vous entriez, parce que vous « retarderiez le bras de ceux qui ont « juré de perdre la ville.* Je ne sais « comment allèrent les choses ; Dieu « plaça tout sous sa protection ; on me « prit et on m'introduisit aussitôt de- « vant Sa Majesté, qui se tenait dans « une chambre voisine avec tous ses « barons. Dans le nombre des assistants « se trouvaient aussi quelques citoyens, « et le roi me répondit avec beaucoup « de bienveillance, et il me confirma « tout ce qu'il m'avait promis. Tout étant « ainsi réglé, je sortis, et les armes « furent déposées. Tout cela, ô Flo- « rence, fut opéré par Dieu et la mé- « diation de la prière..... » M. Carle rapporte également les paroles que Savonarola fit entendre à Charles VIII, en tenant dans ses mains une petite croix qu'il portait toujours suspendue au cou : « C'est celui, dit-il, qui a fait le ciel et

Digitized by Google

« la terre, ce n'est pas moi qu'il faut « honorer, mais lui, le Seigneur des sei- « gneurs, qui fait trembler le monde et « donne la victoire aux princes selon sa « volonté et sa justice. C'est lui qui pu- « nit et disperse les rois impies et in- « justes. Ainsi, il vous déclare, à vous « et à toute votre armée, que si vous ne « vous désistez de tant de cruauté, re- « nonçant aux projets que vous avez for- « més contre cette cité, il adviendra « contre vous que tant d'amis, tant de « serviteurs de Dieu, tant d'âmes inno- « centes qui, le jour et la nuit, louent « la Majesté suprême, feront tous en- « tendre leurs cris devant le trône de « Dieu, qui confondra et ruinera votre « armée. Ne savez-vous pas que peu im- « porte au Seigneur de remporter la « victoire avec un grand ou un petit « nombre? Ne vous souvenez-vous pas « de ce qu'il fit à Sennachérib, l'orgueil- « leux roi des Assyriens? Rappelez-vous « que Moïse par ses prières, Josué et « tout le peuple, remportèrent la victoire « sur les ennemis. Ainsi sera fait contre « vous qui, par orgueil, convoitez ce « qui ne vous appartient pas. Qu'il vous « suffise donc de posséder nos cœurs. « Abandonnez vos projets, ils sont cruels « et impies, parce qu'ils sont dirigés « contre l'innocent et un peuple qui « vous est très-dévoué. » Le lendemain du jour où Savonarola adressait cette allocution au roi de France, celui-ci accorda aux Florentins des conditions raisonnables, dont l'observation fut solennellement jurée dans l'église de Sainte-Marie-del-Fiore. Charles VIII quitta ensuite Florence.

Les troupes étrangères une fois parties, les Florentins songèrent à leurs affaires intérieures, et voulurent fonder un gouvernement régulier. A la suite de beaucoup de discussions et de querelles, Savonarola fut convié, ainsi que plusieurs religieux de différents ordres, à donner son avis, et crut devoir se décider pour la forme purement démocratique, qui fut adoptée. Savonarola était loin de penser que la constitution établie d'après ses conseils fût parfaite; mais il l'avait conseillée, parce qu'elle lui semblait la moins mauvaise relativement à l'état présent des choses. Du reste, c'est dans la chaire surtout que Savonarola se sentait à sa place. Il prêchait la paix, la concorde, l'oubli des injures; il cherchait à réconcilier les citoyens les uns avec les autres. Enfin il ne cessait pas d'attaquer le luxe, la mollesse, le déréglement des mœurs, et c'est à son influence qu'il faut attribuer les lois qui prohibèrent les mauvais jeux, portèrent des peines contre le libertinage, etc...

La jeunesse de Florence était citée pour le scandale de ses divertissements pendant le carnaval. Grâce aux éloquents efforts du Dominicain, les désordres cessèrent, et l'argent, que cette jeunesse destinait naguère à de honteux plaisirs, devint un instrument de bonnes œuvres; remis à Savonarola, il fut employé à la fondation d'un mont-de-piété, établissement que réclamaient et rendaient nécessaire l'âpreté des Juifs et leurs trafics usuraires.

Si tant de services et tant de travaux avaient donné à Savonarola une popularité immense, il avait en même temps de nombreux et redoutables détracteurs. Peut-être était-on en droit de lui reprocher de mêler trop souvent les affaires publiques à ses prédications; peut-être aussi l'ardeur de son zèle prenait-elle quelquefois l'apparence d'une exagération fougueuse. Mais rien ne saurait justifier, et les passions humaines aidées d'un malheureux concours de circonstances, expliquent seules la haine acharnée qui le poursuivit et qui finit par le perdre.

Savonarola avait contre lui les partisans des Médicis, plusieurs princes d'Italie, notamment le duc de Milan. En outre, il était un objet d'antipathie violente pour certains Florentins qui ne pouvaient lui pardonner la réforme des mœurs et qui regrettaient la licence d'autrefois; ces hommes cherchaient à lui nuire et à le décrier autant qu'il dépendait d'eux. Chose étrange! le prieur de Saint-Marc trouvait des adversaires encore dans plusieurs des chefs du gouvernement qu'il avait contribué à établir. Enfin, il est pénible d'ajouter que des rivalités d'ordres religieux ne restèrent pas étrangères aux infortunes de Savonarola.

Digitized by Google

Ses ennemis n'épargnèrent rien pour réussir, et ne craignirent pas d'avoir recours aux accusations les plus mensongères. Le pape Alexandre VI fut circonvenu et défendit à Savonarola de prêcher; toutefois, cette première défense fut révoquée sur les sollicitations du grand conseil de la république florentine. Mais bientôt Alexandre VI fulmina de nouveaux brefs. Savonarola obéit, et se fit remplacer dans la chaire par le Père Dominique de Pescia, son ami, qui jouissait aussi de la confiance du peuple. Ce religieux eut une grande part à ce qu'on a appelé les auto-da-fé de Savonarola, c'est-à-dire à la destruction des mauvais livres et autres objets contraires aux mœurs. Voici ce que rapporte un historien (Jacques Nardi) cité par M. Carle : « ..... Vers cette même « époque, fra Hieronimo s'était abstenu « de prêcher, pour ne pas irriter davantage ses ennemis et ses persécuteurs; et le P. Dominique de Pescia le « remplaça comme il l'avait déjà fait « quelquefois, prêchant les jours de fête « jusqu'au carême avec beaucoup de « dévotion et un grand zèle; et j'ai « peine à comprendre comment il se fit « qu'il pût persuader à toute la cité de « prendre dans les maisons les livres « latins et italiens déshonnêtes et les « peintures de toute sorte qui étaient « de nature à porter les personnes à des « pensées mauvaises. A cet effet, il ordonna aux enfants d'aller dans les « maisons des citoyens de leur quartier « demander avec douceur et humilité « l'anathème (c'était le nom qu'on donnait aux objets lascifs et déshonnêtes, « comme étant maudits de Dieu et réprouvés par les canons de l'Église). « Ces jeunes gens allaient dans chaque « maison, et partout où ils avaient obtenu de tels objets, ils récitaient une « certaine bénédiction très-dévote ou « en latin ou en italien, que le Frère leur « avait enseignée; et depuis le commencement de l'avent jusqu'au carême, « ils recueillirent une quantité prodigieuse de statues déshonnêtes et d'ornements lascifs, les œuvres de Boccace, « et un bon nombre de livres de sort, « de magie et de superstition. Toutes « ces choses furent transportées le jour « du carnaval et arrangées sur une « grande estrade élevée le jour précédent sur la place publique, et cet édifice fut entouré de matières inflammables..... Et au lieu des mascarades et « des autres plaisirs du carnaval, la « compagnie des jeunes gens ayant entendu le matin une messe des anges « chantée dévotement dans la cathédrale « par l'ordre du P. Dominique, et après « midi tous ces jeunes gens s'étant rassemblés sous la conduite de leurs chefs « de quartier, ils se rendirent à l'église « de Saint-Marc, tous vêtus de blanc, la « tête ornée de guirlandes d'olivier, tenant à la main une petite croix rouge, « et de là s'en retournèrent à la cathédrale, où ils offrirent à la compagnie « des pauvres les nombreuses aumônes « qu'ils avaient recueillies pendant ces « jours. Après quoi ils se dirigèrent vers « les arcades et la loge des seigneurs, « chantant avec enthousiasme des hymnes sacrés. Alors quatre chefs de quartier descendirent pour mettre le feu « avec des torches à l'édifice dont nous « avons parlé, et ainsi furent brûlés, à « son de trompe, tant d'objets impies et « profanes. »

C'était seulement le sensualisme païen que proscrivait Savonarola; car personne plus que lui n'aimait les beaux-arts. La musique était surtout l'objet de sa prédilection; mais il la voulait inspirée et catholique. M. Carle venge le prieur de Saint-Marc du reproche de vandalisme et de barbarie que des historiens lui ont adressé.

La peste, qui sévit à Florence, et la famine qui vint peu après, furent pour Savonarola de nouvelles occasions de montrer son dévouement courageux et charitable. Il prêchait alors de temps en temps, la défense qui l'avait éloigné de la chaire ayant été levée.

Mais l'orage allait éclater bien autrement terrible sur le prieur de Saint-Marc. Nous approchons de l'époque où l'irritation d'Alexandre VI fut portée à son comble, et où Savonarola, après s'être conformé d'abord aux ordres du souverain-pontife, se départit de l'obéissance. Nous nous bornerons, quant à nous, à rapporter les faits. M. Carle a touché, en passant, certaines questions

Digitized by Google

qu'il aurait mieux valu, à notre avis, ne pas soulever, d'autant plus que quelques-unes des idées émises par l'auteur ne résisteraient peut-être pas à un sévère examen théologique. Ceci soit dit sans attaquer en rien les intentions de M. Carle qui ne sauraient être douteuses. Jaloux de ne laisser place à aucune interprétation contraire à sa pensée, M. Carle a voulu terminer son ouvrage par cette déclaration : « ..... Je renie « toutes les opinions qui sont ou désap- « prouvées ou condamnées par l'Église. « Saint Thomas est mon seul maître, non « parce qu'il fut Dominicain, mais parce « qu'il connut le mieux la doctrine de « l'Église, que mieux que tout autre « il la soutint et la défendit avec la pro- « fondeur du génie divin, et mieux que « tout autre sut donner l'exemple de « l'obéissance et de la soumission. »

Exaspéré par une lettre attribuée à Savonarola, et qu'on prétendait avoir été adressée au roi de France, lettre dont l'authenticité n'est nullement établie, Alexandre VI lança un bref contre le prieur de Saint-Marc et ses religieux. Ce bref prononçait la réunion de la congrégation de Saint-Marc à la province de Lombardie, et, sous les plus terribles menaces, enjoignait à Savonarola et à ses frères de se soumettre à la juridiction du Provincial. Savonarola répondit au pape par de respectueuses explications où l'on remarque une grande force de logique. Il passe en revue et réfute les diverses accusations dont il est l'objet; il ajoute que, s'il ne s'est pas rendu à Rome, comme le pape le lui avait ordonné, c'est qu'il savait que ses ennemis acharnés avaient le dessein de le faire périr pendant le voyage; il supplie le souverain-pontife de considérer tous les inconvénients qu'entraînerait pour la discipline la réunion de la congrégation de Saint-Marc à la province de Lombardie; enfin, il se résume et termine ainsi : « D'après ces raisons, « V. S. ne pourra plus douter de la fausseté de tout ce qu'a voulu vous insinuer la perversité humaine, qui en « veut surtout à ma vie. Mes ennemis « désirent, par tous les moyens, me retirer de cette ville, non pas pour que « j'aille me jeter aux pieds de V. S., où « je pourrais bien facilement me défendre et me justifier sur mes actions « ainsi que sur celles de mes subordonnés, mais ils veulent me tuer au milieu « du chemin. V. S. donc, dans la bénignité de sa clémence, voudra bien « accepter mes excuses, et attribuer « notre conduite, non à la désobéissance, mais à une prévoyance si conforme aux règles de la prudence. Nous « attendrons jusqu'à ce que vous, notre « père et notre seigneur, vous vouliez « bien nous adresser une favorable réponse et la grâce du pardon pour les « inquiétudes que nous vous donnons. « Toute cette doctrine, nous la tenons « des prédécesseurs de V. S., et des théologiens et des canonistes;..... et quand « il plaira à V. S., nous sommes préparés à prouver tout ce que nous avons « avancé jusqu'ici. Que V. S. daigne envoyer un de ses confidents, homme « juste et nullement suspect, et il restera convaincu par le témoignage de « tout le peuple. En attendant, je suis « disposé à m'amender moi-même, et « je suis prêt à me corriger devant le « peuple entier et à me rétracter publiquement, si j'ai avancé quelque erreur; « mais que V. S. daigne m'avertir et me « faire connaître ce que je dois rétracter « dans mes écrits ou dans ma conduite, « je suis disposé à le faire bien volontiers; et encore à présent et toujours, « comme je n'ai cessé de le déclarer et « de l'écrire, je me soumets, moi et tout « ce que j'ai dit ou écrit, à la correction « de la S. Eglise R. et à celle de V. S., aux « pieds de laquelle mes frères et moi, « prosternés, nous implorons la protection de V. S. et son secours. »

Ces humbles représentations de Savonarola produisirent sans doute quelque impression sur Alexandre VI; car le nouveau bref, qui en fut la suite, était conçu en termes bien plus modérés. Néanmoins le pape enjoignait à Savonarola de s'abstenir dorénavant de la prédication, *soit en public, soit en particulier*, afin qu'on ne l'accusât pas d'avoir des assemblées secrètes. Il lui était en outre ordonné de se présenter devant le souverain-pontife dès qu'il le pourrait, sans compromettre sa sûreté personnelle et sans avoir besoin d'escorte.

Digitized by Google

Savonarola se renferma dans la retraite et le silence, et exhorta ses frères à la plus entière soumission. Mais les factions politiques, qui divisaient le pays, y perpétuaient une agitation inquiétante ; effrayés de l'état des esprits et craignant des troubles, les magistrats conjurèrent instamment fra Hieronimo de reprendre le cours de ses prédications. Ainsi que le dit M. Carle, l'obéissance catholique de Savonarola ne manquait pas de raisons à opposer à ce que lui demandaient les magistrats. Pourtant, après quelques jours de réflexion, il crut pouvoir consentir à prêcher.

Alexandre VI ayant solennellement excommunié Savonarola, celui-ci rentra au fond de son cloître, pour s'humilier devant Dieu. Les mêmes sollicitations qui l'en avaient déjà fait sortir une fois se renouvelèrent et triomphèrent encore de sa résistance. Mais c'est ici le lieu de dire qu'avant comme après son excommunication, Savonarola ne cessa jamais de protester de sa dévotion filiale envers l'Église, de son attachement et de son respect pour la chaire de saint Pierre. Ceux qui ont voulu voir en lui une sorte de précurseur de Luther se sont étrangement trompés, et ont calomnié sa mémoire. A aucun moment la sacrilége pensée d'un schisme ou d'une séparation n'entra dans la tête ni ne souilla le cœur de fra Hieronimo.

On comprend le parti que les ennemis déclarés de Savonarola tirèrent du bref d'excommunication ; leur acharnement ne connut plus de bornes et se signala par de nombreux actes de violence. M. Carle trace le tableau des querelles intestines qui déchirèrent Florence à cette malheureuse époque ; on eût dit deux armées en présence. A la suite de beaucoup d'événements, dont le récit nous entraînerait trop loin, une émeute furieuse éclata. Tout à coup la foule se porte, en poussant des cris de mort, au couvent de Saint-Marc et en fait l'attaque. L'autorité essaie en vain de maintenir la tranquillité publique ; le tumulte grossit à chaque instant ; d'odieux excès, des crimes sont commis ; après une nuit d'affreux désordres, Savonarola, deux de ses religieux, plusieurs autres personnages de distinction sont arrêtés ; on conduit les trois Dominicains devant la seigneurie, qui ordonne qu'ils soient renfermés dans des prisons séparées. Puis, un conseil de seize citoyens est élu avec la mission de juger les accusés, et le procès commence.

Nous ne rapporterons pas les divers incidents de ce procès, que la passion et la prévention conduisirent, où les tortures jouèrent un grand rôle, et dont la déplorable issue n'était que trop connue d'avance. Bornons-nous à dire qu'une sentence terrible fut prononcée..... Le 23 mai 1498, un triple gibet s'éleva au-dessus d'un bûcher, sur une des places de Florence. On y vit monter, pleins de courage, de résignation et de foi, après avoir reçu toutes les consolations de la religion, Hieronimo Savonarola, le P. Sylvestre Maruffi et le P. Dominique de Pescia. Savonarola fut livré le dernier aux bourreaux. A peine quelques voix amies lui firent-elles entendre de sympathiques paroles. Ce peuple, qui l'avait tant exalté, qui l'avait comblé de tant de bénédictions, applaudit à son supplice !

Ainsi finit Savonarola, à l'âge de quarante-cinq ans et huit mois. Quoique sa sentence de mort eût été basée sur le crime d'hérésie, Alexandre VI laissa publier ses œuvres sans les censurer. Plus tard, sous Jules II, Léon X, Paul III et Jules III, on sollicita la condamnation de la doctrine de Savonarola, mais toujours inutilement. « Le cardinal Ca-
« raffa, prévenu et contraire à Savo-
« narola, dit M. Carle, étant monté
« sur le trône pontifical sous le nom de
« Paul IV, établit une nouvelle congré-
« gation, chargée d'examiner dans toute
« la rigueur des détails les écrits du
« P. Hieronimo. Après de longues dis-
« cussions, sa doctrine fut jugée ortho-
« doxe et de toute manière irréprocha-
« ble ; et si on mit dans l'index du con-
« cile de Trente le *dialogue de la vérité*
« *prophétique* et quelques sermons, ce
« fut, dit le P. Néri, un des membres
« de cette congrégation, pour en dé-
« fendre la lecture aux hommes simples
« qui auraient pu se scandaliser de la
« grande corruption reprochée à l'Église
« romaine pendant cette malheureuse
« époque. Il est raconté dans la vie de

Digitized by Google

« saint Philippe de Néri, l'homme le « plus saint de ce siècle, que le jour où « Paul IV devait rendre le décret d'ap- « probation de la doctrine de Savona- « rola, il priait dans l'église de la Mi- « nerve à Rome pour l'heureuse réus- « site de cette cause, et que dans le mo- « ment où le vicaire de Jésus-Christ « signait le décret, il s'était écrié : « *Victoire, victoire! nos prières ont été* « *exaucées.* Une déclaration peut-être « encore plus solennelle fut rendue sous « Benoît XIII et Clément XII, pendant le « procès de la canonisation de sainte « Catherine de Ricci, qui, pendant sa « vie, avait eu tant de vénération pour « la sainteté du P. Savonarola, qu'elle « affirma avoir été guérie miraculeuse- « ment par lui d'une grave maladie. »

Indépendamment de ses sermons, Savonarola avait laissé plusieurs écrits. En fait d'ouvrages mystiques ou dogmatiques, il avait donné *le Triomphe de la croix*, un dialogue ou commentaire sur la *Vérité prophétique*, un traité *de la Simplicité de la vie chrétienne.* Il était également auteur de deux livres politiques, l'un intitulé *de Regimine principum*, l'autre en italien et portant pour titre : *de Reggimento e governo degli stati e specialmente sopra il governo della città de Firenza, composto ad istanza degli eccelsi signori al tempo di Giuliano Salviati gonfaloniere di giustizia.*

Nous trouvons, dans le *Palma fidei S. ordinis prædicatorum* (*scriptore F. Petro Malpaeo*), une brillante apologie de Savonarola, apologie que termine le récit détaillé de nombreux miracles attribués, par l'opinion publique, à l'intercession du religieux de Saint-Marc. Le même ouvrage contient un document curieux, que M. Carle n'a eu garde d'oublier. C'est une lettre de saint François de Paule, écrite quatre ans seulement après l'entrée en religion de fra Hieronimo, et dans laquelle le pieux solitaire de la Calabre rend hommage aux mérites de Savonarola, et prédit ensuite ses travaux, ses épreuves et toutes les circonstances de sa mort. Nous en citerons quelques passages, d'après la version latine du *Palma fidei* : « Eximius iste vir, in quo sincera « pietas animi cum eloquendi viribus « paria facit, rem ecclesiasticam in « cœnobiis aliquot sui ordinis labentem, « severiori lege coercebit. Libros stylo « non minus aureo quam doctrinâ insi- « gnes in publicum emittet. Florentiæ « concionatorem aget præstantissimum, « ad quem audiendum homines cater- « vatim confluent.....; non deerunt « factiosi, qui innocentiæ laqueos inten- « dant, et inculpatam famam verbis « ignominiosis petulantissimè proscin- « dant. Quamobrem majestatis apud « pontificem accusatus ab adversariis, « per summum scelus trudetur in carce- « rem, et falsò juratis testibus, extremo « afficietur supplicio; suspensus trabe, « medius inter duos sodales, Christi « exemplo, animam efflabit; deinde « comburetur.... »

Cette lettre de saint François de Paule, d'après ce que nous apprend M. Carle, a longtemps appartenu au couvent de Sainte-Cécile, au-delà du Tibre, et est ensuite passée entre les mains de la famille Chigi de Sienne.

M. Carle a sa place marquée parmi les plus dévoués défenseurs de fra Hieronimo Savonarola. Une conviction ardente et sincère guide sa plume, et cette conviction donne à son style beaucoup de chaleur et de mouvement.

R. DE BELLEVAL.

Digitized by Google

DU MOUVEMENT RELIGIEUX EN ANGLETERRE,

OU LES PROGRÈS DU CATHOLICISME ET LE RETOUR DE L'ÉGLISE ANGLICANE A L'UNITÉ;

PAR UN CATHOLIQUE [1].

L'Angleterre est dans ce moment en proie à une crise de laquelle non-seulement dépendent ses destinées, mais qui décidera de l'avenir du monde. On le sait, depuis que l'émancipation des catholiques a été, sinon réalisée, du moins inscrite dans le code de la Grande-Bretagne, d'une part la foi apostolique romaine a pris en ce royaume un accroissement rapide, de l'autre l'Église nationale s'est sentie travaillée d'un besoin d'unité et de retour à son passé glorieux, antérieur à la réforme. Ce mouvement religieux, qui ne date réellement que du grand acte législatif de 1829, a reçu du temps même et des circonstances où il est né une forte impulsion, et déjà l'on peut pressentir un dénouement prochain. L'activité des esprits, les événements qui se précipitent, la décomposition chaque jour croissante des sectes dissidentes, ne permettent pas à l'Angleterre d'espérer longtemps le maintien de son établissement anormal. Une catastrophe est imminente. Mais quelle en sera l'issue? Auquel des deux principes engagés dans la lutte restera la victoire? La réponse à ces questions est d'un intérêt immense. Il s'agit en effet de savoir qui l'emportera en définitive, du catholicisme et du protestantisme, ou plutôt de la philosophie; car les deux éléments seuls possibles, la foi et le rationalisme, l'autorité et l'anarchie, sont en présence. Ou l'Église anglicane tendra les bras vers Rome, et alors l'Angleterre en masse redeviendra catholique, comme elle s'est faite protestante en corps de nation; ou, demeurant dans son isolement, cette Église subira dans l'abîme philosophique le sort du protestantisme lui-même, et l'empire britannique, privé du lien religieux, sera livré sans défense aux commotions qui le menacent, à moins que Dieu n'imprime à la vérité des progrès tels qu'elle gagne par des conversions individuelles tout le pays pour le sauver. Cette alternative est donc une question de vie ou de mort pour l'Angleterre, et elle s'élève à la hauteur d'une question sociale si l'on envisage l'influence que donne à cette puissante nation l'étendue de ses possessions et de son commerce. Tous les peuples ressentiront les salutaires effets de sa conversion ou le contre-coup de sa chute. Ils sont encore intéressés sous un autre rapport à la solution du problème. Eux-mêmes, ils éprouvent l'antagonisme qui agite l'Angleterre, et qui n'est qu'une des faces de la position générale. Les temps annoncés dès la réforme sont arrivés. Le protestantisme, qui vivait par une énorme inconséquence, en adoptant des symboles de foi variés à l'infini, mais déterminés, est entré depuis un demi-siècle, par le renoncement à ces formulaires de croyances communes, dans la voie logique de l'interprétation individuelle et de la plus absolue liberté. Il se soutiendra par tradition dans les peuples; puis il deviendra pour tous ce qu'il est aujourd'hui pour ses chefs, une philosophie chrétienne encore et bientôt tout humaine. La foi catholique, immuable, demeurera la seule religion en face de toutes les aberrations de la raison, et les hommes n'auront plus à choisir entre telles ou telles formes de culte, mais entre Dieu et eux. Quel parti prendront ceux qui, n'appartenant pas encore à la vraie Église,

[1] Paris, ancienne maison Debécourt, Sagnier et Bray, éditeurs, rue des Saints-Pères, 64. Un vol. in-8°. 1844.

Digitized by Google

se trouveront avoir un tel choix à faire? Pour nous, croyants en la miséricorde de celui qui *a fait les nations guérissables*, l'avenir ne saurait être douteux. Mais il faut que l'événement tranche une question déjà résolue pour notre foi. C'est vers ce but que s'acheminent les idées et que se poussent les faits. L'Angleterre est peut-être le théâtre où le drame se dessine le mieux, où les desseins de la Providence sont le plus palpables, et voilà pourquoi aussi sa marche importe essentiellement à celle du monde. M. de Maistre l'avait bien compris, lorsque avec cette seconde vue dont il paraissait doué il disait vingt ans avant l'événement : « Si l'émancipation des catholiques est prononcée en Angleterre, ce qui est possible et même probable, et que la religion catholique parle, en Europe, français et anglais, souvenez-vous bien de ce que je vous dis, il n'y a rien que vous ne puissiez imaginer, rien que vous ne puissiez attendre; et si l'on vous disait que dans le courant du siècle on dira la messe à Saint-Pierre de Genève et à Sainte-Sophie de Constantinople, il faudrait dire : Pourquoi pas? » La première partie de la prophétie s'est accomplie; au train des choses, tout fait penser que bientôt la religion catholique parlera anglais et français, et, comme conséquence, rien n'est plus probable que la réalisation des dernières paroles de l'illustre écrivain. Genève, qui la première a brisé son symbole et mené les églises ses filles au déisme, rouvrira son beau temple de Saint-Pierre au successeur de saint François de Sales; quant à Constantinople, la question se complique de difficultés politiques, et il resterait à savoir si la messe sera célébrée à Sainte-Sophie en grec ou en latin.

La situation de l'Angleterre est donc une des plus graves affaires de ce temps-ci. Nulle ne mérite à un plus haut degré l'attention des hommes sérieux. Les publicistes de revues et les grands politiques du journalisme ne s'en inquiètent guère, ou ne voient, dans leurs préoccupations étroites, que les symptômes indirects du malaise, sans remonter à la source. Mais les esprits clairvoyants savent bien qu'elle est tout entière dans la corruption de l'élément religieux; ils tournent vers l'Angleterre leurs regards pleins d'anxiété pour les rationalistes, d'espoir pour les catholiques, d'intérêt pour tous.

Les événements qui ont marqué les quinze dernières années sont généralement peu connus. Quelques lettres insérées dans l'*Univers*, en 1838 et 1839 surtout, ont seules initié le public français à la réaction catholique de la Grande-Bretagne. On se rappelle avec quelle avidité étaient lues et avec quel bonheur accueillies ces nouvelles d'outre-Manche. Mais il y manquait beaucoup de détails, la suite des idées et la filiation des faits. Le jeune auteur qui, voilant son nom sous le titre qui lui est le plus cher, les a réunies dans le volume dont nous venons de parler, a donc rendu un véritable service à l'Église et à la France. Outre le mérite de l'opportunité, son livre a celui d'une étude consciencieuse et aussi complète que possible. Il a vécu longtemps en Angleterre; il y a vu les hommes et les choses, entretenu des relations avec les sommités catholiques du pays et avec quelques-uns des membres distingués de l'Église anglicane. Ce sont des titres à notre confiance, bien justifiée par la lecture de ces pages qui, après avoir satisfait une pieuse curiosité, laissent au fond de l'âme une douce impression et inspirent un redoublement d'ardeur et de foi.

Dans une courte *introduction*, l'auteur apprécie l'influence que la réforme a exercée en Angleterre sur l'individu, la famille, la société, la nation. Il consacre les sept premiers chapitres à mesurer le terrain gagné par le catholicisme; dans les sept autres, il raconte la naissance et le développement de l'école anglo-catholique récemment apparue au sein de l'Église établie, sous le nom de *puseysme*. Les lois pénales, décrétées après la réforme contre les catholiques, furent graduellement révoquées depuis 1780. La guerre contre la révolution française retarda un instant les réparations que le parlement avait commencées en faveur d'une portion des sujets restés fidèles à la foi de leurs pères. Au rétablissement de la paix, l'opi-

Digitized by Google

nion publique s'empara de nouveau de ces questions qui, de 1819 à 1829, furent annuellement agitées au sein du parlement. Après les persévérantes résistances des torys, on vit tout à coup sir Robert Peel et le duc de Wellington, les deux hommes qui avaient si vivement combattu l'émancipation des catholiques, présenter le bill qui concédait cette grande mesure. C'est que l'*association catholique* de l'Irlande avait élevé dans ce pays un gouvernement plus formidable que celui de l'Angleterre ; les circonstances étaient à peu près identiques à celles qui se produisent en ce moment avec l'*association du rappel*. Nonobstant des clauses restrictives, le principe fut admis, et le temps se chargea d'en déduire les conséquences. Les catholiques sujets de la Grande-Bretagne étaient affranchis, et c'est à l'Irlande, à l'agitation soulevée par O'Connell qu'ils devaient ce bienfait. L'élection de Clare, ce coup hardi tenté par O'Connell avec tant de confiance et de succès, avait triomphé de toutes les résistances.

L'émancipation fut le signal de la renaissance religieuse dont nous avons été témoins depuis 1830. L'oppression sous laquelle les catholiques anglais gémissaient depuis trois siècles, leur avait imprimé une physionomie toute particulière de réserve et de timidité. Ils avaient contracté l'habitude de s'envelopper de mystère et dissimulaient avec soin tout ce qui concernait leur foi et les pratiques de la religion. Les chapelles, bien rares encore, ils les cachaient dans le fond des campagnes ou dans quelque rue ignorée des faubourgs, leur donnant l'apparence ou d'un bâtiment de ferme, ou d'une habitation ordinaire. Pour se rendre à l'assemblée sainte, on prenait des voies détournées ; le prêtre, s'il avait à remplir au dehors quelque fonction de son ministère, ne se hasardait à descendre dans la rue et à traverser la voie publique que déguisé sous le costume de l'homme du monde. Entouré d'ennemis ou du moins de terreur, le catholique plein de défiance renfermait sa foi dans son cœur, sans oser s'en ouvrir même à ses plus intimes amis, au point que l'époux ignorait quelquefois la religion de sa femme et de ses filles, et que l'épouse ne savait pas à quelle société religieuse appartenait son mari et ses fils. Or depuis ce temps les choses ont bien changé. Le catholique à qui la loi a enfin rendu son titre et ses droits, a senti renaître en lui la confiance et la dignité. Il a peu à peu écarté les voiles sous lesquels une longue tyrannie l'avait forcé d'abriter son culte. Il a quitté l'ombre, il a voulu vivre au soleil, marcher sans crainte et la tête haute parmi ses concitoyens comme leur égal. Il s'est présenté aux assemblées publiques, il a sollicité et souvent obtenu des protestants l'honorable mission de défendre, de protéger leurs intérêts soit dans le parlement national, soit dans les conseils municipaux.

C'était déjà beaucoup que le catholique anglais pût faire confirmer sa réhabilitation par l'opinion publique ; mais il restait une œuvre plus difficile et plus importante, celle de réhabiliter la religion dans l'estime d'un peuple abusé et imbu des plus étranges préjugés. Pour obtenir ce but, il fallait avant tout environner la religion et le culte d'une certaine pompe, d'un certain éclat, nécessaires en tous lieux, mais en ce pays plus qu'ailleurs, pour quiconque désire se concilier le respect des masses. De tous côtés on érigea de nouvelles chapelles, non plus cachées, mais au grand jour, en les décorant de croix, de statues saintes et des symboles ordinaires de la foi catholique. On y établit des orgues, on y forma des chœurs, de sorte que maintenant les divins offices y sont célébrés avec la solennité convenable, et en quelques endroits avec un appareil qui rappelle les églises du continent.

Ce fut une chose bien étrange pour les protestants que cette apparition presque subite des catholiques au milieu d'eux ; et à la vue de ce culte inconnu, oublié depuis si longtemps, ils durent se demander avec une curiosité mêlée d'inquiétude : qu'est-ce que cette religion nouvelle? Les réponses ne manquèrent pas. Sans parler des instructions journalières, des conférences publiques et privées, on eut recours à la presse. On publia une foule de sermons, de petites brochures, de traités populaires pour éclairer l'opinion. Des écrits

Digitized by Google

périodiques furent fondés avec mission spéciale de réfuter les erreurs de tout genre que l'ignorance ou la mauvaise foi opposent chaque jour à la vérité. Enfin une vaste société s'est organisée, composée de tout ce que l'Angleterre renferme de catholiques distingués à quelque titre que ce puisse être, dans le but de travailler à la défense et à la propagation de la religion catholique. Mais la grâce seule pouvait donner l'efficacité à ces moyens, et cette pensée inspira à M. l'abbé Spencer la belle association de prières pour la conversion de son pays qu'il a la joie de voir aujourd'hui répandue dans toute l'Église.

Nous ne saurions suivre l'auteur dans les détails si pleins d'intérêt qu'il donne sur les progrès de la foi, l'activité des catholiques, la fondation des monastères, les journaux et revues, les travaux de l'Institut catholique, la renaissance de l'art chrétien. Ce dernier objet nous a particulièrement frappé. Tandis que nous luttons encore en France contre le mauvais goût et l'indifférence à l'égard des constructions religieuses, il est admirable de voir comment les catholiques anglais ont compris les rapports qui existent entre la foi et les représentations destinées à la rendre sensible. Toutes les églises ont été bâties dans le meilleur style, pourvues d'ornements sacrés et de meubles confectionnés dans l'ancienne manière. On n'y retrouve pas ces formes vulgaires, ces souvenirs de salons qui déshonorent nos basiliques. La presque totalité des églises nouvelles a été élevée sous la direction du célèbre architecte A. Pugin; homme jeune encore, de foi vive et de talent, il a recueilli, comme un héritage oublié, les nobles traditions des vieux artistes du moyen âge, et entrepris des travaux dignes de leurs chefs-d'œuvre. La cathédrale de Birmingham dont notre auteur donne une description détaillée sera, avec la magnifique église de Saint-Georges actuellement en construction à Londres, le plus beau monument religieux qui ait été bâti en Angleterre.

Dans l'impossibilité de présenter à nos lecteurs l'énumération de toutes les œuvres qui témoignent de l'activité de leurs frères anglais, nous chercherons du moins à en établir une statistique par diocèses, en réunissant deux tableaux fournis par le livre même dont nous parlons.

Au commencement du règne de Georges III, on comptait en Angleterre et en Ecosse 60,000 catholiques. Leur nombre en 1821, d'après le recensement, s'élevait à 500,000. Il était en 1842 de 2,000,000 à 2,500,000. La ville de Londres renferme 300,000 catholiques; les conversions qui s'y opèrent sont annuellement de 4 à 5,000. Il y avait en 1792, 35 chapelles, et l'on en voit aujourd'hui 500. Jusqu'en 1840, la juridiction de l'Angleterre se partageait en 4 districts. Mais Rome, qui suivait avec l'affection d'une mère le retour de ces enfants si longtemps égarés par l'erreur, sentit le poids du fardeau imposé aux vicaires apostoliques, l'impossibilité où ils se trouvaient de parer à tant de nécessités, de secourir tant de besoins. La congrégation de la Propagande se décida à augmenter le nombre des évêques, et à changer l'ancienne division ecclésiastique; le 11 mai 1840, elle porta à 8 le nombre des vicaires apostoliques, fixa les limites de leur diocèse, et arrêta leur nomination. Voici les noms des évêques et les institutions qui se rattachent à leurs districts.

I. *District du Nord.* — Vicaire apostolique, Mgr Mottyn, évêque d'Abydos; comtés de Northumberland, Durham, Cumberland, Westmoreland; 54 prêtres, 47 églises et chapelles, un collége, un couvent.

II. *District de Lancastre.* — Mgr Georges Brown, évêque de Bugia; comtés de Cheshire, Lancashire et l'île de Man; 158 prêtres, 109 églises et chapelles, un collége, un couvent.

III. *District de Yorck.* — Mgr Briggs, évêque de Trachis; comté de Yorck; 64 prêtres, 58 églises et chapelles, un collége, deux couvents.

IV. *District du Centre.* — Mgr Walsh, évêque de Cambysopolis; coadjuteur, Mgr Wiseman, évêque de Mellipotamos; comtés de Derby, Nottingham, Stafford, Worcester, Warwich, Salop, Leicester, Oxford; 121 prêtres, 106 églises et chapelles, deux colléges, trois monastères,

Digitized by Google

six couvents, neuf établissements de charité.

V. *District de l'Est.* — Mgr Wareing, évêque d'Ariopolis; comtés de Lincoln, Rutland, Northampton, Huntington, Cambridge, Norfolck, Suffolk, Buckingham, Bedford; 33 prêtres, 34 chapelles.

VI. *District de l'Ouest.* — Mgr Baggs; comtés de Glocester, Wilts, Cornwall, Devon, Sommerset, Dorset; 63 prêtres, 41 églises et chapelles, 3 colléges, 4 couvents.

VII. *Pays de Galles.* — Mgr Brow, bénédictin, évêque d'Apollonis; 12 comtés du pays de Galles et Monmouth et Herefort, en Angleterre; il renferme seulement 20 églises, desservies par 20 missionnaires.

District de Londres. — Mgr Griffitts; 135 prêtres, 84 églises, 1 collége, 10 couvents, 56 écoles de charité, sans parler des écoles du dimanche.

Des sociétés pieuses aussi multipliées qu'il y a d'infortunes à soulager et de bonnes œuvres à accomplir, viennent dans toutes les villes en aide au zèle des missionnaires. Parmi les ordres religieux, les deux plus répandus, ceux qui paraissent destinés à jouer un grand rôle dans l'histoire du catholicisme en Angleterre, sont les *passionistes* et les *frères de la charité*. Les passionistes furent fondés, il y a à peu près 50 ans, par le vénérable serviteur de Dieu, Paul de la Croix. Ce saint homme pria tous les jours, pendant l'espace de 30 ans, pour la conversion de l'Angleterre, et donna cette mission pour but spécial à son ordre. On raconte qu'un jour où il montait à l'autel pour offrir l'adorable sacrifice, ses disciples remarquèrent tout à coup une lumière surnaturelle qui inondait son visage; il versait des torrents de larmes, et au moment de la communion il tomba en extase. La messe finie, les disciples demandent au vénérable père Paul quelles grâces il a reçues de Dieu : Oh! mes enfants, leur dit-il, j'ai vu ce matin de si belles choses en Angleterre! oui! oui! de si belles choses! j'ai vu mes enfants en Angleterre! Et en prononçant ces mots il tomba une seconde fois en extase. Tout le monde sait que le catholicisme était alors persécuté d'une manière sanglante. Pour avoir dit la messe, la loi prononçait contre le prêtre la peine de mort. Et aujourd'hui les enfants du vénérable Paul de la Croix sont établis dans ce pays. Leur maison a été fondée à Aston-Hall, en 1842. L'ordre des frères de la charité a pour père M. l'abbé Rosmini, connu de l'Europe par ses savants écrits, et chef d'une école philosophique en Italie.

Le chapitre qui traite de l'instruction publique intéressera particulièrement nos lecteurs dans les circonstances actuelles.

En Angleterre le principe de la liberté d'enseignement est admis et pratiqué sans entraves. Il est vrai que des quatre universités de Cambridge, d'Oxford, de Londres et de Dublin, les deux premières sont exclusivement anglicanes, et obligent leurs élèves à jurer les 39 articles; mais l'enseignement secondaire des colléges est parfaitement libre. On compte 9 colléges catholiques; les uns, comme les petits séminaires de France, entièrement soumis aux évêques, sont gouvernés par des prêtres séculiers; les autres appartiennent à des congrégations religieuses et sont dirigés par des Bénédictins, des Dominicains et des Jésuites. L'État n'y exerce aucune autorité; il ne demande qu'une chose, l'obéissance aux lois, et n'exige rien des aspirants pour leur conférer les grades, sinon qu'ils satisfassent aux conditions d'un examen dont le programme est publié une année à l'avance. En 1839 et 1840, les progrès du catholicisme éveillèrent le fanatisme protestant. De son côté la politique voulut exploiter à son profit le mouvement religieux. Les torys, ambitieux d'arriver au pouvoir, se firent une arme de la tolérance du gouvernement, pour renverser le ministère Melbourne. Ils s'associèrent la partie du clergé anglican qui se distingue par l'exaltation de ses idées et ne voit dans l'Église que l'humble servante de l'État. Le parti clérical emboucha la trompette et sonna l'alarme; de révérends agitateurs parcouraient les provinces, convoquant des meetings et excitant les plus mauvaises passions. On voulait effrayer le peuple. On lui représentait l'Angleterre comme à la veille d'être

Digitized by Google

étouffée sous le grand éteignoir de Rome. Rien ne peut donner l'idée de la véhémence déployée par des ministres furibonds dans les assemblées publiques, où les motions tumultueuses ne respectaient pas même le trône; car un instant le bruit se répandit que la reine s'était faite papiste, et l'on s'occupa de lui désigner un successeur. Ces extravagances ont puissamment servi la cause de la vérité. Depuis que les torys, principaux instigateurs du mouvement, sont au pouvoir, ils ont laissé s'éteindre des passions dont ils n'avaient plus besoin. Il ne reste plus que le souvenir de l'agitation, qui, en appelant l'attention sur le catholicisme, a contribué à affaiblir bien des préjugés.

Nous avons analysé la première partie du livre qui nous occupe. A l'intérêt que présente cette histoire de la résurrection de la foi dans un pays jadis fidèle, et ce tableau des efforts de nos frères anglais, l'auteur a su joindre un charme nouveau par la manière pleine de conviction, de sentiment et de vie avec laquelle il les a exposés. Il parlait de choses qu'il connaît très-bien et qu'il aime beaucoup ; comment avec cela ne pas captiver et émouvoir? Les études sur le *puseysme*, insérées dans les derniers numéros des *Annales*, nous dispensent de suivre l'auteur dans la seconde partie de son ouvrage, consacrée à cette école de théologie qu'il nomme anglo-catholique. Il a retracé avec détails l'origine et la croissance de la doctrine éclose il y a 25 ans au sein de l'Université d'Oxford, et qui envahit l'Église anglicane tout entière ; il fait connaître les travaux des docteurs Pusey et Newman, centres du mouvement régénérateur, les persécutions qu'ils ont eu à subir, l'effet de leurs prédications et de leurs écrits sur l'opinion publique ; puis il termine en donnant les conclusions pleines d'espérances d'une lettre écrite par Mgr Wilman à lord Shrewsbury. On pourra les comparer à celles de Mgr Baggs. Il ne faut pas sans doute, prenant ses désirs pour des réalités, se bercer d'illusions trop flatteuses ni d'un espoir prématuré; mais en voyant l'action de Dieu si évidente dans les événements religieux et politiques qui remuent la Grande-Bretagne, je ne puis me défendre de saluer l'approche d'un beau jour, et les paroles de Bossuet me reviennent à la mémoire : « Une nation si savante ne demeurera pas dans cet établissement; le respect qu'elle conserve pour les Pères, et ses curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité, la ramèneront à la doctrine des premiers siècles. Je ne puis croire qu'elle persiste dans la haine qu'elle a conçue contre la chaire de saint Pierre d'où elle a reçu le christianisme. Les temps de vengeances et d'illusions passeront, et Dieu écoutera les gémissements de ses saints! »

EDOUARD DE BAZELAIRE.

MÉMOIRES DE M. L'ABBÉ LIAUTARD,

Fondateur du Collége Stanislas ;

Ou Fragments inédits politiques et religieux traitant de l'Autel et du Trône, du Clergé, de son Influence sur l'esprit public, de l'Instruction publique en France dans ses révolutions et, en particulier, de l'Université ; recueillis et mis en ordre par M. l'abbé DENYS, chanoine-honoraire de Montpellier, élève et ancien vicaire de M. l'abbé Liautard; précédés d'un Essai biographique sur l'Auteur [1].

Un homme de bien, un prêtre *ami* et confident de deux rois, a laissé des fragments politiques et religieux que M. l'abbé Denys a mis en ordre et publiés sous le nom de leur auteur, M. l'abbé Liautard, fondateur du collége Stanis-

[1] A Paris, chez Leauley, éditeur, rue Saint-Guillaume, 21. 2 vol. in-8°; prix : 15 fr.

Digitized by Google

las, mort curé de Fontainebleau. Ce nom seul est déjà un excellent passeport pour les Mémoires. Quand on les aura lus, on trouvera qu'ils sont dignes en tout de la renommée de cet homme célèbre. On y remarquera des paroles prophétiques sur certains événements; et sur quelques hommes d'état, des jugements que la révolution de 1830 a pleinement confirmés.

Ces Mémoires sont précédés d'un *Essai biographique* dont l'étendue occupe les quatre cinquièmes du premier volume. C'est en méditant sur la pierre qui couvre la dépouille mortelle de M. Liautard, en voyant l'isolement de son tombeau, que M. l'abbé Denys s'est indigné et qu'il a pris la résolution de protester, par la publication de son Essai, contre ce triste et trop ordinaire effet de l'indifférence ou de l'ingratitude des hommes.

On peut considérer cet écrit comme une notice introductive des Mémoires; car il donne le désir de les lire et prévient en outre de graves méprises sur le caractère et les intentions de leur auteur.

Le biographe commence par faire justice d'une erreur assez généralement répandue au sujet de la naissance de son ancien maître. Il nous apprend que cet homme de bien était fils de Claude Liautard, riche bourgeois de Paris, et de Rosalie de la Raimine, femme d'un très-haut mérite. Devenue veuve et malade, elle se vit forcée de confier son jeune fils à une dame de la cour, amie intime de la maréchale de Tallard. Cette dame se chargea de la première éducation du jeune Liautard, le garda auprès d'elle au sein même de la cour de Versailles, où bientôt il devint l'enfant gâté des princes et des princesses de la famille royale.

C'est là, sans doute, ajoute M. l'abbé Denys, « ce qui fut la source du mystère « dont plus tard on s'est plu à envelop- « per son berceau. Mais pour admettre, « contre la foi des actes de l'état civil, « que le sang royal coulait dans ses « veines, il faudrait autre chose qu'un « simple bruit public. »

Nous rapporterons ces paroles parce qu'elles dissipent des doutes injurieux à la mémoire d'une femme vertueuse.

L'Essai nous montre M. Liautard toujours animé du désir de faire le bien, sans jamais se laisser abattre par les difficultés que le temps, les hommes et les choses ne cessaient de lui opposer. C'est à sa persévérance, à son indomptable volonté que nous devons la fondation d'un grand collége, de plusieurs maisons d'éducation en Amérique, d'un certain nombre de séminaires en France. C'est à cette même force de caractère que nous devons aussi la création d'un ministère des affaires ecclésiastiques, le rétablissement de plusieurs diocèses et beaucoup d'autres choses éminemment utiles, dont, malgré les démolitions de 1830, l'Église de France se ressent encore.

L'Essai nous entretient aussi de la lutte que M. Liautard soutint contre l'Université de Napoléon et contre Napoléon lui-même; des mesures de haute politique qu'il fit adopter en faveur du retour de Louis XVIII lors de la seconde Restauration; et enfin des conseils que son royalisme éclairé lui fit donner aux derniers jours du règne de Charles X; mais il était trop tard : on ne les suivit qu'à demi, et bientôt après les événements en firent comprendre toute la portée.

M. l'abbé Denys ne se circonscrit pas dans le cercle ordinaire des biographes. Il lui fallait un espace plus étendu; et c'est ce qu'il a très-bien compris en prenant le champ nécessaire tant au sujet en lui-même qu'aux complications politiques qui ne pouvaient en être détachées.

Les lecteurs, amis de la critique sévère, trouveront peut-être cet écrit un peu long, voire même un peu trop élogieux; et toutefois il est probable que le plaisir qu'ils auront à le lire leur ôtera le courage de s'en plaindre. D'ailleurs il y aurait de l'injustice à ne pas tenir compte de la reconnaissance, de la vénération dont le cœur de M. l'abbé Denys est si vivement pénétré pour l'homme célèbre qui l'appelait *son fils choisi*.

L'Essai, du reste, nous a paru dicté d'un bout à l'autre par le sentiment religieux dont les écrits d'un vrai catho-

Digitized by Google

lique, prêtre ou laïque, doivent toujours être empreints.

Le caractère sacré de M. l'abbé Denys nous laisse à peine la liberté de manifester notre pensée sur deux points où sa propre autorité et celle de son ancien maître devraient peut-être nous arrêter ; et cependant, quand la direction de l'*Université catholique* veut bien nous confier l'appréciation d'un ouvrage quelconque, n'est-il pas de notre devoir d'exprimer tout ce que nous en pensons?..... Il n'y a pas à hésiter, et, sans autre préalable, nous allons commencer par soumettre à M. l'abbé Denys quelques observations auxquelles certaines paroles sur M. de Quélen ont donné lieu.

M. l'abbé Denys nous apprend que ce dernier et M. Liautard « étaient unis, à Saint-Sulpice, par la plus étroite amitié; mais que, peu à peu, les *circonstances et les événements modifièrent leurs rapports, et qu'enfin un jour arriva où* L'ARCHEVÊQUE de PARIS *oublia tout à fait son ancien condisciple*, DONT IL REDOUTAIT TOUJOURS LE TALENT ET L'INFLUENCE. »

Malgré notre profond respect pour la mémoire du digne prélat auquel ses plus acharnés ennemis ont fini par rendre justice, nous serions des premiers à déplorer son oubli ou son ingratitude à l'égard d'un ancien ami; mais n'est-il pas permis de croire que M. l'abbé Denys, dominé par les bons et honorables sentiments pour celui dont il nous retrace si bien la vie, a dû s'exagérer un peu les torts de M. de Quélen, et ne pas même soupçonner ceux que pouvait avoir M. Liautard?

A quoi bon d'ailleurs remuer les cendres vénérées de l'archevêque qui fut si longtemps en butte aux fureurs des partis? Ne sont-ils pas toujours là, prêts à saisir les plus frivoles prétextes pour exhaler leur haine implacable contre le clergé.....

Il est un autre point sur lequel aussi il ne nous est pas permis de garder le silence.

Il s'agit d'un document politique où M. Liautard propose et indique les moyens de détruire tous les mauvais livres. C'est là ce qu'on peut appeler une pensée à portée immense, car sa réalisation offrirait à l'avenir d'inappréciables garanties contre les erreurs du présent et du passé; mais, outre que son application considérée matériellement doit être mise au rang des impossibilités, l'esprit du siècle la rendrait inabordable, si, par nature, elle ne l'était déjà. Il n'en fallait pas tant, ce nous semble, pour ôter l'envie de la mettre au jour.

Mais le document en question ne s'en tient pas là. Il s'en prend aussi à la liberté de la presse quotidienne, et propose, en conséquence, d'acheter tous les journaux d'opposition un peu vigoureux, en d'autres termes, à rendre illusoire ou tout au moins d'un fort difficile usage la faculté d'exprimer toute pensée en dehors de l'orthodoxie gouvernementale.

Personne plus que nous ne déplore les abus de la presse, surtout à l'égard des gouvernements qui ne s'en sont pas fait une arme pour s'établir; mais c'est un mal auquel il n'est désormais d'autre remède que celui résultant de la liberté de la presse elle-même.

Pendant de longues années, il est vrai, la presse a été abandonnée aux mauvaises passions et a produit de grands maux. Mais doit-on en accuser la presse seule, et ne peut-on pas dire d'elle que, comme toutes les autres armes, elle est nuisible dans les mains des méchants et salutaire dans celles des hommes de bien. La tuer, parce que le voltairianisme et les factions à sa suite en ont usé pour affaiblir et pour détruire, ne serait-ce pas, en mémoire de la hache des bourreaux de 93, vouloir flétrir la noble épée des La Rochejacquelin?

Telle est, en d'autres termes, le langage des défenseurs de la liberté de la presse, au nombre desquels figurent les hommes les plus éminents des deux grandes oppositions dont, en majeure partie, la France religieuse et politique se compose aujourd'hui.

M. Denys eût donc bien fait, je crois, de supprimer le document restrictif de la liberté de la presse, dont M. Liautard, s'il eût vécu, n'aurait probablement pas permis l'impression à une époque où le corps épiscopal et le clergé

Digitized by Google

du second ordre réclament avec tant de force la franche exécution de la Charte, et par conséquent la réalisation des libertés qu'elle promet.

Parmi les justes réclamations que les prélats français ont adressées au pouvoir, nous citerons le dernier alinéa de celle de Mgr l'évêque d'Ajaccio, parce qu'il résume très-bien, selon nous, la pensée qui a présidé à la rédaction de toutes les autres.

« Dans cet état de choses, dit le prélat, j'adjure, pour ma part, ceux des « nobles pairs dont le cœur bat encore « pour la sainte cause de la liberté de « l'enseignement, de laisser à d'autres « la triste tâche de demander et de « prononcer notre arrêt. Si la liberté « ne doit pas triompher dans la lutte « où ils ont si généreusement combattu, « j'estime qu'il vaut mieux succomber « avec elle que de lui survivre. *Nous ne « voulons être libres qu'à condition de « l'être avec tout le monde,* nous confiant « à la Providence pour l'heure où il « lui plaira *de nous affranchir tous.* »

A Dieu ne plaise que nous ayons l'outrecuidance de proférer des paroles approbatives, là où nous devons seulement nous incliner et garder un respectueux silence. Mais il nous est bien permis, sans doute, de montrer que nos assertions se fondent sur l'autorité de nos évêques.

C'est ce qui nous fait persister à croire que la suppression du document formulé contre la liberté de la presse eût été, pour les mauvais journaux, un sujet de critique de moins, et pour le succès de l'ouvrage une chance de plus. Nous croyons aussi que certaines parties des Mémoires auraient pu être modifiées dans un sens plus conforme à l'esprit, ou, si l'on veut, à l'engouement du siècle. Sur ce point, comme en quelques autres, M. l'abbé Liautard nous paraît avoir trop retenu des anciennes préventions et des vues étroites de quelques conseillers maladroits de la Restauration. Grâce à Dieu, comme on vient de le voir par la citation précédente, c'est dans une voie plus large et plus sympathique que les catholiques sont entrés aujourd'hui.

C'est pour suivre l'ordre établi dans l'ouvrage annoncé que nous avons débuté par la très-imparfaite analyse de l'*Essai biographique;* car cet écrit, comme on le pense bien, ne devait figurer et ne figure, en effet, qu'au deuxième plan du tableau. Les Mémoires occupent le premier.

C'est donc par les *Mémoires* que nous aurions dû commencer; mais ce que nous n'avons pas fait en son lieu, nous allons le faire maintenant, et cela sans charger notre compte-rendu d'inutiles explications sur les motifs qui nous ont déterminé.

La partie la plus importante des élaborations de M. Liautard est relative à l'instruction publique. Il retrace à grands traits les événements qui, à diverses époques, ont donné lieu aux changements dont elle a été l'objet. Viennent ensuite l'appréciation du personnel de l'Université, la juste critique de son enseignement, et enfin la présentation d'un projet de réforme. Partout se révèle le génie de l'homme supérieur; partout se déploient ses connaissances vastes et spéciales en matière d'éducation.

Bien que ce plan de réforme fût fait avant la promesse si mal tenue de la liberté de l'enseignement consignée dans la Charte de 1830, et que par conséquent l'ensemble n'en soit plus applicable, à cause des changements et des altérations que les faits révolutionnaires ont apportés dans nos institutions et dans l'ordre social lui-même, il (le plan de réforme) n'en serait pas moins d'une immense utilité à ceux de nos hommes d'État qui, appelés à réviser le code universitaire, liraient le projet réformiste avec l'intention bien arrêtée de profiter des hauts enseignements qu'on y trouve.

Les Mémoires contiennent aussi un *Éloge funèbre de Louis XVIII;* des *Lettres* sur une combinaison ministérielle; des vues pratiques sur l'amélioration du sort des enfants trouvés; des fragments historiques et littéraires, et enfin beaucoup d'autres choses qu'il serait trop long d'énumérer, mais qui toutes, à raison de l'influence qu'exerçait M. Liautard dans les affaires de l'État, et de la manière dont elles sont écrites,

Digitized by Google

captive l'attention à un point dont on ne peut se faire une idée qu'en les lisant.

Et certes si, en fait d'éloges, nous ne tenions à garder certaines mesures, nous aurions beaucoup à ajouter ; mais, outre que notre compte-rendu a ses limites, nous croyons que le nom de M. Liautard est la plus sûre et la meilleure de toutes les recommandations.

Et cependant notre travail serait incomplet si nous gardions le silence sur une cérémonie à laquelle il assista comme curé de Fontainebleau. Quelques personnes ont cru pouvoir lui en faire un reproche, oubliant que c'était son devoir comme pasteur. Nous croyons, au contraire, que jamais M. l'abbé Liautard n'a parlé un langage plus convenable et plus digne que dans le discours qu'il adressa à cette occasion à Mgr le duc et à madame la duchesse d'Orléans, en présence du roi Louis-Philippe et de toute sa famille. Voici le discours :

« Qu'il nous soit permis, Monseigneur, « de rappeler à Votre Altesse Royale, « les paroles du grand Apôtre [1] : Époux, « chérissez vos épouses, comme le Christ « a chéri son Église : affection sans « bornes, amour sans mesure, que ne « sauraient affaiblir ni le temps ni les « âges, selon cette solennelle promesse « de l'Homme-Dieu : Voici que je suis « avec vous, tous les jours, jusqu'à la « consommation des siècles [2]. »

« Nous ne devons pas cependant nous « dissimuler, ni encore moins, ô Prince, « vous citer à vous-même tout ce qu'il « y a de piége et de séduction dans le « haut rang où la Providence vous a fait « naître; et combien ce qui, pour le « vulgaire, serait facile et doux, pré- « sente aux puissants de la terre d'em- « pêchement et d'obstacles; mais vous « n'oublierez pas que dans vos veines « coule le sang d'un roi, moins célèbre « peut-être par la sagesse de ses lois et « l'éclat de ses exploits guerriers, que « par sa vénération profonde pour la « sainteté du lien conjugal. Non, Mon- « seigneur, vous n'oublierez pas que « déjà, depuis l'union de saint Louis « avec son épouse bien-aimée, il s'est « écoulé six cents ans. Et, néanmoins, « combien de trônes encore remplis par « leur royale postérité! Combien de « précieux rejetons, garantie du bon- « heur des peuples, sortis de cette tige « glorieuse et féconde!... tandis que, « dès la première génération, la des- « cendance d'Henri VIII est allée s'é- « teindre dans une honteuse et crimi- « nelle stérilité [1] ! Entre les époux de « Marguerite de Provence et de Cathe- « rine d'Aragon, quel contraste! Et de « ce contraste, Monseigneur, quels en- « seignements!

« Pour vous, Madame, qui êtes assise « si près du trône conquis à l'Église du « Christ par les prières de la pieuse « reine Clotilde, s'il est vrai qu'aucune « de nos anciennes controverses ne vous « soient étrangères, plus d'une fois, au « récit de celle qui s'est établie entre « les deux plus puissants dialecticiens « du 17e siècle, votre noble cœur aura « tressailli; plus d'une fois, avec tou- « tes les âmes vraiment chrétiennes, « vous avez regretté l'inutilité de leurs « efforts; plus d'une fois, mais surtout « à la veille de cette cérémonie décisive, « vous aurez supplié le ciel d'accorder « à tous les enfants de Dieu, régénérés « dans les eaux du baptême, le bienfait « d'une réconciliation générale. Car, « c'est une vérité reconnue, que si de la « fidélité conjugale dépendent la gloire « et la durée des familles, c'est plus « encore sur l'unité religieuse, comme « sur un fondement inébranlable, que « reposent la stabilité des empires et la « paix des nations. Quoi donc, Madame, « de plus utile que le retour de toutes « les communions dans une communion « unique? Quoi de plus glorieux que « l'achèvement de l'œuvre conçue par « le cœur et par le génie de Bossuet et « de Leibnitz ?

« Nous vivons, Madame, dans une « époque de prodiges; l'avenir en pré- « sage de plus grands encore. Toute « créature s'agite et pousse des gémis-

[1] *Viri, diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam.* Eph., v. 5.

[2] *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi.* Matth., XXVIII, 20.

[1] Voyez Cobbett et Lingard, au sujet d'Elisabeth.

Digitized by Google

« sements, dit saint Paul [1], comme dans « les vagues douleurs d'un enfantement « mystérieux. Mais qui pourra sonder, « ô mon Dieu, la profondeur des ri- « chesses de votre science [2]? Qui pourra « descendre dans l'abîme des trésors de « votre sagesse? Ce que nous savons, « c'est que votre miséricorde est infinie. « Or, celui que vous avez envoyé pour « l'exercer parmi nous, a déclaré qu'il « avait des brebis qui n'étaient point « dans son bercail de prédilection [3]. « Par quelle voix, Madame, ces brebis « seront-elles appelées, sinon par la « voix qui leur est connue? Quelle main « leur ouvrira la porte de la bergerie « qui leur est vénérable et chère?

« Notre espérance ne sera pas vaine; « nos désirs, Seigneur, ne seront point « confondus. Docile aux inspirations « d'une miséricordieuse providence, « éclairée par un vif rayon de la grâce « divine, Madame, il vous sera donné « (nous en avons l'entière conviction) « de détruire le mur de division qui « sépare les articles d'Augsbourg des « saintes décisions de Trente. Oui, ce « que fit pour la France demi-barbare « la courageuse Clotilde, il sera donné « à la pieuse et savante Hélène de le « faire pour l'Europe civilisée. Ainsi « éclatera [4] la sagesse d'un Dieu qui « dispose avec autant de douceur que « de force les choses d'ici-bas; de ce « même Dieu qui se jouant des vains « projets du fils de Siphor, ne laisse « sortir de la bouche du prophète que « des cantiques de louange et des ac- « cents de bénédiction [5]. Ainsi s'accom- « plira la prédiction du Sauveur du « monde : J'ai encore d'autres brebis « qui ne sont point dans cette bergerie. « Il faut que je les y amène : elles en- « tendront ma voix, et désormais il n'y « aura plus qu'un seul troupeau sous la « conduite d'un seul pasteur [6]. »

[1] *Omnis creatura ingemiscit, et parturit usque adhuc.* Rom., VIII, 22.

[2] *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei.* Rom., XI, 33.

[3] *Alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili...* Joan., X, 16.

[4] *Attingit ergo à fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter.* Sap., VIII, 1.

[5] Chap. XXII, XXIII et XXIV du livre des Nombres.

[6] Joan., X, 16.

Nous avons cru devoir citer en entier ce beau morceau des Mémoires, parce qu'il donne une idée du talent de leur auteur comme écrivain, en même temps qu'il montre l'habileté de l'apôtre, cherchant à rallier au sein de l'Église une enfant de l'erreur.

Mais parmi les fragments dont l'ouvrage qui nous occupe est composé, il en est de beaucoup moins sérieux. Parfois l'auteur saisit l'arme de la raillerie, et s'en sert toujours, selon nous, en homme d'esprit et de goût.

Ainsi, par exemple, en défendant les Jésuites, il répond à peu près en ces termes à leurs perpétuels calomniateurs :

« Et vraiment, oui, ils eussent tout « envahi,... mais non point à la manière « de la Convention et de Robespierre. « Non, non, le despotisme des Jésuites « ne saurait être de cette nature. Mai- « tres des affaires, ils vous auraient « condamnés tout au plus à la récitation « du chapelet, supplice fort bénin, et « à la confession, à Pâques, ce qui se « tolère plus aisément que les gentilles- « ses de vos bons amis de 93. »

Pour traiter la question universitaire, il se plaça au point de vue du journalisme, et, sous le nom de *Nérée*, publia dans une feuille, alors fort répandue, plusieurs articles, dont un se termine ainsi :

« Mon bonheur est de voir et d'être « vu, d'entendre ce qui se dit, de voir « ce que l'on fait. Il n'est pas de savant « à prétention, de petit-maître incroya- « ble, d'industriel grave, de rentier « pensif dont je ne sache les noms et ne « connaisse la figure. Ma mémoire est « comme l'airain et le marbre. Je vous « dirai sans broncher la couleur des « moustaches du marquis de Lafayette « au 5 et 6 octobre, la coupe de l'habit « que portait Robespierre à la fête de « l'Être suprême, le format du bréviaire « que récitait l'abbé Grégoire en jan- « vier 1793, et même chez quel mar- « chand M. le Recteur de l'Académie a « fait emplette de velours pour sa robe « de cérémonie. Ce dernier trait d'éru- « dition nous ramène tout naturelle- « ment et sans effort à l'Université, dont « j'aurai l'honneur, si vous le permet-

Digitized by Google

« tez, de m'entretenir avec vous, selon « l'étendue, l'importance et la diversité « des matières. »

L'Université n'a jamais eu de plus éclairé, de plus puissant et de plus constant adversaire que M. l'abbé Liautard. Il en connaissait tous les vices de détails et d'ensemble, et ne cessait de la signaler comme la plus grande, la plus gangréneuse plaie de l'époque.

Loin de la reconnaître pour la fille aînée des rois de France, il soutenait avec raison qu'elle était l'œuvre de la Convention, du Directoire et de Bonaparte. C'est en effet à celui-ci qu'elle doit un commencement de légalité, et l'on ne disconviendra pas non plus que les établissements sur lesquels elle exerce un patronage plus spécial, remontent au Directoire, et même à la Convention.

Rien n'égalait le patriotique effroi que causait à l'auteur des Mémoires la pernicieuse influence de l'Université, si ce n'est peut-être celle des mauvais livres et des mauvais journaux, au sujet desquels il dit, p. 215 :

« C'est dans la presse et les mauvais « livres qu'est la plaie avec tout son ve- « nin. Les esprits à notre époque (sous « la Restauration) sont pareils à des ca- « nons de fusils que l'on bourre, que « l'on charge avec de mauvaises idées; « et le temps n'est pas loin, si l'on n'y « prend garde, où l'on entendra une « terrible décharge. »

Par cette vigoureuse argumentation, les choses de l'avenir sont assez clairement annoncées. L'horrible décharge a eu lieu en effet, et l'on en connaît les résultats.

Après cela est-il étonnant que M. l'abbé Liautard ait cherché le remède aux maux qu'il prévoyait? qu'il ait cru le trouver dans des moyens coërcitifs? Il se trompait sans doute en les jugeant possibles et efficaces; mais c'est une erreur dans laquelle, à cette époque, un grand nombre d'honnêtes gens étaient tombés. Ajoutons que si, en proposant de semblables moyens avant 1830, le religieux légitimiste fut excusable, il ne s'ensuit pas qu'en les publiant en 1844 M. l'abbé Denys le soit au même degré. En général, ce dernier ne s'est pas assez souvenu qu'une révolution s'est faite au nom de la liberté de la presse, et que cette arme est la seule dont les catholiques puissent se servir pour combattre les ennemis de la foi et défendre les droits de l'Eglise, les droits politiques de toutes parts attaqués ou contestés.

C'est, du reste, ce qu'il semble reconnaître lui-même lorsqu'il dit :

« Le prêtre n'est pas fait pour de- « meurer dans l'isolement, et il n'y a « pas une grande vertu pour lui à se te- « nir à l'écart. Il faut aller au combat, « courir des risques; autrement n'en- « trez pas dans les saints ordres. »

Et M. l'abbé Denys a raison; d'où il suit évidemment qu'il veut aussi la liberté de la presse, puisque sans elle, aujourd'hui, il serait impossible au prêtre de combattre.

Après tout nous ne jugeons pas, nous exprimons des craintes. Personnellement nous n'aurions qu'à féliciter M. l'abbé Denys d'avoir mis plus de franchise que de réserve dans le choix des fragments dont les Mémoires se composent; par là cet ecclésiastique prouve qu'il a le courage de ses convictions [1], et c'est, à notre sens, un mérite fort au-dessus de celui qu'il y aurait eu à retenir par prudence le document sur la publication duquel nous avons hasardé quelques réflexions.

Tout considéré, l'Essai biographique nous a paru bien pensé, bien écrit et bien ordonné; à chaque instant on y rencontre le digne élève de M. Liautard, parfois l'héritier de son talent, toujours l'écrivain formé à l'école des bons principes et des saines doctrines.

En présence du mérite religieux, politique et littéraire de cet Essai, nous ne relèverons point quelques légères imperfections de style que nous avons cru y trouver. Il n'y a pas d'écrivain, quelque talent qu'il ait, quelque exercé qu'il puisse être, dont les ouvrages ne soient plus ou moins reprochables sous le rapport des négligences. S'y arrêter quand elles sont peu graves, c'est faire

[1] Et toutefois nous dirons que nous n'avons pas été peu surpris de le voir traiter favorablement certains personnages.

Digitized by Google

de la critique méticuleuse ; et ce n'est pas ainsi qu'un bon ouvrage doit être apprécié.

Quant aux Mémoires, nous l'avons dit, le nom de M. Liautard les recommande suffisamment ; et malgré les réserves que nous avons été obligés de faire, nous espérons que l'œuvre des deux ecclésiastiques obtiendra ce qu'elle mérite, c'est-à-dire bon accueil et grand succès.

Le comte de J.

ENCYCLOPÉDIE DU XIXe SIÈCLE [1].

Au point où en sont arrivées les connaissances humaines, l'essentiel n'est pas de les étendre, mais de les vérifier.

Telle est maintenant leur étendue, que personne ne peut se flatter d'en connaître les bornes. Il est donc impossible de les reculer avec exactitude avant de savoir où les prendre. Pour aller méthodiquement à de nouvelles découvertes, il faut s'assurer de ce qui a été déjà découvert, et fixer ainsi, avant tout, le point de départ. En suivant une autre marche, on s'exposerait à faire comme ce Tartare qui, ne connaissant pas les limites de son empire, s'en allait conquérant ses propres provinces, bien convaincu qu'il en conquérait d'étrangères. C'est ce qui arrive chaque jour aux soi-disant philosophes panthéistes, aux grands prôneurs de perfectibilité indéfinie et de progrès continus, qui nous donnent pour nouveaux des systèmes délaissés, déconsidérés et cent fois réfutés, et qui se drapent, comme dans un manteau royal, dans la vieille défroque philosophique et anti-religieuse du siècle dernier.

Il y a bien longtemps que M. de Fontanes exprimait le vœu qu'un critique courageux séparât enfin dans les monuments élevés par la philosophie moderne, les erreurs des vérités, et combattit les principes erronés et destructeurs qu'on trouve dans des livres trop fameux et trop répandus. Un pareil vœu honore celui qui l'a formé. Malheureusement la réalisation en est impossible. Un homme seul, quelle que fût l'étendue de son esprit, sa persévérance et sa force, ne pourrait suffire à une pareille tâche, et s'userait à la peine. Tant d'erreurs ont été amoncelées, l'esprit de système a jeté une telle confusion dans les esprits, et l'impiété une telle perversité dans les âmes, que pour réparer de si grands maux, il faut l'association de plusieurs hommes de cœur et d'intelligence. Ce sont les douze travaux d'Hercule appliqués à la vérification des contrées historiques, religieuses et philosophiques, et de pareils travaux, pour être accomplis dignement, veulent être distribués. C'est pour atteindre ce but qu'a été fondée *l'Encyclopédie du 19e siècle.*

Son directeur qui, depuis plus de dix ans, s'est consacré avec un infatigable dévouement à la propagation et à la défense des idées religieuses, s'est entouré, pour l'accomplissement de son œuvre, de tout ce que la science et les lettres comptent d'hommes éminents. La religion et la philosophie ne pouvaient être plus dignement justifiées et plus honorablement défendues que par de tels écrivains.

La publication d'une Encyclopédie, et d'une Encyclopédie fondée sur des principes de sévère orthodoxie, n'était pas une chose que le premier venu pût être tenté d'entreprendre. Il y avait à redouter d'abord l'indifférence du public, rebuté par le charlatanisme qui a entaché tant de livres ; ensuite, et surtout, les préventions légitimes qu'a laissées dans l'esprit des hommes religieux et honnêtes le monument d'impiété élevé sous ce même titre d'*Ency-*

[1] 32 vol. grand in-8°, à double colonne, au prix de 7 fr. le volume, rue Jacob, 25. L'avant-dernier numéro de *l'Université Catholique* contenait un prospectus de l'*Encyclopédie*. L'abondance des matières n'a pas permis de publier cet article dans le même numéro.

Digitized by Google

clopédie, par les philosophes du 18e siècle.

Lorsque, dans la circulation d'un pays, il s'est glissé de la fausse monnaie, le doute et la crainte qui en naissent font qu'on reçoit les bonnes pièces avec la même défiance que si elles étaient mauvaises. Une pareille perspective, on le conçoit, n'était pas encourageante, et il faut s'étonner et se féliciter que les directeurs de l'*Encyclopédie du 19e siècle* ne s'en soient pas effrayés. Les forces de l'esprit et les ressources s'accroissent par le sentiment d'une noble entreprise. Ils ont vu que si les ravages des fausses doctrines ont perdu de leurs anciennes proportions, l'erreur, qui en est le germe, n'est pas encore extirpée. Et ils se sont mis à l'œuvre.

Obligés d'embrasser tout le domaine de l'intelligence humaine, ils ont établi leur édifice sur la religion chrétienne, comme la seule base sur laquelle l'esprit puisse reposer dans une sécurité parfaite, et Dieu a été leur clef de voûte, c'est-à-dire la solution nécessaire des difficultés qui enveloppent la vie et la destinée de l'homme. Toutes les sciences, la philosophie, l'histoire, l'économie sociale, tout est ramené à ce principe immuable, tout est soumis à cet infaillible *criterium*, éclairé par ce flambeau d'éternelle vérité. L'Encyclopédie du 19e siècle est donc l'ensemble des connaissances humaines considéré au point de vue catholique.

Ce que nous voulons constater tout d'abord, c'est l'habileté avec laquelle les directeurs de l'Encyclopédie du 19e siècle ont répandu dans leur œuvre ces principes religieux. Nulle part ils n'ont fait preuve d'esprit systématique, et n'ont montré de parti pris. Ils ont abordé tous les sujets, exposé toutes les théories, embrassé toutes les questions, et la religion, qu'ils ne mettent pas toujours en avant, est toujours le but latent auquel ils mènent le lecteur. Dans un siècle où, pour nous servir de l'expression d'un grand poëte, le raisonnement a si souvent banni la raison, c'est par le raisonnement que la raison doit être ramenée, c'est par l'esprit qu'il faut arriver à l'âme. C'est ce qu'ont entrepris les directeurs de l'Encyclopédie du 19e siècle. C'est par le vide immense qui se fait autour de l'intelligence humaine, quand elle s'abandonne à ses propres forces, qu'il faut prouver à l'homme que la science séparée de la pensée chrétienne, est une science morte, une science inhabile à pénétrer le sens intime et suprême des choses.

Cette habileté que l'*Encyclopédie du 19e siècle* met dans sa marche et dans l'esprit de ses doctrines, n'est pas, du reste, une chose nouvelle et dont l'idée lui appartienne en propre. Diderot, d'Alembert, et les fondateurs de la fameuse Encyclopédie du 18e siècle, l'avaient eue les premiers. Dans cette œuvre de prosélytisme irréligieux, l'impiété, à de rares expressions près, ne se montre jamais à découvert. Elle est toujours au bout de toutes les discussions, et l'esprit distrait ou inexpérimenté ne peut pas l'éviter. Mais il règne dans l'ensemble une prudence excessive. La surface est en général irréprochable. C'est sous l'herbe que se cache le serpent; c'est au fond de la coupe que se trouve le poison.

Ce système qui, n'effarouchant aucune susceptibilité, contribua puissamment à répandre ces principes de la philosophie sceptique et anti-chrétienne, devint une arme très-dangereuse. C'est cette arme que l'*Encyclopédie du 19e siècle* a prise à ses adversaires, et qu'elle a puissamment et habilement retournée contre eux. Tout en avouant nettement ses doctrines, elle s'est abstenue d'un dogmatisme imprudent, et par ce moyen, elle doit populariser avec plus de certitude les idées chrétiennes qui lui servent de base.

Les services que peut rendre aujourd'hui une œuvre qui tend à rétablir l'unité des sciences par l'inspiration chrétienne sont immenses. De terribles épreuves nous ont appris où mènent les systèmes irréligieux. Non-seulement ils ébranlent les sociétés, non-seulement ils pervertissent la moralité publique et privée, mais encore ils laissent dans un vide effrayant l'histoire, la philosophie, la poésie et les arts. C'est que tout se tient dans l'homme, et qu'en lui

Digitized by Google

ôtant les principes qui purifient son âme, on lui ôte la noble inspiration qui élève son esprit.

L'*Encyclopédie du 19e siècle* est l'expression la plus complète et en même temps la plus brillante du grand travail d'unité qui doit reconstituer la vérité sur les débris épars de tous les systèmes et de toutes les théories. L'entreprise est aussi vaste dans ses ramifications, qu'elle est noble par son but. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que de ramener les esprits à la certitude, et de rendre à notre époque le calme de la foi.

L'œuvre est très-complexe, comme on voit. Elle embrasse la poésie et les arts comme la science, l'histoire comme la philosophie, la politique comme la religion. L'*Encyclopédie du 19e siècle* a donc un but élevé, profond, social, dans l'acception véritable et philosophique du mot.

Son directeur, nous l'avons déjà dit, s'est associé pour atteindre ce but les hommes les plus remarquables dans les diverses branches du savoir. Ce besoin indispensable de réunir un grand nombre de capacités diverses pour concourir à la même œuvre, a été jusqu'ici l'écueil contre lequel ont échoué, presque sans exception, tous les ouvrages encyclopédiques. En général, l'unité de direction a complétement disparu devant les exigences et les caprices de chaque écrivain; toujours la médiocrité s'y est trouvée à côté du mérite.

L'*Encyclopédie du 19e siècle*, au contraire, a apporté le plus grand soin d'abord à ne jamais s'écarter de la plus sévère orthodoxie, et à maintenir la plus stricte unité dans ses doctrines; ensuite à ne se permettre jamais, dans les détails et dans les questions peu importantes, de ces négligences de rédaction qui gâtent les meilleures productions et qui défigurent les meilleures idées. Tout y est également soigné, également surveillé, le fond et la forme, les détails et l'ensemble, le plan et l'exécution.

Il est bien entendu que nous n'avons pas l'intention d'affirmer que tous les hommes éminents qui concourent à l'*Encyclopédie du 19e siècle* soient autant d'esprits jetés dans le même moule, et, qu'on nous passe le mot, autant de têtes sous le même bonnet. Non, certes! Il est probable que sur des questions de détail, et qui ne touchent ni au dogme, ni à la morale, ni à aucune de ces idées qui sont le fondement de l'ordre social, chacun de ces écrivains a sa manière particulière de voir, et que, sur ce point, on dit à l'*Encyclopédie du 19e siècle*, comme partout, *tot capita, tot sensus*.

Cette unité purement scientifique dans les questions indifférentes et dans les choses de détail, n'est pas celle qu'il faut chercher, car elle n'existe pas. Celle qui est indispensable, celle que s'est proposée l'*Encyclopédie du 19e siècle*, celle qu'elle a obtenue, c'est l'unité morale et philosophique, c'est-à-dire la *consécration même des sciences par l'intervention de la pensée religieuse qui les féconde.*

Après avoir ainsi indiqué dans son ensemble le but de l'*Encyclopédie du 19e siècle* et les principes sur lesquels elle repose, nous voudrions pouvoir donner une idée exacte de la manière dont lui ont prêté leur concours les intelligences d'élite que son directeur a conviées à son œuvre. Malheureusement les citations qu'il nous faudrait faire entraîneraient bien au-delà des bornes que nous devons nous assigner. Qu'il nous suffise de dire que toutes les grandes questions d'histoire, de morale, d'économie politique et sociale, de littérature et de philosophie, y sont traitées par des écrivains dont le nom fait depuis longtemps autorité dans ces spécialités diverses.

Pour en fournir la preuve, il suffira d'indiquer quelques-uns de ces articles: nous citerons pour les sciences les travaux de MM. Liouville, Boussingault, Dufrénoy, Andral, Esquirol, Velpeau, Récamier, Pariset, Constant Prevost, Péclet, Edwards aîné, baron Dupin, Royer-Collard, Letronne, Pontécoulant; pour l'histoire, la jurisprudence et la littérature, MM. Dumont, Philarète Chasles, de Blosseville, marquis de Pastoret, duc de Valmy, baron Guiraud, abbé de Féletz, Charles Nodier, comte Beugnot, Charles Lenormant, Hennequin, mar-

Digitized by Google

quis d'Hautpoul, Cibrario, marquis de Chambray, Jomard, Champollion, Camille Beauvais, de Golbéry, etc., etc.; pour la philosophie et les matières religieuses, MM. l'abbé Receveur, l'abbé Maupied, l'abbé Deguerry, l'abbé Flottes, l'abbé Caneto, l'abbé Blanc, l'abbé d'Assance, Laurentie, Buchez et le chevalier Drach.

On voit ainsi que, parmi ceux qui ont déjà fourni des travaux aux 18 premiers volumes, figurent les noms des membres les plus distingués de nos Académies et des hommes qui ont acquis le plus de droits à la confiance du public. C'est en présence d'un renom scientifique et littéraire de cette importance, et après s'être fait rendre compte de la valeur matérielle de l'*Encyclopédie du 19e siècle*, que M. le Ministre de l'Instruction publique s'est déterminé à ajouter son suffrage à tant de suffrages illustres déjà acquis à cette œuvre remarquable. C'est par une souscription à 50 exemplaires de l'ouvrage que s'est manifestée l'approbation ministérielle.

L'*Encyclopédie du 19e siècle* a été fondée sous le patronage de feu monseigneur de Quélen, archevêque de Paris. Il était impossible aux directeurs de ce grand ouvrage de répondre plus dignement qu'ils ne l'ont fait à l'inspiration de l'auguste prélat, qui a laissé dans l'Église de France d'ineffaçables souvenirs, et dont l'admirable intelligence savait distinguer et noblement patronner tout ce qui pouvait rendre à la religion de véritables services.

Aujourd'hui que 18 volumes sont publiés, il est facile de juger du mérite de l'ouvrage sous le rapport des gravures et de la rédaction comme sous celui de l'exécution matérielle. Nous croyons que si les publications du même genre remplissaient leurs engagements envers leurs souscripteurs avec autant de bonne foi et de bonheur que l'*Encyclopédie du 19e siècle*, la confiance qui, pour un moment, s'est retirée de ces publications, leur serait à jamais acquise.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

LES DOCTEURS DU JOUR DEVANT LA FAMILLE, par M. Brucker (Michel-Raymond) [1].

Dans ce livre, sorte de petit roman moral, M. Brucker produit, sous une forme dramatique et saisissante, de bonnes et salutaires vérités. C'est l'histoire de deux jeunes hommes comme il y en a tant, qui, oublieux des principes reçus sous le toit paternel, ont accepté bénévolement tous les préjugés, toutes les idées creuses et vides, tous les tristes sophismes de nos professeurs fameux. Charles et Victor sont des élèves assidus du Collége de France, et en ont fidèlement recueilli les leçons. Ils s'imaginent être éminemment *progressifs*, parce qu'ils se pâment d'admiration devant quelques vieilleries habillées à la moderne, et singulièrement *indépendants*, parce qu'ils ne jurent que sur les paroles des maîtres, adorent ce que les maîtres préconisent, brûlent ce que les maîtres condamnent. Aussi, faut-il les entendre protester en faveur de la raison humaine, en revendiquer énergiquement les droits, et s'indigner des prétentions coupables de ceux qui voudraient *tourner les armes de la liberté contre elle-même, par l'introduction du principe de la concurrence dans l'éducation!* On voit que les deux étudiants joignent à leurs autres mérites celui d'être de fervents universitaires.

C'est avec de telles idées et de telles dispositions qu'ils vont ensemble passer quelque temps dans leur province. Là, au sein d'une belle et riante nature, ils trouvent de bons et aimables parents, des voisins spirituels et instruits, un curé de village modeste autant qu'éclairé, que chacun bénit et vénère. Aux veillées du soir, durant les longues promenades de la journée, des conversations familières et sérieuses s'établissent; les plus hautes questions religieuses et sociales sont abordées, et des clartés nouvelles brillent aux yeux de nos jeunes gens étonnés; la vaine science pâlit et s'éclipse devant la foi. Après une résistance désespérée et à la suite de divers incidents racontés d'une manière attachante, Charles et Victor sont heureux de proclamer leur défaite. Régénérés par la douce influence

[1] Sagnier et Bray, éditeurs, rue des Saints-Pères, 64.

Digitized by Google

de la religion, fiers de ce titre de chrétiens dont ils conçoivent maintenant la sublime grandeur, ils renoncent à une vie de dissipation pour la remplacer par une vie pure et studieuse; ils voient le néant des doctrines qui les avaient égarés; enfin ils reprennent la route de Paris, bien résolus à se poser franchement en champions de la vérité et à faire de la propagande catholique.

M. Brucker a su donner à son travail toute la portée d'un enseignement utile et tout l'intérêt d'un drame habilement conduit et écrit de verve. La sûreté des aperçus et la profondeur des pensées annoncent que l'auteur a mûrement réfléchi aux sujets qu'il traite, tandis qu'il est facile de reconnaître à la grâce des détails, à la piquante finesse de l'observation, à l'entraînement et à l'élégance du style, un talent exercé et plein de souplesse.

Nous emprunterons quelques lignes à la dédicace (M. Brucker a dédié son livre à son père); elles feront apprécier l'*homme* et l'*écrivain* : « Des profondeurs désolées où nous plonge tous le néant de « l'éducation moderne, profondeurs dont on est « contraint de sortir sans étoile et sans boussole « dès que l'âme s'interroge avec anxiété sur le but « de la vie, j'ai, vous le savez, mon père, traversé « successivement les diverses doctrines de mon « siècle, en faisant à chacune d'elles un stage que « je croyais chaque fois définitif. Les idées mènent « les mœurs; et, pour peu que nous ayons du sang « dans les veines, nous appartenons corps et âme « au dogme qui nous inspire. L'histoire du temps « est tout entière dans ce peu de mots. J'ai franchi « le seuil de ces ténèbres, et je l'ai franchi pour « jamais. Que Dieu préserve mes tristes enfants et « les leurs de ce pèlerinage affreux qui m'a si misé- « rablement dérobé les trois quarts de ma force et « de ma vie! Après tant de stériles excursions, à « ballons perdus, au sein des brouillards de la spé- « culation philosophique, lorsque, à la clarté loyale « du flambeau de l'Église, on aperçoit enfin la « route à prendre et l'étendue de ses devoirs, le « temps que l'on a si mal employé pèse double- « ment dans les remords. Cette mobilité, je l'ai « subie, mon père; ne pensez pas que je l'aie vou- « lue. L'enseignement ne m'avait rien offert. Il « m'avait dit : cherche!

« Mes vicissitudes au milieu de ce néant et ma « conversion m'ont posé comme un objet de scan- « dale en face des partisans de la réforme et du « progrès indéfini, lesquels regardent probable- « ment leur dogme comme une idée fixe. Je m'at- « tendais à plus de charité de leur part.

« Quand un d'eux me demande en raillant à quel « titre, ayant varié tant de fois, je puis être cer- « tain de ne jamais revenir aux doctrines qu'il « professe, je lui réponds : C'est parce que j'y ai « passé!... »

Il serait à désirer que l'ouvrage de M. Brucker fût beaucoup lu, surtout par la jeunesse des écoles. Des écrits de ce genre servent puissamment à populariser les principes vrais; ils montrent l'écueil à éviter, la voie qu'il faut suivre, et le bien qu'ils font est la récompense de leurs auteurs.

R. B.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

NUMÉRO 106. — OCTOBRE 1844.

Sciences Historiques.

COURS SUR L'HISTOIRE DES CROISADES.

HUITIÈME LEÇON [1].

Croisades maritimes de Charlemagne. — Comparaison des invasions continentales des hommes du Nord avec les invasions des Sarrasins. — Les premières en poussant les populations vers la mer, tandis que les secondes devaient les refouler vers l'intérieur des terres, furent moins désastreuses que celles-ci. — Venise, Gênes, Pise, Amalfi, mais particulièrement l'île et la ville épiscopale de Maguelone, ressentent le contre-coup de toutes ces incursions. — Importance de la marine sous Charlemagne. — Elle est prouvée par les succès antérieurs de l'islamisme dus, la plupart, à des attaques par mer. — Les croisades maritimes assurent la liberté de la mer intérieure et la suprématie de l'Empire latin.

Pour comprendre toute l'importance de ces croisades maritimes, destinées à repousser ou à prévenir les flottes musulmanes, il faut d'abord nous transporter à l'époque des premières invasions barbares. Celles-ci, bornées au continent, avaient eu pour effet de refouler sur les rivages de la mer des populations craintives qui allèrent de là se réfugier dans les îles voisines, et souvent au milieu des positions les plus ingrates, dans les circonstances géographiques les plus défavorables.

A cette époque de ruine et de dévastation pour la vieille société romaine, où, selon l'expression de saint Jérôme, on voyait dans les villes la faim, hors des villes la guerre, les lieux les plus ignorés ou les plus inabordables étaient devenus les meilleurs abris pour les fugitifs. La nature rebelle fut alors obligée de reconnaître ce que peut l'industrie de l'homme sous l'empire de la nécessité; et des établissements s'élevèrent sur des rochers sauvages et des lagunes incultes, là où n'étaient encore abordés que de simples pêcheurs.

C'est ainsi que sur les plages désolées du golfe de Lion, et dans un îlot désert, s'éleva la ville épiscopale de Maguelone, où le christianisme implanta ses légendes, où la chevalerie apporta ses romans chevaleresques, et où l'histoire a laissé d'utiles souvenirs. Si nous citons d'abord cette ville comme exemple du refoulement des populations vers la mer à l'époque des invasions continentales, c'est qu'elle nous offrira bientôt la contre-partie de ce spectacle, en nous montrant ces mêmes populations fuyant vers l'intérieur des terres aux temps de la décadence carlovingienne, où nous aurons à décrire les invasions maritimes des barbares du Midi. Qu'on nous permette donc l'étude approfondie de cette petite cité, dont les vicissitudes ont suivi le flux et le reflux des époques d'invasion, et peuvent, par la connaissance exacte d'un seul point, nous révéler tout ce qui s'est passé d'analogue sur le même horizon historique.

[1] Voir la VII^e^ leçon au n° 100, t. XVII, p. 245.

Digitized by Google

Maguelone, par sa position insulaire, devint le poste le plus propice aux populations épouvantées de la Gaule méridionale, alors que les premiers barbares du Nord, débordant de toutes parts, se précipitèrent le fer et la flamme à la main sur toutes les provinces méridionales de l'empire. A cette époque, Venise sortait des lagunes de l'Adriatique, et se peuplait de fugitifs échappés à la fureur d'Attila; Pise naissait par delà une chaîne de montagnes escarpées qui protégeaient son berceau; et Amalfi, bâtie par une colonie romaine, loin de l'invasion d'Alaric, au fond du golfe de Salerne, sur un roc de la montagne de Cama, recevait de ses fondateurs le nom de l'asile que ceux-ci avaient d'abord trouvé sur les bords du Melfi. Plus tard encore, en 570, Gênes s'accrut de la même manière par les populations de la Gaule cisalpine, fuyant devant l'invasion lombarde : Honoré, archevêque de Milan, s'y réfugia avec son clergé et les principaux de la ville, tandis qu'Alboin, roi des Lombards, s'emparait de toutes les positions de l'intérieur [1].

Eh bien! c'est en de pareilles circonstances que tout nous montre Maguelone naissant à son tour pour servir de boulevard aux populations de la Narbonnaise. Celles-ci durent s'y réfugier aux premiers feux des invasions, pour ne point rester sur le continent, livrées, comme sur une grande route, à la violence de tous les dévastateurs. De leur côté, les barbares, anéantissant par leur présence les relations du commerce, des arts et de l'agriculture, ne durent respecter qu'une seule industrie qui, par son emplacement comme par sa nature, pouvait échapper à la destruction : c'était la pêche exploitée par les pauvres habitants des côtes.

Il suffisait, en effet, à ces derniers de quelque îlot ou de quelque rocher pour y trouver un asile, et tandis que leur obscurité les mettait à l'abri de tout pillage, ils conservaient une sauvegarde toujours assurée contre des invasions purement continentales, c'était leur barque mise à flot. « C'est ainsi que des pêcheurs, dit Noël de la Morinière, conservèrent leur liberté dans les lagunes de Commachio, de Venise, au milieu des étangs de Narbonne, en plaçant entre elles et la cupidité des barbares de vastes marais qui leur tenaient lieu de remparts [1]. »

Peuplée de la sorte par une association de pêcheurs et par des fugitifs, l'île de Maguelone acquit bientôt par mer, sous la domination des Visigoths, toute l'importance que les villes voisines avaient perdue sur terre à la suite des invasions. Elle s'accrut de toutes les relations commerciales que sa position lui permettait d'avoir avec le littoral de la Narbonnaise, avec l'Espagne et l'Italie, et même avec l'Afrique et l'Orient. C'est alors que, parmi les villes de la province, elle fut élevée au rang de cité (*civitas*). Elle ne dut pas tarder non plus à être jointe au continent par une chaussée dont nous parlerons plus bas, laquelle fut restaurée dans le 11e siècle, mais dont l'origine remontait certainement à l'époque des Visigoths. C'est ainsi que l'île de Tyr, peuplée aussi par des fugitifs, s'éleva en face de Palée-Tyr, qu'avait ruinée une invasion assyrienne, et plus tard fut unie au continent par la chaussée d'Alexandre, qui servit à réparer, pendant la paix, les maux qu'elle lui avait apportés avec la guerre macédonienne.

Du reste, que cette comparaison et les autres que nous avons pu employer, à défaut de preuves positives, ne fasse point tort à notre modeste Maguelone; elle ne fut ni Tyr, ni Venise, ni même une ville de premier ordre. Maguelone ne fut qu'un chef-lieu de comté, dont les suzerains visigoths, devenus les alliés de Pepin et de Charlemagne contre les Sarrasins, eurent la gloire de donner à la France saint Benoît d'Aniane, réformateur des moines d'Occident. Maguelone fut pourtant quelque chose de plus sous le rapport religieux; c'est comme siége épiscopal qu'elle joua son principal rôle, et l'histoire de cet évêché va nous montrer, sous un autre

[1] Voir Paul, diacre, *de Gestis Longobard.*, liv. II, ch. XXV.

[1] *Histoire générale des Pêches*, par Noël de la Morinière, p. 196.

Digitized by Google

point de vue, les résultats des invasions continentales.

Rendez-vous des populations romaines qui avaient échappé au déluge des invasions, Maguelone dut se recruter bientôt après d'autres fugitifs qui venaient y chercher un asile contre les persécutions religieuses des Visigoths ariens. Ces barbares, après être passés et repassés plusieurs fois en dévastant tout le midi de la Gaule, s'y étaient établis comme héritiers des empereurs d'Occident; mais en même temps ils n'avaient rien négligé pour y propager l'arianisme, et y perpétuer les querelles théologiques de l'empire d'Orient avec l'Église romaine.

De là des calamités nouvelles qui firent affluer les populations orthodoxes vers les lieux où la mer les mettait en rapport direct avec Rome, leur grande métropole. C'est ainsi que la population primitive de Maguelone dut être composée de fervents catholiques, et d'une portion notable du clergé de la Narbonnaise. Or, cet état de choses amena bientôt la formation d'un nouveau chef-lieu de diocèse, destiné à remplacer aux yeux des habitants orthodoxes les villes épiscopales voisines, occupées par des évêques ariens. L'évêché de Maguelone serait donc sorti de la persécution des envahisseurs, comme la ville était déjà née des désastres de l'invasion.

La nature de cet évêché nous explique d'ailleurs pourquoi il n'est pas mentionné dans les premiers conciles des Visigoths; c'est que ceux-ci, en tant qu'ariens, ne pouvaient le reconnaître, tandis que d'un autre côté il se trouvait de date trop récente pour être officiellement proclamé dans les conciles catholiques. Mais ces obstacles à la reconnaissance de l'évêché de Maguelone disparurent enfin à l'époque de la conversion des Visigoths au catholicisme. Ceux-ci, en effet, ne pouvaient moins faire que de reconnaître le nouvel évêché, dépositaire jusqu'alors et presque martyr de la véritable foi; c'est l'époque précisément où Maguelone parut pour la première fois dans les Tables de leurs conciles, alors que Récarède se convertissait à l'orthodoxie. Le représentant du nouvel évêché signa donc, en 589, les canons du concile de Tolède avec les autres évêques de la première Narbonnaise; or, si l'on songe à la gravité d'une pareille signature et au changement qu'elle constatait dans la géographie ecclésiastique, on verra que cette circonstance pouvait seule amener la reconnaissance officielle de Maguelone, et lui faire attribuer une circonscription diocésaine au détriment des évêchés voisins. Telle est la seule explication naturelle des faits relatifs à l'établissement du nouveau siége épiscopal.

Maintenant, si, à défaut de preuves positives, on veut s'éclairer de quelques rapprochements historiques, on n'a qu'à se rappeler comment fut érigé, vers la même époque, et toujours sous l'influence des invasions continentales, l'évêché de Venise, dont l'histoire se rapproche encore ici de celle de Maguelone. Cette érection religieuse s'accomplit en des circonstances parfaitement analogues, en 606, sous l'empire des Lombards, autres barbares ariens, et à la suite du schisme qui partagea le diocèse d'Aquilée.

L'Église de Venise s'étant érigée elle-même en siége épiscopal, les populations orthodoxes de la côte et des îles y élurent un patriarche fidèle à l'Église romaine; et celui-ci alla résider à Grado, tandis que la partie du diocèse soumise aux Lombards continuait à reconnaître et à soutenir le patriarche schismatique d'Aquilée. La Vénitie forma donc à elle seule une circonscription ecclésiastique, témoignage de sa nouvelle importance et signe avant-coureur de sa prospérité. Alors, en effet, les riches familles ennemies de la domination politique des Lombards ou de leur hétérodoxie vinrent se joindre à la population des îles, et jetèrent les véritables fondements de *Venise la Dominante*. C'est ainsi que le nouvel évêché signala, en quelque sorte, l'apparition de cette puissante république.

Mais ce n'était encore là qu'un évêché de fait, un évêché contesté, dont l'état précaire se prolongea pendant tout le 7e siècle. Il ne fut reconnu comme évêché permanent qu'à la fin du schisme qui avait si longtemps divisé Rome et

Digitized by Google

Aquilée; et encore fallut-il de nombreuses et difficiles négociations pour que le patriarche d'Aquilée renonçât à réclamer la portion de son diocèse accordée au patriarche de Grado; ainsi naquit et fut organisé le siége épiscopal de Venise à la suite de l'invasion des ariens, comme la ville elle-même avait déjà été fondée sur les lagunes, à l'abri de l'invasion païenne d'Attila.

Tels furent les principaux résultats de la domination des Barbares sur le continent.

Et maintenant, pour bien comprendre tous les effets des invasions musulmanes et la domination de la mer qu'elles enlevèrent aux chrétiens, il suffit de dire que ces nouveaux effets furent l'inverse des premiers, et que nous les verrons un jour dépeupler, bouleverser ou menacer les villes maritimes qui avaient dû leur naissance aux malheurs des premières invasions.

Ainsi, Maguelone, que nous devons citer encore, désolée par les invasions maritimes des Sarrasins, comme le continent l'avait d'abord été par les invasions continentales des races germaniques, fut désertée par le clergé et la majeure partie de ses habitants, qui allèrent chercher à Substantion, dans l'intérieur des terres, l'asile qu'aux 4e et 5e siècles la mer avait seule pu leur fournir. Mais cette désertion devait cesser un jour, et Maguelone se repeupler encore, pour rajeunir sa propre histoire et atteindre à sa plus haute prospérité. Ce fut à l'époque des croisades, quand les populations du Midi eurent repris la supériorité maritime. Vint enfin pour elle le moment d'un abandon sans retour : ce fut quand les progrès de la navigation, exigeant des hâvres appropriés à l'importance des constructions navales et du mouvement commercial, eurent montré l'insuffisance absolue de son petit port.

On voit, dès lors, par l'exemple de cette petite ville, combien la domination de la Méditerranée a exercé d'influence sur le sort des populations chrétiennes du littoral, et combien il est important d'apprécier, à part les croisades maritimes de Charlemagne, qui rendirent aux chrétiens d'Occident, sinon la domination, du moins la liberté de cette mer intérieure.

Alors, en effet, commencèrent les progrès de notre marine occidentale, et avec ces progrès ceux des nombreuses sciences qui se rattachent à l'art de la navigation. « Le vaisseau est le chef-d'œuvre de l'art, a-t-on dit; il reçoit le tribut de toutes les sciences, et toujours il en résume les derniers progrès; c'est par le vaisseau que, se détachant de la terre, qui n'est qu'accessoire dans l'économie générale de l'univers, l'homme étend son empire sur la surface et jusqu'au sein de l'onde qu'il exploite. »

C'est ainsi que les croisades maritimes furent, au point de vue temporel, l'indice à la fois le plus général, le plus fidèle et le plus sûr de la renaissance de la civilisation en Occident.

Maintenant que l'on comprend l'importance de la marine dès l'époque de Charlemagne, on doit comprendre aussi comment les invasions des Barbares du Nord, ayant été presque uniquement continentales, furent peut-être moins nuisibles à la civilisation chrétienne que les invasions des Barbares du Midi.

En effet, lorsque les premiers envahisseurs se jetèrent à l'envi sur l'empire romain comme pour lui reprendre les dépouilles qu'il avait enlevées à toutes les nations, étrangers qu'ils étaient aux périls de la mer, ils ne portèrent point sur ce nouveau théâtre leur aventureuse audace, et ne troublèrent par conséquent aucune des relations maritimes des bords de la Méditerranée.

L'Océan, il est vrai, fut exposé à la course des Saxons; mais ceux-ci furent à peu près les seuls qui s'exercèrent à la piraterie, en venant enlever des esclaves sur les rivages septentrionaux de la Gaule ou des îles Britanniques.

Quant aux autres envahisseurs, depuis les Goths jusqu'aux Francs, le continent put suffire à leur ambition; et si les Vandales, passés en Afrique, firent quelques expéditions sur la Méditerranée, c'est que, devenus barbares du Midi, ils devaient naturellement faire exception aux habitudes des hommes du Nord.

Les invasions continentales de ces

Digitized by Google

derniers n'empêchèrent donc pas les provinces maritimes de la Gaule de continuer leurs rapports directs avec Rome et Carthage, avec Constantinople, Antioche, Alexandrie, triple foyer de la civilisation chrétienne orientale, et avec les îles fortunées de la mer intérieure, que se partageaient les empires grec et latin.

Malgré l'affaiblissement des liens politiques, tous les échanges du commerce et des rapports sociaux et religieux s'y étaient maintenus; ils disparurent, au contraire, dans la tempête que l'invasion musulmane souleva à la fois sur terre et sur mer.

Sans parler de l'antagonisme religieux qui arma cette dernière invasion contre le christianisme, l'avantage qu'elle eut à son début, d'être maîtresse de la mer, lui permit d'anéantir presque coup sur coup tous les rapports que la navigation seule avait rendus faciles et continuels entre les extrémités de l'ancien empire romain.

La navigation chrétienne fut, en effet, presque entièrement ruinée, et avec elle le véhicule des idées et des marchandises qui alimentaient la civilisation.

C'est ainsi que ces dernières invasions furent bien plus désastreuses que les premières, et que les époques où elles dominèrent, du 7e au 8e siècle et du milieu du 9e au 10e, furent des siècles de fer pour l'humanité.

La première invasion maritime, celle qui correspondit à la décadence mérovingienne, doit d'abord nous occuper. A peine les musulmans furent-ils les maîtres de la Syrie et de l'Égypte qu'ils eurent d'un côté Suez et Alexandrie avec le commerce inépuisable des Indes, et de l'autre les rivages de l'ancienne Phénicie avec les cèdres du Liban, pour les plus vastes constructions navales; c'est avec ces ressources sans pareilles qu'ils s'élancèrent sur la Méditerranée, aussi avides d'y dominer que les premiers marchands de Tyr et de Carthage. Ils y trouvèrent la puissance maritime de Rome et de Constantinople, sans rivale depuis plusieurs siècles et entièrement désarmée à la suite d'une longue et paisible possession.

La conquête y était donc plus facile encore que sur le continent. C'est alors que, partant d'Alexandrie, dès 655, ils subjuguèrent Rhodes, le poste dominateur de l'Archipel, ravagèrent les Cyclades, Crète, Chypre, et passant dans la mer Égée, ils y défirent la flotte impériale dans un combat qui leur donna du premier coup l'empire de la Méditerranée orientale. Bientôt, en effet, ils purent assiéger Constantinople, et ils le bloquèrent deux années durant, avec 200 vaisseaux. Lorsqu'ils se furent emparés de la province d'Afrique, ils trouvèrent de nouveaux moyens de puissance maritime sur les côtes qui avaient porté la vieille Carthage. Des hauteurs du rivage africain, ils aperçurent aussi les montagnes de la Sicile, qui les conviait, comme jadis les Carthaginois. Cette île féconde, sorte de prolongation de l'Italie, leur semblait le point de partage de la Méditerranée, et leur offrait en même temps la domination de deux détroits, celui de Messine et celui de Tunis, qui sont les portes mêmes de communication entre l'Orient et l'Occident.

Les Sarrasins, qui déjà plusieurs fois, en partant d'Alexandrie, étaient venus piller et dévaster les côtes de la Sicile, y descendirent cette fois avec l'intention d'y fonder des établissements durables. Ils ne s'y fixèrent néanmoins que plus tard, après s'être rendus maîtres de l'Espagne. Mais le bassin occidental de la Méditerranée était dès lors ouvert à leurs pirateries. De 709 à 711, ils commencèrent à se rendre redoutables à tous les peuples de l'Italie méridionale, et presque en même temps ils se jetèrent sur la Sardaigne. Après y avoir passé au fil de l'épée la garnison[1] grecque, ils pillèrent les églises, les tombeaux et autres monuments religieux. Il ne paraît point qu'ils soient devenus maîtres absolus de l'île; mais ils s'emparèrent de plusieurs points, surtout vers la côte méridionale. Ils s'emparèrent également du corps de saint Augustin, que Luitprand, roi des Lombards, racheta et fit transporter à Pavie, où il

[1] Voyez *Sigonius*, de Reg. Ital., lib. III, ann. 720 et 721.

Digitized by Google

fit élever en son honneur une église magnifique. L'insouciance ou plutôt l'impuissance des empereurs d'Orient laissa la Sardaigne à la merci de ces féroces musulmans, qui l'attaquèrent à différentes reprises [1].

Alors trop faible pour résister, cette île dut subir le joug de ces terribles ennemis. Une partie de la population fut emmenée en esclavage et fonda en Afrique la colonie de Sardanya, dans les environs de Kaïrwan. Le reste des habitants se réfugia dans les lieux solitaires; de sorte que les villes qui avaient échappé au fer et au feu tombèrent en ruine; les champs furent abandonnés; les monuments d'utilité publique, les routes, les aqueducs, etc., furent détruits. Enfin, pour comble de malheur, les habitants qui survécurent se virent réduits à la dure et toujours funeste nécessité d'implorer le secours de défenseurs étrangers.

Les papes, après avoir affranchi Rome de la tutelle de Bysance, avaient également contribué à délivrer la Sardaigne du joug musulman. Ils réclamèrent alors cette île comme ancienne province de la préfecture d'Italie, et ils eurent à ce sujet des démêlés avec plusieurs rois lombards; mais, à l'époque où nous sommes arrivés, la défaite de Didier par Charlemagne avait mis fin depuis longtemps aux prétentions de ces monarques; de sorte que, sous Louis-le-Débonnaire, les papes envoyèrent un gouverneur en Sardaigne, et poursuivirent dans cette île les croisades maritimes des princes carlovingiens.

Lorsque les Sarrasins se furent rendus maîtres de l'Espagne, en 714, la possession du détroit de Gibraltar acheva de leur livrer la navigation de l'Océan et des îles fortunées. Enfin, l'occupation des Baléares, de la Corse et de la Sardaigne, les rendit maîtres, sans contestation, du bassin occidental de la Méditerranée, comme ils l'étaient déjà devenus du bassin oriental. C'est alors que les empereurs bysantins, comme les rois francs, les premiers ou plutôt les seuls représentants de la chrétienté, n'osant plus opposer leurs flottes aux Sarrasins, se bornèrent à défendre leurs côtes contre leurs irruptions.

C'était donc alors comme au temps des premières luttes de Rome et de Carthage : la prépondérance de l'Afrique ou de l'Europe, de l'Orient ou de l'Occident dépendait une seconde fois de l'empire de la mer.

Cependant l'islamisme s'agrandissait par la discorde des successeurs de Mahomet aussi bien que par l'union de ses premiers sectaires. La chute des Ommiades avait fait craindre une désorganisation générale de l'islamisme, et l'anarchie l'avait agité pendant toute la seconde moitié du 8e siècle. Mais ces agitations n'étaient que de nombreux moyens de développement. Les minorités, vaincues dans les guerres civiles, allaient se réfugier aux extrémités de l'empire, et là, posant le centre de leur nouvelle activité, étendaient plus loin l'influence de leur prosélytisme : c'est ainsi que les Édrissites, fugitifs de la Mecque, allèrent fonder un nouvel empire, à l'extrême occident, dans le Magreb-el-Acsa, aujourd'hui le Maroc.

Édris, le chef de cette dynastie nouvelle, descendait du prophète par Ali. Après s'être réfugié en Égypte, il trouva un partisan secret dans le surintendant des postes de cette province, et à l'aide des relais dont celui-ci pouvait disposer, il se rendit dans le Magreb. Arrivé dans le Magreb-el-Acsa, Édris, accompagné de son affranchi Raschid, s'arrêta, en l'an 972, à Oualili, où se trouvait alors l'émir d'Aourba, ainsi que les principaux chefs de la nation, qui lui prêtèrent serment d'obéissance. Il fit ensuite appel aux Berbères, qui la plupart se rassemblèrent autour de lui et le reconnurent pour leur chef. Une fois solidement établi dans le pays, Édris marcha contre le reste des Berbères qui professaient la religion des mages, le judaïsme ou le christianisme. Il pénétra aussi dans le pays de Fazaz, s'empara de Timesta, conquit la ville de Schala (Salé) et de Tadela. La plus grande partie de ces tribus étaient juives ou chrétiennes, il les soumit de gré ou de force à l'islamisme. Après plusieurs expédi-

[1] Voir le beau *Voyage en Sardaigne*, par le général de la Marmora; à Paris, Arthus-Bertrand, libraire, 1re partie, p. 30.

Digitized by Google

tions heureuses dans l'une desquelles il s'était emparé de Tlemcen, il revint à Oualili, où il devait bientôt succomber sous les ruses d'Aaron-el-Reschid. Ce calife se servit contre lui d'un affranchi, nommé El-Schemakh, qui se rendit auprès d'Édris, et feignit d'avoir à se plaindre des Abbassides, afin de capter sa confiance. L'affranchi se fit aussi passer pour médecin, et s'empara si bien de l'affection de ce prince qu'il put un jour l'empoisonner. Ceci se passa en 175 de l'Hégire (797). Édris fut enterré à Oualili; et Schemakh avait déjà pris la fuite lorsqu'il fut poursuivi par Reschid, qui l'atteignit sur les bords de la rivière Malouïa. Là ils se livrèrent un combat dans lequel Reschid abattit d'un coup d'épée la main d'El-Schemakh, en sorte qu'ayant voulu traverser le fleuve, ce dernier ne put parvenir à l'autre bord. Après la mort d'Édris, les Berbères d'Aourba et d'autres tribus se réunirent pour donner la couronne à son fils Édris le jeune. Ce prince était encore dans le sein de sa mère, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût reconnu comme le chef futur de la nation; plus tard, on l'éleva dans ce but, depuis l'enfance la plus tendre jusqu'à l'adolescence, et lorsqu'il fut parvenu à l'âge de 11 ans, en l'an de l'Hégire 188, on lui prêta serment d'obéissance dans la mosquée de Oualili.

C'est ainsi que l'historien Ebn-Kahldoun, dont le texte arabe traduit par M. Slane ne tardera pas à être publié, raconte les commencements de la puissance des Edrissites.

L'ennemi le plus redoutable de cette dynastie alide fut Ibrahim-ben-el-Aghlab, le lieutenant d'Aaron-el-Reschid, dans la province de Carthage, dont nous avons déjà montré la position à peu près indépendante à propos de l'autorité de ce kalife. Ibrahim devint à son tour le fondateur d'une dynastie. Avant lui, la province d'Afrique n'avait eu que des gouverneurs. « Lorsque l'un « d'eux mourait ou qu'il devenait né« cessaire d'opérer son rappel, c'était « le kalife, alors à la tête de l'empire, « qui nommait à sa volonté son succes« seur; mais une fois que les Aghlabites « furent arrivés au pouvoir, ils ne re« connurent aux souverains de Bagdad « qu'une suprématie dont les effets « étaient peu sensibles, et ne consen« tirent qu'à une soumission mêlée d'in« dépendance. Ainsi ils se crurent en « droit de désigner après eux celui de « leurs fils ou de leurs frères qu'ils vou« laient avoir pour successeur, et la « moindre tentative pour rappeler l'un « d'eux, en le remplaçant par un étran« ger, aurait été suivie de révolte [1]. »

Ainsi les Aghlabites jouissaient d'une indépendance de fait; mais ils ne l'avaient point complète et absolue comme les Edrissites, qui pouvaient appuyer la leur sur le prestige d'une descendance directe du prophète. Ibrahim-ben-Aghlab n'était donc qu'un seigneur féodal sous la suzeraineté lointaine d'Aaron-el-Reschid; et c'est à ce titre qu'il exécuta les ordres de ce kalife pour apaiser les révoltes des Edrissites dans le Magreb. Après la mort d'Edris, « il ne « cessa de capter les Berbères et de ré« pandre de l'or parmi eux, jusqu'à ce « que Raschid, l'affranchi de ce prince, « eût été mis à mort et que sa tête lui « eût été envoyée. Il gagna ensuite par « des présents El-Motghari, l'un des « chefs les plus influents parmi les Ber« bères, qui était devenu tout-puissant « auprès du jeune Edris. Quant à ce « prince, il comprit alors la nécessité « de faire la paix, et comme il avait « écrit à Ibrahim « pour se faire un mé« rite auprès de lui de sa descendance « du prophète, ce gouverneur s'abs« tint de l'inquiéter davantage [2]. »

Ibrahim-ben-Aghlab avait bâti près de Kaïrwan la ville d'Abbacieh, qui devint le séjour habituel des princes aghlabites. Il y avait fait construire un château, et assuré son indépendance en y rassemblant secrètement ses armes, ses richesses et ses soldats. C'est là qu'il reçut les envoyés de Charlemagne, qui vinrent au nom de cet empereur d'Occident solliciter la permission d'emporter en Europe le corps de saint Cyprien,

[1] Passage traduit du texte arabe de *Novaïri*, par M. Noël des Vergers. Voir aussi les notes savantes dont cet orientaliste a enrichi sa belle traduction de l'*Histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aghlabites*, p. 84 et sq. Paris, 1841, chez Firmin Didot.

[2] Id., Noël des Vergers, p. 89.

Digitized by Google

fit élever en son honneur une église magnifique. L'insouciance ou plutôt l'impuissance des empereurs d'Orient laissa la Sardaigne à la merci de ces féroces musulmans, qui l'attaquèrent à différentes reprises [1].

Alors trop faible pour résister, cette île dut subir le joug de ces terribles ennemis. Une partie de la population fut emmenée en esclavage et fonda en Afrique la colonie de Sardanya, dans les environs de Kaïrwan. Le reste des habitants se réfugia dans les lieux solitaires; de sorte que les villes qui avaient échappé au fer et au feu tombèrent en ruine; les champs furent abandonnés; les monuments d'utilité publique, les routes, les aqueducs, etc., furent détruits. Enfin, pour comble de malheur, les habitants qui survécurent se virent réduits à la dure et toujours funeste nécessité d'implorer le secours de défenseurs étrangers.

Les papes, après avoir affranchi Rome de la tutelle de Bysance, avaient également contribué à délivrer la Sardaigne du joug musulman. Ils réclamèrent alors cette île comme ancienne province de la préfecture d'Italie, et ils eurent à ce sujet des démêlés avec plusieurs rois lombards; mais, à l'époque où nous sommes arrivés, la défaite de Didier par Charlemagne avait mis fin depuis longtemps aux prétentions de ces monarques; de sorte que, sous Louis-le-Débonnaire, les papes envoyèrent un gouverneur en Sardaigne, et poursuivirent dans cette île les croisades maritimes des princes carlovingiens.

Lorsque les Sarrasins se furent rendus maîtres de l'Espagne, en 714, la possession du détroit de Gibraltar acheva de leur livrer la navigation de l'Océan et des îles fortunées. Enfin, l'occupation des Baléares, de la Corse et de la Sardaigne, les rendit maîtres, sans contestation, du bassin occidental de la Méditerranée, comme ils l'étaient déjà devenus du bassin oriental. C'est alors que les empereurs bysantins, comme les rois francs, les premiers ou plutôt les seuls

[1] Voir le beau *Voyage en Sardaigne*, par le général de la Marmora; à Paris, Arthus-Bertrand, libraire, 1re partie, p. 30.

représent[illegible]
plus oppo[illegible]
se bornè[illegible]
contre leu[illegible]
C'était [illegible]
des premi[illegible]
Carthage [illegible]
que ou de[illegible]
l'Occident[illegible]
de l'empir[illegible]
Cependa[illegible]
par la dis[illegible]
homet aus[illegible]
premiers [illegible]
miades av[illegible]
nisation g[illegible]
narchie [illegible]
seconde [illegible]
agitation[illegible]
moyens d[illegible]
tés, vain[illegible]
allaient s[illegible]
l'empire, [illegible]
leur nou[illegible]
loin l'in[illegible]
c'est ains[illegible]
la Mecqu[illegible]
empire, [illegible]
Magreb-e[illegible]
Édris, [illegible]
velle, d[illegible]
Après s'[illegible]
un parti[illegible]
des post[illegible]
des relai[illegible]
ser, il s[illegible]
dans le M[illegible]
pagné d[illegible]
rêta, en [illegible]
vait alor[illegible]
principa[illegible]
prêtèren[illegible]
ensuite [illegible]
part se [illegible]
le recon[illegible]
solidem[illegible]
marcha [illegible]
professa[illegible]
judaïsme[illegible]
aussi da[illegible]
de Times[illegible]
(Salé) et [illegible]
tie de ce[illegible]
tiennes, [illegible]
à l'islam[illegible]

Digitized by Google

tiens qui se rendaient périodiquement à la ville sainte. Les expéditions chrétiennes en Espagne et particulièrement la conquête de Barcelone, en 803, eurent également pour résultat de relever la puissance maritime et commerciale des Francs. La conquête des îles Baléares avait rendu toute sécurité sur mer aux relations de la Catalogne avec la Gaule; et cette sécurité s'étendit quelques années après aux rapports avec l'Italie quand un des lieutenants de Charlemagne, le comte Burchard, alla poursuivre les Sarrasins dans la Corse et les chassa de cette île.

C'est alors qu'on vit Charlemagne partout attentif à l'entretien de ses flottes aussi bien qu'à celui de ses armées. On eût dit que ce prince, considérant la Méditerranée comme le véritable champclos du christianisme et de l'islamisme, devinait que la supériorité de la civilisation allait se résoudre après lui dans une question purement maritime. N'est-ce pas encore une question pareille et non moins décisive dans ses effets que celle qui se préparait sur l'Océan? Les Saxons chassés de la Frise et tous les pêcheurs du Nord se trouvaient en réserve sur leur barque mise à flot. Ils n'attendaient que le moment favorable de descendre le long des côtes; maîtres de la mer, ils comptaient l'être aussi des fleuves, et par eux des continents. C'est ce qu'ils réalisèrent avec autant de succès que d'audace sous les faibles successeurs de Charlemagne.

De leur côté, les Sarrasins devinrent plus redoutables que jamais, et tandis que les Normands avec les Hongrois renouvelaient dans l'intérieur des terres ou sur les rivages du Nord leurs invasions incendiaires, eux, portant la terreur sur tous les rivages du Midi, épouvantaient à la fois la Gaule, l'Espagne, l'Italie et la Grèce, qui nulle part n'osaient leur résister. Ainsi nous les verrons reprendre les îles Baléares, la Corse et la Sardaigne, et plus forts que jamais sur mer par la possession des îles, attaquer la terre ferme et s'établir en colonies militaires sur les côtes de Provence, où, près d'un siècle durant, ils purent braver tous les efforts des chrétiens.

Ainsi la politique purement continen-

Digitized by Google

enterré près de Carthage [1]. Eginhard dit à ce sujet que des ambassadeurs musulmans furent en retour envoyés à Charlemagne, et débarquèrent à Pise en même temps que les envoyés d'Aaron-el-Reschid. « *Unus enim ex eis erat Persa de Oriente legatus regis Persarum...; alter Sarracenus de Africâ legatus amirati Abraham* (Ibrahim), *qui in confinio Africæ in Fossato præsidebat*[2]. » Quelques érudits ont cru que *in Fossato* désignait Fez; mais c'est une erreur; car cette ville ne fut fondée que quelques années plus tard. Nul doute donc qu'Eginhard n'ait voulu désigner le château dont les descendants d'El-Aghlab firent leur habitation favorite, et qui venait seulement d'être élevé à cette époque, en 801.

La prospérité moderne de Tunis date de cette même époque. Les sciences, les arts, l'éducation publique participèrent de loin au mouvement progressif qui donnait alors tant d'éclat à la cour de Bagdad. Les jeunes légistes de la capitale aghlabite allèrent étudier dans les villes saintes les maximes des Imans, et ses marchands franchirent les sables du Sahara pour répandre sur les bords de la Méditerranée l'or, les esclaves et toutes les richesses de l'intérieur du Soudan.

Charlemagne conclut alors des traités de commerce avec la dynastie d'Aghlab, et il compléta par là les relations pacifiques qu'il avait si noblement inaugurées avec les musulmans par l'amitié d'Aaron-el-Reschid.

Cependant la puissance édrissite se raffermissait sur ses fondements. La ville sainte de Fez s'élevait sur le penchant des diverses collines qui l'entourent aujourd'hui et la dominent de tous côtés. Ainsi commandée par les hauteurs voisines et ne pouvant résister à aucune attaque sérieuse, elle a dû plus tard à cette position et sans doute aussi à son caractère religieux le privilége de se rendre sans déshonneur, dès que l'ennemi paraissait devant ses portes. Peu après sa fondation, Fez vit s'accroître sa population par 8,000 Arabes exilés de Cordoue à la suite d'une révolte, par Hakem Ier.

Telle fut l'origine de l'empire du Magreb, avant que la capitale du Maroc, fondée au 11e siècle, y eût donné un nouveau centre à l'activité des populations. La dynastie des Edrissites gouverna pendant plus de 130 ans tout le pays du Magreb-el-Acsa jusqu'à Tlemcen. De là l'origine des prétentions des sultans du Maroc sur cette dernière ville.

Pendant la guerre des Idrissites de Fez et des Ommiades de Cordoue contre les chrétiens d'Occident, la puissance fondée à *Kairoam* par la maison d'Aghlab s'affermissait et prospérait de son côté. Dans le sud elle étendait son empire jusqu'au pays des nègres, « et au « nord, elle s'emparait de la *Sicile*, fon« dait des colonies de pirates en Tos« cane et dans le royaume de Naples, » en 834 prenait *Civita-Vecchia*, reprise et fortifiée en 840 par Léon IV. — Enfin, en 935, Abd-Allah, le dernier kalife aghlabite de Kairoam, assiégeait Gènes, dont il s'emparait et amenait la population en esclavage.

Vers cette époque révolte des Berbères contre les Idrissites de Fez; fondation de Méquinez, à 12 lieues de Fez, au pied de l'Atlas; Tlemcen s'érige en principauté, et les Idrissites de Fez sont forcés de la reconnaître indépendante, sauf le lien de suzeraineté. — Alors parut aussi About-Mohammet le Fatimite, qui vint attaquer tous les descendants d'*Idris*, et s'empara de Tanger et de Ceuta. Ceux-ci demandèrent du secours aux kalifes de Cordoue qui, de simples protecteurs, devinrent bientôt les souverains du royaume de Fez et de ses principautés indépendantes. Le *Fatimite* fut chassé de Tanger et de Ceuta, mais il s'empara de Kairoam, et plus tard de l'Égypte, où il établit sa puissante dynastie. Ainsi le balancement des forces musulmanes s'opérait entre Fez et l'Espagne d'un côté, et Tunis, Kairoam de l'autre. L'Algérie n'était alors qu'un lieu de passage, et cette zone intermédiaire fut toujours englobée, soit en tout, soit en partie, dans les États

[1] Voir l'histoire des *Invasions des Sarrasins en France*, par M. Reinaud, membre de l'Institut, p. 117.

[2] *Annales de Gestis Caroli Magni*. D. Bouquet, historien de France, t. V, p. 53.

Digitized by Google

de l'est ou de l'ouest. Tlemcen toutefois subissait l'influence de l'ancien royaume de Fez, et les principautés de Bougie et de Constantine, celle de Kairoam. Quant à Alger, il était bien loin encore d'en être question; et sa puissance ne devait naître que beaucoup plus tard, vers le milieu du 16e siècle, à la faveur d'une supériorité momentanée de la marine musulmane sur celle des chrétiens.

De tous ces faits historiques dont l'intérêt s'accroît avec les progrès de notre domination en Algérie, il résulte maintenant que nous n'occupons qu'un lieu de transition en Afrique, et que nous ne pourrons nous asseoir définitivement qu'en nous appuyant sur l'une des deux extrémités du Magreb, à Tanger et Fez, ou bien à Tunis.

La préférence à donner à cette dernière position ne peut être douteuse. C'est en effet par son alliance avec les Aghlabites que Charlemagne assura la sécurité de ses relations maritimes avec l'Orient, et que plus tard saint Louis descendit sur les ruines de Carthage pour y jeter les fondations d'une colonie qui aurait fait de la Méditerranée le théâtre exclusif du pavillon chrétien.

Cependant les Berbères du Magreb, toujours disposés à l'indépendance, ne se sentaient jamais libres que dans leurs courses aventureuses sur mer. Les nomades de ces régions, accoutumés à franchir les mers de sables et à braver les tempêtes du Simoun, eurent surtout une aptitude naturelle pour la piraterie. L'avidité du gain, l'amour du commerce ou de la rapine leur fit aussitôt improviser une marine; et le Magreb resta depuis lors la terre classique des forbans. Les côtes d'Espagne occupées par eux devinrent également redoutables aux chrétiens.

Le schisme des kalifes de Cordoue avec ceux de Bagdad était venu toutefois partager et affaiblir la puissance musulmane sur la Méditerranée, et Charlemagne en avait profité pour faire des traités avantageux avec les uns et avec les autres kalifes; c'est alors qu'Aaron-al-Reschid lui avait envoyé les clefs de Jérusalem comme garantie donnée aux pèlerins et aux marchands chrétiens qui se rendaient périodiquement à la ville sainte. Les expéditions chrétiennes en Espagne et particulièrement la conquête de Barcelone, en 803, eurent également pour résultat de relever la puissance maritime et commerciale des Francs. La conquête des îles Baléares avait rendu toute sécurité sur mer aux relations de la Catalogne avec la Gaule; et cette sécurité s'étendit quelques années après aux rapports avec l'Italie quand un des lieutenants de Charlemagne, le comte Burchard, alla poursuivre les Sarrasins dans la Corse et les chassa de cette île.

C'est alors qu'on vit Charlemagne partout attentif à l'entretien de ses flottes aussi bien qu'à celui de ses armées. On eût dit que ce prince, considérant la Méditerranée comme le véritable champ-clos du christianisme et de l'islamisme, devinait que la supériorité de la civilisation allait se résoudre après lui dans une question purement maritime. N'est-ce pas encore une question pareille et non moins décisive dans ses effets que celle qui se préparait sur l'Océan? Les Saxons chassés de la Frise et tous les pêcheurs du Nord se trouvaient en réserve sur leur barque mise à flot. Ils n'attendaient que le moment favorable de descendre le long des côtes; maîtres de la mer, ils comptaient l'être aussi des fleuves, et par eux des continents. C'est ce qu'ils réalisèrent avec autant de succès que d'audace sous les faibles successeurs de Charlemagne.

De leur côté, les Sarrasins devinrent plus redoutables que jamais, et tandis que les Normands avec les Hongrois renouvelaient dans l'intérieur des terres ou sur les rivages du Nord leurs invasions incendiaires, eux, portant la terreur sur tous les rivages du Midi, épouvantaient à la fois la Gaule, l'Espagne, l'Italie et la Grèce, qui nulle part n'osaient leur résister. Ainsi nous les verrons reprendre les îles Baléares, la Corse et la Sardaigne, et plus forts que jamais sur mer par la possession des îles, attaquer la terre ferme et s'établir en colonies militaires sur les côtes de Provence, où, près d'un siècle durant, ils purent braver tous les efforts des chrétiens.

Ainsi la politique purement continen-

Digitized by Google

tale de Louis-le-Débonnaire nous fera pressentir, dès le 9e siècle, que la France, toutes les fois qu'elle sera privée de puissance maritime, sera par cela même frappée de décadence, comme le sont maintenant tous les peuples de l'Afrique ou de la Chine, inexpérimentés ou impuissants à braver la mer. Par la raison inverse, la domination de cet élément étant la plus belle victoire de l'homme sur les forces de la nature, la France ne saurait se montrer complétement digne de régner sur le continent, si elle ne commande aussi par la puissance de la navigation.

R. Thomassy.

Sciences Religieuses et Philosophiques.

COURS DE PHILOSOPHIE.

CHAPITRE DIXIÈME [1].

Du témoignage des hommes.

Nos connaissances seraient bien bornées et tout à la fois bien incertaines, si, pour nous instruire des choses extérieures, nous étions réduits au rapport de nos sens. Le cercle dans lequel s'étend leur portée est très-circonscrit : la nature a suppléé à leur insuffisance par le témoignage des hommes. C'est par ce moyen que nous connaissons les corps placés à une distance trop éloignée de nous pour que nous puissions les voir de nos propres yeux, et les faits dont nous ne sommes pas témoins oculaires. C'est au témoignage des hommes que nous devons la connaissance des événements qui se sont passés avant l'époque de notre naissance, et lorsque notre intelligence n'était pas développée.

La croyance que nous avons dans le témoignage des hommes est-elle l'œuvre du raisonnement et de l'expérience? Non : elle existe en nous bien avant l'âge où nous sommes capables de comparer nos idées et les faits dont nous avons pu être témoins. La disposition qui nous porte à croire à la parole des autres est un penchant que l'Auteur de la nature a mis en nous, et il exerce son empire à un âge où nous sommes hors d'état de nous rendre compte des motifs de notre confiance. L'intérêt de notre conservation et celui de notre instruction exigeaient qu'il en fût ainsi. Si l'enfant naissait à condition de ne rien accorder au témoignage et à l'autorité, il périrait, à la lettre, d'inanition de connaissances. Il ne lui est pas plus nécessaire d'être nourri par les autres, avant qu'il sache se nourrir lui-même, qu'il ne lui est nécessaire de recevoir d'eux l'instruction, avant qu'il puisse l'acquérir par son propre jugement.

Si ce mouvement qui porte à croire au témoignage des hommes était l'effet du raisonnement et de l'expérience, on le verrait croître et se fortifier avec la raison et les années; si, au contraire, il est un don de la nature, il doit se montrer dans toute sa force chez les enfants, et trouver dans l'expérience un correctif et des limites. Il suffit de jeter sur la vie humaine le coup d'œil le plus superficiel, pour se convaincre que c'est la seconde et non la première de ces suppositions qui est la vérité.

Comme le corps, l'intelligence a son enfance, où elle a besoin d'être allaitée et portée. A cette époque, par un instinct naturel, elle se repose entièrement sur l'autorité. Sans cet appui, elle chancèle et ne peut se soutenir : lorsqu'une culture convenable l'a mûrie, elle commence à sentir ses forces, elle s'appuie moins sur l'intelligence des autres, elle apprend à tenir pour suspect le témoignage des hommes dans

[1] Voir le ch. IX au num. précéd. ci-dess., p. 181.

Digitized by Google

certaines occasions; dans d'autres, à ne lui donner aucun crédit, et elle met ainsi des bornes à cette autorité dont elle était autrefois l'esclave. Cependant, même à la fin de la vie, elle sent la nécessité d'emprunter au témoignage des hommes les lumières qu'elle ne trouve pas en elle-même, et de s'appuyer sur l'intelligence des autres, toutes les fois qu'elle a conscience de sa propre faiblesse.

La foi au témoignage des hommes n'est donc pas l'effet du raisonnement, c'est une disposition naturelle, un fait primitif.

La certitude de ce témoignage n'a pas besoin de démonstration : comme elle ne repose pas sur le raisonnement, tous les sophismes du scepticisme ne peuvent la détruire [1].

Indiquer les caractères que doit avoir le témoignage des hommes pour être un motif de certitude, fixer les conditions que doivent réunir les témoins pour mériter créance, voilà l'office de l'expérience et du raisonnement.

La connaissance que nous acquérons des hommes nous apprend qu'ils ne peuvent se tromper sur des faits qui tombent sous les sens, et qu'un grand nombre de témoins ne peuvent s'entendre pour nous tromper.

Ainsi, l'expérience et le raisonnement confirment ce mouvement de la nature qui nous porte irrésistiblement à croire à ce témoignage, lorsque le nombre des témoins est assez grand pour qu'il soit impossible de supposer entre eux la collusion, et lorsqu'ils déposent unanimement des faits sensibles, tels que l'existence de Rome, de Constantinople, d'Alexandre, de César, ou de Charlemagne [2].

L'expérience et le raisonnement nous disent encore que l'autorité des témoins se mesure d'après leur caractère, leur nombre, leur désintéressement, l'impossibilité qu'ils se soient entendus pour nous tromper, et que leurs mensonges soient uniformes.

La réunion de toutes ces circonstances donne au témoignage une force invincible.

Il serait impossible de dire quelque chose de nouveau sur la nécessité de croire au témoignage des hommes; la matière a été épuisée; il faut se borner à présenter le résumé des considérations qui ont été développées sur ce sujet.

Il serait inutile d'insister longtemps sur une vérité évidente : à l'égard des faits naturels, l'autorité du témoignage des hommes a toujours résisté et résistera toujours aux objections du scepticisme.

Comment connaissons-nous les rapports de parenté et d'alliance qui nous unissent à un certain nombre de personnes et de familles? Par le témoignage.

Des droits et des devoirs résultent pour nous des obligations contractées par ceux dont nous avons recueilli l'héritage; nous n'avons pas assisté au contrat; nous n'avons pas vu instrumenter l'officier public qui en a dressé l'acte authentique. Comment règlerons-nous notre conduite? Par le témoignage d'autrui. Comment savons-nous que nous sommes nés dans le pays que nous habitons, et que nous en sommes citoyens? Par le témoignage. C'est un devoir pour le citoyen d'obéir aux lois de son pays; mais il n'était pas présent quand elles ont été portées. Comment peut-il s'assurer qu'elles sont émanées du législateur? Par le témoignage. Comment connaît-il que le pouvoir de ce législateur est légitime? Il n'a pas été témoin des faits sur lesquels ce droit est fondé. Ces faits peuvent être anciens. Ici, encore, le témoignage est le seul motif de certitude. Respecter le magistrat est un devoir pour tout citoyen; mais tous n'ont pas assisté à l'installation de ce magistrat. Comment peuvent-ils être assurés qu'il est le délégué du souverain? Par le témoignage. Les relations des États entre eux, leurs droits et leurs devoirs sont fondés sur des traités, quelquefois sur des faits qui n'ont jamais été écrits. Comment sommes-nous assurés des uns et des autres? Encore par le témoignage. Comment réglons-nous notre conduite dans la vie privée et publique? Sur la connaissance

[1] Reid, *Recherches sur l'Entendement humain*, ch. VI, sect. 24, t. II, p. 349. *Essai*, ch. V, t. V, p. 123.

[2] Buffier, *Traité des premières Vérités*, p. I, ch. XIX; p. 62.

Digitized by Google

que nous avons du caractère des hommes en général, de leurs passions, de leurs affections, des motifs qui les font agir. Comment connaissons-nous ces mobiles? Par les faits. Aussi l'expérience est-elle notre plus sûr guide dans les affaires, surtout dans les affaires publiques. Comment la connaissance des faits dont se compose l'expérience nous est-elle parvenue? Par le témoignage. Les sciences naturelles sont basées sur des faits. Le savant a-t-il observé lui-même tous les faits d'après lesquels il raisonne? Pour être certain d'un fait, exige-t-il avoir vu ce fait de ses propres yeux? S'il n'admettait pour constants que les faits dont il a été témoin, et pour probantes que les observations qu'il a faites lui-même, ses connaissances seraient bien bornées et bien peu solides. Il tient pour constants les faits qui ont été vus dans d'autres pays, ou en d'autres temps, pourvu qu'ils lui soient rapportés par des témoins dignes de foi. Il accepte les observations faites par d'autres savants, dès qu'ils méritent créance. Otez la foi au témoignage des hommes, et aussitôt tous les liens de la société domestique et civile sont rompus, et nous sommes privés de l'expérience, notre règle la plus sûre dans les affaires privées et publiques, la base la plus solide des sciences naturelles.

CHAPITRE ONZIÈME.

De l'entendement et des idées.

Nous avons des idées, c'est-à-dire les conceptions d'objets qui ne tombent pas sous les sens, et qui existent hors de nous. Ainsi nous avons les idées de l'infini, du parfait, de cause, d'effet, de devoir, de droit, de vertu, de justice.

Ces idées sont dans notre intellect. Comment s'y trouvent-elles? ont-elles toujours existé en nous? sont-elles venues du dehors? Il y a longtemps que la question de l'origine des idées occupe l'esprit humain, et dans tous les temps elle a reçu deux solutions contraires, au fond toujours les mêmes.

La première, exposée par Aristote, développée, exagérée peut-être par son école, a été reproduite par Locke et Condillac, avec un caractère exclusif qu'elle n'avait peut-être pas dans les théologiens du moyen âge.

Dans ce système, c'est à l'expérience à fournir les matériaux propres à chaque science; il faut toujours remonter du particulier au général.

Cependant cette école reconnaît deux ordres de connaissances : l'un, absolu, qui embrasse l'universel, le nécessaire, l'essence propre des choses; l'autre, relatif, qui comprend ce qui est particulier, contingent, les accidents des choses. Le premier seul mérite le nom de science, le second ne peut recevoir que le nom de croyance ou d'opinion; le premier résulte de la démonstration, le second ne dérive que de l'induction. On ne peut obtenir par les sens une science démonstrative, car nous apercevons toujours par les sens un objet individuel, dans un certain lieu, dans un certain temps. Mais la démonstration embrasse l'universel, le nécessaire, ce qui est partout et toujours, ce qui, par conséquent, ne peut être perçu par les sens. Nous apercevons par les sens que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits; cette proposition resterait à démontrer au moyen de principes universels nécessaires.

Si tout vient des sens, comment possédons-nous l'universel, le nécessaire? Par quelle faculté saisissons-nous ces principes qui ne sont et ne peuvent être déduits d'aucune démonstration antérieure, puisqu'ils servent eux-mêmes de base à toute démonstration? Le voici. L'intelligence, au moyen des sens, perçoit les objets particuliers, et, au moyen de la mémoire, conserve le souvenir de ces perceptions et les compare. De la réunion de ces perceptions individuelles résulte l'expérience, qui devient une ou générale par la comparaison des diverses forces conservées par la mémoire. Enfin, de l'expérience de ce tout universel qui reposait dans l'entendement, de cet un qui jaillit des objets singuliers, dérive le principe de l'art et de la science; le principe de l'art, lorsqu'il s'applique à la production des choses; le principe de la science, lorsqu'il concerne les substances. Cette faculté est

Digitized by Google

primitive, l'âme la tient de sa propre nature. Le général se composant du particulier, la notion générale se forme dans l'âme : c'est à l'entendement qu'il appartient de la tirer de la perception sensible [1].

Dans cette opinion, les sens ne sont pas seulement la cause occasionnelle des idées, ils en sont une des causes efficientes; ils ne réveillent pas seulement, n'excitent pas seulement les idées qui seraient déjà dans l'esprit, ils fournissent les éléments nécessaires à la formation des idées. L'intelligence reçoit ces matériaux, les travaille, et par ce travail produit les premiers principes, même les principes universels et nécessaires. Les idées sont des sensations transformées; dans son état originel, l'entendement est une table rase. Tout ce que nous y trouvons plus tard vient des sens : *Nihil est in intellectu quod non priùs fuerit in sensu.* Voilà le sens de ce principe dans les écrits d'Aristote, de Locke et de Condillac [2].

Qu'une partie de nos connaissances soit produite de cette manière, c'est un fait incontestable; c'est ainsi sans doute que se forment les notions de genre et d'espèces, que l'on a appelées longtemps universaux. Tous les philosophes le reconnaissent. Ainsi encore presque tous les principes des sciences naturelles se composent en remontant du particulier au général, on ne saurait le nier. Mais soutenir que tous les principes sont le produit du travail de l'esprit sur les perceptions sensibles et particulières, c'est confondre les idées avec les notions, les principes absolus nécessaires avec des règles contingentes et susceptibles d'exceptions.

Des motifs péremptoires ne permettent pas de placer dans les sens l'origine des idées proprement dites et des principes de la religion et de la morale.

Comment les idées ou conceptions des choses intellectuelles peuvent-elles être le produit d'éléments matériels? Comment des principes absolus nécessaires peuvent-ils sortir d'objets particuliers et contingents? Comment l'idée du parfait et de l'infini, par exemple, peut-elle être produite par l'expérience? Le fini, seul objet de l'expérience, ne donne, quand on l'ajoute à lui-même, que l'indéfini; il ne donne pas l'infini. Accumulez les objets particuliers, entassez les séries de l'expérience les unes sur les autres, vous obtiendrez par l'addition une généralité très-étendue, qui ne sera pas plus l'universalité que l'indéfini n'est l'infini : ces idées ne viennent donc pas par les perceptions des objets sensibles. Quand l'expérience arrive, elle les trouve dans l'esprit, les excite peut-être, mais elle ne les fait pas.

Il faut donc que l'esprit les contienne en lui virtuellement, implicitement, sans conscience peut-être, mais telles que, lorsqu'il les trouve, il les tire de lui-même. Ces idées sont naturelles à l'homme; c'est la dot qu'il apporte en venant en ce monde; c'est en ce sens qu'on les appelle innées.

Cela veut-il dire que nous les concevons en naissant, que l'enfant qui vient de naître en ait actuellement la conscience? C'est une absurdité que l'on a prêtée aux défenseurs de cette opinion, et dont ils se sont défendus.

« Quand j'ai dit que l'idée de Dieu est naturellement en nous, écrivait Descartes, je n'ai jamais entendu, sinon que la nature a mis en nous une faculté par laquelle nous pouvons connaître Dieu; mais jamais je n'ai écrit ni pensé que de telles idées fussent actuelles, ou même qu'elles fussent des espèces distinctes de la faculté même que nous avons de penser, et même, je dirai plus, qu'il n'y a personne qui soit si éloigné que moi de tout ce fatras d'entités scolastiques, en sorte que je n'ai pu m'empêcher de rire quand j'ai vu le grand

[1] Aristote, *Analys. post.*, liv. II, ch. XII, XIII, XV. Voyez *Hist. comp.*, t. II, p. 310.

[2] Saint Thomas répète souvent dans ses écrits que tout commence par les sens, que tout vient des sens. D'un autre côté, il reconnaît qu'il existe dans l'esprit des germes de principes rationnels, *semina rationum*. L'Ange de l'Ecole ne paraît pas avoir entendu le principe fondamental du péripatéticisme dans un sens aussi absolu, aussi exclusif qu'Aristote, Locke et Condillac. Dans ses écrits, ce principe signifierait seulement que tout, dans l'homme, commence par les sens, que les perceptions sensibles excitent, éveillent les idées. Ce sentiment le rapproche beaucoup de celui de saint Augustin. Voir *Précis de l'Histoire de la Philosophie*, p. 269.

Digitized by Google

nombre de raisons que Vegius a ramassées avec un grand travail pour montrer que les enfants n'ont pas la connaissance actuelle de Dieu, tandis qu'ils sont au ventre de la mère... Quoique l'idée de Dieu soit tellement empreinte dans notre âme qu'il n'y ait personne qui n'ait en soi la faculté de la connaître, cela n'empêche pas que plusieurs personnes n'aient passé toute leur vie sans jamais se représenter distinctement cette idée. »

Devant cette complication tombent déjà les objections tirées de l'affaiblissement des vérités premières, de la religion et de la morale dans les sauvages, et de l'ignorance complète de ces vérités dans les hommes isolés dès leur enfance de la société.

D'autres philosophes, adversaires du système de Locke, font une concession plus grande encore; ainsi Leibnitz reconnaît que, bien que l'esprit ait une disposition tant active que passive pour tirer les idées de lui-même, de son fonds, cependant les sens sont nécessaires pour le porter plutôt aux unes qu'aux autres [1].

Platon et saint Augustin, tout en admettant que les idées sont innées, reconnaissent que tout dans l'homme commence par les sens; le second a même écrit que c'est au moyen des objets matériels que l'homme s'élève à la connaissance des vérités intellectuelles. Enfin, de nos jours, le système des idées innées a subi une modification plus importante. Selon M. de Bonald, toute perception sensible n'est pas capable d'éveiller en nous les idées; ce privilége n'appartient qu'aux expressions reçues par le sens de l'ouïe. L'idée est innée : elle existe dans l'entendement, mais inaperçue, tant que le mot qui l'exprime n'est pas venu frapper l'esprit.

L'entendement n'est pas une table rase, mais une chambre obscure : on ne peut apercevoir les idées qui le meublent, les distinguer tant que la parole, cette lumière intellectuelle, n'est pas venue l'éclairer.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter le mérite de cette théorie, ni d'approfondir la question de l'origine des idées; cet examen se rattache à un autre ordre de connaissances, à un ordre d'explications et de conceptions. Nous nous occupons pour le moment à rechercher quelles sont les bases des connaissances humaines : nous constatons des faits.

De quelque manière que ces sentiments primitifs soient éveillés en nous, toujours est-il qu'ils se trouvent dans l'âme humaine, qu'ils n'attendent que l'occasion pour se produire, semblables à l'étincelle cachée dans les veines du caillou, qui n'attend qu'un léger choc pour en jaillir, ou bien encore, semblables à ces objets que renferme un lieu obscur, et qui sont pour nous comme s'ils n'étaient pas, jusqu'à ce que la lumière vienne nous les rendre sensibles. Toujours est-il que sitôt qu'ils se produisent, ils subjuguent notre assentiment. Il faut bien le remarquer, l'existence et la certitude des principes rationnels sont indépendantes de toute explication et de tout système sur leur origine : l'existence et la certitude des principes sont des faits; il faut les accepter, sauf à rechercher et à découvrir ensuite comment nous en acquérons la connaissance; procéder autrement, ce serait aller de l'inconnu au connu, et baser l'édifice des connaissances humaines sur une théorie, sur un système, au lieu de l'asseoir sur un fait certain, sur un principe inébranlable. C'est un écueil que peu de philosophes ont su éviter; ils ont commencé par inventer une explication sur l'origine des idées, qu'ils ont prise ensuite pour point de départ. Cette explication peut être ingénieuse, satisfaisante; après tout ce n'est qu'une conception individuelle, qui a besoin d'être vérifiée, bien loin de servir de règle pour vérifier les autres connaissances. L'auteur de la *Législation primitive* n'a pas évité cet écueil; au contraire, il y a donné, lorsqu'il a fondé toute sa philosophie sur l'impossibilité du langage. Cette théorie peut être vraie : mais ce n'est qu'une théorie qui a besoin de preuve; ce n'est pas une vérité première.

Les idées et les principes rationnels ressortissent plus directement de l'entendement; c'est à cette faculté qu'ap-

[1] Leibnitz, *Recherches sur l'Entendement humain*, t. I, p. 35.

Digitized by Google

partient le discernement de cette branche des vérités premières : elle n'est pas étrangère au jugement des choses qui tombent sous les sens. Toutes les perceptions sensibles sont transmises à l'intelligence, et les choses matérielles ne deviennent les éléments de la science qu'autant que l'esprit intervient, les reconnaît et les vérifie [1].

La certitude de toutes les vérités premières, et par suite de toutes les connaissances humaines, repose donc sur la véracité de l'entendement.

Quelle preuve avons-nous de la véracité de cette faculté? Aucune.

Pouvons-nous démontrer sa véracité? Pas davantage.

Comment démontrer cette véracité autrement qu'avec des principes, des idées dont la certitude reposerait sur la véracité de l'entendement?

Comment vérifier l'entendement qu'au moyen de l'entendement lui-même?

Nous nous confions à cette faculté, la nature nous y force; nous avons foi dans sa véracité. C'est un fait.

CHAPITRE DOUZIÈME.

De l'Ame.

Dans un cercle tous les rayons convergent vers le centre et s'y réunissent, dans l'homme tout se rapporte à l'intelligence et y aboutit. Les organes corporels sont les ministres, les estafettes ou les sentinelles, l'âme seule juge et prononce.

Telle étant notre constitution, il est vrai de dire que toutes nos erreurs sont l'ouvrage de l'intelligence, que toutes nos connaissances reposent sur l'intelligence, que l'intelligence est le fondement interne de la certitude.

Cette considération a conduit quelques philosophes à faire de l'âme l'objet principal, unique même de leurs études, A les entendre, toute la philosophie devrait se réduire à la psychologie.

Il y a quelque chose de vrai dans cette pensée et dans cette méthode, qui en est la conséquence; mais souvent aussi elle n'est pas exempte d'exagération : l'étude de l'âme, pour être utile, doit être bien faite, et ne saurait jamais remplacer l'étude des autres parties des connaissances humaines.

1. Ce n'est pas en l'étudiant directement et en lui-même, que l'on parvient à connaître la nature de l'être pensant. L'âme ne peut pas plus s'étudier sans un moyen qui la rende sensible, que l'œil ne peut se voir ou le corps se peser sans des moyens extrinsèques et sans prendre en dehors des points d'appui.

Nous ne pouvons bien connaître l'âme et ses facultés qu'en les étudiant dans les effets qu'elles produisent [1].

2. Le langage est l'image de la pensée; les opérations de l'âme communes à tous les hommes se révèlent dans toutes les langues par des façons de penser qui les expriment et qui en sont les symboles. Ces symboles peuvent, dans beaucoup de cas, jeter un grand jour sur les faits qu'ils représentent. Il faut sortir en quelque manière de notre âme pour en étudier les opérations; et comme nous ne pouvons jamais connaître les traits de notre visage si nous n'en voyons l'image ou l'expression dans un miroir ou dans tout autre objet qui les réfléchit, aussi nous ne parviendrons jamais à connaître les opérations diverses de notre âme, si nous ne les observons dans leur expression, c'est-à-dire dans le mode par lequel elles se rendent sensibles et manifestent au dehors leur existence [2].

3. L'âme est essentiellement une, mais nous distinguons en elle plusieurs fonctions ou facultés.

Ainsi l'âme est sensibilité ou faculté de ressentir de la douleur ou du plaisir dans les sensations que les corps exté-

[1] Quamvis enim alia corpore alia mente videamus, horum tamen duorum generum quæ discretio videtur mente non corpore, et ea quæ mente conspiciuntur non indigent ullo corporis sensu ut ea vera esse noverimus; quæ autem per corpus videntur, nisi mens adsit quæ talia nuntiata suscipiat, nullâ possunt scientiâ contineri. S. Augustin, *ad Paulinam Epist.* 147, n° 38.

[1] De Bonald, *Recherches*, ch. VII, t. I, p. 338. Platon, t. V, 1er *Alcibiade*, p. 61. *Hist. comp.*, t. II, p. 230.

[2] Reid, *Essai*, I, t. III, p. 68. De Bonald *ibidem*.

Digitized by Google

rieurs produisent sur le corps auquel elle est unie, ou quelquefois une partie du corps sur l'autre partie ; elle est imagination ou faculté de se représenter les objets matériels ; entendement ou faculté de connaître ; volonté ou faculté d'aimer.

La faculté de connaître reçoit différents noms, selon que les objets de la connaissance sont internes ou externes, présents ou passés, matériels ou spirituels ; primitifs ou produits par la déduction.

Appliquée aux choses internes et présentes, la faculté de connaître s'appelle sens intime ; mémoire lorsqu'elles sont passées.

On nomme perception la faculté de recevoir les sensations ou impressions des corps extérieurs sur les sens, intuition la faculté de voir les objets spirituels et les premiers principes.

Le jugement est la faculté au moyen de laquelle nous apercevons la convenance ou l'opposition de nos idées ou perceptions.

Lorsque cette convenance ou opposition ne peut être aperçue qu'au moyen d'une troisième idée ou perception à l'aide de laquelle on compare les deux autres, la faculté de connaître prend le nom de faculté de raisonner.

Pour obtenir une connaissance vraie de l'intelligence, l'observation doit s'étendre sur toutes les facultés sans exception : autrement, la psychologie conduirait à des résultats incomplets et par suite inexacts.

4. Enfin, il faut étudier l'âme dans son état naturel ; l'âme humaine est unie au corps, servie par des organes matériels : voilà notre nature, voilà l'état dans lequel la philosophie doit observer l'intelligence. S'il commence comme Descartes, par feindre qu'il n'a pas de corps ; s'il se place dans cette hypothèse pour étudier l'âme, ses facultés et les richesses qu'elle possède, ce n'est plus l'âme humaine qu'il étudie, c'est un pur esprit : il fait un roman, il bâtit un système sur une fiction.

Il trouve cette intelligence dans un état complet de développement, en possession de connaissances variées, d'idées et de principes rationnels : comment peut-il être assuré qu'elle aurait atteint ce haut degré de développement, si, par ses sens, elle n'avait pas été mise en contact avec les objets extérieurs, et surtout en rapport avec la société? Aurait-elle ces connaissances, si elle ne les avait pas reçues du dehors? En supposant qu'elle porte en elle-même le germe de ces idées et de ces principes, en aurait-elle la claire vue, si la parole ne l'avait pas éclairée, si les mots qui expriment ces idées n'étaient pas venus frapper le sens de l'ouïe et exciter ces idées? Le philosophe qui observe son âme, abstraction faite du corps, résout ces questions d'une manière affirmative, tandis que l'expérience conduit à une solution contraire.

La psychologie ne peut jamais être l'étude unique de la philosophie, à moins qu'on ne circonscrive la philosophie dans la connaissance de l'âme et de ses facultés. Avec la meilleure méthode d'observation, le philosophe qui se bornera à contempler son intelligence et à réfléchir sur ses fonctions, ne peut arriver qu'à une connaissance plus parfaite de l'âme et de ses facultés. C'est quelque chose, ce n'est pas tout, ce n'est qu'une partie des vérités qu'il importe à l'homme de connaître. Ce n'est pas en contemplant leur intelligence, en décomposant, analysant, disséquant ses facultés, que les hommes ont trouvé la preuve des grandes vérités de la religion et de la morale, ont découvert les vérités des sciences naturelles. Comment ont-ils étendu le domaine de leurs connaissances? C'est en exerçant leurs facultés, en mettant en œuvre les premiers principes, les faits primitifs ; ces éléments de toutes les sciences nous viennent du dehors, nous les recevons par nos facultés, nous les travaillons à l'aide de nos facultés, mais nous ne les créons pas ; sans ces matériaux, notre intelligence serait à jamais stérile : nos facultés ne sont que des instruments. Il est bon de connaître les instruments, c'est par là que commence l'étude des arts et des sciences ; si elle n'allait pas plus loin, elle ne conduirait à aucun résultat. La philosophie doit commencer par l'étude de l'âme et de ses facultés ; mais, à peine d'être à tou-

Digitized by Google

jours une étude vaine, elle doit passer à l'emploi des matériaux, ou plutôt vérifier l'emploi qui en a été déjà fait, et mettre à profit les travaux des générations précédentes, les étendre et les perfectionner. A. D.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ MARCEL.

QUATORZIÈME LEÇON [1].

Abbaye de Cluny.—Camaldules.

Réforme monastique du 10e siècle. — Abbaye de Cluny. — Ses immenses bâtiments, ses fondateurs et ses abbés, ses vertus et sa gloire. — Son influence. — Son organisation. — Etendue et limites du pouvoir de l'abbé. — Culture et travaux de l'esprit. — Réforme relative à l'admission des enfants. — Zèle pour la régularité. — Fuite des dignités. — Usage des richesses. — Influences des priviléges. — Résumé et conclusion.

Messieurs, une réforme générale des ordres monastiques était devenue nécessaire déjà au 9e siècle. Elle fut entreprise par Charlemagne, et achevée par son fils sous la direction de Benoît d'Aniane, qui est devenu un célèbre réformateur. Mais les invasions des Normands en France, des Sarrasins en Italie et des Hongrois en Allemagne détruisirent la plupart des nouveaux établissements; le reste, sans règle, sans discipline, complétement désorganisé, fut livré en proie aux seigneurs laïques. Pour savoir dans quel désarroi étaient les monastères, il faut lire les plaintes du concile de Trosli, au commencement du 10e siècle [2]. Ces plaintes furent entendues de quelques hommes doués d'une âme forte et d'une éminente piété, qui se mirent à réformer les monastères et à en construire de nouveaux. Parmi ces nouveaux monastères figure au premier rang l'abbaye de Cluny, une de nos gloires.

Avant de vous y introduire, je veux vous la montrer ou du moins vous en signaler les immenses proportions. Un seul fait me suffira. En 1245, le pape Innocent IV, avec le clergé, les officiers et les serviteurs de son palais, deux évêques avec leur suite, et dans ces temps elle devait être considérable, le roi de France avec sa mère, son frère et sa sœur, avec toute la cour, l'empereur de Constantinople, les héritiers présomptifs de la couronne d'Aragon et de Castille, un grand nombre de chevaliers et d'ecclésiastiques se rendirent en même temps à Cluny, et furent tous logés dans l'abbaye, en dehors de la partie des bâtiments occupés par les moines. Les démolisseurs que la révolution a fait naître ont passé leur niveau de vandales, comme Napoléon les qualifiait, sur ces magnifiques monuments d'architecture [1], et maintenant il n'en reste plus rien; mais ce qui reste et ce qui ne périra jamais, c'est la gloire des habitants et le souvenir de leurs vertus.

La fondation de Cluny remonte à l'année 910, et doit être attribuée à Bernon et Guillaume d'Aquitaine [2]. Bernon gouverna dix-sept ans, par conséquent jusqu'en 927. Selon la règle de saint Benoît, il n'y avait d'abord que douze moines; leur ferveur excita partout l'admiration, et l'on s'empressa de leur confier la direction d'autres monastères. Déjà, à sa mort, Bernon en avait sep sous ses ordres; il en distribua le gou-

[1] Voir la XIIIe leçon au numéro précédent ci-dessus, p. 187.

[2] An. 909. — *Histoire de l'Eglise Gall.*, t. VI, p. 373.

[1] *Hist. de Cluny*, p. 338.

[2] *Hist. de l'Eglise Gall.*, t. VI, p. 376.

Digitized by Google

vernement à ses disciples, confiant à Odon Cluny et deux autres monastères. Le développement commencé sous Bernon va devenir prodigieux sous ses successeurs, mais il s'explique par la réunion de circonstances si rares et si exceptionnelles, qu'il ne faut pas balancer à les nommer providentielles. Ces abbés furent tous des hommes également distingués par une sainteté éclatante, par la science de l'administration, par la sagesse de leur gouvernement; plusieurs furent des savants du premier ordre; tous ont été canonisés, tous ont eu la vigueur de santé et la longueur de vie qui sont nécessaires pour accomplir de grandes choses. Tandis que dans une durée de cent cinquante ans, depuis le commencement du 10e siècle jusqu'au milieu du 11e, on compte trente-six papes, Cluny, sur l'étendue de deux siècles, n'a eu que six abbés. Ces six colonnes de l'ordre sont Bernon, Odon, Aymard, Mayeul, Odilon et Hugues. Quel fut le plus distingué de ces six hommes, on ne peut le dire: ils furent, tous les six, de ces hommes de choix qui apparaissent rares dans la marche des siècles; tous les six ont eu les mêmes principes; il semblerait qu'ils ont eu la même âme.

Ils n'inventèrent point une nouvelle règle, ils prirent celle de saint Benoît, mais ils l'appliquèrent ferme sur tous les points. A Cluny, la faiblesse humaine n'était pas connue : ce n'est pas un homme seulement qui s'est élevé au-dessus des forces de la nature humaine, c'est un grand nombre d'hommes; il y eut là un peuple de saints, il y eut des vertus sublimes, des vertus que, pour les distinguer comme elles le méritent, il faut, à défaut d'autres expressions, nommer surhumaines, surnaturelles; c'étaient des anges, ce n'étaient plus des hommes. De là l'éclatante renommée de Cluny et l'admiration de tout l'univers; de là le concours des papes, de l'empereur d'Allemagne, des rois de France, d'Espagne, de Hongrie, d'Angleterre, venant à Cluny apporter leurs hommages à la vertu, lui demander des conseils, lui confier leurs intérêts et souvent la conduite des plus graves et des plus difficiles négociations; de là l'empressement d'illustres personnages, d'évêques et de princes à solliciter leur admission dans cette admirable communauté.

L'enseignement de l'exemple est, de tous, le plus puissant : le 10e siècle, désolé, comme vous l'avez vu, par les scandales qui pullulaient de toutes parts et qui sortaient même du fond du sanctuaire, avait besoin de retremper ses mœurs lâches, molles, corrompues, dans l'exemple des mœurs austères de Cluny. L'indifférence fit bientôt place à l'attention, plus tard à l'admiration : la réflexion et l'impression suivirent de près. Une fois répandus dans différents pays, les pieux moines de Cluny y répandirent et de jour en jour accrurent partout leur influence; ils devinrent les instruments et les auxiliaires des bons évêques, les plus redoutables adversaires des mauvais; simples et intrépides, ils faisaient trembler les seigneurs et les rois devant leur évangélique liberté, leur redoutable franchise; ils puisèrent enfin dans leur sainteté assez de puissance pour lutter presque seuls contre la corruption générale, et pour lui opposer ensuite une digue. Le salut du monde sortira de Cluny.

Je vous ai dit, Messieurs, que la règle de Cluny n'était pas une règle nouvelle, que c'était la règle de saint Benoît; elle reçut pourtant quelques modifications indiquées par l'expérience et par les besoins du temps. La plus importante de ces modifications est relative à l'agrégation des monastères. Les couvents bénédictins étant parfaitement indépendants les uns des autres, l'abbé même du Mont-Cassin n'avait aucun ordre à donner hors de sa maison; il n'y avait aucune direction, aucune surveillance centrale; la règle seule les assimilait; mais si elle était violée quelque part, et que l'évêque négligeât son devoir, il n'y avait dans tout l'ordre, pour arrêter ou pour corriger ce relâchement, ni frein ni répression. Saint Benoît avait compté, pour le maintien de la discipline, sur le zèle et l'autorité de l'épiscopat; les fondateurs de Cluny, avertis par tant de scandales, ne pouvaient avoir cette confiance; c'est pourquoi ils lièrent ensemble toutes les communautés de leur ordre

Digitized by Google

à l'autorité centrale de la maison-mère. Chaque maison eut son supérieur sous le nom de prieur ou de doyen, mais la haute suprématie resta entre les mains de l'abbé, qui, de Cluny, étendait sa surveillance et son autorité sur toutes les autres communautés, confirmait et au besoin révoquait et remplaçait les doyens. Ainsi, il n'y avait qu'une seule direction, ainsi plus d'union et d'homogénéité entre toutes les parties de l'ordre, ainsi partout le même esprit et la même tendance, ainsi répression facile, sûre et prompte de tous les abus qui pouvaient surgir. C'est surtout à la sage institution de cette parfaite unité et de cette immense autorité partout présente, partout puissante, que l'abbaye de Cluny dut sa gloire et sa durée.

Mais l'abbé de Cluny devenait une espèce de souverain quelquefois plus puissant que les rois; il fut un temps où il se trouva à la tête de plus de 2,000 monastères répandus sur la surface de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Espagne et de l'Italie, chacun de ces monastères ayant ses dépendances, ses serfs et ses vassaux. Il disposait donc de richesses immenses et se trouvait en état de lever une armée. A ce pouvoir colossal il fallait opposer un contre-poids. L'abbé était choisi par les moines de Cluny, sans aucun égard à la naissance; car partout, dans les institutions ecclésiastiques et dans les institutions monastiques, la naissance n'est comptée pour rien, mais en considération seulement de son mérite personnel. La règle de saint Benoît lui donnait un conseil de douze membres choisis parmi les plus sages, et sans l'avis desquels il ne pouvait conclure rien d'important. Cette garantie ne parut pas suffisante pour sauvegarder la liberté et les intérêts de l'ordre contre les entreprises possibles d'un pouvoir qu'on avait fait si grand. Il fut établi une assemblée générale annuelle qui se composait des premiers chefs de toutes les maisons; elle était chargée de discuter et de censurer ou d'approuver tous les actes de l'abbé, elle était investie du pouvoir de le déposer pour des cas graves, et sans son consentement il ne pouvait aliéner aucun bien. Ainsi la règle bornait l'autorité de l'abbé, et le chapitre général surveillait l'action de l'abbé dans les limites de la règle. De notre temps certains hommes appelleraient une telle institution un songe creux de démocrates et de factieux; on la qualifierait, sans aucun doute, de révolutionnaire, et c'est à son ombre que cet ordre illustre, comme plusieurs autres ordres religieux qui l'ont ou copiée ou imitée, ont traversé des siècles dans la paix et dans la gloire. Pour le dire en passant, Messieurs, il est incontestable qu'en fait de véritable liberté et de parfaite égalité les ordres religieux, leurs vieilles constitutions à la main, sont en état d'en remontrer à nos bâcleurs de constitutions, à nos parleurs et à nos écrivailleurs politiques. Ainsi encore devinez-vous dans quelle position personnelle la règle avait placé ce chef suprême de 2,000 monastères? Pour soutenir haut son autorité par le prestige extérieur, il ne manquerait pas chez nous d'hommes qui multiplieraient en sa faveur les distinctions et les priviléges. A Cluny, l'abbé, le souverain de l'ordre, s'asseyait à la table des simples moines. Ainsi s'entendait l'égalité.

Saint Benoît, dans l'objet du travail, avait consulté les besoins de l'époque; il avait donné la préférence aux travaux manuels, surtout à l'agriculture, et les Bénédictins, comme le dit M. Guizot, sont devenus les défricheurs de l'Europe. Au temps de la fondation de Cluny, les abbayes étaient entourées de serfs et de vassaux, chargés de la culture; les défrichements étaient fort avancés; la plupart des moines étaient prêtres; et les préjugés d'alors, qui n'ont pas encore totalement disparu, les excluaient de ce genre de travaux; les besoins intellectuels se faisaient beaucoup plus sentir que les besoins matériels; les fondateurs de Cluny firent donc passer la culture de l'esprit avant la culture de la terre; l'étude remplaça les soins de l'agriculture; on creusa la théologie, on approfondit l'Écriture, on fit revivre la tradition. On se mit à la recherche des anciens manuscrits; on en fit des copies qu'on échangea entre les maisons; les Pères de l'Église et les auteurs ecclésiastiques furent mis en

Digitized by Google

première ligne ; mais les auteurs profanes ne furent point négligés ; l'histoire contemporaine eut aussi ses rédacteurs ; enfin, l'abbaye de Cluny nous a transmis de grandes richesses littéraires, en même temps qu'elle donnait à l'Église de savants docteurs et de vertueux pontifes.

J'ai assigné, Messieurs, quatre causes à la décadence de la discipline monastique : l'admission des enfants, la retenue des mauvais moines, les richesses, et enfin les priviléges ; je vais examiner leur influence ou leur disparition dans l'ordre de Cluny.

On conserva dans la règle l'article relatif à l'admission des enfants, ainsi que saint Benoît l'avait prescrit ; mais on le modifia en rendant leur engagement libre et en le retardant jusqu'après l'âge de vingt ans. Il arrivait donc qu'ils étaient mieux connus et plus éprouvés que les autres sujets. Les autres causes de décadence restèrent, mais leur action fut annulée pendant plusieurs siècles par le vertueux élan qui avait été donné à ce corps dès le commencement.

Ainsi les mauvais moines furent très-rares dans les premiers temps ; l'immense majorité se composait de sévères, d'héroïques observateurs de la règle ; ils en étaient venus au point de traiter les prescriptions de cette règle, comme dans l'ordre militaire on traite une consigne ; ils l'observaient sans la raisonner. Les fastes militaires nous ont transmis des faits extraordinaires et même singuliers de cette observation de la consigne ; les fastes monastiques de Cluny en ont enregistré sur l'observation de la règle qui ne sont pas moins merveilleux. En rira qui voudra ; moi, je vous déclare que je trouve cette fidélité, cette exactitude, aussi admirable dans un moine que dans un soldat. A Cluny, le silence était perpétuel ; on n'avait qu'une demi-heure par jour pour échanger ses pensées ; encore le devait-on faire par signes, à peu près à la manière des sourds-muets. Or, il arriva qu'un moine passait la nuit en prières en gardant un cheval ; un voleur vint prendre le cheval ; le moine le laissa prendre plutôt que de rompre le silence. Deux moines se rendant à Tours furent pris par les Normands ; on les interroge, ils se taisent ; on les entraîne en les maltraitant, ils persistent à se taire jusqu'à ce que l'heure du silence soit passée. Sans doute cette régularité est excessive, parce que la règle est mal interprétée ; mais cette ponctualité dans l'abnégation de la discipline n'en est pas moins admirable, et pour tous les points elle était la même [1]. Leur abnégation n'était pas moins complète, mais les chefs en donnaient le premier exemple. Saint Mayeul, le 4e abbé, refusa l'archevêché de Besançon ; plus tard, il refusa la tiare, qui lui fut offerte par l'empereur Othon [2], et resta inébranlable au milieu des plus vives instances de toute la cour. Odilon, son successeur, refusa également le siége de Lyon, alors un des plus importants des Gaules. Le pape [3], instruit de ce refus, le nomma d'office en lui envoyant le pallium et l'anneau pastoral. Odilon tint ferme. Le pape, pensant le faire fléchir par des reproches et des menaces, lui écrivit en ces termes : « Qu'y a-t-il de plus recommandé à un moine que l'obéissance, et que peut faire un chrétien de plus agréable à Dieu que d'obéir avec humilité ? Nous avons ressenti vivement l'outrage que vous avez fait à l'Église de Lyon, qui vous demandait pour son époux. Par votre refus, vous lui avez, pour ainsi dire, craché au visage. Nous ne parlons point du mépris que vous avez fait de tant de prélats qui vous pressaient d'accepter l'épiscopat ; mais nous ne pouvons, ni ne devons laisser impunie votre résistance à l'Église romaine. Si vous continuez à lui désobéir par un refus opiniâtre, vous éprouverez sa sévérité. L'évêque Geoffroy vous notifiera nos ordres, à vous et à nos frères les évêques [4]. » Le pallium et l'anneau pastoral restèrent à Cluny comme un monument de l'humilité du saint abbé, qui parvint à faire agréer ses refus au pape. L'esprit du chef était celui de

[1] *Hist. de l'Eglise Gall.*, t. VI, p. 418.
[2] Fleury, t. XII, p. 71 et 191.
[3] Jean IX.
[4] Labb., t. IX, p. 868. — *Histoire de l'Eglise Gall.*, t. VII, p. 16

Digitized by Google

l'ordre; tous ses membres fuyaient les honneurs et les richesses au moment où l'ambition était le plus effrénée. Plus tard, ils accepteront des charges dans l'Eglise, mais ce sera quand elle ne pourra se passer de leur secours.

Quant aux richesses, elles ne pouvaient amener les mêmes dangers, parce que l'ordre était autrement constitué. Cette foule de maisons ne pouvaient être envahies par les ambitieux, par cela seul qu'elles n'avaient point chacune un abbé. Ajoutons qu'au sein d'immenses richesses, les moines de Cluny, leur chef à leur tête, vivaient dans un état de privation qui épouvanterait les hommes les plus pauvres : jamais de viande; en carême et les vendredis, des herbes cuites à l'eau sans l'assaisonnement d'aucune graisse. A quoi donc étaient employées toutes ces richesses? A nourrir autour de chaque monastère des pauvres par milliers, à secourir des malades, à donner l'hospitalité à la foule des pèlerins et des voyageurs qui se présentaient. On a vu la communauté de Cluny réduite à un état voisin de la misère, après avoir épuisé tous ses revenus, toutes ses ressources, après avoir vendu jusqu'à ses vases sacrés pour offrir du soulagement aux nécessiteux. L'austérité et la charité de cet ordre l'ont préservé autant que sa forte constitution.

C'est aussi cette admirable constitution qui longtemps l'a défendu contre ses priviléges. Dès sa fondation, l'abbaye de Cluny fut mise sous la protection immédiate du Saint-Siége et soustraite à la juridiction de l'ordinaire; mais si l'évêque n'était pas appelé à surveiller la maison établie sur son territoire, l'œil et la main du grand abbé étaient là par ses visiteurs qu'il envoyait, et chaque année les prieurs venaient au chapitre général faire leur rapport, recevoir des instructions et renouveler leur esprit. A la longue, cependant, mais bien à la longue, la discipline faiblit par le défaut d'une surveillance voisine et continuelle; mais qui dira que la décadence n'eût pas été plus rapidement et plus loin, si l'épiscopat de ces malheureux temps eût été seul chargé de maintenir la règle et de réprimer les abus? Si parfaites que soient des institutions, elles sont humaines; elles ne peuvent ni tout prévoir, ni parer à tout; elles doivent s'affaisser; elles doivent tomber.

Cluny a vécu son temps, et son rôle a été beau. Cette communauté de saints a semé des exemples de vertu dans tout l'univers; cette vaste académie de savants a entassé des trésors d'érudition pour les générations futures, et a répandu ses lumières dans toute la catholicité. Depuis que Cluny est tombé, il est des ouvrages de science et de patience qui sont devenus impossibles, car il est de ces immenses entreprises qui demandent le concours de plusieurs talents divers quelquefois incompatibles, et la succession de travaux suivis pendant plusieurs vies d'hommes. Un particulier peut bâtir une maison, il faut un peuple pour élever une pyramide. Quelle pitié, Messieurs, de voir notre pauvre siècle empêtré dans les liens de ces misérables préjugés légués par les déclamations du dernier siècle, et répétés sans plus d'intelligence que de bonne foi par ceux du nôtre! Il ne faut pas se flatter, ces préjugés ont encore de l'avenir : ils se fondent sur l'ignorance de l'histoire; et si les études historiques ont fait chez nous quelques progrès, elles ne sont pas encore assez avancées pour que la foule des écrivains voie clair dans ces questions : quand la vérité a été découverte, il faut du temps pour la vulgariser. On est plus avancé déjà autour de nous : en Allemagne, où l'on étudie avec tant d'ardeur les monuments de l'histoire, on commence à comprendre les avantages des couvents; et ce qui est bien remarquable, c'est que ce sont des auteurs protestants qui donnent le signal du retour à ces idées. De même en Angleterre. On y a formé tout récemment, près d'Oxford, une communauté protestante; dans l'université protestante d'Oxford, cette question s'agite jusque dans les conférences des élèves, et dernièrement un professeur, qui soutenait que, dans l'état actuel de la société, les communautés religieuses rendraient d'immenses services, a été couvert d'unanimes applaudissements. Ainsi les idées de justice et

Digitized by Google

de réhabilitation marchent autour de nous; mais chez nous il est des gens intéressés et passionnés qui ne travaillent qu'à les immobiliser dans l'erreur. Ces hommes seront vaincus, mais le retour au vrai sera long.

REVUE.

ÉTUDES SUR LES FEMMES CHRÉTIENNES.

LES FEMMES MARIÉES.

En disant, dans un précédent article [1], que les femmes mariées avaient pris peu de part au mouvement régénérateur imprimé à la société pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, nous faisions trop abstraction des changements apportés par Jésus dans l'institution même du mariage. Ces changements, qui modifiaient les rapports des époux et leurs obligations réciproques, devaient modifier la société tout aussi efficacement que les éléments de liberté et de dignité introduits dans la condition des femmes prises individuellement. C'est ce qui arriva en effet.

Deux innovations principales d'où découlent toutes les autres, ressortent dès l'origine théoriquement des paroles de Jésus aux pharisiens, pratiquement de sa conduite envers la femme adultère. Celles-là, en proclamant l'indissolubilité du mariage, abolissent par le fait la répudiation et le divorce; celle-ci, en établissant la réciprocité des devoirs, en imposant au mari la vertu de chasteté, en le rendant coupable d'adultère, crime jusqu'alors attribué à la femme seule et dont seule elle recevait le châtiment, place désormais les époux sur un pied d'égalité sans précédent dans le passé. Mais cette immense révolution, contenue tout entière dans l'Évangile, ne pouvait s'opérer en un moment. Pour la réaliser, il fallait détruire tout un monde, et changer, avec les mœurs, la législation ancienne, travail lent et difficile. Quiconque veut connaître l'organisation de ce nouvel état de choses, appelé la société chrétienne, doit consulter tour à tour les canons des conciles et les décrets des empereurs. Pour nous qui cherchons surtout dans ce mouvement de régénération la part active que les femmes y ont prise, nous interrogerons plus particulièrement les mœurs; elles seules nous montreront la rapidité merveilleuse avec laquelle les principes chrétiens pénétrèrent dans les âmes. Bien longtemps avant d'avoir été adoptés par les lois civiles, ils étaient compris par les disciples de Jésus, qui puisaient dans leur foi la force de les pratiquer.

Tertullien, s'adressant à sa femme, nous apprend ce qu'était le mariage chrétien. « L'Église, dit-il, prépare le « mariage et en dresse le contrat; l'o- « blation des prières le confirme, la « bénédiction en devient le sceau; Dieu « le ratifie. Deux fidèles portent le même « joug; ils ne sont qu'une même chair, « qu'un même esprit; ils prient ensem- « ble; ils jeûnent ensemble; ils sont « ensemble à l'église, à la table de Dieu, « dans les traverses et dans la paix [1]. » Voilà donc le mariage tel que l'a fait Jésus en l'élevant à la dignité de sacrement : une union indissoluble où le perfectionnement de l'esprit, la mortification de la chair se partagent la vie des époux. Longtemps avant Tertullien,

[1] Voir le dernier article sur les *Femmes martyres*, dans notre n° 101, tome XVII, p. 581.

[1] Tertullien, *ad Uxor.*

Digitized by Google

Hermas, dans le livre intitulé *le Pasteur*, dont nous avons déjà cité un fragment[1], expliquait ainsi la doctrine de l'Église concernant l'adultère : « Si la femme « chrétienne a commis adultère, tant « que son mari l'ignore, il n'est point « coupable de vivre avec elle. S'il le « sait et qu'elle n'ait point fait péni- « tence, vivant avec elle, il participe à « son crime. Il doit donc la quitter et « demeurer seul ; s'il prend une autre « femme, il commet lui-même un adul- « tère. Que si la femme fait pénitence « et veut revenir à lui, il doit la rece- « voir, autrement il ferait un grand pé- « ché ; mais il ne doit point la recevoir « plusieurs fois, car il n'y a qu'une pé- « nitence pour les serviteurs de Dieu[2]. » Le même livre ajoute que l'adultère est égal dans l'homme et dans la femme ; il ne désapprouve pas les secondes noces, parce qu'après la mort du mari ou de la femme, si le survivant se marie, il ne pèche pas; mais il pense, comme saint Paul, que s'il demeure seul, il acquiert un grand honneur devant Dieu[3].

Le plus ancien concile dont on possède les canons de discipline, le concile d'Elvire[4], tenu en 305 par 19 évêques, 26 prêtres, outre les diacres, prononçait formellement l'abolition du divorce dans son 8e canon. Il ajoutait que les femmes qui, sans cause, auraient quitté leur mari pour en épouser un autre, ne recevraient pas la communion, même à la mort. Mais l'indissolubilité du mariage était confessée bien plus énergiquement peu de temps après ce décret par la conduite exemplaire d'une femme romaine.

Fabiole, de la famille Fabia, de Rome, avait été mariée à un époux corrompu, « abandonné, dit saint Jérôme, à toutes « sortes de crimes et de débauches, si « déréglé et si vicieux que la femme du « monde la plus libertine et l'esclave la « plus vile auraient eu peine à souffrir « ses désordres et ses infamies. » Elle le quitta, ne pouvant plus vivre avec lui. « En cela, continue le même Père, elle « ne fit que ce qu'une honnête femme et « une chrétienne devait faire. Jésus- « Christ défend au mari de quitter sa « femme, si ce n'est en cas d'adultère, « et s'il la quitte pour ce sujet, il dé- « fend à la femme de se remarier. Ce « commandement regarde les femmes « autant que les hommes, car une femme « n'est pas moins en droit de quitter son « mari lorsqu'il lui est infidèle, qu'un « mari de répudier sa femme quand elle « est coupable du même crime. Si celui, « comme dit l'apôtre saint Paul, qui se « rejoint à une femme prostituée, de- « vient un même corps avec elle[1], il s'en- « suit aussi qu'une femme qui habite « avec un mari impudique et débauché « ne fait qu'un même corps avec lui. « Les lois des empereurs ne s'accordent « guère, sur ce fait, avec la loi de Jé- « sus-Christ, et la jurisprudence de Pa- « pinien est bien différente de celle de « l'apôtre saint Paul. Ceux-là, lâchant la « bride à l'incontinence des hommes et « leur défendant seulement l'adultère, « leur permettent de s'abandonner à « toutes sortes de débauches avec des « femmes perdues ou de vile et basse « condition; comme si c'était la con- « dition des personnes et non pas la « corruption du cœur qui fît le crime. « Mais selon la loi de l'Évangile, ce qui « n'est pas permis aux femmes est éga- « lement interdit aux hommes, et comme « ils servent le même Dieu, ils ont aussi « les mêmes obligations[2]. » Les paroles de Jésus ont-elles besoin d'un commentaire plus précis, et peut-on dire davantage sur la réciprocité des devoirs entre époux?

Fabiole suivait donc l'esprit et la lettre de l'Évangile en se séparant de son mari. Personne n'eût songé à lui imputer cette conduite à faute, si bientôt, profitant des dispositions de la loi romaine sur le divorce, elle n'eût enfreint les commandements exprès de l'Église et choisi un second époux tandis que le premier vivait encore. Sa conscience

[1] Voir *l'Université Catholique*, t. XIV, p. 488, à l'article des *Vierges*, *Veuves*, etc.

[2] Ceci se rapporte à l'usage de la primitive Eglise, qui n'accordait qu'une fois la pénitence publique des grands crimes.

[3] *Livre du Pasteur*, cité par Fleury, *Hist. Eccl.*, t. I, p. 294.

[4] On croit que cette ville était près de Grenade.

[1] Saint Paul, I. épît. aux *Corinth.*, c. VI, v. 16.

[2] Saint Jérôme, *Éloge de Fabiole.*

Digitized by Google

n'en ressentit d'abord aucun trouble. Longtemps heureuse et calme, elle vécut sans remords jusqu'au moment où, frappée à l'improviste par la perte de ce second époux, la douleur, en l'éclairant soudain, vint montrer à son âme affligée l'erreur qu'elle avait commise. Sous l'influence de ses regrets salutaires, Fabiole forme une résolution généreuse et n'hésite point à l'exécuter. La veille de Pâques, revêtue de l'habit de pénitente, elle se présente à la porte de la basilique appelée Saint-Jean-de-Latran [1], les cheveux épars, la tête couverte de cendres et de poussière, le visage abattu, les mains sales, et prend place parmi les pénitents publics. Dans ce temps-là, la discipline de l'Église était sévère pour ceux que leurs fautes rangeaient dans cette catégorie, particulièrement à Rome. Un lieu spécial et séparé leur était assigné. Après la célébration des mystères, auxquels ils ne participaient point, ils se prosternaient à terre avec larmes et gémissements, secondés dans leurs supplications par les pleurs et les cris du peuple. A ce moment l'évêque se dirigeait vers eux, les relevait, priait sur leur tête et leur imposait une pénitence. Chacun l'accomplissait en particulier, jeûnait, s'abstenait du bain et de la nourriture ordinaire, pratiquait, en un mot, les plus dures austérités. Ces épreuves subies, et le temps du pardon promis par l'évêque arrivé, le pénitent venait recevoir l'absolution de son péché et rentrait dans l'assemblée du reste des fidèles [2]. Fabiole se soumit à ces règles. Retranchée du sein de l'Église, elle se tint en dehors avec larmes et humilité, imprimant à sa chair les cicatrices d'une austère discipline, observant un profond silence et attendant tête nue, à la porte du temple, l'absolution de ce qu'elle reconnaissait alors être un adultère.

Son premier soin, dès qu'elle se vit réintégrée dans la communion chrétienne, fut de vendre les biens considérables qu'elle possédait; mais, par une entente et plus profonde et plus sage de la charité, ne voulant pas se contenter de distribuer une fois pour toutes ses richesses aux pauvres indistinctement, elle songea aux malades abandonnés, à ceux qui avaient besoin de soins et d'asile plus encore que d'argent, et, la première, fonda un hôpital à Rome, où son temps fut consacré tout entier aux malheureux qu'elle y recueillit.

L'histoire de cette pénitente illustre est remplie d'un intérêt touchant. Loin de se croire quitte envers l'humanité par le don de sa fortune, elle entreprit de parcourir toutes les îles de la mer de Toscane et de distribuer des aumônes aux vierges et aux monastères du pays des Volsques [1]. Puis bientôt, contre l'attente de tous, elle quitta l'Italie et partit pour les saints lieux, où, sous la direction de saint Jérôme, elle s'appliqua à l'étude de l'Écriture. Le bruit de l'arrivée des Huns à Jérusalem la détermina à revenir à Rome. C'est alors que, de concert avec Pammaque, sénateur romain, converti à la religion chrétienne par son épouse Pauline, elle fonda un hôpital à Porto, sur le bord de la mer, pour y recevoir les voyageurs arrivant de pays lointains, ou ceux qui se disposaient à s'y rendre.

La mort l'atteignit au milieu de ces travaux, vers l'an 400. Toute la ville voulut honorer les funérailles de cette femme née patricienne, et qui mourait dans l'humilité d'une pauvreté volontaire. Les Romains, témoins de la splendeur de ses richesses et de la grandeur de sa charité, suivirent spontanément son convoi; et saint Jérôme, au souvenir de la multitude assemblée autour des dépouilles mortelles de Fabiole, s'écrie : « Il me semble que j'entends « encore le bruit de cette foule du monde « qui courait à ses obsèques. Les places « publiques, les toits des maisons ne « pouvaient contenir tous ceux qui « étaient attachés à ce spectacle. Rome « vit alors tous ses habitants ramassés « ensemble, chacun d'eux croyant avoir « part à la gloire de cette illustre péni-

[1] Ce nom de *Latran* lui vient de Plautius Lateranus, dont le palais était situé sur cet emplacement. Ayant conspiré contre Néron, il eut la tête tranchée. Constantin bâtit cette église.

[2] Paulin, *Vie de saint Ambroise*. Sozomène, VII, c. X.

[1] Partie de l'Italie comprise aujourd'hui dans la Campagne de Rome.

Digitized by Google

« tente. Il ne faut pas s'étonner de ce « que les hommes se réjouissaient en « terre du salut d'une âme, dont la con- « version avait réjoui les anges dans le « ciel [1]. » C'est ainsi que la violation de la loi nouvelle touchant l'indissolubilité du mariage était expiée et réparée au 4e siècle, à la face du monde et dans la ville des Césars, ces grands violateurs de toute chasteté et de toute union conjugale.

Le même concile qui, en 505, défendait le divorce, imposait aussi un châtiment égal aux deux époux indistinctement qui se rendraient coupables d'adultère. « Si un homme marié tombe « une fois, est-il dit dans le 69e canon, « il fera cinq ans de pénitence, la « femme de même [2]. »

[1] Saint Jérôme, *Eloge de Fabiole.*

[2] L'Eglise d'Orient n'observa jamais une discipline aussi sévère. Saint Basile, évêque de Césarée, nous la fait connaître en partie dans ses lettres canoniques à saint Amphiloque, et on voit qu'elle était, sous plusieurs rapports, fort inférieure à celle de l'Eglise d'Occident, surtout en ce qui concerne le degré de culpabilité établi entre les deux époux et la nature du châtiment encouru par chacun. Ainsi, par exemple, l'homme marié péchant avec une femme non mariée, n'était pas regardé comme adultère. La femme ne pouvait quitter son mari adultère; le mari devait quitter sa femme. Il n'est pas aisé, observe saint Basile, de rendre raison de cette différence; mais c'est la coutume établie. On n'approuvait pas que la femme quittât son mari ni pour mauvais traitements, ni pour dissipation de biens, ni pour adultère, ni pour diversité de religion; du moins ne devait-elle pas se remarier à un autre. Mais on excusait le mari abandonné, et celle qu'il épousait en secondes noces n'était pas regardée comme adultère. Ne semble-t-il pas que cette terre d'Orient fût destinée à être la patrie du despotisme et de l'esclavage? L'Eglise orientale permet encore au mari qui a quitté sa femme pour cause d'adultère de se remarier, elle vivante. L'Eglise d'Occident a toujours été plus sévère et aussi plus juste, tenant que le mariage ne peut être dissout que par la mort, et que les devoirs des époux sont réciproques. Du reste, cette différence s'explique par celle des mœurs de l'Orient et de l'Occident. « La société « païenne (en Orient), dit un savant jurisconsulte, donnait le triste exemple des déréglements de mœurs les plus effrénés. S'il faut en « croire les historiens de Constantin-le-Grand, « la famille était presque tombée en dissolution « dans la Syrie et la Phénicie. Le voisinage de « la Perse contribuait à entretenir sur ce sol les « usages contraires à la pudeur naturelle dont les « Romains ne s'écartèrent jamais dans leurs lois. « Les femmes y étaient presque communes; les enfants ignoraient le plus souvent leur père et leur « famille, et l'on offrait les jeunes filles aux étrangers. » (Troplong, *de l'Influence du Christianisme*, etc., ch. v, p. 197.) Aussi la plupart des édits des empereurs sur les noces incestueuses sont-ils adressés à l'Orient.

Ces questions d'un intérêt vital occupaient à juste titre les esprits les plus graves et les plus éclairés. Saint Augustin, à la sollicitation d'un certain Pallentius, entreprit d'écrire deux livres sur les *mariages adultères;* il s'agissait d'en établir le vrai caractère, car une controverse s'élevait à ce sujet. D'un côté, on prétendait que la femme dont le mari s'était rendu coupable d'adultère pouvait se remarier, lui vivant; de l'autre, au contraire, on soutenait que celui des époux qui était resté fidèle à la foi conjugale ne pouvait quitter l'infidèle. Saint Augustin déclara que l'inconduite de l'un autorisait l'éloignement de l'autre, mais que l'époux séparé ne pouvait former une nouvelle union, et il s'appuyait sur saint Paul pour ces deux cas. Cette opinion de l'évêque d'Hippone est encore celle de l'Église, et nous en trouvons l'application dans la législation civile française, qui autorise la séparation en défendant le divorce [1].

En 405, le pape saint Innocent, dans une décrétale à saint Exupère, évêque de Toulouse, déclarait aussi adultère quiconque après le divorce, c'est-à-dire le divorce permis par la loi romaine, contractait un nouveau mariage; le même crime était commis par celui ou celle qui épousait l'époux divorcé. Le pape observe à ce sujet que si les hommes font moins souvent pénitence pour adultère que les femmes, ce n'est pas que la religion chrétienne envisage différemment le crime en l'un ou en l'autre, mais parce que l'Église ne punit point les crimes cachés [2]. Cette remarque du pontife est toujours applicable : si maintenant les lois civiles ne punissent jamais l'adultère du mari, est-ce

[1] Ces livres sur les *Mariages adultères* furent écrits en 419. Consulter encore le premier livre *des Noces et de la Concupiscence.*

[2] *Decret. Inn.*, c. VI, 4.

Digitized by Google

donc qu'il s'en rend moins coupable que la femme?

Il résulte incontestablement des ouvrages de tous les Pères que le mariage, admis par eux comme une nécessité, n'en était pas moins à leurs yeux la conséquence de la faiblesse et de la corruption humaines. « Pour nous, disait saint Augustin, nous soutenons, « selon la foi des divines Écritures et « selon la saine doctrine, que le mariage n'est point un péché, mais que « cet état, quoique bon, est au-dessous, « non-seulement de la virginité, mais « même de la continence des veuves...; « qu'au temps où nous sommes, il n'est « bon de se marier qu'à ceux qui sont « trop faibles pour garder la continence.... [1]. »

Nous avons dit, en parlant des vierges et des veuves, que les docteurs étaient unanimes sous ce rapport. Mais cette unanimité même ne pouvait manquer d'exciter le blâme des païens et de quelques chrétiens hérétiques. C'est surtout contre saint Jérôme que se dirigeaient les plaintes et les reproches, lui dont les enseignements avaient formé un si grand nombre de vierges. Les pélagiens accusaient les catholiques de dire que Dieu n'a pas institué le mariage, et que l'union des sexes est l'œuvre du démon. Saint Augustin entreprit de repousser ces différentes accusations dans le second livre *des Noces et de la Concupiscence*, où il établit les avantages du mariage et le proclame bon en soi. Pourtant, et ceci indique le véritable esprit de la loi chrétienne, le même Père, cédant à l'attente générale et sans doute aussi à l'irrésistible entraînement de ses convictions, écrivait presque en même temps son traité sur *la Virginité*, dans lequel il s'attachait à montrer l'importance de ce don de Dieu et le soin qu'on doit mettre à le conserver [2]. Ainsi, après avoir sacrifié aux besoins grossiers de l'homme charnel, le fils de Monique revenait aux plus nobles besoins de l'âme. Cette lutte des deux natures, ces concessions faites par l'homme supérieur à l'homme inférieur, ce triomphe définitif de l'esprit sur la matière, en rappelant l'histoire d'Augustin, retracent encore celle d'une partie des chrétiens de son temps, celle de beaucoup d'époux à cette époque.

Tandis que le christianisme introduisait dans le mariage les changements moraux destinés à le renouveler, la doctrine de la virginité, qui déjà avait soustrait aux exigences de la chair tant de chrétiens fervents, faisait naître un nouvel ordre de choses plus incompatible encore avec les faiblesses des sens que le célibat lui-même; nous voulons parler de la continence dans le mariage. Pour obéir au vœu de leur famille, souvent aussi aux appels tumultueux des passions, de jeunes couples venaient à l'autel contracter les engagements de l'union conjugale; mais, à peine rangés sous la loi de la chair, on les voyait s'y soustraire par une contradiction étrange, et d'un commun accord pratiquer la continence, souvent même garder la virginité. Ce trait caractéristique de l'influence chrétienne est peut-être le plus frappant que nous présentent les premiers siècles, si féconds du reste en innovations et en contrastes surprenants. Car il ne s'agit pas ici d'un fait isolé, mais d'une coutume adoptée par un grand nombre. L'union fraternelle de deux époux se reproduit si fréquemment, qu'elle nécessite une dénomination nouvelle pour désigner les femmes vivant avec leurs époux dans cette intimité chaste; on les a appelées les *épouses-sœurs* [1].

La chasteté avait été enseignée et pratiquée par les apôtres. On croit qu'ils vécurent fraternellement avec leurs épouses dès le moment où le Maître, en les choisissant, les eut revêtus de leur mission régénératrice. Saint Pierre le premier en donna l'exemple; il fut imité par les autres, et l'histoire des solitaires, des prêtres et des laïques le reproduit à l'infini. Ici c'est un jeune homme qui se retire dans un monastère

[1] Saint Augustin, *de la Sainte Virginité*, c. XXI, p. 48.

[2] Ces deux traités sont attribués à l'an 401.

[1] M. Ampère, dans son *Histoire Littéraire de France*, t. I, ch. VII, dit, en parlant de saint Paulin : « Il y aurait une *monographie* à faire des épou« ses-sœurs. » (P. 278.) Nous essayons en ce moment d'en tracer l'esquisse.

Digitized by Google

de Calcidée pour se soustraire aux obligations du mariage. Les épreuves auxquelles il est soumis ne font que rehausser d'un éclat plus vif la force de sa vocation. Après un séjour de plusieurs années dans ce monastère, Malc, c'était son nom, reçut la nouvelle de la mort de son père, laboureur de Nisibe, et quitte sa retraite pour aller consoler sa mère et disposer d'une partie de son petit bien en faveur des pauvres. Il est surpris en route par les Sarrasins, réduit en esclavage et contraint d'épouser une femme esclave comme lui. Mais, s'il cède extérieurement, Malc ne cède pas dans son cœur; il sait inspirer à son épouse autant de répugnance pour la vie conjugale qu'il en éprouve lui-même, et tous deux, défiant une volonté impuissante, gardent jusque dans l'esclavage la liberté de la continence. Bien des années s'écoulèrent pour eux au sein de cette union toute fraternelle. Enfin les deux époux parviennent à s'échapper au péril de leur vie, et se séparent aussitôt, lui, pour s'établir à Maronie, en compagnie de plusieurs moines, elle, pour se retirer près de quelques vierges. Quand l'âge, en glaçant leur sang, les garantit des faiblesses de la chair, Malc et son épouse se réunirent pour achever ensemble dans la paix du Seigneur les derniers jours de leur existence. Ceci se passait vers le milieu du 4e siècle [1].

Un solitaire nommé Ammon se marie à vingt-deux ans pour obéir à sa famille; il vit fraternellement avec son épouse pendant dix-huit années, après lesquelles ils se séparent. L'un devient supérieur d'un monastère au mont de Nitrie, l'autre rassemble autour d'elle de nombreuses vierges et les dirige. Deux fois l'an une courte visite les réunissait. Ammon était ami et disciple de saint Antoine [2].

Ces unions fraternelles sont si communes du temps de Tertullien que, s'adressant aux veuves et les exhortant à ne point contracter de nouveaux engagements, il s'écrie : « Combien qui, « d'un consentement mutuel, sup- « priment les devoirs du mariage, eu- « nuques volontaires pour mieux con- « quérir le ciel ! » Et gardons-nous de supposer que l'exaltation et l'enthousiasme de la nouveauté entrassent pour quelque chose dans cet usage. Né du respect qu'inspirait la virginité enseignée par le christianisme, il en était le résultat à la fois pratique et poétique, si on nous permet de parler ainsi, et la conséquence d'un principe dont la discipline de l'Église rappelait à chaque instant la sainteté. Que signifieraient sans cela les dispositions du concile de Carthage (398) ordonnant aux époux de garder la continence la première nuit de leurs noces par respect pour la bénédiction reçue? Que nous enseignent les mesures disciplinaires adoptées successivement, telles que la continence à certains jours de fête, pendant certaines époques de l'année? sinon que, tout en cédant aux faiblesses et aux besoins de la nature charnelle, l'Église reconnaissait et proclamait hautement la supériorité de l'esprit. Resterait-il un doute à cet égard? l'ensemble des faits le détruirait. Adoptée d'abord librement par des laïques, l'union fraternelle devient obligatoire pour quiconque accepte les fonctions de l'épiscopat, et cette obligation s'étend bientôt à tous les ordres du clergé. « On n'ordonnera point à l'a- « venir de diacre marié, dit le premier « concile d'Orange, en 441, s'il ne promet « de garder la continence sous peine de « déposition. » Ailleurs le même concile ajoute : « On mettra en pénitence les per- « sonnes de l'un et de l'autre sexe qui au- « ront manqué au vœu de continence [1]. » Dans le même temps, le pape saint Léon tenait un langage tout semblable : « La « loi de continence, disait-il, est la même « pour les ministres de l'autel que pour « les prêtres et les évêques. Ils ont pu, « étant laïques ou lecteurs, se marier « et avoir des enfants; étant élevés à un « degré supérieur, ils ne doivent pas « quitter leurs femmes, mais vivre avec « elles comme s'ils ne les avaient point [2]. »

[1] Tillemont, *Mém. pour servir à l'Hist. Eccles.*, t. XI, p. 582.

[2] *Vita S. Ant.*, p. 466, dans *Vitæ Patr.*, lib. II, c. XIX.

[1] C. XXII, XXVIII.

[2] *Inquis.* 8.

Digitized by Google

Ceci s'entendait même des sous-diacres. Le concile de Gironne, en Espagne, tenu en 517, prescrivait par son 6e canon à tout clerc ordonné, étant marié, depuis l'évêque jusqu'au sous-diacre, de ne point habiter avec sa femme, ou tout au moins, s'il restait sous le même toit, d'admettre un autre ecclésiastique en tiers, afin d'avoir un témoin de la pureté de leur vie [1]. Pour éviter les tentations qu'une habitation commune pouvait faire naître, un autre concile ordonnait encore que l'évêque marié fût toujours accompagné de clercs, même dans sa chambre, et tellement séparé d'avec sa femme, que celles qui la servaient n'eussent aucune communication avec ses serviteurs à lui. Le prêtre, le diacre ou le sous-diacre trouvé dans la société de son épouse était interdit pendant un an [2]. Ces dispositions ne sont-elles pas claires et précises ?

Cependant si la présence de quelques abus les rendait parfois nécessaires, il est certain que la foi vive des chrétiens fidèles n'en avait pas besoin. Ceux-ci adoptaient d'eux-mêmes la continence, et ils y persévéraient sans chute comme sans faiblesse. Avaient-ils manqué de volonté ou de courage pour vivre éloignés dès les premiers jours de l'union, ils se séparaient d'ordinaire plus tard; quand l'un des deux époux s'y opposait, l'autre, recourant à la persuasion, finissait, à force de prières, par obtenir la liberté. C'est ainsi que dans le temps des Paule, des Marcelle, des Fabiole, la chasteté reçut à Rome une glorieuse manifestation.

Une jeune femme, nommée Mélanie, avait été mariée à 13 ans contre sa volonté; car, dès son jeune âge, elle souhaitait ardemment de conserver la virginité. Devenue mère de deux fils, que la mort lui enleva bientôt après leur naissance, elle sentit renaître en elle le désir de son enfance avec l'espoir d'obtenir l'assentiment de son époux; mais il résistait à ses prières et refusait de se séparer d'elle. L'aïeule de Mélanie avait quitté Rome depuis 37 ans, pour aller en Palestine comme tant d'autres pieuses femmes que les lieux saints y attiraient.

[1] Fleury, *Hist. Eccl.*, t. VII, p. 215.
[2] Concile de Tours, tenu en 566, c. 12, 19.

Fixée à Jérusalem, elle y avait fondé un monastère de femmes, après avoir visité les solitaires d'Égypte et répandu au milieu d'eux, pendant 10 années, les bienfaits d'abondantes aumônes. Dans cette ville, elle reçut la nouvelle que sa petite-fille Mélanie, l'épouse de Pinien, fils de Sévère, l'ancien préfet de Rome, voulait se retirer du monde. Aussitôt, craignant de les voir tomber l'un et l'autre dans quelque erreur contre la foi ou dans les piéges de la corruption, elle résolut de partir pour Rome, et, à l'âge de 62 ans, s'embarqua à Césarée, d'où elle arriva à Naples après une navigation de 20 jours. Nous avons esquissé ailleurs le voyage de Paule en Égypte et en Judée, qu'on nous permette de dire quelques mots de celui de sainte Mélanie en Italie. Cette digression paraîtra d'autant moins déplacée, nous l'espérons, qu'en nous fournissant incidemment un ou deux exemples de la chasteté observée par les époux chrétiens, elle nous révélera, mieux que tout ce que nous pourrions dire, les mœurs et les vertus de ces premiers enfants du christianisme.

A peine Mélanie, l'aïeule, eut-elle touché le sol natal, qu'elle voulut, avant de se diriger vers Rome, rendre visite à saint Paulin, son ami, établi non loin de Naples. Saint Paulin appartenait, comme chacun sait, à une illustre famille de la Gaule. Né à Bordeaux, où ses parents possédaient des biens considérables; instruit dans les lettres profanes par le célèbre Ausone dont il était l'ami, rangé parmi les écrivains élégants de son siècle; époux d'une femme tendrement aimée, dont les richesses égalaient les siennes; investi des plus grandes comme des plus honorables charges de l'État, rien ne manquait à ses prospérités, quand, à l'âge de 38 ans environ, il forma, d'accord avec son épouse, le dessein de renoncer au monde. Thérasia avait, dit-on, puissamment contribué à cette résolution par ses exhortations et ses prières. Tous deux se retirèrent en Espagne pour y vivre dans une intimité fraternelle. Paulin, ordonné prêtre par le vœu du peuple de Barcelone, s'établit plus tard à Nole, dont il devint évêque. C'est là que Mélanie alla le voir en

Digitized by Google

rentrant dans sa patrie. Elle prit le chemin de Nole, accompagnée de ses enfants et petits-enfants, qui tous occupaient à Rome un rang distingué et par leur fortune et par leurs emplois. Aussi la voie Appienne était-elle remplie de leurs nombreux serviteurs, et la pourpre des vêtements, l'or des chariots, les ornements des chevaux, présentaient aux regards un spectacle imposant et magnifique. Mais, au milieu de ce cortége tout resplendissant du luxe romain, l'étranger surpris distinguait une femme âgée, pauvrement vêtue d'une tunique de serge noire et montée sur un petit cheval de maigre et chétive apparence. C'était Mélanie, l'aïeule et la tante de toute cette foule dorée.

Le logement dans lequel saint Paulin la reçut répondait parfaitement à l'équipage de la veuve. Tous deux avaient possédé de grandes richesses, mais tous deux, suivant le précepte du Seigneur, s'étaient fait les économes de l'indigent et n'avaient rien gardé en propre. La demeure de l'évêque se composait d'une seule chambre, d'où une galerie conduisait aux cellules destinées à ses hôtes. Toutefois, il accueillit l'illustre voyageuse avec joie : l'église de saint Félix [1] lui fut ouverte, et la troupe des enfants et des vierges consacrés au culte se réunirent autour d'elle pour chanter des hymnes à la louange de Dieu. Le temps s'écoula vite : Mélanie parla de Jérusalem, de l'Église d'Orient, des persécutions qu'y subissaient les fidèles, et dont elle-même avait ressenti les effets. Paulin, à son tour, lui donna des détails sur Rome, qu'elle avait quittée depuis si longtemps; sur les Gaules, sa patrie; sur toute cette Église d'Occident, où florissaient alors d'illustres saints, avec lesquels il entretenait d'intimes relations; enfin, il lui lut la vie de saint Martin, écrite récemment par Sévère-Sulpice, son ami. Au moment du départ, Mélanie, pour remercier son hôte et lui laisser une marque de souvenir et de reconnaissance, lui fit présent d'une petite particule de la sainte croix, qu'elle tenait de Jean, évêque de Jérusalem; elle y ajouta une tunique de laine, ouvrage de ses mains, puis ils se séparèrent en bénissant le Seigneur. Bientôt après, Paulin envoyait cette tunique à son ami Sulpice, certain, disait-il, qu'elle lui serait d'autant plus agréable qu'il la tenait de Mélanie; et Thérasia faisait parvenir à Bassule, belle-mère de Sévère, le morceau de la vraie croix. Ne sent-on pas, en pénétrant dans l'intimité de ces relations, un parfum d'études pieuses et d'habitudes saintes dont la vie devait éprouver un calme parfait?

A son arrivée à Rome, Mélanie confirma sa petite-fille dans la résolution qu'elle avait formée. Après sept années de mariage, la jeune épouse parvint enfin à réaliser le vœu de toute sa vie. Voici comment cette faveur lui fut accordée. Immédiatement après la naissance de son second fils, qui ne vécut que peu d'instants, Mélanie se trouva extrêmement mal, et Pinien, éperdu, courut à l'Église pour demander, au pied des autels, la vie de son épouse. Celle-ci alors, jugeant le moment favorable, lui envoya dire que peut-être Dieu la sauverait s'il promettait avec serment de garder la continence, et de vivre désormais selon les règles de la pureté. Pinien le jura; quelque temps après, la malade recouvrait la santé. Les deux époux, dont l'un avait 20 ans et l'autre 24, se préparèrent donc à réaliser les merveilles de la vie évangélique telle qu'on la comprenait sous l'impression encore vivante des enseignements divins.

Ils possédaient une fortune immense, des terres considérables tant aux environs de Rome et dans toute l'Italie, qu'en Sicile, en Espagne, en Angleterre, dans les Gaules et en Afrique. Personne n'ignore combien la fortune des familles patriciennes était grande; les revenus de Pinien et de Mélanie s'élevaient jusqu'à 12,000 livres pesant d'or; somme énorme, observe un historien, dépassée seulement par celle que touchait annuellement l'empereur. Leur palais de Rome avait une valeur telle que, lorsqu'ils voulurent s'en défaire, aucun acquéreur ne se présenta; ce ne fut

[1] Saint Félix était enterré à Nole, et saint Paulin avait choisi ce lieu pour sa retraite, afin de se consacrer au soin du tombeau de son saint bien-aimé.

Digitized by Google

qu'après la prise de cette ville par les Goths, en 410, qu'ils parvinrent à le vendre, parce qu'ayant été en partie brûlé, le prix s'en trouva réduit de beaucoup.

Le premier soin de Mélanie en renonçant au monde fut de renoncer à toutes ses parures, aux pompes de Satan, comme parle encore le catéchisme. Elle offrit à l'autel les étoffes de soie qu'elle avait employées jusqu'alors à sa toilette, et les différentes parties de son vêtement servirent d'ornements à l'Église. Elle s'imposa un jeûne rigoureux, prolongé souvent durant quatre jours, quelquefois même pendant une semaine entière. Pratique sévère dont les observations et les conseils d'amis éclairés et pieux purent seuls la détourner. De concert avec son époux, qu'elle n'appelait plus que son frère, elle se mit à visiter les pauvres et les prisonniers; soignant les malades, payant les dettes de ceux que la misère retenait sous les verroux et recevant les étrangers à sa table. Tant d'aumônes devaient absorber le revenu le plus considérable; nos riches patriciens s'en aperçurent bientôt : il fallut s'occuper de vendre. Mais Sévère, frère de Pinien, n'approuvait pas l'emploi qu'ils faisaient de leur argent; il s'empara sans façon de plusieurs terres, et se disposait à les garder, les deux époux ne songeant point à porter plainte, quand l'impératrice, informée de cette conduite, fit mander Mélanie, dont elle estimait beaucoup la vertu [1]. Celle-ci obéit; elle parut à la cour sous le simple costume d'une chrétienne austère, la tête couverte d'un voile, selon la recommandation de saint Paul, et malgré les règles de l'étiquette qui le défendaient. Elle n'en fut pas moins bien accueillie; et l'impératrice lui obtint de l'empereur Honorius l'autorisation de vendre ses terres sans que personne pût s'y opposer.

Rien n'entravait plus désormais la libéralité de Mélanie: elle en profita sur-le-champ. Un moine de Dalmatie, nommé Saul, partit pour l'Orient, chargé de distribuer 10,000 écus en Égypte et dans la Thébaïde, autant à Antioche et les environs; la Palestine reçut 15,000 écus, et les îles de l'archipel 6,000. Quant aux églises, aux monastères, aux hôpitaux de l'Occident, ils touchèrent quatre fois autant. Dons prodigieux, et qui font dire à un historien que « la charité de Mélanie et de « Pinien était comme un fleuve qui se « répandait avec abondance sur toutes « les nations. La Mésopotamie, la Phé« nicie, la Syrie, l'Égypte, le lever et « le coucher du soleil en furent arro« sés [1]. » Tous leurs esclaves furent mis en liberté, à l'exception de ceux qui préférèrent passer au service de Publicola, frère de Mélanie; elle lui en fit don. Ses femmes devinrent les compagnes de ses exercices de piété; et, pour rendre cette égalité vraiment pratique, elle partagea avec elles les travaux du service.

Au milieu de tant d'occupations, de soins, les deux époux trouvaient encore le temps d'accueillir Pallade, évêque d'Hélénople en Bithynie, et plusieurs autres prêtres, venus à Rome pour plaider la cause de saint Chrysostome. Ils leur procurèrent des logements et fournirent abondamment à tous leurs besoins.

Cependant l'âme pieuse de Mélanie n'était pas encore satisfaite; elle aspirait à une consécration plus entière d'elle-même au Seigneur, et projetait de mettre entre elle et le monde une barrière infranchissable. Longtemps la volonté de sa famille s'y opposa, mais son père étant mort vers 407, elle quitta aussitôt Rome avec Pinien et choisit une retraite dans la Campanie. Albine, sa mère, ne tarda pas à venir la retrouver. Là, entourées de plusieurs vierges, la mère et la fille préludèrent à la vie religieuse, tandis que Pinien, de son côté, se livrait à l'étude de l'Écriture sainte, et tenait des conférences de piété avec quelques solitaires. Ce n'était que le premier pas fait sur la route austère du renoncement et de la pauvreté. Ardents à se dépouiller des ri-

[1] On ne sait pas précisément de quelle impératrice il est question ici. C'était probablement Marie, fille de Stilicon et femme d'Honorius.

[1] Tillemont, *Mém.*, t. XIV, p. 239.

Digitized by Google

chesses passagères, ils se hâtaient de les répandre parmi la foule des nécessiteux ; et quand la vente de leurs biens fut terminée en Italie, ils passèrent successivement en Sicile et en Afrique dans le même dessein. Cette dernière traversée leur offrit une occasion imprévue d'exercer la charité.

Dans ces temps extraordinaires où les contrastes les plus opposés se rencontrent à chaque pas, il n'est pas rare de voir le chrétien s'acheminant vers la retraite pour y fonder une société nouvelle, coudoyer le Barbare marchant sur la capitale du monde pour détruire la société ancienne. Les uns et les autres, ainsi mis en présence, déployaient une égale énergie pour atteindre le but providentiel qui leur était assigné. Une tempête jeta Pinien et sa famille sur une île dont une troupe de Barbares venait de s'emparer, et dont ils menaçaient de détruire la population si on ne leur payait sur-le-champ une certaine somme. L'évêque fait savoir aux illustres voyageurs que la Providence amène sur son rivage l'extrémité où il est réduit. Aussitôt la charité combat l'égoïsme ; les chrétiens donnent au delà de ce que les païens demandent, et l'île, menacée par les uns, est sauvée par les autres. On croit que c'était Malte.

La correspondance de saint Augustin nous apprend que les vertus d'Albine, de Pinien et de Mélanie, hautement estimées par les plus éminents de leurs contemporains, ne l'étaient pas moins par la foule du peuple. Pinien faillit en devenir victime. Il se trouvait à Hippone et assistait au saint sacrifice de la messe, quand tout à coup un grand bruit s'éleva dans l'église ; et des voix nombreuses demandèrent qu'il fût ordonné prêtre. Ses refus obstinés ne touchaient point le peuple : plus il rencontrait de résistance et plus il devenait impérieux, menaçant même. Pinien ne put se soustraire à sa violence qu'en promettant avec serment de se fixer à Hippone, si jamais il se décidait à entrer dans les ordres. Saint Augustin, cherchant à excuser la conduite de ses diocésains, dit : « Ce qui les a touchés « dans notre cher Pinien, c'est la haute « vertu qui lui a fait mépriser et fouler « aux pieds tant de biens, de grandeurs « et d'espérances pour se donner à « Dieu [1]. »

Plus nous avançons dans l'histoire de Mélanie, plus nous la voyons régulariser sa vie et donner à ses mortifications un caractère d'austérité croissante. La pauvreté, qu'elle avait cherchée avec autant d'ardeur que d'autres recherchent les richesses, vint la visiter à son heure. Pendant son séjour en Afrique, elle s'enferma dans une petite cellule où elle pouvait à peine tenir debout et se tourner ; elle prolongea ses jeûnes jusqu'à quatre et cinq jours de suite, et ne les rompit que par du pain sec et de l'huile, auxquels elle ajoutait un peu d'hydromel comme boisson, car elle s'était interdit tout à fait l'usage du vin. La plus grande partie de ses nuits fut consacrée à la prière ; elle ne donna que deux heures seulement au sommeil, couchée sur un sac. Enfin, le travail nécessaire, productif, le travail du pauvre dont le salaire fait vivre, remplit et sanctifia sa journée. Elle se mit à copier des manuscrits afin de pouvoir continuer des aumônes que ses ressources commençaient à lui refuser les moyens d'exercer. Sept ans se passèrent ainsi en Afrique.

A la fin de 417, Mélanie, Albine et Pinien résolurent d'aller s'établir en Palestine, pèlerinage obligé de toutes les âmes fidèles, terre restée pour les chrétiens des premiers siècles ce qu'elle avait été pour les Hébreux captifs, la terre promise et toujours désirée. Le voyage se fit par mer, en passant par Alexandrie, où ils virent saint Cyrille, qui en était évêque depuis l'an 412. Le séjour de Jérusalem les mit en rapport avec Pélage, et amena quelques conférences entre eux. C'est ce qui donna lieu aux deux livres de saint Augustin : *de la Grâce de Jésus-Christ* et *du Péché originel* [2]. Il les leur adressa, sur leur demande pour les aider à combattre les erreurs des pélagiens. Au retour d'un

[1] Voir la *Lettre de saint Augustin à Albine*, lettre 126, t. VII, traduct. franç. d'après l'édition des PP. Bénédictins.

[2] Ces traités sont de l'an 418.

Digitized by Google

second voyage en Égypte, où Mélanie acheva de distribuer aux solitaires de la Thébaïde et de Nitrie le peu qui lui restait, elle s'enferma dans une cellule préparée pendant son absence par les soins d'Albine sur le mont des Oliviers, et s'y imposa une entière solitude. Pendant 14 ans qu'elle y vécut, elle ne vit plus sa mère ni son mari que tous les cinq jours. En 432 ou 33, Albine mourut. Mélanie sortit de sa retraite pour lui rendre les derniers devoirs et y rentra aussitôt après, avec la résolution d'adopter un genre de vie plus rigoureux encore qu'auparavant : elle choisit une cellule dépourvue de jour et y passa une année. Les intérêts de plusieurs vierges qui réclamaient ses conseils la lui firent quitter. Elle les réunit en communauté, mais sans jamais vouloir les diriger personnellement. Tout ce qu'on put obtenir de son humilité, c'est qu'elle interrompait quelquefois ses fonctions de servante pour aider de ses conseils celle qu'elle avait placée à la tête du petit troupeau.

La mort de Pinien, arrivée vers la fin de 435, acheva de détacher Mélanie de toute affection humaine, en l'isolant sur la terre. Elle redoubla alors de jeûnes et de prières, entreprit la construction d'un monastère d'hommes, peut-être pour honorer la mémoire de son époux. Mais de toutes les grandes richesses qu'elle avait possédées jadis, rien plus ne restait ; et, pour achever l'édifice commencé, il lui fallut recourir aux libéralités d'autrui, circonstance touchante et qui montre jusqu'où pouvait aller le détachement des biens de ce monde.

Encore quelques mots et nous toucherons à la fin de cette histoire. Nous ne pouvons toutefois la terminer sans dire la dernière mais profonde joie que Mélanie éprouva avant de mourir. Un de ses oncles, nommé Volusien, qu'on croit avoir été successivement préfet d'Afrique et de Rome, n'avait pas abandonné le paganisme malgré les prières de sa famille. Envoyé en ambassade à Constantinople par Placidie, il écrivit à sa nièce en lui témoignant le désir qu'il éprouvait de la voir, peut-être en l'engageant de venir à Constantinople, moins éloignée de Jérusalem que Rome, sa résidence habituelle. Ce voyage était peu conforme aux habitudes contractées par la recluse, mais des personnes sages lui conseillèrent de l'entreprendre dans l'espoir de convertir son oncle. Il était malade lorsqu'elle arriva à Constantinople. Elle s'empressa d'aller chez lui, et, profitant de l'étonnement que lui causait la pauvreté de son costume, elle lui parla sur-le-champ des biens infinis promis aux chrétiens et du bonheur de servir le vrai Dieu. Ses discours le touchèrent : saint Procle, évêque de la ville, lui fut présenté ; la conviction entra peu à peu dans l'âme du malade, et au bout de quelques jours il demanda le baptême, et le reçut des mains de saint Procle. On juge du bonheur de Mélanie. Une circonstance particulière et regardée comme miraculeuse, augmenta encore sa joie en la revêtant d'un caractère plus saint. Elle souffrait depuis quelque temps d'un mal de jambe attribué à la malice du démon, et le jour du baptême de son oncle, elle se faisait porter en litière pour assister à cette cérémonie, quand, chemin faisant, on lui apprit que tout était heureusement terminé. Aussitôt elle sentit diminuer son mal, descendit de sa litière et put achever sa route à pied. Volusien ne tarda pas à recevoir le sacrement de l'Eucharistie, et son âme, réconciliée avec Dieu, s'envola vers le ciel.

Le but du voyage de Mélanie était accompli : elle quitta Constantinople au milieu de l'hiver, car elle avait hâte de regagner Jérusalem pour y célébrer la fête de la Passion, qui, en cette année 438, se trouvait le 25 mars. Puis elle voulut ensuite visiter encore une fois les lieux sanctifiés par la présence du Sauveur, et se rendit jusqu'en Galilée. Le jour de Noël, étant à Bethléem, elle déclara qu'elle assistait à cette fête pour la dernière fois de sa vie. Le lendemain, tandis qu'elle priait, prosternée dans l'église de Saint-Étienne, à Jérusalem, un frisson la saisit. Le mal devint bientôt mortel ; Mélanie ne songea plus qu'à se préparer à paraître devant Dieu, elle reçut les sacrements. A peine le bruit de son danger se fut-il répandu,

Digitized by Google

que tous les ecclésiastiques, les solitaires, les religieux, accoururent autour d'elle pour la voir encore une fois et lui faire leurs adieux ; l'évêque d'Eleutherople vint à la tête de son clergé ; le peuple des environs s'assembla en foule. La malade trouva pour chacun des paroles de paix et d'encouragement ; elle s'efforça surtout de consoler une de ses cousines, instruite par ses soins dans la foi et associée à la sainteté de sa vie. Le dimanche 31 décembre 439, elle expira doucement, rendant avec confiance au Seigneur l'âme qu'elle lui avait depuis longtemps consacrée sans réserve. On chanta toute la nuit des hymnes sur son corps, et le lendemain, au point du jour, on le déposa dans la terre. Mélanie avait environ 57 ans.

Si nous avons raconté sa vie avec un peu de développement, c'est que nous l'avons crue propre à servir de tableau fidèle et à peu près général à toutes les existences consacrées comme la sienne à la pratique des vertus les plus austères du christianisme. A part certaines différences, certaines nuances peu tranchées, on retrouve partout, en effet, la même pureté de vie, le même renoncement, la même charité, source de cette dignité calme qui rendait les femmes chrétiennes un objet de respect et d'admiration pour leurs contemporains. Soit qu'elles s'isolassent du monde en embrassant la continence pour vaquer dans la solitude à la prière ; soit qu'elles y demeurassent, portant ailleurs le sacrifice de leurs goûts et se consacrant aux soins de l'administration matérielle, afin d'en décharger leurs époux, voués pour la plupart aux fonctions du sacerdoce, toujours leur volonté tendait vers le même but, l'imitation de Marie. Tout concourt, du reste, à faire de ces femmes les héroïnes de la charité : à l'intérêt qu'inspire la vertu noblement pratiquée, se joint celui non moins puissant du martyre, ou l'attrait d'une candeur poétique. Que ne nous est-il possible de raconter ici tous les traits touchants qui se sont offerts à nous pendant le cours de nos recherches! Pourquoi notre cadre trop borné nous défend-il de prolonger les détails? Il est dans les chroniques de notre France maint récit charmant qui pourrait servir d'illustration aux faits que nous avons simplement indiqués dans ce travail. L'un des plus gracieux, sans contredit, est celui que nous fait Grégoire de Tours à propos des *Deux Amants de Clermont*. Histoire ou légende, cet épisode, de quelque manière qu'on l'envisage, est le commentaire le plus éloquent que puisse recevoir le sujet dont nous nous occupons en ce moment. Si tout le merveilleux qu'il renferme n'a existé que dans les imaginations naïves, du moins prouve-t-il combien ces coutumes s'harmoniaient avec le goût des masses. La foule, charmée de rencontrer ces exemples de continence qui parlaient à ses plus délicats instincts, embellissait le sacrifice de toutes les parures et de tous les prestiges de l'intervention divine.

A défaut de l'histoire d'*Injuriosus et de Scolastique*, qui ne serait ici qu'une répétition [1], nous terminerons l'exposé de la condition et de l'influence des *Femmes mariées* par un exemple à peu près semblable, que nous fournit la persécution des catholiques d'Afrique sous les Vandales ariens.

Un chef vandale, possesseur de nombreux esclaves, attachait surtout un grand prix à deux d'entre eux : une jeune fille, nommée Maxime, chargée de la direction matérielle de sa maison ; un jeune homme, nommé Martinien, habile dans la confection des armes. Tous deux se distinguaient par une probité à toute épreuve, et par une rare fidélité envers leur maître. Pour se les attacher entièrement, celui-ci résolut de les marier ensemble. La jeune fille était belle, et Martinien reçut avec joie la proposition de son maître. Quant à Maxime, elle s'était depuis longtemps consacrée à Dieu par un vœu de virginité ; cependant elle n'osa le faire connaître et se laissa marier. Mais, une fois seule avec son époux, s'armant de courage et priant dans son cœur le Dieu tout-puissant, elle dit à Martinien : « Frère, j'ai consacré ma vie à Jésus-Christ ; je l'ai

[1] M. Dumont l'a donnée dans son *Cours sur l'Histoire de France*, *Université Catholique*, t. IV, p. 27.

Digitized by Google

choisi pour mon époux bien longtemps avant de savoir qu'on me contraindrait à en prendre un sur la terre ; ne me forcez pas à rompre mon vœu ; laissez-moi vivre pour Jésus ; offrez-lui votre existence comme je lui ai offert la mienne, et demeurons ensemble fraternellement, sous les yeux et dans la grâce du Seigneur. » Dieu parlait plus que la sainte, dit un historien, et la grâce agissant dans le cœur du jeune époux, il résolut de suivre les conseils qu'elle lui donnait. Ils convinrent donc de rester purs, tout en paraissant vivre sous la loi du mariage. Mais la pratique d'une religion austère ne pouvait guère s'accorder avec le service d'un chef de Vandales. Les trois frères de Martinien, esclaves avec lui, avaient été convertis par ses soins ; bientôt ils reconnurent l'impossibilité de rester fidèles à leur foi, tous résolurent alors de fuir. Une nuit, ils sortirent secrètement de chez leur maître, Martinien et ses frères pour aller se réfugier dans le monastère de Tabraca, Maxime pour se réunir à des vierges établies à peu de distance. De ce moment, la persécution commença pour eux. Découverts et ramenés en esclavage, on leur infligea divers supplices ; les deux époux en particulier devinrent l'objet d'une cruauté raffinée, en haine de la pureté à laquelle ils s'étaient consacrés. Mais ce fut en vain : on les trouva inébranlables. Sur ces entrefaites, leur maître mourut. Cet événement sauva Maxime. Devenue l'esclave d'un parent du roi Genseric, ce prince se relâcha envers elle de sa cruauté ordinaire : il permit qu'on lui rendit la liberté. Ainsi, après avoir souffert la prison, les tortures et la perspective d'une mort cruelle, elle sortit victorieuse de ces épreuves, et se vit bientôt entourée d'une nombreuse assemblée de vierges, que ses vertus attirèrent près d'elle. Maxime vivait encore en 487.

Le sort de Martinien et de ses frères fut bien différent. Genseric les relégua chez les Maures ; mais l'ardeur de leur foi opéra un nombre considérable de conversions, et le pape, en ayant été instruit, envoya, à leur prière, plusieurs prêtres pour administrer le baptême à ces peuples. Ceci valut aux nouveaux apôtres les honneurs du martyre. Genseric, apprenant ce qui se passait, entra en grande colère : il fit saisir les coupables, ordonna qu'ils seraient attachés par les pieds derrière des chariots et traînés à travers les bois. Ils supportèrent ce supplice en s'exhortant les uns les autres, jusqu'au dernier moment, à prier le Seigneur et à mettre leur confiance en lui [1].

Ce qui précède explique suffisamment, ce nous semble, comment le nombre des épouses-sœurs fut si considérable dans les premiers siècles. Après avoir vu de simples laïques s'exposer pour garder la chasteté à toutes les privations de la misère et à toutes les angoisses de la persécution, on ne saurait s'étonner de rencontrer dans la même voie les plus illustres noms de la chrétienté. Aussi s'y pressent-ils glorieusement. Au 4e siècle, Pélage, évêque de Laodicée, convient avec son épouse, dès le premier jour de leurs noces, de garder la virginité [2]. Saint Nil, d'abord préfet de Constantinople, se sépare de la sienne, et va chercher la continence au désert du Mont Sinaï [3]. L'épouse de saint Germain devient aussi sa sœur lors de son élévation à l'évêché d'Auxerre, en 418. Saint Amateur, prédécesseur de Germain sur le siége épiscopal de cette ville, avait fait davantage : obligé par son père d'épouser une jeune fille de Langres, nommée Marthe, il lui déclara le soir même de leur mariage, le dessein qu'il avait formé de se consacrer à Dieu. Elle y applaudit avec joie, et tous deux vécurent dans une parfaite virginité [4]. A côté de Thérasia, femme de saint Paulin, on trouve Galla, épouse de saint Eucher, évêque de Lyon. Cette dernière termina, dit-on, ses jours dans une caverne non loin de la Durance, où sa fille Consorcie lui apportait sa nourriture [5]. Saint Loup, nommé évêque de Troyes, vers 426, et Punéniole son épouse, sœur du grand

[1] Tillemont, XVI, p. 827-851. Victoris Vitensis, *de persecutione Africana sua Vandalica*. Divione, 1669.

[2] Fleury, t. IV, p. 207.

[3] *Ibid.*, t. V, p. 232.

[4] Tillemont, t. XV, p. 3-12.

[5] *Ibid.*, p. 127.

Digitized by Google

saint Hilaire d'Arles, se séparent d'un commun accord, après sept ans d'union, pour vivre dans la continence [1]. Salvien et Palladie suivent la même conduite [2]. Saint Sidoine à son tour, élevé à l'épiscopat, ne conserve plus dès lors avec Papianille qu'une union fraternelle [3].

Que dire encore qui puisse ajouter à cette énumération? Ici les faits parlent assez clairement pour n'avoir pas besoin de commentaire. Aussi ne peut-on en vérité se défendre d'un demi-sourire, en lisant les explications que des écrivains, d'un remarquable talent d'ailleurs, ont voulu donner à cet entraînement. Dans l'impossibilité où ils sont de le comprendre, ils le regardent tout simplement comme le fruit de *l'obscur et impitoyable génie de la superstition.* Pour eux, la vie monastique, embrassée par des milliers d'individus des deux sexes, n'est rien absolument que le résultat d'une impulsion étrange causée par des *remords secrets, des malheurs accidentels,* ou bien encore des *considérations d'intérêt ou de vanité.* Doués d'une incroyable sagacité, ces écrivains ont découvert qu'une si pernicieuse influence agissait plus fortement sur l'esprit infime des femmes et des enfants; et que l'art de la flatterie et de la séduction employé par saint Jérôme, par exemple, *portait la vierge crédule à violer par vanité les lois de la nature, et les matrones à abandonner les vertus domestiques,* sous prétexte d'atteindre une perfection imaginaire [4]. Grâce au ciel, nous y découvrons autre chose! Nous comprenons, nous, que derrière cet incompréhensible amour de la chasteté et de la virginité, soudainement éprouvé par les premiers chrétiens, se cachait un principe salutaire, fécond, régénérateur; le principe du spiritualisme chrétien en un mot, sur lequel repose notre société tout entière, et dont elle ne peut s'éloigner sans péril. Mais si on s'étonne de l'ignorance, en partie calculée, des écrivains hostiles au christianisme, comment expliquer la théorie anti-virginale émise par ceux qui prétendent s'appuyer uniquement sur l'Évangile?

Un livre a paru il y a quelque temps, dans le but hautement annoncé de régénérer la société, « de rétablir le mariage à son rang, de le replacer dans « la seule condition où il peut subsister. » On devine que nous voulons parler de l'ouvrage de madame de Gasparin, *le Mariage au point de vue chrétien,* fruit de longues et consciencieuses observations. Produit d'un esprit distingué, d'une âme droite et pieuse, pourquoi ce livre dépasse-t-il toujours le but sans jamais l'atteindre? Hélas! il faut bien le dire, c'est qu'il manque à l'auteur l'entente parfaite du génie purement chrétien, il lui manque l'entente de la virginité. Madame de Gasparin ne l'a pas plus comprise que ses co-religionnaires, parce que le protestantisme a repoussé dès l'origine la virginité, dans son mouvement rétrograde vers l'Ancien Testament. Si l'auteur était catholique, et nous disons ceci sans la moindre intention de faire de la polémique, elle ne ferait pas du mariage le seul but de l'existence de la femme, du mari, sa seule fin sur la terre et presque dans le ciel; elle ne créerait pas par cela même, pour l'épouse chrétienne, un esclavage si dur que l'antiquité même ne l'avait pas rêvé! Car si madame de Gasparin était catholique, elle tiendrait compte de cette vertu merveilleuse descendue sur la terre avec le fils de Marie; en admettant la vocation virginale qui se révéla au monde étonné et donna tout à coup à la femme une nouvelle existence, elle comprendrait aussi que de ce moment celle-ci ne naquit plus de droit la propriété d'un homme, qu'elle ne fut plus inévitablement condamnée à le servir, puisqu'elle *put* se soustraire à sa domination; faculté précieuse qui contribua surtout à lui rendre sa vraie dignité! Pourquoi l'auteur du *Mariage au point de vue chrétien* n'a-t-elle pas écouté toutes les voix qui se sont élevées de siècle en siècle pour proclamer la puissance mystérieuse de la virginité? Alors elle aurait senti que là était contenu un de ces profonds et sublimes mystères

[1] Tillemont, t. XVI, p. 127.
[2] *Ibid.*, p. 182.
[3] *Ibid.*, p. 222.
[4] Gibbon, ch. xxxvii.

Digitized by Google

qui ébranlent et renouvellent le monde, alors elle aurait modifié un système impossible, plein de contradictions dans la théorie, d'iniquités dans la pratique (s'il était praticable), parce qu'en faisant de la femme une épouse à tout prix, en la proclamant la *propriété inaliénable* de l'homme, il justifie chez ce dernier tous les instincts de domination, d'injustice et de violence.

Les premières chrétiennes expliquèrent autrement les paroles de Jésus, elles qui parcouraient jusqu'au bout la carrière du spiritualisme, sans hésitation ni tiédeur. Fondatrices, chacune suivant le degré de force et d'influence que la providence lui avait départie, d'une société dont la base repose sur la virginité, la chasteté et la pénitence, elles acceptèrent ces trois principes fondamentaux dans toute leur austère rigueur, comprenant qu'ils étaient les seuls moyens de salut mis à leur disposition par le Seigneur. Voilà ce qui enfanta tant de sacrifices, ce qui peupla les retraites et fonda les monastères; voilà ce qu'il faut surtout nous garder d'oublier, aussi bien devant les théories inflexibles d'un protestantisme rigide, que devant les rêves dangereux de quelques novateurs. Faisons plutôt un triste retour sur notre époque, maintenant que nous connaissons la source de la liberté et de la dignité auxquelles les femmes peuvent et doivent prétendre; comparons les appels à la corruption, au dévergondage, qui retentissent chaque jour à nos oreilles, avec les graves et salutaires enseignements des docteurs; ce faux semblant d'indépendance qu'on nous présente comme un appas, ces jouissances insensées où la matière seule est conviée, avec cette pureté sans tache que les femmes s'efforçaient de conserver, puis demandons-nous, si nous marchons vraiment dans la voie du progrès, si au bout de cette route follement suivie, nous trouverons la liberté et la dignité! Hélas! on ne saurait trop le répéter, c'est une erreur funeste. Ce qui a été le principe d'une société ne peut cesser d'en être le soutien. La réhabilitation des femmes commencée par la virginité et la chasteté ne peut s'achever par la licence. Que celles donc qui cherchent de bonne foi à réaliser de sages améliorations, acquièrent d'abord une plus parfaite entente de la loi du Christ, qu'elles fassent une application plus sérieuse, plus pratique de ses préceptes; qu'elles mettent à la place du matérialisme, le spiritualisme, source féconde des grandes actions, et les réformes deviendront alors salutaires, de corruptrices qu'elles sont en ce moment. Virginité et chasteté! De là découlent toutes les améliorations que la condition des femmes a subies, là est le secret de leur véritable indépendance dans l'avenir.

A. A.

COLONISATION DE L'ALGÉRIE,

PAR ENFANTIN [1].

Voilà bientôt 13 ans que la France fit la guerre au dey d'Alger pour lui demander raison d'une injure. Elle s'empara avec facilité de ce nid de pirates devant lequel avaient échoué les armes et le génie de Charles-Quint. Comme Gélon, elle stipula pour l'humanité; sa victoire détruisit la piraterie dans la Méditerranée tout entière. Inquiétée dans ses conquêtes par de turbulents voisins, elle a voulu les refouler dans leurs déserts; elle a été entraînée par là à étendre le progrès de ses armes jusqu'aux limites même de l'Algérie. C'est ainsi qu'après avoir fait la guerre sans plan fixe, sans but déterminé, elle se trouve aujourd'hui maîtresse d'une immense étendue de terrain; mais elle ne le possède pas paisiblement, car ce ter-

[1] Bertrand, libraire, rue Saint-André-des-Arcs, n° 38.

Digitized by Google

rain est occupé par des tribus encore indomptées ou à moitié soumises.

Cependant, il ne suffit pas d'avoir tiré une noble vengeance d'un outrage, il ne suffit pas d'avoir pris les intérêts de l'humanité, il est temps de songer aux nôtres et de nous demander de quelle manière nous mettrons notre conquête à profit. Il ne faut pourtant pas continuer à verser, en Afrique, notre sang et nos trésors dans le but stérile de donner à quelques généraux l'occasion d'un peu de gloire. Au point de vue des intérêts positifs qui dominent notre siècle, cela ne pourrait se justifier. Au point de vue plus élevé de la mission civilisatrice que nous prétendons avoir, il serait encore moins excusable de borner notre tâche, en Algérie, à enlever des troupeaux et à dévaster des bois d'orangers. Dieu ne nous a pas donné ce beau pays pour qu'il soit tour à tour en proie aux brigandages des arabes et aux *razzias* de nos armées.

Tous ceux, aujourd'hui, qui croient que la France doit conserver l'Algérie, sont d'accord sur ce point qu'il faut *l'organiser* et la *coloniser*. En effet, si nous voulons que notre possession y soit réelle et non nominale, comme elle l'a été jusqu'à ce jour, nous devons créer sur ce sol fertile une population qui nous soit un secours et non un péril, et qui accroisse nos revenus au lieu de les absorber.

Aussi, depuis deux ou trois ans, ces projets d'organisation, livrés à la discussion publique, ont donné lieu à une foule de productions, parmi lesquelles on distingue des articles intéressants de M. Baude, publiés dans la Revue des deux-mondes; une brochure du général Duvivier, et une autre enfin de M. Landmann, curé de Constantine. L'administrateur, le guerrier et le prêtre, ont donc tour à tour soumis leurs vues sur ce sujet à l'opinion publique et aux chambres. Voici maintenant un ouvrage qui a l'avantage de venir après ceux que nous avons cités et la prétention de les résumer tous, en complétant la solution de cette question difficile. Cet ouvrage est dû à la plume de M. Enfantin, secrétaire de la commission scientifique de l'Algérie. Doué d'un esprit observateur, et accoutumé aux profondes études, M. Enfantin a mis admirablement à profit la position officielle que lui avait faite le gouvernement pour s'instruire de la législation des arabes, et étudier leurs mœurs, dans leurs rapports avec le climat et la configuration du sol de l'Algérie. Il a fait plus, il a voulu se rendre compte du système de la colonisation de la Numidie par les Romains; et ce n'est qu'après avoir décrit avec détail l'état passé et l'état présent du pays qu'il propose un plan complet d'organisation sociale pour cette grande colonie africaine.

Il montre très-bien la différence radicale qui doit exister [1] entre la colonisation des anciens Romains et celle des Européens modernes. Les Romains dépeuplaient et asservissaient. Ils avaient l'extermination et l'esclavage. Ces deux instruments de colonisation sont également interdits à des chrétiens. « C'était, a dit Montesquieu, « une circulation d'hommes de tout

[1] Cette pensée est développée dans une lettre de M. Dureau de la Malle à l'auteur, rejetée en note à la fin du volume. Ce savant dit que pour soumettre et civiliser la Mauritanie, les Romains n'ont pas procédé par voie de colonisation proprement dite, mais par voie d'assimilation. En effet ils n'y ont pas transporté des familles, mais seulement des soldats et des magistrats. La population africaine est devenue romaine, parce que les Romains leur imposèrent leur langue, leur littérature, leurs arts et leurs lois, et parce que les empereurs lui conférèrent largement le droit de cité. L'assimilation d'ailleurs n'était pas impossible, puisque les vaincus étaient idolâtres aussi bien que les vainqueurs, et que les vainqueurs admettaient les dieux des vaincus dans leur Panthéon. M. Enfantin, de son côté, éclaircit cette question par un passage curieux de Tertullien et par cette célèbre phrase de Pline : « Verumque con« fitentibus latifundia perdidêre Italiam, jam verò « et provincias. Sex domini semissem Africæ possi« debant, cùm interficit eos Nero princeps. (L. XVIII, « c. VII, n° 3.)» Ainsi des Romains possédaient le territoire d'Afrique, ils le faisaient cultiver par des fermiers; mais ils ne l'habitaient pas.

Quand Caton se réfugia à Utique, il n'y trouva que 500 Romains, dit Plutarque; le reste des habitants était composé de Phéniciens...

Suivant M. Dureau de la Malle, les Romains agirent sur les Mauritains comme la France du Nord a agi sur l'Occitanie, l'Aquitaine et le Roussillon.

Digitized by Google

« l'univers ; Rome les recevait esclaves « et les renvoyait Romains. » Barbares, esclaves affranchis et fils d'affranchis, acclimatés pendant deux ou trois générations à l'Italie, voilà la pépinière sans cesse renaissante où se recrutait la population coloniale. « L'ancienne « Rome, dit M. Enfantin, a colonisé, « comme la Rome nouvelle a christia- « nisé. Les catholiques Romains ne sont « pas plus des Romains, que les colons « Romains n'étaient eux-mêmes des « Romains. Rome fut l'universelle colo- « nie ou métropole païenne, comme « elle fut plus tard la métropole chré- « tienne; saint Pierre succéda à César, « la parole à l'épée, voilà tout. »

Cela est un trait de lumière, un de ces éclairs qui semblent n'appartenir qu'au génie. Pourquoi faut-il que ce ne soit qu'un éclair fugitif, qui laisse retomber aussitôt dans la nuit tout un horizon qu'il faisait entrevoir !

M. Enfantin, laissant de côté tout un ordre de considérations religieuses qui devaient tenir une place si importante dans une fondation sociale, semble borner à une question de propriété toute la question à résoudre pour coloniser l'Algérie. Sans doute, c'est une des faces essentielles du problème qui s'agite, mais il faudrait pourtant montrer aussi la nécessité d'une action religieuse et morale à exercer, tant sur les colons Européens que sur les indigènes. Cette colonisation *anarchique* qui n'a abouti à aucun résultat parce qu'elle se réduisait à des efforts individuels sans liaison entre eux, ne fera place à une colonisation hiérarchique et sociale, que si elle se subordonne à une direction religieuse accompagnant et secondant partout la direction temporelle et administrative imprimée par le gouvernement. On sait que dans les premières années de nos conquêtes, les Arabes, voyant nos armées sans culte et sans prêtres, nous avaient pris pour un peuple d'athées, et avaient conçu pour nous une profonde horreur. Depuis qu'ils ont vu des ministres de la religion catholique, qu'ils appellent des marabouts chrétiens, depuis qu'ils ont été témoins de l'admirable dévouement de nos sœurs de charité, ils ont rendu hommage à des vertus dont ils n'avaient pas même l'idée, et sans pouvoir comprendre l'athéisme pratique de la plupart de nos soldats et de nos employés civils, ils ont pressenti la force surnaturelle qui vit au fond de notre vieille société.

Nous n'aurons donc d'influence sur les musulmans eux-mêmes dans l'Algérie, que si nous nous posons franchement à leur égard comme chrétiens. Quant aux colons européens, composés de Maltais, d'Espagnols, d'Italiens autant que de Français, ils devront avoir au milieu de cette diversité de langues et de mœurs un lien moral commun, la religion. La religion nous attirera d'abord l'estime des Arabes, en attendant qu'elle se fasse adopter par eux ; elle établira parmi les Européens une *discipline* qui les rendra plus faciles à moraliser et à gouverner.

Cependant, il est certain que la propagation de la religion dans cette localité, dépend un peu du choix que les évêques français feront des sujets qu'ils devront y envoyer. Il ne faut pas que l'Algérie devienne, en quelque sorte, un lieu de déportation ecclésiastique. La belle mission de convertir et de civiliser l'Afrique doit être donnée aux plus saints, aux plus capables et aux plus habiles. Ensuite il ne serait pas mal que ces missionnaires eussent quelque teinture de médecine, d'architecture et de mécanique, pour pouvoir être utiles matériellement aux fondations des villages coloniaux, et pour gagner ainsi la confiance et les cœurs de leurs ouailles ; mais cela ne serait pas d'une rigoureuse nécessité. La charité donne aux prêtres vraiment apostoliques des lumières surnaturelles pour venir au secours de leurs frères.

Après cela, nous convenons volontiers, comme M. Enfantin le dit en passant dans une note [1], que les ordres religieux seraient appelés en Algérie à rendre des services plus éminents encore peut-être que le clergé séculier. Les Bénédictins, les Camaldules, les Hospitaliers, donneraient à une société nouvelle l'exemple de la perfection

[1] P. 434.

Digitized by Google

dans la vie de communauté chrétienne appliquée au travail et à la prière. Les Trappistes ont obtenu du général Bugeaud d'immenses concessions de terrain à défricher. C'est le premier pas fait vers une colonisation qui réunirait au plus haut degré l'élément religieux à l'élément agricole. Mais que M. Enfantin ne vienne pas nous dire que si le christianisme jouait en Algérie le rôle civilisateur qu'il a joué jadis en Europe, ce *serait un bien beau réveil après un long sommeil.* Le christianisme est comme une source toujours jaillissante [1] qui n'a cessé de fertiliser le champ social. Jamais il n'a été stérile en fait de fondations. Même pendant le 18e siècle, où les gouvernements temporels, où les peuples égarés ont semblé vouloir marcher en sens inverse de l'idée religieuse, l'Église continuait en silence son travail de création et d'expansion. C'est de cette époque que date la réforme des Trappistes, appelés à jouer aujourd'hui un rôle si beau dans l'Algérie. C'est alors aussi que le bienheureux de Lasalle fonda ces Frères de la doctrine chrétienne qui, au moment où l'industrie prenait un plus grand essor, recevaient de Dieu la mission de travailler à l'éducation des enfants des pauvres et de moraliser, de discipliner les générations qui doivent former la classe ouvrière. Le 19e siècle a continué l'œuvre de ses devanciers en créant les Maristes, les Sœurs de Saint-Joseph et plusieurs autres ordres religieux, que le gouvernement temporel emploie avec succès dans ses écoles primaires, dans ses hôpitaux et jusques dans ses prisons, où on s'étonne de trouver des geôliers en guimpe et en robe de bure. Pendant que le philosophisme détruisait les idées d'ordre, que la révolution consommait la ruine sociale, le catholicisme agissait toujours, en préparant et amassant d'immenses matériaux de reconstruction pour l'avenir. On peut maintenant mettre en œuvre ces matériaux, richesses que les gouvernements du jour commencent enfin à apprécier, après les avoir dédaignées si longtemps.

M. Enfantin, qui a semblé cette fois vouloir fuir tout ce qui était utopie, et se renfermer dans des idées positives et des plans praticables, aurait donc pu, sans déroger à la règle qu'il s'était tracée, proposer quelque chose de plus en faveur des institutions catholiques, considérées comme auxiliaires de la civilisation de l'Algérie. N'aurait-il pas pu émettre le vœu qu'on multipliât les concessions de terre aux ordres religieux, qu'on appelât les Sœurs de charité dans tous les hôpitaux, les Frères de la doctrine chrétienne dans les villes, pour l'instruction du peuple, les Maristes [1] dans les campagnes et dans les prisons militaires? On verrait comment ces Frères et ces Maristes auraient le don des langues pour se faire entendre des populations diverses avec lesquelles ils seraient en contact. Ils s'empareraient de tous ces jeunes Arabes qui viennent faire sur les places d'Alger, d'Oran et de Constantine, ce que les petits Savoyards font à Paris : ils les instruiraient et en feraient des chrétiens qui iraient ensuite rapporter dans leurs foyers la divine semence.

Du reste, en admettant qu'il y a sous le rapport religieux une profonde lacune dans l'ouvrage de M. Enfantin, il faut reconnaître que ses études sur la constitution de la propriété en Afrique sont curieuses et complètes, et qu'il y a beaucoup à prendre dans le plan d'organisation coloniale qu'il propose. La propriété est individuelle dans les villes d'Algérie, et souvent usufruitière, quand un père de famille, pour se mettre à l'abri des confiscations, a donné ses biens à une mosquée, à la charge d'en jouir, lui et deux ou trois générations. Cette espèce de donation pieuse s'appelle le habou. Dans les campagnes, la propriété est collective, mais la possession peut être individuelle; un chef distribue des terres à des membres de sa tribu, qui

[1] Mais il faut que ceux qui ont soif se donnent la peine d'aller s'y abreuver. Le christianisme ne peut pas et ne doit pas arroser les âmes malgré elles; autrement où en serait la liberté, et par conséquent le mérite de l'homme?

[1] Les maristes ne sont pas astreints à n'aller que trois à trois, comme les frères de l'institut Lasalle. Ils peuvent aller seuls. Cela les rend disponibles dans un plus grand nombre de localités.

Digitized by Google

en jouissent à condition de les cultiver, Les idées des indigènes, qui diffèrent tant des nôtres au sujet de la propriété, s'opposent donc à une importation complète de notre législation civile sur ce point. Ce qui s'y oppose plus encore, c'est le besoin de s'associer et de s'organiser, pour résister à des invasions sans cesse imminentes. De là la nécessité d'organiser aussi une propriété collective et non individuelle. L'égoïsme est frère de l'individualisme, et il est à craindre que le propriétaire isolé ne laisse ravager le champ du voisin sans lui porter secours, tandis que si ce champ est à tous, tous viendront le défendre. De plus, la propriété individuelle tend à diviser les habitations, tandis que la propriété collective tend à les réunir. Or, il faut que les maisons se groupent en villages, que ces villages soient fortifiés et défendus par un château. Il faut que cela soit ainsi pour qu'une colonisation soit possible, puisque la guerre doit être longtemps l'état normal dans l'Algérie. Enfin, il est à désirer que le gouvernement se réserve en Algérie le *haut domaine*, c'est-à-dire la faculté d'exproprier pour cause d'utilité publique. Car l'expérience peut démontrer que tel lieu doit être abandonné pour tel autre, dans l'intérêt de la salubrité publique ou de la défense commune.

Ces vues nous semblent justes dans leur généralité. Arrivons maintenant aux idées de détail sur les colonies militaires, les colonies civiles et l'organisation des indigènes.

M. Enfantin aurait voulu que l'on colonisât de l'est à l'ouest, ainsi que l'ont fait autrefois les Romains. Mais comme notre conquête a procédé dans un autre sens et qu'elle nous a fait prendre possession de toute l'Algérie, il faut, suivant lui, que la colonisation ait lieu à la fois dans les trois provinces. Elle doit être plus spécialement civile à Constantine, militaire à Oran ou Mascara, mixte à Alger; c'est-à-dire civile dans les limites du fossé d'enceinte et sur les côtes, militaire dans la zône de l'intérieur. Il recherche d'abord quels seront les chefs, les fondateurs dans les colonies civiles. Fort préoccupé de constructions matérielles et de la création du village agricole, il tourne naturellement sa pensée vers le *génie civil*, et principalement vers le corps des ponts-et-chaussées, pour lui demander ces chefs et ces fondateurs.

Il ne se dissimule pas les critiques dont ce corps a été l'objet en France; il sait « que les ponts-et-chaussées exé-« cutent lentement; que leurs travaux « coûtent cher et sont mal surveillés; « qu'ils sacrifient souvent l'utile, et en-« fin qu'ils sont presque toujours étran-« gers aux habitudes et aux exigences « locales. » Mais il espère qu'aucun de ces inconvénients ne se présentera en Algérie; il entend que les fondateurs des villages coloniaux seront débarrassés des entraves de la centralisation, qu'ils y auront leurs coudées franches dans les détails, tout en obéissant à une direction.

Dans son ensemble, il veut aussi qu'ils aient gloire et fortune, qu'ils attachent leur nom à chaque village qu'ils auront créé, et que leur sort matériel soit beau, soit pour le présent, soit pour l'avenir.

Comme M. Enfantin, nous croyons que les chefs et les sous-chefs des colonies devront être pris parmi les ingénieurs plutôt que dans le corps des administrateurs proprement dits; car l'administrateur n'est soumis à aucune condition préalable d'examen ni de concours: on s'improvise administrateur, sans même avoir été obligé de suivre un de ces cours de droit administratif récemment créés en France. Un ingénieur, au contraire, a été obligé de faire ses preuves, et il est tenu d'avoir une foule de connaissances qui trouveraient particulièrement leur application dans un établissement nouveau à former. Cette préférence de M. Enfantin nous paraît donc motivée; mais pour nous en tenir, comme lui, à la question matérielle, nous déclarons que l'École des Arts et Manufactures, et les diverses Écoles d'Agriculture, d'Industrie et de Commerce doivent fournir des employés plus utiles pour une colonie que l'École Polytechnique. Celle-ci pousse, sans doute, plus loin que toute autre la théorie scientifique; mais elle s'occupe trop peu des applications pratiques et de

Digitized by Google

détails; elle fait trop peu mettre la main à l'œuvre. Nous savons que dans nos grands établissements industriels de France, on a souvent préféré aux élèves les plus distingués de l'École Polytechnique des élèves de l'École des Arts et Manufactures. Du reste, M. Enfantin n'exclut de sa colonie aucune espèce d'ingénieur civil.

Mais pour que les chefs servent à quelque chose, il faut qu'ils aient un peuple d'ouvriers et d'agriculteurs à diriger. M. Enfantin ne veut pas qu'on prenne les premières familles venues pour cette colonisation. Il désire que le gouvernement ait le choix parmi celles qui se présenteront : or, les familles laborieuses [1] ont déjà trouvé leur place sur le sol de la patrie. Ce ne sont pas elles qui consentiront facilement à se déplacer et à quitter leur fortune individuelle, modeste, mais sûre, pour une part brillante dans une propriété collective. Vous voulez, il est vrai, qu'on leur assure une belle existence, qu'on leur donne *solde, avancement* et *retraite;* mais malgré tous ces appâts, vous attirerez très-peu d'ouvriers et d'agriculteurs distingués sur ce sol mobile et brûlant de l'Algérie. Des militaires expérimentés, avec qui nous nous sommes entretenus de ce plan, regardent pour le moment comme presque impraticable l'établissement de villages coloniaux éloignés des villes. Pourtant, dans certains lieux protégés soit par des fossés d'enceinte, soit par des camps permanents à portée de les secourir, quelques villages semblables pourraient être établis, mais à condition de trouver des familles probes, laborieuses et intrépides pour les habiter et les défendre; et nous souhaitons plus que nous n'espérons la réalisation de cette condition difficile.

M. Enfantin propose en ces termes son programme de colonisation civile et militaire : « Quelle est la forme à « donner aux villages coloniaux, agri- « coles, militaires ou civils de l'Algérie? « Les premiers devant se livrer exclusi- « vement à la grande culture collective, « à l'éducation des bestiaux et des che- « vaux, et à des exercices militaires; « les seconds, à la grande culture col- « lective, mais aussi à la petite culture « individuelle et aux professions indus- « trielles qui se rattachent à l'agricul- « ture. Les colonies militaires devant « par-dessus tout former un corps, dont « toutes les individualités soient cons- « tamment soumises à une seule volon- « té; et les colonies civiles, formant « des sociétés de familles dans les- « quelles chaque associé a sa part d'*in-* « *dépendance* plutôt dans la forme que « par le fond. »

La dernière partie du programme, celle qui regarde les colonies civiles, a certainement moins de netteté que celle qui est relative aux colonies militaires. Aussi le plan des colonies militaires proposé par M. Enfantin nous paraît-il beaucoup plus rationnel et d'une exécution plus facile que celui dont nous avons donné l'esquisse. Lui-même reconnaît que si les éléments de la colonisation militaire et ceux de la colonisation civile se ressemblent par en haut, ils diffèrent complétement par en bas. En effet, le génie militaire et l'artillerie sortent de l'École Polytechnique comme les ponts-et-chaussées. Mais les officiers des armes savantes trouvent dans l'armée un peuple de travailleurs tout discipliné et tout prêt : ils font corps avec lui; tandis que les ingénieurs des ponts-et-chaussées, qui ont tout une armée à créer, sont pour le moment des officiers sans soldats. Aussi, je crois beaucoup plus facile *d'appliquer l'armée aux travaux publics* que de créer *l'organisation d'une armée des travaux publics,* ou de transformer en *journaliers salariés de l'industrie, en régiments disciplinés, les bandes irrégulières que lèvent aujourd'hui les seigneurs de l'industrie* [2].

Les officiers des colonies militaires

[1] Notre société n'est pas aussi marâtre, aussi inique que les socialistes la font. Une existence honorable est toujours assurée à l'homme laborieux et rangé. Aussi on trouvera peu de bons ouvriers disposés à quitter leur liberté, occupés même irrégulièrement, pour la discipline des villages coloniaux de l'Algérie.

[2] P. 261.

[2] P. 265 et 273.

Digitized by Google

devraient être, suivant M. Enfantin, assimilés à ceux du corps de l'état-major de l'armée, de manière à ne pas former une sorte d'individualité isolée : ainsi le colonel ou chef d'arrondissement colonial pourrait devenir à son tour maréchal-de-camp, en rentrant dans le cadre de l'état-major général de l'armée. Quant aux soldats colons, il voudrait les prendre parmi ceux qui n'auraient que deux ans de service, qui seraient encore un peu paysans et pas trop batailleurs. Il croit, et avec raison, qu'il faudrait choisir non les plus intrépides au feu, mais les plus disciplinés à la caserne ; car cette discipline intérieure est l'âme d'une colonie militaire.

M. Enfantin explique ensuite quelle retraite il donnerait au soldat qui ferait son temps d'engagement colonial, et quelle prime il lui accorderait en cas de réengagement ; enfin il voudrait que chaque soldat colon pût faire venir dans son village son père, sa mère ou quelqu'un de ses parents marié. Cela nous paraît être une idée excellente : de cette manière, la colonie militaire tendrait peu à peu à se changer en colonie civile.

Pour les détails particuliers de l'organisation de ces colonies, ils sont trop multipliés pour que nous puissions en donner l'analyse ; nous préférons renvoyer à l'ouvrage lui-même. Passons maintenant à un point très important et très-difficile, le gouvernement des tribus indigènes. Sur ce point, voici quel serait le système de M. Enfantin.

A peu de distance de chaque colonie militaire serait un poste militaire, commandé par un officier qui ne relèverait que de ses supérieurs dans l'armée active, et qui aurait toujours à ses ordres un corps de cavalerie. Ce poste sera destiné à protéger la tribu voisine, qu'on suppose soumise, et à surveiller les tribus insoumises. La tribu soumise devrait construire sur son territoire une maison crénelée pour le cheik et le cadi et une mosquée. Le cheik devrait, tous les huit jours, prendre l'ordre du commandant du poste, qui, de son côté, ferait l'inspection de la tribu tous les quinze jours, après avoir pris des ôtages. Ce commandant ferait dresser le plan du territoire de chaque tribu, et prendrait note de la distribution des terres faites, du nom et du nombre des familles, de leurs troupeaux et de la quantité de terre en culture.

L'impôt de la tribu serait réglé de concert avec le cheik, à la personne duquel seraient attachés des spahis irréguliers. L'impôt serait perçu en nature et non en argent. Ici M. Enfantin propose à l'usage de ces tribus tout un code civil et militaire. Si un pareil plan pouvait réussir, nous y applaudirions de grand cœur ; mais nous craignons fort que ces enfants de l'Afrique, si accoutumés à la vie nomade et à la liberté du désert, ne se laissent difficilement enchaîner à un sol où ils se sentiraient gênés et coudoyés à chaque mouvement par l'étranger en armes, par l'infidèle veillant sans cesse au seuil de leurs demeures.

M. Enfantin porte au chiffre de 60,000 le nombre des hommes qui devraient occuper la zone militaire, depuis Guelma jusqu'à Tlemcen ; voici comment il les distribue :

« 32,000 hommes d'armée active, savoir : 18,000 en colonnes mobiles, dans « les places importantes de cette zone, « et 14,000 de réserve dans les chefs-« lieux d'arrondissement ou de cercles.

« 21,000 colons militaires, fournissant « des détachements pour les expéditions « et pour la garde des postes.

« 7,000 hommes dans les postes militaires gouvernant et administrant les « tribus, et, par conséquent, plus de 700 « officiers et sous-officiers français, occupés du gouvernement direct des indigènes, ce qui n'en occupe pas sept « aujourd'hui.

« Cette armée de 60,000 hommes occuperait 42 villages coloniaux de 500 soldats colons, 42 postes militaires d'environ 66 hommes, 20 chefs-lieux d'arrondissement ou de cercles, 5 capitales de provinces.

« En tout 107 villes ou villages, plus « que toute l'Algérie n'en avait sous le « gouvernement des Turcs : ce qui assurerait la ligne stratégique de l'intérieur et ses communications avec la « zône maritime [1]. »

[1] P. 352.

Digitized by Google

Outre la tribu ainsi organisée dans un *but stable* et *agricole*, M. Enfantin veut fonder dans certains cercles coloniaux une *colonie militaire indigène*, formée plutôt de fractions de plusieurs tribus que d'une tribu. Cette colonie, qu'il appelle le *makhsen* du cercle, servirait d'intermédiaire, de transition entre la colonie militaire française et la tribu proprement dite. Là le cheik ou chef de *makhsen* serait un sous-commandant, ne relevant que du commandant français et ayant une autorité beaucoup plus grande que nous n'en laisserions ailleurs au cheik ordinaire.

Dans la *zone maritime*, M. Enfantin demande à l'autorité française de prendre un caractère plus *administratif* que *gouvernemental*, plus *civil* que *militaire*, de présider au contact et aux rapports commerciaux et agricoles des deux populations.

Il parle ensuite de l'organisation de la police et de la justice, et il relève, comme une haute inconvenance (au point de vue catholique, on pourrait se servir d'une expression plus sévère), que des officiers français aient accepté la fonction de juger des indigènes entre eux, en prenant le Coran pour Code. Il serait donc bon que le cadi fût partout installé à côté du cheik, dût-on aller chercher jusqu'en Syrie des hommes de loi musulmans, à défaut de *marabouts* indigènes. Le *Coran* est à la fois une loi politique, civile et religieuse. Sans doute la *loi politique* doit être l'expression des rapports des vainqueurs et des vaincus, mais la loi civile, tout aussi bien que la loi religieuse, doit continuer, pour les Arabes, à être celle de Mahomet.

Or, suivant M. Enfantin [1], « le prosélytisme du greffe est plus intolérant « que celui de la sacristie, et le Palais « est plus dominateur que l'Église. Or, « tout musulman n'est pas tenu d'avoir « pour notre jurisprudence, nos procédés judiciaires et surtout pour notre « pénalité, l'admiration et le respect « que tout bon Français, quelle que soit « d'ailleurs sa croyance politique et religieuse, professe pour le code Napoléon, la magistrature, les gendarmes « et la prison. »

[1] P. 371.

M. Enfantin ne cherche pas la raison de cette différence de procédés entre le Palais et l'Église. Elle provient de ce que l'Église ne veut d'autre empire que celui de la persuasion, et ne demande à gouverner que les cœurs qui se donnent à elle; tandis que le juriste, rempli d'une superstition tout humaine envers son code, croit que le droit doit s'appuyer et au besoin s'imposer par la force. Malheur à quiconque affiche de l'incrédulité pour quelque portion de ce droit! C'est la vieille lutte d'Ulpien et consorts contre le christianisme naissant. Le droit civil est exclusif et national; le catholicisme, en se dégageant du droit *terrestre*, a conservé son caractère spirituel et universel.

« Nous donnerions des louanges, dit « notre auteur, à des avocats missionnaires, mais nous imposerions silence « à des missionnaires de l'Évangile. » Si telle est, en effet, la disposition du gouvernement français, l'*Eglise* doit-elle beaucoup de reconnaissance à ce gouvernement, qui s'oppose à la loi de sa nature, la *propagation et l'expansion?*...

Ne vaudrait-il pas mieux laisser faire des missionnaires religieux que « d'abattre par les mains de nos soldats des « mosquées et marabouts, de gêner certaines pratiques religieuses, de bouleverser, par exemple, des cimetières, « et de jeter au vent et à la mer les cendres et les ossements des morts [1]. »

M. Enfantin veut partout, dans tous les villages, non-seulement des *cadi*, mais des *taleb* ou maîtres d'école, ce qui vaut mieux, dit-il, « que des instituts arabes en France, ou par des « Français en Algérie. » Il ne manquerait plus, en effet, que de voir l'*Université* instituer des professeurs français chargés d'enseigner le Coran aux jeunes Arabes. Cela serait conséquent avec la pose de la première pierre d'une mosquée par un prince du sang.

[1] P. 372. Nous tenons de personnes graves et dignes de foi que quand un prêtre arrive en Algérie, le gouverneur ou le commandant du cercle lui dit : « Surtout pas de prosélytisme à l'égard des Arabes! ... » Ce sont là les instructions du gouvernement. Les Anglais ne veulent pas que nous rendions les mahométans *catholiques*, parce que nous en ferions des *Français*.

Digitized by Google

Nous ne suivrons pas notre organisateur, souvent si judicieux et si habile, dans les attributions qu'il donne au commissaire du roi chargé d'organiser les tribus; si l'on est effrayé de la quantité d'employés qu'il créerait en Algérie, il répond que c'est le seul moyen de rendre productive cette immense contrée, et que l'argent que l'on y dépensera de cette manière sera bien placé.

Enfin, il complète ce qu'il dit de l'organisation des indigènes, en se demandant ce qu'il convient de faire à l'égard de la *grande tribu*.

La grande tribu, comme il le fait remarquer, est une espèce de milieu entre la tribu proprement dite et la nation, ou, si l'on veut, c'est la tribu qui n'a pas encore pu s'élever jusqu'à la nation. Pour la rendre moins dangereuse pour nous, il faut tendre à la fractionner, à la diviser, à la dissoudre, et, par conséquent, il faut bien se garder de lui donner, à grands frais et à grande pompe, des kaïds et des califes. Appliquant ces principes à la grande tribu des *Haractas* et à celle des *Nememchas* et des *Hanenchas*, il montre comment leur organisation politique, qui pouvait avoir son but d'utilité dans l'ancien régime des Turcs, devient inconciliable avec le régime de la domination française.

Il indique ensuite les lieux favorables à la soumission progressive des tribus, et l'ordre selon lequel on doit procéder à leur organisation.

Une fois les colonies civiles et militaires des Français formées, défendues par des murs et protégées par des sentinelles vigilantes et des patrouilles continuelles, on verra Abd-el-Kader échouer contre nos villages, tout comme ses Arabes ont échoué devant Mazagran et devant la ruine romaine de Dejimila. Une fois que nos soldats pourront dire : *Nous sommes chez nous*, l'esprit de conservation du foyer si chèrement acquis sera un stimulant de plus pour leur vaillance.

Quant aux indigènes, si nous obtenons aussi qu'ils s'abritent aux pieds des créneaux de leurs cheiks et derrière les remparts qui enceindront leurs demeures, ils n'auront rien à craindre des tribus ennemies.

Il resterait à créer une marine franco-algérienne, de même que nous avons une armée de terre en partie composée d'indigènes. Ce que dit ici M. Enfantin est si bien pensé et si bien écrit que nous croyons devoir le citer lui-même.

« Lorsqu'on voit les places publiques « de nos villes littorales de l'Algérie, « couvertes de jeunes garçons sveltes, « bien faits, qui ont presque tous le « grand mérite de parler déjà le fran- « çais, mais qui, par compensation, « se livrent de fort bonne heure à la « plus complète oisiveté et à la plus « profonde immoralité, il semble que « si jamais *presse* de matelots a été lé- « gitime, elle le serait ici. (Cela n'est « pas du libéralisme ni de la niaise phi- « lanthropie, et c'est précisément pour- « quoi c'est gouvernemental et d'une « utile pratique.) Mais pourquoi même « *la presse?* A-t-on simplement ouvert la « voie? A-t-on fait un appel dans cette « direction? A-t-on surtout songé à « une [1] conscription maritime? Je ne le « crois pas! »

L'auteur explique ensuite l'influence qu'une marine franco-algérienne aurait sur la pacification et la prospérité de notre colonie africaine. Puis il ajoute :

« Notre marine française n'est pas si « riche en matelots que nous puissions « nous priver sans peine d'un supplé- « ment d'hommes de mer. Avoir deux « cent à deux cent cinquante lieues de « côte d'Afrique, sans avoir un seul « matelot africain, ce peut être un ou- « bli passager, une distraction; mais « il est temps de reprendre la mémoire « et d'être attentif, sous peine de jus- « tifier trop bien cette réputation que « d'autres veulent nous faire, d'être le « peuple le plus léger de la terre et le « plus lent et le plus lourd à la mer. »

« Des enfants, nés depuis la conquête, « sont déjà en âge de faire d'excellents « mousses, et nos vaisseaux sont les « véritables instituts qui leur convien-

[1] L'auteur s'est rencontré ici avec un officier distingué de notre marine, M. Bonfils, qui a fait une proposition semblable, à laquelle on n'a donné aucune suite.

Digitized by Google

« nent, de même que nos fermes seront « de très-bonnes écoles pour eux, tandis « que nous ne les civilisons aujourd'hui « que sur les places et autres lieux pu- « blics. »

La difficulté de faire de telles réformes ou de créer toute autre chose en Algérie, se complique de la nécessité de ressortir pour tout ce qu'on veut y faire à plusieurs ministères différents; ceux de la guerre, de la marine et des travaux publics. M. Enfantin pour obvier à cet inconvénient propose de créer un seul ministère qui aurait le gouvernement absolu de l'Algérie et des [1] Antilles. Ce serait le *ministère des colonies*.

Nous avons exposé avec quelque détail les principales idées d'organisation proposées dans cet ouvrage sur la colonisation de l'Algérie. Nous n'avons pas été à même de réunir, sur cette question, des éléments suffisants pour pouvoir juger si toutes ces idées sont les meilleures possibles, mais elles nous ont révélé un esprit *observateur* et *organisateur*, et la plupart nous ont semblé bonnes et applicables.

En France, plus que partout ailleurs, l'impatience et la légèreté d'esprit de la plupart des lecteurs, font qu'on juge trop vite un livre sur le nom de l'auteur, et l'auteur lui-même d'après ses antécédents, souvent même imparfaitement connus. On ne suppose pas qu'un utopiste puisse proposer autre chose que des plans chimériques, ni qu'un théoricien puisse s'entendre le moins du monde à la pratique des affaires. C'est par suite de cette disposition d'esprit que nous avons repoussé et rebuté tant de génies inventeurs qui sont allés porter leurs découvertes méconnues chez les Anglais ou les Anglo-Américains. Maintenant que nous prenons des prétentions à la gravité, il faudrait pourtant les justifier un peu mieux, et nous donner la peine d'examiner et de réfléchir avant que de juger.

Nous ne dirons pas avec un critique [2] que *le vieil homme* perce très-clairement dans le cours de cet ouvrage sur l'Algérie, si ce n'est dans quelques formes de langage et dans *l'emploi immodéré de l'italique*. Mais il faut avouer que ce vieil homme reparaît en entier dans la note de son livre, insérée à la page 521. Là, M. Enfantin invite l'Académie des Sciences morales et politiques à s'occuper des deux grands problèmes sociaux à résoudre : l'organisation du travail et celle de la religion. « En effet, « ajoute-t-il, la religion a bien besoin « que la science morale s'occupe de sa « *résurrection* ou *transfiguration*. »

Nous croyons savoir que cette invitation n'a rien de sérieux, et que l'ancien chef d'une école quelque temps célèbre, n'a pas grande foi dans les doctrines éclectiques et économiques dont MM. Cousin et Charles Dupin se sont faits les *pontifes*. Il n'en est pas moins vrai que cette espèce de défi ironique révèle une étrange et triste préoccupation d'esprit. La religion n'a pas à ressusciter, car elle est pleine de vie. Elle n'a pas à se transfigurer, car elle réfléchit toujours l'image de son divin fondateur, et sa beauté morale ne saurait être plus parfaite.

ALBERT DU BOYS,
Ancien magistrat.

[1] Il faudrait y ajouter maintenant les îles Marquises et l'île d'O'Taïti.

[2] *Bulletin bibliographique* du Correspondant, 15 mars 1843.

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS SUR LES DOCTRINES RELIGIEUSES

DE M. VICTOR COUSIN,

PAR M. V. GIOBERTI;

Traduites de l'italien par M. l'abbé V. TOURNEUR, prêtre du diocèse de Reims, et précédées d'un Exposé méthodique du Système de M. V. Cousin [1].

En France les écrivains catholiques sont toujours sur le champ de bataille; l'incrédulité ne leur laisse ni trêve ni repos, et les fatigues de cette guerre incessante ne leur permettent guère de s'enquérir des travaux de leurs frères dans les autres parties de la chrétienté. Il serait pourtant utile de les connaître; et, par exemple, pendant que les ennemis de l'Église suppléent à leur stérilité en puisant dans les arsenaux ténébreux du philosophisme allemand, n'y aurait-il pas quelque avantage à leur opposer les écrits des grands métaphysiciens qui font aujourd'hui la gloire de l'Italie? A peine savons-nous les noms des Gioberti, des Galuppi, des Rosmini; quant à leurs doctrines, on n'en juge en France que sur le bruit lointain des controverses dont elles sont l'objet au-delà des monts; quelques prêtres ont lu leurs ouvrages, mais personne jusqu'à présent n'avait songé à les traduire. On doit donc véritablement de la reconnaissance à M. l'abbé André, du diocèse de Bayeux, qui nous donne la traduction du *Nouvel Essai sur l'Origine des idées*, de Rosmini; et à M. l'abbé Tourneur, du diocèse de Reims, à qui nous devons le livre de Vincent Gioberti, dont nous allons rendre compte. Nous avons quelques raisons d'espérer que ces savants ecclésiastiques ne s'en tiendront pas là, et qu'ils publieront successivement les principaux ouvrages des écrivains auxquels ils consacrent leurs premiers travaux. Cette apparition simultanée, parmi nous, des deux philosophes italiens, est d'autant plus heureuse, qu'ils sont, comme on sait, opposés l'un à l'autre sur presque tous les points; il est juste que la France entende, en même temps, ces deux voix ennemies.

M. V. Gioberti est piémontais; il tenait dans sa patrie un rang très-distingué. En 1831, il remplissait à la cour de Sardaigne la charge de chapelain du roi, en même temps qu'il professait la philosophie dans l'université de Turin. En 1833, les troubles politiques l'éloignèrent de son pays; après avoir habité Paris quelque temps, il se retira à Bruxelles, où il exerce les modestes et pénibles fonctions de professeur dans une maison d'éducation. Invité spontanément par le gouvernement Sarde à rentrer dans sa patrie, M. Gioberti a préféré rester à Bruxelles; il a dit adieu pour toujours à une patrie qui l'estime et le regrette. Toutefois, il s'efforce encore de lui être utile par la composition d'ouvrages importants qui, répandus dans toute l'Italie, y ont été reçus très-favorablement par des congrégations religieuses et par des évêques, dont un, monseigneur l'évêque d'Asti, le citait avec beaucoup d'éloges dans son mandement pour le carême de l'année 1844. En dehors des rangs du clergé, des savants estimables et des hommes instruits, appartenant à toutes les classes éclairées, leur ont fait le même accueil. Nous lisons, par exemple, dans le livre de M. le comte César Balbo :

« Comme le savent désormais tous les « italiens éclairés et beaucoup d'étran« gers, M. Gioberti est un des premiers « philosophes de la chrétienté. Après « s'être fait connaître et admirer, tout « ensemble, par sa *Théorie du surna« turel* [2]; doué de cette fécondité qui

[1] Vol. in-8° de 400 pages; prix : 5 fr. A Paris, chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

[2] Nous nous proposons de faire connaître prochai-

Digitized by Google

« est à la fois la manifestation et la « preuve d'un grand écrivain, il a publié plusieurs autres ouvrages de la « plus haute valeur. Philosophe catholique, il est à coup sûr un des maîtres « (que d'autres décident de son rang) « dans cette école italienne qui se distingue des autres par une catholicité, « une théologie plus exacte, peut-être « même la seule exacte [1]. »

Entre les écrits de M. Gioberti, il faut remarquer, 1° ses deux volumes : *de la suprématie morale et civile de l'Italie*, dédiés à l'illustre Silvio Pellico, qui le compte parmi ses amis. Dans cet ouvrage d'une si grande importance, dit le comte Balbo, le philosophe parle de l'avenir de la patrie d'une manière beaucoup plus pratique que le peu d'historiens ou d'hommes pratiques qui ont jusqu'ici touché timidement ce sujet périlleux. 2° Le Traité du Beau, *del Bello*. 3° Le Traité du Bon, *del Buono*, où l'on trouve la déclaration suivante : « Je proteste que je ne sers aucun indi« vidu, aucune secte, aucune classe « d'hommes, quelque respectable qu'elle « soit : je veux avoir une indépendance, « une liberté d'esprit telle, que peu la « possèdent dans ce siècle servile. Ja« mais cependant ma liberté ne devien« dra de la licence; car autant j'aime à « soustraire mes idées à l'influence et à « l'autorité des hommes, autant je re« connais et j'adore la divine souverai« neté de l'Église, et celle de son chef « suprême [2]. » 4° Enfin l'introduction à l'étude de la philosophie : *Introduzione allo studio della Filosofia*, publiée en 1840, en 4 gros volumes in-8°, et qui a déjà eu plusieurs éditions, comme tous les autres ouvrages de l'auteur.

Dans ce dernier livre, M. Gioberti avait formulé en peu de mots de très-graves accusations contre les doctrines de M. Cousin; il a cru devoir prouver ces accusations. « Je me crois d'autant « plus obligé de le faire, dit-il dans la « préface des *considérations*, que l'il« lustre auteur, dans ses derniers « écrits, proteste hautement de l'en« tière orthodoxie de sa doctrine..... « Cette prétention de vouloir être pan« théiste et rationaliste sans le paraî« tre..... peut porter un grave préju« dice à beaucoup d'esprits sans expé« rience, qui croiraient pouvoir suivre « avec pleine sécurité les doctrines d'un « auteur renommé, en l'entendant pro« tester si hautement de son ortho« doxie. Je regarde donc comme un « devoir pour moi de prémunir, autant « que je le puis, mes compatriotes, et « surtout la jeunesse studieuse, contre « de si grands dangers, maintenant que « les ouvrages de M. Cousin sont répan« dus dans toute l'Italie, et qu'un de « ces ouvrages vient d'être traduit en « notre langue. » Telles sont les raisons qui ont porté M. Gioberti à joindre, en forme d'appendice, à son *Introduction à l'étude de la Philosophie*, les *Considérations sur les doctrines religieuses de M. Victor Cousin*. Du reste, le philosophe italien traite avec gravité et courtoisie l'inventeur de l'éclectisme français; il rend justice aux *éminentes qualités de son esprit*. S'il attaque ses erreurs, il ne *prétend en aucune manière offenser sa personne, digne d'estime et de respect sous tous les autres rapports*, et encore ce n'est pas M. Cousin, c'est bien plutôt son siècle que M. Gioberti rend responsable de ces erreurs. « Il « n'est personne, dit-il, qui songe à « faire un crime à M. Cousin de payer, « lui aussi, son tribut au siècle si mal« heureux dans lequel nous vivons. « Quand on a mal reçu le joug salutaire « de la foi dès ses premières années, « ou qu'on l'a secoué en entrant dans « le monde, on subit celui des sens; et « l'esprit de l'homme retombe à son « insu dans la condition des païens, « au-dessus de laquelle l'initiation « chrétienne avait su l'élever. Or, le « joug des sens n'est autre en philoso« phie que le *psychologisme*, qui n'a « pour issue dans les sciences ration« nelles que le panthéisme ou le doute, « et dans la religion que l'incrédulité « sous quelqu'une de ses formes. » M. Gioberti appelle *psychologisme* le

[1] ... nement aux lecteurs de l'*Université* cet ouvrage, qui n'a pas encore été traduit en français.

[2] *Des Espérances de l'Italie*, par le comte César Balbo; traduit en français par M. Leopardi. 1 vol. in-12; Paris, Didot; 1844. Préface, n. 1.

[3] *Del Buono*, préf., p. 113.

Digitized by Google

système de philosophie qui établit la psychologie comme base de toutes les connaissances philosophiques; il le définit : *Tout système de philosophie qui déduit l'intelligible du sensible et l'ontologie de la psychologie;* en d'autres termes : *Tout système philosophique qui regarde les faits de conscience ou les sensibles internes comme premier principe et comme point de départ de toute la philosophie.* Or, personne n'ignore que telle est la base du système de nos éclectiques. Cela n'empêche pas M. Gioberti de savoir gré à M. Cousin *d'avoir pu s'élever du sein du matérialisme brutal qui dominait* lors de ses premières études, *à un système plus épuré, et passer d'une impiété grossière et révoltante aux séduisantes illusions du rationalisme théologique.* Mais ce n'est pas une raison de croire que le rationalisme théologique est orthodoxe, ni d'accorder à M. Cousin que ses livres sont irréprochables. Quant à sa pensée, elle peut l'être, Dieu seul en est juge. *Je n'entreprends pas de prouver que vous pensez mal*, lui dit M. Gioberti; *ce que je veux prouver, c'est que vous vous exprimez mal, et que votre tort ne consiste pas seulement dans quelques paroles douteuses ou légères, mais bien dans l'essence même de votre doctrine.* Enfin, M. Gioberti ne veut pas qu'on le confonde avec certains écrivains qui, « sous prétexte de critiquer le philosophe, ne « cherchent qu'à déchirer l'homme « privé, à noircir le citoyen et à le « traîner dans la boue. Et, ajoute-t-il, « c'est cet esprit qui me paraît avoir « dicté les articles *éclectisme* et *conscience*, insérés dans l'*Encyclopédie* « *nouvelle* [1]; articles où, sous le voile « d'un style attrayant, on trouve une « telle confusion d'idées, une telle inexactitude de langage scientifique, « une telle ignorance des premiers « principes de la philosophie, et si peu « d'habileté à traiter ces matières, qu'il « y aurait de quoi s'étonner si, de nos « jours, tous ces défauts n'étaient très-« ordinaires. »

Il nous a paru nécessaire d'entrer dans ce détail pour qu'on ne se méprenne pas sur le véritable caractère du livre qui nous occupe; publié il y a quatre ans, en italien, à la suite d'un ouvrage en quatre volumes in-8°, ce n'est assurément ni une œuvre de circonstance, ni un fruit de la polémique. L'auteur est un homme grave, un philosophe qui jouit dans toute l'Europe d'une réputation méritée; il a pour la personne de M. Cousin tous les égards imaginables; les éclectiques ne peuvent donc élever contre lui aucune exception de passion ou d'incompétence. Ajoutons qu'il procède avec une rigueur toute philosophique, réunissant sur chaque point, comme en un seul tableau, de nombreux passages de l'auteur qu'il combat, de telle manière que, rapprochés, ils s'éclaircissent l'un par l'autre et mettent dans son vrai jour la pensée de M. Cousin; quelques courtes explications suffisent à M. Gioberti pour achever d'en faire ressortir le vrai sens et la liaison réciproque. C'est ainsi qu'il établit successivement, d'une manière invincible, 1° que M. Cousin est panthéiste; 2° que, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, M. Cousin s'exprime avec ambiguité sur l'immortalité de l'âme; 3° que M. Cousin nie l'existence de la révélation prise dans le sens catholique, et l'existence de l'ordre surnaturel; 4° que M. Cousin anéantit généralement les mystères de la foi en voulant les réduire à des vérités rationelles; 5° que M. Cousin détruit en particulier les dogmes de la Trinité, de l'incarnation et de la grâce; 6° que, dans les matières même qui tiennent à la religion, M. Cousin substitue à la méthode catholique de l'autorité la méthode hérétique de l'examen privé, et qu'il introduit une manière de philosopher incompatible avec l'autorité de l'Église.

A ces six chapitres le traducteur a joint des notes étendues et intéressantes, tirées la plupart des livres de M. Gioberti et de ceux de MM. Cousin et Damiron, et relatives : au jugement porté sur Spinosa par M. Cousin; aux opinions de M. Damiron sur la révélation, sur la Providence, sur le péché originel et les autres mystères révélés, et sur la perpétuité du christianisme, à la

[1] Ces articles sont de M. P. Leroux.

Digitized by Google

conformité de la philosophie de M. Cousin avec la philosophie panthéiste de Schelling et de Hégel, que le philosophe français appelle *ses amis, ses maîtres, et les chefs de la philosophie de notre siècle*; au jugement que M. Cousin a porté sur Malebranche, etc., etc. Enfin, M. l'abbé Tourneur a mis en tête de sa traduction l'*Exposition méthodique du système de M. Cousin*, publié par M. Gatien-Arnoult, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse, dans sa *Doctrine philosophique* [1].

La traduction de M. l'abbé Tourneur est élégante, quoique fidèle et presque littérale; il a su rendre les sentiments de l'auteur tels qu'il les exprime lui-même dans sa langue, sans les affaiblir en les faisant passer dans la nôtre : ce n'est pas là un médiocre mérite.

Le côté extérieur du livre ainsi décrit, nous voulons donner une idée du fond, et montrer, par l'analyse d'un des chapitres de M. Gioberti, que, malgré tout ce qui s'est publié depuis deux ans, la France ne connaît pas encore M. Cousin, et qu'on n'a généralement qu'une idée imparfaite et surtout fort incomplète de toutes les erreurs propagées par ce philosophe et par ses adeptes. La polémique s'est bornée presque toujours et elle a dû se borner à mettre en lumière les points les plus saillants du système éclectique, à citer les passages les plus expressifs des chefs de cette école; elle ne pouvait pas entrer dans le détail, pénétrer dans les entrailles de la doctrine, en saisir l'ensemble, prendre corps à corps le philosophe, rapprocher ses divers écrits pour montrer comment tout y conspire à la destruction de la foi catholique, le poursuivre dans toutes ses fuites, l'atteindre derrière tous les vains prétextes par lesquels il prétend s'excuser, dissiper les ténèbres qu'il amasse sans cesse pour cacher son hétérodoxie; voilà ce qu'il était impossible de faire dans des articles de revue ou de journal, et voilà ce que M. Gioberti a fait avec toute la puissance que donne la vraie doctrine à ceux qui en possèdent non-seulement la lettre, mais l'esprit, et avec toute la force et toute la plénitude d'un vrai génie philosophique. Car son travail n'est pas une critique stérile; les principes qui l'ont inspirée la fécondent et s'établissent d'eux-mêmes dans l'esprit du lecteur à mesure que se déroulent, dans leur enchaînement et leurs conséquences, les principes faux et funestes de l'écrivain soumis à ce rude examen. C'est ce qui fait de la traduction publiée par M. l'abbé Tourneur une excellente étude philosophique qu'on ne saurait trop recommander à la jeunesse des écoles catholiques, au clergé, à tous ceux qui, par position ou par état, ont le devoir de connaître à fond les enseignements des ennemis de l'Église, et auxquels il ne saurait suffire de savoir vaguement et superficiellement que ces enseignements sont mauvais, ou même de les juger d'après quelques passages plus ou moins habilement choisis dans les livres des maîtres de l'erreur. Cela dit, analysons le premier chapitre *des Considérations sur les doctrines religieuses de M. Victor Cousin*.

M. Cousin est panthéiste.

1. On peut distinguer trois sortes de panthéisme : le panthéisme *émanatistique*, qui considère le monde comme une génération, ou, pour mieux dire, comme un développement de la substance divine, laquelle se déploie sans réellement se multiplier; le panthéisme *idéalistique*, qui, refusant toute réalité aux phénomènes, ne veut admettre qu'une seule réalité : la substance absolue; le panthéisme *réalistique*, qui, tout en admettant une substance unique, accorde cependant une certaine réalité à la variété phénoménale, la considérant ou comme l'ensemble des attributs éternels, des modes immanents de la substance infinie, ou comme une création, non pas de substance, mais de modes, c'est-à-dire, de simples phénomènes. Mais quelle que soit sa forme, le panthéisme identifie toujours Dieu et le monde, au moins quant à la

[1] P. 172 et suiv. Quoique disciple de M. Cousin, et encore plus antichrétien que lui, M. Gatien-Arnoult, inspiré par ses opinions radicales, attaque très-violemment, sur beaucoup de points, les doctrines de son maître.

Digitized by Google

substance ; et ses caractères essentiels peuvent se réduire à deux : 1° unité de substance ; 2° exclusion de toute création substantielle. Le panthéisme consiste, non à identifier Dieu et le monde sous tous les rapports, mais à identifier Dieu et le monde sous le rapport de la substance. Si donc M. Cousin regarde le monde comme étant de la même substance que Dieu, M. Cousin est panthéiste, et peu importe que sous d'autres rapports il distingue de Dieu, le *moi* et le *non-moi*, s'il conclut du moi et du non-moi à Dieu, non comme du fini à l'infini, mais comme de simples phénomènes à une substance unique.

2. Or M. Cousin établit, 1° que l'âme et le monde ne sont point des *causes vraiment substantielles* ; 2° que Dieu est la *cause substantielle unique* ; 3° que l'âme et le monde sont le *développement* de la substance divine [1]. Il déclare que Dieu est tout, c'est-à-dire l'unique substance, et que *s'il n'était pas tout, il ne serait rien* ; selon lui, la multiplicité, la limitation, la mutabilité, etc., etc., appartiennent à la nature divine [2] ; il compare l'esprit divin à celui de l'homme, et dit que : *ce qui fait le fond de notre raison, fait le fond de la raison éternelle* ; et il ne s'agit pas d'une simple analogie, mais d'une loi absolue qui régit l'intelligence divine et l'intelligence humaine et toutes les intelligences réelles et possibles [3] ; car : « l'être « absolu..., renfermant dans son sein « le moi et le non-moi fini, et formant « pour ainsi dire le fond identique de « toute chose, un et plusieurs tout à la « fois, un par la substance, plusieurs « par les phénomènes, s'apparaît à lui-« même dans la conscience humaine [4]. »

3. Les écrivains orthodoxes enseignent que les perfections des choses créées existent en Dieu d'une manière éminente et incompréhensible, mais simple et exempte de toute multiplicité, de toute composition. Si l'on excepte les relations divines connues de nous par la révélation et non par la raison, tout ce qu'il y a en Dieu est absolument un, et la variété ne subsiste pas en lui comme variété, mais comme unité, puisque la variété suppose des limites, et celles-ci l'imperfection. Ce n'est pas ainsi que l'entend M. Cousin ; selon lui, il y a dans l'être absolu variété réelle opposée à l'unité ; il admet l'unité de substance, et s'il n'y a d'autre substance que la substance divine, tous les phénomènes sont des modifications divines et subsistent en Dieu *formellement* et non plus *éminemment* ; enfin il considère comme faisant partie de Dieu, l'homme et le monde envisagés dans leur état concret et réel. M. Cousin nous représente en effet la multiplicité des choses du monde comme *un développement de l'unité divine* ; il attaque les Alexandrins parce qu'ils ont jugé le développement inférieur à l'unité ; il affirme que l'essence divine *ne serait pas réelle, serait comme si elle n'était pas*, si, en produisant par émanation et projetant hors d'elle-même le monde, elle ne se développait en une immense variété de phénomènes ; il trouve que les néo-platoniciens ont erré quand ils ont dit que *la création est une chute*, parce que, suivant lui, le monde est l'égal de Dieu. Et ici il ne s'agit pas d'un monde virtuel, mais du monde réel et véritable ; il s'agit du monde phénoménal émané de la cause première ou produit par elle, du monde que les Alexandrins eurent le tort de regarder comme moins parfait et moins beau que son auteur. Donc le monde est Dieu : et la déification substantielle du monde, qu'est-ce ? sinon le panthéisme [5] ?

4. Dans les dernières éditions de ses fragments, M. Cousin se plaint de ce qu'on lui attribue les deux propositions suivantes : 1° *Il y a une seule et unique substance, dont le moi et le non-moi ne sont que des modifications* ; 2° *la création*

[1] *Fragments philos.*, t. I, p. 75. On comprend que je ne puis reproduire dans cette analyse les citations étendues et multipliées que fait M. Gioberti des livres de M. Cousin ; je me contenterai d'indiquer les principales.

[2] *Frag. phil.*, t. I, p. 76.

[3] *Introduction à l'Histoire de la Philosophie*, leçon 8e, p. 134, 135 et 136.

[4] *Cours de Philos.* de l'an 1818, publié par Garnier ; Paris, 1836 ; leçon 6e, p. 55.

[5] *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, leçon 6e, t. I, p. 292, 293, 294 et 295.

Digitized by Google

du monde est nécessaire. Et il déclare *rejeter absolument et sans réserve ces deux propositions, au sens faux et dangereux qu'il a plu de leur donner.* Mais cette protestation se lit en tête d'un ouvrage où l'on enseigne expressément le contraire, et auquel M. Cousin, en le réimprimant, n'a voulu faire aucune correction. Il avoue *qu'il peut y avoir quelque chose à changer, au moins dans l'expression de sa pensée,* et il n'y change rien. Du reste il garde sa pensée même, et s'il rejette les deux propositions *au sens faux et dangereux qu'il a plu de leur donner,* il les maintient opiniâtrément au sens qu'il leur donne, lui.

5. Or M. Cousin prétend que dans les endroits où il a parlé de la substance unique, il est question *de la substance qui existe d'une existence absolue et éternelle, et,* ajoute-t-il, *il est bien certain qu'il ne peut y avoir qu'une seule substance de cette nature* [1]. C'est ce qu'il appelle le *sens platonicien,* du mot de substance. Mais M. Cousin a dit et répété de cent manières que, hors de la substance unique et absolue, il n'y en a point d'autres, et que l'idée de substance prise d'une manière générale exclut la multiplicité; ses paroles reviendraient donc à celles-ci : *hors de la substance absolue et unique, il n'y a point de substance absolue et unique.* D'ailleurs M. Cousin emploie toujours le mot de substance comme représentant une idée fixe et invariable, et non-seulement il ne distingue nulle part les deux sens différents et même opposés qu'il lui plaît maintenant d'avoir donnés à ce mot, mais encore il affirme positivement que le concept de substance est unique [2].

Le principe de substance que l'on peut exprimer par ces mots : *les qualités ne peuvent exister sans une substance,* est, selon M. Cousin, un des principes fondamentaux de la raison humaine. Toute la difficulté se réduit donc à ces termes : le mot substance dans le sens qu'il a dans cet axiome, diffère-t-il ou non du même mot dans la signification que M. Cousin appelle platonicienne? — Or, selon M. Cousin : *des substances relatives détruisent l'idée même de substance,* et : *l'unité de la substance dérive de l'idée même de la substance, laquelle dérive de la loi de substance* [1]. Mais qui ne voit que l'idée constitutive du principe de substance, est celle de substance en général, puisque tous les philosophes, et M. Cousin en particulier, se servent de ce principe pour conclure des qualités d'un objet à la réalité de sa substance! Si donc l'idée de cette substance que détruit la seule supposition de substance relative, est, comme l'affirme M. Cousin, identique avec l'idée qui constitue le principe de substance, cette idée de la substance unique est la même que celle de la substance en général, et par conséquent hors de la substance unique, il n'existe aucune autre substance.

Aussi M. Cousin déclare-t-il qu'admettre plusieurs substances, c'est tomber dans l'*absurdité;* que *la substantialité et l'individualité sont des notions contradictoires; que la multiplicité de substance détruit l'idée même de substance;* que la seule substance réelle est *ce au-delà de quoi il est impossible de rien concevoir relativement à l'existence,* et par conséquent qu'il ne faut voir que contradiction, qu'absurdité dans la substance multiple et finie, dans la substance prise au sens ordinaire des philosophes [2].

Ailleurs M. Cousin avance que toute substance relative *ne serait qu'un phénomène;* et la substance *unique,* la substance *qui ne suppose rien au delà de soi, relativement à l'existence,* est celle-là même sur laquelle il établit le principe de substance [3]. Or la substance dont on parle dans ce principe, est la substance en général, la seule dont l'esprit humain puisse concevoir l'idée. Donc la seule substance que l'on puisse admettre, d'après M. Cousin, est la substance unique et absolue, dans le sens qu'il lui plaît d'attribuer à Platon.

6. Il n'y a pas de différence réelle

[1] *Frag. philos.*, t. I, p. XIX et XX, édition de 1838.
[2] *Frag. philos.*, t. I, p. 63.
[1] *Frag. philos.*, t. I, p. 63.
[2] *Frag. philos.*, t. I, p. 348, 349 et 350.
[3] *Frag. philos.*, t. I, p. 307, 312 et 315.

Digitized by Google

entre le panthéisme de Spinosa et celui de M. Cousin : le Dieu de Spinosa n'est point une cause créatrice de substances, ni même d'attributs ; mais il est une cause créatrice de modes, comme le Dieu de M. Cousin est une cause créatrice de simples phénomènes. Le Dieu de Spinosa n'est pas une cause libre, mais celui de M. Cousin n'est libre qu'en apparence, une invincible nécessité le pousse.

7. *Le moi et le non-moi*, selon M. Cousin, *sont en eux-mêmes de simples phénomènes, modifiables comme des phénomènes, limités comme des phénomènes, s'évanouissant et reparaissant comme des phénomènes*. Quel philosophe a jamais eu en pensée de dire que les substances spirituelles et matérielles, quoique créées, *s'évanouissent et reparaissent* [1] ?

8. M. Cousin reconnaît l'homme et les choses existantes dans le monde, comme forces et comme causes ; mais qu'importe ! puisque, distinguant en eux la substantialité active et cachée et les modifications phénoménales, il regarde celles-ci seulement comme produites et créées, et rapporte la première à la substance unique.

9. Les modernes panthéistes allemands admettent la liberté ; M. Cousin l'admet aussi en paroles, mais en fait sa doctrine la rend impossible. Comment concilier, par exemple, la liberté de l'homme avec ce fatalisme historique qu'il établit dans son *Introduction à l'Histoire de la Philosophie* [2] ? Dans le système de M. Cousin, la substantialité de l'âme humaine est la substance divine elle-même ; or, dans ce système, Dieu n'est pas libre, comment l'homme le serait-il ?

10. Passons au second article de la justification de M. Cousin, et voyons si ses erreurs sur la liberté de Dieu et la création du monde ne consistent, comme il le prétend, que dans une simple expression. Et d'abord, dans le système de M. Cousin, dont la base est l'unité de substance, il ne peut être question d'une création de substances, mais seulement d'une création de purs phénomènes. Lui-même l'avoue en termes exprès [1]. En second lieu, autant une création de substances est impossible, autant la création des phénomènes est nécessaire dans ce système ; car les modifications de la substance unique et absolue sont nécessaires comme elle, puisqu'il répugne que la nature des modes et des apparences soit opposée à la nature de la substance qui les reçoit et les soutient. Enfin, la nécessité de la création une fois admise, Dieu ne peut plus être libre en quoi que ce soit. La liberté de Dieu ne peut, en effet, tomber que sur les œuvres *ad extrà*, qui toutes ont pour fondement la création.

M. Cousin nous donne l'unité et la différence, c'est-à-dire Dieu et le monde, comme deux termes corrélatifs et inséparables, dont le premier est aussi incapable d'exister sans le second que le second sans le premier ; la différence, ce sont les phénomènes, et la création est le lien qui unit la différence à l'unité [3]. Donc la création est aussi nécessaire que la nature divine, aussi nécessaire que le lien qui unit indissolublement l'unité à la différence, et il n'est pas plus au pouvoir de Dieu de ne pas créer ou de créer autrement qu'il a créé, que de changer sa propre essence.

M. Cousin réduit toutes les idées de l'esprit humain à deux catégories, auxquelles il donne les noms de substance et de cause : la première renferme toutes les idées absolues, et la seconde toutes les idées relatives [3] ; et par cause il entend non pas la substance douée de la simple faculté de produire, mais bien son action créatrice, avec le cortége des phénomènes qu'elle produit et dont elle est inséparable [4]. De sorte que cette proposition : Dieu est *substance et cause*, équivaut, dans le sens de notre auteur, à celle-ci : Dieu est Dieu et monde, il est *noumène* et *phénomène*. Ceci explique comment M. Cousin peut dire que *toute substance contient nécessairement un principe de développement*, c'est-à-

[1] *Introd. à l'Hist. de la Phil.*, leçon 6e, p. 155.
[2] Leçon 7 et suiv., p. 225, 227, etc.

[1] *Frag. philos.*, t. I, p. 221 et 222.
[2] *Nouveaux Frag.*, p. 137 et 138.
[3] *Introduct. à l'Hist. de la Philos.*, leçon IIe, p. 412.
[4] *Cours de Philos.* de 1818, publié par Garnier, leçon 4e, p. 53 et 54.

Digitized by Google

dire *une cause*, et pourquoi il reproche aux philosophes d'Élée d'avoir rejeté ou mal énoncé la nécessité de la création, et d'avoir adoré un Dieu tellement maître de ses actions et de ses œuvres, qu'il n'en a pas besoin pour exister et jouir de ses perfections.

Et M. Cousin ne se borne pas à donner à la création une nécessité morale, erreur qui n'entraînerait pas nécessairement le panthéisme, il va jusqu'à lui assigner une nécessité aussi absolue que celle de Dieu. En effet, *l'unité sans pluralité*, nous dit-il, *n'est pas plus réelle, que la pluralité sans unité n'est vraie... Un Dieu sans monde est tout aussi faux qu'un monde sans Dieu.* Pourquoi? parce que la substance de Dieu a besoin de se *développer*, et que ce *riche développement de phénomènes est soutenu par la substance* divine [1].

L'unité et la variété coexistent, et l'unité est antérieure à la variété, mais d'une antériorité purement logique, car le second élément étant nécessaire à la réalité du premier, lui est coéternel. La substance absolue *ne peut pas ne pas passer à l'acte, ne peut pas ne pas se développer*; la cause absolue doit *absolument créer, absolument se manifester et se développer*, c'est-à-dire d'une manière nécessaire; *le monde enfin ne peut pas ne pas être* [2]. *Il faut abandonner la définition que créer c'est tirer du néant; car le néant est une chimère et une contradiction* [3]. « Nous créons toutes les « fois que nous faisons un acte libre... « Mais avec quoi? Avec rien. Tout au « contraire avec le fond même de notre « existence... L'homme ne tire point « du néant l'action qu'il n'a pas faite « encore et qu'il va faire, il la tire de « la puissance qu'il a de la faire; il la « tire de lui-même. Voilà le type d'une « création. La création divine est de la « même nature [4]. »

D'où il suit que la création divine n'est pas une création, car c'est précisément parce que nous ne sommes pas créateurs que nous faisons l'acte libre *avec le fond même de notre existence*; mais Dieu qui est créateur dans toute la rigueur du terme ne fait rien, en dehors, *avec le fond* de sa propre existence; pour créer ce qu'il veut il n'a besoin d'aucune matière ni intrinsèque ni extrinsèque. Il n'est pas raisonnable de demander avec *quelle chose* Dieu crée ce qu'il crée; si par *chose* on entend *cause*, la *cause* c'est Dieu lui-même; si par *chose* on entend la *matière*, l'idée seule de création exclut toute matière. Tel est le sens de cette métaphore vulgaire et expressive : *créer de rien*. Enfin, l'acte libre n'est qu'une création phénoménale, et d'ailleurs l'homme opérant dans l'acte libre comme cause seconde et non comme cause première, ne peut être appelé véritablement créateur.

Dieu, s'il est une cause, peut créer; et s'il est une cause absolue, il ne peut pas ne pas créer. La création est donc nécessaire, et puisque la création humaine est de même nature, que devient la liberté de l'homme?

M. Cousin assimile les relations de Dieu avec la création à celles que Dieu a avec lui-même : *une puissance essentiellement créatrice*, dit-il, *n'a pas pu ne pas créer, comme une puissance essentiellement intelligente n'a pu créer qu'avec intelligence, etc., etc.* [1]; n'admettant qu'une seule substance, la distinction entre les attributs intrinsèques et les rapports extrinsèques de Dieu, n'a pour ce philosophe aucun fondement : toute chose est un attribut divin, tout phénomène a lieu en Dieu, est partie intégrante de la nature divine.

11. M. Cousin distingue dans l'homme deux sortes de libertés : la liberté spontanée et la liberté réfléchie; et transportant cette psychologie dans la théodicée, il affirme que *la spontanéité est la forme éminente de la liberté de Dieu*. Mais entre les perfections de Dieu et les facultés de l'homme, il n'y aura jamais parfaite similitude, et lors même qu'on passerait à M. Cousin sa psychologie, il n'aurait pas pour cela le droit de transporter à la liberté divine la forme spé-

[1] *Nouveaux Frag.*, p. 72 et 73. *Biographie de Michaud*, art. *Xénophane*, p. 561.

[2] *Introduct. à l'Hist. de la Philos.*, leçon 4e, p. 121, 122 et 123; et leçon 5e, p. 126 et 127.

[3] *Ibid.*, leçon 5e, p. 143.

[4] *Ibid.*, p. 144.

[1] *Frag. philos.*, t. I, p. xxii, édition de 1838.

Digitized by Google

ciale de la liberté humaine. N'importe, c'est ainsi qu'il procède ; voyons donc ce qu'il entend par sa liberté spontanée de l'homme, rien ne sera plus propre à nous donner une idée suffisante de la liberté divine, puisque, selon lui, cette liberté spontanée en est une copie exacte [1].

Selon M. Cousin, l'activité réfléchie *constitue seule notre véritable existence personnelle ;* c'est par elle seule que *nous nous appartenons à nous-mêmes ;* elle possède seule la *connaissance plus ou moins nette du résultat que l'on veut obtenir ;* or, toujours selon M. Cousin, toutes ces conditions de l'activité réfléchie ne peuvent en aucune manière se rencontrer dans l'activité spontanée qui la précède, parce que l'activité spontanée ne peut être appelée libre qu'en tant qu'elle est *le développement d'une force qui lui appartient et qui n'agit que par ses propres lois.* Donc la liberté spontanée n'est pas libre dans le sens ordinaire de ce mot ; c'est-à-dire qu'elle est simplement une liberté *a coactione* et non une liberté *a necessitate ;* et si le philosophe lui donne néanmoins le nom de libre, il le fait pour indiquer que le destin qui la gouverne, procède de la force même dans laquelle l'activité réside, et non d'une cause extrinsèque qui la nécessite ou la contraigne d'une manière quelconque [2].

Si l'on applique à Dieu cette idée de la liberté spontanée dans l'homme, on trouve que Dieu est inexorablement maîtrisé dans toutes ses opérations par la nécessité de sa nature et qu'il ne possède point de personnalité véritable. Telle est la liberté que M. Cousin accorde à la nature divine.

Au fond la liberté réfléchie n'est pas plus libre que la liberté spontanée. La spontanéité et la réflexion ne sont que de purs phénomènes, sauf l'élément qui leur est commun. Or, cet élément consiste en ce que l'être libre *n'agisse que par une énergie qui lui soit propre.* Ce qui veut dire que l'être libre est une force véritable ayant en elle seule le principe de ses actions. C'est en cela, et en cela seul, que repose *l'idée fondamentale de la liberté.* Le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, de faire le contraire de ce que l'on fait, c'est-à-dire *le libre arbitre*, la *volonté libre*, n'appartient pas à la substance de la liberté, et par conséquent ne se trouve pas dans *sa forme la plus pure*, c'est-à-dire dans l'activité spontanée. Si elle semble exister dans l'activité réfléchie, ce n'est qu'un phénomène, une pure apparence [1].

Et cette puissance, cette force, cette énergie déterminée par les lois de sa propre nature, n'est et ne peut être que la substance unique, la cause substantielle, Dieu : *le caractère propre de la liberté est l'indétermination ; la liberté est l'activité en soi, l'activité indéterminée ;* cette activité indéterminée est *impersonnelle ;* elle constitue *l'essence* même de l'activité, elle est *l'idéal du moi*, auquel tout esprit participe sans s'identifier avec lui ; *elle est seule cause substantielle et absolue, elle est une activité substantielle, antérieure et supérieure à toute activité phénoménale, leur survit à tous et les renouvelle tous ;* elle est *immortelle et inépuisable dans la défaillance de ses modes temporaires ;* elle est *le principe de la spontanéité et de la réflexion, de la liberté et de l'intelligence humaine ; ces qualités se pénètrent intimement dans l'unité de substance ; le moi est la liberté en acte et non la liberté en puissance ; il n'est qu'une cause phénoménale, que la détermination de l'indéterminé ;* cette détermination de l'activité absolue capable de se *déterminer par elle-même ;* enfin le *moi* est le composé des *formes* qui *déterminent et limitent la liberté* absolue et *séparée* de toute *forme* et de toute détermination [2]. Il est donc manifeste que l'homme ne possède point une activité propre, que sa liberté ne se distingue pas de celle de Dieu. Par conséquent, tous les actes de l'homme sont des actes divins ; le péché vient de Dieu comme la vertu, et il vient de Dieu seul, car l'homme ne possédant aucune espèce d'activité substantielle, ne peut réellement concourir à la production

[1] *Frag. philosoph.*, p. XXIII, XXIV, XXV et XXVI.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 359, 360 et 361.

[1] *Frag. philosoph.*, t. I, p. 66, 67, 68, 69 et 70.
[2] *Ibid.*, p. 70 et 71.

Digitized by Google

des actes qu'il s'attribue. Quel fataliste ne s'accommoderait d'une telle doctrine, et où sera le panthéisme s'il n'est point là ?

12. Avant de terminer, remarquons que certains passages des œuvres de M. Cousin, pris séparément, peuvent paraître orthodoxes, qui sentent le panthéïsme si on les rapproche des idées dominantes dans le système de ce philosophe. Très-souvent la phrase du chef des éclectiques signifie en réalité toute autre chose que ce qu'elle paraît dire, car il donne arbitrairement aux mots un sens que ne soupçonnent pas les lecteurs non prévenus, ou il confond sous un même terme des idées fort distinctes. Ainsi, selon lui, l'être en qui tout existe, l'idée éternelle des existences, les existences elles-mêmes, ne sont qu'une seule et même chose [1]; et, comme tous les panthéistes, il confond expressément l'idée d'*être* avec celle de *substance* et avec celle d'*existence* [2]. L'*être*, dit M. Gioberti, renferme l'idée de l'être qui a en lui-même la raison de son existence absolue, nécessaire, infinie, et l'*existence* présente l'idée de la réalité d'une substance qui a sa raison d'existence dans une autre substance dans laquelle elle était contenue potentiellement : le philosophe italien trouve cette distinction dans les mots même *esse* et *existere*, dont le dernier est composé de *ex*, marquant dérivation, et de *sistere*, qui indique la substance [3]. Mais après avoir amassé les ténèbres, M. Cousin parfois les dissipe lui-même et s'exprime de façon à ce que les lecteurs les moins clairvoyants ne peuvent se tromper sur sa doctrine. C'est ainsi qu'ébloui par l'éclat trompeur du panthéisme allemand qui déifie la nature, il ne lui répugne pas de considérer cette même nature comme Dieu rendu sensible et vivant, comme *Dieu dans la matière* [4]; paroles qui, prises à la lettre, comme le font ordinairement les panthéistes modernes, suffisent pour nous faire rougir de cette nouvelle philosophie.

[1] *Frag. philos.*, t. I, p. 348 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 307 et suiv., p. 63 et 73.
[3] *Introduzione allo studio della filosofia*, vol. II, 1, c. IV.
[4] *Cours de Philos.* de 1818, publié par Garnier, leçon 14e, p. 141.

APPENDICE.

Notre dessein n'est pas de faire sur les cinq derniers chapitres du livre de M. Gioberti, le travail que nous venons d'exécuter sur le premier. Nous aurions pu facilement resserrer en moins de lignes une appréciation générale et superficielle de tout l'ouvrage ; nous avons préféré n'en prendre qu'un seul point et en exprimer la substance. Lorsqu'il s'agit d'un livre de doctrine, cette méthode nous paraît la meilleure, pour donner une idée juste de la puissance de l'auteur. Qu'il nous suffise d'ajouter que M. Gioberti établit avec une égale abondance de preuves, avec une égale vigueur d'argumentation, ses autres accusations contre M. Cousin.

Peut-être, en lisant M. Gioberti, quelqu'un se rappellera-t-il que le chef de l'école éclectique a essayé de nouveau, en 1843, dans l'avant-propos de son livre sur les *Pensées de Pascal*, de prouver qu'il n'est point panthéiste. Mais pour peu que l'on examine de près cette apologie passablement déclamatoire, on voit que M. Cousin se borne à reproduire les moyens de justification allégués en tête de l'édition des Fragments de 1838, et dont le philosophe italien a montré toute l'inanité.

« Dire, s'écrie M. Cousin, en présence « de cet univers si vaste, si beau, si ma« gnifique qu'il puisse être : *Dieu est là « tout entier*, voilà Dieu, il n'y en a pas « d'autre, c'est dire aussi clairement « qu'il est possible qu'il n'y a point de « Dieu, car c'est dire que l'univers n'a « point une cause essentiellement diffé« rente de ses effets. Et c'est à nous « qu'on ose imputer une pareille doc« trine [1] ! »

Personne n'a jamais attribué *une pareille doctrine* à M. Cousin ; on sait fort bien qu'il ne dit pas : *Dieu est tout entier* dans l'univers, puisqu'on l'accuse de ne voir dans l'univers qu'*un développement de l'unité divine*. Dans le système de M. Cousin, Dieu n'est jamais *tout*

[1] *Des Pensées de Pascal*, avant-propos, p. XLIII.

Digitized by Google

entier nulle part, car, selon lui, Dieu se développe sans cesse et *ne peut pas ne pas se développer en dualité et en multiplicité*[1].

« L'univers, poursuit le philosophe, « est si loin d'*épuiser Dieu*, que plu« sieurs des attributs de Dieu y sont « couverts d'une obscurité presque im« pénétrable. » Mais qui donc vous accuse d'avoir prétendu que l'*univers épuisait Dieu?* Tout le monde ne sait-il pas que la *substance unique, l'activité substantielle qui produit tous les phénomènes de l'activité leur survit à tous et les renouvelle tous, immortelle et* INÉPUISABLE *dans la défaillance de ses modes temporaires*[2].

« On persistera à répéter, d'après « une ou deux phrases détournées de « leur sens naturel, que je n'admets « qu'une seule substance. » *Une ou deux phrases* est joli; M. Cousin espère sans doute qu'aucun des lecteurs de son *avant-propos* n'aura eu la patience de parcourir ses livres.

« Comment puis-je faire de l'âme hu« maine un mode de Dieu, moi dont la « première maxime de psychologie et « d'ontologie tout ensemble est que « l'âme de l'homme a pour caractère « fondamental d'être une force libre, « c'est-à-dire une substance, la notion « de substance étant enveloppée dans « celle de force. »

M. Cousin n'a jamais dit que l'âme et le monde sont des *modes de Dieu*, mais il a dit que Dieu est *la substance ou la substantialité de tout être*, et peu importe qu'il reconnaisse l'âme et le monde comme des substances, si, en tant que substances, l'âme et le monde sont, à son avis, l'être absolu lui-même; si, rapportant l'*action à une cause et à une* SUBSTANCE *intérieure, savoir le moi, la sensation à une cause et à une* SUBSTANCE *extérieure, le non-moi*, il refuse de s'*y arrêter comme à des causes vraiment substantielles, tant parce que leur phénoménalité et leur contingence manifeste leur ôtent tout caractère absolu et substantiel, que parce qu'étant deux, elles se limitent l'une par l'autre et s'excluent ainsi du rang de substance*[3].

« Si j'ai parlé quelque part de Dieu « comme de la seule substance, du seul « être qui soit, n'est-il pas évident que « j'ai voulu marquer fortement par là, « à la manière des platoniciens et de « plusieurs Pères de l'Eglise, la sub« stance et l'essence éternelle et abso« lue de Dieu en opposition à notre exis« tence relative et bornée? »

Mais cette opposition est telle, selon vous, que notre existence relative et bornée ne *trouve sa substance* que dans la substance et l'essence éternelle[4], et n'est en elle-même qu'un pur phénomène, car « le moi et le non-moi, tout « en étant substantiels par leur rapport « à la substance, *sont en eux-mêmes de « simples phénomènes*, modifiables com« me des phénomènes, limités comme « des phénomènes, s'évanouissant et « reparaissant comme des phénomè« nes[5]. » Et d'ailleurs « toute substance « est absolue en tant que substance, et « par conséquent une, car des substan« ces relatives détruisent l'idée même « de substance[6]. » D'autre part, « si « Dieu n'est pas tout, il n'est rien; s'il « est absolument indivisible en soi, il « est inaccessible, et par conséquent il « est incompréhensible... Partout pré« sent, il revient en quelque sorte à lui« même dans la conscience de l'homme... « c'est un Dieu à la fois vrai et réel... « infini et fini tout ensemble, triple, en« fin, c'est-à-dire à la fois Dieu, nature « et humanité[7]. » Voilà ce que M. Cousin appelle *marquer fortement, à la manière des Pères de l'Eglise, la substance de Dieu en opposition à notre existence relative et bornée.*

« On ne manquera pas de répliquer « que... je tiens la création comme né« cessaire.... Il ne peut être question ici « de la nécessité physique... reste donc « la nécessité morale de la création. Eh « bien! j'ai retiré jusqu'à cette expres« sion, par cela seul qu'elle peut parai-

[1] *Cours de l'Hist. de la Philos.*, leçon 8e, t. I, p. 292, 293 et 294.
[2] *Frag. philos.*, t. I, p. 70 et 71.
[3] *Frag. philos.*, t. I, p. 348 et suiv.
[4] *Introd. à l'Hist. de la Phil.*, leçon 8e, p. 165.
[5] *Frag. philos.*, t. I, p. 63.
[6] *Ibid.*, p. 76.
[7] *Ibid.*, p. 76.

Digitized by Google

« tre équivoque et compromettre la li-
« berté de Dieu. Et quant à celle de
« convenance souveraine que j'y ai sub-
« stituée, je veux répéter l'explication
« que j'en ai donnée [1]. »

Quelle que puisse être l'explication de M. Cousin, il ne parviendra pas à justifier une pareille expression ; Dieu ne peut pas plus manquer à une *convenance souveraine* qu'à une *nécessité morale*, ou plutôt ces manières de parler n'ont aucun sens à l'égard de Dieu ; pour Dieu, la création n'était ni convenante ni inconvenante, et c'est se faire de l'Eternel une étrange idée que de se le représenter comme assujéti, vis-à-vis des êtres contingents, à certaines bienséances.

« Mais, dit M. Cousin, Dieu était par-
« faitement libre de créer ou de ne pas
« créer le monde et l'homme, tout au-
« tant que je le suis de prendre tel ou
« tel parti. Cela est-il clair, dites-moi, et
« me trouvez-vous assez explicite sur la
« liberté de Dieu? »

D'autant plus explicite que, selon vous, la liberté de *prendre tel ou tel parti* consiste pour l'homme à n'être nécessité dans son choix que par les lois de sa propre nature, de telle sorte qu'il est essentiellement libre bien que *nécessité*, pourvu qu'il ne soit pas *contraint* ; car, « spontanés ou volontaires,
« tous les actes personnels ont cela de
« commun, qu'ils se rapportent immé-
« diatement à une cause qui a son point
« de départ uniquement en elle-même,
« c'est-à-dire qu'ils sont libres ; *telle est*
« *la notion propre de la liberté*..... Par-
« ce que l'expression de libre arbitre
« implique l'idée de choix, de compa-
« raison et de réflexion, *on a imposé ces*
« *conditions à la liberté*, dont le libre
« arbitre n'est qu'une forme..... Il en
« faut dire autant de la spontanéité. Dé-
« gagée de l'appareil plus ou moins tar-
« dif de la réflexion, de la comparaison
« et de la délibération, la spontanéité
« manifeste la liberté sous une forme
« plus pure ; mais elle n'est qu'une
« forme de la liberté, et non la liberté
« tout entière. *L'idée fondamentale de*
« *la liberté est celle d'une puissance qui,*
« *sous quelque forme qu'elle agisse, n'agit*
« *que par une énergie qui lui est propre* [1]. »
Si donc Dieu n'est pas autrement libre que l'homme, sa liberté est simplement une liberté *a coactione*, comme parle l'école, et non une liberté *a necessitate*. La nécessité de la création ne peut blesser en rien cette liberté, puisque, tout en créant nécessairement, Dieu *n'agit que par une énergie qui lui est propre*.

« Dieu, reprend M. Cousin, Dieu a
« créé, parce qu'il a trouvé la création
« plus conforme à sa sagesse et à sa
« bonté. La création n'est point un dé-
« cret arbitraire de Dieu, comme le
« voulait Okkam ; c'est un acte parfaite-
« ment libre en lui-même, sans doute,
« mais fondé en raison : il faut bien ac-
« corder cela. Puisque Dieu s'est décidé
« à la création, il l'a préférée, et il l'a
« préférée parce qu'elle lui a paru
« meilleure que le contraire ; et si elle
« a paru meilleure à sa sagesse, il conve-
« nait donc à cette sagesse, armée de la
« toute-puissance, de produire ce qui
« lui paraissait le meilleur [2]. »

Le meilleur, pour qui? — pour Dieu? — M. Cousin parle toujours de Dieu comme il ferait d'un homme. Sans doute il est meilleur pour les créatures d'être que de ne pas être ; mais qu'elles soient ou ne soient pas, cela n'augmente ni ne diminue le bonheur, la perfection de Dieu ; cela ne peut être pour Dieu ni meilleur, ni moins bon. L'homme a en dehors et au-dessus de lui une règle de sagesse et de bonté à laquelle il se conforme plus ou moins ; mais en dehors et au-dessus de Dieu, il n'y a point de règle sur laquelle nous puissions mesurer les actes du Très-Haut ; il est absurde de supposer en Dieu du plus et du moins. Mais la création *est un acte fondé en raison : il faut bien accorder cela?* D'abord, il faudrait savoir ce que cela veut dire. M. Cousin suppose-t-il au-dessus de Dieu une *raison* à laquelle Dieu soit tenu de se conformer. Ce serait le com-

[1] M. Cousin renvoie ici à son *Avertissement* de l'édition des *Fragments* de 1838, mais il ne répond pas un seul mot à la critique que M. Gioberti a faite de cet *Avertissement*, critique dont nous avons donné plus haut l'analyse.

[1] *Frag. philos.*, t. I, p. 68, 60, 70.

[2] *Des Pensées de Pascal*, avant-propos, p. XLIX.

Digitized by Google

ble de l'absurdité. Prétend-il simplement affirmer que la création n'est pas un acte contraire aux attributs divins? Alors nous lui demanderons si, à son avis, la non-création eût été contraire aux attributs divins; s'il croit que le décret de ne pas créer eût été de la part de Dieu *un acte fondé en raison?* Si M. Cousin répond : oui, que signifie son raisonnement? Mais s'il répond : non, il suit que, d'après lui, la création est nécessaire; car il ne voudra pas dire, apparemment, que Dieu pouvait un acte contraire à ses divins attributs, *un acte non fondé en raison.*

Pareillement, Dieu pouvait-il, oui ou non, *préférer* à la création qui, d'après M. Cousin, *lui a paru meilleure, qu'il a trouvée plus conforme à sa sagesse et à sa bonté,* la non-création qui, sans doute, lui a paru moins bonne, moins conforme à sa sagesse et à sa bonté. Si Dieu ne l'a pas pu, Dieu n'était donc pas libre; mais si Dieu l'a pu, Dieu peut donc préférer le moins bon au meilleur. En ce cas, comment M. Cousin sait-il que ce que Dieu a préféré est le *meilleur?* qui le lui a dit?

Évidemment M. Cousin n'affirme que Dieu *a préféré le meilleur,* que parce qu'il ne croit pas Dieu libre de *préférer le moins bon:* dès lors affirmer que la création était meilleure, c'est affirmer qu'elle était nécessaire, que Dieu n'était pas libre de ne pas créer.

Mais nous, croirons-nous Dieu capable de *préférer le moins bon?* Non sans doute; aussi disons-nous qu'à l'égard de Dieu la création n'était ni meilleure ni moins bonne; que créer ou ne pas créer était également conforme à sa sagesse et à sa bonté; que le plus et le moins n'existent pas pour Dieu; car en Dieu tout est également parfait, également bon; et dans les créatures, il n'y a rien qui ne soit également impuissant à accroître la bonté, la perfection de Dieu.

M. Cousin a le tort de croire qu'on ne s'attaque qu'à ses expressions. Il change donc les expressions, mais il garde la pensée : or, cette pensée est que « Dieu, « s'il est une cause, peut créer; et s'il « est une cause absolue, il ne peut pas « ne pas créer... Son caractère éminent « étant une force créatrice absolue qui « ne peut pas ne pas passer à l'acte, il suit « non que la création est possible, mais « qu'elle est nécessaire [1]. » Et dans la justification à laquelle nous renvoie sa dernière apologie : « Dieu, comme « l'homme, n'agit et ne peut agir que « conformément à sa nature, et sa li- « berté même est relative à son essence: « or, en Dieu surtout, la force est adé- « quate à la substance, et la force di- « vine est toujours en acte. Dieu est « donc essentiellement actif et créa- « teur [2]. Il suit de là qu'à moins de dé- « pouiller Dieu de sa nature et de ses « perfections essentielles, il faut bien « admettre qu'une puissance essentielle- « ment créatrice n'a pas pu ne pas créer, « comme une puissance essentiellement « intelligente n'a pu créer qu'avec in- « telligence, comme une puissance es- « sentiellement sage et bonne n'a pu « créer qu'avec sagesse et bonté. Le « mot de *nécessité* n'exprime pas autre « chose [3]. »

C'est aussi, nous l'avons vu, ce qu'exprime le mot de *convenance souveraine;* et cela n'a rien de contraire à la liberté de Dieu, puisque l'*idée fondamentale de la liberté est celle d'une puissance qui, sous quelque forme qu'elle agisse, n'agit que par une énergie qui lui est propre.* Dieu *ne peut pas ne pas créer;* il crée donc, mais il *crée librement;* car il crée en vertu de *sa propre énergie* et *conformément à sa nature.* Voilà comment M. Cousin respecte la liberté divine et repousse le panthéisme.

D. DE M.

[1] *Introduct. à l'Histoire de la Philos.*, leçon 8e, p. 144 et suiv.

[2] Dieu est essentiellement actif au dedans de lui-même, mais il ne l'est point au dehors, et c'est pour cela qu'il n'est point essentiellement créateur, parce que le terme de l'acte qui crée est extrinsèque, et non intrinsèque à la nature divine.

[3] *Frag. philos.*, t. I, p. XXII, 3e édit. de 1838.

Digitized by Google

DU MEURTRE POLITICO-RELIGIEUX,

ET DE LA POLÉMIQUE PROTESTANTE SUR CETTE MATIÈRE.

La littérature criminalistique d'Allemagne s'est récemment enrichie d'un ouvrage qui porte en tête les noms respectés des docteurs *Hitzig* et *Hœring*, l'un et l'autre attachés aux doctrines protestantes, et revêtus d'emplois judiciaires en Prusse. Le thème spécial auquel ces deux savants jurisconsultes ont cru devoir consacrer un examen plus approfondi, est le meurtre commis il y a 24 ans, sur la personne d'Auguste de Kotzebue, voué à la mort par le tribunal de la *Bourschenschafft* de Jéna, dont un fanatique adepte de la grande conspiration universitaire d'Allemagne ne fit qu'exécuter l'arrêt. Généralisant la question, les auteurs de l'ouvrage ne se bornent pas à l'examen des circonstances du crime; ils remontent aux intentions du criminel, ce qui les conduit naturellement à explorer les éléments du meurtre politique ou religieux; l'exemple, en effet, est bien choisi, car le motif qui porta GEORGES SAND à commettre ce forfait, avait à la fois cette double nature.

Cette assertion, en ce qui concerne la religion, pourra paraître hasardée, puisque l'assassin et sa victime étaient l'un et l'autre protestants. Mais sa vérité ressort de l'exclamation judiciairement constatée, qui s'échappa de la bouche du meurtrier, au moment où son poignard perçait le cœur du vieillard : *Il faut que la* RÉFORMATION SOIT ACCOMPLIE!

Georges Sand avait assisté à la célèbre réunion universitaire de la Hartbourg [1], où Luther fut proclamé le héros, le glorieux régénérateur politique et religieux de l'Allemagne. La *Bourschenschafft* y fut solennellement constituée et placée sous son patronat, et c'est de cette réunion que sortirent les projets du bouleversement radical de toutes les institutions religieuses et politiques de l'Allemagne, et leur transformation en un *empire unitaire*, et en une *église nationale*, embrassant tous les cultes dits chrétiens, en une seule et même communion, basée sur l'indépendance rationnelle, proclamée par Luther. Le catholicisme lui-même, *placé sur une base rationalistique*, n'était pas exclu de cette communion universelle de tous les chrétiens d'Allemagne. Kotzebue combattait par les seules armes littéraires, ces utopies universitaires; il fut désigné au poignard de la studieuse jeunesse de Jéna, et la main d'*un candidat de théologie protestante* se chargea d'exécuter froidement, sans haine personnelle, sans emportement, la fatale sentence.

L'ouvrage des docteurs Hitzig et Hœring, qui se sont imposé la tâche de reviser le procès qui s'en suivit, obéissant aux passions protestantes, ne manquent pas de recommander à l'intérêt contemporain l'auteur d'un crime qu'ils représentent, qui le croirait? comme égaré par les doctrines *catholiques professées*, suivant eux, *par les jésuites et par le Saint-Siége lui-même*. Nous pensons qu'en écrivant ces paroles, eux-mêmes étaient égarés par quelqu'une de ces exaspérations protestantes qui se manifestent si souvent dans la littérature de nos jours, alors qu'elle se prend à déclamer contre les monstres de l'*ultramontanisme* et du *jésuitisme* : deux variantes convenues pour remplacer la simple expression de *catholicisme*. Il va sans dire qu'à cette occasion, et comme preuve de la soif du sang humain que l'on impute au *vieux de la montagne, qui siége au Vatican*, et à ses *Séides loyolistes*, l'on évoque les spectres de la Saint-Barthélemy et de toutes les horreurs de la guerre civile provoquées,

[1] Château situé sur la montagne qui commande la ville d'Eisenach. C'est là que l'électeur de Saxe avait fait conduire et garder Luther, que la diète de Worms avait mis au ban de l'Empire. L'apostat appelait ce château son *Patmos*.

Digitized by Google

ble de l'absurdité. Prétend-il simplement affirmer que la création n'est pas un acte contraire aux attributs divins? Alors nous lui demanderons si, à son avis, la non-création eût été contraire aux attributs divins; s'il croit que le décret de ne pas créer eût été de la part de Dieu *un acte fondé en raison?* Si M. Cousin répond : oui, que signifie son raisonnement? Mais s'il répond : non, il suit que, d'après lui, la création est nécessaire; car il ne voudra pas dire, apparemment, que Dieu pouvait un acte contraire à ses divins attributs, *un acte non fondé en raison.*

Pareillement, Dieu pouvait-il, oui ou non, *préférer* à la création qui, d'après M. Cousin, *lui a paru meilleure, qu'il a trouvée plus conforme à sa sagesse et à sa bonté,* la non-création qui, sans doute, lui a paru moins bonne, moins conforme à sa sagesse et à sa bonté. Si Dieu ne l'a pas pu, Dieu n'était donc pas libre; mais si Dieu l'a pu, Dieu peut donc préférer le moins bon au meilleur. En ce cas, comment M. Cousin sait-il que ce que Dieu a préféré est le *meilleur?* qui le lui a dit?

Évidemment M. Cousin n'affirme que Dieu *a préféré le meilleur,* que parce qu'il ne croit pas Dieu libre de *préférer le moins bon:* dès lors affirmer que la création était meilleure, c'est affirmer qu'elle était nécessaire, que Dieu n'était pas libre de ne pas créer.

Mais nous, croirons-nous Dieu capable de *préférer le moins bon?* Non sans doute; aussi disons-nous qu'à l'égard de Dieu la création n'était ni meilleure ni moins bonne; que créer ou ne pas créer était également conforme à sa sagesse et à sa bonté; que le plus et le moins n'existent pas pour Dieu; car en Dieu tout est également parfait, également bon; et dans les créatures, il n'y a rien qui ne soit également impuissant à accroître la bonté, la perfection de Dieu.

M. Cousin a le tort de croire qu'on ne s'attaque qu'à ses expressions. Il change donc les expressions, mais il garde la pensée : or, cette pensée est que « Dieu, « s'il est une cause, peut créer; et s'il « est une cause absolue, il ne peut pas « ne pas créer... Son caractère éminent « étant une force créatrice absolue qui « ne peut pas ne pas passer à l'acte, il suit « non que la création est possible, mais « qu'elle est nécessaire [1]. » Et dans la justification à laquelle nous renvoie sa dernière apologie : « Dieu, comme « l'homme, n'agit et ne peut agir que « conformément à sa nature, et sa li- « berté même est relative à son essence: « or, en Dieu surtout, la force est adé- « quate à la substance, et la force di- « vine est toujours en acte. Dieu est « donc essentiellement actif et créa- « teur [2]. Il suit de là qu'à moins de dé- « pouiller Dieu de sa nature et de ses « perfections essentielles, il faut bien « admettre qu'une puissance essentielle- « ment créatrice n'a pas pu ne pas créer, « comme une puissance essentiellement « intelligente n'a pu créer qu'avec in- « telligence, comme une puissance es- « sentiellement sage et bonne n'a pu « créer qu'avec sagesse et bonté. Le « mot de *nécessité* n'exprime pas autre « chose [3]. »

C'est aussi, nous l'avons vu, ce qu'exprime le mot de *convenance souveraine*; et cela n'a rien de contraire à la liberté de Dieu, puisque l'*idée fondamentale de la liberté est celle d'une puissance qui, sous quelque forme qu'elle agisse, n'agit que par une énergie qui lui est propre.* Dieu *ne peut pas ne pas créer;* il crée donc, mais il *crée librement*; car il crée en vertu de *sa propre énergie* et conformément *à sa nature.* Voilà comment M. Cousin respecte la liberté divine et repousse le panthéisme.

D. DE

[1] *Introduct. à l'Histoire de la Philos.* p. 144 et suiv.

[2] Dieu est essentiellement actif au dedans même, mais il ne l'est point au-dehors, cela qu'il n'est point essentiellement créateur que le terme de l'acte qui crée est extrinsèque à la nature divine.

[3] *Frag. philos.*, t. I, p. XXII, 3e éd.

en vertu de
ant huguenot
plein consis-
lu doute qu'il
r la légitimité
Tous ces faits
oires, et l'on
surprise lors-
es, distingués
on et par leur
r, en haine du
opre mémoire
aporains.

rappeler quant
s de l'état de
ique également
re sur l'assassi-
ique. Celui qui
u de Ravaillac,
aire le sacrilége
Grumbach [1], qui
n de ses valets,
ne de Würzbourg;
de Guise par Pol-
; car tous les mé-
pèsent d'un poids
balance de l'his-
na ait appelé le
l'éternel honneur
ait même établi et
suivant lequel il
i certains cas, de
, c'est ce qui est
n a mille et mille
les, comme une
. Cette horrible
qui jamais n'eût
l'Église catholi-
l'un des ordres
s honorés, n'est
développement
que Luther avait
riana, lorsqu'il
précepte donné
er leurs mains
ques [2]. Dans ses

ns sa prison, Grum-
avoir donné l'ordre
en niant le fait, il se
il aurait eu d'ordon-
me. Celui-ci, comme
passion seule, mais
rine.
Priéras (1520), il dit
punissons les voleurs

Digitized by Google

en France, par les disciples de Calvin.

Il serait bien temps, cependant, de faire à chacun la part qui doit lui revenir dans ces grandes et lamentables calamités que l'on appelle des guerres religieuses. Il l'est donc aussi de déterminer, non par des déclamations vides de toute vérité, mais documents en main, si les théories homicides et régicides n'ont pas de tout autres auteurs que des papes et des jésuites, et c'est à éclaircir cette question que nous allons donner tous nos soins.

Et d'abord, il ne faut pas moins de haineux aveuglement que d'ignorance historique, pour se permettre de rejeter sur les seuls catholiques les horreurs commises pendant les longues et cruelles guerres que la révolution religieuse du 16e siècle a appelées sur la France; et quant à l'Angleterre, à l'Écosse et à l'Irlande, l'on sait assez qui les a inondées de sang. La justice veut que l'on avoue, que dans ces guerres épouvantables qui, à la voix de Luther et de Calvin, ont en quelque sorte déchiré l'humanité, les catholiques poussés hors des limites de la patience, et quelquefois même d'une défense nécessaire, et par conséquent légitime, ont payé le sang des leurs par le sang de leurs fanatiques agresseurs, et que dans l'inextricable confusion des affaires, des chefs politiques sont venus se saisir du drapeau des partis religieux, pour en couvrir leurs ambitieux desseins. Malheur, et trois fois malheur à ceux qui répandant à pleines mains la vénéneuse semaille d'erreurs nouvelles, et déchirant le lien de la concorde qui embrasse des peuples catholiques, allume au milieu d'eux la torche des discordes civiles; et, malheur aussi aux nations qu'un si noir attentat prive des douceurs de l'unité religieuse! Mais lorsque l'abime s'est ouvert, lorsque les sectaires d'une part et les fidèles de l'autre en sont venus à la voie des armes, alors se produisent tous les effets de la nature humaine, viciée dans son essence. La bête féroce qui vit en l'homme se déchaîne, l'ambition, la cupidité et les fureurs qu'elles engendrent se réfugient sous le manteau sacré de la religion; en sorte qu'elle seule paraît coupable de tous leurs excès. La conscience des individus s'égare au point de considérer comme un mérite aux yeux de Dieu des cruautés que sa loi défend, mais que l'on croit indispensables à la conservation de la foi, le plus précieux des trésors. Il en résulte que les guerres de religion, lors surtout qu'une lutte politique vient s'y mêler, enfantent les plus horribles combats dont l'histoire nous ait transmis le souvenir.

Est-ce à dire qu'un peuple catholique doive toujours s'interdire la défense armée de sa foi, et se soumettre à la perte actuelle et future, pour lui-même et pour sa postérité, de ce qu'à juste titre il regarde comme l'unique gage de son salut et de celui de ses arrière-neveux. A Dieu ne plaise que nous admettions une conséquence équivalente à une profession d'indifférentisme en matière de religion, et même à la négation du dogme de la vie future. Nous ne voulons que montrer combien sont injustes en elles-mêmes les récriminations protestantes, alors qu'elles s'adressent aux doctrines de l'Église catholique, alors surtout que ces accusations ont pour objet des excès que ces doctrines condamnent, et que le protestantisme lui seul a provoquées. C'est sur la conscience de ceux-là qu'ils retombent dont les fureurs novatrices ont brisé l'unité de la foi parmi des populations autrefois paisibles et unies, et qui ont ainsi fait à la société humaine la plaie la plus profonde qu'elle puisse recevoir sans mourir.

Dans l'affreux cortége des guerres civiles, nous remarquerons surtout le crime des assassins. Lorsque deux partis belligérants ont cessé de se reconnaître mutuellement les droits de la nature; lorsqu'il n'y a plus, ni pour l'un ni pour l'autre, aucun principe du droit des gens ou des nations; lorsque la foi même, au lieu de demeurer parmi eux comme un dernier point de contact, comme une dernière espérance de réconciliation future, devient au contraire un élément de haine inextinguible et d'irrémédiables divisions; alors celui dont le parti a succombé ou qui n'espère plus ni en la protection divine ni en la fortune des armes, est tout naturellement induit à

Digitized by Google

saisir le poignard, moins pour défendre la cause à laquelle il s'est dévoué que pour tirer vengeance de sa défaite. Il ne faut pour l'y porter ni un corps de doctrines arrêtées, ni des exhortations animées des sinistres feux du fanatisme; le poignard devient le corollaire obligé des guerres religieuses, comme celles-ci sont le corollaire obligé du schisme et de tout établissement hétérodoxe.

L'histoire des combats qui suivirent le schisme du 16e siècle n'est qu'un commentaire continu de ces tristes vérités. Ignorer ces choses et prétendre que les massacres et les assassinats inséparables de ces luttes cruelles n'ont eu pour auteurs que les défenseurs purement dogmatiques de la foi catholique, c'est recourir à l'arme déshonorée et déshonorante du mensonge. Entendre les deux parties, c'est le premier des devoirs d'un juge intègre. Si donc l'on évoque sans cesse et à tout propos le sanglant fantôme de la Saint-Barthélemy, il faudrait, en toute justice, remémorer également les faits qui précédèrent et qui préparèrent cette catastrophe; il faudrait faire mention de la conjuration d'Amboise (1560), ourdie par les huguenots pour le meurtre de tous les chefs du parti catholique. L'on ne devrait pas passer sous silence le massacre de l'église de Saint-Médard, à Paris, où une troupe nombreuse de catholiques assemblés pour le service divin fut horriblement mise à mort, ou plus horriblement mutilée par des sectaires furieux de ce que le son des cloches de cette église avait troublé le chant de leurs psaumes. Il ne faudrait pas oublier non plus de placer en regard des quatre mille huguenots qui périrent à Paris et dans le reste de la France, pendant et après la nuit néfaste du 24 août 1572, les trois mille catholiques immolés en 1569 à Orthez, sans merci ni pitié pour le sexe faible ni pour l'enfance. Si l'on s'indigne de ce que quelques écrivains catholiques se sont égarés jusqu'à donner des louanges à la première de ces deux réactions, pourquoi couvre-t-on du voile de l'oubli les nombreuses décisions synodales de la soi-disant Église réformée qui ordonnaient à tous ses adhérents, sans exception, de prendre les armes *au nom de Dieu*, et celle en vertu de laquelle (1565) un prédicant huguenot fut condamné à faire, en plein consistoire, amende honorable du doute qu'il s'était permis d'émettre sur la légitimité de cette terrible mesure? Tous ces faits sont historiquement notoires, et l'on éprouve une douloureuse surprise lorsque l'on voit des hommes, distingués d'ailleurs par leur érudition et par leur probité sociale, les effacer, en haine du catholicisme, de leur propre mémoire et de celle de leurs contemporains.

Ce que nous venons de rappeler quant aux cruautés inséparables de l'état de guerre religieuse, s'applique également à ce qui nous reste à dire sur l'assassinat religieux ou politique. Celui qui nous montre le couteau de Ravaillac, n'a pas le droit de taire le sacrilége forfait de Guillaume de Grumbach [1], qui fit assassiner, par l'un de ses valets, Melchior Zobel, évêque de Würzbourg; ni le meurtre du duc de Guise par Poltrot, agent de Coligny; car tous les méfaits de cette nature pèsent d'un poids égal dans l'équitable balance de l'histoire. Que Juan Mariana ait appelé le meurtrier d'Henri III l'éternel honneur de la France; qu'il ait même établi et développé un système suivant lequel il pouvait être permis, en certains cas, de mettre à mort un tyran, c'est ce qui est incontesté et ce que l'on a mille et mille fois imputé aux Jésuites, comme une doctrine de leur ordre. Cette horrible et dangereuse doctrine, qui jamais n'eût pu être soufferte dans l'Église catholique, loin d'être celle de l'un des ordres religieux qu'elle a le plus honorés, n'est que l'application et le développement rationnel de principes que Luther avait professés, bien avant Mariana, lorsqu'il ne reculait pas devant le précepte donné à ses adhérents, *de laver leurs mains dans le sang des catholiques* [2]. Dans ses

[1] L'assassin s'étant pendu dans sa prison, Grumbach put nier à son aise de lui avoir donné l'ordre positif de tuer le prélat; mais en niant le fait, il se réserva le droit qu'à son dire il aurait eu d'ordonner et de faire exécuter le crime. Celui-ci, comme on voit, ne ressort plus de la passion seule, mais de la passion *étayée de la doctrine*.

[2] Dans son ouvrage contre Priéras (1530), il dit en termes formels : « Si nous punissons les voleurs

fameux *Discours de table* (édit. de Iéna, 1603, fol. 482), Luther se pose la question : « S'il est permis de tuer un tyran qui agit contre tout droit et contre toute équité, suivant son seul bon plaisir ? » Et il répond très-explicitement : « Cela ne conviendrait pas à un homme privé, qui n'est revêtu ni d'autorité, ni du droit de commander ; car le cinquième commandement : *Homicide point ne seras*, en fait défense. Mais si je trouvais quelqu'un, ne fût-il pas un tyran, chez ma femme ou chez ma fille, je le tuerais bien ; *item*, si quelque tyran enlevait par force, à l'un sa femme, à l'autre sa fille, à un troisième son champ et ses biens, et si les citoyens ou les sujets, ne pouvant plus endurer ses violences et sa tyrannie, s'assemblaient, ils pourraient bien le tuer, comme tout autre meurtrier ou comme tout autre brigand. »

Mélanchton, pour un cas particulier, s'exprimait de même dans ses lettres, comme nous l'apprend le pasteur protestant Strobel, dans les notices littéraires qu'il nous a données sur la coopération du *doux* Mélanchton à l'œuvre réformatrice du fougueux maître dont il s'était fait le complaisant disciple[1]. A cette occasion, dit le pasteur, je vais placer ici un passage omis avec intention par Saubert. Au livre IV, Epist., p. 108, il est dit du roi Henri VIII : *Le tyran d'Angleterre a mis à mort Cromwell, et il cherche le divorce avec la damoiselle de Juliers*[2]. Mon manuscrit, ajoute le pasteur, renferme encore d'autres paroles que l'on n'aurait pas dû attendre du doux Mélanchton. « *Combien est vrai ce que quelqu'un dit dans une tragédie, que l'on ne saurait immoler à Dieu une plus agréable victime qu'un tyran !*

par la corde, les meurtriers par le glaive, et *les hérétiques par le feu*, pourquoi ne portons-nous pas plutôt la main sur ces docteurs de perdition, *les papes, les cardinaux, les évêques, et sur toute cette vermine de la Sodome romaine* qui empoisonne sans cesse l'Eglise de Dieu et la corrompt jusque dans son fondement ? Que ne les attaquons-nous avec toutes sortes d'armes, et *que ne lavons-nous nos mains dans leur sang*, comme devant nous sauver tous deux, ainsi que notre postérité, du plus grand et du plus dangereux de tous les incendies ? »

[1] Strobel, Miscell. Collection prem., p. 169.

[2] Anglicus tyrannus Cromwellum interfecit, et conatur divortium cum Juliacensi puellâ.

Veuille Dieu donner cette pensée à quelque homme courageux [1] ! » Les protestants pourront, à leur gré, condamner ou acquitter ensemble Luther, Mariana et Mélanchton ; mais ce qui ne peut leur être permis, c'est de condamner la même doctrine dans l'un, et de l'excuser dans les autres. Nous dirons, au reste, aux luthériens, pour leur tranquillité, que le calvinisme n'a aucun droit de se prévaloir contre eux de ces égarements de leurs chefs, puisque, sans parler d'autres exemples, le nom du meurtrier mercenaire du duc de Guise, mis à mort en flagrant délit, a été aussitôt placé dans le martyrologe de la Cité de Calvin.

Nous venons de comparer la doctrine d'un Jésuite à l'autorité doctrinale des hommes dont la foi protestante tire son origine. Il nous reste à montrer où gît l'immense différence qui se présente, quant aux auteurs primitifs de cette doctrine, et à celui dont la plume catholique l'a inconsidérément adoptée et défendue. Luther et Mélanchton n'ont trouvé parmi leurs adhérents ni adversaires, ni censeurs ; Mariana a été beaucoup moins heureux, parce que Mariana et les autres défenseurs catholiques de la théorie du tyrannicide, appartenaient à l'Eglise. Au-dessus d'eux, il existait une autorité compétente pour censurer leurs erreurs, et à laquelle ils étaient tenus d'obéir, sous peine de s'exclure eux-mêmes de l'Eglise. Déjà, en 1408, le concile de Constance avait réprouvé un principe emprunté à la législation païenne, qui ne se contentait pas de permettre, qui ordonnait même le tyrannicide. La 15e session du concile le condamne d'hérésie. Aussi le général des Jésuites, Aquaviva, s'empressa-t-il de supprimer avec horreur l'ouvrage de Mariana aussitôt qu'il en eut connaissance. Dès le 6 juin 1610, il rendit un décret par lequel il était interdit, en vertu de la sainte obéissance et sous les peines les plus sévères, de jamais toucher à cette doctrine condamnée par l'Eglise, et même de la controverser

[1] Quam vere dixit ille in tragediâ ! Non gratiorem victimam Deo macturi posse quàm tyrannum : Unam alicui forti viro Deus hanc mentem inserat !

Digitized by Google

dans les écoles. Ainsi s'éteignit d'elle-même, dans l'Église catholique, une opinion erronée qui, depuis, a été ressuscitée par d'autres hommes que par ceux qu'aujourd'hui encore l'on s'efforce d'en charger; mais nous ne voyons pas de même par quels moyens l'on aurait même essayé d'en détruire l'autorité dans la bouche des réformateurs. C'est sans doute parce que dans les communautés qu'ils ont fondées, il n'existe aucune autorité répressive des mauvaises doctrines, ni dans la conscience de l'homme, ni dans leurs manifestations extérieures. Nous sommes réduits à nous contenter de cette raison; mais nous n'y trouvons aucun motif de justification en faveur de cette calomnieuse déloyauté qui se permet d'imputer à d'autres, et surtout au chef vénéré de notre Église, les doctrines sanguinaires et régicides que les chefs du protestantisme ont hautement professées.

La théorie de Mariana d'ailleurs ne révoquait aucunement en doute la défense générale d'être homicide; elle examinait seulement et décidait, d'une manière erronée, la question de savoir si cette loi générale, qui souffre les trois grandes exceptions de la *défense personnelle*, de la *justice humaine* et de la *guerre*, n'en souffrirait pas une quatrième, celle du *tyrannicide*, c'est-à-dire de la destruction *d'un ennemi public*. De nos jours, les doctrines protestantes, en fait de morale évangélique, paraissent avoir gagné une bien grande extension en cette matière, puisque le supplice de Georges Sand a si vivement ému tous les cœurs en Allemagne, au point *qu'un pasteur protestant* s'est cru obligé d'adresser à la mère de Sand une lettre de condoléance et de consolation, où il lui donnait l'assurance que le nom de son fils serait toujours honorable et même glorieux, attendu le grand caractère qu'il avait déployé dans toute cette affaire, *et parce que celui-là agit toujours bien qui agit suivant sa conviction, lors même qu'elle lui commande l'homicide*[1].

[1] Cette lettre ayant été publiée par les journaux, son auteur fut destitué de ses fonctions de pasteur, non par le consistoire évangélique, mais par l'autorité civile.

Le jansénisme parlementaire, qui a mis au ban du royaume très-chrétien la Compagnie de Jésus, sous le calomnieux prétexte qu'elle enseignait le régicide, connaissait-il, ou plutôt pouvait-il ne pas connaître cette même doctrine consignée dans les écrits des premiers réformateurs, transmise par eux à leurs plus ardents sectateurs, et qui n'a été ni désavouée ni censurée dans leurs nombreux synodes? Et s'il les connaissait, de quelle hideuse partialité ne se rendait-il pas coupable en imputant à une illustre et vénérable corporation les doctrines de ses plus ardents adversaires? Ceux-ci ont souvent attaqué l'Église à raison de ses institutions les plus consolantes pour la coupable humanité, *la confession et les indulgences*. Ils voient je ne sais quel encouragement au crime dans l'espérance de la rémission de la coulpe et de la peine; mais encore cette rémission, suivant la doctrine catholique enseignée dans les catéchismes, ne peut être acquise qu'au prix des larmes d'un profond et sincère repentir, suivi d'œuvres réparatrices et satisfactoires, gages d'amendement et de retour à la vertu. En est-il de même dans la théorie protestante de la justification par la foi seule et de l'imputation toute gratuite, c'est-à-dire *sans la coopération de l'homme*, sans repentir, par conséquent, et sans correction de ses voies? Georges Sand va nous l'apprendre dans un extrait du journal de sa vie universitaire; et, qu'on le remarque bien, ses études à l'université l'attachaient à *la faculté théologique*.

« Si tu m'appelles, disait-il à la veille d'un duel, ô Juge éternel! à ton tribunal, je sais que j'aurai mérité ton éternelle malédiction. Mais, Seigneur, je mets ma confiance, non en mes mérites, mais en ceux de Jésus, et j'espère en ta paternelle grâce, parce que ton Fils t'a fait satisfaction pour moi. » Et dans cette confiance d'impunité, il allait attaquer la vie de son semblable et exposer la sienne!

Ici le narrateur de cette anecdote de la vie de Sand parle de l'absolution préventive de leurs péchés futurs, que les catholiques achètent, dit-il, à beaux

Digitized by Google

deniers comptants, et sa mauvaise foi (car une si crasse ignorance est impossible) ne recule pas devant une si éclatante absurdité. N'est-il pas bien plus naturel de trouver dans la prière impie du disciple de Luther l'application de l'adage favori de son patron : *Pecca fortiter, sed fortiùs confide.*

Un historien protestant, Menzel, proclame hautement l'indignation que lui inspire la tentative de meurtre que l'étudiant Staps s'était engagé à commettre, à Schœnbrunn, sur la personne de Napoléon. Il flétrit le principe qui, parmi les siens, fait considérer comme une œuvre bonne et agréable à Dieu *tout ce qui se fait à bonne fin*[1]. « Les principes primitifs de tout droit, dit-il à ce sujet, ont été également oubliés ou méprisés par les fanatiques apôtres de la liberté, en Allemagne aussi bien qu'en France. Ils ont évoqué du tombeau du paganisme antique les spectres sanglants des fureurs politiques, pour les ériger en modèles des vertus patriotiques. Serait-ce au fanatisme *allemand* seul[2] qu'est réservée *cette ignominieuse infamie* de voiler de sentiments religieux et de principes chrétiens l'intention et la perpétration des crimes les plus affreux? » Cette horrible manie, en effet, ne peut se comprendre, si l'on perd de vue que le principe de l'indépendance intellectuelle, *d'où découle celui de l'indépendance morale,* a seul le pouvoir d'amalgamer les préjugés religieux de chacun avec l'intention des plus horribles forfaits.

Les protestants honnêtes et sincères se récrieront sans doute sur la conséquence dont nous accusons ici la doctrine de l'indépendance rationnelle en *matière* de foi; ils protesteront que cette indépendance du jugement individuel ne peut, suivant eux, s'appliquer qu'aux *dogmes* et jamais à la *morale* religieuse; ils diront que c'est calomnier le principe protestant que de lui supposer cette dernière application.

[1] Autre principe protestant dont on se plaît à contaminer l'enseignement doctrinal des jésuites.

[2] Il aurait pu le définir plus nettement en lui adjoignant une épithète *religieuse* au lieu d'une épithète *géographique*.

Pour éclaircir cette question, nous nous placerons, si l'on veut bien nous le permettre, au point de vue de Staps et de Georges Sand, et nous dirons pour eux, en développant ce que nous n'avons fait qu'indiquer plus haut :

Le cinquième Commandement défend l'homicide ; car il est écrit : *Tu ne tueras pas.* Mais cette défense n'est point absolue, puisqu'elle est modifiée par trois exceptions universellement admises : la *défense personnelle,* qui est un droit de nature, c'est-à-dire divin; la *justice humaine,* autre droit divin, puisque la loi de Moïse énumère une multitude de cas où la peine de mort *doit* être infligée, pour des prévarications qu'aujourd'hui nous ne punissons même plus, comme sont le blasphème, la violation du sabbat, etc.; et la *guerre* enfin, que l'Écriture n'a jamais condamnée et qu'elle a même souvent ordonnée, comme nous le voyons aux livres de Josué, des Juges et des Rois. Ces exceptions étant formellement établies, qui pourrait dénier ou seulement contester au protestant, juge et interprète (pour lui seul) des saintes Écritures, le droit d'examiner si elles ne s'étendraient pas plus loin? Si, par exemple, disait Staps, un véritable et zélé fils de sa patrie ne peut pas légitimement tuer le conquérant qui subjugue ou le tyran qui opprime cette patrie? Georges Sand se disait sans doute : J'appartiens à une société qui a pour but la régénération actuelle du genre humain et son futur bonheur. Un homme soldé par un despote combat avec acharnement nos salutaires doctrines, et par là se déclare mortel ennemi de notre société et de *l'humanité tout entière,* à la félicité de laquelle nous donnons tous nos soins. Cet homme est donc *un ennemi public;* sa mort est légitime autant que nécessaire; en la lui donnant, je ne fais qu'exercer, en faveur de la société à laquelle j'ai voué toute mon existence, le droit de défense que la loi divine elle-même a consacré; *c'est un cas d'exception aussi certain que celui de la défense personnelle.* »

Ce serait là, nous dira-t-on, un tissu de sophismes, et nous en convenons volontiers. Mais le sophisme n'est qu'un

Digitized by Google

raisonnement erroné dans son principe ou dans sa forme, et quelle règle le système protestant a-t-il posée pour empêcher la raison individuelle de s'égarer dans ses jugements, qu'il déclare infaillibles *en ce qui concerne l'interprétation des divines Ecritures?* Aucune limite, aucune condition régulatrices de ce droit illimité et exorbitant de l'interprétation individuelle n'ayant été ni pu être posées, il s'ensuit que celui qui fait un usage absolu de ce droit ne peut être coupable, et que le théologien protestant dont nous avons parlé ne l'était pas davantage lorsque, étendant le droit au fait, il décernait des éloges au crime de Georges Sand; car il est évident qu'il est toujours noble et généreux de se dévouer pour la vérité, et du moment que le critérium de la vérité est *la conviction de chacun*, l'assassin d'un vieillard sans défense se dévouait pour la vérité.

C'est à ces conséquences que conduit la doctrine du libre examen et de l'interprétation souveraine des saintes Écritures, qui doivent servir de règle *aux actions* aussi bien qu'*aux croyances*. L'Église catholique, qui condamne et déteste ce désastreux principe, peut donc renvoyer en toute assurance au protestantisme les doctrines homicides et régicides qu'il lui impute; car, ne les ayant jamais, comme Luther, Mélanchton et tant d'autres, définies et enseignées, elle en est innocente; et l'autorité souveraine qu'elle revendique pour elle seule met ses enfants à l'abri des égarements où tombent, par nécessité, tantôt sur tel point de foi ou de morale, et tantôt sur tel autre, les infortunés que pousse dans les voies de perdition temporelle et éternelle l'arrogante doctrine du libre examen.

Le comte D'HORRER.

DE LA VIE DE Mgr DE FRAYSSINOUS, ÉVÊQUE D'HERMOPOLIS,

PAR LE BARON HENRION [1].

L'histoire d'un homme de bien sera toujours un livre intéressant, si ce n'est pour tout le monde ou le plus grand nombre, du moins pour cette partie sainement intelligente de la société, qui, dans le choix de ses lectures, ne rejette pas, avec toute pudeur, le sentiment de l'utile, l'instinct du bon, le goût du beau, et qui laisse à des esprits futiles, moins délicats ou dépravés, les déplorables loisirs d'une littérature, ou vulgaire ou souillée, et toujours cruelle par les résultats de son action sur les esprits et sur les cœurs.

Je n'ai point à parler ici de ces écritures de commande, faites pour ainsi dire à la mécanique, à tant la pièce, à tant la ligne, qui vont tous les jours, sous la protection de la bande du journal, propager la démoralisation; mais je veux signaler, en passant, ne serait-ce que pour me venger du mal qu'il m'a fait, ce poison qui, distillé goutte à goutte dans les intelligences, en ternit la pureté, en corrode la sève, et fait ainsi peu à peu disparaître en elles jusqu'au dernier trait de l'image de Dieu.

Délaissant sans retour, même l'amour de l'art, comme une chimère, une illusion du jeune âge, la littérature moderne s'est prostituée au gain. Devenus industriels, et industriels de la pire espèce, nos écrivains en vogue sacrifient sans scrupule la qualité à la quantité; cherchant un écoulement facile, au milieu de l'encombrement inévitable, ils s'épuisent en inventions de toutes sortes, surexcitent leur imagination, et en font sortir les compositions les plus fantastiquement atroces, les plus diaboliquement délirantes.

Que feront-ils maintenant? Des romans ignobles, une politique sans con-

[1] Adrien Leclerc, rue Cassette, 29; 2 vol. in-8°; prix : 15 fr.

Digitized by Google

viction, sans foi, sans impartialité, la narration impudente, parfois louangeuse, des crimes qui font frémir nos cours d'assises, les scandales de nos tribunaux correctionnels, un théâtre cynique, voilà ce qui forme en France l'école où se complète l'éducation déjà si bien commencée dans nos colléges. Voilà où jeunes et vieux vont chercher leur science et leurs plaisirs, où femmes et jeunes filles vont prendre des leçons de vertu et d'attachement aux saints devoirs de la famille.

C'est un spectacle triste et effrayant pour l'avenir! Honte à celui, honte surtout à celle pour qui n'ont plus de charmes les simples peintures, les purs récits de sentiments chrétiens, et qui ne se plaît qu'aux livres du mal, qui va chercher le pain de l'âme dans ces contagieux égouts des passions, dans ces résidus impurs d'une raison pervertie et malade! Honte à qui veut l'obscurité quand la lumière luit; honte à tous ceux qu'attire la parole étrange, orgueilleuse, vide de sens, de nos faiseurs de religion, de nos prédicants de philosophisme, et qui la préfère aux nobles et purs accents de la chaire chrétienne, d'où le génie, sous les auspices du dévouement et de l'humilité, répand dans les âmes la semence de vie pour la plus grande gloire de Dieu et le bonheur de l'homme!

Par un pareil temps, c'est une bonne pensée de prendre la plume pour perpétuer une mémoire honorable, c'est un travail utile de faire réfléchir l'éclat d'un beau talent, de montrer son heureuse influence sur tout une époque, influence noblement exercée en vue de Dieu, de la religion, et par conséquent pour le bien de l'humanité égarée dans les déserts de l'ignorance et de l'erreur: le livre dont nous venons entretenir les lecteurs de l'*Université*, réunit ces conditions d'intérêt et d'utilité, c'est la *Vie de Monseigneur de Frayssinous, évêque d'Hermopolis*. J'ai nommé l'illustre orateur de Saint-Sulpice, et déjà, j'en suis sûr, les chrétiens qui lisent ces lignes se sont senti le désir de connaître les détails d'une existence si bien remplie. Le peintre étudie avec complaisance les tableaux des maîtres qui l'ont précédé, le magistrat lit avec attention les ouvrages des jurisconsultes célèbres, le militaire sent battre son cœur au souvenir d'un beau fait d'armes, et le catholique médite avec recueillement et reconnaissance les séduisantes peintures de l'amour divin, les sublimes règles de sa foi; il se sent tressaillir d'allégresse au récit des victoires remportées sur l'erreur.

Les papiers laissés par le prélat, et que M. Amable de Frayssinous, son neveu, a bien voulu communiquer, des lettres pieusement recueillies, de précieux documents puisés à des sources authentiques, tels sont les matériaux avec lesquels M. le baron Henrion a composé cette *Vie*, qu'il place à côté de la *Vie de monseigneur de Quélen*, par lui naguère donnée au public.

Évêque d'Hermopolis, chanoine d'honneur de l'Église de Paris, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, successivement grand-maître de l'Université, ministre des affaires ecclésiastiques, premier aumônier des rois Louis XVIII et Charles X, l'un des quarante de l'Académie française, Denys-Antoine-Luc, comte de Frayssinous, naquit le 9 mai 1765, à La Vaissière, l'un des domaines de l'abbaye de Bonneval, dans le diocèse de Rodez.

Il est en France un département célèbre par le retentissement, alors inouï, que donna la police à un crime atroce. Dépassé de bien loin dans ce genre, l'Aveyron n'en a pas moins gardé je ne sais quelle teinte sombre malgré l'éclat qu'ont projeté plusieurs hommes remarquables, sortis de son sein. Je ne veux pas en faire ici la nomenclature, cela serait long; je veux seulement remarquer et prouver que cette petite fraction de la Guienne (l'Aveyron comprend à peu près le Rouergue) semble être un des pays de prédilection où Dieu choisit, pour ainsi dire, l'élite de son armée, les plus habiles et les plus ardents capitaines de son Église militante. Jetez un coup d'œil sur les siéges qu'occupent en France les princes de l'Église; vous y verrez les Aveyronnais, les Rouergas que voici: Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon; Mgr Denys Affre, archevêque de Paris; Mgr

Digitized by Google

Hippolyte Clausel de Coussergues, évêque de Chartres; Mgr de Guali, évêque de Carcassonne; Mgr de la Croix, évêque de Bayonne; Mgr de Saunhac Belcastel, évêque de Perpignan; Mgr de Vesins, évêque d'Agen. J'en oublie peut-être. Je n'irai point chercher dans le clergé du second ordre, dans les administrations, dans les sciences, dans la littérature tant d'autres de mes compatriotes remarquables à divers titres; mais, laissant le présent, je ne puis m'empêcher de jeter un regard vers le passé. Parmi les philosophes, en est-il beaucoup d'aussi éminents que M. de Bonald? Parmi les orateurs qui ont illustré la chaire chrétienne, en est-il beaucoup de plus distingués, de plus puissants par la parole que celui dont la vie fait le sujet de cet article? Après avoir payé ce léger tribut au pays qui le vit naître, voyons quelles furent les premières inclinations, l'éducation, la famille de Mgr d'Hermopolis.

« Sa famille était honorable et très-ancienne. Depuis cinq à six siècles, elle « possédait dans les montagnes de l'Aveyron, entre Laguiole et Aubrac, non « loin de la route royale de Rodez à « Saint-Flour, et sur la paroisse de Curzières, la terre du Puech, vieux manoir « dont la position est pittoresque. Il est « situé sur le penchant d'une colline, à « l'aspect du midi. De ce manoir, la vue « se perd dans un horizon de vingt à « trente lieues. Un des ancêtres de « M. Frayssinous, qui vivait à l'époque « des guerres de religion, est qualifié « *Vir honorabilis*. Un autre membre « de cette famille, cité avec éloge dans « la *Gallia Christiana*, fut le dernier « abbé régulier de Notre-Dame de Bonneval. Dom Jean Aymard Frayssinous fut d'abord établi coadjuteur de « l'abbaye, en vertu d'une bulle émanée du siége apostolique, le 22 juillet « 1660, et il prit possession en cette « qualité le 4 décembre de la même « année. La famille possède à son sujet « plusieurs titres précieux, entre autres l'acte original de prise de possession de l'abbaye, revêtu de la signature de tous les religieux, au « nombre de 40. Dans ces actes, dom « Jean Aymard Frayssinous est qualifié; docteur en sainte théologie de « Paris, professeur royal et doyen de « la Faculté de Toulouse.

« Il y avait eu des cardinaux dans la famille de l'aïeule paternelle de M. Frayssinous; voici à ce sujet une note écrite « de sa main: « La tradition de la famille « Flandrin, de Saint-Chély, d'où est « sortie ma grand-mère paternelle, « porte qu'elle est originaire du Vivarais, et qu'autrefois elle a eu des « cardinaux. » En effet, dit l'Histoire de « l'Église gallicane, le 30 mai 1371, le « pape Grégoire XI en créa 12, dont le « huitième et le premier des diacres « fut Pierre Flandrin, du diocèse de « Viviers et doyen de l'Église de Bayeux. « On l'appela cardinal de Saint-Eustache, à cause de son titre. Plus tard, « le 17 octobre 1390, Clément VII ayant « fait deux cardinaux, l'un d'eux fut « Jean Flandrin, ex-doyen de Laon, « évêque de Carpentras, archevêque « d'Auch. Telles sont les illustrations « de cette famille. Le père de M. Frayssinous était licencié en droit, prenait « le titre d'avocat au parlement de Toulouse et fermier de l'abbaye de Bonneval. La sagesse de cet enfant de bénédiction (Mgr d'Hermopolis) se manifesta de bonne heure; il était doux, « modeste et pieux et appliqué à l'étude. Un prêtre, qui habitait Concoures, lui donna les premières notions de la grammaire. Un jour, le « jeune Frayssinous, objet de sa rigueur, répandait des larmes lorsque « le père de cet enfant se présenta tout-à-coup. Il était impétueux. Aussi le « maître, embarrassé à sa vue, s'avisa-t-il de dire, pour expliquer les larmes du fils: « Il pleure de joie de vous « voir. » Le naïf et pieux élève frémit « en entendant cette contre-vérité, qui « offensait sa candeur, et il se rappela « toujours cette petite scène, ainsi que « le sentiment qu'elle lui avait fait « éprouver. Rodez possédait un collége, « ancien noviciat des Jésuites, et dont « des prêtres séculiers occupaient alors « les chaires; on voulut qu'il en suivît « les cours, et sa famille eut assez de « foi dans la gravité précoce de ses habitudes pour le livrer à lui-même dès « l'âge de treize ans. Il logea à Rodez,

Digitized by Google

« chez un honnête artisan, d'où il se « rendait comme externe aux classes « du collége. Il y eut pour condisciple « un jeune parent, qui fut son fidèle « ami pendant toute sa carrière. »

C'est de M. l'abbé Boyer dont il est question. L'auteur a cru ne pas devoir séparer sa vie de celle de Mgr d'Hermopolis. Nul plus que nous ne respecte et n'admire la belle carrière de l'abbé Boyer, et nous lirions avec le plus vif intérêt un livre qui lui serait consacré; mais il nous semble que pour resplendir de tout son éclat, l'imposante figure de l'illustre orateur n'avait nul besoin qu'on vint sur le même tableau dessiner en arrière-plan, comme la silhouette de son fidèle ami. Il y a là quelque chose qui choque, qui gâte l'effet, et comme des efforts pour remplir les feuilles voulues des deux volumes.

D'ailleurs, il eût fallu beaucoup d'art pour lier ensemble deux histoires si différentes, quoique de tant de ressemblance; pour les faire ressortir l'une par l'autre dans ce qu'elles ont, l'une de sévère et de simple, l'autre de doux et de grandiose. Je ne dis pas qu'il ne fût possible de faire quelque chose de beau sur une telle donnée : mais alors cela ne s'appellerait pas l'histoire d'un homme, cela se nommerait un parallèle. On ne le composerait pas uniquement de citations et d'analyses, et on l'écrirait d'un style moins négligé.

En parlant ainsi, mon but n'est pas d'inspirer du dégoût pour le livre publié par M. Henrion. Je dois donc assurer tout de suite qu'il offre une lecture instructive et pleine d'intérêt, peut-être à cause des défauts mêmes que j'ai signalés. En effet, ces deux volumes sont remplis d'anecdotes curieuses, de renseignements importants, de documents qui ont le rare mérite d'avoir été puisés à des sources authentiques. L'analyse, entremêlée de citations étendues et nombreuses, des conférences et oraisons funèbres de M. de Frayssinous, un grand nombre de ses lettres intimes et de celles qu'on lui écrivait, achèvent de donner à l'ouvrage beaucoup d'attrait. En somme, ce livre fait connaître l'homme et jette beaucoup de lumière sur les temps et les circonstances où il a vécu. Les personnages éminents de l'époque y apparaissent jugés tour à tour, et eux-mêmes juges ou acteurs. Les questions graves qui les préoccupaient sont toujours et seront longtemps encore les questions vitales. Le travail de M. Henrion mérite donc l'attention de tout esprit sérieux ou chrétien.

Le lecteur a déjà vu quelles furent les premières années du jeune Frayssinous; celles du jeune Boyer, son cousin, sont semblables. Ils eurent tous les deux pour professeur de rhétorique le fameux M. Girard. Tout le bien qu'en dit l'auteur nous a été souvent confirmé avec détail par un autre de ses élèves que la célébrité n'atteignit pas, mais dont le savoir aimable et les douces vertus n'en exercèrent pas moins, dans une sphère étendue, une action salutaire. Noble vétéran de l'instruction chrétienne, M. Jean-Baptiste Périer a passé trente années d'une vie laborieusement dévouée, à donner de bonnes leçons et de bons exemples dans l'Université, trente autres années à former à la vertu, dans le sein de leur famille, le cœur et l'esprit de jeunes gens, parmi lesquels la religion compte de dignes ministres, un pontife et plus d'un défenseur.

Après avoir soutenu avec éclat sa thèse générale, M. de Frayssinous partit pour Paris, où son père l'envoyait, désirant beaucoup qu'il se livrât à l'étude du droit et le croyant dans cette disposition; « sans cela peut-être se serait-il « opposé à son départ; mais le jeune « Frayssinous ne tarda pas à manifester « à son père sa véritable vocation. Aîné « de la famille, il se voyait appelé à être « l'héritier de son chef, qui lui aurait « transmis les avantages de cette posi- « tion. Une telle perpective ne fixa pas « même ses regards : une voix intérieure « inclinait ses désirs vers le sacerdoce. « Il se fit ecclésiastique par choix; et « s'il partit pour Paris, ce fut afin d'al- « ler puiser à la source la plus vénéra- « ble cette science divine qui avait tant « d'attraits pour lui. Il eut pour compa- « gnons de voyage M. Clauzel de Mon- « tals, depuis évêque de Chartres, et le « fameux abbé de Pradt. Une lettre « qu'il écrivit à son père, un an après « son arrivée à Paris, prouvera tout à la

Digitized by Google

« fois sa tendre sollicitude pour les siens « et les qualités précieuses qui exis- « taient déjà en lui. »

« Mes frères sont sans doute près de « vous, disait-il; j'envie leur bonheur : « j'aime à croire qu'ils ne perdent pas « leur temps. J'en reviens toujours là. « Rien de plus important pour eux que « de se former de bonne heure à l'a- « mour du travail... Surtout qu'ils s'étu- « dient à être honnêtes et affables dans « le propos et à parler avec hardiesse... « Il me tarde de les voir pour savoir quelle « est la tournure de leur corps et de leur « esprit; ce serait un crime de soupçon- « ner qu'ils ne sont pas sages... La poli- « tesse, l'amour de l'étude et de la ver- « tu, voilà ce qui pourra les rendre « aimables. Ils vont peut-être m'accuser « de les moraliser toujours; mais qu'ils « sachent que c'est leur bien qui me fait « parler. Les deux petits iront peut- « être au collége à la Toussaint pour faire « leur cinquième; s'ils travaillent, je ne « doute pas qu'ils n'aient du succès. « Je souhaite que par leur conduite ils « fassent votre joie et votre consolation. »

Quand il écrivait ainsi, le jeune Frayssinous n'avait que 19 ans. Il redoubla son cours de philosophie à la communauté de Laon, où il suivit les leçons de l'abbé Royou, au collége de Louis-le-Grand, et les leçons de physique de l'abbé Duport. Appelé à soutenir une thèse de mathématiques, il étonna, par la solidité de son savoir, plusieurs membres de l'Académie des Sciences. Reçu maître ès-arts, il commença son cours de théologie, dont la durée était de trois ans, et dans lequel il déploya une grande supériorité : il passait dans la maison pour n'avoir pas eu d'égal depuis longtemps. Enfin l'abbé de Frayssinous soutint sa Bachelière et se prépara à la licence, qui était alors le moyen d'arriver aux honneurs ecclésiastiques. Il avait à cette époque des condisciples tels que les La Trémouille, les Croï, les Salm-Salm, dont il possédait l'estime et l'affection. Il pouvait envisager l'avenir avec confiance; mais au moment du sous-diaconat, il renonça à ses espérances pour s'attacher à la compagnie de MM. de Saint-Sulpice. L'année suivante, il fut promu au sacerdoce. Le jeune Boyer dut aussi se rendre à Paris; il perdit ses lettres de recommandation, sans lesquelles le supérieur des Robertins ne voulut pas l'admettre. Il entra alors dans la communauté de Laon, et fut fait prêtre, en 1790, à la dernière ordination. Retiré avec M. de Frayssinous dans le Rouergue, pendant le plus fort de l'orage politique, la paroisse de Currières eut les prémices de leur zèle sacerdotal. Une piquante anecdote se rattache à cette époque. Nous lisons dans une vie manuscrite du docte abbé Montaigne « que pendant que MM. Boyer « et Frayssinous secondaient le prêtre « qui desservait Currières dans l'exer- « cice du ministère pastoral, cet eccléé- « siastique ayant été visiter un de ses « confrères, voulut repartir le soir mal- « gré la neige et le mauvais temps. Qui « vous presse, lui dit son confrère; vous « avez deux vicaires. — Oui, répondit « le curé, dont la naïve méprise fera « sourire le lecteur, deux imbéciles « qui, à eux deux, ne sauraient pas faire « un baptême. — Que dites-vous? ajouta « le confrère étonné; j'avais ouï dire que « c'étaient deux sujets distingués, des « élèves de Sorbonne. — Boyer, répli- « qua le curé, pourra peut-être réussir; « mais Frayssinous n'est bon à rien. « MM. Boyer et Frayssinous riaient beau- « coup de ce pronostic si peu flatteur, « qui reçut un éclatant démenti. »

Au fort de la terreur, les deux amis négligeaient les mesures de prudence les plus vulgaires; ils voulurent même aller contempler l'échafaud, afin, s'il fallait y monter jamais, d'apprendre à mourir. « L'épreuve m'a réussi, et je « continuerai sans crainte l'exercice de « mon ministère, » disait M. de Frayssinous de retour de Rodez, où plus tard M. Boyer fut assez maladroit pour se laisser prendre, et assez heureux pour être sauvé par un ami. Celui-ci le fit sortir de prison en le poussant, l'accablant d'injures et lui criant : « Allons, fanatique! suis-moi. » Les gardes le laissèrent passer, convaincus qu'on le conduisait à la mort.

La solitude où ils étaient ensevelis fortifiait, comme on le voit, les deux amis dans la foi; l'étude les préparait à la servir avec fruit.

Digitized by Google

Appelés au séminaire de la Vache-Noire, à Paris, dès les premiers temps de repos qu'eut la France, M. de Frayssinous y compta parmi ses premiers élèves M. de Quélen et M. d'Espinassoux, depuis doyen du chapitre royal de Saint-Denis. Enfin la France sortait de l'affreux chaos où elle était plongée. L'heure de M. de Frayssinous arrivait.

Ouvrier prédestiné, il allait travailler dans la chaire chrétienne à abattre le mur de séparation élevé par l'ignorance et la haine entre l'Église et les peuples. Docteur instruit, logicien éloquent, sa parole saine et douce devait faire goûter la raison à ceux qui n'en avaient connu que les délires, la foi aux malheureux qui l'outrageaient.

Pendant qu'il faisait resplendir les beautés les plus pures de l'éloquence catholique, un nouvel Orphée, un chantre à la voix *charmeresse* (qu'on nous passe ce vieux mot) célébrait par des accords plus mondains la beauté, *le Génie du Christianisme*, attirait irrésistiblement toutes les jeunes intelligences et ravivait l'étincelle de ce beau feu presque éteint, dont beaucoup, hélas! se sont contentés d'admirer l'éclat, se tenant toujours à distance de crainte d'en ressentir les ardeurs. Un sujet de la vérité, un roi de l'intelligence, l'auteur de *la Législation primitive*, apparut aussi en ce temps-là : et ces trois hommes, de Frayssinous, de Bonald, de Chateaubriand, eurent un contemporain qui s'appela *de Maistre*.

En 1801, de concert avec l'abbé Michel Clauzel de Coussergues, Mgr de Frayssinous commença, dans l'église des Carmes, des catéchismes raisonnés qui ne furent d'abord que de véritables entretiens, où quelquefois il s'élevait jusqu'à l'éloquence : de là le nom de conférences qui est resté aux discours, dans lesquels l'orateur chrétien appliqua, plus tard, le plan qu'il avait mûri dans sa retraite du Rouergue pour la défense du christianisme, et qui enrichirent la littérature française d'un genre nouveau.

Presque tout le premier volume leur est consacré. Au milieu de ces morceaux choisis l'on trouve, comme nous l'avons déjà dit, de curieux détails, et des lettres d'un grand intérêt, entre autres celle de Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux, que nous allons citer.

Arrivé au livre des *Vrais Principes de l'Église gallicane*, l'auteur fait ressortir avec habileté certains passages qui tempèrent et qui annulent même, à les bien prendre, ceux où les traditions d'école dominèrent trop l'écrivain : « Disons la vérité, s'écrie Mgr de « Frayssinous, les oppositions à l'exé« cution du concordat viennent d'un « fond de préjugés et d'aigreur qu'on « cherche à se dissimuler à soi-même. « Les uns ne voient dans le nouveau « concordat que le Pape : là-dessus leur « imagination échauffée parcourt les « siècles passés, rappelle les vices et les « désordres qui ont pu souiller la tiare, « les abus de pouvoir auxquels elle a « pu se porter, et voudraient nous faire « craindre tous les excès d'autrefois ; « les autres ne voient dans ce concordat « que l'influence future du clergé. En « vain ils sont liés à l'ordre ecclésiasti« que par le sang et la parenté, lui doi« vent peut-être leur éducation, l'ai« sance, ou même l'illustration de leur « famille ; en vain l'histoire leur met « sous les yeux les services immenses « que le clergé a rendus à leur patrie, « tout cela est oublié : ils ne redoutent « rien tant que ce qu'ils appellent l'em« pire *des prêtres*, et en paraissent plus « effrayés que d'une armée de Tartares « qui viendraient ravager nos provinces. « Que des hommes sans religion don« nent un libre cours à leurs passions « haineuses contre le Saint-Siége, je le « conçois ; mais que des hommes qui se « disent catholiques imitent ces pitoya« bles excès, voilà qui est inconce« vable. Pour moi, quand je me rappelle « que d'après la parole et la promesse « de Jésus-Christ, la chaire de Pierre « doit être l'éternel fondement de l'édi« fice spirituel qu'il est venu élever sur « la terre ; que toujours immobile elle « a résisté depuis dix-huit siècles à « toutes les tempêtes des schismes et « des hérésies, à la haine violente de tous « les novateurs, comme aux scandales « qui l'ont souillée plus d'une fois ; que « tout ce qu'il y a de conciles plus vé« nérables, de plus saints et de plus doc-

Digitized by Google

« tes personnages, l'a célébrée comme « à l'envi; qu'elle a si puissamment contribué à la propagation de la foi, « comme des lumières de tout genre, « dans notre Europe; que l'Eglise gallicane lui doit, en grande partie du « moins, la connaissance de l'Évangile, « et n'a cessé de lui donner des témoignages de respect et d'amour; alors, « au lieu de l'insulter, j'entre bien plus « volontiers dans les sentiments d'un « des plus grands princes qui aient « régné sur la France, qui a consacré « cette maxime : *qu'il vaudrait mieux « souffrir quelque chose de l'Eglise romaine, que de s'écarter de ce qui lui est dû;* alors, au lieu de faire remarquer « avec une infâme joie les taches qui « en déparent la beauté, j'aime à m'écrier avec l'évêque de Meaux dans son « beau discours sur l'unité : *Sainte « Eglise romaine, nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos « entrailles. Si je t'oublie, puissé-je m'oublier moi-même! etc.* »

Nous sommes bien tentés de dire quelques mots sur cet article, et de demander à quoi bon tout cet imbroglio gallican, puisqu'au bout du compte l'on ne veut jamais oublier *la suprématie de la sainte Eglise romaine, qui doit être l'éternel fondement de l'édifice spirituel que Jésus-Christ est venu élever sur la terre;* mais laissons parler Mgr d'Aviau.

A propos des *vrais principes*, M. de Frayssinous avait reçu l'approbation des cardinaux de La Luzerne et de Bausset, dont il avait reproduit les opinions. Mgr d'Aviau lui écrivit le 11 avril 1818 :

« ..... Oui, Monsieur l'abbé, tout « vieux évêque français que je suis, je « souhaiterais beaucoup qu'une réputation si bien méritée ne contribuât « point à étayer le déplorable système « gallican. Vous avez montré, j'en conviens, une modération assez peu commune chez nous; vous n'avez pas dit « avec l'illustre historien de Bossuet, « que l'assemblée de 1682 est l'époque « la plus mémorable de l'histoire de « l'Église gallicane; que c'est celle où « elle a jeté son plus grand éclat; que « les principes qu'elle a consacrés ont « mis le sceau à cette longue suite de « services que l'Église de France, etc. » Et ailleurs, « que la célèbre déclaration du 29 mars 1682, est l'un des plus « beaux titres de la gloire de Bossuet et « de cette même Église, etc. »

« Sans aller si loin, n'est-ce pas trop « avancer, que de mettre d'un côté les « *gallicans* et de l'autre ce qu'il nous a « plu de nommer *ultramontains;* puis « dire avec confiance, comme à l'abri de « tout reproche en excès : *Soyons gallicans, mais soyons catholiques?* Car « quels sont-ils ces ultramontains? Hélas! le chef de l'Église universelle « entouré de toutes les Églises particulières, hormis la gallicane, puisque « *ses maximes et ce qu'elle appelle ses libertés, la distinguent de toutes les « autres.*

« J'avoue que cette solitude m'effraie: « car enfin ces maximes ne sont nullement des opinions indifférentes en « elles-mêmes (ne fût-ce que cela, on « n'en devrait pas, selon la remarque « d'un théologien anglais, bon catholique, parlant de la déclaration, on « n'en devrait pas faire une sorte de « formulaire pour l'enseignement et la « croyance); mais l'on convient de « bonne foi qu'elles ont dû amener des « conséquences pratiques, influer sur « la conduite de l'Église de France, soit « dans les démêlés de nos rois avec les « papes, soit à l'égard de la primauté « du Saint-Siége, de l'acceptation de « ses décrets et de ses jugements.

« Ainsi, aucune bulle ne devra être « reçue chez nous, sans être examinée, « et examinée pour qu'on juge ce qu'elle « contient. En vain Clément XI se sera-t-il exprimé en ces termes pressants : « (1706) « Qui vous a établi nos juges, vénérables frères? C'est une chose tout « à fait intolérable, que quelques évêques, particulièrement des Églises « dont les priviléges et les honneurs ne « subsistent que par la faveur et le « bienfait de l'Église romaine, lèvent la « tête contre celle dont ils ont tout reçu, « et morcellent les droits du premier « siége, qui repose, non pas sur une « autorité humaine, mais sur l'autorité « divine. » Et renvoyant les prélats français à leurs plus illustres prédécesseurs dont il cite les textes : « Interro-

Digitized by Google

« gez vos ancêtres, et ils vous diront « qu'il n'appartient pas à des pontifes « particuliers de discuter les décrets « du Siége apostolique, mais qu'ils leur « doivent obéissance. » Ce qu'il leur dit « ensuite ne se vérifie-t-il pas de plus « en plus? « Prenez garde, vénérables « frères, que ce ne soit pour cette raison « que, depuis un si grand nombre d'an- « nées, vos Églises n'ont jamais joui « d'une vraie paix, et n'en jouiront ja- « mais, à moins que, comme vous le « disiez vous-même il n'y a pas long- « temps, l'autorité du Saint-Siége ne « prévaille pour abattre l'erreur. » Ah! « Monsieur, et après cela il me serait « permis d'écrire *que le pape peut se « tromper dans ses jugements sur la foi, « même les plus solennels*, lui laissant « néanmoins pour privilége, *que ce ne « serait pas avec cet esprit d'opiniâtreté « qui est le caractère de l'hérésie*, et à « tous pour ressource; *que s'il l'ensei- « gnait formellement, nos réclamations « le ramèneraient dans le sentier de la « vérité*. Mais alors, et en attendant, où « serait-elle assez apparente? Mais alors « que devient, demanderait-on encore, « le *confirma fratres tuos?* Le succes- « seur de saint Pierre aurait, au con- « traire, besoin d'être relevé lui-même, « redressé, raffermi par quelques-uns « d'entre ses frères, qui jamais n'en eu- « rent ni n'en peuvent avoir la divine « mission. Non, non, je ne saurais croire « que cela me soit permis; et, cepen- « dant, on prétendra davantage, on « prétendra que j'y suis strictement « obligé. Le ministre me notifie à moi, « évêque par la grâce de Dieu et l'auto- « rité du Saint-Siége, que si je ne m'en- « gage à faire enseigner la déclaration « dans mon séminaire, etc..... Peu im- « porte la pacification de 1693 et ses « suites, durant le règne de Louis XIV; « peu importent les précises et fortes « oppositions de douze papes consécu- « tifs; peu importe ce que nous lisons de « Pie VI en sa constitution *inter multi- « plices*, sur l'adoption de Pistoie : *Ac « præsertim post edita prædecessorum « nostrorum decreta huic apostolicæ sedi « summoperè injuriosam*. Comment me « résoudre, contre les vrais reproches « de ma conscience, à obtempérer? « J'ose vous réclamer désormais pour « auxiliaire, en vous renouvelant l'hom- « mage des inviolables et respectueux « sentiments dans lesquels je vous prie « de me croire, Monsieur l'abbé, votre « très-humble et très-dévoué serviteur. »

Il n'y a rien à répondre à cela, et l'on n'y répond pas plus à présent qu'on n'y répondait alors : mais aujourd'hui comme alors, les ennemis de l'Église se font contre elle une arme de chaque aberration gallicane.

Si M. de Frayssinous, si Bossuet, eussent pu prévoir tout le parti que tirerait l'impiété de ces malheureuses doctrines, s'ils eussent pu deviner que ses séides invoqueraient l'autorité de leur nom et exploiteraient leurs écrits, à son profit et contre l'Église, assurément, et nul n'en doute, jamais ils n'eussent consenti à écrire, non pas deux pages, mais une lettre de ces ouvrages que rappellent maintenant avec complaisance tous les adversaires du catholicisme, depuis MM. Thiers et Dupin, jusqu'aux derniers professeurs de l'Université.

Outre ces conférences, l'abbé Frayssinous prononça d'autres discours : personne parmi nos lecteurs qui n'ait entendu parler de ses oraisons funèbres. On y trouve souvent de magnifiques tableaux. En voici un sur les conflits armés de la révolution, qui produisit un grand effet et qui frappa fortement Louis XVIII.

« Je ne viens pas fatiguer vos âmes « par de lamentables récits; je me con- « tente de dire que je n'aperçois ici « ma patrie qu'à travers les orages san- « glants d'une démocratie turbulente « et cruelle; tout, même les tombeaux, « a disparu au milieu des tempêtes.

« C'était fait de la gloire du nom « français, si elle n'eût été réfugiée « dans les camps; et à ce sujet, je puis « parler avec une franchise qui ne dé- « plaira à aucun des hommes généreux « qui m'entendent.

« D'un côté, dans quelques-unes de « nos provinces, les guerriers, com- « battant sous les bannières de la croix « et des lis contre de nouveaux enne- « mis du nom chrétien et de l'ordre « social, semblaient renouveler les ex-

Digitized by Google

« ploits héroïques des Godefroi et des « Tancrède; de l'autre, l'éclat de nos « triomphes rapides et de nos conquê- « tes, faisait l'étonnement de l'Europe « entière; tandis qu'en même temps « d'autres légions de Français, dévoués « à la cause royale, fixaient les regards « et l'admiration par une vaillance di- « gne de leurs aïeux. Ainsi pour notre « commune patrie, le bonheur n'était « nulle part, la gloire était partout! »

Citons encore un morceau du panégyrique de Jeanne d'Arc; l'on y verra que cet illustre académicien ne partageait pas tout à fait l'opinion de certains faiseurs de vaudevilles, d'opéras-comiques, de drames ou mélodrames, qui feignent de se prendre au sérieux, et qui dernièrement ont couronné, en séance solennelle de leur académie (l'Académie française!), un éloge de Voltaire où il est dit que LA PUCELLE *est une œuvre de génie et de cynisme qu'on admire en ne la nommant pas.* Ces messieurs admirent ce que les honnêtes gens n'osent nommer, et trouvent du génie dans le cynisme.

Profondément blessé comme homme, comme chrétien, comme Français, de la profanation d'une gloire de l'humanité, de la religion, de la patrie, M. de Frayssinous s'écriait :

« Sa mémoire était parvenue jusqu'au « milieu du dernier siècle chargée des « hommages de toutes les générations, « lorsque à cette époque une voix in- « fâme vint troubler ce concert de louan- « ges. Aurait-on pu soupçonner qu'un « poëte français emploierait tout ce qu'il « avait d'esprit à déshonorer cette fille « immortelle? Vit-on jamais, dans l'an- « tiquité, les poëtes de Rome ou de la « Grèce s'acharner sur la mémoire des « personnages qui avaient illustré ou « sauvé leur pays? Non, il n'avait pas le « cœur français, celui qui a pu se por- « ter à l'égard de Jeanne d'Arc à ce « dernier excès d'impudence et d'in- « gratitude. Ah! qu'il me soit permis de « le dire sans détour : si elle n'eût été « qu'une impie et qu'une débauchée, « elle eût trouvé grâce devant l'impiété « et le libertinage. Mais non, elle est « pieuse, elle est chaste; dès lors la re- « ligion peut s'honorer de ses exploits « comme de ses vertus; et voilà ce qui « enflamme le courroux du plus grand « ennemi qu'aient eu jamais le chris- « tianisme et les bonnes mœurs. Quel « homme que celui qui a pu concevoir, « méditer, exécuter froidement le des- « sein de couvrir d'opprobre et de ridi- « cule la libératrice de sa patrie; et quel « siècle pour la France que celui qui a « vu couronner sur le premier théâtre « de la capitale le poëte coupable d'un « tel forfait! Messieurs, je ne suis pas « assez étranger aux lettres humaines « pour ne pas savoir tout ce que la na- « ture avait donné à Voltaire d'esprit et « de talent; mais avant tout je suis chré- « tien et Français; j'aime avant tout ma « religion et ma patrie; et quand je « pense avec quelle persévérante fureur « Voltaire a dénigré le christianisme, « avec quelle indignité il a voulu flétrir « l'héroïne qui au 15e siècle fut le sau- « veur de la France, je ne vois plus, dans « les honneurs qu'il reçoit au sein de la « capitale, le triomphe de l'écrivain, « mais le triomphe de l'impie et du mau- « vais citoyen. Ces hommages qui lui « sont rendus ne sont plus à mes yeux « qu'un outrage solennel fait à la vertu; « et loin de grossir par la pensée la foule « des adorateurs de l'idole de boue, je « m'éloigne en frémissant d'indignation, « d'épouvante et d'horreur. »

L'amour de l'abbé de Frayssinous pour la maison royale de Bourbon est bien connu. Nous aurons occasion d'en parler au sujet de sa mission auprès du jeune duc de Bordeaux. L'assasinat du duc de Berri lui arracha des cris de douleur. Dans une de ses conférences, quelques jours après l'attentat de Louvel, il déplorait ainsi le sort de la France :

« Non, Messieurs, ce n'est point « assez de porter sur la tombe de la « victime quelques larmes stériles : « portons-y aussi des sentiments géné- « reux comme les siens; s'il en était « autrement, il me semble que, se re- « levant du fond de son tombeau, le « prince infortuné nous dirait : « Fran- « çais, ce n'est pas sur moi qu'il faut « pleurer, mais sur vous et vos enfants: « pleurez sur vous, qui avez eu le mal- « heur de bannir de vos lois le Dieu de « vos pères; qui livrez à la dérision et

Digitized by Google

« aux outrages la religion sainte et « protectrice sous laquelle votre patrie « avait prospéré, et sans laquelle la « société, la morale, toutes les insti- « tutions humaines sont sans force et « sans appui ; pleurez sur vos enfants, « à qui vous laissez pour héritage des « exemples funestes et des maximes « plus funestes encore, des doctrines « d'anarchie et d'impiété, source inta- « rissable de maux, de discordes et de « crimes. »

Le 28 avril 1822, l'orateur termine sa carrière apostolique ; il prononça sa dernière conférence, devant un auditoire d'autant plus nombreux, dont l'émotion n'avait jamais été plus vive.

Rendons justice à Mgr de Frayssinous ; après avoir relu attentivement ses discours, ses conférences, ses oraisons funèbres, nous nous sentons pressé de dire l'effet qu'a produit sur nous ce nouvel examen.

Il faut le déclarer sans détour, beaucoup de gens nous semblent l'avoir mal apprécié, ou du moins avec quelque prévention ; ce n'est pas qu'il leur soit possible de lui refuser du talent et un beau caractère, mais certes, à les entendre, on voit qu'ils ne se doutent pas de la grandeur de son mérite.....

S'il en est qui n'aient de lui que ce qu'on appelle *une bonne tête*, qu'ils l'étudient ; ils admireront l'élégante construction, le plan toujours simple et harmonieux de ses œuvres ; ils remarqueront la solidité de sa doctrine, l'habileté de son argumentation, la vigueur de sa logique ; ils seront charmés, comme nous le sommes, de la pureté de son goût, du bon ton de ses manières oratoires ; enfin, de la parfaite distinction de son éloquence.

Nous n'avons jamais entendu ce célèbre orateur ; mais si son geste, si sa voix, si l'action, en un mot, répondait à la pensée, comme l'affirment tous ses contemporains, à notre avis, il n'avait rien à désirer ; et si l'on voulait lui reprocher le manque d'énergie, le peu d'éclat, nous répondrions qu'il avait, quand il le fallait, la force et le brillant convenable, et que d'ailleurs l'on réunit difficilement au suprême degré toutes les qualités ; tels peuvent posséder le pouvoir de subjuguer souverainement un auditoire, avoir reçu le don, qui n'appartient qu'à eux, de jeter à pleines mains les magnificences les plus inattendues, les plus inouïes de la parole, qui n'ont peut-être pas le tact exquis du conférencier de Saint-Sulpice.

Nous parlerons dans un second article de la carrière politique de Mgr d'Hermopolis. Le second volume de M. Henrion renferme de charmants épisodes sur son voyage en Italie, sa vie privée avant et après 1830, et donne, sur sa mission auprès du prince exilé, des détails inconnus.

LÉOPOLD DE MONTREUIL.

COMMENT LA QUESTION DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT EN FRANCE EST JUGÉE EN ALLEMAGNE.

Nous croyons devoir emprunter à l'une des meilleures feuilles catholiques qui se publient en Allemagne, un excellent article que lui ont inspiré les vœux que, dans *l'ordre politique*, elle forme pour l'entier triomphe de la cause catholique en France, principalement en ce qui concerne la question de l'enseignement, aujourd'hui si vivement et si profondément controversée en France.

« La France libre et catholique, dit la *Gazette des Postes d'Augsbourg*, serait pour l'Allemagne un bienfait d'un prix inestimable ; elle en serait un également pour les deux péninsules Ibérique et Italique ; elle en serait un même pour la

Digitized by Google

Scandinavie, pour la Grèce et pour l'Orient. — N'est-ce donc pas, nous dira quelqu'un, la France catholique qui a enlevé, non à l'Autriche, mais à l'empire germanique, l'Alsace, qui a horriblement ravagé le Palatinat, et qui, finalement, a fait crouler le vénérable édifice du Saint-Empire? — Elle a fait toutes ces choses, il est vrai; mais, en tout ceci, elle n'a point agi en puissance catholique, c'est-à-dire dans les vues d'une politique également juste et bienfaisante. Si donc elle rentrait entièrement dans son principe catholique, si sa population venait à se convertir sincèrement et en masse à la foi catholique, elle embrasserait une carrière politique entièrement opposée, et c'est à cette condition que se rapportent toutes nos espérances, tout notre désir. De tout autres voies s'ouvrent à la France catholique que celles de l'appauvrissement de la chaire apostolique, et du démembrement de l'Allemagne; déplorable système, dans lequel l'orgueil d'un de ses plus grands rois cherchait la gloire de son trône et de son nom bien plus que l'honneur de son peuple. Les grandes destinées de la France la poussent vers l'Afrique, et une nouvelle ère commence pour elle; il faut que ce boulevard de l'islamisme et de l'idolâtrie tombe devant sa glorieuse épée. Son ancienne et inflétrissable gloire l'appelle à la protection de l'Église en Orient. C'est à la France catholique, au pays des premiers barons chrétiens et du fils aîné de l'Église qu'est dévolue la palme de la protection de l'Europe entière, contre l'empire d'une autocratie effrénée et contre celui d'un monopole commercial, basé sur le plus impitoyable système d'usure. C'est le mauvais génie de la France, c'est sa calamiteuse étoile, qui l'ont appelée à s'étendre au Rhin; et c'est pour se conserver à si vil prix la satisfaction d'une puérile ambition qu'elle a, pour ainsi dire, livré à l'Angleterre tout le reste de l'univers.

« A l'époque où Louis XIV se préparait à faire la guerre à l'Angleterre et à la Hollande, Leibnitz lui envoya, par l'intermédiaire de l'électeur de Mayence, un mémoire très-détaillé pour l'engager à plutôt tourner sa puissance contre l'Égypte, où il trouverait la clef du commerce universel et le sceptre de l'Orient. La pensée du grand philosophe de l'Allemagne fut trop haute, même pour le grand roi. Napoléon la retrouva, mais ne la saisit qu'en aventurier; elle dépérit en ses mains; elle se réduisit à une grande et mémorable mystification. Le mémoire de Leibnitz eut le sort des livres sibyllins. Mais le Dieu toujours fidèle des chrétiens, dont le bras tout-puissant avait un jour sauvé la France de la puissance des Anglais et de sa désorganisation intérieure, en n'employant à cette admirable œuvre que le pur dévoûment de la fille d'un berger, ne s'est laissé détourner de ses vues divines ni par l'infidélité du peuple français, ni par l'aveuglement de ses chefs. Un jour il débrida les emportements fanatiques des musulmans d'Afrique; un pouvoir irrésistible entraîna les légions françaises sur l'autre rive de la Méditerranée; contre toute apparence, ils se sont maintenus en possession de ce rivage, d'où, à une époque prévue, ils domineront les voies du commerce oriental, en même temps qu'ils se trouveront en position d'arrêter la grande avalanche qui, du pôle septentrional, menace de couvrir Constantinople. C'est par eux que l'Espagne reçoit une impulsion analogue, et qu'en y obéissant elle ouvrira un canal salutairement émanatoire aux éléments destructeurs qui fermentent en son sein. Déjà le commerce de l'Italie commence à se jeter dans la voie où Marseille a puisé les éléments d'une prospérité que l'on n'aurait pu prévoir il y a quelques années.

« Le midi de l'Europe semble se ranimer sous l'influence renaissante de la France. Que l'Allemagne s'en réjouisse! car, à mesure que le regard de la France se porte sur ses possessions africaines, il se détourne du Rhin, et à mesure que la France se relève, les dangers dont l'Angleterre et la Russie menacent l'Allemagne, se détournent d'elle. Nous parlons à la fois de la Russie et de l'Angleterre, car, ce qu'est la première à la libre intelligence de l'homme, la Grande-Bretagne l'est à la prospérité matérielle et à la puissance

Digitized by Google

des peuples de race germaine. Toutes deux sont, quoique sous d'autres rapports, les ennemis-nés de l'Allemagne, et cette situation leur semble assignée par une loi du destin. D'autre part, l'appui naturel des peuples de race scandinave est le corps germanique, en sorte que des colonnes d'Hercule au cercle polaire, un seul et même intérêt naturel rattache tous ces pays au système politique de la France, et cet intérêt, bien que nécessairement combattu par les tendances également naturelles à la Russie et à l'Angleterre, se maintiendra dans ses effets, parce qu'il résout les intérêts vitaux de l'Europe.

« Mais le salutaire développement de la politique de la France dépend de la victoire ou de la défaite du principe catholique dans son intérieur ; ce n'est que la croix d'une main et l'épée de l'autre, qu'elle se maintiendra dans la possession de l'Afrique. Le courage religieux du peuple franc peut seul rendre la France capable de résister au fanatisme, dont la recrudescence a visiblement saisi toutes les tribus africaines ; lui seul peut lui donner cette héroïque persévérance qui lui sera nécessaire pour soutenir une lutte, dont nous ne voyons encore que les premiers engagements ; mais de savoir si les masses du peuple français deviendront capables de concevoir de religieux enthousiasmes dont dépend son avenir, c'est là une question dont la solution dépendra essentiellement *de l'issue du combat qui a pour objet l'enseignement public.*

« Les feuilles allemandes, qui parlent avec un si pitoyable dédain des efforts de l'Église de France pour récupérer la liberté en fait d'enseignement, manquent de toute vue claire sur cette importante question, ou plutôt elles ne sont que les trop fidèles interprètes d'une hostilité qui, de ce côté du Rhin, sympathise malheureusement avec le système irréligieux qui prédomine encore en France. Ceux qui mesureront la hauteur de ces idées à l'échelle de celles qui ont dicté le rapport de M. Thiers, et ceux qui préfèrent celles-ci aux sentiments de la France catholique dans la question de l'enseignement, nous semblent se dévouer au sort de Midas, et devoir bientôt en appeler au silence du barbier de ce roi de Phrygie. »

Cette conclusion de l'article de la feuille que nous citons, paraîtra un peu leste aux admirateurs du travail de l'illustre député ; mais il se trouvera, en France, bien des nobles esprits qui comprendront tout ce qui, en saine politique, milite en faveur de l'action ecclésiastique sur l'enseignement public. La France est la plus ancienne et la plus puissante des monarchies catholiques ; c'est un fait auquel il faut avant tout s'arrêter, car les faits existants sont la base de toute politique. En cette qualité, elle a un avenir, et il serait souverainement insensé de vouloir tirer la prévision de cet avenir d'ailleurs que de son histoire catholique ; elle marche en tête d'une immense agrégation religieuse, dont elle porte la bannière ; hérétique ou incrédule, elle n'a plus dans le monde de place politique. Lorsqu'un chef de colonne s'est laissé évincer de son poste, il ne trouve plus de rang à y prendre, si ce n'est à la queue de la colonne, car personne ne veut lui céder le sien. Ainsi, pour la France, être puissance catholique, et, à ce titre, prépondérante, ou *n'être rien*, c'est là le problème qui lui est assigné dans la question religieuse, et c'est de nos plus proches voisins, de ceux-là seuls qui nous portent une affection vraie, sincère et désintéressée, que nous viennent de si brillants conseils. L'alternative qui en découle mériterait bien, ce nous semble, d'occuper un peu plus sérieusement les esprits, en France, que les misérables diatribes dirigées contre le clergé, tout entier compris sous le nom de jésuites, dans un débat où tout l'avenir du plus beau royaume de la terre se trouve engagé.

Le comte D'H.

Digitized by Google

DESCRIPTION HISTORIQUE DE L'ÉGLISE ET DE LA CHAPELLE DE SAINT-GERMER DE FLAY;

MÉMOIRE LITURGIQUE SUR LES CIBOIRES DU MOYEN AGE, ET NOTICE SUR LE PRÉTENDU TEMPLE ROMAIN DE SAINT-GEORGES-LES-ROYE;

PAR M. L'ABBÉ CORBLET,
Membre de plusieurs Sociétés savantes [1].

Ces trois brochures offrent au chrétien, à l'antiquaire, à l'archéologue des faits et des développements aussi intéressants que curieux. Le rapide aperçu que nous allons en donner montrera que M. l'abbé Corblet a très-honorablement payé au public le tribut dont ses études et ses connaissances le constituaient débiteur.

L'un des objets de la première brochure est de restituer à l'église de Saint-Germer son antique renommée, c'est-à-dire de la rétablir dans le rang architectural qu'occupent nos plus beaux monuments religieux.

M. l'abbé Corblet, d'accord en cela avec M. de Caumont, pense que peu d'églises en France méritent autant d'attention que celle de Saint-Germer; « car, dit-il, quoique plusieurs autres lui soient supérieures par la richesse et la grandeur du vaisseau, elle peut, sans outrecuidance, lever le front devant elles et les appeler ses sœurs. Peut-être même a-t-elle sur les monuments congénères une sorte de supériorité qui n'est pas illusoire aux yeux de l'antiquaire, en ce sens qu'elle présente d'une manière bien plus saillante le travail d'assimilation qui s'est opéré entre l'élément bysantin, l'élément roman et les inspirations naissantes de l'art ogival. Ce qui doit encore fixer l'attention de l'archéologue sur cette église, c'est qu'elle présente tous les caractères du style ogivo-roman (12e siècle), bien qu'elle date de la première moitié du 11e siècle (an 1036). L'ogive y surgit partout; tandis que, plus timide dans les autres contrées, elle ne s'y montre qu'un siècle plus tard. »

De là, l'auteur passe à la chapelle qui dépend de cet édifice; il en donne la description, accompagnée d'appréciations élogieuses. « Elle est, dit-il, tellement semblable à la Sainte-Chapelle de Paris, qu'on a souvent agité la question de savoir laquelle avait servi de modèle à l'autre. »

Et puis, remontant à la fondation de l'abbaye de Saint-Germer, il en donne un précis historique qui se lie à celui de l'église de ce nom.

Là commencent les faits historiques et les événements surnaturels : c'est, à notre sens, la partie la plus intéressante de la brochure.

M. l'abbé Corblet nous apprend que saint Germer consulta saint Ouen pour savoir en quel lieu devaient être assis les fondements du monastère qu'il avait l'intention d'ériger, et que saint Ouen lui indiqua le territoire de Flay. Les deux amis se mirent en route, et, après trois jours de marche, arrivèrent ensemble dans un désert âpre et sauvage. D'après la tradition, appuyée par les écrits de l'époque, il paraîtrait que le plan géométrique de cette abbaye fut tracé par une puissance surhumaine. Quelque temps après, on la vit s'élever magnifique aux frais et par les soins du pieux Germer.

Ce magnifique monument fut ruiné et réédifié plusieurs fois.

Ce fut Drogon, 41e évêque de Beauvais, surnommé *le grand bastisseur de moustiers*, qui, en dernier lieu, le rétablit dans toute sa splendeur primitive. Ce même prélat fit également ériger, mais

[1] Amiens, chez Duval et Herment, imprimeurs de la Société des Antiquaires de Picardie, place Périgord, 1.

Digitized by Google

plus tard, c'est-à-dire en 1036, l'église et la chapelle abbatiales qui font le sujet de la brochure de M. l'abbé Corblet.

Immédiatement après la notice historique, l'auteur passe à la partie archéographique de ces deux derniers monuments. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les paroles qui terminent son écrit. Si, à cause de leur brièveté, elles ne peuvent donner à juger du talent avec lequel l'habile archéologue traite son sujet, elles montrent du moins à quel point de vue il aurait pu se placer si les limites de sa brochure lui avaient permis de donner quelque essor à sa poétique imagination.

« Je regrette, dit-il, de n'avoir pu reproduire que l'*ostéologie* de ce monument. La plume s'arrête impuissante, quand elle veut exprimer la vie qui circule à larges flots dans les pierres; un savant et poétique crayon pourrait seul traduire ce lyrisme monumental... Et encore, comment pourrait-il rendre cette harmonie d'ensemble, le luxe et la variété de cette efflorescente végétalisation qui, pourtant, n'enfreint point les règles d'une sage unité, et qui fait qu'on ne sait quoi le plus admirer, ou de la poésie de cette géométrie, ou de la géométrie de cette poésie!!! »

La deuxième brochure donne la description de l'église de Saint-Georges-les-Roye, telle qu'elle était avant que le vandalisme révolutionnaire l'eût détruite, et, de plus, rectifie trois erreurs que quelques archéologues mal instruits avaient inconsidérément accréditées.

Les uns voyaient dans cet édifice un monument gaulois;

Les autres, et c'était le plus grand nombre, un temple romain converti en église;

Une troisième opinion en faisait un monument consacré au culte de Mythras.

Or, notre auteur attaque ces trois erreurs, et prouve par la puissance des faits, unie à la force des raisonnements, que l'église de Saint-Georges-les-Roye était bien réellement une construction du moyen âge appartenant à la période romane.

La troisième et dernière brochure traite avec assez d'étendue la question des ciboires au moyen âge, dont, comme le fait observer M. l'abbé Corblet, aucun antiquaire, aucun liturgiste, avant lui, ne s'était sérieusement occupé.

Et certes il lui a fallu une persévérance opiniâtre pour vaincre les difficultés que l'obscurité des temps a dû nécessairement opposer à l'élaboration de son remarquable travail.

Ses immenses recherches à cet égard ont, entre autres bons résultats, celui de constater ce fait, C'est que les ciboires du moyen âge étaient généralement faits en forme de colombe. En effet, dit notre religieux auteur, pour renfermer le mystère d'amour, il était naturel d'imiter la forme de l'oiseau qui, chez presque tous les peuples de l'antiquité, fut regardé comme le symbole de l'amour.

Vers le 16e siècle, aux ciboires à forme symbolique, on substitua les insignifiantes coupes couvertes et renfermées dans des tabernacles.

L'auteur est loin d'applaudir à ce changement, il regrette, au contraire, les tours ciselées et les colombes significatives du moyen âge. Mais puisqu'il n'est guère possible de tenter une réforme à ce sujet, il faudrait, ajoute-t-il, « que sur tous les points de la France les musées archéologiques s'empressassent d'acquérir les ciboires anciens dont le creuset de l'orfévrerie n'a pas encore fait sa proie. Alors, en les comparant entre eux, on parviendrait à composer sur les antiquités liturgiques un mémoire riche de science et de saine critique. »

En somme, les trois brochures de M. l'abbé Corblet offrent, chacune dans sa spécialité, un intérêt archéologique et religieux digne de fixer l'attention des hommes qui, fatigués de promener leurs regards sur les hontes et les misères du présent, aiment à les reposer quelquefois sur les vénérables restes du passé.

LE COMTE DE J.

Digitized by Google

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

VISITES AU SAINT SACREMENT ET A LA SAINTE VIERGE POUR DEMANDER LA CONVERSION DES PÉCHEURS, etc., par M. l'abbé **ARNAULT**, chanoine honoraire de Tours, vicaire de Saint-Louis-d'Antin, avec approbation de Mgr l'archevêque de Paris. Paris, Devarenne, libraire, faubourg Saint-Honoré, 14; librairie religieuse de madame Simon, rue Joubert, 43. 1 vol. in-18, 1 fr. 80 c.

Nous ne saurions trop instamment recommander à nos lecteurs cet ouvrage où respire la foi la plus vive, la charité la plus fervente, le zèle le plus pur pour le salut des âmes, la commisération la plus touchante et la plus vraie pour ces malheureux qui n'aperçoivent pas les bras de l'éternelle miséricorde toujours prêts à les recevoir. C'est le cœur du prêtre qui a dicté à la plume exercée de l'écrivain ces pages si pieuses et si admirables, destinées à rendre plus habituelles et plus familières encore les saintes pratiques de l'*Archiconfrérie*.

« Puisse ce petit livre, dit l'auteur lui-même, être favorablement accueilli des âmes ferventes et offrir un nouvel aliment à leur piété! Puisse-t-il, par les prières qu'il contient, obtenir la conversion des personnes qui sont l'objet habituel des préoccupations les plus sérieuses de la religion! Puisse même sa lecture, et ce but n'a pas cessé un seul instant de présider à ce travail, contribuer en quelque chose à éclairer et à toucher ces chrétiens, hélas! trop nombreux, qui ont oublié depuis longtemps et leurs plus importants devoirs et leurs destinées éternelles! »

Il est impossible qu'un vœu si pur ne soit pas exaucé, quand surtout la sainteté de la pensée a su revêtir toutes les grâces du style. L'extrait suivant de cet excellent ouvrage fera connaître si nos éloges sont empreints de la moindre exagération.

« Unum est necessarium.
Une seule chose est nécessaire.»
Saint Luc, ch. x, v. 42.

« Oui, je suis heureux de laisser les choses de la terre pour venir vous adorer et vous prier dans votre temple, ô Jésus! Lorsque je vous parle dans votre sanctuaire, et que vous daignez répondre à votre serviteur, une vie inconnue me pénètre, mon esprit tressaille de joie, mon cœur surabonde de reconnaissance et d'amour, et je ne puis me lasser de répéter mille fois devant vos autels la parole de votre apôtre sur le Thabor : « Il nous est bon d'être « ici. » Ah! que ne m'est-il donné, Seigneur, non pas d'y dresser une tente pour y passer quelques instants, mais plutôt d'y fixer à jamais mon séjour!

« Comme la lumière jaillit vive et éclatante de votre tabernacle, ô mon Dieu! comme elle éclaire mon intelligence et lui découvre la vérité! comme je comprends, comme je goûte alors ce que j'ai méconnu et oublié si souvent : que nous sommes faits pour vous seul, qu'*une seule chose* ici-bas *est nécessaire* : vous servir et vous aimer; que nous devons vivre et respirer pour vous seul; que tout ce qui n'est pas vous est vanité et néant; que c'est une folie incompréhensible de fixer sur cette terre des désirs que rien de créé ne peut satisfaire, des affections que rien de mortel ne saurait combler. Votre beauté, toujours ancienne et toujours nouvelle, se manifeste alors à moi presque sans nuage, et lorsque votre amour s'empare de mon cœur, je m'écrie, comme le patriarche : « *J'ai vu Dieu face à face et* « *mon âme a été sauvée.* »

« Mais je veux m'oublier, Seigneur, pour ne penser en ce moment qu'aux malheureux pécheurs, à ces hommes qui ne vous servent plus et dont j'appelle la conversion de toute l'ardeur de mes vœux. Leur esprit, livré au mensonge, est sans cesse agité, inquiet, tourmenté, parce que vous ne l'avez créé que pour vous connaître, ô vérité éternelle! Leur cœur est semblable à une mer soulevée par la tempête : toutes les passions le bouleversent : rien ici-bas ne peut le rendre heureux, parce que vous ne l'avez formé que pour vous aimer et vous posséder, ô mon Dieu! ô bonté souveraine!

« Toutes les créatures dans lesquelles ils s'efforcent de trouver la félicité, leur crient incessamment qu'elles sont incapables de contenter une âme immortelle, et semblent, par leur insuffisance et leur néant, les repousser avec violence vers le Dieu qui les a faites. Insensés, *que vous importe de gagner l'univers entier, si vous vous perdez vous-mêmes?* Que ferez-vous de toutes vos jouissances, de tous vos biens, de toute votre gloire, lorsque sonnera votre dernière heure? *Que pourrez-vous donner en échange de votre âme?* Ah! sachez donc enfin qu'*une seule chose est nécessaire;* cherchez Dieu, aimez Dieu, servez Dieu!

« Voilà, Seigneur, ce que leur répètent à la fois et sans interruption le ciel, votre trône et leur patrie; la terre, l'escabeau de vos pieds et leur exil; l'Évangile, l'Église, l'Eucharistie, le Sacerdoce, la Religion tout entière. Voilà ce que leur révèlent à toute heure la lumière de votre grâce, les remords de leur conscience, les déceptions du monde, les

Digitized by Google

afflictions de la vie, les terreurs de la mort. Mais ils demeurent sourds à toutes ces menaces; toutes les voix de Dieu et des hommes ne sauraient parvenir jusqu'à ces infortunés; et ils se précipitent comme à l'envi au fond de l'abîme éternel.

« Mon Dieu ! mon Dieu ! sauvez-les... Puissent-ils se réveiller de leur assoupissement funeste, vous appeler à leur secours, se jeter dans vos bras miséricordieux, et y trouver enfin le salut et le repos de leurs âmes. Ainsi soit-il. »

NOUVEAU CODE DES CHASSES. — En vente à la librairie administrative de Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55. — Prix 3 fr. 50 c.

Sous ce titre, MM. Gillon, député, conseiller à la Cour de Cassation, et de Villepin, avocat à la Cour Royale de Paris, viennent de faire paraître un ouvrage qui résume, d'une manière complète, la législation et la jurisprudence sur la chasse considérée, soit comme moyen de destruction nécessaire, soit comme exercice d'agrément.

Cet ouvrage ne comprend pas seulement la loi fondamentale du 3 mai 1844 et le commentaire développé de cette loi d'après la discussion parlementaire et les circulaires des ministres ou des directeurs généraux; MM. Gillon et de Villepin ont voulu faire davantage : ils ont en quelque sorte trié les décisions judiciaires rendues depuis cinquante ans relativement à la chasse, et coordonnant la jurisprudence antérieure, indiqué quels sont les arrêts qui restent applicables, quels sont au contraire ceux qui cessent de l'être par suite de la nouvelle loi sur la police de la chasse. Enfin, complétant par des additions considérables l'œuvre partielle du législateur de 1844, les auteurs du *Nouveau Code des Chasses* ont réuni dans le même volume et annoté avec soin les lois concernant la ferme et l'adjudication de la chasse dans les bois de l'État, des communes et établissements publics, les forêts de la couronne, les gardes-champêtres, la police rurale, la destruction des animaux nuisibles, la louveterie, les primes, les poudres et détention d'armes, etc., etc.

Un grand nombre de questions sont examinées et résolues dans cet ouvrage; toutes peuvent l'être au moyen des documents nombreux qu'il contient.

Nous signalerons particulièrement ce qui est relatif à la capacité des ecclésiastiques d'obtenir des permis de chasse. Cette question est examinée en droit civil et d'après les règles canoniques.

Les règles concernant la compétence des tribunaux ont été aussi l'objet d'une attention spéciale. Nous avons remarqué surtout ce qui concerne les poursuites dirigées contre les Archevêques, Évêques, Présidents des consistoires, etc., pour délits de chasse, s'ils venaient à en commettre. La chose est possible, puisque la nouvelle loi exige le permis de chasse, non-seulement pour les chasses bruyantes et dissipées que les règles canoniques repoussent, mais pour toute espèce de chasse, même pour la chasse aux petits oiseaux, sans armes, à l'aide des procédés les plus simples, telle que la pratiquent fort innocemment la plupart des ecclésiastiques de nos campagnes.

Les dispositions de la nouvelle loi relative à l'achat et au transport du gibier en temps prohibé, aux temps, modes et procédés de la chasse des oiseaux de passage sont d'ailleurs tellement arbitraires et variables de localité à localité, que les meilleures intentions ne mettront pas toujours à l'abri de la poursuite des tribunaux.

Chacun voudra donc être exactement instruit de ses droits et de ses obligations, de la légalité des poursuites qu'il pourrait intenter ou subir; des procès auxquels il s'expose et des moyens de défense dont il peut s'armer; le *Nouveau Code des Chasses* répond à toutes ces exigences : il est d'ailleurs le seul ouvrage sur la matière qui contienne les circulaires récentes du ministre des finances, des directeurs généraux de douanes, de l'enregistrement et des domaines, des contributions indirectes, concernant la délivrance et la perception de la taxe des permis de chasse, le gibier étranger, la recherche à domicile du gibier et les attributions nouvelles des employés des contributions indirectes et des octrois.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 107. — NOVEMBRE 1844.

Sciences Historiques.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

TRENTE-TROISIÈME LEÇON [1].

De la propriété ecclésiastique; opinion du 13e siècle et du 4e; avis important. — Doctrine de l'Evangile; Eglise de Jérusalem. — Le clergé a toujours possédé de droit et de fait; édits impériaux touchant les détenteurs; méthode moderne. — Premières possessions ecclésiastiques en Gaule. — Dîmes; trois espèces de *donations;* trois espèces de bénéfices, *précaires, prestaires, commendes.* — Les évêques possesseurs et administrateurs, tradition apostolique et conciles. — Adjonction des laïques; *défenseurs, avoués* ou *vidames;* marguilliers. — Monastères. — Opinion de Montesquieu sur les richesses du clergé; évaluation différente par un autre écrivain du 18e siècle. — Statistique de 1757; application au 6e siècle. — Instruction de cette leçon.

« Ah! Constantin, de quel mal fut « cause, non ta conversion, mais cette « donation qu'accepta de toi le premier « pape enrichi! » Ainsi écrivait un poëte fameux au 13e siècle. Avec quel respect nos fervents ministres, nos austères conseillers d'État, nos saints députés et pairs nationaux entendraient aujourd'hui ce pieux gémissement! N'est-ce pas là un édifiant regret, tout à fait digne de plaire à leurs religieuses sollicitudes? Et vous, modérés fidèles, qui comprenez si bien la difficulté du temps, le danger des prétentions et du zèle hors de propos; qui supportez si pacifiquement le dénûment et les humiliations de la religion, cette touchante réclamation d'indigence en faveur de l'Église, à une époque où l'incrédulité était plus rare que ne l'est aujourd'hui la foi, ne portera-t-elle pas dans vos cœurs une douce satisfaction? Car, combien souvent n'avez-vous pas exprimé vos charitables doutes sur le salut d'un clergé qui possède! Vous demanderez peut-être avec empressement quel vénérable personnage, quelle vertu consommée a prononcé ce beau rappel de pauvreté primordiale? Quel heureux thème de concession et de quiétude! Du moins, un bon nombre se surprendront un peu embarrassés de justifier les papes, le clergé et leurs anciennes richesses contre une déposition si candide.

Cette déposition appartient à Dante [2]. Ce poëte croyait certainement à la religion chrétienne comme tous les hommes de son temps; et, quoiqu'on n'ait jamais ouï dire qu'aucun concile, aucun docteur l'ait invoqué comme autorité théologique, néanmoins ne pourrait-il pas avoir raison sur cet article? Certains

[1] Voir la xxxiiie leçon au n° 105 ci-dessus, p. 7.

[2] *Inferno*, cant. 19 :

Ahi! Costantin, di quanto mal fu matre
Non la tua conversion, ma quella dote
Che da te prese il primo ricco patre!

Digitized by Google

conciles, les plus anciens par exemple, ne seraient-ils pas d'accord avec lui? — Nous verrons tout à l'heure. — Qu'on permette auparavant un avis assez opportun d'ailleurs en bien d'autres rencontres que celle-ci.

Dès qu'il s'agit de religion et même de politique, toute mesure mitigée, toute opinion non tranchée, ont une affinité plus ou moins perceptible, mais certaine, avec un principe faux et funeste. Nonobstant l'intention de prudence qui les recommande, ou précisément, par cette bonne intention, elles ne sont que plus glissantes et exposées à dévier insensiblement. Si d'insurmontables empêchements, si des oppositions compliquées font quelquefois un devoir de plier pour ne pas rompre, de retrancher la vérité dans une humble et patiente réserve pour ne pas la compromettre, une pareille nécessité n'est pas moins un grand malheur et un grand péril, parce que la vérité y est déjà, bon gré mal gré, compromise, ou, pour parler plus exactement, c'est nous qui sommes compromis et qui risquons, en ne la défendant pas, d'en être délaissés. Plus la prudence oblige donc à céder, plus on doit regarder attentivement ce qu'on cède, ne pas aller au delà de la nécessité, ne pas *exagérer* la prudence, et s'attacher plus fermement de cœur et d'esprit à la vérité tout entière : autrement on la perd en croyant la sauver; je veux dire, nous nous perdons en croyant nous sauver à ses dépens. Il y a déjà plus de 16 ans, un illustre prélat, après une concession de ce genre, dont les conséquences ne sont pas aujourd'hui un petit embarras, allait répétant cette excuse : « J'ai sauvé la religion « pour dix ans. » Assez peu de temps après, un jeune prêtre, déjà célèbre par son éloquence si originale, en me racontant ce trait peu connu, ajoutait plaisamment : « Notre Seigneur serait tombé « sous sa main, il l'aurait jeté à la mer « et lui aurait dit : C'est indispensable; « je sauve ainsi pour dix ans votre reli- « gion. »

Or, nous autres catholiques, nous avons une règle aussi sûre que facile, dont nous ne pensons pas assez à nous servir pour nous préserver de méprise : c'est de considérer d'où viennent ces mesures et ces opinions tempérées, où elles prennent faveur. Sont-elles proposées, accueillies par les ennemis de l'Église? Il est sage de nous en défier. Ce qu'ils persistent à louer, nous devons le craindre; à blâmer, nous devons le défendre. Et pour abréger encore l'examen, partout où nous apercevons opposition volontaire contre le Saint-Siége, nous n'avons plus qu'à dire en toute confiance :

En ce qu'il vous déplaît, c'est raison que je l'aime [1].

L'aigreur est trop visible dans les censures continuelles de Dante sur les souverains-pontifes, et jusque dans ses protestations de révérence, pour ne pas rendre suspects ses jugements en tout ce qui touche aux choses ecclésiastiques. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il ait, avec sa belle apostrophe à Constantin, préconisé un des arguments les plus haineux des hérétiques du 12e siècle et de Julien l'Apostat. Ce fameux héros a pris soin, en effet, de nous apprendre lui-même, fort longtemps avant le poëte florentin, que la possession des biens temporels par le sacerdoce était une contravention aux préceptes évangéliques. C'est pourquoi il ôtait aux églises leurs biens, au clergé ses privilèges : « Puisque l'admirable loi des « chrétiens, écrivait-il, leur ordonne de « renoncer aux biens de la terre, afin « d'arriver plus aisément au royaume « des cieux, je veux, autant qu'il est en « moi, leur faciliter le voyage..... La « pauvreté les rendra sages en ce monde « et les fera régner dans l'autre [2]. »

Que ce rapprochement soit peu flatteur pour Dante, c'est le moindre inconvénient de sa trompeuse déclamation, et de quoi il y aurait puérilité à se soucier. Ce qui doit choquer dans ce rapprochement, c'est la conformité de pensée entre le poëte chrétien et l'empereur païen. Leurs sentiments, tout divers qu'ils sont, se touchent visiblement et forcément en ce point. La diatribe élégiaque du poëte, qui a rempli

[1] Was ihn euch widrig macht, macht mir ihn werth.
Schiller.

[2] Julien, *Lettre à Ecebolius.*

Digitized by Google

de cette animosité gibeline tout le XIXe chant de son Enfer, ne porte pas d'autre conclusion que l'ironie officielle du prince apostat. Il restreint seulement aux papes et au clergé ce que Julien étendait à l'universalité des chrétiens : voilà toute la différence.

Telle est l'inconséquence de l'esprit humain. Lorsque Dante traçait l'éloge de saint François d'Assise et de saint Dominique [1], il aurait pu rectifier son erreur en remarquant que ni l'un ni l'autre, pour adopter la pauvreté absolue, n'avait prétendu réformer ni blâmer la doctrine ou la conduite des papes et du clergé touchant l'usage des biens temporels, et qu'obliger les papes et le clergé de se faire mendiants, eût été une des plus sottes prétentions. Il avait d'ailleurs devant lui une assez triste réfutation de ses téméraires censures. C'était le relâchement déjà sensible dans les deux ordres encore si récents des Dominicains et des Franciscains [2]. Ne s'en plaignait-il pas lui-même avec l'amertume de sa burlesque hyperbole? « Ceux qui suivent fidèlement leur « modèle, disait-il, sont en si petit nombre, que peu de drap suffit à leurs « capes [3]. »

Si les partisans de la pauvreté clérical, gens assez bien munis ordinairement, se voyaient réduits au strict nécessaire, leur épouvante comprendrait alors que le dénûment habituel n'est pas le mérite le plus facile ni une meilleure sauvegarde de la vertu que l'opulence. Aussi Notre-Seigneur a-t-il dit, non pas : *Heureux ceux qui ne possèdent rien!* mais : *Heureux les pauvres de cœur!* Et quoiqu'il n'*eût où reposer sa tête*, ce divin pauvre voulut donner l'exemple d'une discrète épargne sur laquelle de plus pauvres encore recevaient leur part; on sait qu'il avait choisi Judas pour en être le trésorier. Quand il eut quitté son humble travail pour annoncer la bonne nouvelle, il estima légitime, évidemment, que les évangélisés fournissent à sa subsistance et à celle des évangélistes. Deux fois il fit un miracle pour nourrir la multitude qui venait écouter sa parole, il n'en fit point pour lui ni pour ses apôtres; quand il commença de les envoyer en mission, il leur prescrivit de ne rien emporter, ni provisions ni argent; mais il ajouta : « L'ouvrier mérite sa subsis- « tance;..... dans quelque maison que « vous entriez, vous y demeurerez jus- « qu'à votre départ, buvant et mangeant « ce qu'on vous y servira. » Et plus tard : « Quand je vous ai envoyés sans sac, « sans bourse et sans chaussures, vous « a-t-il manqué quelque chose? — Non, « répondirent-ils [1]. » Sa volonté était donc que les choses nécessaires ne leur manquassent pas, et que ce fût un devoir aux fidèles d'y subvenir.

On a plus d'une fois rappelé comme un exemple général et trop tôt abandonné l'Église de Jérusalem, qui mettait tous les biens en commun. L'Église de Jérusalem fut une exception. Ce détachement effectif et cette communauté de biens tenaient à la situation incertaine des fidèles dans la cité sacrilége, dont ils attendaient la ruine prochaine, et dont ils devaient sortir au premier signal, comme ils firent avant que le siége commençât. La communauté complète, hors de la vie conventuelle, est impraticable, surtout pour une nation civilisée. Les premiers chrétiens ne l'essayèrent pas ailleurs qu'à Jérusalem [2]; et même à Jérusalem l'aventure d'Ananias et de Sophira prouve qu'ils demeuraient libres de garder leurs propriétés [3]. Ceux qui se fondent ainsi sur

[1] *Paradiso*, canto 11 et 12.

[2] Une lettre de saint Bonaventure l'atteste en 1257, trente ans après la mort de saint François. Voyez aussi Hurter, *Institutions et Mœurs de l'Eglise*, ch. LXV, t. III, ouvrage bien inférieur à son excellente histoire d'Innocent III.

[3] *Paradiso*, canto 11 :

E stringonsi al pastor; ma son si poche
Che le cappe fornisce poco panno.

Et canto 12 :

La sua famiglia che si mosse dritta, etc.

[1] Luc, 10-4; 22-35, 36.

[2] I. Cor., 11-22 : Numquid domos non habetis ad manducandum et bibendum? aut Ecclesiam Dei contemnitis, et confunditis eos *qui non habent?*

[3] *Act. Apost.*, 5-4 : Nonne manens tibi manebat? et venumdatum in tuâ erat potestate? — Ce champ n'était-il pas à toi si tu voulais le garder? et même après l'avoir vendu, le prix n'en restait-il pas en ton pouvoir? Eusèbe, *Hist. Eccles.*, 3-20.

Digitized by Google

leurs souvenirs un peu légers d'histoire ecclésiastique, ne songent pas aux conséquences positives d'un tel exemple, entendu à leur manière; non-seulement ils se verraient obligés en conscience de vendre leurs biens, mais, de plus, chaque évêque deviendrait nécessairement le dispensateur des biens de la communauté, ce qui augmenterait les inconvénients, loin de les diminuer, et placerait continuellement le clergé dans une épreuve bien plus dangereuse que celle d'administrer uniquement les biens ecclésiastiques. Car, il faut bien le répéter et revenir toujours aux notions les plus simples: nous vivons de la terre et de sa culture, et si tous ceux qui la cultivent ne la possèdent pas, il n'y aurait personne pour la cultiver si personne ne la possédait. Or, le clergé n'est ni d'une autre espèce ni de pire condition que le reste des hommes. Il a la même nécessité, et partant le même droit de posséder.

On a nié la donation de Constantin, parce que l'acte de cette donation n'est point authentique, et que les Grecs de Constantinople l'ont au moins falsifié. Objection et discussion frivoles! Il est certain, par Anastase le Bibliothécaire et par Eusèbe, qu'il bâtit un assez grand nombre d'églises, qu'il les dota d'ornements, de sommes notables et de fonds de terre [1]; et il faut bien qu'il ait donné au pape Melchiade le palais de Latran, puisque le pape y tint (313) le concile convoqué pour justifier Cécilien des accusations des donatistes, que l'affaire n'était pas assez importante, ni le nombre des évêques (dix-neuf) assez considérable pour tenir l'assemblée dans une résidence impériale, et qu'enfin depuis cette époque ce palais a toujours appartenu aux papes. Mais qu'importe? l'Église de Rome et toutes les autres possédaient longtemps auparavant et dès leur origine. Selon la tradition, ce fut chez le sénateur saint Pudens, père de sainte Praxède et de sainte Pudentienne, que demeura saint Pierre; cette maison, qui communiquait aux catacombes de Sainte-Priscilla (mère de saint Pudens), devint la première église catholique de Rome, et fut dédiée par la suite à sainte Pudentienne. Cette famille, fort riche, employa tous ses biens pour la religion. On sait que des cabaretiers disputant un édifice aux chrétiens, sous Alexandre Sévère, ce prince généreux l'adjugea aux chrétiens en disant: « Il vaut « mieux laisser honorer la divinité en « ce lieu comme on voudra, que d'en « abandonner l'usage à des cabare- « tiers [1]. » On croit que c'est l'église de Saint-Barthélemy, dans l'île du Tibre. Au reste, il existe des pièces incontestables sur le fait permanent des propriétés ecclésiastiques; je veux parler de plusieurs édits ou rescrits impériaux. Constantin, maître de Rome par la défaite de Maxence, ordonna, d'accord avec l'autre empereur, Licinius, « que « tous les lieux où les chrétiens tenaient « précédemment leurs assemblées, et « qu'on avait occupés à d'autres usages, « fussent rendus aux chrétiens, soit « qu'on eût acheté ces édifices du fisc « ou autrement. Si ceux qui ont acheté « ou reçu en don ces propriétés vou- « laient réclamer, ils devront s'adresser « au préfet de la province, afin que « l'empereur en décide. Ce qui n'empê- « che pas qu'on restitue sans aucun dé- « lai à la communauté des chrétiens tou- « tes ces possessions. Et comme il est « connu que tous les chrétiens possé- « daient non-seulement les édifices où « ils avaient coutume de s'assembler, « mais d'autres biens encore, *qui n'é- « taient pas des propriétés* personnel- « les, mais *qui appartenaient au corps « entier*, tout cela restitué, sans nul « doute, à *chaque corps* de commu- « nauté chrétienne, sous cette con- « dition qu'en restituant sans rembour- « sement, ils attendront une indemnité

[1] Anast., *Vies des Papes*; Eusèbe, Hist. Eccl., 10-6: Constantin avertit par un rescrit Cécilien, évêque de Carthage, qu'il a chargé le *comptable* ou receveur d'Afrique, de lui remettre 300 bourses (*folles*), que Cécilien distribuera entre les différentes églises d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie, pour les dépenses du culte, « et si tu ne trouves « pas cela suffisant, tu demanderas aussitôt tout ce « qui te paraîtra nécessaire à Héraclide, procura- « teur de mes domaines. » Ce rescrit est de 313. Voyez encore Eusèbe, *Vie de Constantin*, 3-29 à 44, 54, 55, 4-28; Sozom., 1-8; Théodoret, 1-11.

[1] Lamprid., *Alex. Sev.*, 49.

Digitized by Google

« de l'empereur. » Le rescrit de Constantin au préfet Anulin, la même année (313), prescrit également que « tous les « biens appartenant à l'*église catholique des chrétiens*, dans les villes ou « ailleurs, et qui seraient actuellement « retenus par les décurions (conseils « municipaux) ou par qui que ce fût, « soit jardins, bâtiments ou toute autre « possession, on ait à les restituer sur-« le-champ. » Et ailleurs : « Tout ce qui « appartient aux églises, soit maisons, « biens, terres, jardins et toutes autres « choses quelconques, sans toucher nullement au domaine impérial, mais « tout droit demeurant sauf et intact, « nous ordonnons de les rendre. » Les *cimetières* sont désignés aussi particulièrement, comme compris dans les restitutions, et généralement « tout ce qui « a été vendu ou donné » de ce qui appartenait aux églises [1].

Deux autres documents méritent d'autant plus d'être cités encore, qu'ils sont les premiers en date et que les chrétiens les reçurent de leurs plus implacables ennemis, Galérius et Maximin II. Lorsque ces deux horribles tyrans se sentirent abattus, l'un par un mal incurable, le second par la ruine entière de son armée, leur cruauté se changeant en effroi, ils essayèrent également de regagner ceux qu'ils avaient persécutés avec une atroce fureur, et publièrent, chacun à un an d'intervalle, une palinodie de désespoir. L'édit de Galérius (311) est assez connu; il suffit de rappeler qu'il permit aux chrétiens « de reprendre et rétablir *leurs* édifices, où ils te-« naient leurs assemblées, afin qu'ils ne « fussent contraints désormais de rien « faire contrairement à leurs usages [2]. » L'édit de Maximin (312) porte bien plus loin la tolérance; comme on l'a peu remarqué, il vaut la peine d'être rapporté tout entier : « L'empereur César Caïus « Valérius Maximinus, le Germanique, « le Sarmatique, le pieux, l'heureux, « l'invincible, Auguste. C'est à nous de « veiller en toutes manières à l'utilité « de nos sujets, de procurer de nous-« même ce qui peut être le plus profi-« table à tous, ce qui tend à leur intérêt « et avantage commun, pour le bien de « l'État et en même temps celui de cha-« cun en particulier; nous pensons que « personne ne l'ignore, mais nous dési-« rons que chacun s'en convainque et le « reconnaisse en considérant les résul-« tats. En effet, nous étant précédem-« ment parvenu qu'à l'occasion de cette « loi, portée par nos divins pères Dio-« clétien et Maximien pour l'entière abo-« lition des réunions chrétiennes, beau-« coup de concussions et de rapines « avaient été commises par les gens du « gouvernement, et que ce mal s'éten-« dait de jour en jour plus loin contre « nos sujets, que nous voulons avant tout « protéger, et dont les *possessions*, sous « ce prétexte, ont gravement souffert, « nous avons statué l'année dernière, « par lettres adressées à tous les pré-« sidents des provinces, que si quelqu'un « veut adopter cette secte et suivre l'ob-« servance de cette religion, il lui fût « loisible de rester sans empêchement « aucun dans sa résolution, et que nul « n'osât s'y opposer ni le prohiber, mais « que chacun eût licence de faire comme « bon lui semblerait, sans crainte ni « suspicion. Cependant il n'a pu nous « échapper que certains juges, compre-« nant très-mal nos instructions, ont mis « par leur faute nos sujets en défiance « de nos ordonnances, au point d'hésiter « à se déclarer pour le culte de cette « religion, qu'ils préféraient. En consé-« quence, afin qu'à l'avenir toute dé-« fiance, crainte et ambiguïté soit ôtée, « nous nous décidons à publier cet édit, « pour faire comprendre à tous que « ceux qui veulent suivre cette secte et « religion ont la faculté, par cette in-« dulgence de Notre Majesté, comme il « plaira et conviendra à chacun, de pro-« fesser et honorer cette religion, à la-« quelle il aura résolu de s'attacher sui-« vant l'usage pratiqué. Spécialement il « leur est accordé de célébrer leur jour « dominical. Au reste, en témoignage « d'indulgence plus large de notre part, « nous voulons, de plus, décréter ceci, « savoir : que si *quelques maisons ou « terrains dépendant précédemment de « la propriété des chrétiens* ont, par

[1] Eusèbe, *Hist. Eccles.*, 10 2; *Vie de Constant.*, 2-39, 40, 41.

[2] Eusèbe, *Hist. Eccles.*, 8-17.

Digitized by Google

« l'ordre de nos divins pères, été dévo-
« lus à la propriété du fisc ou occupés
« par quelque cité, ou même vendus ou
« concédés en don à quelqu'un, le tout
« soit rappelé à l'*ancien droit et do-*
« *maine* des chrétiens[1], afin que tous
« puissent connaître jusque dans ce
« point notre bienveillance et notre pré-
« voyante attention. »

Les chrétiens possédaient donc comme chrétiens, comme sociétaires, et cela publiquement, même sous la persécution; il y eut donc de tout temps des *biens ecclésiastiques*. Ce ne sont point là des actes de libéralité, de faveur ni de protection; Constantin n'avait encore qu'une disposition à la foi, il ne se regardait pas encore lui-même comme chrétien : Licinius ne le fut jamais, et Maximin s'était à peine désisté de proscrire le christianisme, qu'il mourait dans des accès de rage de le voir sauf et victorieux. Ces trois hommes, si opposés de cœur et d'intelligence, ne prétendent également accomplir qu'une stricte justice, et Maximin, qui seul affecte l'indulgence, est celui qui appuie le plus sur le *droit* des chrétiens, parce qu'il sentait bien qu'il ne pouvait pas se faire croire sans cet aveu explicite, qui démentait au moment même son indulgence. L'iniquité ne s'excuse pas sans se trahir. Voilà comment la puissance la plus despotique, avec le gouvernement le plus arbitraire, entendait la liberté! Belle leçon pour nos modernes libérateurs, s'ils savaient la comprendre! Car non-seulement alors on n'imaginait pas qu'une religion reconnue inoffensive pût être privée de la faculté légale de posséder; que sa présence notoire ne fût pas la seule formalité nécessaire; que ses possessions, sa discipline et ses croyances pussent être assujetties au contrôle d'un ministre, d'un conseil d'État et de deux assises législatives; mais, bien mieux, les possessions de cette religion ayant été confisquées, aliénées injustement, on trouvait tout simple d'obliger les détenteurs, quels qu'ils fussent, à restituer sur-le-champ. L'État se chargeait de les dédommager s'il y avait lieu; on n'estimait pas valables par loi, décret ni prescription, l'achat ni le don de biens déprédés. Et s'il était question d'indemnité, c'était envers les détenteurs de bonne foi, non envers les anciens et légitimes possesseurs, dont rien ne périmait la reprise. Aujourd'hui on tient pour méthode avancée de consacrer le droit de pillage, d'indemniser tout au plus les confiscations personnelles, aux dépens des contribuables, de fournir, par le même procédé, des aliments aux héritiers spoliés de l'Église, avec réserve perpétuelle, s'il reparaissait quelque part des propriétés ecclésiastiques, *de mettre la main dessus au besoin*. O méthode expéditive et lucrative!

Ce qui se fit à Rome se fit de même en Gaule et partout. A mesure que la conviction gagnait, les convertis s'occupaient de pourvoir à l'exercice du culte, à la vie terrestre de ceux qui leur apportaient la vie du ciel. A Bourges, le premier sénateur de la contrée, Léocadius, refusant trois cents pièces d'or que lui offraient les fidèles pour prix de sa maison, la leur donna généreusement, et cette maison spacieuse devint la première église de la province. La première basilique chrétienne de Tours fut aussi la maison d'un sénateur, qui s'empressa de la consacrer à Dieu. La persécution finie, le nombre des prêtres et des fidèles s'accroissant, et les dépenses du culte devenant plus considérables, les dons continuèrent à plus forte raison. Plusieurs opulents chrétiens, élus évêques, comme saint Perpetuus, Dinifius, Ommatus à Tours, Bennadius et Remigius (saint Remi) à Reims, Leontius à Bordeaux, Félix à Nantes, léguèrent des objets précieux, des sommes et des terres à leurs églises, « de peur que
« les pauvres ne fussent privés des ri-
« chesses que la bonté divine leur avait
« si libéralement données. » Bennadius, prédécesseur de saint Remi, désigna par son testament les terres et les bois qu'il laissait à l'église de Reims, plus, vingt sous d'or pour les réparations,

[1] Eusèbe, *Hist. Ecclés.*, 9-10 : Ut si *quæ domus aut loca ad jus christianorum antehac pertinentia*, ex jussione divorum parentum nostrorum ad *jus* fisci devoluta sint, aut ab aliquâ civitate occupata, aut certè vendita, aut alicui dono data, cuncta *ad pristinum jus ac dominium christianorum revocentur*.

Digitized by Google

huit sous d'or à ses prêtres, quatre aux diacres, trois aux sous-diacres, un aux autres clercs, trois aux veuves et aux religieuses inscrites sur la matricule. Léontius de Bordeaux, qui avait été un vaillant guerrier, fit bâtir et décorer magnifiquement un grand nombre d'églises. Nantes dut à son évêque, Félix, outre l'achèvement et l'embellissement de sa principale église, les travaux immenses qui formèrent, par un détour de la Loire, le port de la Fosse [1].

Le gouvernement impérial n'eut guère le loisir ni le moyen de faire aux églises de Gaule de grandes libéralités. Clotilde et Clovis se signalèrent par leur munificence [2]; ils eurent peu d'imitateurs parmi les grands, qui restaient dans la vie séculière; la position des leudes dépendant surtout de leur richesse, il leur était assez difficile d'en retrancher quelque chose pour un don pieux. La cupidité même ne tarda pas à leur apprendre la facilité qu'il y avait d'usurper les biens ecclésiastiques. Fortunatus loue comme un mérite singulier la générosité du duc Lannebod, qui, durant son commandement ducal, avait élevé à ses frais, de concert avec sa femme Bertrude, l'église de Saint-Saturnin. « Ce que nul « homme de race romaine n'a fait, cet « homme de race étrangère l'a exécuté. » Les deux époux montraient la même charité [3]. On nomme encore Chrodinus, homme « d'une bonté et d'une piété ma- « gnifiques, qui répandait d'abondantes « aumônes, soutenait les pauvres, en- « richissait les églises et nourrissait les « clercs. Souvent, après avoir rétabli « des métairies, planté des vignes, con- « struit des maisons, formé des appa- « reils de culture, il invitait chez lui les « évêques dont il savait les revenus mé- « diocres, et après le repas il leur dis- « tribuait gracieusement ces maisons « avec des colons, des terres, de l'argent, « des tentures, des meubles, des servi- « teurs, et il leur disait : Que tout cela « soit à l'Église, afin que les pauvres en « étant sustentés, obtiennent grâce pour « moi auprès de Dieu [4]. » Ces modèles de munificence étaient rares parmi les opulents mondains du 5e et du 6e siècle. Cependant le sentiment de foi qui régnait, et bientôt un intérêt personnel, né de la situation politique, produisirent aux églises des donations sinon considérables, du moins assez fréquentes, qui réparèrent l'insuffisance de la dîme. La dîme, indiquée par l'Ancien Testament, dut être la première ressource usitée partout où commença de s'établir le christianisme, mais ressource arbitraire, sur laquelle on ne pouvait compter régulièrement, même quand il y aurait eu obligation publique et légale, au milieu des révolutions que subirent la propriété foncière et la culture en Gaule, depuis la chute de l'empire [2]. Aussi le 4e concile d'Orléans (541) décida-t-il « que nul ne pourrait avoir ou « demander une paroisse dans son do- « maine sans assigner des terres conve- « nables pour l'entretien du clergé et « l'exercice respectueux du culte [5]. »

On distingue trois sortes de *donations* à l'égard des églises : 1° la donation par testament [4]; 2° la *donation présente*, par laquelle on cédait à *telle église, construite en l'honneur de tel saint*, la propriété entière et perpétuelle, fonds et usufruit, d'un manoir ou villa avec toutes ses dépendances, terres, bâtiments, habitants, esclaves, eaux, moulins, troupeaux, meubles et immeubles, à partir du jour de l'acte [5]; 3° la *donation*

[1] Greg. Tur., 4-20, 10-31; Frodoard, Hist. Rem., liv. 1; Spicil., t. V; Fortunat. Carm., 4-10, 5-8, 8.

[2] Voy. le 1er concile d'Orléans, canon 8, et le testament de saint Remi, dans Frodoard, Labbe, Biblioth. nov.

[3] Fort. Carm., 2-9.

[4] Greg. Tur., 6-20.

[2] Greg. Tur., 6-6. Le saint reclus ou solitaire Hospitius, annonçant l'invasion des Lombards, se plaint des péchés du peuple et de la négligence générale : « Les *dîmes* ne sont point données, les pau- « vres ne sont point nourris. » Peu d'années après, le concile de Mâcon (585) répète la même plainte dans son 5e canon : « On néglige aujourd'hui les lois « *qui ont été si religieusement gardées par nos* « *pères.* C'est pourquoi nous ordonnons, sous peine « d'excommunication, d'acquitter les *dîmes* selon « l'ancienne coutume. » Le 10e canon du concile de Nantes (650) semble attester qu'à cette époque postérieure les dîmes étaient généralement payées.

[3] Canon 33.

[4] Voyez les testaments de Bennadius, saint Remi et saint Perpetuus.

[5] Marculf., *Form.*, 2-4 : *Cessio à die præsente ad ecclesiam.*

Digitized by Google

anticipée de nu-propriété. Des possesseurs, le plus ordinairement deux époux, faisaient à une église la cession perpétuelle d'un manoir et dépendances, mais en se réservant la jouissance viagère à titre de *bénéfice*, jusqu'au décès du dernier survivant, sans pouvoir en rien diminuer ni aliéner, et y réunissant au contraire toutes les améliorations dont ce bien aurait profité. Il était d'usage que cette réserve d'usufruit fût stipulée par une demande des donateurs au donataire; et deux actes réciproques étaient alors nécessaires pour constater et échanger de part et d'autre la cession et la concession. Ces deux actes, en forme de lettres, s'appelaient: celui du donateur, *precaturia*, ou plus communément *epistola precaria* (*précaire*, demande); l'autre, *epistola præstaria*, ou *commendatitia* (*prestaire*, prestation, *commende*). Ces deux lettres se répondaient [1]. Comme cette espèce de donation en réserve de commende n'apparaît pas avant la première moitié du 7e siècle, époque de sécurité pour l'Église de Gaule, un motif d'ailleurs légitime d'avantage privé dut contribuer à ces libéralités pieuses. La jouissance d'un bien transféré au domaine ecclésiastique devenait plus certaine; les donateurs vivaient plus tranquilles sous le patronage du clergé, à l'abri de ses immunités. Cet avantage de la commende en étendit l'idée et amena, si je ne me trompe, une autre transaction, qui ne s'explique guère sans cela; une commende spéciale, au moyen d'une vente, dans laquelle le vendeur demeurait beaucoup plus engagé qu'un donateur, en passant de l'état de propriétaire à celui de fermier et presque de colon; il fallait bien qu'il y trouvât une utilité réelle. Ainsi, ce possesseur « cédait une terre à une église; il en recevait le prix convenu en argent, tiré du trésor patronal, puis il demandait qu'on lui donnât le tout ou partie en bénéfice, à cultiver sa vie durant; ce qui lui était accordé par une lettre prestaire ou de *commende*, portant qu'il en rendrait chaque année, le jour de la fête du saint patron, tel cens et telle dîme de tout ce qu'aurait produit la culture. Si le contractant négligeait ou différait d'acquitter le cens, il en donnerait une *obligation* ou garantie; il s'engageait en outre à ne vendre, donner ni aliéner, ni léguer en aucune sorte, comme alode ni autrement, la propriété dont on lui accordait l'usufruit, et qui devait revenir, après sa mort, au pouvoir de l'acquéreur [1]. » Bientôt ces deux *commendes* conduisirent à une troisième variété, qu'on pourrait appeler *commende indemne*, et que les églises détachaient de leurs possessions disponibles pour indemniser un laïque chargé de défendre au dehors leurs intérêts temporels. Tous ces *précaires* soulevèrent dans la suite, comme on sait, de grandes difficultés.

En tout temps, partout, les évêques ont eu l'administration et la disposition des biens et des revenus de leurs églises. Ce droit naturel leur est confirmé par le 39e et le 41e canons apostoliques: « Que l'évêque ait le soin de tous les « biens ecclésiastiques, et qu'il les administre comme sous les regards de « Dieu. — Nous ordonnons que l'évêque « ait en son pouvoir les biens ecclésiastiques. Si en effet les âmes si précieuses des hommes doivent lui être confiées, beaucoup plus encore les biens, « pour qu'il ait la faculté de tout régler, « de subvenir, par les prêtres et les diacres, aux indigents avec crainte et « toute religion, et, s'il en est besoin, « d'y prendre pour sa propre nécessité « et celle des frères auxquels il doit « l'hospitalité, de sorte qu'il ne manque « de rien. Telle est la loi de Dieu, que « ceux qui servent à l'autel vivent de « l'autel, comme le soldat ne marche jamais à ses frais contre l'ennemi. » Ceux qui demanderaient une autre autorité sur cette antique tradition n'ont qu'à la chercher dans les conciles, qui la répètent unanimement, comme tradition apostolique [2]. La disposition des

[1] Marculf., *Form.*, 2-8, 40; Append., 27, 28.

[1] Bignon, Form., 21: *Commendatitia.*

[2] Voyez concile d'Antioche (341), canon 24 et 25; de Gangres (324), can. 7; Codex african., can. 26; 4e conc. de Carthage (398), c. 31; 5e de Carth., c. 4; de Vaison (442), c. 4; d'Agde (506), c. 6, 7; 1er d'Orléans (511), c. 5, 14, 15, 16, 23; d'Epaone (517), c. 7, 8, 12, 14, 17, 18; d'Orléans (538, 541,

Digitized by Google

revenus comme du fonds était d'ailleurs exactement tracée aux évêques, et le premier concile d'Orléans (511) ne fait que résumer cette loi constante de discipline lorsqu'il dit : « Touchant les offrandes ou les terres que le seigneur « notre roi (Clovis) a bien voulu conférer de sa munificence aux églises, ou « qu'il pourrait conférer encore par « l'inspiration de Dieu à celles qui ne « sont pas pourvues, avec l'immunité « pour les terres et le clergé, nous estimons très-juste qu'on emploie aux ré« parations des églises, à la subsistance « des prêtres et des pauvres ou au ra« chat des captifs tout ce que Dieu aura « daigné accorder en revenus, et que « les clercs soient obligés de concourir « à cette œuvre ecclésiastique. Si quel« que évêque s'y montrait négligent, il « en sera réprimandé publiquement par « les évêques comprovinciaux. S'il ne « s'amendait pas par une telle répri« mande, on le déclarera indigne de la « communion de ses frères jusqu'à ce « qu'il répare sa faute [1]. » La règle générale était de faire quatre parts des revenus ecclésiastiques et des offrandes, la première pour l'évêque, la seconde pour le clergé, la troisième pour la subsistance des pauvres et l'hospitalité due aux étrangers, la quatrième pour les réparations des églises (*fabricæ*). Deux lettres pontificales constatent formellement cette ancienne coutume [2]; celle du pape Simplicius est surtout remarquable, en ce qu'elle ordonne la déposition d'un évêque pour avoir disposé arbitrairement pendant trois ans des trois parts qui ne lui appartenaient pas et qu'il lui est enjoint de restituer. Pourrait-on nous citer un trait de vigilance et de justice aussi exactes et aussi promptes dans les fastes de l'administration séculière?

On se figurerait à tort que les possessions ecclésiastiques excédaient, depuis la paix de l'Église, les nécessités, et que les inconvénients de ces sollicitudes temporelles n'aient point été prévus. Après toutes les libéralités impériales, saint Chrysostome reprochait aux chrétiens leur avare dureté, par quoi les évêques, ne pouvant plus compter, comme dans les premiers temps, sur la charité commune, se voyaient contraints d'assurer des revenus fixes, de peur que les femmes consacrées à Dieu et les autres pauvres ne mourussent de faim : « De là deux « choses fâcheuses. Vous devenez inuti« les, et les prêtres de Dieu s'occupent « de ce qui ne leur convient pas.... Les « évêques se trouvent plus affairés que « des économes et des fermiers; au lieu « de penser uniquement au salut de vos « âmes, il leur faut employer le jour à « des soins de comptables et de tréso« riers..... Votre inhumanité nous ex« pose à la raillerie, en nous détour« nant de la prière, de l'instruction, de « nos occupations saintes pour débattre « avec des marchands, d'où l'on nous « donne des surnoms faits pour les sé« culiers [1]. » Aussi l'épiscopat commençait à solliciter du pouvoir impérial l'établissement de *défenseurs scolastiques*, ou *avocats*, qui soutinssent d'office contre les puissants la cause des pauvres, à la place des évêques, devant les juges, et qui intervinssent même, au besoin, pour la défense des églises [2]. Celles d'O-

549), c. 3, 12, 17, 18, 33, 34, 15; de Calcédoine (551), c. 22; d'Arles (554), c. 6; de Paris (557), c. 1, 2, 3.

[1] Can. 8 et 14, 15.

[2] Simplicii *epist. ad Florentium* (478). Le pape Gélase dit de même (494), epist. 9, art. 27 : Quatuor tam de reditu, quam de oblatione fidelium prout cujuslibet ecclesiæ facultas admittit, sicut *dudum* rationabiliter est decretum, convenit fieri portiones. Quarum sit una pontificis, altera clericorum, pauperum tertia, quarta *fabricis* applicanda. Ea vero, quæ ecclesiasticis ædificiis attributa sunt, huic operi veraciter prærogata, locorum doceat instauratio manifesta sanctorum; quia nefas est, si sacris ædibus destitutis, in lucrum suum præsul impendia his designata convertat.

[1] Chrysost. in Matth., 27-10, *Homil.* 33; Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, ch. L.

[2] *Codex can. Eccl. afric.*, c. 73; 3e *conc. Carth.* (393), can. 9... Postulandum propter afflictionem pauperum, quorum molestiis sine intermissione fatigatur Ecclesia, ut defensores eis adversus potentias divitum cum episcoporum provisione delegantur. 2e *Conc. Milev.* (416), can. 16... Placuit ut petatur à gloriosiss. imperatoribus ut jubeant judicibus dari petitos sibi *defensores scholasticos*, qui in actu sint, vel in *officio* defensionum causarum ecclesiasticarum, more sacerdotum provinciæ, ut iidem ipsi qui defensionem ecclesiarum susceperint, habeant facultatem, pro negotiis ecclesiarum, quoties necessitas flagitaverit, vel ad obsistendum *callidè decipientibus*, vel *obrepentibus*, vel ad necessaria

Digitized by Google

rient avaient déjà des *économes* ou *œdices*, choisis par les évêques dans le clergé, pour se débarrasser sur eux de l'administration temporelle; mais cette mesure n'allait point complétement au but. Les empereurs accordèrent l'institution des *défenseurs*, « pour que la « tranquillité intérieure de l'Église ne « fût point entravée [1]. » Il est difficile de décider si cette charge laïque fut distincte des *défenseurs* municipaux établis par Valentinien Ier, comme les conciles semblent le demander. Peut-être en beaucoup de cités les deux charges furent réunies, car elles avaient beaucoup de rapports. L'invasion barbare tarda peu, et brisant le gouvernement romain, ne laissa subsister que le régime municipal, abrité sous la merveilleuse autorité des évêques. Que pouvaient alors sans eux les défenseurs civils? Les évêques se trouvèrent de fait les seuls et réels protecteurs des cités en face des nouveaux comtes francs ou gaulois nommés par Clovis. Les anciens *défenseurs* demeurèrent toutefois, comme les autres fonctions de municipe, mais sous la direction particulière des évêques, dont ils paraissent être devenus les agents séculiers [2]. Quoi qu'il en soit, il y eut de bonne heure, en Gaule, des *défenseurs* ou *avoués* (*advocati*) attachés aux églises, dont ils recevaient, comme honoraires, l'abandon de certaines terres en *bénéfice* viager, à titre de *prestaires*, ce qui finit par constituer en quelque sorte une *lieutenance* temporelle de l'autorité ecclésiastique, et une fonction assez considérée pour prendre rang parmi les dignités officielles. C'est l'origine des *vidames* féodaux [3].

Indépendamment, et fort au-dessous de cette fonction, s'en était établie une autre, aussi laïque, dont l'utilité beaucoup plus humble est passée en coutume perpétuelle. Dans chaque église on inscrivait sur un registre ou *matricule* les noms de tous les clercs, des femmes consacrées à Dieu et des pauvres, auxquels étaient destinées deux parts des revenus. On appelait encore *matricule* la maison qui servait d'asile aux pauvres, et également *matriculaires* (*matricularii*) les personnes inscrites, ainsi que les fidèles du dehors, qui se chargeaient de gouverner la maison d'asile, d'avoir soin des pauvres. Ces derniers *matriculaires* ou *gardiens*, adjoints au clergé pour la distribution et la comptabilité des revenus ecclésiastiques, veillaient de même à l'entretien des édifices, aux dépenses de réparations et de constructions (*fabricæ*); on reconnaît, dans ces usages antiques, les *fabriques* ou conseils, et les *marguilliers* ou conseillers que l'on voit aujourd'hui dans nos paroisses [4]. Ainsi, le clergé avait compris le premier les difficultés des intérêts temporels, et il avait de lui-même employé l'aide et le contrôle des simples fidèles.

Excepté ce dernier détail, tout ce qui vient d'être dit s'applique aux monastères, qui acquirent et possédèrent, sous

suggerendo, ingredi judicum secretaria. Le concile vulgairement dit d'Afrique (420), c. 64, répète la même chose presque mot pour mot.

[1] S. Basil., *Epist.* 257, 285; Cod. Theod., 16-2-38; Cod. Justin., 1-55-4; Possidon., Vita Augustin., c. XII.

[2] Agapit. pap., Epist. 7 : Quamvis *culpatus* a nobis Emeritus defensor memoratum episcopum reversum ad ecclesiam suam caritatis tuæ voluntate firmaverit. — Un évêque d'Angoulême envoya à l'évêque de Périgueux un archiprêtre, un archidiacre et un défenseur, pour en obtenir la permission de garder le solitaire Eparchius. Lecointe, ann. 542. — Le pape saint Grégoire, Epist. 6-5, mentionne un *défenseur* choisi par lui pour les intérêts de l'Eglise romaine, en Sicile.

[3] Ducange, au mot *advocatus*, qui cite à ce sujet le testament de saint Hadoind, évêque du Mans en 642, d'après Brisson, *de Formulis*. Ce document se trouve aussi dans les *Analecta* de Mabillon, t. III. Le titre et la fonction de vidame sont mentionnés encore dans le règlement synodal de saint Tetricus, évêque d'Auxerre (693), *Hist. episc. Altissiod.*, c. 24. Le capitulaire d'Aix-la-Chapelle (779), c. 14, porte : Ut episcopi et abbates *advocatos* habeant, et ipsi habeant in illo comitatu propriam hæreditatem... Et le concile de Mayence (813), can. 36: Omnibus igitur episcopis, abbatibus, cunctoque clero omnino præcipimus *vicedominos*, præpositos, *advocatos* sive *defensores* bonos habere..... Non crudeles non cupidos...

[4] *Codex afric.*, can. 26 ; Placuit omnibus episcopis, qui in hoc concilio constiterunt, ut *matricula* et *archivus* Numidiæ et apud primam sedem sit et in metropoli, id est, Constantinâ. *Conc. Agath.* (506), can. 2; Greg. Tur., 7-29.: Nonnulli matriculariorum; Bignon., *Form.*, 11; Frodeard., *Hist. Rem.*, 2-5; Ducange, *Gloss.*

Digitized by Google

le gouvernement de leurs abbés, de la même manière que les églises sous celui de leurs évêques. Les plus considérables au moins eurent aussi leurs *défenseurs* particuliers, et mirent de même, pour cette raison, quelques propriétés en commendes. La vie monastique tient essentiellement à la religion catholique, et n'en sera jamais retranchée. S'il fallut plus de deux siècles avant que le monde évangélisé vît former des congrégations religieuses, c'est qu'une réunion permanente ne peut pas subsister avec la persécution ni habiter des catacombes. Aussitôt que la persécution cessa, les monastères parurent et se multiplièrent; et partout où le catholicisme est libre, il se forme des monastères. Les déserts d'Égypte en avaient même déjà deux au plus fort des dernières fureurs païennes. Les vierges, les ascètes qui se consacraient à Dieu depuis le commencement du christianisme, étaient évidemment le modèle de la vie cénobitique, aussi bien que les clercs groupés partout autour de leurs évêques. Quoi d'ailleurs de plus simple, de plus légitime, de plus respectable? Si l'on n'avait à parler qu'à des hommes qui ne connussent pas la religion catholique, il suffirait de leur rapporter cette parole du divin Maître, justifiant Marie-Madeleine, oisive en apparence et recueillie à l'écouter : « Marthe, Marthe, « tu t'embarrasses de beaucoup de cho- « ses; cependant il n'y en a qu'une né- « cessaire. Marie a choisi la meilleure « part, qui ne doit point lui être ôtée [1]. » Mais nos beaux esprits ne comprennent plus ce touchant et sublime langage, que leur incrédulité froide appelle mystique. Eh bien! j'interroge leur propre admiration. Qu'éprouvent-ils quand ils ont surpris quelqu'un de leurs philosophes, de leurs poëtes ou de leurs savants absorbé dans une méditation qui ne semble plus rien voir ni rien entendre autour d'eux, et tout cela souvent même simulé; pour trouver le rapport de deux termes, un hémistiche, un gaz ou un chiffre? — Oh! cela, c'est du génie; faites silence; respect au génie! Qu'on vint à découvrir dans un coin de l'Asie mineure une douzaine d'Hellènes réunis pour relever par la pratique les préceptes de Pythagore, l'Institut accueillerait ce projet comme un merveilleux exemple, et se hâterait d'envoyer une commission scientifique pour congratuler ces nobles athlètes de l'intellectualité, ces étonnants mortels qui se seraient engagés à ne plus avaler une fève de toute leur vie. Et si d'autres hommes, beaucoup plus nombreux, se réunissent pour méditer chaque jour sur leur propre nature, sonder silencieusement en eux-mêmes ce moi humain si obscur, si capricieux, pour le maîtriser par les plus courageuses abnégations; si, dans cette résolution, fermant les yeux et les oreilles à tout ce que le monde recherche le plus avidement, ils lui laissent le champ plus libre, dira-t-on encore que c'est là du fanatisme? Oui, on le dira; et si l'on n'ose pas refuser d'avouer « qu'il est « sorti de grands hommes de cette rude « école, » on y mettra la condition que le reste doit passer pour fou. Singulière folie, d'où peuvent se former de grands hommes! Formez-nous-en donc de semblables avec vos méthodes et vos spéculations psychologiques; nommez-nous surtout vos célébrités chastes; et enfin, prouvez-nous que dans cette foule commune qui suit vos doctrines, qui en fait le succès, tout ce qui n'en partage pas la gloire avec vous, ne passe pas pour sot à vos propres yeux.

Comme il est assez juste, au reste, d'entendre dans leur propre cause ceux qu'on censure, un de ces grands hommes va nous apprendre ce qu'il pensait lui-même de cette folie : « Rien ne me « paraissait plus heureux qu'un homme « qui, captivant et comprimant ses sens, « se tenant hors de la chair et du monde, « recueilli en son âme, sans s'occuper « d'aucuns soins humains, sinon par la « force d'une extrême nécessité, conver- « sant avec soi et avec Dieu, élève sa vie « au-dessus des choses visibles, consi- « dère et porte partout avec soi les gran- « deurs divines et leurs pures images « sans mélange d'aucunes formes ter- « restres et passagères. Il devient le mi- « roir toujours plus limpide de la di- « vine sagesse, ajoutant sans cesse la « lumière à la lumière, la plus claire à

[1] Luc, 10-41, 42.

Digitized by Google

« la moins claire ; il jouit déjà du bien « de la vie future, habite avec les anges, « et quoique vivant sur la terre, il est « déjà transporté en esprit au ciel..... « Cela ne sera pas compris de la plupart « des mortels, qui, par une pernicieuse « indisposition, jugent ce genre de vie « ridicule, soit qu'il faille l'attribuer à « leur propre sottise ou à ceux qui, ne « remplissant pas convenablement les « devoirs dont ils font profession, attirent par leur relâchement un nom indigne à une belle chose. Ainsi, la vraie « philosophie est appelée orgueil et « vaine gloire ; il y faut ajouter l'envie et « la malice du vulgaire, toujours enclin « à la pire opinion [1]. » Vraisemblablement saint Grégoire de Nazianze, qui écrivit ceci, serait aujourd'hui fort peu surpris de tout ce qu'on objecte contre la vie religieuse, et il porterait encore le même jugement *de la plupart des mortels*.

Quant à ceux qui ne tiennent compte que de l'utilité calculable, et qui nient en conséquence celle des moines, qu'ils lisent seulement le *Mémoire pour les Frères Prêcheurs* ou *les Trappistes au 19e siècle* [2] ; ils n'y contrediront pas sans heurter volontairement le bon sens et l'équité. *Qui vel non possunt intelligere quod dicitur, vel tam duri sunt adversitate mentis, ut etiam si intellexerint, non obediant, respondent, ut scriptum est, et loquuntur iniquitatem atque infatigabiliter vani sunt* [3]. Ces deux apologies des ordres religieux en ont omis, au reste, une utilité spéciale, qui n'entrait point directement dans leur sujet, et qui trouvera sa place dans la suite de ce cours.

La légitimité des possessions ecclésiastiques étant constatée en droit et en fait, quelles ont été ces possessions? Si nous devions en croire Montesquieu, « le « clergé recevait tant, qu'il faut que « *dans* les trois races on lui ait donné « *plusieurs fois tous les* biens du royaume. Mais, ajoute-t-il aussitôt, si les rois, « la noblesse et le peuple trouvèrent le « moyen de lui donner tous leurs biens, « ils ne trouvèrent pas moins celui de les « lui ôter [1]. » Et tout le reste du chapitre roule sur cette observation, que le clergé était sans cesse gratifié pour être sans cesse dépouillé; il mentionne les principaux événements qui ont amené ces spoliations, et sans se douter combien il a raison ici, comme il lui arrive toujours quand par hasard il a raison, il nous jette cette conclusion en brouillamini : « Le clergé a toujours acquis, il « a toujours rendu, et il acquiert en« core. » Il semblerait que si « l'ambi« tion des ecclésiastiques » rencontrait continuellement en travers « l'ambition « des laïques ; si, le mourant ayant don« né, le successeur voulait reprendre, » le clergé n'aurait pas une seule fois possédé cette totalité *donnée plusieurs fois*. Mais, ne vous y trompez pas, le *clergé acquiert encore*, voilà le trait que l'auteur vous réservait, l'idée qui doit vous rester dans l'esprit. Voilà le danger signalé : le clergé acquerra toujours, il acquerra tout, il ne vous laissera rien, si vous ne lui ôtez le droit d'acquérir. Sans ce trait incisif, qui termine une longue page de spoliations successives, vous risqueriez d'oublier que « le clergé est « une famille qui ne peut pas périr ; que « les biens y sont donc *attachés pour « toujours* et n'en *peuvent pas sortir*. Les « familles particulières peuvent s'aug« menter, il faut donc que leurs biens « puissent croître aussi. Le clergé est « une famille qui ne doit point s'aug« menter, les biens doivent donc y être « bornés [2]. » Or, vous ne saviez pas que le clergé a un moyen de s'augmenter, quoiqu'il ne le doive pas ; lequel? — « La « loi du célibat, » ou du moins « sa trop « grande extension, » ce qui revient absolument au même. « On sent qu'elle « pourrait (cette loi) devenir nuisible à « proportion que le clergé serait trop « étendu, et que *par conséquent* celui des « laïques ne le serait pas assez. » Ne riez pas de cette hypothèse, qui ferait du clergé la majorité d'une nation, ou qui rendrait, pour parler le langage de l'au-

[1] Saint Grég. Naz., *Apolog. prima*.

[2] On sait que le premier de ces deux ouvrages est du P. Lacordaire ; le second, tout récent, est de M. Casimir Gaillardin.

[3] S. Aug., *de Civitate Dei*, 2-1.

[1] *Esprit des Lois*, 31-10.

[2] *Ibid.*, 25-5.

Digitized by Google

teur, le *clergé trop étendu par la trop grande extension* de la loi du célibat. Car, « par la nature de l'entendement « humain, nous aimons, en fait de reli- « gion, tout ce qui suppose un effort, « comme, en *matière de morale*, nous « aimons *spéculativement* tout ce qui « porte le caractère de sévérité [1]. » Saisissons bien la force et l'entrelacement des idées. « L'esprit de religion est de « nous porter à des choses difficiles [2]. » La religion catholique, ou, si on l'aime mieux, « la principale branche de la re- « ligion chrétienne, » a seule tourné la *nature de l'entendement humain* à l'*effort* du célibat; seulement il y aurait eu, nous dit-on, un grave tort. « Lorsqu'*on* « en fit une loi pour un *certain ordre de* « *gens*, il en fallut faire *chaque jour* de « nouvelles, pour réduire les hommes à « l'observation de celle-ci. Le *législateur* « se fatigua, il *fatigua la société* pour « faire exécuter aux hommes par pré- « cepte ce que ceux qui aiment la per- « fection auraient exécuté comme con- « seil [3]. » *On* a fait une loi?—Qui donc? — Le législateur a fatigué la société? — Quel législateur? C'est là ne pas trop savoir ce qu'*on* dit, puisque ce *certain ordre de gens* a été constamment son propre législateur, ou plutôt c'est de la perfection même qu'il a reçu la loi, très-librement, nul n'étant contraint de la suivre, et la perfection ne consistant qu'à suivre le conseil comme une loi. Mais ce qu'*on* veut dire n'en est pas moins clair et n'a pas été moins compris. Ce célibat, qui *suppose* un de ces *efforts* que nous *aimons en fait de religion*, et qui répond conséquemment à la *nature de l'entendement humain*, a le défaut de déplaire à la nature de l'entendement philosophique. C'est une superstition qui dépasse de beaucoup son amour *spéculatif* de la sévérité en *matière de morale*, et qu'il vaut mieux supprimer; premier axiome en insinuation.

De plus, le célibat se nourrit évidemment de richesse, puisque c'est pour le clergé le moyen de s'accroître et d'acquérir tous les biens d'un royaume; il faut donc en même temps supprimer ce droit d'acquérir, ou du moins, en attendant, *ôter le fait*; deuxième axiome. Celui-ci, comme le plus excitant, a été mis à la portée du vulgaire sous cette forme triviale : « Ces acquisitions sans « fin paraissent *aux peuples* si déraison- « nables, que celui qui voudrait parler « pour elles serait regardé comme imbé- « cile [1]. »

Cette menace flétrissante n'effraya pas cependant un écrivain contemporain qui ne manque pas de réputation, et qui eut certainement autant de talent que Montesquieu : « On se figure, dit-il, « que le clergé jouit du tiers du royau- « me : s'il possédait ce tiers, il est indu- « bitable qu'il devrait payer le tiers des « charges, ce qui se monterait, année « commune, à près de 30 millions, indé- « pendamment des droits sur les con- « sommations, qu'il paie comme les au- « tres sujets; mais *on se fait des idées* « *vagues et des préjugés* sur tout. On « dit que l'Église possède le tiers du « royaume, comme *on dit au hasard* « qu'il y a un million d'habitants dans « Paris. *Si on se donnait seulement la* « *peine* de supputer les revenus des évê- « chés, on verrait, par le prix des baux « faits il y a environ 50 ans, que tous les « évêchés n'étaient évalués alors que sur « le pied d'un revenu annuel de 4 mil- « lions, et les abbayes commendataires « allaient à 4,500,000 livres. Il est vrai « que l'énoncé de ce prix des baux fut « un tiers environ au-dessous de sa va- « leur; et si on ajoute encore l'augmen- « tation des revenus en terres, la somme « totale des rentes de tous les bénéfices « consistoriaux sera portée à environ « 16,000,000..... A ces bénéfices, qui « paient les annates à Rome, il faut « joindre les cures, les couvents, les « collégiales, les communautés et tous « les autres bénéfices ensemble. Mais « s'ils sont évalués à 50,000,000 par an- « née dans toute l'étendue actuelle du « royaume, on ne s'éloignera pas beau-

[1] *Esprit des Lois*, 25-4.

[2] *Ibid.*, 26-14; et il explique par là les mariages entre frères et sœurs chez les Egyptiens.

[3] *Ibid.*, 24-7. Si, au lieu de consulter Dupin, *Bibliothèque des Auteurs Ecclés. du 6e siècle* (textuel), Montesquieu eût consulté les faits, les conciles et les Pères, il aurait su ce que c'est que la perfection et la législation ecclésiastique.

[1] *Esprit des Lois*, 25-5.

Digitized by Google

« coup de la vérité. Ceux qui ont *examiné cette matière avec des yeux aussi sévères qu'attentifs*, n'ont pu porter les revenus de *toute l'Eglise gallicane* séculière et régulière au delà de 80 millions. *Ce n'est pas une somme exorbitante* pour l'entretien de 90,000 personnes religieuses et environ 160,000 personnes ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700. Et sur ces 90,000 moines, il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes et de messes. Beaucoup de moines conventuels ne coûtent pas 200 livres par an à leur monastère... » On conviendra que ce morceau contient une appréciation autrement motivée, touchant les biens de l'Église, que les phrases de Montesquieu, toutes tissues d'*idées vagues*. Maintenant, si l'on veut savoir quel est cet opposant, cet *imbécile* qui *parla* ainsi *pour ces acquisitions si déraisonnables*, c'est Voltaire [1]. N'est-il pas vraisemblable qu'en écrivant ceci il pensait au célèbre publiciste qu'il nommait dans son cœur : *Arlequin Grotius* ?

Une statistique de la même époque estimait les supputations de Voltaire exagérées. Il y avait en France alors 131 évêchés métropolitains ou suffragants, et 617 abbayes commendataires. Les revenus additionnés des évêchés et des abbayes sur les chiffres de cette statistique ne vont pas, ensemble, au delà de 10,000,000 [2]. C'est presque moitié moins que le calcul de Voltaire; d'où l'on doit réduire en proportion son évaluation touchant les revenus des cures, des communautés régulières et des bénéfices, dont les auteurs du recueil n'ont pu donner le relevé ni la rente. On comptait en Gaule, au 6e siècle, environ 122 évêchés et 109 monastères, dont 16 de femmes. Pour peu que l'on compare, d'après les indications positives de cette leçon, la position du clergé en ce temps avec celle qu'il avait au 18e siècle, on se persuadera aisément que les possessions ecclésiastiques, sous les Mérovingiens, étaient fort peu considérables.

L'avantage réel pour l'Église consistait dans ses priviléges, savoir : l'exemption de toutes charges publiques et la juridiction spéciale. Il est inutile de s'y arrêter à part. Ces priviléges ont apparu déjà en diverses observations et preuves de ce cours; on les reverra encore dans celles qui suivront. Mais dès à présent une instruction est acquise qu'il importe de ne pas omettre, qui éclaircira d'avance tout ce qui reste à dire, et qui en recevra sa confirmation constante, c'est que tous les avantages temporels dont l'Église a pu jouir ont été une épreuve moins dangereuse pour le clergé que pour les laïques. Quelques abus, quelques torts si graves qu'on soit en droit de reprocher au clergé, et je ne les dissimulerai jamais, le premier mal et le plus grand ne vient pas de lui. La tentation fut bien moins au dedans qu'au dehors. Ce ne sont pas tant ses richesses, ses prérogatives, ses honneurs, sa puissance, ce sont bien plutôt les usurpations et les jalousies séculières qui corrompent la vertu du clergé et qui affaiblissent son action salutaire. Toutes les fois que l'Église a librement exercé ses lois et sa hiérarchie, ces lois et cette hiérarchie ont eu leur effet naturel, de rendre parfaites les vocations bonnes, de soutenir les faibles et les douteuses, de corriger ou de contenir les autres, et jusque dans les plus mauvais jours elle n'a cessé de produire de solides vertus. Si les convoitises mondaines n'eussent jamais mis la main sur les évêchés et les commendes, on n'aurait point tant de scandales à lui objecter. Mais est-il juste de s'en prendre à elle des désordres qu'on lui apporte, de lui dénier des avantages qu'elle peut employer au bien général, parce que ces avantages ont excité hors d'elle une cupide ambition. L'hypocrisie la trompe, l'orgueil l'entrave, la force l'envahit ou lui introduit les abus et les vices, et puis on l'accuse et on la condamne. Ainsi fit la réforme, ainsi fit l'incrédulité philosophique. Voltaire, qui, en se donnant le plaisir de contredire Montesquieu, se souciait aussi peu que lui de l'Église et de la vérité, retombait aussitôt dans son sens et plaignait malignement « les travaux « pénibles et la portion congrue d'un « curé de campagne, tandis que cer-

[1] *Siècle de Louis XIV*, ch. xxxv.

[2] *L'Europe ecclésiastique*, Recueil qui parut en 1757. Je ne sais si ce travail a continué.

Digitized by Google

« tains abbés jouissaient de 200,000 li- « vres de rente. » Il avait grand soin de ne pas laisser refroidir « les murmures « contre cette énorme disproportion. » Qu'est-il résulté à la fin de cette généreuse instance? — On a pris la portion congrue avec les 200,000 livres, et puis on a proscrit prélats et curés.

L'influence du clergé dans la société franque sera l'objet de la prochaine leçon.

ÉDOUARD DUMONT.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. LÉOPOLD DE MONTVERT.

QUINZIÈME LEÇON [1].

Les paulianistes et les deux évêques de Padoue. — Leutard et l'évêque Gébrein. — L'archevêque de Ravenne et l'inspiré d'Horace, de Virgile et de Juvénal. — Manichéens véritables; une italienne, leur fondatrice, à Orléans; affreux détails sur cette secte; le concile; la reine Constance et son petit bâton; terrible exécution. — Semblables hérétiques à Toulouse; concile de Charroux. — Touchante conversion d'une foule de sectaires par Gérard, évêque d'Arras et de Cambrai. — Siége et prise du château de Montfort, repaire d'hérétiques dans le diocèse d'Asti; la comtesse de Montfort leur protectrice; son exécution. — Soin extrême de l'Eglise à conserver son unité; sa tolérance. — Considération sur les rapports des pouvoirs spirituels et temporels. — L'unité religieuse seul et vrai fondement de l'unité politique.

Messieurs, pendant le 10e siècle et la première moitié du 11e, la chrétienté fut en proie à l'anarchie : la gloire de l'Église était éclipsée en ces temps barbares; le mal semblait pénétrer jusque dans son sein, car elle avait à supporter d'indignes évêques, que lui imposèrent trop souvent la ruse et la violence des princes; mais Dieu ne permit pas que tous les maux l'accablassent à la fois; à cette époque, les hérésies expirantes ne lui firent pas une bien rude guerre.

Naguère, bouleversé par le schisme si désastreux de Photius, l'Orient jouissait alors d'un peu de calme; et c'est à peine si la foi eut à livrer quelques combats en Occident. Je veux toutefois vous entretenir aujourd'hui du petit nombre de sectaires qui, au moment dont je parle, cherchait à y renouveler d'anciennes erreurs.

Avant de reprendre l'étude de la Papauté au 11e siècle, il m'a paru utile, Messieurs, de m'arrêter un instant sur ce sujet; vous verrez qu'il n'est pas indigne de votre attention. L'histoire de ces hérétiques maintenant oubliés renferme des faits curieux, qui permettent d'apprécier à leur juste valeur les accusations de cruauté et d'intolérance si souvent répétées contre l'Église à propos des supplices infligés aux ennemis de la loi de Dieu par les gouvernements du moyen âge. On y trouve également des détails instructifs sur des lois et des institutions dont l'examen éclaire la question si délicate des rapports qui unissent et qui, par là même, distinguent la puissance spirituelle et la puissance temporelle.

Au 10e et 11e siècle, l'Occident était régi par les Capitulaires de Charlemagne et par le droit romain, ou du moins par les lois qui en étaient issues. Toutes les écoles, Bologne et Paris surtout, étudiaient ce droit avec enthousiasme, et l'on sait quelles dispositions sévères il renferme contre l'hérésie. D'un autre côté, le peuple et les grands tenaient

[1] Voir la XIVe leçon au numéro précéd., p. 281.

Digitized by Google

fortement à la croyance commune : si beaucoup de chrétiens avaient perdu la pureté des mœurs, ils n'avaient point arraché du fond de leurs âmes la foi qui pouvait les ramener à la vertu. Ayant donc contre eux, et les lois, et les princes, et les masses, les hérétiques évitaient le grand jour, se contentaient d'un petit nombre d'adeptes liés au secret par des serments terribles, et couvraient de ténébreux mystères les pratiques de leur culte.

Cependant, malgré toutes ces précautions, des indiscrets, de faux frères, les trahissaient parfois, et de sombres révélations venaient de temps à autre exciter l'inquiétude et le zèle des pasteurs. C'est ainsi que, vers le milieu du 10e siècle, Pierre, évêque de Padoue, découvrit dans son diocèse une secte dont la doctrine, opposée au mystère de la Rédemption, tenait du paulianisme (manichéisme mitigé par un nommé Paul); le peuple donnait le nom d'ariens à ces malheureux qui, chassés de l'Orient par les empereurs de Constantinople, s'étaient répandus dans la Bulgarie et de là dans diverses parties de l'Occident [1]. Le pontife chercha à les désabuser par la douceur et la persuasion, mais la mort vint interrompre son apostolat. A la faveur des guerres qui ensanglantèrent alors l'Italie, cette hérésie fit des progrès assez considérables. Environ 50 ans plus tard, un successeur de Pierre, l'évêque Gozelin, dut l'attaquer avec la plus grande vigueur. Son zèle fut couronné d'un plein succès; il ne resta bientôt plus vestige de la secte dans le diocèse de Padoue [2].

Le vent porte au loin la graine de l'erreur, et le diocèse de Châlons voit surgir, vers le commencement du 11e siècle, un prétendu prophète; un paysan, nommé Leutard [3], répudie sa femme, déclare le mariage contraire à l'Évangile, entre dans une église, brise la croix et l'image du Christ; on le prend pour fou; cependant il continue à dogmatiser, et, pour appuyer ses erreurs, il interprète à sa manière les saintes Écritures; enfin, il attaque la dîme, et trouve dans ce dernier argument un moyen de séduction plus efficace. L'évêque Gébrein fait comparaître Leutard devant tout le peuple assemblé; là le faux prophète est publiquement confondu, le peuple complétement désabusé. Désespéré de voir la foule de ses partisans l'abandonner, Leutard se précipita dans un puits; il y périt et son erreur avec lui. Les attaques de cet insensé contre le mariage indiquent l'origine manichéenne des doctrines dont il s'était fait l'apôtre [4].

Vers le même temps, un autre fanatique [5] se montre dans le diocèse de Ravenne. Vitgard débite effrontément de grossières extravagances; il possède quelque instruction; il a lu ses auteurs, et ce sont les sentences des poëtes païens qu'il oppose aux décisions de l'Église. Horace, Virgile et Juvénal apparaissent à Vitgard dans ses songes, lui promettent de l'emporter avec eux dans la gloire, s'il s'efforce de répandre au loin leurs doctrines [6]. Pierre, archevêque de Ravenne, n'eut pas grand'peine à confondre cet inspiré des poëtes, dont la secte ne s'éteignit pourtant pas aussi rapidement que celle de Leutard. On en trouve des membres établis en Sardaigne, où ils avaient des réunions, et jusqu'en Espagne, où ils commençaient à s'étendre. Mais le peuple y coupa court; indigné et furieux, il s'empara des principaux chefs et les mit à mort. Les autres croyants du favori d'Horace furent réduits à se cacher et se dispersèrent; la suite de leur histoire prouve qu'ils tenaient de près au manichéisme.

Vingt-deux années s'écoulent sans que ces sectaires fassent le moindre bruit; tout à coup l'on apprend qu'une hérésie a été découverte à Orléans [7]. Ici nous ne trouvons pas seulement des paulianistes, ou bien quelques insensés dont les rêves ont avec le manichéisme plus

[1] Photius lui-même les avait combattus, et c'est sans doute contre ces hérétiques qu'était dirigé le traité qui nous reste de lui contre les manichéens.
[2] Hæffled., t. I, p. 221.
[3] Dans le cours de l'an 1000.

[4] Hæffled, t. I, p. 215.
[5] L'an 1000.
[6] Glab., t. II.
[7] 1022.

Digitized by Google

ou moins d'analogie; non, Messieurs, la secte dont il est question se composait, comme vous allez le voir, de manichéens véritables, imbus des plus détestables principes, accomplissant dans de ténébreuses assemblées d'horribles actions.

La nomination d'un évêque avait été, à Orléans, la cause de troubles fort sérieux, qui durèrent assez longtemps et pendant lesquels le prélat lui-même fut maltraité [1]. Au milieu de ces désordres, il arriva d'Italie, dans cette ville, une femme complétement adonnée aux erreurs des manichéens et des gnostiques : intrigante, remplie de perspicacité, elle crut comprendre qu'entre ses mains les prêtres du lieu seraient, pour ses idées, une matière facile à exploiter; malheureusement la conduite peu régulière du clergé d'Orléans ne favorisait que trop les trames diaboliques de cette furie, qui, pour parvenir à ses fins, sut d'abord employer avec habileté la ruse et l'artifice. Feignant une grande piété, elle s'adressa, pour la prétendue direction de sa conscience, à quelques chanoines dont elle connaissait déjà un peu les caractères, et bientôt elle s'était emparée de leurs esprits. La puissance de séduction de cette messagère de Satan fut si grande, et ses erreurs, joignant au prestige de la nouveauté les charmes du plaisir, eurent tant d'attraits, qu'elle réussit à fasciner complétement dix chanoines de Sainte-Croix. Ces malheureux faisaient tous partie d'une société secrète fondée par leur corruptrice; et quand je vous aurai dit à quelles horreurs on s'y abandonnait, vous serez étonnés, Messieurs, du degré d'avilissement où il fallait que le clergé d'Orléans fût descendu.

Les membres de l'association étaient tous engagés par les plus terribles serments; une fois admis, l'on se trouvait tenu de mettre de côté tout frein religieux. Les grands principes de la foi formellement niés, aux mystères de l'Incarnation, de la Rédemption, de la Résurrection, de la Présence réelle, au Baptême, à l'invocation des saints, on substituait des doctrines et des pratiques abominables. A des jours donnés, les sectaires s'assemblaient en silence dans des lieux secrets : là ils récitaient des litanies formées avec les noms des esprits infernaux. C'est ainsi qu'ils préludent à leurs saturnales : puis les lampes s'éteignent; au sein des ténèbres, suivant, en ce point comme en tous les autres, la tradition manichéenne, hommes et femmes confondus et mêlés se livrent avec fureur à tous les excès de la brutalité. Et ce n'est pas encore assez, il faut que la mesure de l'horrible soit comblée : des créatures humaines sont nées de ces orgies sans nom; une d'elles est réservée pour le sacrifice; on jette aux flammes le malheureux enfant, et de ses cendres recueillies se fait un pain qui remplace, pour les initiés et même près des mourants, la divine Eucharistie [1].

Parmi les dix chanoines et à leur tête se trouvaient les chefs d'une école célèbre, Étienne et Lisoie : pas plus que leurs confrères ils n'avaient reculé devant l'infamie des principes; pas plus qu'eux ils ne reculèrent devant l'horreur des actes; et non contents de s'y livrer, ils ne craignirent pas d'initier aux secrets de la secte, et de conduire aux affreuses réunions dont nous venons de parler, des élèves remis en leurs mains par des familles indignement trompées. Ce monstrueux abus de confiance fut la cause première de leur perte, et voici comment.

Il y avait à cette époque en Normandie un puissant seigneur, nommé Aréfaste, dont le chapelain, Héribert ou Herbert, homme intelligent, fort désireux de perfectionner ses études, alla s'établir dans ce but à Orléans, et s'y mit sous la direction d'Étienne et de Lisoie, attiré qu'il était par leur réputation. Au bout de quelque temps, ceux-ci le jugèrent assez discret, et peu à peu l'engagèrent dans la nouvelle société, dont il devint un des membres les plus zélés et les plus opiniâtres.

Revenu en Normandie, chez son seigneur, Herbert chercha à lui inoculer ses principes; il lui vantait beaucoup

[1] Hist. de l'Egl. Gall., t. VII, p. 132.

[1] Hist. de l'Egl. Gall., t. VII, p. 135; Hefflied, t. I, p. 217.

Digitized by Google

la doctrine qu'on enseignait à Orléans. Aréfaste était plein de piété; il voulut connaître cette haute sagesse dont on lui parlait tant, et pria son chapelain de l'en instruire. Celui-ci développa alors quelques points de la croyance secrète. Indigné, Aréfaste fit part de sa découverte à Richard, comte de Normandie, en le priant d'en informer le roi (Robert, fils de Hugues Capet). Richard fit parvenir au prince ces graves renseignements. Robert écrit aussitôt à Aréfaste de se rendre à Orléans et d'y approfondir toute cette affaire; il lui donne en outre, en cas de besoin, l'assurance la plus formelle de sa protection. Aréfaste voulut consulter Fulbert, évêque de Chartres, l'un des prélats de cette époque les plus célèbres par la science et la vertu. Ce dernier se trouvant à Rome, le gentilhomme s'adressa à Évrard, garde archiviste de l'Église de Chartres, dont la renommée était grande dans le pays. Voici le conseil que ce clerc donna à Aréfaste. Faites-vous recevoir dans la nouvelle secte, lui dit-il; toutefois ayez soin de vous prémunir contre les séductions de ces fils de l'enfer par des prières et par la communion que vous recevrez tous les jours. Lorsque vous aurez été initié, et que vous connaîtrez suffisamment les secrets de l'association, informez-en le roi. Aréfaste suivit de point en point les avis d'Évrard. Il fut reçu dans la société manichéenne dont on lui dévoila bientôt les principes les plus cachés. Averti par lui, Robert arrive soudain à Orléans, accompagné de la reine Constance et d'un assez grand nombre d'évêques. Immédiatement on cerne la maison où les hérétiques étaient assemblés; ils y sont arrêtés au nombre de dix-sept et conduits pour y être interrogés devant un concile tenu en présence du roi.

Les principaux chefs répondirent d'abord en termes généraux et d'une manière si ambiguë, qu'il était impossible d'en tirer le moindre éclaircissement. Aréfaste, le seizième d'entre eux, prit alors la parole, fit connaître leur doctrine, dénonça leurs actes; confondus et troublés, les sectaires ne le démentirent point.

Cependant les évêques cherchaient, par tous les moyens, à les désabuser : depuis le matin jusqu'à trois heures du soir, ils discutaient avec les hérétiques pour obtenir d'eux la rétractation de leurs sacriléges erreurs. Le concile se tenait dans l'église; autour, le peuple furieux faisait entendre des cris de mort et tourbillonnait, impatient de la sentence : si l'un des coupables fût tombé entre ses mains, il eût été mis en pièces; mais la reine Constance, seule et debout sur les marches du temple, un petit bâton à la main, écartait la foule frémissante.

La présence de la reine en un pareil moment, la puissance souveraine de son petit bâton sur ces masses soulevées, n'est-ce pas là une délicieuse peinture et comme le symbole de cette époque tumultueuse et barbare que l'Église maîtrisait cependant et gouvernait par la seule puissance de la prière et de la parole?

Tous les efforts furent inutiles, rien ne put vaincre l'obstination des sectaires : ils prient eux-mêmes, et à grands cris, les évêques de clore toute discussion; dans l'accès de leur fanatisme, ils voient déjà, disent-ils, leur Dieu prêt à les recevoir à sa droite, et leur assurant dans le ciel un éternel triomphe.

Le roi Robert se lève et prononce la sentence. D'après le droit romain, le supplice était celui du feu. Comme vous le pensez, Aréfaste n'eut pas de peine à se faire absoudre. Un clerc et une religieuse abjurèrent, on leur fit grâce. Quant aux autres, ils acceptèrent leur condamnation avec une grande joie.

Les chanoines, d'abord revêtus de leurs ornements ecclésiastiques, furent dégradés, livrés ensuite au bras séculier et traînés, avec leurs complices, vers le lieu de l'exécution. On y avait allumé un immense bûcher, qu'on leur montrait de loin dans l'espérance de les ramener par l'épouvante : mais cette vue redoubla leur enthousiasme; ils cherchaient à se précipiter eux-mêmes dans les flammes, et l'on dut les enfermer dans une espèce de cabanon. Ils étaient au nombre de treize, dont dix chanoines; à peine ces misérables eurent-ils ressenti les premières atteintes

Digitized by Google

du feu qu'ils s'écrièrent de toutes leurs forces que le démon les avait trompés et qu'ils rétractaient leurs erreurs. Aussitôt on courut pour les délivrer; par malheur il était trop tard, et leurs derniers moments se terminèrent dans les angoisses de l'asphyxie, au milieu des redoutables craintes de l'éternité.

Telle fut, Messieurs, l'exécution qui eut lieu à Orléans en 1022; elle a été une pierre d'achoppement pour bien des écrivains, et sans doute elle vous semblera cruelle. Toutefois veuillez suspendre votre jugement; je reviendrai tout à l'heure sur les questions que font naître de pareilles sentences. Reprenons le récit des faits.

La découverte faite à Orléans eut un grand retentissement; elle excita la vigilance des pasteurs, la surveillance des chefs de l'État et l'attention des peuples. Bientôt on trouve à Toulouse des hérétiques de la même espèce, qui furent également jugés dans un concile [1] et condamnés par la justice séculière [2].

Trois ans plus tard, en 1025, Arras fut le théâtre de scènes semblables. Des disciples d'un Italien, nommé Gondulphe, s'étaient établis à Liége, et par leurs promesses, leurs explications, leurs subterfuges, avaient évité les censures de l'évêque. Mais, soit qu'ils craignissent l'activité de ce pasteur et qu'ils n'espérassent pas tromper longtemps sa vigilance mise en éveil; soit que, dans leur ardeur de prosélytisme, ils eussent formé le dessein de répandre plus au loin leurs funestes doctrines, ils quittèrent Liége pour Arras, où on ne tarda pas à les signaler. Gérard, évêque de Cambrai et d'Arras, donna l'ordre de les arrêter, et cet ordre fut exécuté malgré tous leurs efforts pour s'y dérober par une prompte fuite.

Bien loin d'employer les voies de rigueur, le bon évêque Gérard fait tout au monde pour empêcher l'intervention de l'autorité civile; il y réussit, et n'employa contre ces hérétiques que les armes de la persuasion, les séductions de la charité chrétienne : la seule violence dont il usa fut de les forcer à paraître aux conférences qu'il tint pour les éclairer, et dans lesquelles ils avaient entière liberté de s'expliquer.

Excellent théologien, le vertueux prélat prouve avec éloquence et solidité la vérité des principes catholiques niés par l'hérésie.

Voici les points qu'il cherche à établir; nous y trouverons par conséquent l'indication des erreurs professées par les sectaires [1].

Gérard démontre avec force et successivement la nécessité du baptême, la présence réelle, la nécessité et l'efficacité du sacrement de pénitence, l'efficacité du ministère ecclésiastique, indépendante des vertus et des mérites bons ou mauvais du ministre; il proclame avec chaleur la sainteté du mariage, la sainteté du célibat pour les prêtres; il prouve la nécessité de la grâce pour la justification qu'on ne peut obtenir par ses propres forces; enfin, il oppose victorieusement à une prétendue Église invisible la vérité, la visibilité de notre sainte Église catholique, apostolique et romaine [2].

Animé du zèle le plus ardent et le plus saint, Gérard parla avec une telle autorité, la foi donna une telle force à sa parole, que les pauvres abusés sentirent tomber le bandeau qui leur cachait la vérité. Ils se jetèrent à terre en s'écriant qu'on les avait trompés, et, au milieu des sanglots et des larmes, demandèrent pardon de leurs égarements, dont ils avaient désormais horreur. De quelle joie le cœur du pieux évêque ne dut-il pas être inondé quand, par ses prières et ses exhortations, il fut ainsi parvenu à arracher à la mort et à l'enfer de si nombreuses victimes?

Gérard releva ses nouveaux convertis, leur promettant le pardon de Dieu; ils abjurèrent ensuite leurs erreurs et signèrent une formule de foi dressée par le pontife, qui les reçut après cet acte dans le sein de l'Église. Ainsi finit cette secte dont les excès, du reste, étaient loin d'égaler les épouvantables folies

[1] Concile de Charroux, l'an 1027 ou 1028.

[2] Par Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, un descendant de celui qui a fait don des terres de Cluni.

[1] Sinod. Atrib., t. XIII, Spic., l'an 1025.

[2] Hæffled, ch. 1, p. 221.

Digitized by Google

des hérétiques d'Orléans et de Toulouse [1].

L'opiniâtreté de ces derniers sectaires eut plus d'imitateurs que la docilité de ceux d'Arras, et il s'en rencontra ailleurs qui, se sentant quelque puissance, se dispensèrent de la soumission. L'Italie se trouvait livrée au désordre (nous sommes toujours dans la première moitié du 11e siècle), c'était pour l'hérésie un moment propice; de nouvelles sectes surgirent, et le nombre de leurs adeptes augmenta dans une proportion assez considérable au diocèse d'Asti; la châtelaine de Montfort les soutenait et leur donnait asile et protection dans son château, espèce de place forte qui devint dans ces contrées leur principal repaire. L'évêque d'Asti fit tout au monde pour éteindre par la persuasion cette secte dangereuse. Ses avis et ses conseils furent inutiles, son autorité méprisée; les habitants de Montfort prirent même les armes.

Mainfroi, frère de l'évêque, et quelques autres seigneurs se réunirent alors pour assiéger les hérétiques, qui se défendirent longtemps; mais Héribert, archevêque de Milan, ayant envoyé à Mainfroi de puissants renforts, ils furent obligés de se rendre. La comtesse de Montfort, emmenée à Milan, persista jusqu'à la fin dans ses détestables croyances; condamnée au supplice du feu, la sentence fut exécutée; il n'est nullement question de ses complices; peut-être se rétractèrent-ils, peut-être crut-on qu'il suffisait d'un tel exemple et d'avoir ainsi retranché la tête et le bras de l'infâme faction [2].

Après toutes ces exécutions les hérétiques prirent grand soin de se cacher et surent si bien s'envelopper d'impénétrables mystères, que l'histoire les perd tout à fait de vue pendant assez longtemps, et jusqu'au moment où elle les retrouve, puissants et en grand nombre, sous le nom d'Albigeois; ils allumeront alors la guerre civile, et il faudra, pour en venir à bout, couvrir de sang et de ruines une partie de la France. Mais n'anticipons pas, et après avoir raconté l'histoire des hérétiques du 10e siècle, bornons-nous à recueillir les renseignements que cette histoire nous donne. D'autres époques auront d'autres leçons.

J'ai dit, en commençant, que les faits répondraient d'eux-mêmes aux accusations de cruauté et d'intolérance si souvent intentées à la puissance ecclésiastique. Vous ai-je trompés? Partout où nous avons rencontré l'évêque dans ses fonctions épiscopales, n'a-t-il pas été fidèle à la belle devise de l'Église : *Ecclesia abhorret à sanguine?* La conduite des deux prélats de Padoue, Pierre et Gozzelin, envers les paulianistes, dément-elle cette maxime? Qu'a fait l'évêque Gébrein à l'égard de Leutard? De quelles armes s'est servi contre Vitgard, Pierre, archevêque de Ravenne? Quels sont les moyens (couronnés d'un si beau succès) auxquels eut recours Gérard, évêque d'Arras et de Cambrai? L'Église a horreur du sang : elle cherche à convertir par la persuasion et la douceur, et si elle frappe le coupable de ses anathèmes, toujours une porte demeure ouverte au repentir.

Il est vrai que dès sa naissance l'Église a mis une importance extrême à conserver l'unité de la doctrine, et qu'elle a toujours inexorablement chassé de son sein, en les signalant aux fidèles comme autant de mortels ennemis, ceux qui travaillaient à altérer sa foi. Mais que serait-il advenu, je vous le demande, si, moins vigilante, l'Église eût abandonné ses dogmes à l'interprétation arbitraire de l'individu? Livrée à tous les caprices de l'esprit humain, la vérité n'eût-elle pas disparu au milieu des chimères?

Étrange contradiction! on ne nous parle que de la barbarie du moyen âge, et puis l'on se plaint de ce que l'Église n'a pas laissé aux Barbares le soin de régler à leur guise, et suivant le bon plaisir d'une imagination grossière ou d'une raison dégradée, les choses de la religion et de la morale? En vérité! une pareille abnégation eût puissamment servi les progrès de la civilisation! Le devoir des pontifes du Christ, leur devoir envers l'humanité, leur devoir en-

[1] Hist. de l'Egl. Gall., t. VII, p. 137. — Hæffled, t. I, p. 219.
[2] Hæffled, t. I, p. 222.

Digitized by Google

vers la vérité même, était donc de défendre énergiquement contre toutes les attaques l'unité de la doctrine sainte. Ce devoir, au moyen âge comme à toutes les époques, l'Église sait le remplir : l'erreur est par elle toujours et partout poursuivie, toujours et partout vaincue, et cependant l'Église, en tant qu'elle agit par elle-même, n'emploie jamais que les armes spirituelles, les seules qui lui appartiennent en propre, les seules qui lui soient essentielles, et dont l'usage est l'attribut de sa puissance.

Les princes, il est vrai, viendront souvent à son secours; ils attacheront les châtiments temporels aux peines spirituelles, et l'excommunié de l'Église le sera aussi de l'État : ses biens seront confisqués, il sera banni, privé de tout droit de citoyen; certains hérétiques seront encore plus sévèrement traités; les manichéens, par exemple, seront punis de mort [1]. C'est ce que l'on trouve dans le droit romain, dans le Code de Justinien : telles sont les lois dont les gouvernements du moyen âge avaient hérité! Mais ce droit n'est pas d'origine chrétienne; mais ce code, ce n'est pas la puissance spirituelle qui l'a promulgué; mais ces lois sont les lois de l'État, et non pas les lois de l'Église.

En vous expliquant la partie ecclésiastique du Code de Justinien, je vous disais, vous vous le rappelez sans doute, que les évêques n'eurent aucune part à sa confection, que les peines portées contre l'hérésie le furent sans leur concours; qu'ils cherchèrent au contraire à faire adoucir les châtiments infligés pour ce crime; qu'ils s'opposèrent souvent à leur exécution. Voilà ce que vient de nous montrer encore et ce que nous montrera toujours l'histoire impartialement étudiée.

Mais, dira-t-on, en Occident l'on voit souvent les lois contre l'hérésie renouvelées, exécutées avec le concours des évêques, et, sans autre information, on jette la pierre à l'Église! Il faudrait voir aussi qu'en Occident les évêques étaient seigneurs temporels, et, comme tels, faisaient partie du corps législatif; qu'agissant en cette qualité, les lois portées par eux ne regardent nullement l'Église, mais bien le pouvoir civil, et qu'on n'a pas le droit d'imputer à la fonction spirituelle ce qui ne procède évidemment que de l'action temporelle.

Cette réunion dans la personne des évêques de deux pouvoirs aujourd'hui si profondément séparés n'a pas été assez remarquée. Soit ignorance, soit mauvaise foi, beaucoup d'écrivains n'en tiennent nul compte; là est la source de bien des erreurs, et en particulier des accusations calomnieuses auxquelles je réponds.

Nulle part, je le répète, vous ne verrez les évêques, en tant qu'évêques, porter ces lois cruelles, rendre ces jugements impitoyables dont on prétend pourtant faire peser sur eux la responsabilité; ce n'est pas leur affaire; il leur est même expressément défendu par les canons de prendre part à une sentence de mort.

A Orléans, à Toulouse, les deux pouvoirs sont réunis. Quel est leur rôle? Les évêques examinent les doctrines, interrogent les hérétiques; les hérétiques sont coupables, et les évêques emploient tous les moyens pour les éclairer; ils discutent avec eux des journées entières : rien n'est oublié pour ramener ces malheureux à la vérité; cependant la plupart persistent, quelques-uns abjurent. Les prélats déclarent les uns hors de l'Église, et pardonnent aux autres au nom de Dieu!

Alors les princes se montrent : Robert à Orléans, Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, à Charroux, jugent et font exécuter ceux que le concile, le jury ecclésiastique, si je puis me servir de cette expression, a déclarés entachés d'hérésie. Telle était la loi de l'État.—Trouvez-vous cette loi mauvaise? A la bonne heure! Mais c'est une autre question, une question politique, et non plus une question religieuse : une question relative aux temps et aux lieux, aux circonstances, aux sociétés particulières, et non plus une question d'où dépende la justification de la société immuable et universelle. Persistez-vous encore à accuser l'Église? Voudriez-vous,

[1] Code Théod.

Digitized by Google

par hasard, que parce que la loi civile condamne les hérétiques, le pape, les évêques laissent les hérésies envahir le sanctuaire et corrompre le troupeau sans seulement avertir les fidèles du danger? Quelle idée vous faites-vous donc de la mission des premiers pasteurs? Eh! mon Dieu! prenez-vous-en aux sociétés temporelles, si vous trouvez leurs lois inhumaines! Mais, en bonne logique, vous ne pouvez pas exiger que l'Église en accepte la responsabilité: l'Église ne les a point faites.

L'Église ne les repoussa pas, s'écrie-t-on; l'Église prêta son concours aux puissances pour assurer le maintien et procurer l'exécution de ces lois. D'abord, ainsi que je le remarquais tout à l'heure, cela n'est vrai que jusqu'à un certain point, et les exemples ne sont pas rares, nous en avons vu quelques-uns dans cette leçon, de l'action paternelle des évêques exercée sur les hérétiques en dehors de toute influence gouvernementale et parfois en dépit de cette influence. Mais la question n'est pas là; je prétends que le concours prêté en ces occasions au pouvoir temporel par la puissance ecclésiastique était tout en faveur des accusés, et je soutiens qu'en maintenant les peuples dans le respect et la soumission dus aux lois existantes, l'Église prenait le seul moyen de rendre possibles et de préparer des lois plus douces et meilleures.

Mettez-vous par la pensée à la place de quelqu'un de ces hommes du 11e siècle traînés devant les tribunaux pour crime d'hérésie, et dites-moi qui vous préféreriez pour juges dans une pareille cause, des évêques ou des soldats? La loi existe, remarquez-le encore une fois, indépendamment de l'Église; c'est la société temporelle qui l'a portée, qui la croit nécessaire à sa conservation, qui exige impérieusement que force lui reste; cette loi est formelle, et aucun doute ne s'élève sur le sens qu'on doit lui donner; toute la question entre vous et vos accusateurs est de savoir si vous avez violé la loi. Innocent, ne vaut-il pas mieux pour vous, je le demande, être jugé par les évêques que par les barons, par les hommes dont la science, l'état et le caractère vous offrent toute garantie, que par les hommes dont l'ignorance en fait de doctrine, la profession guerrière et le caractère violent doivent vous inspirer toute crainte. Mais si vous êtes coupables, croyez-vous que les barons daigneront discuter avec vous et se contenteront, comme les évêques, d'une rétractation?

Je dis, en second lieu, qu'en s'unissant au pouvoir temporel, l'Église préparait et rendait possible l'abolition des lois si dures de ce temps. On se méprend, Messieurs, sur la mission de l'Église et sur la nature de l'action qu'elle exerce dans les sociétés humaines, lorsqu'on lui demande de réformer subitement et violemment ces sociétés. L'Église n'a jamais tenté et ne tentera jamais rien de semblable, car elle connaît les maladies des peuples et sait que pour les guérir il faut du temps, de la patience, des précautions infinies. L'Église avait à changer les croyances, les mœurs, les coutumes, les lois des nations barbares; elle ne crut pas pouvoir opérer en un jour tous ces changements, elle commença par le commencement, par les croyances; elle prévoyait, ce qui arriva, que les croyances purifieraient et adouciraient insensiblement les mœurs, que les mœurs, adoucies, feraient peu à peu disparaître les coutumes mauvaises, les lois cruelles. Lui demander compte de ces lois, de ces coutumes, de ces mœurs que sa parole a abolies par un progrès lent mais sûr, c'est demander compte au médecin des plaies qu'il a fermées; et prétendre qu'elle devait procéder autrement, c'est prétendre qu'elle devait méconnaître les lois même de notre nature et essayer l'impossible.

Il y a dans la législation du moyen âge deux choses qui révoltent les hommes de ce temps: la rigueur des peines (la torture, le bûcher, etc.) et le principe même de la loi qui mettait au rang des crimes certains actes, la profession publique de l'hérésie, par exemple, que nous regardons sinon comme innocents, du moins comme inoffensifs pour la société. Quant aux peines, la puissance temporelle les avait établies, et c'est l'Église qui, par l'influence progressive de ses enseignements, je viens

Digitized by Google

de le dire, en a procuré l'abolition. Du reste, il y a peu de justice à juger le passé d'après les idées du présent ; si jamais la peine de mort est effacée du code des nations chrétiennes, leur indignation contre nos échafauds sera tout aussi raisonnable que nos colères contre les bûchers de nos aïeux. Quant au principe, si l'on y prend garde, il est demeuré entier, et les sociétés modernes l'appliquent chaque jour, comme les sociétés anciennes.

Il y a dans toute société, si dégradée qu'elle soit, un ensemble de croyances communes, de vérités et de devoirs universellement acceptés, qui forment la raison de cette société, sa constitution intérieure, dont la constitution extérieure n'est que la forme ; sa loi, dont les lois écrites ne sont que l'expression, et que toute société défend inexorablement contre l'individu rebelle. Le moyen âge punissait les hérétiques qui attaquaient sa croyance, sa loi, sa liberté. La société moderne n'agit pas autrement, et punit même de mort quiconque attaque sa croyance, sa loi, sa liberté. Les conspirateurs du 19e siècle ne nous paraissent pas, en vérité, moins dignes d'intérêt que les sectaires du 11e. Le châtiment est plus ou moins rigoureux, la loi fait entrer un nombre d'actes plus ou moins grand dans le cercle des crimes, mais le principe en vertu duquel la société châtie ne change pas. Aujourd'hui, ainsi qu'autrefois, la société se pose comme ayant pouvoir sur l'individu, et se croit le droit de le sacrifier à sa propre conservation.

Toute la question est donc de savoir si au moyen âge la propagation des hérésies pouvait faire courir à l'État quelque danger sérieux. Or, personne ne le conteste : tout le monde avoue que la foi catholique était la base même des constitutions civiles et politiques de ce temps, et que toute atteinte portée à la croyance ébranlait jusque dans ses fondements l'édifice social.

D'ailleurs, Messieurs, si nous voulons prononcer en connaissance de cause, il convient d'examiner de près ces hérésies pour lesquelles nous nous prenons aujourd'hui d'un si tendre intérêt. Or, il est notoire que la plupart des sectaires de l'époque qui nous occupe étaient les ennemis jurés de toute moralité ; presque tous appartenaient de près ou de loin au manichéisme, dont ils mettaient en pratique les abominables principes, et vous ne pouvez pas ignorer qu'aucune société ne toléra jamais cette secte monstrueuse. A son apparition dans le monde romain, ses adeptes furent de toutes parts maudits et repoussés ; Dioclétien porta contre eux la peine de mort ; les empereurs chrétiens des 4e et 5e siècles ne furent pas plus indulgents, et c'est d'après leurs lois qu'on jugeait, dans le 10e et le 11e, les dignes héritiers de cette doctrine, non moins contraire à la société civile et à la nature qu'à la religion. Croyez-vous que de nos jours le pouvoir temporel fût d'humeur à les tolérer ? Croyez-vous que si quelque réunion semblable à celle des sectaires d'Orléans et de Toulouse se formait dans une de nos villes, les magistrats se croiraient obligés, au nom de la liberté de conscience, de la respecter ? Croyez-vous qu'on les laissât en paix brûler des victimes humaines, s'en partager les cendres et porter aux mourants ce viatique infernal ! J'accorde qu'on ne les condamnerait pas comme hérétiques ; vous m'accorderez, à votre tour, qu'il ne leur suffirait pas, pour se soustraire au supplice, d'abjurer entre les mains de l'évêque leurs infâmes erreurs.

Vous le voyez, Messieurs, pour juger les temps passés il importe de les connaître, d'entrer dans le détail des faits, d'en approfondir les causes, de savoir quelles étaient les lois, les institutions et leurs origines. Or l'histoire ainsi étudiée prouve jusqu'à l'évidence deux choses : la première, que la puissance spirituelle, l'Église, fut en tout temps, et dans toute société, plus douce, plus tolérante, même envers les hérésies les moins dignes de pitié que la puissance temporelle ; la seconde, qu'à une époque donnée, les nations soumises à l'Église, les nations catholiques sont toujours plus tolérantes, plus éloignées de l'esprit de persécution que les nations hérétiques.

Vous pouvez vérifier dans le passé, vous pouvez vérifier dans le présent cette double loi. Aujourd'hui comme

Digitized by Google

jadis, partout où ils jouissent de quelque autorité, les prêtres, les pontifes du Christ intercèdent pour les coupables; aujourd'hui comme jadis, si la persécution est assise quelque part, c'est sur les trônes de l'erreur. Il suffit de nommer l'Irlande et le parlement d'Angleterre, la Pologne et le czar de toutes les Russies, l'archevêque de Cologne et le roi de Prusse, les catholiques de Copenhague ou de Stockholm et les rois de Danemarck ou de la Suède.

Puisque j'ai nommé la Suède, je me permettrai de signaler à votre attention le jugement par lequel les tribunaux de ce royaume viennent de condamner au bannissement perpétuel le citoyen Jean-Oscar Nilson, coupable d'avoir embrassé la religion catholique; c'est le seul crime dont il soit accusé [1]. Le moyen âge condamne des hommes qui troublent la tranquillité publique, qui mettent en péril la sécurité de l'État, qui violent toutes les lois de la morale et de la nature, des hommes qui brûlent leurs enfants, qui mangent pieusement les restes de ces victimes choisies, et nous crions à la persécution! Le protestantisme condamne des hommes paisibles et inoffensifs dont un retour courageux à la foi de leurs pères est l'unique forfait, et nous répétons sans nous lasser, que la tolérance fut apportée au monde par le protestantisme! Le moyen âge avait uni dans une étroite alliance, la puissance spirituelle et la puissance temporelle; et le principe de l'unité de foi, la soumission des raisons humaines à la raison de Dieu, manifestée et promulguée par l'Église, autorité infaillible et vivante, ce principe était la base de la société civile comme de la société religieuse; le protestantisme proclame, au contraire, que chaque individu porte en soi-même sa règle et sa foi, le principe du libre examen est le principe fondamental de la réforme, et c'est en vertu de ce principe que les réformés mettent à mort, chassent de leur patrie ou font périr dans les cachots les hommes assez téméraires, je ne dis pas pour rentrer dans le sein de l'Église romaine, mais même pour choisir entre deux sectes protestantes, pour préférer celle-ci à celle-là.

Et ne croyez pas que le protestantisme ait dégénéré; les juges de Stockholm, les législateurs de Copenhague, l'aristocratie anglicane, le roi souverain-pontife des Évangéliques prussiens ne font que suivre les leçons et les exemples des premiers réformateurs. *Luther*, dit un écrivain protestant, *Luther devint plus d'une fois, autant que le lui permit son cercle d'activité, un véritable persécuteur* [1]. « Il est horrible d'entendre, c'est encore un protestant qui « parle, à quel point le biblique Calvin « se plaignait de ce qu'on ne persécutait et n'égorgeait pas assez, tandis « que plusieurs personnes furent exécutées à son instigation et à celle de « Bèze... Servet était en sûreté parmi « les papistes; mais à Genève il a trouvé « le sérieux et la force de la vérité. Les « luthériens aussi approuvèrent cette « horrible action; le bon, le doux Mélanchton en éprouva une joie infinie, et « il écrivit à son très-cher frère Calvin : « *Le Fils de Dieu sera votre récompense « pour ce haut fait, et l'Église vous en « saura gré jusques à vos derniers descendants* [2]. Calvin maintint avec beaucoup de fermeté le principe de faire « exécuter les articles de foi par les « magistrats. Jacques Gruet, adversaire « déclaré du système calviniste, fut puni « de mort en 1550, et Bolsée fut chassé « de Genève [3]. Les trois anabaptistes qui « furent décapités à Iéna en 1530, le furent non-seulement par le jugement « des gens de loi, mais conformément « à l'avis de Mélanchton; bien des circonstances le prouvent [4]. — Zwingle « condamna les anabaptistes et prononça « contre Félix Mauz ce jugement : *Qui « iterum mergunt, merguntur* [5]. — C'est « d'après l'opinion et le jugement de « Bèze que Silvain, adhérent de Servet, « a été exécuté dans le Palatinat [6]. »

Je pourais multiplier ces exemples,

[1] Ce jugement est rapporté dans la *Gazette des Tribunaux* du 6 avril 1844.

[1] Planck, t. II, p. 507.
[2] Daumer, h. I, p. 54, 57.
[3] Fischer, p. 243.
[4] Arnold, t. II, *b.* XVI, cap. XXI, p. 712.
[5] Leinborch, introd., p. 71.
[6] Arnold, t. II, *b.* XVI, c. XXXI, p. 577. — Ar-

Digitized by Google

mais j'en ai dit assez pour vous convaincre, qu'en dépit de ses grands principes de libre examen, d'indépendance de la pensée, d'affranchissement de la raison, le protestantisme en cela pareil à toutes les sectes qui le précédèrent, a toujours été, est encore et sera toujours intolérant et persécuteur. Ne vous y trompez pas, Messieurs, c'est là un des caractères propres de l'hérésie; n'ayant point en elle la force qui fait vivre, elle a recours à la force extérieure; n'étant pas une puissance, une société visible, elle s'identifie autant qu'il est en son pouvoir aux sociétés temporelles, et devient entre leurs mains un moyen de gouvernement, un instrument de despotisme.

L'Église catholique, au contraire, est une société visible, une puissance, la puissance spirituelle; elle porte en son sein le principe de vie, et c'est pour cela qu'elle n'a pas besoin d'emprunter aux pouvoirs humains la vie et la force; c'est pour cela qu'elle peut, selon les temps et les lieux, ou lutter contre ces pouvoirs, ou remplir à côté d'eux et sans eux sa mission civilisatrice, ou même les prendre pour alliés et recevoir leurs secours, sans rien perdre de sa liberté, de son indépendance. De ces trois situations diverses vous demandez peut-être quelle est la préférable? Pour l'Église, je ne sais; pour la société civile, et politique je le sais parfaitement. Et quelles que soient sur les âges de superstition et de barbarie les opinions dédaigneuses du temps présent, quelles que soient sur notre siècle de lumière et de progrès les admirations infatigables de mes contemporains, je ne crains pas d'avancer qu'on ne saurait trouver dans les dissensions religieuses, dans l'anarchie des croyances, une source de bonheur pour les peuples, une garantie de puissance et de durée pour les États. Les faits ne me démentent pas, à moins toutefois que de perpétuels bouleversements ne soient nécessaires à la prospérité des nations modernes, et de continuelles révolutions à la stabilité de leurs gouvernements.

Cependant je vous prie de le remarquer, Messieurs, je n'en conclus pas que l'on doit tenter aujourd'hui de revenir aux institutions du passé; autre chose est comparer une époque à une époque, autre chose chercher ce qui convient à l'époque présente. Pour être légitime et salutaire, l'unité religieuse doit subsister dans les intelligences avant d'être écrite dans les lois; alors les lois la proclameront d'elles-mêmes. Mais lorsque le lien des intelligences est rompu, lorsque la division est partout, l'unité dans la loi ne serait qu'un impuissant mensonge. L'Église le sait, et voilà pourquoi vous entendez aujourd'hui les évêques de France réclamer d'une voix unanime la seule chose que nos pères aient exigée du premier empereur chrétien, la liberté, une liberté pleine et entière; la liberté égale pour tous, pour les païens comme pour les chrétiens, une liberté pour tous également protectrice [1]. Voilà pourquoi si de nos jours un gouvernement prétendait, dans quelque intérêt politique, faire reparaître dans la loi des dispositions contraires aux droits acquis à la liberté de nos frères égarés, les évêques, à l'exemple de saint Augustin, seraient les premiers à en demander le rejet, et croiraient avoir plus que personne intérêt à les combattre.

Encore un mot, Messieurs. Dans une société malade, dans une société divisée contre elle-même et en proie à cette anarchie des croyances et des idées dont l'anarchie politique n'est que la forme extérieure, le pouvoir humain se voit singulièrement amoindri; il ne peut pas, il ne doit pas mettre au service de la vérité le peu de force qui lui reste; la conscience, l'intelligence échappant à son action par leur nature même, toute tentative de sa part pour les atteindre, pour les transformer violemment, au lieu de guérir le mal, le rendrait incurable. L'erreur a donc toute liberté; mais de ce qu'elle reste libre, il ne suit pas qu'elle soit innocente. Plus le corps social est souffrant, plus sont coupables les hommes qui agran-

arnold, Leinborch et Fischer sont, comme Daumer et Planck, des auteurs protestants.

[1] On peut voir dans Lactance, *de la Mort des Persécuteurs*, l'édit de Constantin et de Licinius pour la paix de l'Église, adressé au président de Nicomédie, et daté des ides de juin.

Digitized by Google

dissent et irritent ses plaies ; plus les cœurs sont divisés, plus les esprits sont plongés dans les eaux de la contradiction et du doute, plus sont criminels ces inventeurs de religion, ces fabricants de systèmes, ces propagateurs d'une vieille philosophie remise à neuf, dont le labeur incessant est d'ajouter le doute au doute, et la contradiction à la contradiction. Le devoir de tout homme de cœur, de tout bon citoyen est de flétrir cette propagande anti-sociale, et non-seulement de la flétrir, mais encore de la combattre, de la combattre avec force, avec persévérance, de la poursuivre sans se lasser jamais, de faire, en un mot, pour la vérité et pour la vertu ce que ces hommes font pour le vice et pour le mensonge.

C'est ainsi, Messieurs, que vous pourrez, chacun dans sa sphère et selon la mesure de ses forces, concourir d'une manière efficace à l'œuvre de l'Église, qui, combattant sans relâche l'erreur et le mal, remue, convertit et façonne les âmes, ces pierres vivantes de la cité de Dieu, et qui tout en construisant ici-bas l'édifice éternel, ne laisse pas de bâtir aux hommes de terrestres demeures ; car lorsque l'Église a réuni les cœurs et les intelligences, lorsqu'elle a créé l'unité dans le monde intérieur, il faut bien que l'unité apparaisse au dehors, et que préexistant dans le fond, elle soit également réalisée dans la forme des sociétés humaines.

SEIZIÈME LEÇON.

La Papauté au 11e siècle.

État de l'Église et de la chrétienté à cette époque. — Mauvaises mœurs de l'aristocratie. — Simonie dans le clergé. — Corruption générale. — L'empereur Henri-le-Noir et le pape Clément II ; concile tenu par ce pontife ; première attaque contre la simonie. — Puissance de la Papauté, raison de cette puissance. — Pouvoir souverain de l'excommunication au moyen âge. — Mort de Clément II. — Élection et mort de Damase II.

Messieurs, après mes digressions sur les ordres monastiques et sur les hérésies des 10e et 11e siècles, je reviens à l'histoire de la papauté.

Il me tardait d'avoir achevé le récit des malheurs et des scandales qui ont affligé l'Église romaine, et j'attendais avec impatience qu'il me fût permis de vous montrer la chaire de saint Pierre reprenant son ancienne splendeur et rayonnante de la double auréole du génie et de la vertu. Ce moment est enfin venu ! Je vais vous parler maintenant d'une suite providentielle d'illustres et saints pontifes dont le zèle et les dévouements éclairés tireront le monde de la barbarie, en refoulant avec courage et succès les torrents dévastateurs d'une corruption effrénée. Sauveurs prédestinés de la religion, de la morale, de la société, ils sauront atteindre et flétrir les crimes même cachés à l'ombre du sanctuaire ou abrités sous les rideaux des trônes.

Mais avant de commencer l'histoire d'une de ces luttes, éternelles comme le monde, entre la vérité et l'erreur, il faut, Messieurs, que je rappelle l'état dans lequel se trouvait l'Église après les 170 ans de malheurs qui venaient de peser si lourdement sur elle et qui menaçaient de l'écraser.

Vous avez pu remarquer avec quelle impartialité j'ai déroulé à vos yeux les lugubres peintures des plus mauvais jours de la chrétienté : je vous ai signalé le mal sans exagération, mais sans palliatifs ; je mettrai, Messieurs, la même bonne foi, le même calme à vous montrer tout le bien que le génie catholique produisit à l'époque dont je viens de vous entretenir.

Vers la fin du 9e siècle et durant les premières années du 10e, les Normands ravagèrent toutes les côtes de l'Océan jusqu'en Espagne, et particulièrement plusieurs provinces françaises, que les seigneurs de l'endroit achevèrent de saccager après le départ de ces Barbares. La chute de la race carlovingienne occasionna de longues et cruelles guerres qui ensanglantèrent la Germanie, l'Italie et la France ; les Hongrois apparurent aussi en Bavière, en Italie, où ils mirent tout à feu et à sang ; en outre, dans ces divers pays les puissants et les petits seigneurs se livraient entre eux des combats continuels.

Ces invasions, ces brigandages, ces guerres civiles, ce long et permanent règne de la force brutale avait rompu

Digitized by Google

et brisé tous les liens et donné libre carrière aux débordements de toutes les passions ; le cœur des hommes s'abandonna à l'oubli le plus complet des devoirs, au mépris des principes les plus sacrés ; un farouche orgueil s'empara des intelligences, et les âmes demeurèrent courbées sous l'humiliant despotisme de la chair.

Oui, Messieurs, pendant près de deux siècles l'ambition des honneurs, la soif des richesses, la fureur des plaisirs furent presque les seules croyances, les seules lois. Le seigneur qui n'ambitionnait pas un rang plus élevé voulait au moins dépouiller ses voisins plus faibles que lui. Les rois, les ducs, les comtes, les barons, ne connaissaient d'autre frein que la force, et s'emparaient sans le moindre remords des évêchés, des monastères, des églises, pour en conférer, en vendre les titres ou en jouir les revenus. L'histoire de ces temps est remplie de semblables faits, et l'on vit le Saint-Siége même devenir la proie des ambitieux ! Souvent les forts se disputèrent sa possession, afin d'ajouter aux honneurs, à la puissance, aux richesses de leurs familles. Les mœurs de l'aristocratie étaient en général abominables ; pourtant, comme je ne veux rien exagérer, je dirai qu'il y eut de nombreuses exceptions ; on vit longtemps la vertu briller sur le trône impérial ; de nobles et pieux dévouements édifièrent les monastères ; de saints évêques sortirent de la cour ou des châteaux pour aller maintenir la foi par l'autorité de leurs enseignements et la salutaire influence de leurs exemples. Mais le bien était loin d'égaler le mal, et il est aisé de comprendre combien l'Église dut perdre de son indépendance en tombant sous la puissance des grands et petits souverains ; le sanctuaire devint pour ainsi dire une propriété de l'aristocratie, qui en dotait ses enfants, ses parents, ses créatures ; et ceux-ci, nouveaux-venus que l'Église n'appelait point, presque toujours sans le moindre indice de vocation, imbus au contraire des habitudes et des idées de leur caste, apportaient au clergé de pernicieux exemples, et exploitaient les fonctions sacrées au profit de leur ambition ou de leurs sacrilèges plaisirs. Les bouleversements continuels de l'époque, le faible pouvoir ou même quelquefois les mauvaises intentions des papes qui dirigèrent en ces temps difficiles la barque de saint Pierre, accrurent la somme des maux ; la simonie se répandit partout, et la licence en vint jusqu'à s'étaler publiquement dans certaines abbayes et dans les demeures de plusieurs princes de l'Église.

La simonie passa, comme on dit, dans les mœurs du siècle, et parmi les rois, les princes, les seigneurs, chez les évêques, les abbés, les prêtres, les clercs, bien peu se rencontrèrent, à l'époque dont nous parlons, qui n'eussent plus ou moins sacrifié à l'idole, bien peu dont le désir secret ne fût d'en perpétuer le culte.

Jugez donc, Messieurs, s'il était difficile d'extirper un vice qui, pendant plus d'un siècle, avait eu le pouvoir d'étendre en liberté et si profondément dans le monde son action énervante et délétère. Les bons papes, que nous avons comptés au nombre de vingt-huit depuis le commencement du 10e siècle jusqu'à Clément II, virent bien les progrès de cette lèpre qui rongeait et l'Église et l'État ; mais, nous l'avons dit, les uns s'assirent à peine sur le trône pontifical, les autres n'eurent pas la force exigée par la situation, et ceux qui eussent été capables d'appliquer quelque remède efficace se trouvèrent si occupés, soit à maintenir l'ordre public à l'intérieur, soit à repousser l'invasion menaçante des Sarrasins, que rien ne put être sérieusement tenté pour opérer la réforme. Une autre et principale raison de cet état de choses, c'est que, la plupart du temps, à un bon pape en succédait un autre ou mauvais ou du moins peu attentif à continuer l'œuvre de son prédécesseur ; ainsi se détruisait entre les pontifes toute unité de plan, ainsi se rompait cette suite persistante dans l'exécution, indispensable à l'accomplissement des grands desseins sociaux. Enfin, les violentes secousses qu'éprouva souvent le Saint-Siége faisaient, aux yeux de ceux qui y étaient assis, tourbillonner les affaires dans une sorte de vertige presque continuel, qui

Digitized by Google

les empêchait de distinguer clairement la situation.

Tel était l'état du monde.

Messieurs, nous avons suivi la marche de l'humanité livrée à ses propres forces, et nous voyons en quels abîmes elle est tombée. Cherchons maintenant par quels moyens elle pourra échapper à sa ruine, et d'où sortiront les instruments providentiels de sa régénération.

Lorsque sur les sociétés vient à s'abattre le règne fatal d'une démoralisation sans bornes, alors aussi commence l'ère de leur décadence; et plus grande est l'opiniâtreté qu'elles mettent à poursuivre de trompeuses et fuyantes clartés, plus vite arrivent les ténèbres; enfin, dans leurs folles courses, parvenus à une certaine limite, leur perte est inévitable, si toutefois, dans les angoisses de leur détresse, il ne s'élève en elles un cri d'amour et d'espérance, une fervente prière à l'Éternel. Donc, si les nations corrompues, marchant toujours dans leur voie, refusent d'écouter les conseils du seul principe régénérateur, les unes disparaissent à tout jamais : ainsi Ninive, Babylone, dont on retrouve encore, isolé ou enseveli, quelque gigantesque et fabuleux débris, tout juste assez pour faire rêver à des grandeurs féeriques, à des proportions colossales; et, pour attester l'irrésistible vengeance de Dieu, d'autres, Messieurs, brisées sous l'impitoyable marteau de la barbarie, laissent toutefois des traces plus ou moins durables d'une splendeur évanouie : telles l'Égypte, l'ancienne Grèce, l'empire d'Orient, Rome païenne. Mais partout où flotte le drapeau de l'Église, fût-il lacéré, souillé par les passions et comme en proie à la haine, aux moqueries de la multitude, il n'en est pas moins le signe de ralliement, l'objet de la vénération d'une foule d'âmes d'élite dont les puissantes prières arrêtent longtemps et quelquefois finissent par apaiser la colère divine. Ainsi, aux plus mauvais jours du 10e siècle, et surtout au commencement du 11e, la France, l'Italie, la Germanie, l'Espagne, l'Angleterre, comptèrent un grand nombre de saints illustres et virent de grandes œuvres s'accomplir : œuvres et personnages alors méconnus, ignorés ou haïs du monde qui n'en était pas digne. Mais ce monde tombait, et en eux était la vie; tout ce qui les entourait disparut, les principes qu'ils portaient survécurent, l'Eglise, ranimant de son souffle ces restes du feu sacré, en embrasa l'Europe et reconquit les nations. Grande leçon, Messieurs, que je vous engage à méditer. Si vous la comprenez, l'état présent de l'Eglise ne vous inspirera ni découragement ni inquiétude. L'appui des gouvernements, les honneurs, les richesses mondaines lui manquent; en beaucoup de contrées, les masses sont soustraites à son action; mais là n'est pas, nous venons de le voir, la force réelle, la véritable puissance : la foi, la charité au cœur de quelques hommes, voilà la force, voilà la puissance, voilà la vie. Est-ce que de nos jours la foi, la charité manquent à l'Eglise?

Vous devez vous rappeler, Messieurs, qu'à la prière d'Henri-le-Noir, Grégoire VI, le seul pape légitime des trois et même quatre qui existaient alors, consentit à donner sa démission, et qu'on nomma à sa place, sous le nom de Clément II, Suedger, évêque de Bamberg [1]. C'est à ce pape que commence la noble série des pontifes qui vont travailler à la réforme de tant d'abus : c'est lui qui le premier attaqua la corruption. Il dut user de ménagements infinis afin de ne pas trop brusquer et de ne pas soulever contre lui les évêques et les seigneurs presque tous simoniaques. Aussi, dans le concile qu'il assembla, en 1047, Clément II attaque seulement ceux qui se sont fait ordonner sciemment par des évêques coupables de simonie. Les séances de ce concile furent très-orageuses, et dès l'abord il y eut une violente dispute sur une question de préséance : je crois utile de vous en donner les détails, pour vous faire apprécier, en présence des mesures si graves, si importantes, qu'on avait à prendre, quelles étaient les préoccupations du clergé, et combien peu le pape devait compter pour accomplir ses vues, même sur les principaux évêques. L'empereur

[1] L'an 1046, il fut sacré le jour de Noël, et le même jour donna la couronne au roi Henri et à la reine Agnès.

Digitized by Google

devant assister à ce concile, l'archevêque de Ravenne avait laissé libre la première place à la droite du pape; l'archevêque de Milan entre après lui et va se placer sur le siége réservé au monarque. Aussitôt son collègue de Ravenne l'avertit rudement que cette place ne lui appartient pas : il s'ensuit une vive altercation entre les deux prélats, et voilà qu'au milieu du bruit survient le patriarche d'Aquilée, qui réclame en sa faveur la prééminence. Longtemps on discuta sur ce sujet et avec passion : peu au fait des usages, le pape fort embarrassé prit le parti de faire vider le différend par le concile, et dut imposer silence aux trois évêques. Après de sérieuses, de minutieuses recherches, la préséance fut adjugée à l'archevêque de Ravenne, et il ne fallut rien moins qu'une menace d'excommunication pour empêcher les deux autres prélats de renouveler le scandale [1]. On ne sera donc pas étonné que sur des questions bien autrement sérieuses les discussions aient été vives, et qu'on ne soit parvenu à s'entendre un peu, qu'après les plus grandes difficultés. Cependant la simonie fut proscrite, en termes généraux; on y défendit de vendre la dédicace des églises, la bénédiction des autels, les bénéfices et l'ordination des clercs ou des prêtres; enfin, on y inséra une clause qui menaçait de l'anathème quiconque se permettrait de parler contre les décisions du concile [2], ce qui indique que la simonie avait même dans le clergé d'obstinés défenseurs. Le pape ne s'arrêta pourtant pas tout à fait à ces défenses générales; il condamna à une pénitence de 40 jours, et pendant ce temps à l'interdiction de toutes les fonctions de leur ordre, ceux qui sciemment s'étaient fait ordonner par des simoniaques ou à prix d'argent [3]. Les termes de cette décision laissent deviner le grand embarras du pontife, qui, osant à peine formuler sa sentence, craint d'attaquer les premiers, les plus grands coupables, et ne punit que les moins criminels, ceux à qui souvent tout autre moyen d'ordination a manqué. Ce sont des clercs, de simples prêtres qui sont atteints, et tout le mal vient des évêques.

Voilà, Messieurs, un commencement qui vous paraît bien timide, bien faible, et cependant c'est un grand pas de fait! Clément II a atteint le but; il a pu flétrir et condamner la simonie; il a donc porté un rude coup à ce vice honteux, qui, une fois extirpé de l'Église, lui laissera la victoire assurée sur la corruption : car si les trafiquants sont chassés du sanctuaire, si les dignités ecclésiastiques ne sont données qu'à la capacité et à la vertu, le clergé sera bientôt composé d'hommes intelligents, dévoués, animés du pur esprit chrétien, dont les efforts et les exemples auront sur les peuples une puissance souveraine, éclaireront les âmes, purifieront les cœurs, rendront à la foi sa force, aux mœurs leur dignité, et par un progrès insensible relèveront la société de son abaissement.

Cependant, Messieurs, la papauté presque seule contre tous semble bien faible, pour résister aux rudes attaques de ses puissants adversaires? Illusion! la papauté est forte, assez forte pour prendre l'offensive. Je vais vous faire toucher au doigt cette puissance d'une si grande réalité, et que de vaines apparences cachent à l'œil inattentif. Au 11e siècle, la compétence du pouvoir religieux n'était contestée par personne; le droit canonique faisait loi dans toute la chrétienté, et la souveraineté spirituelle que ce droit donne à la papauté était universellement reconnue : pour peu qu'on réfléchisse, on comprend que cela devait suffire. En effet, dès que le pape sera assez énergique pour user de son droit, dès que l'on verra que ni la crainte ni la séduction ne peuvent l'émouvoir, que le crime ne peut échapper à la condamnation, qu'un appui sûr, une protection efficace ne manque jamais à la vertu; dès lors, invinciblement attirés et réunis en faisceau par cette force centrale de l'Église, dans tous les rangs, dans tous les temps, dans tous les lieux, les vrais chrétiens se dévoueront pour la sou-

[1] Hæffled, t. I, p. 235. — Labb., t. IX, p. 1231.
[2] Hæffled, sed., t. I, p. 235. — Labb., t. IX, p. 946.
[3] Labb., *ibid.*

Digitized by Google

tenir ; les faibles, les indifférents seront entraînés, et comme il faut que les événements se complètent ici-bas par des moyens humains, il y aura contre le mal et contre les puissances temporelles qui viendraient à le personnifier des luttes opiniâtres et sanglantes. Dans les dernières convulsions d'une rage expirante, l'erreur semblera au moment de broyer sous ses dents son immortelle ennemie, qui lancera alors l'inévitable flèche, l'excommunication ! Poussé jusque dans ses derniers retranchements, le pape jetera l'anathème à ses persécuteurs, et dès que cette parole sera tombée sur eux, quelle que soit leur puissance, se roulant dans les douleurs du trait qu'ils ne peuvent arracher, ils périront ou ils demanderont grâce à celui qui seul peut faire de telles blessures, et qui seul aussi peut les guérir.

L'excommunication, arme terrible, calmait les plus irascibles souverains, car elle pouvait bouleverser le pouvoir le mieux affermi, en soulevant l'indignation et la colère des peuples. L'excommunication faisait trembler les plus audacieux scélérats ; d'abord, parce qu'ils croyaient tous un peu au fond du cœur à ses effets surnaturels ; ensuite, parce que, même au point de vue humain, être mis hors l'Église, était une chose vraiment épouvantable. Celui qui était excommunié n'excitait plus qu'horreur et répulsion ; on le fuyait littéralement plus que la peste ; ses domestiques, ses amis, ses parents même craignaient de toucher à ses vêtements. On frottait avec soin tout ce qui avait pu subir son contact. S'il était souverain, ses sujets se regardaient comme déliés de toute obéissance : l'excommunié voyait un vaste désert se former autour de lui, un tombeau l'enfermait tout vivant ; enfin être excommunié était une situation intolérable pour celui qui ne croyait pas en Dieu : jugez ce qu'elle devait être, alors que tout le monde croyait à l'enfer. Je crois vous avoir cité quelques exemples de cette souveraine puissance de l'anathème ; en voici un assez remarquable. Les citoyens de Bénévent avaient fermé les portes de leur ville à Henri III, et rompu ainsi la convention sacrée qu'on appelait la trêve de Dieu. L'empereur fut obligé d'avoir recours au pape, le priant d'excommunier les coupables de cette infraction sacrilége. Clément II lance l'excommunication, et les Bénéventins se soumettent immédiatement à la parole du Saint-Siége, eux qui n'avaient pas redouté les armées de l'empire. Nous verrons, Messieurs, des faits plus frappants encore.

Après neuf mois et demi de règne, Clément II mourut, dans le cours d'un voyage, le 9 octobre 1047, empoisonné selon le dire de quelques auteurs. Sa mort laissa un grand vide dans l'Église. Rome n'avait plus de sujets distingués ; ses écoles étaient depuis longtemps négligées ou détruites : aussi fut-on obligé de demander pour pape Halinard, évêque de Lyon, qui ne voulut point accepter le fardeau d'une si haute dignité.

Les Romains avaient perdu le pouvoir d'élire le pape, depuis qu'Othon Ier avait obtenu de Léon VIII un décret qui lui livrait l'élection ; décret du reste tout à fait nul, puisqu'il était donné par un pape intrus ; mais les successeurs d'Othon avaient su maintenir leurs nouveaux priviléges ; et Henri-le-Noir, moyennant une forte somme d'argent, avait obtenu des Romains la promesse formelle de ne jamais élire un pape sans son consentement. A cette époque, entre les mains de l'empereur, un pareil privilége paraissait sans nul inconvénient et même dans l'intérêt de l'Église ; car s'il avait renoncé à ce prétendu droit, l'élection se serait trouvée pour le moment au pouvoir de quelques puissantes familles romaines. On en fit même alors l'expérience. Le Saint-Siége étant vacant, Benoit IX, qui déjà avait donné sa démission, s'introduisit de nouveau dans Rome, d'où il ne put être chassé que par ordre impérial.

Dans une diète, tenue en Allemagne, l'empereur choisit enfin pour successeur à Clément II Poppon d'Arixène, évêque fort distingué, qui fut installé sous le nom de Damase II, et qui mourut vingt-trois jours après son installation, le 8 août 1048.

Après lui fut élevé sur la chaire de saint Pierre le grand pape saint Léon IX,

Digitized by Google

dont nous étudierons, dans nos prochaines leçons, le glorieux pontificat.

DIX-SEPTIÈME LEÇON.

La Papauté au 11e siècle. — Saint Léon IX.

Diète de Worms : l'empereur et les évêques élisent pape Brunon. — Son voyage à Toul. — Hildebrand. — Songe d'Henri-le-Noir. — Voyage de Brunon à Toul ; ses adieux à son diocèse ; son arrivée à Cluni ; le conseil qu'il y reçoit ; voyage à Rome ; son élection y est unanimement confirmée par le clergé et par le peuple. — Concile de Rome. — Voyage de Léon en Italie et en Allemagne. — Le duc Godefroi, l'empereur Henri et le pape. — Voyage en France ; les mauvais évêques et le roi Henri. — Considérations sur les conciles. — Persistance du pape ; concile de Reims ; son retour en Allemagne ; concile de Mayence. — Voyage en divers lieux ; concile de Siponte. — Grands et heureux retentissements des nobles efforts de Léon IX. — Un clergé fidèle gloire de l'Eglise.

Messieurs, la carrière pontificale de Damase II fut bien courte, vous l'avez vu; après sa mort le Saint-Siége demeura encore vacant l'espace de six mois. Au bout de ce temps, dans une diète tenue à Worms, d'un accord unanime, Henri-le-Noir et plusieurs prélats qui s'y trouvaient choisirent parmi eux, pour pape, Brunon, évêque de Toul, qui toutefois n'accepta cette haute dignité que bien malgré lui. L'on conçoit aisément sa répugnance à se charger du lourd fardeau de la papauté dans un pareil moment, et son humble crainte devant l'effrayante responsabilité de cette sublime fonction, qu'il était pourtant tout à fait digne d'occuper.

Brunon, cousin de l'empereur Conrad, et l'un des princes de l'Eglise les plus distingués de l'époque, soit par sa naissance, soit par ses hautes lumières et sa grande vertu, se faisait surtout remarquer par la douceur, l'affabilité de son caractère, sa charité, et surtout par l'ardeur de son zèle pour la gloire de l'Eglise du Christ. Ce pontife naquit à Dabo, alors dans l'Alsace, aujourd'hui dans le département de la Meurthe; sur les débris du château où il reçut le jour, s'élève maintenant une petite chapelle.

Ayant cédé aux vœux pressants de l'empereur et des prélats, l'évêque de Toul voulut dire adieu à son diocèse chéri et en conserver la charge, quoique souverain-pontife. A son départ de Worms il fut accompagné de l'archevêque de Trèves, des évêques de Verdun et de Metz. A sa suite se trouvait aussi un simple moine de Cluni, en ce moment peu connu, et qui devait un jour devenir célèbre parmi les hommes, et saint devant Dieu; on le nommait Hildebrand. Avec la permission de son abbé il avait suivi en Allemagne Grégoire VI, lors de son exil; et après la mort de ce pontife, on raconte que l'empereur Henri III, s'étant enthousiasmé de lui, et surtout de son talent oratoire (il n'avait, disait-il, jamais mieux entendu prêcher la parole de Dieu que par Hildebrand), le chargea de l'éducation de son fils, le futur Henri IV. Hildebrand jouit à la cour de la considération la plus distinguée. Mais il n'y fut pas longtemps heureux. Une nuit l'empereur eut le sommeil violemment troublé par le plus bizarre des songes; le moine précepteur lui apparut l'air imposant, sévère, assis à une table, et de son front s'élevaient jusqu'au ciel des cornes effrayantes qui traînaient dans la boue, l'héritier de la couronne impériale. Au récit que lui fit son époux de ce rêve étrange, l'impératrice Agnès, quoique fort pieuse, déclara y lire que dans l'avenir son fils serait détrôné par Hildebrand. Ce dernier fut aussitôt arrêté sur un ordre d'Henri III, qui, tout à fait effrayé, le fit enfermer étroitement dans un château fort. L'illustre bénédictin sortit de sa prison un an après, et à la prière d'Agnès. Quoi qu'il en soit de cette histoire, au moment où nous sommes, il accompagnait Brunon dans le dessein de s'en retourner à son monastère.

Arrivé à Toul, le nouveau pape officia pontificalement dans sa cathédrale, fit ses adieux, et partit pour Rome en passant par Cluni. Durant le cours de ces voyages, Brunon eut le temps de mieux apprécier le mérite d'Hildebrand, qu'il avait déjà connu à la cour impériale; aussi, ayant son départ de Cluni, l'engagea-t-il fortement à venir à Rome l'aider dans le gouvernement, alors si difficile, de l'Eglise. Une pareille offre, c'était le début d'une brillante carrière. Mais Hildebrand refusa, ne considérant

Digitized by Google

que la nomination illégitime de l'évêque de Toul; illégitimité dont il n'eut pas de peine à convaincre Brunon lui-même, qui, tenant fortement aux règles de l'Eglise, ayant d'ailleurs accepté malgré lui, se disposait à rebrousser chemin. Cependant tout le monde, et les moines de Cluni en particulier, désiraient beaucoup voir le Saint-Siége occupé par un homme tel que Brunon; Hildebrand, qui avait le même désir, lui indiqua un moyen de régulariser son élection; ce moyen était de se présenter à Rome, non en habits pontificaux comme à Cluni, mais en habits de pélerin, de soumettre, selon les canons, aux évêques et au peuple de cette ville la validité de son titre. Brunon, trouvant cet avis juste et bon, résolut de le suivre ponctuellement; alors le futur antagoniste de Henri IV lui promit de l'accompagner. Ayant donc mis de côté tous les ornements pontificaux, l'évêque de Toul prit le bâton de pélerin et alla pieds nus de Cluni à Rome, en compagnie de l'archevêque de Trèves, de quelques autres évêques et d'Hildebrand. De toutes les villes que ces pieux et illustres pélerins eurent à traverser, les habitants allaient en foule au loin et en procession à leur devant; c'est ainsi qu'ils arrivèrent à Rome, dont le clergé et le peuple, étant aussi venus les attendre, conduisirent Brunon, toujours nupieds avec les habits et le bâton de pélerin, jusqu'à l'église de Saint-Pierre. Après avoir prié sur le tombeau des apôtres, le saint prélat s'adressa en ces termes au peuple et au clergé. « Désigné « par l'empereur pour occuper le Saint-« Siége, je suis venu ici tel que vous me « voyez, pour connaître votre volonté. « Car ce n'est pas volontairement, mais « forcé, que j'ai été élevé à l'honneur « d'être votre évêque, et le chef de « toute l'Eglise; mais comme, selon les « canons, votre choix doit précéder « celui de tout autre, je suis prêt, si vous « n'approuvez pas le suffrage unanime « qui est tombé sur moi, à m'en retour-« ner dans ma patrie d'où je suis venu[1]. »

Cette déclaration simple et franche plut au clergé et au peuple romain; à l'instant Brunon fut proclamé pontife; consacré quelques jours après, le 2 février 1049, il fut intronisé le 12 du même mois. L'empereur ne fut pas très-content d'une déclaration qui lui paraissait attentatoire à ses droits. Mais comme le pape entra généralement dans ses vues, il lui pardonna bientôt. Ainsi, Messieurs, la piété et surtout la grande humilité de Léon IX réalisèrent la belle pensée d'Hildebrand, et rétablirent l'autorité des anciens canons par cette observance solennelle et scrupuleuse de leurs prescriptions.

Un des premiers actes du nouveau pape fut de nommer Hildebrand cardinal sous-diacre de l'Église romaine et administrateur de l'église de Saint-Paul; tels furent les commencements de la glorieuse carrière de celui que l'Eglise appelle saint Grégoire VII.

Dès les commencements de son pontificat, Léon IX indique un concile pour la seconde semaine après Pâques, et envoie de tous côtés, aux évêques, les invitations les plus pressantes de s'y rendre; en attendant, il donna un diplôme par lequel la dixième partie des offrandes devait être employée à la réparation de l'église de Saint-Pierre. Pillée tantôt par les Sarrasins, tantôt par les princes chrétiens, dépouillée même par les papes intrus, cette pauvre demeure du Seigneur se trouvait dans un état déplorable. Le pape fit aussi quelques courses dans les villes voisines, pour y rétablir l'ordre; il confirma les exemptions et priviléges de plusieurs monastères, et en accorda de nouveaux; il alla jusqu'au Mont-Cassin porter aux fils de saint Benoît des encouragements. De retour à Rome, il s'occupa sérieusement de l'administration intérieure de l'Eglise, réduite à la dernière détresse. Enfin il tint son premier concile; l'on y vit peu d'évêques étrangers; les Français surtout y firent défaut: ils avaient sans doute la conscience un peu chargée; mais le pape saura bien aller les trouver lui-même, et punir alors les simoniaques avec sévérité. Léon IX confirma dans ce concile les décrets antérieurs contre la simonie et l'incontinence des clercs; il fit faire des recherches sur la conduite de plusieurs évêques, et en suspendit

[1] Bonizo, p. 803; Hæffled, t. II, p. 9.

Digitized by Google

quelques-uns. Il se passa à ce sujet une scène tragique. L'évêque de Sutri, accusé de simonie en plein concile, chercha à se disculper par tous les moyens; il donna de mauvaises raisons, et produisit de faux témoins; enfin dans le feu de la discussion, voulant se justifier complétement, il fit un faux serment au successeur de saint Pierre; à peine ce malheureux en eut-il prononcé les fatales paroles, qu'il tomba frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante; son cadavre hideux fut emporté hors de l'assemblée, que ce châtiment miraculeux et terrible plongea dans la stupeur.

Le pape cherchant à profiter de la terreur répandue par cet événement [1], déclara suspendus de leurs fonctions, déposés et dégradés, tous ceux qui s'étaient fait ordonner par des évêques coupables de simonie [2]. Mais cette menace bouleversa le concile; tout le monde s'écria que si on l'exécutait, les églises se trouveraient presque partout sans prêtres, et l'office divin suspendu; ce qui ferait beaucoup souffrir les fidèles, et nuirait à leur piété. Léon IX fut donc obligé de s'en tenir à l'exécution du décret de Clément II, qui imposait aux coupables une pénitence de quarante jours; il y ajouta cependant la défense de faire monter à un degré plus élevé [3] les clercs atteints et convaincus d'une pareille prévarication, les assimilant par cette peine aux hérétiques convertis; de plus il renouvela les lois contre le mariage des prêtres, et punit sévèrement l'incontinence des clercs; la vie de communauté leur fut expressément imposée; les femmes qui se seraient abandonnées à eux furent déclarées privées de la liberté civile, et adjugées comme esclaves au palais de Latran. C'était les condamner aux travaux forcés à perpétuité.

Après avoir rétabli la pureté dans les mœurs du clergé, le pape songea à ramener cette vertu dans les familles: il proscrivit l'adultère, et condamna les mariages entre proches parents [4]. Ces sortes d'unions, souvent réprimées, semblaient depuis quelque temps se multiplier avec plus de fureur; il les déclara nulles et obtint de quelques seigneurs qui s'en étaient rendus coupables la rupture des liens criminels qui les retenaient dans le mal.

Messieurs, il n'y a rien ici-bas d'importun pour le vice comme la voix qui vient lui parler de sa honte; il n'est rien qui rebute et froisse plus la nature humaine que les conseils donnés à sa faiblesse, si ce n'est l'obligation que lui impose l'autorité établie par Dieu de se surmonter. L'homme redoute le remords, et tout ce qui a la vertu d'éveiller le remords dans la conscience: pour étouffer la voix inexorablement accusatrice, il dépense plus de travail et plus de génie qu'il ne lui en faudrait assurément pour se la rendre favorable par le respect de la vérité et la pratique de la vertu. C'est inspirés par ses secrets et honteux instincts de la nature dégradée, que les mauvais évêques avaient si mal répondu aux invitations de Léon IX, et qu'ils évitaient autant que possible ses avertissements accusateurs, dont leur quiétude criminelle était troublée. Mais il ne leur fut pas facile de se dérober au zèle de ce saint pontife, qui va nous apparaître comme un grand missionnaire. Les évêques fuient les brûlants rayons de la foi qui partent du Saint-Siége, il les en poursuivra partout, il soulèvera des orages dans leur cœur; il ne veut point les laisser dans ce calme léthargique où ils trouvent si doux de s'abandonner, et qui les énerve; il ira lui-même en France, en Italie, en Allemagne, secouer rudement leur torpeur sacrilége, et fera vibrer l'anathème aux oreilles du simoniaque et du voluptueux.

Léon IX part de Rome où il laisse Hildebrand, et se dirige vers la haute Italie; tous les honnêtes gens, tous ceux qu'a révoltés le relâchement de la discipline et des mœurs, s'empressent de lui apporter sur sa route le tribut de leur reconnaissance et des vœux pour le succès de ses saintes entreprises. Il en est qui, ne pouvant aller le trouver, lui écrivent, et parmi eux Pierre Damien lui fait, dans une lettre parvenue jusqu'à nous, une peinture

[1] Hæffled, t. II, p. 15.
[2] Labb., t. IX, p. 1027; Hæffled, t. II, p. 16.
[3] Labb., t. IX, p. 1027.
[4] Hæffled, t. II, p. 17 et 18.

Digitized by Google

affreuse des mœurs d'une partie du clergé, qu'il accuse de crimes de toute espèce : ce saint docteur engage avec véhémence le souverain pontife à procéder contre les coupables sans ménagement. Ces démarches encouragent le pape qui, à son tour, relève l'espoir des hommes de bien et réclame l'activité de leur concours. Se trouvant à Pavie la semaine de la Pentecôte, il y tient un concile où il avait convoqué les évêques de la haute Italie et principalement ceux de la Lombardie, dont la réputation était fort compromise; malheureusement les actes de ce concile n'ont pas été conservés. Après avoir réglé les affaires ecclésiastiques de la haute Italie, Léon IX se rendit en Allemagne par le mont Saint-Bernard, et arriva à Cologne fort à propos pour l'empereur, qui se trouvait alors dans un grand embarras.

Gozelon ou Gozilon, duc de Lorraine, avait à sa mort partagé son duché entre ses deux fils. Celui à qui échut la haute Lorraine étant venu à mourir, l'empereur disposa de cette province en faveur de Frédéric de Luxembourg; mais Godefroi, frère du défunt, prétendit avoir des droits à cette succession, et les fit valoir les armes à la main. Jeune et valeureux guerrier, il disputa la victoire à l'empereur dans plusieurs combats. Enfin, après une assez longue lutte, ayant été obligé de se rendre, il fut dépouillé de son gouvernement et enfermé dans un château fort. Remis plus tard en liberté, Godefroi sut profiter habilement d'une guerre où l'empereur était engagé avec les Hongrois, et reconquit la Lorraine; puis il conclut alliance avec les comtes de Flandre et de Hollande, et parcourut les bords du Rhin en vainqueur, un peu aussi en barbare, ne laissant partout après lui que la désolation. Au nombre des actes de dévastation dont il se rendit coupable, se trouve l'incendie de la ville de Verdun et de sa belle cathédrale.

Craignant de ne pouvoir arrêter les armes de Godefroi, l'empereur pria le pape de venir à son secours contre ce rebelle et de l'excommunier.

Je vous disais, dans ma dernière leçon, qu'à l'époque dont je vous parle beaucoup de faits attestent la puissance de l'excommunication. En voici un, Messieurs, de bien frappant! Comme dans le cours de ses guerres Godefroi n'avait respecté ni les monastères ni même les temples du Seigneur, Léon IX l'excommunia. Le terrible duc, à qui l'empereur pouvait à peine résister, et qui, dans l'exaltation de ses triomphes, songeait à la vengeance de ses premières défaites et de sa captivité, ce rude guerrier, qu'enivraient l'odeur du carnage et les sinistres lueurs de l'incendie, courbe humblement la tête sous l'anathème; et, se rendant à Aix auprès du pape, il va lui demander à genoux l'absolution et la pénitence.

Voyant un profond repentir gravé dans l'âme de ce puissant seigneur, le pape lui pardonna et engagea Henri le-Noir à oublier aussi; après bien des difficultés et les plus vives instances de la part du pontife, l'empereur fit grâce au rebelle, sans cependant lui rendre ses États. Quant à Godefroi, il montra que sa conversion était sincère; il se rendit à Verdun, se soumit à la pénitence publique, et fit reconstruire la cathédrale qu'il avait brûlée; l'histoire raconte que pour mieux effacer le scandale qu'il avait donné, ce pieux et humble pénitent y travaillait souvent comme un simple ouvrier. Plus tard, Godefroi accompagna Léon IX à Rome, avec un autre de ses frères nommé Frédéric, chanoine de Liége; ce dernier se fixa auprès du Saint-Père.

Lors de son passage à Toul, pour aller prendre possession de la chaire de saint Pierre, Léon IX fut instamment prié, par Hérimare, abbé de Saint-Remi à Reims, de venir consacrer une église qu'il achevait de bâtir dans cette ville: Rome alors réclamait sa présence, mais il promit de faire cette dédicace à la première occasion; avait-il déjà le projet d'un prochain voyage en France? Quoi qu'il en soit, ayant appris l'arrivée du pape en Allemagne, l'abbé de Saint-Remi s'empressa d'aller trouver le roi de France, Henri, pour lui demander son agrément au sujet de la dédicace, et le prier d'honorer de sa présence cette fête solennelle; cette invitation charma le monarque, qui promit de s'y rendre.

Digitized by Google

Sûr de l'approbation du roi, Hérimare alla se concerter pour le jour et les apprêts de la cérémonie avec le pape, qui promit de se trouver à Reims le 29 septembre, et annonça qu'il tiendrait un concile dans cette ville pendant les trois jours qui suivraient la consécration de l'église de Saint-Remi. L'abbé repartit au plus tôt pour faire tous les préparatifs nécessaires. Léon IX continua de régler les affaires ecclésiastiques de l'Allemagne, et pour les terminer dignement, il indiqua Mayence aux évêques de ce pays, comme le lieu de réunion d'un concile qu'il viendrait présider à son retour de Reims. Après cela, il marcha vers la France, et se trouva à Toul, son diocèse, le 14 septembre, jour de l'exaltation de la sainte croix. De cette ville, le pontife écrivit à tous les évêques et abbés des provinces voisines, pour les prier et les sommer, en vertu de sa souveraine autorité, de se rendre au concile de Reims qu'il allait présider en personne.

Cependant, Messieurs, au reçu d'une invitation si pressante et si difficile à éluder, les évêques se trouvant fort peu rassurés contre la sévérité du pape, résolurent d'empêcher ce concile. Pour y parvenir, ils employèrent précisément les moyens dont useraient aujourd'hui, non les évêques, mais les politiques; ils surent jeter du louche sur la démarche du pontife, et en donner de l'ombrage au roi. C'était chose inouïe, disaient ils à Henri, qu'un pape fût venu faire acte de domination dans le royaume : le souffrir était surtout dangereux, maintenant que l'on se trouvait en guerre contre des seigneurs rebelles; enfin ils assuraient que jamais aucun monarque n'avait permis au pape l'entrée de ses États pour un pareil motif. Cela était particulièrement faux pour la France, où dans des circonstances tout à fait analogues, le pape Formose était venu cent soixante-dix ans auparavant, et avant lui encore plusieurs de ses prédécesseurs! Mais qu'importe le mensonge! N'est-ce pas toujours l'arme de prédilection des anciens comme des modernes ennemis de l'Église? Quoi qu'il en soit, Henri donna dans le piége; il écrivit au pape, qu'ayant une expédition à faire, le secours des évêques lui était nécessaire, et que ni lui ni eux ne pourraient se trouver au concile [1]. Ce roi ne comprenait pas combien ce concile importait à ses intérêts, parce qu'il ne comprenait pas qu'il est indispensable pour la tranquillité d'un pays que la religion y soit respectée et florissante, et par conséquent que les ministres de l'Église y soient vertueux et savants.

Les souverains médiocres ou corrompus se sont toujours par faiblesse méfié de l'Église; par orgueil, par ambition personnelle, les tyrans ont voulu la contraindre et l'ont persécutée; les princes éclairés, sincèrement amis de la justice et du bien public, ont sans cesse cherché au contraire les moyens de s'entendre avec elle, et l'ont soutenue de toutes leurs forces, sachant bien qu'assurer son empire spirituel sur le cœur des peuples, c'était assurer le maintien des doctrines d'ordre et consolider leur propre pouvoir.

Le roi de France, Henri, peut à bon droit être rangé dans la catégorie des princes faibles que dominent toujours les courtisans et les flatteurs.

Pour vous faire comprendre combien étaient odieuses, en cette circonstance, et contraires aux droits, aux libertés de l'Église, les intrigues des évêques prévaricateurs qui l'entouraient, il est nécessaire de vous dire un mot des conciles et des droits divers que revendiquent, relativement à ces assemblées, l'Église et l'État.

On distingue les conciles généraux, les conciles nationaux, les conciles provinciaux, et enfin les conciles diocésains ou synodes. L'esprit de l'Église est un esprit d'accord et d'union, et voilà pourquoi, à chaque degré de la hiérarchie, l'autorité provoque ainsi les délibérations, le conseil, le concours réfléchi et éclairé des autorités inférieures.

Les conciles généraux représentent toute l'Église; le chef de l'Église y préside par lui-même ou par ses légats; on y traite des intérêts généraux de la chrétienté, et ils ne s'assemblent jamais

[1] Ce qui montre qu'on n'observait pas les Capitulaires de Charlemagne, qui dispensaient les évêques de tout service militaire.

Digitized by Google

qu'en ces moments graves et solennels où le malheur des temps, le schisme, l'hérésie, la décadence de la discipline ecclésiastique, l'oppression de l'Église par les puissances temporelles, rendent nécessaires ces manifestations extraordinaires de l'union qui règne entre les diverses parties de la grande société catholique. Leurs décisions font loi dans toute l'étendue de cette société immortelle et universelle.

Les conciles nationaux ne représentent, comme le nom même l'indique, que les Eglises particulières d'une seule nation. Leur objet est l'intérêt général des chrétiens de cette nation, leurs décisions n'ont de valeur universelle que si le souverain-pontife les fait siennes en les acceptant et les étendant à toute l'Église.

Les conciles provinciaux ne représentent que les Eglises dépendantes d'une seule métropole, et règlent les affaires et les questions qui touchent aux intérêts généraux de la province.

Enfin, le synode ou l'assemblée du clergé d'un diocèse, autour de son évêque, traite sous l'autorité du pontife des affaires et des intérêts diocésains, sur lesquels il convient au pasteur de réclamer l'avis et le conseil de ses prêtres;

Vous voyez, Messieurs, que l'Église n'a guère peur des assemblées délibérantes; une étude approfondie de l'histoire prouverait, je l'affirme, que celles dont les peuples modernes sont si fiers, doivent leur origine à ces conciles, que dans leur ingratitude ils prétendent aujourd'hui interdire à l'Église.

Il importe, Messieurs, de distinguer ici deux choses, le fait et le droit : quant au fait, il est très-certain que la puissance temporelle a presque toujours le pouvoir d'empêcher, si elle le veut, les synodes, les conciles provinciaux, nationaux ou généraux. Il serait fort difficile aux évêques de toute la chrétienté de se réunir aujourd'hui, comme jadis à Trente, si les rois voulaient sérieusement y mettre obstacle; pareillement, comment un concile national s'assemblerait-il, si la puissance publique emploie la force pour l'empêcher? Les évêques d'une province, le clergé même d'un seul diocèse, seraient la plupart du temps contraints de reculer devant une pareille opposition. Mais le fait ne détruit pas le droit, et le droit de tenir des conciles est un des droits sacrés, inaliénables de l'Église, qu'aucune violence n'effacera jamais. Les gouvernements qui le violent se rendent par là coupables d'un grand crime, car ils ravissent à l'épouse du Christ un des moyens que Dieu lui a donnés d'établir dans les âmes le règne de la vérité et de la vertu.

D'autre part, comme le droit ne peut se réaliser ici-bas que dans le fait, l'Église tient compte du fait, et dans tous les temps elle a cherché à obtenir pour le libre exercice de son droit l'appui et le concours de la puissance temporelle. De là vient que les conciles généraux et nationaux ont presque toujours été convoqués d'un commun accord par les deux puissances, et que les conciles provinciaux et les synodes se tenaient régulièrement, à des époques déterminées, en vertu des lois de l'une et de l'autre. Au moyen âge, cet accord de la puissance temporelle avec la puissance spirituelle était d'ailleurs nécessaire pour d'autres raisons. L'Église et l'État se trouvaient si étroitement unis que les questions traitées dans les conciles touchaient presque toujours aux intérêts les plus graves de la société temporelle. Les lois de l'Église étaient lois de l'État, les décisions des conciles revêtaient la sanction de la loi humaine, comme, à son tour, la loi humaine recevait la sanction de la loi ecclésiastique; on voyait des hérétiques livrés au bras séculier, on voyait des rebelles frappés d'excommunication.

Cette concorde du sacerdoce et de l'empire, cet appui réciproque qu'ils se prêtaient sans compromettre ni diminuer en rien leurs droits respectifs, est la clef de toute l'histoire au moyen âge; qui ne la possède pas n'y peut rien comprendre.

Cela dit, je remarque qu'en Orient les conciles provinciaux devaient avoir lieu deux fois par an; en France une fois seulement, d'après le concile d'Orléans, tenu en 733 et 734, dont les canons furent renouvelés par les rois de la première race et Pepin, chef de la se-

Digitized by Google

conde. Charlemagne avait ordonné, dans ses Capitulaires, qu'on tînt des conciles provinciaux deux fois l'année. Enfin le concile de Trente, renouvelant et consacrant une prescription de celui de Bâle, régla que les conciles provinciaux se réuniraient tous les trois ans, et ce décret fut sanctionné par la puissance temporelle dans l'édit de Melun, 1580, art. 1er. Il existe en outre une foule d'édits de différents souverains recommandant aux évêques de se conformer à cette prescription, pleinement reconnue et acceptée par les gouvernements.

Quant au concile diocésain ou synode, l'évêque peut et doit l'assembler tous les ans, selon le saint concile de Trente. Les canonistes les plus favorables au pouvoir des rois ne mettent pas même la chose en question. En un mot, jusqu'au moment où l'on décréta comme un appendice au concordat, sans le concours de l'Église et en dépit de ses protestations, les articles organiques, il n'y a eu que les seuls conciles généraux et nationaux qui, pour s'assembler, aient eu besion des ordres d'un empereur ou d'un roi. Jamais, en aucun temps, ni pour les conciles provinciaux ni pour les synodes, les évêques n'ont été astreints à pareille obligation; les évêques ne pouvaient avoir besoin d'une permission pour faire ce que la loi leur ordonnait expressément de faire.

Aujourd'hui, pendant qu'aux États-Unis les synodes et les conciles s'assemblent librement, sans que la puissance temporelle s'en inquiète ou seulement s'en occupe, en France, sous le règne de la liberté de conscience, alors que l'Église ne réclame pour ces saintes assemblées aucune sanction légale, en vertu de ces articles organiques, de cette loi de germinal an 10, dont ce n'est pas ici le lieu d'apprécier la valeur, conciles nationaux, conciles provinciaux, synodes, toutes réunions ecclésiastiques sont proscrites, et l'on va jusqu'à prétendre interdire aux évêques le droit de s'entendre, de se concerter même par écrit sur les questions qui intéressent leurs églises et sur les mesures à prendre pour le maintien de la foi et des mœurs.

Mais revenons au concile de Reims, et appliquons à ce fait particulier les principes de la législation alors existante. Le roi de France n'avait pas le droit de refuser au pape protection et appui pour la tenue d'un concile que l'Église jugeait nécessaire. S'opposer à cette assemblée, c'était, de la part du roi, manquer à sa charge de protecteur de l'Église et aux devoirs que lui imposait l'intime union des deux puissances. Henri le savait, aussi se garda-t-il de toute opposition ouverte et usa-t-il de ruse; le pape le savait également, aussi ne tint-il aucun compte de la mauvaise volonté du prince. Léon IX répondit à ce roi qu'il célébrerait, comme il l'avait promis, la dédicace de l'église de Saint-Remi, et qu'après cette cérémonie il tiendrait un concile, si toutefois il y avait des évêques. De son côté, le roi se mit en campagne et fit marcher les prélats avec leurs troupes. Parmi ceux-ci quelques-uns suivirent par force et s'excusèrent auprès du pape. Quant aux coupables, ils étaient fort contents d'aller en guerre, pensant éviter ainsi les censures pontificales. Ce qui, dans cette occasion, fit le plus de peine à Léon IX, fut qu'à l'instigation des évêques, Hérimare, chargé de tous les préparatifs du concile et de la cérémonie, avait été contraint de partir : cependant on le renvoya au bout de trois jours.

Le pape ne se laissa pas décourager par tant de mauvais vouloirs; il arriva à Reims au jour indiqué, et consacra l'église de Saint-Remi au milieu d'une foule immense de peuple; puis il ouvrit le concile, où se trouvèrent réunis 20 évêques et 50 abbés. Plusieurs des prélats étaient de la Lorraine et de l'Allemagne, on y comptait les archevêques de Reims, de Trèves, de Besançon et de Lyon; un Italien, l'évêque de Porto, accompagnait le souverain-pontife.

Léon IX ne tarda guère à justifier les craintes des princes de l'Église dont la conduite criminelle avait redouté sa sévérité. Pierre, diacre de l'Eglise romaine, se leva et prit la parole à l'ouverture même du concile; il en indiqua en peu de mots le sujet : la réforme de l'Eglise, la répression de la simonie, la répression des mariages incestueux ou adultérins, la restitution des biens ec-

Digitized by Google

clésiastiques, enfin la correction d'autres graves abus qui désolaient le royaume de France, et termina en suppliant les évêques, au nom du Christ, de venir au secours du pape pour arracher cette ivraie qui avait envahi le champ du Seigneur.

Après quelques instants laissés aux réflexions de l'assemblée, le cardinal-diacre se lève de nouveau. Alors, au nom du pape et sous peine d'anathème, il ordonne aux évêques de déclarer devant le concile s'ils sont coupables ou non d'avoir reçu ou donné de l'argent pour les ordinations. Cet ordre si imprévu et si sévère déconcerta la plupart des prélats. Toutefois, il faut remarquer que le Saint-Père s'en rapportait à leur déclaration, sans citer de témoins, sans faire aucune recherche. L'archevêque de Trèves obéit le premier, et affirma n'avoir jamais ni donné ni reçu de l'argent pour une semblable cause; ses collègues de Lyon et de Besançon protestèrent aussi de leur innocence, mais celui de Reims garda le silence; Pierre lui ordonna de nouveau de s'expliquer; embarrassé, l'archevêque demanda grâce jusqu'au lendemain, disant qu'il parlerait en particulier au souverain-pontife. On passa outre. Tous les autres évêques dirent qu'ils n'étaient point coupables, quatre exceptés, ceux de Langres, de Nevers, de Coutances et de Nantes. On remit au lendemain à examiner leurs causes. On fit aussi aux abbés la redoutable question; la plupart se déclarèrent innocents, quelques-uns s'avouèrent franchement coupables, d'autres laissaient, par leur silence, deviner leur culpabilité.

La seconde séance eut lieu le lendemain, et l'archevêque de Reims fut de nouveau interpellé; il demanda, avant de répondre, à consulter plusieurs évêques. Cette consultation terminée, l'évêque de Senlis déclara l'archevêque innocent; le pape le pria de l'affirmer par serment; comme il n'osait le faire et qu'on était pressé, l'affaire fut renvoyée au concile de Rome[1]. On commença alors à procéder contre les quatre évêques; celui de Langres fut violemment accusé : l'examen de son affaire prit toute cette séance, que rendit remarquable un incident étrange. L'archevêque de Besançon voulut prendre la parole pour défendre l'évêque de Langres, mais, comme par miracle, il ne put jamais articuler une parole. A cette vue, l'archevêque de Lyon s'avoua sur-le-champ coupable de simonie, mais innocent de tout autre crime; son jugement fut remis au lendemain.

A la troisième séance on appela l'évêque de Langres; ce fut en vain : il avait pris la fuite pendant la nuit; il fut excommunié. L'évêque de Nevers déclara que ses parents, à son insu, l'avaient fait nommer en donnant de l'argent, et offrit sa démission : le pape l'engagea à reprendre ses fonctions, si toutefois il pouvait affirmer qu'il n'avait rien su du marché; il le jura et conserva sa dignité. L'évêque de Coutances, en s'avouant coupable, rejeta la faute sur son frère et fut acquitté d'après son serment. Enfin, l'évêque de Nantes s'étant accusé d'avoir donné de l'argent pour sa nomination, fut dégradé et déposé en plein concile.

Ce ne fut pas tout encore, car le pape voulut procéder contre ceux qui, s'étant fait excuser, n'étaient point venus au concile, et pria les archevêques de dénoncer ceux de leurs suffragants absents qu'ils savaient être coupables de simonie; mais personne ne fut accusé. Alors le pontife frappa sans pitié les évêques qui, fuyant l'assemblée, sans même alléguer un prétexte, avaient préféré suivre un roi; il les excommunia tous, et nommément l'archevêque de Sens et les évêques d'Amiens, de Beauvais, de Laon. C'était ce dernier qui avait donné à Henri le conseil de ne point assister au concile. Enfin, et pour terminer dignement, on proscrivit à Reims les mariages incestueux ou adultérins, et le pape prononça l'excommunication contre plusieurs seigneurs qui en étaient coupables.

Telle fut l'issue du concile de Reims; Léon IX s'y montra plus sévère qu'à Rome, et non sans raison, Messieurs; car les abus étaient bien plus criants en France, où, depuis la mort du roi Robert, le mal était parvenu à son comble. Avant de quitter ce pays, le saint pontife écrivit à ses évêques une lett

[1] Il faut croire qu'il parvint à se justifier, car il mourut dans la communion catholique.

Digitized by Google

synodale où il rétablit la liberté des élections épiscopales par le clergé et par le peuple ; il se rendit ensuite à Mayence, pour y tenir le concile qu'il avait déjà indiqué.

Au 10e siècle, et même pendant une partie du 11e, l'Allemagne posséda un clergé fort distingué ; elle fournit souvent aux évêchés d'Italie de vertueux prélats, et Léon IX se trouvait le quatrième pape sorti de ce pays qui devait cette heureuse exception aux pieuses qualités de ses empereurs. Cependant, sous Conrad, père d'Henri III, les dignités ecclésiastiques y furent aussi données au plus offrant, et malgré la marche toute différente de l'empereur actuel, il en était resté de graves abus auxquels Léon IX voulait remédier, et qui s'accrurent, hélas ! si fort sous Henri IV. Le concile de Mayence se composa de 40 évêques, d'un grand nombre d'abbés et de seigneurs ; nous n'en avons pas les actes, mais nous savons que les règles de celui de Reims y furent confirmées et plusieurs évêques déposés, qu'on y répara de grandes injustices et que de sages mesures y furent prises pour l'avenir. Ce concile terminé, le pape fit encore dans l'intérêt de l'Église différentes courses en Allemagne, où il eut le bonheur de voir les lieux qu'avaient habités ses ancêtres. Partout cet homme de Dieu avait pour les bons d'ineffables encouragements, partout aussi il sut punir les méchants. Dans ces derniers voyages, ayant entendu accuser deux évêques de crimes détestables (la sodomie), il assembla un concile à Siponte et y fit comparaître ces prélats. Les misérables furent tous les deux déposés [1]. Enfin, après tant de fatigues, après de si nobles efforts, le pape revint en Italie, emmenant à sa suite beaucoup d'hommes distingués qu'il avait recrutés avec soin, et parmi lesquels se trouvait le cardinal Humbert, destiné à jouer un grand rôle dans l'histoire.

Messieurs, les actes de Léon IX eurent en Europe un grand retentissement : à sa voix, de toute part les vrais chrétiens reprirent courage et cherchèrent à le seconder. Le zèle du pontife enflamma celui des métropolitains et même des rois. A Rouen, l'archevêque indique un concile provincial ; deux de ses évêques seulement s'y rendirent. Cela ne l'empêche pas de tenir l'assemblée et d'y prendre contre la simonie et l'incontinence du clergé de graves mesures dont il envoya le décret à tous ses suffragants, avec l'ordre le plus formel de les exécuter [1]. Plusieurs semblables règlements dont les auteurs sont inconnus eurent lieu à cette époque. En Angleterre le roi Édouard, en Écosse le roi Maccabée, s'élèvent avec vigueur contre les vices du clergé, et renouvellent les lois canoniques en leur donnant la sanction civile ; l'empereur Henri III emploie tout son pouvoir à réprimer la simonie, et l'année suivante plusieurs conciles fulminèrent en Espagne contre ce crime. Tous les catholiques indignés se soulèvent contre les mauvais prêtres, qui, humiliés, confondus et condamnés, sont privés de leurs dignités et remplacés par de dignes ministres du Seigneur.

De tout temps, Messieurs, l'honneur du clergé fut cher et sacré aux catholiques ; sa piété fait leur gloire ; mais quand la boue tombe sur la robe du prêtre, il en rejaillit sur le front du fidèle. C'est pourquoi le devoir du prêtre est de toujours veiller sur sa réputation, comme la pieuse et tendre mère de famille doit être attentive à ses actions et à ses paroles en présence de sa jeune enfant. La moindre atteinte portée à la vertu d'un ministre du Christ tue la foi chancelante de beaucoup de ses frères. Mais lorsque les marches de l'autel ne sont franchies que par d'humbles et fervents lévites, la religion triomphe et devient florissante. C'est ainsi que l'Église reprit bientôt toute sa dignité et toute sa grandeur, à mesure que Léon IX en épurait le sanctuaire.

Dans nos prochaines réunions je continuerai de raconter les glorieuses luttes de ce grand pape.

LÉOPOLD DE MONTVERT.

[1] Hist. de l'Egl. Gall., t. VII, p. 266 ; Labb., t. IX, p. 1006.

[1] Labb., t. IX, p. 1045.

Digitized by Google

REVUE.

DE LA CERTITUDE DANS L'ORDRE NATUREL

ET DANS L'ORDRE SURNATUREL, PAR M. D. [1].

C'est là une question qui a été si souvent traitée, qui a été si souvent l'objet des discussions de profonds philosophes, et dont les solutions divergentes ont peut-être porté le doute dans tant d'intelligences, qu'il semblerait inutile de la faire de nouveau reparaître.

Toutefois cette question importante dans tous les temps pour l'homme qui réfléchit et qui veut raisonner ses convictions, l'est devenue souverainement, de nos jours, pour celui qui veut porter sans danger un regard ferme et scrutateur sur les productions des soi-disant penseurs de notre siècle. Comment en effet, sans des principes certains sur la base de toute certitude, pouvoir examiner les doctrines idéalistes des philosophes allemands, les doctrines panthéistiques des philosophes français? comment rendre clair pour soi, et travailler à rendre clair pour les autres, nos convictions naturelles ou religieuses? comment nous reconnaître au milieu de la confusion générale, pour ne rien dire de plus, qui règne dans presque tous les livres, quand ils parlent de certitude dans ses principes, ses moyens, ses motifs, soit pour l'ordre naturel, soit pour l'ordre surnaturel? comment savoir au juste ce qu'il faut entendre par foi, raison, soumission à l'autorité, croyance au témoignage de Dieu? comment comprendre ce que l'on entend par liberté, surnaturalité, obscurité de la foi divine, en regard de la foi humaine? comment comprendre ce que l'on entend au juste par philosophie, théologie, religion? comment comprendre quoi que ce soit dans le domaine de l'esprit humain? Car toutes les vérités s'enchaînent; la clarté ou l'obscurité de l'une jette de la clarté ou de l'obscurité sur toutes les autres; et, certes, s'il en est une qui en soit la base commune, c'est la question de la certitude.

Un homme qui aurait donc clairement résumé ce qui est vrai d'après tout le monde dans les différents systèmes de certitude, qui les aurait dépouillés de toutes les conséquences exclusives que leurs auteurs en ont tirées, qui, sans autres armes que le bon sens et la conscience de chacun, aurait porté dans tous ces systèmes cette lumière investigatrice qui nous fait toucher la vérité et nous laisse tout étonnés de voir qu'elle soit si près de nous, quand nous la croyons bien loin, serait sans doute un homme qui aurait bien mérité de la philosophie et de la religion. Or, c'est dans ce but qu'a été fait le livre dont nous parlons. S'il n'est pas parfait, si même, sur certains aperçus, comme nous le dirons plus tard, il laisse quelque chose à désirer, il n'est pas moins vrai que c'est un de ces livres comme il en paraît peu, qui n'a pas été fait pour satisfaire la vanité de l'auteur et ennuyer le public. C'est au contraire un de ces livres profondément réfléchis, qui a été médité longtemps, et que l'auteur ne s'est décidé à faire paraître que quand ses pensées ont été à leur terme dans son esprit, et qu'il a eu la conviction qu'elles pourraient être utiles à ses lecteurs. Voilà pourquoi, sans doute, l'auteur laissant de côté (et nous l'en félicitons) ce style de phrases et de

[1] Vol. in-8°, à Paris, chez Sagnier et Bray; prix : 3 fr.

Digitized by Google

mots malheureusement si commun, a pu examiner dans un nombre de pages assez restreint, et avec une clarté suffisante, un grand nombre de questions importantes : voilà pourquoi son livre doit, non pas seulement être lu, mais médité.

Aussi c'est bien sincèrement que je remercierai l'auteur de la brièveté, de la clarté de son livre, de la franchise avec laquelle il aborde les questions les plus difficiles, de l'impartialité avec laquelle il les discute. Je le remercierai même du titre qu'il lui a donné, puisqu'il est la preuve qu'au moins ce n'est pas partout qu'on ignore que l'homme n'est pas seulement un homme, mais qu'il est encore chrétien ; que nous ne sommes pas seulement dans l'état de nature, dans un ordre naturel, mais dans un ordre infiniment plus élevé, un ordre surnaturel; et dans le siècle où nous vivons, savoir cela, et surtout en parler de conviction, n'est pas un petit progrès.

Pous donner au lecteur une idée de ce livre, nous allons brièvement suivre l'auteur dans l'exposé des principes de la certitude naturelle, ce sera comme un résumé des idées principales dans lequel nous ne nous astreindrons pas à employer toujours les paroles de l'auteur.

Après quelques notions nécessaires sur le sens des mots raison, foi, autorité, l'auteur entre en matière. Il n'y a pas, dit-il, Dieu même ne peut pas faire qu'il y ait pour une créature quelconque une certitude absolue, c'est-à-dire, que, dans quelque état que soit ou puisse être une créature quelconque, il faudra toujours, quand elle voudra remonter la chaîne des vérités auxquelles elle adhère, qu'elle admette une vérité ou un fait premier qui sera son point de départ, et duquel elle ne voudra pas avoir raison.

Par exemple, l'homme n'a pas la certitude absolue de la vérité 2 fois 2 font 4. En effet, si je me demande pourquoi il est vrai que 2 fois 2 fassent 4, je répondrai que c'est parce que je le vois évidemment, et qu'il est impossible que l'évidence me trompe, et j'aurai dans l'évidence la raison de la vérité 2 fois 2 font 4. En cherchant un principe à cette évidence elle-même, je me demanderai pourquoi est-il impossible que l'évidence me trompe, et je répondrai que c'est parce que Dieu ne peut pas le permettre autrement, et j'aurai ainsi dans Dieu la raison de la vérité : il est impossible que l'évidence me trompe. Mais si en remontant toujours je demande pourquoi Dieu ne peut pas permettre que l'évidence me trompe, je n'en aurai d'autre raison que l'impossibilité de cette idée avec l'idée de Dieu. L'impossibilité que Dieu permette que l'évidence me trompe : voilà donc l'*ultimatum* de mes principes. Celui-là, il faut que je l'admette sans autre raison que la force nécessitante avec laquelle il s'impose à mon esprit. Or on conçoit qu'on peut raisonner de même pour toutes les vérités. *Je pense, donc je suis,* est-ce là ce qui me donnera une certitude absolue? Non, car il faut que j'admette d'abord : tout ce qui pense est; et si je me demande pourquoi faut-il que tout ce qui pense soit, je n'en aurai d'autre raison que la force irrésistible avec laquelle mon esprit adhère à cette vérité. Dans le premier exemple, je ne puis remonter qu'à ce principe : Dieu ne peut pas me tromper; dans le second, qu'à celui-ci : tout ce qui pense est. J'admets ces deux principes, parce qu'ils s'imposent comme nécessairement à mon esprit; mais je n'en ai pas la raison. Pour l'avoir, il faudrait que j'aie une suite infinie de principes qui s'enchaînent les uns les autres, ou que je sois moi-même le principe substantiel de tous les autres principes. Or, une série infinie est une contradiction, et il n'y a que Dieu qui soit ou même qui puisse être le principe substantiel de tous les autres principes. Donc, si nous entendons par certitude absolue celle qui ne laisse pas sans raison même le dernier principe, il s'ensuivra que Dieu seul a la certitude absolue, et que les autres créatures n'ont et ne peuvent avoir qu'une certitude dont la base est un principe qu'elles admettent, sans pouvoir s'en donner la raison logique.

Ce premier principe admis, nous en poserons un autre avec l'auteur. Car, puisque personne ne peut arriver à la

Digitized by Google

certitude absolue ainsi entendue, il faut bien se contenter d'une certitude relative, c'est-à-dire, de cette certitude dont le principe est certain en lui-même, mais qui ne se prouve pas. Ce principe qui doit dominer toute la question de la certitude, le voici : pour toute espèce d'intelligence cela est motif suffisant de certitude, c'est-à-dire, d'une adhésion pleine et inébranlable, à quoi elle ne peut refuser son adhésion sans être obligée de renoncer à tout motif de certitude, conséquemment à toute certitude, et par suite, à sa nature tout entière.

J'avoue que je n'ai pas de raison pour prouver que c'est là un motif suffisant pour adhérer pleinement et sans crainte d'errer. Tout ce que je puis dire, c'est que nier cela, c'est se nier soi-même, c'est nier tout ; ce de quoi l'homme est irrésistiblement détourné.

Avec ce principe, je veux donc savoir, par exemple, si le témoignage des sens, dans une circonstance donnée, est pour moi motif suffisant de certitude. Je me demanderai: le témoignage de mes sens dans cette circonstance entraîne-t-il mon adhésion aussi irrésistiblement que le ferait ma raison, le témoignage des hommes ou une autre autorité quelconque. S'il l'entraine aussi fortement et que je refuse d'y adhérer, il faudra pareillement que je refuse d'adhérer à ma raison, au témoignage des hommes, conséquemment à tout motif de certitude, à toute certitude ; or, c'est là une conséquence qui détruit toute certitude, et dont je suis irrésistiblement détourné. J'admettrai donc comme motif suffisant de certitude sur l'objet présent le témoignage des sens.

Mais en appliquant cette règle, on remarque que le sens intime sur les affections intérieures et l'impression que font les objets sur nous :

Les sens sur les objets physiques ;

Le témoignage des hommes sur les choses qui sont hors de notre présence ;

L'intelligence sur les vérités métaphysiques ;

Le témoignage du genre humain par rapport à certaines notions qui sont tenues pour vraies par tous et en tout lieu ;

On remarque, dis-je, que dans ces différentes circonstances notre adhésion est sollicitée avec une force aussi irrésistible, au point que la refuser dans un cas, ce serait rester sans aucune raison pour la donner dans l'autre ; ce serait conséquemment détruire toute certitude, se détruire soi-même.

Nous donnerons donc notre adhésion dans un cas comme dans l'autre, et les sens, le sens intime, l'intelligence individuelle, le sentiment commun, sont les *moyens* par lesquels nous arrivons à cette adhésion. *Le motif* pour lequel j'adhère à la déposition de ces moyens, c'est la nécessité où je serais de tout nier, de nier ma nature elle-même, si j'agissais autrement.

Toutefois ici se présente une difficulté sérieuse, difficulté où réside proprement dit le point délicat de la question de la certitude. En effet, d'après les principes précédents, je vois bien que je donne mon adhésion à une vérité, que je crois fermement que telle vérité est comme me le disent mes sens, mon intelligence, ou tous les hommes.

Mais tout obligé que je suis d'adhérer à ces vérités sous peine de me renoncer moi-même, qui me dira que je ne puis pas tirer cette dernière conséquence ? qui m'assurera qu'en effet ces vérités sont comme je les crois être? en un mot, qui m'assurera qu'outre la certitude subjective que j'ai en vertu des principes précédents, il y a sur les mêmes objets une certitude objective adéquate à la première ?

Ici deux opinions se présentent : l'une qui met le *pourquoi* de l'équation entre la perception de mon esprit et l'objet perçu dans la créature, et elle raisonne ainsi : Il faut me nier ou admettre comme vrai ce à l'adhésion de quoi m'entraîne irrésistiblement le témoignage de mes sens, de mon intelligence, etc. Or ces différents témoignages m'entraînent irrésistiblement à admettre que ces vérités sont véritablement comme je crois qu'elles sont ; donc je dois croire qu'elles sont réellement ou tout nier, ce que je ne puis faire.

Il est bon de remarquer que cette manière de raisonner, en donnant la raison pour laquelle l'intelligence ne peut pas

Digitized by Google

croire que l'objet soit autrement qu'elle le croit être, ne donne cependant pas la raison pour laquelle il est impossible qu'il en soit autrement. Elle ne donne pas conséquemment le dernier principe de la certitude. Quand même elle en donnerait un, ce principe, quel qu'il soit, serait toujours pris dans la créature, c'est-à dire, dans ce qui est de sa nature fini, borné, faillible. Le principe porterait donc avec lui ces mêmes caractères, et ainsi ne serait jamais la raison suffisante de l'équation proposée.

La deuxième opinion qui donne cette raison, autant qu'il soit possible, est celle qui, franchissant les limites de la créature, va la placer en Dieu, en raisonnant ainsi : Je dois adhérer pleinement à ce que je ne puis pas nier sans me nier moi-même, or, tous mes moyens de certitude me disent (et je suis irrésistiblement entraîné à le croire) qu'il y a un Dieu infiniment bon et infaillible, de qui je tiens tout ce que j'ai, et qu'on ne peut pas tromper; je dois donc admettre cette vérité.

Partant de là : Dieu ne serait ni bon ni infaillible s'il pouvait faire que mes sens, mon intelligence, le témoignage des hommes, tout en entraînant irrésistiblement mon adhésion, m'induisent cependant en erreur sur l'objet auquel j'adhère, et qu'ainsi il n'y ait pas équation entre mon esprit et l'objet. Or Dieu est infaillible par lui-même, et toujours; donc il ne peut pas faire cela. Et ainsi, dans cette opinion, la souveraine bonté de Dieu est *le pourquoi* de l'équation entre la vérité subjective et la vérité objective. Si la raison de *ce pourquoi* est appelée principe de la certitude, Dieu seul sera ainsi et pourra être le dernier principe de la certitude.

Demandez-moi pourquoi Dieu est infaillible et souverainement bon, je ne pourrai rien vous dire, sinon : Dieu est ainsi parce que Dieu est Dieu; là s'arrête la possibilité de mes investigations.

Voilà donc la différence qu'il y a entre cette dernière opinion et la première. La première dit : Je prononce irrésistiblement que la vérité est conforme à mon adhésion, donc elle l'est. La deuxième dit : Je prononce irrésistiblement que Dieu est bon et infaillible; or, il ne serait ni l'un ni l'autre s'il était possible qu'il permit la non-conformité de la vérité à mon adhésion; donc cette non-conformité n'existe pas. Dans l'une et l'autre opinion on part des mêmes moyens humains, mais dans la première la raison de ce *pourquoi* repose sur la créature, donc en soi elle est faillible; dans la deuxième elle repose sur Dieu, Dieu est infaillible, donc le principe de la certitude l'est aussi.

Mais je le répète, ce dernier principe de la souveraine bonté de Dieu est un principe au delà duquel il est téméraire de vouloir pénétrer. Il faut en quelque sorte se jeter dessus et s'y cramponner, puis de là mépriser toutes les hallucinations de la raison.

Je sais bien qu'ici se présente un cercle vicieux, puisque en effet nous nous servons de nos moyens de connaître pour remonter jusqu'à Dieu; puisque ensuite nous nous servons de Dieu pour faire dépendre de lui l'infaillibilité de nos moyens de connaître. Inévitable inconvénient des bornes de l'esprit humain ! Aussi tout en avouant l'impossibilité d'y échapper, je me contenterai d'en appeler à la conscience de l'homme raisonnable, pour lui demander s'il est même possible de faire valoir contre tout ce que nous avons dit un semblable argument, c'est un de ceux auxquels on ne répond pas, parce qu'on ne doit pas les faire.

Dans la certitude naturelle il y a donc trois choses bien distinctes : les moyens, le motif, le principe. Un exemple fera mieux comprendre : 2 fois 2 font 4; voilà une vérité à laquelle j'adhère pleinement, et non-seulement j'y adhère, mais je suis pleinement convaincu qu'en y adhérant je ne me trompe pas, et qu'il est bien vrai que 2 fois 2 font 4, comme je crois que c'est vrai; mon intelligence perçoit clairement cette vérité et me la montre, c'est le moyen de ma certitude.

Je dis ensuite : Il faut que j'adhère à ce que je ne peux pas rejeter, sans rejeter tout et moi-même. Cette impossibilité devant laquelle ma nature me

Digitized by Google

fait reculer, c'est *le motif* de ma certitude.

Enfin je me demande : Mais tout en adhérant à la vérité 2 fois 2 font 4, est-il bien vrai que cette vérité existe comme je crois qu'elle existe? et je me dis : Dieu est infiniment bon et infaillible, comme j'en suis irrésistiblement convaincu. Mais un Dieu infiniment bon ne peut pas permettre mon erreur dans le cas présent; donc 2 fois 2 font bien 4, comme je crois qu'ils le font; et cette dernière raison du pourquoi, c'est le motif de mon adhésion, le *principe* de ma certitude.

Toutefois il faut faire ici deux observations extrêmement importantes :

La première, c'est que chacun des moyens que nous avons reconnus suffisants pour nous conduire à la certitude, ne nous donne pas la certitude sur toutes espèces de vérités indistinctement, mais seulement sur les vérités qui sont de son domaine particulier. Ainsi la certitude des faits ne repose pas sur la claire vision de l'intelligence, mais sur le rapport des sens et sur le témoignage. La certitude des premiers principes est fondée sur la claire vision de l'intelligence, et non sur le témoignage.

D'où il suit qu'il n'y a vraiment rien de si insignifiant que les systèmes dits de Descartes, du sens commun, de M. Bautin. L'un veut que la raison, et la raison seule, puisse donner la certitude sur toute espèce de vérités; l'autre en veut autant pour ce qu'il appelle le sens commun; l'autre pour ce qu'il appelle raison divine; et voilà en quoi erre chacun de ces systèmes. Le sensualisme ne voit dans l'homme que les sens, le corps, l'animal; l'idéalisme n'y voit que les idées, l'esprit sans relation avec le corps ou la matière sensible. Chacun de ces systèmes est faux en ce qu'il exclut les autres, il faut les réunir. Ce que les idéalistes disent de l'évidence, qu'elle ne se prouve pas, il faut le dire du sens intime, des sens, du témoignage, quand ils sollicitent notre adhésion sur des objets qui sont de leur compétence. Dans un cas comme dans l'autre, il faut céder à cette sollicitation à l'adhésion, non pas en vertu d'aucun raisonnement, mais en vertu de l'irrésistibilité à pouvoir faire autrement.

La deuxième observation extrêmement importante, c'est que même en n'adhérant au témoignage des sens, de la claire vision, du témoignage que quand ils sollicitent notre adhésion sur des objets qui sont de leur compétence, ce n'est pas dans tous les cas que de l'irrésistibilité de mon adhésion je pourrai conclure à l'équation de cette adhésion avec l'objet auquel j'adhère. Car un fou aussi adhère à des idées qu'il croit vérités, aussi fermement que moi j'adhère à des vérités qui sont vérités réelles. Et cependant, chacun sait que la certitude subjective du fou qui peut être aussi invincible que la mienne, n'est pas toujours liée à la certitude objective. En suis-je pour cela obligé de rejeter toujours et partout le témoignage de mes sens ou de mon intelligence, sous prétexte que, pouvant me tromper dans un cas malgré l'adhésion irrésistible qu'ils sollicitent, ils pourraient me tromper peut-être dans tous? Non, mais il faut des conditions dont je vais poser les règles en partant des deux idées suivantes, qu'on ne peut nier, car elles ne sont que les conséquences des principes antérieurement posés.

Dieu est infaillible, ne pouvant se tromper ni nous tromper : voilà une vérité que mon sens intime, ma raison, le témoignage m'inclinent irrésistiblement à croire, et c'est d'après cela que nous avons conclu à la certitude objective des vérités.

Cependant, dans l'état actuel des choses, nous concevons que Dieu, sans léser sa bonté ni son infaillibilité, puisse dans quelques cas individuels permettre que l'adhésion irrésistible de l'individu n'entraîne pas la réalité de l'objet auquel il adhère. Ceci arrive chaque jour, et personne ne pense à en accuser la souveraine bonté de Dieu. Et cela s'explique encore bien plus facilement si l'on suppose que cela puisse se faire en vertu d'une faute passée. Donc, si on pouvait par impossible supposer un homme subitement constitué comme nous, avec nos moyens de connaissances, mais sans relation ni souvenir de

Digitized by Google

relations avec la société, cet homme seul avec l'évidence des choses que nous avons, et le témoignage irrésistible de ses sens comme nous l'avons, ne pourrait pas malgré cela prononcer, sans crainte d'errer, que les objets sont réellement comme il croit qu'ils sont.

Mais en même temps que nous admettons cette première idée, nous en admettons une autre qui est celle-ci : c'est que Dieu ne serait plus ni bon ni infaillible s'il permettait que les sens de la plus saine partie de tous les hommes, en entraînant irrésistiblement leur adhésion à un objet, les induisissent cependant en erreur, s'il permettait qu'une vérité ne soit pas réellement comme la claire vision de la plus saine partie des hommes entraîne à croire qu'elle est.

D'après cela et d'après l'idée précédente, je serai donc admis et je le serai seulement alors à prononcer que les objets sont réellement comme mes sens, ma raison me disent qu'ils sont, quand je serai certain que mes sens en telle ou telle circonstance, ou la claire vision de mon intelligence, me rendent témoignage comme le feraient la raison ou les sens de la plus saine partie des hommes.

Cela veut-il dire que je ne pourrai prononcer certainement sur quoi que ce soit, à moins que la plus saine partie des hommes ne soit venue sanctionner, par une déposition verbale ou explicite, mes pensées ou mes affirmations? A Dieu ne plaise! car ce serait retomber dans les égarements du système de M. de Lamennais. Je dis seulement que la force probative de mes moyens de certitude dépend de leur accord avec le témoignage des mêmes moyens dans le commun des autres. Je prononcerai donc certainement pourvu que je sois sûr de cet accord. Or, cet accord existe, j'en suis sûr, sur toutes les vérités premières, car tous les hommes le disent. Quand je verrai par mon esprit, par mes sens, ou par le témoignage une de ces vérités, je me dirai donc : C'est une de ces vérités sur lesquelles tous sont d'accord à dire que l'on est d'accord. Mais, d'après le principe, Dieu ne peut pas permettre que cet accord se trompe, j'adhérerai donc et je serai certain que la vérité est comme je crois qu'elle est.

Or, il y a un certain nombre de vérités qui s'imposent irrésistiblement à notre adhésion, sans que nous puissions donner d'autre raison de leur existence que l'impossibilité que nous nous sentons de les rejeter, et de la supposition d'un Dieu trompeur et faillible qu'il faudrait faire, si l'on supposait la fausseté de l'objet auquel nous adhérons. C'est ainsi, par exemple, que nous adhérons à l'existence des corps, à notre existence, à l'existence de Dieu, aux axiomes de la géométrie, etc.

Cet ensemble de vérités crues sans autre démonstration que par ce genre de démonstration qu'on appelle par l'absurde, forme, dans l'ordre naturel, ces vérités que l'on dit être des vérités de foi, c'est-à-dire des vérités que l'on croit et que l'on ne démontre pas.

Mais l'esprit de l'homme ne s'arrête pas là; de ces vérités premières il tire des vérités particulières; il tâche de découvrir les rapports que les faits ont entre eux; il travaille à rattacher les vérités particulières à quelques principes généraux; il s'efforce enfin de concevoir ce qu'il sait. Ce qui constitue un nouvel ensemble de connaissance, dont la découverte ou la raison est le résultat du travail de l'esprit humain, et dont la démonstration s'appuie sur les premiers principes. C'est ce second ensemble de connaissances que l'on appelle vérités de déduction.

Il suit de là que ces connaissances déduites ont leur base dans l'admission des vérités premières, crues sans preuves directes. Or, toutes ces connaissances déduites forment le *corps* de toutes les sciences humaines.

Ainsi, il est rigoureusement vrai de dire que toutes les sciences humaines reposent sur la foi. Ces vérités déduites sont comprises dans leur déduction ou dans leur liaison, par la raison ou le travail humain. Il est donc vrai de dire : *Quod intelligimus debemus rationi*. Les vérités premières, au contraire, *sont crues*, parce qu'en dernier principe Dieu ne peut pas nous tromper en nous les laissant croire; elles sont

Digitized by Google

donc crues en dernier principe sur l'autorité de Dieu, et il est vrai de dire : *Quod credimus debemus auctoritati.*

C'est avec cette lucidité de raisonnement, cette marche à la fois noble et simple, que l'auteur résume ainsi d'après l'observation des faits les principes de la certitude et les lois dans l'ordre naturel. Nous ne voulons pas le suivre dans ce qu'il dit de la certitude dans l'ordre surnaturel. C'est ici, comme dans la première partie, une perspicacité de vue extraordinaire, un exposé toujours clair et facile, un style toujours simple et noble. Toutefois, nous ne le dissimulerons pas, cette seconde partie était beaucoup plus difficile que la première, à cause des immenses difficultés qu'elle soulève. Les difficultés grandissaient avec l'importance du sujet, et exigeaient de la part de l'auteur une portée de vue très-grande, et une connaissance approfondie des plus hautes questions de la théologie, car il ne s'agissait rien moins que d'établir une notion palpable de ce que l'on entend au juste par motif de foi, moyen de la foi, motif de crédibilité; puis d'examiner ce que l'on entend par foi surnaturelle, foi divine, foi catholique; de déterminer nettement ce que peut ou ce que ne peut pas la raison pour l'acquisition de la foi, et de se soumettre enfin diverses autres questions qui dépendent de celles-là ou qui s'y rattachent. Or, il nous a paru que l'auteur, bien qu'il ait touché toutes ces questions avec une précision qui n'existe peut-être pas en aucun livre de nos jours, ne les a pas cependant résolues d'une manière assez satisfaisante pour que l'esprit ne désire rien à la fin du livre. Par exemple, il ne nous a pas paru que l'auteur ne faisait pas assez sentir la distinction infinie qu'il y a entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel.

Comme c'est là-dessus que repose tout son livre, nous aurions voulu dès le commencement une explication détaillée qui fît toucher au doigt ce qu'on doit entendre par ordre, nature, grâce, ordre naturel et surnaturel, qui surtout nous fît bien voir pourquoi, entre l'ordre naturel le plus parfait que Dieu puisse créer et l'ordre surnaturel le plus imparfait (en supposant qu'il puisse y en avoir plusieurs), il y a toujours une distance infinie. Car, s'il y a une chose ignorée de nos jours, c'est qu'il y a un ordre surnaturel, c'est surtout en quoi il consiste, et tout ce que l'on peut dire là-dessus, si on ne le fait pas précéder des notions dont je parle, reste incompréhensible.

Nous aurions désiré aussi que l'auteur, en se demandant si la raison pouvait conduire l'homme à la foi, donnât plus de développement; car il en est de cette proposition comme de la précédente, c'est une erreur malheureusement commune de croire que la raison peut donner la foi. La foi est un don de Dieu; nulle force humaine, pas même la conclusion évidente d'un syllogisme parfait ne peut la donner. Tout ce que peut la raison, c'est de montrer à mon intelligence, qu'en croyant à une telle vérité révélée, je ne suis pas plus fou qu'en croyant à l'existence du soleil quand je le vois luire en plein midi. Mais me faire adhérer de cœur, me faire croire, jamais.

Enfin, il nous a paru que la marche de l'auteur eût été plus claire et plus compréhensible, si, au lieu de partager son livre par phrases numérotées, il l'eût divisé par chapitres; le lecteur est moins gêné, et il voyait mieux l'ensemble.

En résumé, nous sommes convaincus que ce livre retouché, agrandi, plus développé surtout dans sa deuxième partie, fera un livre qui s'élèvera beaucoup au-dessus des productions philosophiques de nos jours, et qui est destiné, nous n'en doutons pas, à éclairer des intelligences, et à ramener surtout dans l'éducation des études moins païennes.

R.

Digitized by Google

LA VIE, LES TRAVAUX ET LA CONVERSION

DE FRÉDÉRIC HURTER,

Ancien président du consistoire de Schaffouse, auteur de l'Histoire du pape Innocent III et du Tableau des Institutions et des Mœurs de l'Eglise au moyen âge, par Alex. de SAINT-CHERON [1].

C'est avec une bien douce satisfaction que nous venons parler aux lecteurs de l'*Université* de ce petit livre si intéressant pour tout catholique.

L'un des traducteurs de l'*Histoire d'Innocent III* [2], M. Alexandre de Saint-Cheron, a de plus publié et augmenté de notes et d'une introduction la traduction des *Institutions et des Mœurs de l'Eglise au moyen âge* [3]. N'était-ce pas à lui, courageux écrivain catholique, qu'était dévolu la tâche de nous raconter la vie et la conversion de celui dont il nous avait déjà fait apprécier les travaux.

M. de Saint-Cheron s'est parfaitement acquitté de cette obligation; nous allons donner une idée de ce charmant in-18 à la portée de toutes les intelligences comme de toutes les bourses.

L'auteur commence par rendre grâces à Dieu de la joie qu'il donne à son Église par la conversion des pécheurs. « Votre saint nom soit béni, Dieu de « bonté! vous multipliez vos faveurs à « votre Église, à mesure que ses enne- « mis lui prodiguent les outrages; vous « redoublez votre protection visible, à « proportion des attaques qui redou- « blent contre l'Epouse immortelle du « Christ! Quand les rois, les peuples, et « leurs scribes, et leurs légistes, et leurs « professeurs s'évertuent à force d'hy- « pocrisie, d'astuce et de violence, de « paralyser la vie de l'Église, de tarir « sa fécondité, vous faites produire à « son esclavage les fruits de la liberté, « et à toutes les risées sur sa décadence « et sa stérilité, vous répondez en lui « faisant enfanter chaque jour de nou- « veaux fils! Quand vous la voyez at- « tristée par le spectacle de ces hom- « mes qui ne font usage des dons de « l'intelligence que pour insulter, faus- « ser et calomnier la vérité, il vous plaît « de la consoler en ramenant dans ses « bras des intelligences illustrées par la « science, qui doivent à la droiture de « leur âme, à la loyauté de leur con- « science la faveur d'être choisies pour « réjouir, par leur repentir et leur re- « tour, le cœur affligé de l'Église. »

Il y a plus de joie au ciel pour la conversion d'un pécheur, que pour la persévérance de quatre-vingt-dix-neuf justes : et en cela les enfants de l'Église imitent les anges de Dieu; les catholiques ressentent de la vénération pour la conduite pieuse des chrétiens fidèles; mais à l'annonce du retour inespéré d'un frère, leur âme est remplie d'une joie qu'on ne peut exprimer! Ils éprouvent quelque chose qui ne se trouve pas dans les satisfactions purement humaines, ce sentiment qui fait encore verser des larmes d'attendrissement à la pensée de saint Paul, d'Augustin et de Madeleine.

Dans son second chapitre, l'auteur donne, et nous ne pouvons nous empêcher de répéter ici les noms de quelques-unes des conquêtes qu'a faites depuis cinquante ans l'Église catholique. C'est un digne prologue au récit de la conversion d'Hurter; nos lecteurs ne le verront ni sans intérêt, ni sans émotion.

En Allemagne, la conversion de Winkelman, l'illustre auteur de l'Histoire de l'Art chez les anciens; le duc de Saxe-Gotha; le prince Henri-Édouard de Schœnbourg; le comte d'Ingenheim, frère du roi de Prusse; le duc Adolphe-Frédéric de Mecklenbourg-Schwerin; le prince Frédéric-Auguste-Charles, troi-

[1] Paris, Sagnier et Bray, libraires-éditeurs, rue des Saints-Pères, 61; prix : 1 fr.

[2] Trois beaux volumes in-8°, satinés, contenant la matière d'au moins 6 vol. in-8° ordinaires. Chez Sagnier et Bray; prix : 18 fr.

[3] Trois volumes in-8°, formant 100 feuilles d'impression. Sagnier et Bray; prix : 21 fr.

Digitized by Google

sième fils du grand duc de Hesse-d'Armstadt ; le duc et la duchesse d'Anhalt-Cœthen ; la comtesse Frédérique-Guillemine-Louise de Solms-Bareuth ; la princesse Charlotte-Frédérique, fille du grand duc de Mecklembourg-Schwerin ; le comte de Stolberg[1] ; Werner, célèbre écrivain et prédicateur ; Georges Zoëga, archéologue d'une réputation européenne ; Georges Hamann, économiste, poëte, philosophe, orientaliste ; Starck, auteur du Triomphe de la Philosophie et du Banquet de Théodule ; Frédéric Schlégel, l'un des plus illustres écrivains de l'Allemagne ; les deux frères Hardenberg, dont l'un, ambassadeur du roi de Hanovre à Berlin, a payé de sa destitution la gloire de sa conversion ; les docteurs Christian et Frédéric Schlosser ; le docteur Mœller, professeur à l'université de Louvain ; Adam Muller, publiciste et consul ; Frendenfeld, pasteur protestant, aujourd'hui prêtre ; Woltz, prédicateur protestant, aujourd'hui prêtre ; Overbeck, l'un des peintres les plus célèbres de l'Allemagne ; Ernest de Gagern ; Staedel, l'un des premiers banquiers de Mayence ; Bekendorf, directeur de l'instruction publique en Prusse ; Arend, professeur à Bonn, aujourd'hui à Louvain ; les docteurs Herbst et Hugues ; le docteur Eisenbalh ; Frédérik Muller, peintre à Cassel ; Brandis, Louis de L'Or, professeurs ; Bunger, prédicateur protestant ; le comte François-Guillaume de Goertz ; Maurice Muglich ; Charles-Gustave Rintel ; François Joël Jacoby, juif ; Louis Zandt, architecte prussien ; le docteur Philips ; le docteur Jarke ; le baron de Rumohr, à Lubeck ; le président de Schardt, à Weimar ; le comte de Hohental, à Dresde ; Theiner, auteur de *la Suède et le Saint-Siége*, etc. En Suisse, le comte Balthazar de Castelberg, président du clergé protestant ; le général Ernst ; Bernouilly, major ; Nicolas de Diesbach, capitaine ; de Haller, membre du conseil souverain de Berne, savant publiciste, et ses deux fils, dont la conversion eut le plus grand retentissement dans toute la république helvétique ; Esslinger, écrivain distingué ; de Joux, ancien pasteur et président du consistoire protestant de Genève ; Sarrasin, célèbre ministre calviniste ; le chevalier Constant de Rebecque, frère de Benjamin Constant ; Snell, riche banquier. En Hollande, le baron de Grouvensteins ; G. B., comte de Limbourg-Styrum ; Berends, savant hollandais. D'après un relevé officiel dans la seule année 1843, 886 grecs, luthériens, calvinistes et 51 juifs sont devenus catholiques en Hongrie. L'Amérique du Nord me fournirait une foule de noms que le défaut d'espace, comme pour les autres contrées, m'empêche de citer en totalité ; je nomme cependant Washington, le petit-fils du fondateur de la république, les deux fils de Van Buren, l'ex-président. En Russie, malgré des lois sanguinaires, la princesse Gallitzin et ses deux fils ; la princesse de Gagarin ; la comtesse de Rostopchin, femme du gouverneur de Moscou ; la comtesse de Tolstoy ; le baron de Thuyl, ambassadeur ; la princesse Wolkonski, etc. Je ne cite pas les conversions qui ont eu lieu en France. Les *Annales de la Propagation de la Foi* racontent les progrès de la foi catholique en Turquie, en Syrie, en Égypte, dans l'Australie et l'Océanie occidentale ; l'Océanie orientale est presque tout entière la conquête du catholicisme. Il est impossible d'énumérer ici le nombre des conversions de la Grande-Bretagne ; voici seulement un chiffre. En 1821, le recensement officiel des catholiques s'élevait en Angleterre à 500,000 ; il était en 1842 de 2,500,000 ; Londres en compte 300,000, et le nombre des conversions qui s'y font chaque année est de 4 à 500.

N'avez-vous pas ressenti une joie profonde en voyant cette liste des défaites de Satan ? Ne vous a-t-il pas semblé y lire la volonté de Dieu de faire triompher en Europe son Église chérie ? N'y a-t-il pas là un reproche, un avertissement aux indifférents et aux tièdes, à ceux que décourage l'audace de l'impiété et ses succès momentanés ? N'est-ce pas un indice certain, comme le dit l'auteur, d'un plan providentiel en vertu duquel serait donnée à notre siècle la mission de réparer toutes les pertes que l'esprit de secte et d'impiété

[1] Auteur de l'Histoire de la Religion de Jésus-Christ et de la Vie d'Alfred-le-Grand, etc., etc.

Digitized by Google

a fait subir depuis 300 ans à l'Église catholique.

Précédé de ce splendide cortége de princes, seigneurs, philosophes, savants, militaires, littérateurs, publicistes et poëtes, Hurter s'est présenté à son tour pour rentrer dans le sein de cette unité catholique, apostolique et romaine.

Frédéric Hurter naquit le 19 mars 1787 à Schaffouse. Sa famille a donné pendant des siècles à l'État des administrateurs, à l'Église des prélats et des ministres, à l'instruction publique des professeurs distingués. Son père, devenu plus tard membre du gouvernement, fut préfet à Lugano; sa mère appartenait à la noble famille des Ziégler. Les heureuses dispositions d'Hurter se développèrent de bonne heure. Dès l'âge de six ans il entra au gymnase de sa ville natale, dont il suivit les cours rapidement, et quand l'heure de choisir un état fut arrivée pour lui, son père désira le voir entrer dans le ministère protestant. Sans aucun goût pour ce parti, il se conforma aux intentions de son père, plutôt dans le but de fréquenter les universités, et de poursuivre le cours de ses études, que dans la pensée de remplir les fonctions ecclésiastiques. Sans goût pour la théologie protestante, Hurter ne parvenait pas à concilier l'unité de la vérité chrétienne, son droit de souveraineté sur les intelligences, avec le prétendu affranchissement de la raison; et dès cette époque le rationalisme religieux ne put trouver grâce devant la sévérité précoce de ses principes philosophiques. Pendant son séjour de deux ans à Gœttingue, Heine, le célèbre philologue, fut le seul des professeurs qui sut lui inspirer de l'estime et de l'attachement. En revanche, la vue de la bibliothèque remarquable du professeur d'histoire de Schaffouse lui avait inspiré un ardent désir de s'en procurer une. Il suivait à Gœttingue toutes les ventes des livres, et consacrait à cette passion tout l'argent de ses plaisirs. Il achetait surtout les vieux bouquins, et parmi ces acquisitions se rencontra un jour ce qui devait être la cause de sa gloire, un exemplaire de la collection des Lettres d'Innocent III publiée par Baluze. Hurter publia, à vingt ans, *l'histoire* en deux volumes *de Théodoric, roi des Goths*. C'était le fruit de ses loisirs à Gœttingue, dont il avait mis à profit la belle bibliothèque. A peine eut-il subi son examen de théologie, qu'il fut nommé pasteur; il était encore dans la commune isolée qu'on lui avait donné à administrer, lorsque l'Institut de France proposa un prix pour le meilleur ouvrage sur cette question : *Quel fut, sous le gouvernement des Goths, l'état civil et politique de l'Italie? Quels furent les principes fondamentaux de la législation de Théodoric et de ses successeurs? et spécialement quelles furent les distinctions qu'elle établit entre les vainqueurs et les vaincus?* Hurter se proposa de traiter cette matière, mais ne possédant pas assez la langue française, et manquant de confiance, il laissa son ouvrage en portefeuille.

La première ébauche de son travail sur *Innocent III* date de 1818. Parmi les opuscules qu'il publia alors sans nom d'auteur, se trouve un récit de la vie et des souffrances de Pie VII, qui produisit une grande sensation. Depuis 1814, il défendit constamment la religion et l'ordre social contre toutes les théories révolutionnaires.

En 1824, Hurter, malgré ses ennemis, fut nommé chancelier du consistoire de Schaffouse. Plus tard, en 1833, sans tenir aucun compte des services qu'il avait rendus à son canton, on s'écarta d'un usage reçu depuis trois siècles, en refusant de l'établir président du consistoire à la place du titulaire qui venait de mourir. Deux ans après, le nouvel élu mourut subitement, et on répara cette injustice.

Les deux volumes d'*Innocent III* parurent successivement en 1833 et en 1834; il en fit paraître en 1838 la suite et le complément, le *Tableau des Institutions et des Mœurs de l'Eglise au moyen âge*. L'animosité et la haine, excitées par les services rendus à la vérité dans ces ouvrages, se déchaînèrent surtout en 1839, lors de la publication d'un écrit intitulé *Excursion à Vienne et à Presbourg*, où Hurter rendait compte avec franchise de plusieurs observations faites dans les pays catholiques, notam-

Digitized by Google

ment dans les abbayes de l'Autriche; observations qui n'avaient cependant rapport qu'aux sciences, aux arts et aux antiquités. Enfin, éclata l'orage que l'envie, l'ingratitude et la haine fomentaient autour de lui. On l'attaqua par la calomnie, par la diffamation. Le piétiste, le rationaliste cessèrent momentanément leurs luttes pour tourner leurs mutuels efforts contre lui, et leur rage fut telle qu'elle ne s'arrêta pas devant la tombe de sa fille chérie. Hurter, affermi contre les injures qui ne regardaient que sa personne, fut brisé par la douleur à la vue d'une si froide cruauté; il donna, le 19 mars 1841, sa démission de toutes les places qu'il occupait.

Dans cette rage des passions déchaînées autour de cet homme éminent, comment méconnaître l'action de la Providence qui brise une à une les chaînes par lesquelles il est encore retenu. En 1842, il fit paraître le dernier volume de l'original allemand du *Tableau de Institutions et des Mœurs au moyen âge*; en 1843, il publia un ouvrage intitulé *Persécution de l'Église catholique en Suisse*. Dès ce moment, Dieu semble conduire Hurter par la main dans les bras de son Église. Son voyage à Paris lui fit subir une expérience des plus propres à déterminer sa conversion. Quel ne fut pas son étonnement de voir nos hommes d'État les plus éminents, nos professeurs, nos journalistes les plus connus, se faire les champions de doctrines destructives de toute religion et de toute liberté! Il fut indigné à la vue de ce complot formé et exécuté tous les jours contre l'Église, en faveur de préjugés contraires au bon sens et à la raison, et au profit de passions mauvaises. Hurter trouvait en France deux peuples: l'un doué d'instincts généreux, de goûts élevés, ayant l'intelligence du beau, le sentiment du juste; l'autre croupissant dans les instincts de l'égoïsme, dans les jouissances matérielles auxquelles il sacrifie tout.

Au mois de juillet 1843, Hurter quitta Paris pour la Suisse, avec l'intention de se rendre prochainement à Rome. Déjà bien des âmes pieuses demandaient au ciel son retour; un de ses amis l'avait même recommandé aux prières de l'archiconfrérie pour la conversion des pécheurs. Enfin, le 29 février 1844, il partit. A Pavie, il fut inspiré par le plus vif désir de contempler les reliques de saint Augustin; il éprouva des difficultés; le corps de ce grand saint, renfermé sous deux clefs, n'était exposé à la vénération des fidèles que certains jours; mais cet obstacle fut aplani, et en présence de ces reliques, le défenseur hérétique de la papauté sentit comme l'éclat d'une lumière surnaturelle dissipant les nuages qui lui cachaient encore la vérité. Ce n'était là qu'une préparation. Après un court séjour à Rome, Hurter allait en sortir sans prendre une résolution définitive. Il désira être présenté au souverain-pontife, qui lui adressa ces mots: *Spero che lei sera mio figlio*, j'espère que vous serez mon fils. Un jour, répondit-il. Cependant après la nuit qui suivit l'audience du saint-père, nuit de lutte et d'angoisses, il courut trouver un de ses amis, chapelain au palais pontifical, et lui dit: « Je suis résolu, faites-moi le plaisir d'aller chez le saint père, demandez-lui ses ordres pour mon abjuration, et que ce soit le plus tôt possible. » Le pape assigne le surlendemain 16 juin, et charge le cardinal Ostini de recevoir l'abjuration. Le 21 juin, jour de la fête de saint Louis de Gonzague, Hurter reçut le baptême et la confirmation dans la chambre occupée autrefois par cet angélique jeune homme; il descendit ensuite dans l'église de Saint-Ignace, et fut admis pour la première fois à la table sainte, où se présentèrent après lui 11 ou 1200 élèves, appartenant au collége Romain, au collége Germanique ou à d'autres instituts.

Une lettre adressée à M. de Saint-Cheron par l'illustre historien, ainsi que l'exposé des motifs qui ont décidé sa conversion, *rédigé par lui-même*, termine ce livre que nous ne saurions trop recommander. Ceux de nos lecteurs, peu nombreux sans doute, qui ne l'ont pas lu, s'empresseront de le faire, et très-certainement ils nous sauront gré de les y avoir engagés.

De M.

Digitized by Google

EXTRAITS DES ENQUÊTES FAITES EN ANGLETERRE

PAR LE PARLEMENT, DEPUIS 1823 JUSQU'A CE JOUR;

PAR M. MOUNIER, AVEC DES REMARQUES PAR M. RUBICHON.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

De l'Agriculture dans la Grande-Bretagne.

Ce deuxième volume formant la base essentielle ou plutôt absolue du système d'économie politique qui se développe successivement dans les volumes suivants, nous nous sommes vus obligés d'y dévouer un article entier. Le premier volume sur l'agriculture de l'Irlande se compose, comme on l'a vu, de principes négatifs, c'est-à-dire des principes d'après lesquels on a mutilé une société; mais ce second volume, sur l'agriculture de l'Angleterre, n'est que l'application de principes positifs, c'est-à-dire de principes sur lesquels la société anglaise s'est fondée. Nous allons d'abord dire quelles sont les formes employées pour former ces comités. — 8 février 1836.—

La chambre des communes décide qu'un comité pris dans son sein sera nommé pour faire une enquête sur l'état de l'agriculture dans la Grande-Bretagne, sur les causes et l'étendue de la détresse qui frappe plusieurs de ses branches importantes, et pour faire, devant cette chambre, un rapport des observations et des opinions auxquelles l'enquête donnera lieu.

La chambre décide que le comité aura le droit d'assigner toute personne; que les papiers et les archives seront mis à sa disposition, et que cinq des personnes élues suffisent pour former le comité.

La chambre décide qu'il est loisible au comité de faire des rapports sur les minutes des dépositions qu'il a reçues. Ce comité s'est composé de 35 personnes que le président a choisies parmi les plus grands propriétaires de terres de la chambre des communes. Il les a pris dans tous les partis politiques. Ces personnes vivant sur leurs terres au moins six mois de l'année, ont pu controverser chaque question; mais elles ont procédé comme l'ont fait de tout temps les comités dans leurs enquêtes, c'est-à-dire sans aucun plan arrêté sur le nombre des séances, sur celui des témoins, ou sur l'ordre à mettre dans les interrogatoires. Cette enquête-ci n'a donc point été faite sur le plan de celle faite en Irlande, où les interrogatoires, à faire par écrit ou de vive voix, étaient déterminés d'avance par le comité séant à Dublin.

Chaque séance de ce comité-ci a eu lieu à Londres dans une des salles de la chambre des communes, et, en général, n'a été tenue que par la moitié des 35 personnes qui la composaient. Ce comité a fait assigner de toutes les parties du royaume des témoins à qui l'on offrait une indemnité, et il accueillait quelquefois la demande des personnes qui voulaient être entendues. Les séances étaient, à la volonté du comité, secrètes ou publiques; quelquefois il n'y avait qu'un témoin entendu, et d'autres fois on en faisait entrer plusieurs pour les confronter. Toutes les questions et les réponses ont été numérotées et transcrites sur un registre par le secrétaire. Mais le comité retranchait de son rapport, même à la chambre des communes, ce qu'il croyait convenable, et celle-ci ordonnait ou n'ordonnait pas l'impression de tout le travail.

Cette mesure est prudente. Chacun des membres peut questionner chaque témoin, et ces questions sont naturel-

[1] 6 vol. in-8°; à Paris, chez Treuttel et Wurtz.

[2] Voir le 1er art. au n° 100, t. XVII, p. 270.

Digitized by Google

lement relatives à ses connaissances, au district qu'il habite, à son intérêt et souvent au parti politique auquel il appartient. Les questions se portent donc d'un sujet à l'autre sans aucune suite. L'un, après avoir demandé à un témoin combien de laine produisent ses moutons, est suivi par un autre qui s'informe du taux d'intérêt qu'il paye pour l'argent qu'il emprunte, et ensuite par un troisième qui veut savoir à quelle profondeur il laboure la terre.

Ce comité-ci a publié un rapport de 18,000 questions et de leurs réponses. Celui de la chambre des pairs fait sur le même objet en contient 12,000; celui sur les banques de campagnes plus de 10,000. On a ajouté à ces trois in-folio les pièces officielles exigées des diverses administrations.

Les éditeurs, en faisant l'extrait de l'enquête sur l'agriculture de la Grande-Bretagne, ont expliqué au lecteur les motifs pour lesquels ils commencent à extraire ce qui a été dit sur les banques dans une enquête spéciale sur ce sujet. Dans une remarque précédente, ils ont fait cette distinction frappante, que la noblesse de la plus grande partie de l'Europe s'était dépouillée de ses terres à perpétuité, soit pour une somme d'argent une fois payée, soit pour des redevances annuelles en argent, en denrées, ou en corvées, tandis que la noblesse anglaise n'avait jamais abandonné la jouissance du sol que pour des termes limités; et encore des lois modernes ont raccourci ces termes de beaucoup.

Les défrichements, en Angleterre, se sont faits sur un principe d'ensemble qui embrassait tout un district, s'étendant quelquefois dans plusieurs paroisses et principalement sur les versants des rivières; car, dans les défrichements, c'est la direction à donner à l'écoulement des eaux qui, surtout dans un pays humide comme la Grande-Bretagne, exige les travaux les plus coûteux.

A l'époque de la révolution française, il fut officiellement constaté que les trois cinquièmes du sol de la Grande-Bretagne étaient encore des communaux en friche. Depuis un siècle environ, les propriétaires des fiefs avaient successivement permis à de pauvres gens de se faire une chaumière et un jardin sur les limites de leurs fiefs, d'envoyer une vache ou un porc sur les communaux. Ces étrangers à la paroisse s'établissaient donc et successivement usurpaient sans contestations quelques toises de terre sur la commune, et, en Angleterre, toute jouissance qui pendant trente ans n'est pas contestée, devient un droit perpétuel.

Sans qu'elle s'en doutât, l'Angleterre changeait sa constitution pendant le 18e siècle. Précédemment chacun des 10,800 fiefs avait trois grands propriétaires; chacun de ces propriétaires avait plusieurs fermes, et chaque fermier avait sur la ferme trois ou quatre chaumières bâties aux dépens du propriétaire pour loger les familles qui servaient à l'exploitation de cette ferme. Là, il y avait hiérarchie, c'est-à-dire dépendance. Mais cet ordre se détruisait successivement, en laissant établir de nouvelles familles de colons, qui, cultivant 5 ou 6 arpents, restaient absolument indépendantes, et par là affaiblissaient dans chaque paroisse la prépondérance des grands propriétaires.

A l'époque de la révolution française, l'aristocratie fut violemment attaquée en Europe, et complétement détruite en France. En Angleterre, elle voulut se défendre.

Cet état de choses frappa MM. Pitt, Burke et d'autres hommes d'État. Ils déclarèrent hautement et constamment qu'ils emploieraient toutes leurs forces à défendre l'aristocratie contre les attaques qu'elle éprouvait.

Les lois de clôtures et les dépenses excessives qu'elles entraînaient parurent le moyen le plus naturel de déloger la démocratie, qui successivement envahissait le sol du royaume; car le nombre de familles établies sur les communaux dépassait déjà de beaucoup celui des familles des fermiers et de leurs journaliers.

Pour procéder à ces défrichements, il fallait d'immenses capitaux; on ne pouvait se les procurer que par les moyens fictifs que donnent les banques, et le papier-monnaie qu'elles émettent. Conséquemment le privilége exclusif de

Digitized by Google

la Banque d'Angleterre fut limité à 12 lieues de distance de Londres. Il se forma donc, dans le reste du royaume, des associations réglées par certaines lois. Elles eurent le privilége d'émettre du papier-monnaie, et en moins de cinq ou six ans, il s'était formé un nombre de plus de 700 banques. On voit que M. Pitt ne procéda pas comme cela s'est fait en France, où sous le nom de syndicat des agents de change, le ministre des finances organisa à Paris, en 1821, un comité d'usuriers qui pompaient le dernier denier des provinces. Mais l'Écosse surtout se distingua par l'étendue et la solidité de ces sortes d'établissements qui, encore aujourd'hui, servent de modèles aux banques de l'Angleterre, d'abord moins prospères.

De ce moment, l'aristocratie a pu jouir des capitaux nécessaires à ses entreprises agricoles. Mais l'aristocratie seule les trouva, parce que seule elle était appuyée par de grandes propriétés territoriales et de riches fermiers.

Quant aux propriétaires de 5 ou 6 arpents, la loi de défrichement leur en attribuait un nombre proportionnel à l'étendue de leur propriété, mais à la charge de payer leur proportion de dépenses considérables. Ceux-là n'eurent pas plus les moyens d'emprunter que de payer; ils furent donc obligés de vendre leurs anciennes propriétés avec leurs droits sur les nouvelles, et se chargèrent, à prix fait, d'une partie quelconque des travaux dont la paroisse surabondait. Tous ces nouveaux défrichements se sont convertis en fermes de 200 ou 300 arpents, dont ces colons sont devenus les fermiers ou les entrepreneurs; en résultat, cette immense révolution n'a éprouvé aucune opposition, parce que les colons, de pauvres qu'ils étaient, sont devenus riches, et de républicains aristocrates. La société des campagnes s'est organisée hiérarchiquement; c'est-à-dire il y a eu protection, parce qu'il y a eu subordination.

Ces banques, plus ou moins sagement constituées, ont éprouvé de grandes vicissitudes. Les extraits des enquêtes donnent l'histoire de ces établissements.

Voici donc le trait qui distingue les banques de l'Angleterre de celles du reste de l'Europe. Là, les gouvernements ont donné des priviléges exclusifs de faire du papier-monnaie à des corps de marchands, qui n'ont porté secours qu'aux manufacturiers et aux commerçants, c'est-à-dire à la propriété mobilière, c'est-à-dire aux manufactures et au commerce. En Angleterre, comme on vient de le voir, les banques ont porté leurs secours également à l'agriculture, aux manufactures et au commerce, c'est-à-dire à la propriété immobilière comme à la propriété mobilière, c'est-à-dire à l'aristocratie comme à la démocratie. On va en voir les conséquences.

L'agriculture est donc en Angleterre constituée de manière à ce que l'agriculteur même peu opulent obtient des capitaux à un taux modéré, tandis qu'en Allemagne et en France il est rançonné par des gens de loi et des juifs dont l'usure dévore les campagnes.

Les éditeurs ont fait précéder cette enquête sur les banques aux enquêtes sur les nouvelles entreprises de l'Angleterre en agriculture, comme la confection des outils doit précéder la construction d'un édifice. De là ils ont rendu compte des enquêtes faites au sujet des droits de substitution et de primogéniture sur la propriété territoriale, de manière à bien développer au lecteur le système anglais d'agglomération du sol, ainsi que celui de perpétuité dans la même famille.

Passant de là à l'enquête faite sur les avantages ou désavantages comparés entre les grandes et petites fermes, il se trouve que la manufacture des subsistances, si l'on peut s'exprimer ainsi, est soumise aux mêmes lois que les autres manufactures. Elles peuvent livrer leurs produits d'autant meilleur marché que l'entreprise est plus grande.

Aujourd'hui il paraît prouvé que pour maintenir l'amélioration d'une ferme il faut que les trois quarts de sa superficie produisent, par des rotations annuelles, diverses nourritures d'animaux, et de plus que ces nourritures soient consommées sur la ferme même.

Ce système exige des fermes de quatre

Digitized by Google

ou cinq cents arpents, parce que son application demande des qualités de terrains très-variés, et qu'une pareille étendue de terrain donne seule cet avantage.

Les mêmes enquêtes sont entrées dans les controverses des Anglais avec les Écossais; d'où on peut conclure que l'art du labourage est plus parfait en Écosse, et l'art d'élever les bestiaux plus parfait en Angleterre. Le comité s'est scrupuleusement fait informer du système et du succès de chacun des deux pays sur l'éducation des moutons, des bœufs, des porcs et des chevaux, et sur l'amélioration de leurs races. Chacune de ces quatre espèces fait le sujet d'un article à part, car l'Angleterre regarde, et avec raison, les bestiaux comme la seule source des richesses. Elles disent comment le travail des chevaux a été substitué à celui du bœuf. Cet animal n'étant plus élevé que pour nourrir les hommes, il a fallu d'immenses capitaux pour substituer une race où la force est sacrifiée à une race qui a l'aptitude de croître et d'engraisser plus vite; et encore ce capital a-t-il été bien inférieur à celui qu'il a fallu consacrer au perfectionnement de la race de moutons, car lord Pomerville, économiste des plus célèbres, n'a pas hésité de faire cette assertion dans la chambre des pairs, qu'en estimant la valeur de la Grande-Bretagne, son sol, ses constructions, ses bestiaux, ses ouvrages publics et ses manufactures, le mouton y entrait pour un tiers, d'abord par la qualité et la quantité de son engrais, qui multiplie les productions du règne végétal; par sa viande, qui sert de nourriture; enfin par sa laine, sa peau et sa graisse, qui servent de base aux manufactures les plus essentielles.

Cette surabondance en bestiaux bien constatée par le comité l'a conduit à s'informer quelle était son influence sur les productions du règne végétal et principalement du froment. A ce sujet, les témoins, d'accord avec les pièces officielles, ont prouvé que les semences qui, 50 ans auparavant, ne produisaient en moyenne que 12 hectolitres par hectare, en produisent aujourd'hui plus du double.

A la suite de ces enquêtes sur l'agriculture sont venues celles sur les dîmes que prélève le clergé, enquêtes qui ont amené les lois sur leur rachat, et qui font que quelque accroissement de produit qu'obtienne dorénavant l'agriculture, le clergé anglican n'en grossira plus sa part; et les plus scrupuleux anglicans ne sauraient blâmer cette mesure d'après l'emploi qu'il a fait précédemment de ses revenus.

Sur les Travaux d'utilité publique, le Règne minéral et les Bois de construction.

Jusqu'à présent les enquêtes nous ont éclairés sur la propriété foncière, c'est-à-dire sur l'agriculture. Dans le premier volume, on a vu que les propriétaires de terres en Irlande sont soumis aux mêmes lois de substitution et de primogéniture qu'en Angleterre, c'est-à-dire que, en général, ils ne sont qu'usufruitiers, et que, par conséquent, ils ne peuvent ni vendre ni hypothéquer sans les formes les plus gênantes. Mais des causes politiques les ayant éloignés de leurs terres, ils n'ont pu former de grandes fermes, instruire ou soutenir les fermiers. Le système de louer par parcelles, qu'ils sont forcés d'adopter, a épuisé les terres et a fait anticiper les mariages; d'où il résulte que la population du pays s'est plus accrue que les subsistances.

Le désordre arrivé à ses plus grands excès a réveillé l'opinion publique, et tout lecteur bienveillant sera bien aise d'apprendre que la tendance générale des propriétaires est d'agglomérer les fermes. Ce remède est facile en Irlande, puisque les terres n'y sont pas vendues aux paysans; elles sont seulement louées pour un temps déterminé. A la fin du bail, le locataire peut, d'après les nouvelles entreprises de travaux publics, trouver à employer son temps d'une manière plus avantageuse.

Dans le second volume, les extraits des enquêtes ont développé l'état de l'agriculture dans la Grande-Bretagne. La propriété territoriale y a éprouvé, depuis 50 ans, une salutaire révolution. Des milliers de cabanes sont tombées

Digitized by Google

pour faire place à des fermes somptueuses ; des canaux ont été creusés et des montagnes percées, pour faire écouler les eaux des marais ; des routes ont été construites, des clôtures ont entouré les champs, ont permis de doubler le nombre des bestiaux et d'en améliorer les races.

Les fermiers, non plus que les journaliers, ne possèdent plus, comme autrefois, des parcelles de terres qui les soumettaient à l'esclavage de ne pouvoir changer de localité ; mais ils possèdent une valeur décuple en instruments aratoires, en bestiaux et en récoltes. Les ouvriers, retenus en général à l'année, ne manquent jamais d'ouvrage et ont un jardin à cultiver pour leur compte ; et tous sont, chacun dans leur état, les gens les mieux nourris, les mieux logés et les mieux habillés de l'Europe. Ils sont heureux, et leur bonheur est solide.

Ici nous entrons dans un ordre différent ; les enquêtes sur l'agriculture ne nous ont présenté, dans la Grande-Bretagne, que des objets à admirer. Maintenant, il n'en est plus de même : tout n'est pas à admirer. Cependant l'ordre l'emporte de beaucoup sur le désordre.

L'extrait des enquêtes sur les travaux publics développe d'abord le système établi pour la construction et l'entretien des grandes routes ; à l'exception de deux ou trois routes principales construites dans les 15e et 16e siècles, toutes les autres ont été construites et sont entretenues par les propriétaires de terres. Si le passage sur la route doit être gratuit, ainsi que cela a lieu sur les chemins vicinaux, les propriétaires de terres peuvent faire procéder aux travaux sans avoir besoin d'aucun acte du parlement ; mais s'ils veulent exiger un péage, ils sont obligés d'obtenir un acte qui en fixe le montant. Quelquefois cet acte n'éprouve aucune opposition : coûte dans ce cas à peu près 40,000 fr. Mais lorsque des propriétaires voisins forment une opposition, on est obligé de plaider devant un comité du parlement. Personne ne peut prévoir jusqu'où s'élèvera la dépense ; il est des entreprises publiques dont l'acte du parlement a coûté des sommes énormes. Le gouvernement est donc bien loin d'encourager les travaux publics. L'acte obtenu, les propriétaires donnent le terrain, voilà la règle ; ou bien ils le vendent, voilà l'exception, comme l'a dit un des ingénieurs.

Si la souscription n'est pas suffisante pour achever les travaux, le parlement permet d'emprunter. Mais qui veut prêter, sinon les mêmes propriétaires qui ont souscrit et dans l'intérêt desquels se fait la route? Ces prêteurs reçoivent, sur les produits du péage, l'intérêt de la somme prêtée, avant que rien ne soit partagé entre les souscripteurs.

Si le plan est fait avec jugement, les souscripteurs et les prêteurs retrouvent l'intérêt de leur argent ; dans le cas contraire, ils ne le retrouvent pas et payent ainsi les fautes qu'ils ont pu faire, sans qu'il en coûte rien au public.

Les routes de la Grande-Bretagne ont été construites par 1120 sociétés. Sur ce nombre, il n'en est que 175 qui ne payent pas l'intérêt de leurs dettes ; nous trouvons même étonnant qu'il n'y en ait qu'un si petit nombre.

Après avoir parlé des moyens de communication par les routes, il est traité des canaux. Ce n'est point, comme l'ont prétendu nos écrivains français, pour les besoins du commerce que les canaux ont été construits, car il y a fort peu d'échanges dans l'intérieur de la Grande-Bretagne. Du nord de l'Écosse au midi de l'Angleterre, chaque district et même chaque ferme a les mêmes productions. Ce sont les propriétaires de terres seuls qui ont fait les premières dépenses ; il leur a fallu du sable pour étendre sur les terres argileuses ; de l'argile, de la marne pour les terres siliceuses, et de la chaux pour toutes. C'est par les transports de ces amendements que la presque totalité de la superficie du sol a été changée et améliorée ; aujourd'hui même les revenus principaux des canaux sont fondés sur les mêmes transports.

Les éditeurs passent ensuite aux enquêtes sur ces nouvelles entreprises qui ne facilitent ni les productions ni les échanges, car les chemins de fer ne peuvent à cet égard soutenir les concurrences des canaux ou du roulage.

Digitized by Google

Cette nouveauté a-t-elle été introduite pour appliquer une science acquise? Non : l'agiotage des fonds publics ne pouvant plus suffire à l'avidité des agioteurs, il leur fallut un nouvel aliment.

Quel résultat a-t-on obtenu? On va de Londres à Liverpool en 13 heures, tandis que précédemment on en mettait 22; et pour cela il a fallu ruiner les maîtres des postes, les entrepreneurs des diligences, les aubergistes, et toutes les familles que ces professions occupaient; voilà le système que le continent de l'Europe cherche à imiter.

Mais ces actes de folie avaient été précédés de beaucoup d'actes de sagesse, auxquels le continent n'a jamais pensé. D'abord, l'aristocratie ayant sillonné le pays de routes et de canaux, avait créé par là d'immenses richesses. Si les routes et les canaux ont été la recette, les chemins de fer ont été la dépense; et cette dépense pouvant s'élever outre mesure, l'aristocratie y a opposé une forte résistance, tandis qu'en France et en Allemagne la noblesse a la bonhomie de coopérer à des entreprises qui sont ridicules pour des pays qui sont restés si pauvres.

A la suite de l'enquête faite par la chambre des communes sur les chemins de fer, les éditeurs ont donné l'extrait d'une enquête faite par la chambre des pairs au sujet des compagnies qui avaient établi des diligences à vapeur sur les grandes routes. D'après les difficultés que les entrepreneurs avaient éprouvées de la part des fermiers pour le péage des routes, ils avaient sollicité de la chambre des communes un bill qui réglât les divers intérêts. La loi, arrivée à la chambre des pairs, fut repoussée par elle.

De quoi s'agissait-il? Il s'agissait de faire subir à tous les habitants de ces belles campagnes de l'Angleterre les mêmes ennuis que subissent ceux qui sont situés sur les lignes des chemins de fer; et outre cela de ruiner, sur la surface entière des trois royaumes, toutes les familles qui vivent par les voyageurs en établissant partout une concurrence contre elles. Aussi le public a-t-il été très-reconnaissant envers la chambre des pairs de ne pas s'être laissée entraîner par la frénésie du jour.

De là les éditeurs ont donné des extraits de l'enquête faite en 1836 par la chambre des communes sur les mines et le commerce du charbon. Cette enquête nous a dit comment les mines, ayant été concédées par le roi aux propriétaires de la superficie, avaient été soumises par eux à des règlements tout aristocratiques, ceux du monopole; l'opinion publique n'a pas balancé à mettre ces règlements en pleine réprobation, puisque la liberté du commerce est en haute faveur.

Les témoins s'accordent sur ce fait que les petites contrées situées entre les deux rivières nommées Tyne et Tees contiennent un approvisionnement de houille suffisant pour la consommation de l'empire pendant 400 ans. Il s'y est établi 75 mines: elles pourraient donc fournir le décuple de ce qui est nécessaire aux consommateurs; conséquemment leurs propriétaires firent, il y a 70 ans, une association qui successivement a nommé deux chefs pour limiter la quantité, fixer le prix et régler l'époque de la vente du charbon sur chacune des deux rivières. Ces chefs se trouvaient, à l'époque de l'enquête, être le marquis de Londonderry, le plus fougueux des tories, et lord Durham le plus fougueux des whigs. Mais, comme chefs de mineurs, il n'y a plus eu de fougue. Ils ont procédé avec la plus parfaite harmonie, et ainsi qu'il convenait à des gens d'un rang aussi élevé, ils ont toujours songé au bien-être de leurs ouvriers mineurs avec autant de raison que d'humanité.

Le comité d'enquête, procédant dans un esprit d'inquiétude, appelle monopole des règlements fondés sur une longue expérience. Exclusivement préoccupé des intérêts du consommateur, il oublie ceux du producteur. Examinant cependant l'ensemble de la société, on trouvera que les neuf dixièmes des productions proviennent du travail des pauvres, comme les neuf dixièmes des consommations sont faites par les riches.

Le maire de Londres s'est beaucoup agité à ce sujet; mais il avait du moins

Digitized by Google

ce prétexte, celui de n'être obligé à défendre que les intérêts de la ville qu'il administre. Mais la chambre des communes a pour devoir de défendre l'ensemble des intérêts de la société; et elle aurait dû réfléchir que le mineur du charbon, comme l'ouvrier qui le transporte ou qui le pèse, se livre à la plus rebutante et à la plus malsaine des professions, et avant d'attaquer le peu d'avantage dont il jouit il faudrait avoir vécu quelque temps dans les pays des mineurs, et avoir connu leur état désespérant de santé.

Toute cette longue et pénible enquête n'a été qu'une tentative infructueuse de désordre; le soi-disant monopole a résisté et a triomphé, malgré tous les thèmes surannés des partisans de la liberté du commerce. Les autres enquêtes sur l'industrie continueront à développer et à prouver qu'à côté de ce qu'on appelle monopole s'est trouvé l'aisance et la sécurité du dernier ordre de la société : il y a eu humanité chez les chefs et subordination chez les ouvriers. A côté de la liberté du commerce ont été injustice, ruine et désespoir pour les grands comme pour les petits.

Aux extraits des enquêtes sur le charbon devaient naturellement succéder les enquêtes sur les métaux, et le fer étant plus considérable, a nécessairement fixé l'attention du comité, et il s'y est trouvé de grandes dissidences dans l'opinion des membres.

La Providence a voulu que les métaux nous fussent nécessaires, et qu'ils exigeassent un travail pénible, malsain, et si sale qu'il en est humiliant. Fabriquer des métaux pour l'usage du pays, c'est donc se soumettre aux rigueurs de la Providence; mais vouloir en fabriquer pour les autres pays, c'est s'imposer une punition sévère, car, de tout temps, les criminels ont été condamnés aux mines.

Mais enfin ces criminels étaient nourris, habillés et logés, soit qu'on eût, soit qu'on n'eût pas du travail à leur donner; et ceux qui ont été à même de comparer le sort des criminels condamnés aux mines des Espagnols dans l'Amérique du Sud, au sort des mineurs anglais, trouveront que celui des criminels était moins dur sous tous les rapports.

Tous ces grands établissements anglais, que l'Europe admire et jalouse, ont été de banqueroutes en banqueroutes. Et quand les propriétaires sont ruinés, quand ils ont ruiné leurs familles, leurs amis, leurs créanciers, que deviennent les ouvriers et leurs familles, qui se sont groupés dans des endroits isolés sans ressources?

Ces mineurs et ces forgerons, aguerris par des travaux si rudes, se porteront à un tel degré de rage et de désespoir, qu'ils renouvelleront les scènes dont les villes de Bristol et Tydwil ont été les victimes dernièrement. Ils ouvriront les prisons, pilleront les propriétés, incendieront les bâtiments, enfin saccageront tout, jusqu'à ce que la force publique soit rassemblée. Alors beaucoup d'entre eux seront emprisonnés, quelquefois déportés, d'autres enfin pendus, afin d'enseigner au peuple à mourir tranquillement de faim, et à ne pas troubler le repos des apôtres de la liberté du commerce.

Loin donc d'encourager l'industrie du fer, George IV, quoique roi d'Angleterre, mit en Hanovre, sur le fer anglais, un impôt d'importation triple de celui que payait le fer d'Allemagne. L'histoire des autres métaux, tels que le cuivre, l'étain ou le plomb, n'étant qu'une répétition de celle du fer ou des ouvrages en fer, les éditeurs passent aux enquêtes sur les fabriques de faïence.

Le marquis de Stafford, propriétaire d'une immense étendue de terrain stérile, fit creuser presque à lui seul un canal jusqu'à la partie navigable de la Mersey, rivière à l'embouchure de laquelle est situé Liverpool. Mais il refusa de faire passer son canal à Bulsen, chef-lieu des fabriques de poteries établies à cette époque, quoique ce bourg ne fût situé qu'à 800 toises anglaises de la ligne du canal, et que le tracé projeté présentât la perspective des péages considérables.

D'après l'enquête précédente sur le fer, on ne sera pas étonné de l'empressement des propriétaires de terres à éviter le voisinage des usines et des

Digitized by Google

fabriques. Mais cette fois, leurs efforts furent inutiles. Le célèbre Wedgwood vint établir un village sur le canal même et lui donna le nom classique d'*Etruria*.

Les fabricants de poteries, ayant un chef tel que M. Wedgwood, et se trouvant fixés sur la même localité, se sont facilement entendus pour ne fabriquer que des quantités relatives à la consommation, arrêter entre eux les prix de chaque article, et ne faire aucun crédit. De là ni spéculations ni faillites; le sort des ouvriers est aussi assuré que celui des manufacturiers. Cet accord entre eux produisant l'effet d'une corporation, toutes les familles qu'ils ont employées ont profité de la solidité de cette institution.

L'enquête sur la fabrication des briques présente le même résultat que celle sur la poterie. Cet article est, relativement à sa valeur, d'un tel encombrement que, ne pouvant les abriter, les fabricants sont obligés de limiter leur production aux besoins de la consommation. Cette industrie n'a donc jamais eu de secousse qui ébranlât le bien-être des ouvriers.

Mais le chiffre des quantités manufacturées à diverses époques donne lieu à de graves réflexions. Il montre au continent de l'Europe, qui rétrograde plutôt qu'il n'avance, les pas de géant que fait l'Angleterre. En effet, la population, depuis 50 ans, a augmenté, dans la proportion de 100 à 200, tandis que le nombre des briques fabriquées, c'est-à-dire l'étendue des logements a augmenté dans la proportion de 100 à 500; et, par les enquêtes suivantes, on verra que les jouissances en subsistances se sont encore accrues dans une bien plus forte proportion. Que cette surabondance ne soit pas bien distribuée, il faut en convenir et le déplorer, mais il n'en est pas moins vrai que l'ensemble de cette société prend un accroissement de forces menaçant pour les peuples du continent, dont l'aveuglement n'est pas même croyable.

L'enquête sur la fabrication du verre succède à celle des briques. Le verre est soumis à un impôt de 200 à 300 p. 100 de sa valeur. Les tentations et les tentatives de voler le fisc se renouvelant tous les jours, il n'est pas de règlement sévère et même vexatoire qu'il n'ait appliqué à la fabrication du verre. Cependant cette industrie a prospéré; les ouvriers ont été employés toute l'année et payés exactement. Et à quoi attribuer cette prospérité? A ces mêmes règlements qu'on regarde comme vexatoires.

Les usines ayant peu de valeur, les manufacturiers ne trouvent guère à emprunter. D'un autre côté, qu'on vende ou ne vende pas, il faut payer comptant le gouvernement. Les manufacturiers ne peuvent donc faire aucun crédit, et par conséquent aucune perte. Cette difficulté d'emprunter, cette obligation de payer comptant font que cette espèce de manufacture ne peut être entreprise que par un grand capitaliste. Il y a donc peu de concurrence. Les ouvriers ne sont donc pas exposés à voir leur existence attaquée par la baisse des prix, ou le manque de travail.

Il faut remarquer que toutes les manufactures soumises à l'inquisition persévérante de jour comme de nuit, établie par le fisc, ont prospéré. Telles sont les fabriques de papier, de savon, de chandelles, de malt, de bière et d'eau-de-vie. Si, en Angleterre, quelques manufacturiers se sont élevés à la fortune, ils ne se trouvent que parmi ceux qui ont été soumis à ces règlements. Quelque sévère et vexatoire qu'ait été le système établi par le fisc, il a empêché la liberté du commerce et la concurrence illimitées; par cela même il a été avantageux aux manufacturiers et à leurs ouvriers, tandis que les fabricants de fer, agissant sans entraves, ont soumis la société à des douleurs inconnues jusqu'à nos jours; et on verra par la suite qu'ils ne sont malheureusement pas les seuls.

Les éditeurs ont passé de là à une enquête sur les constructions de maisons, et les divers témoins ont établi qu'il y avait trois classes de constructeurs, d'abord ceux qui ne construisent ou ne réparent que pour le compte du public, ensuite ceux qui construisent et réparent à prix fait d'avance; ces deux premières classes ont, en géné-

Digitized by Google

ral, donné de hauts salaires à leurs ouvriers, payé leurs créanciers, et acquis de l'aisance.

Mais il est un troisième ordre de constructeurs qui n'ont construit que pour leur propre compte. Ceux-là sont les seuls qui aient joui de cette liberté de commerce, et qui, en même temps, aient subi les effets de cette concurrence qu'on propage. D'abord ils ont, tous sans exception, fait banqueroute; mais comme il est positif qu'ils sont mieux après cette banqueroute que lorsqu'ils exerçaient leur métier, il n'y a pas à s'occuper d'eux.

Les prêteurs et les fournisseurs ont perdu leur argent. Mais si l'enquête a prouvé que, de la part des prêteurs, il y avait usure, et qu'il y avait fraude de la part des fournisseurs, patience! Dans tous les cas aucun intérêt public n'est lésé.

Les constructions s'élevant sur toute la surface du royaume, les ouvriers ne se trouvent pas accumulés sur le même point, ainsi que le sont ceux des usines de fer; et comme les témoins déposent qu'il y a toujours eu de l'ouvrage, les ouvriers ont donc passé d'un maître qui se ruinait à un autre qui s'enrichissait, et là il n'y a que des consolations à signaler.

Nous devons donc déplorer, non pas la chute de ces constructeurs, non pas le temps de leur inaction, mais le temps de leurs travaux. On voit par le rapport de M. Lewis quelle est la nature des constructions qu'ils ont faites. Le commissaire ne parle que de Manchester en Angleterre et de Gervan en Écosse. Mais il est, en Angleterre et en Écosse, cinquante villes de 50,000 à 200,000 âmes de population, où les autorités municipales n'étaient pas, comme à Liverpool, propriétaires de terrains environnants, et, dans ces villes, ainsi qu'à Londres même, il a été construit des maisons par 100,000, qui seront, pendant les 50 ans qu'elles dureront, des monuments de honte pour la Grande-Bretagne, pour la législature, la magistrature et les administrations municipales de ce royaume; car le soleil ne pénètre jamais dans ces maisons et dans ces rues bâties sous le système de la liberté de commerce et d'une libre concurrence; que pour élever des miasmes qui tuent les cloaques, qu'il dessèche, des foyers de fièvres épidémiques, dont les pauvres sont continuellement victimes.

L'enquête de la construction des maisons a mené le parlement à en faire une sur les bois de construction. La Grande-Bretagne est arrivée à un tel état de culture qu'elle n'a presque plus de forêts. Le bois est cependant d'une nécessité si absolue, qu'il faut regarder cette privation comme une lacune dans ses richesses. Il peut venir un temps où, la guerre gênant les relations de cet empire avec la Baltique ou avec le nord de l'Amérique, il se trouve à cet égard dans une position critique. Mais la Norwége peut fournir à presque tous les besoins. D'ailleurs, on prend tous les moyens de suppléer au bois par l'usage du fer qui ne manquera jamais.

Cette enquête a signalé une grande faute qu'a commise le parlement, c'est de protéger l'importation du bois du Canada, de préférence à celui de la Baltique ou de la Norwége.

Pour comprendre les conséquences de cette mesure, il faut savoir que, sur 5,000,000 de maisons que contient la Grande-Bretagne, il y en a plus de 2,000,000 qui sont construites d'après des baux emphytéotiques, c'est-à-dire que le terrain sur lequel on construit, étant soumis aux droits de substitution et de primogéniture, ne peut pas être entièrement aliéné. Le constructeur ne peut en acheter que la jouissance pendant 60 ans. Au bout de ce terme, le propriétaire du fonds devient propriétaire de la construction.

On voit donc que ceux qui bâtissent une maison, soit pour l'habiter, soit pour la vendre, n'ont aucun intérêt à ce qu'elle dure plus de 60 ans. Mais la société a intérêt à ce que les maisons ne soient pas ouvertes à tout vent, comme elles le sont en Angleterre; et plus l'intérêt de ceux qui bâtissent ou font bâtir les porte à élever de mauvaises maisons, plus la loi doit contrarier cet intérêt. Il était donc politique et humain, d'après cet état de choses, de protéger l'importation des meilleurs

Digitized by Google

bois en chargeant les plus mauvais du même impôt, et même de plus d'impôt que les autres. Le parlement a fait le contraire.

Mais ce n'est pas tout : il a protégé l'importation des bois en arbres, il faut donc les scier en Angleterre. Un arbre est communément scié en cinq madriers, dont les deux latéraux et celui du centre ne sont bons qu'à brûler; mais comme on ne brûle pas un bois qui a coûté des droits et des frais énormes, les constructeurs emploient ces madriers à bâtir les maisons des pauvres; elles forment dans la Grande-Bretagne et l'Irlande des quartiers et des villages entiers qui, d'après nombre de témoignages, se sont écroulés au bout de 15 ans.

Les fautes du parlement retombent donc encore sur le pauvre, et cela sans que le riche s'en doute; car, dans ce pays, les habitations des pauvres sont entièrement séparées de celles des riches, et l'on n'y connaît point la manière de construire usitée dans une grande partie du continent, où la famille la plus riche habite le premier étage, et la famille la plus pauvre le cinquième. Par cette forme de bâtir les pauvres ne sont point accumulés dans les mêmes rues tous ensemble comme ils le sont en Angleterre; mais ils se trouvent sous le même toit que les riches, et ils ne tardent pas à se faire connaître pour obtenir du travail et des secours; cet état de choses exerce l'influence la plus heureuse sur la société; les pauvres n'étant plus isolés, il se forme des liens qui excitent la pitié du riche et le portent à s'occuper de ceux qui souffrent.

Une autre enquête a été faite sur les effets produits dans les colonies anglaises par l'exploitation des bois. Ce commerce n'a commencé qu'en 1810, et au bout de 25 ans il est descendu annuellement de la rivière Saint-Laurent à Québec plus de 1000 bâtiments chargés de bois; les chantiers nécessaires ont demandé un capital énorme, et il s'est établi près de 2000 scieries. Mais le Canada a perdu, en résultat, beaucoup de sa prospérité dans cette nouvelle industrie.

M. J. Neilson a dit que le système féodal établi par la France dans le Bas-Canada avait été très-favorable aux agriculteurs. Louis XIV, en effet, avait donné cet avantage aux colons qui allaient s'établir dans les possessions françaises quelconques, que jamais les terres ne pourraient être saisies, et que la propriété mobilière seule répondrait des créances. Il est même curieux que ce même gouvernement français, dont tous les efforts ont eu la tendance de rendre les terres une sécurité des créanciers, ait fait pour les colonies une loi aussi sage, tandis que les Anglais qui, chez eux, ont rendu la terre à peu près inamovible dans les familles, en ont fait dans les colonies une marchandise, et ont livré cette proie à des créanciers. Aussi, le Bas-Canada était-il un séjour de paix et de bonheur, parce que le traité de paix qui livra cette colonie aux Anglais avait assuré la conservation de cette loi. Ce pays avait prospéré plus que toutes les autres colonies anglaises, lorsqu'en 1810, le parlement vint lui accorder sa protection malencontreuse, en affranchissant les bois qu'il produit d'une partie des droits d'importation que payaient ceux du nord.

Les bois que l'Angleterre s'est ainsi procurés sont si mauvais qu'il s'en faut de beaucoup que les maisons et les navires où ils sont employés aient la durée que donne le bois de la Baltique. C'est pour obtenir un pareil résultat que le gouvernement est allé ébranler une société si tranquille. Tel fut, en effet, le résultat de cette mesure; elle fit employer à l'exploitation des forêts des bras nécessaires à la culture des terres, et arrêta ainsi les progrès d'une source intarissable de richesses; elle créa une société nouvelle de bûcherons, dont les pénibles travaux ne peuvent se décrire; elle a accumulé en été à Mont Réal et Québec des populations, qui, sans ouvrage pendant six mois de l'hiver, éprouvent des douleurs inouïes.

Ces exploitations, nouvelles pour le pays, ont été faites sur le principe de la liberté du commerce, et ont amené des milliers de banqueroutes dans ce Canada où il n'y en avait jamais eu, et dans la Grande-Bretagne où il n'y en

Digitized by Google

avait déjà que trop. Outre cela, ces exploitations ont détruit le commerce avec un pays voisin, la Norwége et la Baltique, où la qualité des bois est excellente et où la quantité peut se renouveler. L'on s'étonne ensuite qu'une société soumise, comme celle du Bas-Canada, à de pareilles tortures, secoue l'autorité du gouvernement anglais, tandis que celle du Haut-Canada reste soumise; l'une est heureuse et l'autre ne l'est pas, voilà tout le secret. Et ce n'est pas seulement l'autorité du gouvernement de l'Angleterre qu'une pareille société secoue, c'est toute autorité divine ou humaine, et les révoltes se renouvelleront jusqu'à ce qu'on ait détruit ce principe de désordre qu'on y a imprudemment introduit.

A cette enquête les éditeurs ont joint une enquête établie sur les effets qu'ont produits, dans le nord de l'Europe, les droits mis, dans les trois royaumes, sur l'importation des bois de construction. Les bois du nord de l'Europe se divisent en bois de Norwége, bois de la Suède, et bois de la Prusse. Laissant tous les détails donnés sur leur exploitation, les éditeurs se sont bornés à mentionner certaines dépositions, entre autres celle de M. Gilmour. Ils ont prétendu que la condition des bûcherons en Amérique est supérieure à celle des bûcherons du nord de l'Europe. Les témoins ont pris la frugalité pour la pauvreté. La première condition de l'exploitation d'une forêt, dans le nord de l'Europe, est d'avoir un village bâti sur la lisière où le bûcheron va se reposer tous les soirs dans le sein de sa famille, tandis que les bûcherons de l'Amérique restent pendant six mois isolés de leurs femmes et de leurs enfants. Personne ne sait ce qui se passe là, ou plutôt on ne le sait que trop. Les bûcherons du nord, une fois entrés dans cette profession, sont certains d'avoir de l'ouvrage, non-seulement toute l'année, mais toute leur vie; car, pour construire une nouvelle scierie, il faut une permission du gouvernement, et il ne la donne que lorsqu'il sait bien que les nouvelles ne nuiront pas aux anciennes. On en a la preuve dans la déposition de ce témoin qui dit que le prix de la charpente n'a pas varié à Dantzick depuis 50 ans. On voit donc que ces gouvernements surnommés despotiques comptent l'homme pour beaucoup et les choses pour peu.

Certes, les gens qui travaillent aux bois de la Baltique ne vivront pas pendant trois mois dans une orgie continuelle, comme le font les bûcherons du Canada; mais, en hiver, ils ne mourront pas de faim, comme on meurt à Mont-Réal et à Québec quand les glaces empêchent toute espèce de travaux de charpente. En résultat, les bûcherons du nord de l'Europe trouvent tant d'attraits à ce genre de vie, que jamais ils n'entrent volontairement dans l'armée, et qu'on a même beaucoup de peine à les recruter. Ils sont meilleurs ouvriers que ceux de l'Amérique, car tous les témoins ont déposé que le bois de la Baltique était mieux travaillé que celui des colonies anglaises. Indépendamment, se trouvant protégés dans leur profession par le souverain, ils lui sont fidèles, qualités que nombre de lecteurs ne porteront en compte que comme mémoire.

Digitized by Google

LE PROTESTANTISME COMPARÉ AU CATHOLICISME

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CIVILISATION EUROPÉENNE;

PAR M. L'ABBÉ JACQUES BALMES[1].

Entre les symptômes les plus consolants que présente l'Espagne au milieu des violentes convulsions dont elle est agitée, nous n'hésitons pas à placer les nombreuses publications religieuses qu'elle a vu paraître en ces derniers temps, malgré le danger des circonstances, l'asservissement de la presse et les persécutions toujours menaçantes du pouvoir ou des factions. Notre intention n'est pas de mentionner ici les soutiens que la presse périodique a fournis à la défense de la vérité; le clergé a donné son contingent de lumières et de dévouement; l'épiscopat n'est pas demeuré en arrière et n'a pas craint d'abaisser sa dignité en tournant contre l'erreur les armes dont elle a fait un si funeste usage[2]. Ce n'est pas seulement la capitale qui a publié des journaux et des revues consacrés au triomphe du christianisme; la province a eu de nombreux organes du catholicisme, et, sous ce point de vue, Barcelone doit être mise au premier rang par le chiffre et l'importance de ses productions.

M. l'abbé Balmes, un des écrivains qui ont pris part à la lutte avec le plus d'éclat (il a d'abord prêté un concours très-actif à la *Civilizacion* de Barcelone, et depuis il a rédigé la *Sociedad*, recueils mensuels justement appréciés par les catholiques de ce côté des Pyrénées), est l'auteur de l'ouvrage que nous entreprenons de faire connaître à nos lecteurs. Nous devrions avant tout leur demander pardon d'avoir tant tardé à parler d'un travail dont le premier volume a paru en 1842. Mais comme il ne s'agit point ici d'un livre de circonstance, il nous a semblé plus convenable d'attendre son entière publication, afin d'en mieux saisir l'esprit et d'en offrir une analyse plus complète.

M. Balmes a très-bien aperçu, avec tous les hommes intelligents d'Europe, que l'état général de trouble et de malaise actuels ne tient pas seulement aux formes gouvernementales; il a vu que l'agitation politique se résolvait partout en une question religieuse, question immense, terrible, qui touche aux fondements de l'ordre social, parce qu'elle se lie à tout ce qu'il y a de plus intime et de plus sacré dans les profondeurs du cœur humain. Ce fait est aujourd'hui trop universellement reconnu pour avoir besoin de preuves. Qui est-ce qui ne croit, qui est-ce qui ne dit qu'il y a guerre entre l'autorité, l'unité, la foi en une vérité constante et immuable, et le rationalisme, le doute, l'esprit de révolte, l'indépendance de tout frein? Tels sont les éléments qui luttent et qu'on ne mettra d'accord ni par des réformes électorales, ni par des replâtrages politiques, ni par tel ou tel spécifique constitutionnel dont l'efficacité n'est plus admise que par les bonnes gens.

Or, ces éléments contraires qui ne sont au fond que des formes, des faces diverses de la vérité et de l'erreur, du bien et du mal dans leurs innombrables manifestations, nous semblent très-exactement désignés sous les noms de *catholicisme* et de *protestantisme*. Car, s'il est, d'une part, hors de toute contestation que le catholicisme représente

[1] Trois volumes in-8°; Paris, Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

[2] Nous nous bornons à nommer Mgr Romo, évêque des Canaries, qui a éloquemment défendu la foi et la discipline dans la presse périodique, avant de souffrir persécution pour l'Eglise. Un article remarquable sur la presse religieuse en Espagne a été publié dans *l'Université Catholique*, livraisons d'août et septembre 1843, par M. de Blanche, à qui nous devons la traduction de l'ouvrage de M. Balmes, dont nous nous occupons en ce moment.

Digitized by Google

seul au monde le principe de foi, d'unité, d'autorité morale; il n'est pas moins logiquement vrai que le protestantisme renferme en lui tous les germes de division, d'insubordination, de désordre intellectuel et moral que présentent les doctrines opposées aux dogmes chrétiens; tandis que, par son importance politique, il rallie toutes les puissances en état d'hostilité contre la société catholique. Ceci nous conduit au livre de M. Balmes.

L'auteur commence par examiner la nature, le nom, les causes du protestantisme. Ce nom porte avec lui sa définition. Dire protestation, c'est dire opposition, négation. La réforme s'est bornée à détruire partout où elle a mis la main: elle a détruit le dogme, la morale, le culte; ce qu'elle a fait dans l'ordre religieux, elle l'a reproduit dans l'ordre social, dans la science, dans l'art. Il n'y a pas en elle un élément positif, un principe créateur; tout ce qu'elle a de vie elle le tient du catholicisme. Plus les sectes protestantes sont demeurées près de l'Église romaine, plus elles ont gardé l'ancienne forme et respecté les traditions, plus elles ont conservé de force et de consistance. Le luthéranisme allemand le reconnaît; l'Église d'Angleterre l'approuve, et l'on peut dire que le plus grand malheur qui pût arriver à la prétendue réforme serait la destruction du catholicisme. Si l'Église catholique tombait aujourd'hui, demain la réforme aurait cessé d'exister, semblable à l'ombre qui disparaît avec le corps qu'elle suit, semblable au ver qui meurt avec l'arbre dont il boit la sève.

Quant aux causes du protestantisme, M. Balmes ne croit pas qu'il faille tant accorder aux abus contre lesquels on s'est si fort récrié. Il y avait sans doute des abus au 15e siècle; mais quand n'y en eut-il point? Il en existait et de fort considérables dès les premiers temps du christianisme, au témoignage des Pères de cette époque. Il y en avait de plus grands encore aux 9e et 10e siècles; à la fin du 11e, Grégoire VII, élevé malgré lui sur la chaire de Pierre, sembla défaillir un moment à la vue des maux qui ravageaient l'Église [1]. Au temps de saint Bernard, il suffit de quelques passages de l'éloquent docteur pour sonder la profondeur des plaies qui existaient encore. Certainement l'état de l'Église au 16e siècle était loin d'avoir empiré. De grands saints honoraient la catholicité. Si de déplorables scandales se produisaient et appelaient une réforme, jamais réforme s'est-elle annoncée d'une manière plus éclatante que celle qui avait déjà commencé et qui se poursuivait sous les auspices et par les exemples de saint Antonin, de saint Charles Borromée, de saint Philippe de Néri, de saint Ignace, de saint Gaétan, de saint Jean de la Croix, de saint Pierre d'Alcantara, de saint Thomas de Villeneuve, de sainte Thérèse, de saint François de Sales, de saint Jérôme Émilien, de saint Joseph Calasans, de saint Pie V? Il ne faut pas donner aux abus une plus grande influence qu'ils n'en eurent réellement. De même, diverses causes auxquelles on a coutume de s'arrêter en traitant de la réforme doivent être réduites à leur juste valeur. La querelle au sujet des indulgences, le fougueux emportement de Luther qu'on transforme si facilement en *génie*, le caractère sophistique et rusé de Calvin ne furent que des causes secondaires, des instruments; enfin *l'affranchissement de la pensée, l'élan de l'esprit humain vers la liberté*, sont des mots retentissants et vagues qui ont fait fortune; cela devait être. Ces mots renferment du reste un sens vrai s'ils signifient la révolte de l'esprit individuel contre l'autorité. Il est palpable pour tout homme qui a lu attentivement l'histoire que l'antique lutte de l'orgueil et des passions contre l'Église de Jésus-Christ devait, au 16e siècle, prendre des formes nouvelles et avoir un immense développement. Le progrès des sciences avait produit une exaltation générale. L'investigation philosophique portée à l'excès attirait les esprits vers tout ce qui était obscur et hardi; d'un autre côté, la société présentait une fermentation analogue due à l'élévation soudaine des classes inférieures; l'invention de

[1] Voir une lettre de saint Grégoire VII à saint Hugues, abbé de Cluni (lib. 1, epist. 45).

Digitized by Google

la poudre, de l'imprimerie, les voyages lointains, la découverte du nouveau monde allaient changer les conditions de l'ordre social et ouvraient des voies de communication jusqu'alors inconnues. Au milieu de toutes ces têtes agitées, de tous ces orgueils surexcités, les idées nouvelles devaient trouver d'ardentes sympathies, échauffer des enthousiasmes, s'étendre avec la rapidité de l'incendie et amener de grandes catastrophes. La principale cause du protestantisme est donc, d'après M. Balmes, dans l'état social des peuples européens.

Passant aux effets du protestantisme et du catholicisme, il considère la société chrétienne sous le point de vue le plus général. La première idée qui le frappe, c'est l'unité de doctrine maintenue dans l'Église, au milieu d'enseignements si divers, cet accord de tant d'esprits supérieurs qui, ayant chacun leurs systèmes, se sont toujours montrés unanimes sur la foi et sur les principes fondamentaux. C'est cette unité que la réforme vint briser. Elle ne vit point qu'en portant atteinte au principe d'autorité en matière de foi, non-seulement elle détruisait la foi, mais encore jetait l'anarchie dans l'intelligence et renversait les bases de tout ordre social. L'homme, quoi qu'il fasse, se laissera toujours guider par une autorité extérieure. Il sent trop sa faiblesse personnelle ; alors même qu'il s'exalte à ses propres yeux, il cède à des impulsions étrangères. Sur ce point, le protestantisme et le rationalisme le plus avancé n'ont fait que substituer un despotisme arbitraire à l'autorité sage et légitime de l'Église. Luther, tout en protestant contre le papisme, se déclarait pape, et pape absolu ; le premier ministre protestant venu est pape dans sa chaire et donne à ses ouailles les élucubrations de son esprit sur l'Écriture comme paroles d'Évangile ; nos philosophes, enfants de la réforme, en font autant. M. Cousin est pape et déclare hérétiques tous ceux qui se permettent d'élever quelques soupçons sur l'orthodoxie de son enseignement. Parmi ce conflit de tant d'autorités contradictoires, il ne saurait donc y avoir autre chose que l'anarchie la plus complète dans les croyances, dans la science et par suite dans la société ; c'est ce qui est réalisé chaque jour sous nos yeux.

De l'ordre intellectuel, l'auteur passe aux affections morales. Le catholicisme avait porté au plus haut point le sentiment religieux. C'est par lui qu'il avait créé les sociétés modernes et opéré les prodiges de vertu, de courage, de patriotisme qui feront la gloire éternelle du moyen âge. Le protestantisme, en rejetant l'autorité de l'Église et en s'appuyant exclusivement sur la conscience et sur le sentiment individuel, mit à la place des nobles sentiments catholiques, l'*indifférence* ou bien le *fanatisme*, quelquefois l'un et l'autre ; car loin de s'exclure, ces deux maladies du cœur humain s'appellent et s'allient trop souvent. C'est ce qu'atteste l'histoire tout entière des temps modernes. M. Balmes cite les horribles persécutions suscitées en Angleterre, les guerres civiles d'Allemagne et de France. Il pourrait ajouter l'état actuel d'exaspération qui existe dans un grand nombre d'États protestants contre les enfants de l'Église romaine, et l'ardeur générale des sectaires à faire des prosélytes, lorsqu'ils ne peuvent s'entendre entre eux sur la plus simple profession de foi.

Tout le chapitre huitième est consacré à définir le fanatisme et à bien tracer la ligne qui le sépare de l'exaltation religieuse. Les accusations de fanatisme si souvent adressées aux plus grands saints de l'Église catholique sont examinées et réduites à leur valeur.

Dans le chapitre neuvième, nous voyons pourquoi la réforme a dû nécessairement aboutir à l'incrédulité et à l'indifférence religieuse. Nous avons remarqué une courte, mais très-bonne peinture du jansénisme.

Ici se présente une grave question. Pourquoi le protestantisme existe-t-il encore, s'il est vrai que son principe soit un principe de mort et de destruction? .. Distinguons deux faces du protestantisme. Ou bien on le considère comme doctrine positive ayant un symbole déterminé ; ou comme simple opposition et négation. Sous ce dernier rapport, il existe et il existera tant qu'il y

Digitized by Google

aura au monde une erreur qui lèvera la tête contre la vérité catholique. En tant que corps de doctrine, il a cessé de vivre. Où trouver deux ministres d'accord sur les vérités fondamentales? Y a-t il une seule *Eglise protestante* qui ait conservé l'enseignement de Luther et de Calvin? Il ne faut pas oublier du reste que les fondateurs étaient loin de s'accorder entre eux, et que, dès le principe, le système dogmatique des pères de la réforme fut en contradiction flagrante avec cet *esprit de liberté* dont on leur fait tant d'honneur. C'est ce que M. Balmes prouve très-bien en exposant le système protestant sur le *libre arbitre* et en montrant les services que le catholicisme a rendus à la civilisation moderne en défendant le principe de la liberté humaine.

L'auteur conclut cette discussion, dont nous n'avons pu qu'indiquer les points principaux, par l'examen des résultats que produirait l'introduction du protestantisme en Espagne. Ce serait, dit-il, une nouvelle pomme de discorde au dedans, et au dehors un anneau de plus ajouté à la chaîne que l'Angleterre veut attacher au cou de l'Espagne. Les développements que l'auteur donne à ces considérations méritent l'attention des hommes politiques.

A la suite de es aperçus généraux, M. Balmes arrive à l'objet spécial de l'ouvrage, qui est, comme son titre l'indique, la comparaison du catholicisme et du protestantisme considérés dans l'influence qu'ils ont exercée sur la vraie liberté, sur le progrès, en un mot sur tout ce qui constitue la civilisation actuelle. Il remonte à l'établissement du catholicisme, et nous le fait voir enfantant les sociétés nouvelles qui prirent plus tard le nom de *chrétienté;* il suit la marche de l'Église, qui, tout en professant le respect pour l'ordre établi, s'attache à combattre toutes les passions, toutes les erreurs, change peu à peu les idées, porte l'esprit évangélique dans la législation et parvient à renverser de fond en comble les systèmes sociaux du paganisme, bâtis sur le double principe de la guerre et de la servitude.

Un grand fait résume en quelque sorte toute l'action de l'Église catholique dans l'œuvre de la régénération sociale, c'est l'abolition de l'esclavage. L'Église ne commença pas par soulever l'esclave contre son maître; elle ne prêcha pas à des hommes barbares des théories subversives, et, pour détruire un affreux désordre, elle ne s'exposa pas à provoquer des désordres peut-être plus affreux. Elle s'y prit plus sagement et de plus loin. L'Église, sans cesser de prescrire l'obéissance aux lois, enseigna l'égalité des hommes devant Dieu; elle éveilla le sentiment de la dignité humaine chez l'esclave, et attaqua sans ménagement l'orgueil du maître. Le dogme de l'incarnation et celui de la rédemption mettaient sans cesse devant les yeux l'exemple d'un Dieu élevant jusqu'à lui la nature humaine, appelant tous les hommes *ses frères;* mourant pour tous, et gardant ses préférences pour les petits et les pauvres. L'instrument de supplice des esclaves, dressé sur un autel et bientôt placé sur le front des rois, devenait le symbole de la réorganisation fraternelle de l'humanité [1]. L'Église ne se bornait pas à faire pénétrer partout l'esprit de charité par ses maximes et ses prédications, elle usait largement des moyens pratiques. Ici l'auteur rappelle avec détail les efforts incessants et sagement gradués de la société chrétienne pour favoriser les affranchissements, le rachat des captifs, pour multiplier les garanties autour des classes nouvellement émancipées et leur assurer la jouissance d'une liberté dont le premier usage était à redouter. Toute cette dissertation sur l'abolition de l'esclavage et les notes qui l'accompagnent attestent les connaissances profondes de M. l'abbé Balmes en histoire et en législation. Il termine par un exposé succinct des doctrines de saint Augustin et de saint Thomas sur l'esclavage, qui lui donnent occasion de réfuter les opinions de M. Guizot sur la part que l'Église a prise à l'affranchissement des classes serviles.

En général, M. l'abbé Balmes semble

[1] En reniant ce symbole, le protestantisme n'a pas vu qu'il attaquait toute la constitution chrétienne des sociétés modernes.

Digitized by Google

s'être proposé de combattre les erreurs nombreuses de M. Guizot dans son *Histoire de la civilisation moderne*; l'adversaire est bien choisi. Ce livre, en effet, écrit avec science et modération, renfermant des vues neuves, rendant justice au christianisme sur plusieurs points, est devenu en quelque sorte le manifeste de la philosophie moderne. Il importait de signaler les faux principes de l'auteur, ses méprises historiques, de dévoiler l'injustice de ses jugements et ses préventions mal déguisées sous une apparence de philosophique impartialité. C'est ce qu'a fait M. Balmes avec autant de courtoisie que d'érudition. Son ouvrage mérite, à cet égard, la sympathie des catholiques de France, et devient une réponse nécessaire à l'œuvre célèbre de M. Guizot.

On serait toutefois injuste envers M. Balmes si l'on regardait son travail comme une simple réfutation. Il a ses idées et sa marche; il se pose en historien plutôt qu'en critique, et ce n'est qu'après avoir établi ses théories qu'il tourne vers l'ennemi l'arme d'une rigoureuse logique. — Poursuivons.

Afin de bien comprendre la transformation sociale opérée par l'Église catholique, il faut examiner la civilisation dans ses trois éléments : l'*individu*, la *famille*, la *société*.

L'histoire du paganisme nous présente le sentiment de l'individualité, tantôt exalté outre mesure, ne connaissant d'autre règle que la satisfaction des instincts brutaux, tantôt opprimé par une loi despotique et absorbé au profit du principe d'association. La religion chrétienne vint apprendre à l'homme à se connaître lui-même; elle établit en même temps les vrais rapports de l'individu avec la société. C'est l'Évangile, et l'Évangile prêché par l'Église, qui est venu révéler la véritable dignité de l'homme et du citoyen, en faisant parler hautement la voix de la conscience, en donnant une nouvelle énergie au sentiment du devoir, en créant la vie morale et intérieure, en établissant sur une base inébranlable le dogme du libre arbitre.

La vraie constitution de la famille est encore une œuvre du christianisme. L'état de dégradation où était tombée la femme dans la société antique et qui subsiste encore partout où ne règne pas la loi du Christ, est une de ces monstruosités que tous les philosophes ensemble n'ont pu apercevoir et encore moins guérir. Il a fallu que l'Eglise catholique vînt la dévoiler et la guérir. Elle proclame les deux préceptes de la monogamie et de l'indissolubilité du lien conjugal. Par là l'unité et la fixité de la famille furent établies, la dignité de l'épouse réhabilitée; la consécration de la virginité devint le plus beau titre d'ennoblissement de la femme.

Qu'a fait le protestantisme relativement à la famille? Il a aboli la virginité, détruit l'indissolubilité du mariage en admettant le divorce; il a attaqué la monogamie en tolérant, dès sa naissance, la pluralité des femmes. On voit que ses tendances vont à nous ramener directement à la civilisation païenne.

Reste à considérer l'influence du catholicisme et du protestantisme sur la société. Le premier effet de la civilisation chrétienne qui frappe M. l'abbé Balmes est la création d'une conscience publique, droite et éclairée, uniforme chez tous les peuples soumis à l'Eglise. La conscience publique, c'est l'opinion générale, non pas l'opinion flottante, factice, formée et détruite en un seul jour par des organes menteurs, mais le sentiment unanime, universel, le jugement porté avec connaissance de cause par la généralité des hommes. C'est par elle qu'un peuple distingue la vérité de l'erreur, ce qui convient de ce qui ne convient pas; par elle encore il se prononce sur les grandes questions sociales. La conscience publique est à la moralité d'un peuple, ce que la conscience particulière est à la moralité de l'individu. Le protestantisme a-t-il contribué à former ou à rectifier cette conscience publique de la chrétienté? — Il n'était point né lorsqu'elle a été formée. Depuis, il n'a travaillé qu'à la diminuer, à la fausser. Il l'aurait radicalement détruite si, au 16e siècle, l'Europe n'eût été adulte et par conséquent n'eût achevé son éducation. Il l'attaqua dans l'intelligence par le principe du *libre examen* qui devait anéantir toute fixité

Digitized by Google

de croyance et conduire au scepticisme; dans le cœur, en renversant de fond en comble l'admirable système de la législation catholique qui embrassait la vie humaine tout entière pour la diriger vers les plus sublimes vertus. Il méconnaît entièrement l'esprit de l'Église dans ces règlements si sages, si profondément combinés avec la nature humaine; il abolit les sacrements, la confession réclamée en ce moment par toutes ou presque toutes les âmes religieuses, au sein de la réforme, et tant d'autres institutions que le protestantisme regrette trop tard et semble vouloir relever à demi.

L'auteur nous montre ensuite l'adoucissement des mœurs dû à l'action de l'Église. Il traite de la bienfaisance publique et de son développement en Europe sous l'empire de la loi chrétienne. Il met à découvert la différence entre le protestantisme et le catholicisme par rapport à la bienfaisance. Le catholicisme a créé la *charité;* la réforme a inventé la *philanthropie, fausse monnaie de la charité,* selon l'expression de M. de Chateaubriand.

La question de l'adoucissement des mœurs amène celle de la tolérance, laquelle à son tour aboutit à l'inquisition.

L'auteur parle de l'inquisition espagnole en homme qui a étudié l'histoire de son pays. Il distingue soigneusement les époques et juge les faits d'après les vrais principes. Nous regrettons qu'il n'ait pas été permis à l'auteur de donner un plus grand développement à cette partie de l'ouvrage. Une histoire complète de l'inquisition, par un Espagnol docte et catholique, serait un travail extrêmement précieux et qui ne nous semble point au-dessus des forces de M. l'abbé Balmes.

Il est nécessaire, si l'on veut comprendre l'histoire de l'inquisition, de la diviser en trois périodes. La première, depuis son établissement jusque sous le règne de Charles-Quint, époque où elle fut principalement dirigée contre les judaïsants et les Maures; la seconde s'étend depuis le jour où elle commença à concentrer ses efforts pour empêcher l'introduction du protestantisme en Espagne, jusqu'à celui où ce péril cessa tout à fait, c'est-à-dire jusqu'à l'avénement des Bourbons; enfin la troisième époque est celle où l'inquisition s'est bornée à réprimer les vices infâmes et à fermer la porte à la philosophie du 18e siècle; cette période a duré jusqu'à l'abolition de l'inquisition en ces derniers temps. L'établissement de l'inquisition sous la reine Isabelle, dont le nom est si haut placé dans l'histoire, loin d'être en contradiction avec la volonté du peuple espagnol, ne fit que réaliser un vœu national. Vouloir juger cette institution sans tenir compte de l'état des esprits, des idées reçues, des croyances, des mœurs de l'époque, c'est juger sans intelligence et sans équité. Il serait temps de comprendre, qu'à une époque où la société était avant tout catholique, où l'unité de croyance et de culte était considérée comme loi, non-seulement religieuse, mais encore politique, comme la première condition d'un ordre social régulier, cet ordre, ce corps social ne pouvait laisser sans défense le principe sur lequel reposait sa force, sa grandeur, son existence elle-même. Si personne n'a jamais contesté à une cité, à une nation constituée conformément aux lois de la justice, le droit de veiller à sa conservation et de résister par des voies légales à ses ennemis extérieurs et intérieurs, la chrétienté, cette magnifique création de l'Église catholique, formée de toutes les nations réunies sous les lois de l'Évangile, pourrait bien prétendre sans doute à exercer le même droit. En outre, et quant à ce qui concerne les faits, on se convaincra facilement en lisant l'histoire, que l'*inquisition*, et nous ne parlons pas seulement de l'inquisition espagnole, mais de tous les tribunaux connus sous ce nom en Europe, avec leur cortége classique d'*auto-da-fé*, de *san-benito*, de bûchers, de tortures, de bourreaux sacrés, de moines sanguinaires, n'ont pas versé la millième partie du sang qu'a fait répandre le principe de *tolérance absolue*. L'Angleterre seule, d'où sont parties tant d'éloquentes invectives contre le saint-office, a immolé plus de victimes, sous trois règnes seulement, et avec des circonstances bien autrement atroces

Digitized by Google

(nous faisons grâce des vols publics, des confiscations, des incendies, des ruines, des bannissements, de l'abrutissement des classes inférieures), que n'en a frappé, durant quatre ou cinq siècles, toute la justice inquisitoriale de la chrétienté. Ce tribunal célèbre n'eût-il donc fait autre chose que défendre les Etats où il fut établi contre les schismes et les hérésies, contre l'esprit de division et de doute qui a obscurci toute vérité, anéanti toute foi, ébranlé les fondements de la société et couvert l'Europe de sang et de ruines, ce tribunal, disons-nous, aurait bien mérité de l'humanité, et l'histoire lui devrait une place parmi les grandes et bonnes institutions.

Un autre point sur lequel il est important de s'arrêter pour apprécier l'action réciproque du catholicisme et du protestantisme, est l'article des institutions religieuses. Le catholicisme les produit et les encourage, le protestantisme les déteste et les détruit. Lequel des deux se montre plus conforme à l'esprit et à la lettre de l'Évangile? Il suffit d'observer que les institutions religieuses ont toutes pour objet de tendre à la *perfection morale*, conformément à ce texte célèbre: *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait*. Le moyen employé pour y arriver est la mise en pratique des conseils évangéliques qui ne sont que la partie la plus sublime et la plus héroïque de la loi chrétienne. Afin de réaliser dans la vie humaine un état si au-dessus de la nature, les fondations religieuses ont recours à l'association qui donne la force et au vœu qui assure la durée. Tout cela n'est-il pas en parfaite harmonie avec la religion de Jésus-Christ? Aussi partout où pénètre la foi chrétienne, les communautés religieuses se présentent sous une forme ou sous une autre; elles sont le produit nécessaire et spontané du véritable christianisme.

Ajoutons que les ordres religieux ne sont pas seulement conformes à la loi évangélique, mais qu'ils correspondent aux plus profonds besoins de la nature humaine. L'auteur s'élève ici à des considérations d'une haute philosophie; il pénètre au fond du cœur de l'homme, en dévoile les faiblesses, les intimes douleurs, les regrets, les désirs sans mesure que le monde ne fait qu'irriter, et que Dieu seul peut satisfaire. Nous voudrions transcrire quelques-unes de ces pages dictées par une connaissance bien sentie des instincts de l'humanité, et desquelles il résulte que le catholicisme, tout en ayant pour but principal la félicité de la vie future, procure encore le bonheur et le vrai repos de la vie présente.

Nous trouvons ici une suite de chapitres consacrés à suivre la filiation historique des ordres religieux, depuis les Pères du désert jusqu'aux temps modernes. Les solitaires de la Thébaïde sont vengés des sarcasmes dont ils ont été si souvent l'objet de la part d'une philanthropie ignare et haineuse. L'auteur montre l'influence qu'ils exercent sur la philosophie et les mœurs de l'Orient. Il ne fallait pas moins que ces existences prodigieuses, que ces vertus surhumaines pour faire impression sur les populations abruties de l'Égypte et de l'Asie. Plus tard, lorsque la civilisation passe en Occident avec le christianisme, la vie monastique suit ce mouvement; nous la voyons renaître dans la grotte de saint Benoît, revêtue de formes plus convenables à l'époque. La vie laborieuse des moines réhabilite le travail et rétablit chez les hordes barbares cette première loi de l'humanité; les possessions des monastères créent le respect de la propriété; les cloîtres deviennent l'asile des sciences et des lettres. Chaque siècle voit naître des corporations qui correspondent aux nécessités du temps. Les guerres contre le mahométisme enfantent les ordres militaires et rédempteurs; au 13e siècle, les Dominicains et les Franciscains viennent combattre le faux mysticisme et la philosophie subtile des sectes contemporaines. Toute cette histoire abrégée des corps religieux est écrite avec une chaleur qui contraste heureusement avec la forme rationnelle du reste de l'ouvrage.

Le protestantisme vint arrêter cet élan universel de la chrétienté, et cela, au moment même où les nations européennes, recueillant enfin le fruit de

Digitized by Google

longs siècles d'un travail continu et d'efforts inouïs, se présentaient au monde pleines de vigueur, d'énergie et d'éclat. Le développement de l'esprit marchait de pair avec l'accroissement de la puissance. Qui peut dire où se serait arrêtée la marche de l'Europe agissant de concert et portant le flambeau de la civilisation en Amérique, en Afrique, en Asie? Malheureusement la voix d'un apostat vint briser l'unité de pensée et d'objet; la discorde entre au cœur des peuples frères par la foi; on en appelle aux armes, le sang coule à torrents. Jamais les siècles appelés *barbares*, et qui furent nos premiers civilisateurs, n'ont offert des calamités comparables aux guerres civiles allumées par la réforme, et aux persécutions qu'elle suscita en Allemagne, en Suisse, aux Pays-Bas, en France, en Angleterre. Le chapitre 45e de M. l'abbé Balmes renferme une éloquente appréciation de l'influence exercée par le schisme protestant sur la civilisation contemporaine, nous en mettrons la conclusion sous les yeux de nos lecteurs.

« Pour tout homme qui pense, il est évident que l'Europe n'est point ce qu'elle aurait été sans l'apparition du protestantisme; et, à coup sûr, il n'est pas moins évident que les résultats de son influence civilisatrice sur le monde n'ont pas répondu à ce que promettaient les premières années du 16e siècle. Que les protestants se glorifient d'avoir donné à la civilisation européenne une direction nouvelle; qu'ils se vantent d'avoir affaibli le pouvoir spirituel des papes, en faisant sortir du bercail sacré des millions d'âmes; qu'ils se glorifient d'avoir détruit les ordres religieux dans les pays soumis à leur domination, d'avoir mis en pièces la hiérarchie ecclésiastique, et jeté la Bible au milieu des foules ignorantes, avec l'assurance que, pour entendre le livre sacré, il suffit de l'inspiration privée ou du jugement de la raison naturelle; il n'en est pas moins certain que l'unité de la religion chrétienne a disparu parmi eux, qu'ils manquent d'un centre d'où puissent partir les grands efforts; qu'ils sont sans guides, errants comme un troupeau sans pasteur, flottants à tout vent de doctrine, et frappés d'une stérilité radicale pour enfanter la moindre de ces grandes œuvres que le catholicisme a produites et produit encore si abondamment; il n'en est pas moins certain que, par leurs disputes éternelles, leurs calomnies, leurs attaques contre le dogme et la discipline de l'Église, ils ont obligé celle-ci à se tenir dans une attitude de défense, à combattre pendant trois siècles, lui dérobant par là un temps précieux et des moyens dont elle aurait pu profiter pour mener à bout les grands projets médités par elle et déjà si heureusement mis à exécution. Est-ce un mérite de diviser les esprits, de provoquer des discordes, d'exciter des guerres, de changer des peuples frères en peuples ennemis, de faire d'une grande table de famille dressée entre les nations une arène de combattants acharnés? Est-ce un mérite de jeter le discrédit sur les missionnaires qui vont prêcher l'Évangile aux nations infidèles, de leur opposer tous les obstacles imaginables, d'employer tous les moyens pour rendre leur zèle inutile, et leur charité sans résultat? Si tout cela est en effet un mérite, je le déclare, ce mérite appartient au protestantisme; mais si tout cela n'est que désastres et plaies pour l'humanité, c'est le protestantisme qui en doit être responsable.

« Lorsque Luther se prétendait chargé d'une haute mission, il disait la vérité: mais une vérité terrible, épouvantable, et que lui-même ne comprenait pas. Les péchés des peuples comblent parfois la mesure de la patience du Très-Haut. Le bruit des scandales de l'homme monte jusqu'au ciel et demande vengeance. L'Éternel, dans sa colère formidable, lance sur la terre un regard de feu; alors l'heure fatale sonne dans les secrets infinis, et il naît un fils de perdition qui doit couvrir le monde de désolation et de deuil. De même que les cataractes du ciel s'ouvrirent en un autre temps pour balayer le genre humain de la face de la terre, de même l'urne des calamités, que le Dieu des vengeances tient en réserve pour le jour de sa fureur, s'ouvre et se répand sur la terre. Le fils de perdition élève sa voix; c'est

Digitized by Google

l'instant marqué pour le commencement de la catastrophe. L'Esprit-Mal parcourt toute la face du globe, portant sur ses noires ailes l'écho de cette voix sinistre. Un incompréhensible vertige s'empare des têtes; les peuples ont des yeux et ne voient point, ont des oreilles et n'entendent point; au milieu de leur délire, les plus affreux précipices leur paraissent des chemins unis, tranquilles et semés de fleurs; ils appellent bien le mal, et mal le bien; ils boivent avec une ardeur fiévreuse la coupe empoisonnée; l'oubli de tout le passé, l'ingratitude pour tous les bienfaits s'emparent de toutes les intelligences, de tous les cœurs; l'œuvre du génie du mal est consommée. Le prince des Esprits rebelles peut de nouveau s'abîmer dans son ténébreux empire; et l'humanité vient d'apprendre, par une leçon terrible, qu'on ne provoque point impunément l'indignation du Tout-Puissant [1]. »

On ne saurait comparer le protestantisme avec le catholicisme sans montrer à côté des premiers docteurs de la réforme, l'institut des Jésuites spécialement appelé à les combattre. Notre auteur, ne pouvant retracer leur histoire, marque très-bien l'action qu'ils exercèrent au 16e siècle. Les Jésuites, dit-il, comprirent qu'il fallait marcher vite et ne rester en arrière dans aucune branche des connaissances humaines. Ils mènent de front les sciences, les missions, l'éducation, la controverse; on les trouve dans les universités, dans les chaires, dans les conciles, dans les hôpitaux, au chevet des pestiférés, dans le palais des rois. On suit leur trace sur toutes les mers; vingt ans après la mort du fondateur, leur sang avait coulé pour la foi dans les quatre parties du monde. Cette prodigieuse activité et le succès dont elle fut suivie explique les haines violentes auxquelles la compagnie de Jésus se trouve en butte dès sa naissance. M. Balmes examine rapidement les principales accusations dirigées contre la Société, et relève une singulière contradiction de M. Guizot à ce sujet.

Nous trouvons, à la fin du deuxième volume, des aperçus très-justes sur l'avenir des institutions religieuses. Partout où le catholicisme régnera, les ordres religieux seront conservés. Certaines formes pourront être modifiées, mais le principe même est aussi indestructible que le principe chrétien. Loin d'être en opposition avec la marche progressive des sociétés modernes, le principe d'association religieuse est reconnu par un grand nombre d'esprits distingués, comme une condition nécessaire du progrès social. L'accroissement formidable de la population, le prodigieux développement de l'industrie, la division de la propriété, le désordre dans la distribution du travail, la misère toujours croissante des classes inférieures, l'inégalité de plus en plus marquée entre le riche et le pauvre, semblent présager de terribles bouleversements dans un avenir plus ou moins rapproché. Quels sont les moyens préservatifs que la société actuelle s'inquiète d'opposer à ces menaces d'une révolution plus profonde et plus générale que celle des derniers temps? Tout le monde répète qu'il est urgent d'améliorer l'état des masses, de les moraliser, de les contenir. Que fait-on cependant et que peut faire le génie des hommes laissé à sa seule force? On aura beau chercher et s'ingénier de mille manières, il n'y a que l'esprit qui a fondé les sociétés qui soit capable de les défendre et de les guérir. Une nouvelle expansion de la charité catholique peut seule appliquer, au mal intérieur qui tourmente les peuples, des remèdes efficaces qu'on ira vainement demander aux systèmes des philosophes et des politiques modernes.

M. l'abbé Balmes s'est occupé jusqu'ici des conditions générales de la civilisation. Suivant toujours le développement de son sujet, il arrive aux questions politiques les plus délicates et les plus ardues. Son troisième et dernier volume est destiné à l'examen du catholicisme et du protestantisme dans l'action qu'ils ont exercée sur la constitution actuelle des Etats européens. Presque toutes les écoles philosophiques sont d'accord pour faire honneur à la réforme et à la philosophie de la découverte des droits de l'humanité que les constitu-

[1] T. II, ch. XLV, p. 437.

Digitized by Google

tions contemporaines ont proclamés avec tant d'emphase. C'est à combattre ce système imposteur que s'attache M. Balmes; il l'attaque successivement sur le terrain des doctrines et sur celui des faits.

La longueur de cet article ne nous permet pas de suivre l'auteur dans cette polémique pleine de science et de bonne logique... Nous nous contenterons d'indiquer les principaux points de la discussion et sa marche générale.

Prenant pour guides saint Thomas, Bellarmin, Suarez et d'autres théologiens d'une doctrine irréprochable, M. Balmes traite successivement de l'origine de la société et du pouvoir politique, de la communication médiate ou immédiate de ce pouvoir; il définit ce qu'on doit entendre par *droit divin*, et ne craint point d'aborder la question de la résistance au pouvoir, qu'il resout avec autant de modération que de fermeté, d'après les principes des docteurs catholiques les plus estimés.

Après l'examen des doctrines, vient l'exposition des faits. L'auteur trace le tableau de la société politique au 16e siècle. Il consacre trois chapitres à des considérations spéciales sur les trois grandes formes sociales, qui sont la monarchie, l'aristocratie, la démocratie. Ce dernier chapitre renferme une dissertation d'un haut intérêt sur la protection accordée à l'industrie et aux arts mécaniques par les institutions du moyen âge, particulièrement en Espagne.

M. Balmes nous montre deux sortes de démocratie se produisant dans l'histoire moderne. L'une calme, forte, défendant ses droits sans méconnaître l'autorité des pouvoirs légitimes, amie de l'ordre, pleine d'élan pour tous les sentiments généreux, pouvant être égarée, sans doute, mais revenant bientôt aux limites du devoir; c'est le véritable peuple tel que l'a fait le catholicisme. A côté, nous trouvons une autre démocratie turbulente et rebelle, toujours inquiète; on peut suivre ses traces dans l'histoire des sectes qui troublèrent l'Église et l'État à dater du 10e siècle. Elle fournit des disciples aux *pastoureaux*, à Tanquelin, à Valdo, à Henri, aux Albigeois, à Jean Hus, à Luther, à Zwingle, à Jean de Leyde; nous la retrouvons mêlée à tous les excès des dernières révolutions. C'est la peur de cette démocratie qui a motivé en partie la réaction despotique et l'établissement du pouvoir absolu chez presque tous les États schismatiques du nord de l'Europe. Le régime démocratique n'est donc nullement opposé au principe catholique; c'est à l'Église que les institutions populaires doivent leur établissement. La monarchie, l'aristocratie, la démocratie, toutes les formes sociales sont compatibles avec le catholicisme; il les admet toutes et les perfectionne, en les rendant de plus en plus conformes à la loi éternelle de justice et de charité.

L'ouvrage est terminé par un coup d'œil sur le développement de l'esprit humain opéré sous l'influence de l'Église. M. Balmes réfute l'accusation banale qu'on ne cesse d'adresser à la foi chrétienne d'enchaîner la pensée et d'arrêter la marche de la raison. A l'appui de cette objection, M. Guizot, et après lui M. Michelet, ont imaginé un système qui consiste à faire de tous les hérétiques du moyen âge autant de défenseurs de la liberté de penser. Il y a, d'après eux, comme une filiation de *libres penseurs*, qui commence avec Scott Érigène (ou même avec Pélage, selon M. Michelet) et qui par Abailard, Roscelin, les sectaires du 12e et 13e siècle, donne la main à ceux du 15e et du 16e, et aux philosophes du 18e et du 19e. Tels sont les hommes qu'on ne rougit pas d'appeler les défenseurs des droits de l'intelligence. M. Balmes oppose aux ridicules et monstrueuses aberrations de ces novateurs, les magnifiques productions du génie catholique; il s'arrête particulièrement aux travaux sublimes d'un saint Anselme de Cantorbéry et d'un saint Thomas d'Aquin, qui suffisent sans doute pour montrer s'il est vrai que le dogme catholique mette des entraves au développement de la raison et coupe les ailes de l'esprit humain. Enfin, dans un dernier chapitre, le catholicisme et le protestantisme sont encore mis en regard et comparés par rapport aux services qu'ils ont rendus

Digitized by Google

à l'érudition, à la critique, aux langues savantes, à la fondation des universités, à la littérature et aux arts, à la métaphysique, à la morale, à la philosophie religieuse, à la philosophie de l'histoire. L'auteur termine en soumettant son livre au jugement de l'Église.

Tel est, autant qu'il nous a été permis de l'indiquer, le plan de cet ouvrage remarquable, dont la pensée dominante est celle-ci : « Avant le protestantisme, la civilisation européenne avait déjà pris tout le développement qui lui était possible; le protestantisme faussa le cours de la civilisation et apporta des maux immenses aux sociétés modernes; les progrès qui se sont réalisés depuis le protestantisme n'ont pas été obtenus par lui, mais malgré lui. » L'auteur apporte au développement de cette thèse une profonde connaissance de l'histoire et une sévère méthode philosophique. Les faits sont vus de haut, examinés sous leurs faces diverses et rapportés à leurs vrais principes. Peut-être pourrait-on désirer en certains endroits des divisions plus nettement indiquées ; en d'autres, des transitions ménagées avec plus de soin. Il serait alors plus facile de suivre l'auteur, dont on aperçoit cependant la marche avec un peu d'attention. Le style est facile et abondant ; il s'élève parfois jusqu'à l'éloquence. En somme, le livre de M. Balmes aura du retentissement dans l'Europe chrétienne, et nous devons des remercîments à M. de Blanche pour avoir doté notre littérature d'une œuvre historique et religieuse où sont combattues la plupart des erreurs le plus en vogue parmi nous. Il ne tient qu'à l'Espagne d'y puiser de solides enseignements; elle y trouvera de puissants motifs pour se rattacher de plus en plus à la foi religieuse qui a fait, durant tant de siècles, sa force, son bonheur et sa gloire. Quoi qu'il en soit, l'avenir d'une nation qui produit des écrivains de la trempe de M. Balmes est loin d'être désespéré. Cette nation pourra subir de longues et terribles épreuves, mais le principe de vie n'est pas éteint dans son sein ; il reparaîtra au jour marqué ; il brillera d'une splendeur nouvelle et inondera le monde étonné de ses clartés. Tel est le vœu sincère que nous formons pour la généreuse nation espagnole. Il serait temps qu'elle rentrât dans la jouissance de ses droits de peuple libre et éclairé. Or cela ne peut avoir lieu qu'au moyen d'une double émancipation. L'émancipation politique du joug que l'Angleterre ne cessera jamais de vouloir lui imposer, et l'émancipation intellectuelle des fausses idées philosophiques que la France lui dépêche chaque jour avec ses modes et ses journaux. Mais pour briser cette double servitude, il faut, avant tout, que l'Espagne redevienne elle-même l'Espagne libre, l'Espagne catholique ; il faut qu'elle se hâte de resserrer l'union avec le centre de l'unité, union si malheureusement rompue, sans laquelle il n'y aura jamais pour l'Espagne ni force religieuse, ni dignité politique; qu'elle se groupe autour du clergé demeuré fidèle, et qu'au lieu de prêter l'oreille aux perfides conseils de l'étranger, elle écoute les voix de ceux qui doivent être ses guides naturels et qui n'ont d'autre désir que son indépendance, sa gloire et sa prospérité. Entre ces voix amies, l'Espagne saura certainement reconnaître la parole éloquente et généreuse de M. l'abbé Balmes.

A. COMBEGUILLE.

Digitized by Google

ESSAI HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

SUR LES ÉMAILLEURS ET LES ARGENTIERS DE LIMOGES;

PAR M. L'ABBÉ TEXIER,

Curé d'Auriat, correspondant du ministère de l'Instruction publique (comité des arts), de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Ce n'est pas chose si facile que de composer un livre de valeur scientifique égale à celle du livre de M. l'abbé Texier. Pour conduire à bonne fin une œuvre du genre de la sienne, il fallait non-seulement un savoir d'ordre supérieur, mais aussi des qualités qu'il n'est pas donné à tous les hommes instruits de réunir.

L'ouvrage dont nous allons essayer de rendre compte prouve que son auteur a compris toutes les conditions attachées au travail qu'il s'était imposé, et qu'il n'a manqué à aucune.

Et certes ce n'est pas sans avoir un grand nombre de difficultés à surmonter qu'on parvient à écrire un ouvrage conforme aux préceptes de la saine raison.

Une œuvre de pure imagination, écrite et conduite selon les règles qu'on se pose à soi-même, ou qu'on ajuste à la mesure de son mérite littéraire, ne demande, au fond, d'autre talent que celui de savoir lier entre elles des phrases à effet. Pour tout le reste, il ne s'agit que d'entasser les unes sur les autres des extravagances et des divagations ayant, à force de bizarreries, quelque apparence de nouveauté. Si nous avions à citer, les exemples ne manqueraient pas; car, en parcourant la plupart des romans et des œuvres philosophiques de nos jours, on se prend à croire que le génie inspirateur de nos écrivains a fait élection de domicile à Bicêtre ou à Charenton.

Nous faisons abstraction, comme on voit, des impiétés, des immoralités de toutes sortes dont la majeure partie de ces productions surabonde; et cependant ce n'est pas, à coup sûr, le côté le moins hideux de cette sauvage littérature qu'on n'a pas encore renoncé à faire prévaloir dans un pays cité par la pureté, la délicatesse du goût et sa supériorité en tout ce qui tient aux ouvrages d'imagination et d'esprit.

Chez l'écrivain qui débute, quel qu'il soit, prêtre ou laïque, il y a toujours infiniment de mérite à ne pas céder à l'engouement général, à des exemples séduisants, au fond, puisqu'ils ont l'amour de la liberté pour principe; et ici nous n'entendons parler que des déviations proprement littéraires, et non des criminelles atteintes portées à la morale et à la religion; car l'incrédulité et le dévergondage des plus basses passions se montrent si crûment à chaque page que toute personne honnête en est à l'instant révoltée, à plus forte raison un prêtre. Nous voulons dire que mieux vaut mille fois renoncer à de faciles succès que d'imiter, même en ce qu'elles ont de moins répréhensible, les folies et les sottises au moyen desquelles, dans leur vaniteuse impuissance, les prestidigitateurs de la nouvelle littérature [1] avaient d'abord espéré escamoter, anéantir à jamais les chefs-d'œuvre de l'ancienne; nous ajoutons qu'il est infiniment plus sage de s'en tenir à son talent propre que d'emprunter à autrui; et plus sûr de n'être jamais imitateur lorsque, comme chez M. l'abbé Texier, il y a tout à gagner à n'être que soi-même.

Et cette petite sortie, à l'encontre de nos monstruosités anglico-allemandes, bien qu'elle arrive à propos d'un livre sans analogie aux créations de ce genre, n'est pas ici déplacée; car, en écrivant des comptes-rendus d'ouvrages semblables, quant au fond, à celui de M. le

[1] Nous n'entendons parler que des abus, et non de ce qu'elle a de bien et de national.

Digitized by Google

curé d'Auriat, nous avons eu l'occasion de remarquer que partout se montre la prétention de penser et de s'exprimer à la façon des plus renommés corrupteurs de notre littérature.

On demandait un jour à madame de Staël ce qu'elle pensait de l'histoire de Napoléon par M. de Norvins. Elle répondit : Je n'ai jamais pu comprendre le chinois et le norvins.

Et certes, avec bien plus de justice encore, on en pourrait dire autant des œuvres typiques de la nouvelle école, dont, grâce à Dieu, la raison publique a déjà commencé à formuler le jugement de condamnation.

Nous devons de la reconnaissance aux courageux écrivains qui n'ont cessé d'en signaler les abus. Nous en devons aussi à ceux qui, au milieu de ce monde littéraire, ambitieux par impuissance, réformateur par jalousie, ont résisté à ses entraînements, ont refusé de s'associer à ses erreurs.

M. l'abbé Texier est du nombre de ceux-ci. Dans son essai historique et descriptif, il a su prendre et conserver le style et le ton qui convenaient à son caractère de prêtre et à son sujet.

Pour justifier l'assertion, il suffira de reproduire quelques-unes de ses paroles. Après avoir brièvement déduit les motifs qui l'ont déterminé à publier son ouvrage, il ajoute :

« Une autre pensée, et nous le dirons naïvement, la plus importante à nos yeux, nous conviait à ce travail. L'art du moyen âge, le seul art original de la France, n'avait pas pour but de faire briller d'humaines vanités. Il était avant tout populaire, et, comme tel, destiné à agir sur l'intelligence et sur l'imagination du peuple. L'iconographie était la traduction de l'enseignement dogmatique ; par son élancement et par son mystère, l'architecture élevait les yeux et le cœur vers les joies de l'éternité ; toute la vie de la terre était subordonnée à l'immortalité céleste !

« La littérature vraiment digne de ce nom continuait cet apostolat ; aussi, arrivé à la fin de ses trois énormes *in-folio*, si précieux pour l'histoire malgré leurs défauts, le père de Saint-Amable, dont l'esprit venait de traverser ces siècles, n'avait pas mauvaise grâce à tracer ces lignes d'une touchante simplicité :

« Messieurs de Limoges, et vous tous « originaires du pays et provinciaux, « qui prendrez la peine de lire ces li- « vres, qui sont principalement pour « vous, je vous prie de les lire avec « piété et dévotion, et avec désir d'en « profiter, non pas par esprit de curio- « sité et de vanité..... Je vous supplie « donc, par l'affection qui m'a fait tant « travailler pour votre consolation, in- « struction et avancement (quoique je « fusse presque toujours malade et af- « fligé de grande douleur), de vouloir ac- « cepter le présent que je vous en fais, et « de vous imaginer que ce n'est pas moi « qui vous parle en tous ces livres. »

« Nous nous sommes approprié ces paroles d'une ardente foi, reprend M. l'abbé Texier ; il nous semblait, dans les heures d'étude, vivre au milieu de ce passé, si puissant malgré ses misères. Que ce mémoire porte un peu l'empreinte de cette impression d'un travail silencieux : j'ai voulu faire aimer cette époque si féconde !

« Et puis l'homme passe peu de jours ici-bas, et ces jours sont remplis d'espérance et de désirs infinis. En dehors de toute considération de gloire humaine, qui n'a pas désiré se survivre dans la reconnaissance et l'affection des générations à venir ? Pour moi, je l'avoue, je n'ai jamais vu sans attendrissement ces naïves inscriptions où les aïeux nous invitent à nous unir à eux par la prière. Volontiers, en lisant au-dessous de l'image du donateur d'une verrière, dans l'ancienne collégiale d'Eymoutiers, ces simples mots : *Pries Dieu pour l'âme de li*, volontiers j'ai prié pour son âme.

« Par un facile retour, je songeais au temps, peu éloigné peut-être, où il ne restera de moi que ces pages fugitives, et il m'était doux de penser que j'avais pu y déposer un vœu d'union et de fraternité. Ce vœu tombera un jour sous les yeux d'une âme pieuse et tendre. — Lecteur, priez Dieu pour celui qui écrivit ces pages ! »

Et maintenant qu'on a pu entrevoir la manière d'écrire et de penser de M. le curé d'Auriat, nous passons à l'analyse de son œuvre. Elle nous dévoile l'ori-

Digitized by Google

gine d'une école orientale au centre de la France, et nous met à même d'en suivre les progrès. C'est une histoire de la ciselure et principalement de la peinture connue sous le nom d'émaux.

C'est aussi, comme l'annonce le titre de l'ouvrage, une histoire des émailleurs et des argentiers de Limoges.

Dans les procédés d'application de l'émail à la peinture et à la décoration usités en France, comme dans le style des sujets traités, l'auteur distingue trois manières correspondant à trois époques d'après lesquelles il divise son livre en trois parties.

La première traite des mosaïques en incrustations fondues dans des excipients de métal ou de pierre du 7e au 14e siècle ;

La deuxième, de la peinture d'apprêt en émail du 14e siècle à la fin du 15e ;

Et la dernière, de la peinture en émail sur émail cru, depuis la fin du 15e siècle jusqu'à nos jours.

Dans la première partie, il est rappelé que pendant la durée du moyen âge l'émail était employé à l'embellissement des casques, des boucliers, des poignées d'épées, etc., et qu'en ces temps de primitive ferveur on en fit principalement usage pour embellir les instruments du culte et de la liturgie. Ici notre auteur fait observer que l'éclat et la vivacité inaltérables des peintures en émail incrusté ne sauraient racheter leurs défauts, mais que cependant il ne faut pas les juger selon les règles de l'art appliquées à la peinture des tableaux à l'huile ; car outre que leurs nombreuses imperfections doivent être attribuées à l'emploi des procédés d'incrustation et au système de décoration alors en usage, il est de fait que les dessins éclatants et vigoureux de l'émailleur, à cette époque, n'étaient pas destinés à flatter de près le regard de curieux occupés de détails ; qu'ils faisaient seulement partie d'un ensemble de décorations harmonieuses, et que, dans les pompes sacrées auxquelles presque toujours leur emploi était limité, ils brillaient, dans l'obscurité du sanctuaire, sous le jour adouci des vitraux.

Jusque vers la fin du 12e siècle, ajoute M. l'abbé Texier, à côté des produits d'un art évidemment d'origine française, se rencontrent souvent des œuvres étrangères par la forme, par la conception, qui rappellent ou plutôt qui leur assignent une origine grecque. C'est au style de cette époque que le nom de byzantin fut appliqué ; mais durant son règne, dans les produits des autres arts, dans la sculpture surtout, parallèlement aux richesses de l'art byzantin, s'en trouvent d'autres, exécutées en France sous l'influence des modèles de l'art romain. Dans les divisions générales, elles ont été classées sous le nom de romanes.

Toujours, selon notre auteur, la fabrication des émaux réunissait de nombreuses difficultés, surtout dans les combinaisons chimiques qui produisaient les diverses teintes du verre coloré ; et, par malheur, les artistes émailleurs ont gardé le plus grand secret sur la majeure partie de leurs découvertes en ce genre.

Du 11e au 12e siècle, la manière et le goût byzantins, venus de Constantinople à Venise et de Venise à Limoges, exercèrent une grande influence sur les œuvres des émailleurs limousins. Ceci posé, M. l'abbé Texier donne ses appréciations sur les travaux appartenant à la transition, et explique les causes du changement de style. Puis il commence l'histoire des émailleurs et des argentiers de sa province, en tête desquels est placé leur patron, saint Éloi. Nous remarquerons, en passant, avec M. l'abbé Texier, que presque tous les artistes émailleurs du moyen âge ont appartenu à des congrégations religieuses.

Notre judicieux auteur définit ensuite le symbolisme à cette époque, explique la signification de la forme d'église donnée aux reliquaires, le sens allégorique attaché à la plupart des productions destinées au culte ; il donne aussi la description de l'orfévrerie limousine et des châsses antiques dont un assez grand nombre d'églises de cette province sont encore pourvues.

C'est dans cette première partie de son livre qu'on lit avec le plus vif intérêt la touchante histoire de sainte Valérie, patrone de Limoges. Nous regrettons que les limites de notre compte-

Digitized by Google

rendu ne nous permettent pas de reproduire la naïve légende qu'en a laissée un pieux chanoine.

La deuxième partie de l'Essai historique traite des émaux en apprêt, du caractère et de l'origine de la méthode employée dans le travail de ce genre d'émaux. On y trouve des descriptions de ces sortes de produits. Elle est terminée par la légende fabuleuse, mais très-poétique, du géant Christophore (lisez saint Christophe), dont la hauteur atteignait douze coudées. Le sens symbolique de cette gigantesque légende indiquant les récompenses terrestres de la charité, les artistes chrétiens s'en emparèrent et en firent le sujet d'un certain nombre de peintures en émail.

La troisième partie est la continuation de l'histoire des émailleurs de Limoges depuis la fin du 15ᵉ siècle jusqu'au commencement du 18ᵉ. Leurs principales œuvres y sont mentionnées et jugées selon les règles de la plus saine critique. On y lit encore la description d'un émail représentant la sainte Vierge vêtue d'une robe blanche semée de points d'or. Elle est entourée des symboliques attributs sous lesquels Salomon désignait la mystique épouse des Cantiques. A ses pieds sont écrites ces paroles : *Vous êtes toute belle, mon amie : il n'est pas de tache en vous ; pure comme le soleil, belle comme la lune, étoile de la mer, porte du ciel*, etc.

Enfin, après avoir suivi pas à pas le développement des émaux sur métal et sur verre, constaté les analogies de ces deux arts dans les temps les plus reculés, signalé Limoges comme ayant devancé, au 14ᵉ siècle, les autres villes dans la connaissance des procédés chimiques de la coloration sur verre, trouvé, au 14ᵉ siècle et au 15ᵉ, les mêmes sujets représentés de la même manière sur les émaux et sur les vitraux, surpris les Courteis, les Pincaud peignant en émail sur verre et sur métal, prouvé la presque identité des procédés de ces deux arts, M. l'abbé Texier termine en concluant que la peinture sur verre est née à Limoges, de la mosaïque en émaux incrustés.

On comprend que, dans cette incomplète analyse, nous n'avons pu suivre l'auteur dans la plupart de ses dissertations historiques et descriptives, et que, circonscrit dans le cadre de notre compte-rendu, nous avons été souvent forcé d'intervertir l'ordre des matières.

Nous ne le terminerons pourtant pas sans dire que l'ouvrage du savant abbé est orné de neuf planches, dont la première représente une belle et riche croix attribuée à saint Éloi, et la dernière l'adoration des mages.

Et nous ajouterons que tous les Français vraiment nationaux lui sauront gré d'avoir signalé les pilleries et les brigandages que les étrangers ont si souvent commis au préjudice de nos églises, de nos abbayes, et généralement de toutes nos splendeurs monumentales.

LE COMTE DE J.

LA CHUTE DE ROME ET LES INVASIONS DU Vᵉ SIÈCLE;

PAR M ROLLET DE BELLERUE.

Avec cette épigraphe : *Rome, Attila, Dieu.*

Ce n'est pas sans motif que nous avons cité l'épigraphe mise par M. Rollet de Bellerue en tête de l'ouvrage qu'il offre au public ; elle résume, en effet, selon nous, les défauts principaux de ce livre : défaut de lucidité, jeunesse de pensée et de style. L'auteur s'est montré tout entier dans son épigraphe, composée de trois mots sonores et qui ne présentent à l'esprit aucune idée précise. Si M. Victor Hugo avait entrepris d'écrire l'histoire des invasions du 5ᵉ siècle, il

Digitized by Google

aurait pris probablement une épigraphe du genre de celle de M. de Bellerue. Ce n'est pas un compliment, bien entendu, que nous avons l'intention de faire en ce moment à l'auteur.

Nous éprouvons d'autant plus de peine à adresser ces reproches à M. de Bellerue, que nous désirions depuis longtemps voir paraître une histoire destinée à reproduire, au point de vue chrétien, cette grande époque de l'histoire du 5ᵉ siècle, histoire qui manque à notre littérature et à la science.

Certes, c'était un beau tableau à tracer, et M. de Bellerue l'avait bien compris, que celui de ces Barbares, venus on ne sait d'où, se ruant sur le monde romain énervé par le vice et dépérissant à cause de ses triomphes mêmes; de montrer cette religion naissante destinée à régénérer le monde, et qui devait soumettre les vainqueurs à ses lois, demeurant inébranlable et ferme au milieu de cet immense chaos des peuples qui disparaissent, et d'autres qui viennent s'établir à leur place. C'était enfin une œuvre d'une haute portée que d'entreprendre une histoire qui indiquât de quelle manière les Barbares se sont établis dans l'ancien monde, et comment ils y ont constitué les bases des empires modernes.

M. de Bellerue, au contraire, semble s'être attaché à ne point parler en historien. Il a d'abord choisi le plan le plus ingrat, disons-le, le plus malheureux qu'il pût choisir, la forme de leçons ou de narrations. Cette marche a nécessairement obligé M. de Bellerue à saccader ses récits, à présenter des faits en détail sans en faire voir la liaison avec ceux qui précèdent, et se répéter souvent pour rappeler ce qu'il a dit déjà, afin de remettre le lecteur sur la voie; enfin, à parler toujours à la première personne, *je*, défaut très-grave dans une histoire où l'auteur doit s'oublier lui-même pour raconter les faits.

Ce défaut a de plus l'inconvénient de paraître vouloir enseigner. Nous n'en doutons pas, M. de Bellerue l'aurait évité s'il eût mieux connu le cœur humain; le lecteur, en effet, désire apprendre, mais il ne veut pas que l'on pense qu'il ignore. Cette remarque de La Bruyère est d'une profonde justesse. Nous la recommandons aux méditations de M. de Bellerue.

Il nous serait impossible de présenter l'analyse d'une histoire aussi remplie de faits que celle de l'invasion des Barbares. Nous indiquerons seulement à l'auteur les points où son œuvre nous a paru laisser beaucoup à désirer. Nous avons déjà appelé l'attention de M. de Bellerue sur le plan général de son ouvrage; nous l'appellerons actuellement sur plusieurs défauts de détail.

Nous pensons d'abord que M. de Bellerue n'aurait point dû intercaler dans son ouvrage certains épisodes totalement étrangers au sujet qu'il traite. Tels sont, par exemple, ceux dans lesquels il nous trace le tableau des révoltes d'Antioche et de Thessalonique, le châtiment des coupables, et la narration consacrée à nous raconter les détails de la mort de Rufin. Ces événements n'entrent nullement dans le plan que l'auteur s'est assigné; ils distraient l'attention; ce sont, en un mot, des hors-d'œuvre.

Un reproche nous reste encore à adresser à M. de Bellerue, sous le rapport du style. L'auteur semble, en effet, s'être attaché à écrire l'histoire, comme M. Victor Hugo ses romans. Quelques exemples pris au hasard en fourniront la preuve.

En parlant de la victoire remportée par Théodose sur les Goths, au passage du Danube, M. de Bellerue ajoute : « Saphrax et Alatheus périrent avec un grand nombre de guerriers. Après avoir forcé la ligne des barques romaines, ils abordèrent le rivage, *et purent baigner de leur sang ces contrées qu'ils avaient jadis parcourues en vainqueurs.* »

Pourquoi tant de précautions oratoires pour dire qu'ils périrent? Et ailleurs :

« Avec ses nombreux sanctuaires de divinités guerrières, sa statue de Jupiter et son temple de Janus, l'effroi des peuples, *le Capitole était semblable à un mont sans cesse environné de nuages obscurs qui recélaient toutes sortes de tempêtes. Mais, du moment que la croix y fut érigée, ces nuages se dissipèrent peu à peu; le mystère s'éclaircit, et les*

Digitized by Google

orages qui s'y accumulaient depuis tant de siècles se heurtèrent à la vue du signe de la nouvelle religion, et brisèrent en même temps les temples et les statues des dieux. »

Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas.

Malgré ces différents reproches, l'ouvrage de M. de Bellerue se recommande par de curieuses et consciencieuses recherches, et les notes placées à la fin des deux volumes sont en général très-intéressantes. Elles attestent chez l'auteur un grand travail.

Cela suffit-il pour le succès d'un livre? C'est à l'éditeur de la Chute de Rome à nous le dire. B. R.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ DOMESTIQUE CHEZ TOUS LES PEUPLES ANCIENS ET MODERNES, ou influence du christianisme sur la famille, par M. l'abbé GAUME, vicaire-général de Nevers. 2 vol. in-8° de 500 pag., sur papier vélin satiné. A Paris, chez Gaume frères; prix : 12 fr.

L'action de la religion chrétienne sur toute la famille, au milieu des sociétés païennes, est un fait des plus curieux à développer, une question du plus grand intérêt à examiner. Nous avons trop oublié ce qu'étaient, avant la venue du Rédempteur sur la terre et la promulgation d'un code empreint d'une charité inconnue jusque-là, l'enfant, le vieillard, l'épouse et le serviteur, et il était bon de remettre sous les yeux de l'homme, porté par sa nature corrompue à l'indifférence, la peinture de l'avilissement et de la servitude, où la moitié du genre humain a langui chez tous les peuples privés de la véritable lumière, et où nous le voyons encore dans les contrées que la foi n'éclaire pas de son flambeau. L'abbé Gaume, pour démontrer cette importante vérité, s'est livré aux recherches historiques et religieuses les plus complètes. Partageant son ouvrage en quatre tableaux, il a fait voir ce qu'était la grande famille avant le christianisme, ce que le christianisme l'a faite, ce qu'elle est encore sans la religion de Jésus-Christ, et enfin ce qu'elle redevient à mesure que les erreurs et la corruption du paganisme s'en emparent. — Sous la loi austère des Juifs, la famille, il est vrai, était à l'abri du despotisme et de l'anarchie, comme chez les autres peuples; l'éducation morale s'y maintint assez longtemps; mais la polygamie et le divorce, ces deux grandes plaies de la société domestique, la défiguraient; plus tard, la femme même dégradée, oublie toute pudeur, et nous voyons Salomé répudier son époux, Hérodiade demander pour prix d'une danse lascive la tête de Jean-Baptiste, les trois sœurs d'Hérode rompre les liens d'un premier mariage, pour se jeter dans les bras de nouveaux époux. Les sages lois de Moïse, les vertus domestiques des anciens patriarches, n'étaient, à quelques exceptions près, qu'un souvenir, une lettre morte pour la famille juive. L'histoire déplorable et humiliante des nations païennes de l'Asie, des Babyloniens, des Mèdes, des Perses même, malgré quelques règlements pleins de sagesse, malgré la mâle éducation de la jeunesse et le respect religieux pour les parents, devrait être écrite avec des larmes de sang; car elle ne retrace que les vices les plus honteux, et une dépravation morale infiltrée dans toutes les parties du corps social; la Grèce, savante et polie, offre un tableau non moins triste; ses philosophes, loin de la porter à la vertu, l'encouragent par leur exemple à un cynisme flétrissant; dans Athènes, l'esclave même innocent était égorgé de gaîté de cœur, la femme livrée à l'opprobre et la prostitution publique consacrée par les lois et la religion. Dans la sage Égypte, les parents qui tuaient leurs enfants n'étaient pas punis. Combien de fois Carthage vit-elle la statue de Saturne, espèce de fournaise ardente, engloutir les fils des plus illustres familles? Chez nos ancêtres, les pères avaient droit de vie et de mort sur leurs enfants, et la polygamie était un droit, un privilége des races nobles; chez les Saxons, la femme est un être impur, et le vieillard, « comme « déshonorant la vie actuelle et ne laissant aucune « espérance pour l'autre est obligé de sortir de ce « monde, de gré ou de force. » Les Romains, maîtres du monde, recueillirent l'héritage de corruption universelle que leur cédèrent les peuples conquis par eux; la femme y fut souvent un trafic, une marchandise; elle passait des bras d'un époux dans ceux d'un autre; et le pouvoir paternel, sans limite dans son étendue, ne finissait qu'à la mort du père, qui pouvait vendre ses enfants. On sait les brutalités de Caton envers ses esclaves : à toutes les époques de la puissance romaine, jusque sous Auguste, quand la grande ville était pleine de sages et de

Digitized by Google

théâtres, l'adultère, le divorce, consacrés dans la famille impériale, paralysaient toute législation morale. A la naissance de Jésus-Christ, il n'y avait plus de pudeur, plus de pitié, plus de justice. Il faut lire, dans l'ouvrage estimable que nous effleurons, l'effrayant tableau de cette hideuse corruption qui gangrenait la société romaine. Saint Chrysostome a dit qu'à cette époque « le monde était pourri dans « ses mœurs. » M. Gaume, après avoir parcouru ces affligeantes annales, que la gloire des armes et des arts ne saurait relever aux yeux d'une âme honnête, a tiré cette conclusion logique irréfragable : la religion, la philosophie, la législation païennes étaient donc impuissantes à sauver la société domestique; le christianisme seul pouvait régénérer la famille... et il l'a fait! Il a rendu sainte et inviolable l'union conjugale; arrachant au père le glaive dont il était armé, le pouvoir paternel n'en a été que plus sacré, et il lui a donné un cœur et des entrailles pour l'enfant le plus disgracié de la nature; brisant à jamais les liens de l'esclave, il a voulu que le serviteur fût traité comme un frère; l'homme, sachant le prix d'une âme, cessa de verser le sang de ses semblables; la femme, prenant Marie pour modèle, fut ennoblie et sanctifiée; les enfants connurent et pratiquèrent la piété filiale; enfin la famille entière fut régénérée; la langue de tous les peuples l'a nommée une *sainte famille;* et depuis ces beaux jours de l'Église, où les chrétiens n'*avaient qu'un cœur*, jusqu'à notre temps, dans tous les foyers domestiques où vit la foi de nos aïeux, dans toutes les contrées où règne la douce loi de l'Évangile on vit régner la paix, l'union et le bonheur. A mesure que nos missionnaires pénètrent chez les peuple la croix de bois à la main, l'humanité les suit, et prend racine sur ce sol religieux. Ainsi les populations des deux Amériques, ivres du sang de leurs semblables, immolant l'enfance et la vieillesse à des dieux cruels et ridicules; cette cinquième partie du monde, si riche et si étendue, où l'humanité se trouve plus dégradée que nous ne l'avons vue sous l'ancien paganisme; l'Afrique, où le père vend son fils, et où l'enfant livre celui dont il reçut le jour; les Indes, où la raison humaine ne suffit pas pour tirer les peuples de leur abrutissante dégradation; les Indes, où, en 1839, quatre reines, pour obéir à un vain point d'honneur et à une loi sanguinaire, montèrent sur le bûcher du roi de Lahore; la Chine, où le mal descend des hautes sphères de l'État jusque dans le plus humble souterrain de la famille, où, dans le cours de trois ans, neuf mille enfants ont été destinés à la voirie; la Chine, *où l'amitié n'est pas connue;* le Japon, la Turquie, les vastes contrées soumises à l'islamisme, toutes ces nations, en ouvrant les yeux à la lumière, adoucissent leurs mœurs, respectent les liens du mariage, s'initient peu à peu à l'exercice des vertus chrétiennes; les vierges y gardent la foi et la pureté aux dépens de leur vie, « ajustant leurs robes, pour mourir plus « décemment sur la croix, » les jeunes gens courent joyeux au baptême, les hommes recueillent les prêtres persécutés, bâtissent des chapelles, et récitent avec bonheur les prières dont retentissent les ventes de nos temples de France. Dans la quatrième partie de son ouvrage, le grand-vicaire de Nevers examine les causes de la démoralisation de la famille en Europe, tels que l'enseignement, trop exclusivement profane de nos écoles avant la révolution et plus encore aujourd'hui, le sensualisme introduit par Luther, le divorce reparu dans le monde avec le protestant; la philosophie moderne, qui s'est fait un jeu cruel des sentiments honnêtes et des affections de la famille; et alors, par un mouvement généreux et plein d'une véritable éloquence, M. Gaume, s'adressant aux familles, s'exprime ainsi : « Aurons-« nous jamais assez de reconnaissance dans le cœur « pour l'Église, incorruptible gardienne de la vérité, « qui nous a sauvés tant de fois de l'abîme, et qui « veut encore nous en arracher? » Il apprécie les funestes effets de la réforme et de la philosophie en Angleterre et en France; il passe en revue les altérations fatales introduites dans notre beau et religieux pays par le scepticisme et les idées révolutionnaires, l'éducation amollie, le respect pour le chef de famille presque anéanti, le mariage réduit à une cérémonie civile, le culte pour la femme porté jusqu'à l'idolâtrie, la multiplicité des théâtres et l'amour sans frein du plaisir, le dégoût de la vie et le suicide, le trop grand développement donné à la vie matérielle, et par contre-coup l'accroissement de l'indigence morale. Ces dures vérités, ces peintures désolantes viendraient porter le découragement dans l'âme, si le chrétien ne connaissait les inépuisables miséricordes de Dieu. « Sa parole divine et créatrice « qui tira le monde physique du néant, qui appelle « à la vie sociale les peuplades dégradées de l'archi-« pel océanien peut ressusciter le christianisme en « France, et sauver ce beau royaume. » Ce retour est encore possible, dit l'auteur, si le mariage, l'acte important de la vie, redevenu religieux, précède le mariage civil; si la majorité de l'enfant se trouve replacée à l'âge que lui avaient fixé nos sages aïeux; si l'on consacre la liberté d'enseignement, écrite dans la Charte; si avant tout l'éducation redevient chrétienne; si une loi paternelle et religieuse préside aux travaux dans nos ateliers; enfin si le père de famille regarde comme le plus impérieux de ses devoirs de tremper l'âme de ses enfants au feu de la charité et de la foi catholique; si la mère, établie dans la famille pour le salut ou la ruine des générations, fait rentrer sous le joug de l'Évangile ceux que la Providence lui confie; si l'enfant lui-même, plein de reconnaissance pour une religion à laquelle il doit la liberté, l'éducation et la vie, met au premier rang de ses devoirs l'observation constante des lois sacrées du code divin. Après ces conseils, empreints de tendresse et de sens, le ministre des autels termine son important travail, dont nous aurions voulu multiplier les citations, par l'admirable passage de saint Augustin : *Ecclesia catholica, mater christianorum verissima.*

On peut prédire que cet ouvrage, désormais le *livre des familles*, comme le *catéchisme de persévérance*, produira un bien immense, et que les vœux

Digitized by Google

de l'auteur, souvent sévère comme malgré lui, et qui n'a pas voulu médire de son pays, mais lui donner d'utiles secours, seront réalisés.

L'ouvrage est précédé d'un discours préliminaire fort étendu, dans lequel M. l'abbé Gaume traite une question difficile et mystérieuse, l'époque de la fin du monde, et « au risque, comme il l'avoue lui-« même, de trouver beaucoup de contradicteurs, » il la croit prochaine. Nous n'avons pas jugé à propos, dans les colonnes d'un journal, d'aborder un sujet si controversé... Veillons, prions en attendant le dernier jour. — Le style de ce beau livre a de la chaleur; quelquefois l'indignation pour le vice emporte l'écrivain un peu loin. Mais la charité chrétienne vient l'arrêter; des faits qui prouvent plus que la froide logique y sont abondants, et des citations viennent toujours à l'appui du raisonnement. C'est en tout un bon et intéressant plaidoyer en faveur de l'humanité.

A. E.

ESSAI SUR LA SCIENCE DU LANGAGE, par M. Clément, professeur au Collége royal de Saint-Étienne; ouvrage approuvé par le Conseil royal de l'Instruction publique. Paris, L. Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12.

On doit surtout louer l'auteur de ce livre de s'être inspiré sur la question de l'origine du langage des pensées de MM. de Bonald et de Maistre; comme aussi nous le blâmerons d'avoir adopté certaines idées de MM. Cousin et Damiron, et en particulier celle qui consiste à faire de la psychologie le point de départ et la base de toute philosophie. Il y a dans l'ouvrage de M. Clément un fâcheux mélange de bons et de mauvais principes; confusion, par malheur, presque inévitable au sein de l'Université. Entre ses plus innocentes théories, nous indiquerons celle-ci : « L'organisme tout entier est « un langage, et comme une révélation de l'esprit « qui l'anime. On peut poser en thèse générale que « le caractère a son expression et son signe dans « le tempérament, les facultés et les penchants dans « la configuration des parties osseuses de la tête, « les pensées et les sentiments dans l'action qui « comprend la physionomie, le geste et l'attitude. » Evidemment l'auteur est partisan de la phrénologie; cependant il convient dans le même chapitre que les phrénologues ont exagéré jusqu'ici, ou mal compris le langage des bosses; tandis que d'un autre côté, de peur sans doute qu'il ne fût disgracieux aux oreilles de la foi, on en a trop craint les conséquences. M. Clément s'empresse de rassurer les consciences timorées qui pourraient se sentir quelque attrait pour l'étude si séduisante des parties osseuses de la tête.

Nous voulons cependant rendre justice à cet ouvrage, qui n'est ni sans quelque talent, ni sans quelque savoir; les intentions de l'auteur sont évidemment excellentes. Nous désirons sincèrement qu'il trouve dans les croyances chrétiennes, qui paraissent être les siennes, un préservatif efficace contre les séductions de la fausse philosophie, si fatale de nos jours à tant de jeunes gens sans études solides et sans expérience. C'est un mal dont M. Clément serait déjà atteint, s'il faut prendre au sérieux son admiration par trop naïve pour M. Damiron.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

NUMÉRO 103. — DÉCEMBRE 1844.

Sciences Religieuses et Philosophiques.

COURS SUR L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE.

PHILOSOPHIE DE L'INDE.

DEUXIÈME PARTIE. — SYSTÈMES PHILOSOPHIQUES [1].

HUITIÈME LEÇON [1].

Les Indiens possèdent plusieurs systèmes de philosophie très-anciens. Leur origine, comme celle de leurs croyances religieuses, se perd dans la nuit des temps. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ont pris naissance au sein même de la caste sacerdotale des Brahmanes, unique dépositaire de la science, et dont les livres sacrés, comme nous l'avons vu, sont remplis de conceptions philosophiques qui remontent, avec ces mêmes livres, à la plus haute antiquité. Les peuples de l'Inde ayant bientôt atteint une civilisation relativement très-développée, on conçoit aisément que le besoin de passer de l'ordre de foi ou de pure croyance à l'ordre de conception et de science, dut se faire sentir promptement et provoquer de bonne heure le réveil de l'esprit philosophique. Les vérités premières, qui appartiennent au premier ordre, quoique fournies originairement par la révélation primitive, ne pouvaient conduire l'homme à son perfectionnement définitif et surnaturel auquel Dieu l'avait destiné [1]. D'ailleurs, l'homme, étant un être essentiellement actif et intelligent, doit être lui-même l'artisan de sa perfection et de son bonheur, et réagir sur ces vérités premières, qui sont à la fois l'objet, le principe et la règle de son activité. De là, chez les Brahmanes, les nombreuses écoles d'interprétation du texte vrai ou supposé de la révélation : de là encore les diverses conceptions philosophiques que nous avons trouvées déjà mêlées au texte de leurs saintes écritures dès les temps les plus anciens : de là enfin divers systèmes de philosophie qui se distinguent plus ou moins de ces conceptions primordiales dont ils proviennent cependant tous originairement. Ainsi, chez les Indiens comme chez les autres peuples, la théologie a été le berceau de la philosophie.

Les systèmes philosophiques de l'Inde, quoique contenus en germe dans les

[1] Voir la VII^e^ leçon au n° 103, ci-dessus p. 165.

[1] Saint Paul, en parlant de la loi ancienne, dit : « Qu'elle n'a rien conduit à la perfection, qu'elle a été réprouvée à cause de son impuissance et de son inutilité, et qu'une nouvelle espérance était nécessaire pour nous rapprocher de Dieu. » *Reprobatio quidem sit præcedentis mandati propter infirmitatem ejus et inutilitatem : nihil enim ad perfectum*

Digitized by Google

monuments sacrés de cette contrée, furent néanmoins exposés à part dans une multitude immense d'ouvrages sanskrits possédés par les seuls Brahmanes et qui ont été longtemps inconnus des Européens. Jusqu'à Colebrook, on n'avait sur leurs doctrines que des documents extrêmement imparfaits, et tout à fait insuffisants pour se faire une juste idée de ces systèmes. Ce savant a lu tous les ouvrages sanskrits sur la philosophie qu'il a pu se procurer [1]; il en a fait des extraits méthodiques et raisonnés, et il a consigné le fruit de ses recherches dans des *Mémoires* publiés par la *Société Asiatique* de Londres, sous le titre d'*Essais sur la Philosophie des Hindous*, traduits en Français par un autre savant orientaliste, M. Pauthier, 1834. Nous renvoyons une fois pour toutes à cet ouvrage, le seul que nous possédions sur cette matière dans nos langues européennes. Nous n'en extrairons que ce qui est nécessaire pour compléter notre histoire du développement de l'esprit humain sous le point de vue philosophique, et pour nous faire une idée exacte sur la philosophie de l'antique Hindoustan.

Ce qui nous a frappé dans l'étude de cette philosophie, c'est d'abord que ses différents systèmes soient tous contenus dans les Vêdas et les autres monuments les plus révérés des Indiens; que ces livres sacrés aient été eux-mêmes rédigés, modifiés, ou retouchés, en tout ou en partie, à différentes époques et par divers auteurs, selon l'esprit du système philosophique propre à chacun d'eux; c'est qu'enfin leur rédaction a été évidemment sur plusieurs points appropriée à la réfutation ou à la simple réprobation de diverses théories philosophiques. De là les contradictions et les incohérences. Nouvelles preuves que ces écrits ne sont ni intègres ni authentiques; qu'ils ont été plusieurs fois corrompus par les Brahmanes, qui en étaient les seuls dépositaires, suivant l'esprit des systèmes dominants. D'où il est résulté, 1° que la plupart des systèmes philosophiques prétendaient, comme les divers systèmes religieux, avoir également leur fondement et leurs principes dans la révélation des Vêdas [1]; 2° que, comme ils s'étaient développés uniquement dans le sein de la caste sacerdotale des Brahmanes, ceux-ci ont fini par les confondre tous dans un système universel d'éclectisme et d'indifférence qui se résout dans un complet scepticisme [2].

De plus, les monuments respectifs de ces divers systèmes, soit religieux, soit philosophiques, se citent pour s'attaquer et se réfuter réciproquement; preuve certaine qu'ils ont été retouchés et considérablement modifiés à diverses époques par différents auteurs, dans le but de les mettre en rapport avec la marche des idées et des sciences, et avec le mouvement des controverses théologiques et philosophiques. Le *Mîmânsâ*, celui de ces systèmes qui semble s'être proposé exclusivement de faire un simple commentaire du texte sacré des Vêdas, et porter en lui-même les signes certains de la plus haute antiquité; le *Mimânsâ*, dis-je, ne fait pas exception à la règle générale. Il établit les règles d'interprétation de l'écriture vêdique; mais dans le but de réfuter, par l'autorité du texte sacré de la révélation, les divers systèmes de religion ou de philosophie qu'il cite formellement dans plusieurs passages. D'après cela, il paraît impossible, dans l'état actuel de nos connaissances sur les Indiens, de déterminer

adduxit lex : introductio verò melioris spei, per quam proximamus ad Deum. Hœbr., VII, 18, 19.

[1] Outre sa bibliothèque particulière composée de 4000 volumes d'ouvrages sanskrits, qu'il avait lus et couverts de notes avec le plus grand soin, il compulsa souvent celle du grand Collége des Brahmanes, située dans la Ville Sainte de Bénarès. Sa bibliothèque sanskrite contenait, dit-on, 149 ouvrages différents sur la philosophie *Vêdântâ*, 100 sur la philosophie *Nydya*, etc. On a encore de M. Colebrooke une *Notice sur les Vêdas*, et divers extraits traduits des *Oupanichadas*, publiés dans les mémoires de la *Société Asiatique* de Londres. Ses notices bibliographiques prouvent qu'il avait fait des ouvrages sanskrits dont il parle, une lecture attentive et consciencieuse.

[1] Voilà à quoi n'ont point fait assez d'attention ceux qui ont comparé l'authenticité, l'intégrité et la véracité des livres sacrés des Hindous, à l'authenticité, à l'intégrité et à la véracité des livres sacrés des chrétiens, dans le but d'établir l'autorité des premiers ou d'ébranler celle des seconds.

[2] Voyez la leçon précédente, § 2.

Digitized by Google

l'antiquité relative de leurs systèmes philosophiques. Aussi le plus grand désaccord règne-t-il parmi les savants modernes qui ont voulu prendre parti sur cette question. Quant à l'antiquité absolue ou chronologique de ces systèmes, on les regarde communément comme étant, en général, antérieurs d'un certain nombre de siècles à l'ère chrétienne, sans pouvoir fixer, d'une manière tant soit peu précise, l'époque de leur apparition. Toutes ces questions de date et d'ordre chronologique dans l'histoire de l'Inde sont encore enveloppées pour nous des ténèbres les plus épaisses.

Quoique les idées fondamentales des divers systèmes de philosophie se trouvent en germe dans le texte sacré de la révélation; quoiqu'elles soient toutes protégées dans le sein de la caste suprême des Brahmanes sous le manteau de la tolérance philosophique et de l'indifférentisme le plus absolu, cependant il est généralement reçu et presque convenu entre eux, probablement pour sauver les apparences et garder un certain décorum de religion et de morale, de distinguer trois sortes de systèmes phisophiques.

I. Deux systèmes orthodoxes, c'est-à-dire considérés par les Indiens comme conformes à la doctrine sacrée contenue dans les *Vêdas* : ce sont les deux MIMANSA (philosophie théologique des *Vêdas*).

II. Quatre systèmes, en partie orthodoxes, en partie hétérodoxes, et rangés deux à deux comme il suit :

1° Le NYAYA (philosophie logique), et le VAISECHICA (philosophie physique atomistique).

2° Le SANKHYA de *Kapila*, et le SANKHYA de *Patandjali*, appelé encore *Yoga-Sastra*. Ces deux systèmes traitent à la fois de logique, de métaphysique et de physique.

Sans être parfaitement orthodoxes, ces quatre systèmes sont néanmoins étudiés et respectés même par les plus rigides sectateurs de la doctrine sacrée des Vêdas, à cause des connaissances scientifiques qui s'y rencontrent : mais en les étudiant les Indiens sont instruits à n'en recueillir que ce qui s'accorde avec la doctrine révélée et à rejeter tout le reste.

III. Un nombre indéterminé de systèmes tout à fait hétérodoxes, en ce sens qu'ils avouent formellement l'intention de s'affranchir du joug de l'autorité religieuse représentée, soit par le *Vêdas* ou texte sacré de la révélation, soit par la caste sacerdotale des Brahmanes, qu'ils refusent de regarder comme étant d'institution divine ; car, quant à la doctrine, plusieurs de ces systèmes ne sont pas plus hétérodoxes que la plupart des précédents.

Les principaux systèmes hétérodoxes sont : les DJAINAS, les BAUDDHAS, les TCHARVAKAS, les LOKAYATICAS, les MAHESWARAS, les PASOUPATAS, les PANTCHARATRAS ou BHAGAVATAS, sur lesquels on n'a eu jusqu'à présent que des notions bien imparfaites et souvent contradictoires.

Quoique la plupart de ces systèmes aient pour origine des dissidences sur quelques points de théologie ou de morale ; quoiqu'ils se rattachent tous, de près ou de loin, à la doctrine contenue dans les Vêdas, ils nous offrent néanmoins une masse imposante d'idées si étroitement liées à la philosophie que ce serait manquer notre but que de méconnaître leur importance et de ne pas les rapporter ici.

« La philosophie indienne est tellement vaste, dit M. Cousin [1], que tous « les systèmes de philosophie s'y rencontrent, qu'elle forme tout un monde « philosophique, et qu'on peut dire à la « lettre que l'histoire de la philosophie « de l'Inde est un abrégé de l'histoire « entière de la philosophie. » Ainsi, plus de ces préjugés classiques qui ne font commencer l'histoire de la philosophie que dans la Grèce, à Thalès et Pythagore.

Cet exposé aura en outre l'avantage de démontrer que le système de despotisme des castes privilégiées, et d'obscurantisme politique, suivi de temps immémorial dans ces contrées, n'a pu empêcher aucun genre d'erreur, ni aucun genre de corruption : car nous reconnaîtrons que, dès ces temps reculés, l'esprit humain avait déjà à peu près

[1] *Hist. de la Philos.* (Cours sur l'), v^e^ leçon.

Digitized by Google

parcouru dans l'Inde le cercle entier des dénégations philosophiques [1].

Art. 1er. Systèmes orthodoxes : les deux *Mîmânsâ* [2].

La philosophie *Mîmânsâ* enseigne l'art de raisonner, dans l'intention formelle de faciliter l'interprétation des *Vêdas*, en ce qui regarde, 1° les devoirs (religieux), 2° les dogmes et les croyances. « Son dessein, dit un commentateur [3], « est de déterminer le sens de la révé- « lation. »

De là, 1° le *Karma-Mîmânsâ* ou *Mîmânsâ* des œuvres, appelé *Pourva-Mîmânsâ* (première Mîmânsâ) ; 2° le *Brahma-Mîmânsâ*, ou *Mîmânsâ* théologique, que l'on nomme encore *Outtara-Mîmânsâ* (dernière Mîmânsâ), ou *Védanta* (fin, ou but, ou conclusion des *Vêdas*). Les deux *Mîmânsâ*, l'un pratique, l'autre doctrinal, sont le complément nécessaire l'un de l'autre, et forment un système complet de l'interprétation des préceptes et de la doctrine révélée, auquel ou pourrait donner le nom de Philosophie des *Vêdas* ou de la doctrine révélée. Cependant ils diffèrent sur plusieurs points, et sont très-distincts entre eux sous leur aspect religieux comme sous leur aspect philosophique.

§ 1er. Pourva-Mîmânsâ, ou Karma-Mîmânsâ.

Le fondateur reconnu de cette école est *Djaïmini*, personnage mystérieux auquel on attribue des *Soutras* ou Aphorismes, qui furent eux-mêmes l'objet de nombreux commentaires [1]. Quoiqu'elle s'attache particulièrement à l'explication du texte sacré des *Vêdas*, dont nous avons déjà exposé les doctrines, cette école touche accidentellement à certains sujets philosophiques dont nous n'avons pas parlé, et que nous rapporterons à quelques points principaux.

I. DES SOURCES DE LA CONNAISSANCE. Le système *Mîmânsâ* admet six sources de la connaissance : 1° la perception par les sens, ou la simple appréhension ; 2° l'induction, qui conclut de l'un à l'autre par analogie ; 3° la comparaison ou connaissance, qui naît de la ressemblance d'un objet avec un autre ; 4° la présomption, ou affirmation d'une chose non perçue en elle-même, mais nécessairement impliquée dans une autre qui est vue, entendue ou prouvée ; 5° la communication verbale, ou le témoignage des *Vêdas*, ou celui de la tradition ; 6° enfin, la privation : Colebrooke n'explique pas en quoi consiste cette source de la connaissance.

Le traducteur de Colebrooke, M. Pauthier [2], fait remarquer avec raison que « cette énumération des sources de la « connaissance admises par les diffé- « rents systèmes de philosophie, est de « la plus haute importance ; car, dit-il, « on peut juger une doctrine sur la « seule donnée des sources de la con- « naissance qu'elle admet. La doctrine « (du sensualisme), qui ne reconnaît que « la perception par les sens pour moyen « de connaissance, n'a pas un instru- « ment suffisant pour connaître la vé- « rité, parce que les sens sont sujets « à l'erreur (et à l'ignorance sur bien « des choses), autant et peut-être plus « que le jugement. » Il faut en dire autant des autres systèmes de philosophie sur les sources de nos connaissances et le principe de certitude ; ils n'ont pas non plus un instrument suffisant pour connaître la vérité.

En effet, l'idéalisme, qui n'admet d'autre source de la connaissance que les idées, a conduit ses partisans à la négation du monde matériel, et même à

[1] Quant aux auteurs qui ont écrit sur ces différents systèmes, nous renverrons constamment à l'ouvrage de M. Colebrooke, traduit en français par M. Pauthier, sous le titre : *Essais sur la Philosophie des Hindous*. Il faut bien remarquer que ces auteurs n'ont pas tous écrit à la même époque, et, surtout, que plusieurs d'entre eux n'appartiennent pas à une époque fort reculée, bien que l'origine de ces systèmes se perde dans la nuit des temps, et remonte pour la plupart à une haute antiquité.

[2] De *Man*, *penser* (réfléchir), avec la forme itérative.

[3] *Sômanâtha*. « Maintenant donc l'étude du devoir (*karma*) doit être commencée, » dit l'auteur du premier Mîmânsâ : « Ensuite, par conséquent, la recherche est concernant Dieu (*Brahm*), » dit l'auteur du second.

[1] Voyez la bibliographie dans Colebrooke et Pauthier, ouvrage cité, p. 118...

[2] Ibid., p. 127, n° 3.

Digitized by Google

la négation des êtres finis. Le rationalisme individuel, qui prétend que chacun doit trouver en soi la source de toutes les vérités ; dans la souveraineté de sa raison individuelle, la règle de ce qu'il doit croire, et dans l'autorité de cette même raison, le principe de certitude, sanctionne par là même toutes les erreurs et tous les crimes, et n'a pas un instrument suffisant pour connaître la vérité, puisque la raison individuelle, quand elle est seule, est aussi sujette à l'erreur et à une ignorance irrémédiable sur bien des choses. Il en est de même de l'illuminisme et de la doctrine du sens commun : puisqu'en reportant en Dieu seul, ou dans le témoignage des hommes seulement, la source de nos connaissances et le principe de certitude, ils n'accordent à la raison individuelle aucune autorité, aucun pouvoir d'arriver par elle-même, c'est-à-dire par son énergie propre, à la connaissance de la vérité, et la mettent ainsi dans l'impossibilité absolue de rien connaître.

Ainsi, le problème de l'origine de nos connaissances et de nos idées et du principe de certitude n'a point encore été résolu d'une manière satisfaisante par les systèmes dont nous venons de parler. Mais supposé qu'ils renferment, comme nous le croyons, quelque chose de vrai, nous pourrons convenir provisoirement avec M. Pauthier que « la doctrine qui a le plus de moyens « de connaître la vérité complète, est « celle qui admet le plus de sources « certaines de connaissances [1]. »

Les sectateurs des systèmes *Mîmânsâ* admettent communément les six sources de connaissance, ou, comme ils les définissent, les six modes de preuve que nous avons énoncés plus haut, et ils les opposent constamment aux partisans des autres systèmes de philosophie, qui en restreignent plus ou moins le nombre et le réduisent quelquefois à un seul. Néanmoins en recherchant le principe et la raison de l'obligation et du devoir, le *Mîmânsâ* n'en reconnaît pas d'autre que la *communication verbale* ou la révélation connue par l'Écriture sainte (les *Vêdas*), ou par la tradition. La raison qu'il en donne c'est que les autres sources de connaissance sont fondées sur la perception (par les sens), qui, elle-même, n'est pas une raison du devoir. D'où il résulte que ces six sources de connaissance, au fond se réduisent à deux, la perception par les sens et la révélation : quant à la raison de l'homme, il n'en est pas question. Or, il est clair que si la perception par les sens ne peut pas être dans ce système la raison et le principe du devoir, ce n'est que parce qu'elle ne peut pas être un mode de preuve, la base d'une connaissance certaine. Donc les six sources de connaissance, ou les six modes de preuves, se réduisent en définitive non pas à deux, mais à une seulement, savoir la révélation. Il est évident que c'est le principe de la foi pure et absolue que cette école voulait, du moins à l'origine, faire prévaloir uniquement, à l'exclusion de tout autre principe de connaissance certaine : ce qui était méconnaître tout à fait les droits de la raison, anéantir d'avance tout travail, tout progrès philosophique et scientifique, et marcher droit au scepticisme.

Or, la *communication verbale* est ou *humaine* ou *surhumaine*. Celle-ci n'est autre chose que le texte même de la révélation consigné dans les *Vêdas* : elle est absolument obligatoire. La première, c'est-à-dire la tradition orale ou écrite, a aussi une autorité absolue, comme étant fondée sur la révélation même ; parce que ayant pour auteurs de saints personnages versés dans la science sacrée, on peut présumer que ce qu'elle enseigne est fondé originairement sur une révélation véritable, quoique actuellement non évidente. Néanmoins, en cas d'opposition, la tradition doit céder au texte sacré. Dans la tradition il faut comprendre aussi les usages transmis par les ancêtres et généralement établis.

Cela posé, le *Pourva-Mîmânsâ* se livre avec beaucoup de détails à des recherches excessivement subtiles et minutieuses sur la nature et la forme des devoirs qui résultent du texte sacré de la révélation et de la tradition.

II. MÉTHODE ET PROCÉDÉS LOGIQUES. Leur objet consiste principale-

[1] Ibid.

Digitized by Google

ment : 1° à déterminer la nature des obligations imposées par la loi divine révélée, ainsi que le mode de l'accomplissement des devoirs religieux, d'après la forme logique ou grammaticale des préceptes divins, laquelle peut être *impérative* ou *indicative*, *positive* ou *relative*, *directe* ou *indirecte*, *certaine* ou *douteuse*, *affirmative* ou *présomptive*, etc., selon que le précepte repose sur un texte dogmatique plus ou moins formel, sur un récit, ou une prière, ou qu'il résulte du sens clair et évident du texte sacré ou d'une induction légitime basée sur ce même texte; 2° à développer plus spécialement, dans leurs rapports avec l'intelligence des livres saints, plusieurs des sciences inférieures, dont l'ensemble constitue la *petite science*, telles que la grammaire, la prosodie, l'astronomie, l'histoire, la logique, la rhétorique, et même l'art de bien lire et de bien prononcer, c'est-à-dire la lecture et la prononciation; 3° à traiter toutes les matières suivant un mode constant et uniforme qui embrasse tous les aspects possibles de chaque sujet, et ne permet d'en oublier aucun : absolument comme on était convenu chez les philosophes scolastiques de traiter toutes les questions d'après un plan régulier et invariable, tracé par ce vers mnémotechnique : *Divide, defini, concede, negato, probato*. L'ensemble des aspects divers d'une question constitue un *cas complet* (*Adhikarana*).

Cette partie du *Mîmânsâ* est une sorte de jurisprudence liturgique, et de théologie casuistique, principalement relatives aux préceptes dogmatiques et cérémoniels de la loi divine : elle embrasse en outre un système grammatical, logique et littéraire également vaste et compliqué. Les détails qui s'y rattachent, quoique curieux en eux-mêmes et utiles pour suivre la marche de l'esprit humain, ne sauraient trouver place dans une histoire de la philosophie. Nous rapporterons seulement ce qui regarde l'ordre des matières suivi dans toutes les questions, comme ayant un rapport plus direct avec la méthode philosophique.

Un *Adhikarana* ou *Cas complet*, consiste en cinq membres, savoir : 1° le sujet ou la matière à expliquer; 2° le doute, ou la question naissant de cette matière; 3° le premier côté, ou l'argument *à primâ facie* concernant cette matière; 4° la réponse ou conclusion démontrée, c'est-à-dire, appuyée sur des preuves; 5° l'appartenance, ou accessoires qui ont rapport à la question principale ou qui en dépendent. Le texte des aphorismes de *Djaïmini* n'offre pas ordinairement la totalité des cinq membres d'un *Adhikarana* ou Cas complet; les sujets n'y sont souvent qu'effleurés et leur solution indiquée : le reste est suppléé par les commentateurs et les scoliastes, dont les idées vont quelquefois se perdre dans une foule de divisions et de distinctions plus ou moins arbitraires, subtiles ou embrouillées.

Les premiers aphorismes (*soutra*) de *Djaïmini* proposent ensuite de cette manière le sujet principal de la philosophie *Mîmânsâ* : « Maintenant donc l'é- « tude du devoir doit être commencée. « (Or), le devoir est un acte à faire, qui « est prescrit par un ordre : sa raison « doit être cherchée. » « C'est-à-dire, « d'après l'interprétation des commen- « tateurs, immédiatement après la lec- « ture des *Vêdas*, et dans le but de les « comprendre, les devoirs enjoints par « eux sont l'objet de l'investigation « (philosophique) et ce qui doit être « recherché. Sa base (ou son principe) « et sa preuve doivent être examinées. » Vient ensuite l'exposé des diverses sources de la connaissance dont nous avons parlé plus haut : c'est là qu'il est dit que la *perception par les sens* n'est pas une preuve, une raison, un motif suffisant du devoir, parce qu'elle saisit seulement un objet présent, tandis que le devoir concerne l'avenir.

La marche suivie dans la discussion d'un Cas complet (*Adhikarana*) par la philosophie *Mîmânsâ* offre certaines ressemblances, 1° avec la jurisprudence de nos tribunaux; 2° avec l'ordre adopté par plusieurs philosophes et théologiens du moyen âge, et particulièrement par saint Thomas. Les *Vêdas* étaient en effet pour les Indiens ce que sont les lois pour les tribunaux, et l'Écriture sainte pour les philosophes

Digitized by Google

scolastiques : c'était à la fois leur code de lois religieuses, civiles et politiques ; chez eux comme chez nous toutes les questions devaient se résoudre d'après un texte de cette loi suprême, ou d'après son interprétation, ou bien enfin par l'autorité de la tradition et des usages, et comme on dirait aujourd'hui, d'après les *us* et *coutumes*. Ce procédé paraît d'ailleurs le plus simple et le plus naturel. Nous trouverons aussi quelque chose d'analogue dans les premiers temps de la philosophie arabe.

Chaque cas (*Adhikarana*), chaque question étant résolus d'après des principes généraux épars çà et là et souvent répétés dans les livres sacrés des Indiens, un arrangement rationnel et bien coordonné de ces principes en un système bien raisonné, dont les parties seraient parfaitement unies entre elles, constituerait la philosophie de cette législation à la fois dogmatique, religieuse et politique, et serait un complément nécessaire de la philosophie *Mîmânsâ*. Ce but a été entrevu par les auteurs de ce système ; mais aucun ne l'a compris et ne s'est efforcé de l'atteindre : selon Colebrooke, aucun ouvrage élémentaire de cette école n'a suivi un plan philosophique dans la distribution générale des matières qui y sont traitées. On trouverait, au contraire, chez les peuples civilisés par la religion chrétienne une foule de ces ouvrages sur la jurisprudence et la théologie comme sur les autres sciences, dans lesquels les matières traitées sont, malgré leur variété et leur étendue, ramenées à des principes peu nombreux, et coordonnées entre elles d'après leurs rapports naturels et les lois rigoureuses de la logique.

III. DE LA NATURE DU SON ET DE LA PAROLE, ET DE LEURS RAPPORTS AVEC LA PENSÉE. Toutes ces recherches et ces préceptes sur la grammaire, la logique et la rhétorique seraient inutiles si la parole n'était pas l'image sensible de la pensée. De là la célèbre disquisition du *Mîmânsâ* sur la nature de la connexion du son articulé avec les pensées qu'il exprime. Cette connexion est, selon *Djaïmini*, primitive et naturelle, et ne repose pas sur une simple convention ; puisque, indépendamment de toute convention, l'émission d'un son particulier exprime un sens particulier et nous confère une connaissance ; ce qui serait impossible si cette connexion était purement arbitraire et conventionnelle.

Mais la pensée est universelle, perpétuelle et nécessaire ; le son articulé ou la parole est particulière, contingente, accidentelle : comment la pensée et le son articulé ou la parole pourraient-ils être unis ensemble perpétuellement, essentiellement? Les grammairiens de l'école *Mîmânsâ*, frappés de cette difficulté, admirent une catégorie spéciale, nommée *Sphôt'a*, pour désigner l'objet de la perception mentale qui résulte de l'audition du son articulé et qu'ils considèrent comme distincte des éléments ou lettres constitutives des mots. Les logiciens la rejettent comme étant inutile, et voici comment ils résolvent la difficulté proposée. Ils conviennent que le son est un effet transitoire, particulier, sujet à variation, et susceptible d'accroissement et de diminution : mais, disent-ils, tout cela ne regarde que le son en tant qu'il est employé et perçu par nos sens, et non le son considéré en lui-même et dans son essence. Tant qu'il n'est point employé et observé, quoique existant, le son n'est point perçu ; c'est comme s'il n'existait pas pour nous : voilà ce qui nous fait dire qu'il est produit comme un effet contingent, particulier et passager, quand il vient à frapper nos oreilles. Mais il n'en est point ainsi : le son subsiste en lui-même essentiellement ; il n'y est point produit ou fait, mais seulement employé, ou mis en usage, et perçu par les organes; il est émis, proféré, et non appelé à l'existence. L'universalité du son est comme celle du soleil, comme la lumière ; il est partout. Il n'est pas susceptible d'augmentation ; le bruit seul, et non le son, s'accroît par la multitude des voix. Sa perpétuité ou son éternité, fondée d'ailleurs sur le témoignage de la révélation, est, en outre, démontrée, parce qu'il est nécessaire pour l'émission, la perception et l'intelligence de tous les sons particuliers. De là l'éternité du *Vêda*, ou parole divine révélée aux hommes dans le temps ; mais parole

Digitized by Google

infinie, éternelle, nécessaire, si on la considère en Dieu. De là son autorité absolue, toute divine; car, c'est Dieu même qui l'a révélée immédiatement au genre humain, puisqu'il n'y a aucun auteur humain auquel on puisse l'attribuer. La divinité du *Véda*, ou texte sacré de la révélation, et son authenticité sont encore prouvées par des arguments analogues à ceux que font les chrétiens pour démontrer la divinité et l'authenticité des livres de la Bible[1]. Les Arabes orthodoxes croient aussi à l'inspiration divine et à l'éternité du *Koran*.

Tout ce qui est affirmé ici sur l'éternité et l'infinité du son et de la parole ne saurait être vrai que du Verbe divin, et de l'intelligence infinie qui a créé le monde et qui le conserve, de cette sagesse souverainement parfaite, personnifiée principalement dans *Maya*, *Vichnou*, *Vatch* (vox?), *Oum*, ou Verbe créateur, dont les divins accents retentissent dans l'éternité. La musique et la danse également personnifiées dans divers mythes, accompagnent la divine Parole, et représentent l'ordre, la beauté et l'harmonie qu'elle a su établir dans l'univers, comme dans les pensées et les opérations de l'Être infini, dont elle est l'image[2].

De là l'efficacité de la prière, de l'incantation, des invocations, consécrations, etc. Car, d'après ce qui vient d'être dit, leurs formules, révélées dans les *Védas*, sont parole de Dieu; elles sont Dieu même. « Dieu, dit *Djaïmini*[1], Dieu est le son simple : il veut assister les hommes pieux; il devient leur médiation; il prend la forme de l'invocation; il se manifeste dans l'incantation qui lui est adressée : c'est alors qu'il prend la forme de lumière. Mais ce n'est pas dans la lumière même, dans la forme lumineuse considérée comme telle, qu'est placé le pouvoir de la délivrance; il appartient au son même; il est dans le mot Dieu (*Brahm*). Si le sage qui répète le nom de la Divinité s'approche de la perfection de l'Être suprême, celui dont la solennelle et silencieuse incantation l'invoque, le voit apparaître sous la forme de la lumière simple et pure (ou intelligible), qui est la forme de la gloire. Mais quiconque chante Dieu ou évoque son nom, quiconque a ce nom saint sur les lèvres sans le porter dans la pensée, quiconque répète le son comme une simple forme de combinaisons alphabétiques, est coupable d'un crime. »

Ce qui vient d'être rapporté rappelle assez clairement à notre esprit plusieurs vérités philosophiques de la plus haute importance, savoir : que ce qui est exprimé par le son et les paroles, savoir le vrai, le bien, le beau, est nécessaire, absolu, immuable, universel; le Verbe divin en est, sous les mêmes rapports, la manifestation infinie; que lorsque le Verbe divin se manifesta sous des formes finies, contingentes, variables, relatives, l'univers fut créé; et cette manifestation put se multiplier et se diversifier à l'infini dans les sons, les lettres, les paroles, et dans toutes les créatures qui sont comme les mots et les syllabes de la parole créatrice, sans que le son et la parole, ou ce qui est exprimé par eux, cessent d'être uns, infinis, immuables et identiques en eux-mêmes.

A cette théorie se rattachent celles des nombres et de l'harmonie, sur lesquelles nous manquons de renseignements suffisants.

On trouve des théories analogues chez tous les anciens peuples.

IV. EXTENSION DE L'AUTORITÉ SOUVERAINE SUR LA PERSONNE ET LES BIENS DES SUJETS. Malgré les vices des

[1] M. Pauthier, p. 130, ajoute cette remarque : « Si les arguments de ces derniers (des chrétiens) « sont incontestables, on ne voit guère comment « ceux des premiers (des Brahmanes) le seraient « moins. » Les remarques faites au commencement de cet article, les contradictions fondamentales, les superstitions, les absurdités que nous avons trouvées dans les Vêdas, livres sacrés des Indiens, ne nous permettent pas de croire à leur divinité, à leur authenticité et à leur intégrité. Quant aux livres sacrés des chrétiens, on ne saurait leur opposer rien de semblable. Les preuves de leur authenticité et de leur inspiration sont demeurées jusqu'à présent sans réplique : elles ont triomphé du pyrrhonisme historique, de l'incrédulité et du scepticisme des 17e, 18e et 19e siècle. Comment oser comparer sous ces divers rapports les livres sacrés des Brahmanes avec ceux des chrétiens?

[2] Voyez plus haut, ive leçon, t. XVI, p. 405. Voyez le *Catholique d'Ekstein*, t. IV.

[1] Cité par le baron d'Ekstein, *ibid.*

Digitized by Google

constitutions sociales dans l'Inde, on trouve, non sans quelque étonnement, dans le *Pourva-Mîmânsâ*, quelques idées justes sur la nature du pouvoir suprême dans la société civile et politique. Nous citerons en exemples celles qui sont émises à propos d'une question relative à la propriété du sol dans l'Inde.

Celui qui fait offrir certains sacrifices est obligé de donner tous ses biens aux prêtres sacrificateurs : un souverain doit-il, dans un cas semblable, donner tout le territoire soumis à sa domination, y compris les pâturages, les grands chemins, les forêts, les lacs, les marais? La réponse à cette question est que le prince n'a point de droit de propriété sur la terre soumise à son empire, ni sur les champs, les maisons et les autres biens de ses sujets. La maxime de la loi, que « *le roi est le maître ou le seigneur de tout, excepté des biens sacerdotaux,* » concerne seulement son autorité pour châtier les méchants et pour protéger les bons. Le pouvoir royal a pour objet de gouverner le royaume et de punir les injustices; et pour cela il perçoit des taxes sur les laboureurs, et des amendes sur les délinquants. Mais il n'est point par là investi du droit de propriété, autrement il aurait la possession des maisons et des terres appartenant à ses sujets. La terre n'appartient point au roi, mais elle est commune à tous les êtres qui jouissent du fruit de leur propre travail : elle appartient, dit *Djaïmini*, à tous également. Par conséquent le roi ne peut les donner. Mais, ajoutent les sectateurs du *Mîmânsâ*, s'il s'agissait d'une maison, d'un champ ou de tout autre bien acquis par achat et autres moyens civils, le prince en a la propriété, et ces biens sont susceptibles d'être donnés par lui.

Nous avons vu que l'on excepte de la domination du prince les biens sacerdotaux. Ces biens, qui étaient la propriété des Brahmanes, jouissaient autrefois dans l'Inde d'une multitude de priviléges analogues aux seigneuries et aux immunités ecclésiastiques dans le moyen âge. La caste sacerdotale en Égypte et l'aristocratie nobiliaire en Europe, jouissaient dans leurs biens de priviléges et d'exemptions à peu près semblables.

V. DU MÉRITE, DU SACRIFICE, DES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES ET DES AUTRES SUJETS TRAITÉS PAR LE MIMANSA. Un autre sujet qui a souvent fixé l'attention dans le *Pourva-Mîmânsâ*, regarde l'opération invisible et spirituelle qui rend un acte méritoire et digne de récompense. La bonne action cesse; elle n'obtiendra son effet que dans un temps plus ou moins éloigné, et peut-être seulement dans un autre monde; les conséquences qu'elle doit avoir ne s'ensuivront pas immédiatement : qu'est-ce qui lie ainsi l'effet à la cause transitoire à laquelle on l'attribue? Pour expliquer cet enchaînement, le *Pourva-Mîmânsâ* admet dans cet intervalle une opération spirituelle et invisible, une *vertu* secrète, mais efficace, qui s'étend de la cause à l'effet, de l'action bonne à la récompense, quelque éloignés qu'ils puissent être. Cette *vertu* permanente de la bonne action, qui persévère même après que celle-ci est passée, c'est ce que l'on appelle le *mérite;* et voilà pourquoi une bonne action est à la fois vertueuse et méritoire.

Le *Pourva-Mîmânsâ* admet l'efficacité méritoire, 1° de la prière, quels qu'en soient le mode et la forme; 2° de toutes les œuvres moralement bonnes; 3° de toutes les cérémonies religieuses accomplies avec piété; 4° et surtout enfin du sacrifice, qui consiste en général à se priver d'une chose pour qu'elle appartienne à la Divinité : c'est de toutes les œuvres la plus méritoire incontestablement selon le *Mîmânsâ*. Ce n'est pas ici le lieu de rapporter les nombreuses questions et les détails infinis qui se rattachent à l'accomplissement des cérémonies religieuses et des autres actions méritoires.

§ 2. Outtara-Mîmânsâ, ou Brahma-Mîmânsâ, ou Vêdânta.

Le dernier *Mîmânsâ* avait pour objet la discussion de la preuve et l'investigation philosophique que l'on peut déduire des *Vêdas* en ce qui concerne la *théologie*, c'est-à-dire la doctrine relative à Dieu, comme le premier se proposait l'investigation et la discussion de la preuve en ce qui regarde le *devoir*, les œuvres et leur mérite. De là le nom de

Digitized by Google

Brahma-Mîmânsâ (*Mîmânsâ* théologique) et celui de *Vêdântâ* (fin, conclusion, philosophie du *Véda*). Cette dernière dénomination est plus usitée, et elle rappelle que ce système a plus particulièrement rapport à la partie la plus spéculative des *Védas*, appelée *Oupanichadas*, qui sont pour la plupart des sections finales des *Védas* auxquels ils appartiennent. Nous le désignerons nous-mêmes constamment sous ce nom.

L'auteur du *Vêdânta*, dit le baron d'Ekstein[1], est inconnu. Il est attribué par les Indiens à *Vyasa*, personnage mythico-historique, selon la plupart des orientalistes, auquel on attribue encore la rédaction des *Védas* et des *Pourânas*, le *Mahabharata* et autres ouvrages qui font avec les précédents une vaste collection qui ne saurait être l'œuvre d'un seul homme, ni d'une seule époque. S'il a jamais existé, *Vyasa* fut un *compilateur*. Mais il est plus probable, dit encore le baron d'Ekstein, que *Vyasa* représente une époque où les croyances primitives et les doctrines de l'Inde furent recueillies et comme fixées dans un certain nombre de livres destinés à servir de point de départ à de nouveaux développements de l'intelligence. Cette époque est fort ancienne; elle doit remonter, selon ce même savant, au 15e siècle avant l'ère chrétienne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque, quelle qu'elle soit, les succès de la philosophie *Vêdânta* furent immenses. Le panthéisme, qui en est le fond principal, a de temps immémorial pénétré la rédaction des *Védas* et presque toute l'antique littérature de l'Inde. Religion et poésie, théologie et philosophie, morale et ordre social, tout, sur les bords du Gange et de l'Indus, a subi son influence et semble s'être depuis longtemps métamorphosé sous les efforts des Vêdantistes, pour aller se confondre dans cette doctrine. Aussi le panthéisme est-il, depuis une époque qui se perd dans la nuit des premiers temps, la doctrine philosophique la plus généralement et la plus constamment professée par les Brahmanes.

Le texte primitif de cette doctrine est le *Vêdânta-soutra* ou *Brahma-soutra*, attribué à *Vyasa;* ouvrage obscur au plus haut degré et dont les commentateurs sont partagés depuis longtemps en plusieurs sectes[1]. Il n'est point improbable que le compilateur ou le rédacteur des *Vêdas* ait été conduit à composer un petit traité sur leur doctrine essentielle et sur leur objet fondamental. Mais on le dit encore auteur des *Pourâna*, du grand poëme le *Maha-Bhârata* et particulièrement du célèbre épisode le *Bhagavat-Gîtâ*. Or, outre que les *Vêda*, les *Pourâna* et le *Maha-Bhârata* portent dans leur rédaction même les signes certains d'époques et de compositions différentes, la doctrine de ces derniers ne s'accorde pas entièrement avec celle des Vêdas, telle qu'elle est exposée dans les *Brahma-soûtra*. Mais ces ouvrages ayant tous, quant aux doctrines, la prétention de se rattacher aux *Védas*, est-il vraisemblable, dit M. Colebrooke, que leur auteur, s'il n'y en avait qu'un, eût consigné dans les mêmes livres et déduit d'une source unique des doctrines si différentes[2]?

Les auteurs qui représentent la philosophie *Védânta* s'efforcent d'établir leurs doctrines par le raisonnement, à l'aide de principes empruntés aux *Vêdas*, à la raison et à la logique. La logique du *Védânta* a cela de particulier qu'elle réduit le syllogisme indien de cinq membres à trois seulement, comme le syllogisme grec : amélioration qui paraît être d'une date assez moderne. Quant au fond des doctrines, le *Vêdânta* s'appuie constamment sur les *Vêdas* et sur la tradition. Mais nous avons déjà vu que la caste des Brahmanes ayant généralement embrassé ce système de philosophie depuis longtemps, les *Vêdas* et autres monuments sacrés ont dû être et ont été plusieurs fois retouchés d'après les idées propres aux Vêdantistes. Cette école, quoique représentant la partie la plus éclairée et la plus orthodoxe des Brahmanes, n'a pas cependant l'unité, l'invariabilité ni l'orthodoxie des doctrines qu'on serait

[1] Catholique d'Ekstein, t. III.

[1] Voir la Bibliographie dans Colebrooke et Pauthier, ouvrage cité, p. 155.

[2] On se souvient des remarques que nous avons faites dans la 1re partie, sur l'authenticité et l'intégrité des livres sacrés de l'Inde et sur la diversité des doctrines consignées dans les Vêdas.

Digitized by Google

tenté de lui supposer. D'abord elle est elle-même une innovation sur les doctrines primitives du genre humain, qui ne sauraient avoir été un idéalisme et un spiritualisme aussi absolus, ni dans le système catholique de la révélation primitive et de la création de l'univers, ni dans le système opposé du développement progressif et régulier du genre humain qui aurait commencé par le plus grossier matérialisme pour arriver graduellement au plus pur spiritualisme et au panthéisme. De plus, les Vêdantistes, tout en attaquant et en persécutant même les doctrines opposées aux leurs, comme hétérodoxes, ont peu à peu subi, par un effet nécessaire du contact et des controverses, leur fatale influence. De là la tolérance dogmatique des doctrines les plus contradictoires en religion, en morale, en philosophie, que nous avons trouvée dans les théories théologico-philosophiques des Brahmanes. De là enfin leur indifférentisme et leur scepticisme.

Néanmoins les Brahmanes, comme représentants officiels de la religion, des sciences et de tout l'ordre social, font publiquement profession de rejeter certaines doctrines et d'en admettre certaines autres. Les doctrines qu'ils rejettent sont principalement l'athéisme, le matérialisme, la théorie des deux principes de l'univers (l'esprit et la matière), le sensualisme, le scepticisme, certaines opinions propres aux divers systèmes de philosophie dont il nous reste à parler, et enfin, pour les causes que nous avons dites, le Bouddhisme [1]. Quant aux doctrines qu'ils admettent, si l'on met de côté les dogmes religieux, auxquels ils ne croient pas, et l'indifférentisme absolu des adeptes de la classe la plus élevée, on peut les ramener à quelques points fondamentaux que nous ne ferons qu'énoncer, parce qu'ils ont été développés dans la partie théologico-philosophique. Malgré les contradictions et les inutilités qui y fourmillent, la philosophie *Védânta* a pourtant quelque prétention à une forme logique et scientifique que nous tâcherons de lui conserver. L'exposé qui va en être fait est tiré des nombreux passages rapportés par Colebrooke et Pauthier [2], et qu'ils ont extraits principalement des monuments primitifs et les plus authentiques de cette philosophie. Les explications qu'ils y ont jointes sont empruntées aux autres écrivains indiens qui ont travaillé sur ce système.

L'objet du Vêdânta, comme de tous les systèmes de religion et de philosophie de l'Inde, est de procurer à l'âme la délivrance, le repos et le bonheur : ce qui implique l'affranchissement de l'ignorance, du péché, de la peine, de toute activité, de toutes les vicissitudes inhérentes aux êtres créés, et de toutes les transmigrations de l'âme, dogme également commun à tous les Indiens. Tel est le terme de toute existence créée; tel est en particulier le but auquel aspire l'âme humaine.

On peut ramener à deux les voies qui se présentent pour y arriver : 1° la *science*, 2° l'*action*. Par ce dernier terme, il faut entendre toutes les œuvres relatives à l'accomplissement des devoirs de la religion, de la morale, de la vie sociale, et même les bonnes œuvres qui, sans être obligatoires, sont le pur produit du zèle et de la bonne volonté.

Mais premièrement l'activité, l'action ou les œuvres ne sont pas opposées à l'ignorance, et, conséquemment, elles ne peuvent pas en délivrer; elles fatiguent l'âme, elles ne peuvent donc pas lui procurer la délivrance de la peine et le repos; enfin l'âme ne les exerce que dans les limites du contingent, du variable, du fini; elles ne peuvent donc lui procurer qu'une satisfaction passagère, mais non le repos fixe et absolu, ni le bien suprême et infini. Aussi les œuvres ne sont-elles prescrites par les *Védas*, selon les Vêdantistes, que pour préparer les âmes vulgaires à la délivrance; mais elles ne sont plus nécessaires à celui qui a la science.

[1] La controverse, la réfutation des opinions des adversaires, la réponse aux objections et aux attaques, occupent une très-grande place dans les écrits philosophiques des Indiens.

[2] Ouvrage cité, p. 162..., avec l'Appendice, p. 286... Voyez aussi Creuzer et Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, chap. v, extrait en partie du *Vêdânta*.

Digitized by Google

Reste la connaissance parfaite ou la science, pour délivrer l'âme, et la conduire au repos et au bonheur. Car c'est elle qui élève l'âme à la contemplation de l'absolu, du nécessaire, de l'universel, c'est-à-dire de l'Être infini et immuable. Or, cette connaissance n'est que *Brahm* lui-même représenté dans l'âme, qui, par la connaissance parfaite qu'elle en a, s'identifie avec Lui, et Lui avec elle. Alors le connaissant et le connu, Dieu, l'univers et l'âme, confondus dans la même unité, celle de l'Être infini qui est tout, qui fait tout, qui sait tout, ne font plus qu'un avec *Brahm*, l'Être unique et vrai. BRAHM SEUL EXISTE VÉRITABLEMENT ; LE RESTE N'EST QU'ILLUSION. Voilà la science libératrice de l'humanité.

La source de cette sublime science n'est ni dans les pratiques de la religion, qui n'en sont que les auxiliaires ou des exercices préparatoires ; ni dans les sensations, qui, fugitives elles-mêmes et ne se rapportant qu'à des objets particuliers, finis, transitoires, ne peuvent saisir le nécessaire, l'absolu, l'immuable ; ni enfin dans le raisonnement, qui n'a rapport qu'à la science inférieure des Vêdas et de leurs appendices, ou aux vérités perçues par les sens. Une contemplation abstraite et très-intense, fixée sur le suprême *Brahm* ; la révélation de *Brahm* lui-même à l'âme qui le médite et le contemple ; la ferme et intime conviction que cet univers est réellement *Brahm* ; telles sont les sources de la VRAIE SCIENCE. Mais elle exige, pour pouvoir y être initié, certaines pratiques, des connaissances et des dispositions plus ou moins nécessaires, telles que celles auxquelles nous venons de faire allusion, et que nous avons plus amplement développées dans les deux leçons précédentes.

Les Vêdantistes prouvent leur axiome fondamental de L'UNITÉ ABSOLUE DE L'ÊTRE par une foule d'arguments divers. Les principaux sont tirés de la notion même de *Brahm*, de celle des êtres finis, de l'identité de l'effet avec la cause, et de l'impossibilité de toute production. A ces preuves se joignent beaucoup d'autres explications.

D'abord, si Brahm est l'Être infini, absolu, immuable et infiniment parfait, rien ne saurait être conçu, ni exister hors de Lui et qui ne soit pas Lui ; puisque l'Infini dit tout, comprend tout, est tout. Si quelque chose pouvait commencer d'être qui ne fût pas Lui, il ne serait plus l'Être infini. De plus, si les êtres créés ne sont pas l'Être infini lui-même, s'ils sont des réalités distinctes produites par Lui, il s'ensuit que la contingence, la variabilité, la multiplicité, la limite, formes apparentes des êtres créés, ont été produites par l'Être infini, nécessaire, un, absolu, immuable, ce qui est tout à fait impossible, parce que la cause ne peut produire que des effets de même nature qu'elle. Enfin, comme rien ne se fait de rien, il s'ensuit que tout ce que l'on dit créé ou produit existait déjà à l'état latent dans la cause première qui comprend tout, qui est tout, et que ce que l'on appelle création, univers, n'est que la manifestation de ce qui était déjà. D'où il résulte que l'Être suprême est la cause substantielle aussi bien que la cause efficiente de l'univers, et que l'univers n'est que Dieu manifesté dans les divers phénomènes de la création.

Pour expliquer comment d'un seul Être infini a pu se former ce visible univers et tous les êtres distincts dont il se compose et que notre esprit perçoit, sans que l'Être infini cesse d'être un et identique à lui-même, les Vêdantistes ont eu recours à diverses hypothèses, comme nous l'avons déjà dit, mais principalement au système des émanations, à celui des illusions, et enfin à beaucoup de figures et de comparaisons.

Les êtres créés sont dits procéder du sein de l'Être infini comme les étincelles du feu qui les produit ; les rayons lumineux, du foyer de lumière ; la vapeur, de l'eau qui s'évapore ; les branches et les feuilles, les fleurs et les fruits, de l'arbre qui les porte ; les membres, les poils, les ongles, du corps sur lequel ils croissent ; sans que l'unité organique, individuelle ou numérique de ces différents êtres en soit tant soit peu détruite ou altérée. D'autres fois Brahm, l'Être infini, universel, unique, est comparé à une mer et à notre planète. La même terre produit le diamant, l'or, l'argent, une grande variété de mi-

Digitized by Google

néraux, de végétaux et d'animaux, et elle ne forme cependant qu'un même globe terrestre. La mer ne diffère pas des eaux qui la composent : ses vagues immenses, toutes les gouttes d'eau, ses flots sans cesse agités qui paraissent et s'évanouissent tour à tour : tout cela, quoique distinct en apparence, ne fait qu'un seul tout, qui est la mer. De même *Brahm* est l'océan immense de l'Être ; et à sa surface naissent et s'évanouissent les vagues incertaines de l'existence : l'écume de ces vagues, les bulles de cette écume ne sont que l'Océan lui-même.

D'autres fois les Vêdantistes supposent dans l'Être infini une éternelle division ou une distinction nécessaire représentée dans leur langage mythico-philosophique par *Brahm-Maya*, la substance et le phénomène, la lumière et les ténèbres, l'esprit et la matière, l'âme et le corps, etc., qui expriment suffisamment, selon eux, l'unité et la distinction du dieu-univers, la variété et la multiplicité infinie des êtres créés au sein de l'unité immobile de la substance.

Mais ces explications étaient loin de contenter l'esprit ; elles ne pouvaient prévaloir contre la croyance antique et immuable du genre humain en *un Dieu créateur du ciel et de la terre*, que les Vêdantistes rejetaient, ou que du moins ils détruisaient en voulant l'expliquer. Ils n'échappaient pas, comme ils le croyaient d'abord, au mystère qu'implique le dogme sacré de la création ; ils s'embarrassaient au contraire dans des contradictions évidentes, dans des difficultés inextricables, et renaissant, pour ainsi dire d'elles-mêmes, éternellement, tant que l'on s'obstine à ne pas prendre le dogme catholique de la création pour point de départ. D'abord, ils établissent leur système sur le principe de l'unité absolue de l'Être infini, immuable, unique : puis, tout à coup, ils supposent dans cette unité des distinctions, des divisions, des émanations, et dans l'Être infini et immuable, des particularisations, la contingence, la variété, la limite. Mais qui comprendra jamais l'unité absolue de la substance souverainement parfaite, existant néanmoins à deux états, l'un infini et l'autre fini, dans Dieu, l'être nécessaire, absolu, immuable, et dans les créatures contingentes, variables, relatives, étant à la fois infini et fini, parfait et imparfait, limité et sans limite, bon et mauvais, esprit et corps, Dieu et univers, etc., etc. ? De là, le désespoir de la raison des panthéistes ; de là, leur scepticisme ; car on ne saurait donner un autre nom au système qui n'admet que l'unité immuable de la substance infinie, unique, et qui regarde l'univers, l'homme et la nature, comme un simple rêve, un ensemble d'illusions fantastiques, un fantôme sans réalité. Telle est cependant la doctrine dans laquelle les Vêdantistes se sont réfugiés depuis longtemps, bien que M. Colebrooke affirme ne l'avoir pas trouvée dans les textes primitifs de leur philosophie. Nous l'avons trouvée déjà dans les *Oupanichadas*.

Que si, considérant *Brahm* ou l'Être suprême, unique, à travers les voiles de l'illusion, on demande comment s'accomplit le spectacle de la création, la réponse des Vêdantistes à cette question est que *Brahm* étant l'Être unique, absolu, immuable, infini, ces phénomènes qui constituent le monde, sont les qualités et les modifications apparentes de Celui qui n'a ni qualités ni formes, les transformations de l'immuable, les rayonnements de l'Un immobile, une véritable fantasmagorie, un rêve ; moins que cela encore, car ce rêve est lui-même purement illusoire, étant une distinction incompatible avec l'unité absolue de l'Être. Tel est le spectacle que *Brahm* se donne à lui-même, et aux fantômes que nous appelons, hommes, âmes, esprits, et que le vulgaire ignorant prend pour des réalités.

Dès que par l'acquisition de la vraie science on sort de l'illusion, on reconnaît qu'il n'y a véritablement qu'un seul être, et que l'univers entier ou l'ensemble des choses qu'on appelle de ce nom n'est qu'un fantôme sans réalité, et tout au plus les divers noms de l'Être unique et infini. Alors toute forme, toute distinction, toute limite, toute phénoménalité, et même tout nom disparaît et s'évanouit comme une ombre devant la lumière éblouissante de

Digitized by Google

Brahm ou de l'Être suprême, et l'on n'aperçoit plus que la substance infinie, unique, océan de l'Être sans formes, sans limites, unité pure et absolue, où le connaissant et le connu, l'âme et l'univers, Dieu et l'homme sont identiques. L'ÊTRE EST L'ÊTRE, rien de plus; mais c'est encore trop : cette phrase implique une affirmation; mais le *savant* n'affirme rien, ne nie rien. Il dit ou plutôt il pense : OUM, ou BRAHM ou ÊTRE. Voilà tout.

Arrivé à cette connaissance supérieure, le disciple de la vraie science est délivré :

1° De l'ignorance et de l'erreur, puisqu'en connaissant Brahm, l'Être unique, on sait tout, et qu'en dehors de Lui il n'y a rien.

2° Du péché et de la possibilité de pécher, du devoir et de toute espèce d'obligations; car toutes ces choses supposent la distinction des êtres, celle du juste et de l'injuste, du bien et du mal, distinction illusoire et impossible dans le système de l'unité absolue de l'Être.

3° De toute activité, laquelle suppose aussi plusieurs termes distincts, celui qui agit, celui sur lequel on agit, la fin pour laquelle on agit; distinction également chimérique et illusoire, incompatible avec l'unité absolue de l'Être infini avec lequel on reconnaît que l'on ne fait qu'un.

4° De toute affection, de tout désir, puisque le disciple de la vraie science « devient *Brahm*, après la possession « duquel il n'y a rien à posséder, après « la jouissance de la félicité duquel il « n'y a point de félicité qui puisse être « désirée. »

5° Enfin, de toute transmigration, parce que « le *Mouni* (le disciple de la « vraie science) est *Brahm*, lequel ayant « été vu, aucun autre objet ne peut « être contemplé, avec lequel étant « devenu identifié, aucune naissance « n'est éprouvée. »

Mais tous les disciples de la grande Science n'y arrivent pas aussitôt, du moins pendant la vie présente. Les degrés de leur capacité, de leur aptitude, sont la mesure de l'intensité de l'unification qu'ils contractent avec l'Être suprême, et donnent lieu à un système d'initiation à la fois religieux, moral et philosophique, que nous avons exposé dans les deux leçons précédentes, et qui aboutit, comme nous l'avons dit, à travers les ténèbres de l'illuminisme, du quiétisme et du scepticisme, à la théorie de l'annihilation et de l'absorption.

Forcés de parler comme tout le monde le langage des apparences, les Vêdantistes ont divers systèmes du monde pour expliquer comment et dans quel ordre se développe à nos yeux le beau spectacle de la création de l'univers. La première production est connue sous les divers noms de Nature, par opposition à Dieu, de Feu éthéré et divin, de grande Ame du monde, de Vie universelle, de Cause active et passive de tous les phénomènes, etc.; d'où procèdent les dieux, les éléments, les puissances vitales, les âmes. De leurs combinaisons et de leurs opérations variées à l'infini, résultent les différents êtres avec leurs qualités, leurs propriétés, et leurs transformations sans cesse renaissantes.

Avec ces premières productions, les Vêdantistes mentionnent le Temps, l'Espace, l'Amour, le Désir, la Force, l'Individualité, la Personnalité, la Conscience, l'Egoïté, les diverses Facultés sensibles et intellectuelles de l'âme, les particules subtiles, etc.

L'ordre dans lequel ces diverses productions procèdent du premier principe des choses est tellement variable et arbitraire, que nous nous abstenons de leur en assigner aucun. Les idées que les Vêdantistes y attachent se trouvent déjà dans les doctrines théologico-philosophiques, et leur sont communes avec la plupart des philosophes indiens.

Du reste, n'oublions pas, ce que les Vêdantistes nous répètent sans cesse, que c'est le Suprême ordonnateur lui-même qui se transforme dans ces diverses manifestations de son être, pour revêtir, sous différents noms et diverses figures, tous les modes particuliers de l'existence, Lui qui, comme ils disent

Digitized by Google

encore si souvent, n'a ni qualité, ni forme, ni figure, qui est indivisiblement un, absolu, immuable. « L'Être « suprême existe seul, il n'y en a point « d'autres que Lui; celui qui connaît « cette vérité est identifié avec Lui. « L'Être unique, vrai, inconnu, est le « créateur, le conservateur et le destructeur de l'univers ! ! ! »

« *Et ils se sont évanouis dans leurs « propres pensées, et leur cœur insensé « s'est obscurci* [1]. »

L'abbé J.-B. BOURGEAT,
Professeur de philosophie.

[1] Saint Paul, *Rom.*, I, 21, en parlant des philosophes païens. Peut-être avait-il particulièrement en vue ces philosophes de la Grèce qui réduisaient toute existence à une seule, celle du Un, du Tout, de l'Infini, de l'Être, absolu, immuable, éternel, εν, παν, απειρον, ον.

COURS DE PHILOSOPHIE.

CHAPITRE TREIZIÈME [1].

Quel est le fondement de la certitude des vérités premières.

On vient de passer en revue toutes les facultés auxquelles nous devons la connaissance des vérités premières. Il est une remarque qui s'applique à toutes, elle est importante et mérite l'attention du philosophe.

La confiance en nos facultés précède le raisonnement et n'est pas le résultat d'une démonstration, ni même d'une preuve : nous sommes même dans l'impuissance de vérifier le témoignage de nos facultés, de démontrer et de prouver leur véracité.

Tous les raisonnements possibles en faveur de la véracité de nos facultés se réduisent à prendre sur ce point leur propre témoignage, et c'est tout ce que nous pourrons faire, jusqu'à ce que Dieu nous ait accordé de nouvelles facultés pour juger les anciennes.

Il nous est même impossible de concevoir ou d'expliquer comment nous arrivons à la certitude par nos facultés naturelles. Je plaindrais celui qui croirait bien comprendre comment il a la certitude de ses propres pensées, comment il perçoit les objets extérieurs, comment il se souvient des événements passés, cet homme n'aurait pas encore la science de son ignorance [2].

D'un autre côté, il nous est impossible de ne pas nous confier à nos facultés et de refuser notre assentiment aux connaissances que nous recevons par leur entremise.

Nous existons à condition d'en croire les facultés qui jugent en nous : et s'il est vrai qu'il y ait des sceptiques qui parviennent à se persuader que leurs facultés les trompent, cette persuasion est une violence faite à la nature, et par ce motif, elle n'est jamais de longue durée.

Un mouvement de la nature moralement irrésistible nous porte à croire à nos facultés, ce mouvement agit et produit son effet sur la plupart des hommes sans qu'ils le remarquent et qu'ils y pensent : ceux même dont on peut dire qu'ils y pensent, n'en font l'objet de leur réflexion que quand ils s'appliquent à examiner les objections du scepticisme, et par suite, les fondements de la certitude : mais cette inclination ne laisse pas de gouverner en tout temps leurs opinions. Il n'y a personne qui ne s'en rapporte, dans la conduite de la vie, à ses sens, à sa mémoire, à son entendement, et qui songe jamais à se demander si leur témoignage est sûr : cependant, la foi que ce témoignage obtient suppose la conviction intérieure qu'il mérite la confiance qu'on lui accorde [1].

S'il y a une vérité entre toutes dont on puisse dire qu'elle est la première dans l'ordre de la nature, c'est celle dont il s'agit en ce moment, car nous ne cédons jamais à l'évidence, soit intuitive, soit démonstrative, soit probable, sans sup-

[1] Voir le ch. XII au n° 106, ci-dessus, p. 259.
[2] Reid, t. VI, p. 280.

[1] Reid, *Essai*, VI, ch. V, t. V, p. 112.

Digitized by Google

poser préalablement la fidélité du témoignage de nos facultés : c'est la prémisse universelle de tous nos jugements.

Le seul genre de preuve dont soit susceptible la véracité de nos facultés, est celui qu'on appelle indirect ou réduction à l'absurde.

Celui qui refuse de croire à ses facultés se place dans l'impossibilité absolue d'agir, s'il veut être conséquent avec ses principes, ou se met en contradiction avec ses opinions dans toutes ses actions.

Cette observation paraît avoir échappé à tous les auteurs des traités élémentaires de philosophie. Il n'est pas un de ces ouvrages où l'on ne trouve une preuve du sens intime, de la mémoire, du rapport des sens, du témoignage des hommes. On prétend démontrer tout, jusqu'à l'évidence elle-même.

Cette méthode a un double inconvénient :

1° Elle induit la jeunesse dans l'erreur, en faisant supposer que l'on peut tout prouver, tandis que dans tout système, il faut partir de principes ou de faits que l'on accepte sans preuve, et qu'à part tout système et dans la vérité, cette nécessité d'accepter sans preuve s'étend à toutes nos facultés. Pourquoi dissimuler cette impuissance de tout prouver, cette nécessité d'admettre sans examen les vérités fondamentales des connaissances humaines? Il est utile au contraire de mettre dans tout son jour cette condition de la science, commune au philosophe comme aux esprits les plus grossiers. On apprend ainsi aux jeunes gens qu'il est une limite qu'il est impossible de franchir ; on modère cette outrecuidance qui les porte à vouloir se rendre raison de tout.

2° Ces preuves se composent nécessairement de propositions dont la certitude repose sur nos facultés et peut-être sur celle même dont il s'agit de montrer la véracité. Ces démonstrations supposent donc ce qui est en question et ce qu'il faut prouver, et sont par conséquent autant de cercles vicieux. Ce défaut finit tôt ou tard par être aperçu, et de cette manière, la certitude de nos facultés naturelles reste sans preuve aux yeux de personnes qui pensent qu'elle a besoin de démonstration et qu'elle en est susceptible : le résultat de cette manie de tout prouver est de conduire logiquement au doute absolu.

L'impuissance de démontrer la véracité de nos facultés naturelles et la certitude des vérités premières a été remarquée et signalée par quelques philosophes, et cette observation les a conduits à dire que la certitude des vérités premières repose sur la foi.

Cette expression n'est pas neuve, elle se trouve dans Aristote. « Il y a démonstration, dit ce philosophe, lorsque le syllogisme procède de propositions vraies et premières, ou bien de propositions émanées de celles-ci. Sont vraies et premières, celles qui obtiennent créance par elles-mêmes et non par d'autres, car dans les principes scientifiques, il ne faut pas chercher le pourquoi, mais chacun des principes doit être cru, doit être su par lui-même ; il tire de là cette conséquence [1], que c'est une nécessité de croire aux principes et aux prémisses plus qu'à la conclusion [2].

La science n'exclut donc pas la foi, mais la présuppose au contraire. Cela est tellement vrai, qu'Aristote dit dans un passage : Quiconque croit et connaît les premiers principes, celui-là sait ; et ailleurs, il approuve celui qui [3] définissait la science, une conception très-digne de foi [4].

Cette nécessité de la foi ou de la croyance a été mise au grand jour par le chef de l'école écossaise : Reid a très-bien vu que l'esprit humain implique radicalement et sous plusieurs rapports un élément de croyance indépendant de toute démonstration, et que toute philosophie qui rejette cet élément, creuse un abîme sous l'édifice qu'elle veut construire [5].

Jacobi opposait les mêmes principes aux paradoxes de Kant et de son école,

[1] *Topiques*, liv. I, ch. I.
[2] *Analytil. post.*, liv. I, ch. II, vers la fin.
[3] *De Mor. ad Nichomach.*, liv. VI, ch. III.
[4] *Top.*, V, cap. III.
[5] *Précis de l'Histoire de la Philosophie*, p. 595.

Digitized by Google

et soutenait que si l'on veut arriver à quelque chose de vrai, il faut partir d'un principe, indémontrable au premier abord, mais incontestable, c'est celui de la foi. De même, disait-il, que le monde extérieur se révèle à nous par les sens, de même les choses divines se révèlent à l'homme par la foi ou par la raison. Cette révélation par la foi entraîne une conviction irrésistible, elle vient répondre à un besoin impérieux de l'âme : celle-ci acquiesce sans hésitation.

Jacobi ne fut pas d'abord compris : on crut qu'il parlait de la foi théologique. Il expliqua sa pensée et déclara que par foi il entendait cette adhésion aveugle, irrésistible de l'esprit à la raison, c'est-à-dire aux idées, aux principes premiers [1].

Le même malentendu se reproduisit en France, lorsqu'un écrivain fameux avança qu'il n'y a pas de certitude sans la foi.

Il fut obligé d'expliquer cette proposition, de dire que le mot foi y était pris dans son acception générale, que dans ce sens, la foi consiste à admettre une chose sur le témoignage d'une raison supérieure, alors qu'elle n'est pas démontrée.

Croire dans le sens philosophique du mot, dit Ancillon, c'est admettre sans démonstration, sans raisonnement, sans déduction quelconque, des vérités d'un ordre supérieur qui n'appartiennent pas au monde des phénomènes, mais au monde intellectuel et invisible [2].

La certitude de nos facultés naturelles et par suite celle des connaissances que nous leur devons, repose sur un même fondement, un mouvement de la nature moralement irrésistible.

De cette observation découle une conséquence de la plus haute importance.

Le fondement de la certitude de toutes nos connaissances étant le même, leur certitude est égale.

On distingue ordinairement trois espèces de certitude.

La certitude métaphysique, la certitude physique et la certitude morale.

La certitude métaphysique est fondée sur l'aperception claire de nos idées et de leur liaison. Ainsi nous savons avec une certitude métaphysique, qu'il est impossible qu'une chose soit et ne soit pas en même temps, qu'il ne peut y avoir d'effet sans cause, que le tout est plus grand que la partie.

La certitude physique est fondée sur le témoignage de nos sens : ainsi nous avons une certitude physique de l'existence des corps et de leurs propriétés.

La certitude morale est fondée sur le témoignage des hommes.

Ainsi nous avons une certitude morale des faits et des événements qui ont eu lieu avant nous et des faits qui se sont passés depuis, mais dont nous n'avons pas été témoins.

De ces trois espèces de certitude, il n'en est aucune qui repose sur une démonstration ou sur une preuve; toutes supposent la véracité de nos facultés naturelles, et cette véracité elle-même a pour fondement un mouvement de la nature moralement irrésistible.

3° En conséquence, le philosophe doit croire à toutes ses facultés, sans distinction, et accepter sans examen toutes les connaissances qu'il reçoit par leur entremise. Nier ou mettre en question la véracité d'une seule de nos facultés naturelles, suspecter les connaissances que nous devons à l'une d'elles, c'est ébranler la certitude humaine dans sa base, puisque toutes ont le même fondement, c'est poser logiquement le principe du doute absolu.

Le philosophe comme le commun des hommes doit croire à toutes les facultés, au rapport de ses sens comme à son entendement, au témoignage des hommes comme au sens intime. Il doit accepter les connaissances externes qui lui parviennent par le rapport des sens et par le témoignage des hommes, comme les vérités internes qu'il reçoit par le sens intime, les vérités contingentes qu'il perçoit par ses sens comme les principes nécessaires dont il a l'intuition.

Est-ce là ce qu'ont fait les philosophes, tant anciens que modernes?

[1] Saintes, *Histoire du Rationalisme*, p. 326.

[2] *De la Science et de la Foi philosophique*, p. 76.

[1] Bergier, *Traité de la Religion*, t. IV, p. 467.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATORZE.

Revue critique des principaux systèmes de Philosophie sur l'origine des premières vérités.

Il est bien pénible pour un philosophe d'admettre quelque chose comme principe sans pouvoir s'en rendre raison : aussi les philosophes ont-ils presque toujours cherché à restreindre le nombre des vérités premières et à ramener toutes les connaissances humaines à un principe unique. Ainsi, tandis que tous les hommes, cédant au mouvement de la nature, ont toujours accepté et acceptent encore, sans examen ni exception, le témoignage de toutes leurs facultés, les philosophes, se roidissant contre ce mouvement, n'ont voulu croire à ces facultés qu'après une vérification préalable, ou, forcés d'arriver à un principe, à un fait qu'ils acceptaient sans preuve, ils n'ont accordé le privilége d'être admis sans examen qu'à un seul genre de vérités premières et n'ont cru qu'à celle de leurs facultés à laquelle ils devaient ces connaissances.

Cette remarque se vérifie dès le premier âge de la philosophie.

L'école métaphysique d'Élée, dont les trois principaux représentans sont Xénophane, Parménide et Zénon, prit son point de départ dans les principes rationnels, rejeta le témoignage des sens et aboutit à la négation de l'existence réelle des êtres finis, ou de l'univers.

Les travaux de cette école mirent ainsi en relief une vérité qui a été confirmée par toutes les expériences philosophiques postérieures, c'est que, dès que l'on met en doute l'existence des réalités finies, il est impossible de parvenir à la démontrer en partant de la seule idée de l'infini ; d'où il suit que, sous peine de regarder l'univers comme une illusion pure, il faut admettre son existence comme une de ces vérités premières auxquelles l'esprit humain croit nécessairement sans aucune démonstration préalable.

Le point d'arrivée de l'école métaphysicienne d'Elée, la négation du monde matériel, heurtait violemment les croyances inhérentes à la nature de l'homme. Une réaction en sens contraire était inévitable. Elle s'effectua dans l'école appelée physicienne, dont les représentants principaux sont Leucippe et Démocrite d'Abdère.

L'école métaphysicienne d'Elée n'arrivait à nier l'existence de l'univers qu'en répudiant le rapport des sens comme illusoire. La réaction qui eut lieu contre elle partit de l'extrémité opposée, et l'école physicienne prit pour point de départ les sensations, en y joignant l'induction, mais l'induction renfermée dans la sphère du monde sensible. Leucippe et Démocrite arrivèrent ainsi dans leur conception de l'univers à l'antipode du système de Parménide et de Xénophane. A l'unité infinie ils substituèrent la pluralité infinie.

Chacune de ces écoles, selon la remarque très-judicieuse du *Précis de l'Histoire de la Philosophie*, demandait la solution d'un problème insoluble tel qu'il était posé. L'école métaphysicienne demandait à ses adversaires qu'en partant des seuls principes rationnels ils lui démontrassent l'existence du fini ou de l'ordre variable. Or, les principes rationnels correspondant à quelque chose d'invariable et d'absolu, toutes les conséquences qu'on pouvait en déduire étaient affectées des mêmes caractères et ne pouvaient jamais aboutir au terme cherché qui, variable et relatif, avait précisément les caractères opposés.

D'un autre côté, l'école physicienne proposait la même difficulté en sens inverse; elle exigeait qu'en prenant pour point de départ les seules sensations, lesquelles correspondent au variable, on en fît sortir la démonstration de l'ordre invariable et absolu. C'était à cette condition seulement qu'elle consentait à le reconnaître, et elle portait avec raison à ses adversaires le défi de jamais remplir cette condition.

Les objections insolubles que les deux écoles, entre lesquelles la philosophie était partagée, se renvoyaient réciproquement, eurent nécessairement pour effet d'ébranler l'autorité de la raison humaine ; car les coups que chacune d'elles dirigeait contre une moitié de l'esprit humain retombaient sur l'autre

Digitized by Google

moitié. En effet, les idées et les sensations ont pour support commun, en dernière analyse, des croyances naturelles qui ne reposent sur aucune démonstration précédente. Si toutes les idées doivent être démontrées, il faut une série de démonstrations à l'infini, et nulle démonstration n'est possible alors. Si, au contraire, toutes les démonstrations ont pour base un ordre d'idées indémontrables, l'esprit humain n'adhère à ces idées premières que par une simple et invincible croyance. En exigeant que l'école physicienne appuyât sur des démonstrations sa foi aux sensations, en n'acceptant pas à cet égard la croyance inhérente à la nature de l'homme, les métaphysiciens attaquèrent par cela même les propres fondements de leur philosophie, puisqu'ils étaient obligés d'en revenir définitivement, en ce qui concerne les idées premières et indémontrables, à cet état de pure croyance. Les physiciens, qui l'acceptaient pour les sensations, le rejetaient quant aux idées, et les uns et les autres, en croyant ne combattre que les doctrines propres à leurs adversaires, sapaient ainsi la base commune de toute philosophie [1].

La lutte des deux écoles fut suivie de l'apparition d'une nuée de sophistes, dont le fond de la doctrine était le scepticisme.

Platon, si l'on considère son point de départ, se sépara fondamentalement des deux grandes écoles d'Élée : elles avaient demandé, l'une la démonstration de l'existence de l'absolu ou de l'infini, l'autre la démonstration de l'existence des sens. Platon admit comme vérité primitive cette double existence; il l'admit comme la condition même, comme la base de la science, comme renfermant ce sans quoi il était impossible de philosopher, et par là il évita les écueils contre lesquels s'étaient brisés la plupart de ses devanciers [2].

Il y a en nous, selon ce philosophe, des images, des notions et des idées.

Tout commence par les images sensibles, car les sens se développent dans l'homme avant la faculté de penser et de raisonner. Les objets externes qui affectent l'âme y laissent gravées certaines traces; la mémoire les conserve, l'imagination les ranime. Les notions sont le produit du travail de l'entendement sur les perceptions. Il compare les images, les isole et les détache de tous les accidens particuliers; il parvient ainsi aux notions abstraites.

Mais il y a une autre sorte de notions générales, dont les objets extérieurs ne fournissent pas les matériaux, et qui sont puisées à une autre source : ce sont les idées. Elles sont placées en nous dès l'enfance, enveloppées des voiles matériels du corps; elles demeurent comme ensevelies, jusqu'à ce qu'une occasion vienne nous en rendre le sentiment et mettre l'intelligence en possession de toute son activité [1].

Epicure ne distingua dans l'intelligence humaine que des sensations et des anticipations : les anticipations sont les sensations généralisées. Si l'homme ne possédait que les pures sensations, il ne différerait pas de l'animal et ne pourrait pas raisonner, parce que le raisonnement implique des principes généraux et que les sensations ne correspondent qu'à des objets individuels. Il y a donc en lui une faculté par laquelle il forme, au moyen de la comparaison des sensations, des notions générales; et ces notions reçoivent le nom d'anticipations, parce qu'elles sont le point de départ de tout raisonnement.

Dans ce système, les connaissances humaines paraissent se composer de deux éléments, les sensations et les notions générales, et résulter de deux principes, l'un externe, qui est l'action des objets extérieurs, l'autre interne, qui est le travail de l'entendement sur les sensations. Mais l'entendement n'opérant, ne pouvant opérer que sur les sensations, ce système ramène les connaissances humaines à une source unique, à un genre unique, la sensation,

[1] *Précis de l'Histoire de la Philosophie*, 2e période, p. 98 et suiv. Voyez aussi l'*Histoire comparée des Systèmes de Philosophie*, t. II, ch. VII, p. 29.

[2] *Précis de l'Histoire de la Philosophie*, p. 128.

[1] *Histoire comparée des Systèmes de Philosophie*, t. II, ch. XI, p. 324, 245.

Digitized by Google

qui, suivant qu'elle est brute ou élaborée, existe à divers états de développement. Et puisque les axiomes seraient le produit du travail de l'esprit sur les sensations, ce n'est qu'improprement qu'on les considérerait comme premiers; dans ce système, il n'y a de connaissances réellement primitives que les sensations [1].

Cette observation tombe-t-elle sur le système d'Aristote? Ce philosophe, il est vrai, proclame de la manière la plus expresse la nécessité des principes comme base de la science et de toute démonstration; il enseigne formellement que dans les principes scientifiques il ne faut pas chercher le pourquoi, mais que chacun de ces principes doit être cru, doit être de foi par lui-même; mais il rejette les idées, source des affirmations absolues, il fait dériver toutes nos connaissances des sens. En cela il s'est séparé de Platon. S'est-il également séparé d'Épicure? Tandis que les anticipations de celui-ci ne sont que la généralisation des sensations mêmes, dans le système d'Aristote, les formes de la raison, bien qu'elles ne puissent s'appliquer qu'aux sensations, y ajoutent-elles, pour constituer la connaissance, un élément indépendant de l'expérience? Les auteurs du *Précis de l'Histoire de la Philosophie* paraissent le croire. Telle n'est pas l'opinion généralement adoptée; et l'on tient que Aristote et son école n'ont pas distingué les notions abstraites des idées, les axiomes résultant de l'induction et les principes rationnels, et ont ramené aussi toutes les connaissances humaines à une seule origine, les sens.

Telle était aussi la doctrine du Portique. Comme Épicure, comme Aristote, Zénon de Cittium fait dériver toutes les connaissances de l'expérience et ne réserve à l'intelligence que l'emploi des matériaux fournis par les sens. Ce sont les Stoïciens qui ont introduit dans la philosophie la fameuse maxime : Il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été dans le sens, et réduit en formule la doctrine d'Aristote.

Le maître et les disciples se sont attachés à déterminer les caractères à l'aide desquels on peut distinguer la vérité d'avec l'erreur en matière de perceptions sensibles. Ils reconnaissent ces conditions dans les perceptions qui entraînent un assentiment inévitable [1].

Cet assentiment inévitable a toujours été la réponse que les Stoïciens opposèrent aux Pyrrhoniens et aux Académiciens.

Tout le monde sait que ce système régna dans les écoles pendant tout le moyen âge avec l'autorité d'Aristote : peut-être fut-il modifié par les théologiens, puisque nous voyons saint Thomas reconnaître dans l'intelligence des germes de principes rationnels.

Quoi qu'il en soit, le défaut de ce système était caché par cette foule de premiers principes, dont abondait le péripatéticisme, et dont la certitude reposait sur la véracité de l'entendement, qui les avait formés par son travail sur les sentations.

La réduction des connaissances humaines à une seule origine est plus clairement proclamée dans le Cartésianisme.

Pour déraciner de son esprit les erreurs qui pouvaient s'y être glissées, et trouver le roc inébranlable, l'auteur de ce système jugea que le seul moyen était de rejeter comme absolument faux, tout ce en quoi il pourrait imaginer quelque doute, et de ne conserver que ce qui serait entièrement indubitable.

A cause que nos sens nous trompent quelquefois, il voulut supposer qu'il n'y avait aucune chose qui fût telle qu'ils nous la font imaginer. Par cette seule supposition, toutes les connaissances externes échappent à Descartes; il va plus loin, comme il voit qu'il peut feindre, qu'il n'a aucun corps, il doute de l'existence de son propre corps : où s'arrêtera-t-il?

Remarquant que cette vérité : Je pense, donc je suis, était si ferme et si assurée, que toutes les plus extravagantes suppositions des sceptiques n'étaient pas capables de l'ébranler, dit-il, je jugeai que je pourrais la recevoir

[1] *Précis de l'Histoire de la Philosophie*, p. 132.

[1] *Histoire comparée des Systèmes de Philosophie*, ch. xv, p. 9, 18, 20.

Digitized by Google

sans scrupule pour le premier principe de la philosophie que je cherchais.

De cette vérité particulière, il déduit ce qui est requis à une proposition pour être vraie et certaine : ayant remarqué qu'il n'y a rien du tout en ceci : Je pense, donc je suis, qui m'assure que je dis la vérité, sinon que je vois très-clairement que pour penser il faut être ; je jugeai que je pouvais prendre pour règle générale, que les choses que nous concevons fort clairement et fort distinctement, sont toutes vraies.

Ainsi voilà toute la certitude humaine arbitrairement concentrée dans une de nos facultés, dans l'entendement et même dans le sens intime. Voilà toutes les vérités premières écartées, à l'exception des connaissances internes.

Pourquoi ce privilége exclusif accordé au sens intime ?

Pourquoi Descartes est-il assuré qu'il existe, qu'il pense ? c'est qu'il lui est impossible d'en douter, c'est que cette vérité est si ferme, si certaine, que les plus extravagantes suppositions des sceptiques ne sont pas capables de l'ébranler.

Fort bien : la réponse est solide, mais de bonne foi vous est-il possible de douter des événements que votre mémoire vous rappelle distinctement? Les suppositions des sceptiques ont-elles pu ébranler la foi du genre humain au rapport des sens ; de bonne foi, pouvez-vous douter de l'existence du monde matériel? Les sophismes des sceptiques ont-ils pu ébranler la certitude du témoignage des hommes ? Pouvez-vous douter, de bonne foi, de l'existence de Pékin, de Constantinople ou de tout autre fait que vous n'avez pas vu, mais dont tous les témoins vous attestent la réalité ?

Puisqu'en sa dernière analyse la certitude de votre point d'appui repose sur l'impossibilité du doute, sur cet assentiment irrésistible, tout ce qui a la même évidence est également vrai, également certain.

Voulez-vous être conséquent, il faut recevoir le témoignage de toutes nos facultés ou les répudier toutes. En fait, cette inconséquence est possible ; en bonne logique, elle ne l'est pas ; il n'y a pas de milieu.

Le système de Descartes est vrai, quant à ce qu'il admet ; il est faux, parce qu'il rejette des connaissances aussi certaines que celles qu'il accepte ; il est exclusif, il asseoit les connaissances humaines sur une base trop étroite.

Les principes surabondaient dans la philosophie du moyen âge, elle ne s'était pas bornée à admettre ces principes qui sont le fondement de toute la conduite humaine ; elle avait érigé en premiers principes une multitude de préjugés populaires. La base de cette philosophie était large, mais fragile sur plusieurs points ; celle du Cartésianisme est si étroite, qu'elle ne peut présenter une surface assez large pour asseoir l'édifice des connaissances humaines [1].

Loin d'être corrigé, ce système fut exagéré par Malebranche ; ce philosophe refuse aux sens même ce que son maître leur accordait. Descartes, en combinant le penchant qui nous porte à croire au témoignage des sens avec la véracité de Dieu, en conclut qu'ils sont un motif de certitude. Malebranche convient que la véracité de Dieu serait la garantie infaillible de nos sensations, si le penchant qui nous fait rapporter nos sensations à des objets extérieurs, était réellement invincible ; mais il ne l'est pas, selon Malebranche : Dieu nous fournit un moyen de résister à ce penchant, et ce moyen, c'est la possibilité conçue par nous de sensations aussi constantes et aussi uniformes sans l'intervention des corps qu'avec leur intervention. Malebranche conclut de là que l'existence des corps ne peut être connue d'une manière certaine que par la révélation [2].

Dans les temps anciens, les doctrines idéalistes de Xénophane et de Parménide avaient amené une réaction, et les systèmes spiritualistes de Descartes et de Malebranche eurent le même résultat : ils avaient pris leur point de

[1] Reid, *Essai*, VI, ch. VII, p. 469. Royer-Colard, *OEuvres de Reid*, III, p. 377.

[2] *Précis de l'Histoire de la Philosophie*, p. 539.

Digitized by Google

départ dans les idées et dans la partie intellectuelle de l'homme. Locke et Condillac choisirent leur point d'appui dans la partie matérielle de l'homme, dans les sensations. De la manière dont ces philosophes exposent la formation des notions, il n'est plus possible de supposer que l'entendement y ajoute un élément indépendant de l'expérience. Dans cette école, les principes ne sont que des perceptions généralisées, les idées des sensations transformées.

Ce système tend à matérialiser l'esprit et ses opérations, celui de Descartes à spiritualiser la matière et ses qualités. Cette observation est fondée sur l'expérience.

En pressant les principes de Descartes et de Malebranche, Berkley en fit sortir l'idéalisme, et soutint que le monde matériel n'est qu'une apparence, et qu'il n'existe que des esprits. Les philosophes matérialistes du 18e siècle, Helvétius et Cabanis appartenaient à l'école sensualiste de Locke et de Condillac.

Pour éviter ces deux extrémités, il faut admettre comme vérités premières, et les vérités contingentes, telles que l'existence des corps, du monde matériel; et les vérités nécessaires, telles que ce principe : point d'effet sans cause.

Et puisque l'esprit humain possède deux sortes de vérités premières, il y a deux moyens de connaître et deux sources desquelles découlent chacun de ces genres de connaissances : les sens, source des vérités contingentes; l'entendement, source des vérités nécessaires. Il faut accepter le témoignage de ces deux facultés sans examen, les placer sur la même ligne, au rang des faits primitifs [1].

Avec un peu d'attention, on remarque dans les écrits de Descartes et des philosophes qui ont écrit depuis lui, une autre tendance commune à tous, quels que soient d'ailleurs leur école et leur système sur l'origine des connaissances humaines. Elle consiste à reconnaître une certitude plus haute dans les connaissances internes, à concentrer même la certitude exclusivement dans le sens intime. Tout dans les écrits des philosophes modernes préparait la discussion solennelle et approfondie d'un problème qui n'avait cessé de préoccuper l'esprit humain, depuis qu'il réfléchit sur la certitude. Quel rapport y a-t-il entre nos perceptions sensibles, nos idées et les objets extérieurs? comment sommes-nous assurés que nos perceptions, nos idées correspondent à des êtres extérieurs et sont conformes à ces objets?

Avant d'aborder cette question, il est nécessaire de parler de la vérité et de la considérer sous ses différentes faces. A. D.

[1] Reid, t. II, ch. VII, p. 377. Royer-Colard, *Critique de Descartes*, *OEuvres de Reid*, t. III, p. 377.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. LÉOPOLD DE MONTVERT.

DIX-HUITIÈME LEÇON [1].

La Papauté au 11e siècle. — Suite du pontificat de Léon IX.

Situation générale de l'Église. — Léon IX veut la changer. — Concile de Rome contre l'hérésie de Bérenger. — Histoire de ce sectaire. — Ses luttes avec Lanfranc. — L'hérésiarque invoque l'autorité de Scot Erigène. — Condamnation de Bérenger par le concile de Rome, — par le concile de Verceil, — par un concile de Paris, qui le dépouille de ses bénéfices. — Mesures prises par les conciles de Rome et de Verceil contre les

[1] Voir la 17e leçon au numéro précédent, p. 339.

Digitized by Google

évêques simoniaques et les clercs incontinents. — Excommunication prononcée contre les évêques de la Bretagne. — Edit d'Edouard d'Angleterre qui oblige les rois de ce royaume, sous peine de déchéance, à protéger l'Eglise. — Voyages du pape dans la haute et la basse Italie. — Nouvelle excursion de Léon IX en Allemagne. — Il fait restituer au Saint-Siége les terres de l'Eglise usurpées par les seigneurs. — Il enlève la Sardaigne aux Sarrasins. — Guerre de Léon IX contre les Normands; — sa défaite; — sa captivité. — Traité qui lui rend, avec la liberté, la suzeraineté de l'Italie méridionale. — Sa mort. — Ses vertus. — Ses miracles.

Messieurs, dans notre dernière réunion, je me suis étendu sur les détails des voyages de Léon IX, afin de vous montrer d'où provenaient les difficultés que ce pontife avait à vaincre et les désordres qu'il devait réprimer. Vous avez vu que les évêques, seigneurs temporels, prenaient une grande part au gouvernement politique; qu'ils étaient les colonnes de la monarchie, les fidèles défenseurs de la couronne, alors peu respectée et même attaquée par les seigneurs (ainsi Henri I^er^, qui ne s'inquiète nullement des mauvaises mœurs des évêques, se sert principalement de leurs troupes pour mettre les rebelles à la raison); mais qu'ils n'étaient pas au même degré empressés à remplir les obligations de leur charge et à faire l'œuvre de Dieu. Cet état de choses convenait à la Royauté. L'Eglise eût succombé en Europe si les papes n'avaient eu le courage et la puissance de le faire cesser. Au lieu de s'appliquer avec zèle à l'administration spirituelle des diocèses, les prélats, uniquement préoccupés d'intérêts matériels, se laissaient absorber par les affaires politiques, et, bien loin d'être les apôtres de la paix, ils prenaient les armes dans toutes les querelles de la monarchie, manquant ainsi au premier devoir des ministres du Christ. Aussi, dans l'élection des évêques et des abbés, les rois faisaient tomber le choix, non sur l'homme qui se serait entièrement voué au service de Dieu, mais sur un parent ou sur quelque intrigant capable de les aider sans scrupule et de diriger à leur souhait les nombreux vassaux des fiefs qu'il devait posséder. Sortis des cours, où en perpétuel contact avec les puissants du siècle, les évêques en avaient ou en prenaient les habitudes et les mœurs : de là des scandales dont la souillure rejaillissait jusque sur l'Église.

Telle était la situation que Léon IX voulut faire cesser, dans l'intérêt bien entendu de l'Église et de l'État; car ce n'était pas sur de semblables bases que l'union des deux pouvoirs devait reposer : ce n'était pas ainsi que l'avait entendu Charlemagne, qui comprit si admirablement l'harmonie de leur accord. Chacune des deux puissances doit garder ses attributs divers, et rester dans sa sphère, tout en prêtant à l'autre appui et secours. Il ne faut pas que le prince s'immisce dans les affaires du sanctuaire et puisse en distribuer, selon ses passions ou ses intérêts, les fonctions sacrées; il ne faut pas que les évêques soient des hommes de guerre et de cour, mais il convient qu'ils aient les mœurs et les habitudes ecclésiastiques, qu'ils parviennent à leurs dignités, non au moyen de la faveur ou de la simonie, mais par leurs mérites personnels, par la science et la vertu, ainsi que le prescrivent les saints canons. Voilà, Messieurs, ce que voulait Léon IX, ce qu'avant lui et après lui ont toujours voulu les papes, sauf quelques rares exceptions qui ne font que confirmer la règle; les vues purement terrestres eurent peu d'empire sur les pontifes qui ont occupé la chaire de saint Pierre, et pourtant on les accuse d'ambition personnelle, on leur attribue l'esprit de domination temporelle; reproches faux et injustes, et qui supposent ou l'ignorance ou la mauvaise foi; car, si on voit souvent les papes en lutte contre les puissances temporelles, c'est que celles-ci, tout en voulant faire une part de puissance à l'Église, prétendent s'en servir comme d'une machine gouvernementale, ou comme d'un manteau destiné à cacher aux yeux des peuples les plaies repoussantes de leur ambition, de leur immoralité et de leur égoïsme. Le but de la papauté, Messieurs, est de maintenir parmi les hommes le règne de la vérité et de la justice : voilà pourquoi, si l'on consulte l'histoire, on trouve

Digitized by Google

que la papauté est sans cesse l'objet de la haine des tyrans ; car elle ne se prête pas en esclave aux caprices de la politique ou des passions de cour ; c'est pour cela aussi qu'elle est toujours en butte aux aveugles fureurs des orgueilleux, des impies, des ambitieux ; lie de la société, qui trop souvent surnage ; race méprisable, mais toujours puissante, impatiente de tout frein moral, de toute obéissance spirituelle, qui rencontre une ennemie redoutable et constante dans cette Église immortelle, divine barrière opposée, de tous les côtés, aux flots tumultueux des passions, et par laquelle seule l'humanité est préservée de leurs débordements.

Revenons à l'histoire des nobles travaux de Léon IX. A peine est-il de retour de son dernier voyage en Allemagne, qu'il assemble un concile à Rome. Il s'agit cette fois de condamner une hérésie naissante. Bérenger naquit à Tours, étudia sous le célèbre Fulbert, à Chartres, et devint un habile dialecticien. Au lit de mort, le saint évêque disait de lui : « J'ai nourri un serpent dans mon sein. » La vie du disciple ne justifia que trop cette malédiction prophétique du maître. Vain de sa science, souple, et sous une apparence de douceur, opiniâtre dans ses sentiments, Bérenger, en tout pareil aux philosophes, affichait de grandes prétentions et une foi aveugle en ses propres lumières. Quoique archidiacre d'Angers, il avait établi à Tours une école, où sa réputation de premier professeur du royaume attirait une grande foule de jeunes gens. Il y éprouva, un jour, un échec qui blessa vivement son amour-propre : un Italien, qui venait de terminer ses études à Pavie, arrive à Tours pour l'entendre. Lanfranc, c'était le nom de ce jeune homme, crut remarquer dans l'éloquence du philosophe français plus de brillant que de solidité, et, comptant d'ailleurs sur son propre talent, il lui proposa une discussion publique sur quelques subtilités de la dialectique. Bérenger, qui se regardait comme le maître de la science, n'eut garde de refuser, et la lutte s'engagea devant un immense auditoire, avide de contempler son triomphe : complétement battu, il fut réduit au silence. Cette défaite diminua de beaucoup l'influence qu'il exerçait sur la jeunesse.

Quant à Lanfranc, qui faisait aussi profession de philosophie, tout fier de son succès, il alla s'établir à Avranches, s'y fit une grande réputation, et bientôt, abandonnant ce théâtre devenu trop étroit, il partit pour se fixer à Rouen. Dans le trajet, Lanfranc eut à traverser une forêt ; des voleurs l'y arrêtèrent, et après l'avoir dépouillé ainsi que son compagnon, les attachèrent tous deux à un arbre éloigné de la route. Dans cette situation désespérante, dont l'issue la plus probable était de mourir de faim ou sous la dent des loups, Lanfranc trouva que la philosophie lui était assez inutile : l'orgueilleux savant s'humilia, et se rappelant qu'il n'y a qu'une seule vraie puissance, il l'invoqua avec ardeur, faisant vœu de se consacrer entièrement au service de Jésus-Christ s'il échappait à ce péril. A peine sa prière se fut-elle envolée vers le ciel, qu'un bruit de pas frappa ses oreilles : il appelle à grands cris ; sa voix est entendue ; les voyageurs se détournent et le délivrent.

Lanfranc n'hésita pas ; il se rendit sur-le-champ au monastère du Bec en Normandie, et y devint un des moines les plus humbles et les plus fervents. A la prière de son abbé, il y forma une école qui devint bientôt célèbre, et que s'empressèrent d'adopter une partie des meilleurs élèves de Bérenger. Ce dernier en fut humilié, et, renonçant à professer la philosophie, il s'appliqua à l'étude de l'Écriture-Sainte. Mais, l'interprétant d'après ses théories philosophiques, et non d'après les enseignements de la tradition, sa doctrine ne fut bientôt plus qu'un mélange monstrueux des idées platoniciennes avec les données de la théologie catholique ; il prétendit sonder la profondeur des mystères et se perdit dans la vanité de ses pensées. C'est l'éternelle leçon que Dieu donne à la raison débile de l'homme, lorsque, non contente du glorieux privilége qui lui est accordé de contempler les splendeurs du Tout-Puissant à travers les voiles de la révélation, elle a l'insolence de n'en vouloir

Digitized by Google

juger que par sa propre lumière, comme si le fini pouvait jamais comprendre l'infini. C'est ainsi que Bérenger tomba dans les ténèbres de l'erreur. Précurseur lointain de l'impudique Calvin, il nia comme lui le sacrement de l'amour, et ne vit dans l'Eucharistie qu'une vaine figure. Voilà pourquoi sans doute les prétendus réformateurs ont entouré de louanges son odieuse mémoire.

Bérenger commença à dogmatiser vers l'an 1047; il s'appuyait surtout de l'autorité de Jean Scot Érigène [1]. Lanfranc réfuta au Bec les vieux écrits du philosophe irlandais, et défendit avec éloquence le dogme catholique attaqué par le nouvel hérésiarque. Bérenger semblait vouloir composer son hérésie d'un mélange de toutes les erreurs : on y retrouve les traces du manichéisme, et il fut accusé de rejeter, du moins pour les enfants, la nécessité du baptême, de condamner le mariage, et d'avoir voulu établir la communauté des femmes. Les livres de Bérenger, comme ceux de la plupart des philosophes qui, j'incline à le croire, ne se comprennent pas toujours eux-mêmes, n'étaient pas très-clairs; l'on ne put prouver les deux dernières accusations. Quoi qu'il en soit, ses doctrines sur l'Eucharistie furent condamnées au concile de Rome, où il ne se présenta pas, et où on le cita à comparaître devant le prochain concile convoqué à Verceil.

[1] Ces deux noms sont probablement un pléonasme : ils paraissent venir l'un et l'autre du nom de la patrie de ce philosophe, l'Irlande, l'antique Erin, que l'on appelait aussi Scotia, dénomination qui, plus tard, a été réservée à l'Ecosse exlusivement. Charles-le-Chauve appela Erigène en France, où il passa la plus grande partie de sa vie. Il traduisit du grec en latin, pour ce prince, les écrits attribués à saint Denys l'Aréopagite. On a traité de fables les voyages d'Erigène dans l'Orient; toutefois le caractère de sa philosophie et les rapports frappants qu'offrent ses écrits avec certains monuments de la philosophie orientale donnent à ces fables beaucoup de vraisemblance. Quelques auteurs ont tenté de justifier et de faire rentrer dans les limites de l'orthodoxie le système d'Erigène. Ce système, unique en son genre au moyen âge, n'est qu'un vaste panthéisme. Aussi, comme Bérenger, les panthéistes Amaury de Chartres, David de Dinan et les rationalistes modernes ont-ils montré pour Erigène beaucoup de sympathie.

Bérenger, à l'exemple de tous les hérétiques, nia la légitimité de sa condamnation, et employa, dans l'intervalle des deux conciles, mille moyens pour pousser sa secte. D'abord, croyant trouver un appui auprès du duc de Normandie, il s'adressa à ce prince dans l'espoir de le séduire. Mais ce dernier se contenta de faire établir une conférence à Brienne, où Bérenger et un de ses disciples furent confondus par deux moines du Bec. Ce nouvel échec exaspéra tellement l'hérétique, que, ne pouvant plus se contenir, il vomit les plus horribles blasphèmes contre l'Église et contre son chef [1]. Après ces tentatives infructueuses, Bérenger chercha à se procurer la protection d'Henri de France, qui ne passait pas pour un catholique fort ardent; mais ce roi le fit mettre en prison dans le dessein arrêté de confisquer ses biens [2]. Le sectaire eut ainsi une raison pour justifier son absence au concile de Verceil, qui s'ouvrit le 1er septembre 1050, où se trouvèrent des évêques de toutes les parties de l'Europe, et où il se fit défendre par l'évêque de Liége, son ancien disciple, auquel se joignit volontairement un prêtre bourguignon. Cela ne l'empêcha point d'y être condamné à l'unanimité des suffrages, après toutefois qu'on eut anathématisé et brûlé le fameux livre d'Érigène. Sur cette condamnation, dont le retentissement fut grand, surtout en France, Henri Ier voulut convoquer pour ce même sujet un concile à Paris; et Bérenger, qui avait été mis en liberté, eut ordre de s'y rendre. Mais il resta caché à Angers. Ce concile de Paris ne se contenta pas de condamner l'hérésiarque et ses sectateurs, parmi lesquels se trouvaient des évêques; de l'aveu du roi, présent à l'assemblée, on dépouilla Bérenger de tous ses bénéfices. Ainsi, perdant toutes ses ressources, il ne lui fut plus possible de soudoyer les nombreux émissaires chargés par lui de faire de la propagande au profit de ses doctrines. Ces émissaires étaient pour la plupart des étudiants pauvres qu'il payait grassement, car rien ne

[1] Histoire de l'Eglise Gallic., t. VII, p. 279.
[2] Hæffl., t. II, p. 113.

Digitized by Google

coûtait à son ardeur de prosélytisme. Aussi la perte de ses biens fut-elle pour le sectaire un coup plus sensible que toutes les peines spirituelles [1].

Après que le concile de Rome eut, pour la première fois, anathématisé l'erreur de Bérenger, Léon IX ne laissa pas partir les évêques sans avoir renouvelé les canons contre la simonie et les autres désordres du clergé. L'évêque de Milan fut mis en jugement devant cette assemblée, mais trouva le moyen de se disculper [2]. Ce concile terminé, le pape ne se donne pas un moment de repos; d'abord il écrit de tous côtés pour faire extirper la simonie; puis il excommunie les évêques de la Bretagne qui, invités au concile de Rome, ne s'y étaient pas rendus, parce qu'ils se savaient coupables. Le pape leur donna assignation à comparaître devant le concile de Verceil pour se justifier s'ils croyaient le pouvoir.

Ce zèle et cette activité de Léon lui suscitèrent, dans toute la chrétienté, d'énergiques et de puissants défenseurs. Le roi d'Angleterre, Édouard, se distingua entre tous. Non content des sévères ordonnances par lesquelles il cherchait à mettre fin aux déplorables désordres qui désolaient l'Église et l'État, ce prince rendit une loi, aux termes de laquelle le souverain lui-même perd le titre et la dignité de roi, si, cessant d'honorer la sainte Église, il manque au devoir rigoureux qui lui est imposé de la défendre contre ses ennemis et de réprimer les méchants qui cherchent à lui nuire [3]. Cette loi si remarquable ne demeura pas une lettre morte. Après l'édit d'Édouard, les rois d'Angleterre ne ceignirent la couronne qu'après avoir prêté serment d'en accomplir fidèlement toutes les prescriptions. C'était attaquer le mal à sa racine, qui est presque toujours dans le mauvais vouloir des gouvernements. Mais il ne suffisait pas d'arrêter le mal; il fallait jeter la semence féconde du bien; les ouvriers apostoliques manquaient à Édouard; ce grand homme sut les trouver : dans ces temps où l'ignorance et la corruption avaient gagné jusqu'au clergé séculier, les monastères étaient la ressource de l'Église; le roi d'Angleterre fit venir de divers monastères de France un grand nombre de saints moines pour régénérer son peuple.

Cependant Léon IX se met de nouveau en route et va examiner par lui-même si ses décrets sont exécutés dans la Haute-Italie. De la Toscane, il se rend vers le Midi, dans la Pouille; partout où il passe réforme les abus, et met un terme aux désordres des ecclésiastiques. Ici, il tient un synode; là, il ouvre un concile; plus loin, il dépose des prêtres et des évêques coupables de simonie. Les Normands ravageaient la Basse-Italie, Léon s'adresse à eux et les exhorte à ne pas augmenter la détresse des pauvres, à protéger les monastères et à servir Dieu dans la chasteté [1]. Cela fait, il revient aussitôt tenir le concile de Verceil. Je vous ai dit quelle fut pour Bérenger l'issue de cette assemblée, qui procéda avec rigueur contre les évêques et les prêtres simoniaques; d'abord il ne s'était agi que de les condamner à une pénitence; mais une pareille mesure était trop évidemment insuffisante; on les priva de l'exercice des fonctions sacerdotales [2].

A peine le concile de Verceil s'est-il séparé, et Léon IX prend encore une fois le chemin de l'Allemagne; il sait sa présence indispensable dans ce pays pour mener à bien la réforme entreprise; il y passa tout l'hiver. Tantôt on le voit à Toul, dans les Vosges, tantôt à Trèves, ou à Augsbourg, où il célébra avec l'empereur la fête de la Purification. Dans tous les lieux que ce saint pontife visite, il se trouve entouré d'un grand nombre d'évêques qu'il encourage et auxquels il sait inspirer son zèle pour la réforme et le bien de l'Église. L'activité de Léon est à peine croyable. Déjà revenu à Rome pour le jour de Pâques, il y préside la même semaine un nouveau concile où plusieurs évêques sont déposés pour cause de simonie, et qui sanctionne de nouvelles me-

[1] Hæfl., t. II, p. 92 et 93.
[2] Labb., t. IX, p. 993.
[3] Ibid., p. 1023.

[1] Hæfl., t. II, p. 105 et 119.
[2] Ibid., p. 114.

Digitized by Google

sures contre les désordres du clergé [1]. Les femmes complices des prêtres impudiques sont inexorablement traitées et condamnées à l'esclavage. Un saint docteur, Pierre Damien applaudit à cette mesure et demande qu'elle soit appliquée dans toutes les villes de l'Italie. D'autres soins viennent en outre préoccuper le pontife; il a à défendre le domaine temporel de saint Pierre. Souvent, Messieurs, et surtout à cette époque, l'Italie eût été subjuguée par l'étranger sans le secours de la papauté, qui, sous ce rapport, compte dans ses annales de belles pages, presque toutes cependant négligées ou défigurées par nos historiens modernes. Durant les troubles et les jours malheureux de l'Église, plusieurs seigneurs s'étaient approprié, sans scrupule, des terres qui lui appartenaient. Léon IX, après le troisième concile de Rome, en exigea, en obtint la restitution, et obligea ceux qui s'en étaient emparé à prêter serment de fidélité à lui-même souverain pontife et à l'empereur [2]. Quelques-uns des plus puissants résistèrent néanmoins et se maintinrent par la force des armes. Le pape dut les laisser tranquilles, car il eut alors sur les bras des affaires plus pressantes.

Les Sarrasins menaçaient la Haute-Italie; expulsés par Benoît VIII en 1018, ils paraissent de nouveau, et, sous le commandement d'Ettrégette, que des chroniqueurs appellent le roi d'Afrique, s'emparent de l'île de Sardaigne, d'où ils chassent les troupes de la république de Pise, après bien des combats dans lesquels, de part et d'autre, fut déployée la plus grande valeur. Le chef des Barbares se fit couronner roi de cette île, et commença à y construire des forts pour s'y maintenir. Cet événement était d'une haute gravité; si l'on laissait les Sarrasins établir et fortifier un pareil centre d'opération, il n'était pas douteux que l'Italie ne fût, en temps et lieu, victime de leurs déprédations et de leurs envahissements. Les Italiens cependant étaient découragés; Pise pleurait la mort de beaucoup de ses braves, et l'on n'osait rien tenter pour reprendre l'offensive. Mais Léon IX ne désespère pas, et conçoit le projet d'arracher aux Barbares ce fief du Saint-Siége [1]. Il envoie un légat à Pise pour exhorter ses habitants à venger la mort de leurs concitoyens. Une querelle divisait cette ville et celle de Luques; le pape arrange ce différend, et promet aux Pisans la possession de l'île de Sardaigne moyennant une légère redevance. Cette offre détermine la république, qui se décide à faire un nouvel effort. Une puissante flotte est armée; mais, assaillis par la tempête, les Pisans se voient réduits à chercher un refuge dans les ports de la Corse. Les Corses, croyant que leur île est le but d'une invasion, s'empressent de proposer des conditions de paix à la flotte en détresse. Les chefs profitent de la circonstance pour amener ces alliés inattendus à une ligue offensive contre les Sarrasins. A la première nouvelle de cette réunion, Ettrégette, ne croyant pas pouvoir résister à ces forces combinées, embarque rapidement ses troupes et se retire pendant la nuit. La Sardaigne reste aux Pisans, et ils durent à Léon IX la prépondérance que leur donna sur les autres villes d'Italie cette augmentation de puissance.

Un succès si complet et si peu coûteux enhardit Léon, qui résolut de mettre un terme aux déprédations continuelles des Normands dans le midi de l'Italie. Voici le fait, assez romanesque, qui amena l'établissement de ce peuple au delà des Alpes.

Vers l'année 1016, 40 pèlerins de la Normandie, revenant d'un pieux voyage à Jérusalem, passaient à Salerne, où ils reçurent la plus cordiale et la plus généreuse hospitalité de Guaymard, qui en était le prince. Le hasard fournit à ces étrangers l'occasion de montrer leur bravoure et leur reconnaissance : pendant qu'ils goûtaient les douceurs d'un séjour qu'on leur faisait si attrayant, les Sarrasins vinrent attaquer Salerne, où régna aussitôt la plus grande confusion, et dont les habitants effrayés ne songeaient pas même à se défendre. A cette

[1] Labb., t. IX, p. 1066.
[2] Hæffl., t. II, p. 131.

[1] Depuis la donation de Pepin et de Charlemagne.

Digitized by Google

vue, les Normands demandent des armes, parlent d'honneur et de vaillance, parviennent à ranimer les courages abattus, se mettent à la tête des troupes, fondent à l'improviste sur les ennemis, qui, frappés d'une terreur panique, fuient dans le plus grand désordre et périssent en foule dans les flots pendant qu'ils cherchaient à regagner à la nage leurs vaisseaux trop éloignés des bords.

Les pèlerins, à qui Salerne devait cette brillante victoire et son salut, rentrèrent en triomphe, aux acclamations du peuple. Guaymard voulut à toute force les retenir dans son pays; mais il ne put persuader ces étrangers, désireux de revoir leur patrie vers laquelle ils voguèrent bientôt sur des navires chargés de fruits qui lui étaient inconnus, de riches étoffes, en un mot de présents magnifiques, dont une partie était destinée au duc de Normandie. A leur arrivée, ces Normands firent un récit merveilleux de leur victoire et un tableau magnifique de la contrée dont ils avaient refusé les offres généreuses. Plusieurs seigneurs parmi leurs compatriotes se montèrent la tête, et, se croyant assurés d'une fortune rapide, passèrent en Italie. Ils y furent favorablement accueillis, et leur nombre augmenta de jour en jour pendant la première moitié du onzième siècle. Très-braves, mais peu scrupuleux, vendant leur secours tantôt aux Latins, tantôt aux Grecs, se brouillant souvent avec les chefs qui les employaient, ils parvinrent à se rendre indépendants, et bâtirent une petite ville nommée Averla, d'où ils faisaient la guerre à leurs voisins, sans plus de respect pour les choses sacrées que pour les profanes. Telle était la position des Normands au moment où Léon IX les avertit et les menaça de l'excommunication s'ils ne cessaient leurs brigandages; mais ils n'en tinrent aucun compte, et attaquèrent même les terres de Bénévent, qui appartenaient au Saint-Siége. Enfin leurs déprédations étaient telles que toutes les populations invoquaient à grands cris la protection et le secours du pape. Léon n'avait pas la puissance matérielle nécessaire pour réprimer de tels ennemis; il prend le parti de faire un troisième voyage en Allemagne, afin de demander aide et appui à l'empereur, qui ne put lui donner que sept cents lances. Pendant le cours de ce voyage, le saint pontife n'oublia point les affaires de l'Église; il tint un concile à Mantoue; on devait y châtier plusieurs prêtres et évêques dont les partisans organisèrent une émeute autour de l'église où avait lieu l'assemblée. Léon sort aussitôt, mais son autorité est méconnue, et les flèches sifflent à ses oreilles. Le concile est interrompu. Cependant les coupables vinrent le surlendemain demander grâce aux genoux du Saint-Père. Arrivé à Rome, Léon tint un autre concile dont nous n'avons plus les actes; il fit ensuite prêcher la croisade contre les Normands, et parvint à réunir environ 12,000 hommes. Les Normands, qui n'étaient que 3,000, demandèrent à traiter; mais le pape ayant exigé qu'ils évacuassent l'Italie, ces guerriers préférèrent tout risquer. On en vint donc aux mains près de Civitella : les Italiens ne soutinrent pas même le premier choc, et les Normands n'eussent pas eu besoin de combattre, sans les lances allemandes, qui à la fin furent écrasées sous le nombre. Le pape tomba au pouvoir des vainqueurs : à sa vue, les soldats normands se prosternent, demandent leur pardon et la bénédiction du pontife; ce qui n'empêcha pas leurs chefs de le garder prisonnier à Bénévent. Ils eurent, il est vrai, pour lui toutes sortes d'égards, et finirent par lui proposer la paix, à condition qu'ils recevraient, au nom de saint Pierre et comme fief du Saint-Siége, l'investiture des terres déjà conquises, et de celles qu'ils pourraient conquérir dans la Pouille, la Calabre et la Sicile. Ce traité plaçait les Normands sous la protection directe du souverain pontife, dont ils devenaient les vassaux, et leur assurait la possession ainsi légitimée des contrées soumises par la force des armes; mais en même temps ce traité donnait au pape ce que ne lui eût pas procuré la victoire la plus complète : suzerain de cette nation belliqueuse, il faisait par elle rentrer sous la dépendance du Saint-Siége des pays dès longtemps soustraits à son empire,

Digitized by Google

et qu'il n'avait alors aucun moyen de recouvrer. Les écrivains, qui font un crime à Léon IX d'avoir signé cette convention, oublient qu'il en avait parfaitement le droit. Ce qu'il donnait lui appartenait. Son titre, qui remontait aux donations de Pepin et de Charlemagne, n'était contesté par personne. Le traité n'eut même quelque valeur que parce que ce titre était reconnu de toute l'Europe. Supposez que le droit du pape fût nul, le traité était nul aussi : les Normands étaient dupes, et les peuples, au lieu de les regarder désormais comme de légitimes possesseurs, n'eussent fait que rire de leurs prétentions.

Cependant Léon ne survécut pas longtemps à l'heureuse conclusion de cette affaire ; sa santé avait été gravement altérée par les douleurs de la défaite et de la captivité, et surtout par le spectacle des maux de l'Eglise ; il mourut à Rome après son retour. Telle fut, Messieurs, la belle et sainte carrière pontificale de Léon IX : providentielle figure dont les traits prennent de la grandeur à mesure qu'on les contemple de plus près. Je vous ai parlé du zèle ardent, de l'activité surprenante que déploya ce saint pontife pour le bonheur et la réforme de la chrétienté. Mais je n'ai pas eu le temps de vous édifier par le récit des grandes vertus et des austérités extraordinaires de sa vie privée, dont les rares loisirs étaient consacrés à la prière, à la méditation des saintes Écritures, à la pratique des conseils évangéliques. Né dans les premiers rangs de la noblesse, alors généralement dissolue, Brunon conserva toujours une pureté angélique ; parvenu à l'épiscopat, il y fit briller l'humilité la plus parfaite, une admirable charité, et quand la réputation de son haut mérite eut attiré la tiare sur sa tête, il y joignit la double auréole de la gloire humaine et de la sainteté. L'histoire rapporte plusieurs faits miraculeux qui prouvent que Dieu appuya visiblement les actes et les pieux efforts de ce saint pape. Je vous en ai cité quelques-uns ; vous n'avez pas oublié la mort subite de l'évêque de Sutri au concile de Rome, et le silence forcé de l'archevêque de Besançon au concile de Reims. On remarqua aussi que plusieurs évêques excommuniés par lui et qui ne se soumirent point à ses sentences moururent bientôt après et misérablement. Enfin, Messieurs, le monde s'étonna du succès inespéré de plusieurs de ses entreprises, de la délivrance de la Sardaigne, de la pacification de l'Italie, par exemple. Mais après les vertus qui l'ont fait monter au rang des saints, son titre le plus légitime à l'admiration et à la reconnaissance des hommes, est d'avoir si courageusement commencé l'œuvre de régénération indiquée par Clément II, et plus tard accomplie par un autre saint, par Hildebrand, dont Brunon eut la gloire d'être l'ami, le soutien, le premier guide et le précurseur.

DIX-NEUVIÈME LEÇON.

Schisme grec. — L'Eglise grecque, de Photius à Michel Cérulaire.

Derniers actes de l'Eglise d'Afrique. — Léon IX y rétablit la paix. — Le cardinal Humbert lui apporte à Bénévent la lettre par laquelle le patriarche de Constantinople, Michel Cérulaire, lève l'étendard du schisme. — Résumé des cent cinquante années écoulées de Photius à Michel. — Décadence intellectuelle et morale de l'Eglise grecque. — Translation prétendue de la primauté spirituelle de Rome à Constantinople, base du schisme de Photius. — Préjugés nationaux des Grecs. — Affaiblissement progressif des liens qui unissaient les deux Eglises. — Affaire des quatrièmes noces de l'empereur Léon. — Schisme que cette affaire occasionne au sein de l'Eglise grecque. — L'empereur Romain Lecapène fait monter tour à tour et descendre du siége patriarcal le moine Tryphon pour y placer son fils Théophylacte. — Désordres de ce dernier. — Tableau de la dégradation de l'Eglise grecque par Luitprand. — Renaissance des erreurs de Photius. — Sa mémoire réhabilitée en plein concile à Constantinople. — Les patriarches Sisinnius et Sergius cherchent à faire revivre son erreur sur la procession du Saint-Esprit. — Le patriarche Eustate demande au pape Jean XIX le titre de patriarche universel d'Orient. — Infamies du patriarche Alexis. — Michel Cérulaire monte sur le trône patriarcal.

Le triomphe des Normands et la captivité de Bénévent ne furent pas les seules causes qui remplirent de tristesse les derniers jours de saint Léon IX. De son lit de mort, ce grand pape voyait l'Église d'Afrique, jadis si florissante, s'éteindre et disparaître dans la barbarie, et pendant qu'il cherchait à rendre

Digitized by Google

un peu de vie à cette fille expirante, l'Église de Constantinople rompait le lien de l'unité et se précipitait dans les voies du schisme. Aujourd'hui, la croix a reparu sur les plages d'Afrique, mais les ombres de Photius et de Cérulaire, abritées sous le manteau du Czar, veillent encore au pays d'Orient, regardant le croissant qui décroît et comptant bien ressaisir tout entière la proie que leur a ravie Mahomet. Constantinople est-elle à jamais maudite et livrée sans retour à l'erreur? N'échappera-t-elle à la main défaillante du Turc que pour tomber dans la puissante main du Russe? Instruite par de si longs et de si cruels châtiments, ne se tournera-t-elle pas quelque jour vers Dieu pour obtenir de sa miséricorde la vraie foi et la liberté?

Les derniers évêques de l'Afrique, au lieu de se réunir dans la charité pour travailler en commun à la régénération de leurs peuples, se livraient aux plus tristes querelles sur des questions de préséance. L'évêque de Gummi s'attribuant les prérogatives de son métropolitain, l'archevêque de Carthage, Thomas (c'était le nom de l'archevêque) et deux autres évêques, Pierre et Jean, s'adressent au pape : saint Léon répond en ces termes :

« Les vénérables canons nous rappellent que 205 évêques assistaient autrefois au concile de Carthage, et maintenant votre fraternité nous apprend qu'il en reste à peine 5 dans toute l'Afrique ; nous compatissons de tout notre cœur à un si grand abaissement, mais lorsque nous apprenons que ces restes même de chrétienté se divisent et se séparent et qu'ils s'enflent l'un contre l'autre par la jalousie et la contention de la primauté, nous ne pouvons que répéter cette parole d'Amos : *Pardonnez, Seigneur, pardonnez! qui suscitera Jacob de la petitesse où il est réduit?* »

Les pontifes Africains comprirent cette noble et triste leçon ; l'évêque de Gummi se soumit à la décision du chef de l'Église et reconnut les droits du siége de Carthage. Mais vingt ans plus tard, de nouvelles divisions s'élevèrent, l'Église d'Afrique adressa encore une fois ses supplications à l'Église mère, et puis le monde ne l'entendit plus, ce furent ses dernières paroles, *novissima verba*.

Saint Pierre captif recevait ainsi dans la personne de saint Léon l'hommage suprême des fils de saint Cyprien et de saint Augustin, lorsque le cardinal Humbert (savant homme de l'Église de Toul que le pape avait emmené à Rome, comme nous l'avons vu, et fait cardinal-évêque) lit à Trani, église de la Pouille que les Grecs prétendaient soumise à leur patriarchat, une lettre adressée à Jean, évêque de cette ville, par le patriarche de Constantinople. Dans cette pièce officielle, Michel Cérulaire attaquait ouvertement l'Église romaine et levait audacieusement l'étendard du schisme. Humbert traduit la lettre du grec en latin et la porte à Bénévent. Nous examinerons dans nos prochaines réunions ce premier acte d'une révolte qui dure encore ; nous verrons quelle charité et quelle sagesse Léon IX déploya, mais en vain, pour ramener ces égarés ; nous étudierons la vie, le caractère, les discours et les actions du continuateur de Photius ; nous rechercherons les causes qui rendirent possible alors la séparation des deux Églises ; mais pour comprendre ces causes et pour apprécier l'homme qui sut les mettre à profit, il est nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur les cent cinquante années qui séparent les deux pères du schisme, Photius et Michel, et durant lesquelles tout semble concourir à en préparer la consommation. Je consacrerai à cette étude la leçon de ce jour.

Il y a un an, Messieurs, je parlais dans cette chaire de Photius, de ses doctrines, de ses actes, de l'influence prodigieuse qu'il exerça sur ses contemporains et même après sa mort sur tout l'Orient, influence qu'aucun autre hérésiarque n'eut à la fois aussi étendue et aussi durable. Je ne pouvais me l'expliquer : en songeant à la fragilité des bases sur lesquelles repose son système d'erreur, à l'évidente fausseté des principes qu'il fit valoir, ni l'extrême habileté de l'ambitieux sophiste, ni l'effronterie inouie de ses mensonges, ni la pleine connaissance qu'il avait des faiblesses et même

Digitized by Google

des vertus humaines, ni ses trames si finement ourdies, si audacieusement conduites, ni les préjugés de sa nation qu'il flatta avec tant d'art, ni l'orgueil, ni la folie des empereurs dont il sut intéresser dans sa révolte et les plus mauvaises passions et l'étroite politique, rien de tout cela ne pouvait me faire comprendre la vitalité persistante de l'œuvre d'erreur et d'iniquité fondée par cet homme.

Je ne trouve la raison d'un pareil phénomène que dans la décadence intellectuelle et morale où l'empire d'Orient tomba après Photius et s'enfonça de plus en plus sous ses successeurs. Lorsqu'un de ces grands artisans du mal que, par la permission et la colère de Dieu, l'ange de l'abîme suscite de loin en loin dans le cours des âges, apparait comme la personnification vivante de toutes les passions mauvaises, de tous les principes faux d'une époque, pour séduire les hommes et les jeter sans retour dans les voies de la perdition, les semences par lui de toutes parts répandues au sein de la société qui l'adore, germent rapidement dans ce sol préparé à les recevoir, elles croissent, multiplient, couvrent la terre de leur ombre, et pour les détruire, pour dissiper cette ombre funeste, il faut du temps, il faut du travail, il faut surtout une grande effusion de lumière : si les ouvriers se retirent, la ronce et l'épine demeurent maîtresses du champ; si la lumière manque, l'obscurité devient plus épaisse; si le soleil se couche, la nuit se fait, et dans la nuit, l'arbre de l'erreur monte, monte sans cesse, étouffe les rejetons de la vérité qui restaient çà et là, et bientôt ses fruits empoisonnés deviennent le seul aliment des peuples.

Au dernier siècle, Voltaire, Rousseau, les encyclopédistes séduisirent les esprits et s'emparèrent de la direction intellectuelle et morale des générations; aujourd'hui leurs doctrines ou plutôt leurs négations de toute doctrine n'ont plus aucun crédit auprès des gens instruits et de bonne foi; ceux même qui, dans ce moment, inspirés par des passions et des intérêts d'une nature bien différente, ne vous y trompez pas, semblent les vanter, ont d'autres idées, d'autres sentiments, d'autres amours et d'autres haines; *les fils de Voltaire* ont beau dire, ils ne croient pas à leur père. Sans doute la génération présente n'est pas revenue à la connaissance, à la pleine possession de la vérité; mais qui oserait dire, malgré tant de cris furieux, que la France n'est pas aujourd'hui plus près de l'Église qu'il y a cent ans. Il y a cent ans, elle s'éloignait, aujourd'hui elle revient. C'est que, en France, la vérité n'a jamais manqué de défenseurs, c'est que jamais ils n'ont abandonné la partie, si petit que fût leur nombre, si débiles que parussent leurs forces, c'est que, en dépit des efforts de la puissance séculière, le clergé français est toujours demeuré étroitement uni à l'Église-mère et maîtresse, à l'Église qui communique la force, le mouvement, la vie, c'est enfin que la pénitence et la charité ont constamment arrosé cette terre de leurs larmes et de leurs sueurs et appelé sur elle la pitié de Dieu. Mais pour nous tenir dans l'ordre purement humain, il est manifeste que la vérité ne peut pas périr au sein d'une nation où l'ignorance n'a pas étouffé toute vie intellectuelle, où le vice n'a pas étouffé toute vie morale; la science et la vertu sont sœurs de la vérité; si égaré que soit un peuple, si le goût de la science, le respect de la vertu lui restent, rien n'est perdu, la vérité reviendra.

Les Grecs, après le patriarchat de Photius, n'avaient pas cette espérance : aux yeux de l'observateur superficiel, le monde à cette époque semble plongé tout entier dans la barbarie; mais pour qui sait voir, les peuples de l'Occident, soumis à la tutelle de l'Église, naissaient déjà à la civilisation, ils faisaient effort pour adoucir leurs mœurs, pour réformer leurs lois, pour mettre en honneur la culture des lettres, des arts et des sciences; rien de plus digne de l'attention et du respect des hommes que ce travail lent mais continu des nations chrétiennes pour s'élever à un état meilleur. En Orient, au contraire, la civilisation s'en allait et ne laissait d'elle-même que des mœurs plus corrompues, une ignorance plus présomptueuse, des peuples plus faciles à l'asservissement, des princes mieux dres-

Digitized by Google

sés à la tyrannie. Dans ces provinces, jadis si célèbres par leurs saints pontifes et par leurs docteurs, on ne rencontre bientôt plus un évêque digne de ce nom ; les pasteurs des âmes perdent jusqu'à la connaissance de leurs devoirs et ne s'occupent plus que de plaisirs, d'affaires ou d'intrigues. De Photius à Michel Cérulaire, quinze patriarches se succèdent sur le trône patriarchal, et entre tous, pas un homme vraiment distingué par le savoir ou par le talent ; la plupart médiocres par l'esprit, plus médiocres encore par le cœur, raisonneurs infatigables sans doctrine et sans idées, prêtres superbes sans dignité et sans vertu, livrés tantôt à la luxure, tantôt à l'avarice, tantôt à l'ambition et souvent à tous ces vices à la fois, tels étaient ces patriarches de Constantinople qui portaient impatiemment l'autorité paternelle du pape et qui tendaient la tête au joug impérial. Et tout, dans l'Orient, devenait digne d'eux : les vertus civiques absentes comme les vertus chrétiennes, la science profane éteinte comme la science ecclésiastique, la politique dégradée comme la religion; durant ces 150 années, pas un élan des intelligences, pas un mouvement des cœurs, pas une tentative, pas un effort pour se relever d'un tel abaissement ; toujours l'égoïsme et toujours le vice, toujours l'ignorance et toujours l'erreur, rien qui révèle quelque reste de vie dans ce cadavre d'empire. Certes, une pareille société méritait d'avoir Photius pour docteur et pour maître ; l'on comprend l'amour qu'elle lui portait et qu'il n'ait fallu pour consommer l'œuvre de cet hérésiarque, qu'un Michel Cérulaire.

Photius avait établi son schisme sur deux bases principales : d'abord, en transférant de Rome à Constantinople le siége de l'empire, Constantin avait, disait-il, transféré par là même de Rome à Constantinople le siége du chef de l'Église, la souveraineté spirituelle. En second lieu, l'Église latine, ajoutait-il, par son enseignement sur la procession du Saint-Esprit, est tombée dans l'hérésie; elle est donc hors de la véritable Église, et par conséquent, sans hiérarchie légitime, sans juridiction, sans primauté. Tel fut le double thème que Photius amplifia en mille circonstances, avec toute l'astuce d'un Grec et toute l'ardeur d'un sectaire [1].

Le thème était habilement choisi. Quant à la procession du Saint-Esprit, on sait combien les Grecs étaient portés à altérer le dogme chrétien ; quant à la translation du siége souverain, on sait aussi que de fausses idées, dès longtemps répandues, rendaient vraisemblable aux yeux du vulgaire et lui faisaient trouver toute naturelle l'affirmation de Photius. Par une erreur dont on rencontre des traces dès le 5e siècle, et que les papes ont dès lors fortement combattue, beaucoup de gens s'imaginaient que la juridiction ecclésiastique était réglée et partagée d'après les divisions de l'empire, et que les évêques des plus grandes villes avaient, par ce seul fait, pouvoir et autorité sur les évêques des villes moins importantes. De là on concluait que l'évêque de la ville impériale avait la primauté sur Alexandrie et sur Antioche. Photius ne faisait donc, après tout, que forcer un peu la conséquence de prémisses posées bien avant lui, lorsqu'il revendiquait pour Constantinople, à ses yeux et aux yeux de tous les Grecs, première ville du monde, la primauté universelle.

La pratique de l'Église confirmait, jusqu'à un certain point, dans ces idées les esprits irréfléchis. L'Église, en effet, tient compte de tout, et dans l'érection des évêchés ou des métropoles, elle a égard à l'importance des villes. La foule ne voit que le fait, et pour elle, cette importance fut la règle même, la mesure du pouvoir et du rang des pontifes ; de sorte, qu'à raisonner d'après cette donnée, l'évêque d'une grande ville gagne en juridiction ce que cette ville gagne en population et en étendue, et que la dignité du pontife augmente ou diminue selon que le chef de l'État donne à la cité des fonctionnaires d'un rang plus ou moins élevé. Telles sont les fausses imaginations que Photius exploita et que le pape Gélase réfutait déjà au 5e siècle. « Autre est la puissance de l'em-« pire séculier, autre la distribution « des dignités ecclésiastiques. Quelque

[1] Allatius, *de Consensu*, p. 527.

Digitized by Google

« petite que soit une ville, elle ne di-
« minue pas la grandeur du prince qui
« y réside; mais aussi la présence du
« prince ne change pas l'ordre de la
« hiérarchie [1]. »

Le pouvoir exerce sur les peuples de l'Orient une puissance de fascination que nous, Européens, avons peine à comprendre. Les enseignements et les efforts des papes demeurèrent sans effet : les Grecs s'obstinèrent à calquer l'Eglise sur l'empire, à juger du royaume de Jésus-Christ d'après celui de leur empereur. Les patriarches de Constantinople favorisèrent toujours plus ou moins ouvertement ces déplorables tendances, dont leur ambition convoitait le fruit; et elles semblaient, du reste, si naturelles et si légitimes en ces contrées, qu'ils eurent pour complices ceux même qu'elles abaissaient. Malgré les avis, malgré les prières des souverains pontifes, les patriarches d'Antioche et d'Alexandrie n'essayèrent même pas de maintenir leurs priviléges et laissèrent usurper sans résistance le rang qui leur appartenait.

Cependant, avant Photius, pas un homme ne s'est rencontré, ni sur le siége de Constantinople ni ailleurs, qui osât s'égaler au pontife de Rome. Quelques patriarches prirent bien le titre fastueux de *Patriarche universel*, mais ils ne l'entendaient que des Eglises d'Orient, et reconnaissaient, du reste, la suprématie du pape, dont ils recevaient les ordres et mettaient les décrets à exécution. C'est là, pour qui réfléchit au caractère des Grecs, à leur amour-propre national, aux préjugés et aux tendances que nous venons de signaler, une preuve historique irréfutable de l'incommunicable privilége légué par saint Pierre à ses successeurs. Si, à un moment donné, la suprématie de l'évêque de Rome avait été douteuse, Constantinople, la ville reine depuis Constantin, eût revendiqué cette suprématie pour son patriarche. Constantinople n'y songea jamais, elle savait donc que le chef de l'Église était ailleurs, et tout l'univers le savait comme elle : un empereur grec, Justinien, l'écrivait dans ses lois.

Aussi Photius échoua, et, comme je le remarquais tout à l'heure, il fallut 150 années d'ignorance et d'abrutissement pour que sa prétention l'emportât dans l'Eglise grecque elle-même. Néanmoins il n'avait pas travaillé en vain; sa parole était entrée profondément dans le cœur des Grecs; elle avait raffermi leurs préjugés, donné à leurs mauvaises passions nationales plus de consistance; et les meilleurs en gardèrent, même après la réconciliation avec Rome, je ne sais quelle secrète envie pour l'Église souveraine. On était soumis, mais on n'aimait pas cette soumission; on reconnaissait que le siége suprême se trouvait à Rome, mais on ne pouvait s'empêcher de regretter que le Sauveur l'eût placé là et non à Byzance; on n'avait garde de méconnaître l'autorité du pape, mais on contestait avec lui, l'on poussait la résistance aussi loin qu'elle pouvait aller, sans passer les bornes. Nous voyons saint Ignace lui-même, la victime de Photius, disputer au Saint-Siége la juridiction immédiate de la Bulgarie, et toujours d'après le principe que la juridiction ecclésiastique a pour base et pour mesure la juridiction politique : la Bulgarie appartenait à l'empire de Constantinople; elle relevait donc aussi de ce patriarcat. En un mot, le pieux respect, l'amour filial pour la métropole du christianisme, tous ces sentiments qui sont le fruit, l'ornement et la sauvegarde de la foi s'affaiblissaient par degrés et faisaient place à la méfiance, à l'hostilité. Bientôt tous les rapports sont changés; on dirait que les Grecs croient pouvoir se passer de Rome : ils traitent et terminent seuls leurs affaires, et si parfois ils recourent au vicaire de Jésus-Christ, il semble que la Providence les amène à ses pieds pour rendre plus manifeste le crime de leur future séparation; entre les papes et les patriarches il n'y a plus de correspondance, c'est à peine si l'on peut trouver 10 lettres échangées entre les deux siéges pendant ce long intervalle de 150 années; de temps à autre des ambassadeurs sont envoyés, mais leur mission est presque toujours plus politique que religieuse, et les légats du pape ne sont plus écoutés à Constantinople. Non-seulement on

[1] Fleury, t. VII, p. 78.

Digitized by Google

leur refuse le respect, on viole en leur personne le droit des gens, on les maltraite. L'histoire rapporte plusieurs faits de ce genre, et un entre autres, peu de temps après la mort de Photius.

L'empereur Léon, surnommé le Philosophe, à cause de son goût pour les lettres et les sciences, et dont le père, l'empereur Basile, avait chassé Photius, se trouvait sans héritiers, quoiqu'il eût été marié trois fois. L'Eglise latine permet indéfiniment les nouvelles noces, mais l'Eglise grecque ne tolère les troisièmes qu'avec certaines restrictions et prohibe absolument les quatrièmes. C'est une loi générale de cette Eglise, que sanctionnaient les lois civiles, dont Léon avait renouvelé sur ce point les dispositions par une constitution récente. Or, après la mort d'Eudoxie, sa troisième épouse, il se passionna pour Zoé, surnommée Carbonopsine, dont il eut un fils. L'empereur voulut légitimer cet enfant en épousant sa mère; mais d'abord il songea à le faire baptiser avec solennité. Le patriarche et les évêques n'y consentirent que sous la condition expresse que Léon se séparerait de Zoé et la bannirait de son palais. Il le promit, et l'enfant, auquel on donna le nom de Constantin, reçut le baptême avec toute la pompe que son père pouvait désirer. Trois jours après, l'empereur rappelle Zoé, lui confère le titre d'impératrice, et de plus célèbre ses noces avec elle sans ministère de prêtre. Le scandale fut grand à Constantinople et dans tout l'empire.

Le patriarche Nicolas (surnommé Mystique, parce qu'il avait été mystique, c'est-à-dire secrétaire intime de l'empereur) accourut au palais impérial, se jeta aux genoux de Léon et le conjura avec larmes de congédier cette femme, du moins pour un temps, et jusqu'à ce qu'on eût pu consulter Rome et savoir du souverain pontife si ce mariage pouvait être toléré. L'empereur y consentit et écrivit lui-même au pape Sergius III pour le prier d'envoyer des légats [1]. Il écrivit également à Michel, patriarche d'Alexandrie; à Élie, patriarche de Jérusalem, et à Siméon, patriarche d'Antioche. Mais peu après, et sans attendre la décision qu'il sollicitait, il se fit donner avec Zoé (en 906) la bénédiction nuptiale par un simple prêtre nommé Thomas. Le patriarche déposa ce prêtre et défendit l'entrée de l'église à l'empereur, qui ne venait plus que dans la sacristie.

Les légats de Rome étant arrivés à Constantinople, le bruit courut qu'ils devaient confirmer le mariage de l'empereur, et Nicolas refusa de les voir. Sommé une dernière fois, et toujours en vain, de reconnaître la légitimité de cette union, il fut arrêté, embarqué et traîné en exil, le 1er février 907. On traita de même les évêques qui tenaient son parti.

Un concile avait été assemblé dans la capitale sous la présidence des légats du pape: le mariage de l'empereur y fut autorisé par dispense, le patriarche Nicolas déposé, et Euthymius, qui était syncelle, mis à sa place. Jusqu'ici rien de plus régulier : les légats avaient le droit d'accorder la dispense, le patriarche rebelle méritait sa déposition, et le nouvel élu était digne, par sa piété et ses vertus, de tenir ce rang [1]. Mais la décision du concile souleva une violente opposition, et, sans aucun égard pour l'autorité souveraine du pape, représenté par ses légats, on attaqua la validité de la dispense, tant l'autorité du Saint-Siége était déjà affaiblie dans l'esprit des Grecs.

La puissance du parti de Nicolas était telle que Léon le rappela avant de mourir [2]. Euthymius, qui n'avait accepté le patriarcat qu'à regret, se retira au monastère d'Agathus. Alexandre, frère de Léon, qui succéda à cet empereur sous le titre de tuteur du fils de Zoé, le jeune Constantin, l'en fit sortir au commencement de son règne. Euthymius fut traîné dans le palais de ce prince, par devant un prétendu concile, qui le déposa, l'appelant usurpateur et adultère, et ne tenant aucun compte de la décision de Rome [3]; puis ils lui arrachèrent la barbe, et le prenant par les épaules,

[1] Fleury, t. XI, p. 638.

[1] Baron., t. X, p. 727.
[2] Pagi, ap. Baron., t. XV, 562, an. 911.
[3] Fleury, t. XI, p. 659.

Digitized by Google

le renvoyèrent à son monastère. Il souffrit tout cela sans laisser échapper une plainte. Il est vrai que Nicolas chercha à s'excuser auprès du Saint-Siége; mais au fond il demeurait obstiné dans ses sentiments, puisqu'il prétendait qu'on ne peut dispenser d'une loi générale et que les quatrièmes noces ne sont pas un mariage, mais un concubinage [1].

Euthymius avait aussi des partisans, et la division était grande au sein de l'Eglise grecque. Pour faire cesser ce schisme, un décret de réunion fut rendu, par lequel on chercha à contenter tout le monde. En vertu de ce décret, le corps du patriarche Euthymius, mort dans son exil, fut solennellement porté à Constantinople (au mois de juillet 920, sous Romain Lecapène); mais d'autre part, on prohiba de nouveau les quatrièmes noces, sous peine d'anathème [2]. Rome envoya des légats, qui déclarèrent, au nom du Saint-Siége, que le quatrième mariage de l'empereur Léon n'avait été permis que par dispense, et que cette exception à la loi de l'Eglise grecque, loin de détruire cette loi, ne faisait que la confirmer, et un édit impérial, dont depuis lors on faisait tous les ans une lecture publique sur l'ambon de Sainte-Sophie, donna encore une fois à la prohibition des quatrièmes noces la sanction de la loi civile. La pacification ne fut pourtant pas complète, car c'était l'abolition même de la loi que demandait un certain nombre des partisans d'Euthymius, et ce schisme se perpétuera pendant plus d'un siècle [3].

Ces faits parlent d'eux-mêmes et disent combien le respect pour l'autorité souveraine du Saint-Siége, la confiance entière et filiale en ses décisions allait chaque jour s'affaiblissant dans l'empire grec. Une foule de traits semblables révèlent la même plaie. Ainsi nous voyons en 928, après la mort du patriarche Étienne, l'empereur Romain Lecapène entreprendre d'assurer à son quatrième fils, Théophylacte, alors âgé de 16 ans seulement, le trône patriarcal, et venir à bout de son entreprise par les moyens que voici : Il propose à un moine nommé Tryphon, dont on louait la vertu, mais dont l'ignorance attirait davantage l'empereur, d'accepter pour 3 ans la dignité patriarcale, en promettant de la résigner au jeune prince au bout de ce temps. La proposition était nouvelle, opposée à toutes les règles [1]. Tryphon l'accepta; mais pendant ces 3 années il eut le temps d'apprendre les lois de l'Église, et quand vint le moment de quitter la place, le moine répondit que sa promesse était radicalement nulle, comme contraire aux canons, et que, pour ne pas les violer, il était obligé de rester sur son siége. Romain se trouvait pris à son propre piége. Théophane, évêque de Césarée, le tira d'embarras. Ce prélat va trouver le patriarche : « Pour vous « faire déposer, lui dit-il, on vous ac« cuse d'être peu lettré, et même de ne « pas savoir écrire : c'est le seul pré« texte qu'on allègue. Vous avez un « moyen bien simple d'en montrer la « fausseté : envoyez à l'empereur vo« tre nom écrit de votre main, et vos « ennemis seront confondus. » Le patriarche, ravi de l'expédient, envoya en effet sa signature, au-dessus de laquelle on écrivit, en bonne et due forme, une renonciation pleine et entière au siége patriarcal. L'acte fut ensuite présenté au concile que l'empereur avait fait assembler et accepté sans difficulté. Tryphon, ainsi déposé au mois d'août 931, se retira dans le monastère d'où son ambition l'avait fait sortir et où il termina obscurément sa carrière [2].

Voilà à quels moyens un empereur et des évêques avaient recours, et l'on comprend qu'ils tenaient peu à attirer sur de tels faits l'attention du souverain pontife; ils élevèrent, ils déposèrent Tryphon, sans même en informer Rome, et certes, c'était une faute grave contre le siége apostolique, car l'élection, la déposition d'un patriarche relèvent directement de son autorité [3].

Cependant les évêques et le clergé de

[1] Fleury, t. XI, p. 660; Labb., t. IX, p. 1264; Baron., 912, n° 6, t. XV, p. 569.

[2] Fleury, t. XI, p. 677; Baron., an. 921, n° 1, t. XV, p. 608.

[3] Baron., an. 916, n° 2, t. XV, p. 587.

[1] Fleury, t. XII, p. 17.

[2] Baron., 944, n° 1, t. XVI, p. 41.

[3] Ibid., p. 417.

Digitized by Google

Constantinople, s'opposant à l'intronisation de Théophylacte, l'empereur finit par se ressouvenir qu'il y avait un pape, et envoya à Rome pour solliciter, en faveur de son fils, une dispense d'âge. Sur cet article, l'Église grecque fut toujours moins sévère que l'Église latine; le pape Jean XI crut devoir l'accorder, et ses légats allèrent à Constantinople placer eux-mêmes Théophylacte sur le siége patriarcal, dont la vacance avait été prolongée pendant plus d'un an par toutes ces négociations. Le jeune patriarche se livra sans pudeur aux plus infâmes passions, et son pontificat ne fut qu'une longue suite de scandales.

S'il faut s'en rapporter aux récits de Luitprand, l'Église de Constantinople ne valait guère mieux que ses patriarches. En 963, Luitprand, évêque de Crémone, est envoyé par l'empereur Othon-le-Grand auprès de l'empereur Romain-le-Jeune, pour négocier un mariage entre le fils aîné d'Othon et la princesse Théophano, fille de Romain. Le pape Jean XIII envoya de son côté des légats chargés d'appuyer l'ambassadeur. Mais Constantinople n'avait plus de respect, ni pour l'autorité du Saint-Siége, ni pour le droit des gens [1]; les légats furent maltraités, et l'ambassadeur mis en prison. Luitprand ressentit vivement cette injure, et voici comment il nous parle du clergé grec : « Je n'ai « pas trouvé chez eux d'hospitalité, ils « sont eunuques la plupart, riches par « l'argent qu'ils gardent dans leurs « coffres, et pauvres par leur manière « de vivre. Ils mangent seuls à une pe- « tite table nue : leur repas est un bis- « cuit de mer avec quelques laitues et « de l'eau chaude dans de petits verres. « Eux-mêmes vendent et achètent, ou- « vrent et ferment leurs portes; ils sont « eux-mêmes leurs maîtres d'hôtel et « leurs palefreniers : je crois qu'ils vi- « vent ainsi, parce que leurs églises « sont tributaires. L'évêque de Leucate « me jura que la sienne payait tous les « ans cent écus d'or à l'empereur, et « les autres à proportion [2]. »

[1] Fleury, t. XII, p. 155.
[2] Ibid., p. 161.

Luitprand était un peu ému lorsqu'il a écrit cela, et je sais qu'en une autre occasion il a fait de ces mêmes Grecs une peinture bien différente; mais cependant, pour le fond, les lignes qu'on vient de lire concordent avec tout ce que nous savons de l'Église grecque à cette époque. A mesure que ses chefs s'éloignaient du centre de l'unité, le joug impérial s'appesantissait sur eux. Les princes de l'Église étaient établis, déposés, rétablis, chassés de nouveau au gré des empereurs; il suffisait de déplaire au prince pour être privé de la dignité épiscopale. Le pouvoir avait toujours en réserve une raison sans réplique : c'était lui qui choisissait seul et qui mettait sur leur trône les évêques et les patriarches; lorsqu'il n'était plus content d'eux, il leur disait : Votre élection n'est pas canonique, vous avez été nommés sans le concours du clergé et du peuple.

Dans cet état de servitude, ce clergé misérable était en proie à la discorde : à la fin du 10e siècle, les prêtres disputaient encore sur la dispense accordée à l'empereur Léon, et, en 995, le patriarche Nicolas Chrysoberge réunit un concile pour anathématiser quiconque, calomniant l'Église, l'accuse d'avoir approuvé les quatrièmes noces et souillé la pureté de la discipline. C'était une promulgation nouvelle des décisions antérieures : d'une part on reconnaissait la validité de la dispense accordée par Rome, de l'autre on rappelait que cette exception à la règle ne la détruisait pas, et l'on confirmait derechef la loi prohibitive [1].

Mais ce n'était là que la moindre de leurs divisions; une source bien autrement féconde jaillissait des erreurs toujours vivantes de Photius, dont la mémoire avait cessé d'être odieuse. On ne voyait plus en lui un infâme imposteur, on l'appelait même le saint patriarche. Aux murs de la grande église de Constantinople, un écrit était depuis longtemps appendu, portant anathème *à tout ce qui a été dit ou écrit contre les*

[1] Fleury, t. XIX, p. 307; Baron., an. 995, n° 17, t. XVI, p. 343. Voyez le texte grec dans Angelo Maï, p. 278.

Digitized by Google

saints patriarches, Photius et Ignace, et dans les acclamations qui terminent le concile dont nous venons de parler, Photius est nommé parmi les patriarches dont l'assemblée rappelle avec louanges l'impérissable mémoire [1]. C'était réhabiliter l'hérésiarque, annuler tous les décrets, tous les anathèmes lancés contre lui, mettre à néant le huitième concile général, et placer au rang des saints ce fauteur du schisme; c'était par conséquent condamner au moins indirectement l'Église latine, déclarer qu'elle avait eu tort de rejeter les doctrines de Photius et adopter ces doctrines comme pleinement et parfaitement orthodoxes.

De telles conséquences sortaient trop évidemment des actes que nous rappelons pour ne pas se produire bientôt dans les faits. En 996, le successeur de Nicolas Chrysoberge, le patriarche Sisinnius, poussé par une haine aveugle contre l'Église latine, chercha ouvertement à remettre en vogue les idées de Photius et notamment à faire revivre l'accusation d'hérésie contre la doctrine catholique sur la procession du Saint-Esprit. Ce n'était pas la première fois que cette erreur semblait renaître. Nous trouvons dans les actes d'un concile tenu à Trosli, diocèse de Soissons, en 909, dix-huit ans par conséquent après la mort de Photius, un discours de l'archevêque de Reims, Hervé, où il est dit : « Comme le Saint-Siége apostolique « nous a fait connaître que dans les « parties de l'Orient règnent encore les « erreurs et les blasphèmes d'un certain « Photius, blasphémant que le Saint-« Esprit ne procède pas du Fils, mais « du Père seul, nous exhortons votre « fraternité et moi-même, selon l'ad-« monition que nous a faite le seigneur « du siége de Rome, à scruter les sen-« tences des Pères, afin de tirer du car-« quois de la sainte Écriture des flèches « capables de transpercer le monstre « renaissant de l'impiété. » — Cependant nous ne voyons pas de grandes discussions à ce sujet, durant le cours du 10e siècle; le feu couvait sous la cendre; Sisinnius s'efforce de le ranimer, mais incapable de rien tirer de lui-même, il prend la grande lettre de Photius aux Orientaux, la copie mot pour mot, la signe de son nom et l'envoie aux autres patriarches comme s'il en était l'auteur [1]. Ce plagiat, du reste, ne produisit que peu ou point d'effet; Sisinnius n'eut pas le temps de poursuivre sa déplorable entreprise, son pontificat fut court, il mourut en 998.

Son successeur, Sergius, abbé du monastère de Manuel, qui descendait de la famille de Photius, marcha sur ses traces, et publia aussi sous son nom une lettre de l'hérésiarque, remplie d'injures et de calomnies contre les Latins, qu'il s'efforça, pendant tout le cours de son pontificat, qui dura vingt ans, de rendre odieux aux Grecs. Quand il crut les esprits suffisamment préparés et les évêques disposés à seconder ses vues, il les assembla en concile, et là il accusa formellement d'hérésie la doctrine de l'Église latine sur la procession du Saint-Esprit, puis il répéta contre cette Église tous les reproches que les écrits de Photius avaient pu lui fournir. Il fit plus : il effaça des sacrés diptyques le nom du souverain pontife. C'était consommer le schisme; mais si les Grecs avaient déjà perdu le zèle et l'amour de la vérité, ils n'étaient pas encore passionnés pour l'erreur; ils laissèrent leur patriarche s'agiter et demeurèrent indifférents.

Le successeur de Sergius, Eustathe, parvenu au trône pontifical, en 1019, paraît avoir été dans des dispositions analogues, mais il les manifesta sous une forme plus modeste. De concert avec l'empereur et les principaux d'entre les Grecs, il imagina d'envoyer au pape Jean XIX une ambassade solennelle pour le prier d'autoriser le patriarche de Constantinople à porter désormais le titre de patriarche universel de l'Église d'Orient, comme le souverain pontife lui-même portait le titre de patriarche ou de pape universel de tout l'univers. Cette démarche était une reconnaissance bien formelle de l'autorité du Saint-Siége, mais la pensée qui l'avait inspirée était trop manifeste pour que Rome s'y laissât prendre. Accorder une

[1] Fleury, t. XIX, p. 507.

[1] Leo Allat., *de Consensu*, lib. II, c. VIII, p. 606.

Digitized by Google

telle faveur, c'eût été léser les droits des autres patriarches pour élever au-dessus d'eux celui de Constantinople, c'eût été aplanir les voies au schisme dont un œil clairvoyant pouvait déjà voir tous les éléments se rapprocher ; le patriarche universel d'Orient fût bientôt devenu pour les siens le patriarche universel tout court. Le moment était donc moins favorable que jamais pour concéder un titre que les patriarches de Constantinople ont tant ambitionné et que les papes ont refusé avec non moins de persévérance. — Aussi la chrétienté se souleva tout entière ; de toutes les parties de l'Europe, les évêques et les abbés écrivirent au souverain pontife, plusieurs firent même le voyage de Rome pour le supplier de ne rien céder de la primauté donnée par Jésus-Christ au successeur de saint Pierre. — Le pape put alors dire aux ambassadeurs grecs : Vous voyez que l'Église ne le veut pas ! Ils s'en retournèrent comme ils étaient venus, sauf les présents magnifiques offerts au pape et aux principaux personnages de sa cour, dans l'espérance de les séduire [1].

Eustathe meurt ; le moine Alexis, abbé du monastère de Stude, le remplace en 1025 et occupe le siége patriarcal pendant dix-sept ans. Il n'entreprit rien contre Rome, il était trop occupé à s'enrichir, à gagner par ses bassesses, à conserver par ses infâmes complaisances les faveurs de la cour impériale. Son histoire est horrible : l'impératrice Zoé empoisonne et puis fait étouffer dans le bain, par les eunuques, son vieux mari, l'empereur Romain Argyre. Ce jour-là même, son jeune amant Michel est par ses soins proclamé empereur, et le patriarche, moyennant 50 livres d'or, les marie en présence de ce cadavre dans la nuit du jeudi au vendredi saint. Plus tard, le 12 juin 1042, Alexis procédait encore au couronnement de cette femme, deux fois veuve, avec son troisième mari, Constantin Monomaque, veuf aussi deux fois ; il n'avait pas cru, la veille, pouvoir en conscience bénir ce mariage prohibé par la discipline de l'Église grecque. On veut le déposer, il résiste et trouve moyen de se maintenir. Enfin il meurt le 20 février 1043, et l'on trouve dans sa maison 2500 livres d'or, somme énorme amassée aux dépens de l'Église et que l'empereur fit enlever. Son successeur fut Michel Cérulaire, dont j'aurai à vous entretenir dans notre prochaine réunion [1].

Tout était préparé pour la consommation du schisme : la foi était morte et la charité s'était enfuie ; il n'y avait plus d'évêques, et les pasteurs des âmes adoraient Mammon ; fermiers de l'empereur, ils ne connaissaient plus les pauvres, et comme le patriarche Alexis, ils amassaient. Un trait vous fera juger du reste : En 1037, la famine désolait la ville de Thessalonique ; le peuple mourait, et ses prêtres, son évêque ne lui portaient aucun secours. L'empereur Michel (le paphlagonien) fait appeler le métropolitain Théophane ; il lui reproche de refuser au clergé sa rétribution ordinaire et de ne rien tenter pour soulager la misère publique. L'évêque répond : Je fais ce que je puis ! L'argent me manque, reprit l'empereur, refuserez-vous de me prêter 100 livres d'or sur ma parole ? — L'évêque protesta avec serment qu'il ne possédait que 30 livres ; le prince fit fouiller sa maison, on y trouva 3,300 livres d'or. On en prit ce qu'il fallait pour payer le clergé de Thessalonique qui n'avait rien reçu depuis la promotion de Théophane à l'épiscopat, le reste fut distribué aux pauvres, et le misérable évêque chassé [2].

Sans doute tous les évêques grecs ne poussaient pas alors l'avarice à ce point, mais l'histoire n'en cite aucun en ces temps de calamités dont la charité éclatât parmi les peuples ; or lorsque le feu de la charité s'éteint aux mains d'un sacerdoce, comment les feux de la cupidité ne brûleraient-ils pas dans son cœur ? La sainteté est le fruit de la foi : lorsqu'une nation chrétienne ne produit plus de saints, on peut affirmer que la foi est profondément attaquée dans cette nation et que le niveau des véritables lumières,

[1] Baron., an. 1024, n° 5, t. XVI, p. 342.

[1] Fleury, t. XII, p. 558 ; Baron., t. XVI, p. 633.

[2] Rhorbacher, t. XIII, p. 573 ; Fleury, t. XII, p. 520 ; Baron., 1038, n° 19, t. XVI, p. 634.

Digitized by Google

des réelles vertus, même purement humaines, y a singulièrement baissé. Les saints sont dans l'humanité comme les grandes vagues que soulève le fleuve à d'incroyables hauteurs; quand il n'y a plus de grandes vagues, c'est que le fleuve est appauvri et que les eaux sont basses. Or, au moment où nous sommes arrivés, l'Église grecque n'a plus de saints : elle n'en a plus de ceux que proclamait la voix populaire, elle n'en a plus de ceux que canonisaient ses évêques, et les évêques alors ne sont pourtant pas difficiles, eux qui célèbrent la mémoire du *très-saint patriarche Photius*.

Certes, ils ont raison de le glorifier, l'hérésiarque est vraiment leur père; il vit en eux par ses erreurs dont la semence vénéneuse s'est conservée cachée au fond des âmes de génération en génération, putréfiant tout ce qui l'entoure pour éclore enfin dans cet immonde fumier. Maintenant ce long travail de la corruption est accompli; Cérulaire peut venir, il ne lui faudra que peut d'efforts pour achever l'œuvre dont il doit recueillir les profits, mais dont la gloire revient incontestablement à Photius tout entière.

VINGTIÈME LEÇON.

Schisme grec. — Michel Cérulaire.

Constantin Monomaque fait monter Cérulaire, encore simple laïque, sur le siége patriarcal. — Cérulaire prépare son schisme par dix ans d'intrigues. — Ce qu'il a ajouté aux erreurs de Photius. — Controverse sur l'usage du pain azyme pour la sainte Eucharistie. — Léon, évêque d'Acridie, métropolitain de la Bulgarie, et Nicétas, du monastère de Stude, principaux instruments du patriarche schismatique. — Ecrit de Nicétas. — Atroces persécutions contre les latins établis à Constantinople. — Lettre de Michel Cérulaire et de Léon d'Acridie à l'évêque de Trani. — Pierre, élu patriarche d'Antioche, demande la confirmation de son élection au pape. — Réponse de saint Léon IX à la lettre de Michel et de Léon. — Le patriarche de Constantinople dissimule et écrit au pape, ainsi que l'empereur, pour la paix de l'Eglise. — Nouvelles lettres de saint Léon à Michel Cérulaire et à Constantin Monomaque. — Légation du cardinal Humbert à Constantinople. — Ecrits de ce légat contre Cérulaire et contre Nicétas. — Conférence publique au monastère de Stude. — Humbert y confond Nicétas, qui se convertit.

Nous ne savons presque rien des premières années de Michel Cérulaire. Il était, à ce qu'il semble, d'une basse extraction, c'est du moins ce qu'indique ce surnom de *Cérulaire*, c'est-à-dire *Cirier*, fabriquant ou marchand de cire. Il apparaît pour la première fois dans l'histoire sous Michel Calafate (que le peuple avait ainsi surnommé parce que son père avait été calfateur de navires, ouvrier bouchant les trous des navires avec de l'étoupe et du goudron), et c'est en qualité de conspirateur. Cet empereur l'exila; et le futur patriarche, craignant que cette affaire n'eût des suites encore plus sérieuses, se jeta dans un monastère, où, pour se mettre plus sûrement à l'abri, il prit l'habit monastique, sans toutefois s'engager ni entrer dans les ordres, car il n'avait nullement renoncé au monde; et, en ces temps de continuelles révolutions, il croyait pouvoir compter sur son habileté, sur son audace et sur un retour de la fortune. La fortune le porta plus haut que son ambition : lorsque, après la déchéance de Calafate, la vieille impératrice Zoé eut fait monter sur le trône son troisième mari, Constantin Monomaque, qui avait été un de ses premiers amants, celui-ci se souvint de Cérulaire, dont il avait partagé l'exil, quoique pour une autre cause, et l'appela à la cour. Quelques mois après, le patriarche Alexis mourut, et le jour de l'Annonciation, 25 mars 1043, Michel, simple laïque, était mis à sa place. Cérulaire commençait, comme Photius, simple laïque aussi, lorsqu'il fut sacré et intronisé par Grégoire de Syracuse. Mais Photius du moins était un grand esprit, et l'un des hommes les plus remarquables de son siècle par le talent et par la science, tandis que Cérulaire, nul par la science, plus que médiocre par le talent, n'avait hérité du fameux hérésiarque que ses détestables principes et ses mauvaises passions. D'un caractère violent jusqu'à la cruauté, d'une ambition que rien ne pouvait satisfaire, tant qu'au-dessus du degré où il était parvenu se trouvait un degré plus haut encore, il n'eut d'autre mérite qu'une invincible opiniâtreté dans la poursuite de ses desseins, un certain art de capter les hommes, l'instinct de

Digitized by Google

ce qui flattait les préjugés de son temps et de sa nation, et une audace inouïe à servir ces préjugés par la violence et l'imposture.

Dès le commencement de son patriarcat, Michel conçut le désir de soustraire son siége à l'obéissance de Rome, et de devenir ainsi le chef suprême de l'Église. Je vous ai dit les causes dont l'action continue, pendant cent cinquante ans, avaient désormais rendu facile l'exécution d'un si grand dessein. Toutefois, Cérulaire ne se pressa pas, et pendant dix années entières il sut contenir son ambition pour affermir et accroître sa puissance sur les évêques, sur le clergé et sur le peuple, pour propager les erreurs et exciter les passions qui devaient servir de base à son entreprise.

Photius avait attaqué la primauté du siége de saint Pierre, inventé la fabuleuse translation de cette primauté de Rome à Constantinople par Constantin, ainsi reconnu souverain maître de l'Église, et enfin traité d'hérésie la doctrine catholique sur la procession du Saint-Esprit. A ces chefs principaux, il en avait ajouté quelques autres sans valeur à ses yeux, mais dont l'esprit étroit et formaliste des grecs lui faisait apprécier l'importance. Les grecs ne jeûnent point le samedi pendant le carême, Photius fit un crime aux latins de jeûner ce jour-là; les grecs s'abstiennent du lait et du fromage pendant la première semaine de carême, les latins furent accusés de rejeter la tradition, parce que, à cette époque de l'année, ils usent de ces aliments; le mariage est permis aux prêtres dans l'Église grecque, les latins, qui imposent aux prêtres le célibat, étaient donc des prévaricateurs; chez les grecs, le pouvoir de conférer le sacrement de confirmation n'est pas réservé aux seuls évêques, chez les latins il en est autrement, ils ont donc abandonné la vraie religion; enfin, les grecs portent la barbe longue et les latins se rasent, les latins ont donc quitté les voies de l'Évangile. Voilà ce qu'avait imaginé Photius, ce qu'on répétait depuis qu'il l'avait écrit, ce que les patriarches Sisinnius et Sergius s'étaient contenté de copier.

Michel Cérulaire chercha quelque chose de nouveau : il lui fallait un prétexte à lui; le simple rôle de continuateur de Photius ne convenait pas à son orgueil, et quelque temps il affecta de ne rien reproduire de ce qu'avait mis au jour le grand hérésiarque Les grecs se servent de pain levé pour la sainte Eucharistie, les latins de pain azyme; les grecs chantent l'*Alleluia* même durant le carême, les latins suppriment ce chant de joie pendant le temps de la pénitence; les latins ne font pas difficulté de manger des viandes suffoquées, telles que les chairs des petits oiseaux pris à la tendue, les grecs s'abstiennent scrupuleusement de toute semblable nourriture. Cérulaire s'empare de ces différences auxquelles Photius n'avait pas songé, soutient que le pain azyme n'est pas plus du pain que n'est du pain la pierre ou la brique, suppose que l'*Alleluia* est supprimé dans l'Église latine, non-seulement en carême, mais toujours; prétend que les viandes suffoquées sont un aliment immonde, et en conclut que l'Église latine est impure, qu'elle a perdu la tradition, et que dans son sein le sacrifice non sanglant n'est réellement pas offert. Voilà tout ce qui constitue la nouveauté et comme l'originalité du schisme de Michel. Bientôt, s'apercevant que cela ne suffisait pas pour émouvoir les grecs, et que les idées de Photius, adoptées par une secte nombreuse et consacrées pour ainsi dire par une longue tradition, avaient une tout autre influence, il y revint, et ne dédaigna plus de les faire valoir concurremment avec ses propres inventions; mais il eut soin de mettre toujours celles-ci en première ligne, et l'usage du pain azyme devint ainsi le principal prétexte du schisme auquel Cérulaire eut le triste honneur d'attacher son nom.

Deux mots sur ce point : vous savez que chez les juifs il était défendu, sous peine de mort, de garder du pain fermenté ou pain levé pendant les jours de la Pâque, appelés pour cela jours des azymes : *quicumque comederit fermentatum peribit* [1]. Or l'Évangile fixe à cet

[1] Exode, 12.

Digitized by Google

égard d'une manière précise le temps où Notre-Seigneur institua la divine Eucharistie; car il y est dit que *le premier jour des Azymes Jésus-Christ prit du pain, etc.*, d'où il est aisé de conclure que le Sauveur, qui jusqu'à la fin accomplit si rigoureusement tous les préceptes de la loi, se servit alors de pain sans levain. Aussi les apôtres et les premiers chrétiens, pour se conformer en cela à l'exemple du divin Maître, gardèrent-ils précieusement cette coutume, tant en Orient qu'en Occident. A quelle époque l'Église grecque commença-t-elle à suivre l'usage contraire? C'est ce qu'il est difficile de déterminer, aucun monument historique de quelque valeur ne jetant sur ce point la moindre lumière. De là des conjectures sans nombre, mais simplement des conjectures. Voici celle qui nous semble présenter le plus de probabilité. Vers la fin du 1^er^ siècle, et dans les commencements du 2^e^, parut une suite d'hérétiques (les ébionites), qui, tout en reconnaissant la loi du Christ, suivaient les cérémonies mosaïques, et prétendaient que les chrétiens étaient obligés de s'y soumettre. En conséquence, ils se servaient de pain azyme selon le rit des juifs. L'Église les condamna; mais, comme ils étaient répandus dans tout l'Orient, et qu'il devenait nécessaire d'éviter tout ce qui pouvait induire les fidèles à tomber dans leur erreur, on aura abandonné alors l'usage du pain azyme pour se servir du pain levé. Les latins, de leur côté, n'ayant point à se préserver du contact des ébionites, n'eurent jamais aucune raison de renoncer à une coutume que son antiquité et l'exemple du Sauveur leur rendaient si vénérable; mais, comme ni l'un ni l'autre usage n'altèrent en rien la matière du sacrement, car le froment est la substance du pain fermenté comme du pain sans levain, les deux Églises ne songeaient pas à se reprocher cette diversité; Photius, qui avait épuisé toutes les ressources de son génie à trouver des motifs d'accusation contre l'Église latine, et des prétextes de séparation, Photius ne fit pas même allusion à l'usage du pain azyme; Michel Cérulaire fut le premier qui s'avisa d'y trouver à redire.

Le mot grec, ἄρτος, disait Cérulaire, signifie, d'après son étymologie, pain levé et enflé par la fermentation. Or, ce mot est celui qu'emploie l'Évangéliste dans le texte : *Le premier jour des azymes, Jésus prit du pain,* etc. Donc Jésus-Christ prit du pain fermenté, concluait-il. On lui répondait par divers passages de l'Écriture où le mot ἄρτος marque indistinctement le pain levé ou le pain sans levain, de même que le mot hébreu *lechem* signifie toute sorte de pain. C'est ainsi, par exemple, que l'écrivain sacré se sert du mot ἄρτος en parlant du pain que l'ange apporta à Élie et des pains de proposition, qui devaient être sans levain. Mais Cérulaire n'en continuait pas moins : Qui dit pain, ἄρτος, dit pain levé; donc, le pain azyme n'est réellement pas du pain, pas plus que ne serait du pain un pain fait avec de la terre ou de la boue sèche. Et là-dessus il accumulait les comparaisons les plus basses qu'il pouvait trouver pour avilir le pain azyme. Mais, lui disait-on, le pain fermenté est, au contraire, moins pur que le pain sans levain; car, ne savez-vous pas quels ingrédients servent d'ordinaire à la fermentation du pain, et de quelque nature que soit le ferment, il corrompt toujours, comme le dit saint Paul, la masse de farine dans laquelle on le jette. Et puis, combien plus respectueux pour les sacrés mystères est l'usage des latins qui, au lieu d'offrir sur la table du Seigneur le pain commun, le pain dont usent habituellement les hommes et dont on jette les restes aux bêtes, préparent avec grand soin un pain particulier, uniquement composé de grains de pur froment et d'une eau très-limpide, tandis que les grecs achètent indifféremment le premier pain venu, comme pour un repas profane. A tout cela, Cérulaire répliquait obstinément que le pain azyme n'est pas du pain. La réforme du 16^e^ siècle n'a pas dédaigné de lui emprunter cet argument pour décrier l'Eglise romaine.

Du reste, il ne faut pas s'y méprendre. Le patriarche de Constantinople s'adressait à un peuple sur lequel cette ridicule chicane était de nature à produire une vive et profonde impression.

Digitized by Google

Les grecs avaient dès lors perdu le véritable esprit de la religion, et elle ne consistait guère plus pour eux que dans les cérémonies et les rits extérieurs. Des usages différents constituaient donc à leurs yeux comme une religion différente; et puis, leur intelligence rétrécie et abaissée se complaisait dans ces arguties tirées de l'étymologie d'un mot dont ils s'indignaient que des étrangers prétendissent connaître mieux qu'eux-mêmes la vraie et stricte signification. Enfin, l'idée que le pain azyme n'est pas du pain, une fois admise, les latins devaient leur être odieux; ils ne pouvaient plus voir en eux des frères, des chrétiens, mais de véritables idolâtres qui, tout en parodiant les sacrés mystères, ne participaient plus au corps du Seigneur, n'offraient plus réellement le saint sacrifice, et ne méritaient plus que l'exécration des véritables adorateurs du Christ.

Cérulaire était peu lettré et ne se trouvait nullement en état de soutenir par lui-même, comme l'avait fait Photius, sa triste doctrine. Deux hommes se rencontrèrent à ses côtés pour l'aider dans son entreprise : le premier était Léon, évêque d'Acridie, métropolitain de la Bulgarie, malheureuse contrée, qui, ayant perdu son indépendance, n'était plus qu'une province de l'empire byzantin, et qui se voyait ainsi exposée à compliquer des erreurs de Photius le manichéisme dont elle se trouvait infectée; le second, Nicétas, moine du monastère de Stude, surnommé *Sthetatos* par les grecs, en latin *Pectoratus*. Ce dernier jouissait d'une grande réputation de savoir. Michel en fit le secrétaire du schisme.

Le premier acte formel de rupture avec Rome fut la publication d'un écrit de ce moine, où était développée la thèse du patriarche que nous exposions tout à l'heure : *Le pain azyme n'est pas plus du pain que n'est du pain la pierre ou la brique* [1], et toutes les autres accusations, ou renouvelées de Photius ou imaginées par Cérulaire, dont nous avons donné le détail. L'auteur y joignit de son propre fond : que les latins rompent le jeûne en célébrant la messe tous les jours de carême, parce que, la disant à l'heure de tierce, ils ne jeûnent pas jusqu'à none, au lieu que les grecs, les jours de jeûne, ne célèbrent que la messe des présanctifiés, sans consacrer, et à l'heure de none seulement.

Le patriarche et le métropolitain de Bulgarie employèrent tout ce qu'ils avaient d'influence à propager ce manifeste et à en faire accepter la pensée et les conséquences. Ils manœuvrèrent avec tant d'habileté et de persévérance, que l'Eglise romaine passa bientôt parmi la foule pour corrompue dans la doctrine, dans les usages et dans les mœurs. Il fallait donc s'en éloigner, comme on s'éloigne d'un pestiféré, afin de n'être pas corrompu par elle. Cérulaire décida que tout rapport avec Rome serait interdit.

Il y avait alors, comme toujours il y avait eu, à Constantinople, des églises du rit latin, desservies par des latins. On ferme ces églises; on va même jusqu'à rebaptiser ceux qui avaient reçu le baptême des mains des latins, contrairement à la doctrine et à la pratique universelle de l'Église, qui ne permet pas de réitérer le baptême, même conféré par des hérétiques; on chasse les moines, on s'empare de leurs monastères, on excommunie quiconque s'avise d'en appeler au pape; on arrête, on charge de chaînes, on fait publiquement déchirer à coups de fouets tous ceux qui refusent de se soumettre au schisme, et telle est déjà la dégradation du peuple de Constantinople, que ces indignes violences ne le révoltent point; tels sont ses progrès dans les voies de l'erreur, qu'il applaudit à son patriarche et trouve dans ces cruautés même une raison d'adopter sa cause. Michel Cérulaire le connaissait bien et savait tout ce qu'il pouvait oser.

Cela fait, Cérulaire songea à porter le schisme jusqu'en Occident. Les Grecs possédaient encore dans l'Italie méridionale quelques villes, dont les Normands devaient bientôt les dépouiller, et, en vertu de leur principe que la juridiction du patriarche de Constantinople n'avait d'autres limites que les limites même de leur empire, ils préten-

[1] Apud Baron., Append. du tome XVII, p. 669.

Digitized by Google

daient que les évêques de ces villes dépendaient de leur patriarcat. L'évêché de Trani, dans la Pouille, était de ce nombre. Michel et Léon adressèrent à l'évêque Jean une lettre qu'ils signèrent, dont l'auteur était probablement Nicétas, et qui devait être communiqué, si les circonstances étaient favorables, aux autres évêques de l'Occident et au souverain pontife lui-même. Cette lettre commençait ainsi :

« *Michel, patriarche universel de la* « *nouvelle Rome, et Léon, archevêque* « *d'Acridie, métropole des Bulgares,* « *à notre cher frère Jean, évêque de* « *Trani.*

« La grande charité de Dieu et une « tendre compassion nous ont engagés « à écrire à Votre Sainteté, et par vous, « à tous les archevêques et évêques des « Francs, aux moines et aux peuples, « et même au Révérendissime Pape, et « de vous parler des azymes et du sab- « bat, que vous observez d'une manière « inconvenante, ce qui vous met en com- « munion avec les juifs. »

Entrant ensuite dans le détail, à ces deux crimes, les auteurs de la lettre en joignent deux autres, l'usage des viandes suffoquées et la suppression de l'*Alleluia* dans les chants sacrés pendant le carême; mais ils ne parlent en aucune façon ni de la primauté du pape, ni de la procession du Saint-Esprit. Cérulaire tenait encore à ne pas se poser comme le plagiaire de Photius. Déjà pourtant il lui empruntait cette absurde accusation relative au sabbat. Pour en bien saisir tout le ridicule, il faut se rappeler que les grecs ne jeûnent pas les samedis de carême, mais, au contraire, boivent et mangent ces jours-là comme les dimanches et les jours de fête : ils sont donc choqués de voir les latins jeûner le samedi comme le vendredi, et l'on conçoit jusqu'à un certain point qu'avec leur esprit pointilleux et la haute idée qu'ils ont de leurs moindres usages ils aient pu se formaliser de cette diversité. Mais conçoit-on, je vous le demande, qu'à ce propos ils viennent accuser les latins d'observer le sabbat et de judaïser. Ne savent-ils donc pas que le sabbat est pour les juifs un jour de fête, et non pas un jour de jeûne.

Rapproché de cet étrange grief, le reproche de manger du sang ou des viandes suffoquées, montre jusqu'où Michel Cérulaire poussait l'inconséquence et combien il tenait peu à mettre de l'ensemble et de l'unité dans sa doctrine; car, enfin, si c'est un crime d'imiter les juifs en usant du pain azyme et en observant le sabbat, comment sera-ce un crime de ne pas imiter les juifs et de ne pas s'abstenir comme eux des aliments que leur loi déclare immondes. Quant à l'*Alleluia*, Cérulaire reprochait aux latins de ne le chanter qu'une seule fois l'année, à Pâques; mais d'abord cela est faux, puisque ce chant de joie retentit toute l'année dans l'Église latine, excepté pendant les semaines qui précèdent la fête de Pâques, et puis, ne voilà-t-il pas une accusation bien digne d'hommes sérieux et de quoi justifier une séparation avec tout l'Occident?

Vous avez remarqué sans doute que dans la suscription de cette lettre, Michel s'arroge le titre de *patriarche universel*, titre que déjà plusieurs de ses prédécesseurs avaient usurpé en dépit des droits des patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, et malgré les constantes réclamations des papes, titre que l'un des derniers patriarches de Constantinople, Eustathe, avait en vain sollicité des complaisances du Saint-Siége : toutefois Cérulaire ajoute : *de la nouvelle Rome;* le titre est encore équivoque, et l'on ne sait point s'il l'entend, comme les patriarches qui le prirent avant lui, de la seule Église d'Orient, ou si, réalisant la pensée de Photius, il prétend se poser déjà comme le chef de toute l'Église. La question de la primauté reste donc réservée, quoique en fait le patriarche de Constantinople se conduise absolument comme s'il avait dans l'Église la souveraine puissance.

Cependant, à cette même époque, la Providence voulut, comme pour donner un démenti aux prétentions schismatiques de Cérulaire, que la suprématie du pontife romain, incontestée dans tout l'Occident, fût solennellement attestée, d'un côté par l'Église d'Afrique, de

Digitized by Google

l'autre par le patriarcat d'Antioche, et nous verrons tout à l'heure que Constantinople elle-même, malgré tous les efforts et toute l'astuce de son patriarche, ne put s'empêcher de la reconnaître et de la proclamer encore une fois.

Nous avons dit en quelles circonstances les derniers évêques de l'Afrique avaient eu recours à saint Léon IX; disons de même brièvement à quelle occasion Pierre, patriarche d'Antioche, s'adressa à ce grand pontife. Pierre venait d'être élu, il écrivait au pape pour lui donner avis de son élection et le prier de la confirmer par son autorité suprême.

Remarquez ici, Messieurs, un point extrêmement important de la discipline ecclésiastique dans les premiers temps, point souvent méconnu et qui vient de l'être encore par un des magistrats les plus distingués de cette capitale. Jamais, depuis l'établissement du christianisme, aucun homme n'a été mis sur un siége épiscopal, sans recevoir directement ou indirectement l'institution du Saint-Siége, qui a toujours été regardé comme la source unique du sacerdoce. Mais dans l'origine, par suite de causes qu'expliquent la rapide diffusion de l'Evangile en des contrées si diverses et si éloignées, la difficulté des communications fréquentes entre le centre et les parties les plus lointaines de la chrétienté, les persécutions et mille autres circonstacces, l'intervention de la papauté dans l'institution des évêques fut moins directe qu'aujourd'hui : le pape instituait les patriarches, les primats, les vicaires apostoliques, et à leur défaut les métropolitains; ceux-ci donnaient ensuite l'institution aux autres évêques. Je vous ai cité de nombreux exemples de cette confirmation des papes pour les plus hauts siéges; celui que nous fournit aujourd'hui le patriarcat d'Antioche montre que, à cet égard, rien n'était changé vers le milieu du 11e siècle. Lors donc que M. Dupin nous dit : « On embarrasse toujours beaucoup les « ultramontains, en leur demandant quel « pape avait confirmé saint Ambroise, « saint Augustin, saint Basile, saint « Chrysostome et tous les grands évêques de l'antiquité chrétienne [1]; » il n'est pas de séminariste, même gallican, qui ne puisse lui répondre : les évêques étaient institués par leur primat ou par leur patriarche, lequel était lui-même institué par le pape. Vous citez saint Jean Chrysostome, vous avez oublié, à ce qu'il paraît, ce que votre professeur d'histoire a dû vous dire dans votre jeunesse, qu'une ambassade solennelle fut envoyée à Rome, précisément pour demander au pape de vouloir bien confirmer par son autorité l'élévation de ce saint pontife sur le siége de Constantinople.

Le nouveau patriarche d'Antioche se conformait donc simplement à la loi de tout temps établie dans l'Église. Saint Léon, en lui répondant, l'exhorte à maintenir lui-même les prérogatives de son Église, la troisième après celle de Rome, lui offrant son secours contre ceux qui s'efforçaient de diminuer l'ancienne dignité du siége d'Antioche, c'est-à-dire, contre le patriarche de Constantinople, qui, s'attribuant le second rang, rejetait par conséquent le patriarche d'Antioche au quatrième. Pierre avait prié le pape de lui faire connaître les causes de la division qui régnait dans l'Église universelle; saint Léon répond que s'il y a quelque semence de schisme, c'est de la part de l'Église grecque, et il exhorte Pierre à en extirper jusqu'aux derniers germes dans son patriarcat [2].

On voit par ces détails que, quoique captif chez les Normands, saint Léon avait l'œil sur toute l'Église, et que les menées du patriarche de Constantinople ne lui étaient pas inconnues. Il ne fut donc pas surpris, lorsque le cardinal Humbert lui apporta à Bénévent la traduction de la lettre adressée à l'évêque de Trani par Michel Cérulaire et Léon d'Acridie.

Prisonnier à la 50e année de son âge, et déjà atteint de la maladie dont il devait mourir, le pontife travailla avec un incroyable activité à la réconciliation de l'Église de Constantinople; il poussa le

[1] Réfutation des Assertions de M. le comte de Montalembert, par M. Dupin l'aîné, p. 32.

[2] Labb., t. IX, p. 971-977.

Digitized by Google

zèle jusqu'à entreprendre l'étude du grec, afin de pouvoir lire dans l'original même les lettres qui lui arrivaient de l'Orient. Mais avant toutes choses, il adressa au patriarche de Constantinople et au métropolitain des Bulgares, une longue épître en 41 articles, petit traité sur l'unité de l'Église, où tout respire la douceur, la charité, l'humilité, toutes les héroïques vertus qui distinguèrent à un si haut degré le grand saint Léon IX et où se déploie la force invincible d'une logique que guide la vérité, l'irrésistible entraînement d'une éloquence qu'inspire la foi. Le pape n'entre pas dans les minutieuses particularités de la lettre de Cérulaire ; une réponse détaillée à toutes les accusations, à tous les reproches imaginés par les ambitieux sectaires, sera l'objet d'un autre écrit que ses légats leur porteront; dans celui-ci, saint Léon écarte tous ces vains prétextes et va droit à la question, au but que se proposaient le patriarche et ses complices, la division de l'Église.

Il s'étend donc sur l'unité et sur la paix que Jésus-Christ a tant recommandées, et dont il a fait le fondement de son Evangile ; il dit combien il lui est douloureux d'apprendre que des évêques, qui par leur dignité devraient être les coopérateurs de l'œuvre de Dieu, deviennent les sectateurs du démon et se font ses instruments pour semer la zizanie. Il leur reproche l'audace avec laquelle ils condamnent l'Église romaine sans l'avoir convaincue, sans avoir même daigné l'entendre. « Voilà, s'écrie-t-il, voilà que plus de mille ans après la passion du Sauveur, l'Église romaine commence à apprendre par vous, pontife de Constantinople, et par vous, Léon d'Acridie, de quelle manière elle doit célébrer le souvenir de cette passion divine, comme si la présence de celui à qui le fils du Dieu vivant a dit : *Tu es heureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est ni la chair, ni le sang qui t'ont révélé ces choses, mais mon Père qui est au ciel;* comme si la présence, le séjour, les instructions prolongées et la mort précieuse de ce prince des apôtres ne lui servaient de rien ; comme si ce n'était pas une insigne témérité de prétendre que le Père a caché par son Fils la forme du culte, le rite du sacrifice visible, à Pierre, auquel il a daigné révéler par lui-même le secret ineffable de l'invisible divinité de ce même Fils. »

Le pape expose ensuite les magnifiques promesses faites dans la personne de Pierre à ses successeurs, et rappelle que l'histoire de l'Église romaine en atteste le perpétuel accomplissement. « J'ai prié pour toi, dit notre Seigneur au prince des apôtres, afin que ta foi ne défaille point, et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères. Quelqu'un poussera-t-il donc la démence jusqu'à supposer que la prière de celui dont le vouloir est pouvoir, a été vaine en quelque chose? N'est-ce pas par le siége de Pierre, par l'Église romaine, par Pierre lui-même, par ses successeurs, qu'ont été réprouvées, convaincues et vaincues les erreurs de tous les hérétiques? et les cœurs des frères n'ont-ils pas été confirmés dans la foi de Pierre, qui n'a point défailli jusqu'à présent, qui ne défaillira jamais? »

Toutes les Églises, et celle de Constantinople plus que toute autre, ont imploré l'Église romaine et ont reçu d'elle appui et secours pour éteindre les schismes et écraser les hérésies. — Le pape le rappelle et fait en termes magnifiques le parallèle des deux Églises : il compte jusqu'à quatre-vingt-dix hérésies sorties de l'Orient, il énumère et nomme les hérésiarques enfantés par l'Église de Constantinople, combattus, terrassés, anéantis par l'Église romaine: Eusèbe de Nicomédie, le porte-étendard d'Arius, Macédonius, Eudoxe, Eunomius, Démophile, Maxime, Arsace, Nestorius, Eutychès, Acace, Anthime, Eutychius, Jean, qui s'arrogea le titre de patriarche universel, et enfin les monothélites Sergius, Pyrrhus et Paul. « Et c'est l'Église de Constantinople qui, maintenant, prétend enseigner à l'Église romaine et ce qu'elle doit croire et ce qu'elle doit pratiquer? »

S'arrêtant un moment à la fable antichrétienne, mise en avant par Photius, que Constantin, en transportant le siége de l'empire, avait également transféré de Rome à Constantinople le siége suprême de l'Église, saint Léon montre,

Digitized by Google

par les priviléges temporels accordés par Constantin à l'Église romaine, que jamais ce prince ne songea à cette usurpation sacrilége de la puissance spirituelle ; il allègue la donation de cet empereur au pape Sylvestre, donation que les grecs ne pouvaient contester, puisqu'ils la tenaient pour authentique, et qu'ils l'avaient insérée dans leur droit canon ; mais, ajoute-t-il, « nous avons un témoignage plus grand que celui de Constantin, nous avons le témoignage du Sauveur lui-même. » Et il rapporte et développe les paroles par lesquelles Jésus-Christ promet l'autorité suprême à saint Pierre, les paroles par lesquelles effectivement Jésus-Christ la lui donne, les paroles et les faits de l'Écriture qui en montrent l'exercice par tout l'univers.

Le pape reproche ensuite aux Grecs leur ingratitude : « La chaire apostolique et romaine, qui, par l'Évangile, a engendré l'Église latine en Occident, n'est-elle pas la mère de l'Église de Constantinople en Orient, puisqu'elle s'est appliquée à la réparer, et par son glorieux fils Constantin, et par les nobles et les sages de Rome, non-seulement quant aux mœurs, mais encore quant aux murailles? Si vous prétendez le contraire, pourquoi donc les acclamations à la louange de votre empereur se font-elles en latin? pourquoi donc à l'église récite-t-on aux grecs des leçons en latin? n'est-ce point par respect pour cette mère qui, après avoir été éprouvée par les tortures des princes, et épurée par la flamme des persécuteurs, a mis au monde une fille délicate, l'Église de Constantinople..... Et celle-ci, enivrée par les délices, la mollesse et l'oisiveté, elle qui ne descendit jamais dans l'arène des martyrs, la voilà qui ne rougit pas d'insulter sa Mère et de lui disputer la primauté..... Et cependant cette Mère, aujourd'hui méprisée, a honoré cette fille par-dessus les autres. Lorsque l'Église de Constantinople n'avait aucun privilége, ni divin ni humain, qui la distinguât des autres Églises, et que celles d'Antioche et d'Alexandrie gardaient leurs prérogatives par respect pour le prince des apôtres, l'Église romaine ordonna que, sauf l'ancienne dignité des siéges pontificaux et apostoliques, le pontife de Constantinople serait honoré comme évêque de la ville impériale. »

Saint Léon termine sa lettre en reprochant à Cérulaire la persécution et les indignes violences exercées contre les latins qui suivaient à Constantinople le rit de leur Église. « Combien l'Église romaine n'est-elle pas plus modérée? puisque au dedans et au dehors de Rome se trouvent plusieurs monastères et plusieurs églises des grecs, sans qu'on les empêche de suivre les traditions de leurs pères. Au contraire, on les y exhorte, parce que nous savons que la différence des coutumes, selon les lieux et les temps, ne nuit pas au salut, pourvu qu'on soit uni par la foi et la charité, qui nous rend tous recommandables à Dieu [1]. »

Cette lettre était accompagnée d'un recueil de quelques passages des Pères, soit sur l'usage du pain azyme, soit sur les autres points attaqués par Cérulaire et Léon d'Acridie.

Le patriarche de Constantinople était occupé, lorsqu'il reçut la réponse du souverain pontife, à ourdir des intrigues pour détacher de Rome les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et pour les assujétir à son siége [2]. L'entreprise lui semblait d'autant plus aisée, que ces patriarches, opprimés et tourmentés de toutes manières par les Sarrasins, ne pouvaient attendre quelque secours que de Constantinople, et avaient par conséquent le plus grand intérêt à se ménager les bonnes grâces du patriarche de cette ville, et surtout d'un patriarche tout-puissant à la cour impériale. En attendant, Cérulaire se parait du titre de patriarche universel, et ne laissait échapper aucune occasion de le produire.

Cependant, soit qu'il ne jugeât pas les esprits suffisamment préparés, soit pour se conformer au vœu de l'empereur qui avait besoin du pape pour ses provinces d'Italie, menacées par les Normands, il ne crut pas devoir pousser plus avant la rupture, et prenant le

[1] Labb., t. IX, p. 949-971.
[2] Ibid., p. 978.

Digitized by Google

parti de dissimuler, il adressa au souverain pontife une réponse où ses premières accusations contre l'Église latine étaient singulièrement adoucies, et par laquelle il ne témoignait guère qu'un grand désir de voir la paix solidement établie et l'union des Églises à jamais assurée (l'empereur écrivit de son côté dans le même sens). Néanmoins l'esprit d'orgueil et de révolte respirait encore dans cette lettre pacifique, et l'on y lisait, par exemple, que si le pape consentait à faire porter son nom (le nom de Michel Cérulaire) dans les sacrés diptyques, lui s'engageait de son côté à faire porter le nom du pape dans les diptyques de toutes les Églises de l'Orient [1].

Saint Léon répondit et à Constantin Monomaque et à Michel Cérulaire. Il loue le zèle de l'empereur pour le rétablissement de la paix entre les grecs et les latins, rapporte en abrégé ce qu'il a fait lui-même pour délivrer les Églises de Dieu de la persécution des Normands, et la conférence qu'il a eue sur la manière de réduire ces barbares avec le duc Argyre, chef des forces et des possessions grecques en Italie, se plaint des entreprises de Cérulaire contre les latins et contre les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et finit par prier Monomaque de rendre à l'Église romaine ses patrimoines situés dans les dépendances de l'empire grec.

Dans la lettre au patriarche, le pape le félicite de l'ardeur qu'il exprime pour la réunion des Églises, lui proteste que lui-même ne la souhaite pas moins, mais ne dissimule pas les bruits fâcheux répandus sur son compte : « On dit que vous êtes néophyte, que vous n'êtes pas monté par degrés à l'épiscopat; que vous voulez soumettre à votre domination les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et les priver des anciens priviléges de leur dignité; que par une usurpation sacrilége, vous prenez le titre de patriarche universel, titre que saint Pierre ni aucun de ses successeurs n'a voulu prendre, quoique le concile de Calcédoine eût ordonné qu'on le donnât à saint Léon et aux papes suivants..... Mais qui ne s'étonnera que plus de mille ans après la passion du Sauveur, vous vous soyez avisé de calomnier l'Église des latins, anathématisant et persécutant publiquement tous ceux qui participent aux sacrements faits avec des azymes? Nous avons connu votre entreprise par le bruit public et par la lettre écrite en votre nom aux évêques d'Apulie, où l'on prétend prouver que notre Seigneur institua avec du pain levé le sacrement de son corps, ce qui se trouve réfuté par l'autorité de l'Écriture, qui défendait aux Juifs, sous peine de mort, d'avoir dans leurs maisons du pain levé pendant les huit jours de la Pâque. Et est-il à présumer que Jésus-Christ ou ses disciples aient prévariqué en ce point, etc., etc. [1]. »

Ces deux lettres et un autre écrit où saint Léon réfutait en détail toutes les erreurs et toutes les calomnies exprimées par Michel Cérulaire dans son épître à l'évêque de Trani, furent confiées à une légation qui arriva à Constantinople dans le courant de janvier de l'année 1054. Saint Léon comprenait combien une pareille mission offrait de périls et de difficultés, et ce grand homme se connaissait en hommes : ceux qu'il choisit se montrèrent dignes de la remplir. Ce furent le cardinal Humbert, autrefois abbé de Moyen-Moutier en Lorraine, et alors évêque de la Forêt-Blanche ou de Sainte-Rufine, l'un des plus savants hommes de l'Occident; Pierre, archevêque d'Amalphi; et Frédéric, diacre et chancelier de l'Église romaine, cousin de l'empereur et frère de ce duc de Lorraine, Godefroi, qui, à une certaine époque, luttant contre l'empereur Henri, lui avait causé de si vives inquiétudes. Le pape avait tiré Frédéric, comme Humbert, de son diocèse de Toul, pour en enrichir la cour pontificale.

Constantin Monomaque paraissait vouloir sincèrement la paix de l'Église et n'avait d'ailleurs aucun intérêt à se brouiller avec Rome; il reçut les légats avec honneur et les logea dans son pa-

[1] Labb., t. IX, p. 980.

[1] Labb., t. IX, p. 978-981; Hæfl., t. II, p. 196.

Digitized by Google

lais. Ce fut là que le cardinal Humbert composa deux écrits extrêmement remarquables, dont l'empereur se montra si satisfait, qu'il les fit traduire et publier en grec immédiatement, après avoir ordonné que des exemplaires en fussent soigneusement gardés dans les archives de Constantinople. Ces deux opuscules ont eté publiés par le cardinal Baronius, d'après un manuscrit du Vatican, et l'on s'accorde à reconnaître qu'avec la controverse de saint Maxime contre Pyrrhus, ce sont les plus beaux modèles du genre. Le premier est une réponse à la lettre adressée par Michel Cérulaire et Léon d'Acridie à l'évêque de Trani ; le second est une réfutation de l'écrit composé par le moine Nicétas, à l'instigation de son patriarche.

Humbert divise par articles la lettre des deux pontifes schismatiques, qu'il insère ainsi tout entière dans son travail, en faisant suivre chaque article d'une ample et vigoureuse réplique. C'est comme un dialogue : le grec présente l'objection, le latin la résout. Michel dit que la charité et la compassion l'ont engagé à écrire pour retirer les latins de leurs erreurs ; Humbert lui demande pourquoi cette charité ne l'engage pas à s'occuper des jacobites et des autres hérétiques qui sont à sa charge, et avec lesquels il boit et mange, sans même songer à les avertir de leurs erreurs. Il discute longuement la question des azymes et celle du sabbat : Michel prétendait qu'on ne doit jeûner qu'un seul samedi de l'année, en mémoire de la sépulture du Sauveur; Humbert lui répond que si cette raison a quelque valeur, il ne faut de même jeûner qu'une seule fois le vendredi, en mémoire de la passion de Jésus-Christ, et ne fêter qu'un seul dimanche, en mémoire de sa résurrection. Humbert demande aux grecs quelles raisons ils ont de prendre avec une cuillère le pain sacré mis en miettes dans le calice. Jésus-Christ n'en usa pas ainsi : il bénit un pain entier, et l'ayant rompu, le distribua par morceaux à ses disciples, comme l'Eglise romaine l'observe. L'Eglise de Jérusalem conserve à cet égard la discipline qu'elle a reçue des apôtres; on n'y offre que des hosties entières, que l'on met sur des patènes, sans employer, comme les grecs, une lance de fer pour couper l'hostie en forme de croix. Les hosties sont minces et de fleur de farine ; on en communie le peuple sans les tremper dans le calice, et s'il reste quelque chose de la sainte Eucharistie, on ne le brûle point, on ne le jette pas dans une fosse, mais on le réserve dans une boîte bien nette pour en communier le peuple le lendemain. Tel est l'usage de l'Eglise de Jérusalem et de toutes les Eglises qui en dépendent, et tel est aussi l'usage de l'Eglise romaine. Après avoir justifié les latins, Humbert reproche aux grecs divers abus : d'enterrer les restes de l'Eucharistie et de les fouler aux pieds; de permettre aux prêtres l'usage du mariage, même les jours où ils doivent approcher des saints autels; de refuser le baptême ou la communion aux femmes en péril pendant leurs couches ou leurs incommodités ordinaires ; de ne pas baptiser les enfants avant le huitième jour après leur naissance, fussent-ils en danger de mort; de condamner les moines qui portent des caleçons ou qui mangent de la viande étant malades, avec plus de sévérité que s'ils étaient tombés dans la fornication, etc., etc.

Je ne puis ici pousser plus loin cette analyse ni entreprendre celle de l'écrit du savant cardinal contre Nicétas ; je me contenterai d'indiquer un ou deux points de ce dernier ouvrage. Je vous ai dit que le moine grec accusait les latins de rompre le jeûne en célébrant la messe tous les jours de carême. Comment pouvez-vous croire, répond Humbert, qu'en recevant la vie incorruptible nous corrompions l'intégrité de nos jeûnes, comme si nous nous repaissions de viandes corruptibles. Chaque jour, soit à tierce, soit à none, soit à toute autre heure, nous célébrons la messe parfaite, et nous ne réservons point une partie de l'oblation pour célébrer cinq jours de suite une messe imparfaite, parce que nous ne lisons pas que les apôtres aient rien réservé de l'hostie qu'ils reçurent à la première cène, et il ne paraît pas par leurs actes qu'ils aient, dans la suite, fait ou ordonné quelque chose de semblable. Nicétas

Digitized by Google

insistait beaucoup contre le célibat des prêtres. Pour apprécier ce reproche renouvelé de Photius, il faut vous rappeler qu'avant le 7e siècle le célibat ecclésiastique était un précepte commun aux deux Eglises, et que ce fut seulement par un concile tenu dans une des salles dorées du palais impérial, *in Trullo,* que l'Eglise grecque, en 692, permit d'admettre à l'ordination des hommes mariés, sans toutefois autoriser le mariage après l'ordination. Le sixième concile œcuménique avait eu lieu 12 ans auparavant, en 680 [1], et les grecs, pour donner à leur concile *in Trullo* une autorité qu'il ne pouvait avoir, affectèrent de le considérer comme une suite de ce concile général, et ne firent qu'un seul corps des canons décrétés par les deux assemblées. Le grand pape Agathon avait approuvé et confirmé, en vertu de son autorité apostolique, les décrets du 6e concile général, mais aucun pape n'approuva jamais les décrets du concile *in Trullo.* Cependant, par amour de la paix et par esprit de mansuétude, le Saint-Siége garda le silence et crut devoir tolérer au sein de l'Eglise grecque le mariage des prêtres, comme elle le tolère encore chez les Grecs non schismatiques. De leur côté, les grecs, en se relâchant sur ce point, étaient bien éloignés de faire un crime aux latins de leur fidélité à garder l'antique discipline; Photius, le premier, trouva bon de saisir cette arme. Depuis, l'ignorance aidant et les passions aussi, le clergé et le peuple adoptèrent peu à peu, sur ce point comme sur tant d'autres, les idées et les préventions que Photius avait fait naître, et que Nicétas se bornait à résumer. Les faits ainsi rappelés, voici, en peu de mots, comment le moine grec exposait sa manière de voir sur ce point de discipline : Selon lui, d'après les décrets du sixième concile général, confirmé par le pape Agathon, l'on ne devait admettre au sacerdoce, au diaconat, au sous-diaconat que des hommes mariés, en les obligeant à garder leurs femmes après l'ordination; selon lui encore, dans l'Eglise latine, on commençait, au contraire, par se faire ordonner, puis on se mariait. Le cardinal Humbert n'eut pas de peine à lui prouver, 1° que dans l'Eglise latine personne n'est admis au sous-diaconat qu'il ne promette de vivre en continence, même avec sa propre femme, et que le mariage n'y est permis à aucun de ceux qui ont reçu les ordres sacrés ; 2° que les canons du concile *in Trullo* et les autres que l'on objecte à l'Eglise latine ne peuvent en aucune manière être attribués au sixième concile œcuménique et n'ont jamais été approuvés par le Saint-Siége; 3° que les canons par lesquels il est défendu aux clercs d'abandonner leurs femmes n'obligent réellement les clercs qu'à procurer à leurs femmes les choses nécessaires à la vie, mais sans habiter avec elles comme auparavant ; 4° que les décrétales authentiques des papes Innocent, Sirice et Léon imposent, sans distinction, le devoir de la continence à tous les ministres sacrés, évêques, prêtres, diacres et sous-diacres, etc., etc.

Ces deux écrits du cardinal-légat produisirent dans toute la ville de Constantinople une impression extraordinaire [1], et tant qu'elle dura, les latins furent, aux yeux de tous, pleinement justifiés. Pour achever la déroute du parti schismatique, l'empereur ordonna qu'une conférence publique sur les points en discussion aurait lieu dans le monastère de Stude, où il se rendit en personne, avec les princes et les principaux magistrats de l'empire, le jour de la Saint-Jean, 24 juin 1054. Des évêques durent, selon toute apparence, se trouver à cette assemblée; mais le patriarche, qui comptait bien prendre sa revanche par l'intrigue, n'était pas d'humeur à entrer en lice dans le champ de la controverse ; il ne parut pas. Tout le poids de la discussion retomba donc sur Nicétas, qui, en cette occasion solennelle, ne pouvait réellement pas quitter son monastère. Le cardinal Humbert l'accabla, et après avoir mis à nu ses ignorances et réduit à néant tous ses sophismes, il termina en s'écriant :

« Et toi, malheureux Nicétas, au nom « de toute l'Eglise, sois anathème! sois

[1] Fleury, t. IX, p. 28 et 108.

[1] Baron., Append., t. XI, p. 847.

Digitized by Google

« anathème avec ceux qui adhèrent à « tes doctrines perverses, jusqu'à ce « que vous veniez à résipiscence. In- « sensé ! tu veux être docteur de la loi « divine, et tu ne sais pas mettre tes « paroles d'accord avec elles-mêmes ! « Tu veux paraître plus sage que les « sept sages de la Grèce, et tu ne sais « ni ce que tu dis, ni ce que tu penses. « Apprends du moins à te taire, puis- « que tu n'as rien appris. »

Ces paroles, justifiées par la réfutation si solide et si complète qui les précédait, furent pour Nicétas comme un coup de foudre. A l'instant même, et devant cet imposant auditoire, il anathématisa son livre ; il anathématisa, de plus, quiconque nie la primauté de l'Église romaine sur toutes les Églises du monde, quiconque ose reprendre en quelque point sa foi toujours orthodoxe. On comprend quel effet dut produire cette éclatante et subite conversion. D'un commun accord, on livra aux flammes l'écrit ainsi condamné par les légats et par son auteur ; il avait pour titre : *De l'Azyme, du Sabbat et du Mariage des prêtres ;* et l'assemblée se sépara, pénétrée d'admiration pour le cardinal Humbert et de respect pour la doctrine et les usages de l'Église romaine.

Le lendemain, Nicétas ne voulant pas qu'on attribuât sa rétractation à la présence de l'empereur, et d'ailleurs, désirant éclaircir encore quelques difficultés, alla de lui-même trouver les légats, et après avoir reçu d'eux la solution de ses doutes, il condamna une seconde fois, de son plein gré, tout ce qu'il avait dit, ou fait, ou entrepris contre le siége apostolique. Les légats, dont il devint l'ami, l'admirent à leur communion, il les servit contre le patriarche et ses adhérents, et demeura depuis toujours fidèle à l'Église romaine ; du moins l'histoire ne le montre plus parmi les schismatiques.

Ainsi, l'Église romaine triomphait, à Constantinople même, par la doctrine et par la parole ; Cérulaire appela à son aide l'intrigue et la sédition. Nous verrons, dans notre prochaine réunion, que l'intrigue et la sédition lui répondirent, et que par elles, la face des choses fut bientôt changée.

Léopold DE MONTVERT.

REVUE.

LETTRES SUR ROME.

QUATRIÈME LETTRE [1].

Vous n'aimez pas les préfaces, mon cher ami, je ne les aime guère plus que vous, et cependant une bonne préface est la moitié d'un bon livre. Je croyais avoir fini la mienne, et pouvoir entrer dès ce moment *in visceribus rei*, c'est-à-dire dans la description intérieure et détaillée de Rome, qui fait l'objet de ces lettres ; mais le point de vue où je me suis placé, et sous lequel je prétends vous montrer la capitale du monde catholique, exige encore plusieurs considérations préliminaires. Je viens donc solliciter de votre part un peu de patience et d'indulgente longanimité en faveur du sujet dont j'ai à vous entretenir. Dieu fasse qu'en déroulant un admirable tableau, je n'en déchire ni n'en cache les plus beaux endroits !

Avant de poursuivre notre chemin, jetons un regard sur l'espace déjà parcouru. Nous avons d'abord traversé Rome dans toute sa longueur, nous bornant à en observer les principaux mo-

[1] Voir la 3e lettre au n° 102, t. XVII, p. 457.

Digitized by Google

numents qui sont comme les points fondamentaux de sa topographie. Je vous ai ensuite indiqué sa division générale ; puis nous élevant au-dessus de la ville, nous nous sommes arrêtés à esquisser quelques-uns des aspects qu'elle présente, selon les diverses positions du spectateur. Enfin, du haut de la tour centrale du Capitole, nous avons essayé de saisir l'ensemble de Rome, d'en définir la forme, toujours en suivant les grandes lignes de la carte romaine, qui nous ont présenté, si je ne me trompe, des rapports d'un ordre supérieur aux simples notions d'arpentage et de géographie descriptive.

Dans ces premières promenades, nous nous sommes surtout attachés à l'ensemble des objets et aux idées dont ils nous ont semblé l'expression ; nous avons presque toujours négligé la couleur et les beautés de détail, et c'est là, je l'avoue, une grande difficulté lestement tournée. Comment, en effet, vous peindre les perspectives de Rome? Il faut bien vous persuader qu'elles sont innombrables, qu'elles changent à chaque pas; tour à tour graves, pleines de grâce et d'abandon, plus souvent empreintes d'une solennelle tristesse ; elles se transforment encore avec l'heure du jour, avec l'état du ciel. Rien ne ressemble moins à Rome, au soleil levant, vue des hauteurs du Janicule, s'éveillant au chant de mille cloches, au bruit de cent fontaines, parmi l'air frais du matin et les odeurs que vous envoient les jardins du Trastevere, que Rome, vue le soir, de la Trinité-du-Mont, passant presque sans crépuscule des splendides clartés du jour à la nuit pleine, tandis que le soleil tombe et s'éteint rapidement comme un flambeau détaché, ou plutôt comme le bouquet d'un grand feu d'artifice, derrière le dôme de Saint-Pierre. Quels pinceaux faudrait-il pour produire à vos yeux les formes des immenses débris, les jeux de lumière et d'ombre autour des monuments, la poussière étincelante où se noie le peuple romain, la magnificence des nuits? Rome, dirait un poëte humanitaire, est la nymphe aux mille formes, Maya, Mélusine, la Sibylle, ou Circé, tour à tour jeune et antique, chantant au bord de ses sources limpides et gémissant avec son vieux fleuve jaune, éplorée parmi les ruines, vive et transportée en ses jours de gala, pensive sous les lauriers de ses casines, pieuse et recueillie devant les tombeaux des martyrs, somptueuse et sublime en face des obélisques, des arcs de triomphe, des basiliques pontificales..... J'aime mieux, pour moi, la comparer à la reine mystérieuse des livres saints, assise à la droite du grand Roi, dont elle charme éternellement les yeux par la grâce invisible *qui vient du dedans*, et aussi par l'éclat extérieur de sa parure et par les reflets variés de ses innombrables couleurs.

Il faudrait, je le répète, un temps et des couleurs que je n'ai pas pour esquisser ainsi Rome par-dessus les toits. J'ai dû commencer par vous arrêter à ce point de vue, parce qu'il présente un des caractères qui distinguent la *ville éternelle* entre les autres villes, et que c'est d'ailleurs le seul moyen d'en prendre un coup d'œil général. Il est toutefois un côté bien différent du même tableau, qu'il ne serait ni moins urgent ni moins difficile de vous montrer ; je veux parler de Rome vue en dessous, de Rome souterraine. Vous n'ignorez pas que sous la cité visible, il y en a une autre plus étendue que la première, qui a ses rues, ses carrefours, ses places, ses habitants ; vaste nécropole, des entrailles de laquelle est sortie la ville extérieure, et qui, après avoir fourni, dit-on, les matériaux de Rome païenne, a renfermé longtemps et comme couvé dans son sein Rome chrétienne, dont elle fut tout à la fois le sépulcre et le berceau. Or, cette face *du sujet* demanderait à vous être présentée pour le dessein que je me propose. Voulant, en effet, vous donner quelque idée de Rome chrétienne, je devais d'abord vous la faire voir aux lieux où elle est née, en quelque sorte, où elle a vécu ses plus jeunes et ses plus glorieuses années, où elle a déployé ses premières pompes, versé son sang le plus pur et puisé, dans la souffrance et l'ignominie, cette force invincible, ce puissant génie qui ont produit les merveilles de la cité sainte et du monde catholique.

Digitized by Google

Mais une description même fort abrégée de ces immenses souterrains nous mènerait beaucoup trop loin : l'occasion ne peut manquer de faire une visite aux Catacombes. Nous irons alors, non-seulement dans ces corridors ouverts à tous les voyageurs, où le passage continuel de la foule semble ôter quelque chose à l'aspect vénérable de ces lieux sacrés ; mais nous tâcherons d'explorer quelqu'une de ces voûtes solitaires, sans autres guides que nos torches et nos signaux, sans autre compagnie que nos souvenirs et les ossements de nos pères. Je me permets ici une seule réflexion. La pouzzolane qu'on a tirée pendant des siècles du fond de ces caves sans fin, est une terre volcanique, au dire des géologues qui y trouvent la preuve d'antiques bouleversements intérieurs. Rome s'élève sur un terrain longtemps travaillé et purifié par le feu, elle est construite avec des laves, elle repose sur des volcans éteints ; cela ne vaut-il pas autant que d'être bâtie sur du plâtre et en plâtre?

Il faut aujourd'hui faire le tour de Rome, il faut parcourir ses remparts et ses portes ; cela est nécessaire pour achever de nous fixer sur son étendue et sur ses moyens de défense. Nous nous sommes occupés, dans notre dernière lettre, de sa disposition intérieure, aujourd'hui considérons-la à l'extérieur. Je n'ai pas besoin de vous demander pardon de l'air dégagé ni du ton doctoral que je prends quelquefois ; cela serait ridicule avec tout autre que vous, mais vous voulez l'expression de mes sentiments intimes, je vous les donne tels quels. N'étant point savant, ce serait miracle qu'il ne m'échappât quelque erreur. Combattez-moi, et pour cela venez vérifier les lieux, c'est ce que je demande. Le but de mes lettres est beaucoup moins de vous instruire que de vous engager à voir Rome et à la voir en chrétien.

Je vous ai dit que Rome avait *douze portes*, dont chacune était munie d'une défense et d'une garde spéciale. Si je composais un livre, et que je voulusse placer une épigraphe en tête du présent chapitre, je n'en choisirais pas d'autre que ces versets de l'Apocalypse, dans lesquels le divin prophète, saint Jean, nous donne la topographie de la Jérusalem céleste :

Ch. XXI, v. 9. « Et l'un des sept anges « portant les sept coupes pleines des « derniers fléaux, s'approcha et m'a- « dressa la parole, disant : — Viens, et « je te montrerai la céleste épouse, l'é- « pouse de l'Agneau. »

10. « Et il m'emporta en esprit sur « une montagne grande et élevée, et il « me montra la cité sainte de Jérusa- « lem descendant du ciel, venant de « Dieu.

11. « Éblouissante de la clarté de Dieu ; « et sa lumière semblable à celle d'une « pierre précieuse, égalait l'éclat du « jaspe et du cristal.

12. « *Et elle était entourée d'un mur « grand et haut, ayant douze portes, et « sur les portes douze anges, et autant « de noms inscrits qui sont les noms des « douze tribus des enfants d'Israël.*

13. « *Vers l'orient trois portes, vers « l'aquilon trois portes, vers le midi « trois portes, et vers l'occident trois « portes.*

14. « *Et le rempart de la cité avait « douze fondements, sur lesquels étaient « écrits les noms des douze apôtres de « l'Agneau.*

15. « Et celui qui me parlait avait une « mesure d'or pour mesurer la ville, et « ses portes et son mur.

16. « Or, la ville est bâtie en carré, « et sa longueur est égale à sa largeur, « et il mesura la ville avec sa verge d'or, « et il trouva son étendue de douze mille « stades ; et sa longueur, sa hauteur et « sa largeur étaient égales.....

18. « Et la structure du mur était de « jaspe, et la ville était d'or pur, sem- « blable à un cristal très-pur.

19. « *Et les fondements du mur de la « ville étaient ornés de toutes sortes de « pierres précieuses ;* le premier fonde- « ment était de jaspe, le second de sa- « phir, le troisième de calcédoine, le « quatrième d'émeraude, etc.....

21. « *Et les douze portes étaient douze « perles ;* et chaque porte était formée « d'une de ces perles...

23. « Et cette ville n'a besoin ni de « soleil, ni de lune pour l'éclairer : car

Digitized by Google

« la clarté de Dieu l'illumine, et son « luminaire est l'Agneau.

24. « Et les nations marcheront à sa « lumière, et les rois de la terre porte- « ront leur gloire et leur honneur dans « son enceinte. »

Afin de procéder avec ordre et d'aller du connu à l'inconnu, nous nous transporterons au nord, à la *Porte du Peuple*, bien connue de vous. Ce sera notre point de départ pour la tournée un peu longue que nous allons entreprendre, car Rome n'a pas moins de seize milles et demi de tour, cinq à six de nos lieues de France; — une assez belle promenade, quoique ce soit peu de chose, quand on a eu, comme Rome, jusqu'à cinquante milles d'étendue.

Trois portes s'ouvrent au nord *vers l'aquilon : — La Porte du Peuple*, au milieu, ayant au levant la *Porte Angélique*, et au couchant la *Porte Salaire* (*porta Salara* ou *Salaria*). Tournons le dos à cette dernière par laquelle s'achèvera notre course, et, prenant à l'est, dirigeons-nous vers la *Porte Angélique*, de l'autre côté du Tibre que nous traverserons en bateau ou à la nage, comme il vous plaira. Les ponts sont un peu loin.

Il n'est pas besoin de nous occuper de nouveau de la *Porta del Popolo ;* vous savez que c'est la grande entrée de Rome, sa porte d'honneur, qui, en cette qualité, est placée sous la tutelle de la souveraine du peuple romain. Trois églises de la sainte Vierge s'élèvent en ce lieu, ainsi qu'un triple boulevard, au nombre desquelles est un des plus augustes temples érigés en l'honneur de Marie. Nous avons dit un mot précédemment de cette basilique, tour de défense commandant la principale porte, des beautés qu'elle renferme, des souvenirs qui s'y rattachent. Bâtie par le pape Pascal II, en 1099, sur le tombeau de Néron, pour délivrer ce quartier des fantômes nocturnes qu'on attribuait à la présence de ces restes exécrables, elle fut reconstruite *par le peuple romain*, en 1227, et bientôt Grégoire IX y plaça solennellement l'image de la Vierge qu'on y vénère sous le doux vocable de *Madona del Popolo*. C'est donc bien la dame et la reine du peuple qui est là, siégeant sur la grande avenue de sa ville, comme les magistrats et les monarques antiques aux portes de leurs cités.

Vient ensuite la *Porte Angélique*, la première qu'on trouve sur la rive droite du Tibre. Voulez-vous savoir d'où dérive son nom? Levez les yeux et voyez par-dessus les remparts la statue de l'archange saint Michel, qui veille sur cette partie de la ville du haut du Mole d'Adrien. Voici dès le début un autre tombeau d'empereur païen et persécuteur, qui a noblement changé de destinée. Le chef de la milice céleste, à la tête des anges protecteurs de Rome, en a pris possession. La première porte est confiée à Marie, la deuxième aux saints Anges. Tout en gardant la Porte Angélique, saint Michel surveille l'entrée du Tibre, dont le cours (nous le verrons tout à l'heure) semble placé sous sa protection. Des bords du fleuve, l'archange gardien de l'Église étend son regard vigilant sur toute la catholicité, depuis les grands empires chrétiens, jusqu'aux îles inconnues où il y a un sauvage qui croit à la communion des saints, — *à flumine usque ad terminos orbis terrarum.*

Trois autres entrées regardent du côté de l'orient. Nous trouvons d'abord la porte dite *Cavallegieri*, adossée à l'église de Saint-Pierre, ouverture obscure et cachée, dont on ne se doute que lorsqu'on passe par là, et cependant une des plus importantes et des plus fréquentées. Elle reçoit la route de Civita-Vecchia; c'est la porte de la mer : il convenait que saint Pierre, *le Pêcheur*, en eût la clef. Après la Vierge et les esprits célestes, à quel autre appartenait ici le premier rang?....

Par ce chemin arrive le plus grand nombre incontestablement des voyageurs qui viennent à Rome. Du faîte de son dôme, le prince des apôtres voit accourir les voyageurs de tous les points du globe, ceux qui viennent du nord et de l'ouest par la voie Flaminienne, ceux que la voie Appienne apporte de l'orient et du midi, ceux qui descendent des Abbruzes et de la Sabine par les voies Lavicane, Prénestine, Tiburtine, Nomentane; il aperçoit, sur la

Digitized by Google

mer, les voiles des navires et la noire colonne des paquebots que les ondes, les vents et le feu poussent vers son glorieux sépulcre. Rois, princes, vainqueurs et vaincus, pontifes, missionnaires, simples fidèles, croyants et mécréants, saint Pierre ouvre, en ce monde, à tous venants; il les reçoit tous à bras ouverts, offrant la même hospitalité au touriste opulent et à l'humble pélerin, aux heureux et aux proscrits, aux puissants de la terre et aux victimes des révolutions. Car Rome a conservé, en le purifiant, le premier de ses caractères; elle est toujours un *asile*. Antique repaire de malfaiteurs, elle est devenue le refuge des grandes calamités. Ce que saint Pierre faisait au moyen âge, il le fait encore en ces jours de froid égoïsme, ainsi qu'il convient au Père commun, au chef de l'Église *catholique*, qui, dans tout membre de la famille humaine, voit un de ses enfants ou une créature appelée à le devenir.

Non loin de la porte Cavallegieri, étaient autrefois la *porte* et la *voie Triomphales*, transportées en ce lieu lors de la circonscription de Rome, faite sous l'empereur Aurélien. Il y avait aussi le *Pont-Triomphal*, dont on peut voir encore les restes. C'est le chemin que suivaient ces fastueuses processions, indignes désormais du nom de *Triomphes*, qu'un sénat avili décrétait par pure forme et au moindre caprice des empereurs. Les derniers triomphateurs de Rome idolâtre passaient à côté du tombeau de saint Pierre, sur ces champs Vaticans consacrés par les prémices du sang chrétien; ils croyaient monter au Capitole, et ils allaient à la roche Tarpéienne, tandis que le *Triomphe* du saint apôtre commençait déjà dans le modeste oratoire de saint Anaclet, pour se continuer à jamais sous les voûtes du plus magnifique temple de la terre.

La *Porta Cavallegieri*, que j'aimerais mieux appeler *Porta San-Pietro*, est située au fond de l'étroite vallée qui sépare le Vatican du Janicule. Gravissant les pentes de cette dernière colline et longeant le mur d'enceinte construit par Urbain VIII, nous arrivons à la *Porte Saint-Pancrace*, où vient aboutir la voie Aurélienne. On ne sait pas trop qui a donné cette dénomination de *voie Aurélienne*. L'opinion qui voudrait en faire honneur à l'empereur Marc-Aurèle est combattue avec avantage par ceux qui l'attribuent à un *Aurélius*, personnage consulaire, ou à cet *Aurélius Cotta* dont parle Cicéron quelque part, lequel Aurélius Cotta aurait eu son forum et son tribunal à proximité de la porte et de l'église Saint-Pancrace.

Quant à cette église, on connaît très-bien son histoire et son origine, quoiqu'elles se rattachent à des faits d'une antiquité peu inférieure à celle de Marc-Aurèle. Les enfants, à Rome, et tous les chrétiens qui lisent les *Vies des saints*, savent qu'elle s'élève au-dessus du tombeau d'un saint prêtre du nom de *Calépodius*, couronné des palmes du martyre au commencement du 3e siècle, sous le règne d'Alexandre Sévère. Son corps, ignominieusement traîné dans les rues, afin d'effrayer les fidèles, et jeté dans le Tibre, en fut retiré par les soins du pape saint Calixte, qui l'ensevelit hors les murs de la ville, en cette partie des catacombes, décorée depuis du nom de notre saint martyr. Le consul Palmatius et le sénateur Simplicius, arrêtés sous le même prince, avec leurs femmes, leurs enfants et toute leur maison, au nombre de plus de 100 personnes, furent décapités et ensevelis en ce lieu, d'après une très-vénérable tradition. Là fut encore déposé le corps de saint Calixte lui-même, si célèbre par les honneurs qu'il rendit à la sépulture des martyrs. Après un combat aussi long qu'héroïque, ses restes trouvèrent un asile près de son fidèle ministre Calépodius, et ils y demeurèrent jusqu'à leur translation en un lieu plus digne de ce grand pontife. Ils reposent aujourd'hui sous l'autel de la basilique de Sainte-Marie *in Trastevere*, que saint Calixte avait érigée à deux pas de l'église de son nom, où se voit encore le puits au fond duquel ce pape trouva une couronne immortelle.

Au déclin du 3e siècle, quelques 50 ans après, saint Félix 1er voulut rendre à jamais vénérable la place de la voie Aurélienne, dépositaire de si riches trésors, en y bâtissant une église, l'an 272,

Digitized by Google

Saint Félix III l'agrandit en 485. Dans la suite des siècles, d'autres papes, saint Simmaque, Honorius Ier, Adrien Ier la réparèrent; enfin, Léon X l'érigea en titre de *cardinal-prêtre*. On croit que ce fut saint Simmaque qui, en reconstruisant l'église, la dédia sous l'invocation de saint Pancrace. Cette circonstance rappelle des souvenirs non moins intéressants.

Un jeune homme, un enfant de 14 ans, phrygien de naissance et de noble extraction, était venu à Rome, avec son oncle Denis, au temps de l'empereur Dioclétien. Cet oncle, d'après le témoignage du vénérable Bède, fit baptiser son neveu et l'encouragea à souffrir le martyre avec constance. Le jeune Pancratius puisa dans le sacrement de régénération cette générosité qui faisait professer hautement la foi au milieu des persécutions. A peine sorti des eaux baptismales, il fut saisi comme chrétien, et après une confession courageuse devant le juge, il eut la tête tranchée, à l'endroit même de la voie Aurélienne, où reposait saint Calépodius, tout près et peut-être sur l'emplacement de l'ancienne église de saint Félix Ier, ruinée sans doute, en exécution des décrets impériaux. Le corps du martyr recueilli et embaumé par Octavilla, pieuse matrone, fut mis en terre avec celui de son oncle Denis, à côté des autres martyrs, ses prédécesseurs. Ce nouveau témoin de la vérité que son âge, son intrépide confession et son origine lointaine et illustre environnaient d'un éclat singulier, parut mériter l'honneur de devenir le patron de la basilique érigée sur l'oratoire de saint Félix. La gloire de notre jeune athlète et les miracles qui s'opérèrent devant ses reliques furent peut-être la cause qu'on y joignit celles d'un autre saint Pancratius, beaucoup plus ancien, et évêque de Taormina, en Sicile, où il avait été envoyé par l'apôtre saint Pierre.

En fléchissant les genoux devant le tombeau des martyrs, on ne saurait, sans se priver de douces émotions, négliger certains rapports qui s'établissent entre les ossements reposant dans un même lieu, rapports de nom, d'état, d'âge, de dignité, souvent d'affection et de parenté; rapprochements quelquefois fortuits en apparence, et qui n'en font que mieux ressortir avec quelle touchante sollicitude le divin maître veille sur les dépouilles mortelles de ses élus. Nous avons ici deux Pancratius, un vieil évêque de Sicile et un enfant de Phrygie, qui n'ont rien de commun que le nom, la foi et la victoire. Bientôt nous trouverons ensemble saint Étienne et saint Laurent, les deux grands diacres, les deux grands martyrs de Jérusalem et de Rome. Le même autel couvre les restes des frères saint Côme et saint Damien, comme ceux des saints Jean et Paul, des saints Nérée et Achillée réunis à sainte Flavie Domitille, dont ils furent les serviteurs; sainte Agnès a près d'elle sainte Émérentienne, sa sœur de lait; sainte Cécile dort à côté de son chaste époux Valérien; la noble matrone Sabine attend la résurrection sous la même pierre que son esclave Séraphie, devenue sa maîtresse dans la foi. Ailleurs, ce sont des familles entières, comme sainte Symphorose et sainte Félicité, chacune au milieu de ses sept enfants. La piété chrétienne a toujours respecté les liens qui rapprochent les hommes pendant la vie, elle les consacre et les rend indissolubles dans la mort; elle en établit de nouveaux, comme entre nos deux saints Pancratius. Au lieu de détruire et de séparer, la foi ne sait que créer, conserver et unir.

Tous les corps saints ensevelis dans l'église Saint-Pancrace n'y sont pas demeurés; beaucoup ont été transférés, en entier ou en partie, et enrichissent un grand nombre d'autres localités. Rome n'a jamais été avare des dépouilles de ses martyrs, sûre qu'au dernier jour, l'esprit du Seigneur saura ramasser cette immortelle poussière. En attendant, elle aime à répandre au loin une semence qui a conservé son ancienne vertu productrice, et c'est là, ce me semble, l'une des plus touchantes expressions que puisse recevoir le dogme de la *Communion des saints*. Ainsi, les ossements de saint Pancrace ont été distribués entre diverses églises. La France en possédait des parties nota-

Digitized by Google

bles : sa tête se conserve à Saint-Jean-de-Latran et y rappelle encore un mémorable prodige. On raconte que, lors de l'incendie qui dévora cette basilique, au commencement du 14e siècle, le sang coula abondamment de ce chef sacré durant trois jours et trois nuits.

Aux noms déjà cités des martyrs dont les reliques et la mémoire font l'ornement de l'église de Saint-Pancrace, nous pourrions en ajouter une foule d'autres, inscrits sur ses registres et extraits des pierres sépulcrales de ses catacombes. J'y trouve un saint Jules, sénateur, près du sénateur Simplicius, déjà nommé ; un Félix et sa femme Blanda, qui eurent leurs têtes exposées sur les portes de la ville ; un Victor et une Corona, deux beaux noms de martyrs, dont l'histoire nous est racontée en deux mots dans le Martyrologe romain, au 14 mai : — Victor fut d'abord tourmenté de plusieurs manières très-horribles par un juge nommé Sébastien. Corona, femme d'un certain soldat, admirant la constance du confesseur, se mit à le louer et à le proclamer bienheureux, et en même temps elle vit deux couronnes descendre du ciel, ce qu'elle déclara hautement en présence de la foule : elle fut aussitôt écartelée entre deux arbres ; Victor eut la tête tranchée. — Je trouve encore un saint Privat, qui d'abord guéri de ses plaies par saint Calixte, pape, fut ensuite frappé jusqu'à la mort avec des verges plombées ; en outre, plusieurs enfants martyrs, une Agapé, âgée de 4 ans, un Sévère, âgé de 3 ans, une Suzanne, anges terrestres qui semblent être venus faire cortége au jeune héros titulaire de l'Église.

La basilique dont nous parlons, reconstruite et restaurée à diverses époques, a cependant conservé son ancien plan et de remarquables vestiges de son opulence. C'est une de celles qui rappellent le mieux la configuration et l'ornementation des églises primitives. Illustre depuis longtemps par le concours du peuple, elle fut témoin, au commencement du 13e siècle, d'un événement qui mérite d'être retenu : c'est le couronnement de Pierre II, roi d'Aragon, le premier prince de ce nom qui ait été couronné. Il descendait des anciens comtes de Barcelone, qui avaient pris plus tard le titre de rois d'Aragon, tout en se reconnaissant vassaux du royaume des Francs, comme tenant la marche d'Espagne conquise par Charlemagne. Il n'y avait pas bien longtemps que le nom des rois de France, signe de suzeraineté, avait disparu de leurs actes. Pierre voulut relever la dignité transmise par ses ancêtres en se faisant couronner, et, pour donner à cette consécration du souverain pouvoir toute la solennité possible, il résolut d'aller recevoir la couronne des mains du pape, à Rome, à la tête d'un brillant cortége.

Le pape, qui était le grand Innocent III, reçut le roi dans l'église de Saint-Pierre et mit à sa disposition la maison des chanoines de cette basilique. Trois jours après, le 11 novembre, fête de saint Martin, le souverain pontife, accompagné des cardinaux, des principaux dignitaires ecclésiastiques et civils, de la noblesse et du peuple, se rendit à l'église du saint martyr Pancrace. Là, Pierre reçut l'onction des mains de l'évêque de Porto ; le pape lui-même lui plaça la couronne sur la tête et lui offrit les insignes de l'autorité royale, la tunique, le sceptre et les autres ornements, riches présents de la munificence papale. Voici le texte du serment prêté par le roi d'Aragon ; je le prends avec les détails qui l'accompagnent dans l'*Histoire d'Innocent III*, de Hurter : « Moi, Pierre, roi d'Aragon, je « promets et jure solennellement d'être « toujours fidèle et obéissant à mon sei« gneur le pape Innocent et à ses suc« cesseurs chrétiens catholiques dans « l'Église romaine, de faire tous mes « efforts pour conserver mon royaume « dans la fidélité et obéissance envers « eux, de défendre la foi catholique et « de poursuivre la méchanceté des hé« rétiques, de protéger les libertés et « les droits de l'Église et de maintenir, « dans tous les pays soumis à ma domi« nation, la paix et la justice. J'en « prends à témoin Dieu et ses saints « évangiles. »

De cette église, Pierre, revêtu des ornements royaux, se rendit, en marchant à côté du pape, dans la basilique de

Digitized by Google

Saint-Pierre. Là, il déposa la couronne et le sceptre, et remit son royaume au prince des apôtres; après quoi, il le reçut de nouveau en fief des mains du pape, qui, en signe de cette faveur, lui présenta le glaive. Le roi remit sur l'autel un diplôme, dans lequel il disait : « Croyant que le pape, à Rome, est le « successeur de saint Pierre et le vicaire « de celui par lequel les rois règnent, « je place mon royaume sous la protection de saint Pierre, et je m'engage, « pour le salut de mon âme et celui de « mes prédécesseurs, à payer un tribut « annuel de 250 massemutines (*monnaie « mauresque ayant cours en Espagne*); « je contracte aussi cet engagement au « nom de mes successeurs. En retour, le « pape doit prendre sous sa protection « apostolique, moi, mes successeurs et « mon royaume. C'est à cet effet que « j'ai fait expédier le présent diplôme « et l'ai revêtu de mon sceau, avec l'assentiment des nobles de ma cour, en « présence de l'archevêque d'Arles, « mon oncle, et d'autres personnages. » Après ces solennités, le pape lui donna la bénédiction apostolique et le fit accompagner jusqu'à l'église de Saint-Paul, située hors les murs de Rome.

Je ne m'arrête point à vous signaler l'importance de ces monuments du droit public au moyen âge. On se demande pourquoi cette imposante cérémonie fut partagée, en quelque sorte, en deux scènes, dont la première se passa dans l'église de Saint-Pancrace, et la seconde dans l'église de Saint-Pierre? Pourquoi le roi d'Aragon alla-t-il d'abord sur le Janicule, à la Porte Aurélienne, prêter son serment, tandis qu'il semble que l'église du Vatican, où il revint aussitôt après, était mieux appropriée à la majesté de cet acte et au déploiement d'une grande pompe? Sans doute, il faut que notre basilique fût célèbre dès lors, pour avoir été honorée d'un tel choix; mais il est une raison particulière qui a bien pu contribuer à déterminer cette préférence. Les serments prêtés dans l'église Saint-Pancrace avaient quelque chose de singulièrement auguste et de sacré. D'après une croyance attestée par saint Grégoire de Tours, Dieu punissait d'une manière ostensible les manquements à la foi jurée devant le corps de saint Pancrace. Les parjures, dit le vénérable historien, étaient possédés du démon ou devenaient victimes d'une mort terrible. Aussi, d'après le même auteur, toute personne intéressée à connaître la vérité avait-elle coutume d'appeler le déclarant dans cette église. Ceux-là même qui demeuraient près des basiliques des saints apôtres et des autres saints préféraient venir ici, étant plus portés à s'en tenir à la vérité attestée en ce lieu; ou bien, en cas de fraude, croyant que le parjure n'échapperait point aux vengeances du bienheureux martyr.

Peut-être y aurait-il de la témérité à rapporter à cette antique opinion le motif qui fit choisir l'église de Saint-Pancrace pour le serment de Pierre d'Aragon. Quoi qu'il en soit, l'exemple de ce prince est plus propre à accréditer cette croyance qu'à la détruire; car Pierre peut être cité comme une preuve des sévères jugements que Dieu se plaît à exercer, même dès cette vie, contre les violateurs du second commandement. Rien ne peut faire suspecter la bonne foi du roi d'Aragon, lorsqu'il jura fidélité au pape et à l'Église; aussi son règne fut-il d'abord heureux et brillant; il prit une belle part à l'immortelle victoire de *las Navas de Tolosa,* qui brisa la puissance sarrasine en Occident. Mais bientôt, ayant oublié ses promesses et s'étant ligué avec les Albigeois, auxquels il amena des troupes, le châtiment ne se fit pas attendre. Un an s'était à peine écoulé depuis la gloire de las Navas, que Pierre d'Aragon périssait misérablement à la bataille de Muret. Il tomba dans la mêlée, et son corps, entièrement dépouillé, ne fut reconnu qu'avec peine parmi les cadavres.

Je m'oublie, mon cher ami; je me laisse aller à d'interminables récits; je perds de vue mon dessein... Où arriverons-nous? quand arriverons-nous? Je ne sais; ce qui est certain, c'est que nous avons bien du chemin à faire. Mais, je vous l'ai dit, le pélerin de la ville sainte est sans cesse exposé au danger de s'oublier en route et de s'égarer mille fois dans ce labyrinthe de

Digitized by Google

merveilles. Ces détails, à propos de l'église de Saint-Pancrace, qui ne saurait être comptée parmi les principales de Rome, vous donneront un léger aperçu des traditions qui se rattachent aux basiliques de premier ordre. Maintenant, tâchons d'aller vite, si faire se peut.

La voie Aurélienne, qui débouche à la porte Saint-Pancrace, a donc aussi sa garde céleste, composée d'un prêtre, saint Calépodius; d'un évêque, saint Pancratius de Taormina; et pourquoi n'y ajouterions-nous pas un pape, saint Calixte, dont la mémoire et les traces y sont toujours vivantes? Voilà pour l'ordre ecclésiastique. Pour l'ordre civil, nous avons un consul, deux sénateurs et une multitude de martyrs de tout rang et de tout sexe. Mais, admirez un effet de l'égalité chrétienne! L'Église n'a pas craint de faire injure à cette vénérable phalange, à ces pontifes, à ces patriciens, en plaçant à leur tête un enfant étranger, un *barbare*, et en le désignant chef de la station qui défend l'entrée de l'antique *Via Aurelia*. Certes, c'est un insigne honneur pour saint Pancrace de Phrygie d'avoir été ainsi mis au rang des apôtres et des grands martyrs de sang romain, auxquels Rome a confié la défense de ses murs. D'un autre côté néanmoins, ce jeune Phrygien n'est pas aussi étranger qu'il le paraît sur les bords du Tibre. N'avait-il pas quelque droit de cité dans une ville qui se vantait jadis d'être une colonie phrygienne?...

Arma virumque cano Trojæ qui primus ab oris
Italiam fato profugus...., etc.
.... Genus unde Latinum,
Albanique patres atque altæ MŒNIA ROMÆ.

Si Rome l'ancienne a fort négligé son *pieux Enée* et le *petit Jules*, qui était pourtant le *patron* de Jules César, serait-il inconvenant de reconnaître ici une réparation de cet oubli envers les ancêtres, en voyant s'élever, précisément sur la colline et sur la voie *Orientale*, le temple catholique d'un saint venu des rivages où fut Troie? Laissons, j'y consens volontiers, ces préoccupations profanes, et bornons-nous à remarquer une nouvelle application des éternels oracles, qu'*au sein de l'Eglise, il n'y a plus ni étranger, ni barbare*, que *les enfants seront grands dans le royaume des cieux*, que *les humbles seront élevés, et les petits placés parmi les princes du peuple fidèle.*

Quittons enfin la porte Saint-Pancrace, et, suivant toujours les remparts, descendons au Tibre, où nous attend la *Porta Portese* (*Porta Portuensis*), qui s'ouvre sur le pont de *Ripa Grande*, le grand port de Rome. Au premier coup d'œil, cette porte semble dépourvue d'une garde particulière; mais passons le seuil, et, dès nos premiers pas dans la ville, nous nous trouvons en face de l'un des plus grands monuments érigés par la charité chrétienne. L'hôpital Saint-Michel, qui s'étend au loin sur la rive gauche du Tibre, n'est inférieur à aucun autre établissement de ce genre. Toutes les faiblesses, toutes les misères, tous les âges de la vie humaine y trouvent asile et secours; les arts mécaniques y ont chacun leur atelier pour l'apprentissage des jeunes ouvriers. Il renferme aussi des écoles de plusieurs arts libéraux. La musique y est enseignée, ainsi que la peinture, la sculpture, la gravure sur bois et sur pierre, la fabrication des riches tapis. On s'aperçoit partout, à Rome, qu'on foule la terre des beaux arts. Vous les trouvez dans les rues, dans les églises, dans les palais; ils occupent la plus belle partie du Capitole et du Vatican, et les voici en honneur à l'hôpital.

L'archange saint Michel, patron de l'hospice, veille sur le Tibre, à sa sortie de Rome, comme nous l'avons vu défendre l'entrée de ce fleuve du haut du château Saint-Ange; et pour achever d'indiquer sa haute protection, remarquons, sur le bord opposé, et dans une position intermédiaire, l'antique église de Saint-Ange *de la Pêcherie* (*S.-Angelo in Pescheria*), la première qui ait été érigée à saint Michel, après son apparition sur le mont Gargan. Ainsi l'ange, dominant à la fois les deux ports et le lieu où se fait le commerce du poisson, semble surveiller tout ce qui concerne le fleuve, le cours de ses eaux, la pêche et la navigation. Rappelez-vous que les anges du Seigneur aimaient à se montrer aux prophètes sur les fleuves d'Orient.

Digitized by Google

Nous pourrions encore faire hommage à saint Michel de la *Porta Portese*, si nous ne rencontrions à peu de distance, sur la voie qui conduit au centre de la cité, l'église et le tombeau de *sainte Cécile*.

J'ose croire, mon ami, que ce nom réveille en vous un peu plus d'admiration et de respect que n'en éprouvaient nos vieux professeurs en évoquant les souvenirs des Clélie, des Lucrèce et des Virginie. Rome, du moins, s'enorgueillit davantage de cette jeune fille que de tous les héros du paganisme. Issue de la famille *Cæcilia*, presque aussi ancienne que Rome, qui donna à la république des consuls, des censeurs, des dictateurs, des triomphateurs, des pontifes, notre Cécile éclipsa de beaucoup les gloires de ses ancêtres. Il n'est pas besoin de vous rappeler ici les actes de sa charité, de son zèle, de sa chasteté, de son martyre et de toute cette admirable histoire qu'on lit, quoique malheureusement écourtée, dans les *Vies des Saints*. Il ne me serait même pas possible de retracer les divers triomphes qui furent décernés à ses reliques; d'abord sous Urbain Ier, qui les déposa au cimetière de Calixte; puis, en 821, lorsque saint Pascal Ier, ayant appris de la sainte elle-même en quel endroit reposaient ses restes et ceux de ses bienheureux compagnons, les transféra solennellement dans l'église de Sainte-Cécile, qu'il réédifia de nouveau; enfin, le troisième et le plus magnifique qui eut lieu par les soins du cardinal Paul Sfondrati, du titre de cette basilique. C'était en 1690, plus de quatorze siècles après la mort de la sainte. Son corps, trouvé frais et vermeil comme le lendemain de son martyre, fut placé par le pape Clément VIII dans une châsse d'argent, et enseveli dans le somptueux tombeau qui se voit aujourd'hui au-dessous du maître-autel.

Ce n'est donc point sans motif que nous regardons cette partie de Rome comme étant sous le patronage de la bienheureuse Romaine Cécile. En rejoignant la *Porta Portese*, nous trouvons encore une bonne défense dans l'église de *San Francesco a Ripa*, l'une des premières que saint François d'Assise ait possédées, à Rome, et où l'on vénère la cellule occupée par le séraphique patriarche. Notons, en passant, que cette église et le cloître contigu furent donnés à saint François par les enfants de saint Benoît, ces aînés de la famille monastique, qui ont plus d'une fois admis leurs nouveaux frères au partage de l'hérédité.

Ici s'achève notre voyage sur la rive droite du Tibre. Un mot, s'il vous plaît, de récapitulation. Revenant sur nos pas, nous avons vu que les cinq portes de Rome, actuellement existantes et que nous venons de parcourir, sont placées sous la protection, premièrement d'une vierge et d'un confesseur, sainte Cécile et saint François d'Assise; ensuite successivement d'un martyr, saint Pancrace; d'un apôtre, saint Pierre; d'un ange, saint Michel, et nous arrivons au point de départ, à la *Porte du Peuple*, gardée par CELLE qui est la reine des anges, des apôtres, des martyrs, des confesseurs et des vierges.

Je voulais aller plus loin et vous conduire d'une haleine jusqu'à *Saint-Sébastien*. C'eût été la moitié du chemin, et nous aurions trouvé là un bon asile pour la nuit, à la porte du *Cimetière de Calixte*, si célèbre par les saintes veilles et les pélerinages nocturnes; mais, puisque nous voici revenus à l'extrémité opposée de Rome et devant l'auguste sanctuaire de la Dame du Peuple, nous y déposerons ce soir nos bâtons de pélerins.

A. Ç.

Digitized by Google

DU PHILOSOPHISME RATIONALISTE ET ANTHROPOLATRE

DE LA PRUSSE,

ET DE SON INTRODUCTION DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN FRANCE.

Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua.
Ps. 118.

Rien n'est lamentable autant que les égarements de la raison humaine, alors que, rejetant la révélation divine, ou l'interpretant à l'usage de son orgueilleuse indépendance, elle se construit un système qu'elle décore du nom de philosophie et qu'elle érige en science. Dès ce moment, elle se plonge dans un abîme de ténèbres qu'épaississent de plus en plus les incertaines et fugitives lueurs qu'elle prétend tirer d'elle-même, et jouet de la puissance infernale qui l'a stigmatisée de la plaie de son orgueil et de sa révolte, elle se dévoue aux risées de son séducteur lui-même ; car l'enfer connaît son terrible maître, il sait tout ce qu'il y a de grandeur dans l'Être infini, et s'il pouvait éprouver quelque pitié, il la conserverait pour l'homme formé à la divine image, éclairé des révélations célestes, et qui s'épuise à dénaturer cette sublime essence, afin de se persuader qu'il l'a comprise, et que par cet effort de sa propre intelligence, il s'est identifié avec elle [1].

Dans ce peu de paroles est compris tout le système né de celui de la souveraineté intellectuelle de l'homme, qu'a proclamée, il y a plus de trois siècles, un homme plus passionné qu'instruit, plus violent que puissant en paroles, et dont les véhémentes doctrines ont embrasé un tiers de l'Europe.

Le tentateur avait dit à notre première mère: *Vous serez comme des dieux;* mais il ne lui avait pas dit : *Vous serez dieux ;* s'il avait poussé jusque-là sa cruelle imposture, peut-être lui eût-elle refusé toute croyance, et le péché d'Eden n'eût point été commis ! Il était réservé à la doctrine protestante, à cette grande et universelle négation de toute autorité doctrinale, à cet immensément puissant levier de l'orgueil humain, de dépasser le mensonge de Satan, et d'inventer une philosophie plus outrageante pour l'essence divine que sa négation la plus absolue.

L'on sait que toute la puissance de l'erreur protestante s'est concentrée en Prusse, car l'Angleterre a trop conservé de son ancien catholicisme dans ses formes et dans sa profession officielle de foi, pour devenir la terre classique de l'incrédulité absolue. Depuis que la maison de Brandebourg est parvenue à prendre rang parmi les rois, elle s'est fait du protestantisme un ressort politique, au moyen duquel elle a réussi à contrebalancer, en Allemagne, les influences catholiques de l'Autriche et de la France, et tellement elle s'est identifiée avec le principe de l'indépendance protestante, que plus qu'aucune autre puissance, elle a contribué à favoriser son entier développement jusqu'au rationalisme le plus effréné qui ait encore paru dans le monde. C'est à ce titre qu'elle-même se proclame et se fait proclamer par tous les organes de la publicité dont elle dispose, L'ÉTAT INTELLIGENT par excellence, le siége de la science, le trône de la philosophie moderne.

Les états protestants obéissent tous à un instinct de prosélytisme directement opposé dans son esprit au prosélytisme

[1] Cette conséquence n'est rien moins qu'irrationelle ; car pour comprendre Dieu, il faut être semblable à lui, et comme il ne peut y avoir rien d'égal à Dieu, il s'ensuit qu'en le comprenant parfaitement on serait Dieu lui-même.

Digitized by Google

catholique. Celui-ci veut édifier en propageant l'unité ; l'autre veut détruire en favorisant les scissions. La Prusse, en particulier, jalouse et combat l'influence catholique de la France, en tant que son histoire l'a faite orthodoxe avant toutes les autres monarchies de l'Europe. L'on connaît le zèle qu'elle a mis à préparer les voies d'une alliance dont les résultats naturels devaient être de faire monter une princesse protestante sur le trône de France ; c'eût été pour son système d'un prix inestimable ; mais *l'homme propose et Dieu dispose*. Une catastrophe terrible est venue biffer ce calcul, et le diadème de sainte Clotilde et de la reine Blanche ne brillera pas sur un front rebelle à l'Église.

A défaut de cette grande combinaison politique, une combinaison philosophique ne paraît pas à dédaigner ; car tous les moyens doivent paraître bons lorsqu'il s'agit de gagner à la prétendue réforme une nation aussi puissante que le peuple franc, dont la glorieuse épée a si souvent défendu et protégé l'établissement catholique en même temps que ses généreux missionnaires propagent sa foi dans toutes les parties du monde. Enerver le sentiment religieux, l'effacer même, s'il se peut, dans les générations naissantes de cette belle France, en leur infiltrant la philosophie la plus impie qui jamais ait été conçue et professée dans le monde chrétien, c'est en cela que consiste la tendance actuelle de la Prusse, comme nous aurons occasion de le prouver par le témoignage de l'un de ses organes de la publicité périodique les plus accrédités à Berlin et en Allemagne.

Il faut le dire : la France, ni sous le gouvernement précédent, ni sous son gouvernement actuel, n'a su comprendre l'esprit politique d'une tendance en apparence purement scientifique, mais très-artificieusement exploitée pour la faire descendre du haut rang que lui assurait sa *primogéniture catholique*. Cet élément, peut-être exclusif de sa grandeur, n'a jamais été suffisamment apprécié, même par ses plus grands hommes d'état. C'est à cette prodigieuse incurie de sa gloire qu'il faut attribuer l'aveugle complaisance avec laquelle les chefs de l'État se sont plus à envoyer à Berlin des aspirants à l'enseignement philosophique pour y étudier un système prétendu philosophique, qui, né du protestantisme, n'aurait dû leur inspirer que de profondes méfiances. Accueillis dans la capitale du Brandebourg avec des prévenances et un intérêt qu'il n'est pas difficile ni de concevoir ni de qualifier, ils en ont rapporté le système de philosophie arrogamment qualifié *d'éclectique*, comme renfermant en lui les résultats les plus positifs et les seuls incontestables de tous les efforts de la raison humaine.

La Prusse contemplait d'un œil satisfait les progrès de ce système dans l'enseignement public en France ; elle glorifiait les noms des adeptes français de son philosophisme *germanique*, et certaine des fruits qu'il devait produire, elle savait les attendre, lors tout à coup qu'un orage auquel elle ne s'était pas attendue, vint mettre en question ce qu'elle avait cru terminé. La première lettre de Mgr l'évêque de Chartres, qui avait si nettement défini la source du mal qui menace de mort la foi catholique en France, frappa de stupeur le philosophisme prussien ; il s'éveilla comme d'un coup de foudre, et *la Gazette d'État de Prusse* jeta son premier cri d'alarme.

L'opposition du clergé de France à la philosophie universitaire lui parut un crime de lèse-raison et de lèse-humanité, contre lequel il était urgent de protester et de sévir par toutes les voies ouvertes à la publicité protestante de l'Allemagne. La feuille semi-officielle de Prusse s'empressa d'applaudir à la protection dont le gouvernement français se plaît, dit-elle, à environner et à couvrir contre les cris du clergé un système philosophique dans lequel elle voit *une réforme* (l'on sait ce que le protestantisme entend sous ce mot) *progressive et par conséquent la seule véritable. En ce qui concerne la philosophie et l'éducation, il rattache*, dit-elle, *au modèle que lui offre un pays* PUREMENT PROTESTANT, *et qui lui paraît être arrivé au point culminant de l'instruction scientifique*. Elle couvre du laurier de ses éloges le gouvernement français, *qui*

Digitized by Google

appuie, dit-elle, *de sa puissante protection les professeurs des académies de Paris, de Strasbourg, de Toulouse et de Lyon, dans la lutte qu'elles soutiennent contre un ennemi aussi redoutable que le clergé de France.*

Et si d'ailleurs, ajoute la feuille prussienne, *les Français ne sont nullement disposés à reconnaître aux Allemands une prééminence quelconque, leurs professeurs de philosophie les plus éminents ont assez de modestie pour suivre dans la voie de la vérité* AVEC DÉVOTION ET RÉVÉRENCE (*miteundacht und verehrung*) *Hégel et Schilling, les deux héros de la philosophie germanique.*

Ces aveux nous semblent trop explicites pour avoir besoin d'un commentaire. Nous y voyons nettement exprimée l'espérance de faire entrer la France dans la carrière de *la véritable réforme*, qui n'est plus aujourdhui celle de Luther ni de Calvin, mais qui sera l'œuvre gigantesque de Hégel et de Schilling. Arrivée au point culminant de la science, qui est *l'apothéose de l'homme*, leur école attendra patiemment, fût-ce pendant les trois siècles que M. Cousin accorde encore au catholicisme, cette France retardataire qui n'a pu encore se démêler des langes de son orthodoxie chrétienne, mais qui, grâce *à la modestie révérencieuse et dévote* de MM. Cousin et consorts, finira par arriver au point d'intersection philosophique des lignes protestantes et catholiques, pour les briser toutes deux, en immolant le christianisme tout entier sur l'autel de la philosophie appelée par son grand pontife en France, *l'autorité des autorités, la lumière des lumières.*

Mais qui nous initiera au diabolique évangile de la religion prusso-philosophique? Qui nous exposera les dogmes de la religion nouvelle? Les dévots et révérencieux docteurs sont bien trop habiles pour l'exposer encore, sans voile et sans retenue, au jugement des contemporains. M. Cousin a bien avoué Hégel et Schilling *pour ses maîtres et pour ses amis*, mais, en vertu de la construction *éclectique* de leur œuvre, en France, il peut conserver, *in petto*, quelque réserve opportune, non pour blâmer ou rejeter (il n'oserait à ce point manquer à la dévotion et à la révérence qu'il a jurées à ses maîtres et à ses amis), mais pour couvrir d'un habile clair-obscur leurs plus éclatants blasphèmes.

C'est une tâche pénible pour une main chrétienne, que celle de transcrire les principales propositions du philosophisme moderne des deux écoles de Prusse; le cœur fait même défaut en s'occupant de si atroces blasphèmes. Mais il faut que la France sache enfin où l'on prétend la conduire, et cette considération seule peut nous inspirer le courage de nous ravaler jusqu'à servir d'interprète et d'organe à des doctrines qui ne devraient s'écrire qu'avec honte et regret.

Ici se présente pour nous un premier embarras; Hégel et Schilling sont, au dire de la *Gazette d'Etat de Prusse*, les grands héros de la philosophie germanique. Mais auquel des deux leurs apôtres en France ont-ils décerné leur culte? quel est celui dont ils ont décidément embrassé les théories? Schilling est disciple de Hégel, que le pasteur Mareinhesse, l'une des grandes illustrations consistoriales de l'évangélisme prussien, a appelé NOTRE CHRIST; mais Schilling s'est fait rétrograde, en ce sens que Hégel rejetant, très-conséquemment à sa doctrine athée, toute révélation autre que celle que la DIVINE raison de l'homme se fait d'elle-même à elle-même, Schilling combat cette partie de la doctrine de son maître, prétendant faire entrer dans son système les principaux mystères du christianisme, en les déguisant sous un vêtement rationaliste, afin de les faire goûter, sous cette étrange forme, à ce qui reste encore de semi-chrétiens parmi les protestants.

Pendant 25 ans et au delà, l'Hégélianisme a été dominant dans l'enseignement philosophico-théologique des universités prussiennes, et il y aurait lieu de s'étonner que, sous le règne de Frédéric-Guillaume III, si fervent sectateur de son évangélisme puritain, ce système ait été si hautement protégé par son ministre de l'instruction publique, si l'on ne connaissait pas les tendances *autocratiques* de ce prince, et si l'on ne savait que *l'anthropolâtrie hégélienne* avait pour corollaire inévitable *l'omni-*

Digitized by Google

potence absolue de l'Etat, c'est-à-dire, la théorie de *l'Etat-Dieu*, en sa qualité de *forme concrète de l'humanité divinisée*. A dater du règne actuel, dont le commencement a suivi de si près la mort de ce ministre, l'Hégélianisme tombé en discrédit a fait place à la philosophie de Schilling, à laquelle l'on trouvait, sans doute, un reste précieux d'affinité avec la doctrine chrétienne. Ces deux philosophies rivales ayant un point de départ commun, mais, d'ailleurs, singulièrement divergentes dans leurs théories subséquentes, nous nous croyons obligés de les exposer l'une et l'autre, dans le but que nous avons énoncé, de montrer à la France où l'on prétend la faire arriver.

La proposition première et capitale de Hégel, que Schilling aussi admet dans toute son étendue, *c'est qu'il n'y a point de Dieu*, dans le sens que l'intelligence humaine, éclairée d'une lumière traditionnelle, a toujours attaché à ce grand nom. Pour le philosophe sensé, l'idée de Dieu est celle *d'un être substantiel, quoique incorporel, et qui est en même temps cause absolue, uniquement nécessaire et nécessairement unique;* cause première et souveraine, *indépendante de toute autre cause que sa volonté d'être, et sa puissance infinie d'être en lui-même et par lui-même.* Dès lors que cette cause est elle-même sa cause, elle est éternelle; elle a toujours existé, ou, pour parler plus correctement, elle existe toujours, dans *un immuable présent, sans passé, sans avenir, et sans rien qui puisse l'avoir précédée, ni qui puisse la suivre.*

Suivant Hégel, ce qu'il lui plaît d'appeler du nom de Dieu, *a une cause*, autre que lui, *extérieure à lui*, et de laquelle il tire, l'on ne sait comment, son existence. *Cette cause n'est et ne sera jamais*, suivant lui, *un être; jamais elle ne pourra réaliser son existence;* elle reste et restera toujours en état de pure abstraction intellectuelle. Il l'appelle du nom générique de *grund*, terme allemand qui signifie à la fois, cause, motif, principe, fondement, base, etc. Les attributs de cette cause sont, d'être *inconsciencieuse d'elle-même, ténébreuse, inerte, insubstantielle, impersonnelle, souverainement inintelligente*; et pourtant, qui le croirait? quelquefois *douée de volonté!* Ce n'est pas le chaos de la philosophie grecque, puisque ce mot exprimait l'état inorganique de la matière primitive et que la cause hégélienne étant insubstantielle ne peut être matière. C'est plutôt l'antique nuit, l'Erèbe des anciens, le Bythos des gnostiques, c'est-à-dire, l'abîme du néant, *la négation la plus absolue de l'Etre*, qui pourtant devient, *dans le temps*, le principe actif à la fois et passif de l'Être divin. *Cette cause*, dit Hégel, *bien que de nature divine, n'est pas Dieu;* elle est son principe, elle est son berceau, et ce qu'il y a de plus incompréhensible, *elle est sa mère*, sans volonté de sa part, ou plutôt, comme on le verra, malgré sa volonté.

Cette divinité philosophique est à la fois A et Ω. Comme A, elle a un premier mode d'existence qu'elle n'aura plus comme Ω. Dans ce premier état, *inconsciencieux* de lui-même et par conséquent non moins inintelligent que son principe, le Dieu philosophique *ne peut pas encore être appelé Dieu*, dans son sens rigoureux, à moins qu'on ne veuille l'appeler avec Hégel *le dieu non développé*, tandis qu'à l'état d'Ω, il aura acquis son développement parfait; c'est-à-dire que, dans son état primitif, Dieu n'est pas encore distinct de son ténébreux principe d'existence; il n'a pas encore acquis la réalisation intelligente de son être.

La première excitation de la cause ténébreuse pour produire l'existence divine, c'est un immense désir de produire un monde organique, dont la première condition serait la production de l'intelligence divine qui éprouve ce désir, puisque ni Dieu ni sa cause n'ont encore acquis la réalisation de l'être (que, comme on se le rappelle, la cause n'acquerra jamais), c'est ce que le philosophe n'a pas cru nécessaire de révéler; il pose *en axiome* un désir qui a un *objet*, mais qui n'a point de *sujet;* c'est pour lui une vérité première, une évidence intuitive, qui ne se prouve pas et qui doit nous suffire.

Conformément à la doctrine gnostique, le Bythos, la cause ténébreuse,

Digitized by Google

inerte, inintelligente, produit son *Dieu* et l'univers, et son mode de production est *le même pour tous deux*. Une vérité qui s'est ici présentée à la pensée de Hégel et à laquelle il n'a pu se refuser, c'est que la nature des choses est nécessairement conforme à l'idée de leur production, c'est-à-dire, que la *chose créée* ne peut être qu'une *créature*. Or, les choses autres que Dieu, supposé existant, ne peuvent naître ou émaner de lui, puisque leur nature est infiniment différente de la sienne; et cependant, *il n'est pas possible*, dit-il, *qu'aucune chose existe hors de Dieu*. Un prix d'intelligence devrait être décerné à celui qui trouverait le moyen de faire concorder ces deux propositions.

Ce dilemme dont les deux termes sont loin d'être, aux yeux de la simple raison, d'une égale vérité, ne paraît au philosophe soluble que dans la plus étrange des hypothèses. Il faut, suivant lui, que les choses aient une cause qui, bien qu'en Dieu, ne lui appartient pas à lui-même, dans ce sens qu'elle ne fait partie de son essence (comme si l'essence divine pouvait se composer de parties), mais qui dépend immédiatement de la cause première, de laquelle Dieu lui-même a reçu l'être; en d'autres termes, que les choses procèdent du Dieu *qui n'est pas encore Dieu;* qu'elles en sortent donc, indépendamment de lui, avant qu'il soit réellement devenu Dieu et lorsqu'il est encore enveloppé des ténèbres de son principe; d'où il suit que lorsqu'il se sera enfin réalisé en Dieu effectif, il sera non-seulement *distinct*, mais, comme on le verra, *ennemi de son principe*.

Le Désir, qui rappelle L'Eros des Grecs et la Maya des Hindous, existe dans le principe primitif, impersonnel, irrationnel, etc. Il le fait entrer en une effervescence impétueuse comme la mer dont les flots sont soulevés par la tempête, et de cette nuit bondissante de fureur émerge, sans le concours d'aucune loi connue, un Dieu; c'est donc à dire que ce ténébreux néant que le désir a mis en fureur, qui ne peut ni se réaliser lui-même en une existence effective, ni produire en lui ni hors de lui rien d'organique ni de durable, a tout à coup acquis l'incompréhensible énergie, la capacité génératrice de l'essence divine! C'est dire, en d'autres termes, que la négation de toute quantité a produit un nombre, ou que la négation de toute étendue a produit une surface.

Mais ce désir de produire, qui lui-même a produit Dieu, se fixe en lui (bien qu'il ne soit pas encore développé), en *représentation réflective;* ce n'est encore en lui qu'une sorte *d'imagination*, assez semblable au rêve de Bram, dans la théogonie indienne, et c'est la première opération par laquelle Dieu *commence à se réaliser, en se développant*. Pour se faire comprendre et sentir, *le désir engendre la parole*, premier instrument du développement divin; *c'est le véhicule qui, en Dieu, produit l'intelligence*. La raison commune à tous les hommes, certains philosophes exceptés, pensait que dans les hommes, au moins, l'intelligence précède la parole, qui n'est que l'expression de la pensée. Suivant la philosophie chrétienne, la pensée et la parole divines sont une seule et même chose; il était réservé à la philosophie protestante d'Allemagne, de découvrir que la parole devient en Dieu le principe générateur de son développement intellectuel. De l'intelligence. naît ce que le philosophe appelle la Nature primitive, la *magna rerum mater*, et la première opération de celle-ci a pour objet la division de ses propres forces; opération évidemment antérieure à l'existence réelle de son Dieu, puisque, comme il l'affirme, sans preuves autres que son récit, cette nature est la première chose en laquelle Dieu s'efforce et parvient à se réaliser, en se développant, c'est-à-dire, en se dérobant à l'inertie de son principe.

Nous avons vu que le désir a précédé et par la parole engendré l'intelligence; celle-ci à peine née se saisit de son père, s'en empare, se l'asservit, en dépit de tous ses efforts pour conserver en lui-même le premier élément de vie dont il s'était rendu maître. Il veut se renfermer en lui seul, afin de le conserver à la cause primitive dont il l'avait tiré; c'est-à-dire que le désir, inintelligent

Digitized by Google

lui-même, refuse de se mettre au service de l'intelligence, et préfère, dans la lutte qui va s'ensuivre, prendre parti pour l'antique néant intellectuel contre la naissante intelligence divine; car ce n'est qu'à ce prix qu'il pourra conserver à ce néant l'existence que, suivant le philosophe lui-même, il n'a jamais eue et ne réalisera jamais. Il faut donc ici ne le considérer que comme une sorte d'obstacle purement négatif aux intentions encore indécises de la jeune essence divine, qui, de son côté, a besoin de cet involontaire allié pour triompher des résistances de son principe primitif devenu son ennemi. L'intelligence donc, *lumière* POSÉE (terme philosophique de l'école), *dans la nature primitive*, excite malgré lui le désir, qui lui-même avait si inconsidérément excité la *cause*; elle le force à sortir de lui-même, à diviser ses puissances natives, et à abandonner les ténèbres. Par cette victoire sur l'empire ténébreux, l'intelligence, armée de désir, en tire son unité jusque-là enveloppée dans le domaine de la cause; elle en tire *l'idée*, élément latent de lumière qui y était déposé, et c'est ainsi que, pour la première fois, il se produit quelque chose de *compréhensible* et d'individuel.

Ce n'est que lorsque l'intelligence divine est ainsi parvenue à se débarrasser des liens du désir, en l'assujétissant à sa volonté, qu'elle commence à tirer de son berceau primitif *toutes les autres âmes*; c'est-à-dire, sans doute (car il n'est pas toujours facile de pénétrer à fond les utopies hégéliennes), à retirer des abîmes de principe *inintelligent*, ce qui, après elle, y restait encore *d'intelligent*, en sorte qu'après cette extraction définitive il ne reste plus que le *caput mortuum* de la cause. D'expliquer comment une cause *inintelligente* a pu produire *l'intelligence suprême*, et après elle, une multitude d'autres intelligences qui s'y trouvaient enfouies, c'est ce qui n'est pas de notre compétence; il faudrait pour cela habiter les régions *transcendentales* d'où le génie de Hégel contemple toutes les merveilles.

Mais lorsque l'opération extractive est accomplie, dès lors l'âme est devenue indépendante de son principe intelligent; elle devient un être EXISTANT PAR LUI MÊME. Là gît le premier germe de l'anthropolâtrie hégélienne; car *un être existant par lui-même est évidemment Dieu*.

Hégel distingue deux états des choses, l'un antécédent, l'autre postérieur à leur production. Le premier est un état *d'involution* par lequel, comme nous l'avons vu, Dieu lui-même a passé; le second est un état *d'évolution*, c'est-à-dire de développement progressif de l'essence acquise, que Dieu lui-même est forcé de parcourir. En vertu de quelle loi supérieure à sa nature, et qui a porté cette loi? — C'est le secret du philosophe, et il se plaît à nous en abandonner la découverte. Il nous suffit de savoir que Dieu a été pendant une multitude, pendant des myriades même de siècles, en état *d'involution*, et qu'il se trouve actuellement en état *d'évolution progressive*, dont le terme n'est pas même indiqué dans la théorie du philosophe.

C'est en vertu de l'opiniâtre résistance que le désir oppose à l'excitation que produit en lui l'intelligence (condition indispensable à la production des êtres), que le lien intrinsèque des puissances qui sont en lui se dissout et produit ce développement graduel. — Rien assurément n'est moins compréhensible que le motif de la lutte que le désir s'obstine à soutenir contre l'intelligence qui ne tend qu'à réaliser l'organisation de l'univers que le désir avait voulu. Il est vrai qu'en philosophie transcendentale, *la contradiction seule est sublime*, et les adeptes de l'Hégélianisme le croient d'autant plus admirable qu'il est moins d'accord avec lui-même. — Avec chacun de ces progrès de l'évolution successive, c'est-à-dire avec chacune des victoires que l'intelligence, fille ingrate du désir, remporte sur son père, une nouvelle espèce d'être parvient à l'existence, et leurs âmes sont d'autant plus parfaites qu'en eux est plus parfaitement divisé ce qui en d'autres reste encore confondu. — Mais chacun des êtres ainsi produits porte en lui *un double principe*, qui, en réalité, *n'est cependant qu'un seul et même principe, lorsqu'il est considéré sous ses*

Digitized by Google

deux faces possibles. L'un de ces principes est celui qui les sépare de Dieu et les rattache encore à la cause primitive; l'autre est celui qui les détachant de cette cause les unit à Dieu. Le *procès* de la création des êtres n'est que la tendance que Dieu leur imprime à transformer en eux en lumière ce qui leur reste de ténèbres de la cause première. Or les deux principes des ténèbres et de la lumière forment ensemble la nature intrinsèque de tout ce qui existe dans la nature; le principe ténébreux est le Dieu α, ou encore en état d'involution; le principe lumineux est le Dieu ω développé et *réalisé en une substance personnelle.* Comment ces deux principes de l'être peuvent coexister ensemble dans le même sujet, sans que l'un parvienne à entièrement vaincre ou à absorber l'autre, c'est encore une question dont la solution nous est abandonnée.

Dans le système de Hégel, l'homme seul fait exception à la règle de la coexistence des deux ténèbres et de la lumière dans le même individu. Chez lui, dit le philosophe, la transformation successive et la division progressive des deux puissances finit par transsubstantier les ténèbres en lumière; car en lui est substantiellement réunie la double puissance du principe ténébreux et du principe de la lumière. De là donc il suit qu'en lui règne la double puissance du Dieu α et du Dieu ω, et cette conséquence est parfaitement conforme à la théorie du philosophe lorsqu'il proteste : — QUE RIEN N'EXISTE HORS DE DIEU. Conséquemment à ces deux principes, l'homme n'a donc plus rien qui puisse le faire distinguer de Dieu; il lui est identique, et nous verrons que s'il ne lui est pas coéternel, par la raison que Dieu émergeant, *dans le temps,* de sa cause, n'est pas lui-même éternel, l'homme lui est au moins *contemporain* comme il lui est identique par son origine. Aussi le philosophe n'hésite pas à nous apprendre ailleurs, *que l'homme ayant avec Dieu une commune origine, il a en lui un principe indépendant de Dieu :* c'est, comme l'on voit, le manichéisme dans sa plus éclatante expression; à cela près que l'homme n'était pas, suivant la doctrine de Manès, le second terme de son dualisme qui se composait de sa théorie des deux principes primitifs du bien et du mal qui s'étaient en quelque sorte mêlés et confondus dans la création de l'homme. Aussi, ni Manès ni aucun des gnostiques n'avaient-ils imaginé de *diviniser* l'homme.

Tout ce que produit la cause primitive est CRÉATURAL, *et en ce sens Dieu lui-même est* CRÉATURAL, *puisque c'est de cette même cause qu'il tire son origine.* Et qui le pourrait croire s'il n'avait sous les yeux le texte même des propositions de Hégel? — Il trouve la confirmation de ses impiétés dans l'Écriture-Sainte (car l'individualisme protestant sait y découvrir tout ce qu'il lui plaît); « l'Écriture-Sainte, dit-il, distingue des périodes diverses de la révélation; elle pose, dans un avenir très-éloigné, le temps *où Dieu sera tout en tout,* c'est-à-dire *où il se sera complétement réalisé en Dieu.* »

L'opinion que *Dieu est réalisé dans l'homme,* se manifeste plus clairement encore en d'autres *affirmations hégéliennes;* car *de preuves ou de démonstrations* il n'en est jamais question. A la vérité, dit-il, les deux principes habitent en toutes choses, mais sans harmonie, à cause de ce qu'a de défectueux tout ce qui sort du principe ténébreux. *Ce n'est que dans l'homme que s'exprime la parole imparfaitement et incomplétement retenue dans les autres créatures.*

« Le principe émergeant de la cause primitive, et qui sépare l'homme de Dieu (malgré l'identité de nature), c'est *son individualité.* Par son union avec *le principe idéal,* celle-ci se spiritualise et forme sa personnalité, et ainsi spiritualisée, l'individualité passe de *l'état créatural à l'état supercréatural.* » Comprenne qui pourra le passage de l'esprit de l'état de créature à un état supérieur et qui lui deviendra entièrement opposé, car ce qui est au-dessus de la créature ce ne peut être que le créateur.

« Mais lorsque l'individualité, passant à l'état d'esprit, s'est élevée de l'état *créatural* à l'état *surcréatural,* sa volonté cesse d'être un instrument de la volonté universelle qui agit dans la na-

Digitized by Google

ture; *elle se place hors de la nature et au-dessus de la nature.* — La volonté humaine doit être considérée comme le lien des puissances vitales : tant qu'elle persiste dans l'union avec la volonté universelle, ces puissances se maintiennent dans l'ordre et dans l'équilibre divins. Mais dès qu'elle se déplace de son centre, ces forces vitales entrent en désordre ; une légion de désirs et d'envies se mettent en révolte ; elles s'efforcent de transformer la *volonté* individuelle en une *vie* propre et individuelle. Or cette vie lui est propre, mais elle est fausse; c'est une vie vouée au mensonge, c'est un produit du trouble et de la corruption. »

Ainsi la saine raison qui quelquefois s'éveille en lui pour modifier ses erreurs, inspire ici à Hégel une juste définition de la chute originelle et des désordres moraux qu'elle fait naître en nous. S'il nous montre l'efficacité du mal, il ne saurait nous en montrer l'origine qu'en le faisant naître et procéder que du principe même de la création des êtres. Les anciens gnostiques et leurs héritiers, les manichéens, embarrassés de la même question, avaient imaginé plusieurs systèmes sur l'origine du mal. Longtemps même avant eux le Zend-avesta avait propagé dans l'Orient la doctrine de deux êtres coéternels, principes originaires du bien et du mal, et ce système avait quelque chose de moins incompréhensible que celui de Hégel; car les auteurs de l'un et de l'autre étaient au moins des substances spirituelles, des personnalités auxquelles appartenait l'immuable volonté de produire le bien ou le mal, de faire briller la lumière ou de la couvrir de ténèbres. Mais chez Hégel le principe de Dieu, cause irrationnelle, insubstantielle, impersonnelle, a pourtant une volonté; cette volonté produit Dieu et la nature, mais par une nécessité incompréhensible, cette volonté est en tout opposée à la volonté intelligente de Dieu, et nous voyons ainsi son produit direct toujours en guerre avec elle. Il y a plus, Dieu lui-même et l'homme semblable à lui, renferment eux-mêmes, comme éléments de leur nature, le principe de la lumière intelligente et celui de la nuit inintelligente, avec la seule différence qu'en Dieu ces principes ennemis se combinent, tandis que dans l'homme ils se maintiennent divisés, sans qu'il soit possible d'expliquer comment les natures divines et humaines, *identiques d'origine*, conservent cette différence. Pour épaissir encore les ténèbres de son système, son auteur nous apprend : que Dieu constitué en intelligence, ou l'esprit, a besoin d'une cause pour pouvoir exister; que cette cause cependant ne lui est pas extérieure mais intérieure, et qu'il possède une nature qui, bien que lui appartenant en propre, est pourtant différente de lui. « C'est l'application de la théorie du MOI et du NON-MOI, suivant laquelle le *moi* n'apprend à se connaître et à se définir que par son opposition au *non-moi*. En réalité, dit le philosophe, l'un et l'autre sont identiques et ne forment qu'une *antithèse formelle qui ne les distingue qu'en apparence.* C'est de la même manière que Dieu, comme intelligence, a besoin d'un principe identique à lui et pourtant différent d'un NON-DIEU pour se définir et pour se comprendre. » La nature en Dieu, en tant qu'elle est en dehors de son intelligence, a sa volonté irrationnelle; c'est celle de son principe; mais son intelligence, l'amour en lui, a sa volonté intelligente. La volonté de l'intelligence ne peut pas comprimer la volonté du principe; elle ne peut pas l'abroger puisque autrement elle se combattrait elle-même, l'une et l'autre faisant partie essentielle de sa nature. *Il faut que la volonté de la cause agisse*, afin qu'en vertu de son antagonisme avec elle *l'amour puisse opérer de son côté;* il faut que cet amour exerce une activité indépendante d'elle *afin de pouvoir se réaliser.* » En sorte que, suivant Hégel, l'opposition en Dieu est nécessaire, et qu'au lieu de lui faire obstacle la résistance devient le véhicule indispensable, la cause efficiente de son activité.

La foi catholique enseigne que Dieu ayant créé des intelligences libres, il leur laisse l'usage de cette liberté, au point de pouvoir en mésuser, sans pour cela se soustraire à leur dépendance de ce qu'il veut bien permettre. Cette doc-

Digitized by Google

trine paraît à Hégel absolument inadmissible. Il soutient que c'est l'action de la cause ténébreuse qui occupe sa place en Dieu, et dont il ne peut empêcher l'activité, qui est le seul motif imaginable de ce que l'on appelle permission divine, et que cette dernière idée est, dans son application à l'homme, souverainement inconvenable ; ce qui, en termes clairs, montre une coaction intérieure exercée sur l'intelligence divine, que Hégel se plaît à confondre avec l'amour, et qui force celui-ci à laisser faire le mal qui lui répugne ; et cette conséquence se déduit très-logiquement de la doctrine de l'identité de l'homme et de Dieu. L'homme, comme on l'a vu, s'individualise, et Dieu ne peut pas l'empêcher, puisque l'homme ne fait qu'obéir à la volonté de la cause qui, existant également en Dieu, protége en lui l'accomplissement de sa mauvaise volonté dans l'homme. L'explication du philosophe, dans la question de la permission divine, consiste donc à dire : « Que, dès les premiers moments de la création, *la cause* a excité la volonté propre et individuelle des créatures, afin que l'esprit, lorsqu'il viendra se manifester en amour, trouve en elle des résistances qui lui fournissent le moyen de se réaliser. » Nous ne savons comment une si sage et si bienveillante intention peut se combiner avec la nature inintelligente de la cause première.

Telles sont les principales doctrines du néo-gnosticisme en vogue dans l'enseignement philosophique d'Allemagne. Nous ne ferons pas à l'intelligence de nos lecteurs l'injure de nous occuper de la réfutation sérieuse et détaillée d'un système où toutes les prémisses manquent de preuves, et où toute conclusion manque de conséquence. Nous avons dû les exposer et les coordonner en les extrayant de ses écrits, et ce difficile labeur suffit à son intention.

Il y a dix-huit siècles qu'un proconsul romain disait au grand docteur des nations : *Vous devenez insensé, Paul;* votre *grande science vous entraîne à la folie.* Sans vouloir établir le moindre parallèle entre l'illustre disciple de Gamaliel et le chef du philosophisme protestant de Berlin, nous croyons pouvoir lui adresser les paroles de Festus ; car l'on se tromperait fort si l'on pensait trouver en Hégel un de ces hommes étrangers à la science ou dont l'esprit est au-dessous de la médiocrité. Formé aux écoles de Kant et de Fichte, et préparé aux plus tristes égarements par l'indépendance rationnelle des individus dont l'avait imprégné l'enseignement protestant, Hégel était un homme éminemment distingué dans sa secte, et s'il est descendu dans la basse région des inconséquences et des utopies de l'extrême incrédulité, ce n'est pas faute d'un esprit éclairé, cultivé par l'étude, et digne d'une meilleure gloire. La révélation divine nous donne, dans le récit de la chute originelle, le mot de cette triste énigme. Elle nous apprend que la bonté divine avait, sous peine de mourir, interdit à l'homme de toucher au fruit de l'arbre de la science ; non de celle qui nous porterait à adorer Dieu dans les œuvres de sa puissance, mais de celle qui introduit à la connaissance du bien et du mal ; science d'orgueil et de révolte, qui ne pouvait porter que des fruits d'abrutissement intellectuel, de misère et de mort. C'est cette funeste science dont l'esprit humain ne peut supporter le fatal empire, qui a poussé jusqu'à de si incroyables égarements une des têtes philosophiques les plus puissamment organisées de l'Allemagne.

Ce qui faisait l'objet principal du triste et pénible travail que nous avons entrepris, n'était donc ni de combattre, ni de vouer au ridicule les doctrines que nous y avons exposées. Comme nous l'avons originairement énoncé, nous avons voulu montrer en quoi consiste cette science philosophique si prônée dans le nord de l'Allemagne, et que les coryphées de notre philosophie universitaire travaillent à faire pénétrer en France, au grand détriment de la foi et même de la raison.

Il ne nous serait certes pas difficile de démontrer jusqu'à l'évidence l'identité ou tout au moins l'affinité intrinsèque des idées philosophiques de M. Cousin avec celle des hommes qu'il appelle *ses maîtres et ses amis*, et dont,

Digitized by Google

suivant le témoignage qu'en rendent ces mêmes hommes, il suit les traces *avec révérence et dévotion*. Il ne faudrait pour cela que recourir au texte de ses écrits. Ce travail serait trop long, quoique aussi facile que fructueux. Nous y trouverions cette définition tout hégélienne de la nature divine : « Au sommet de l'être et à son plus humble degré (c'est bien le Dieu α et ω de Hégel), infini et fini tout ensemble, triple enfin, c'est-à-dire à la fois *Dieu, nature, humanité.* »

« Dieu, dit-il ailleurs, *s'il est une cause*, peut créer, et s'il est une cause absolue, il ne peut pas ne pas créer, et en créant l'univers, il *ne le tire pas du néant, qui n'est pas; il le tire de lui-même.* »

Faut-il apprendre à notre illustre compatriote, qu'en disant que Dieu tire ses créatures du néant, ce n'est pas à dire que ce néant, qui en effet *n'existe point comme substance*, mais simplement *comme négation de l'être*, est l'*étoffe* dont il forme sa créature? Cette confusion d'idées n'a pu se loger au cerveau du savant professeur; il faut donc qu'elle soit intentionnellement exprimée pour égarer son jeune auditoire. Faut-il lui dire que Dieu est bien *cause absolue des êtres*, dans ce sens *qu'il ne peut y en avoir d'autre*, mais non dans le sens d'une coaction à l'acte de la création, résultat d'une nécessité inséparable de son essence; d'où suivrait l'éternité de la création; c'est-à-dire la coéternité des créatures au Créateur, puisqu'il est parfaitement évident qu'une nécessité coactive qui a toujours existé a dû nécessairement et toujours produire ses effets; d'où suit, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la *contemporanéité* des créatures et du Créateur, ce qui implique la contradiction *in terminis*, c'est-à-dire la plus haute absurdité qui se puisse imaginer.

Nous venons d'exposer les étranges systèmes de Hégel sur l'*origine de Dieu*, sur *sa nature* et sur son *identité avec l'homme*. Il nous reste à porter un regard plus étendu sur les doctrines de son disciple et de son rival, Schilling, qui, sans renoncer au point capital de la théorie hégélienne, s'en est cependant beaucoup écarté en ce qui concerne surtout les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, qu'il admet, mais outrageusement défigurés par ses définitions rationalistiques et par l'abus qu'en bon protestant il fait des saintes Écritures. Ce sera le sujet d'un prochain article.

Le comte D'HORRER.

AUX ABONNÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

En commençant cette communication familière que nous faisons à la fin de chaque volume à nos *abonnés*, nous devons d'abord répondre aux lettres qui nous ont été adressées pour nous demander s'il était vrai que l'*Université Catholique* dût cesser ses publications à la fin de l'année 1845; nous ne savons, en vérité, qui a pu répandre ce bruit. Quand, dans le dernier volume de 1843, nous avons annoncé que, selon nos promesses, nous terminerions la première série de l'*Université Catholique* par une *Table générale des matières*, nous avons voulu seulement prouver par là que nous nous souvenions de nos promesses, et que nous n'y serions pas infidèles. Cette *table* a été confiée à une seule personne qui saura lui donner les proportions, l'ordre et la longueur convenables, pour faire de tous les articles, de toutes les questions traitées dans le recueil un tout homogène, facile à trouver et à comprendre. Nous le répétons encore ici, cette *table* ne sera pas mise en vente; elle sera donnée *gratis* à nos abonnés seulement, pour leur témoigner une juste gratitude du dévoûment qu'ils ont mis à suivre nos travaux, et du zèle tout particulier qu'ils ont constamment montré à les répandre.

Quant à l'*Université Catholique* elle-même, bien loin de la supprimer, nous

Digitized by Google

pouvons assurer dès ce moment que, non-seulement elle sera continuée, mais qu'elle recevra des améliorations considérables, quant au fond et quant à la forme. Liés pour le moment par le désir, et nous pouvons dire par le devoir de donner à toute la *première série* une uniformité nécessaire, nous n'avons pu nous écarter du cadre adopté; mais pour la *deuxième série*, instruits par l'expérience, avertis par plusieurs de nos abonnés, nous ferons en sorte de lui donner tout le degré d'utilité, d'agrément et de commodité dont les recueils philosophiques peuvent être susceptibles. Depuis longtemps, les directeurs s'occupent de ces améliorations; plusieurs points de rédaction ont été déjà réglés; nous voulons surtout donner à nos travaux plus d'actualité, et pour cela nous désirons suivre pas à pas et réfuter les diverses *Revues* hostiles à nos croyances. Dès les cahiers de janvier nous comptons commencer ce nouveau genre de travail. Un essai déjà a été fait, c'est celui où il a été rendu compte de la *Réfutation de M. Cousin par M. l'abbé Gioberti*, et où nous avons continué l'œuvre de l'auteur en suivant sa réfutation dans les ouvrages nouveaux du professeur éclectique. Aucune Revue catholique n'a entrepris cette réfutation complète de toutes les Revues hostiles, et pourtant nous croyons cela d'une grande utilité pour notre cause.

Car, on le sait, deux choses sont nécessaires pour les besoins de l'époque actuelle, établir notre foi et la défendre. L'*Université Catholique* établit notre croyance dans les *Cours*. C'est là que, selon ses forces, elle fait connaître simplement et clairement les croyances de l'Église, en donnant un enseignement historique exact, impartial, et d'une étendue suffisante. C'est ce que font en particulier les *Cours sur l'histoire ecclésiastique*, sur l'*histoire de France*, etc., etc.; car on se tromperait fort si l'on croyait que ces *cours* soient une répétition de ce que l'on trouve dans toutes les histoires! Or, ce sont des travaux neufs, exclusivement composés pour nos abonnés, faits au point de vue de la croyance catholique; mais avec tous les secours et tous les développements que peut fournir la critique moderne, et sans négliger aucune des investigations de la science actuelle. Tous ceux qui ont lu les *cours de l'Université* avec quelque assiduité, ceux surtout qui connaissaient les autres histoires sur le même sujet, savent si nous disons vrai en ceci. Ils savent aussi que ce n'était pas une tâche facile que de remonter aux sources, de réfuter des erreurs trop accréditées; et en se souvenant de ces travaux, ils pardonneront facilement quelques retards, quelques imperfections, qu'une critique sévère pourrait peut-être nous reprocher.

Mais il ne suffit pas d'établir la vérité historique et fondamentale de nos dogmes; il faut encore suivre la polémique actuelle des adversaires de nos croyances, et c'est cette partie, négligée un peu jusqu'ici, que nous nous proposons de compléter avec un soin tout particulier. Nous suivrons principalement la *Revue des Deux-Mondes* et la *Revue indépendante*, où se produisent les théories les plus hostiles à notre foi; nous y examinerons toutes ces doctrines jansénistes, parlementaires, éclectiques, humanitaires, socialistes, phalanstériennes, qui troublent l'esprit de tant de jeunes gens. Nous le repétons, ce sera dès le cahier de janvier que nous entrerons dans cette polémique, qui prendra une place encore plus grande dans la 2e *série* de l'*Université Catholique*. Nous n'en disons pas plus sur nos projets; nous serons un peu plus explicites dans le compte-rendu du prochain volume et nous dirons les secours de rédaction et les hautes protections qui nous sont assurés.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les travaux qui sont entrés dans le présent volume.

Comme de coutume, le *cours de M. l'abbé Jager* a été suivi sans interruption, et a continué à offrir sur *l'histoire de l'Église* des données nouvelles, puisées dans les historiens les plus anciens et les plus sûrs. Les détails surtout qu'il nous a fournis sur l'établissement des ordres monastiques, sur leur influence, sur leur utilité dans l'Église,

Digitized by Google

sur leur droit à la vie et à l'existence, ont vivement excité l'attention, parce qu'ils étaient d'un à-propos et d'une actualité frappante. Nous le disons sans crainte, ces leçons sont à consulter par tous ceux qui écriront sur les ordres monastiques. Peut-être pourrait-on leur reprocher d'avoir un peu exagéré les droits des ordinaires ; mais, en somme, c'est un travail neuf, et qui sera lu avec utilité par tous ceux qui s'occupent de l'histoire ecclésiastique. Nous pouvons en dire autant du coup d'œil rapide jeté sur l'histoire des hérétiques des 10e et 11e siècles, sur les sectes des manichéens, dont les principes mettaient en danger les bases même de l'ordre social ; enfin sur le schisme grec et sur les travaux apostoliques de Léon IX, le prédécesseur et le préparateur, si on peut se servir de ce terme, des réformes puissantes de saint Grégoire VII. On aura remarqué que le rédacteur de ce cours a été changé : M. l'abbé Marcel ayant cessé de le rédiger, nous l'avons confié à la plume exercée de M. *L. de Montvert*, qui déjà depuis longtemps suivait ces leçons avec beaucoup de goût et d'attention, et qui aussi s'est dévoué à ce travail avec un empressement et un amour exclusifs. Nos lecteurs ont pu voir si cette nouvelle rédaction n'est pas tout-à-fait celle qui convient au sujet.

En parlant des *conférences* de M. l'abbé Jager, nous devons signaler ici un projet qui est sur le point de s'exécuter, et dont l'annonce sera agréablement reçue de nos lecteurs. On sait combien l'étude de l'histoire de l'Église, jadis trop délaissée, a repris faveur dans les séminaires et dans les établissements catholiques. Mais les livres élémentaires sur cette science manquent, et MM. les professeurs sont obligés d'y suppléer eux-mêmes par des travaux longs et pénibles, ou sont forcés de se servir de livres qui, écrits dans un esprit peu catholique et avec de faux préjugés d'école, nécessitent eux-mêmes des rectifications et des réfutations nombreuses. Plusieurs supérieurs de séminaire nous ont souvent demandé pourquoi M. l'abbé Jager ne songeait pas à *compléter son cours* et à le publier pour combler cette lacune de l'enseignement clérical. Nous en avons souvent causé avec le savant professeur de la Sorbonne, et il nous a toujours objecté ses grandes occupations et la difficulté de donner une rédaction uniforme aux cahiers de notes qui étaient accumulés entre ses mains ; mais enfin il vient de céder à nos instances, et nous pouvons apprendre que, secondé par M. *de Montvert*, qui s'est chargé de mettre en ordre et de rédiger ses notes, *un résumé complet de l'histoire de l'Eglise*, avec ce soin et cette exactitude que nos lecteurs connaissent, est sur le point de paraître.

Après le cours de M. Jager, celui qui a été le plus suivi est le *cours de Philosophie* ayant pour objet la *Méthode*. Comme nous l'avions annoncé, ce cours est achevé, et par conséquent sera continué avec rapidité. Plusieurs de nos abonnés nous en ont déjà témoigné leur satisfaction. C'est que ce cours remplit une autre lacune dans l'enseignement catholique. Cet enseignement jusqu'à présent s'est traîné dans l'ornière du système exclusif de Descartes. Une réaction même en sa faveur s'était faite depuis quelques années ; pour s'éloigner des maximes de M. l'abbé de La Mennais, qui exagéraient la faiblesse de la raison, les professeurs de philosophie catholique s'étaient rejetés de tout leur poids dans le Cartésianisme, bien que celui-ci fût frappé, comme l'autre et plus que l'autre, de la désapprobation de l'Église ; ou bien ils suivaient de loin la philosophie écossaise, et je ne sais quels philosophes étrangers qu'ils habillaient à la française, et dont ils faisaient tant bien que mal des catholiques exacts. Nous prions tous les professeurs de philosophie de lire avec attention le nouveau *cours* que nous leur offrons. La faiblesse et la force de la raison nous y paraissent présentées sous leur véritable jour. Dans sa dernière leçon surtout, le Cartésianisme nous paraît mis à sa véritable place. Qu'on y fasse attention, tous les philosophes, tous les adversaires de la foi, sont Cartésiens, dans ce sens que toutes les démonstrations de la vérité doivent selon eux reposer sur une base

Digitized by Google

unique, la *raison*, ou l'*évidence*, ou le *sens intime* de chaque individu. Or ce principe, qui rend l'homme le juge et la règle de la vérité, ne peut être admis par des philosophes catholiques ; il implique *l'incarnation du Verbe dans l'âme humaine*, comme les philosophes humanitaires le disent; il implique la *déification de la raison et de l'individu*, comme le disent les panthéistes. C'est le principe protestant poussé jusqu'à ses dernières limites. Trop longtemps il a été admis plus ou moins modifié dans les écoles catholiques. Convaincus que c'est rendre un grand service à notre cause, que de réformer en cela ce qu'il peut y avoir d'erroné dans l'enseignement de nos amis, nous nous proposons d'examiner avec plus de détail l'enseignement de nos écoles et nos livres élémentaires de philosophie. Nous le ferons avec tous les égards, tous les ménagements qui sont dus à nos professeurs, et nous espérons faire en cela un travail qui sera utile à tous ceux qui étudient ou qui enseignent les sciences philosophiques.

Le cours sur *l'Histoire de la Philosophie de M. l'abbé Bourgeat* est le complément naturel des cours d'*Histoire Ecclésiastique* et de *Méthode Philosophique*. L'auteur a continué à nous faire connaître l'école philosophique indienne, et à nous prouver que si les Grecs et nos panthéistes modernes ont pu y puiser leurs systèmes, et leur emprunter leurs erreurs, les chrétiens ne leur ont rien emprunté, ni de leurs dogmes ni de leurs sciences; au contraire, il nous a fait voir que lorsqu'il existe encore parmi eux quelque parcelle de vérité, quelque dogme tolérable, c'est à la tradition primitive que les Indiens les doivent, et par conséquent que c'est aux monuments mêmes, aux ancêtres des chrétiens qu'ils en sont redevables; c'est ici un point essentiel et par lequel seul on peut répondre aux humanitaires et panthéistes modernes : les Brahmanes n'ont pas *inventé*, n'ont pas *trouvé*, ce qu'il y a de vrai, de grand, de divin dans leurs croyances; ils l'ont *reçu* de la tradition primitive, de ces enfants de Noé, de ces patriarches qui ont porté chez eux les révélations que Dieu a faites dès le commencement au genre humain. C'est une vérité que doivent toujours avoir devant les yeux ceux qui étudient les religions et les philosophies orientales. Sans cela, ils ne peuvent que se perdre, que s'égarer. L'auteur doit sans cesse le rappeler à ses lecteurs, et nous prions M. l'abbé Bourgeat d'y recourir un peu plus souvent par forme de réflexion et de corollaire.

M. Dumont poursuit toujours avec la même régularité, la même profondeur, et la même originalité, ses études sur *l'Histoire de France*. Chaque leçon amène quelque nouvelle découverte, quelque nouveau point de vue, quelque justification de la conduite des papes, et de l'application des principes catholiques. Espérons que de semblables travaux, répétés souvent, finiront par dissiper les préjugés, qui dans les siècles derniers ont été accumulés sur l'histoire de l'influence du Catholicisme dans le monde entier.

M. du Boys nous a donné une seule leçon sur *l'Histoire du Droit criminel*, leçon toujours rédigée avec ce style clair et solide, qui annonce une connaissance approfondie de la matière, et une rare facilité à la mettre en œuvre. L'auteur, arrivé récemment à Paris, nous promet plusieurs leçons pour le volume suivant, et nous savons qu'il tiendra sa parole.

Quant à *M. Thomassy*, la seule leçon qu'il nous a donnée, nous fait regretter qu'il n'en puisse pas publier un plus grand nombre. L'an dernier sa santé s'y était opposée ; cette année un voyage lointain l'empêche de nous donner l'assurance d'une collaboration très-suivie; et cependant il ne néglige pas ces belles recherches, et à Venise, où il est en ce moment, il trouvera facilement le moyen d'ajouter des documents nouveaux à ceux qu'il nous a déjà donnés sur l'époque si intéressante *des Croisades*.

Nous ne voulons point nous étendre ici sur les travaux qui ont été insérés dans notre *Revue*. Nous ne pouvons cependant passer sous silence les beaux fragments que nous a donnés *M. le comte de Montalembert, sur saint An-*

Digitized by Google

selme. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la profonde science, ou de l'ardente foi, ou de la prodigieuse activité de ce zélé défenseur de la cause catholique. Notre *Université* ne peut que se féliciter de le compter au nombre de ses rédacteurs, et de ses protecteurs les plus dévoués. Elle espère que ce volume ne se passera pas sans offrir quelque nouveau travail sorti de sa plume.

Nous devons encore une mention particulière à l'auteur anonyme, mais dont les initiales A. C. auront été facilement devinées de nos lecteurs, qui nous adresse ses intéressantes *Lettres sur Rome*. Qui de nous ne l'a pas suivi avec amour, quand il nous introduit au milieu de la Rome chrétienne et nous en découvre le symbolisme mystérieux? Qui n'a eu le désir et conçu le projet d'aller voir par soi-même cette ville aux destinées immortelles, la Jérusalem chrétienne de la terre, la mère à nous tous? Grâces soient rendues à ces frères qui nous font connaître notre mère trop longtemps méconnue. Ces *Lettres*, interrompues seulement par d'autres travaux que le même auteur a insérés dans l'*Université*, viennent d'être reprises et seront continuées avec régularité.

En parlant de Rome chrétienne, nous devons à nos amis de leur dire pourquoi les travaux que nous avions annoncés de la part de *M. l'abbé Gerbet* n'ont pas été publiés dans ce volume. Hélas! ce n'est pas la bonne volonté qui a manqué. M. l'abbé Gerbet, parti de Rome pour Naples dans l'intention de se livrer exclusivement à ces travaux, y est tombé malade, et sa maladie a duré plus de deux mois. Retourné à Rome dans ce moment, convalescent encore, il nous écrit pour exprimer le regret qu'il éprouve de n'avoir pu tenir ses promesses. Mais, dès ce moment, il s'est remis au travail, et ce premier travail sera pour l'*Université*. Nous avons dit qu'il s'agit de plusieurs articles sur l'*état des opinions philosophiques en France* et de *Conférences théologiques* qui seraient en ce moment d'un si grand besoin et d'un si grand à-propos pour les études théologiques de notre pays. On sait aussi qu'en même temps sera commencée l'impression de son deuxième volume de l'*Esquisse de Rome chrétienne*. Tous ceux qui ont lu le premier volume attendent avec impatience ce deuxième volume qui expliquera et développera le plan déjà si magnifiquement exposé dans le premier.

En finissant, nous devons dire un mot d'une autre amélioration que nous comptons encore introduire dans nos prochains cahiers. On nous a quelquefois reproché de ne pas faire assez de *Littérature* dans notre recueil. Nous nous proposons d'avoir égard à cette demande, et nous consacrerons à chaque cahier une *revue littéraire*, juste, impartiale, sans prévention comme sans camaraderie, où tous les ouvrages seront examinés selon les règles les plus approuvées du goût et les devoirs les plus stricts de la critique catholique.

Tels sont nos projets. On le voit, en continuant une publication exclusivement consacrée aux sciences historiques, philosophiques et théologiques, catholiques, nous remplissons une place qui n'est occupée par aucun autre recueil. Nos abonnés ont sans doute pensé comme nous, puisqu'ils continuent à nous aider de leur approbation et de leurs souscriptions. Nous continuerons nos travaux tant que nous serons soutenus par de si honorables suffrages.

LES DIRECTEURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

(Voir la Table des articles au commencement du volume.)

A

Agriculture (de l') dans la Grande-Bretagne. Voir M. Mounier.

André (M. l'abbé). Analyse de l'histoire de l'Abbaye de Pontigny, ordre de Cîteaux; 147.

Anselme (Saint). Voir M. le comte de Montalembert.

Ame (de l'). Voir Cours de Philosophie.

Angleterre (Extraits des Enquêtes faites en) par le parlement depuis 1823 jusqu'à ce jour. Voir M. Mounier.

Argentiers de Limoges. Voir M. l'abbé Texier.

Arnault (M. l'abbé). Visite au Saint-Sacrement et à la sainte Vierge pour demander la conversion des pécheurs (annonce); 325.

Ault-Dumesnil (M. E. d'). Lettre sur l'Histoire de la Compagnie de Jésus, par M. Crétineau-Joly; 194.

B

Bazelaire (M. Édouard). Analyse du Mouvement religieux en Angleterre, ou les Progrès du Catholicisme et le Retour de l'Eglise anglicane à l'unité; 226.

Balmes (M. l'abbé Jacques). Le Protestantisme comparé au Catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne; 386.

Beaufort (Amédée de). Analyse du Mariage au point de vue chrétien, par madame de Gasparin. Voir ce nom.

Belleval (M. R. de). Analyse de l'Histoire de fra Hieronimo Savonarola. Voir M. P.-J. Carle.

Bois de constructions. Voir M. Mounier.

Bordas-Dumoulin (M.). Le Cartésianisme, ouvrage couronné par l'Institut; analyse; 130.

Bourgeat (M. l'abbé). Cours sur l'Histoire de la Philosophie; Philosophie de l'Inde; 7e leçon, suite de la Morale, de l'Ascétisme et du Mysticisme; Doctrines secrètes des Brahmans; 165. — 8e leçon, Systèmes philosophiques; 405.

Brucker (M. Michel-Raymond). Les Docteurs du jour devant la Famille; analyse; 245.

C

Camaldules. Voir M. l'abbé Jager.

Carle (M. P.-J.). Histoire de fra Hieronimo Savonarola; 218.

Cartésianisme (le). Voir M. Bordas-Dumoulin.

Certitude (de la) dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel, par M. D.; 364.

Ciboires du moyen âge. Voir M. l'abbé Corblet.

Civilisation européenne (le Protestantisme comparé au Catholicisme dans ses rapports avec la). Voir M. l'abbé Balmes.

Clément (M.). Essai sur la Science du Langage (annonce); 404.

Cluny (Abbaye de). Voir M. l'abbé Jager.

Code des Chasses (Nouveau), par MM. Gillon et Villepin (annonce); 324.

Combeguille (M. A.). Analyse du tome premier de l'Esquisse de Rome chrétienne, par M. l'abbé Ph. Gerbet. Voir ce nom. — Le Protestantisme comparé au Catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne, par M. l'abbé Jacques Balmes. Voir ce nom.

Compagnie de Jésus (Histoire de la). Voir M. E. d'Ault-Dumesnil.

Corblet (M. l'abbé). Description historique de l'église et de la chapelle de Saint-Germer de Flay; 321. — Mémoire liturgique sur les Ciboires du moyen âge; *ibid.* — Notice sur le prétendu Temple romain de Saint-Georges-lès-Roye; analyses; *ibid.*

Cousin (Considérations sur les Doctrines religieuses de M. V.). Voir M. V. Gioberti.

Crétineau-Joly (M.). Histoire de la Compagnie de Jésus. Voir M. d'Ault-Dumesnil.

D

Denys (M. l'abbé). Mémoires de M. l'abbé Liautard, fondateur du Collége Stanislas; 233.

Dinaumare (M. Léon). Analyse de l'Histoire du moyen âge, par M. Pé-de-Arros. Voir ce nom.

Docteurs (les) du jour devant la Famille. Voir M. Brucker.

Doctrines religieuses de M. Victor Cousin (Considérations sur les). Voir M. V. Gioberti.

Doute méthodique (du). Voir Philosophie.

Droit criminel (Cours de). Voir M. Du Boys.

Du Boys (M. Albert). Cours de Droit criminel; 2e leçon, des Lois criminelles de l'Empire Romain au 4e siècle dans leurs rapports avec la juridiction ecclésiastique; 35. — Itinéraire de Voreppe à la Grande-Chartreuse; 208. — Analyse de Colonisation de l'Algérie par M. Enfantin; 280.

Digitized by Google

Dumont (M. Edouard). Cours d'histoire de France, 32e leçon; 7. — 33e leçon; 325.

E

Emailleurs de Limoges. Voir Texier.
Encyclopédie du 19e siècle (annonce); 240.
Enfantin (M.). Colonisation de l'Algérie; analyse; 280.
Entendement (de l'). Voir Philosophie.

F

Falloux (M. le vicomte de). Histoire de saint Pie V, pape de l'ordre des Frères Prêcheurs; analyse; 135.
Femmes chrétiennes (Etudes sur les). Les Femmes mariées; 267.
Frayssinous (Mgr de). Voir M. le baron Henrion.

G

Gasparin (Madame de). Du Mariage au point de vue chrétien; analyse; 151.
Gaume (M. l'abbé). Histoire de la Société domestique chez tous les peuples anciens et modernes, ou Influence du christianisme sur la famille; analyse; 102.
Gerbet (M. l'abbé Ph.). Esquisse de Rome chrétienne; analyse du tome premier, 1er art.; 47. — Suite et fin; 105.
Germer de Flay (Eglise et chapelle de Saint-). Voir M. l'abbé Corblet.
Gerson, chancelier de l'Eglise et de l'Université de Paris, par M. R. Thomassy; fragment; 162.
Gillon. Nouveau Code des Chasses. Voir Code.
Gioberti (M. V.). Considérations sur les Doctrines religieuses de M. Victor Cousin; analyse; 290. — M. Cousin est panthéiste; 295.

H

Hégel. Exposition de son système philosophique; 464.
Henrion (M. le baron). De la Vie de Mgr de Frayssinous, évêque d'Hermopolis; analyse; 309.
Henry (M. l'abbé V.-B.). Histoire de l'abbaye de Pontigny, ordre de Cîteaux; analyse; 147.
Histoire des Croisades (Cours sur l'). Voir M. R. Thomassy.
Histoire Ecclésiastique (Cours d'). Voir M. l'abbé Jager.
Histoire de France (Cours d'). Voir M. Edouard Dumont.
Histoire du moyen âge. Voir M. Pé-de-Arros.
Histoire de la Philosophie (Cours sur l'). Voir M. l'abbé Bourgeat.
Hitzig. Voir M. le comte d'Horrer.
Hœring. Voir M. le comte d'Horrer.
Horrer (M. le comte d'). Du Meurtre politico-religieux et de la Polémique protestante sur cette matière au sujet d'un ouvrage des célèbres criminalistes allemands Hitzig et Hœring; 305. — Du Philosophisme rationaliste et anthropolâtre de la Prusse, et de son introduction dans l'enseignement public en France; 464.
Hurter (La Vie, les Travaux et la Conversion de M. Frédéric). Voir M. Saint-Chéron.

I

Idées (des). Voir Cours de Philosophie.
Invasions au 5e siècle. Voir M. Rollet de Bellerue.
Itinéraire de Voreppe à la Grande-Chartreuse. Voir M. Albert Du Boys.

J

Jager (M. l'abbé). Cours d'Histoire Ecclésiastique, 10e leçon, suite des Ordres monastiques; 31. — 11e leçon, même sujet; 40. — 12e leçon, même sujet; 100. — 13e leçon, même sujet; 187. — 14e leçon, Abbaye de Cluny; Camaldules; 261. — 15e leçon; 339. — 16e leçon, la Papauté au 11e siècle; 350. — 17e leçon, saint Léon IX; 355. — 18e leçon, *id.*; 426. — 19e leçon, Schisme grec; 433. — 20e leçon, Michel Cérulaire; 445.
Juridiction ecclésiastique au 4e siècle. Voir M. Du Boys.

L

Liautard (Mémoires de M. l'abbé). Voir M. l'abbé Denys.
Liberté d'enseignement en France est jugée en Allemagne (Comment la question de la); 519.
Lois criminelles de l'Empire Romain au 4e siècle. Voir M. Albert Du Boys.

M

Mariage (du) au point de vue chrétien. Voir madame de Gasparin.
Mémoire (de la). Voir Cours de Philosophie.
Mémoires de M. l'abbé Liautard, fondateur du Collége Stanislas, publiés par l'abbé Denys; analyse; 253.
Meurtre (du) politico-religieux et de la Polémique protestante sur cette matière; 305.
Montalembert (M. le comte de). Saint Anselme, fragment de l'Introduction à l'Histoire de saint Bernard et son siècle; 1er art.; 89. — 2e art., suite et fin; 117.
Montvert (M. Léopold de). Analyse de la Vie de Mgr de Frayssinous. Voir ce nom. — Analyse du Cours d'Histoire Ecclésiastique, par M. l'abbé Jager. Voir ce nom.
Mounier (M.). Extraits des Enquêtes faites en Angleterre par le Parlement depuis 1825 jusqu'à ce jour; 2e art.; 375.
Mouvement (du) religieux en Angleterre, ou les Progrès du Catholicisme et le Retour de l'Eglise anglicane à l'unité, par un Catholique; analyse; 223.

O

Ordres monastiques. Voir M. l'abbé Jager.

P

Papauté au 11e siècle. Voir M. l'abbé Jager.
Parlement d'Angleterre (Extrait des enquêtes faites

Digitized by Google

en Angleterre par le) depuis 1823 jusqu'à ce jour. Voir M. Mounier.
Patronage (le) appliqué aux jeunes libérés du département de la Seine; 199.
Pé-de-Arros (M.). Histoire du moyen âge; analyse; 140.
Philosophie (Cours de). Chap. III. Du doute méthodique; 21. — Chap. IV. Des vérités premières; 25. — Suite du IVe chap.; 94. — Chap. 5. Caractères des vérités premières; 98. — Chap. VI. Comment la connaissance des vérités premières parvient-elle à l'homme; 179. — Chap. VII. Du sens intime; 180. — Chap. VIII. De la mémoire; 181. — Chap. IX. Des sens; ibid. — Chap. X. Du témoignage des hommes; 254. — Chap. XI. De l'entendement et des idées; 256. — Chap. XII. De l'âme; 259. — Chap. XIII. Fondement des vérités premières; 419. — Chap. XIV. Revue des systèmes; 422.
Pie V, pape (Histoire de saint). Voir M. le vicomte de Falloux.
Polémique protestante sur cette matière: Du meurtre politico-religieux. Voir M. le comte d'Horrer.
Pontigny (Histoire de l'abbaye de). Voir M. l'abbé V. B. Henry.
Protestantisme comparé au Catholicisme. Voir M. l'abbé Balmes.

R

Règne minéral (le). Voir M. Mounier.
Rollet de Bellerue (M.). La Chute de Rome et les Invasions au 5e siècle. Analyse; 400.
Rome chrétienne (Esquisse de). Voir M. l'abbé Ph. Gerbet.
Rome (Chute de). Voir M. Rollet de Bellerue.
Rubichon (M.) avec M. Mounier. Extraits des enquêtes faites en Angleterre par le parlement depuis 1823 jusqu'à ce jour (2e article); 375.

S

Saint-Chéron (M. Alex. de). La vie, les travaux et la conversion de Frédéric Hurter. Analyse; 371.
Savonarola (Histoire de Fra Hieronimo). Voir P.-J. Carle.
Science du langage (Essai sur la). Voir M. Clément.
Sens intime (du). — Des sens. Voir cours de Philosophie.
Société domestique (Histoire de la) chez tous les peuples anciens et modernes. Voir M. l'abbé Gaume.

T

Témoignage (du) des hommes. Voir cours de Philosophie.
Temple (prétendu) romain de Saint-Georges-lès-Roye. Voir M. l'abbé Corblet.
Texier (M. l'abbé). Essai historique et descriptif sur les émailleurs et les argentiers de Limoges. Analyse; 397.
Thomassy (M. R.). Fragment de Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris. Voir Gerson. — Cours sur l'histoire des Croisades, 3e leçon; 245.
Tourneur (M. l'abbé V.), traducteur des Considérations sur les doctrines religieuses de M. Victor Cousin, par M. V. Gioberti. Voir ce nom.

V

Vaisse (M. Joseph). Analyse de le Cartésianisme, par M. Bordas-Dumoulin. Voir ce nom.
Vérités premières (des). — Caractères des vérités premières. — Comment la connaissance des vérités premières parvient-elle à l'homme. Voir cours de Philosophie.
Villepin. Code des chasses. Voir Code.
Visite au Saint-Sacrement et à la *sainte Vierge* pour demander la conversion des pécheurs. *Voir* M. l'abbé Arnault.

FIN DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

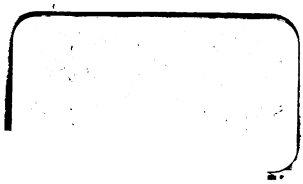

Digitized by Google

Digitized by Google